LE

CORRESPONDANT

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE
CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME QUARANTE-CINQUIÈME
DE LA COLLECTION.
NOUVELLE SÉRIE — TOME NEUVIÈME

PARIS
CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE TOURNON, 29.

1858

LE

CORRESPONDANT

LE DROIT ET LE DEVOIR DE LA PROPRIÉTÉ

DISCOURS

PRONONCÉ A LA DISTRIBUTION DES PRIX DE L'ÉCOLE DE SORÈZE

le 11 août 1858.

Messieurs,

Chaque fois que l'année classique se termine pour nous, une pensée de regret et d'inquiétude nous saisit à travers la joie de nos Élèves; non que nous soyons assez injustes pour leur envier le temps de repos qui s'ouvre à leur empressement, mais parce que nous devons nous séparer de quelques-uns d'entre eux, et qu'à la douleur de les perdre se joint l'incertitude de leur destinée. Instruits par notre âge des écueils de la vie, nous précédons d'un regard ému ceux de nos enfants qui vont s'y jeter avec toute l'impatience d'une liberté ardemment souhaitée ; nous nous demandons s'ils seront fidèles au souvenir de leur éducation, si Dieu sera toujours pour eux le premier des devoirs, s'ils serviront la vérité et la justice, si leur âme demeurera pure, forte, inébranlable dans la bonne et la mauvaise fortune, si enfin ce seront des hommes ou bien de vulgaires esclaves d'une existence facile, oublieux d'eux-mêmes et oubliés d'autrui. C'est un grand mystère que l'avenir, et il est difficile de l'aborder sans une appréhension du cœur : cependant la bonté de Dieu me rassure. C'est lui, chers élèves, qui sera encore votre maître après que je ne le serai plus. C'est sa providence qui vous gouvernera, et, si vous la perdez de vue par l'entraîne-

ment des passions, c'est sa main qui vous recherchera de loin pour vous ramener. Je vous remets donc à lui, puisque aussi bien c'est lui de qui je tenais mon autorité sur vous, et qui m'avait fait votre père au même titre qu'il était le mien.

Mais, au moment où j'accomplis cette abdication de mes droits sur vous, permettez-moi de vous faire entendre encore une fois la parole du maître et de semer dans votre âme, comme dernier souvenir, une vérité digne des leçons que vous avez reçues. Vous êtes nés, pour la plupart, dans un rang élevé du monde, non pas en ce sens que vous apparteniez tous à d'illustres aïeux, mais parce que vous tenez des vôtres, quelle que soit la gloire ou l'obscurité de leur nom, un droit qui les renferme tous, et qui cependant ne vous a rien coûté. Vous êtes nés maîtres d'une portion de la terre. Vos pieds, en s'essayant sur le sol où se jouait votre enfance, n'ont point foulé une glèbe étrangère. Vous étiez chez vous. Le toit qui vous abritait avait abrité vos ancêtres ; le jardin où vous ramassiez le fruit tombé, où vous cueilliez la fleur épanouie, vous avait déjà vus dans d'autres générations, et, rois futurs de cet empire, vous jouissiez d'avance du bénéfice héréditaire de la propriété. Demain vous allez revoir ces lieux qui furent votre berceau, ces arbres qui vous ont couverts de leur ombre domestique, ce ruisseau dont vous recherchiez la fraîcheur et la solitude, ces champs, ces prés, ces haies sauvages embaumées, toute cette nature qui vous a salués comme son maître, et au milieu d'elle, plus aimée que tout le reste, plus digne aussi de l'être, cette maison de vos pères où vous avez vécu votre enfance, où votre mère vous a tenus sur ses genoux en endormant vos premières nuits, où vos yeux se sont ouverts sous l'efficacité d'un sourire qui sollicitait le vôtre, où votre oreille a saisi dans des mots de tendresse les prémices de l'harmonie, où tout fut pour vous, même quand vous pleuriez, un apprentissage de ce bonheur qui vient de l'amour et qui n'est pas de ce monde. Vous allez revoir tous ces souvenirs ; ils vivent, ils vous attendent, ils vous recevront comme étant à vous, et, quoique n'ayant pas le même langage que vous, ils auront une éloquence pour vous reconnaître encore et vous toucher de nouveau.

L'homme meurt, mais la terre est immortelle. Les siècles ni les générations ne la vieillissent point ; telle que la vit le premier homme, telle sa postérité la voit aujourd'hui, toujours jeune dans son antiquité, toujours féconde après s'être donnée, source inépuisable de vie, de richesse et de beauté, dont on peut dire, quelque part qu'on la regarde, ce que le Poëte romain ne disait que de sa patrie :

> Salve, magna parens frugum, Saturnia tellus,
> Magna virûm !

La terre n'est pas seulement la mère des fruits, elle est aussi la mère des hommes, puisqu'elle pénètre jusqu'à leur âme par de mystérieuses influences, et y grave, derrière la main de Dieu, des sillons de force et de vertu : *Magna virûm !*

C'est donc une grande chose que de posséder la terre, que d'en être, pour une part, seigneur incontesté, que de poser son pied sur elle en lui disant : Tu es à moi. Et quand je songe, jeunes gens, que ce droit vous appartient sans que vous l'ayez mérité, par le seul fait de votre naissance, j'entre dans une admiration qui émeut ma pensée et la porte à chercher la cause d'un si étonnant privilége. Quoi ! l'homme meurt, et son droit sur la terre ne meurt pas avec lui ! Du fond de la tombe où elle le tient renfermé il lui commande encore et la lègue à son fils comme une portion de lui-même, comme une goutte de son sang réservée au banquet suprême de la séparation ! L'homme mort se perpétue dans deux choses : son fils et sa terre, et, quand son fils ne sera plus, la terre, plus puissante que l'âme disparue, survivra de nouveau à ce second échec de l'humanité, et ainsi de génération en génération, sans que jamais les siècles puissent opposer à la propriété le bénéfice du temps, qui est de tout détruire. La propriété est un droit, et ce mot de Bossuet la couvre : *Il n'y a pas de droit contre le droit.*

Mais pourquoi est-elle un droit? Qui l'a créé? Est-ce Dieu? est-ce l'homme? est-ce la nécessité des choses ou la volonté des lois? Encore faut-il que vous le sachiez, messieurs, non pas seulement pour connaître le principe qui vous fait ce que vous êtes et le défendre contre les attaques de l'envie, mais aussi pour juger de la grandeur de vos devoirs et vous préparer à être un jour dignes de les remplir. C'est la propriété qui vous a tirés de la foule ; c'est elle qui vous a donné l'éducation, l'instruction, la politesse, et qui vous maintiendra, par un bienfait continué, dans le rang que vous lui devez dès aujourd'hui. Ne vous étonnez donc pas si je vous parle d'elle au moment de nos adieux : trop longtemps la terre vous a portés sans que vous y pensiez ; trop longtemps elle fut votre mère sans que vous sachiez pourquoi et comment vous êtes ses fils. Je viens vous révéler ce secret de votre berceau, qui est aussi le secret de votre avenir, et, si vous me trouvez trop hardi de vous faire cette révélation, un jour vous connaîtrez que la hardiesse, qui est un droit de la vérité, est aussi, et davantage encore, un courage de l'amitié.

Il n'y a pas de nation sans la propriété. Le premier acte qui fait un peuple est l'acte qui lui donne un territoire, c'est-à-dire qui enlève au genre humain une portion de la terre pour qu'elle soit désormais le partage exclusif d'une seule tribu. Cette prise de possession est le principe de tout établissement national, et une nation ne subsiste que

tant qu'elle est capable de défendre par les armes le sol qu'elle s'est attribué la première ou que la conquête lui a plus ou moins justement soumis. Toutes les guerres et tous les traités des peuples entre eux sont des questions de propriété, et, si la propriété n'était pas légitime, l'histoire ne serait qu'une suite d'usurpations, la patrie qu'un vol fait à l'humanité. On peut le dire, si on le veut. Pour nous, qui estimons la patrie, le bien de tous les hommes, encore qu'elle ne soit pas la même pour tous, c'est beaucoup de savoir que l'idée et le fait de la patrie reposent sur l'idée et le fait de la propriété. Otez sous les pas d'un peuple la terre qui le porte et le nourrit, la patrie disparaît comme un nuage ou comme un songe; il ne reste tout au plus qu'une horde vagabonde, errant d'un ciel à l'autre avec ses tentes et ses troupeaux, et encore même, dans cet état d'instabilité misérable, faut-il supposer qu'on la laisse paître un jour sur la steppe où elle s'abat, et, pendant ce jour, si bref soit-il, elle fait acte nécessaire de propriété.

C'est par la patrie que la propriété commence; c'est par la famille qu'elle continue. L'homme n'a pas seulement besoin de vivre dans un peuple sur un territoire déterminé; il a nécessairement des ancêtres qui lui transmettent avec la vie leur propre sang, qui le nourrissent de leurs sueurs, l'éclairent de leur raison, l'échauffent de leur tendresse, le tirent enfin de l'immense solitude de l'humanité pour ne faire avec lui qu'un nom, qu'une chose, qu'une joie, qu'une existence. Sans la patrie, l'homme est un point perdu dans les hasards du temps et de l'espace; sans la famille, il peut être citoyen d'une république capable de défendre son corps de toute violence; mais il ne s'appartient plus, et, brisé par l'impuissance de vivre des plus saintes et des plus chères affections de sa nature, il languit sans liberté, sans épanchement et sans consolation. La famille est le cœur même de l'homme; elle y verse l'amour sous tous les formes qu'il a reçues de Dieu, et ce qu'il nous en reste en dehors d'elle est une goutte trop rare et trop amère pour nous contenter. Mais la famille, hérédité du sang et des affections, appelle encore pour s'asseoir une autre hérédité, celle du patrimoine. Le patrimoine est la portion de terre fécondée par le travail des aïeux. Sans le travail, la terre n'a qu'une végétation ingrate et comme dénaturée; elle se couvre de forêts où le soleil ne pénètre plus, de landes sauvages, de plantes dégénérées et éparses, efforts impuissants d'une activité qui ne se suffit pas, toute grande qu'elle soit, et qui appelle à son aide la raison et la main d'un être plus parfait. Sous l'action de l'homme, la scène change. On voit le sol perdre peu à peu ses plus austères âpretés; les plaines se découvrent et permettent à la lumière d'y jeter sa chaleur créatrice; les eaux, conduites sur des pentes ménagées avec art, répandent au loin l'humidité qui fertilise; la charrue creuse la terre dépouillée de ses premiers obstacles et y trace des sillons où germera

par la semence une vie centuplée ; les montagnes elles-mêmes s'abaissent sous un travail qui ne désespère jamais de la nature, et une végétation savante en gravit les sommets jusqu'au point où la stérilité seule a le droit de les couvrir. Mais ce triomphe de l'homme n'a qu'une durée passagère; à peine a-t-il recueilli le fruit de ses sueurs, qu'il doit les répandre de nouveau, condamné qu'il est à perdre par l'inaction tout ce qu'il a conquis par l'effort. La terre, comme l'âme elle-même, n'obéit qu'à la condition d'être commandée ; elle ne rend qu'après avoir reçu, et le cycle inépuisable de sa fécondité répond au cycle inépuisable aussi de notre activité.

Mais cette activité, ne croyez pas qu'elle tienne aux besoins éphémères du moment et que l'homme s'y dévoue pour lui seul. Non, le travail nous coûte trop pour n'en obtenir qu'une si étroite et si peu durable récompense. C'est l'œil fixé sur l'avenir, c'est le cœur attentif à sa postérité, que le travailleur commence et reprend sa tâche de chaque jour. Quand son bras s'affaiblit ou que son courage chancelle, il y a un ange invisible qui descend d'en haut près de lui, qui essuie son front, qui touche ses yeux et les ranime, qui fortifie sa main pendante, et qui, poussant jusqu'à son cœur, par delà toutes les lassitudes de la chair, lui dit un mot toujours sûr de son effet. Je le connais, cet ange, et, mortel comme les autres, il m'est apparu à moi-même dans le champ de mes douleurs : c'est l'ange de l'immortalité de soi-même dans l'immortalité de sa race. L'homme est trop près de son tombeau pour travailler avec la seule perspective de sa propre vie. A quoi bon créer une terre pour qu'elle nous échappe avec nos jours ? A quoi bon bâtir une maison pour ne pas même laisser son fils au vestibule? Ah! la mort est déjà trop puissante contre nous; ne livrons pas à son domaine, par un mépris des instincts de la nature, ce que nous pouvons soustraire à sa barbarie. Mortels dans nos corps, immortels dans nos âmes, nous pouvons jeter nos sueurs du côté qui finit, ou bien du côté qui ne finit pas. Nous pouvons associer la terre à cette partie de nous qui s'évanouit dans la tombe; nous pouvons aussi l'unir à cette autre partie de nous qui monte vers Dieu et se perpétue dans l'âme de notre postérité. Pourquoi choisirions-nous ce qui accroît notre faiblesse et notre dénûment? Pourquoi ne donnerions-nous pas à la terre immortelle par elle-même le sceau et le droit de notre propre immortalité?

Ainsi l'ont entendu les peuples les plus fameux par leur civilisation. La Grèce a reconnu la propriété véritable, celle qui se transmet du père au fils et donne à la famille, héritière déjà du sang et des affections, l'hérédité du patrimoine. Rome l'a connue comme la Grèce; elle l'a inscrite sur les tables de son Capitole, à toutes les pages de ce droit qui ne fut pas sans tache, mais qui a mérité que le christianisme

y reconnût l'ouvrage d'une haute raison. Et si d'autres peuples, surtout en Orient, ne donnèrent pas à la propriété la même étendue ni les mêmes garanties, leur histoire nous apprend quelle fut la cause et quelle fut la conséquence de cette aberration. Partout où le despotisme s'est établi dans le monde, il a compris que la propriété était son plus grand, pour ne pas dire son seul ennemi. Car qu'est-ce que le despotisme ? L'ambition de posséder l'homme tout entier et de ne lui laisser de lui-même dans son corps, son âme et ses biens, qu'une ombre tremblante devant la volonté d'un maître. Or la propriété, si elle est vraie, c'est-à-dire transmissible et inviolable, est incompatible avec cet abaissement de l'humanité. L'homme, possesseur absolu du fruit de son travail et du travail de ses aïeux, a dans la terre une force qui le soutient contre toute séduction, un asile qui peut bien lui être arraché par l'exil et par la mort, mais où il subsiste dans les siens, dans ceux qu'il aime plus que lui, et qui, dépositaires de ses exemples, de son souvenir et de son droit, maintiendront la cause pour laquelle succomba leur père. Semblable à ces arbres puissants qui subissent quelquefois dans leur tronc les outrages de la hache, mais qui renaissent immanquablement de leurs racines, la propriété ne permet à aucun malheur d'être irréparable et complet. Elle élève l'homme jusqu'à la souveraineté ; elle ramasse dans sa personne toutes les générations qui sortiront de lui et les oppose à la tyrannie comme ces remparts élevés les uns derrière les autres par une gradation formidable, et où l'ennemi n'entre que pour se trouver en face d'un obstacle plus grand que celui qu'il a surmonté.

Et si le domaine inamissible de la terre communique à un seul homme une telle puissance de liberté, que sera-ce d'un ensemble d'hommes tous investis de cette même puissance par ce même droit ! Que faire par le despotisme contre une nation ainsi armée, où la propriété défend chaque homme contre la tentation de se vendre et contre le péril d'être contraint ? Magnifique faisceau d'indépendance que le hasard des événements peut entamer quelquefois, mais où il ne fera qu'éclaircir les rangs, et où tôt ou tard l'honneur renaîtra dans les fils de la même cause qui le produisit dans les pères. L'honneur est le frère de la liberté humaine, et tous les deux ont sur la terre un berceau qui est la propriété, et une tombe qui est la spoliation.

Oui, jeunes et chers élèves, en rentrant sous le toit de vos ancêtres, vous n'y retrouverez pas seulement les souvenirs personnels de votre enfance, vos joies passées et vos plaisirs présents : vous y retrouverez aussi des traditions généreuses, un sentiment délicat de la dignité humaine, un esprit élevé, des convictions fermes, des principes plus fermes et plus sacrés encore, toute une atmosphère de noblesse intérieure s'exhalant par un langage où vous ne surprendrez jamais rien

qui ne soit pur, sincère et digne de vous. Or cet air que vous respirez comme votre parfum natal, il n'a pas suffi d'un jour pour le créer ; il est le fruit d'une longue culture et d'une persévérante vertu, il est l'arome héréditaire de votre sang, et votre sang ne serait pas tel que vous l'avez reçu, si vos ancêtres n'avaient puisé dans la seigneurie de la terre une liberté qui ne leur laissait d'autre maître que leur conscience, d'autres liens que leur devoir. Car la liberté dont je parle n'est pas seulement la liberté du droit, elle est aussi et par-dessus tout celle du devoir. La liberté n'a un nom si grand sur la terre que parce qu'elle implique dans sa notion la faculté d'obéir avec indépendance à la loi de justice et à la vérité. L'homme libre est celui qui n'est ni gêné ni contraint dans l'accomplissement de ce qu'il doit à Dieu, aux hommes et à lui-même, et c'est la propriété plus que tout le reste qui lui confère ce magnifique privilége. Aussi est-elle ici-bas, et c'est son dernier titre de gloire et de légitimité, un des plus sûrs boulevards de la religion.

La religion est dans le cœur de l'homme le sommet des devoirs, des pensées et des affections. Elle est la justice à son plus haut degré, la lumière dans toute sa splendeur, l'amour dans son plus pur et son plus ardent foyer ; et par cela même elle a besoin, pour vivre, de toute la liberté de notre âme. Quiconque impose à notre âme un joug arbitraire y affaiblit ou y étouffe la Religion, parce qu'il est impossible de dégrader notre nature sans la rendre moins capable de ses élans vers Dieu. Pour aimer Dieu, il faut être doué d'un cœur chaste, généreux, sympathique, emporté facilement dans les sphères de l'invisible, et la servitude, en courbant l'homme sous la loi de la crainte, l'incline ordinairement à la bassesse des vues et des aspirations. Mais restât-il fidèle aux traditions de sa conscience, cherchât-il dans le Dieu de ses pères la consolation des maux de l'esclavage, cette ressource ne lui demeurerait pas assurée. Tôt ou tard la tyrannie, après avoir anéanti le citoyen, s'attaque à l'homme lui-même ; elle veut pénétrer dans l'inviolable asile de ses sentiments les plus chers, et lui imposer au nom d'une souveraineté impie la religion qui convient à ses maîtres. La liberté de conscience n'a survécu nulle part à la chute des libertés civiles ; toutes les servitudes s'appellent l'une l'autre par la logique inhérente à tout, et qui fait que chaque chose se développe inévitablement dans le cycle entier de sa nature. L'esclave espère en vain sauver sa religion et s'y retenir ardemment, comme à une ancre de sainteté et d'élévation ; la main qui l'opprime ne saurait lui laisser ce recours intérieur à la majesté de son âme ; elle a trop d'intérêt à le corrompre et à l'avilir pour ne pas le poursuivre jusque-là. C'est pourquoi la liberté est nécessaire à la religion, et, la propriété étant le plus ferme ressort de la liberté, elle est en même temps et pour cela même l'un des boulevards où la religion prend sa solidité.

Ainsi, messieurs, patrie, famille, liberté, religion, tous les grands intérêts de l'homme ont dans la propriété un sûr fondement. Qui l'attaque attaque l'édifice même de l'humanité, et qui la défend défend avec elle tout ce qui soutient notre nature, tout ce qui l'élève, la console et la sauve. Si donc elle était l'invention d'un législateur, ce serait la plus belle loi qui eût été conçue par le génie méditant sur les besoins de l'univers. Mais nul parmi nous, ni dans les temps anciens, ni dans les temps nouveaux, ne peut revendiquer cette gloire. Dieu seul a fondé la propriété en donnant au premier homme, pour les transmettre à toute sa descendance, le sentiment de la patrie, le goût de la famille, la noblesse d'un cœur libre et l'aspiration de tout son être vers l'éternité d'où il est sorti. Le premier qui prononça cette parole : *Ce champ est à moi*, n'émit donc point une nouveauté, encore moins un blasphème : il fut l'écho de Dieu et le père du genre humain.

Je vois bien cependant ce que l'on peut dire contre la propriété. On peut se plaindre qu'elle est le bénéfice d'un petit nombre, et, retournant contre elle tous ses avantages, lui reprocher d'être pour ceux qui n'en jouissent pas une cause qui les rend étrangers dans leur propre patrie, sans famille dans leur famille même, esclaves au milieu de la liberté des autres, et victimes d'une religion qui consacre par son ascendant leur douloureuse infériorité. Ce langage, messieurs, est celui de votre siècle. Il est l'arme des ruines et le drapeau d'une humanité qui ne s'est pas encore vue. Je n'y répondrai qu'un mot.

Sans doute la propriété, en la restreignant au domaine de la terre, n'appartient pas à tous, mais tous peuvent y prétendre et y parvenir par le travail aidé de la vertu. La propriété est la grande récompense terrestre de ce qu'il y a de plus excellent dans l'homme, ses sueurs et ses combats contre lui-même. Si quelquefois une autre route y conduit, si l'improbité n'est pas toujours châtiée par la misère, du moins c'est là un scandale qui n'est qu'une exception, et l'on peut dire généralement que la terre arrive aux mains qui la méritent et qu'elle demeure aux maîtres qui l'honorent par le travail, la sobriété, l'économie, l'amour du pauvre et le culte de tout bien. Sa possession n'est plus un privilége pour personne ; tous peuvent la perdre, tous peuvent l'acquérir. Les progrès du christianisme nous ont conduits là, et désormais, objet d'une émulation généreuse entre tous, la propriété est dans ceux qui la perdent le signe d'une décadence méritée ; dans ceux qui l'acquièrent, le signe d'une élévation conquise au prix de l'effort. Quoi de plus admirable qu'il y ait ici-bas un concours universel et permanent à qui possédera la terre, et qu'elle passe ainsi de main en main, de génération en génération, à qui sait le mieux s'en rendre digne !

Cependant je n'admets pas que le bénéfice de la propriété soit étranger à celui qui n'est pas propriétaire. Non, ce bénéfice s'étend à tous. Comme la propriété est la base même de la patrie, de la liberté et de la religion, tous en jouissent par là; tous, en tant qu'ils vivent dans un pays qui est à eux, sous des lois qui garantissent leur liberté, et à la lumière d'une religion qui guide et remplit leur conscience, tous sont admis au partage et au bienfait de la propriété. Ils lui doivent les joies de la patrie, les honneurs de la liberté, les béatitudes anticipées de la religion, et, s'ils estiment que ce ne soit rien, je ne prends pas la peine de leur répondre, parce qu'il est inutile de répondre à l'ingratitude.

Il reste, messieurs, que la propriété est la sauvegarde de tous nos droits et de tous nos devoirs, et qu'en ceux qui en sont investis, elle est sans doute le plus grand avantage que la société puisse attribuer à ses membres, mais aussi une fonction, un ministère, un sacerdoce, et par conséquent une responsabilité. C'est sur eux que repose la paix et la grandeur de la patrie, la sainteté du foyer domestique, l'honneur des traditions généreuses, la sécurité de tous dans leurs immunités naturelles et civiles, la liberté de nos âmes, et par-dessus tous ces biens, comme leur couronnement sublime, l'immortelle intégrité du lien qui nous unit à Dieu. Les anciens avaient inventé un dieu pour le placer aux bornes de leurs champs et y jouer à la fois le rôle de gardien et de consécrateur : c'était une idolâtrie, mais une idolâtrie qui contenait une ombre de la vérité. Le champ d'un homme, si petit qu'il soit, ce champ où il a versé ses sueurs après celles de ses pères, où le travail l'a préservé de la mollesse et du vice, où il a semé et recueilli le pain de sa femme et de ses enfants, ce champ est sacré, et, quoiqu'il ne soit qu'un peu de terre, il touche à Dieu par la vertu; non pas seulement la vertu qui le cultive et le rend fécond, mais la vertu plus vaste qui rejaillit de ses sillons fertilisés jusqu'au cœur d'une nation tout entière et fait d'elle une société d'hommes libres, craignant Dieu et servant la justice...

Sur la tombe de Virgile, au bord de cette mer de Naples si digne de garder le souvenir et les restes du Poëte dans la magie de sa lumière, on a gravé ces mots :

Cecini pascua, rura, duces.
Ma voix chanta les prés, les champs et les héros.

C'est là, en effet, toute la gloire de Virgile, mais c'est là aussi et éternellement toute la gloire de l'homme. *Les champs et les héros* sont unis entre eux par une mystérieuse harmonie, et, si jamais la culture indépendante disparaissait du monde pour faire place à une culture d'État

par des valets de république, il ne resterait qu'un dernier service à espérer de la terre, celui d'un tombeau.

Jeunes gens, je ne vous parle pas sans émotion, car, à peu d'exceptions près, vous serez investis un jour de ce magnifique ministère de la propriété. Vous aurez une maison venue de vos aïeux ou bâtie par vous, un territoire soumis à vos ordres, des clients, des serviteurs, une royauté fruit de votre seule naissance ou conquise par vos efforts personnels ; vous apparaîtrez à tous dans un lieu qui vous sera cher, comme un des élus de la Providence au gouvernement de ce monde. On vous flattera, on vous enviera, vous régnerez enfin. Ah ! que je crains pour vous le charme trompeur de votre souveraineté ! Si vous n'y voyez qu'un droit, qu'un instrument de jouissances privées, une élévation du hasard sans responsabilité de conscience, vous végéterez lâchement dans la frivolité d'une vie à laquelle personne que vous n'attachera quelque prix. Vous ferez ce qui n'est permis impunément à personne, vous déshonorerez votre état, et l'indifférence ou le mépris public ne sera pas votre seul châtiment. Dans ce siècle où rien n'est assis, nul n'est protégé par le droit tout seul, il faut que l'estime soutienne le droit et qu'un service visible se fasse sentir derrière les choses les plus sacrées en elles-mêmes. La propriété est aujourd'hui le but où s'adressent tous les complots de l'esprit de système, et aussi les traits les plus profonds dirigés contre Dieu. Une analyse savante des éléments de l'ordre a démontré à ses ennemis que la patrie, la famille, la liberté et la religion sont des choses qui se soutiennent l'une par l'autre, et que la propriété est à son tour le fondement qui les porte toutes. C'est donc la propriété qu'il faut atteindre pour atteindre le christianisme et tout l'ordre social dont il est l'auteur... Là est le grand combat du siècle. Et si la propriété ne s'en aperçoit pas, ou si, le sachant, elle dédaigne de s'attirer l'estime par ses œuvres, elle en sera punie comme tous ceux qui ont reçu beaucoup de la Providence et qui ne comprennent pas que de grands devoirs sont attachés à de grands dons.

J'ai de vous, chers élèves, une meilleure espérance, et, afin de l'accroître encore, permettez-moi de vous dire en peu de mots ce que se doit à lui-même et ce que doit à sa charge un chrétien revêtu par Dieu du sacerdoce de la propriété.

La propriété est le corps même de la patrie, puisque, sans la propriété, la patrie n'a plus de sol et par conséquent plus de lieu. Celui-là donc qui détient une portion de terre nationale doit à la patrie un plus grand dévouement, parce qu'il jouit plus que d'autres du bénéfice de sa puissance. Inviolable dans le patrimoine qu'il s'est fait ou qu'il a reçu, immortel par lui jusque dans sa dernière descendance, il jouit au plus haut point du droit de cité, et par conséquent il doit

porter dans tous ses actes l'âme d'un citoyen, c'est-à-dire une âme libre, incapable d'abaisser sa conscience devant les séductions ou les menaces d'un pouvoir injuste. C'est là, messieurs, sous l'influence séculaire de la propriété, que s'était formé le caractère français, généreux, dévoué, délicat sur l'honneur, affectionné à ses princes jusqu'à l'enthousiasme, mais conservant avec eux et dans les affaires publiques une certaine fierté, parce que tous nous nous sentions maîtres chez nous, seigneurs de notre terre, et que nous pouvions dire au roi ce que disait à Charles VII le prévôt des marchands, Juvénal des Ursins : « Sire, quelque chose qu'on dise de votre puissance ordinaire, vous ne pouvez pas prendre le mien ; ce qui est mien n'est pas vôtre. Peut bien être qu'en la justice vous êtes souverain et que va le ressort à vous. Vous avez votre domaine, et chaque particulier a le sien. » Ah! conservez, messieurs, cette noble tradition du sang français. Héritiers pour une part du sol sacré de la France, montrez-vous dignes d'avoir dans vos mains cette terre privilégiée qui, à l'époque où elle n'était encore que la Gaule, excitait déjà l'admiration d'un ancien, et lui faisait dire que la vue seule de ce pays lui démontrait avec certitude l'existence et la providence de Dieu.

Français par le cœur, il vous sera plus aisé de remplir vos devoirs domestiques et de justifier dans ce cercle moins vaste, mais tout aussi profond, vos titres de seigneur et d'héritier de la terre. La famille n'est pas le lieu des dévouements historiques : cachée d'ordinaire aux yeux de la postérité, elle est cependant le principe des vertus qui éclatent sur le théâtre du monde, semblable à ces sources obscures d'où sortent de grands fleuves et dont les eaux vont accroître l'Océan. Chacun de vous, messieurs, est une de ces sources; vous avez reçu dans votre sang une parcelle de la vie du monde, et dans votre âme une parcelle de l'éternité. Selon que vous en serez de fidèles économes ou d'impurs dépositaires, vous augmenterez ou vous diminuerez, vous purifierez ou vous souillerez l'avenir de toute une race dont vous serez un jour l'ancêtre après en avoir été le descendant. Vous portez en vous, comme dans un vase mystérieux, le germe de la vie et de la mort, une tradition d'honneur ou une cause de décadence. En toute famille, si pauvre soit-elle, c'est là une grande responsabilité. Mais combien cette responsabilité ne s'aggrave-t-elle pas dans une famille que la propriété élève aux yeux du peuple et lui présente comme le modèle de la vie! Ce qu'est l'exemple d'un souverain dans une nation, ce qu'était autrefois l'exemple d'un grand seigneur dans le ressort de son pouvoir féodal, tel est dans de moindres proportions l'exemple d'un fils de famille entouré du prestige de la propriété. Si à tant d'hommes courbés devant vous sous le poids du travail vous ne montrez que le spectacle de l'oisiveté, de la mollesse, du luxe, de tout ce qui énerve

ceux qui jouissent en insultant à ceux qui ne jouissent pas ; si vous ajoutez à ce scandale de mœurs efféminées le scandale plus révoltant encore d'une dépravation qui ne se cache même plus, ah! que ferez-vous en vous perdant vous-mêmes, sinon de perdre en une multitude d'hommes le sentiment du devoir, la paix de l'âme, le respect de votre nom et de la propriété que vous déshonorerez à leurs yeux ? Insensés, qui ne vous croirez rien parce que vous ne vous appelez pas duc, comte, marquis, et qui prendrez prétexte de votre peu d'illustration pour trahir en vous la divinité de l'homme ! Plus insensés encore, si vous avez reçu de vos pères un nom célèbre ou antique, et que, sans égard pour lui, sans remords devant vos ancêtres, sans pudeur devant votre postérité, vous jetiez en pâture à tous vos sens le fruit profané de la gloire ! Nous n'en voyons que trop, tous les jours, de ces dilapidations d'un illustre passé ; nous ne voyons que trop, dès la sortie de l'enfance, de précoces dissipateurs se jouer d'eux-mêmes et de leur noblesse, fils ingrats, citoyens sans âme, instruments dénaturés de la corruption publique. En sera-t-il ainsi de vous, jeunes gens ? Irez-vous grossir dans d'ignobles voluptés la fange de votre siècle; ou plutôt, ramassant au seuil de la vie le souvenir de tous vos beaux jours, qui furent des jours de conscience et d'honneur, n'irez-vous pas au-devant du mal avec la force acquise de l'homme de bien, athlètes revêtus d'avance du bouclier qui couvre et du courage qui sauve?

J'aime à le croire, vous serez sobres, honnêtes, laborieux, ménagers du temps qui est le père de l'éternité, plus ménagers de votre sang qui sera le père de votre race ; vous ferez de votre jeunesse le portique d'un âge plus ferme encore et plus sérieux, et la maison paternelle, témoin de cette virile préparation, vous honorera d'avance comme un maître digne de l'habiter.

Mais ces vertus ne sont pas les dernières ni les plus hautes que l'on attende de vous. Dieu, qui a donné la terre aux hommes, s'est donné lui-même à eux. La terre n'est que le marchepied de notre destinée, c'est Dieu qui en est le trône. Monter jusqu'à lui par le regard, s'y attacher par le cœur, s'y dévouer par le service, voilà tout ensemble le premier de nos droits et le plus grand de nos devoirs. Mais ce rôle sublime n'est pas accepté de tous. Il y a dans l'histoire une trace d'impiété qui se couvre quelquefois, qui ne s'efface jamais ; elle reparaît à l'heure où on la croit évanouie, comme ces plantes infécondes que la main du laboureur extirpe en vain du sol où germent ses moissons. C'est là le plus triste héritage de l'humanité. Tout autre malheur ne l'atteint que dans le temps et dans l'espace, celui-là l'atteint dans son âme et par conséquent dans son immortalité. Qui la protégera, messieurs, contre des traits si profonds ? Qui prendra parti pour l'âme du peuple et lui sauvera le pain de la vie éternelle ? Je n'en doute pas,

ce seront ceux pour qui Dieu et le peuple ont fait davantage, ce seront les maîtres de la terre par la propriété. Car la propriété ne donne pas seulement l'abondance des biens matériels ; elle donne le loisir, par le loisir la culture de l'esprit, et par la culture de l'esprit la science du monde et de son auteur. La propriété est la lumière du genre humain; sans elle nous ne serions que des sauvages errants dans les bois, sans autre connaissance qu'un vague souvenir de Dieu, ou bien élevés à la vie sociale sous les lois d'une communauté forcée, nous n'aurions qu'une science officielle distribuée par de serviles mandarins à de serviles disciples, doctrine aussi basse que notre servitude, où le génie lui-même, s'il y en avait encore, ne serait que l'instrument corrompu d'une savante irréligion. La propriété nous a fait la lumière libre, et par la lumière libre elle a sauvé Dieu dans le monde.

C'est vous dire, messieurs, que votre principal devoir dans vos domaines sera d'y représenter la foi, mais la foi éclairée par la science, la foi maîtresse de l'erreur, d'autant plus sûre d'elle-même que rien ne lui est caché de tous les progrès de l'esprit humain, que rien ne lui est refusé non plus de toutes les séductions qui détournent de Dieu, et que, si elle l'adore, son adoration est le fruit et le témoignage d'une âme qui a tout vaincu avant de se prosterner. Je ne vous dirai pas, jeunes gens, que l'irréligion serait pour vous plus qu'une ingratitude envers Dieu et envers le peuple, qu'elle serait aussi un péril, et le plus grand de tous : non, je m'en tiens à l'écho que votre âme a rendu dans la mienne. Grâces à Dieu, vous êtes chrétiens : vous ne sortirez de cette maison qu'avec la fermeté d'une intelligence assise en Jésus-Christ, le rédempteur du monde, et, si les passions grondent encore dans votre sang comme une tempête mal apaisée, s'il vous reste des combats à subir, des ennemis à renverser sous un dernier effort, vous emporterez avec vous du moins, comme la grande relique de votre éducation, une vertu qui aura en Dieu sa cause, sa certitude, son rempart et sa solidité.

H. D. Lacordaire.

MÉMOIRES DU COMTE MIOT DE MELITO

ANCIEN MINISTRE, AMBASSADEUR, CONSEILLER D'ÉTAT ET MEMBRE DE L'INSTITUT[1]

Les Mémoires de M. le comte Miot, présentés au public sans bruit, sans annonce pompeuse et sans que le nom de leur auteur pût éveiller vivement son attention, ont été signalés, dès les premiers moments de leur publication, par les personnes qui, de nos jours, connaissent le mieux l'époque du Consulat et celle de l'Empire pour avoir été mêlées aux affaires publiques de ce temps, ou pour en avoir fait l'objet de leur étude de prédilection, comme un des ouvrages les plus curieux sur cette époque mémorable, moins peut-être à raison des révélations intéressantes qu'il contient et qui donnent l'explication inespérée de certains faits d'une haute importance, qu'à cause de l'esprit véritablement historique qui ne cesse d'inspirer l'auteur, esprit aussi éloigné d'une partialité malveillante, dont M. Miot ne peut pas même être soupçonné, puisque sa vie a été celle d'un serviteur dévoué et fidèle jusqu'au dernier jour de l'empereur Napoléon et de sa famille, que d'une adulation devenue vulgaire et fastidieuse.

Pour déterminer avec exactitude le degré d'autorité due à des mémoires historiques, il faut rechercher si l'auteur a été en position de bien voir se dérouler devant lui les événements et agir les hommes dont il parle, et quelles étaient les dispositions de son caractère, la nature de son esprit et ses opinions politiques, afin de savoir dans quel sens et dans quelle mesure elles ont pu peser sur les jugements qu'il porte. Cette étude préalable, à la suite de laquelle des mémoires, quel que soit leur prix comme œuvre littéraire, sont classés selon leur mérite durable, est facile à faire sur l'ouvrage de M. Miot.

Depuis l'année 1788, où il fut nommé commissaire des guerres, jusqu'en 1814, M. Miot ne cessa pas un seul instant d'exercer des fonctions publiques de genres très-divers et sous les régimes les plus opposés. De l'administration de la guerre, où il entra fort jeune, il passe, en 1793, au ministère des relations extérieures, en qualité de secrétaire général; puis, à la suite d'un examen en forme que Thuriot, com-

[1] 3 vol. in-8°. Paris, 1858, chez *Michel-Lévy*.

missaire de la Convention, lui fait subir, après le 9 thermidor, et où il prouve qu'il sait le latin, l'italien, l'anglais et l'allemand, il est nommé commissaire ou à peu près ministre des relations extérieures. En 1795, il part pour Florence, afin d'y remplir les fonctions de ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Toscane. L'année suivante, nous le trouvons à Turin, ambassadeur près le roi de Sardaigne; mais, avant d'occuper ce poste, il a rempli, comme commissaire extraordinaire du Directoire, une mission en Corse, dans le but de pacifier cette île après la retraite des Anglais. Rappelé de Turin, son sort semble incertain, quand survient la révolution du 18 brumaire. Bonaparte, qui l'a connu en Italie, le fait nommer tribun, et l'année suivante l'appelle au conseil d'État, où il siége durant six années. La création de l'Empire ne change rien à sa position ; mais, en 1806, Joseph Bonaparte, ayant été élevé au trône de Naples, demande à l'Empereur d'emmener avec lui Miot, auquel il a voué, depuis qu'il l'a connu en Corse, une amitié dont le temps ne fit que resserrer les liens, et le nomme ministre de la guerre. Miot exerce peu de temps cette fonction et devient ministre de l'intérieur. En 1808, Joseph *passe*, selon l'expression du temps, roi d'Espagne, et Miot l'accompagne dans ce pays, où nous le voyons exercer les fonctions de surintendant de la maison du roi et de conseiller d'État, si tant est qu'il y eût quelque fonction civile à remplir près de cette royauté éphémère, qui se maintint à peine quelques instants à Madrid à l'ombre des baïonnettes françaises. Joseph ayant enfin quitté l'Espagne, Miot reprend sa place dans le conseil d'État de l'Empereur, d'où il assiste au spectacle, navrant pour lui, de la ruine de l'Empire. Il reste à l'écart pendant la première Restauration. A l'époque des Cent-Jours, il redevient conseiller d'État, et est envoyé, en qualité de commissaire extraordinaire du gouvernement, dans les départements composant la 12e division militaire, pour y presser la levée de la conscription et l'exécution des mesures décrétées par Napoléon. La seconde Restauration termine définitivement la carrière politique de Miot, qui trouve dans l'étude des lettres anciennes, avec d'honorables succès, le repos et le bonheur de ses dernières années.

Voilà certes une vie bien et activement remplie. Celui qui la parcourut fut un ouvrier laborieux, de la première à la dernière heure, dont le zèle ne fit jamais défaut à des devoirs très-variés.

Cependant les fonctions qu'il remplit furent en général d'un ordre secondaire, et il ne put percer le mystère qui entoure les affaires d'État et en savoir, sur quelques événements de grande importance, plus que tout le monde, sauf dans deux occasions : quand il siégeait au conseil d'État sous le Consulat, à une époque où Bonaparte n'étant pas encore exclusivement dominé par le génie de la guerre, réorga-

nisait le gouvernement de la France, et, plein d'ardeur pour cette grande œuvre, donnait libre cours au sein du conseil à ses idées politiques, à ses vues, à ses desseins; puis quand l'honnête et peu discret Joseph lui livrait, dans l'intimité d'une confiance sans bornes, tout ce que le rang qu'il occupait dans la famille impériale ou dans l'État lui permettait ou lui imposait le devoir de connaître.

Joseph Bonaparte fut conduit par une rare sagacité ou par le bonheur de sa destinée à partager son amitié tout entière entre quatre hommes des plus distingués de ce temps : Rœderer, Stanislas Girardin, Jaucourt et Miot. Il nous est doux de rendre ici hommage à l'intelligence supérieure du premier d'entre eux et aux nobles qualités de tous, car nous avons eu l'avantage précieux de les connaître tous les quatre, et de pouvoir apprécier par leur conversation ce qu'il y avait en eux de haute raison, d'expérience et de bon esprit. De ces amis de Joseph, tous dévoués aux principes de la Révolution, mais avec sagesse et mesure, Miot était le plus ancien en date et resta le dernier, car les autres, peu disposés à rompre sans retour les liens qui les attachaient à la France et à abandonner le service de l'Empereur, quittèrent successivement Joseph quand il reçut la couronne d'Espagne. Miot fut donc, pendant plus de quinze ans, et sans interruption, le conseiller, et, on peut dire, le confident unique du frère aîné de Napoléon.

Lorsqu'en écrivant ses mémoires, Miot ne puise pas à l'une ou à l'autre de ces deux sources d'information, son autorité n'est plus que celle d'un simple contemporain, qui a vu ce que d'autres ont pu voir aussi bien et peut-être mieux que lui. Quant à l'autorité des jugements qu'il porte, elle dépend de l'idée qu'on doit se former de son caractère et de ses opinions. Nous devons donner à ce sujet quelques courtes explications.

Quand j'ai dit que Miot servit, sans prendre un instant de repos, tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1788 jusqu'en 1814, j'ai laissé suffisamment entendre qu'il n'était pas de ces hommes à principes et à caractère inflexibles, qui marchent droit, sans jamais dévier, dans la voie ouverte devant eux par une conviction réfléchie et invariable. Né, pour ainsi dire, dans les bureaux du ministère de la guerre, de bonne heure animé de la modeste et fort légitime ambition de faire par le travail son chemin, il songea plus, durant la Révolution, à son avancement qu'au triomphe des principes de 1789, qui flattaient chez lui, comme chez tant d'autres, moins l'instinct de la liberté et de l'égalité que des préventions contre le clergé et la noblesse, puisées dans le courant de la philosophie du dix-huitième siècle. Indifférent à la forme des gouvernements, pourvu que les institutions appelassent aux affaires des hommes intègres et

habiles, son esprit juste et éclairé lui révélait les vices et les faiblesses de chacun d'eux, et, s'il ne tenta jamais de résister, en ce qui le regardait, à leurs fautes et à leurs caprices, ni même de leur dire toute la vérité, quand l'occasion s'en présentait, il opposa plus d'un fois l'inertie à l'exécution de leurs ordres, quand ils froissaient la droiture de ses sentiments et sa dignité personnelle, qu'il sut, sans éclat, maintenir intactes à travers de continuels changements de situation, de carrière et de gouvernements. Il ne trembla pas sous le comité du salut public, il ne s'enrichit pas sous le Directoire, et il ne flatta pas sous l'Empire. C'était quelque chose pour de tels temps.

Les hommes de ce caractère n'étaient pas rares dans le conseil d'État de Napoléon, et se trouvaient en force à la cour du roi Joseph son frère. Non pas que cette cour fût devenue un foyer secret d'opposition à la politique et aux actes de l'Empereur; car ceux qui la composaient, aux noms desquels j'ajouterai ceux du maréchal Jourdan, du général Mathieu Dumas, de Saliceti et de Fréville, avaient été, sinon choisis, du moins agréés par lui, et leur sort restait entre ses mains; mais, usant d'une liberté qu'on retrouvait sitôt qu'un s'éloignait du maître, ils pensaient que tout n'était pas également digne d'admiration dans son gouvernement, ni dans ses projets de reconstruire par la guerre une Europe nouvelle, et ils osaient le dire, parce que Joseph, demeuré fidèle aux opinions et aux amitiés de sa jeunesse, en dépit des faveurs d'une fortune inespérée, et qui, devenu roi, crut toujours avoir à se plaindre de son frère, leur en donnait l'exemple.

Miot fut donc un serviteur dévoué et en même temps un juge indépendant et équitable du gouvernement impérial; et, comme il se plaisait à observer et à se rendre compte à lui-même de ses observations, il contracta dès son entrée aux affaires l'excellente habitude de noter jour par jour les faits intéressants qui venaient à sa connaissance et les réflexions que ces faits, ainsi que la conduite de certains personnages placés très-haut, lui suggéraient; nous n'avons donc pas à craindre que le temps ait altéré ou affaibli en lui les impressions du moment. Ajoutons qu'il écrivit ses mémoires du fond de sa paisible et studieuse retraite, sous un gouvernement pour lequel il ne se sentait aucune sympathie, et qui fut le seul qu'il ne servit pas. Il ne put avoir d'autre but que de dire la vérité; mais, honnête et sincère avant tout, il voulut la dire complète. Voyant la plupart des grands personnages de l'Empire occupés, dans une retraite moins studieuse que la sienne, à se tresser pour eux-mêmes des couronnes, ou à se les faire tresser par leurs amis, il sentit le désir de remettre modérément, et avec la plus scrupuleuse équité, chacun à sa place. « Aucun esprit de satire ne

se mêlera à mes récits, dit-il[1], mais je ne chercherai pas non plus à affaiblir les traits sous lesquels les divers personnages se montrent. » Cet esprit et ce langage appartiennent aux grands historiens de l'antiquité, dans la société intime desquels notre savant auteur passa la dernière partie de sa vie.

Forcé de restreindre cette analyse, je ne suivrai Miot qu'au conseil d'État du Consulat et que dans les conseils particuliers de Joseph Bonaparte. J'emploierai un moyen certain de donner de l'intérêt à mon travail : je parlerai très-peu moi-même et laisserai parler Miot le plus qu'il me sera possible.

I

Les délibérations du conseil d'État, à l'époque du Consulat, d'où sont sortis nos codes, le régime administratif, qui forme encore aujourd'hui à peu près tout le gouvernement de la France, et tant de lois réparatrices à des désordres et des violences de la Révolution, offrent par leurs résultats et par la part qu'y prit le premier consul un intérêt si vif, qu'on n'est pas étonné que plusieurs de ceux qui y participèrent aient eu, dans le moment, la pensée d'en recueillir les principaux traits pour les transmettre à la postérité, afin de lui montrer comment, à la suite d'une tempête politique qui avait tout détruit ou bouleversé, un petit nombre d'hommes sages, éclairés par de longues et anciennes études, et plus encore par une dure expérience, ont su, sous la direction d'un génie auquel rien n'était étranger dans l'ordre des idées générales, choisir, au milieu des décombres qui les environnaient, les matériaux d'un gouvernement nouveau, approprié à l'esprit et aux besoins de la société que la Révolution venait d'enfanter après tant de déchirements.

Le conseil d'État se composait de jurisconsultes, d'administrateurs et de militaires qui tous, selon la belle expression de Napoléon, avaient été trempés dans les eaux de la Révolution, et qui restèrent toujours instinctivement fidèles aux idées et aux intérêts de cette Révolution, lorsque le chef qu'ils servaient les eut abandonnés. On doit honorer Bonaparte d'avoir surmonté une de ses plus fortes antipathies en appelant en grand nombre dans son conseil d'anciens légistes, qui tous avaient contribué à fonder ce qu'il appelait par dérision le *gouvernement des avocats*. Ce sentiment est commun aux princes qui sentent qu'ils ont beaucoup à craindre de la parole s'exprimant librement

[1] T. I, p. 107.

Au début de sa puissance, le premier consul, qui ne demandait à ses ministres que d'obéir sans examen à ses ordres, comprit qu'il lui importait de pouvoir, au besoin, trouver quelque part dans son gouvernement les lumières qui naissent d'une discussion franche et complète; et, n'attendant rien de bon du Tribunat, dont la publicité devait, à son sens, vicier et rendre bientôt intolérables les délibérations, il ouvrit son conseil d'État comme un asile à la liberté de discussion telle qu'il l'entendait. Il permettait et encourageait par son exemple, dans le sein de ce conseil, sur toutes les matières de législation et d'administration générale, un débat sérieux, solide, sans prétention, sans verbiage oratoire, comme il eût été dirigé dans un des meilleurs comités de l'Assemblée constituante. Souvent il entrait lui-même dans ce débat avec simplicité, et, après les nombreux circuits dans lesquels son esprit, surchargé d'idées, aimait à s'égarer, il arrivait à la question, l'attaquait, la serrait de près, et finissait toujours par l'illuminer de quelques traits de génie.

Le conseil avait-il à délibérer sur affaire qui touchât, si peu que ce fût, à ses passions ou à des préventions incurables chez lui, il laissait s'engager la discussion, avec une indifférence apparente; mais bientôt ses traits se contractaient, il relevait brusquement la tête, interrompait l'orateur par quelques coups frappés sur son bureau, et faisait enfin irruption dans le débat; alors ses pensées ni son langage n'avaient plus de frein, et il ne s'arrêtait que pour dicter les termes de la résolution, ou bien il sortait précipitamment. Le conseil n'opposait à ces tempêtes qu'un silence impassible, que les ordres réitérés de Napoléon ne pouvaient faire rompre. On ne dit pas que dans de semblables circonstances personne ait jamais eu l'idée de prendre la parole pour se faire son auxiliaire ou pour tenter d'apaiser son courroux par des flatteries, qu'il eût au surplus repoussées lui-même avec dédain. Chacun se levait et se retirait. Les historiens ne sont donc pas autorisés à affirmer, comme ils le font, que la discussion fût toujours libre dans le conseil d'État; d'habitude elle y était libre ; à certains jours elle n'y existait même pas. Ce point, sur lequel deux anciens membres du conseil d'État dont les souvenirs ou les notes ont été publiées, MM. Rœderer[1] et Pelet de la Lozère[2], n'insistent peut-être pas assez, est mis hors de doute par les Mémoires de Miot.

[1] Les *Souvenirs* de Rœderer sur les opinions émises par Napoléon au sein du conseil d'État se trouvent dans le troisième volume de ses *Œuvres complètes*, que son fils a publiées en 1855, sans toutefois les mettre en vente, ce qui est regrettable, car ce recueil contient des écrits d'un grand intérêt.

[2] *Opinions de Napoléon sur divers sujets de politique et d'administration*, recueillies par le baron Pelet. Paris, 1833, in-8°.

Quelquefois Napoléon transformait le conseil d'État en une véritable assemblée politique, et ne craignait pas de l'initier aux secrets d'État, comme cela eut lieu, par exemple, le 17 septembre 1805, au moment de la rupture de la paix entre la France et l'Autriche. « L'importance des communications que j'ai à faire à mon conseil d'État, dit-il au début de la séance, m'a engagé à exclure aujourd'hui les jeunes gens (les auditeurs) et les huissiers. J'espère que je ne retrouverai pas demain dans les papiers publics le récit de ce qui se sera passé ici; autrement il ne me resterait plus à faire traiter dans mon conseil que les affaires contentieuses courantes; je ne pourrais plus me permettre de l'entretenir des grands intérêts de l'État. Je compte donc sur la discrétion de tous les membres. La maison d'Autriche arme contre nous sans déclaration de guerre, etc [1]. »

En d'autres circonstances, il se servait au contraire du conseil d'État comme d'un moyen de faire connaître exactement au public ses sentiments ou sa volonté.

Après l'arrestation et la mort du duc d'Enghien, des bruits absurdes se répandirent dans Paris. Un prince de la maison de Bourbon, disait-on, était caché chez l'ambassadeur d'Autriche qui lui avait donné asile; Duroc était parti pour Vienne, afin de négocier et d'obtenir la faculté de visiter la maison de ce ministre, etc. Enfin l'inquiétude se répandait partout, et, comme le gouvernement s'était borné à publier dans le *Moniteur* du 1er germinal an 12 le jugement du conseil de guerre réuni à Vincennes, sans y ajouter aucun éclaircissement, cette inquiétude s'augmentait de tout ce que la crédulité des Parisiens ajoutait à la réalité.

Le premier consul sortit enfin de sa retraite. Il parut au conseil d'État le 3 germinal, et y prononça un discours, plein d'une éloquence farouche, qui, dans son naturel inimitable, laisse en arrière tous les produits de l'art d'un Tacite ou d'un Machiavel. Jamais volonté toute-puissante ne tint un langage aussi terrible.

Après s'être étonné de la facilité du peuple de Paris à accueillir et à propager les rumeurs les plus ridicules, il dit : « Si M. le duc de Berry, si un Bourbon était caché chez M. de Cobentzel, non-seulement je l'aurais fait saisir, mais j'aurais dans la journée fait fusiller lui et M. de Cobentzel lui-même. Si l'archiduc Charles était à Paris, et s'il eût donné asile à un de ces princes, j'aurais fait la même chose et je l'aurais aussi fait fusiller. »

S'animant rapidement, on l'entend s'écrier : « Que la France ne s'y trompe pas ! Elle n'aura ni paix ni repos, jusqu'au moment où le dernier individu de la race des Bourbons sera exterminé. J'en ai fait saisir

[1] T. II, 275.

un à Ettenheim... Il a été jugé par une commission militaire, et il en était justiciable; il avait porté les armes contre la France, il nous avait fait la guerre. Par sa mort, il nous a payé une partie du sang de deux millions de citoyens français qui ont péri dans cette guerre... Je l'ai fait arrêter dans le margraviat de Bade. Qui sait si je n'aurais pas pu faire également enlever à Varsovie les autres Bourbons qui s'y *trouvent?* »

Après de telles paroles, on aimera à entendre le premier consul, exprimer, au sujet des émigrés amnistiés, injustement accusés d'avoir participé ou applaudi à l'attentat du 3 nivôse, les doctrines de la raison et de la justice qu'un pouvoir sans limites et sans contrôle n'est que trop enclin à méconnaître :

« Jusqu'ici je n'ai pas eu, je le déclare, à m'en plaindre. Peut-être dans leur cœur ont-ils désiré un changement, mais c'est à Dieu seul de scruter les consciences, je ne juge que les actions. Aussi je suis loin de vouloir changer de maximes de gouvernement, et condamner en masse une foule de gens. Je saisirai, je frapperai individuellement ceux qui seront coupables, mais je ne prendrai pas de mesures générales. »

Je ne pousserai pas plus loin l'analyse de ce discours, que Miot écrivit le jour même qu'il fut prononcé[1]. Il faut le lire tout entier pour se former une idée de la violence des orages qui agitaient souvent l'âme du premier consul, et qu'il ne craignait pas de laisser éclater en plein conseil d'État.

Avait-il préparé en lui-même l'explication ou la justification d'un de ses actes, dont l'effet avait trahi ses espérances, il venait en faire l'essai dans le conseil avant de la rendre publique.

On s'est souvent demandé si le premier Consul, après la rupture de la paix d'Amiens, eut réellement le dessein de traverser les mers pour aller porter à l'Angleterre le fléau de la guerre chez elle. Quand on réfléchit, d'un côté, à la témérité de l'entreprise, de l'autre, à l'immensité des préparatifs, l'incertitude est permise. Miot, qui la partageait, essaye de la dissiper, en produisant un document nouveau duquel il résulte, à notre sens, que Bonaparte, qui s'accoutumait déjà à ne rien regarder comme au-dessus de sa volonté, projeta effectivement une descente en Angleterre, mais que, éclairé par les difficultés et le peu de chances de succès d'une expédition dont il était bien résolu à ne pas prendre le commandement, il abandonna son dessein et chercha à colorer d'un autre prétexte les préparatifs de guerre de toute sorte qu'il avait faits en cette occasion.

« J'ai l'armée la plus forte, dit-il dans la séance du conseil d'État

[1] T. II, 153.

du 17 janvier 1805 [1], l'organisation militaire la plus complète, et je suis déjà dans la même situation où j'aurais à me placer si la guerre sur le continent avait lieu. Mais, pour pouvoir en temps de paix rassembler autant de forces, pour avoir vingt mille chevaux d'artillerie, des équipages entiers, il fallait trouver un prétexte de les créer et de les réunir sans que les puissances continentales pussent s'en alarmer; et ce prétexte nous a été fourni par le projet de descente en Angleterre. »

Si le projet de descente en Angleterre ne fut qu'un prétexte, ce dont il est permis de douter, ce prétexte réussit à merveille. L'Autriche donna dans le piége. Croyant surprendre son ennemi, elle le trouva depuis longtemps prêt à combattre, et expia ses faux calculs dans la journée d'Austerlitz, qui marqua l'apogée de la véritable grandeur de Napoléon et le terme de ses projets réalisables.

Avant de prendre les dernières mesures rendues nécessaires par la guerre, Napoléon, selon son usage, les fit communiquer au conseil d'État, et voulut le consulter sur leur adoption. Il prononça, à ce sujet, un discours, dans la séance du 17 septembre 1805, dont il a été parlé précédemment et que Miot nous a conservé [2]. La fin de ce discours doit être citée, car jamais victoire ne fut prédite avec plus de certitude et une plus mâle éloquence.

« Je ne suis sur le trône que par la volonté de la nation, que par son suffrage. Je suis son ouvrage : c'est à elle à le maintenir. Si les acclamations avec lesquelles elle m'a tant de fois salué ne sont pas une basse flatterie, si elles sont sincères, je dois compter sur elle, et l'on ne peut donner trop d'éclat, trop de solennité à l'invitation que je vais lui faire. Je me transporterai donc la veille de mon départ au Sénat; je lui dirai la conduite de l'Autriche; j'appellerai toutes les forces de la nation à me seconder dans la grande entreprise que je vais tenter pour venger le nom français ; je réveillerai dans toutes les âmes les sentiments de gloire et d'honneur. Ensuite je partirai, et, avant que la nouvelle de ce que j'aurai fait à Paris soit parvenue chez nos ennemis, je serai au milieu d'eux et j'aurai déjà vaincu. »

Ce langage, qu'on ne retrouve plus dans la bouche de Napoléon, est celui d'un chef populaire, qui, plein de confiance dans son propre génie et dans les faveurs de la fortune, n'en sent pas moins qu'il ne peut rien sans l'approbation et le concours de la nation à laquelle il est fier de commander.

Dans la pensée des premiers auteurs de la constitution de l'an VIII, le conseil d'État devait être un corps plus administratif que politique,

[1] T. II, 258.
[2] T. II, 278.

chargé de rédiger les projets de loi et de décrets, et de contrôler l'exercice du pouvoir ministériel, assez semblable au conseil d'État de l'ancien régime. Sous le Consulat, Bonaparte en fit un corps plus politique qu'administratif, qui connaissait des affaires d'État les plus secrètes, et où il laissa se former une sorte d'opposition républicaine dont Bernadotte, Truguet, Berlier, Treilhard, Réal et d'autres étaient les organes modérés et prudents, quelquefois aussi sincères et courageux.

De tous les corps politiques créés par la constitution consulaire celui-ci était le seul qui eût à ses yeux un objet sérieux et utile et ne fût pas une superfétation accordée aux nécessités passagères du 18 brumaire. Il se tenait pour le seul représentant et le seul organe légitime de la nation, et, si artistement qu'eût été combinée la fondation d'assemblées politiques électives, telles que le Tribunat, le Corps législatif et le Sénat, qui tenaient de la constitution un pouvoir indépendant, sinon rival du sien, ces corps intermédiaires ne lui paraissaient propres qu'à affaiblir l'autorité souveraine en la divisant. Il croyait à l'existence dans la société d'une puissance mystérieuse, infinie, indestructible, partout présente et active, avec laquelle on pouvait tout, sans laquelle on ne pouvait rien, et qui ne voulait pour agent que lui, parce qu'il en était le produit armé et glorieux, et que lui seul connaissait ses besoins, sa force et ses destinées; cette puissance, il la nommait la *Révolution*. Il se croyait appelé à la terminer, en consacrant ses conquêtes, après avoir séparé l'ivraie du bon grain. « Nous avons fini, disait-il [1], le roman de la Révolution ; il faut en commencer l'histoire ; ne voir que ce qu'il y a de réel et de possible dans l'application des principes, et non ce qu'il y a de spéculatif et d'hypothétique. Suivre aujourd'hui une autre marche, ce serait philosopher et non gouverner. » Belles et sages pensées, mais qui ne conduisaient pas à l'anéantissement de la liberté.

Le principe de la souveraineté du peuple, dont la Révolution était issue et qu'elle avait consacré, ne recevait pas de lui une adhésion moins chaleureuse. Il est vrai que ce principe ne consistait, à ses yeux, que dans le droit du peuple d'être gouverné selon ses intérêts et ses vœux, et non de se gouverner soi-même. Cette définition neuve de la souveraineté populaire fut donnée par Bonaparte dans la séance du conseil d'Etat du 28 thermidor an VIII, et nous la trouvons, non dans les mémoires de Miot qui ne faisait pas alors partie du conseil, mais dans ceux de Rœderer [2].

« Ma politique, dit-il, est de gouverner les hommes comme le plus grand nombre veut l'être. C'est là, je crois, la manière de reconnaître

[1] T. I, p. 344.
[2] T. III, p. 334.

la souveraineté du peuple. C'est en me faisant catholique que j'ai fini la guerre de la Vendée, en me faisant musulman que je me suis établi en Égypte, en me faisant ultramontain que j'ai gagné les esprits en Italie. Si je gouvernais un peuple de juifs, je rétablirais le temple de Salomon. »

Avec de semblables doctrines tous les droits et tous les pouvoirs de la société se trouvaient concentrés en ses mains, et il est simple qu'il ait éprouvé un tout autre sentiment que l'admiration pour les inextricables combinaisons sorties de l'alambic de Siéyès qui avait imaginé un Tribunat pour discuter sans rien décréter, un Corps législatif pour décréter sans rien discuter, et un Sénat qui, sans discuter ni décréter, devait, disait-on, veiller à la conservation de ce bel échafaudage politique.

Miot nous montre, mieux qu'aucun historien, le cas que faisait le premier consul de ces trois assemblées politiques le lendemain même de leur installation. Bonaparte ne laissa sur ce point la moindre illusion à personne.

Les consuls ayant envoyé au Tribunat le projet de loi destiné à régler les rapports entre eux et le Corps législatif, Benjamin Constant, prenant au sérieux ses fonctions de tribun, prononça un discours qui, en montrant les inconvénients du projet, ne ménageait pas le gouvernement dont il émanait, et faisait tomber sur son chef une partie des reproches. « J'eus, quelques jours après, dit Miot [1], l'occasion de voir le premier consul : je le trouvai très-irrité. J'essayai vainement de tempérer cette irritation en faisant l'apologie de Benjamin Constant; il ne m'écouta pas. « Je ne dois, me répéta-t-il plusieurs fois, je ne dois que du fer à mes ennemis. » Et, en effet, il prit dès lors en haine cet orateur célèbre.

Quoi qu'il n'eût à sa disposition aucun moyen de publicité, le Corps législatif n'inspirait pas au premier consul moins d'aversion que le Tribunat. Il appelait ces deux assemblées politiques, dont l'influence sur l'opinion publique et sur le gouvernement avait été limitée avec tant d'avarice, « un pouvoir détrôné et sans force propre, qui voulait tenter d'agir contre un pouvoir vigoureux et qui pouvait se passer de leur secours [2]. »

Parlant au conseil d'État, le 7 décembre 1800, sur la nécessité où se trouvait le gouvernement de laisser dans l'inaction le Corps législatif s'il persévérait dans ce qu'il appelait son mauvais esprit, il ajouta : « Que résultera-t-il, au surplus, de l'inaction où nous le laisserons ? Que l'on va dire pendant une année encore que le gouvernement veut fermer le Tribunat, ce qui n'est et ne peut pas être dans ses intentions;

[1] T. I, 277.
[2] T. I, 348.

mais, quoique de pareils bruits doivent discréditer ce corps et lui ôter une partie de sa considération, ce qui est un inconvénient, il vaut mieux braver cet inconvénient que d'avoir à combattre à la fois les Anglais, les Autrichiens, les Russes, le Corps législatif et le Tribunat. C'est par trop d'ennemis pour le gouvernement, et il doit chercher à en diminuer le nombre. » Décidément, la pondération des pouvoirs n'était pas dans l'esprit du premier consul.

Il se trouvait plus d'anciens révolutionnaires marquants dans le Sénat que dans le Tribunat ou dans le Corps législatif. Ils s'y étaient établis ou introduits à la faveur des transactions qui accompagnent toujours une révolution et de la protection de Siéyès, de Lucien Bonaparte, de Roger Ducos et des autres auteurs du 18 brumaire. Heureux de se trouver, au sortir d'une révolution qui venait de ruiner, de proscrire ou de tuer tant de leurs amis ou de leurs collègues, appelés à des fonctions décorées et lucratives qui ne leur imposaient d'autres devoirs que de procéder à des élections insignifiantes et d'exercer sur les autres pouvoirs politiques une surveillance nulle part définie et au fond illusoire, ils s'accoutumèrent si vite et si bien à n'exercer dans le nouveau gouvernement aucune sorte d'influence, que le premier consul lui-même s'impatienta de la nullité absolue où était paisiblement tombé le corps auquel ils appartenaient.

Miot nous apprend comment, à la suite de l'attentat du 3 nivôse an IX, l'idée se présenta à l'esprit prévoyant du premier consul d'accroître démesurément, sans violer, du moins en apparence, la constitution, les attributions du Sénat en lui conférant un pouvoir législatif supérieur à celui que se partageaient le Corps législatif et le Tribunat, pour ne laisser à ceux-ci que le vote des lois de finances ou des lois sur des matières spéculatives.

Après s'être vainement épuisé à trouver le moyen de frapper les restes du parti révolutionnaire auquel Bonaparte s'obstinait à attribuer l'attentat du 3 nivôse, par le moyen de mesures régulières et légales de nature à ne pas être repoussées ou adoptées seulement à une faible majorité par le Tribunat et le Corps législatif, le conseil d'État comprit enfin que Bonaparte voulait autre chose qu'une loi ordinaire, et que son intention était de profiter de l'occasion pour investir le Sénat du droit de prononcer, par des actes particuliers, que le premier consul eut l'idée de désigner sous le nom de *Sénatus-consultes*, sur les questions extraordinaires et prétendues de salut public. Il créait ainsi, au lieu d'un corps inerte et sans action, un pouvoir, dont l'autorité supérieure à celle de tous les autres, dominait le système constitutionnel, et qui, sous le prétexte d'en assurer la conservation, devenait le maître de le modifier au gré du gouvernement ; car celui-ci, en donnant au Sénat le droit de faire des sénatus-consultes, s'en réservait

l'initiative. Quand les vues du premier consul furent devinées, le conseil d'État ne songea plus qu'à les réaliser. Miot donne les détails les plus précis sur ce changement apporté à la constitution de l'an VIII, qui facilita tous ceux qui suivirent. Il insiste, avec raison, sur l'habileté du premier consul, qui, en rejetant l'horrible attentat, auquel il venait d'échapper par miracle, sur ce qu'il restait encore dans Paris d'anciens septembriseurs, régicides terroristes, anarchistes de toutes les époques, disposait l'opinion publique à accueillir favorablement tout ce qu'il ferait pour purifier Paris et la France de cette lie impure de nos révolutions. « Cette poignée de loups enragés, disait-il[1], disséminés dans la société entière, signalés partout, portant sur leur front le cachet du crime, y répandent une terreur sans cesse renaissante. Que doit penser l'Europe d'un gouvernement sous lequel ces loups vivent et subsistent?... Il faut que d'ici à cinq jours vingt ou trente de ces monstres expirent, et que deux ou trois cents autres soient déportés. » Disons qu'aucun n'expira et qu'aucun même ne fut déporté. La vérité une fois connue sur les auteurs de l'attentat, et le principe des sénatus-consultes adopté, le premier consul oublia ses menaces et ceux qui en avaient été l'objet.

Miot semble disposé à attribuer à Talleyrand l'idée première des sénatus-consultes. Il doit se tromper : Talleyrand n'était pas un esprit créateur, mais un esprit observateur, qui savait tirer un excellent parti de ses observations.

Si les attributions du Sénat furent changées et accrues, l'esprit qui l'animait resta le même. Joseph Bonaparte, sortant d'une séance du Sénat, où venait d'être adopté le sénatus-consulte du 14 nivôse an XI, qui affectait à la dotation de ce corps quatre millions de rentes sur le produit de la vente des bois de l'État et un million de biens d'émigrés, dit à Miot : « Je suis tout à fait désabusé du républicanisme en France : il n'y en a plus. Pas un membre du Sénat n'a ouvert la bouche contre les mesures proposées et ne s'est même donné la peine de montrer du moins un désintéressement feint. Les plus républicains prenaient un crayon pour calculer ce qui reviendrait à chacun dans le partage du dividende commun[2]. »

Des trois corps politiques établis par la constitution de l'an VIII, le conseil d'État était donc, ainsi qu'il a été dit, le seul qui fût initié aux vues et aux desseins du gouvernement, qui discutât et modifiât ses projets, et qui, en un mot, participât effectivement à la direction des affaires publiques. Acceptée, réclamée même par le chef de l'État, cette influence n'en était que plus efficace. Le Tribunat possédait une tri-

[1] T. I, p. 356.
[2] T. II, p. 65.

bune et aurait pu s'en servir pour entraver l'établissement du pouvoir absolu ; mais cette tribune, il faut le dire, était sans écho. « Le Tribunat, par une attaque prématurée, dit Miot [1], contre le gouvernement, perdit, dès son début, la faveur de l'opinion publique, qui ne vit en lui que les débris des assemblées législatives antérieures, héritant de l'esprit qui avait si souvent égaré ces assemblées et menaçant de continuer la Révolution, dont chacun était las. » Ses membres se dégoûtèrent d'un rôle ingrat, et, avant qu'il eût été, d'abord mutilé, puis supprimé, la plupart d'entre eux, abandonnant toute idée d'opposition, ne songeaient plus qu'à devenir conseillers d'État ou préfets. Miot l'affirme, et il faut le croire, car il fut de ceux qui devinrent conseillers d'État. Quant aux membres du Corps législatif, résignés sur-le-champ à ce qui devait arriver plus tard, leur ambition se bornait à assurer leur réélection.

Sous le gouvernement consulaire, l'opposition, telle que les circonstances la comportaient, et véritablement profitable, n'exista que dans le conseil d'État, non pas certes comme parti politique, mais comme simple fait. Elle y était dévouée, respectueuse, mais ferme, et elle ne cédait, quand le pouvoir persistait dans ses vues, que parce qu'il fallait bien céder. La France de nos jours serait ingrate, si elle n'en gardait le souvenir; car nous lui devons la conservation de plusieurs bons principes de gouvernement et d'administration, et même celle de quelques institutions nouvelles, telles, entre autres, que le jury, digne d'être épargnées par le mouvement de réaction vers un passé si récemment aboli, qui s'empara de l'esprit inconstant de notre nation au début de ce siècle.

Miot assistait à la séance du conseil d'État où le jury, condamné par le premier consul, devait être exécuté. Cambacérès avait réglé le plan d'attaque. Portalis, qui, dans toutes les questions de droit, était l'organe habituel des volontés du gouvernement, prit la parole, et, dans un long et abondant discours comme il avait l'habitude d'en faire, s'éleva avec force contre l'institution du jury. Bigot de Préameneu, autre confident de Cambacérès, appuya l'opinion de Portalis. Le jury paraissait perdu ; lorsque l'orateur à qui appartenait dans le conseil la palme de l'éloquence, Berlier, dont le caractère plein de dignité égalait le talent, répondit aux sophismes de Portalis et de Bigot par un discours méthodique et lumineux qui entraîna le conseil. « Au moment, dit Miot [2], où les mains des conseillers se levaient pour exprimer leur vœu, Cambacérès s'arma de sa lunette pour constater les voix, et, lorsqu'il ne lui resta plus de doute, après un moment d'hésitation mêlé de surprise,

[1] T. I, p. 278.
[2] T. II, p. 209.

il se tourna vers l'Empereur, et, étendant les bras comme s'il eût voulu dire : « Je ne m'y attendais pas, » il lui annonça le résultat des votes. »

« Pendant toute la discussion, qui dura près de deux heures, l'Empereur était resté rêveur et n'y prit aucune part; mais, dès qu'il eut connu le résultat, il leva brusquement la séance et se retira. Son mécontentement était visible. »

C'est à cette décision mémorable, dont les particularités n'étaient pas connues, que la France doit le maintien d'une institution, qui, depuis, a encore couru plus d'un danger.

Elle doit, en outre, au conseil d'État de cette époque une sage et clémente jurisprudence, qui adoucit dans leur application ce que les lois contre les émigrés avaient de plus inique, le rétablissement du bon ordre dans l'administration départementale et communale, la fixation des vrais principes dans l'interprétation des lois, et, avant tout, la rédaction du Code civil, titre impérissable d'une gloire cette fois sans mélange pour Bonaparte et d'un grand honneur pour le conseil d'État, qui se montra l'exécuteur intelligent et dévoué de la pensée du guerrier législateur.

Si notre historien ne nous fait connaître sur ce point aucune particularité qui mérite d'être signalée, il fait du moins une réflexion très-juste, quand il dit que l'époque où ce code vit le jour réunissait les conditions propres à lui assurer la perfection que les œuvres de l'esprit humain aidé par l'expérience et par les progrès des connaissances peuvent atteindre.

« Les préjugés anciens étaient détruits, ajoute-t-il[1], et il ne s'en était pas encore formé de nouveaux. Plus tôt, le Code civil eût été empreint des idées révolutionnaires; plus tard, lorsque Bonaparte abjura entièrement la Révolution, pour revenir à l'antique monarchie, son retour vers le passé aurait introduit dans la rédaction de l'ouvrage les souvenirs de despotisme, de féodalité et de principes nobiliaires, qu'il ressuscita et qu'on ne voit que trop reparaître dans les Code pénal et de procédure criminelle, rédigés entièrement sous le régime impérial. » La législation sur les majorats, qui suivit de si près la promulgation du Code civil, et qui aurait rétabli dans le régime des terres le principe aristocratique si les mœurs s'y fussent prêtées, prouve la justesse de cette remarque.

Le conseil d'État ne possédait d'autre autorité politique que celle qui lui était déléguée par le bon plaisir de l'Empereur; il reflétait quelquefois en les modifiant, si le souverain le permettait, les idées et la volonté de celui-ci. Quand Napoléon, parvenu au but de son idée

[1] T. II, p. 103.

fixe, et en possession de tout le pouvoir, ne crut plus rien avoir à craindre ou à ménager à l'intérieur, et que ses pensées se concentrèrent sur la politique étrangère et sur la guerre qui ne devait plus cesser, alors le conseil d'État perdit beaucoup de son influence et se vit renfermé dans les limites étroites d'un corps chargé de juger le contentieux administratif et de donner son avis sur les affaires ordinaires que les ministres voulaient bien lui renvoyer. Toujours à la tête de ses armées, l'Empereur ne paraissait dans le conseil d'État, où naguère il semblait se plaire, que rarement, et la présidence habituelle de ce corps devint la principale occupation de l'archichancelier Cambacérès, esprit modéré et de bon conseil quand il osait en donner un, mais dont l'unique pensée était de deviner la volonté de l'Empereur pour courir audevant. Les voix qui jusque-là y avaient soutenu les principes de la Révolution, les droits des citoyens et les maximes d'un bon et sage gouvernement, se résignèrent, comme le pays tout entier, au silence. L'histoire du conseil d'État, durant les sept ou huit dernières années de l'Empire, ne présente presque rien qui mérite d'être recueilli. Ce n'est pas à dire que ce corps fût devenu une école d'absolutisme, où devaient s'instruire et se former les jeunes hommes destinés à aller administrer les départements ou régir les pays conquis; pour montrer combien cette idée serait peu fondée, il suffit de rappeler la part que prirent, sous la Restauration et plus tard, au développement des institutions libérales dans notre pays, des personnages d'un mérite rare sortis de ce conseil, au premier rang desquels la reconnaissance des bons citoyens a depuis longtemps placé MM. Pasquier, Molé et de Broglie, dont les talents et les vertus publiques ont jeté un si pur éclat sur le gouvernement de la France, quand ce gouvernement était libre.

II

Les événements inévitables et prévus, quand ils arrivent, n'excitent, si importants qu'ils soient, que peu d'intérêt. La transformation du consulat à vie, dont le général Bonaparte était revêtu, en un pouvoir monarchique et héréditaire ne surprit personne, et la cérémonie du couronnement de Napoléon, empereur, qui fit revivre tout ce que le sacre de nos anciens rois avait de plus monarchique, n'inspira de curiosité qu'au peuple de Paris, qui, dix années à peine auparavant, applaudissait avec frénésie à la destruction de l'ancien régime et à la mort de ses plus augustes représentants. On ne trouve donc sur cet événement mémorable, qui changea la face de la France et l'entraîna si loin, dans les grandes histoires de l'Empire ou dans les biographies de

Napoléon, que des descriptions banales ou des détails qu'on eût facilement devinés.

Si le fait en lui-même de la fondation de l'Empire, sur les ruines d'une république qui n'existait plus depuis quatre ans que de nom, ne peut offrir à un historien ou à un auteur de mémoires historiques la matière de récits attachants ou de remarques neuves, il n'en est pas de même des circonstances qui, à travers de nombreuses difficultés, les unes emportées de haute lutte par un génie qui disposait de la victoire comme de sa propriété, les autres tournées avec un art infini, préparèrent ce résultat. Ici un observateur intelligent et bien placé peut, s'il est impartial, recueillir des particularités précieuses, propres à faire connaître la part qui revient à chacun dans le succès d'une entreprise dont un seul a recueilli les fruits, mais à laquelle ont travaillé beaucoup d'hommes animés de passions et d'intérêts différents, que l'histoire doit étudier soigneusement ; car ces intérêts et ces passions donnent souvent la clef des secrets de l'histoire les plus difficiles à percer. Miot est un guide digne d'être suivi avec confiance quand il cherche à nous initier à la connaissance approfondie du caractère et des accroissements successifs de la grande ambition qui, née chez Bonaparte de très-bonne heure, dès sa première victoire en Italie, consacrée par la journée du 18 brumaire, atteignit, en 1804, un but dont ses regards ne s'étaient pas détournés un seul instant ; car, jusqu'à la naissance de l'Empire, Bonaparte n'eut pas de secrets pour son frère Joseph, et celui-ci n'en avait pas non plus pour Miot ; ce dernier fut constamment tenu au courant des pensées, des projets et des actes du premier consul, comme si celui-ci les lui eût révélés.

J'ai déjà dit combien cet auteur, par la loyauté et la franchise de son caractère, paraît digne de foi, et combien la source à laquelle il puise le plus souvent ses renseignements est pure. Cependant Joseph Bonaparte, avant comme après sa royauté, à Naples et à Madrid, a dû quelquefois, sur des affaires graves, se tromper ou être trompé et induire ensuite en erreur son fidèle confident. En créant un roi, Napoléon ne l'affranchissait pas des lois communes de l'humanité, auxquelles il restait lui-même soumis. Les récits de Miot ne sauraient donc se dérober aux règles ordinaires de l'examen et de la critique. Voici, par exemple, un fait rapporté par cet écrivain, qui me paraît douteux, pour le moins.

Les historiens ne sont pas d'accord entre eux sur la cause qui décida Bonaparte à abandonner son armée en Égypte, sans ordres, sans permission, au mépris de la première loi imposée à un général en chef, et à revenir précipitamment à Paris. Les uns affirment qu'il reçut de Siéyès membre du Directoire, l'avis de revenir; les autres adoptent l'explication que Napoléon lui-même donne de sa conduite en cette

occasion dans les Mémoires de Sainte-Hélène, et pensent qu'il se dirigea par l'unique persuasion qu'une révolution dans le gouvernement de la France était nécessaire, urgente, et que, s'il ne venait pas pour l'exécuter, un autre l'exécuterait à sa place. Souvent il avait dit : « Je ne veux pas jouer le rôle de Monck, ni qu'un autre le joue[1]. » N'était-il pas probable que quelqu'un se disposait à le jouer?

Miot révèle à ce sujet une particularité tout à fait inconnue. Joseph Bonaparte lui apprit, le 5 octobre 1799, que le retour de son frère était prochain; qu'on avait trouvé les moyens de faire passer au général un avis de la situation de la France, et même un ordre de revenir qu'on avait fait signer au Directoire avec d'autres papiers sans qu'il s'en doutât[2]. Lucien et Joseph Bonaparte étaient les auteurs de cette fraude. Un ordre de cette importance, signé par trois directeurs au moins, sans qu'ils s'en soient aperçus, semblera une chose singulière et peu croyable, d'autant plus que, dans une autre partie de ses Mémoires[3], Miot explique différemment l'expédition de cet ordre de retour. D'après ce nouveau récit, ce serait Merlin, membre du Directoire, qui aurait proposé de rappeler d'Égypte Bonaparte. L'arrêté pris sur sa proposition ne fut pas envoyé, et la famille du général, s'en étant procuré une ampliation, la lui fit passer. Cette version est encore moins croyable que la première. Comment supposer que le Directoire, qui avait attaché tant de prix à l'éloignement du vainqueur impérieux de l'Italie, aurait conçu, ne fût-ce qu'un instant, la pensée de le rappeler avant que le succès de l'expédition d'Égypte eût été assuré? Croyons de préférence Bonaparte lui-même, quand il dit que, jugeant venu le moment qu'il attendait, il se précipita sur sa proie. Dans ce cas, la réalité est plus poétique que l'invention. Bonaparte ne pouvait ignorer que le Directoire avait conçu le projet de faire exécuter le coup d'État, devenu nécessaire, par le général Joubert, projet que la mort de ce général, tué à la bataille de Novi, fit échouer, et il dut craindre que le Directoire ne cherchât, dans Hoche, Moreau ou Masséna, un autre exécuteur de ses desseins. Rien n'indique que ces généraux, dont la popularité fut, à certains jours, aussi grande que celle de Bonaparte à son retour de la campagne d'Italie, aient jamais nourri le dessein de s'emparer du pouvoir, si les circonstances s'y prêtaient, ni calculé qu'ils pourraient y être élevés. Quant à lui, dès sa victoire de Montenotte, il se regardait comme prédestiné, non pas seulement à devenir le chef de la République, mais à rétablir à son profit le pouvoir monarchique en France. Si cette vérité n'était pas démontrée, il serait aisé de l'appuyer sur plusieurs faits nouveaux rapportés par Miot.

[1] T. I, p. 195.
[2] T. I, p. 240.
[3] T. I, p. 284, *note*.

Qu'on me permette d'en citer un seul. Le général Bonaparte, causant avec Melzi et Miot à Montebello, le 1er juin 1797, un an à peine après son arrivée en Italie, leur disait : « Croyez-vous que ce soit pour faire la grandeur des avocats du Directoire, des Carnot, des Barras, que je triomphe en Italie ? Croyez-vous aussi que ce soit pour fonder une république? Quelle idée! Une république de trente millions d'hommes, avec nos mœurs, nos vices! Où en est la possibilité ? C'est une chimère dont les Français se sont engoués, mais qui passera comme tant d'autres. Il leur faut de la gloire, les satisfactions de la vanité ; mais la liberté, ils n'y entendent rien... Il faut à la nation un chef, un chef illustré par la gloire, et non pas des théories de gouvernement, des phrases, des discours d'idéologues... Qu'on leur donne des hochets, cela leur suffit ; ils s'en amuseront et se laisseront mener, pourvu cependant qu'on leur dissimule adroitement le but vers lequel on les fait marcher[1]. »

Il fallait que ces idées, si peu flatteuses pour notre nation, fussent vraies, puisqu'elles se sont réalisées, sans même que Bonaparte eût pris la peine de dissimuler adroitement son but, montré par lui avec tant de franchise à deux personnes qu'il connaissait à peine. Il y a des temps où les imprudences servent.

Miot resta étranger à la journée du 18 brumaire, et le récit circonstancié qu'il en donne, puisé à de bonnes sources, paraît exact et s'éloigne peu de ce qui est connu. Quoique les historiens n'attribuent à Bonaparte qu'une faible part dans le succès de ce coup d'État, Miot la diminue encore. Dans son récit, le général ne se décide qu'avec peine à entrer dans la salle du conseil des Cinq-Cents, d'où, effrayé par les cris de : *Hors la loi!* qui retentissent de toute part autour de lui, il sort aussitôt, pâle et défait, sans avoir prononcé aucune des paroles qu'on lui attribue[2]. On conçoit que ce coup d'État, mal conçu, et qui aurait vraisemblement échoué sans le courage et la présence d'esprit de Lucien Bonaparte, président du conseil des Cinq-Cents, n'ait pas servi d'exemple dans une circonstance analogue, peu éloignée de nous.

Le lendemain du 18 brumaire, Bonaparte retrouva l'énergie et la résolution qui lui avaient fait défaut la veille, et il ne lui fallut pas beaucoup de temps pour mettre Siéyès dans le cas de prononcer ces mots : « Nous avons un maître, » qui peignent, *sans phrase*, l'état des choses. En effet, la France avait bien réellement, n'importe sous quel titre, un maître; on peut donc s'étonner que ce maître ait cru devoir attendre quatre années et ajouter de nouveaux titres de gloire à ceux

[1] T. I, p. 163.
[2] T. I, p. 264.

qu'il possédait déjà avant de mettre les apparences d'accord avec la réalité. On le sait, il attribuait à la Révolution une force redoutable qui ne pouvait pas être détruite du premier coup. A cette époque il l'aimait et la craignait encore. Elle lui paraissait semblable à un coursier jeune et indompté, qu'il faut caresser, flatter, apprivoiser avant d'essayer de lui imposer le mors et la bride. Les historiens amis de la liberté lui reprochent d'avoir, pendant toute la durée du Consulat, prodigué à la Révolution, à la République, à la constitution de l'an VIII des hommages dépourvus de toute sincérité. Je ne prétends pas les contredire. Il y aurait sans doute de la témérité à soutenir qu'il exprimait ses vrais sentiments, quand il protestait, non pas seulement dans les cérémonies publiques, mais dans ses conversations intimes, de son amour et de son respect pour la Révolution et pour la liberté ; cependant il faut reconnaître que sa volonté, si arrêtée qu'elle était, ne serait allée ni si vite ni si loin s'il ne se fût trouvé en butte, dès son arrivée au pouvoir, de la part de ses parents, de ses amis, de ses compagnons d'armes, des corps de l'État et, on peut le dire, de la part de tout le monde, à des flatteries et à des excitations qui, répétées sous toutes les formes avec une persistance infatigable, durent le persuader qu'il se trompait quand il croyait que la Révolution et la liberté exerçaient encore quelque empire sur l'esprit des Français. Ne lui redisait-on pas à chaque moment que le but de la Révolution était *admirablement atteint*, selon une expression adoptée et rajeunie par un philosophe célèbre de nos jours, et qu'il ne restait plus qu'à jouir sous son règne des bienfaits de cette Révolution ? Ne lui fit-on pas voir, de ses propres yeux, qu'il avait affaire à une nation mobile et impétueuse, prête à revenir à tout ce qu'elle avait détesté et détruit ? Le pouvoir absolu possède en soi trop d'attrait pour qu'on le refuse quand il est offert de toute part. Les qualités qui le feraient refuser détourneraient de l'offrir.

Miot, un peu puritain par caractère plus que par opinion, trace, après tant d'autres, le portrait peu séduisant, mais vrai au demeurant, des principaux chefs de la phalange épaisse d'anciens révolutionnaires, constituants, conventionnels, régicides, terroristes, qui ne cessèrent de presser, d'obséder le premier consul pour qu'il fondât, à leur profit d'abord, et ensuite au sien, non pas une monarchie tempérée, sagement appropriée aux besoins de la société transformée, où tout ne fût pas sacrifié au pouvoir d'un seul, mais la monarchie pure de l'ancien régime, autant qu'il était humainement possible de la rétablir. A cette galerie de portraits succède celle des royalistes fructidorisés, qui, revenus de l'exil, ne songent plus à la cause pour laquelle ils y ont été envoyés, et unissent leurs efforts à ceux de leurs récents proscripteurs, afin d'élever et d'affermir en commun la monarchie nouvelle.

Il indique, sans insister, les hauts faits des Talleyrand, des Fouché, des Réal et de plusieurs autres hommes fameux dans l'opinion révolutionnaire, comme choses suffisamment connues ; mais, aperçoit-il un ci-devant royaliste rallié au gouvernement impérial, qui se rend coupable de quelque acte bien caractérisé d'adulation ou de servilité, alors il s'arrête et ne laisse rien à désirer à notre curiosité. D'où vient cette préférence ? On ne saurait le deviner; car Miot était un ami de la Révolution de 89, mais pas un révolutionnaire. Il ne faut donc voir qu'une disposition particulière de son esprit dans le souci qu'il a de la dignité de l'ancien parti royaliste.

Un des personnages dont la mémoire pourrait en souffrir le plus est un homme remarquable à bien des égards, auquel était réservé le bonheur enviable d'obtenir du plus habile écrivain de nos jours, qui en est en même temps un des hommes les plus dignes dans ses convictions politiques et les plus attachants par le charme inépuisable de son esprit, une apologie dont il avait grand besoin, et qui deviendrait, si elle était ratifiée par l'histoire, et si celui qui en est l'objet devait en effet prendre place parmi les hommes en si petit nombre qui ont su conserver, sous l'Empire, la dignité de leur personne et de leur langage, une cruelle épigramme contre les autres grands fonctionnaires de cette époque. Fontanes, puisque c'est de lui dont il s'agit, grand maître de l'Université impériale et président, durant quatre années, du Corps législatif, ne paraît pas avoir inspiré, comme personnage politique, une grande admiration à Miot, qui le vit et l'entendit de près. Et en effet, quand on lit le recueil de ses discours officiels, que fit imprimer, après sa mort, un de ses amis, sinon un de ses ennemis, on se demande où les contemporains, même des plus éclairés et des plus délicats en fait de louanges, ont pu puiser l'idée que, sous ce débordement de flatteries accablantes, d'adulations sans mesure dans leur raffinement, se cachaient des avertissements graves, quelquefois sévères, adressés à l'Empereur.

Miot ne cherche pas à résoudre ces énigmes de langage ; il rappelle l'effet que produisit sur lui, comme sur tout l'auditoire, la lecture d'une ode de Fontanes, faite en 1803, après la rupture de la paix d'Amiens, sur le théâtre du palais de Saint-Cloud, en présence du premier consul, du corps diplomatique et de toute la nouvelle cour, immédiatement après la représentation de la tragédie d'*Esther*. « L'ode était une amère diatribe contre les Anglais, une amplification ampoulée, dit-il [1], de nos succès et de leurs défaites, d'autant moins convenable dans la bouche du poëte, qu'il était généralement connu qu'après le 18 fructidor Fontanes avait reçu des bienfaits et de l'argent de cette nation qu'il outrageait. »

[1] T. II, p. 101.

Dans le conseil privé tenu le 23 avril 1803 pour régler tout ce qui se rapportait à l'organisation de l'Empire et à la cérémonie du couronnement, Fontanes, qui y siégea comme président du Corps législatif, crut avoir découvert une flatterie d'un genre neuf, et proposa de faire venir, pour cette cérémonie, l'épée de Charlemagne d'Aix-la-Chapelle ; et, ayant eu à donner son avis sur la forme du nouveau gouvernement, il n'abandonne pas l'épée de Charlemagne et parle même de la couronne de Charles-Quint, qu'il proposa de faire venir de Bruxelles [1]. On voit où en étaient arrivés les gens d'esprit, car qui en eut plus que Fontanes?

Miot revient encore diverses fois sur le compte de ce personnage; mais, pour nous, c'en est assez.

L'histoire de ce temps, quand le moment de l'écrire *sine ira et studio* sera réellement venu, flétrira, je n'en doute pas, ces caractères qui possédaient des qualités séduisantes, et manquaient de la première vertu des hommes publics, c'est-à-dire du respect de sa propre dignité. Qu'est le talent de parler ou d'écrire sans la pratique constante de la loi du devoir, qui met toute une vie d'accord, quoi qu'il arrive, avec quelques principes vrais et immuables? Toutefois l'histoire admettra, dans son équité, en faveur des hommes dont nous parlons, une excuse dont il faut leur tenir compte dès aujourd'hui.

La Révolution enfanta des convoitises, des haines, des passions, des fureurs sanguinaires, et aussi des illusions honnêtes, trop vite dissipées ; elle n'enfanta point de convictions réelles, parce qu'elle ne fit rien pour la vraie liberté, qui seule en contient les germes. Placés dès le premier jour entre la république, que les mœurs de la nation repoussaient invinciblement, et le pouvoir absolu, refuge habituel des peuples en révolution, nos pères se découragèrent très-vite, et ils s'abandonnèrent d'autant plus facilement à ce pouvoir, quand il s'offrit à eux entouré des prestiges du génie et de la gloire, qu'un très-petit nombre d'années les séparait du temps où la France était régie, en principe du moins, par un pouvoir semblable. S'ils eussent connu les bienfaits de la monarchie constitutionnelle, s'ils eussent goûté comme nous les fruits d'une liberté bienfaisante, il est permis de penser que l'Empire ne se serait pas établi avec une si grande facilité, et que son fondateur aurait rencontré, au défaut d'une résistance active, dont l'armée, assujettie pour toujours par la main de fer de la Convention aux volontés de l'autorité civile, quelle qu'elle soit, ne pouvait pas donner le signal, de nobles et fières protestations chez ceux qui s'épuisèrent devant lui en obéissance et en abaissement.

Si les hommes de la Révolution, qui adhérèrent sans réserve au pou-

[1] T. II, p. 183, 185.

voir absolu dès qu'il s'offrit à eux, peuvent trouver dans leur absence de conviction l'excuse de leur prompt désenchantement, ils n'en sont pas moins responsables d'avoir fondé parmi nous une tradition trop facilement acceptée, par bien des gens, qui prescrit d'adorer le succès et de poursuivre en tout temps et sous tous les régimes le triomphe de l'intérêt personnel, décoré du beau titre de *dévouement au pays*.

L'organisation républicaine donnée à la France par l'Assemblée constituante pouvait être un obstacle long et difficile à surmonter. Il n'en fut rien. Miot fait très-bien remarquer [1] qu'une seule loi suffit pour anéantir ce qu'il y avait de réel et de favorable à la liberté dans le gouvernement républicain. Cette loi fut celle du 7 février 1800, qui abolit les administrations départementales et leur substitua les préfectures. « La police, dit-il, les finances et l'administration passèrent des délégués du peuple à des agents nommés et destituables à volonté par le gouvernement. Il fallut lui plaire et le servir en tout, pour conserver des places brillantes et lucratives ; et cette institution des préfectures a si bien servi le pouvoir, qu'elle a survécu à toutes les autres et traversé tous les gouvernements qui se sont succédé depuis lors. » Et, remarque curieuse ! le principal auteur de cette loi fut Rœderer, que nous connaissons déjà, et son rapporteur au Tribunat, l'intègre républicain Daunou, qui avait refusé d'être second consul et puis conseiller d'État : tant il est vrai que chacun alors travaillait de son côté, les plus honnêtes sans s'en douter, à l'édification du pouvoir absolu !

Bonaparte ne rencontra véritablement, on ne dira pas d'obstacles sérieux, mais de difficultés, d'embarras, de contradictions, d'ennuis, que dans les vues et les désirs des membres de sa famille, intéressés plus que personne au succès facile et prompt de ses desseins, mais qui ne l'envisageaient et n'y coopéraient que dans la mesure de leur propre intérêt.

Le premier consul avait résolu de ne pas rendre l'empire héréditaire à son début ; il se proposait de ne lui attribuer ce complément de stabilité qu'après un laps de cinq ou six ans, se flattant de maintenir, à l'aide de cet appât, ses frères et ses plus illustres lieutenants dans une obéissance alléchée, pendant tout le temps dont il aurait besoin pour affermir la nouvelle monarchie et la rendre invulnérable. L'opposition de ses frères à ce projet le contraignit de l'abandonner ; et, ne voulant pas désigner l'un d'eux pour son successeur éventuel, son choix, puisqu'il n'avait pas et ne pouvait pas espérer d'enfants de son mariage avec madame de Beauharnais, se porta, non sans qu'il eût eu à soutenir de vifs et pénibles combats dans sa famille, d'abord sur le fils de son frère Louis, et puis se fixa défi-

[1] T. I, p. 280.

nitivement sur Eugène de Beauharnais, fils de sa femme. Si ces discordes n'eussent exercé aucune influence sur la conduite politique de Bonaparte et sur la fondation de l'Empire, l'historien devrait s'abstenir de soulever le voile qui les a jusqu'ici couvertes en partie; mais le premier consul reprocha si souvent, et quelquefois avec une éloquence si émouvante, à ses frères Lucien, Joseph et Louis d'avoir semé d'entraves la route qu'il s'était frayée vers le trône, que nous devons remercier Miot d'éclairer d'une lumière toute nouvelle une partie de la vie de Bonaparte, qui n'est remplie dans les histoires populaires, comme dans le *Moniteur*, que d'acclamations, d'adresses, de discours officiels et de sénatus-consultes.

Lucien, supérieur, par l'énergie de son caractère et le charme de son esprit, aux seuls frères de Bonaparte dont il me soit permis de parler ici, se désista lui-même de tout droit à l'hérédité et de toute prétention à occuper un rang dans la future famille impériale, quand il épousa, en 1803, la belle et spirituelle madame Joubertou, femme divorcée d'un agent de change de Paris, dont il avait eu un enfant l'année précédente. Mais il ne quitta pas la partie sans s'être attaché à irriter son frère et à semer autour de lui des inimitiés. « Je pars la haine dans le cœur, » écrivait-il en abandonnant la France [1].

Joseph n'était pas d'une nature aussi ardente et aussi irritable. Lorsqu'on lit sa correspondance avec l'Empereur, récemment publiée, on se sent indulgent pour ce caractère doux, patient, sans grande ambition, au moins en apparence, que Napoléon se plaît à écraser de la puissance de son génie, sous le prétexte de l'initier aux secrets de l'art de régner; on prend volontiers parti pour ce roi, qui paya fort cher le plaisir de l'être à peine. Mais, dans les Mémoires de Miot, le personnage change de physionomie, l'abnégation ne paraît plus en lui aussi complète, et, dans cette funeste question de l'hérédité, qui divisa si longtemps Napoléon et Joseph, la justice et la longanimité sont certainement du côté du plus fort.

Il y avait des raisons plausibles à présenter en faveur d'un parti que Bonaparte finit par embrasser : celui de chercher à se donner à lui-même, par un nouveau mariage, des héritiers directs. Devinerait-on jamais les motifs que Joseph emploie pour décider son frère ? Qu'on en juge.

« Tu balances, ai-je dit au premier consul [2]; eh bien, qu'en arrivera-t-il? Qu'un événement naturel amène la mort de ta femme, tu seras pour la France, pour l'Europe, *pour moi qui te connais bien*, tu seras un empoisonneur. Qui ne croira que tu n'aies fait ce qu'il était

[1] T. II, p. 117.
[2] T. II, p. 113.

si parfaitement dans ton intérêt de faire? Il vaut mieux prévenir ces honteux soupçons. Tu n'es pas marié, jamais tu n'as voulu consentir à faire consacrer ton union avec cette femme. Quitte-la par des raisons politiques, et ne laisse pas croire que tu t'en sois défait par un crime. »

« Tu me fais concevoir, » répondit Bonaparte, « ce que je n'aurais jamais pensé, la possibilité d'un divorce... » — « Ose seulement faire ce pas, lui ai-je répliqué, et tu changes ta condition, la nôtre, sans attendre même que tu aies un enfant. Tout est créé par cela seul : le système de famille est établi, et nous sommes à toi. »

Les frères de Bonaparte se faisaient d'étranges illusions quand ils se croyaient en droit de lui signifier à quelles conditions *ils seraient à lui*. Quelle autorité, quelle force morale pouvaient-ils lui apporter? Tout au plus pouvaient-ils troubler, par leurs prétentions et leurs discordes, l'intérieur du palais, et rendre par leurs fautes, et, en ternissant l'auréole de gloire qui l'environnait, l'élévation du premier consul au trône moins solennelle. Bonaparte ne l'ignorait pas, et, ne changeant rien à ses projets, décidé à ne pas associer, par le système de l'hérédité, sa famille à sa propre grandeur, il offrit successivement à Lucien et à Joseph la charge de chancelier du Sénat, qu'ils refusèrent l'un et l'autre avec dédain.

On peut juger du degré d'irritation où cette offre éleva Joseph par les paroles suivantes, qu'il ne craignit pas de faire entendre à Miot [1], dont les sages conseils tendaient à le calmer et à l'amener à l'obéissance.

« Il ne me trompera plus. Je suis las de sa tyrannie, de ses vaines promesses, tant de fois répétées et jamais réalisées. Je veux tout ou rien : qu'il me laisse simple particulier, ou qu'il m'offre un poste qui m'assure sa puissance après lui ; alors je me livrerai, je m'engagerai ; mais, s'il s'y refuse, qu'il n'attende rien de moi. N'a-t-il pas assez du funeste pouvoir qu'il exerce sur la France, sur l'Europe, que son insatiable ambition a troublée, sans me traîner après lui en esclave soumis?... Mais je suis homme, et je veux qu'il s'aperçoive qu'on peut oser ne pas céder à ses caprices... Je me réunirai à Siéyès, à Moreau même, s'il le faut, à tout ce qui reste en France de patriotes et d'amis de la liberté, pour me soustraire à tant de tyrannie. »

Les idées du premier consul sur l'hérédité se modifièrent cependant, non par l'effet de ces menaces, qu'il ne connut pas, et qui, s'il les eût connues, lui eussent inspiré tout autre sentiment que la crainte ; mais par la manifestation non équivoque de l'opinion publique en faveur de l'établissement d'un gouvernement stable et héréditaire, qui suivit la découverte de la conjuration de Pichegru et de Georges.

[1] T. II, p. 112.

Bonaparte résolut alors d'admettre le système d'hérédité, en le bornant à la nomination du fils de Louis Bonaparte comme son successeur; mais il rencontra dans le refus obstiné de son frère un obstacle insurmontable. Lassé de ne trouver autour de lui que des prétentions et des résistances, supplié par le Sénat de trancher selon les traditions monarchiques la question de l'avenir, convaincu qu'il pouvait réaliser toutes ses volontés sans employer de ménagements, il revint à des idées plus simples, et se rapprocha de ses deux frères Joseph et Louis, qu'il résolut de faire entrer dans sa ligne d'hérédité, en se réservant la faculté de revenir au fils de Louis, par le moyen de l'adoption; combinaison nouvelle, qu'il fit passer dans le sénatus-consulte qui constitua le pouvoir impérial.

Satisfait pour le moment, Louis fut nommé général de division et conseiller d'État, afin d'attirer sur lui également les regards de l'ordre civil et de l'ordre militaire, et l'exigeant Joseph, parvenu à l'âge de trente-six ans sans avoir porté l'épée, accepta d'aller commander au camp de Boulogne le 4ᵉ régiment d'infanterie de ligne. La concorde fut rétablie dans la famille du premier consul : elle dura peu.

La fixation du cérémonial du couronnement devint une cause nouvelle de discorde. De pareils détails ne seraient pas dignes de l'histoire, s'ils ne montraient que l'opposition aux vues et à la volonté de leur frère était devenue, chez Joseph et chez Louis, une habitude qu'ils portèrent sur le trône quand ils y furent élevés, et qui eut alors, pour la politique de l'Empereur, des conséquences fâcheuses.

Dans un conseil tenu à Saint-Cloud, pour régler définitivement le cérémonial et les diverses circonstances du sacre et du couronnement, auquel assistait Joseph, l'Empereur, en revenant sur la question du costume, exprima le désir que les princes de sa famille et les grands dignitaires ne parussent pas, ainsi qu'il avait été décidé, revêtus du manteau long à la cérémonie, et que ce manteau fût réservé pour lui seul. Cambacérès, qui jamais ne transigea sur l'article du costume, entendit cette proposition avec effroi. Joseph, interrogé par l'Empereur, ne vit aucun inconvénient à la suppression proposée. « J'envisage avec plaisir ce changement, dit-il ; il m'aurait fallu faire porter ce manteau par quelques-uns de mes grands officiers, et je ne me serais déterminé qu'avec une grande répugnance à recevoir d'eux ce genre de service; je ne puis oublier que ces mêmes personnes étaient naguère mes égaux et mes amis. »

Déjà Napoléon, mécontent que son frère lui eût donné, en lui parlant, la qualification de *chef de l'État*, de *premier magistrat*, l'avait interrompu brusquement par ces mots : « Dites donc *souverain*, » et les dernières paroles de Joseph, qui rappelaient des temps très-voisins, dont on aurait dit que le souvenir s'était miraculeusement effacé de sa

mémoire, augmentèrent son irritation, qui enfin éclata quand Joseph prétendit que sa femme ne devait pas porter la queue du manteau de l'impératrice pendant la cérémonie, parce que celle-ci n'était point mère, titre principal, auquel les reines autrefois pouvaient réclamer de tels honneurs. N'étant plus maître de lui, l'Empereur se leva brusquement de son fauteuil, apostropha rudement son frère, lui reprocha ses opinions populaires avec autant de véhémence que d'amertume, et sortit sans que rien eût été décidé sur cette importante affaire.

Quelques jours après il eut avec son frère une explication où il s'attacha à lui faire comprendre quelle ligne de conduite il devait suivre pour s'associer dignement à l'exécution des grandes entreprises dont la création de l'Empire était le signal. Le long discours qu'il prononça en cette circonstance, et que Miot nous a conservé en l'accompagnant de toutes les attestations désirables d'authenticité, est un des documents les plus curieux que nous devions à cet auteur. Jamais Napoléon ne mit dans son langage plus de vérité, de logique, de grandeur, de douceur affectueuse, jamais il n'indiqua avec autant de simplicité et d'assurance l'immensité incalculable de ses desseins. « Je suis appelé à changer la face du monde, je le crois du moins. Quelques idées de fatalité se mêlent peut-être à cette pensée; mais je ne les repousse pas; j'y crois même, et cette confiance me donne les moyens du succès [1]. » Combien Joseph semble humble et petit quand Napoléon, reproduisant, pour ainsi dire, les paroles d'Auguste à Cinna, mais en les élevant à cette éloquence de la vérité que le poëte ne peut atteindre, lui dit : « Vous êtes mon ennemi ! Et où sont vos moyens d'attaque? Où est l'armée que vous avez à faire marcher contre moi? Avec quel secours, avec quelles forces me disputerez-vous l'empire? Tout vous manque, et alors je vous anéantirai [2]. »

Cependant, dans ce discours, où tout est à citer et à retenir, il se trouve un passage dont l'authenticité inspire des doutes sérieux, non pas que je suspecte en ce point l'exactitude habituelle de Miot, mais parce que Joseph a pu, dans sa relation, être trahi par sa mémoire ou par l'animosité qu'il éprouvait contre son frère à cette époque de sa vie.

Napoléon, supposant que son frère, entre les divers partis qu'il peut choisir, se décidera pour celui de la retraite, l'assure que, dans ce cas, il lui fournira les moyens de soutenir la dignité de son rang. « Vous n'avez rien à craindre de moi, ajoute-t-il [3], je ne suis pas le tyran de ma famille : jamais je ne commettrai de crime, puisque je

[1] T. I, p. 241.
[2] T. II, p. 240
[3] T. II, p. 239.

n'en ai pas commis pour me séparer de ma femme, pour faire un divorce dont je sentais la nécessité, et qui avait toujours été résolu dans ma tête jusqu'à mon voyage en Normandie et en Belgique, où j'ai pu connaître toute la *bassesse des Français*, et m'assurer qu'il n'était pas nécessaire d'en venir là pour obtenir de leur servilité tout ce que je voulais en exiger. »

Cette manière de rassurer Joseph sur son propre sort est trop opposée à la nature emportée, violente, mais non cruelle de Napoléon, pour qu'on puisse croire qu'il l'ait réellement employée. Jamais Joseph ne put craindre, quelque importance qu'il s'attribuât, que son opposition, peu réfléchie, et de plus très-peu persistante, aux volontés de son frère, mettrait jamais ses jours en danger, et Napoléon ne dut pas penser qu'il fût nécessaire de lui donner sur ce point des assurances formelles. Mais ce passage du discours contient une erreur de fait qui en infirme l'autorité. L'Empereur aurait dit, selon Joseph, qu'il avait conçu depuis longtemps le dessein de rompre les liens qui l'unissaient à la compagne de ses premiers jours et des plus beaux de sa gloire; or, comme on l'a vu précédemment, Joseph prétendait avoir, quelques mois auparavant, fait entrevoir pour la première fois à son frère la possibilité d'un divorce[1] : n'y a-t-il pas là une contradiction?

J'irai plus loin et j'adresserai à Miot le reproche d'avoir inséré dans son ouvrage des paroles prononcées par Napoléon, qui assombriraient l'image que l'on se forme du fondateur de l'Empire, si ces discours se présentaient accompagnés de preuves suffisantes pour en attester l'authenticité. Suffit-il, par exemple, pour faire croire que l'Empereur ait dit : « qu'il ne pouvait se repentir du parti qu'il avait pris à l'égard du duc d'Enghien, qu'il ne serait tranquille sur le trône que lorsqu'il n'existerait plus un seul Bourbon, et que, si le hasard lui offrait, pour les deux derniers rejetons de cette famille, une occasion favorable, il ne la laisserait pas échapper, etc.[2];» suffit-il, d'affirmer vaguement que l'Empereur tenait un pareil langage dans ses entretiens avec son frère et ses généraux affidés ? La conscience de l'historien lui impose le devoir de préciser le jour, le lieu et l'occasion où de semblables paroles furent prononcées; par qui elles furent recueillies et transmises à l'historien. Pour des assertions qui portent si loin, il ne peut jamais y avoir trop de preuves.

Une des erreurs les plus accréditées, que les Mémoires de Miot, sont destinés à modifier ou à détruire, est celle qui attribue aux obsessions persistantes des frères de Napoléon la création des trônes

[1] T. II, p. 113.
[2] T. II, p. 227.

auxquels ils furent successivement appelés, et, par conséquent, l'adoption du système de guerre à outrance, qui seul pouvait rendre possible la création et le maintien de ces trônes. L'idée qu'il n'y aurait de repos en Europe que sous un seul chef, sous un empereur d'Occident, qui, semblable à Charlemagne, aurait pour officiers des rois et distribuerait des royaumes à ses lieutenants, se présenta, dès le premier jour, à son esprit, comme le corollaire de l'idée de fonder un empire. Les entraînements de la tendresse fraternelle n'y furent assurément pour rien. Il eut soin, en maintes circonstances, de le rappeler à ses frères, et ceux-ci, de leur côté, laissèrent rarement échapper une occasion de contrarier ses desseins, et de lui faire sentir, par leurs prétentions à l'indépendance, et l'un d'eux par une alliance patente avec ses ennemis, qu'il eût été au-dessus de sa puissance de maintenir cet édifice incohérent dans ces proportions gigantesques, quand même la force qui l'avait fondé n'aurait pas été détruite par une force plus grande.

Joseph et Louis étaient en réalité si peu avides de régner, qu'ils refusèrent l'un et l'autre la première couronne que Napoléon eut à leur offrir. Plus tard, Napoléon, s'étant cru maître de la couronne de Portugal, l'offrit à Lucien, qui la refusa également.

Après son couronnement, l'Empereur songea à ériger en royaume la Lombardie, et à placer son frère aîné, Joseph, sur le trône de ce nouvel État, à la condition qu'il renoncerait à certains droits éventuels à la couronne impériale, qui résultaient pour lui et pour ses successeurs du sénatus-consulte du 28 floréal an XII. Joseph regarda comme une lâcheté, on ne saurait dire pourquoi, la renonciation exigée de lui, et, malgré les conseils de ses amis, il refusa nettement d'y consentir et se décida à rester en France. L'Empereur prit le parti de donner la couronne de Lombardie au fils de Louis, en chargeant celui-ci de gouverner le pays, jusqu'à ce que le jeune prince, qui en attendant resterait à Paris, eût atteint sa majorité. Mais Louis, à qui il communiqua son dessein, refusa aussi formellement que Joseph l'avait fait, en se fondant sur un motif véritablement injurieux pour l'Empereur. « Tant que j'existerai, dit-il à Napoléon, je ne consentirai ni à l'adoption de mon fils, avant qu'il ait atteint l'âge fixé par le sénatus consulte, ni à aucune autre disposition qui, en le plaçant, à mon préjudice, sur le trône de Lombardie, donnerait, par une faveur aussi marquée, une nouvelle vie aux bruits répandus dans le temps au sujet de cet enfant. Je consens, si vous le voulez, à aller en Lombardie, mais à la condition que j'emmènerai avec moi ma femme et mes enfants. »

« Ce nouveau refus et le ton dont il fut énoncé et soutenu, ajoute Miot, portèrent la colère de l'Empereur au dernier excès. Il saisit

le prince Louis par le milieu du corps et le jeta avec la plus grande violence hors de son appartement [1]. »

Repoussé ainsi des deux côtés par sa propre famille, l'Empereur commença à porter ses vues et son affection vers Eugène Beauharnais, dont la mère, instruite des trames de ses beaux-frères contre elle, faisait avec finesse tourner chacune de leurs fautes à son profit.

Joseph et Louis finirent par se montrer moins intraitables et par accepter des couronnes. Louis régna sur la Hollande, mais il se dégoûta promptement du pouvoir souverain et l'abdiqua, non sans dignité. Joseph montra plus de persévérance. Appelé au trône de Naples, au commencement de l'année 1806, il prit goût au bien qu'il pouvait faire dans ce pays, et déjà son administration modérée et juste, confiée aux hommes distingués dont j'ai parlé, y produisait de bons fruits, quand Napoléon le transporta, avec le vain titre de roi, au milieu de l'Espagne en armes pour la défense de son indépendance. C'est à raconter les bonnes intentions de Joseph et les événements malheureux qui les paralysèrent toutes que Miot consacre la majeure partie du troisième et dernier volume de ses Mémoires.

III

Les royaumes fondés par Napoléon en faveur de ses frères eurent une existence trop éphémère et trop contestée, pour que leur histoire puisse intéresser par elle-même et autrement que comme un épisode de l'histoire du grand empire que ses victoires avaient édifié et que ses défaites firent crouler. Ces royaumes disparurent avant que l'existence de l'Empire fût mise en question. L'histoire ne recherchera donc pas avec beaucoup d'intérêt comment Louis-Napoléon administra, pendant trois années environ, la Hollande, et Joseph, pendant un peu plus de deux ans, le royaume de Naples, et pendant cinq ans l'Espagne, en proie aux convulsions d'une guerre acharnée. Que ces princes aient fait des efforts dignes d'éloges, quoique peu appropriés au caractère des circonstances, pour signaler par quelques sages réformes leur passage à travers des pays qu'ils ne connaissaient pas et qui ne les connaissaient pas, cela est incontestable ; mais ce que l'histoire cherche à Amsterdam, à Naples ou à Madrid, ce n'est pas plus le roi Louis que le roi Joseph ou le roi Joachim, c'est toujours Napoléon avec ses idées excessives, ses projets sans limites, son activité qui suffit à tout, même à régner dans les États de ses frères.

[1] T. II, p. 256.

Or un écrivain qui prend au sérieux la royauté de Joseph, et qui, recueillant fidèlement ses souvenirs, en raconte les difficultés, les vicissitudes, les espérances aussitôt trahies que conçues, les joies d'un moment, trop vite effacées par de cruelles amertumes, et enfin la ruine définitive; cet historien qui ne nous montre plus que dans le lointain la puissante et terrible figure de Napoléon ne peut, quels que soient l'exactitude et même l'agrément de ses récits, satisfaire à la seule curiosité qu'on éprouve quand on lit les annales de cette époque. Cette critique, je crois devoir l'adresser à la partie de ses Mémoires où Miot raconte les grandeurs et les infortunes de son ami devenu roi.

Miot d'ailleurs ne fut en position de tout voir et de tout entendre ni à Naples ni à Madrid. Il paraît avoir eu à la cour du roi Joseph l'état d'un ami austère, qu'un prince ne caresse pas, parce qu'il est toujours sûr de le retrouver au besoin, et qu'il consulte le moins possible, parce que la franchise de son langage lui est souvent incommode; aussi les Mémoires de Miot, quand ils tracent l'histoire des deux royautés de Joseph, offrent-ils incomparablement moins d'intérêt et ont-ils, sous le rapport historique, moins de valeur que les *Souvenirs* de Stanislas Girardin, publiés en 1828, et surtout que l'ouvrage publié en 1853 par M. du Casse, officier d'ordonnance du prince Jérôme Napoléon, actuellement vivant, sous le titre de *Mémoires et correspondance politique et militaire du roi Joseph*, où se trouvent rapprochés et mis en œuvre une quantité considérable de documents de toute sorte, qui jettent une vive lumière, non pas seulement sur l'administration du roi Joseph à Naples et en Espagne, mais sur la vie, le caractère et la politique tout entière de Napoléon.

L'Empereur parle souvent et est toujours présent dans l'ouvrage de M. du Casse, et cet ouvrage en acquiert un grand prix; malheureusement il ne parle plus dans cette partie des Mémoires de Miot; la parole appartient à Joseph, et le lecteur est bientôt las, il faut l'avouer, de ses velléités impuissantes d'indépendance, de ses plaintes, de ses continuelles et inutiles récriminations contre son frère, de son obstination à ne pas lui obéir quand il est absent et qu'il le sait engagé dans les périls de quelque grande entreprise, et à vouloir continuellement prendre au sérieux son fantôme de royauté.

A tant d'erreurs et de déboires dont il est le confident habituel, Miot n'aperçoit qu'un remède, et il en prescrit l'usage sans se décourager, ce remède est l'abdication. Il termine d'ordinaire le récit des efforts qu'il fit à diverses reprises pour amener le roi à ce parti extrême, par les mots : *Je ne réussis pas* [1]; tant il est vrai qu'une cou-

[1] T. III, p. 138, 176.

ronne, fût-elle d'épines, a toujours du prix pour qui la porte. La certitude d'être arrêté à Bayonne si, après avoir, sans l'autorisation de l'Empereur, abdiqué, ou plutôt, pour nous servir de l'expression de Napoléon [1], *quitté son poste*, il songeait à rentrer en France, pouvait, autant qu'une ambition qui n'était guère de saison, décider Joseph à ne pas suivre les conseils philosophiques de son ami.

Cette partie des Mémoires de Miot sera cependant lue avec intérêt et profit. Miot est un témoin consciencieux, il possède des connaissances variées, il écrit bien, et il fait pénétrer le lecteur dans l'intérieur des conseils de la cour de Joseph plus que ne peut le faire un historien proprement dit, qui considère plutôt l'ensemble que les détails des événements. Il trace après le maréchal Jourdan [2], Girardin et Matthieu Dumas [3], en ajoutant des traits nouveaux à leurs récits, le tableau des inextricables difficultés avec lesquelles le roi Joseph se trouva aux prises dès qu'il mit le pied en Espagne, et des revers de l'armée française, qui, un instant suspendus par la présence de Napoléon, deviennent périodiques après son départ. Des anecdotes curieuses, bien choisies, qu'un historien n'a guère le droit de citer, lui servent à caractériser en peu de mots la cause et l'effet des événements. Ainsi, pour montrer à quel degré de découragement et d'indifférence de leurs propres défaites causées trop souvent par l'envie et la haine qu'ils ressentaient les uns contre les autres, étaient tombés les chefs de l'armée française, il raconte que, le soir de la funeste bataille de Vitoria, perdue le 21 juin 1813 et qui détermina l'évacuation de l'Espagne par les Français, le roi, au moment de voir coupée sa retraite vers la frontière française, était parvenu, à travers de grands périls, à se réfugier dans la petite ville de Salvatierra, où il soupait paisiblement, quand le maréchal Jourdan, commandant en chef de l'armée, le rejoignit. « J'étais, dit-il [4], à souper avec le roi, M. O'farill, et le comte d'Erlon, lorsque le maréchal Jourdan arriva. En entrant, il nous dit : « Eh bien, on a voulu donner « une bataille, et la voilà perdue ! » Puis il se mit à table, partagea notre maigre repas, et il ne fut plus question de rien. » Ces mots, *il ne fut plus question de rien*, font mieux comprendre que les longues et savantes explications stratégiques des historiens l'état d'épuisement et d'apathie où étaient tombés les généraux français. Ne se croirait-on pas descendu à l'année 1841, où les mêmes lieux virent passer trahi, fugitif et entouré des débris d'une armée dont il n'avait

[1] T. III, p. 171.

[2] Ses mémoires, encore inédits, ont été communiqués à plusieurs historiens de nos jours.

[3] Paris, 1839, 3 vol. in-8°.

[4] T. III, p. 281.

pas une seule fois partagé les périls, le malheureux don Carlos?

Les Mémoires de Miot présentent en outre l'avantage de servir à contrôler les nombreux et précieux documents contenus dans les *Mémoires du roi Joseph* et même à commenter certains d'entre eux.

En rapprochant, par exemple, le texte donné par Miot et par M. du Casse d'un document du plus haut prix, car nulle part, à mon avis, le caractère de Napoléon ne s'est dévoilé en traits aussi saisissants, j'ai trouvé que le texte donné par ce dernier auteur n'était pas complet, ni exact à beaucoup près.

Ceux qui ont lu les *Souvenirs* de Girardin et les *Mémoires du roi Joseph* n'ont certes pas oublié les étranges instructions verbales que Napoléon donna à Miot partant pour aller exercer auprès de Joseph, à Naples, les fonctions de ministre. En cette occasion, l'Empereur prononça les paroles suivantes, qui montrent jusqu'où s'étaient étendus les ravages de l'orgueil triomphant dans son esprit et dans son cœur : « Je ne reconnais pour parents que ceux qui me servent. Ce n'est point au nom de Bonaparte qu'est attachée ma fortune, c'est au nom de Napoléon[1]. » Toutes les instructions sont sur ce ton et ont cette portée. Il convenait donc de livrer cette pièce tout entière, sans aucun retranchement. Girardin, à qui Miot l'avait fait connaître, l'a publiée incomplète, mais sans altérations. On va voir combien la copie communiquée à M. du Casse et adoptée par lui[2] diffère de l'original, que Miot, dont ici l'autorité est irrécusable, nous donne dans son intégrité.

L'Empereur commence par dire que son intention est de nommer Joseph roi de Naples, mais qu'il doit accepter sans hésitation. Il ajoute, ce qu'on ne trouve pas dans les *Mémoires du roi Joseph* : « J'ai dans le secret de mon sein un autre tout nommé pour le remplacer s'il refuse. Je l'appellerai Napoléon : il sera mon fils. C'est la conduite de mon frère à Saint-Cloud[3], c'est son refus d'accepter la couronne d'Italie, qui m'ont fait nommer Eugène mon fils. Je suis résolu à donner le même titre à un autre, s'il m'y force encore. » On n'aperçoit pas le motif qui a pu faire supprimer ce développement de l'idée principale exprimée par Napoléon.

L'Empereur donne ensuite, avec sa parole vive et colorée, d'excellents conseils à son frère, qu'on regrette encore de ne pas retrouver dans l'ouvrage dont il est question.

« Ce n'est pas au nom de Bonaparte qu'est attachée ma fortune[4], c'est

[1] T. II, p. 297.
[2] T. II, p. 296.
[3] Au sujet du cérémonial du couronnement.
[4] Et non pas *ma famille*, comme on lit dans les *Mémoires de Joseph*, ce qui n'a pas de sens.

au nom de Napoléon. — C'est avec mes doigts et ma plume que je fais de enfants. Je ne puis aimer aujourd'hui que ceux que j'estime. Tous les liens, tous les rapports d'enfance, il faut que Joseph les oublie. Qu'il se fasse estimer, qu'il acquière de la gloire! qu'il se fasse casser une jambe! alors je l'estimerai. Qu'il renonce à toutes ses vieilles idées! Qu'il ne redoute plus la fatigue! Ce n'est qu'en la méprisant et en s'y livrant qu'on devient quelque chose, et non en courant des lièvres à Mortefontaine. Voyez, moi : la campagne que je viens de faire, l'agitation et le mouvement m'ont engraissé. Je crois que, si tous les rois de l'Europe se coalisaient contre moi, je gagnerais une panse ridicule. »

Napoléon, quand il se trouvait dans de bonnes dispositions d'esprit, tempérait volontiers la gravité de son langage par quelques plaisanteries imprévues et empreintes d'une familiarité populaire contractée par lui dans la vie des camps. Pourquoi effacer de sa physionomie morale ce trait qui n'a rien, dans un tel homme, que d'agréable ?

Une des qualités qui doivent le plus grandir l'Empereur aux yeux de la postérité est le dégoût et la haine implacable qu'il ne cessa de ressentir à toutes les époques de son règne contre les généraux et les administrateurs qui, par leur cupidité, leurs malversations ou les désordres de leur gestion, lésaient la fortune publique et ne craignaient pas d'avilir l'autorité qu'il leur confiait. Il n'admettait sur ce point aucune excuse, aucune transaction, et jamais, on doit le dire, les finances de la France n'eurent un gardien plus vigilant et plus sévère; de même que ce qu'il appelait les *faiseurs d'affaires*, race de gens qu'il apprit à connaître et à détester dès sa première campagne d'Italie, n'eurent jamais d'ennemi plus acharné et plus redoutable, par le mépris et les châtiments dont il les poursuivait. Il se regardait comme vaincu et humilié, quand il ne pouvait faire rendre gorge à un coupable, et, lorsqu'il y parvenait, il triomphait comme en un jour de victoire. Dans une lettre à Mollien, ministre du Trésor public, il lui rappelle la célèbre affaire des munitionnaires généraux, en 1806, et lui dit[1] : « Vous ne sauriez croire durant combien de temps cette affaire m'a retiré tout repos. » Quel autre souverain peut-on citer qui ait porté à la fortune publique un intérêt plus profond et plus personnel? Ce n'est donc pas sans surprise que je vois affaiblie, dans les *Mémoires du roi Joseph*, l'indignation que l'Empereur manifeste au sujet des friponneries, c'est l'expression dont il se sert, dont deux personnages puissants s'étaient rendus coupables dans le royaume de Naples. Napoléon ne dit pas d'une manière générale, comme on le lit dans ces *Mémoires* : « Qu'il renvoie donc les voleurs à la première preuve qu'il aura de malversation; » mais bien, en rendant directe

[1] *Mémoires d'un ministre du Trésor public.*

l'accusation : « Qu'il *le* renvoie donc à la première preuve qu'il aura de ses friponneries! Je ne crains pas les généraux, et je ne les ménage pas. »

J'avais été surpris d'entendre l'Empereur terminer sur ce sujet par cette phrase : « Que mon frère surveille ces deux hommes, et qu'il ne laisse pas déshonorer son *beau* caractère; » car il n'entrait pas dans ses habitudes de professer pour ses frères ce genre d'admiration expansive, et, en recourant à Miot, j'ai trouvé le mot juste de Napoléon : « Surveillez ces deux hommes, et ne laissez pas déshonorer le caractère de mon frère. Il vous fera ministre de la guerre. »

La fin de la conversation est supprimée entièrement dans les *Mémoires du roi Joseph*. Je ne crois pas devoir la rapporter ici, parce qu'il est des vérités auxquelles il ne convient pas de donner une trop grande publicité; mais j'engage le lecteur, curieux de tout connaître, à la lire dans les Mémoires de Miot : il sera édifié.

Qu'un examen comparatif semblable à celui auquel je viens de me livrer conduisît, s'il était exécuté sur un grand nombre de documents contenus dans les *Mémoires du roi Joseph*, à un résultat pareil, rien ne l'indique, et je suis loin de le prétendre. Mon seul but, en faisant ce rapprochement, curieux à plusieurs égards, a été de montrer, quand le gouvernement s'occupe de faire publier le recueil des lettres de Napoléon, combien il importe que le texte de ces lettres soit mis au jour dans sa pureté, sans retranchements ni altérations d'aucun genre, dût-on réserver pour d'autres temps celles dont la publication présenterait aujourd'hui des inconvénients. Qu'on sache bien qu'en cette matière supprimer conduit à ajouter, parce qu'il faut combler les lacunes, rétablir les transitions, et effacer partout les signes accusateurs de la mutilation. Où cela ne mène-t-il pas? Il vaut mieux ne pas publier du tout un document historique important que de le présenter incomplet ou altéré, car dans ce cas il conduit immanquablement à des conclusions erronées, tandis que, si ce document fait défaut à l'historien, celui-ci suspend son jugement et n'introduit dans l'histoire aucune erreur.

IV

Dans une conversation qu'il eut avec Miot à Mortefontaine, en octobre 1803, Joseph, désespéré de ce qui se passait alors dans le sein de sa famille, s'écria : « En vérité, il semble que le destin nous aveugle et veuille, par nos propres fautes, rendre un jour la France à ses anciens maîtres [1]. » Ces paroles prophétiques vont se réaliser. Miot emploie

[1] T. II, p. 115.

les dernières pages de son troisième volume à raconter succinctement la fin de l'Empire, la première Restauration et les Cent-Jours, événements dont il fut le témoin attentif, quelquefois bien renseigné, mais auxquels il ne prit qu'une part très-restreinte ; aussi se montre-t-il ici moins comme un historien, que comme un moraliste politique qui, n'ayant que l'expérience insuffisante de trois ou quatre révolutions, commet des méprises dans lesquelles aucun de nous aujourd'hui ne tomberait. Il gémit de voir beaucoup de ses collègues préparer en secret une habile transition à d'autres opinions, et à un autre langage. Il ne gémit pas moins de voir des gens sensés d'ordinaire persister à placer, en de pareilles conjonctures, leur entière confiance dans le génie et l'étoile de l'Empereur, et attendre en pleine sécurité une paix prochaine. Quant à lui, décidé à servir avec fidélité jusqu'au bout le gouvernement de Napoléon, il obéit à l'ordre qu'il reçoit de suivre l'Impératrice à Blois. Miot n'a pas le moindre goût pour la satire, on le sait, et cependant il glisse quelques traits assez comiques dans le tableau qu'il nous laisse de la cour que Marie-Louise, quittant précipitamment Paris, tint pendant quelques jours à Blois. On s'étonne, en voyant l'Impératrice réunir les ministres, présider des conseils et publier une proclamation dont les habitants de cette ville eurent seuls connaissance ; on sourit même quand on voit l'archichancelier Cambacérès, fidèle à ses habitudes, transporter avec lui à Blois l'étiquette de son palais à Paris. Revêtu dès le matin de son brillant costume et décoré de ses ordres, il donne des audiences. Et comme la situation montueuse de la ville de Blois ne permet pas l'usage des voitures, il va en chaise à porteurs chez l'Impératrice et chez les princes [1], et on le rencontre avec cet appareil dans les rues les plus tortueuses de la ville. Nous ne savons si c'est par malice que Miot, après avoir passé la revue de tous les membres du gouvernement qui s'étaient rendus à Blois, ajoute : « Je ne vis aucun membre du Sénat [2]. » Sans doute, ils étaient tous à Paris, et l'on sait ce qu'ils y faisaient.

Miot réserve sa sévérité, dont la forme au surplus est toujours adoucie, pour les grands personnages de l'Empire qui, après ou un peu avant l'abdication de Napoléon, portèrent aux Bourbons, avec plus ou moins d'empressement, leur adhésion et l'offre de leurs services. Sans m'arrêter sur un sujet qui donna lieu autrefois à tant de récriminations, je me contente de dire que ce reproche, s'il est fondé, doit s'appliquer à tout le monde, car il est douteux qu'on puisse citer un seul fonctionnaire, civil ou militaire, de l'Empire, qui ait, en 1814, refusé aux Bourbons son adhésion et ses services. Quelques-uns furent

[1] T. III, p. 358.
[2] T. III, p. 259.

repoussés; nul, que je sache, ne se tint volontairement à l'écart. Miot, qui fut sous la Restauration un membre distingué de ce qu'on appelait alors le parti bonapartiste, nous apprend que son adhésion se trouve au *Moniteur* du 12 avril 1814, et que, s'il ne siégea pas dans le conseil d'État de Louis XVIII, c'est que les membres du conseil qui avaient suivi l'Impératrice à Blois en furent exclus [1]. Voilà du moins un historien sincère.

Je ne terminerai pas l'analyse de ses Mémoires sans faire des réserves au sujet de jugements empreints de prévention qu'il porte sur quelques personnes. Du sein de sa retraite, digne et modeste, où il s'occupait à nous donner la meilleure traduction française que nous possédions d'Hérodote et de Diodore de Sicile, il semble s'être complu à replacer, un peu au-dessous de leur valeur véritable, des hommes qui, sous l'Empire, s'étaient élevés beaucoup au-dessus de lui. C'est une satisfaction que ceux qui ne sont plus rien aiment assez communément à prendre. Madame de Motteville parle dans ses Mémoires d'un certain président Barillon, « qui était [2] un homme d'honneur, mais de ces gens chagrins qui haïssent toujours ceux qui sont en place, et croient qu'il est d'un grand cœur de n'aimer que les misérables. » Miot ne ressemble pas absolument à Barillon, mais il est un peu de sa famille.

Il raconte, par exemple, qu'ayant été adjoint à Regnault de Saint-Jean-d'Angély pour examiner les papiers saisis chez Moreau, après l'arrestation de ce général, il y trouva l'état des contributions de guerre levées en Allemagne dans le cours des années 1800 et 1801. Il établit, de son autorité privée, un calcul, duquel il résulte que, sur un total de vingt-quatre millions de contributions, huit entrèrent dans la caisse particulière de Moreau. De cette dernière somme, une partie, qu'on évaluait à moitié, avait été employée en dépenses secrètes et extraordinaires et distribuées en gratifications aux généraux et autres officiers de l'armée. Le surplus, *à ce qu'il paraît*, ajoute-t-il [3], était demeuré dans les mains du général en chef.

Une pareille inculpation, qui n'avait jamais été dirigée contre le vainqueur d'Hohenlinden, peut-elle l'être avec aussi peu de précision? Hélas! l'histoire dirige contre ce guerrier, qui ne le cédait qu'à Napoléon en génie militaire, une accusation trop cruelle et trop fondée, pour qu'on ne s'estime pas heureux de repousser celles qui reposent à peine sur une apparence de preuve. Au surplus, Miot détruit lui-même l'effet de son insinuation, quand il rapporte [4] que Moreau, au

[1] T. III, p. 371.
[2] T. II, p. 142.
[3] T. II, p. 203.
[4] T. II, p. 203.

moment de son départ pour les États-Unis, manquait des ressources nécessaires pour s'y établir, et que le premier consul lui vint en aide, en lui achetant, à un prix supérieur à sa valeur, l'hôtel qu'il possédait à Paris.

En parlant de l'amiral Truguet, que tant de personnes encore vivantes ont connu, il l'appelle « un des plus violents démagogues de la Révolution[1]. » Rien dans la vie de l'amiral ne peut justifier l'emploi d'une semblable qualification. Truguet embrassa avec chaleur les principes de la Révolution, mais sans les exagérer; il ne les abandonna pas sous l'Empire, et au temps de la Restauration il se montra partisan sage et dévoué des institutions constitutionnelles. C'est une mémoire à honorer et non à confondre dans la tourbe des démagogues de la Révolution.

Barbé-Marbois, Portalis et Siméon, qui, victimes du coup d'État du 18 fructidor, rentrèrent en France après le 18 brumaire et s'attachèrent sans arrière-pensée au gouvernement de Bonaparte, sont placés par Miot dans un jour peu favorable à leur caractère politique; mais il atténue beaucoup l'autorité de sa censure quand il dit que Portalis et Siméon se sont honorés plus tard d'avoir été sous l'Empire constamment les agents des Bourbons[2]. Comment Portalis, qui mourut en 1807 ministre des cultes de Napoléon, put-il s'honorer *plus tard*, c'est-à-dire sous la Restauration, d'avoir été un agent des Bourbons? Quant à Siméon, il devint ministre de la justice de Jérôme Napoléon, roi de Westphalie, et il est peu probable qu'il ait cumulé cette fonction avec celle d'agent secret des Bourbons.

Je pourrais encore relever quelques autres appréciations de ce genre : ce serait sans grand profit pour le lecteur, qui sait qu'il a entre les mains des mémoires particuliers et non une histoire. Ce qui fait le mérite des mémoires historiques est aussi ce qui en fait l'inconvénient. Dans ce genre de composition l'auteur n'aspire pas à la gravité de l'histoire véritable, et se met lui-même le plus possible en scène, afin d'accroître l'autorité de ses révélations; il laisse alors percer ses opinions particulières, ses préférences, ses antipathies, souvent même ses passions, sans grand danger pour la vérité, parce que les historiens futurs sauront qu'ils ne doivent attribuer à ses récits et à ses jugements qui sont, dans tous les cas, un reflet précieux des opinions ou de certaines opinions du temps, qu'une foi relative, sujette à contrôle. Ce qu'on peut exiger est que l'écrivain ait vu de ses propres yeux les événements qu'il raconte, ou qu'il ait puisé ses récits à des sources contemporaines et authentiques, et que la passion ne déna-

[1] T. I, p. 343.
[2] T. I, p. 379; t. II, p. 152.

ture pas ses jugements. Sous ce rapport, les Mémoires du comte Miot, œuvre de franchise et de bonne foi, viennent se placer d'eux-mêmes au nombre des documents les plus dignes d'être consultés par ceux qui tiennent à connaître la vérité *vraie* sur le Consulat et les premières années de l'Empire.

Comte Beugnot.

LA MARINE FRANÇAISE EN CRIMÉE

La Marine française dans la mer Noire et la Baltique. Chroniques maritimes de la guerre d'Orient, par le baron de BAZANCOURT. *Amyot,* éditeur, 18, rue de la Paix.

Les fêtes de Cherbourg sont passées, mais l'impression qu'elles ont produite subsiste encore. Quel sera l'avenir de la marine française? Quelle influence la création de ce nouveau port militaire exercera-t-elle sur ses progrès? Question grave, qui, de l'un et de l'autre côté du détroit, préoccupe vivement les esprits. Nous ne voulons pas nous livrer à des conjectures pour la résoudre. Il n'appartient qu'à Dieu de connaître les destinées guerrières de ces magnifiques navires, si admirables dans leurs pacifiques évolutions.

Mais il est permis de consulter le passé pour interroger l'avenir, et, sous ce rapport, il nous a semblé que le simple exposé des actes de la marine dans la dernière guerre présenterait de l'intérêt. Si la France ouvre de nouveaux arsenaux à la marine, il est juste de montrer ce que la marine a fait pour la France.

La marine, considérée en elle-même, est la carrière qui parle le plus à l'imagination. Elle éveille dans l'âme l'idée de l'immensité des mers, des sombres tempêtes, des lointains voyages, des îles fameuses, des séparations, des exils, des absences, de tout ce qu'il y a de plus grand dans le spectacle de la nature et de plus amer dans les sacrifices du cœur.

Quitter à seize ans sa famille, renoncer aux premières heures d'indépendance de la vie, s'élever, par un avancement lent, d'une obéissance sans bornes au difficile honneur d'un commandement sans contrôle, unir la dignité du diplomate et la bravoure du soldat, s'endormir au bruit des vagues, régler sa marche sur les latitudes des mondes et sur les astres des cieux, porter dans un cœur solitaire sa patrie absente, et regretter, au milieu des splendeurs des tropiques, quelque lande sauvage de la Bretagne où fut son berceau, telle est la destinée du marin.

Plus elle appelle le péril, plus elle exige le sacrifice, et plus elle a de poésie. Le caractère de l'homme se fortifie et s'élève au milieu des

épreuves de sa vocation. Dans la solitude du bord, pendant les longues heures de *quart* passées à la clarté des étoiles, il acquiert une expérience précoce des choses, et, sous une apparente froideur, il cache une âme ardente, mais trop habituée aux vrais périls pour se consumer en stériles émotions.

Que d'épreuves s'ajoutent aux devoirs habituels de la profession : les péripéties de la guerre, les épidémies au sombre désespoir, le danger des écueils inconnus! Tout le monde a vu le tableau d'Horace Vernet qui représente le choléra à bord de la frégate la *Melpomène*, ces figures livides, ces morts jetés à la mer à peine voilés de leur linceul, et l'officier de quart qui enregistre leurs décès avec une morne impassibilité. Image de la vie du marin! la mer sous ses pieds, la mort sur sa tête, il est debout à son poste, comme la statue vivante du Devoir. Encore si la mort se présentait à lui au milieu de l'enivrement des combats, et avec le prestige de la gloire; mais la mer sera sa tombe sans nom. Le monde, qui admire tant les coups de main, ne tient pas assez de compte de ces existences patientes, dévouées, dans lesquelles l'homme lutte non-seulement contre la fureur des éléments et les ennemis du dehors, mais contre l'ennui, les regrets et les défaillances de son cœur!

Si jamais guerre fit éclater l'abnégation du marin, c'est celle dont nous nous occupons. Aucune victoire navale ne le dédommagea de ses fatigues, et, aux yeux des esprits superficiels, la marine passe pour n'avoir joué qu'un rôle secondaire. Mais plus on envisage les événements, plus on se forme une conviction contraire. Il serait téméraire de dire que, sans l'armée, la marine eût pris Sébastopol, mais on peut affirmer avec vérité que, sans la marine, l'armée ne l'eût jamais pris.

Il n'en était pas en effet de la guerre de Crimée comme des guerres ordinaires, dans lesquelles les armées, se mouvant sur un espace de terrain plus ou moins étendu, trouvent en elles-mêmes et dans les pays qui les environnent des ressources pour subsister. Dans les campagnes de ce genre, la marine, si elle intervient, ne peut opérer que des diversions. Ce fut une simple diversion que fit la flotte de la Baltique, lorsqu'elle menaça de ses pavillons les inexpugnables forteresses de Cronstadt. En portant l'attaque de ce côté, elle divisa les forces de la Russie ; mais là n'était pas le nœud de la guerre. Les coups de canon tirés dans la Baltique n'amenèrent pas la paix. En Crimée, au contraire, la marine fut l'élément *essentiel* et *indispensable* du succès de la campagne. S'il était nécessaire de le démontrer, il suffirait de rappeler que les trois opérations capitales de la guerre furent l'œuvre exclusive de la marine : le *débarquement*, le *ravitaillement des armées alliées* et la *domination de la mer*.

La prise de Sébastopol fut due à la persévérance d'une armée que

ne rebutèrent pas les nuits sanglantes des tranchées, au jeu d'une artillerie formidable, à l'élan irrésistible des colonnes d'assaut. Mais tant de courage et tant de moyens d'action seraient demeurés stériles si la marine n'avait eu la possession de la mer Noire. Dès que les forces navales de la Russie eurent été paralysées par celles de la France et de l'Angleterre, la reddition de Sébastopol devint une question de temps. C'est ce que l'amiral Bruat écrivait à M. l'amiral Hamelin le 11 septembre 1855, trois jours après la prise de Malakoff :

« Hier j'ai visité le plateau de Malakoff et fait le tour de Sébastopol. Les « traces d'une résistance prolongée jusqu'à la dernière extrémité sont pré- « sentes partout. Les pertes subies par la garnison dépassent probablement « nos calculs. La Russie n'a reculé devant aucun sacrifice pour défendre ce « poste avancé d'une politique non moins avancée que prévoyante : mais « dans la lutte d'opiniâtreté qui s'était engagée entre elle et nous, *l'avantage « devait rester aux puissances maîtresses de la mer*. Nous avions, pour ré- « parer nos pertes et pour amener nos forces sur le théâtre de la guerre, le « chemin le plus prompt et le plus facile. Aussi, malgré les jours d'épreuve « qu'il nous a fallu traverser, n'ai-je jamais douté de l'issue du siége. »

Ces paroles de l'amiral Bruat résument la situation. Voyons comment la marine devint *maîtresse de la mer*, et quelles sont les opérations qu'elle a ensuite exécutées.

L'escadre de la Méditerranée, dont la mission est de se porter partout où la politique peut réclamer son action, fut envoyée, dès la première apparence de nos difficultés avec la Russie, dans les mers du Levant. A mesure que les événements devenaient plus graves, elle se rapprochait de Constantinople; et, lorsque la guerre eut éclaté entre les Turcs et les Russes, elle alla immédiatement jeter l'ancre dans le Bosphore.

Jusqu'au mois d'avril 1854, époque à laquelle la déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre d'une part, et la Russie de l'autre, fut notifiée aux escadres alliées au mouillage de Baltchick, elles n'avaient encore agi contre la flotte russe et la mer Noire que par intimidation. Les amiraux Hamelin et Dundas avaient, dès le mois de janvier, fait parvenir à Sébastopol l'avis que tout bâtiment de guerre russe rencontré dans la mer Noire serait invité et au besoin contraint à rentrer dans son port. Pour assurer l'exécution de cette mesure, des croisières de frégates à vapeur anglaises et françaises furent organisées sur des portions du littoral appartenant à la Russie. Pendant tout l'hiver de 1854 elles accomplirent cette mission, que le mauvais temps et l'ignorance où l'on était des intentions de la flotte russe ne rendaient pas sans danger.

La destruction des batteries, des magasins et des navires du port

militaire d'Odessa fut le premier acte de guerre qui suivit la déclaration des hostilités. Ce fait s'accomplit le 22 avril 1854.

Les escadres alliées allèrent ensuite devant Sébastopol. Elles croisèrent pendant vingt jours en vue de la flotte russe, mouillée sous la protection de ses forts sans la décider à venir au combat, quoiqu'elle eût pu mettre en ligne un nombre de vaisseaux égal à celui des alliés. Au retour de cette croisière, les flottes reprirent le mouillage de Baltchick et assistèrent de là, pendant tout l'été, aux préparatifs de l'expédition de Crimée.

Dans les premiers jours de septembre, après avoir passé par les terribles épreuves du choléra, elles reçurent à leur bord les corps d'armée expéditionnaire, et les débarquèrent en très-peu d'heures avec un ordre admirable, sur les plages de Crimée.

A partir de ce moment, le rôle de la marine redoubla encore d'activité. C'était elle qui devait relier à la France les 27,000 soldats qu'elle lançait sur le territoire ennemi, et dont le nombre fut porté en peu de temps à un chiffre de plus en plus élevé. Laborieuse et pénible mission, que celle qui consistait à assurer le ravitaillement et les approvisionnements de l'armée sur cette terre stérile, dévastée, dont les steppes n'offraient aucune ressource à nos soldats !

En quelques semaines la marine improvisa un port à Kamiesh. Elle le ferma au moyen d'une estacade. Elle appuya l'estacade par trois batteries. L'eau manquait : elle construisit un aqueduc qui l'amena dans la ville. C'était à Kamiesh qu'on débarquait les hommes, les vivres et les munitions, et qu'on embarquait les blessés pour Constantinople. La direction du port était composée d'officiers de marine qui étaient chargés de la police, et devaient parer, par une surveillance incessante, au danger des incendies et des brûlots. Il arrivait souvent que leurs hommes ne suffisaient pas aux arrivages des navires. Les vaisseaux en rade fournissaient des corvées de matelots. Kamiesh était la base de toutes les opérations du siége. Supposez que le feu ou un coup de main des Russes eût détruit Kamiesh : c'était fait de l'armée. « Vous réalisez votre projet d'installation à Kamiesh dans les condi-
« tions les mieux entendues, écrivait, le 29 novembre, le général
« Trochu au chef d'état-major de la flotte, l'amiral Bouët Willaumez :
« l'ordre pour la police de la rade et de la baie est un monument de
« sagesse et de prévision. »

Tandis qu'une partie des vaisseaux opérait des transports, les autres échelonnés le long de la côte formaient autour de nos établissements une ceinture de forteresses mobiles. Ils empêchaient les vaisseaux russes de sortir du port de Sébastopol, et protégeaient l'armée contre toute surprise de la garnison du côté de la mer; car tous les chemins qui suivaient le rivage étaient balayés par les canons de la flotte.

Ce fut dans cette position que les escadres alliées soutinrent le choc des effroyables tempêtes du Pont-Euxin. Gagner la pleine mer, c'était abandonner l'armée aux attaques de la marine et de la garnison ennemies. Rester au mouillage, c'était courir le risque presque inévitable d'être jeté à la côte. Les vaisseaux restèrent à leur poste. Dans la nuit du 15 novembre, plus de seize bâtiments marchands échouèrent : le *Henri IV* et la corvette le *Pluton* furent jetés à la côte ; le *Bayard* fut heurté par le *Jupiter* avec une violence telle, que les embarcations de l'arrière du *Jupiter* furent broyées comme de la paille par le beaupré du *Bayard;* la *Ville de Paris* et le *Friedland* perdirent leur gouvernail : les escadres furent à deux doigts de leur perte, et leur salut tint presque du miracle.

Ainsi se trouvaient justifiées les prévisions de l'amiral Hamelin, dont les avis, dictés par l'expérience et l'habitude de la mer, signalaient, avant le départ de Varna, la présence d'une flotte sur les rivages de la Crimée comme pleine de dangers. L'amiral Hamelin ne redoutait pas moins pour ses vaisseaux une attaque contre les forts qui défendaient Sébastopol du côté de la mer. Il pensait qu'après le parti extrême que les Russes avaient pris de couler leurs vaisseaux pour barrer la passe une tentative de ce genre compromettrait la flotte sans amener de résultats. Néanmoins, quand l'ouverture du feu des batteries de terre eut été fixée au 17 octobre, il n'hésita pas, dans le but d'opérer une puissante diversion, à ranger ses vaisseaux en ligne de bataille devant les forts du sud de Sébastopol, tandis que la marine anglaise attaquerait ceux du nord.

Dans l'action du 17 octobre, la marine eut un rôle important : sur six batteries de terre, trois avaient été armées par elle ; trente-neuf hommes furent mis hors de combat dans ses deux premières batteries, sans compter les pertes nombreuses que fit la batterie du fort Génois, dont l'emplacement, par un fâcheux hasard, se trouvait avoir servi de polygone aux exercices de la place. Lorsque l'envoyé du général Canrobert vint donner l'ordre de suspendre le feu, il trouva le capitaine de frégate de Penhoat, qui commandait cette batterie, tirant encore avec la seule pièce qui lui restât. Les vaisseaux engagèrent avec les forts de Sébastopol le feu le plus terrible, dont jamais les échos des batailles maritimes aient entendu les détonations. La canonnade dura cinq heures. Nos vaisseaux, criblés de boulets, ne se retirèrent qu'à la nuit, après avoir fait taire les batteries de mer de la place.

Au mois de décembre, le vice-amiral Hamelin fut élevé à la dignité d'amiral et revint en France. De toutes les difficultés que la marine avait rencontrées dans la guerre, il n'y en avait pas une seule que l'amiral Hamelin n'eût su prévoir et qu'il n'eût dominée par la vigueur de son commandement. Les événements ne donnèrent raison à ses

prévisions que pour mieux témoigner de sa constance, et, lorsqu'à l'attaque du 17 octobre un obus fit voler en éclat la dunette de la *Ville de Paris* en ne laissant debout sur son passage meurtrier que l'amiral Hamelin et son chef d'état-major, on vit que si le chef de la marine avait tardé à attaquer les forts, ce n'était pas que l'intrépidité lui fît défaut, mais qu'avec une abnégation qui l'honore il ne voulait pas jouer le salut de l'armée attaché à la conservation de la flotte contre les chances d'un combat inégal, plus fécond en gloire qu'en résultats !

L'amiral Bruat succéda à l'amiral Hamelin. La mort devait l'enlever dans la force de l'âge, au moment de rentrer en France, son bâton d'amiral à la main. Sous l'amiral Bruat, les flottes ne renouvelèrent plus d'attaque générale contre Sébastopol du côté de la mer. Mais elles ne laissèrent pas d'agir, sans repos, contre les batteries du port. Chaque nuit, avant que la lune ne fût levée, une frégate à vapeur venait en silence et sans bruit défiler en vue des forts de la Quarantaine, lançait sa double bordée d'obus et regagnait le large à toute vapeur, ne laissant à l'ennemi pour point de mire de ses coups que le sillon à demi effacé du navire. Fatiguer les artilleurs russes, empêcher l'ennemi de dégarnir les forts qui regardent la mer pour en transporter les hommes et le matériel sur les autres points de la défense, tel était le but de ces attaques nocturnes, qui n'étaient que les jeux de la guerre.

Mais la marine étendit bientôt sa sphère d'action au delà des opérations maritimes elles-mêmes. Par le concours direct de quelques-uns de ses officiers et de ses matelots aux actes de la guerre, elle prit une part glorieuse aux événements qui s'accomplirent devant Sébastopol.

Quarante officiers et aspirants de la flotte française et mille matelots furent mis à terre et placés sous les ordres du général en chef, pour concourir aux travaux du siége. Ce détachement de marins fut confié au capitaine de vaisseau Rigault de Genouilly, capitaine de pavillon à bord du vaisseau-amiral la *Ville de Paris*. Il avait avec lui, pour le seconder dans ce nouveau poste, cinq capitaines de frégate, MM. Lescure, Méquet, de Penhoat, Pichon et Ohier. Le concours de ces marins était d'autant plus utile, qu'au début du siége le matériel de l'artillerie de terre était très-insuffisant et trop faible pour lutter avec quelque avantage contre les canons de marine dont les Russes avaient armé leurs ouvrages. Ce n'était qu'avec des pièces analogues prises sur nos vaisseaux qu'on pouvait sérieusement entrer en lice. Pour les bien diriger, les meilleurs artilleurs étaient les matelots canonniers de la flotte, qui, par une longue pratique tant à bord du vaisseau École des canonniers qu'à bord de leurs propres navires, en avaient contracté l'habitude. Les canons de marine devaient, pendant toute la

durée du siége, figurer en majorité dans l'armement des batteries. Ils furent aussi servis par les artilleurs de terre, qui ne tardèrent pas à se familiariser à leur manœuvre. Leur nombre en fut singulièrement augmenté, mais ce n'était plus sur les vaisseaux qu'on les prenait, on les faisait venir directement de Toulon.

Les marins, une fois à terre, vécurent de la vie des camps, et prirent, de la même manière que l'artillerie de terre, une part directe à tous les travaux du siége. Ils formaient un camp séparé ; leur organisation et leur administration étaient les mêmes qu'à bord des bâtiments; leurs fonctions consistaient à faire le service d'un certain nombre de batteries, dont le chiffre s'accrut successivement et qui avaient pour objectif de tir les divers ouvrages de la place. Chaque soir, sous la conduite des officiers, le personnel de chaque batterie était relevé, et le nouveau détachement qui s'y rendait y séjournait pendant vingt-quatre heures ; il était chargé pendant ce temps de la garde de la batterie, du service des canons et de la réparation des dégâts que les projectiles ennemis faisaient aux épaulements. Leur part d'action et de dangers était donc la même que celle de leurs camarades de l'armée ; ils couchaient comme eux sous la tente, enduraient les mêmes privations, et, quelque anormale que fût la situation de marins combattant à terre, jamais ils ne se laissèrent abattre par les difficultés et les lenteurs du siége.

Leur énergie était doublée par celle de leur chef, qui venait de passer contre-amiral devant Sébastopol. Le corps de débarquement de la marine trouvait dans l'amiral Rigault de Genouilly un de ces hommes également propres, par la variété et l'étendue de leurs facultés, à remplir avec éclat les positions les plus diverses sans y avoir été préparés par les antécédents de leur vie. Dans de lointaines et périlleuses navigations, il avait acquis la réputation d'un brillant officier de marine ; en peu de jours, sous les murs de Sébastopol, il y joignit celle d'un officier d'artillerie consommé.

Les marins qui combattaient sous lui n'oublieront jamais cette nature ferme, persévérante, ce sang-froid hardi, cette sollicitude constante à demander pour eux des décorations ou de l'avancement. Sous les apparences de la force, l'amiral Rigault cachait une santé ébranlée par les fatigues de la mer. Néanmoins il ne se passait pas de jour sans qu'on le vît aux batteries affectées à la marine, encourageant ses matelots, rectifiant leur tir, *primant* les bons coups avec une générosité toute spéciale. Sa figure pâle, mais intrépide, rendait la confiance à ses hommes, qui regrettaient parfois les orages de la mer au milieu des tempêtes de fer et de feu de leurs batteries. Les succès de l'amiral Rigaud de Genouilly devant Sébastopol le désignaient d'avance à la mission qu'il remplit en ce moment en Chine avec un si grand éclat. Dans ce poste

lointain, il n'a pas perdu le souvenir du camp de la marine, et il écrivait dans son dernier rapport au ministre, sur la prise des forts de Pei-ho, que *les navires alliés lançaient une grêle de boulets, d'obus et de mitraille avec une justesse qu'il avait rarement vu surpasser, même dans les meilleurs tirs des batteries de la marine devant Sébastopol.*

Le siége se prolongeant, le corps de débarquement de la marine fut plus que doublé par de nouveaux envois de matelots et d'artilleurs de la marine. Les premiers capitaines de frégate débarqués étaient passés capitaines de vaisseau; ils furent successivement remplacés par MM. Tricault, Pothuau, de Marivault, Bianchi, de Fayolle, d'Heureux et Berthier. On leur adjoignit plus tard un chef de bataillon d'artillerie de marine. Ces officiers supérieurs, sous la désignation de *chefs d'attaque*, étaient à tour de rôle chargés de la surveillance et de la direction du tir dans les batteries. Le capitaine de frégate Ginoux de la Coche était attaché comme aide de camp à l'amiral Rigault, près duquel il avait remplacé le lieutenant de vaisseau Bonard, blessé le 18 juin en accompagnant l'amiral aux batteries. Au mois d'avril, le chiffre des marins débarqués s'élevait à 2,000 et atteignit bientôt 2,500.

Sur ce nombre, il en avait été détaché 300 environ pour aller servir des batteries destinées aux attaques de l'extrême droite de la place. Ce petit détachement dressa ses tentes sur le plateau d'Inkermann, dans l'emplacement même où s'était livrée la bataille de ce nom deux mois auparavant. La garde d'une redoute, que l'on construisit sur ce terrain et qui devait s'opposer à une nouvelle tentative des Russes, lui fut confiée. De là l'on pouvait, à l'aide d'une bonne longue-vue de bord, voir les mouvements de l'ennemi sur son plateau de Mackensie, et le commandant de ce détachement avait mission de donner connaissance au général Bosquet, qui commandait la droite du siége, de tout ce que la vigie lui signalerait d'intéressant.

Il y eut dès lors deux camps de marins. Le grand camp de la marine coopérait au siége de la gauche de Sébastopol. L'amiral Rigault s'en était réservé la direction spéciale : il recevait les ordres du général en chef, le général Thiry, pour tout ce qui concernait le feu contre Sébastopol, et les faisait exécuter par ses chefs d'attaque.

Quant au camp d'Inkermann, il coopérait au contraire aux attaques de droite. Il ne cessait de relever de l'autorité supérieure de l'amiral Rigault; mais, comme il en était éloigné de six kilomètres et qu'il avait une sphère d'action toute différente de celle où se mouvait le corps principal, le commandant recevait directement les ordres du général Beuret, commandant sous le général Bosquet toute l'artillerie de la droite, par l'intermédiaire de son chef d'état-major, M. le colonel du Ligondès.

Le détachement d'Inkermann fut placé dès le début sous le com-

mandement du capitaine de frégate Bianchi. Lorsque cet officier eut été contraint par sa santé de rentrer en France, il fut remplacé par le capitaine de frégate de Fayolle, sous les ordres duquel le détachement d'Inkermann resta jusqu'à la dissolution du camp de la marine, le 27 octobre 1855.

Ce fut aux batteries d'Inkermann que le lieutenant de vaisseau de Contenson fut tué. Sa tombe s'élevait à l'extrémité du camp, à quelques pas de la tente du commandant. Les batteries que la marine eut à servir aux attaques de la droite[1] contribuèrent, par leur position et la justesse de leur tir, à réduire au silence les batteries russes, désignées sous le nom d'*ouvrages blancs* avant leur enlèvement à la baïonnette, dans la soirée du 7 juin 1855. Dans le même moment, le Mamelon-Vert fut emporté, et, ces deux positions tombées au pouvoir de l'armée, on y établit des batteries contre Malakoff et le Petit-Redan.

La marine occupa une de ces batteries : plus tard, elle en eut une autre armée de mortiers, dont les feux courbes étaient dirigés contre le Petit-Redan. Toutes les deux étaient servies par des artilleurs de marine qui entraient dans la composition du détachement. Quant aux trois autres batteries, servies par des matelots, elles avaient spécialement pour but de surveiller le fond du port de Sébastopol, et d'empêcher toute surprise des Russes de ce côté. Leur position avancée leur permettait également de tirer sur tout bâtiment ennemi qui aurait voulu venir s'embosser pour gêner nos travaux d'approche contre Malakoff. En effet, lorsque, le jour de la prise de Malakoff, trois vapeurs russes voulurent renouveler la manœuvre du 18 juin pour mitrailler nos colonnes d'assaut, ils ne purent tenir longtemps contre la vivacité du tir de ces batteries, et s'en éloignèrent promptement, après avoir éprouvé de grandes avaries.

Aux attaques de gauche, les batteries de la marine ne rendirent pas moins de services. Elles firent un affreux carnage des réserves russes au moment où elles venaient de repousser les assaillants du bastion central et les empêchèrent de tirer parti de leur avantage.

Nous ne terminerons pas ce qui concerne le corps de débarquement sans citer une lettre *inédite* que le général Canrobert écrivait à l'amiral Rigault de Genouilly, le 29 avril 1855; elle montre combien les services de la marine étaient appréciés dans l'armée.

Au quartier général, le 29 avril 1855.

« Mon cher amiral,

« Vous trouverez ci-jointe la liste des décorations que je viens d'accorder

[1] Nous avons emprunté ces détails aux notes qu'a bien voulu nous communiquer un officier de marine qui a pris part à la guerre.

aux braves qui combattent sous vos ordres avec une *ténacité* et une *persévérance* dont le corps de la marine devra s'honorer à toujours.

« Croyez que, si d'impérieuses nécessités de pondération, auxquelles un général en chef ne saurait se soustraire, m'obligent à écarter un petit nombre de noms des états que vous m'avez soumis, je n'opère ces réductions qu'à contre-cœur, avec de vifs regrets, et dans la pensée que l'avenir me mettra à même de récompenser, sans aucune restriction, tant de glorieux services.

« Je veux vous dire, à vous personnellement, mon cher amiral, combien je suis touché de la ferme attitude que vous avez gardée au milieu de ces longues épreuves, et qui a été si bien imitée par les troupes que vous commandez.

« Je les remercie de leurs efforts, dont l'Empereur et le pays attendent la continuation.

« Recevez, etc.

« Le général en chef,

« Canrobert. »

Peu de temps après, le général Canrobert autorisait les amiraux en chef des deux escadres à faire une expédition qu'ils sollicitaient depuis longtemps : c'était de couper les approvisionnements de l'ennemi en s'emparant de la mer d'Azoff, On savait que l'armée russe tirait des fertiles provinces arrosées par le Don la plus grande partie de ses subsistances : elles lui arrivaient par Yéni-Kalé, Berdiansk et Génitché, après avoir été préalablement transportées sur ces points par les nombreux caboteurs qui allaient les chercher à Tangarok et à Marioupol, à l'embouchure même du Don. La mer d'Azoff, qui reliait ainsi la Crimée aux bouches du Don, était pour l'intendance russe une voie de transports aussi prompte que facile. En l'occupant et en détruisant le cabotage, on tarissait la principale source des approvisionnements de la ville assiégée.

L'importance de la possession de la mer d'Azoff n'avait pas échappé aux amiraux. Ils insistaient d'autant plus pour y porter la guerre, que c'était une occasion de rendre à la marine un rôle actif et de lui rouvrir la perspective des combats. Résolue une première fois au commencement de mai 1855, l'expédition avait été subitement contremandée au moment où les escadres touchaient à Kertch. Elle fut de nouveau décidée quelques jours plus tard : vingt bâtiments français et trente bâtiments anglais, sous le commandement même des amiraux en chef, embarquèrent, dans la journée du 22 mai 1855, un corps de 11,000 hommes tant Anglais que Français, et se dirigèrent vers le détroit de Kertch.

Les Russes, dans la prévision de ce qui allait arriver, avaient commencé des ouvrages de défense considérables. Néanmoins le débarquement se fit sans résistance. On s'empara sans coup férir de Kertch

et d'Yéni-Kalé ; et ainsi maîtres des positions qui défendaient le détroit, nos bâtiments de flottille eurent un accès facile dans la mer d'Azoff, qu'ils purent explorer dans tous les sens.

Ces flottilles, composées de quelques vapeurs d'un faible tirant d'eau, auxquels on avait adjoint les chaloupes des vaisseaux mouillés dans la baie de Kertch étaient commandées : la flottille française par le capitaine de frégate Béral de Sédaiges, et la flottille anglaise par le capitaine Lyons, fils de l'amiral de ce nom. Du 26 mai au 9 juin, elles allèrent successivement de Berdiansk à Génitché, de Tangarok à Geisk, sur la presqu'île de Taman, et portèrent la destruction sur tous ces points en livrant aux flammes les nombreux magasins concentrés par les Russes, en coulant ou capturant les navires qui s'y étaient réfugiés, et en rendant pour toujours impossible à l'ennemi tout moyen de ravitaillement par la mer d'Azoff.

Les matelots français accomplirent cette œuvre de destruction avec l'exactitude d'une consigne, mais sans l'animosité d'une vengeance. Ils avaient reçu l'ordre de respecter scrupuleusement les propriétés privées. On ne peut s'empêcher, néanmoins, de déplorer cette triste nécessité de la guerre, surtout dans un moment où, en France, les populations, épuisées par deux mauvaises récoltes, achetaient au poids de l'or ces sacs de blé, dont l'incendie répandait ses sinistres lueurs sur les rivages de la mer d'Azoff !

L'expédition compromit gravement la subsistance de l'armée russe. Le théâtre de la guerre, privé des ressources immenses qui lui arrivaient du fond de la mer d'Azoff, ne pouvait plus être alimenté que difficilement. Au transport par eau il fallait substituer le transport par arabas. Les convois russes, qui n'avaient jadis qu'un court trajet à faire dans l'intérieur de la Crimée pour se rendre de la Flèche d'Arabat à Symféropol et à Sébastopol, durent suivre une voie de terre mal frayée, coupée par des marais infects pour arriver des provinces du Don au bord de la mer Putride, et pénétrer en Crimée par le pont de Tchangiar. La difficulté des transports amena dans Sébastopol une pénurie de vivres qui ne fut pas sans influence sur l'issue du siége.

Nous ne dirons qu'un mot de l'*expédition de la Baltique*. Elle força la Russie à couvrir de ses meilleures troupes la capitale de son empire, et l'empêcha d'envoyer en Crimée les équipages aguerris de sa flotte de Crondstadt. En 1854, l'amiral de Parseval établit le blocus des côtes de Finlande, et détruisit Bomarsund. L'année suivante une division moins nombreuse, sous les ordres du contre-amiral Penaud, bombarda Sweaborg sans avoir pu rien entreprendre contre Crondstadt, ainsi que l'établit un remarquable rapport de l'amiral Penaud.

Enfin la marine termina ses exploits par la prise de Kinburn. L'a-

miral Bruat commandait la flotte, sur laquelle 10,000 hommes de troupes anglaises et françaises avaient été embarqués.

Kinburn était la clef du Dniéper, et le Dniéper était la seule voie par laquelle les restes de la marine russe, renfermés dans Nicolaieff, pussent venir inquiéter nos opérations. C'était une grande forteresse d'un aspect sombre située sur la presqu'île de ce nom. La nature et l'art semblaient la mettre à l'abri d'une attaque. Du côté de terre, elle était assez fortifiée pour que les troupes de débarquement ne pussent s'en emparer sans disposer d'un matériel de siége. Du côté de la mer elle était défendue par des bas-fonds qui empêchaient les vaisseaux et les frégates de mouiller assez près pour que leur feu pût pratiquer une brèche.

Mais la marine fit usage, dans cette expédition, d'un nouveau système de bâtiments qui devait tromper tous les calculs de la stratégie. C'étaient les *batteries flottantes* [1]. Elles présentaient l'aspect d'immenses tortues dont la carapace tout en fer était invulnérable aux plus forts boulets. Grâce à leur faible tirant d'eau, elles pouvaient s'avancer sous les murailles pour les détruire. Leur armement se composait d'une seule batterie couverte de dix-huit pièces de 50. Une hélice, trop faible pour tenir la mer, suffisait pour les faire mouvoir sur le lieu du combat.

La France avait construit trois batteries flottantes. Le commandement en avait été confié à trois capitaines de frégate : la *Dévastation* était commandée par M. de Montagnac de Chauvance, la *Lave* par M. de Cornulier-Lucinière, et la *Tonnante* par M. Dupré.

Le 14 octobre, à 9 heures du matin, la *Dévastation* alla s'embosser à moins de huit cents mètres du fort de Kinburn et ouvrit le feu. La *Lave* et la *Tonnante* la suivirent. A une heure vingt-cinq minutes, la forteresse ne tirait plus. Les artilleurs russes avaient été tués sur leurs pièces. Les murailles étaient à demi écroulées. Les pièces étaient démontées de leurs affûts.

« J'attribue ce prompt succès, disait l'amiral Bruat dans son rapport, en « premier lieu à l'investissement complet de la place par terre et par mer;

[1] Des batteries flottantes furent employées au siége que la France et l'Espagne firent de Gibraltar en 1782. C'étaient des navires sans voiles et sans mâts, renforcés d'un côté d'un mur de bois de six pieds d'épaisseur pour les rendre impénétrables aux boulets, recouverts d'une charpente que les bombes ne pouvaient entamer, arrosés en tous sens par des canaux d'eau courante, pour obvier à l'embrasement et portant depuis neuf jusqu'à vingt-quatre bouches à feu. Ces batteries au nombre de dix vinrent s'embosser au centre des fortifications de Gibraltar. Mais les Anglais firent pleuvoir sur elles une si effroyable grêle de bombes, d'obus et de boulets rouges, qu'elles devinrent en peu de temps la proie des flammes.

« en second lieu au feu des batteries flottantes qui avaient déjà ouvert dans
« les remparts plusieurs brèches praticables, et dont le tir, dirigé avec une
« remarquable précision, eût suffi pour renverser de plus solides murailles.
« On peut tout attendre de l'emploi de ces formidables machines, quand
« elles seront conduites au feu par des officiers aussi distingués que ceux
« auxquels l'Empereur avait confié le commandement de la *Dévastation*, de
« la *Lave* et de la *Tonnante*. »

Après la prise de la forteresse, les vaisseaux retournèrent à Kamiesh avec l'amiral Pellion, tandis que les batteries flottantes et les chaloupes canonnières hivernaient à Kinburn sous le commandement du capitaine de vaisseau Pâris. On avait reconnu l'importance de cette position, et il avait été résolu que l'année suivante elle servirait de base à des opérations militaires. Les glaces ne tardèrent pas à emprisonner les bâtiments restés à Kinburn. Vers la fin de décembre, le thermomètre était stationnaire à vingt-cinq degrés : l'intensité du froid était telle, que les hommes périssaient presque instantanément. Le soir ils se plaignaient de douleurs de poitrine : le lendemain matin ils étaient morts.

L'occupation de Kinburn marquait la fin des hostilités. La marine avait fait le premier acte de la guerre en bombardant Odessa. Elle fit le dernier en bombardant Kinburn.

La paix faite, nos vaisseaux rentrèrent en France, ramenant à bord les troupes de terre. La France avait un matériel de transport inférieur à celui des Anglais, et un personnel de troupes beaucoup plus considérable. Néanmoins ce fut elle qui évacua la première le sol de Crimée, tant la marine avait d'activité! tant elle portait partout l'énergie qui multiplie les forces !

La marine anglaise concourut à toutes les opérations que nous venons de dire, et il serait injuste de terminer ce rapide exposé sans rendre hommage à la puissance de ses moyens d'attaque et à la précision de ses mouvements. Elle fit même agir, dans la plupart des entreprises qui furent exécutées en commun, un nombre de navires plus considérable que les nôtres, en rapport avec la supériorité numérique de son armée navale. Son port était à Balaklava, comme celui de la France était à Kamiesh. Depuis l'entrée simultanée des deux flottes dans les Dardanelles, elles ne se quittèrent pas ; elles vécurent en présence l'une de l'autre, et tout ce que l'une a fait contre l'ennemi, l'autre peut également en revendiquer l'honneur. S'agissait-il d'une petite expédition partielle ou d'une croisière, les amiraux des deux escadres s'entendaient préalablement sur le but qu'on voulait atteindre, discutaient les moyens d'action, et convenaient du nombre de navires que chaque nation fournirait. Ils expédiaient ensuite à leurs capitaines des instructions exactement semblables.

Le commandement de l'expédition ou de la croisière appartenait de droit à l'officier le plus élevé en grade, et jamais cette soumission momentanée d'un pavillon à l'autre n'amena le moindre froissement et n'excita le moindre sentiment de jalousie. Au contraire, chacun semblait prendre à tâche de prouver que la seule rivalité qui existât était celle du dévouement à la cause commune, et cette noble émulation, qui était un gage de succès, était en même temps un témoignage de mutuelle estime.

Les marins anglais prirent aussi, dans les premiers jours du siége, une part directe aux attaques de terre contre Sébastopol. Les vaisseaux de l'amiral Dundas en débarquèrent un certain nombre qui, sous le nom de *brigade navale*, eurent à servir des batteries. On vit alors ce singulier spectacle des marines des trois nations belligérantes combattant à terre; car les équipages de la flotte russe de la mer Noire, privés de leurs vaisseaux, servaient, comme on le sait, l'artillerie de la place. Mais l'Angleterre, si économe, et on peut dire, si parcimonieuse de ses matelots, ne voulut pas les exposer longtemps sous les murs de Sébastopol. Dès les premiers mois de 1855, la *brigade navale* fut dissoute et renvoyée à bord de ses bâtiments.

Quant aux faits de guerre maritime, aux croisières devant l'ennemi, au blocus de ses ports, rien ne pouvait surpasser la hardiesse et la vigueur de nos alliés. Ils déployaient sur la mer et pour la mer toute l'énergie dont ils sont capables. Leurs arsenaux avaient pu préparer d'immenses moyens d'action que la paix rendit inutiles, mais qu'ils mirent cependant un juste orgueil à étaler aux yeux du monde dans cette grande revue de Spithead, comme s'ils avaient voulu attester une fois de plus que sur l'élément qui leur était propre aucune marine ne pouvait disputer en nombre à celle de la Grande-Bretagne !

S'il n'était pas donné à la France de faire un aussi fastueux étalage, elle pouvait du moins se rendre la justice que pendant la guerre elle n'avait épargné à ses marins et à ses navires ni les efforts ni les fatigues. De Toulon à Sébastopol, ils avaient transporté successivement toute l'armée. La marine anglaise avait reculé devant cette tâche. Le ravitaillement de son armée n'était pas effectué par les vaisseaux de l'État, mais par des bâtiments de commerce frêtés par le gouvernement. Les officiers anglais ne comprenaient même pas comment nos vaisseaux de guerre pouvaient se transformer tantôt en hôpital et tantôt en transport, suivant les besoins du service. La fierté de la marine britannique rougissait de ce rôle d'abnégation, si noblement accepté, si courageusement rempli par la marine française. Ce sera là pour elle, aux yeux de tous ceux qui ont conscience du dévouement, un titre ineffaçable de gloire !

Tels sont les actes de la marine dans la guerre d'Orient. Telles sont

les principales opérations qu'elle a exécutées tantôt seule, tantôt avec le concours de l'armée. On voit, par l'analyse rapide que nous venons de faire, qu'elles offrent un beau sujet à la plume d'un historien. Il doit indiquer le caractère de la campagne, en exposer les plans, suivre pas à pas leur exécution, remonter des effets aux causes en signalant par quels efforts et quels progrès successifs notre marine était devenue en si peu de temps un instrument d'action aussi prompt que redoutable : il doit peindre le marin dans les fortunes diverses que lui firent les vicissitudes de la guerre, artilleur dans les batteries de Sébastopol, homme de peine à Kamiesh, croiseur hardi dans la Baltique. Que son style soit sobre, austère même à l'image de la profession dont il retrace les travaux. Quelque rapprochés que soient les événements d'une guerre, il faut juger les choses sans crainte, et peindre les hommes sans flatterie.

Deux remarquables articles de M. Langlois ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes* sur l'expédition de Kinburn. M. le baron de Bazancourt a entrepris une tâche plus longue : c'était de raconter dans leur ensemble les fastes maritimes de la guerre. Auteur de l'*Expédition militaire de Crimée*, M. de Bazancourt a eu la bonne pensée de consacrer le même travail à la marine. Son livre, écrit sur des pièces officielles, d'après des rapports confidentiels empruntés aux archives du Ministère de la marine, présente un grand intérêt; il a le mérite de rendre, avec des couleurs vives et d'une manière parfois saisissante, les principaux épisodes de la guerre; mais, si les faits sont d'une exactitude incontestable, leur exposition manque de méthode : les documents réunis par M. de Bazancourt ressemblent trop aux matériaux épars d'un édifice auquel le plan suprême de l'architecte a manqué.

L'auteur des *Chroniques maritimes de la guerre d'Orient* ne paraît pas avoir suffisamment dominé son sujet et s'être rendu bien compte de l'importance réelle attachée aux divers événements de la campagne. Nous en citerons un exemple.

L'expédition la plus remarquable de la guerre d'Orient, sous le rapport de ses conséquences, fut l'expédition de Kinburn. La prise de Kinburn opéra une révolution dans l'art naval. Jusqu'alors, en effet, la force maritime d'une nation avait consisté dans ces grands et magnifiques vaisseaux à trois ponts, qui portent fièrement au-dessus des mers leurs 100 ou 130 bouches à feu. Ces vaisseaux soutenaient des batailles rangées, comme les escadres de Tourville, de Duquesne, de Suffren, ou combattaient corps à corps dans des rencontres isolées. De même que sur terre les gros bataillons ont raison des petits, ainsi sur mer, plus les vaisseaux étaient gros, plus ils avaient des chances de triompher. Le théâtre de leurs évolutions était la haute mer, car ils exigeaient un tirant d'eau trop considérable pour approcher des côtes,

et, quelque puissante que fût leur artillerie, elle ne pouvait entamer des murailles de pierre.

A Kinburn, que vit-on? un système de navires plats, sans mâture, sans apparences extérieures, et organisés en batteries flottantes. Ces navires, loin de craindre la côte, s'en approchaient à moins de huit cents mètres : loin de se briser contre les murailles de pierre, ils les faisaient voler en éclats. Comme ils étaient incapables de se suffire à eux-mêmes, on leur adjoignait des transports, magasins flottants qui avaient le double emploi de servir de remorqueurs et de porter toutes les choses nécessaires au ravitaillement des batteries. Ces deux sortes de navires se complétant l'un par l'autre, l'importance des vaisseaux de ligne s'efface, et on comprend le mot de l'amiral anglais Lyons, s'écriant en visitant la *Dévastation* : « *Non! non, plus de vaisseaux!* » Les vaisseaux serviront encore pour les croisières lointaines, pour l'exercice des équipages, pour porter rapidement d'une mer à l'autre le drapeau de la France; mais, si une nouvelle guerre maritime s'engageait, il n'est pas douteux que les batteries flottantes ne fussent appelées à dire le dernier mot.

M. de Bazancourt n'a pas même indiqué ce côté de son sujet. Il s'est étendu en retour fort longuement sur une petite expédition faite par le *Vauban* sur les côtes de Circassie, pour nouer des relations avec Schamyl, ce fameux aventurier dont l'action contre la Russie n'a jamais eu d'effet que dans l'imagination des journalistes. M. de Bazancourt a décrit avec une complaisance singulière toutes les anses et toutes les baies qu'a visitées l'expédition. On regrette qu'il ait donné tant d'importance à une mission qui en avait si peu.

Terminons ici les réflexions que nous voulions présenter sur la marine. L'expédition de Crimée a montré que la France était une puissance maritime du premier ordre, et que, si elle n'avait pas le sceptre des mers, elle pouvait le disputer. Nos vaisseaux ont maintenu leur rang au milieu des escadres plus nombreuses de la Grande-Bretagne, et ont agi de concert sans s'effacer. L'honneur de la marine est une glorieuse tradition de notre ancienne monarchie. Lorsque le conseil du roi Charles II, insistant sur le droit que la force, l'industrie et le temps avaient donné aux Anglais, voulut contraindre nos vaisseaux à baisser leur pavillon devant celui de l'Angleterre, Louis XIV écrivit au comte d'Estrades, son ambassadeur : « *Le roi d'Angleterre et son chancelier peuvent voir quelles sont mes forces, mais ils ne voient pas mon cœur. Tout ne m'est rien à l'égard de l'honneur.* » Le dernier acte de la politique de la Restauration fut l'expédition d'Alger. Sur des plages moins lointaines que la Crimée, mais défendues par le feu de l'artillerie, l'escadre de l'amiral Duperré débarqua à Sidi-Ferruch l'armée qui devait conquérir Alger et l'assurer à la France. Lisez les noms

des officiers qui se distinguèrent dans cette mémorable expédition : vous y verrez avec émotion tous les amiraux qui devaient, vingt-quatre ans plus tard, commander nos flottes dans la Baltique et dans la mer Noire[1] ! En 1831, l'amiral Roussin força l'entrée du Tage avec de simples vaisseaux de ligne. Les compagnons du prince de Joinville à Saint-Jean-d'Ulloa, à Tanger, à Mogador, préparèrent la flotte à cette action triomphante qu'elle eut en Orient.

Après tant de gloire, tant de dévouement, tant d'utiles services dont quelques-uns ont passé inaperçus, il est à désirer qu'un monument durable soit élevé à l'honneur de la marine. M. de Bazancourt a frayé le chemin à ceux qui voudront entreprendre cette tâche. Les curieux documents qu'il a rassemblés serviront de base aux ouvrages qui s'occuperont, dans la suite, des opérations de la marine en Crimée. La marine compte dans son sein trop d'officiers distingués pour qu'il ne s'en trouve pas un qui raconte ses exploits. Que l'un d'eux consacre donc les loisirs que la paix lui donne à écrire les événements de la guerre ; qu'il nous dise comment la France a improvisé trois escadres, et comment ces escadres ont agi ; qu'il retrace le zèle des équipages, l'habileté des chefs, les traits remarquables dont il fut témoin. La *Ville de Paris*, mutilée par les obus de la Russie; le *Montébello*, encore triste d'avoir rapporté sur son bord les dépouilles mortelles de l'amiral Bruat, sont désarmés dans le port de Toulon, à côté des batteries flottantes qui détruisirent Kinburn et des vaisseaux qui virent Cronstadt. Ils attendent que la plume d'un écrivain redise aux générations qui suivront la nôtre ce qu'ils ont été au jour des combats.

Anatole des Glajeux.

[1] L'amiral de Parseval commandait l'*Euriale* en qualité de capitaine de frégate à la prise d'Alger. L'amiral Hamelin, alors capitaine de corvette, craignant de ne pas faire partie de l'expédition, avait écrit au ministre de la marine, M. d'Haussez : « ..... Je demande le commandement d'un bâtiment faisant partie de l'expédition, une bombarde même. Je sais que ce n'est pas un commandement de mon grade; mais peu m'importe pourvu que j'aille au feu. » Et il avait reçu en réponse le commandement de la corvette l'*Actéon*.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

CHRONIQUE DE LA RÉGENCE ET DU RÈGNE DE LOUIS XV (1718-1763), ou Journal de Barbier, avocat au parlement de Paris. 1re édition complète, 8 vol. in-12, Charpentier. — *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, par M. Picot. 3e édition considérablement augmentée. 7 vol. in-8° *Adrien Le Clere*.

I

Les idées les plus hardies comme les plus diverses ont rencontré tour à tour un auxiliaire dans le pouvoir absolu depuis qu'il a prévalu en Europe. Si, au seizième siècle, les princes ont secondé la réforme pour fortifier la puissance royale par l'affaiblissement de la puissance spirituelle, les magistrats et les ministres des gouvernements catholiques n'ont pas prêté durant le dix-huitième un concours moins efficace au jansénisme, dont ils ont servi les rancunes et fait prévaloir la plupart des maximes. Pendant que ce parti dominait presque toutes les cours depuis Vienne jusqu'à Lisbonne, l'incrédulité avait aussi ses grandes entrées aux palais de Sans-Souci et de l'Hermitage. Catherine implorait des vers de Voltaire; Frédéric lui dédiait les siens, et tout petit prince avait un correspondant accrédité dans les bureaux de l'*Encyclopédie*. La Révolution française elle-même a trouvé pour son œuvre dans les institutions judiciaires de l'ancien régime et dans les rangs les plus élevés de sa hiérarchie ses points d'appui les plus solides et ses instruments les plus dévoués. Bien loin d'avoir opposé des obstacles aux aspirations novatrices, les chefs des vieilles sociétés européennes les ont donc plutôt secondées, au détriment même de leur propre stabilité.

Une seule cause a été pour les pouvoirs antérieurs à 1789 l'objet d'une suspicion constante ou d'une défaveur marquée, soit que cette défaveur lui fût témoignée par les gouvernements, soit qu'elle devînt la conséquence indirecte d'une protection maladroitement exercée. L'Église a été depuis le seizième siècle, dans toutes les monarchies catholiques, ou inquiétée par le pouvoir, ou compromise dans l'opinion par l'intervention de celui-ci, au point de laisser douter si une franche hostilité l'aurait moins affaiblie qu'un concours si chèrement acheté. Cepen-

dant une réunion singulière de circonstances et de fautes, qui paraît malheureusement destinée à se prolonger, a établi, entre la cause du catholicisme et celle de la monarchie absolue, une solidarité tellement étroite, que rien n'est devenu plus difficile que de les séparer, même dans l'histoire, et que c'est surtout aux catholiques, si longtemps abaissés sous le bras de chair, qu'il est devenu indispensable de rappeler de quel prix l'appui de la puissance politique fut presque toujours payé.

J'ai exposé dans ce recueil quel avait été sous Louis XIV l'état de la religion en France[1]. L'on a vu ce prince poursuivre, sous les pontificats d'Alexandre VII et d'Innocent XI, tantôt par la menace d'un schisme, tantôt par celle d'une invasion militaire, la pensée d'omnipotence royale qui fut tout le fond de sa politique, et je crois avoir fait comprendre comment les persécutions exercées sous son règne contre ses sujets protestants devinrent une sorte de conséquence de ses procédés violents envers le saint-siége. J'ai rappelé la série d'actes odieux par lesquels on prépara l'unité religieuse du royaume, qui paraissait le complément naturel de son unité administrative ; enfin j'ai montré comment le clergé français, compromis par une série de mesures inspirées par un intérêt très-différent du sien, perdit, au moment même où l'on croyait la lui garantir à toujours, une prépondérance morale demeurée jusqu'alors incontestable aux yeux de tous ses ennemis. A d'admirables controverses contre les ministres réformés succédèrent, en effet, aux derniers temps du règne des disputes aigres et mesquines. L'immortelle jeunesse de l'Église parut atteinte par la sénilité du monarque, et la religion allait s'étiolant dans le cercle restreint où le prince renfermait une vie prête à s'éteindre. Divisé contre lui-même, atteint de mille manière par l'influence janséniste, délaissant les grands travaux de l'érudition et de la science pour suivre une hérésie-protée dans ses transformations successives, le clergé français n'avait jamais été plus faible et moins pénétré de confiance en lui-même qu'à l'ouverture de l'ère fameuse qui accumula devant lui toutes les épreuves et tous les périls.

La victoire remportée par la philosophie du dix-huitième siècle dut paraître complète jusqu'au jour où le martyre eut remplacé le combat. Le clergé recula sur tous les points, n'abordant la lice qu'avec timidité, paraissant reconnaître lui-même la supériorité intellectuelle de ses ennemis et semblant parfois demander grâce pour l'intégrité du dogme dont il gardait le dépôt. Quiconque n'avait pas foi dans les promesses divines pouvait trembler à coup sûr en voyant, d'une part, une fierté si superbe, de l'autre une telle prostration. Dans ces jours d'obscurcissement et de faiblesse, l'Église gallicane ne fut guère plus

[1] *Correspondant*, n^os^ du 25 août et du 25 octobre 1856, nouv. série, t. II et III.

féconde par les œuvres que par le génie ; et, quoique possédant dans l'ensemble de ses corporations savantes une masse de connaissances fort supérieures à celle de l'école encyclopédique, elle opposait à peine quelques faibles digues au flot d'insultes et d'arguments qui menaçait de l'engloutir.

Les philosophes se trompaient toutefois, et le public s'abusait avec eux sur les causes de l'infériorité qui frappait alors tous les regards. Ce n'était pas à la valeur intellectuelle des ennemis de l'Église qu'il en fallait demander l'explication; car, depuis Julien jusqu'à Spinosa, elle avait eu affaire à des jouteurs plus redoutables, sans que jamais sa confiance eût fléchi devant leur orgueil. Mais, compromise par l'intimité de ses rapports avec le pouvoir, elle avait à se défendre contre l'État, qui faisait découler du droit de la protéger celui de l'asservir; dévorée par le jansénisme, auquel les violences de Louis XIV avaient imposé une dissimulation qui le rendit à la fois plus hypocrite et plus dangereux, elle rencontrait devant elle des inimitiés implacables, cachées sous l'appareil d'une orthodoxie affirmée avec obstination. C'est dans cette double situation, dont les libres penseurs surent profiter, qu'il faut chercher la cause de triomphes qui furent moins l'œuvre des hommes que l'œuvre des temps, et qui ne se reproduiront que si des causes analogues amènent jamais des effets semblables. Au dix-huitième siècle, l'Église catholique n'a point été vaincue, elle a été livrée par les siens, et ses ennemis domestiques lui ont été mille fois plus funestes que ses adversaires déclarés. Les philosophes ne se sont établis au cœur de la place que parce que, avant l'heure de l'assaut, les jansénistes en avaient pratiqué la garnison et ruiné les défenses. Ce fut vers 1750 seulement que se développa le grand mouvement philosophique dont l'Encyclopédie fut le centre; mais bien avant cette époque avait commencé contre la liberté de l'Église la lutte des procureurs dont l'acrimonieuse persévérance épuisa ses forces, et ne l'abaissa pas moins à ses propres yeux qu'à ceux de ses ennemis.

Véritable tiers parti entre la réforme et l'orthodoxie, le jansénisme était un catholicisme sans soumission et un protestantisme sans courage[1]. A Calvin et à Baïus, l'évêque d'Ypre avait emprunté le dogme

[1] « Les jansénistes, disait à l'abbé Fleury un magistrat de son temps, ont vu « que les protestants, en se séparant de l'Église, se sont condamnés eux-mêmes « et qu'on leur avait reproché cette séparation ; ils ont donc admis pour maxime « fondamentale de leur conduite de ne s'en séparer jamais extérieurement, et de « protester toujours de leur soumission aux décisions de l'Église, à la charge de « trouver tous les jours de nouvelles subtilités pour les expliquer , en sorte « qu'ils paraissent soumis sans changer jamais de sentiments.» *Nouveaux Opuscules de Fleury*, p. 227.

de la prédestination et celui de l'inefficacité des œuvres, double injure adressée à Dieu et à l'homme, double blasphème contre la raison et contre la foi de l'orthodoxie catholique. La secte avait retenu l'appareil extérieur et la hiérarchie ecclésiastique, sans chef, sans règle et sans aucun fondement rationnels. Le jansénisme a donné la mesure de sa puissance organisatrice dans le schisme d'Utrecht et l'établissement de l'Église constitutionnelle en France; mais, s'il était incapable de triompher jamais pour son propre compte, il avait, comme tous les tiers partis, la propriété d'énerver ses adversaires et de leur ôter tout courage, de telle sorte qu'ils se trouvaient livrés presque sans résistance aux coups de leurs ennemis. Tel fut le service capital rendu par le jansénisme à l'école philosophique. C'est donc moins dans les œuvres et dans les efforts de celle-ci que dans la situation complexe de l'Église qu'il convient d'observer le grand duel dans lequel le catholicisme s'engagea, plus d'à moitié vaincu avant l'ouverture de la lutte.

Le moment est venu d'aborder le dix-huitième siècle dans ses origines véritables, en jugeant ces débats où la chicane côtoyait de si près la théologie, et dont les auteurs ne poursuivaient qu'une seule pensée, celle de faire sortir de l'union des deux puissances l'asservissement de l'une à l'autre. Il est bon de montrer où cette union conduisit le catholicisme, lors même qu'elle se trouvait pratiquée par des hommes très-respectables qui, portant une sorte de sincérité dans leurs passions, se tenaient pour chrétiens en recevant des ennemis de l'Église les plus chaleureux applaudissements.

La justice divine s'exerce toujours sur l'histoire, si tardivement que ce puisse être. Elle détend tout à coup, en les piquant au plus vif, les réputations gonflées ou par l'esprit de parti ou par l'esprit de secte. Nos jours ont vu de ces redressements opérés d'une façon inattendue et souveraine. La société du dix-septième siècle a passé d'abord par ce creuset, et la même justice est en voie de s'accomplir sur celle du dix-huitième. Au monde fardé et gourmé, peint par Boucher, endoctriné par Jean-Jacques, voici qu'on vient opposer un portrait tellement vulgaire, qu'il fait retomber dans les plus bas-fonds de la prose toute cette poésie d'éventail et toute cette sentimentalité sentencieuse. Le Palais de Justice de Paris devint, sous Louis XV, le centre de la vie nationale, circonscrite dans un horizon dont les points cardinaux furent l'Archevêché et la Sorbonne, la place de Grève et le cimetière Saint-Médard. C'est en écoutant les réquisitoires des gens du roi pour l'administration des sacrements, en voyant le viatique courir les rues, escorté par des huissiers; c'est surtout en mettant les procédés quasi-factieux des magistrats en regard de leurs doctrines quasi-serviles qu'on prend une idée complétement exacte de cette société en dissolution, où nul pouvoir ne connaissait plus ni ses

droits ni ses limites, où l'Église avait moins à redouter les athées que les fanatiques, et où la puissance absolue de la monarchie n'était tempérée que par le mépris inspiré par le monarque.

Un avocat obscur s'est constitué l'annaliste de ce monde de basoche, et, si loin que Barbier soit de Saint-Simon par le talent, il faut reconnaître qu'il a du moins sur le second l'avantage de ne jamais détourner l'attention sur lui-même. Par la trempe de son esprit, Saint-Simon est souvent conduit à dénaturer les faits en chargeant les couleurs; Barbier doit au contraire au calme d'une nature sans grandeur comme sans passion le mérite négatif d'une vérité minutieuse et d'une exactitude irrécusable. Il enregistre, sans plus d'étonnement que d'émotion, les actes les plus détestables et les plus énormes attentats. Si ceux-ci blessent le droit civil, l'avocat consultant de la rue Galande les improuve en les jugeant avec une très-grande rectitude d'esprit; mais, lorsqu'ils n'atteignent que les mœurs, l'honneur ou la décence, il n'a pas même un mot de blâme. Chacun lui paraît dans son droit ici-bas, en épuisant à son gré la volupté et l'infamie, il le confesse avec un cynisme dans lequel l'esprit de son temps se réfléchit tout entier[1]. Quelque plaisir qu'il prenne à consigner jour par jour dans ses Mémoires tous les scandales de son époque, la vie privée, suivant lui, ne regarde personne, et c'est surtout lorsqu'il s'agit des débauches royales qu'il lui paraît dangereux de voir les sujets blâmer la conduite du souverain. Barbier est à la fois un légiste de l'école monarchique, issue du seizième siècle, qui décrit sans les éprouver les premières aspirations révolutionnaires de la France, et un écrivain illettré, mais de bon sens, auquel il ne manque qu'une moralité plus élevée pour juger très-bien les événements qu'il expose; c'est enfin un bourgeois semi-jurisconsulte et semi-philosophe dont la foi, vivante encore, s'obscurcit par degré, moins par la puissance des arguments que par le douloureux spectacle qu'étale devant lui le monde religieux et politique. Selon la marche ordinaire de la nature humaine, la société du dix-huitième siècle entra en effet, par la corruption, dans le scepticisme; et, bien avant l'organisation de la ligue philosophique, tous les germes de cette corruption populaire avaient été jetés dans la nation, d'abord par les scandales de la régence, puis par l'effet des persécutions parlementaires. C'est parce qu'ils mettent ce fait-là hors de doute que les Mémoires de Barbier forment un recueil à la fois si triste et si précieux.

[1] « A l'égard de honte, que veut dire le public qui, en général, doit toujours être regardé comme un sot par les gens sensés! Si c'est parce que le roi a une maîtresse! mais qui n'en a pas? hors M. le duc d'Orléans, qui est retiré à Sainte-Geneviève, et qui est très-méprisé avec raison. » *Journal de Barbier*, IV, p. 496.

A ce volumineux journal, aujourd'hui connu dans son intégralité, par l'édition que vient d'en donner la librairie Charpentier, une heureuse coïncidence de publication permet de joindre des mémoires qui embrassent la même époque et les mêmes faits, mais qui, à la banale impartialité de Barbier, substituent des appréciations d'une invincible solidité. Aucun ouvrage ne méritait plus que les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle* d'être offerts au public avec la plénitude de leurs développements. De précieux appendices y ont été ajoutés par l'auteur, dans les dernières années de sa vie, et cette extension a fait perdre à son œuvre le caractère de sécheresse chronologique qu'il était impossible de méconnaître dans les deux éditions précédentes. Je ne connais pas de livre dans lequel se réfléchisse mieux que dans celui de M. Picot la physionomie de l'Église de France, dans les temps qui ont immédiatement précédé la Révolution : on n'y trouve ni la grandeur sereine du dix-septième siècle ni l'âcre polémique du dix-neuvième ; c'est le bon sens et le bon droit s'exprimant avec une modestie qu'on pourrait presque qualifier de timidité, en présence d'adversaires longtemps victorieux et encore superbes. Dans ce tableau toujours exact, lors même qu'il est incolore, l'Église abaisse autant qu'elle le peut le niveau de ses prétentions ; elle traverse le siècle comme une étrangère plus occupée à se défendre qu'à triompher.

Lorsqu'à cette placide lecture on fait succéder celle des *Nouvelles ecclésiastiques*, recueil fameux qui, durant plus de cinquante ans, échauffa les passions du parti janséniste en France, donnant à ses attaques tantôt les formes les plus fougueuses, tantôt les couleurs les plus mystiques, un esprit libre voit bientôt que la vérité est tout entière dans le froid récit de M. Picot ; mais une autre conviction suit invinciblement celle-là, c'est que, dans une nation aussi impressionnable que l'est la France, une telle dépense de verve et de haine n'a pu être faite en vain, durant un siècle. Le nom de Quesnel ne sonne guère auprès de celui de Voltaire ; et les Soanen, les Dorsane, les Pucelle, les Boursier, les Montgeron, les Coffin, sont de piètres personnages dans l'histoire. Ces hommes-là ont pourtant exercé sur leurs contemporains une influence probablement plus grande et plus délétère, malgré leur honnêteté personnelle, que les beaux esprits d'académie qui soupaient chez madame Geoffrin ; et, si un jour une prostituée s'est assise sur l'autel de Notre-Dame, la conscience publique peut en demander compte au jansénisme avec autant de droit qu'à la philosophie. La publication des deux importants ouvrages dont le titre figure en tête de ce travail m'a paru fournir une occasion opportune pour établir cette vérité trop méconnue, et pour tracer, non le tableau, mais l'esquisse de la société singulière qui éleva avec une mater-

nelle sollicitude tous les ennemis sous les coups desquels elle allait périr.

Dégagés aujourd'hui de toutes les préventions contemporaines, nous avons peine à comprendre les agitations entretenues durant un demi-siècle par cette bulle *Unigenitus*, si parfaitement semblable pour la forme et pour le fond aux nombreuses décisions dogmatiques rendues par le saint-siége, pour la solution des difficultés de pareille nature soulevées en matière de foi. Lorsqu'à la sollicitation de Louis XIV Innocent XII condamna le quiétisme et les *Maximes des saints*, il agit exactement comme le fit Clément XI quand, sur l'insistance du même prince, il mit un terme aux dissensions provoquées par les *Réflexions morales* de Quesnel; et pourtant les jansénistes, rendant à Fénelon toute la haine que leur portait ce grand prélat, applaudirent au jugement de Rome, bien loin de contester alors au saint-siége le droit de juger. Aux dernières années de Louis XIV, et dans la phase nouvelle où était entré le jansénisme, depuis que la direction du parti avait passé d'Arnauld à Quesnel, une décision dogmatique était devenue plus nécessaire qu'elle ne l'avait jamais été. Une perturbation profonde régnait, en effet, dans les idées et dans les consciences; et l'obstination sans exemple avec laquelle les docteurs les plus ouvertement séparés de la doctrine catholique maintenaient leur orthodoxie avait fini par répandre sur la portée des actes antérieurs du saint-siége des doutes expliqués d'ailleurs par l'obscurité même des questions controversées. On sait de plus que des approbations épiscopales, données à la première édition du livre de Quesnel, depuis habilement remanié dans un sens hétérodoxe, avaient placé quelques évêques, et, en particulier, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, dans une position équivoque, dont il était politique de s'efforcer de les faire sortir par l'action simultanée du souverain pontife et du monarque. Telle est l'explication parfaitement naturelle des efforts faits à Rome par le cardinal de la Trémouille, au nom du roi, pour obtenir cette célèbre constitution.

Si cette tentative fut malheureuse, si des discordes plus vives encore sortirent d'un acte destiné à les arrêter, c'est que le mal était incurable, et que Rome ne comptait pas, même au sein des communions dissidentes, d'ennemis plus acharnés que les sectaires qui prétendaient lui conserver une obéissance filiale. Jamais résolution pontificale n'avait été précédée de recherches plus approfondies, rendue avec une plus entière liberté, et dans un plus religieux recueillement. Ce fut après dix-huit mois de conférences présidées par le pape en personne que Clément XI promulgua, en septembre 1713, la fameuse bulle qui condamnait cent et une propositions, extraites d'un livre dont le titre devait seul survivre aux longues crises provoquées par sa publication. Clément XI avait pris les plus minutieuses précautions afin d'écar-

ter dans la rédaction de la bulle toute énonciation de nature à susciter des difficultés auprès de la puissance séculière, et plus spécialement dans le sein des parlements, gardiens jaloux des maximes gallicanes et de l'indépendance des couronnes. Les propositions condamnées dans l'œuvre de Quesnel portaient toutes sur les obscurs et ardus problèmes qu'a soulevés dans tous les siècles l'accord inexplicable quoique évident de la Providence et du libre arbitre, de l'ordre humain et de l'ordre surnaturel.

M. Picot a ramené à trois chefs l'ensemble des erreurs signalées par la constitution pontificale dans les *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. Au premier chef se rapporte le principe commun du jansénisme et de la réforme, d'après lequel, dans l'état de la nature déchue, l'homme pèche toujours et nécessairement si une grâce spéciale ne le détourne du péché. La condamnation appliquée aux trente-trois premières propositions de Quesnel est dirigée contre cette doctrine impliquant l'inutilité radicale des œuvres, qui fait de l'homme une machine, et de Dieu le plus capricieux des tyrans. De la trente-troisième à la soixante-dixième, la bulle atteint toutes les conséquences du même principe, appliquée à l'activité humaine qui, pour Quesnel, comme pour Baïus, « n'existe que pour le mal sans la grâce du Libérateur. » Les trente dernières propositions se rapportent à la constitution de l'Église. Celle-ci n'est, aux yeux de l'auteur des *Réflexions morales*, « que la société des saints sur la terre et dans le ciel; » et c'est à cette unité mystique qu'il paraît faire remonter tous les pouvoirs attribués à la hiérarchie sacerdotale[1].

En maintenant, sur tant de questions importantes, l'intégrité de l'enseignement catholique, il était assurément naturel que Clément XI rencontrât des contradicteurs passionnés dans les docteurs dont il attaquait par la base les plus persévérantes conceptions. Mais, si l'expérience des révolutions ne nous avait appris combien l'esprit de parti est peu difficile sur le choix des armes, nous n'arriverions jamais à comprendre aujourd'hui que de pareilles thèses, débattues dans la région des spéculations philosophiques, pussent devenir la matière et l'occasion d'un long conflit entre l'Église et l'État, entre les magistrats et les évêques. Telle fut pourtant l'étrange destinée de cette constitution pontificale dont le texte, inconnu ou incompris de la plupart des combattants, servit si longtemps de mot d'ordre à des passions politiques qui cherchaient leurs voies en s'ignorant elles-mêmes. Ce fut en torturant son sens naturel, et par une série d'interprétations subtiles, que la magistrature parvint à faire de la bulle *Unigenitus* sa principale machine de guerre, dans la lutte engagée contre la royauté, pour arra-

[1] Prop. 38 et suivantes. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiast. du dix-huitième siècle*, t. Ier, p. 58.

cher à celle-ci un droit de contrôle sur les affaires publiques. Cependant la frivolité des motifs et l'hypocrisie du langage n'ôtèrent rien ni à la vivacité des plaintes ni au très-sérieux intérêt de la lutte elle-même. Cette grande querelle était un signe des temps ; elle avait sa cause dans la décrépitude d'un ordre social dont les incohérences compromettaient les intérêts les plus sacrés et dans lequel les principes se trouvaient en désaccord avec les faits.

Parmi les nombreuses propositions condamnées, une seule était citée par les adversaises de la bulle; c'était de l'anathème porté contre ce texte unique qu'ils prétendaient faire dériver une foule de mystérieux périls : ils en inféraient, en effet, la secrète intention du saint-siége de reprendre, contre le gouvernement de mesdames de Pompadour et du Barry, la politique qui avait prévalu dans le douzième et le treizième siècle. Or cette proposition de Quesnel, classée sous le n° 91, est celle-ci : « La crainte d'une excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir... On ne sort jamais de l'Église, lors même qu'il semble qu'on en soit banni par la méchanceté des hommes, quand on est attaché à Dieu, à Jésus-Christ et à l'Église par la charité. »

Condamner une telle maxime, c'était, au dire des magistrats, frayer les voies à une révolution politique d'une façon beaucoup plus sûre qu'en refusant l'enregistrement des impôts et qu'en conduisant la monarchie au seuil de la banqueroute. Il fallait assurément vivre dans un temps où l'ordre naturel des choses était déjà très-altéré pour présenter une pareille condamnation comme la révélation d'un système qui se proposait de faire refleurir le moyen âge en plein dix-huitième siècle. Le sens de la bulle sur ce point-là était parfaitement simple. Ce que le saint-siége ne voulait point, et qu'il n'avait pas le droit de permettre, c'était que le fidèle, répudiant les voies régulières ouvertes à chacun pour le redressement des griefs dont il croit avoir à se plaindre, appréciât lui-même en dernier ressort la légitimité des excommunications prononcées ; ce qu'il prétendait, sans méconnaître qu'il pût y avoir des excommunications injustes, c'est que chaque catholique n'en décidât pas seul, au gré de ses passions, en substituant l'autorité de son jugement privé à celle de la hiérarchie ecclésiastique. En vain les explications fournies par l'assemblée du clergé, après la publication de la bulle, avaient-elles défini le sens et limité la portée de la décision pontificale [1] ; un grief contre Rome était nécessaire pour assurer sa

[1] « Si l'injustice de l'excomunication est constante, si le devoir est un devoir réel, la proposition renferme une vérité à laquelle il est impossible de se refuser ; mais, si l'excomnication n'est injuste que dans l'idée de celui qui en est frappé, si le devoir est un faux devoir, s'il y a même de l'incertitude sur l'injustice de l'excom-

propre situation vis-à-vis du pouvoir, et ce grief fut jugé d'autant plus commode, qu'il avait l'avantage de dissimuler l'opposition sous le dévouement et de mettre les vieilles haines au service des ambitions récentes.

Aux derniers jours de sa vie, Louis XIV avait attaché au front du jansénisme en décadence cette auréole de la persécution religieuse qui transfigure, aux yeux de la postérité, les causes les plus vulgaires. L'esprit de Port-Royal n'avait pas péri sous ses ruines, et ses nombreux adhérents avaient été l'objet de poursuites à la fois vaines et acharnées. L'école qui nie la liberté de l'homme en le désintéressant du soin de ses propres destinées s'était donc trouvée représenter à peu près seule l'indépendance et la dignité du caractère dans une nation qui commençait à se redresser sous l'aiguillon du malheur, et en face d'une Église dont les libertés officielles étaient devenues comme une enseigne de servitude. C'était par lettres patentes, et sur l'injonction de son avocat général, que le roi avait fait enregistrer au parlement la bulle *Unigenitus*, procédé qui, bien plus que la question même, provoqua et entretint la résistance parlementaire, lorsqu'à l'avénement d'un prince enfant la magistrature se releva tout à coup comme un ressort longtemps comprimé.

Mais l'acte pontifical avait reçu de la part des évêques un accueil très-opposé à celui que lui réservaient les magistrats, et d'un bout à l'autre du monde chrétien les maîtres de la foi s'étaient inclinés sous la voix du premier pasteur. L'assemblée du clergé de 1714 l'avait spontanément acceptée en l'expliquant dans une belle *instruction pastorale ;* plus de cent évêques français y adhérèrent avec empressement, et quatorze prélats prirent seuls une attitude différente. Parmi ceux-ci, certains évêques, tels que Soanen, Colbert et de la Broue, appartenaient au jansénisme avoué ; les autres, orthodoxes par sentiment et jansénistes par situation, comme le cardinal de Noailles, tout en suspendant la promulgation de la bulle dans leurs diocèses, eurent soin de condamner dans le même sens que le saint-père le livre de Quesnel. Hors du royaume, la constitution pontificale fut admise sans observation; et, si l'adhésion expresse ou tacite de l'Église suffit pour imprimer à une définition dogmatique émanée du saint-siége le caractère d'une règle de foi, il faut attribuer ce caractère

munication et sur la réalité du devoir, la proposition est fausse et d'autant plus dangereuse qu'elle se présente sous l'apparence de la vérité. Reconnaissez donc l'artifice avec lequel on a publié que l'esprit de la constitution était qu'on déférât à toutes sortes d'excommunications, sans excepter même celles qui seraient lancées pour faire agir contre des devoirs invincibles, afin d'alarmer par cette supposition les fidèles de tous les états et les magistrats en particulier. » *Instruction pastorale* du 5 février 1714.

à la constitution de Clément XI, ou le dénier à nombre d'actes qui en sont revêtus depuis plusieurs siècles.

Réaction universelle contre un long règne achevé au sein des plus amères épreuves, la régence en emporta tous les abus avec toutes les grandeurs. Les jansénistes sortirent de la Bastille au moment où les magistrats, pour prix de leur assentiment empressé aux demandes du premier prince du sang, retrouvaient leur vieux droit de remontrance, et l'identité des intérêts scella l'alliance des doctrines. Le cardinal de Noailles devint le directeur supérieur du pouvoir en matière ecclésiastique, pendant que les chefs du parlement remplissaient les nombreux conseils institués par le régent pour l'administration du royaume. Mais cette phase fut aussi courte qu'elle avait été soudaine, car un brusque revirement s'opéra dans les affaires religieuses aussi bien que dans les intérêts politiques, et la régence eut bientôt mérité de la part de ceux qui l'avaient acclamée le reproche d'ingratitude auquel échappent rarement les pouvoirs nouveaux. Le duc d'Orléans ne tarda pas à se brouiller avec les jansénistes aussi sérieusement qu'avec les magistrats, parce que les uns entendaient le conduire à une rupture avec Rome au détriment de ses propres intérêts, tandis que les autres s'efforçaient d'arracher à la faiblesse d'un gouvernement temporaire des concessions qui auraient sensiblement amoindri, entre les mains du régent, le dépôt de l'autorité royale. Il gouvernait à peine depuis deux ans, qu'il engageait une lutte ouverte avec les hommes qu'on avait vus, pour lui attribuer la plénitude de la puissance souveraine, déchirer le testament du feu roi sans plus de façon qu'une vieille gazette. Tandis que ceux-ci conspiraient avec les ennemis de la régence, sous l'empire de leurs espérances déçues, les jansénistes, qui avaient salué l'avénement au pouvoir du premier prince du sang comme l'ère de leur prochain triomphe, s'indignaient des efforts du gouvernement pour faire admettre et consacrer la bulle *Unigenitus ;* ils accusaient chaque jour le régent et Dubois de se faire les instruments de Rome et de donner en France à l'ultramontanisme un pied qu'il n'y avait jamais obtenu. Ceci n'était pas sans fondement et s'expliquait par des raisons beaucoup plus sérieuses que la poursuite du chapeau si ardemment souhaité par l'ancien valet devenu ministre. Outre que le duc d'Orléans n'était qu'un fanfaron d'impiété aussi bien qu'un fanfaron de crime, il était pour lui d'une importance de premier ordre de ne soulever contre son administration ni la cour de Rome ni l'épiscopat, au moment où il était engagé avec l'Espagne dans un conflit dynastique, et lorsque les légitimés tendaient les mains à l'ennemi extérieur.

Compliquer par un schisme une position dont la faiblesse se révélait à tous les regards; donner à Philippe V contre la branche d'Or-

léans l'avantage de représenter l'orthodoxie dans le royaume très-chrétien, c'était là une conduite qui ne pouvait être ni celle du régent ni celle de Dubois. Le schisme paraissait en effet le terme définitif et prochain de l'agitation où la France était plongée depuis la mort du vieux roi. Jamais le royaume ne fut plus près, que de 1715 à 1722, d'une scission religieuse qui aurait interrompu pour la France le cours de toutes ses traditions et radicalement changé celui de ses destinées. Or, si le régent était sceptique, il n'était rien moins que révolutionnaire ; et, malgré l'aveuglement de quelques conseillers, au premier rang desquels figurait le duc de Saint-Simon, il percevait avec une parfaite lucidité l'imminence d'un péril.

En 1717, un appel de la bulle au futur concile avait été dressé par quatre évêques, disciples patents de Jansénius et de Quesnel. Dans cet acte, les idées fondamentales du parti étaient consignées d'une façon si catégorique, que sa seule lecture suffit pour constater que ses auteurs auraient maintenu l'intégrité de leur formulaire contre les décisions d'un concile œcuménique aussi résolûment qu'ils la défendaient contre les constitutions pontificales [1]. Quelques mois après, le cardinal de Noailles avait adhéré à cet appel avec des réserves qui, en attestant la sincérité de sa foi, n'ôtaient rien à la gravité de sa démarche ; douze évêques le suivirent dans cette nouvelle phase de sa vie, comme ils l'imitèrent plus tard dans son retour à l'obéissance et à l'unité. Il était naturel que l'adhésion à l'appel donnée par l'archevêque de Paris entraînât celle d'une grande partie de son clergé diocésain ; d'un autre côté, les communautés religieuses, et en particulier les oratoriens, les doctrinaires, les bénédictins et les feuillants, se lancèrent à corps perdu dans un mouvement qui, sans inquiéter désormais leur conscience, semblait relever l'Église de la prostration où l'avait fait tomber le despotisme, tour à tour hautain ou tracassier du dernier règne. L'Université de Paris suivit cet exemple, et, en descendant dans les rangs de la jeunesse, la cause de l'appel prit quelque chose d'agressif et d'ardent comme elle.

En face de l'assentiment donné par l'univers catholique à la bulle pontificale, et devant cent vingt évêques français dévoués au saint-siége, la protestation de seize prélats avait sans doute une très-faible importance au point de vue de la doctrine ; cependant l'appel souscrit par quelques évêques donnait en ce moment au parti une consistance qu'il n'avait pas obtenue jusqu'alors. Derrière les professeurs

[1] Il faut lire sur ce point-là les propres paroles de Soanen, évêque de Senez, principal rédacteur de l'acte d'appel, du 5 mars 1717. *Mémoires sur l'histoire ecclésiast. au dix-huitième siècle*, t. II, p. 5.

des universités commençaient d'ailleurs à se montrer les magistrats : ceux-ci hésitaient à élever un drapeau religieux dans une affaire où le plus grand nombre s'engageaient par une impulsion toute politique. Quelle que fût, dans l'ancienne société française, la confusion des deux pouvoirs et l'incertitude de leurs limites, les parlements ne pouvaient en appeler directement au futur concile à l'occasion d'une controverse purement théologique. Dans cette position équivoque, toute hérissée de contradictions et de réserves, ils imaginèrent d'assister le parti opposant en en appelant comme d'abus de la bulle, sous le prétexte banal que sa rédaction menaçait l'indépendance de la couronne, et que la condamnation portée contre la quatre-vingt-onzième proposition de Quesnel impliquait pour le saint-siége le droit de dégager les sujets de leurs serments envers le souverain. D'un bout à l'autre du royaume l'agitation allait donc croissant d'heure en heure, et partout se révélaient des tendances, vagues encore, mais déjà redoutables. Le régent mesura l'étendue du péril avec sa sagacité habituelle, et, quoique aussi dégagé qu'homme puisse l'être en ce monde de toute passion religieuse, il prit la résolution d'arrêter à tout prix la contagion de l'appel, estimant faire en cela, non de la théologie, mais de la politique. Ce prince déploya dans cette délicate entreprise un mélange de vigueur et de modération auquel l'histoire doit un hommage qui ne pouvait lui être payé de son temps ni par l'impatience moliniste ni par le jansénisme exaspéré.

La politique de la régence en ces matières était si manifestement dictée par l'intérêt de la monarchie française, qu'elle fut continuée par tous les ministères qui suivirent, jusqu'aux temps où le souverain pouvoir qu'avait exercé Richelieu passa aux mains de madame de Pompadour. Si gallican qu'il pût être, le cardinal de Fleury pensa et agit comme le cardinal Dubois, dont les jansénistes font aussi souvent un ultramontain qu'un athée. Toujours réservé, en face des obstacles qu'il ne se croyait pas assez fort pour affronter, l'évêque de Fréjus se montra inflexible sur les doctrines durant le cours du long ministère auquel la prudence et le bonheur d'un vieillard imprimèrent un éclat moins chèrement acheté que celui de la gloire. A mesure que l'agitation gagnait les couches inférieures de la société, l'épiscopat se rapprochait du centre de l'unité catholique, et l'adhésion incontestable désormais de toutes les Églises étrangères à la constitution de Clément XI imprimait à cette bulle un caractère dogmatique, même aux yeux des docteurs qui, en matière d'infaillibilité, maintenaient les principes particuliers à l'Église de France. Le concile d'Embrun venait de frapper d'une condamnation canonique, ratifiée par l'autorité royale, malgré l'opposition parlementaire, l'évêque de Senez, l'un de ses membres, vieillard obstiné, dont le tort avait été de dire tout haut ce que la plu-

part des appelants pensaient tout bas. Un autre événement attendu depuis longtemps porta un coup plus sensible encore au jansénisme, et prépara la transformation qui le conduisit bientôt après à chercher dans un autre public et à poursuivre par d'autres voies une importance qu'il allait perdant chaque jour.

Averti par son grand âge qu'il était temps de mettre sa conduite en accord avec sa foi, l'archevêque de Paris avait enfin accepté la bulle sans restriction ni réserve, et, après une rétractation solennelle de son appel, il avait prescrit à ses diocésains de suivre leur premier pasteur dans la voie filiale de l'obéissance. La résolution du cardinal entraîna celle des dix évêques qui avaient abrité si longtemps leurs propres incertitudes sous le couvert de son nom et de ses vertus pastorales. A partir de ce jour, le parti de l'appel fut décapité, car il perdit tout son état-major ecclésiastique. La faculté de Paris avait déjà retiré un acte que quelques agitateurs lui avait surpris pour un jour, en dépit de ses propres traditions et de ses sentiments intimes, et les facultés de province appelantes n'hésitaient pas à imiter cet exemple. Avec le concile d'Embrun, qui eut lieu en 1727, et la rétractation du cardinal de Noailles qui survint l'année suivante, une phase toute nouvelle s'ouvrit donc dans l'histoire du jansénisme. Celui-ci perdit la grande place que lui avaient faite un moment le concours d'une portion de l'épiscopat, celui du clergé de Paris et d'un très-grand nombre de corporations monastiques. Mais l'élément laïque eut bientôt rempli le vide laissé dans ses rangs par la désertion des dignitaires de l'Église, et la secte devint un parti où les théories religieuses occupèrent une place de plus en plus restreinte.

Il demeura dès lors démontré que le jansénisme n'aboutirait jamais à aucune application durable de ses propres doctrines, et qu'il ne serait contre l'Église catholique qu'un formidable instrument de dissolution. En passant de la direction d'Arnauld sous celle de Quesnel, il avait subi une déchéance moins sensible que celle qui l'attendait lorsqu'il eut pris Soanen pour chef, Boursier pour publiciste et le diacre Pâris pour idole. Toutefois, en devenant plus obscure, l'action du jansénisme ne fut que plus puissante, et je ne connais pas de cause qui ait plus profité de son propre abaissement. L'histoire de cette secte, suivie depuis 1730 jusqu'à la promulgation de la constitution civile du clergé en 1790, conduit à cette conclusion singulière, qu'un triomphe plus complet qu'elle ne l'avait elle-même rêvé lui fut ménagé au moment où les complices de ses violences lui refusaient jusqu'au droit de prononcer son propre nom. A la condamnation canonique de l'évêque de Senez et au retrait de son appel par le cardinal de Noailles remonte la révolution qui fit descendre cette doctrine dans les dernières couches du peuple sous le

couvert du mysticisme, en même temps qu'elle devenait, pour la portion de la société où s'agitaient des désirs nouveaux, l'instrument d'une ambition toute politique. Envisageons rapidement l'école janséniste sous ces deux aspects. Après le besoin de remonter vers une puissance créatrice, l'aspiration la plus irrésistible de l'humanité est celle qui la pousse à franchir les bornes d'un monde, qu'elle dépasse par tous les élans de sa pensée et de son cœur. Devancer la victoire de l'âme sur les sens qui l'emprisonnent, embrasser d'un regard furtif les horizons aux splendeurs voilées, cette tentation l'assiége dans tous les siècles, au sein de la barbarie comme sous l'éclat des lumières de la science. Le cycle immense aux deux extrémités duquel on aperçoit le trépied des sibylles et les tables tournantes est tout rempli de ces efforts réitérés avec une persévérance indomptable, sous l'empire des croyances et des institutions les plus opposées. Ne voir que des contes bleus dans une suite de faits qui se déroulent à travers les âges avec la persistance d'une loi suprême et générale, sous prétexte que ces faits seraient incompréhensibles, c'est imiter l'aveugle qui nierait contre l'univers l'existence des couleurs; d'un autre côté, attribuer à l'action divine tout ce qui dépasse nos propres forces, et nier l'existence de puissances malfaisantes entre Dieu et l'homme, c'est répudier avec l'un des dogmes fondamentaux du christianisme l'autorité des traditions universelles.

Durant la phase la plus importante, quoique la moins observée, de son existence, le jansénisme a pu se prévaloir de phénomènes innombrables manifestement contraires à l'ordre physiologique, et qui, comme ceux du magnétisme animal, ont dans les hautes régions de la science suscité plus de colères qu'ils n'ont rencontré d'explications. Pendant plus de vingt ans, des milliers de spectateurs assistèrent dans Paris à des scènes fort étranges assurément, mais attestées par une masse de témoignages tellement authentiques et tellement concordants, qu'il faudrait pour les nier une intrépidité de scepticisme devant laquelle l'histoire disparaîtrait jusqu'à sa dernière page[1]. Ce n'est pas seulement au cimetière Saint-Médard qu'on vit des femmes délicates *secourues* par des hercules recevoir sur le crâne ou en pleine poitrine des coups de massue auxquels un bœuf dans l'abattoir n'aurait pas résisté : la clôture de l'enceinte consacrée par l'idolâtrie janséniste n'arrêta ni la frénésie des convulsions ni les manœuvres d'un parti pour lequel ces scènes étaient devenues le plus puissant moyen de recrutement, car il n'hésitait pas à les transformer

[1] Voir les nombreux procès-verbeaux et attestations consignés dans l'ouvrage de Carré de Montgeron, conseiller au Parlement de Paris, intitulé : *La Vérité des miracles opérés par l'intercession de M. de Paris et autres appellans démontrée.* 3 vol. in-4°. Cologne 1747.

en miracles, en y cherchant la sanction de ses doctrines et la démonstration de leur sainteté. Pendant que les contributions des sectaires remplissaient la *Boîte à Perrette*, soutenaient les *Nouvelles ecclésiastiques* et la fabrique inépuisable de pamphlets anonymes dont les Mémoires du temps signalent la publication quotidienne, les convulsionnaires, réunis en assemblées clandestines, priaient et prophétisaient, tantôt se mettant en croix, tantôt se déchirant les entrailles comme dans certaines pagodes indiennes et dans quelques lamaneries du Thibet. Richelieu entre deux orgies, Clermont et Soubise entre deux défaites, tous les chefs de cette société corrompue et de ce gouvernement conspué venaient ranimer leurs sens émoussés au spectacle nocturne des crucifiements et des extases. Le journal de Barbier contient sur cette partie souterraine de la vie du dix-huitième siècle les détails les plus dramatiques dans leur précision hideuse, depuis le jour où l'autorité eut interdit le culte public du *Bienheureux* jusqu'aux temps qui précédèrent la Révolution française. Cet ouvrage nous fait suivre pas à pas, des voluptés de la Régence aux horreurs de la Conciergerie, une génération hébétée d'incrédulité et de mysticisme, qui passa du tombeau de Pâris au baquet de Mesmer et aux élixirs de Cagliostro, en attendant que D. Gerle, Robespierre et Catherine Théot, successeurs des apôtres, des pontifes et des rois détrônés, décrétassent pour l'humanité un autre culte en lui ouvrant une ère nouvelle.

Pendant qu'il descendait dans le peuple sous le manteau de la thaumaturgie, le jansénisme avait la bonne fortune de devenir un instrument d'opposition contre un gouvernement déserté par la conscience publique, et que chacun aspirait à détruire sans trop savoir comment et par où l'attaquer. En lassant par un égoïsme immense la tendresse obstinée de ses sujets et en faisant aboutir l'histoire de France à une chronique de mauvais lieu, Louis XV avait établi une solidarité directe entre ses propres vices et les malheurs publics. Toute menaçante qu'elle fût pour l'avenir, cette solidarité ne pouvait en effet échapper alors à personne. Si des désastres qui rappelaient ceux de Crécy et de Poitiers sortirent de la soudaine répudiation de notre vieux système fédéral, c'est qu'il fallait à madame de Pompadour une vengeance contre Frédéric II, et que, stimulée par la gloire de Marie-Thérèse, la fille de Poisson avait la fantaisie d'un grand rôle historique. Si, déjà épuisé par la débauche et par la vieillesse, le triste monarque s'éveilla pour signer un matin la dissolution des parlements en engageant contre l'opinion une lutte follement inégale, c'est qu'il fallait à madame du Barry une vengeance contre M. de Choiseul, et que la courtisane s'était enveloppée dans la simarre d'un chancelier.

Mais depuis plusieurs siècles les diverses classes de la société française avaient tellement lutté d'efforts pour étendre la sphère de la

royauté et pour lui retirer ses contre-poids, qu'elles ne savaient plus quel moyen prendre pour résister au monarque, même dans l'abaissement où l'avaient réduit ses vices. Quel n'était pas surtout l'embarras de la magistrature grandie à l'ombre du trône des Capétiens, lorsqu'il fallait entrer en lutte contre la puissance à laquelle elle devait tout et dont elle avait servi tous les progrès? Les parlements pouvaient-ils se donner sérieusement comme les organes de la représentation nationale? pouvaient-ils surtout se liguer ensemble, ainsi qu'ils le tentèrent si souvent durant le dix-huitième siècle, lorsque chacun d'eux trouvait dans ses archives l'acte royal, à date certaine, qui lui avait attribué une juridiction locale déterminée? Comment concilier la prétention du contrôle parlementaire en matière d'édits avec les théories de suprématie royale dont les plus illustres magistrats avaient durant deux siècles été les plus ardents propagateurs? Si, dans l'absence de toute autorité limitative et sous le poids de charges chaque jour croissantes, la nation semblait inciter les cours de justice à dénaturer leur institution et à s'emparer d'une portion de la puissance législative, il suffisait à la couronne, pour rendre celles-ci à la vérité de leur situation et de leur rôle, de rappeler des dates certaines et des faits authentiques. Ces grands corps subissaient donc une double pression : institués pour fortifier la royauté en la secondant, ils se sentaient mal à l'aise lorsqu'ils lui devenaient un obstacle; d'un autre côté, dotés par la propriété de leurs offices de l'inamovibilité qui assurait à chacun de ses membres devant le pouvoir une indépendance dont la compagnie manquait elle-même, les magistrats aspiraient à la vie publique avec une ardeur heureusement servie par les circonstances : usurpateurs et factieux s'ils dépassaient les limites de leurs attributions judiciaires, ils demeuraient, en les respectant, inutiles à la nation et à eux-mêmes. Tiraillés entre leurs instincts et leurs traditions, et bien plus propres à préparer une révolution qu'à fonder un ordre nouveau, les parlementaires tenaient donc entre le pouvoir et la liberté une place analogue à celle qu'occupaient les jansénistes entre le catholicisme et la philosophie.

Les affinités électives ne tiennent pas moins de place en politique qu'en chimie, et les idées se combinent comme les substances. Au dix-huitième siècle les magistrats adhérèrent au jansénisme bien moins par sympathie pour les théories controversées que par analogie d'humeur, de situation et d'intérêt. Louis XIV avait d'ailleurs fait enregistrer la bulle *Unigenitus* par lettres patentes, et ce fut par des arrêts du grand conseil que procéda le roi son successeur chaque fois qu'il voulut donner un caractère légal, soit à cette bulle elle-même, soit aux divers arrangements imaginés par la cour de 1734 à 1756,

pour calmer les esprits et raffermir l'ordre public. En démolissant la constitution de Clément XI avec le concours des passions populaires si habilement entretenues au sein des masses fanatisées, le parlement de Paris poursuivait donc un but qui le touchait plus directement, on peut le croire, que la canonisation du diacre Pâris ou l'inefficacité des œuvres. Mettre l'acte pontifical à néant, c'était établir la nullité radicale des enregistrements par lettres patentes, prétention que le parlement hésitait à formuler, mais qui était l'expression vraie et complète de sa pensée ; c'était surtout porter un coup mortel à l'autorité du grand conseil, ce rival obscur, mais formidable, de l'autorité parlementaire, qui, sans posséder aucune juridiction propre, conservait dans l'universelle confusion de ces temps le droit de casser les arrêts des cours supérieures quand il plaisait au roi de les lui déférer.

Rien ne s'explique donc mieux qu'une hostilité entretenue par l'anarchie dans laquelle se débattaient tous ces pouvoirs aussi incertains de leurs titres que de leurs limites. Des entreprises ridicules, lorsqu'elles n'étaient point odieuses, venaient révéler un désaccord chaque jour plus sensible entre les droits et les faits, entre une législation demeurée catholique comme aux jours de saint Louis, et une société dont l'unité morale avait été brisée par la réforme et que toutes les tempêtes de l'esprit secouaient alors dans ses dernières profondeurs. Il devenait manifeste qu'une oppression sans exemple allait sortir pour l'Église des institutions promulguées en d'autres siècles pour maintenir sa suprématie, et que les chaînes de sa servitude seraient forgées avec les débris mêmes de sa couronne.

Dans le droit public du moyen âge, le souverain n'était pas moins l'évêque du dehors que le chef de la société civile, et l'unanime volonté des peuples imprimait aux décisions promulguées dans les conciles un caractère aussi strictement obligatoire qu'aux lois émanées des princes ou des assemblées politiques. C'était donc à bon droit que les parlements se disaient alors les gardiens et les protecteurs des canons. En leur attribuant l'*exécution parée*, ils conféraient aux actes des conciles, et en certains cas aux brefs émanés de l'autorité pontificale, l'authenticité qui assimilait ceux-ci aux lois du royaume, malgré l'universalité de leurs prescriptions. Mais, dans un temps où l'ordre religieux et l'ordre politique demeuraient, sinon confondus, du moins inséparablement unis, il existait une foule d'intérêts complexes et de matières mixtes qui, n'intéressant pas moins l'État que l'Église, participaient à la fois de l'une et de l'autre juridiction. Telles étaient particulièrement les questions qui se rapportaient à la validité du mariage, sacrement en même temps que contrat civil, à la collation des bénéfices, intérêt à la fois spirituel et territorial, à la

nomination des évêques dont l'effet n'était pas seulement de donner des pasteurs aux fidèles, mais des chefs au premier ordre de l'État et quelquefois des membres à la pairie. A qui appartiendrait-il de déterminer les limites du domaine religieux et du domaine temporel ; et, en cas de conflit entre l'Église et l'État si étroitement enlacés, quelle autorité fixerait la compétence et déciderait en dernier ressort? Si l'État abdiquait devant l'autorité spirituelle, la société ne tomberait-elle pas sous un régime théocratique, et la distinction des deux pouvoirs qui est de l'essence du christianisme ne risquerait-elle pas de s'altérer? Si l'État exagérait son droit ou l'appliquait avec malveillance, la liberté de l'Église ne serait-elle pas à sa merci? Comment celle-ci se défendrait-elle avec des censures et des armes spirituelles contre une puissance qui tenait dans la main le temporel du clergé, et qui, dans toutes les matières mixtes, pouvait mettre au service de ses interprétations des trésors, des canons et des soldats?

Ces redoutables problèmes, posés dès l'origine de la monarchie, devinrent à peu près insolubles à partir du seizième siècle, en présence de la diminution chaque jour plus sensible de la foi catholique en France et du déchirement opéré dans la chrétienté. Lorsque l'ordonnance de Villers-Cotterets eut défini l'appel comme d'abus et en eut régularisé l'exercice, les questions qui se résolvaient autrefois par le respect des croyances communes tombèrent dans un domaine où tout était matière à controverse, occasion de dispute et de scandale. Le droit reconnu à l'autorité judiciaire de mettre à néant par ses propres arrêts les décisions de l'autorité ecclésiastique et de choisir souverainement entre celles-ci ; celui d'intervenir, sous prétexte de protéger l'honneur et la conscience des sujets du roi, dans l'action disciplinaire et dans la dispensation des sacrements, prépara une épreuve dont rien n'avait pour l'Église égalé jusqu'alors l'amertume et le péril. Zélés d'abord contre le protestantisme, au point de mériter le reproche de cruauté, les parlements ne tardèrent pas à incliner vers le calvinisme [1] non pas assez pour abjurer la foi de leurs pères, mais trop pour conserver des attributions religieuses sans être tentés d'en abuser. Ce qui fit la fortune du jansénisme, c'est qu'il correspondit très-habilement à cet état des âmes, et qu'il parvint à constituer entre l'orthodoxie et la réforme une sorte de station intermédiaire où l'on demeurait sans éclat et sans déchirement de conscience. Cette situation réservée allait fort bien aux habitudes graves des jurisconsultes ; aussi les vit-on témoigner pour la plupart à la secte

[1] Fleury, *Nouveaux Opuscules*, discours sur la liberté de l'Église gallicane, n° 23, p. 157; voyez aussi aux *Mémoires du clergé*, t. VIII, les remontrances adressées au Roi par l'assemblée du clergé, le 12 janvier 1666.

une sympathie que l'identité des intérêts ne tarda pas à rendre plus vive encore.

Personne n'ignore « l'abus énorme de l'appel comme d'abus qui, dans un temps où toutes les entreprises venaient de la puissance séculière, et non de Rome, avait fait du roi le véritable chef de l'Église de France [1]. » « Mieux aurait valu pour le clergé, » dit un illustre prélat qu'on citerait comme l'un des plus éminents canonistes, si sa mort n'en avait fait le plus glorieux des martyrs, « renoncer à ses priviléges civils et politiques, à la protection en faveur des canons et à l'exécution parée accordée aux ecclésiastiques, que de voir la juridiction livrée à discrétion entre les mains de cours de justice aussi entreprenantes. L'Église, rentrée dans le droit commun, n'ayant de protection que celle qui garantit toute institution utile contre le trouble et la violence, et maîtresse dans son régime intérieur, eût d'autant plus développé sa puissance morale, qu'elle eût moins possédé de cette puissance empruntée, objet de tant de jalousie, et faisant retomber sur le ministère spirituel mille entraves aussi funestes qu'humiliantes. Mais ce n'était pas chose facile que ce divorce. On ne rompt pas légèrement des liens qui avaient commencé avec la monarchie, on ne règle pas en un jour les comptes de deux sociétaires qui, depuis douze siècles, géraient en commun les intérêts religieux, moraux et politiques d'une grande nation [2]. »

L'auteur de l'excellent livre auquel nous empruntons ces lignes a rappelé, d'après d'Héricourt, la longue série d'arrêts rendus durant cette époque par les parlements, agissant en leur qualité de protecteurs des canons. Ces arrêts statuent tour à tour sur la validité des interdictions prononcées par l'autorité diocésaine, sur les innovations introduites par les évêques dans les bréviaires et le rituel, sur les excommunications, les censures et les refus de sépulture; ils règlent les obligations des chanoines et leur mode d'assistance à l'office; tantôt ils rectifient des catéchismes, tantôt ils suppriment des mandements. Le journal de Barbier ne nous laisse rien ignorer de ces tracasseries juridico-théologiques auxquelles les parlements consacraient la moitié de leurs audiences, pendant que les courtisanes gouvernaient la France et que Voltaire exerçait de Ferney sa dictature européenne. Nous pouvons y retrouver à leur date les innombrables arrêts par lesquels les magistrats, après avoir vérifié à la loupe les thèses des plus obscurs bacheliers, supprimaient celles-ci comme dangereuses pour la sûreté du royaume; et, afin de maintenir dans l'obéissance des sujets dont on paraissait craindre que le saint-

[1] Fénelon, Œuvres complètes, t. XXII, p. 556.

[2] *De l'Appel comme d'abus, son origine et ses progrès*, par Mgr Affre, archevêque de Paris, in-8°, 1835, p. 88.

siége ne pratiquât la fidélité, ils parlaient comme si, des murs d'Avignon, deux cent mille papalins avaient menacé le royaume.

Rempli des préjugés, mais dégagé des passions de son temps, et capable de justice à force d'indifférence, Barbier enregistre jour par jour ces tristes témoignages de l'aveuglement des partis, qui lui inspirent une sorte d'ironique pitié. Rien n'émeut moins, en effet, que les calomnies rétrospectives et les terreurs feintes. La conscience publique n'admettait pas qu'entre l'*Essai sur les mœurs* et l'*Émile* la bulle *Ausculta fili*, fulminée par Boniface VIII contre Philippe le Bel, fût un péril fort sérieux pour la France de Louis XV, ni que les prétentions de Benoît XIV fussent plus dangereuses que les doctrines du *Contrat social* pour la couronne des rois très-chrétiens. Ces friperies, depuis longtemps traînées dans les parquets et les grand'salles, commençaient à être hors de service, et le jansénisme éprouvait lui-même quelque embarras pour s'en revêtir. Mais, lorsque Paris faiblissait, la province venait réchauffer son zèle. Une sorte d'émulation s'établit donc entre toutes les compagnies judiciaires, et ce fut à qui s'engagerait le plus avant sur le terrain de la théologie. Le parlement de Paris venait de retirer, par arrêt, le caractère œcuménique au concile de Florence et au concile de Latran; il paraissait avoir comblé la mesure en supprimant, par un acte qu'on voudrait biffer de l'histoire [1], la bulle de canonisation de saint Vincent de Paul, sur une consultation rédigée par le fougueux Boursier. Cependant le parlement de Toulouse trouva bientôt moyen de le distancer : on vit cette compagnie, après un débat solennel, décréter d'ajournement un pauvre candidat en droit canon pour avoir soutenu, sans malice, que le Fils de Dieu avait possédé virtuellement, durant son passage sur la terre, la plénitude des deux puissances, non que la cour contestât précisément à Dieu cette double souveraineté, mais parce que les papes pouvaient être tentés d'abuser de la concession en leur qualité de vicaires de Jésus-Christ [2].

Ces préoccupations, suggérées par des faits dont les traces avaient disparu depuis deux siècles, rappellent celles de nos contemporains, qui prétendaient, il y a trente ans, protéger la France de 1789 contre le rétablissement de la dîme et de la corvée. Mais le jansénisme avait rendu un double service aux hommes qui travaillaient à exploiter ces craintes. D'une part, il avait donné des passions sincères pour stimulant à des appréhensions qui ne l'étaient point; de l'autre, il avait mis au service de la puissance parlementaire cette population parisienne que son goût pour les romans de Crébillon fils n'empêchait pas, selon Barbier, d'adhérer alors pour plus des deux tiers au jansénisme, forme transitoire de l'opposition religieuse et politique.

[1] 3 janvier 1738.

[2] Arrêt du 30 juin 1752. *Mémoires de Barbier*, V. p. 258.

Cette école avait eu la bonne fortune, toujours précieuse pour un parti, de rencontrer un mot de passe d'autant plus aveuglément accepté des masses, qu'il était moins intelligible pour elles. La bulle *Unigenitus* résuma, durant près d'un demi-siècle, tous les griefs d'un grand peuple déshonoré par son gouvernement et déserté par la victoire. Si prudente qu'eût été la rédaction de cet acte pontifical, on parvint à le transformer en épouvantail populaire ; les petits enfants frissonnaient rien qu'à ce mot, et les habiles masquaient sous l'appareil d'un profond respect pour la couronne, dont ils prétendaient défendre l'indépendance, la première agression vraiment redoutable contre laquelle elle ait eu à se défendre. Odieuse aux hérétiques, la bulle devint par ce seul fait, pour le clergé, l'étendard même de l'orthodoxie. Rien de plus naturel, dès lors, que de considérer l'adhésion à cette constitution pontificale, élevée à l'état de règle de foi par l'assentiment de l'univers chrétien, comme une condition préalable d'admission aux sacrements dispensés par l'Église aux seuls fidèles. C'est là une question de bonne foi que l'équité suffit, ce semble, pour résoudre, quoiqu'elle ait provoqué contre le clergé une persécution bien plus redoutable que celle de la Terreur, parce que cette persécution fut à la fois plus opiniâtre et moins sanglante, et qu'elle abaissa les âmes sans les relever par le martyre. Disons-en quelque chose.

L'Église catholique ne repousse de la sainte Table aucun de ceux qui s'y présentent, à moins qu'ils ne soient séparés de sa communion par un fait patent et notoire. Or comment méconnaître que telle ne fut, dans le dix-huitième siècle, la situation des hommes qui refusaient d'accepter un acte contenant la définition canonique de tous les points controversés? N'était-ce pas un procédé sans exemple que d'imposer au clergé, en faveur d'adversaires implacables, des obligations dont n'aurait pas manqué de le dispenser la droiture seule des libres penseurs?

Afin d'écarter les jansénistes des sacrements d'une Église à laquelle ceux-ci étaient étrangers, puisqu'ils en contredisaient les dogmes et qu'ils n'en reconnaissaient point la hiérarchie, et pour n'être pas personnellement impliqués dans une solidarité réputée sacrilége, les curés de Paris usaient d'un moyen dont, par un étrange retour des choses d'ici-bas, le cardinal de Noailles avait pris lui-même l'initiative contre les jésuites. Lorsqu'en 1716 ce prélat retira à ces pères, aux applaudissements du parti janséniste, le pouvoir de confesser dans son diocèse, on crut devoir réclamer des fidèles, quand le nom de leurs confesseurs était inconnu, des billets signés, afin d'acquérir la certitude que ces religieux étaient demeurés sous le coup de l'interdit. Mais, après la mort du cardinal, sous l'épiscopat de MM. de Vintimille et de Beaumont, les jansénistes *mangèrent à leur tour du système*, suivant l'expression du jovial avocat qui nous fournit

cette anecdote [1]. Alors naquit entre la magistrature et le clergé le conflit fameux qui tient une si grande place dans l'histoire du règne. Usant d'un droit qui lui appartenait strictement et qu'un usage antérieur avait consacré, l'autorité épiscopale prescrivit aux fidèles qui réclamaient l'usage des sacrements de se munir d'une attestation signée par un prêtre approuvé ; elle enjoignit en même temps aux confesseurs de faire précéder l'absolution d'une adhésion non équivoque à la bulle, double prescription qui blessait les parlements dans leurs prétentions canoniques en ce qu'elle tendait à attribuer à l'acte de Clément XI l'autorité d'une décision en matière de foi.

Nous avons rappelé les motifs qu'avaient les magistrats pour refuser à la célèbre bulle le caractère qui, de 1714 à 1756, lui avait été reconnu par une foule de déclarations royales aussi bien que par toutes les manifestations épiscopales. Une lutte acharnée éclata donc dans la plupart des paroisses de Paris entre les prêtres soumis aux ordres de l'autorité diocésaine et les tribunaux, qui prétendaient au droit de réformer ceux-ci. Aux refus de sacrements, faute de billets de confession, on opposa des arrêts qui, sous peine de bannissement, de confiscation et même des galères à perpétuité, ordonnaient aux ecclésiastiques de dispenser la communion aux demandeurs, sur signification de la grosse dûment enregistrée ; et, ne tardant pas à dépasser cette limite, l'on commit bientôt après deux ou trois prêtres jansénistes, en rébellion permanente contre leur pasteur, pour remplacer dans les paroisses abandonnées les malheureux curés prisonniers ou fugitifs. Un vieux convulsionnaire se mourait-il entouré des reliques du diacre Pâris, des religieuses, qui, par perfection, ne communiaient jamais, avaient-elles l'espoir d'ameuter la foule ou la fantaisie de se distraire un moment, on venait en leur nom réclamer les sacrements avec la certitude d'un refus ; puis l'on constituait, aux frais du parti, procureurs et avocats pour obtenir un bel arrêt dont le pauvre curé payait les frais, quoique son archevêque lui eût interdit d'en tenir compte. Un second jugement suspendait de ses fonctions le pasteur, le chassait de son domicile et le mulctait ordinairement d'amendes ruineuses, atteignant de plus par ricochet les porte-Dieu, les porte-sonnette et les bedeaux.

Ce fut ainsi que, durant dix ans, se régla chaque matin le compte courant de l'Église avec la justice. Lorsque les ecclésiastiques parvenaient à se dérober par la fuite à ces pénalités révoltantes, leurs ennemis n'y perdaient rien, car l'émeute, s'abattant sur la maison curiale, y achevait l'œuvre de la loi. A chaque page du journal de Barbier sont décrites, avec ces procédures innombrables, les honteuses solennités qui les

[1] *Journal de Barbier*, mars 1752, t. V, p. 190.

suivent. Au premier plan de ces tableaux monotones apparaissent de malheureux prêtres tout tremblants, puis vient une foule de sectaires furieux, d'avocats, de greffiers et d'huissiers instrumentant entre les vases de l'autel; dans le lointain on entrevoit le bourreau avec son valet, sa charrette et tout le mobilier de sa profession [1].

La terreur avait passé des presbytères de la capitale à ceux des provinces, car la plupart des parlements, engagés contre la cour dans une ligue politique, dont la question religieuse était alors le plus solide ciment, imitaient le parlement de Paris lorsqu'ils ne le dépassaient point. Le ressort de celui-ci s'étendait d'ailleurs des extrémités de la Champagne à celles de l'Auvergne, et de tous les présidiaux de ce vaste territoire surgissaient chaque jour contre les refus de sacrements des jugements confirmés par des arrêts solennels. Pendant que les légistes faisaient trembler les évêques en dénonçant leurs mandements ou en furetant dans leurs bréviaires, et que Belzunce n'était pas défendu par les respects du monde contre un arrêt infamant [2], le premier venu, en feignant une maladie pour réclamer le

[1] Je choisis au hasard quelques exemples entre mille, en les prenant dans une seule année. Du samedi 8 février 1755. Pour l'exécution par effigie de l'arrêt rendu par contumace, le lundi 3 février, contre les sieurs Brunet et Ancel, premier et second vicaires de la paroisse Saint-Étienne-du-Mont, et le sieur Meurissot, porte-Dieu, condamnés tous trois pour refus de sacrements au bannissement à perpétuité hors du royaume; on a apporté dans la charrette du bourreau un poteau et un écriteau contenant l'arrêt. Le bourreau le planta dans la place Maubert; un greffier et un huissier du parlement suivaient dans un fiacre. Le greffier a lu l'arrêt; le tableau a été attaché au poteau, et cela était escorté d'escouades de guet à cheval et à pied, et d'archers de la robe courte. Après quoi le poteau est resté avec le tableau pour être lu par le public pendant quelques heures, jusqu'à cinq heures du soir, en sorte que ceci est suivi avec toutes les formalités.»

« Du mercredi 14 mai 1755. Le bourreau, avec escorte, a planté le tableau et le poteau du porte-Dieu de la paroisse de Sainte-Marguerite, appelé Franque, et du sieur Duguerrou, prêtre de ladite paroisse, bannis à perpétuité. »

« Vendredi 16, même cérémonie et exécution à la place Maubert, pour le sieur Dubois, prêtre habitué de Saint-Eustache, condamné aux galères perpétuelles, et un quidam, prêtre banni à perpétuité. C'est à présent la politique du parlement de faire exécuter ces sortes d'arrêts avant qu'on les crie dans les rues, pour qu'il ne s'amasse pas trop de monde dans les marchés. »

« Du samedi 30 août 1755, arrêt du parlement qui, pour avoir laissé mourir le sieur Cougnon, chanoine, sans lui administrer les sacrements, condamne tout le chapitre d'Orléans, en quatre mille livres d'amendes, en deux cents livres, pour la fondation d'un service perpétuel pour le repos de l'âme dudit Cougnon, et bannit par contumace à perpétuité, hors du royaume, avec confiscation de tous biens, le sieur Vallet, chanoine dudit chapitre, et d'Imbercourt, archidiacre d'Orléans; et condamne le sieur Huart, simple chanoine, a être blâmé par la cour, toutes les chambres assemblées, y étant à genoux, et en cent livres d'amende envers le roi.»

[2] « Arrêt du vendredi 7 juillet 1752, qui condamne à être brûlé par la main du

viatique, pouvait placer son curé dans l'alternative des censures épiscopales ou des galères perpétuelles.

Durant la crise ouverte en 1752 et qui fut close dix ans plus tard par l'expulsion des jésuites et la confiscation générale de leurs propriétés, les affaires de cette nature deviennent la préoccupation presque exclusive des cours de justice. Engagés et suivis dans les mêmes formes, ces conflits aboutissent presque toujours à des conclusions identiques. Sommés par huissier d'avoir à délivrer la communion aux plaignants, les porte-Dieu arguent de la défense intimée par les curés, les curés se retranchent derrière les ordres de leurs supérieurs, et la plupart des évêques répondent, comme le faisait aux délégués du parlement de Paris le fier Christophe de Beaumont dans l'exil : « L'incompétence des tribunaux séculiers en matière de sacrements étant établie par les lois divines et ecclésiastiques, et par une suite d'édits, déclarations et ordonnances du royaume, ce serait de ma part donner atteinte aux droits de la religion que d'entrer dans aucun détail qui pût donner lieu de penser que je regarde le parlement comme compétent dans une matière qui appartient uniquement à la puissance spirituelle que l'Église tient directement de Jésus-Christ, et de l'exercice de laquelle un évêque ne peut être comptable qu'à ses supérieurs ecclésiastiques dans l'ordre de la hiérarchie [1].»

Sur un premier refus de répondre, la justice décrétait l'évêque d'ajournement personnel. Si celui-ci persistait à décliner la compétence de la cour en matière de sacrements, un arrêt par contumace le condamnait au bannissement, à moins que, pour prévenir cette extrémité, le ministère n'eût déjà adressé au prélat un ordre d'exil hors de son diocèse, comme il le fit pour l'archevêque de Paris. Durant le cours de l'année 1755, le journal de Barbier nous fournit à leur date des arrêts tout semblables rendus contre les prélats titulaires du siége d'Orléans, d'Amiens, de Langres, de Troyes, d'Évreux, de Nantes et d'Aix, sans compter les *auto-da-fé* de mandements et d'instructions pastorales, intermèdes habituels de ce triste drame. La plupart de ces arrêts étaient motivés sur le devoir de sauver la religion et sur l'urgence de prévenir le *schisme provoqué par les évêques*. Pour atteindre ce but, on ne trouvait rien de mieux que de transférer au roi l'administration des choses saintes, en sa qualité d'évêque du dehors et en vertu de l'union des deux puissances. Faut-il ajouter qu'au milieu de

bourreau une lettre de Mgr l'évêque de Marseille à M. le chancelier, dans laquelle il parle mal de l'entreprise du parlement sur les droits des évêques en matière de religion ; l'arrêt a été exécuté, le jour même, par le bourreau, au pied du grand escalier du palais.» Barbier, t. V, p. 253.

[1] Réponse de Mgr l'archevêque de Paris à l'arrêté de la cour du mercredi 29 janvier 1755.

l'effervescence du temps, dans la licence générale des esprits et des mœurs, chacune de ces sentences qui révoltent aujourd'hui notre équité et notre raison, quelles que puissent être nos croyances, étaient accueillies avec des transports de joie comme une vengeance et comme une promesse? Dans les conventicules jansénistes, ces arrêts semblaient les prémices du règne du *nouvel Élie;* dans les bureaux de l'*Encyclopédie* et les salons du baron d'Holbach, on y voyait le gage d'une victoire prochaine sur une religion décrépite, quoiqu'on y enveloppât dans un égal dédain les oppresseurs et les opprimés; enfin, à la vue de cet amas d'incohérences, signe trop manifeste d'une société finie, la nation, pressentant les grands orages, se recueillait dans la solennelle émotion qui les précède.

En face de ce mouvement, le pouvoir imbécile chargé des destinées de la France demeurait indifférent et incertain, aussi incapable de protéger le passé que de préparer l'avenir. Ne s'inquiétant guère d'arrêts qui ne blessaient que la justice, il se troublait toutefois lorsque leurs effets allaient jusqu'à compromettre cette sécurité viagère, devenue le seul objet de ses efforts et le terme suprême de son ambition. Passant alors parfois de la torpeur à la violence, il affichait une énergie destinée à s'éteindre dans les langueurs et les timidités du lendemain. Lorsque le parlement frappait des évêques, et surtout lorsque ces prélats, revêtus de duchés-pairies, pouvaient, en comparaissant en justice, provoquer l'assemblée des pairs et rouvrir l'arène des débats politiques, le roi rendait, en vertu de son droit souverain, des arrêts du conseil pour annuler ceux des cours souveraines. Ces arrêts, émanés de deux autorités rivales, se criaient, s'affichaient et se vendaient en même temps dans les rues de Paris sans que le gouvernement, bien vite à bout de courage, osât priver les Parisiens du savoureux plaisir de les lire et de les acheter. Sur une notification du ministère, le parlement se rassemblait alors en tumulte : les Titon et les Pucelle déclaraient le schisme inévitable par l'obstination des évêques et l'aveuglement du pouvoir ; ils déploraient l'asservissement de la couronne à la papauté, et conjuraient leurs collègues de donner au prince une preuve héroïque de leur fidélité en le sauvant malgré lui-même. Les jeunes magistrats des enquêtes applaudissaient avec transport, et les bonnes têtes de la grand'chambre ne tardaient pas elles-mêmes à tourner. Alors les magistrats, reprenant de plus belle les procédures commencées, frappaient de nullité tous les arrêts du conseil, et, sans tenir aucun compte des injonctions royales, protestaient, avec une sincérité incontestable d'ailleurs, de leur plus profond respect pour la monarchie.

Lorsque l'anarchie des pouvoirs, dernière plaie de cet ordre social en désarroi, avait ainsi conduit la royauté dans une impasse, il fallait

bien qu'elle prît un parti, encore qu'il lui en coûtât. On exilait donc le parlement à Pontoise, vieille recette bien connue, pour triompher des jeunes conseillers par la lassitude et l'ennui. Un jour survint pourtant où ce moyen traditionnel perdit son efficacité, tant le cours des idées avait changé, tant devenait irrésistible l'entraînement des magistrats vers la vie politique et celui de la nation vers un ordre nouveau. Alors ce triste pouvoir, trop faible pour être modéré, trop soucieux du repos du jour pour s'inquiéter des difficultés du lendemain, enleva de nuit et dispersa tous les membres du parlement dans des exils lointains et dans des prisons d'État, en même temps que, pour amortir la hardiesse d'un pareil coup, il éloignait de son diocèse l'archevêque de Paris et laissait percer l'intention de livrer enfin les jésuites à leurs implacables ennemis.

II

La clôture du palais plaçait la France sous une sorte d'excommunication civile. Durant l'année 1757, la vie sociale s'arrêta dans la capitale, et la fièvre des passions, comprimées sans être affaiblies, remplaça le mouvement régulier des intérêts et des affaires. La moitié du royaume demeura sans justice et presque sans administration ; des nuées d'avocats, de procureurs et d'huissiers faméliques promenèrent dans les carrefours un désespoir dont la menaçante expression ne tarda pas à réveiller le monarque au fond du harem où il cachait sa vie. La peur venant en aide à la clémence, on se hâta d'accepter des promesses sur la valeur desquelles le gouvernement ne se faisait d'ailleurs nulle illusion. La crise recommença bientôt en effet, et les plus formidables problèmes furent posés devant un peuple avide de les résoudre. Aux dernières années de ce règne, les refus d'impôts prirent la place des refus de sacrements, et les questions politiques succédèrent aux questions religieuses derrière lesquelles elles s'étaient si longtemps voilées. Ce fut alors qu'en présence d'une révolution accomplie dans les intelligences, avant de l'être dans les faits, le prince, tombé si bas dans le mépris des autres et de lui-même, entre la cession des Indes et l'abandon de la Pologne, supprima d'un trait de plume tous les parlements du royaume, et mit la France, dépouillée, de sa dernière garantie, en face d'un despotisme caduc et d'un désordre séculaire.

Pour pallier une aussi hardie violation des droits d'une magistrature soutenue par des intérêts innombrables, le gouvernement de Louis XV employa avec une habileté qu'il faut savoir reconnaître une recette d'une efficacité certaine. Il caressa les mauvais instincts du temps, afin de changer le cours naturels des idées et des plaintes, et

détourna les colères publiques sur des victimes inoffensives et désarmées. Entre le déshonneur de la France, consommé par le traité de 1763 et le coup d'État qui allait enlever à l'opinion ses seuls organes, il plaça en manière de bouclier, pour l'abriter lui-même contre l'irritation publique, la longue suite d'édits et d'arrêts rendus de 1761 à 1764 contre la Compagnie de Jésus. A cette génération instruite à rire de tout et à ne croire à rien, on donna soudainement à résoudre les plus hauts problèmes de la spiritualité chrétienne. Les lecteurs de la *Pucelle* et du *Sopha* reçurent mission de décider, entre deux pirouettes de la Camargo, de la moralité des constitutions rédigées par saint Ignace de Loyola ; car les pourvoyeurs du Parc-aux-Cerfs avaient reconnu qu'il y avait danger pour la jeunesse, péril pour la religion et pour l'État, à laisser vivre côte à côte avec les encyclopédistes et les francs-maçons une société qui avait arrêté la réforme en Europe, civilisé l'Amérique, ouvert au christianisme la Chine et le Japon, en y versant les flots d'un sang inépuisable. Les hommes dont les paroles ardentes avaient échauffé l'imagination de Damiens et venaient d'aiguiser son poignard [1] déclarèrent les jésuites atteints et convaincus d'être les fauteurs d'une vaste conjuration régicide. Ce fut ainsi que, pour des motifs frivoles jusqu'au ridicule et mensongers jusqu'à l'impudence, on vit un peuple qui aspirait à la liberté et se croyait digne d'y prétendre applaudir à la ruine et au bannissement de plusieurs milliers d'hommes dont la vie privée, scrutée jusque dans ses derniers replis, fut reconnue irréprochable. Etranges accusés, contre qui l'on ne précisait aucun grief [2], dont le tort principal était en effet d'avoir

[1] Le sens droit de Barbier ne lui laisse pas une heure de doute sur la nature du crime de Damiens et sur ses motifs véritables. Il fallait, en effet, un aveuglement dont l'esprit de parti lui-même est à peine doué pour prendre le change sur ce point-là, après les déclarations réitérées de ce misérable, déclarations toujours concordantes, et dont la substance est consignée dans la lettre à Louis XV, dont voici le texte, d'après le journal de Barbier : « Sire, je suis bien fâché d'avoir eu le malheur de vous approcher ; mais, si vous ne prenez pas le parti de votre peuple, avant qu'il soit quelques années d'ici, vous et M. le Dauphin et quelques autres périront ; il serait fâcheux qu'un aussi bon prince, par la trop grande bonté qu'il a pour les ecclésiastiques, dont il accorde toute sa confiance, ne soit pas sûr de sa vie ; et, si vous n'avez pas la bonté d'y remédier dans peu de temps, il arrivera de très-grands malheurs. Par malheur pour vous, que vos sujets ont donné leur démission, l'affaire ne provenait que de leur part. Et si vous n'avez pas la bonté pour votre peuple d'ordonner qu'on leur donne les sacrements à l'article de la mort, les ayant refusés depuis votre lit de justice, dont le Châtelet a fait vendre les meubles du prêtre qui s'est sauvé, je vous réitère que votre vie n'est pas en sûreté. L'archevêque de Paris est la cause de tout le trouble par les sacrements qu'il a fait refuser. »

5 janvier 1757, *Journal de Barbier*, t. VI, p. 428.

[2] Je me trompe : d'après les termes qui précèdent, le dispositif de l'arrêt du

formé une génération capable d'aller aussi loin dans l'injustice et l'ingratitude.

Il y a peu d'années qu'en prenant contre la Société de Jésus quelques réserves les honnêtes gens auraient craint de paraître pactiser avec ses calomniateurs et de manquer au seul devoir que leur laissât tant de haine, celui de la couvrir et de la défendre. Aujourd'hui la position est fort changée, et l'histoire recouvre son indépendance et ses droits. Nous ne trouvons donc aucune difficulté à dire que, s'il était certains torts de conduite à imputer aux membres de la célèbre Compagnie dans les grandes monarchies catholiques du continent, ces torts seraient à nos yeux d'une nature exactement contraire à ceux qui leur étaient alors attribués. Bien loin de menacer la personne des rois, les jésuites avaient mis un empressement parfois peu judicieux à s'en ménager la faveur, paraissant croire que, pour maîtriser l'opinion, il suffisait de dominer le gouvernement en gardant l'oreille du prince, et que la conquête d'un confessionnal équivalait à celle d'un peuple. Bien loin de se montrer subtils en politique et profonds en intrigue, ils étalèrent dans la crise qui décida de leur sort une inexpérience sans égale et une inhabileté à peine croyable. Libres de choisir la juridiction du grand conseil, ils réclamèrent celle des parlements ; au lieu d'étouffer, comme on leur en ménageait la facilité, l'affaire scandaleuse, mais isolée, du père Lavalette, ils lui donnèrent des proportions qui confondirent jusqu'à leurs ennemis, et ce fut sur leurs provocations directes, et par une conséquence de la manière dont ils engagèrent le procès, que leurs juges se trouvèrent conduits à examiner l'ensemble des règles et des constitutions de l'Institut. Agir ainsi, c'était à coup sûr prouver sa confiance en son bon droit, mais c'était plus certainement encore constater sa naïveté. On reçoit la même impression, dans tout le cours d'une histoire qui révèle presque toujours, à côté d'efforts persévérants pour se rapprocher du pouvoir, une inaptitude manifeste à l'exercer.

L'expulsion des jésuites fut le dernier terme du mouvement d'esprit dont on vient de voir se dérouler les phases principales. Elle était à peine prononcée, que la coalition qui l'avait provoquée se dissolvait dans sa victoire, et que la puissance parlementaire, dégagée de l'élé-

6 août 1762, les jésuites sont reconnus coupables d'avoir « en tout temps et per« sévéramment avec l'approbation de leurs supérieurs et généraux, enseigné la « simonie, le blasphème, le sacrilége, la magie et le maléfice, l'astrologie, l'irré« ligion, tous les genres de l'idolâtrie et de la superstition, l'impudicité, le par« jure, le faux témoignage, les prévarications des juges, le vol, le parricide, « l'homicide, le suicide et le régicide... Ils sont de plus déclarés convaincus » d'avoir ébranlé tous les fondements de la foi, attaqué le mystère de la Ré« demption, favorisé l'impiété des déistes, appris aux hommes à vivre en bêtes « et aux chrétiens à vivre en païens.»

ment janséniste, poursuivait un but plus pratique et mieux défini. La question religieuse paraissait vidée, et le catholicisme venait de recevoir un tel coup, qu'il semblait qu'il n'y eût plus qu'à le laisser mourir. Qu'on se représente, en effet, à quel degré d'abaissement et de prostration avait dû le conduire une persécution acharnée de vingt-cinq ans! Quelle n'avait pas été la portée de tant d'atteintes à la liberté religieuse dans ce qu'elle a de plus inviolable, au sein de cette population parisienne si prompte dans ses impressions, si hardie dans ses jugements! Quel respect pouvait encore garder ce peuple pour des dogmes, dont décidaient les tribunaux, pour des sacrements devenus matière d'arrêts, pour des prêtres effigiés en place publique et traqués comme des malfaiteurs? Quelle résistance attendre des hommes du monde qui voyaient les rois aux pieds de Voltaire et les maîtres de leur jeunesse placés sous l'imputation juridique de professer des *doctrines inadmissibles dans tout État policé?* Le clergé français n'était guère d'ailleurs moins gravement atteint que la société laïque. Dirigé par un épiscopat de cour qui plaçait les convenances au même niveau que les devoirs, il voyait l'esprit révolutionnaire envahir la plupart des ordres savants pour y préparer bientôt après, en s'alliant avec la philosophie contemporaine, d'éclatantes apostasies. Enfin, pour détourner le reproche de relâchement, texte habituel des jansénistes, les écoles gallicanes poussaient depuis la fin du dernier siècle jusqu'au rigorisme le plus outré la plupart de leurs interprétations, tandis que, par un déplorable contraste, les orateurs sacrés, afin de se ménager quelques rares applaudissements, substituaient dans la chaire des lieux communs de morale à l'austère enseignement des Bossuet et des Bourdaloue, sécularisant la religion, faute de pouvoir christianiser la philosophie, pensant presque tous comme l'un d'entre eux, qu'il « fallait écarter les *couleurs tristes et sombres* et savoir mettre des dif- « férences *dans l'expression des mêmes vérités*[1]. »

L'Église s'affaissait donc sous la double pression d'une secte qui se prétendait catholique et d'un gouvernement qui portait encore le titre de très-chrétien. Les poursuites du jansénisme, secondées par la magistrature, et l'application d'institutions surannées à des temps qui ne les comportaient plus, telles furent les causes primordiales de l'immense développement pris dans le cours du dix-huitième siècle par l'incrédulité. Il suffit, pour en demeurer convaincu, de comparer la fortune de la même idée des deux côtés du détroit.

Importation britannique, la philosophie de ce temps jeta dans toutes les classes de la société française des racines profondes qui lui manquèrent dans le pays qui avait été son berceau; elle triomphait

[1] L'abbé de Boismont, discours de réception à l'Académie française.

pleinement chez nous, lorsque déjà nos voisins repoussaient de leurs lèvres le triste breuvage. L'incrédulité avait eu pourtant en Angleterre une filiation logique que rien ne lui avait préparée en France. Par une conséquence qui s'est produite dans tous les pays protestants, la réforme, qui refuse à l'Église toute autorité surnaturelle, avait engendré dans la Grande-Bretagne le socinianisme, qui dénie au Christ tout caractère divin; et la pensée de l'homme, désertant les sphères chrétiennes, était entrée dans l'ordre purement rationnel avec Whiston le théologien, aussi bien qu'avec Locke le philosophe. Cette première étape ne tarda pas à conduire au scepticisme, qui rencontra d'habiles et brillants organes dans Hume, Shaftesbury et Bolingbroke, pendant que Toland, Collins et Tindal s'enfonçaient dans les derniers abîmes de la négation et de l'athéisme. Mais l'audace de ceux-ci provoqua bientôt dans la sage et libre Angleterre une réaction que fut bien loin de faire naître dans la France de Louis XV la délirante impiété des La Mettrie et des Boulanger. Pleins de bon sens et régis par des institutions vigoureuses, nos voisins reculèrent de dégoût en même temps que d'épouvante, tandis qu'un régime violent et faible, servi par des instruments dépravés, alimentait chez nous la gangrène sociale par toutes les excitations des théories et des exemples, et préparait à la plus terrible des révolutions sa justification providentielle en mettant au grand jour tous les vices de la société qu'elle renversa.

Cette conclusion ressortira nettement, j'ose l'espérer, d'un travail dont je ne vois pas sans quelque plaisir approcher le terme. Durant tout son cours, en effet, je me suis trouvé placé sous le coup d'une préoccupation constante. J'ai craint qu'on se méprît sur mon intention, et qu'on ne prît pour une attaque à l'ancienne magistrature française ce qui n'a été, dans ma pensée, qu'une défense de la liberté religieuse, qu'une sorte d'apologie anticipée du concordat, qui depuis le commencement de ce siècle a réglé sur des bases nouvelles les rapports de la puissance spirituelle avec le pouvoir politique. Il est impossible de ne pas professer un respect profond pour l'antique magistrature disparue avec la monarchie, dont elle voila si longtemps la décadence par son amour désintéressé du bien public, par la gravité de ses mœurs et l'étendue de son savoir. Mais les vertus des hommes ne pouvaient rien contre la caducité d'institutions devenues incompatibles avec l'état général des esprits et des consciences, et ces vertus mêmes protégeaient des passions qu'au sein de ce patriciat judiciaire l'hérédité consacrait par le souvenir et l'exemple des ancêtres. Ces magistrats, qui rendirent tant d'arrêts révoltants, auraient été les meilleurs des citoyens s'ils n'avaient dû résoudre le plus insoluble des problèmes, celui d'appliquer une législation catholique à une société profondément divisée par les croyances, et dans laquelle la religion tendait

à passer du domaine du pouvoir dans celui de la conscience privée.

Ce n'était pas en France seulement que la confusion des deux puissances avait engagé l'Église sous la plus dure et la plus humiliante des tyrannies. Cette conséquence sortait si invinciblement des institutions anciennes survivant à leur principe, qu'on la vit se produire simultanément dans toutes les monarchies catholiques. Pombal avait précédé M. de Choiseul, bientôt distancé par d'Aranda à Madrid, et par Tannucci à Naples. En 1767, l'Espagne dépassa la France dans la persécution et l'iniquité, et personne n'ignore que, sous le règne des rois très-fidèles, longtemps placés à deux pas d'un schisme déclaré, on avait vu un ministre, dont il est plus facile de redire les cruautés que les services, fournir leur thème à nos cours de justice en brûlant à Lisbonne les jésuites comme régicides et comme sorciers. La maison d'Autriche ne demeurait pas en arrière de la maison de Bragance et des trois branches de la maison de Bourbon; elle ne tirait pas un moindre parti du titre d'apostolique attaché à la couronne impériale pour river les fers de l'Église. En sa qualité de gardien des saints canons, Joseph II mettait dans ses États le clergé catholique sous le régime du *placet*, et les insurrections les plus redoutables ne l'arrêtaient point dans ses entreprises de docteur et de sacristain. En Toscane, l'archiduc son frère, comprenant le droit des princes à la manière de Fébronius, et trouvant dans l'évêque Ricci un instigateur et un complice, ouvrait à Pistoie un synode au jansénisme, pendant que, sur les bords du Rhin, les princes-évêques qui gouvernaient leurs États par la crosse et par le sceptre conspiraient l'hérésie dans les conférences d'Ems, fermaient le tribunal de la nonciature, et chassaient d'une cour ecclésiastique l'envoyé pontifical[1]. Telle était l'extrémité à laquelle les pouvoirs politiques avaient acculé l'Eglise dans toute l'Europe occidentale sous cet ancien régime dont le souvenir éveille aujourd'hui dans une portion de la presse catholique de si étranges engouements, lorsqu'une crise, imprévue pour ceux-mêmes qui l'avaient provoquée, vint changer tout à coup le cours naturel des choses. La Révolution française éclata, et la religion fut sauvée, à travers tous les châtiments et toutes les épreuves; car le nouveau droit public de l'Europe la délivra pour l'avenir du double péril d'aspirer à la puissance et d'appréhender la servitude.

L. DE CARNÉ.

[1] Mémoires du cardinal Pacca sur les affaires ecclésiastiques d'Allemagne et de Portugal, pendant ses nonciatures. Paris 1844.

LES PREMIERS MARTYRS DE LA CHINE

I

Depuis quelques années les esprits sérieux se préoccupent de l'extrême Orient, et les circonstances autorisent à penser que la politique, l'industrie et le commerce de l'Occident ne tarderont pas à jouer un rôle important dans ce vaste empire de la Chine où les missionnaires n'ont cessé de travailler à faire pénétrer les lumières de la civilisation chrétienne. Ces nombreuses populations obstinées depuis des siècles à vivre à l'écart, derrière leur grande muraille, semblent enfin se résigner à se mettre en relation avec les nations de l'Europe. Tel est le résultat qu'on dit avoir obtenu par l'expédition des alliés dans le Céleste Empire. Au moment où l'opinion publique s'intéresse aux soldats et aux marins qui naguère ont si vaillamment combattu sous les murs de Canton et dans la rivière de Pei-Ho, il nous paraît convenable de raconter l'histoire des premiers martyrs de la Chine, de rappeler l'héroïsme des apôtres de l'Evangile qui autrefois ont généreusement sacrifié leur vie sur cette terre inhospitalière. Les ouvriers évangéliques n'ont cessé de semer dans les larmes et dans le sang, et c'est pour cela sans doute qu'il nous sera donné de recueillir aujourd'hui dans la joie une abondante moisson.

Après la découverte des îles Philippines, vers la fin du seizième siècle, les Espagnols n'avaient cessé de poursuivre avec une intelligente persévérance la conquête définitive de cette riche et magnifique contrée. Dans ces temps, où les nations chrétiennes conservaient encore une foi vive et par conséquent des pensées généreuses, les Espagnols étaient convaincus que la Providence, en les faisant aborder après une longue navigation à cet archipel de toute beauté, n'avait pas voulu leur donner une proie à dévorer, mais des peuples à civiliser par les lois du saint Évangile. Sans doute, ils ne dédaignèrent pas les richesses que cette terre féconde étalait à leurs yeux, mais ils eurent quelque souci des indigènes. Au lieu de s'en faire les durs et impitoyables tyrans, de les traiter comme des êtres d'une race infé-

rieure, ils virent en eux des frères dégénérés qu'ils cherchèrent à s'assimiler par la douce influence de la religion.

Des missionnaires pleins de zèle et de charité parcoururent le pays en annonçant à ces peuples étonnés que tous les hommes sont frères, puisqu'ils sont tous les enfants de Dieu. Des églises ne tardèrent pas à s'élever çà et là au milieu des villages chrétiens ; il y eut bientôt des couvents où des religieux indigènes, mêlés à des religieux européens, se livrèrent en commun aux exercices de la vie monastique ; la fusion des vainqueurs et des vaincus s'opéra rapidement sous l'influence de l'Évangile, et bientôt il n'y eut plus qu'un seul peuple, un peuple franchement chrétien.

Manille, la capitale des îles Philippines, prit de rapides accroissements et devint une puissante ville de commerce. Les peuples voisins y accoururent en foule, et la Chine, qui déjà à cette époque ne pouvait plus contenir dans son sein ses innombrables habitants, y envoya le trop-plein de sa population. Les Chinois de la province de Fo-kien, gens hardis et entreprenants, ne manquèrent pas d'aller chercher fortunè dans la colonie espagnole, peu éloignée de leurs côtes. Manille eut bientôt une nombreuse population chinoise, qui, pour réussir plus facilement dans ses affaires, embrassa avec plus ou moins de sincérité le christianisme et se plia tant bien que mal aux habitudes européennes.

Les relations entre les Philippines et la province de Fo-kien devinrent ainsi plus fréquentes et plus intimes, et les prédicateurs de l'Évangile en profitèrent pour avancer l'œuvre de la propagation de la Foi. Les dominicains, qui avaient si bien contribué à faire tourner la conquête des Espagnols au profit de la religion chrétienne et de la civilisation, établirent de bonne heure des missions dans la province de Fo-kien. Les rapports continuels qui s'étaient nécessairement établis entre Manille et les missions donnaient de l'ombrage et des inquiétudes au gouvernement de Péking. On allait jusqu'à prétendre que les missionnaires européens répandus dans la province de Fo-kien, prenaient exactement les noms des Chinois convertis et qu'ils en envoyaient des listes en Europe, afin que dans le cas où on formerait quelque entreprise on pût compter sur leur concours.

Toutes ces vaines appréhensions venaient évidemment de la proximité de la colonie espagnole. Ce qu'il y a de certain, c'est que presque toutes les persécutions générales contre les chrétiens chinois ont pris naissance dans la province de Fo-kien, sous prétexte de révolte et de complot contre le gouvernement. Tel fut le caractère de la terrible persécution qui éclata en 1746, sous le règne de l'empereur Khien-Loug.

Un lettré, ruiné et mécontent, comme il y en a en si grand nombre

dans l'empire chinois, avait publié un violent libelle contre la chrétienté de la ville de Fou-ngan et des villages des environs. Le vice-roi, naturellement hostile aux chrétiens, se trouvant poussé par les furieuses déclamations du pamphlétaire, chargea un mandarin militaire, comme qui dirait un officier de gendarmerie, de faire une enquête sur les lieux et de lui en adresser un rapport. Le mandarin militaire remplit sa mission en homme qui voulait plaire au vice-roi. Après une foule de perquisitions, de visites domiciliaires et d'interrogatoires, il revint vers celui qui l'avait envoyé avec un réquisitoire contenant sept chefs d'accusation :

1° Que la religion du Seigneur du ciel était prêchée par des Européens, qui ne pouvaient être et demeurer dans l'empire que contre les ordres de l'Empereur ;

2° Qu'on engageait le peuple à entrer dans cette religion, en donnant deux piastres [1] à chacun de ceux qui l'embrassaient, et par l'espérance d'un paradis et la crainte d'un enfer ;

3° Qu'on choisissait parmi les chrétiens les plus attachés à leur religion et à toutes ses pratiques pour les mettre en qualité de catéchistes, à la tête de cinquante chrétiens ;

4° Que les chrétiens n'honoraient ni leurs ancêtres ni même Confucius, mais qu'ils rendaient toutes sortes d'honneurs à un étranger appelé Yé-sou (Jésus) ;

5° Que les missionnaires avaient établi parmi les chrétiens la coutume de venir leur déclarer secrètement toutes leurs fautes et tous leurs péchés deux fois l'année ;

6° Que les filles et les femmes chrétiennes affectaient de ne point porter des habits de soie et de ne point orner leurs têtes de fleurs et de pierreries; et que, parmi les filles, il y en avait qui renonçaient pour toujours au mariage ;

7° Que dans quelques maisons des chrétiens, il y avait des murs doubles et autres retraites propres à tenir cachés les Européens ; que ceux-ci se réunissaient dans de grandes salles, bâties exprès, les chrétiens et les chrétiennes leur donnaient un certain pain à manger, et un certain vin à boire, et les oignaient d'huile...

Outre ces accusations, il y avait aussi celle de magie, tant de fois mise en œuvre dans la Chine et ailleurs contre les prédicateurs de la religion chrétienne.

Le vice-roi n'eut pas plutôt pris connaissance de cet acte d'accusation, qu'il envoya à Fou-ngan le même mandarin militaire. Celui-ci, ayant distribué en trois bandes la nombreuse cohorte de satellites dont

[1] Les piastres espagnoles ont cours sur la côte de Chine, mais non dans l'intérieur de l'empire, où l'on n'admet que l'argent en lingot.

il était accompagné, les fit partir pendant la nuit pour les divers endroits qui lui avaient été indiqués comme servant de retraite ordinaire aux Européens. Un chrétien, qui avait remarqué ce mouvement inusité de la police, courut aussitôt donner l'alarme dans un village voisin où se trouvaient réunis l'évêque et quatre missionnaires, tous Espagnols et de l'ordre de Saint-Dominique. Le chrétien entrait à peine dans le village lorsque les satellites, commandés par le mandarin Fan, y arrivèrent par un autre côté. Mais cette bande indisciplinée commença par faire un si affreux tapage, que tout le monde fut aussitôt sur pied et que les missionnaires purent s'esquiver pendant que ces intrépides pillards envahissaient les maisons avec d'effroyables vociférations, bouleversaient et saccageaient tout ce qu'ils rencontraient. Les soldats faisaient parfaitement leur affaire au milieu de cette confusion; mais le mandarin Fan était peu satisfait de voir qu'on ne prenait aucun Européen, et il se mit à maudire les petites rapines de ses hommes, qui l'avaient empêché de faire une bonne capture. Après avoir minutieusement scruté toutes les habitations, il fit arrêter une jeune chrétienne de dix-neuf ans, et l'appliqua à la question pour lui faire déclarer où étaient les missionnaires. Il ordonna de placer entre ses doigts des bâtons de bambou et de lui serrer ensuite la main avec une corde, jusqu'à ce qu'elle eût satisfait à ses questions. Cette héroïque enfant supporta cette torture affreuse avec un courage surhumain et sans prononcer une parole imprudente ; elle fit même paraître sur son visage une telle satisfaction d'avoir à souffrir pour une si sainte cause, que le mandarin en fut courroucé. — « Ne sais-tu pas, lui « dit-il d'un ton menaçant, qu'il m'est aisé de te faire condamner à « mort ? — Voici ma tête, répondit la jeune fille, vous êtes le maître « de la faire trancher ; mais je ne dirai pas ce que je ne veux pas « dire. »

Plusieurs chrétiens furent aussi arrêtés et horriblement torturés, sans qu'il fût possible de leur arracher ce qu'on voulait savoir. Cependant les satellites, qui ne cessaient de rôder aux environs du village, arrêtèrent le P. Alcober au moment où il s'échappait par une petite porte pour gagner la campagne. Au jour naissant, on découvrit deux autres missionnaires qui se tenaient cachés entre deux planches : c'étaient les PP. Serrano et Diaz.

Le mandarin Fan commençait à se féliciter du succès de son expédition ; il tenait déjà trois Européens. Mais il visait à un triomphe plus complet ; il lui fallait l'évêque, celui qu'on nommait le : « *Tchou-khiao*, le maître de la religion. » Avec les trois missionnaires qu'il tenait sous la main de ses bourreaux, il comptait arriver facilement à se saisir de l'évêque. Aussi son irritation fut à son comble lorsqu'il s'aperçut combien il s'était fait illusion. Après avoir épuisé sans résultat toutes

les ressources de la ruse et de la menace, il condamna les trois religieux au supplice des soufflets ; supplice affreux, que nous avons vu nous-même infliger et dont le souvenir nous inspire encore de l'horreur. Le patient est à genoux, un bourreau se place derrière lui et, mettant un genou en terre, il lui prend la tête par la tresse de cheveux et la renverse sur celui de ses genoux qui est resté élevé, de manière qu'une des joues du patient est placée horizontalement. Alors un autre bourreau, tenant à la main un instrument assez semblable à une semelle de soulier et composé de quatre lames de cuir cousues ensemble, décharge à tour de bras sur cette joue le nombre de soufflets ordonné par le mandarin. Un seul soufflet suffit pour faire perdre connaissance au patient; souvent les dents en sont brisées dans la bouche et la tête enfle horriblement. Si le nombre des soufflets est considérable, on le partage sur les deux joues et alors la tête entière de la malheureuse victime n'est plus qu'une masse informe, livide et ensanglantée.

Tel fut le supplice que le mandarin Fan fit infliger aux trois missionnaires dominicains. Les simples chrétiens ne furent pas plus épargnés. Pendant la journée entière on ne cessa de les tourmenter et de leur faire souffrir les plus cruelles épreuves, dans l'espérance que l'excès des souffrances leur arracherait les révélations que le mandarin attendait ; mais ces braves néophytes se montrèrent pleins de constance et dignes de combattre pour la foi à côté de leurs pères spirituels.

Cependant le premier pasteur de ces généreux confesseurs de la foi était caché dans une maison chrétienne, où les satellites du mandarin Fan ne pouvaient le découvrir. A l'entrée de la nuit, un néophyte pénétra dans la retraite du vénérable évêque et lui fit le récit des horribles souffrances héroïquement endurées par les missionnaires et par les chrétiens. En entendant tous les détails de cette douloureuse histoire, le saint vieillard était ému jusqu'au fond de ses entrailles ; car il comprit que c'était à cause de lui que ses enfants bien-aimés étaient torturés et cruellement déchirés par les verges des bourreaux. Son cœur de père ne put y tenir et sa charité lui inspira une sublime résolution. « Mon ami, dit l'évêque au néophyte éploré, ne suis-je pas « venu au milieu de mes enfants pour me sacrifier pour eux ? Si je suis « l'occasion innocente des maux qu'on vous fait souffrir, me voici « prêt à les partager avec vous ou même à les prendre tous sur ma « tête, si c'est la volonté de Dieu. » Puis il se leva, il sortit tranquillement de la maison et alla s'asseoir avec calme et résignation dans un jardin du voisinage où il passa la nuit entière. Les satellites passèrent deux fois près de lui sans l'apercevoir. Aussitôt que le jour parut il quitta avec une douce sérénité son jardin de Gethsémani et alla se

montrer au milieu du village comme un holocauste tout préparé pour le sacrifice. Les soldats du prétoire ne tardèrent pas à se précipiter sur lui, et, l'ayant chargé de chaînes, ils le traînèrent en prison. Cet homme héroïque et sublime de charité était Pierre Sanz, dominicain espagnol, évêque de Mauricastre. Né en 1680, à Aseo, diocèse de Tortose, en Catalogne, il fit ses étude à Lérida et embrassa l'institut de Saint-Dominique dans le couvent de cette ville. Il prononça ses vœux solennels le 6 juillet 1698, et le jour de sa profession il prit le nom de Pierre Martyr, nom prophétique, et qui dès lors sembla le prédestiner à cette couronne de martyre qui l'attendait à l'autre extrémité du monde. En 1715, il arriva en Chine où, après un long et laborieux apostolat, il reçut la consécration épiscopale, sous le titre d'évêque de Mauricastre; il était âgé de soixante-six ans lorsqu'il fut enchaîné pour la foi et jeté dans un cachot. Un missionnaire qui n'avait pas encore été découvert par les satellites, le P. Royo, ayant appris que l'évêque s'était livré lui-même, imita son exemple et présenta volontairement ses bras aux chaînes des persécuteurs.

Le mandarin Fan avait tout lieu d'être content de son expédition. Il tenait dans les fers un évêque, quatre missionnaires et plusieurs catéchistes chinois, magnifique trophée qu'il s'empressa de conduire, en triomphateur, au vice-roi de la province. Les captifs pour la foi furent acheminés de Fou-ngan à Fou-tcheou, capitale du Fo-kien. Ils étaient chargés de chaînes qui leur tenaient les mains et les pieds étroitement serrés; et, dans cet état, ils étaient entassés dans d'affreuses petites charrettes, sous les feux d'un soleil dévorant, car on était au mois de juillet, saison brûlante pour cette partie de la Chine. Le trajet fut de vingt-sept lieues, et, durant cette longue et douloureuse marche, les confesseurs de Jésus-Christ furent continuellement escortés par une foule d'infidèles qui ne cessaient de les accabler d'outrages, les appelant scélérats, magiciens, enfants du démon, leur donnant tous les noms abominables que la malice leur suggérait. Au milieu de cette populace furieuse, il y en avait pourtant quelques-uns qui se montraient compatissants et avaient le courage de reprendre les autres. « Il suffit de les voir, disaient-ils, pour reconnaître leur innocence ; des hommes coupables des crimes qu'on leur impute ne sauraient avoir cette physionomie douce et résignée... » Quelquefois aussi on voyait des néophytes, animés d'une foi vive et d'une sainte indépendance, se prosterner sur le passage de leurs pères spirituels, leur offrir des rafraîchissements et se recommander à leurs prières. Ces touchants témoignages étaient toujours pour les missionnaires un précieux adoucissement aux souffrances qu'ils enduraient.

II

Les prisonniers étant arrivés dans la capitale, le vice-roi, impatient de les juger, les fit sur-le-champ comparaître devant son tribunal, sans leur accorder un instant de repos après un voyage si accablant. Les mandarins de divers tribunaux réitérèrent à l'infini et pendant plusieurs jours leurs longs interrogatoires, dans l'espérance de trouver enfin quelque preuve de rébellion, d'immoralité et de magie. La liberté apostolique avec laquelle l'évêque répondit aux questions du vice-roi lui valut la première fois vingt-cinq soufflets. Il en reçut en tout quatre-vingt-quinze, sans qu'on eût le moindre égard pour son grand âge. Les missionnaires furent traités avec encore plus de barbarie. Le P. Serrano eut la peau des joues enlevée et le visage tout ensanglanté. Outre les soufflets, les PP. Alcober et Royo souffrirent deux fois la bastonnade. Le P. Diaz l'endura aussi deux fois, et il eut à deux reprises la torture aux pieds. On voyait tous les jours ces pauvres victimes de la férocité chinoise, poursuivies par les huées de la multitude, revenant de l'audience à la prison, le corps tout déchiré et ruisselant de sang.

Enfin le vice-roi prononça la sentence définitive le 1er novembre 1746. Il la rendit publique par un arrêt, où, après avoir longuement énuméré les calomnies sans cesse renouvelées contre les chrétiens et les missionnaires, il s'exprime ainsi : « Pe-to-lo (Pierre) [1], après avoir été banni par un arrêt public de la cour, a eu cependant l'audace, non-seulement de faire venir dans le Fo-kien des Européens, au nombre de quatre, pour y prêcher la religion chrétienne, mais de rentrer lui-même et de se déguiser pour rester inconnu dans le district de Fou-ngan, et tout cela dans le dessein de pervertir les cœurs : ce qui est allé à un tel point, que tous ceux d'entre les lettrés et le peuple qui ont embrassé leur religion ne veulent plus la quitter, malgré les moyens qu'on emploie pour les faire changer. Le nombre de ceux qu'ils ont ainsi pervertis est si grand, que, de quelque côté qu'on se tourne dans ce district, on ne voit autre chose. Bien plus, les membres même des tribunaux et les soldats leur sont dévoués.

« Dans le temps que ces Européens furent pris et lorsqu'on les conduisait enchaînés dans la capitale, on a vu des milliers de personnes venir à leur rencontre et se faire un honneur de leur servir de cortége. Plusieurs, s'appuyant sur le brancard de leurs charrettes, leur témoi-

[1] Nom chinois de Pierre Martyr, évêque de Mauricastre.

gnaient par des pleurs la vive douleur dont ils étaient pénétrés ; des filles et des femmes se mettaient à genoux sur leur passage, en leur offrant toute sorte de rafraîchissements. Tous enfin voulaient toucher leurs habits, et jetaient de si hauts cris, que les échos des montagnes voisines en retentissaient. Un bachelier, nommé Tching-siou, a eu l'impudence de se mettre à la tête de cette multitude pour l'exhorter, en disant : « C'est pour Dieu que vous souffrez ; que la mort même ne « soit pas capable de vous ébranler. » Aussi son exhortation a-t-elle produit sur ces esprits un tel effet, que, malgré la rigueur des examens et la terreur des menaces, lors du jugement, tous ont répondu unanimement qu'ils étaient résolus à tenir ferme, et ne changeraient jamais de religion.

« Entre ces criminels, il y en a qui font de leurs profondes maisons des lieux de retraite à ces Européens rebelles, qui ont le talent de s'attacher si étroitement les cœurs, et qui depuis longtemps ont abusé de la crédulité d'un si grand nombre de personnes, qu'il ne nous reste aucune espérance de pouvoir les détromper. De plus, ils font prendre un nom étranger [1] à tous ceux qui entrent dans leur religion : ils en dressent des catalogues exacts qu'ils envoient dans leurs royaumes, pour être mis dans le rôle des habitants du pays.

« A tous ces traits, qui ne reconnaît l'esprit de révolte, d'autant plus pernicieux qu'il est caché ? Or, de si étranges desseins étant enfin venus au jour, il ne convient d'user d'aucune indulgence à l'égard de leurs auteurs. Pour couper racine aux malheurs funestes qui en seraient infailliblement provenus, nous condamnons, conformément à nos lois, ledit Pe-to-lo à avoir la tête tranchée, sans attendre le temps ordinaire des supplices. Pour les quatre autres Européens, nous les condamnons pareillement à être décapités, mais dans le temps ordinaire; à l'égard de Ko [2], nous le condamnons à être étranglé dans le temps ordinaire. Quelques-uns des chrétiens seront seulement marqués au visage ; les autres seront condamnés à un certain nombre de coups de bâton, proportionné à la gravité du délit d'un chacun ; ceux qui voudront racheter les coups de bâton le pourront faire. »

Au moment où le vice-roi de la province de Fo-kien lançait ce sanglant édit contre les prédicateurs de l'Evangile, l'empereur Khien-Long envoyait des ordres secrets à tous les gouverneurs de l'empire pour leur enjoindre de rechercher les Européens qui enseignaient la religion du Seigneur du ciel, et de dégrader les mandarins subalternes qui marqueraient de la négligence à abolir cette secte perverse et impie.

[1] Le nom de baptême.
[2] Nom du chrétien qui avait donné retraite dans sa maison de Fou-Ngan à l'évêque Mauricastre.

Telle était la noire ingratitude de ce prince, doué d'ailleurs des plus grandes qualités. Il travaillait sans relâche à la destruction du christianisme, pendant que les Gaubil, les Benoist, les Castiglione, les Attiret et tant d'autres missionnaires, se dévouaient journellement à son service.

A mesure que les ordres de l'empereur parvenaient dans les quinze provinces de l'empire, les missions se trouvaient aussitôt livrées aux plus violentes persécutions des mandarins. Les chrétiens, traqués comme des bêtes malfaisantes, étaient traînés devant les tribunaux où ils se voyaient impitoyablement condamnés aux tortures, à la cangue, à la bastonnade, à de longs et affreux emprisonnements. Leurs maisons étaient livrées au pillage, et la haine des satellites de la police se déchaînait particulièrement sur tous les objets de dévotion. Les livres chinois qui traitent de la religion chrétienne et qui jusqu'alors avaient été respectés furent recherchés de toutes parts, puis brûlés en public, aux applaudissements de tous les ennemis du christianisme. Cette barbarie antilittéraire est peu en harmonie avec les mœurs chinoises, et il fallait que la fureur des mandarins fût étrangement surexcitée, pour oser en venir à une semblable profanation.

Nous avons remarqué, durant notre long séjour dans le Céleste-Empire, que les Chinois professent une profonde vénération pour la parole écrite. Ils ont grand soin de ne pas employer à des usages profanes le papier qui contient des caractères imprimés ou tracés au pinceau. Ils fabriquent du papier grossier et à bas prix, destiné aux enveloppes, aux emballages et à une foule d'autres usages. Pour celui qui est écrit, on le conserve avec respect ; on évite de le fouler aux pieds et de lui laisser contracter des souillures ; les enfants même sont de bonne heure dans cette habitude. Nous ne pensons pas que les Chinois attachent à cette pratique aucune idée superstitieuse. Il nous a semblé qu'ils entendaient simplement honorer de cette manière la pensée humaine qui s'incarne, en quelque sorte, et se fixe dans l'écriture. A un tel point de vue, cette sollicitude scrupuleuse des Chinois pour leurs caractères est peut-être digne de quelque admiration. Cependant, tout le monde n'étant pas également soigneux à l'égard du papier écrit, il arrive quelquefois, soit oubli, soit négligence, qu'on le laisse exposé à la profanation. Afin d'obvier à cet inconvénient, il existe une classe de bonzes dont la mission est d'en faire partout une recherche exacte et minutieuse. Ils parcourent les villes, les villages et les chemins les plus fréquentés, le dos chargé d'une hotte et armés d'un crochet. Ils s'arrêtent de préférence dans les endroits où l'on jette les immondices, et recueillent religieusement tous les caractères qu'ils peuvent rencontrer. Ces débris de papiers sont ensuite portés dans une pagode pour y être dévotement brûlés en présence des images des

sages de l'antiquité. On comprend, d'après cela, tout ce qu'avait de grave et de significatif la destruction des livres chrétiens, au milieu des huées et des imprécations de la multitude.

Cette nouvelle persécution générale sévit avec tant de violence sur toute la surface de l'empire, que plusieurs chrétiens, vaincus par la longueur des tourments, signèrent des actes d'apostasie dressés à l'avance par les mandarins. Ces nombreuses défections ne firent que rendre plus éclatante l'intrépidité de ceux qui demeurèrent fermes et inébranlables dans leur foi, au milieu des plus cruels supplices. La ferveur en porta même quelques-uns à se présenter d'eux-mêmes aux mandarins pour avoir occasion de souffrir avec leurs frères persécutés, et de partager leurs mérites. C'est ce que firent en particulier deux chrétiens de la province de Chan-Tong, qu'on n'avait point recherchés. Ils se présentèrent en plein tribunal, tenant un crucifix à la main. « A ces marques, dirent-ils au mandarin qui présidait, « reconnaissez que nous sommes de la même religion que ceux à qui « vous faites souffrir les tortures et les prisons ; autant coupables « qu'eux, nous méritons comme eux tous ces châtiments... » Cette héroïque recherche des souffrances ne plut pas au mandarin ; il se crut même insulté, et, oubliant alors sa propre dignité, il s'élança de son tribunal sur les chrétiens, leur arracha des mains le crucifix, et leur en donna lui-même des soufflets. Ce dut être un grand bonheur pour des chrétiens si avides de la croix d'avoir à souffrir par un tel supplice.

Au milieu de cette lamentable confusion de toutes les chrétientés de la Chine, les missionnaires, repoussés de toutes parts, fuyant eux-mêmes les maisons des néophytes de peur de leur attirer la colère des mandarins, ne savaient plus où trouver un asile pour se soustraire aux recherches de la police. Longtemps errants sur les lacs et sur les rivières, plusieurs s'exposèrent à retourner à Macao, au risque d'être arrêtés pendant leur route. Au nombre de ceux qui osèrent tenter une voie si périlleuse fut un vénérable jésuite français, le P. Baborier. « J'ai vu arriver ici ce vieillard septuagénaire, écrivait à cette époque un de ses confrères ; la Providence avait favorisé son voyage de près de trois cents lieues, mais elle permit qu'en arrivant de nuit à Macao, afin d'échapper aux corps de garde chinois, il brisât contre un rocher la petite barque qui le portait. Il grimpa, comme il put, dans les ténèbres, sur une petite montagne escarpée, et nous envoya, au point du jour, son batelier en grand secret pour demander des habits européens. Ce missionnaire, épuisé par les fatigues et blanchi par les travaux apostoliques, ne pense et ne demande qu'à rentrer dans la Chine, afin d'aller mourir, suivant son expression, les armes à la main [1]. »

[1] *Lettres édifiantes*, t. III, p. 813.

Un autre missionnaire jésuite, le P. Beuth, qui fuyait aussi la persécution, fut cruellement torturé aux portes mêmes de Macao, dans une ville de troisième ordre que les Portugais nomment Casabranca et les Chinois Hian-chan ou montagne des parfums. Le P. Beuth se croyait sauvé, lorsqu'il fut reconnu et arrêté par la police de Casabranca, qui se hâta de le conduire au tribunal. Le mandarin, grand ennemi des Européens, laissa pendant plusieurs heures le pauvre missionnaire exposé aux insultes de la populace, qui le chargeait d'injures et lui reprochait d'arracher les yeux aux mourants, de tuer les petits enfants pour faire servir la tête à des sortiléges. Quelques-uns lui arrachaient les cheveux et la barbe, et l'accablaient de mille outrages.

Enfin le mandarin vint s'asseoir sur son siége, et commença par ordonner d'étaler aux yeux du missionnaire les plus affreux instruments de supplice, puis les bourreaux poussèrent des hurlements ; car tel est le moyen employé par les magistrats chinois pour grandir leur autorité et inspirer la terreur de leurs jugements. « Est-il bien vrai, dit le mandarin, que tu te persuades de n'être pas connu ? Tu es un Européen venu ici pour prêcher la religion chrétienne. — Cela est vrai, répondit le P. Beuth. — Or dis-moi, poursuivit le mandarin, qu'est-ce que le Dieu que tu veux faire adorer ? — C'est, répondit le missionnaire, celui qui créa le ciel et la terre. — Oh ! le malheureux ! reprit le mandarin ; est-ce que le ciel et la terre ont été créés ? Qu'on lui donne dix soufflets. » Après qu'on eut exécuté cet ordre, le mandarin prit un pinceau et forma les deux caractères Yé-Sou qui expriment en chinois le saint nom de Jésus ; puis il les fit présenter au missionnaire en lui demandant ce que c'était. Le P. Beuth répondit que c'était le nom adorable du Fils de Dieu fait homme. « Insensé, s'écria le furieux magistrat, quelle folie nous racontes-tu ? Qu'on lui donne encore dix soufflets... »

Après d'autres demandes et d'autres réponses, qui furent suivies de nombreux soufflets, le missionnaire s'affaissa évanoui sous les coups des bourreaux. La peau de son visage était enlevée en plusieurs endroits et le sang ruisselait abondamment. Le mandarin prit alors le parti de l'envoyer immédiatement à Macao, en lui disant qu'il lui faisait grâce des châtiments qu'il avait mérités. Il craignait de voir sa victime expirer dans les tourments, ce qui n'eût pas manqué de lui attirer une fâcheuse affaire de la part de l'administration supérieure. Les mandarins sont responsables de la mort des accusés, mais jusque-là ils peuvent les faire souffrir, les déchirer, les supplicier à volonté ; ils usent même quelquefois de certains cordiaux particuliers à la Chine, afin de raviver les patients, et de leur donner des forces pour supporter de plus longues douleurs... Le P. Beuth expira deux mois après son arrivé à Macao.

A cette époque, les mandarins, non contents de martyriser les missionnaires, aux portes mêmes de Macao, eurent encore l'audace d'aller persécuter le christianisme jusqu'au cœur de la colonie portugaise, sous les canons de ses forteresses, et en présence des batteries de ses navires de guerre. Les Chinois étaient habitués à considérer les Européens comme de misérables étrangers chassés par la faim des extrémités de l'Occident, et contraints de venir chercher leur vie sur les côtes du Céleste-Empire. Ils professaient pour ces barbares un souverain mépris, le dédain le plus profond, et rien ne prouve qu'aujourd'hui encore ils aient beaucoup modifié leurs sentiments à cet égard. Les mandarins chinois allèrent donc exercer insolemment leur autorité au milieu des Portugais. Ils firent placarder un édit par lequel il était défendu aux Chinois habitant Macao d'aller dans les églises et de rester au service des Européens. Un second édit devait prescrire à tous les Chinois d'abandonner la colonie portugaise, de rentrer dans l'intérieur de l'empire, et de s'interdire dorénavant toute communication avec les barbares. Si ce dernier ordre eût été exécuté, c'en était fait de Macao, où les Européens, abandonnés à eux-mêmes sur leur rocher stérile, seraient bientôt morts de faim et de misère; mais on n'osa pas afficher cet édit, de peur d'exciter un soulèvement dans la ville.

Le mandarin de Casabranca, celui qui venait de faire mourir sous les coups le P. Beuth, eut l'audace de se présenter lui-même à Macao. Il arriva avec son tumultueux cortége de satellites et de musiciens. Il fut salué avec pompe par les canons de la forteresse, et le royal sénat alla le recevoir officiellement aux portes de la ville. Les Européens n'étaient pas encore très-fiers dans ces parages, et les Chinois en profitaient pour s'abandonner impunément à leur insolence. Le mandarin de Casabranca, escorté des sénateurs portugais, faisait donc son entrée triomphale dans la ville de Macao, lorsqu'il s'arrêta tout à coup devant une petite église où l'on avait l'habitude d'administrer le baptême aux catéchumènes chinois. Il exigea impérieusement qu'on en fermât les portes, mais le président du sénat eut le courage de résister à ces prétentions; il répondit que la religion ne leur permettait pas d'exécuter un pareil ordre; que, d'ailleurs, l'église n'appartenait pas aux Chinois, mais aux Portugais. Le mandarin insista, et demanda qu'on lui remît les clefs de l'église pour la fermer lui-même. Les clefs étaient dans le collége de Saint-Paul, entre les mains du P. Lopez, provincial des jésuites. Ce religieux, plus intrépide que le sénat, protesta qu'il aimerait mieux donner sa tête que les clefs qu'on lui demandait. Le mandarin, surpris de cette fermeté, se contenta d'afficher une défense de se servir de l'église, et il se retira aussitôt, dans la crainte d'une émeute populaire.

III

Pendant que d'un bout de l'empire à l'autre, et jusqu'au sein même de la colonie portugaise, le christianisme était ouvertement persécuté, les missionnaires de Péking, dont le principal devoir était de protéger leurs confrères auprès du trône, et de veiller à la défense de la religion, essayèrent d'avoir recours à la protection de l'empereur. Ils chargèrent le frère Castiglione de profiter de la première occasion qui se présenterait pour intercéder en faveur des chrétiens. Ce parti ne laissait pas d'avoir ses risques ; car, quoique les artistes de la cour eussent presque journellement la facilité de voir l'empereur, il ne leur était cependant pas permis de lui parler d'aucune affaire, à moins d'être interrogés. User d'ailleurs de ce moyen, c'était choquer les ministres de l'empire, qui, déjà plus d'une fois, avaient témoigné leur mécontentement à cet égard. On ne voulut donc pas que le frère Castiglione présentât à l'empereur aucune requête : on lui recommanda seulement d'implorer en deux mots sa clémence en faveur de la religion chrétienne si cruellement persécutée.

L'occasion de parler à l'empereur ne tarda pas à se présenter. Le frère artiste, ayant reçu deux pièces de soie de la libéralité du prince, était obligé d'en faire, selon la coutume, son remercîment, la première fois qu'il serait en sa présence. Ce fut plus tôt qu'il ne pensait ; car, le lendemain, il fut mandé par Khien-Long même, qui voulait lui donner le dessin d'une nouvelle peinture. Dès que le frère Castiglione parut, il se mit à genoux, et, après avoir fait son remercîment, il ajouta : « Je supplie Votre Majesté d'avoir compassion de la religion « désolée... » A ces paroles, l'empereur changea de couleur, et ne répondit rien. Le frère, s'imaginant qu'il n'avait pas été entendu, répéta de nouveau ce qu'il venait de dire, et alors Khien-Long, prenant la parole, lui dit : « Vous autres, vous êtes des étrangers ; vous ne savez pas nos manières et nos coutumes ; j'ai nommé deux grands de ma cour pour avoir soin de vous dans ces circonstances. »

Après une semblable déclaration, les missionnaires se virent forcés d'avoir recours aux deux protecteurs officiels désignés par l'empereur. Ils adressèrent un mémoire à Né-Koung, le plus influent de ces deux ministres ; mais le peu d'empressement qu'il mit à les servir leur fit voir qu'ils ne devaient pas beaucoup compter sur son crédit. Il laissa partir l'empereur pour un voyage d'environ deux mois ; et, peu de jours avant son retour, il réunit tous les missionnaires dans la maison des jésuites français. Il commença par leur faire des discours fort longs et peu intéressants sur l'Europe et ses divisions en divers États, qu'on

lui faisait remarquer dans un atlas. Ensuite il se mit à exagérer les bontés de l'empereur pour les Européens, et finit par démontrer clairement combien on pouvait peu compter sur sa protection ; car il demanda aux missionnaires comment on oserait présenter au Fils du ciel un écrit où l'on proposait d'approuver la religion chrétienne.

Les missionnaires laissèrent le premier ministre haranguer tout à son aise, afin de mieux connaître ses sentiments. Ensuite le P. Gaubil prit la parole, et parla dignement pendant un temps considérable. « La religion chrétienne, dit-il, est une loi pure et sainte ; elle a été examinée par le tribunal des rites, qui l'a approuvée sous le règne de Khang-hi, et son approbation a été confirmée par ce grand empereur. Cette religion n'a point changé depuis, et elle est prêchée par les mêmes prédicateurs ; pourquoi était-elle alors en honneur, ou pourquoi ne continue-t-elle pas d'y être aujourd'hui, tandis, surtout, que nous voyons qu'on souffre dans l'empire la religion des mahométans, celle des lamas et plusieurs autres? Si la religion chrétienne passe dans l'empire pour être la religion d'une secte perverse, comment pourrons-nous y demeurer, nous qui ne sommes venus rendre nos services à l'empereur que pour mériter sa protection en faveur de notre sainte loi, et à qui il ne serait pas même permis d'y rester, sans l'espérance de pouvoir la prêcher ? »

Le premier ministre, au lieu de répondre au discours du P. Gaubil, aima mieux recommencer à parler des bontés de l'empereur pour les Européens, ajoutant que, s'il les comblait de bienfaits, ce n'était pas qu'il eût besoin de leurs mathématiques, de leurs peintures et de leurs horloges, mais que cela venait uniquement de la magnificence de son cœur, qui embrassait toute la terre. Après cette belle péroraison, l'ineffable protecteur leva la séance en promettant aux Européens toute sorte de bons offices.

Lorsque l'empereur fut de retour de son pèlerinage à la fameuse montagne Tao-chan, montagne révérée et appelée Sainte par les Chinois, le frère Castiglione essaya de nouveau de parler en faveur de la religion. Cette fois il n'eut pas besoin de violer le cérémonial, ce fut l'empereur qui commença l'entretien, à l'occasion de la maladie d'un missionnaire, du P. Chalier. Khien-Long vint à son ordinaire dans l'appartement où Castiglione travaillait à la tête de plusieurs artistes chinois et tartares; et, lui adressant la parole, il demanda si on espérait conserver le P. Chalier. Castiglione répondit qu'il ne restait que bien peu d'espérance. « N'avez-vous pas ici, ajouta l'empereur, quelques médecins européens? — Nous n'en avons pas, dit Castiglione. — Pourquoi cela? — C'est qu'il est trop difficile d'en faire venir si loin ; mais nous avons deux chirurgiens entendus dans leur art. — Il est

plus aisé, reprit l'empereur, de devenir habile dans la chirurgie, parce que les maladies qu'elle traite sont extérieures. Mais, dis-moi, vous autres chrétiens, priez-vous votre Dieu pour le malade? lui demandez-vous qu'il le guérisse? — Oui, sire, nous l'en prions tous les jours. — D'où vient donc que vous ne l'obtenez pas? — Notre Dieu est tout-puissant; il peut nous l'accorder; mais il vaut peut-être mieux qu'il ne nous l'accorde pas, et nous demeurons toujours résignés à sa volonté. — Dis-moi une autre chose, ajouta l'empereur; les chrétiens craignent-ils la mort? — Ceux qui ont bien vécu n'en ont pas peur; ceux qui ont mal vécu la craignent beaucoup. — Mais comment savoir si on a bien ou mal vécu? — On le sait par le témoignage de sa conscience. »

Après cette curieuse conversation, l'empereur adressa la parole à un peintre chinois: « Dis-moi la vérité, toi; je te vois depuis longtemps avec les Européens, as-tu embrassé leur religion? Avoue-moi franchement si tu es chrétien? » Le Chinois dit qu'il ne l'était pas; qu'il n'avait garde de donner dans la religion du Seigneur du ciel; que les missionnaires l'avaient souvent exhorté et pressé de se faire chrétien, mais qu'un point l'avait toujours arrêté, savoir, l'incarnation d'un Dieu. A ces mots le frère Castiglione prit la parole et dit qu'on pouvait expliquer ce mystère. « Voyons, dit l'empereur, comment s'explique-t-il? — Dieu, répondit le frère, est tout-puissant; ayant formé par sa toute-puissance un corps et une âme dans le sein d'une vierge, il a uni cette âme et ce corps à sa divinité. Je ne puis pas, ajouta Castiglione, expliquer clairement tout ce que je voudrais; mais ce profond mystère est parfaitement développé dans nos livres de religion. » L'empereur prit alors un ton ironique et dit au peintre chinois: « Si tu ne comprends pas cette doctrine, si tu ne t'es pas fait chrétien, c'est sans doute parce que tu ne sais pas lire les livres européens. — Sire, dit le frère Castiglione, permettez-moi de dire à Votre Majesté que nous avons des livres en caractères chinois, où le mystère de l'incarnation est expliqué. — Tais-toi, répondit brusquement l'empereur, et mêle-toi de tes peintures. »

IV

Il devenait de plus en plus évident que l'empereur Khien-Long n'aimait pas le christianisme, que son goût pour les arts de l'Europe pouvait seul lui faire encore tolérer à la cour quelques missionnaires. Dans le temps même de son dernier entretien avec le frère Castiglione, on examinait à Péking la sentence de mort portée dans le Fo-kien contre

cinq missionnaires et un de leurs catéchistes. Le vice-roi de cette province, qui se glorifiait de cette sentence comme de son ouvrage, se rendit à la cour pour y plaider sa cause. La nouvelle dignité de tsong-ho ou d'intendant des fleuves, dont il venait d'être pourvu, lui avait fourni l'occasion de ce voyage. Les missionnaires étaient sans appui ; le premier ministre qui leur avait été donné pour protecteur, loin de les servir et de tenter quelque chose en faveur du christianisme, était soupçonné d'être le principal moteur des manœuvres secrètes qu'on employait pour les perdre. Au sujet de la sentence du vice-roi de la province du Fo-kien, l'empereur pouvait demander qu'on s'en tînt aux ordonnances générales et qu'on renvoyât dans leurs pays les étrangers surpris dans l'intérieur de l'empire ; c'est ce que les missionnaires attendaient de sa modération et des ménagements que lui et ses prédécesseurs avaient toujours affecté d'avoir pour eux ; mais l'empereur leur fit voir qu'ils se trompaient en ayant de lui une opinion si favorable, car il traita cette affaire avec la plus grande rigueur. Ne voyant et n'agissant que par son premier ministre, il renvoya la sentence au tribunal des Crimes, qui ne tarda pas à la confirmer dans tous ses points. L'empereur lui-même la signa le 21 avril 1747, et elle fut rendue publique dans la forme suivante :

« En réponse au vice-roi de Fo-kien, sur le procès de Pé-to-lo (Pierre) et autres qui séduisaient le peuple par une fausse doctrine, le tribunal des Crimes, après avoir pris les ordres de l'empereur, prononce :

« Ordonnons que Pé-to-lo ait la tête tranchée sans délai ; approuvons la sentence rendue contre les quatre autres Européens, qu'ils soient décapités ; approuvons la sentence rendue contre Ko, qu'il soit étranglé[1]. Voulons que ceux-ci attendent en prison la fin de l'automne, et qu'ensuite ils soient exécutés.

« Nous confirmons la sentence des mandarins pour tout le reste. »

Dès que cette sentence fut arrivée dans le Fo-kien, un prêtre chinois acheta du geôlier la permission de pénétrer dans la prison pour annoncer à l'évêque de Mauricastre et aux autres confesseurs de la foi que leur condamnation à mort avait été ratifiée par l'empereur. Quelques chrétiens firent tenir des habits au prélat pour remplacer ceux qu'il portait dans son cachot ; ils avaient pensé qu'il fallait au vénérable martyr des vêtements plus dignes de son triomphe. L'évêque, s'en étant revêtu avec simplicité, rappela en peu de mots à ses gardiens les exhortations qu'il leur avait souvent faites ; il pressa dans ses bras les chers compagnons de sa captivité, parmi lesquels étaient

[1] Dans l'idée des Chinois la strangulation est un supplice moindre que la décapitation.

deux missionnaires, puis il fut conduit par une cohorte de satellites devant le mandarin qui devait lui lire l'arrêt de son supplice et présider à l'exécution. Aussitôt que le généreux athlète de Jésus-Christ parut au milieu du prétoire, il dit d'une voix douce et calme qu'il allait mourir avec joie pour la défense de la religion, plein de confiance que ce jour même son âme serait dans le séjour des bienheureux. Il ajouta qu'il prierait Dieu d'avoir compassion de la Chine et de l'éclairer des lumières de l'Évangile : « Je vais, dit-il, devenir dans le « ciel le protecteur de cet empire. »

Cependant le mandarin fit lecture de l'arrêt de mort, en présence d'une nombreuse assemblée; on attacha au saint évêque les mains derrière le dos, et on lui mit sur les épaules un écriteau où on lisait qu'il était condamné à être décapité pour avoir travaillé à pervertir le peuple par une mauvaise doctrine. Dans cet état, il fut conduit à pied au lieu du supplice, récitant des prières le long du chemin, avec un visage plein de calme et de sérénité. Les infidèles, qui suivaient en foule, étaient saisis d'étonnement et ne pouvaient se lasser de contempler le saint homme allant à la mort avec cette touchante majesté; pendant ce temps les femmes chrétiennes avaient formé plusieurs assemblées où l'on récitait les stations du chemin de la croix, entremêlées de pieux cantiques. La mission, quoique plongée dans le deuil, s'abandonnait aux transports d'une sainte allégresse et aux plus douces émotions, aux approches de cet heureux moment où la Chine allait avoir un martyr. Plusieurs néophytes de Fou-tcheou-fou et des lieux environnants suivaient dans la foule les traces du bon pasteur donnant sa vie pour son troupeau.

On arriva à la porte du Midi, on passa un pont de bois, et, à quelques pas au delà, Pierre-Martyr, évêque de Mauricastre, fut averti par le bourreau de s'arrêter et de se mettre à genoux ; ce qu'il fit aussitôt, en demandant à l'exécuteur un moment pour achever sa prière. Quelques instants après, il se tourna vers lui avec un affectueux sourire, et lui adressa ces paroles, qui furent les dernières : « Mon ami, je « vais au ciel, oh ! que je voudrais que tu y vinsses avec moi ! » Le bourreau lui répondit : « Je désire de tout mon cœur d'y aller ; » et, lui ôtant avec la main gauche un petit bonnet qu'il avait sur la tête, de la main droite il le décapita d'un seul coup, vers cinq heures du soir, le 26 mai 1747.

Une des superstitions des Chinois est de croire que l'âme d'un supplicié, en sortant du corps, va se jeter sur les premiers qu'elle rencontre ; qu'elle exerce sur eux sa rage et les charge de malédictions, surtout s'ils ont contribué au supplice : aussi, lorsqu'ils voient donner le coup de la mort, s'enfuient-ils à toutes jambes; c'est un sauve-qui-peut général où chacun se croit talonné par l'âme furieuse du suppli-

cié. Mais nul ne jugea l'âme du vénérable évêque malfaisante. Au lieu de s'enfuir, tous, au contraire, se pressèrent autour de son corps pour l'examiner de plus près. Un infidèle, chargé par les chrétiens de recueillir le sang du martyr avec des vases, des cendres et du linge, écarta le peuple, et, s'étant acquitté de sa commission, il ne voulut point laver ses mains couvertes de terre et de cendres ensanglantées ; il les tint élevées par respect jusqu'à sa maison, où il les posa sur la tête de ses enfants, en disant : « Que le sang du saint vous porte bonheur! » Il brisa ensuite ses idoles, et n'adressa plus de prières qu'au vrai Dieu, par l'entremise de l'évêque martyr. Ayant placé dans sa famille la pierre qui venait de servir à l'exécution, il y grava ces paroles : « Pierre sur laquelle le respectable maître Pé-to-lo est monté au « ciel. » Comme ses amis lui disaient que ceux qui suivraient sa doctrine seraient condamnés au même supplice : « Tant mieux, répliqua- « t-il, en se comptant déjà au nombre des chrétiens, tant mieux, nous « irons tous au ciel ! »

Cependant les chrétiens lavèrent le corps du martyr, l'ensevelirent honorablement dans plusieurs étoffes de soie, puis enterrèrent le cercueil. Les mandarins ayant su qu'il était gardé, le jour et la nuit, par une douzaine de personnes, firent briser une croix de pierre dressée sur le tombeau, et transporter le cercueil dans l'endroit où l'on avait coutume d'exposer les cadavres des suppliciés. Plus tard, les païens voulurent anéantir par le feu ces reliques vénérables; mais les os du saint prélat purent être soustraits à cette destruction.

Peu de temps après le martyre de l'évêque de Mauricastre, on grava sur le visage des quatre autres Dominicains et du catéchiste Ko, deux caractères chinois qui indiquaient le genre de supplice auquel ils étaient condamnés. Leur captivité fut encore longue; mais ils surent en tempérer les rigueurs par une grande sérénité, quelquefois même par une sainte allégresse, comme le prouvent ces paroles que le P. Serrano adressait à un de ses confrères : « Ce que nous offrons au Seigneur était peu de chose, ne serait-ce pas pire si nous le lui offrions de mauvaise grâce? Si Votre Révérence m'offrait une chose précieuse, et que ce ne fût pas de bon cœur, je vous assure que je ne la recevrais pas. Que serait-ce donc si elle m'offrait une chose mauvaise, et encore avec peine? Ainsi, offrant à Jésus-Christ cette mauvaise tête, je dois au moins le faire avec plaisir. » Enfin, ces admirables confesseurs furent exécutés dans leur prison le 28 octobre 1748 et reçurent, eux aussi, après une longue attente, la glorieuse palme du martyre.

V

Les enfants de Saint-Dominique ne furent pas les seuls privilégiés, au milieu de cette terrible persécution qui ensanglantait les missions de la Chine ; la famille de Saint-Ignace eut aussi ses martyrs. Huit missionnaires jésuites cultivaient une florissante chrétienté d'environ soixante mille néophytes, dans la belle et riche province de Nanking. Malgré les édits qui les expulsaient de l'empire, ces vaillants apôtres étaient demeurés à leur poste, usant néanmoins des plus grandes précautions pour ne pas éveiller les soupçons de la police. Un chrétien apostat les vendit pour quelques pièces de monnaie, et le P. Athemis fut le premier arrêté. Ce missionnaire venait de célébrer le saint sacrifice de la messe et était occupé à rendre grâces au Seigneur, lorsque les satellites, entrant tumultueusement dans la maison qui lui servait d'asile, le chargèrent de chaînes ; on se saisit également de Joseph Tang, chrétien chinois, qui renouvela dans la province de Nanking les exemples de foi vive et de constance héroïque que le catéchiste Ambroise Ko venait de donner dans le Fo-kien.

Encouragés par ce succès inespéré, les persécuteurs des chrétiens n'en devinrent que plus ardents à la poursuite du P. Henriquez; car c'était à lui, comme supérieur et chef de la mission, qu'on en voulait particulièrement. Ce missionnaire, étant instruit des recherches qu'on faisait pour se rendre maître de sa personne, crut pouvoir s'y soustraire et assurer sa retraite en abandonnant la barque qui lui servait de demeure, pour se réfugier dans celle d'un païen. Ce moyen lui eût sans doute réussi; mais, apprenant la détention du P. Athemis, la charité lui fit oublier son propre danger. Le temps précieux dont il pouvait profiter pour échapper aux poursuites, il l'employa à prendre quelques arrangements pour adoucir la captivité de son confrère ; et ce fut en ce moment qu'il fut découvert, enchaîné et conduit prisonnier à Sou-tcheou dans le même cachot où était le P. Athemis.

Sou-tcheou, que nous avons eu occasion d'habiter assez longtemps durant notre séjour en Chine, est peut-être la ville la plus opulente, la plus agréable de l'empire. Elle est presque entièrement bâtie sur pilotis, et occupe la circonférence d'un immense lac alimenté par les eaux du fleuve Bleu. Ses rues, comme celles de Venise, sont de magnifiques canaux où l'on voit circuler d'innombrables petites jonques aux plus vives couleurs et vernies en laque. Pendant la nuit, toutes ces gondoles chinoises, avec leurs lanternes suspendues à la proue et à la poupe, produisent par leur mouvement continuel le spectacle le

plus gai, le plus fantastique qu'on puisse imaginer. Les rues navigables de cette grande ville sont coupées, de distance en distance, par des ponts nombreux en pierre, en brique, en bois, le plus souvent d'une seule arche, mais toujours d'une architecture bizarre et pleine d'originalité. Durant les belles nuits d'été, les riches habitants de Sou-tcheou ont l'habitude de faire de longues promenades sur leurs magnifiques jonques, où ils étalent tout le luxe de leur brillante parure et la richesse de leurs équipages nautiques. Certains quartiers sont le rendez-vous de la fashion chinoise et comme les Champs-Élysées de cette voluptueuse cité. Les habitants du Céleste-Empire ont l'habitude de dire : « Les bienheureux ont le paradis dans le ciel ; les « hommes ont Sou-tcheou sur la terre. »

Ce fut dans cette ville qu'on conduisit les confesseurs de la foi. Dieu le permit sans doute ainsi, afin de révéler à cette ville de luxe et de plaisir le bonheur au milieu des privations et des souffrances ; afin de faire voir à ces hommes terrestres et charnels qu'il y a par delà cette vie des biens célestes auxquels nous devons tous aspirer.

Le premier mandarin qui interrogea les missionnaires était un homme honnête et sans passion. Il les traita avec beaucoup d'égards, et ses informations furent favorables. Mais le vice-roi de Nanking, ami intime de celui du Fo-kien et aussi acharné que lui contre le christianisme, cassa ce premier jugement. Il établit un nouveau tribunal composé de trois mandarins qui lui étaient dévoués, pour connaître de cette affaire. Les confesseurs de la foi ne tardèrent pas à subir de nombreux interrogatoires où les juges violents et passionnés ne laissaient à l'innocence d'autre ressource que le témoignage d'une conscience pure et la patience à souffrir pour la justice. Le P. Henriquez, vu sa qualité de supérieur de la mission, fut traité avec une barbarie particulière. Trois tortures consécutives, quarante soufflets, vingt-quatre coups de marteau sur les entraves qui lui serraient les chevilles des pieds, furent employés par les juges iniques pour lui arracher la confirmation des faux témoignages qui avaient été extorqués par les mêmes voies de violence et de cruauté. Le P. Henriquez n'opposa à tous ces supplices qu'un silence profond et une patience inaltérable.

Le jour même où l'on avait pris les deux missionnaires, les satellites avaient aussi arrêté un grand nombre de chrétiens de l'un et de l'autre sexe, parmi lesquels il y avait plusieurs jeunes filles, dont la plupart étaient élevées dans la maison d'une vertueuse veuve qui était à la fois leur maîtresse et leur supérieure. Son âge avancé, titre de respect en Chine plus que partout ailleurs, la fit épargner ; mais, comme elle avait pris pour ses jeunes élèves les sentiments d'une tendre mère, elle suivait dans les rues les innocentes créatures entraînées par une bande de bourreaux ; elle les accompagnait de ses pleurs et

de ses gémissements, désolée surtout que son âge fût pour elle un titre d'exclusion : « Malheureux, criait-elle aux satellites, d'une voix entre-« coupée de sanglots, malheureux, pourquoi m'épargnez-vous ? leur « crime est le mien ; je suis chrétienne comme elles. » Ses vœux ne furent point écoutés, et les jeunes vierges furent conduites sans elle dans la prison.

Les persécuteurs, persuadés qu'ils obtiendraient tout ce qu'ils voudraient de la timidité et de la faiblesse de ces pauvres filles, voulurent les obliger à renoncer à leur religion. Ayant étendu à terre des images du Sauveur et de la Vierge arrachées des églises, ils voulurent forcer les jeunes chrétiennes à les fouler aux pieds. Elles, au contraire, rangées en cercle autour des saintes images, se jetèrent à genoux comme de concert, pour rendre, par un acte public et religieux, un témoignage plus authentique de la vivacité de leur foi et du respect profond qu'elles portaient à ces objets qu'on voulait leur faire profaner. En vain les bourreaux les frappaient à coups redoublés sur la plante des pieds pour les obliger d'abandonner cette attitude de vénération, elles demeuraient immobiles dans la même posture, malgré la douleur de ce supplice, plus grand qu'on ne saurait l'imaginer pour une femme chinoise dont le pied, étroitement pressé depuis l'enfance, est d'une délicatesse proportionnée à son incroyable petitesse.

Pendant que ces frêles et innocentes créatures, bravant héroïquement la fureur des bourreaux, demeuraient inébranlables dans la foi, on voyait des hommes, des lettrés, plus faibles que de pauvres filles, se laisser aller honteusement à l'apostasie. Un bachelier, dont l'attitude avait d'abord paru pleine d'insolence et de fierté, obéit à la première sollicitation et foula lâchement aux pieds les saintes images. Les missionnaires assistaient pleins d'anxiété à ces interrogatoires, et ils passaient tour à tour de la joie la plus douce à la plus amère tristesse, selon que leurs chers néophytes se retiraient vaincus ou triomphants de ces terribles épreuves. Un vieux catéchiste était pressé par le mandarin de profaner l'image du Sauveur. Ce pauvre chrétien était si maltraité des tortures précédentes, qu'il pouvait à peine se soutenir. Le P. Henriquez, craignant quelque faiblesse de l'état pitoyable où il le voyait réduit, ramassa le peu de forces qui lui restaient à lui-même et cria au néophyte : « O mon ami, si tu t'aimes toi-même, si tu veux sau-« ver ton âme, n'obéis point à ce commandement impie; fixe tes re-« gards vers le ciel. » Encouragé par ces paroles, le vieux catéchiste, qui chancelait déjà, résista à toutes les sollicitations avec une invincible fermeté.

Après ces nombreux et sanglants interrogatoires, le vice-roi de Nanking porta enfin sa sentence. Habile courtisan, instruit des dispositions de la cour, il n'ignorait pas que persécuter les chrétiens, sévir

contre les missionnaires, c'était la flatter par un endroit sensible. Ce motif puissant et sa haine particulière dictèrent la sentence inique qu'il envoya à l'empereur et dont voici les termes :

« Moi, vice-roi de la province de Nanking, instruit que Wang-ngan-to (le P. Henriquez) enseigne une doctrine erronée et trouble le peuple, je l'ai fait prendre. Cet Européen, après avoir passé les mers, est arrivé dans le royaume du Milieu, où il a débité une loi qui contient divers paradoxes sur la vie, la mort, le paradis, l'enfer, et autres faussetés de cette nature. Il a trompé plusieurs personnes par cette doctrine, les a engagées dans cette loi qu'il a prêchée dans plus de vingt villes ou cités.

« Je donne avis qu'on a pris aussi Tang-fan-tsio (le P. Athémis), lequel est venu demeurer ici et a prêché cette même loi dans huit villes ou cités. Conformément aux lois de l'empire, ces deux Européens doivent être étranglés. »

La sentence du vice-roi de Nanking ayant été confirmée par l'empereur, l'exécution suivit de près l'arrivée du courrier qui en apporta la nouvelle. Ce fut le 12 septembre 1748. Ce jour-là, le geôlier entra dans la prison et commença par arranger les grabats où étaient couchés les prisonniers. Ces dispositions inutiles frappèrent les missionnaires et leur firent juger que l'heure de consommer leur sacrifice n'était pas éloignée. Le geôlier voulut pourtant leur déguiser le motif de sa conduite en leur disant que le mandarin qui avait l'intendance des prisons devait ce jour-là venir les visiter. Le bourreau qui entra, sur ces entrefaites, muni de cordes pour lier les confesseurs, n'usa pas de tant de précautions. « Nous allons, leur dit-il d'un ton moqueur, vous envoyer dans votre paradis, jouir de la félicité éternelle que vous attendez... » Les mandarins ne tardèrent pas à entrer, et l'on servit, selon l'usage, une collation aux condamnés. Comme ils ne touchaient à aucun des mets qu'on leur présentait, les bourreaux leur lièrent les mains et leur mirent la corde au cou. En ce moment suprême, les deux apôtres de Jésus-Christ obtinrent, par faveur, de pouvoir se parler un instant pour se réconcilier; ensuite ils se séparèrent pour être bientôt réunis dans un monde meilleur. Ils se mirent à genoux, et, pendant qu'ils faisaient leur prière, les bourreaux les étranglèrent. Leurs précieuses reliques, renfermées dans des cercueils, furent inhumées le lendemain dans le cimetière des pauvres, d'où les chrétiens les retirèrent un an après pour leur donner une sépulture plus honorable.

VI

L'Église de Chine avait ses martyrs, les missionnaires des deux familles de Saint-Dominique et de Saint-Ignace venaient de répandre leur

sang pour la foi, lorsque la main de la justice divine s'appesantit visiblement sur la tête des persécuteurs. Le premier ministre, le vice-roi du Fo-kien et celui de Nanking, ces trois hommes iniques qui avaient conjuré la ruine du christianisme, ne tardèrent pas à recevoir le châtiment de leur crime. Le premier ministre de l'empire, conseiller intime et favori de l'empereur, fut précipité tout à coup, pour des motifs inconnus, du plus haut point de la faveur au rang de simple soldat. Peu de temps après, il fut condamné à mort et exécuté sans pitié. Telle fut la fin tragique du principal auteur de l'arrêt de persécution contre la religion chrétienne. Le vice-roi du Fo-kien était au comble des honneurs. Après avoir fait martyriser l'évêque de Mauricastre et ses vénérables compagnons, il avait été élevé à la charge de suprême intendant des fleuves. Il jouissait paisiblement des faveurs de la cour, lorsque l'impératrice mourut. Ayant eu l'inadvertance de se faire raser la tête dans le temps du deuil général, le voilà coupable du crime de lèse-majesté, puis dégradé de toutes ses dignités et envoyé en exil. Sur de nouvelles accusations, il est ensuite condamné à perdre la tête; mais l'empereur, par commisération, lui accorda la faveur de s'étrangler de ses propres mains. Le vice-roi de Nanking n'eut pas un meilleur sort. A l'occasion d'une sédition excitée dans sa province par la cherté des vivres, il fut pris, enchaîné, relégué en Tartarie et condamné à balayer à perpétuité les cours des palais impériaux.

Telle fut la fin ignominieuse de ces bourreaux des prédicateurs de l'Évangile : leur mémoire était vouée à la honte et au mépris, tandis que les noms de leurs victimes retentissaient glorieusement dans tout le monde chrétien. Au moment même où, à Péking, l'empereur de la Chine proclamait dans les dix-huit provinces de l'empire la dégradation du vice-roi du Fo-kien; au moment où il lançait un foudroyant arrêt de mort contre le meurtrier de l'évêque de Mauricastre, le souverain pontife élevait sa grande voix au sein de la ville éternelle pour annoncer à la terre les généreux combats, la sanglante victoire et le glorieux triomphe de l'évêque martyr.

« Nous croyons, dit Benoît XIV dans le consistoire secret du 16 septembre 1748, nous croyons, vénérables frères, qu'il est du devoir de notre dignité de vous parler aujourd'hui d'un événement qui fait beaucoup d'honneur à la sainte religion catholique. Nous vous faisons donc savoir que, par les lettres qui nous ont été envoyées depuis peu de la Chine, nous avons appris que le P. Pierre martyr de l'ordre des frères prêcheurs, évêque de Mauricastre, vicaire apostolique de la province de Fo-kien, y avait perdu la vie pour la défense de la foi : ce qui peut le faire appeler, selon l'ancien langage de nos Pères, un *martyr consommé*. Ces lettres portent encore qu'un autre religieux du même ordre et coadjuteur du même évêque était détenu dans les pri-

sons avec trois autres religieux du même institut; que l'arrêt de mort avait été gravé sur leur visage avec des caractères chinois : de sorte qu'en suivant la manière de parler de la primitive Église nous pouvons appeler ces quatre missionnaires des *martyrs désignés*.

« Ayant pris ces lettres entre nos mains, nous les avons lues plus « d'une fois, mais non pas sans ressentir cette grâce de l'Esprit dont « elles sont remplies, et qui nous a comme transportés dans ces pre- « miers temps, où les églises de Dieu étaient si florissantes. »

« Ainsi s'expliquait saint Basile dans une de ses lettres à Ascalius, évêque de Thessalonique, qui lui avait appris que plusieurs chrétiens venaient d'être couronnés du martyre par la main des barbares au delà du Danube. Nous pouvons employer les mêmes expressions dans le cas présent... »

Après avoir raconté en détail l'histoire du martyre, le souverain pontife continue ainsi : « Pourquoi, vénérables frères, n'espérerions-nous pas qu'après la présente persécution la mission de la Chine sera glorieusement rétablie, parce que le Seigneur écoutera la voix du sang que l'évêque de Mauricastre, notre vicaire apostolique, vient de répandre ? Nous espérons aussi que son exemple sera imité par les quatre religieux du même ordre qui sont à présent dans les prisons, chargés de chaînes pour la confession de Jésus-Christ. Cette douce espérance est fondée sur l'autorité et le sentiment unanime des Pères. Ils ont souvent remarqué que la religion catholique s'est toujours d'autant plus élevée et accrue qu'elle a été plus cruellement persécutée par la fureur des tyrans : le sang des martyrs devenait une féconde semence de chrétiens. C'est la réflexion que faisait saint Justin dans le second siècle : « Plus on nous persécute pour nous accabler « et nous détruire, plus le nom de Jésus-Christ produit des chrétiens « et des fidèles; comme dans une vigne, si on coupe le bois qui por- « tait du fruit, elle jette d'autres sarments qui ne sont ni moins beaux « ni moins fertiles. Il en est de même de nous : le peuple fidèle est « une vigne que le Seigneur Jésus a plantée. » Ainsi parlait le saint martyr [1].

« Tertullien ne s'exprimait pas autrement dans son *Apologétique*, publié au commencement du troisième siècle : « Nous nous multi- « plions, disait-il aux gentils, à mesure que vous nous moissonnez. « Ne pensez pas que notre religion vienne jamais à manquer : elle se « fortifie par les mêmes moyens qu'on emploie pour l'anéantir. » Lactance, qui vivait sur la fin du troisième siècle, a expliqué et prouvé bien au long cette vérité dans le livre de ses *Institutions*. « Une des « raisons, selon lui, pour lesquelles Dieu permet quelquefois les per-

[1] *In Dialogo cum Tryphone Judæo*, num. 110.

« sécutions, c'est pour augmenter le nombre de ceux qui croient « en lui. »

« On pourrait rapporter les témoignages exprès de plusieurs autres Pères et anciens écrivains. Mais il suffira d'ajouter ici les paroles du pape saint Léon le Grand, qui remplissait le siége apostolique dans le cinquième siècle. C'est dans un de ses sermons pour la fête de saint Pierre et de saint Paul qu'il a dit : « Les persécutions ne diminuent « pas, mais font croître la multitude des fidèles : et le champ du Sei- « gneur est toujours couvert d'une moisson d'autant plus riche, que « tous les grains qui tombent se multiplient en renaissant. »

Les confesseurs de la foi, les martyrs, n'ont jamais manqué à l'église de Chine, depuis le temps de l'évêque de Mauricastre jusqu'à nos jours, où les chrétiens de l'Europe et de l'Asie n'ont pu s'empêcher de jeter un cri d'indignation au récit des atrocités dont a été accompagné le martyre de M. Chapdelaine. On sait que le gouvernement français a été déterminé par ce douloureux événement à faire en Chine une expédition dont les résultats seront considérables s'ils sont appréciés d'après la dépêche suivante :

« Le baron Gros, à S. Exc. le ministre des affaires étrangères.

« Les vœux de l'Empereur sont exaucés en Chine ; ce vaste empire s'ouvre au christianisme et presque entièrement au commerce et à l'industrie de l'Occident. Nos agents diplomatiques pourront résider temporairement à Pekin; nos missionnaires seront admis partout. Un envoyé chinois se rendra à Paris. Le meurtrier du missionnaire Chapdelaine sera puni; la *Gazette de Péking* l'annoncera. Les lois contre le christianisme seront abrogées. Tous les engagements sont pris et en partie consignés sous le sceau des commissaires impériaux. La France et l'Angleterre obtiennent les plus amples concessions. »

Ce nouveau traité sera sans doute plus fidèlement observé que les précédents, et il faut espérer que la politique de l'Europe avec le Céleste-Empire cessera enfin d'être comme la trame de Pénélope ou le rocher de Sisyphe. S'il en est ainsi, nous verrons le peuple chinois entrer dans une ère nouvelle, et l'histoire de la propagation de la foi dans ces lointains pays ne sera plus comme par le passé un long et douloureux récit de sanglantes persécutions.

L'abbé Huc

ÉTUDES ITALIENNES

LE COMTE CÉSAR BALBO[1]

I

> Dio spinga gli uni, Dio rattenga gli altri, Dio protegga l'Italia !
>
> *Sommaire de l'histoire d'Italie. In fin.*

Qu'on nous pardonne de commencer cette étude par le souvenir de voyage auquel nous en devons la première idée : nous y tenons si peu de place, et la figure que nous voulons peindre s'en détache si bien tout entière! Au mois de mars 1851, nous passions à Turin, terminant par cette capitale une première excursion à Venise et dans la Lombardie. Un goût particulier à ceux de notre génération, et sur lequel nous avouons n'avoir pas eu depuis occasion de nous blaser, nous avait conduit au palais Carignan où siége la Chambre élective de cette nouvelle monarchie constitutionnelle. Je ne sais quel vulgaire incident de politique intérieure occupait l'ordre du jour; mais, au ton du débat, aux sombres éclairs de certains regards, il était facile de deviner que les cœurs étaient à l'orage. Un orateur de la gauche avait la parole; autant qu'une très-imparfaite connaissance de la langue nous permit d'en juger, il nous sembla que le mot de trahison se mêlait souvent sur ses lèvres au souvenir des récents désastres. Tout à coup un député se leva des bancs opposés. C'était un vieillard de stature ordinaire, l'habit militairement boutonné jusqu'au menton, et dont le profil à peu près dantesque, soudainement accentué par la colère, nous rappela les imprécations du grand poëte contre *la gente nuova* qui s'acharnait à la perte de Florence. Nous le vîmes tendre le bras du côté de l'aggresseur comme pour repousser un coup qui lui allait au cœur, faire effort pour articuler quelques paroles que nous ne pûmes comprendre, puis retomber sur son siége, vaincu par une émotion qui était devenue celle de toute la Chambre. Comme nous demandions aussitôt quel était ce personnage et ce qu'il avait dit, on nous nomma le comte César Balbo, élu à Quiers (Chieri) et dans les deux

[1] *Della vita e degli scritti del conte Cesare Balbo, rimembranze di Ercolle Ricotti. Autobiographia di Cesare Balbo* (Firenze, Felice Le Monnier).

colléges de Turin, l'une des plus honnêtes popularités et l'un des plus vaillants esprits de l'Italie libérale. A d'odieuses accusations contre la conduite de l'aristocratie piémontaise pendant la guerre de l'indépendance, le noble vieillard n'avait trouvé à opposer que le nom de son fils tué à Novarre. Mais ce nom, il l'avait prononcé avec un tel accent, il l'avait accompagné d'un tel geste d'indignation et de mépris, que nous nous en sentîmes accablé pour le malheureux qui s'était attiré cette cruelle réplique.

I

Les Balbes sont une vieille race féodale de l'autre côté des Alpes qui domina une partie du moyen âge à Quiers, petite république municipale restée longtemps indépendante aux portes de Turin. Comme un grand nombre de familles patriciennes de la péninsule, celle-là ne fut pas sans quelque prétention de retrouver ses origines dans l'histoire romaine. Rome est le rêve éternel et l'incurable folie de tout ce qui est italien. Partout le peuple ne veut être que le peuple romain, et les grands s'ingénient à rattacher leurs noms à quelque nom consulaire. Nous doutons cependant que notre comte Balbo ait perdu beaucoup de temps à rechercher si le Balbo qui fonda, dit-on, la cité de Quiers au sixième siècle descendait de ces beaux Balbus de marbre qu'on admire au musée de Naples, et si ceux-ci proviennent eux-mêmes du consul Balbus, vainqueur des Garamantes, à qui Cicéron fit reconnaître, bien qu'étranger, le titre de *civis romanus*. Une autre tradition, à laquelle les Balbes ont le juste orgueil de tenir davantage, veut que cinquante membres de leur famille soient tombés à Legnano (1176) dans la victoire nationale des communes lombardes contre l'empereur Barberousse.

Quoi qu'il en soit, il est à peu près certain que, lorsqu'au quatorzième siècle les ducs de Savoie annexèrent la principauté de Chieri à leurs Etats, une branche des Balbes-Berton refusa de se soumettre et vint chercher asile à Avignon, ville alors tout italienne. Une renommée qui tient aussi de la légende les attendait en France. Louis de Berton des Balbes, qui avait acquis en 1456 la petite seigneurie de Crillon, devait avoir pour petit-fils ce Crillon, deux fois populaire par son titre de brave et d'ami d'Henri IV.

Si démocrates que nous soyons, chacun sent ce que de tels portraits de famille doivent dire à leurs descendants. L'air de ces hauteurs vivifie le cœur dans les poitrines assainies. Elles y respirent l'honneur et l'orgueil des grands devoirs. César Balbo, né à Turin en

1789, c'est-à-dire juste avec le siècle, eut pour père le dernier ambassadeur de la maison de Savoie auprès de la république française. A 10 ans il le suivait en exil à Barcelone, à Mahon, à Livourne, à Florence, à Bologne, à la recherche ou à la suite de la cour errante de Charles-Emmanuel IV. Trois ans plus tard il avait déjà rencontré Alfieri qui lui avait fait entendre le souhait brutal de ne pas le voir un jour général français, et lu le *Génie du Christianisme* qui lui avait inspiré le singulier désir d'être un Voltaire chrétien. On devine que cette éducation nomade profitait peu à l'enfant proscrit, et que son père eut hâte de le conduire à l'université de Turin dès que le Piémont fut devenu la vingt-septième division militaire de l'empire français. Mais à peine y commençait-il son cours de droit, que Napoléon, qui savait les noms des fils de grandes maisons et semblait en toutes choses n'avoir pas le temps d'attendre, le nommait auditeur à son conseil d'Etat. Plus effrayé que charmé, l'ancien ambassadeur obtint un sursis d'une année pour ce conscrit de dix-sept printemps, puis, fut forcé de le laisser suivre à Florence le général Menou, chargé d'organiser ce pays à la française.

C'était une tactique du temps de faire installer la domination étrangère et détruire les gouvernements de l'Italie par les Italiens eux-mêmes. Le jeune César, sans chercher à voir à de telles profondeurrs, courut à Florence avec l'ardeur étourdie d'un collégien qui laisserait la tunique pour l'habit brodé du fonctionnaire. — En sept mois, d'après son aveu, la commission dont il était secrétaire avait bouleversé les institutions plus ou moins maintenues par le dernier roi d'Étrurie, divisé la Toscane en trois départements, transformé la glorieuse capitale guelfe en préfecture française ; puis, revenant sur tant de besogne, elle avait reconstitué l'ancien grand duché sous le sceptre d'Elisa Bacciochi, sœur de l'empereur et duchesse de Lucques. Notre écolier se croyait déjà quelques droits à prendre un peu de récréation, lorsqu'il reçut l'ordre de partir immédiatement pour Rome, qu'un décret impérial venait de livrer aussi à une consulte organisatrice[1].

Cette fois, l'entreprise pouvait paraître ardue et repoussante. Entrer à Rome en serviteur de l'ennemi, marquer du fer rouge de la conquête les nobles épaules de cette reine découronnée, livrer à l'étranger le cœur de l'Italie et aux fils de Voltaire le cœur du catholi-

[1] Cette consulte se composait du général Miollis, gouverneur général, président ; de M. Salicetti, ministre du royaume de Naples, et de MM. de Gerando, Jannet, del Pozzo, et de Balbo, secrétaire. Aux termes du décret de Vienne du 13 mai 1809, elle devait prendre, le 1er juin, possession des États du pape, au nom de Napoléon, et faire en sorte que le gouvernement impérial y fût en vigueur le 1er janvier 1810.

cisme, abuser de la plus énorme puissance du siècle pour opprimer la plus faible et la plus sacrée, dépouiller le père des fidèles pour enrichir le dur dominateur de l'Europe : il y avait là de quoi faire reculer l'Italien, le croyant, l'homme de cœur. Balbo avoue dans ses Mémoires que la nouvelle de sa nomination le laissa comme frappé de la foudre. L'occupation de Florence n'avait éveillé en lui aucune susceptibilité patriotique ; mais le pape, le chef de la religion dont il gardait la foi et les pratiques, Pie VII, dont il avait baisé les pieds peu de temps avant, comment justifier sa dépossession et surtout se résoudre à y prendre part ? Le timide secrétaire essaya bien de refuser, comme inutile, sa signature à la proclamation de la consulte qui consommait le décret sacrilége. Ses collègues exigèrent que son nom parût au-dessous des leurs, et il n'osa pousser plus loin sa résistance. Mais quelle ne fut pas son épouvante lorsque, dans cette Rome esclave et terrifiée, il put lire le lendemain à la porte de toutes les églises majeures la bulle d'excommunication frappant tous les auteurs, fauteurs, conseillers ou adhérents de la spoliation ! Après avoir rappelé la longue série des perfidies et des violences d'une part, des concessions et des prières de l'autre, Pie VII s'écriait avec une émotion à la fois touchante et prophétique : « Pour nous, rassasiés d'amertume de la part de ceux de qui nous devions le moins en attendre, affligés autant qu'il est possible de l'être, *nous gémissons moins sur notre situation présente que sur le sort futur de nos persécuteurs*..... Oui, le Seigneur n'exceptera personne et il ne respectera la grandeur de qui que ce soit, parce qu'il a fait les grands comme les petits. *Mais les plus grands sont menacés des plus grands supplices*[1]. » Suivait la formule de l'excommunication majeure et de l'anathème fulminée contre le maître du monde par un souverain qui n'était plus même maître dans son palais. On sait en effet la hideuse expédition nocturne du colonel de gendarmerie Radet et le long martyre de Pie VII.

Un si révoltant abus de la toute-puissance, qui souleva l'opinion de l'Europe même protestante, ne pouvait laisser sans émotion le jeune Italien qui tenait la plume pour les spoliateurs : « Je fus atterré, écrivait-il longues années après, contristé plus qu'on ne peut dire, désespéré; et cependant je ne sus pas résister ni refuser d'aller en avant. C'est la seule faute dont je crois avoir à me repentir dans ma vie

[1] « Nos vero, tot amaritudinibus, ab iis quibus minus expectare talia debebamus, jamdiu repleti, omnique prorsus ratione conflictati, non tam præsentem nostram quam futuram persecutorum vicem dolemus... *Non enim subtrahet personam cujusquam Deus, nec verebitur magnitudinem cujusquam, quoniam pusillum et magnum ipse fecit. Fortioribus autem fortior instat cruciatio* (*Sapient.*, c. vi, v. 8 et 9). — *Correspondance officielle de la cour de Rome relative à l'invasion des États du pape en* 1808.

publique. Je fus faible à dix-neuf ans vis-à-vis de Napoléon ; cela ne m'excuse certes pas, *mais ne laisse pas à beaucoup de mes contemporains le droit de m'accuser*. Que cette faute, que je reconnais, reste donc entre ma conscience et le Dieu qui pardonne[1] ! » — Noble accusation contre lui-même, mais cruelle contre les régimes qui, ne voulant autour d'eux que des instruments et supprimant autant qu'ils le peuvent la conscience publique, devraient supprimer aussi la conscience tôt ou tard révoltée de leurs complices ! Balbo affirme, et nous le croyons sans peine, que les membres de la consulte, hormis Salicetti, âme damnée de Murat, n'apprirent que le lendemain ce qui s'était passé la nuit au Quirinal. « Ce ne fut pas, ajoute-t-il, un acte administratif mais un *acte politique*, ou, comme on disait alors, *un acte de haute police*. » Détestables jeux de mots qui servent à couvrir de plus détestables jeux de la force ! Où s'arrêteront ces exceptions de la politique et ces immunités de la haute police qui n'ont pas reculé devant le vicaire de Jésus-Christ ?

De cette faute généreusement confessée naquit pour le futur ministre de Charles-Albert une conviction qu'il n'a plus désertée, mais qu'il n'a pas été assez heureux pour faire accepter par son pays. L'Église lui apparut comme la vraie grandeur de l'Italie, le clergé comme sa vraie force. Ces prêtres si méprisés l'étonnèrent par leur ferme courage : c'étaient, après tout, les seuls Italiens qui osaient résister de front à l'oppresseur. Le peuple les regardait faire avec une approbation irritée, mais muette. La patrie, non moins que la religion, pouvait donc se glorifier de cette lutte, et, si le cœur de l'Italie battait quelque part dans ces années funestes, c'était sous la mozette de Pie VII, c'était sous la bure de ces pauvres *frati* qui se faisaient, à travers tous les risques, les agents infatigables d'un gouvernement proscrit.

Rappelé à Paris pour rendre compte de la difficile liquidation des

[1] *Autobiographie*, p. 340. — Dans son *Sommaire de l'Histoire d'Italie*, Balbo revient encore sur ce triste souvenir de sa jeunesse : « De Vienne Napoléon consomma cette usurpation de Rome, la plus légère de profit et la plus lourde de scandale de toutes celles qu'il a faites. Le 10 juin 1809 on publiait dans la ville éternelle le décret qui la réunissait à l'empire français et créait une consulte gouvernementale composée d'Italiens et de Français. Je demande la permission de noter ici que pour un de ces membres la faute fut d'autant plus grave qu'il y répugnait davantage. Faute non excusée, mais atténuée peut-être par son âge de 19 ans, et plus tard mise à profit par lui pour apprendre à ne plus céder. La résistance de ces prêtres conspués fut merveilleuse. *Ce fut la seule résistance italienne du temps*. Une excommunication fut affichée dans Rome dès le lendemain, malgré les troupes et la police, rapidement propagée en France et en Europe. Sans doute elle ne pouvait avoir les effets de celles du moyen âge, mais elle diminua considérablement en Italie, en France et en Espagne, le nombre des adhérents de Napoléon. Ce fut la première pierre qui vint frapper le pied de l'idole universelle » (p. 464).

finances romaines, le laborieux auditeur ne tarda pas à recevoir une nouvelle destination. Les choses allaient bon train au lendemain de Wagram, et les employés civils avaient peine à suivre le vol lointain de nos légions victorieuses. Organiser et conquérir était tout un pour le génie de l'empereur épris de l'impossible. Malheureusement on organisait comme on conquérait, pour un jour et à coups de sabre. C'est ainsi que Balbo envoyé en Illyrie trouva une commission des comptes composée de gens qui ne savaient pas plus que lui le premier mot d'allemand, et finit par signer un règlement général sans avoir pu lire une pièce ni vérifier un chiffre. Le temps lui semblait long dans ce coin perdu de l'Empire où le hasard avait réuni deux des futurs témoins de Sainte-Hélène, le général Bertrand et le conseiller d'État Las Cases. Aussi demanda-t-il, malgré les avis du rigide Bertrand, d'être déchargé de sa mission et de revenir à Paris[1]. Ancien déjà parmi les auditeurs, — on était ancien alors à vingt-deux ans! — il avait le privilége d'assister aux séances impériales. Grand souvenir et grande leçon pour toute une vie d'homme politique! Cette éloquence brus-

[1] C'est à cette escapade qu'il dut probablement de se trouver à son arrivée porté de la section des finances à celle de la police. Son indignation, qui fut extrême, ne se calma que lorsqu'il eut appris de ses collègues, dont plusieurs portaient de grands noms, que Savary n'avait encore exigé d'eux aucun service. Mais cela ne pouvait durer ainsi. « Un jour, raconte Balbo dans ses Mémoires, ce ministre nous manda huit ou dix chez lui et nous annonça en phrases pompeuses que Sa Majesté venait de mettre à sa disposition plusieurs places magnifiques, de grande confiance et de grand avenir. C'étaient celles d'inspecteurs de haute police dans les départements nouvellement annexés. Que ceux de vous, conclut-il, qui se sentent dignes d'une telle position parlent?» Personne ne dit mot. «En ce cas, reprit Savary d'un ton aigre-doux, après nous avoir fait de nouveau l'éloge du service de la police, bien plus véritablement politique, prétendait-il, que ces préfectures qu'on ambitionnait tant et la seule belle carrière avec celle des armes, — en ce cas vous irez par force, sinon par goût; à défaut de demande de votre part, l'Empereur vous désignera d'office, et vous serez bien contraints de marcher.» Puis il interrogea chacun de nous. Le premier ayant allégué qu'il avait sa femme malade, il lui répondit durement : « Mais vous n'êtes pas son médecin! » A un autre, d'un nom illustre, il observa qu'avec un pareil nom il fallait servir dans l'armée ou bien dans la police. A moi, qui lui faisais ingénument remarquer que cette haute idée politique de la police applicable sans doute au poste de ministre ne l'était pas au même degré aux postes subalternes, il ne répondit rien, mais je le vis me regarder d'une façon particulière. En somme, on se sépara, tous refusant, lui menaçant.» Quelques jours après, le jeune comte Balbo était nommé par l'empereur inspecteur de police dans une ville de Hollande. Il répondit par une ordonnance d'une célébrité médicale d'alors qui l'envoyait aux eaux dans son pays. Savary lui fit enjoindre de venir prêter serment et de partir pour sa destination. Il ne se rendit pas chez le ministre et partit pour Turin, où il ne fallut rien moins que la protection gracieuse de la princesse Pauline Borghèse pour le soustraire aux conséquences d'un refus qu'on regardait alors comme une témérité sans exemple.

que, spontanée, de prime saut, singulière par un mélange de trivial bon sens et de grandeur épique, était bien faite pour séduire le jeune Italien ; mais il en remarqua tout de suite le ton impérieux et véhément dès qu'il s'agissait de la guerre. Un jour il entendit avec effroi le maître traiter d'*idéologue* un membre du conseil qui s'était permis quelques timides observations sur les énormes levées d'hommes et d'argent qu'on décrétait sans relâche.

On était en effet à la veille de partir pour la Russie, à l'avant-veille des derniers désastres et de l'abdication. Envoyé de l'autre côté du Rhin en octobre 1813 pour remettre à Napoléon le portefeuille des affaires à expédier, Balbo raconte ses pérégrinations à la recherche du grand Empereur, dans quelques pages où le ton familier de l'autobiographie atteint l'émotion et les enseignements de l'histoire :

« C'était plusieurs semaines après la bataille de Dresde, dit-il, on ne savait pas précisément à Paris où était l'Empereur, qui se trouvait déjà sur le champ fatal de Leipsick. Je devais demander ma direction au maréchal Kellerman à Mayence. A peine le Rhin passé, j'eus la révélation des événements qui venaient de s'accomplir. Sur les deux bords de la route que je parcourais, venaient en sens opposé des soldats éparpillés, l'un blessé, l'autre épuisé de fatigues, beaucoup se couchant dans les fossés. Peu habitué à voir une armée en campagne, je faisais peu d'attention à ce spectacle qui ne me disait rien. Mais mon domestique, vieux soldat, qui était sur le siége de la voiture, se retournait de temps en temps vers moi d'un air mystérieux, et finit par me dire: « Monsieur sait-il ce que signifie tout cela ?— Non, qu'est-ce donc ? « — Une retraite. » Un peu plus loin, comme la foule grossissait visiblement, il me dit encore : « Monsieur sait-il ce que c'est que cela ? — Qu'est-ce? « — Une déroute. » A quelque distance de là nous vîmes passer à toute volée un général dans un carosse : c'était Murat, roi de Naples, qui retournait en grande hâte dans ses États. De Mayence, où l'on n'avait su rien me dire, on m'avait envoyé à Fulde. Je trouvai chez le commandant de cette place une foule de gens demandant comme moi des nouvelles, et lui répondait imperturbablement à tous : « Tout va bien ; allez en avant, vous trouverez votre « corps, votre général, votre maître. » Quand il apprit que j'avais le portefeuille pour l'Empereur, il me pria de passer dans une pièce voisine, et me dit, en laissant tomber ses bras et prenant une figure de circonstance : « Tout est *fritto* (*ed anche più energicamente*). L'Empereur a perdu une « grande bataille, et l'on ne sait où il est. Mais allez en avant, si vous voulez, « vous rencontrerez le maréchal Ney, qui vient de ce côté comme tous les « autres ; il vous dira où se trouve l'Empereur... s'il le sait... Nous sommes « *fritti!* » Je repris donc ma route comme je pus, à travers les fuyards, qui n'allaient plus éparpillés ou par files d'ici et de là, mais en foule, occupant toute la largeur du chemin, et jurant contre mon véhicule qui se dirigeait en sens inverse. Je parvins au petit pas jusqu'à la poste d'Heinefeld. Là plus de chevaux, et je dus rester, moi et mes papiers, dans une voiture que heurtaient à tout moment les charriots d'artillerie qui suivaient la débandade.

Enfin je vis arriver Ney au fond de son carrosse, de mauvaise humeur, disait-on, à cause d'une violente altercation qu'il venait d'avoir avec le maître, et en outre fort dépité, comme moi, de ne pas trouver de chevaux à la poste. — Je m'approchai de lui, respectueusement, chapeau à la main, avec le cérémonial d'usage, et je le priai de m'apprendre où je pourrais trouver l'Empereur, ayant le portefeuille à lui remettre, « Vous êtes donc là avec une « voiture, et vous avez des chevaux ? me dit-il, sans prendre garde à ma de-« mande. — Oui, monseigneur. — Qu'on prenne les chevaux de M. l'audi-« teur ! » Et à toutes mes questions il ne répondit jamais que par un bref : « Je n'en sais rien ! »

L'odyssée de l'infortuné courrier diplomatique se poursuit à travers une foule d'incidents tristes ou grotesques, qui sont la description prise sur le fait d'une déroute : généraux demandant de toutes parts où a passé leur division, colonels sacrant et jurant à la poursuite de leur régiment ; foule de conscrits ne pensant plus qu'à revoir leurs foyers, jeunes officiers riant et parlant des plaisirs de Paris entre deux charges de cosaques ; soldats de tout uniforme, officiers de toute arme, bourgeois de toute provenance réunis en bande indisciplinée sous la conduite d'un chef improvisé, chantant le long des chemins, pillant les villages, dansant et buvant toute la nuit et riant du pauvre auditeur qui, ayant trouvé gîte pour ses portefeuilles dans la voiture d'un général, suivait péniblement à pied. Une réflexion qui peint l'époque lui vint. Outre les papiers d'État, il s'était chargé d'une quantité de lettres particulières adressées à des militaires par des mères, des sœurs, des femmes, des amis. Que pouvaient contenir ces lettres, qui risquaient fort d'être perdues et de tomber dans les mains de l'ennemi ? Le mécontentement de Paris était tel quand il l'avait quitté, que Balbo ne douta pas un moment qu'elles ne continssent des choses fort déplaisantes pour l'empereur et fort compromettantes pour leurs auteurs. Il jugea donc prudent de les brûler. Enfin, après la journée de Hanau, dernier sourire de la victoire de l'autre côté du Rhin, il rencontra, non loin de Mayence, l'empereur au milieu de son cortége de maréchaux, remit le portefeuille sans pouvoir faire écouter un mot d'excuse, et repartit le jour même pour Paris. « A moitié route, ajoute-t-il, je rencontrai un soldat de la garde qui avait trouvé moyen d'aller plus vite en fuyant que moi en courant la poste. Mais, au sortir de Mayence, j'avais admiré ses camarades, beaux, tranquilles, en bon ordre au milieu de la débacle universelle, s'apprêtant à passer, comme au Carrousel, la revue de l'Empereur. Seul grand spectacle qui m'ait fait reconnaître la grande armée ! »

Chaque jour accélérait la chute du colosse debout sur la victoire, à qui la victoire venait de manquer. Balbo trouva les salons de Paris non plus seulement hostiles au régime impérial et chuchotant de chétives

anecdotes, mais pensant déjà à qui pourrait bien le remplacer et chantant à pleine voix les mordants couplets du *Roi d'Yvetot*. Jusque-là le nom des Bourbons n'avait frappé que deux fois les oreilles du jeune étranger [1]. « Maintenant, dit-il, on en parlait de tout côté, et leurs proclamations passaient de mains en mains jusque dans les séances du conseil d'État et les réceptions des Tuileries. » Le ton dégagé de certains hauts fonctionnaires scandalisait sa naïve jeunesse. On remarquait tout bas que Napoléon portait au conseil un visage irrité et soucieux, un esprit moins vif, et qu'il lui arrivait parfois de s'endormir sur son siége ou de chanceler en marchant ; d'où l'on concluait que ses nuits se passaient sans sommeil. Coups d'œil de courtisans qui guettent le moment de trahir ! Triste fin d'un grand règne incarné dans un seul homme ! L'armée et son chef furent héroïques jusqu'au dernier jour, l'administration fonctionna mécaniquement jusqu'au bout ; mais la nation, oubliée si longtemps, s'oublia elle-même au moment suprême, et ne trouva plus pour défendre un maître en 1814 l'ardeur qu'elle avait montrée pour se défendre elle-même en 92. On fit de beaux plans de résistance désespérée, on essaya d'organiser administrativement le soulèvement du peuple dans les provinces. De bons sénateurs jusque-là si paisibles, des conseillers d'État qui n'étaient guère sortis de leur cabinet, se virent transformés tout d'un coup en commissaires impériaux chargés de courir le pays et de prêcher la guerre sainte. Mais comment compter sur l'énergie d'une nation désaffectionnée de tout intérêt politique ? Comment parler d'enrôlement volontaire à des populations décimées par la conscription et qui ne demandaient qu'à secouer son joug sanglant ?

Balbo attribue naïvement à sa mauvaise étoile la chance qu'il dut pour la troisième fois à sa qualité d'Italien d'être désigné pour une mission qui devait le perdre dans son propre pays. Éclairé par l'affaire de Rome et sans doute encouragé par les circonstances, il refusa net d'aller disputer les départements de l'ancienne Savoie à des princes que sa famille avait de tout temps servis et que lui-même n'avait cessé d'aimer. Le duc de Bassano, auquel il demanda d'ailleurs une autre destination, voulut bien condescendre à ses raisons, et l'auditeur réfractaire attendit à Paris la fin de ce duel gigantesque entre l'Europe entière, peuples et princes d'une part, et de l'autre, le génie d'un

[1] Une première fois de la bouche de M. Amédée de Pastoret, son collègue au conseil d'État, depuis ami paticulier de l'infortuné duc de Berry, tuteur de M. le comte de Chambord, chargé de ses intérêts depuis 1830, mort sénateur il y a deux ans. Une autre fois par M. Auguste de Chabot, chambellan par force (*ciamberlano per forza*) de l'Empereur et depuis prince de Léon, duc de Rohan, colonel, prêtre, cardinal et archevêque de Besançon, où sa mémoire est encore en vénération.

grand capitaine servi par le seul dévouement de sa grande armée. Le 31 mars 1814, il déjeunait devant Tortoni peu d'heures avant l'entrée des souverains alliés et vit toutes les scènes dont les boulevards furent le théâtre. Une d'elles le frappa vivement : deux jeunes femmes, raconte-t-il, sortirent du magasin dit le *Père de Famille*, portant de longs vêtements noirs et tenant à la main des rubans blancs dont elles firent une cocarde qu'elles s'attachèrent sur le cœur. Elles allaient ainsi, se tenant par le bras, tristes, émues, silencieuses, semblant promener au milieu de la foule tour à tour étonnée, attendrie ou menaçante, le deuil et les espérances de la patrie. Ce deuil était-il sincère, ou n'était-ce qu'une habile mise en scène? Dans tous les cas, quelle accusation contre le régime de la guerre à outrance!

C'en était fait du grand Empire. L'insurrection des peuples se déchaînait à son tour contre la nation qui, après leur avoir promis la liberté, leur avait enlevé jusqu'à l'indépendance. Deux campagnes malheureuses avaient suffi pour annihiler vingt-cinq ans de victoires. Marengo, Austerlitz, Iéna, Eylau, Friedland, Eckmühl, Essling, Wagram, sœurs sanglantes et glorieuses, gisaient sous les neiges de la Russie et dans les plaines de Leipsick. Un siècle avant, dix ans de revers n'avaient pu ébranler la monarchie de Louis XIV. Les situations comme les hommes se jugent à l'épreuve de la mauvaise fortune. Quand tout vous seconde, quand les événements vous portent, comme on dit, la vie va toute seule, un succès en appelle un autre, et l'on n'a, pour être sage, qu'à ne pas vouloir aller plus vite que le courant. Mais quand il faut remonter ce courant, revenir sur les fautes commises, démentir des partis-pris d'orgueil et d'obstination, traiter après une défaite, se résigner à paraître moins grand, c'est alors que le génie seul ne suffit plus, et que, ne sentant sous ses pieds et autour de soi ni la solidité des vrais principes ni l'énergie des vieux sentiments, on s'écrie avec désespoir : — « Oh! si j'étais mon petit fils ! » Napoléon comprit tout de suite qu'il ne pouvait diminuer sa puissance sans la perdre, et déposer l'épée sans abdiquer le sceptre. Heureuse sa mémoire et plus heureuse notre patrie, si ce formidable acteur eût su se décider à disparaître en entier de la scène, au lieu de revenir pour voir briller un dernier éclair de sa fortune entre l'aventure du 20 mars et le désastre de Waterloo!

II

La paix, qui vint remettre chaque chose à sa place et renvoyer chacun chez soi, rendit le comte Balbo à son pays et à ses princes. Quelle qu'ait été plus tard l'ardeur de son dévouement à la cause italienne, il faut bien reconnaître que jusque-là rien n'avait fait pressentir le pa-

triotique auteur des *Speranze d'Italia*. Nous le voyons même à un certain moment assez aveuglé par les rayons de l'astre impérial pour penser à devenir Français par la langue comme il l'était déjà par les fonctions. La réponses de l'ami auquel il osa faire cette puérile proposition suffirait à prouver que le sentiment national n'était pas mort dans tous les cœurs. Lui-même raconte que, se trouvant, en 1813, aux bains de Saint-Didier avec le général Gifflenga, un des chefs de cette belle légion italienne qui venait de se couvrir de gloire à la retraite de Moscou, il fut étonné de l'entendre parler avec chaleur d'indépendance et de nationalité. Suivant le héros de Malo-Jaroslavetz, ses compagnons d'armes devaient rester fidèles à Napoléon tant qu'il vivrait, — et personne ne pensait alors qu'il pût cesser de régner avant de cesser de vivre, — mais, une fois déliés de leurs serments, ils étaient bien décidés à ne penser qu'à la patrie. Cette confidence entra profondément dans le cœur de Balbo, qui pleurait tous les jours son jeune frère mort dans cette affreuse campagne. A quelques mois de là, il rencontrait en Allemagne, parmi les fuyards de Leipsick, un groupe d'officiers lombards et piémontais qui mêlaient à d'inutiles clameurs contre l'insatiable Empereur de généreuses aspirations pour la délivrance de leur pays.

Pendant que de tels sentiments germaient sous les drapeaux, on s'exaltait à l'intérieur au spectacle de la glorieuse résistance de l'autre péninsule et l'on comparait amèrement cette épopée d'un peuple qui veut rester maître chez lui au facile asservissement des divers Etats de l'Italie. Ainsi, de ce côté des Alpes comme du nôtre, le souffle de la liberté prochaine agitait les âmes, et tout se préparait pour quelque grand changement. « L'avenir souriait à toute l'Europe, écrivait Balbo trente ans plus tard, et à nous Italiens principalement. Les événements s'étaient chargés de réaliser de suite cet affranchissement de la domination étrangère, que l'on osait à peine rêver dans l'avenir, à la mort de Napoléon. Quant au danger de voir une autre puissance se substituer à la France, nous n'y pouvions croire. On comptait sur le maintien du royaume d'Italie avec le prince Eugène, homme si estimé de tous et particulièrement d'Alexandre, qu'on ne pensait pas qu'il pût être question de détruire du même coup sa puissance et celle de la nation italienne. D'ailleurs, *ce prince avait encore une armée sur pied*, et l'empereur Alexandre, qui recherchait et flattait Joséphine, augmentait nos espérances à chaque visite qu'il faisait à la Malmaison[1]. »

Quant aux Piémontais, ils revoyaient avec transports l'antique famille de leurs rois; perdus jusque-là dans la confuse unité de l'immense Empire, ils se retrouvaient avec orgueil sujets d'un royaume,

[1] *Autobiographie*.

petit, il est vrai, mais grand par ses traditions et par ses espérances italiennes. Ce fut à ce moment que l'ex-auditeur au conseil d'Etat de Napoléon, qui venait de porter à Turin le traité de paix, se laissa rebuter des fonctions civiles par le spectacle des misères d'une vieille cour restaurée, et prit résolument l'épaulette, ne voyant que cette carrière pour la noblesse de son pays. C'était peut-être s'en aviser un peu tard. Cependant le retour de l'île d'Elbe vint donner au nouvel officier d'état-major l'occasion d'une promenade militaire à travers la France, devenue, hélas ! le champ de parade de toutes les armées de l'Europe. Entrés par le mont Cenis, les Sardes longèrent sans coup-férir nos départements du sud-est et rentrèrent chez eux par Nice. Comprenant enfin qu'après tant d'années de batailles le canon allait se taire pour quelque temps, l'inconstant jeune homme laissa là l'uniforme et suivit, en qualité de gentilhomme d'ambassade, son père nommé plénipotentiaire à Madrid.

Le projet de profiter de ce séjour et de cette position pour donner à son pays l'histoire de la guerre de l'indépendance l'avait tout d'abord passionné. A défaut d'un ouvrage dont il pût seulement recueillir quelques matériaux, il rapporta de là-bas le principe excellent et désormais irrévocable de ses écrits et de son action politique. La malheureuse Espagne, ballottée entre une cour déplorable et les violences du parti auquel elle devait sa délivrance, lui montrait assez à quels dangers se voue un peuple qui, ayant à lutter contre la domination étrangère, laisse mêler à cette seule cause essentielle d'irritantes exigences de liberté intérieure. L'indépendance, c'est-à-dire la liberté extérieure avant l'autre, telle fut dès lors la vérité de bon sens qu'il s'efforça de propager. Savoir si l'on sera république ou monarchie, monarchie absolue ou constitutionnelle, c'est assurément une grave affaire ; mais qu'est-elle devant celle d'être ou de n'être pas ? Cette façon de présenter la question italienne lui assurait en outre l'avantage décisif d'y intéresser immédiatement tous les gouvernements de la Péninsule.

Mais la Révolution avait en ce moment un autre mot d'ordre : c'était la Constitution espagnole de 1812. A relire aujourd'hui cette pièce fameuse, on se demande si ce fut l'œuvre des véritables amis de l'Espagne ou quelque engin de guerre, quelque débris de bombe anglaise retrouvé par les Cortès sur la plage de Cadix. Démocratique à l'excès, elle n'admettait qu'une seule Chambre ; dégradante pour la royauté, elle ne lui accordait qu'un *veto* dérisoirement suspensif, et plaçait auprès d'elle une commission de surveillance pendant l'intervalle des sessions. Deux fois essayée en France, cette charte déloyale nous a conduit, en 92, de la royauté constitutionnelle à la république, et tout dernièrement de la république à l'empire. Où n'aurait-elle pas mené le pays des

carbonari? Seul peut-être du parti libéral, Balbo, qui avait pu la juger par ses fruits, et qui, d'ailleurs, n'avait jamais voulu accepter la consigne des sociétés secrètes, repoussait avec courage l'idée si populaire de l'appliquer à l'Italie. Revenu de Madrid quelques mois après son père qui venait d'être appelé au ministère de l'intérieur, il avait repris le service militaire, en attendant une haute position dans la diplomatie que chacun lui prédisait. On était à la fin de 1820. Le succès de la révolution de Naples vint porter à son comble l'agitation de l'armée et du pays. C'était en effet, comme en Espagne, un mouvement à la fois militaire et constitutionnel. Comme en Espagne aussi, il y avait tout un arriéré de compte à régler entre les idées françaises pourchassées et l'ancien régime sottement restauré. Le Piémont entre autres, ramené par le bon Victor-Emmanuel au statut décrépit de 1770, tournait les yeux vers un prince adolescent, élevé chez nous, ardent, ambitieux, chevaleresque, appelé d'un bout à l'autre de la Péninsule le *prince de la jeunesse italienne*. Il vint à Gênes sur ces entrefaites, et ce fut avec le major Balbo que le prince de Carignan voulut faire la visite des fortifications. Que se passa-t-il entre le jeune prétendant et le jeune gentilhomme libéral? quelles paroles furent dites? quelles plaintes reçues? quelles espérances confiées? On le devine rien qu'à voir Balbo déclarer avec émotion que, de ce moment, il appartint tout entier à celui qui ne devait se souvenir de lui que le lendemain du jour où le Piémont eut un monarque constitutionnel.

Cependant trois partis se disputaient la situation : les constitutionnels à la française, le gouvernement et les *carbonari*. Les premiers ne faisant rien, le second ne voyant rien, les autres agissant et voyant. Naturellement ce furent ces derniers qui l'emportèrent, au moins pour un jour. On se rappelle la sédition militaire propagée d'Alexandrie à Turin, l'abdication de Victor-Emmanuel et la régence confiée par lui au prince de Carignan, en attendant l'arrivée du nouveau roi Charles-Félix, alors à Modène. Envoyé sans perdre une heure à Alexandrie pour s'opposer de la part du régent à la publication d'aucune constitution, Balbo trouva non-seulement la Charte de Cadix déjà proclamée, mais un royaume d'Italie relevé par décret d'insurrection. Cette Charte n'était si bien qu'un mot d'ordre qu'une fois acclamée personne ne put en fournir le texte; il fallut l'envoyer chercher à Gênes! Ce jour même, le confident de Charles-Albert rentrait désespéré à Turin où les mêmes actes, nous devrions dire les mêmes folies, venaient de s'accomplir. Devant cette victoire et ce plan démasqué des *carbonari*, que restait-il à faire aux amis du trône? Rien qu'à rejoindre le général Latour, qui ralliait à Novarre les troupes restées fidèles, et à marcher contre la Révolution. Le prince de Carignan, mandé par le roi au quartier-général, s'y était rendu et avait reçu l'ordre de sortir

du royaume. Quoique bien accueilli d'abord, celui que l'on soupçonnait d'avoir été son conseiller ne devait pas tarder à suivre la même route. D'ailleurs, l'armée autrichienne ayant franchi le Tessin, les exigences réactionnaires s'exaltaient d'heure en heure, et le règne qui commençait ainsi était évidemment perdu pour la liberté du Piémont comme pour l'affranchissement de l'Italie. Balbo prit donc, le cœur plein d'une fierté amère et tranquille, ce dur chemin de l'exil par où ont passé, depuis Dante, tous les Italiens qui ont voulu se mêler aux destinées de leur triste patrie[1].

Ce grand coupable ne devait revoir Turin qu'en 1826[2]. Pendant cet

[1] Voici quelle fut la suite des événements à cette époque déjà séparée de nous par tant de catastrophes. Le 12 mars 1821, après quelques manifestation de la garnison et des étudiants de l'université de Turin, qui répondirent à l'insurrection d'Alexandrie, le roi Victor-Emmanuel abdiqua, non sans déclarer à ses sujets « *que les trois puissances, l'Autriche, la Prusse et la Russie, s'empresseraient de venger à main armée tout attentat contraire à la conservation de l'ordre monarchique*. C'est ainsi qu'on s'entendait alors à mettre le sentiment patriotique du côté de la révolution. Le même jour, Charles-Albert, acceptant le titre et l'autorité de régent, ne donnait que cette phrase aux exigences du parti vainqueur : «Ayant invoqué l'assistance divine et *annonçant que dans la journée de demain nous manifesterons nos intentions conformes au vœu général*, nous vous disons que tout tumulte doit cesser immédiatement...» Le sursis de 24 heures était trop long pour l'impatience italienne, et, le soir même, le régent serré de près dans son palais acceptait la constitution espagnole *comme absolument indispensable au salut public*. On se hâta comme toujours de lui en faire jurer l'observation et le maintien. Le 16, arrivait de Modène une protestation de Charles-Félix, duc de Genevois, qui ne voulait pas même du titre de roi avant d'être assuré que l'abdication de son frère avait été libre, et condamnait tout ce qui s'était fait depuis trois jours. L'effet de cette proclamation qu'on essaya vainement de cacher fut immense : les soldats désertèrent en masse, les fonctionnaires ne sachant plus à qui obéir restèrent chez eux. Charles-Albert envoya à Modène deux membres de la junte, le cardinal Morozzo et le syndic de Turin, pour informer le roi du véritable état des choses. Ne pouvant bientôt plus se faire la moindre illusion ni sur les intentions de Charles-Félix ni sur la dépendance où les chefs du mouvement le tenaient lui-même, il partit une nuit de Turin, ramenant quelques régiments au quartier général de Novarre, et laissant une déclaration, par laquelle il annonçait ne plus se considérer comme régent depuis les protestations du 16. « Notre premier serment solennel, ajouta-t-il, a été celui de fidélité à notre bien-aimé Charles-Félix. » C'était le 23 mars, juste 28 ans avant le jour où sa couronne devait être brisée sur ce même champ de Novarre! Hâtons-nous de dire qu'il se retira dès que parurent les bannières détestées de l'Autriche. Glorieux du succès de sa politique d'intervention à outrance, M. de Metternich écrivait alors : « On voit maintenant combien il est facile de comprimer la révolution. Il a suffi qu'un roi ait eu le courage de refuser de dire *oui*, et un autre de dire *non*. »

[2] Balbo reçut une digne hospitalité de famille au château de Suze, sur les confins du Dauphiné et du comtat Venaissin, demeure féodale de l'antique maison de Labaume-Suze, qui avait alors pour dernier représentant la comtesse des Isnard. Une demoiselle des Isnard avait épousé en secondes noces le comte

intervalle, ses amis de France l'avaient marié, et ce fut-là non-seulement la consolation, mais le charme de son exil et des années qui suivirent. La conviction que la vie publique était fermée pour lui du vivant de Charles-Félix et les douceurs nouvelles de son intérieur décidèrent Balbo à se vouer entièrement aux lettres. Pauvre carrière à commencer après trente ans et dans un pays où les auteurs mal vus des gens du pouvoir n'étaient rien moins que favorisés par l'opinion.

Le quatro novelle narrate da un maestro di scuola furent son début anonyme. On reconnut vite, dans ce maître d'école toujours préoccupé de l'Italie, de ses espérances et de ses déceptions, le proscrit de 1821. Quelques vers, fruits heureux et faciles de la nature italienne, se mêlent à ces récits d'une contexture simple et presque puérile.

« Soleil du Nord, chante au lever du jour un soldat de l'armée d'Eugène fourbissant ses armes en vue de Moscou, fais resplendir nos armes italiennes au milieu des armes françaises. Que teintes les premières du sang ennemi, elles soient les dernières fatiguées !

« Soleil du Nord, j'oublierai pour toi aujourd'hui le clair soleil de mon Italie, et la terre illustre où je fus nourri et qu'enserrent en partie les Alpes et l'Éridan....

.... Quand le bataillon hérissé de fer presse les épaules contre les épaules et attend le choc des cavaliers, dites, ô chef, quel est celui qui tient le pied plus ferme et l'arme plus serrée.

« Que le Français, le premier au jeu, à la table, aux vaines chansons, me voie hardi et joyeux au jour de la bataille qui seul me déride !

« Voyez comme marche terrible et d'un pas égal cette troupe qui semble guidée par la mort : ce sont les habits-verts[1]. Ah ! que les destins de l'Italie vous protégent !

« Heureux ceux à qui le ciel donna de combattre tous Italiens l'un sur l'autre appuyés ! heureux ceux du moins à qui restent l'orgueil et le nom d'une patrie !

« En vain suis-je mêlé au Franc, au Germain, au Belge ; Français de nom seulement, un cœur toujours italien bat dans ma poitrine.

« *Un jour viendra où des Alpes à l'Adriatique un seul nom réunira les peuples italiens qu'unit déjà une même langue.* Ainsi tu l'avais pro-

Prosper Balbo, père de César. A Paris, il retrouva les Pastoret, ses amis de l'Empire et fut marié par leur entremise à Mlle Félicité de Villeneuve, fille d'une Ségur et petite-nièce de d'Aguesseau. Huit enfants lui vinrent de cette union, ceux-là même qui continuent noblement son nom et ses exemples dans l'armée et dans la société turinoise. Resté veuf en 1833, Balbo fut assez heureux pour trouver, comme son père, dans un second mariage une seconde mère pour sa jeune et nombreuse famille.

[1] *Verde-vestiti*, uniforme de la légion italienne.

mis, ô toi, Italien, qui tiens maintenant l'Italie par la chevelure.

« Insensé qui put espérer en toi, toi que le ciel vengeur... Mais le chef appelle, la bataille chauffe ! allons combattre et vaincre, et que du moins le monde soit au perfide si l'Italie doit être à lui [1] ! »

Évidemment ce magister avait dû sortir autrefois de son village et peut-être même recevoir les confidences patriotiques de quelque *habit vert* échappé de la Bérésina ou de Leipsick !

Entraîné vers l'histoire, cette irrésistible vocation des grands esprits dans les siècles malades, Balbo voulut se mettre d'abord à la forte école de Tacite, dont il publia une traduction. Mais, si Tacite est le plus grand maître d'éloquence morale et politique qu'on puisse lire avant Bossuet, il ne saurait donner le secret de cette histoire critique, savante, complète, ramenée aux sources, telle qu'on la veut aujourd'hui, et dont l'immortel annaliste romain a fourni les premiers documents dans son traité des coutumes germaines. Ce sont en effet les vieilles institutions de la Germanie qu'il faut étudier pour avoir le vrai mot de l'Italie des Lombards et des Communes ; et, d'autre part, ne sont-ce pas ses érudits qui ont jeté tant de lumières nouvelles sur la Rome des rois, des consuls, des empereurs et même des papes [2]? Comment Balbo, recruté à dix-sept ans pour le conseil d'État de Napoléon, eût-il pu se tenir au courant de ces conquêtes toutes pacifiques ? Ce défaut d'une base première de fortes études fit le désespoir et l'inconsistance de sa vie littéraire. L'histoire d'Italie fut son rêve et ne put être son œuvre. *Io non sono se non un inverniciatore*, je ne suis qu'un vernisseur ! disait-il trop sévèrement de lui-même. Rien de plus touchant que de suivre dans son patient biographe la longue série des efforts de cet esprit plus ardent que solide vers un but qu'il ne devait pas atteindre. Ce fut d'abord une histoire d'Italie laissée à son second volume, puis l'iconographie de l'Italie, la géographie politique de l'Italie, des pensées sur l'histoire de l'Italie; institutions municipales en Italie, ligue lombarde, histoire et historiens de la maison de Savoie, histoire des Sforza, tables chronologiques italiennes, méditations historiques, travaux publiés, ébauchés, projetés, tout se rapportait à l'Italie. Amant passionné et malheureux, il refaisait cent fois son billet doux, et finit, comme les sigisbées de son pays, par se

[1] *Toniotto e Marietta*, p. 100.

[2] Cette supériorité des Allemands dans les sciences historiques fut révélée à Balbo dès qu'il voulut fouiller à fond un coin quelconque du passé de son pays. Lui-même en convient, lorsque proposant une sorte de congrès italien pour donner une édition définitive des œuvres et des commentateurs du plus grand poëte de l'Italie, il ajoute : « Si nous ne faisons pas nous-même ce travail, il sera fait un jour ou l'autre par un de ces merveilleux et consciencieux allemands qui, peu à peu tirent à eux et s'approprient toutes nos études. » (*Vita di Dante*, v. 2, p. 318.)

contenter d'un sourire. Peu de jours avant sa mort, ne traçait-il pas des divisions de chapitres pour une histoire tout italienne de la civilisation depuis le christianisme ?

C'est de cette préoccupation obstinée et fervente que sortit en 1839 la Vie de Dante, un des bons ouvrages de l'Italie contemporaine. « Si Dante, dit l'auteur au début, n'était qu'un poëte, je laisserais à de plus dignes le soin de parler de lui. Mais Dante est à lui seul une grande partie de l'histoire d'Italie, de cette histoire à laquelle j'ai voué mes études, que j'ai tentée de plus d'une manière et que je n'espère guère désormais pouvoir mener à bonne fin. N'ayant pu ou su tracer le portrait de la nation italienne, je veux essayer celui de l'Italien qui mieux qu'aucun autre a personnifié le génie, les vertus et les infortunes de la patrie. A la fois homme d'action et homme de lettres, — tels furent aussi jusqu'au dernier jour la prétention et le tourment du comte Balbo, — exilé, errant, glorifié pour ses malheurs, se laissant entraîner par son ardeur méridionale au delà de la modération qui était dans son grand esprit, Dante est l'Italien le plus Italien qui ait jamais existé. » Et se demandant, avant de finir, comment ce poëte qui, au dire d'Alfieri, n'avait pas trente lecteurs dans toute la péninsule il y a soixante ans, y compte aujourd'hui tant d'enthousiastes, « félicitons-nous, conclut-il, de cette gloire accrue de Dante, comme d'un bon augure pour notre siècle et pour notre patrie. Elle a certes de grands écrivains, elle a même les plus grands noms dans tout art et toute science dans l'âge moderne. Si nous ne voulions que des gloires, des renommées, nous en trouverions là dans tous les genres. Mais nous voulons surtout des exemples pour faire naître, non des talents qui ne nous manquent jamais, mais des vertus dont nous sentons le besoin. Laissons-nous donc aller au courant qui nous ramène vers le plus énergique de nos écrivains, le seul peut-être de nos classiques doué véritablement de force et de vertu virile[1]. »

Ainsi est conçue cette vie de Dante, simple, nette, nullement obstruée de divagations et d'obscurités, divisée en deux volumes : *Dante dans sa patrie*, *Dante en exil*, et qui forme, suivant le vœu de l'auteur, un excellent chapitre de l'histoire d'Italie.

A tant d'études inachevées, de systèmes essayés, de pensées disséminées, il fallait une synthèse, à tant d'efforts une conclusion. La synthèse fut le *Sommario della storia d'Italia*, la conclusion les fameuses *Speranze*. A lui seul le premier de ces ouvrages mériterait un examen approfondi, une traduction surtout, car c'est une rare bonne fortune de trouver en un volume à peu près toutes les opinions qui ont cours parmi les Italiens sur l'histoire de l'Italie. Le *Sommario* ne devait être

[1] *Vita di Dante scritta da Cesare Balbo. Torino, presso Guiseppe Pomba.* 1839.

et ne fut dans l'origine qu'un article pour l'encyclopédie populaire publiée à Turin par l'infatigable éditeur Pomba : « Vous m'avez mis le diable au corps avec votre Italie, écrivait Balbo à l'ami qui lui avait demandé ce travail, vous l'appelez *ma bella* et je serais tenté de l'appeller *sceleratissima mia bella*, pour ne pas dire autre chose et plus avec Dante [1]. » Il avait si bien le diable au corps, qu'en six semaines il achevait ce vaste panorama qui prend l'Italie au temps de Saturne, *saturnia regna*, pour la laisser aux mains du congrès de Vienne en 1814. Comme livre d'histoire, celui-là a le défaut de tous les résumés. Quoi qu'en ait dit un des maîtres de notre temps, l'histoire ne se présente pas à nous comme une géométrie inflexible : c'est bien plutôt un immense polyèdre irrégulier dont il faut mesurer patiemment chaque côté, calculer chaque angle, décomposer la surface pour le ramener peu à peu, de transformation en transformation, aux conditions d'une figure définie ayant ses lois et sa formule. Ce travail, qui s'allonge avec les siècles et qui ne peut finir qu'avec eux, les auteurs de résumés ont besoin de le supposer fait. Leur plan est net, précis, tout en lignes droites, et les détails, forcément choisis pour le cadre, marchent en bon ordre vers le dénoûment comme les scènes d'une tragédie classique. Aussi la plupart des sommaires sont-ils écrits moins pour raconter que pour prouver. Celui de Balbo, qui fut le manifeste historique du parti libéral italien, eut un succès tout politique. C'est l'émouvant tableau de la double grandeur et de la double décadence de l'Italie païenne et de l'Italie papale. On y suit, non pas seulement à travers les faits et les dates, mais dans un mouvement tout moderne d'idées, d'opinions, de conjectures, cette couronne de la suprématie romaine tombée du front troublé de la république au front souillé des empereurs, devenant tour à tour grecque après Constantin, ostrogothe pour un jour avec Théodoric, française sous les Carlovingiens, allemande enfin et purement nominale sous les premiers Césars germaniques depuis Othon jusqu'à la paix de Presbourg (964-1805), non sans leur être disputée dans la péninsule par les papes, les Communes et les républiques, au dehors par la France et l'Espagne. Reprise et perdue par le moderne Charlemagne, à qui doit-elle revenir aujourd'hui sinon à la nation italienne elle-même unie enfin dans une même passion d'indépendance, dans un même besoin de grandeur et de liberté ?

Cette thèse avait été développée déjà avec un éclat plus ambitieux par l'abbé Gioberti, un des proscrits de 1833, dans un livre sur la primauté politique et morale de l'Italie ; rêverie excessive d'une imagination isolée dans le sanctuaire et dans l'exil ! Le monde entier devenu

[1] Ricotti, p. 233. *Lettera, al signor Predari.*

catholique, le pape exerçant un universel et suprême arbitrage, et l'Italie, siége éternel de la papauté, race autonome par excellence, puisqu'elle a créé la civilisation de toutes les autres, remontant de son néant à la dignité de peuple-roi, de nation primatiale et souveraine : quel tableau, quel contraste à dérouler devant des têtes italiennes! Balbo, séduit comme tout le monde, ne put cependant s'empêcher de remarquer que, tout en établissant doctoralement le droit de ses compatriotes à régner sur tous les peuples, Gioberti avait négligé de leur fournir les moyens de s'appartenir d'abord à eux-mêmes. Des traités de 1815, rien; de l'Autriche, pas un mot. La question vitale, la vraie question de Balbo, la question de l'indépendance, était prudemment passée sous silence. Les *Speranze*, publiées à Paris au commencement de 1844, n'eurent d'autre prétention que de combler cette lacune. Tout en prodiguant son admiration au brillant auteur du *Primato*, auquel les *Speranze* sont dédiées, Balbo observe qu'avant de viser à la primauté il faut arriver à la parité, et que la première des parités avec les nations indépendantes, c'est l'indépendance. Partant donc de ce fait, que le principal vice de l'organisation actuelle de l'Italie, c'est la domination de l'étranger dans deux de ses capitales, et sa prépondérance dans la plupart des autres, il examine et réfute les plans de restauration essayés ou proposés par les divers partis. Un royaume d'Italie, une seule monarchie sous un seul tyran, comme l'entendait Machiavel? — Quoi de plus contraire à son histoire, à son génie si puissament individuel! Quoi de moins italien! Et le pape qui, dans cette hypothèse, ne pourrait sans doute être roi, et qui dans aucune ne doit être sujet, que ferait-on du pape? — La résurrection des petites républiques du moyen âge, comme paraissent l'avoir voulu les insurgés de la Romagne en 1831? — Mais ressusciterez-vous aussi toute l'Europe de ce temps-là? Car celle d'aujourd'hui ne semble pas si fort entichée de république qu'elle en veuille laisser renaître ainsi toute une fourmilière. Puis le beau profit pour l'Italie, que de perdre le grand duché de Toscane pour gagner les *republichette* de Florence, Sienne, Pise, Lucques et Pistoie!

Reste le plan d'une confédération nationale entre les États qui se partagent en ce moment la Péninsule. Telle est en effet la solution que désirent tous les amis de l'Italie, que conseille toute son histoire, et qu'amènera tôt ou tard la force des choses.

Mais ici surgit la grande difficulté pratique habilement sous-entendue par Gioberti, et résolument abordée par son émule. Rien à tenter, aucune confédération possible ni même désirable, tant que l'étranger aura le pied sur le sol italien. Confédération suppose en effet entre les confédérés complète unité de vues, et, dans une certaine mesure, égalité de moyens. Or quelle entente et quelle égalité espérer jamais

entre les diverses principautés italiennes et l'Autriche ? Est-il besoin de démontrer que celle-ci, toujours prépondérante, aurait bientôt réduit le président, quel qu'il fût, à n'être plus qu'un commissaire allemand ?

Il faut donc se délivrer des Barbares, reconquérir l'indépendance, grande entreprise poursuivie sans succès complet durant seize siècles. Comment s'y prendre et sur quoi compter? Sur le concours spontané de tous les princes italiens? Mais ce serait tout d'abord la plus improbable des confédérations, et qui supposerait déjà ce qu'on cherche à s'assurer, l'indépendance. Doit-on faire appel au tragique moyen des conspirations, des émeutes, d'un soulèvement national ? Ah! nous voilà bien au cœur de la question et des espérances italiennes! Balbo, disons-le à son honneur, réprouve énergiquement les sociétés secrètes, rappelle à ses compatriotes, toujours trop enclins à jurer sur le poignard, la longue série des conjurations déjouées, et que deux seulement ont réussi dans les temps actuels : celle de l'Allemagne contre Napoléon, celle de l'armée espagnole contre Ferdinand VII [1]. Puis il affirme contre toute évidence que les Italiens n'entendent rien à l'art de conspirer, et avec une haute raison non démentie, hélas ! par l'expérience de 1848, que leur obstination à rester divisés devant l'ennemi, à vouloir la liberté avant l'indépendance, rendra vaines, sinon ridicules, toutes leurs tentatives. Enfin, conclut-il en homme d'esprit, pour faire une bonne révolution, il faut une bonne tyrannie. Or on peut ne pas aimer à se l'entendre dire, mais il n'y a réellement pas de tyrannie. L'Italie subit seulement, — et c'est bien trop ! — la prépondérance étrangère, qui est le moindre degré de l'oppression et qui pèse sur les gouvernants et les hautes classes bien plus sensiblement que sur les masses. — On court donc le risque déplorable de n'être ni compris ni appuyé par elles. Le classique poignard de Brutus et de Lorenzino [2] une fois jeté dans les coulisses, ne peut-on du moins espérer quelque chose d'un appel à l'étranger contre l'étranger ? Oui, sans doute, on peut espérer de changer de maître, comme cela s'est vu lorsque les Grecs furent appelés contre les Wisigoths, les Lombards contre les Grecs, les Français contre les Lombards, les Allemands contre les Français, et, à la fin du dernier siècle, les Français contre les Allemands.

[1] Ceci était écrit en 1844.

[2] *Lorenzino de Médicis*, surnommé le Brutus du XVIe siècle, assassina dans un rendez-vous de débauche son cousin Alexandre de Médicis, premier souverain de Florence, après la destruction de la république par Charles-Quint. Sur le cadavre de la victime on trouva cette citation de Virgile qui prouve qu'en vrai meurtrier de la renaissance, Lorenzino cultivait ses classiques :

Vincit amor patriæ, laudisque immensa cupido !

En ce cas, à quel expédient se vouer, et que faut-il attendre? Mais tout simplement, d'après Balbo, cette chose rare, incertaine, fugitive, qu'on appelle une occasion. L'occasion qu'il signale, c'est la chute de l'empire ottoman, chute imminente, dès longtemps prévue, tour à tour accélérée ou retardée par la politique des grands États, mais inévitable, déjà commencée, et devant entraîner un remaniement territorial du continent. Comme au quinzième siècle, le danger de l'Orient est devenu la terreur et l'événement par avance de notre époque. Le patriote italien se demande ce que va faire l'Europe de cette grande ruine. Quoi qu'elle en fasse, nouvel empire grec ou confédération de petits États chrétiens patronés par elle, nul doute qu'on ne profite des circonstances nouvelles pour mettre fin aux questions et aux menaces depuis trop longtemps pendantes sur le continent.

En attendant l'heure propice, que les gouvernements de la Péninsule s'appliquent à former des soldats et des marins, qu'en fait de réformes chacun d'eux prenne à honneur d'accorder à ses sujets quelque chose de plus que l'Autriche ne peut accorder aux Lombards et aux Vénitiens, que l'union douanière soit la préface de l'union nationale, que la jeunesse sorte enfin des sociétés secrètes où le crime la tient et non la liberté, que partout le peuple s'élève à comprendre un amour viril de la patrie qui se manifeste autrement que par des cris et de vains tumultes! Un seul but, l'indépendance; un seul moyen, la vertu civique!

Tel est ce livre justement fameux sur lequel nous n'avons pas craint d'insister parce qu'il est vraiment le livre de Balbo, et qu'il devint bientôt pour l'Europe l'évangile de l'Italie libérale. Est-ce à dire que nous en partagions toutes les vues? Non, sans doute: *Speranze*, son titre dit tout. Quoi de plus léger qu'une espérance et de plus voisin de l'illusion? Et encore, après l'expérience de 1848, après cette preuve donnée de Turin à Palerme que l'intelligence positive des faits, le sens pratique des choses, font encore défaut aux Italiens, quelle illusion a pu rester entière!... Quoi qu'il en soit, à cet exposé des affaires d'Orient telles qu'elles se présentaient il y a quinze ans, chacun peut juger si la dernière guerre a résolu la question, et ce qu'elle a changé soit à la position respective des parties, soit aux probabilités d'un dénouement regardé alors comme inévitable. Peu de mois avant sa mort, Balbo vit éclater la querelle entre la Russie et la Turquie; il vit se signer l'alliance qu'il avait prédite entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, et son âme émue espéra plus que jamais la libération de sa patrie au bout de ce grand démêlé. « *Tout ce que je lis*, écrivait-il d'une main défaillante, mais d'un esprit toujours ferme, *ne peut être de bonne foi. Personne ne veut l'intégrité de l'Empire ottoman.* » Très-probablement il eût approuvé l'envoi de 15,000 sol-

dats de l'Italie sous les murailles de Sébastopol, mais sans doute avec un autre profit assuré que le scandale d'un discours révolutionnaire devant le congrès de Paris. Et pourquoi, même après les déceptions de la paix, eût-il cessé de placer en Orient le rêve obstiné de son patriotisme ? N'est-ce pas la seule terre promise à des destinées nouvelles et à de mystérieuses grandeurs ? L'arène, fermée d'hier aux grands lutteurs, ne s'est-elle pas réouverte déjà pour les rayas des rives du Danube et les montagnards du Monténégro ? Ce ne serait pas d'ailleurs la première fois que l'intervention de l'Europe dans les affaires du Levant porterait bonheur à l'Italie. Il y a sept siècles, au siècle des croisades, ne fut-ce pas à ce grand mouvement de guerres, de pèlerinages, de missions, de commerce qui poussa si longtemps notre continent vers les plages asiatiques, que Pise, Gênes, Venise durent leur puissance maritime et l'Italie son second règne ?

III

On devine qu'un changement de quelque importance s'était opéré dans la politique intérieure du Piémont, puisque les *Speranze* avaient pu, sinon s'y publier, au moins s'y répandre. Après dix années de despotisme immobile et paternel, Charles-Félix avait dû céder la place à l'héritier de la maison de Savoie qu'il avait tenu en exil ou en suspicion pendant tout son règne. Accueilli par nos Bourbons de France, ce prince, le seul de notre temps qu'on ait vu banni pour cause de libéralisme, avait reçu d'eux l'épée qu'il signala contre les *carbonari* d'Espagne, et de nos soldats témoins de sa bravoure au Trocadéro, le titre qui ne dépare pas un roi, de grenadier de l'armée française. Parvenu au trône moins d'une année après les funestes ébranlements de 1830, il avait paru ne vouloir rien changer au régime précédent. Peu à peu seulement on vit apparaître quelques timides essais d'amélioration. Un conseil d'État fut institué, la législation fixée dans un code, l'université de Turin accrue et honorée, le journal officiel devint quotidien en attendant de devenir moins insignifiant, la censure s'humanisa, les études historiques cessèrent, ou peu s'en faut, d'être proscrites comme révolutionnaires[1], et le roi, qui avait déjà fondé

[1] Les préventions contre cet enseignement furent telles jusqu'à la fin, qu'une chaire d'histoire moderne, créée à Turin en 1845, devint bientôt, par un scrupule soufflé à Charles-Albert, la chaire d'*histoire militaire d'Italie*. Confiée à M. Ricotti, membre éminent de l'académie turinoise, elle a fourni au digne et savant ami de Balbo l'occasion d'écrire une histoire estimée des compagnies d'aventure en Italie.

un ordre du mérite civil, voulut un jour présider une réunion solennelle de l'Académie. Moins de compression systématique et tracassière que sous les règnes précédents, mais pas plus de libertés légales, telle était au vrai la situation intérieure du Piémont sous Charles-Albert. Les conjurés de 1833, qui le poussèrent à faire un pas de plus, apprirent cruellement à leurs dépens qu'ils n'avaient plus à faire au régent de 1821. Le tort du roi à cette époque ne fut pas assurément de se défendre même contre de prétendus amis, mais de se laisser effrayer et déborder par le parti de l'ancien régime, qui, dès lors, parut gouverner en son nom. On se demandait avec amertume comment ce prince, un moment l'espoir de l'Italie, avait pu confirmer l'administration d'état de siége des gouvernements militaires créés à l'avénement de Charles-Félix; comment il n'avait pas rompu tout de suite cette odieuse alliance de l'armée et de la police, dont la juste impopularité valut à toute aspiration vers les réformes, à tout essai d'affranchissement, cette adhésion enthousiaste du clergé et de la noblesse dont on sut si déplorablement abuser en 1848. A ce premier tort d'un esprit sans système et d'un caractère irrésolu, il joignit celui, plus grave peut-être, de laisser voir, par occasion, qu'il n'était pas complétement maître ni responsable de tout ce qui se passait, et de bouder pour ainsi dire son propre gouvernement. Rien de plus curieux que de suivre, dans le *Memorandum* du comte Solar de la Margueritte, la trace des mouvements en avant et en arrière du souverain dont il fut, de 1835 à 1847, le principal ministre.

Deux influences se disputaient en effet l'esprit du successeur de Charles-Félix : l'une essentiellement conservatrice et piémontaise représentée officiellement par M. de la Margueritte ; l'autre italienne et progressive, attribuée dans le ministère à M. de la Villamarina, et au dehors à quelques relations de circonstance avec d'Azeglio, Petitti, le marquis Alfieri et autres. Le cœur de Charles-Albert penchait visiblement de ce côté[1] ; mais la crainte de paraître obéir, comme en 1821, à la pression des sociétés secrètes, la redoutable responsabilité du premier signal donné peut-être à la révolution européenne, sa conscience surtout, qui fut de tout temps celle d'un fervent catholique, assuraient en toute affaire de quelque importance la victoire des autres conseillers. En revanche, l'ancien libéral se donnait parfois pleine satisfaction dans les détails. C'est ainsi qu'on le vit autoriser chez lui une association agraire qui eut ses comices, son journal et même, innovation téméraire ! ses cabinets de lecture ; ouvrir ses États aux réunions du congrès scientifique italien ; accepter, en 1844, une médaille por-

[1] «Je n'étais, dit l'auteur du *Memorandum* (p. 5), ni l'homme de son cœur ni l'homme de ses pensées.»

tant d'un côté l'aigle dans les serres du lion, et de l'autre sa propre effigie avec cet exergue : *J'attends mon astre !* rompre d'autorité le silence cauteleux de la *Gazette officielle* sur certains faits de politique étrangère ; laisser lire et circuler jusque dans son palais les écrits de Balbo, de Gioberti, d'Azeglio, de Durando ; recueillir à Gênes le poëte exilé Mamiani ; commettre enfin une foule de menues imprudences soigneusement relevées dans le *Memorandum*, qui ne prouvent que deux choses : d'abord la généreuse imprévoyance du roi, puis l'impossibilité de pratiquer aujourd'hui l'absolutisme à la façon de l'ancien temps.

Comment l'intelligence si nette du ministre dirigeant put-elle se faire illusion sur ce point ? Comment, ayant reconnu dès le premier jour que toute l'âme de Charles-Albert se partageait secrètement entre la haine de l'Autriche et la croyance fataliste à la prochaine libération de l'Italie, ne vit-il pas que de telles dispositions voulaient être contenues, flattées, ajournées à la première occasion favorable, mais jamais combattues de front, jamais repoussées comme coupables ? Nous sera-t-il permis de regretter ici que cet homme d'État, d'un royalisme antique et d'un patriotisme irréprochable, se soit fait gloire d'appartenir à cette école philosophique et religieuse d'il y a quarante ans, qui condamne le siècle moins dans ses travers que dans ses principes, et ne veut admettre aucune distinction entre les idées libérales et les excès révolutionnaires. Sans doute, le temps a parlé pour lui comme pour tous, sans doute depuis qu'il se voit à la chambre l'un des chefs respectés d'une opposition constitutionnelle, l'ancien ministre de Charles-Albert a dû se persuader qu'on peut se dire ami d'une sage discussion sans vouloir le renversement de l'autel, et partisan d'une honnête liberté sans conspirer la ruine du trône [1]. Mais quelles destinées différentes pour le Piémont si ses treize années de prépotence ministérielle eussent été employées non à éloigner, mais à favoriser l'introduction une à une de ces réformes nécessaires, qui, données d'une fois, ont produit l'effet d'une révolution !

Personne ne déplorait plus que Balbo de voir le roi oublier à ce point les promesses du prince de Carignan. Repoussé dans ses offres de service, à peine écouté dans ses prières et ses protestations de

[1] On se rappelle qu'aux dernières élections générales du Piémont (15 novembre 1857), tous les candidats de la droite, M. le comte de la Margueritte en tête, ont solennellement adhéré au Statut. Leur succès a été tel, que M. de Cavour s'est hâté de le dénoncer comme dû aux menées cléricales, et n'a su se maintenir au pouvoir qu'avec l'appui précaire, et tôt ou tard chèrement expié, de la gauche. Il n'y a donc plus ou tout au moins il ne devrait y avoir en Piémont d'autre parti anticonstitutionnel que les mazziniens et les membres et amis du ministère actuel qui voudraient aller au delà du Statut.

vieux dévouement, il se résigna à rester à l'écart, comme sous Charles-Félix, fidèle quoique froissé, confiant quoique déçu, et gardant toujours vive, sous la blessure nouvelle de l'ingratitude, l'espérance de 1821.

Cette espérance ne devait pas rester toujours vaine. Le 10 juin 1846, Pie IX montait dans la chaire de saint Pierre, et, peu de semaines après, sa voix, bénissant Rome et le monde, proclamait la plus généreuse amnistie dont notre temps ait gardé la mémoire. *Col perdono largito dal papa Pio nono, rise il sole di vita novella* [1] ! lisions-nous encore, il y a trois ans, sur la porte de la prison d'Orvietto qui venait de s'ouvrir pour tant de condamnés de la Romagne. A qui s'en prendre, hélas ! si le soleil semble voilé et si la vie ancienne est revenue ?

Toujours est-il qu'un tressaillement de joie parcourut l'Italie, puis le monde entier, et que la religion vit les plus beaux jours peut-être qu'elle ait connus depuis Luther. « *Mes amis*, disait Pie IX moitié souriant, moitié attristé, aux Romains qui dételaient ses chevaux pour traîner eux-mêmes sa voiture, *rappelez-vous que vous êtes des hommes !* » Des hommes ! c'est ce qu'il faudrait souvent répéter à ce pays qui semblait ne compter alors que des enfants. Balbo, vieux libéral, Balbo voué de cœur et d'études à la glorification de la papauté, ne pouvait rester froid dans cet embrasement des âmes :

« Ah ! tu ne nous maudis pas, toi, s'écriait-il en quelques strophes chaleureuses, tu es fils de notre âge, tu le comprends et tu lui viens en aide ! Persévère et avance ! Deux mondes, l'œil fixé sur toi, t'appellent à eux.

« Persévère, déjoue les piéges insidieux de l'âge caduque qui s'en va ; persévère en dépit des exemples et des conseils imprudents de la peur !

« .... A toi, prince, à toi, père, à toi, pontife, toute voie est déjà ouverte et toute espérance ! Sépare maintenant ta cause de la foule de ceux qui ne croient pas, et avance ! »

Cependant l'Italie entière se mettait en branle, et le Piémont ne bougeait pas. Rome avait déjà une presse, une garde civique et la promesse d'une consulte d'État, c'est-à-dire plus qu'il ne lui en fallait peut-être; la pacifique Toscane était devenue un arsenal de publications libérales ; Naples jetait au loin quelques éclairs de Vésuve en travail d'une éruption ; les duchés inquiets regardaient vers Turin ; l'ardente Gênes venait de célébrer avec des transports patriotiques le jour séculaire de l'expulsion des Autrichiens : seul, Charles-Albert restait impassible et muet. Les manifestations populaires qu'on avait essayées dans sa capitale n'allaient point à cette nature concentrée,

[1] « Avec le pardon accordé par le pape Pie IX a souri le soleil d'une vie nouvelle. »

indécise et hautaine. Il les avait fait réprimer par la force. Son regard, qui se levait avec joie et confiance sur le Vatican, s'assombrissait visiblement en s'abaissant sur son royaume. Le moment était-il bien venu ? N'était-il pas le premier exposé aux coups de l'Autriche ? Son armée était-elle prête ? En paix depuis trente-quatre ans, aurait-elle autant de discipline que d'enthousiasme, autant de bons généraux que de beaux parleurs ? Puis ces changements si vivement réclamés, cet affaiblissement de l'autorité devant le danger suprême d'une guerre nationale, devaient-ils faire bien augurer des intentions des meneurs et du résultat de l'entreprise ? Il ne fallut rien moins que deux fautes, deux provocations des Autrichiens pour en finir avec les incertitudes de l'ancien roi d'Italie des *carbonari*[1].

Peut-être a-t-on fait assez de bruit des torts de Charles-Albert et de l'imprudente générosité de Pie IX, pour qu'il nous soit permis de rappeler les fanfaronnades de M. de Metternich. Nous voulons parler de l'occupation de la ville de Ferrare par les troupes qui n'avaient droit de garnison que dans la forteresse[2], et de la lettre écrite aux souverains de la péninsule par le vieux chef de la diplomatie allemande. On a trop oublié, au milieu des graves événements qui suivirent, la désastreuse influence que cette interprétation léonine des traités, bien que rétractée devant l'attitude unanime des cabinets, eut sur les destinées immédiates de l'Italie. Attaqué dans son domaine temporel et forcé de faire entendre une solennelle protestation, Pie IX se trouva ainsi plus engagé qu'il n'eût voulu dans le parti de la guerre. De ce jour on se crut en droit, les uns de tout attendre, les autres de tout exiger, et, quand le successeur de saint Pierre refusa noblement de tirer l'épée de son peuple contre une nation catholique, les cris de trahison et de connivence avec l'étranger furent le signal des dernières catastrophes. Quant à la lettre de M. de Metternich, adressée, il est vrai, au prince régnant de Toscane, mais officiellement à tous les autres, elle revenait avec insistance sur l'assimilation du libéralisme au radicalisme, thème éternel des absolutistes ; traitait d'*absurde* tout pouvoir qui concède des réformes, épithète un peu lé-

[1] On raconte, à Turin, que, peu d'années après les événements de 1821, Radetski, voyant entrer le prince de Carignan chez l'archiduc Reynier, vice-roi de l'État Lombard-Vénitien, dit assez haut pour être entendu de lui : « *Messieurs, voilà le futur roi d'Italie !* » Charles-Albert n'aurait, dit-on, jamais pardonné au vieux général cette ironie soldatesque. Quoi qu'il en soit de cette anecdote fort accréditée chez les Italiens, qui se plaisent, comme on sait, à faire très-large dans tout événement la part des passions personnelles, il est certain que le roi n'aimait pas qu'il fût question devant lui du gouverneur militaire de Milan, et que celui-ci ne sut jamais s'exprimer qu'en termes grossiers sur le compte du souverain qu'il devait vaincre à Novarre.

[2] Art. 103 des traités de 1815.

gère, si l'on veut bien se rappeler que le cabinet de Vienne en concédait lui-même d'assez larges peu de temps après ; affirmait enfin que l'Autriche était haïe des Italiens non comme étrangère, mais comme protectrice de leurs gouvernements dont ses troupes étaient la seule sauvegarde. C'était notre régime des avertissements appliqué par avance aux têtes couronnées. Ainsi s'entendait alors la défense de l'ordre dans cette fière chancellerie de Vienne, qui n'avait osé envoyer ni un homme ni un écu aux cantons écrasés du Sonderbund !

On conçoit que Charles-Albert n'y tint plus. Déjà brouillé avec ses puissants voisins pour des questions de douane et associé à la récente protestation de Pie IX, il déclara par une lettre lue au comice agricole de Casal qu'il était prêt à réfréner l'*insolence de l'étranger*. Peu de jours après, la *Gazette officielle* accordait au peuple piémontais une partie des réformes dont jouissaient déjà les autres États. « Enfin !... il y a vingt-sept ans que j'espérais dans Charles-Albert ! » lui écrivit ce jour même le vieux Balbo.

Néanmoins le Statut ne parut que six mois après, le 7 février 1848 ; quinze jours de plus et le roi n'eût pas été maître de ne pas le donner ! Ce serait calomnier la mémoire de Charles-Albert que de croire qu'un vulgaire appétit de pouvoir absolu le retenait seul dans les hésitations où nous l'avons montré tout à l'heure. Le ministre qui l'a le mieux connu nous le montre plus écrasé qu'enorgueilli du poids de sa couronne. Mais dans ses idées, fortement empreintes du temps passé, cette couronne reçue de Dieu par ses aïeux devait être par lui transmise intacte à ses descendants. C'était entre ses mains comme un dépôt religieux plus encore que politique. Cette haute et consciencieuse notion de la dignité royale lutta jusqu'au dernier moment contre le violent désir de contenter son peuple et lui-même en mécontentant l'Autriche. « Eh bien, répondait-il un jour à ses ministres comme s'il eût déjà songé à une abdication, si le salut de l'État exige une constitution, elle sera donnée, sinon par moi, au moins par mon fils [1]. » A quelques jours de là les syndics de la capitale étant venus lui faire la même demande au nom du peuple qui l'appelait et battait des mains sous le balcon du palais, « Rien ne se fera, s'écria-t-il, tant que cette foule sera là ! » Ce noble et malheureux prince semblait obéir à trois religions dont il eût voulu concilier les préceptes : sa foi catholique d'abord, aux dépens de laquelle il ne sut jamais transiger; le grand honneur et les grands devoirs de la couronne; puis l'idée fixe, l'héroïque folie si l'on veut, de se croire appelé à délivrer prochainement l'Italie.

Une commission fut aussitôt nommée pour s'occuper de la loi élec-

[1] Ricotti, p. 254.

torale sous la présidence de Balbo. Comme il s'agissait d'aller vite en besogne, on adopta pour base unique notre système de 1831 qu'une révolution devait emporter avant que sa fille subalpine n'eût vu le jour. En quinze séances orageuses, troublées par les bruits de la rue et de l'Europe, on parvint à bâcler une législation électorale *provisoire* qui, sauf quelques modifications, régit encore aujourd'hui les destinées constitutionnelles du Piémont.

Là recommence, après trente ans d'interruption, la vie politique du comte Balbo. Dès le 16 mars il était chargé par le roi de former le premier cabinet constitutionnel de l'Italie. Sa joie fut extrême après une si longue attente et tant de vains efforts. Les noms les plus populaires et les plus considérés du parti libéral devinrent les collègues de l'auteur des *Speranze*. Mais l'opposition, il faut le reconnaître, n'est pas une bonne école de gouvernement. On n'y voit guère le côté vrai des hommes ni des affaires. Le nouveau ministre s'exagéra si bien les difficultés pratiques de sa tâche, qu'il demanda, et obtint, au bout de peu de jours, de rester simple président du conseil sans portefeuille. Ce qu'on voulait de lui, c'était son nom, son activité, ses grandes vues et cette audace d'initiative si précieuse dans les moments où tout est à créer, rien à finir. Turin eut les fêtes de Rome. Un soir que le premier ministre rentrait chez lui après une journée de travail, et qu'il traversait tout ému la foule applaudissant sous ses fenêtres, il fut accosté par un jeune homme dont le large chapeau cachait en partie la figure et qui demanda à l'entretenir en particulier. Un moment après, l'inconnu se découvrant laissa le vieux patriote stupéfait d'étonnement et d'émotion. C'était le fils aîné du roi, aujourd'hui Victor-Emmanuel, qui venait le prier d'obtenir de son père la permission d'aller combattre pour l'indépendance de l'Italie.

La guerre, c'était en effet toute la politique, hélas! et toute la fatalité du moment. Les Milanais, renouvelant l'héroïsme des Génois de 1746, venaient de mettre hors de chez eux la garnison allemande. Contre le courroux sanguinaire de leurs maîtres humiliés, ils imploraient le secours de Charles-Albert. Celui-ci avait enfin passé le Tessin, et semblait entraîner toute l'Europe derrière sa croix de Savoie flottant dans les plis de la bannière italienne. Le président du conseil lui-même, malgré ses hautes fonctions et ses soixante ans, brûlait d'aller faire le coup de feu contre l'étranger. Son sang de soldat et de gentilhomme se soulevait à l'idée de rester à gratter du papier pendant que tant d'autres, moins engagés que lui dans le parti de l'indépendance, payaient bravement de leur personne. Chargé par *intérim* du ministère de la guerre, il s'essayait à diriger de son cabinet les mouvements militaires, multipliait les dépêches au quartier général d'où l'on répondait peu, s'irritait de n'avoir à combattre que

les interpellations insolites de l'avocat Brofferio, et se désolait naïvement de ne pouvoir rien faire, lui premier ministre, pour la cause de l'Italie. Ayant enfin obtenu du roi qui le gâtait, la permission de venir le visiter au camp, il accourut avec cinq de ses fils sur le champ de bataille de Pastrengo (30 avril), et donna glorieuse carrière à ses ardeurs héroïques. Dans cette journée, dont le souvenir électrisait sa vieillesse, les Balbo, comme s'ils eussent voulu faire revivre la tradition de Legnago, se comptèrent onze dans les rangs de l'armée libératrice.

On sait quelle fut cette campagne commencée par Charles-Albert le 24 mars 1848, finie le 9 août suivant par Radetski, rentré à Milan et consentant à signer un armistice. D'inutiles succès, suivis d'irréparables revers, prouvèrent tout à la fois la bravoure et l'insuffisance de l'armée piémontaise. La chambre élective, comprenant cette fois qu'il est de la dignité d'une nation de ne pas discuter devant la force, se retira, laissant pour un temps au chef de l'État la plénitude du pouvoir législatif. Le ministère, divisé dès le premier jour par des dissensions à la fois graves et puériles, avait déjà cédé la place à une combinaison plus homogène. Balbo surtout, homme d'action, de fantaisie, de polémique, non de gouvernement, se sentait plus à l'aise simple député. De son banc de la droite, il vit passer, non sans combattre, la triste cohue des ambitions, des violences, des inepties et des lâchetés qui s'attroupent, oiseaux sinistres, autour des États en perdition. Il vit tomber sous les coups de Gioberti et des Lombards réfugiés un cabinet qui allait peut-être épargner au Piémont la catastrophe de Novarre, en changeant, avec le concours de la France et de l'Angleterre, la trêve en une paix honorable. Il vit enfin surgir comme le spectre de la déroute ce ministère démocratique qui désunit l'armée, irrita l'Europe, renvoya la chambre, et fit des élections révolutionnaires dans un pays déjà las et consterné de la révolution (15 janvier 1849).

C'était la guerre que l'on voulait : les radicaux, pour pousser tout au pire; Gioberti, pour trouver occasion de réaliser son plan magnifique, mais tardif, de restaurer le pape et le grand-duc de Toscane par les armes piémontaises ; Charles-Albert enfin, pour chercher dans de nouveaux combats moins une victoire impossible qu'une mort libératrice. L'histoire ne doit-elle pas ici autre chose que sa pitié à ce prince exaspéré qui préféra tout perdre à rien sacrifier ? Non, le droit des rois ne va pas jusqu'à jouer, sans la plus extrême nécessité, de ces parties terribles, de ces parties sans revanche dont l'enjeu est l'existence ou la prospérité de toute une nation. Par la campagne précédente, l'honneur avait obtenu les plus brillantes satisfactions. Du moment où la paix pouvait se faire, elle devait être faite, et Charles-

Albert sera toujours blâmé pour s'être montré plus sensible aux viles injures des Milanais qu'au péril de son peuple.

Le vrai courage comme la vraie politique consistait alors à vouloir la paix. Ce difficile courage, Balbo le poussa jusqu'à l'héroïsme. Ah! qu'il avait tort, le généreux vieillard, lorsqu'il appelait la victoire de Pastrengo sa plus belle journée! Qu'était-ce qu'une bataille où il n'avait exposé que sa vie devant ces séances où, presque seul au milieu d'une assemblée en démence, connaissant mieux que personne les secrètes impatiences du roi, il sacrifia du même coup sa faveur et sa popularité à l'austère devoir d'avertir son pays? Mais rien ne pouvait arrêter le malheureux Piémont poussé à sa ruine par les mains qui auraient dû le diriger. L'infatigable député de Turin prononçait devant la chambre un de ses plus beaux discours pour la détourner de reconnaître la république romaine [1], lorsqu'arriva la nouvelle du désastre de Novarre (23 mars 1849). La déroute, hélas! ne fut pas seulement dans l'armée. On remarqua plus d'un vide les jours suivants sur les bancs de la gauche. Sans doute ces forcenés mangeurs de *Tedeschi* avaient quitté le parlement pour se porter à la rencontre des Autrichiens qui, disait-on, n'étaient qu'à quelques heures de marche de Turin.

Ce ministère fatal, dont Gioberti avait su se tirer à temps, et cette chambre misérable furent renvoyés de compagnie par le nouveau roi. Les noms honorés de d'Azeglio et de Galvagno remplacèrent les Ratazzi et les Cadorna, et le pays put attendre avec confiance l'issue des négociations ouvertes pour la paix. Donner la sanction nationale au traité conclu avec l'Autriche était en effet la rigoureuse mission de la législature nouvelle. Dur traité sans doute bien qu'adouci par la puissante intervention de la France et de l'Angleterre, paix cruelle dictée par un vainqueur à un agresseur désarmé! Balbo proposa de voter la loi de finances qui s'y rapportait sans aucune discussion, et sous la seule protestation du silence. La gauche préféra les bavardages, les vanteries, les colères de tribune, et finit, après trois mois de pitoyable éloquence, par repousser la loi à vingt-quatre

[1] « Il y a quarante ans, disait-il en terminant, j'eus le malheur, je commis la faute de participer à la destruction de la puissance temporelle d'un autre grand pape, de Pie VII. La cruelle domination de Napoléon, à qui cédaient alors tous les potentats, pourrait peut-être servir d'excuse à mon adolescence. En tout cas, cet exemple de courage civil, unique alors en Italie, cette résistance, cette protestation de ne pas reconnaître l'usurpation et de ne pas plier sous elle, ces cardinaux, ces prélats, ces prêtres alors si méprisés, voilà ce qui me révéla la force de la papauté, qu'on disait, comme aujourd'hui, en pleine décadence. Tel fut le germe de mes opinions sur cette grande institution, qui m'ont été tant de fois reprochées, mais dans lesquelles m'ont confirmé de plus en plus l'étude de l'histoire et l'expérience de la vie. »

voix de majorité. C'était la troisième chambre à dissoudre depuis un an!

Le 17 janvier 1850, Balbo se présentait devant de nouveaux collègues, et leur disait avec une noble tristesse : « Votre commission m'a imposé le douloureux devoir de vous faire le rapport sur la paix. Je m'y suis soumis, pensant que personne de nous n'a le droit de rejeter sur aucun autre une part quelconque de notre commun malheur. Messieurs, il n'y a qu'une seule raison pour autoriser le traité de paix; c'est la nécessité certaine sentie par tous. Céder franchement à cette nécessité n'est pas un moindre courage que de lui résister ouvertement, si le ciel eût permis qu'elle pût nous paraître fausse ou douteuse!... Votre commission vous propose donc la sanction la plus silencieuse possible de la loi proposée. » Cette dignité du patriotisme qui nous a rappelé les larmes du duc de Richelieu déposant sur le bureau de la Chambre le traité pour l'évacuation du territoire fut enfin comprise, et la motion de Balbo fut votée à la presque unanimité.

C'était le moment de se tourner du côté de l'intérieur. Les institutions à fonder et les lacunes à combler n'y manquaient pas. Réorganiser l'armée et l'administration, créer des finances [1], ouvrir de nouvelles sources de revenus, essayer des économies, refondre la loi d'élection, affranchir les communes qui attendent encore une organisation en rapport avec le Statut, rendre homogènes toutes les parties d'un royaume où Gênes, la Sardaigne et la Savoie s'entendent si peu avec le Piémont proprement dit; faire une généreuse part de secours aux émigrés italiens, mais non pas une part abusive de position et d'influence politique; favoriser le commerce, stimuler l'industrie, tenter mille réformes de détail et donner la parole aux intérêts locaux : certes il y avait là de la besogne pour toutes les aptitudes et d'importants services pour toutes les bonnes volontés. Désormais l'homme essentiel du ministère allait être le ministre des finances, chargé de payer le tribut de la défaite, et les hommes d'affaires devaient remplacer pour un temps les parleurs politiques. Mais ce n'était point là le compte du parti révolutionnaire : il lui fallait tout de suite un nouveau champ de bataille où jouer les destinées du pays, et surtout un ennemi plus disposé que les Autrichiens à se laisser traiter en victime. Ce champ de bataille, il le trouva dans les questions religieuses, cette victime dans le clergé. Non que celui-ci eût provoqué cette déclaration de guerre, car dans les élections générales il venait

[1] Lorsque, d'après l'article 7 du Statut, il fallut établir le droit électoral sur la base d'un cens, grand fut l'embarras des membres de la commission : l'impôt foncier, qui était à peu près l'impôt unique, subissait d'énormes variations suivant les provinces, et les contributions personnelles et mobilières de tout le royaume rendaient un peu moins d'un million.

de porter toute son influence du côté de la monarchie constitutionnelle[1]; mais le pape n'était-il pas à Gaëte, proscrit, calomnié, rayé de la liste des souverains, et le moment n'était-il pas propice à tout lui demander, sauf à tout prendre dans le cas très-probable d'ajournement ou de refus?

La catholique Sardaigne apprit donc, non sans scandale, que la plus urgente affaire après Novarre était de la débarrasser des liens de la servitude cléricale. Le gouvernement, où M. de Cavour gagnait chaque jour plus d'influence aux dépens de ses collègues qui finirent par se retirer un à un devant lui, se laissa prendre à l'idée de trouver une revanche de popularité dans une politique hostile à la cour de Rome. La campagne contre les Allemands avait échoué, on essaya d'une campagne contre les prêtres. Sans doute, il y avait, de ce côté-là aussi, des abus à détruire ou tout au moins de vieux usages à rectifier sur le Statut. Mais on oublia trop volontiers qu'en fait de réformes religieuses aucunes, même celles qui paraîtraient fondées sur la justice, ne sont légitimes tant qu'on ne peut les dire consenties par la puissance spirituelle, et que le profit qu'on tire en les usurpant n'est rien auprès du trouble profond des consciences et de l'ordre public. L'accord entre l'État qui veut augmenter ses prérogatives et l'Église qui ne veut rien perdre des siennes est lent à se faire, soit! Les négociations sont épineuses, la paix difficile à maintenir; mais combien plus longue encore et plus hérissée de périls de tout genre la lutte d'un pouvoir laïque contre le pouvoir qui régit les âmes! Et d'ailleurs a-t-on jamais regardé à dépenser des années, des trésors et des flots de sang pour des questions extérieures de moindre importance? Effrayé des passions qui se donnaient bruyamment carrière sur les bancs de la Chambre et dans la presse, Balbo s'opposa résolûment au projet d'abolir immédiatement le for ecclésiastique, c'est-à-dire l'immunité dont jouissait le clergé du royaume de n'être jugé que par ses pairs et suivant les lois du concile de Trente. Connaissant les dispositions de Gaëte, où il avait été envoyé en mission l'année précédente, le vieux défenseur de la papauté demandait un sursis de deux ou trois années et répondait que ce temps, mis à profit par d'habiles et respectueux négociateurs, suffirait à déterminer un ar-

[1] « *Il clero*, dit M. Ricotti, *avea participato caldamente nelle elezioni generali e si mostrava, e forse era, piutosto propenso alla monarchia costituzionale* (p. 288). Mazzini lui-même écrivait en 1848 dans une curieuse instruction adressée de Paris à ses amis d'Italie : « Le clergé n'est nullement l'ennemi des institutions libérales, cherchez donc à le rallier à vous... N'attaquez pas le clergé ni sous le rapport de la fortune ni sous le rapport de l'orthodoxie; promettez-lui la liberté, et vous le verrez marcher avec vous...» (*Rome, its ruler and its institutions, by John Francis Maguire*. Voir *le Correspondant* du 25 janvier dernier.)

rangement dont les bases étaient déjà posées. Ce n'était pas trop, pensait-il, pour en finir avec des droits ou des coutumes en vigueur depuis quinze siècles et pour amener Rome à ne plus se prévaloir du concordat passé avec Charles-Albert en 1841 [1]. On osa répondre à Balbo que *les concordats n'obligent pas*, et la proposition ministérielle fut votée sans sursis ni miséricorde.

De ce jour, l'auteur des *Speranze* et les quelques amis dont la conscience avait résisté comme la sienne aux entraînements de la popularité se virent rejetés comme *ultras* du parti ministériel et considérés comme de secrets ennemis des institutions constitutionnelles. Le gouvernement, ayant hautement répudié leur appui, dériva rapidement vers la gauche, où M. de Cavour ne craignit pas d'aller chercher pour collègues les hommes les plus accablés sous les calamiteuses responsabilités de 1848. D'une séance à l'autre les divisions se creusaient plus profondes, les passions parlaient plus haut et allaient plus avant. En neuf jours un projet de loi des plus graves, puisqu'il traitait du mariage civil substitué au mariage religieux, fut imprimé, discuté dans les sept bureaux et dans la commission qu'ils nommèrent, puis présenté à la Chambre. On était à la fin de juin : Balbo demanda qu'on ne prît aucune décision jusqu'à l'automne; mais le vote fut enlevé *ab irato*, et tout eût été dit sans doute si le sénat ne se fût souvenu à temps que, d'après l'art. 1er du Statut, la religion catholique est la religion de l'État. Les nouveaux ministériels allèrent de ce train jusqu'à ce que, s'étant placés sous le coup des censures de Rome, ils furent enfin assurés que la droite ne risquait plus de les rejoindre et de les compromettre par son concours. Désormais le gouvernement était bien à eux, la paix avec le saint-père à peu près impossible sans un changement de cabinet, le clergé, l'aristocratie, les âmes religieuses en méfiance d'institutions qui, après avoir débuté aux applaudissements de la nation entière, devenaient l'instrument de règne d'un parti justement méprisé. En un mot, le Piémont, qui aurait toute espèce de droit à compter parmi les monarchies régulières et libres de l'Europe, s'était mis de gaieté de cœur au rang des États révolutionnaires.

Le coup, nous l'espérons hautement, ne sera pas mortel pour les nouvelles destinées de ce pays voisin et ami, mais il le fut pour le vieux Balbo. Pendant quarante ans de sa vie, il avait poursuivi ce beau rêve, un moment tenu, puis brisé dans ses mains, d'un gouvernement libéral servi par toutes les forces de l'ancien régime! Découragé,

[1] En 1841, le gouvernement sarde, d'accord avec Grégoire XVI, avait modifié dans un sens favorable à l'État, la législation civile et criminelle concernant le clergé; mais l'exception accordée confirmait le principe, et c'est au principe qu'on en voulait en 1850.

presque aveugle, relégué avec l'épithète de *codino*[1] sur un banc solitaire de l'extrême droite, ce patriarche de la cause italienne ne pouvait se consoler du mal qu'il voyait faire et de celui plus grand encore qu'il prévoyait. Rarement il se mêlait aux discussions, et c'était toujours pour faire entendre de solennels avertissements ou de vifs rappels à la concorde, au bon sens, au sacrifice des rancunes et des visées personnelles. Contraste étrange à force d'être rare et qui prouve bien l'intime sincérité de ses convictions ! De l'aveu de ses amis, aucun naturel ne fut plus irritable, et, de l'aveu de ses adversaires, aucune conduite ne fut plus modérée. C'est bien de lui qu'on peut dire avec plus de vérité qu'il ne l'a dit lui-même de Dante que la passion de son âme italienne se tempérait presque aussitôt sous l'étreinte de sa puissante raison. Malgré ses souffrances et le patriotique dépit qui le rongeait, il reprit ses travaux de publiciste interrompus par sa courte carrière ministérielle, une fois entre autres pour dicter — car ses yeux ne suffisaient plus à guider sa plume — la dernière partie de son *Sommario* (de 1814 à la fin de 1848). Puis il dédia ce volume révisé à son cher et malheureux roi Charles-Albert, *summo martire dell' indipendenza*, *summa vittima delle invidie italiane*.

Un soir du mois de mai 1853, le député de Chiéri sortait du palais Carignan plus accablé que d'habitude. Ramené dans sa chère retraite du *Rubato* au pied des collines boisées qui suivent le cours du Pô, il demanda qu'on ne lui dît plus un mot de politique, se sentant finir et voulant donner ses derniers jours à Dieu et à sa famille. Des cinq fils qui l'entourèrent au moment suprême, quatre portaient l'épaulette sarde, et le plus jeune, alors apprenti diplomate, ne sachant résister aux instincts de sa race, est allé se battre en Crimée comme simple soldat. La mort de celui pour qui le juste orgueil de ses concitoyens aurait dû trouver un surnom moins bizarre que celui de *Macchiavello Cristiano* fut un deuil pour Turin et tout le royaume. La Chambre, unanime cette fois, lui vota des obsèques nationales, et les souscriptions de l'Italie entière viennent d'élever sa statue dans le jardin public, avec cette seule inscription qu'il avait demandée pour sa tombe : *Cesare Balbo* (1789-1853[2]).

Puisse-t-elle perpétuer chez les Italiens le souvenir et les exemples d'un libéral qui se fit gloire d'être catholique, d'un patriote qui osa détester tout haut les sociétés secrètes, d'un homme politique fidèle à

[1] *Codino*, qui porte queue, *perruque*.

[2] Cette statue représente Balbo assis, la main droite étendue près d'un livre ouvert sur ses genoux. A ses pieds se déploie une carte géographique de l'Italie, souvenir des *Speranze*. L'auteur, le célèbre sculpteur Vela, qui nous a envoyé un *Spartacus* très-remarqué à l'Exposition universelle, travaille en ce moment à la statue de Rosmini, destinée aussi au *Giardinet pubblico*.

sa cause et à l'honneur, d'un royaliste qui sut aimer les rois comme on les aimait autrefois et les servir comme ils doivent l'être aujourd'hui. « Plus de rêve, écrivait-il peu de jours avant sa mort, dans un remarquable essai sur le gouvernement qui convient le mieux à l'Italie, plus de vain orgueil, plus de suprématie chimérique! Pour l'amour de Dieu et de la patrie, modérons notre folle ambition. Comme une honnête famille se fait recevoir dans une cité, bornons-nous à nous faire recevoir honnête nation dans la grande république européenne. Nos destinées seront encore assez belles..... Sortons enfin de ce vagabondage politique dans lequel nous pâtissons depuis tant de siècles, pour nous fixer dans la seule forme de gouvernement possible désormais en Europe, seule possible surtout en Italie : la monarchie représentative[1]! »

[1] *Saggi sul governo reppresentativo in Italia.*

LÉOPOLD DE GAILLARD.

MÉLANGES

LETTRE DE Mgr L'ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF DE L'*UNIVERS*[1]

Jusqu'à M. Gaume (1852), on a regardé le siècle d'Auguste comme la grande époque littéraire de Rome. Dès le temps de Tacite et de Quintilien, c'était déjà un lieu commun que les contemporains de César et d'Octave étaient les maîtres et les modèles du langage. Plus tard, saint Jérôme et saint Augustin ne furent pas d'un autre avis. C'est ainsi que, dans les âges de foi, Virgile et Cicéron demeurèrent classiques; ils l'étaient au temps de Sylvestre II comme à ceux de Dante et de Pétrarque. La Renaissance elle-même n'a point professé à l'endroit du chantre d'Énée un culte plus profond que celui qui respire dans la *Divine Comédie*.

Un jour vint toutefois où ce culte s'étendit avec une sorte d'effervescence à tous les écrits de l'Antiquité païenne et devint une véritable idolâtrie. Mais cette débauche d'admiration fut courte. Une réaction se déclara, et c'est en pleine Renaissance que saint Gaétan de Thiène fonda les Théatins, saint Joseph Casalanz les Écoles-Pies, saint Philippe de Néri les prêtres de l'Oratoire, Zaccharie de Crémone les Barnabites, Matthieu de Bassi les Capucins, saint Ignace de Loyola les Jésuites. Or que firent ces ordres religieux? que firent les Jésuites? que fit en particulier saint Charles Borromée? Ils acceptèrent l'Antiquité classique en s'appliquant à la purifier de ses souillures : elle resta en possession des écoles.

Or cela n'a point empêché le dix-septième siècle d'être un siècle catholique et monarchique, le siècle de saint François de Sales, du cardinal de Bérulle, de saint Vincent de Paul, de l'abbé de Rancé, comme il était le siècle de Corneille, de Pascal, de Bourdaloue, de Malebranche et de Fénelon, le siècle de Bossuet qui a écrit ces mots :

[1] In-8. Paris, Douniol, rue de Tournon, 29.

« Ce que je sais dans l'art d'écrire, je le tiens des Romains et un peu des Grecs. »

Il est vrai que cela n'empêcha pas non plus l'âge suivant d'être le siècle de Voltaire, de J. J. Rousseau, qui (par parenthèse) n'avait jamais été au collége, et de Robespierre. Mais supprimez Horace et Ovide; remplacez-les au collége par les Pères de l'Eglise : l'élève de Dubois en eût-il moins été le Régent? Voltaire en eût-il moins été Voltaire? Le mal n'est-il pas, hélas! de tous les temps, comme le péché originel? Pour être contemporain de saint Louis, Frédéric II Barberousse était-il moins corrompu, moins antichrétien que son homonyme du siècle dernier? Bien avant qu'on ne tuât Louis XVI en invoquant Brutus, n'avait-on pas tué Charles Ier en invoquant la Bible?

Les faits allégués par M. Gaume sont donc, au fond, moins concluants qu'il ne pense. Est-ce à dire qu'ils soient tous insignifiants? Non, certes. Tant qu'on crut à l'Église et à la Monarchie, tant que la superstition de l'Antiquité païenne fut contrepesée par une foi profonde et par la *religion de la seconde majesté*, l'idolâtrie purement rétrospective de l'Antiquité grecque et romaine fut assez inoffensive. Mais, lorsque l'éventail de madame Dubarry surmonta le sceptre de Louis XV et que, propagée par les prélats de cour, la corruption des mœurs souilla jusqu'au sanctuaire, le prestige qu'avait gardé l'Antiquité païenne devint pour le présent un péril sérieux : qui le nie?

Aussi la leçon ne fut-elle point perdue. La réaction fut prompte, elle fut éclatante. Le *Génie du Christianisme*, entre autres, mit l'Antiquité païenne à sa place, fit justice des mauvais côtés de Rome républicaine, marqua en traits de feu la supériorité de l'idéal chrétien du mariage, celui du père, de la mère, de la fille, du prêtre, du magistrat, du guerrier, sur l'idéal grec ou romain; revendiqua la gloire des Pères de l'Église, celle du Dante et du Tasse, celle des grands écrivains catholiques du dix-septième siècle, mais sans rien exagérer, sans méconnaître l'avantage et le désavantage des temps, sans prétendre que saint Ambroise, né dans la décadence de la langue romaine, parlât un meilleur latin que Cicéron par cela seul que le saint Évêque enseignait une doctrine hors de toute comparaison, sans contredit, avec celle du philosophe de Tusculum.

Cette réaction porta ses fruits. Dès 1825, l'université introduisait dans l'enseignement saint Basile et saint Chrysostome.

En 1831, les *Annales de philosophie chrétienne* publiaient un programme complet d'études classiques, où les Pères latins comme les Pères grecs entraient dans une proportion considérable dès la Troisième. Ce plan était alors en pleine vigueur à Plombières-lez-Dijon. Il fut adopté en partie à Oullins, sous M. l'abbé Dauphin, aujourd'hui doyen de Sainte-Geneviève, et à Senlis, sous M. l'abbé Poullet, de si

regrettable mémoire. A Autun, M. l'abbé Landriot, fort jeune alors, se jeta plus avant que personne dans cette voie si féconde, et c'est ainsi qu'il est devenu l'homme de notre temps qui connaît le mieux les Pères de l'Église (on a pu s'en apercevoir en lisant les mandements de Mgr l'évêque de la Rochelle).

En même temps, les maîtres chrétiens s'appliquaient à inculquer à leurs élèves un sentiment plus vrai de l'Antiquité païenne, à faire bien sentir ce qu'elle eut d'incomplet et de faux, soit dans la politique, soit dans la morale. Les leçons d'histoire de Plombières et de Juilly eurent par-dessus tout ce caractère. Les souvenirs chrétiens, ceux du moyen âge et de l'époque moderne, y tenaient de beaucoup la meilleure place.

Mais on s'était bien gardé de compromettre des idées si justes en déclarant les classiques païens seuls responsables de tout le mal qui s'est fait dans le monde depuis quatre siècles, en les éliminant des classes inférieures et en remplaçant l'*Epitome historiæ sacræ* par des extraits de la Vulgate.

Ces exagérations regrettables furent le fait de M. Gaume. Tenant pour non avenus les essais de réforme de ses devanciers, il proclama que, « depuis quatre siècles, on avait sacrilégement rompu, DANS TOUTE L'EUROPE, la chaîne de l'enseignement catholique [1], méprisant ainsi *et la pratique constante des âges de foi et les prescriptions de l'Église universelle* [2]; que les ordres religieux enseignants, et spécialement les Jésuites, avaient coulé les générations dans le moule du Paganisme [3]; que, malgré tous les efforts des hommes, ce système perdrait *infailliblement* ET SANS RESSOURCE la Religion et la société dans l'Europe entière [4]. »

Nous ne rappelons ces choses que pour faire comprendre la vivacité avec laquelle elles furent repoussées et qui a paru si peu explicable aux agresseurs. Que proposait-on à l'Église? Un suicide. On lui proposait de se renier elle-même; de rompre avec sa tradition de dix-huit siècles; de reconnaître implicitement que tous ses évêques, le Souverain Pontife en tête, avaient, sur un point aussi pratique, aussi fondamental que l'instruction chrétienne de la jeunesse, manqué de vigilance ou de clairvoyance, pas de milieu. On lui proposait en même temps de se rendre la fable de l'Europe lettrée, de faire tout au monde pour que les jeunes élèves du sanctuaire fussent réputés inférieurs aux élèves de tous les colléges laïques de France, d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre — Il valait la peine de réclamer.

[1] *Ver rongeur*, p. 3.
[2] *Ver rongeur*, p. 398.
[3] *Ver rongeur*, p. 27 et 28.
[4] *Ver rongeur*, p. 388.

M. Landriot, aujourd'hui évêque de la Rochelle, descendit à l'instant dans la lice, armé de toutes pièces, comme un combattant depuis longtemps prêt à la lutte. Il prouva, par une masse de citations véritablement écrasantes, que M. Gaume abusait de quelques textes isolés des Pères pour leur prêter ses idées en appliquant aux classiques expurgés ce qu'ils n'avaient dit que des classiques non purifiés de leurs souillures. Il fut établi que les Pères n'étaient vraiment point avec M. Gaume, et que le moyen âge n'avait jamais cessé, non-seulement d'expliquer Virgile, mais de le laisser dans les mains des écoliers.

Comment fut traité M. Landriot, et par qui, ce n'est pas à nous de le dire. Nous ne le rappellerions pas si nos contradicteurs ne s'attribuaient en tout ceci le monopole des bons procédés.

Quoi qu'il en soit, ce qu'avait démontré, pièces en main, M. Landriot resta démontré. Cette démonstration subsiste. On n'a pu l'entamer sur un seul point. Ce qui n'empêche pas qu'on ne persiste à citer quelques lignes dépareillées d'Origène, de saint Jérôme et de saint Augustin, comme si M. Landriot, et après lui le R. P. Daniel, n'en avaient pas mis hors de toute contestation la véritable portée [1].

On n'a point oublié la part que l'*Univers* prit au débat, ni l'émotion qu'il excita, ni l'intervention de la majorité des Évêques de France à l'encontre des idées propagées par cette feuille.

L'Encyclique de 1853 se prononça pour l'usage simultané des Pères et des classiques païens.

Dans quelle mesure? L'Encyclique ne s'en explique point. Mais le Souverain Pontife apparemment sait encore aujourd'hui ce qu'il a voulu dire en 1853 ; ce qu'il fait est assurément le meilleur commentaire de ce qu'il pense. Or, à Rome, sous les yeux du Souverain Pontife, que se passe-t-il dans les écoles? Met-on la Vulgate aux mains des Commençants? Nullement : on leur met dans les mains les classiques païens expurgés. Mgr de la Rochelle en donne la liste d'après le journal de Rome du mois d'août 1856, et le *De Viris*, *Cornelius Nepos*, *Ovidii Selecta*, *Phèdre*, figurent sur cette liste A L'USAGE DES CLASSES INFÉRIEURES. Et à bon droit, car ceux qui apprennent une langue ne sauraient acquérir trop tôt le sentiment de la propriété des termes, plus ou moins altéré chez les meilleurs écrivains des âges de décadence, quels qu'ils soient.

Les adversaires des classiques se sont-ils tenus pour convaincus? Non pas : depuis deux ans, M. Gaume publie par livraisons un ouvrage qui reproduit *in extenso* toutes ses accusations d'autrefois contre le

[1] *Univers* du 11 septembre 1858. — C'est cet article de l'*Univers* qui nous force d'insister. On reproduit indéfiniment les mêmes falsifications de textes; il faut bien qu'on nous permette de renouveler de loin en loin nos protestations, autrement nous aurions l'air de passer condamnation sur tout ceci.

programme traditionnel des colléges catholiques. Le P. Ventura, en 1858, qualifie « les prêtres » qui appliquent ce programme de « pharmaciens de Satan, cuisiniers de Satan, bourreaux de Satan. » On pourrait parler avec plus d'égards du système d'études en vigueur à Rome, et Mgr de la Rochelle avait quelque droit, ce semble, de relever de telles paroles, avec d'autres qui ne sont point plus mesurées[1].

L'*Univers*, de son côté, accueille des articles qui reproduisent la thèse de M. Gaume et s'efforcent de la faire insensiblement pénétrer dans les esprits.

Désigné dans l'un de ces articles, Mgr l'évêque de la Rochelle a réclamé, et, l'*Univers* ayant éludé la publication de la lettre du prélat, elle a paru sous forme de brochure[2].

Les choses étant ainsi, faut-il se taire? faut-il parler? Nombre de personnes nous disent : Taisez-vous ; autrement, vous vous attirerez des paroles désagréables, et sans convertir personne.

Ces conseils ne nous persuadent point. Ils équivalent à interdire toute contradiction des articles de l'*Univers*, quand bien même il résulterait de ces articles un blâme implicite de la façon d'agir du Souverain Pontife.

Nous ne saurions pousser jusque-là le zèle de la paix. En fait de dispositions conciliantes, je crois, pour ma part, avoir fait mes preuves. Ainsi, au mois de septembre 1852, quand l'*Univers*, sans se rétracter pourtant (un journal ne se rétracte jamais), a paru cesser les hostilités

[1] On a dit (*Univers* du 11 septembre) que ces hyperboles ne font que traduire Origène, saint Jérôme et saint Augustin. Examinons.

Origène parle uniquement des classiques non expurgés.

Saint Jérôme a lui-même, en personne, expliqué Virgile, Horace et les comiques latins à des enfants (*puerulis*).

Quant à saint Augustin, dans ses lettres à Nectaire, qu'on nous oppose, il ne dit aucun mal des classiques, au contraire. Les paroles qu'invoquent le P. Ventura et l'*Univers* s'appliquent non à des livres (ce mot de *livres* est dans la traduction, il n'est pas dans le texte), non à des livres, je le répète, mais aux turpitudes des jeux de Flore, où Plutarque nous apprend que des femmes dansaient toutes nues. (S. Augustin, édit des BB., t. II, pages 224 et 225.)

Mgr de la Rochelle nous écrit qu'il est prêt à montrer des falsifications semblables dans neuf autres citations du même auteur. Voilà comment on parvient à trouver notre condamnation dans les Pères. On sait bien que les lecteurs ne vérifient pas les citations. Est-ce loyal?

[2] Dès qu'ils en ont eu connaissance, plusieurs prélats éminents, entre autres Mgr le cardinal archevêque de Paris, Mgr le cardinal archevêque de Besançon, Mgr l'archevêque de Tours, NN. SS. les évêques de Nantes, de Nîmes, d'Angers, et grand nombre de vicaires généraux et de doctes religieux se sont empressés d'adhérer, par les lettres les plus sympathiques, à la Lettre de Mgr l'évêque de la Rochelle. L'empressement avec lequel cet écrit est recherché témoigne d'autre part que la cause qu'il défend est loin d'avoir succombé.

(*Note de la Rédaction*).

contre les classiques païens, je me suis immédiatement retiré de la lice. Est-ce une raison pour que l'*Univers* puisse y rentrer sans qu'il soit permis de dire mot ? Je ne saurais l'admettre.

Je n'ai point attaqué. Je suis sur la défensive. Et ce n'est pas moi que je défends, c'est le programme traditionnel des écoles ecclésiastiques, c'est le programme des écoles romaines. Qu'on se rassure d'ailleurs; il me suffit d'avoir rétabli les faits; on peut tirer sur moi; j'essuierai le feu sans répliquer.

Il faudrait examiner, a dit l'*Univers*, si l'on se renferme *dans la voie* de l'Encyclique.

C'est tout à fait l'avis de Mgr de la Rochelle.

Mais, poursuit M. Veuillot, l'Encyclique n'a point dressé un catalogue d'auteurs.

Il est vrai, mais le Souverain Pontife en a donné un depuis pour les colléges des États de l'Église. En est-il ainsi, oui ou non? Ce catalogue est-il dans votre sens ou dans le nôtre ?

Mais, insiste-t-on, le Pape n'a pas décrété que ce qui se fait dans les États Romains peut suffire pour la France [1].

Qu'est-ce à dire ? Est-ce qu'en dénonçant le danger des classiques païens les adversaires ont fait des réserves quelconques en ce qui touche les États de l'Église ? Est-ce que le danger politique des classiques n'est pas mille fois plus grand à Rome, en présence des monuments de l'Antiquité, qu'il ne l'est en France ? Est-ce que l'évocation de Rome républicaine (comparée avec Rome gouvernée par le Pape) n'est pas la grande arme de Mazzini, comme elle était déjà celle de Rienzi et d'Arnauld de Brescia en plein moyen âge ? Il n'y a donc point à équivoquer ici ; il n'y a pas à distinguer entre ce qui se passe au delà des Alpes et ce qui se passe en deçà. Des deux côtés des monts, la situation est absolument la même, si ce n'est que le fétichisme de l'ombre de Brutus est aujourd'hui bien moindre en France assurément qu'en Italie ; en sorte que Mgr l'évêque de la Rochelle nous semble on ne peut plus autorisé à poser ainsi la question : « Ces Messieurs finiront-ils par respecter ce que le Pape fait à Rome? »

Cette question, l'on n'y a pas répondu, et nous croyons qu'on n'y répondra pas.

FOISSET.

[1] *Univers*, 24 août 1858.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

DISCOURS DE MM. VILLEMAIN ET SAINT-MARC GIRARDIN. — PRIX ACCORDÉS A MM. DE CHAMPAGNY ET DE MELUN.

Il faut la fécondité de M. Villemain pour suffire chaque année à la tâche de rendre compte au public des jugements de l'Académie. Grâce à cette richesse d'idées et de couleurs, qui est le privilége de ce talent inépuisable, les séances annuelles se répètent sans se ressembler : jamais la monotonie ne s'y glisse : la curiosité des assistants, éveillée d'avance, est toujours satisfaite. L'appréciation des ouvrages couronnés, faite par le premier des juges de notre temps, est toujours une œuvre de haute critique. Il y a à profiter pour tout le monde. Par l'organe de M. Villemain, l'Académie ne décerne pas seulement des récompenses : elle rend de véritables arrêts, dont les considérants, il faut bien le dire, intéressent le public lettré beaucoup plus que le dispositif.

Bien que la séance du 19 août dernier soit déjà loin de nous, et que nous sentions ici plus que jamais l'inconvénient de la publicité intermittente et restreinte, les lecteurs du *Correspondant* ne nous pardonneraient pas de ne pas la mentionner, car elle est pour eux un sujet d'intérêt tout particulier. Deux des collaborateurs habituels de ce recueil ont été couronnés pour des travaux dont, soit des fragments, soit des appréciations détaillées, ont paru dans nos colonnes. Des médailles ont été accordées à la *Vie de la sœur Rosalie*, par M. de Melun et au dernier ouvrage de M. de Champagny, intitulé : *Rome et la Judée,* cette continuation intéressante et pathétique de l'histoire si justement célèbre des Césars. L'un et l'autre ont été l'objet d'une appréciation pleine de finesse que nous voudrions pouvoir reproduire en entier.

M. Villemain a trop de goût et un sentiment trop délicat de la beauté morale pour avoir porté sur la *Vie de la sœur Rosalie* un jugement simplement ou même principalement littéraire. Le mérite de ce charmant volume en effet, c'est qu'entre le sujet et l'auteur il semble que le livre lui-même disparaît complétement. Le lecteur entre en contact direct et avec la sainte femme dont la vie lui est racontée, et avec l'aimable homme de bien qui lui parle. C'est un miroir fidèle où se peignent tout à la fois et l'humble héroïne et le modeste narrateur : dans les régions élevées et sereines de l'âme où tout le récit se passe, il n'y a pas place pour la littérature. Le talent doit s'abstenir de paraître là où les faits parlent plus haut que toute éloquence ; s'il y avait de l'art à s'effacer ainsi, ce serait le comble même de l'art, mais ce n'est que l'oubli de soi-même naturel à une âme chrétienne.

C'est donc de la sœur Rosalie et de M. de Melun, beaucoup plus que de la biographie même, que M. Villemain a entretenu le public, et il a trouvé pour les

peindre l'un et l'autre des termes d'une justesse exquise : « La pitié tendre pour le malheur, l'invention ingénieuse et infatigable à le secourir, la ferveur dans l'enthousiasme du bien, et même l'enthousiasme dans la ferveur, ce je ne sais quoi d'inspiré que la religion communique à la bienfaisance. » Pouvait-on mieux dire pour exprimer cette grandeur d'âme et ce don de génie naturel que la sœur Rosalie portait dans les plus simples actes de la charité... Et, quand après avoir désigné le sage et habile défenseur du patrimoine incommutable des pauvres, l'orateur lui a attribué comme qualité principale le zèle du bien et l'intelligence des vertus cachées s'unissant aux lumières de la vie publique, il n'a presque pas eu besoin, pour se faire comprendre de son auditoire, d'ajouter le nom de M. le comte de Melun.

L'ouvrage de M. de Champagny était plus du ressort de la haute littérature, et M. Villemain en a fait l'objet d'habiles louanges tempérées par quelques réserves. Ceux qui connaissent cet ouvrage savent avec quelle franchise la foi chrétienne y est présentée, avec quel soin l'auteur a recherché dans l'histoire l'accomplissement des prophéties bibliques; et, s'ils apprécient le jugement de l'Académie, ils verront que ce corps où siégent les premiers historiens de France et d'Europe n'est pas encore près d'admettre l'axiome tranchant des jeunes publicistes qui déclarent la critique historique incompatible avec la croyance à l'action surnaturelle de la Providence.

La seconde partie de la séance, consacrée à l'analyse des prix de vertu, offre en général moins d'intérêt que la première. Cette année, M. Saint-Marc Girardin a su la relever par des considérations empreintes d'un sentiment élevé de foi et de morale. Un verset, heureusement appliqué de l'Écriture sainte, lui a fourni une péroraison touchante sur l'influence salutaire des vertus cachées dans les grandes sociétés. La présence du juste dans la ville, a-t-il dit éloquemment, est une intercession muette qui sauve les pécheurs sans qu'ils le sachent. Espérons donc bien, avec M. Saint-Marc Girardin, de l'avenir de notre patrie, car il n'est point de ville de France où quelque intercesseur de ce genre n'offre intérieurement au ciel, en faveur de la France, ses prières et le parfum de ses vertus.

SITUATION DE LA BELGIQUE

Il a paru récemment à Bruxelles deux opuscules qui révèlent la main d'un maître, et qui portent la lumière la plus complète sur l'état des partis et des affaires en Belgique, depuis que la violence évoquée et exploitée par le mensonge et encouragée par la faiblesse du pouvoir, a foulé aux pieds toutes les règles du gouvernement représentatif. Ces opuscules ont pour titre, l'un : *Une Page de l'histoire des partis*, l'autre : *Quelques Réflexions sur le vote du 4 août*. Ce dernier vote est celui qui a rejeté le projet de loi relatif aux fortifications d'Anvers. L'écrit a pour but de justifier le vote négatif de l'opinion conservatrice et catholique, à la suite d'une discussion où tous les vices du

projet avaient été mis à nu, plus encore par les réticences et l'arrogance du ministère qui le défendait que par les arguments des orateurs *libéraux* qui l'attaquaient. L'auteur démontre que l'abstention de l'opposition et des représentants catholiques n'a été déterminée ni par le manque de patriotisme ni par une sympathie quelconque pour l'étranger, mais uniquement par les incertitudes qui règnent sur la meilleure solution à donner à une question capitale pour la Belgique et peut-être pour l'Europe, celle de fortifier Anvers ou Bruxelles. Il incline, quant à lui, vers le projet provisoirement repoussé de fortifier Bruxelles. Mais il conclut avec raison par ces nobles et sages paroles :

« Ne l'oublions jamais dans l'ardeur de nos luttes : le sentiment patriotique est la plus puissante des défenses pour la Belgique, la seule force qui puisse suppléer à l'insuffisance de ses forces matérielles. Si le caractère religieux et moral des populations est altéré, si la justice et l'impartialité ont cessé d'être la règle du gouvernement, si la défiance, le doute ou la désaffection ont gagné beaucoup d'esprits, s'il y a beaucoup de proscrits pour cause d'opinion sur notre terre de liberté, les remparts de pierres ne nous sauveront pas.

« Plus heureux que nos pères, et c'est l'honneur de la génération actuelle, nous avons conquis une existence propre et la disposition des ressources de ce beau pays : nous avons planté, dans un terrain remué par tant de révolutions, un arbre jeune et plein de séve ; mais ses racines sont encore peu profondes : ne lui faisons pas subir de trop rudes secousses et supplions la Providence d'ajourner les tempêtes.

« Si la tempête s'élève, ou si des mesures quelque peu raisonnables sont proposées pour prémunir le pays, l'opinion conservatrice demeurera fidèle aux traditions de son passé : elle oubliera qu'en temps de calme les partis de toutes couleurs coalisés contre elle l'appellent l'*ennemi commun* et la traitent comme tel. »

Ces généreux sentiments, si dignes d'inspirer une plume catholique, brillent du plus pur éclat dans l'autre écrit que nous voulons recommander à l'attention catholique de nos lecteurs, nous dirions volontiers de la postérité elle-même, car il est impossible d'écrire une page de l'histoire contemporaine avec plus de ce calme, de cette élévation, de cette haute et souveraine impartialité qui a seule droit au respect de l'avenir. L'auteur signale successivement le caractère nouveau imprimé depuis quelques années en Belgique à la lutte des partis et la détestable transformation qui a fait la gauche libérale l'ennemie avérée, non plus seulement de l'influence prépondérante du clergé, mais de l'existence même du prêtre comme ministre du culte et de son intervention libre et légale dans l'enseignement, dans la charité, dans la vie privée et sociale. Il fait voir le parti libéral à la fois dominé et débordé par la démocratie extrême, c'est-à-dire par l'ennemi commun de la constitution et de la liberté. Il invoque avec une évidence palpable l'exemple de la France et les tristes destinées de sa bourgeoisie pour détourner la Belgique des fautes

et des folies qui ne peuvent manquer d'amener une déchéance identique. M. Royer-Collard, M. Guizot et M. de Tocqueville lui fournissent des arguments dont il voudrait que la Belgique sût mieux profiter que la France. Mais la juste sévérité de ses jugements sur la conduite des adversaires du parti catholique, aujourd'hui vainqueurs et si embarrassés de leur victoire, ne l'entraîne à aucune abdication des principes d'équité, de modération, de liberté qui ont honoré jusqu'à présent ce parti dans le succès comme dans la défaite. Il ne renie aucun des droits, aucune des garanties que les catholiques ont conquis en 1830, de moitié avec leurs ennemis d'aujourd'hui, et pour ceux-ci comme pour eux-mêmes. Loin de là, il conclut à la nécessité d'une transaction permanente entre les deux grandes opinions qui divisent le pays. Nos lecteurs liront avec intérêt un passage où cette idée vraiment politique est exposée avec netteté :

« Peu de jours après les élections du 10 décembre, j'adressai la question suivante à l'un des hommes politiques qui avaient aidé à la formation du cabinet actuel : « Malgré toutes les passions excitées, lui « disais-je, il a tenu à bien peu, au déplacement de quelques cents « voix dans tout le pays, à de véritables hasards, que les partis ne re- « vinssent en *équilibre* dans la nouvelle Chambre. Vous avez dû faire « entrer cette hypothèse, la plus probable de toutes, dans vos prévi- « sions. Qu'aurait fait le roi, si ce fait s'était réalisé ? »

Voici ce qu'il répondit : « Je n'ai pas le droit de deviner la pensée « du roi, mais je vais vous dire le conseil que j'aurais donné s'il m'a- « vait été demandé. J'aurais conseillé au roi d'enfermer dans son « cabinet M. Theux et M. Frère et de ne pas les en laisser sortir sans » avoir formé un grand ministère de coalition. Il n'y avait pas autre » chose à faire, me dit-il ; en dehors il n'y avait qu'une catastrophe. »

« Mon interlocuteur avait raison. Cela prouve qu'il est imprudent de discréditer et de rendre impossible un système dont on peut avoir besoin demain pour sauver le pays. Il résulte aussi des faits que, depuis vingt-huit ans que la Belgique existe, les majorités transactionnelles, condamnées, dit-on, par le pays, ont gouverné pendant vingt et un ans, et que les majorités homogènes, et seules vraies, assure-t-on, ne comptent qu'une existence de sept années, due à des circonstances exceptionnelles en 1847 et en 1857.

« Le système transactionnel longtemps triomphant, vaincu quelquefois, mais revenant toujours, résiste aux préjugés que l'on ameute et aux théories que l'on invente, et le pays électoral, quand la fièvre ne l'égare pas, le rétablit et le maintient. »

Nous n'avons aucune donnée sur l'auteur de ces remarquables écrits ; mais nous nous tromperions fort s'ils n'émanaient de la plume de l'homme d'État le plus éloquent de la Belgique, de M. de Champs, dont la défaite aux dernières élections a été un malheur, et, on peut le dire, une honte pour la Belgique.

P. DOUHAIRE.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

MÉMOIRES POLITIQUES ET CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE DE J. DE MAISTRE, avec explications et commentaires historiques, par ALBERT BLANC, docteur en droit à l'Université de Turin. Paris, Librairie Nouvelle.

Le prochain numéro du *Correspondant* contiendra une appréciation détaillée du nouveau volume qui vient de paraître à Paris et à Turin sous ce titre.

L'apparition d'un écrit inédit du comte de Maistre est pour tout le monde un événement ; il paraît qu'on voudrait faire de celui-ci un petit scandale. M. de Cavour, dit-on, aurait trouvé piquant d'exhumer des archives de son ministère un comte de Maistre libéral, prêchant l'indépendance de l'Italie, et disant au Pape, sans se gêner, de grosses vérités.

Pour nous, sans vouloir anticiper sur le jugement qui sera porté ici même sur ces correspondances inédites, nous nous félicitons avant tout de voir cette noble figure de M. de Maistre dégagée peu à peu de tant d'exagérations, et, dussions-nous trouver des défauts à ce nouveau portrait, nous l'aimons mieux ressemblant que flatté. Amis et ennemis se sont plu à enlever à cet illustre personnage ses vraies proportions. Pour les uns, c'est un géant, pour les autres, un spectre ; tantôt un prophète de l'avenir, tantôt un revenant du passé ; c'est la sublime personnification du génie catholique, ou bien le type du grand seigneur féodal, âme du treizième siècle fourvoyée dans une existence moderne ; c'est un philosophe inspiré, ou bien un artiste en paradoxes. On ne s'accorde que sur un point, c'est que la taille de cet homme extraordinaire dépasse la taille commune, et, dans un siècle qui abuse du nom d'illustre, mais décerne rarement le nom de grand, amis et ennemis l'appellent le grand comte de Maistre.

La publication des *Lettres et Opuscules* a enfin présenté à nos regards un comte de Maistre peint d'après nature. Il nous est apparu aussi imposant, mais moins démesuré. Sur ces lèvres superbes on a surpris des sourires, ce cœur altier s'est attendri ; plus d'une formule mystérieuse et abstraite s'est réduite à une boutade improvisée : le prophète s'est fait homme, mais quel homme ! Le but que se proposait M. Rodolphe de Maistre a été atteint, et, selon sa touchante expression, « ces *Lettres* ont introduit dans l'intimité de son père, et l'ont fait aimer autant qu'il était admiré. »

De nouvelles révélations ne peuvent qu'ajouter à cet heureux effet; et, si elles nous montrent l'éminent penseur, le tendre et intelligent père de famille, l'homme et l'écrivain séduisants, le serviteur loyal et fidèle de son roi, se conduisant aussi en vrai patriote, ami de la liberté, grand citoyen,

nous aurons la vive et rare jouissance d'unir, à propos d'un même homme, l'estime au respect, la tendresse à l'admiration.

Mais M. Blanc n'a-t-il pas lui-même tracé un portrait de fantaisie? Sans avoir lu ses *Commentaires* et ses *Explications*, nous nous en défions un peu, et nous aimerions mieux, qu'il nous permette de le dire, M. de Maistre peint par lui-même, que M. de Maistre *expliqué* et *commenté*.

Une réflexion nous rassure. M. de Maistre est tout d'une pièce; il est surtout supérieur par l'incomparable unité de ses convictions, de son caractère, de sa conduite; esprit haut et étendu, il a tout compris, tout vu, la liberté et l'autorité, le passé, et, plus que personne, l'avenir; écrivain ardent, souple, inépuisable et franc, il a osé et su tout exprimer; mais je défie bien toutes les révélations les plus adroites de nous le montrer passant du peuple au roi, du libéralisme à l'absolutisme; il a grandi, mais il n'a pas changé.

S'il défend, dans ses *Mémoires*, l'indépendance de l'Italie, s'il attaque sans pitié l'Autriche, est-ce qu'il n'avait pas déjà écrit dans le livre *du Pape*[1]: « Le plus grand malheur pour l'homme politique, c'est d'obéir à une puis-« sance étrangère. Aucune humiliation, aucun tourment de cœur ne peut « être comparé à celui-là... L'étranger qui vient commander chez une na-« tion sujette au nom d'une souveraineté lointaine, au lieu de s'informer « des idées nationales pour s'y conformer, ne semble trop souvent les étu-« dier que pour les contrarier; il se croit plus maître, à mesure qu'il appuie « plus rudement la main... Aussi tous les peuples sont convenus de placer au « premier rang des grands hommes ces fortunés citoyens qui eurent l'hon-« neur d'arracher leur pays au joug étranger; héros s'ils ont réussi, ou mar-« tyrs s'ils ont échoué, leurs noms traverseront les siècles. »

Nous aimons cette belle parole que M. Blanc donne pour épigraphe au nouveau volume: « *Il faut prêcher sans cesse aux peuples les bienfaits de « l'autorité, et aux rois les bienfaits de la liberté.* » Elle prouve que, si l'auteur des *Soirées* paraît souvent si injustement impitoyable pour la liberté humaine, ce n'est pas seulement sous l'inspiration des doctrines excessives à l'aide desquelles ce grand raisonneur maltraitait si fort la raison, mais aussi par un calcul volontaire et, on l'avouera, très-rare, qui le portait à réserver pour l'oreille des rois les sollicitations de la liberté.

De quel ton à la fois respectueux et libre en effet il parle à son souverain ! Quelle déférence, mais quelle franchise ! Même quand il l'entretient de sa situation personnelle, de sa fortune détruite, de sa famille compromise, de sa fidélité suspectée, quelle fierté dans la douleur, quelle réserve dans la prière, quelle soumission dans l'attente! Mais surtout quelle hauteur, quelle perspicacité, quelle portée dans les conseils?

Une analyse détaillée montrera ce que nous n'avons fait qu'entrevoir, ce que d'autres ont caché. On s'est empressé de citer en ricanant des termes vraiment répréhensibles sur le Pape. Il eût été juste d'affirmer que M. de Maistre a dû les regretter lui-même. Car il écrivait ailleurs : « *Je n'ai jamais com-« pris à quoi pouvait servir la grossièreté.* » Il écrivait encore : « Comme je « conçois les choses vivement et que mon premier mouvement a toujours

[1] Liv. II, ch. VII.

« beaucoup de force, il m'arrive souvent dans mes lettres ce qui arrive à un « homme qui s'est donné un grand élan : il saute plus loin qu'il n'était né- « cessaire. »......... « Sans doute, si je devais faire imprimer, je prendrais la « lime ; mais pour une lettre autographe qui doit être mise à la poste, que « faire ? Effacer, n'est-ce pas ? Eh ! mon Dieu ! effacez vous-même. Je vous « donne pour cela toute procuration.... » En relisant ses œuvres, plus d'une fois chacun usera de cette permission.

Il eût éte juste aussi de remarquer que ces excès, ces défauts, ne sont pas ceux que l'on reproche d'ordinaire aux catholiques. On nous accuse d'être plutôt des gens débonnaires, que l'habitude de s'agenouiller rend très-pliants devant les hommes. On conviendra que M. de Maistre ne pèche pas ainsi ; on a raison de blâmer ses vivacités, mais au moins il ne connaît pas les platitudes. Défaut pour défaut, cette paille vaut mieux dans l'œil que cette poutre.

Le peu que nous connaissons de ce livre ne nous permet pas d'aller plus loin ni dans nos éloges ni dans nos réserves. Remercions dès à présent l'éditeur. De nos jours, on a la manie des vieux papiers, et il est des chercheurs assez curieux pour disputer les secrets de l'histoire à la hotte du chiffonnier. Plus d'une réputation succombera dans ce travail d'exhumation et d'autopsie minutieuse. Nous aimons pourtant cette tendance; derrière cette curiosité sans mesure, nous découvrons un dessein que les chrétiens doivent approuver, et que surtout ils peuvent affronter; sous le chansonnier, le penseur, le politique ou le monarque, on cherche à découvrir l'homme, et à remonter de la conduite à la conscience. Or la vie privée, c'est l'opprobre du méchant, c'est le triomphe du chrétien. Après sa mort, on peut sans danger pour sa mémoire révéler au monde ce que le chrétien réservait pour les regards de Dieu. M. de Maistre méritait cette épreuve.

Tout ce qu'on publiera de lui sera l'occasion d'une autre gloire : chaque ligne achève de signaler en lui un des maîtres de la langue française. On voudrait qu'il fût né à Paris. Il dit lui même gaiement : « Quelquefois, dans « mes rêves poétiques, j'imagine que la nature me portait jadis dans son ta- « blier, de Nice en France, qu'elle fit un faux pas sur les Alpes (bien excu- « sable de la part d'une femme âgée), et que je tombai platement à Cham- « béry. Il fallait pousser jusqu'à Paris...... » Mais qu'importe ! Fût-il né dans le dernier village, la gloire d'un tel homme brave le temps et franchit toutes les frontières.

ŒUVRES DU PÈRE GRATRY, de l'Oratoire. — LOGIQUE, 3e édition [1]. — UBER DIE ERKENNTNISZ GOTTES, *La Connaissance de Dieu*, traduite sur la 5e édition [2].

La troisième édition de la *Logique* du P. Gratry, augmentée d'un appendice polémique et d'une introduction sur la *Théorie du procédé inductif*, vient de paraître. L'introduction, œuvre à elle seule considérable, présente,

[1] Paris, Lecoffre et Douniol.
[2] Ratisbonne, Joseph Manz.

dans un résumé fait de main de maître, l'abrégé de la doctrine et la réfutation des critiques qu'elle a soulevées. On retrouve dans ce beau et savant travail les qualités si rares de la pensée et du style de l'auteur, cet art inimitable de faire circuler de la chaleur et de la lumière sous les constructions les plus sévères, les plus compliquées et les plus solides de la science pure, et cette passion ardente de convier à un rapprochement fécond toutes les connaissances humaines, servies par un même procédé, dirigées vers un même but.

En même temps, paraît à Ratisbonne la traduction des œuvres du philosophe de l'Oratoire.

Les Allemands professent envers la philosophie française un dédain presque égal au respect un peu superstitieux dont nous honorons, souvent sur parole, les abstractions germaniques. C'est donc un triomphe pour un philosophe de notre contrée et de notre langue de rencontrer au delà du Rhin des lecteurs, des partisans enthousiastes, enfin des traducteurs savants et zélés. Ce succès était réservé au P. Gratry. Un éminent professeur, le docteur Pfahler, a entrepris et poursuit ce difficile travail, avec la collaboration de MM. Weizenhofer et Leflad.

La philosophie et le clergé catholique ont le droit d'être fiers de ce juste honneur mérité par un ouvrage si considérable, approuvé par le Saint-Siége, loué par tant d'évêques, parvenu à un si grand nombre d'éditions, après avoir forcé la critique au respect ou au silence, et ravi, instruit, touché, changé peut-être près de vingt mille lecteurs : véritable monument de foi et de science, d'éloquence et de poésie.

Pour sa part, le *Correspondant* s'enorgueillit d'avoir un peu contribué à ce que justice fût rendue aux œuvres du P. Gratry. Le docteur Pfahler, au nombre des témoignages qui ont recommandé l'œuvre et l'auteur à ses yeux, cite les opinions de MM. Lenormant et Foisset[1], une lettre de M. de Montalembert, enfin le travail de notre collaborateur, à la fois le plus ancien par les services et le plus jeune par l'ardeur de tous les savants catholiques, M. le baron d'Ekstein.

Écoutons le jugement du traducteur, opinion d'un philosophe allemand sur la valeur scientifique du philosophe français :

« Ce qui nous a suggéré, » dit-il, « la pensée de nous occuper des ou-
« vrages du P. Gratry, c'est un compte rendu, substantiel et lumineux,
« inséré par le baron d'Eckstein dans les *Feuilles historico-politiques*
« (tome XXXVIII, p. 31-53 et 135-157). Sous l'influence du préjugé, si
« répandu en Allemagne, non sans quelque raison, contre la manière fran-
« çaise de traiter la haute science, nous avons hésité d'abord. Nous voulions
« croire exagérés les éloges donnés à l'auteur. Mais il n'en était pas ainsi.
« Nous l'avouons, cette fois, nous avons été, non-seulement surpris, mais en-
« core un peu confus et entièrement guéris de notre préjugé. Nous avons
« compris, dès l'abord que nous étions en face d'un esprit éminent. — En
« vérité, disions-nous avec le P. Ramière, les travaux de cet écrivain, outre
« la somme de vérités nouvelles qu'ils apportent à la société humaine, ont

[1] *Correspondant* du 25 octobre 1853, et du 25 janvier 1854.

« à nos yeux une tout autre portée; car ils donnent quelque chose de plus
« précieux et de plus nécessaire encore que la vérité même ; il semble avoir
« pour mission de réveiller l'instinct du vrai au fond des âmes ; la chaleur
« et la vie qui ruissellent dans ces pages réveilleront, nous en avons l'es-
« poir, bien des intelligences mortes ou engourdies. (*Etudes de philo-
« sophie et d'histoire*, publiées par les PP. Daniel et Gagarin.) — Oui, l'esprit
« humain, dans ces pages, est pris au centre, est embrassé dans sa plénitude
« et dans son unité. Saisir le *sens divin* de l'âme dans sa *réalité*, et le sou-
« mettre à la plus vivante analyse ; découvrir *l'élément moral* de la con-
« naissance rationnelle, substantiellement, *inséparablement* uni à l'élément
« intellectuel, et le mettre, par la *science* et l'*histoire*, dans la plus éclatante
« lumière ; puis, à côté du syllogisme, estimé à toute sa valeur, montrer,
« par la condition nécessaire de l'esprit fini, par la méthode et les conclu-
« sions des philosophes du premier ordre, comme aussi par l'évidence des
« sciences mathématiques; montrer, dis-je, *à côté*, *au-dessus* du syllogisme,
« et *avant lui*, un autre procédé, plus naturel et plus rapide, plus maniable
« aux ignorants et aux savants, un procédé qui n'est autre chose que l'acte
« et le déploiement légitime du *sens divin*, du sens de l'infini dans
« l'homme ; prouver que la mortelle sécheresse et la stérilité du savoir abs-
« trait vient justement de l'*omission* de ce grand procédé ; prouver ensuite
« que la *rigueur scientifique* apparente de l'athéisme et de la sophistique,
« particulièrement dans Hegel, vient de l'*application à contre sens* de ce
« procédé principal de l'esprit; faire voir la *source commune* de la foi et
« de la raison, et leur *distinction* radicale, jointe à l'impossibilité de les
« *séparer en pratique ;* accomplir tout cela, comme le P. Gratry l'accomplit,
« avec la liberté d'esprit la plus entière, en traversant toutes les écoles,
« sans se circonscrire dans aucune ; exposer toutes ces choses du haut de la
« science contemporaine appuyée sur la science du passé et sur l'ensemble
« de la tradition ; les développer avec autant de verve que de profondeur,
« avec autant d'onction que d'expérience de la vie, dans un style clair et
« beau, dans un langage accessible à tous, aux gens du monde et pres-
« que aux ignorants : voilà ce que j'appelle ajouter à la science un accrois-
« sement *essentiel* et *réel*, et, en même temps, montrer la voie à notre épo-
« que malade, qui met la science tantôt si haut, tantôt si bas. Voilà surtout,
« contre le matérialisme actuel, cet ennemi de la raison et de la foi, si
« violent aujourd'hui, voilà un mur solide, où l'ennemi se brisera la tête,
« s'il essaye de le renverser. Oui, nous le disons avec une conviction pro-
« fonde, il y a ici, sous tous les points de vue, un riche trésor, dont au-
« cune langue, aucun pays, ne doit être privé, et qui, dans un avenir très-
« prochain, sera considéré comme une propriété commune au monde en-
« tier, et surtout au monde catholique. »

Ajouter à de telles paroles, ce serait les affaiblir; on ne saurait mieux louer l'auteur ni mieux résumer et recommander l'œuvre.

L'INDIVIDU ET L'ÉTAT, par M. Dupont White, 2e édition. Paris, Guillaumin, 1858.

Le livre publié par M. Dupont White sous ce titre est arrivé par un rapide succès à la seconde édition. Je ne crois pas que cette faveur du public soit due à la séduction du sujet, car les théories abstraites de la politique sont aujourd'hui fort dédaignées ; le succès est tout entier l'œuvre de l'écrivain. Hardi, brillant, varié, le style de M. Dupont White, quelquefois incorrect, est toujours entraînant. Je suis sans pitié pour le style d'une œuvre légère; si le fond est futile, la forme au moins doit être attrayante et parfaite. Mais, si l'œuvre est sérieuse, je préfère la verve à la correction; j'aime que le style soit vif, ingénieux, original même, et je redoute avant tout une théorie abstraite dans un langage monotone. Un peu d'esprit à travers beaucoup de science ne nuit pas; le style est la physionomie de la pensée, or il sied à une âme austère d'être parée d'un visage gai. La philosophie néanmoins se sépare avec peine de l'appareil de la majesté; mais conservons à l'économie politique, tour à tour occupée d'idées, de chiffres, de faits, de hautes vues et de menus détails, ce style élégant, net, imprévu, saisissant, ce style qui marche, dont la tribune et la presse française ont si souvent découvert le secret et fourni le modèle.

Ces qualités, M. Dupont White les possède, selon moi, à un haut degré, et elles communiquent à son livre un intérêt extrême. Divisé avec une intelligente méthode, il est en outre semé d'aperçus inépuisables, de faits empruntés à toutes les histoires, à toutes les sciences, avec une heureuse profusion.

Mais rien de plus embarrassant que de rendre compte d'un ouvrage dont le principal mérite est précisément dans ce qui ne se résume pas, le style et les détails. Il faut renvoyer le lecteur à l'ouvrage lui-même. La justice exige qu'il soit aussi prévenu des réserves si nombreuses que M. Dupont White, avec la sagacité et la droiture de son esprit, apporte lui-même à ce que sa thèse principale a de trop absolu. La remarquable introduction de la seconde édition notamment est consacrée presque en entier à corriger, à défendre, à définir, et, disons le mot, à retirer en partie cette thèse à laquelle il reconnaît tant de limites, tant d'exceptions, qu'elle s'amoindrit singulièrement.

Malgré tout, cependant, l'auteur persévère dans les conclusions; la théorie reste debout avec ses principes et ses conséquences. Pour ma part, j'accepte presque tous les principes et je combats presque toutes les conséquences.

Voici la thèse de M. Dupont White ; elle peut se ramener à une donnée philosophique sur la nature de l'homme, et à une vue historique sur la marche de la civilisation moderne :

L'homme est imparfait; « en lui, tout ce qui est moral manque d'énergie, « et tout ce qui est énergique manque de moralité. » « Toutes les voies de la « civilisation sont hérissées d'un éternel obstacle : l'individu, avec son infir- « mité et sa malignité. Il n'y a qu'une force pour le réduire, et pour ré-

« pandre dans le monde l'équité, l'ordre, la morale; c'est la force croissante « des lois et de l'État [1]. »

En fait, peu à peu les castes ont disparu, les priviléges sont tombés, l'État a grandi, et il n'y a plus en présence que les individus et les gouvernements.

Or les individus n'aiment que leur intérêt, ils ont à peine l'idée d'un intérêt collectif, ils ne ressentent aucun dévouement envers cet intérêt. Les progrès ne viennent que de ceux qui pensent, de ceux qui souffrent, ou de ceux qui règnent. Or ceux qui pensent sont divisés et impuissants, ceux qui souffrent sont révoltés ou insouciants; ceux qui règnent ont seuls l'initiative avec efficacité du progrès moral, politique, économique, et seuls ils l'accomplissent.

D'ailleurs les sociétés sont de plus en plus compliquées. « A plus de force, il faut plus de règle, à plus de vie il faut plus d'organes. Or l'organe et la règle d'une société, c'est l'État [2]. »

En fait encore, il en est ainsi : l'État seul a ouvert les routes, fondé les écoles, émancipé les noirs, imposé le partage des successions, astreint la propriété à la limite de l'utilité publique : les individus n'auraient accompli aucune de ces grandes choses.

« Après tout, l'influence des mœurs doit baisser, celle des lois est destinée à grandir [3]. »

En résumé, « le rôle de l'État doit être aussi varié que les fins du progrès; le développement de l'État est parallèle au perfectionnement de la société [4]. »

J'ai cité presque toutes les propositions soulignées par l'auteur lui-même, comme les bases et pour ainsi dire les vertèbres de sa théorie ; elle est là tout entière.

Je ne chercherai pas querelle à M. Dupont White sur le moment qu'il a choisi pour exposer cette théorie. J'en veux un peu à la Fontaine d'avoir écrit, en pleine monarchie absolue, la fable : *l'Éléphant et le Rat*, afin d'établir toute la supériorité de l'éléphant; il eût été plus généreux de plaider la cause des rats. Mais laissons cette chicane. La vraie science n'est pas une affaire d'à-propos. L'auteur, bien connu pour l'indépendance de son esprit et l'honneur intact de son caractère, n'a écrit que par amour de ce qu'il croit le vrai, il a entendu se placer dans la région des idées pures. C'est là que je veux un instant le suivre pour lui répéter qu'il m'intéresse beaucoup, mais qu'il ne me persuade aucunement.

Je commence par écarter les exemples modernes qu'il a choisis; de ce que l'État a fait certaines choses à lui seul, il n'en résulte pas que la société ne les aurait pas faites, si on l'avait laissée agir; c'est un peu résoudre la question par la question. Ces exemples sont-ils d'ailleurs bien choisis ?

L'*Etat a fait les routes*, et il a très-bien fait. — Oui, mais dans d'autres contrées elles sont faites sans lui, et l'industrie privée a construit les chemins de fer.

[1] P. 11.
[2] P. I, préface.
[3] P. 199.
[4] P. 365.

L'État a fait les écoles, et il a très-bien fait; je serais pour moi prêt à doubler les millions qu'il demande actuellement au budget au lieu des 4,250 fr[1]. inscrits sous l'Empire. Mais c'est la famille, et non l'État, qui paye la plus grande partie du salaire des maîtres; c'est la charité privée qui soutient presque tout l'enseignement des filles[2]; d'ailleurs, le progrès ne dépend pas des murailles de l'école, mais du mérite du maître et de la valeur des doctrines; ni le maître ni les doctrines ne sont l'œuvre de l'État.

L'Etat a soumis la propriété privée à l'utilité publique, il a imposé le partage égal des successions. — Oui, je connais les avantages de ces mesures; mais je sais aussi que des esprits éclairés commencent à se demander si la première ne viole pas très-souvent des droits sacrés, si la seconde ne compromet pas la liberté et n'ébranle pas la famille, car tout le monde n'est pas prêt, comme M. Dupont White, à écrire avec satisfaction cette singulière phrase: « Ainsi réduite, la propriété est simplement un droit viager.... » « Elle est au point voulu pour s'adapter à tous les progrès[3]. »

L'Etat a émancipé les noirs. Oui, si vous voulez dire qu'il a fallu pour cette grande et sainte œuvre une loi. A ce compte, toute loi serait l'œuvre de celui qui la signe. Mais l'État a, pendant des siècles, fait et maintenu honteusement des lois et des traités qui consacraient l'esclavage; pendant des années, il a résisté à l'opinion des gens de bien; six fois Wilberforce a proposé l'émancipation qui fut refusée six fois. Quand la loi intervint, qui l'avait provoquée? l'opinion, et qui avait formé l'opinion? la religion[4].

Des faits contemporains, passons à l'histoire.

Il n'y a plus en présence, dites-vous, *que l'État et les individus, les gouvernements et les peuples.* Ils ont grandi ensemble, et subsistent seuls.

J'en conviens, mais je m'empare de ce fait pour protester contre tout ce qui ferait maintenant croître démesurément l'État ou l'individu, l'un aux dépens de l'autre, et exposerait, soit l'État aux menées du dernier individu, soit le dernier individu à l'oppression de l'État. Dire que l'État et l'individu ont grandi, ce n'est pas une expression suffisamment juste, si l'on n'ajoute pas qu'en grandissant ils se sont transformés.

L'État était assurément à Rome, et il est encore à Constantinople, à Téhéran, ou à Pékin, plus puissant sur les individus qu'il ne l'est à Paris, à Londres, ou à Vienne. M. Dupont White le remarque quelque part en passant: « On a vu de tout temps en Orient des souverains auxquels rien ne manque du côté du pouvoir absolu, et qui néanmoins passent leur vie dans une profonde insouciance des droits humains, du progrès social. — C'est qu'en Orient tout procède de la religion...[5] »

Il devrait ajouter: d'une religion *fausse*.

Voilà, en effet, le triomphe et le caractère de la civilisation *chrétienne*, cent fois indiqué, mais à peine reconnaissable dans le livre que nous analysons:

[1] C. Jourdain, Budget de l'Instruction publique.

[2] Sur 20,000 écoles de filles, environ 8,000 sont publiques, 12,000 sont libres. *Rapport au Roi du 1er janvier* 1848.

[3] P. 244, 246.

[4] V. le rapport de M. le duc de Broglie, 117.

[5] Préface, XXIX.

L'individu, absorbé dans l'État au sein des civilisations antiques et orientales, se dégage et prend plus d'importance; peu à peu, sa vie devient plus sacrée, sa personne est comptée, son droit est défini, sa voix finit par être entendue et consultée. L'esclave est un homme, et le roi n'est plus qu'un homme, depuis que le Fils de l'homme est venu. L'État était le maître de la nation, il devient son premier serviteur. Il avait des *droits* dont il pouvait négliger l'usage ou excéder les bornes, il n'a plus que des *devoirs*, situation plus auguste et plus forte, car on ne saurait renoncer à des devoirs ou les trop remplir. Il fait encore la loi, mais pour y introduire la justice, et non sa volonté propre; cette justice, il l'emprunte à une doctrine qui a renouvelé l'âme humaine; on ne confond plus ce qui est juste avec ce qui est voulu; *jus* vient de *justum* et non plus de *jussum*. S'il a fallu encore, pendant de longs siècles, pour former l'homme au nouvel esprit, des institutions puissantes, cependant le jour vient où il aspire à la liberté, le jour vient où il s'y élève. La politique s'accorde avec la morale pour déclarer que plus l'homme est parfait, plus il mérite et désire d'être libre; et l'histoire, traduisant l'Évangile, rattache les victoires et les défaites de la liberté aux progrès ou aux défaillances de la vertu des citoyens.

Dans les sociétés bien réglées, tous les droits, l'autorité, la liberté, la propriété, ont ainsi grandi, mais en se transformant; ils sont plus certains, mais plus limités; plus forts, mais plus définis. Les choses morales suivent en quelque façon la loi des corps physiques qui se durcissent en se contractant et croissent en vigueur après avoir cessé de grandir en stature. L'autorité, plus contrôlée, est plus obéie. Les impôts, plus équitables, sont mieux payés. La justice, moins arbitraire, est mieux respectée. La religion, séparée de la puissance, agit davantage sur les âmes. Chaque chose est mieux à sa place, parce que cette place est mieux indiquée, par qui? par l'État? Non, par la loi.

Or le livre de M. Dupont semble confondre trop souvent ces trois forces, assurément très-distinctes dans son esprit, l'État, le gouvernement, la loi; l'État composé de tous les pouvoirs, le gouvernement qui n'est que l'un d'eux, la loi, qui est au-dessus de tous. Le gouvernement est le gardien de la loi, il n'en est plus l'arbitre. En Orient et dans le passé, le gouvernement peut tout sur ma personne, sur ma chose, sur ma conscience; dans les sociétés chrétiennes, il ne peut rien sur ma personne, sur ma chose, sur ma conscience, que dans les limites de la loi; bien plus, il est chargé de les protéger, et c'est une admirable nouveauté qu'on lui donne à veiller sur ce qu'il avait autrefois coutume de prendre. Le vrai progrès consiste en trois faits: conformité de la loi à la justice, règne de la loi sur tous, participation croissante de tous à la confection de la loi.

Ce dernier point touche à la constitution de l'État, dont M. Dupont n'a voulu examiner que les attributions. Je n'insiste donc pas, et cela est inutile. De quelques éléments que se compose l'État, quelle que soit la manière de faire la loi, ni l'État ni la loi n'ont, selon moi, d'autre mission que celle-ci: maintenir la sécurité, et protéger la liberté, faire le bien, quel bien? celui que les individus ne peuvent pas faire seuls; empêcher le mal, lequel? celui qui nuit à d'autres qu'à l'individu qui le commet.

On le voit, je retourne les propositions de M. Dupont : Je crois que l'influence des mœurs doit grandir, et non celle des lois. Je crois qu'à plus de force il faut plus de règle, à plus de vie il faut plus d'organes. Mais l'État, ayant plus de force, ne peut se servir de règle à lui-même ; la société, ayant plus de vie, a des organes plus nombreux, et ne s'absorberait pas dans un seul, sans perdre cette vie.

Je crois aussi que l'homme est imparfait, mais le principal remède de cette imperfection n'est pas dans l'État, car il est composé d'hommes ; il est dans ce qui est supérieur à l'homme, dans la religion.

Si je proteste contre les conclusions de ce livre ingénieux, ce n'est point du tout au nom de regrets que je n'éprouve pas, d'aspirations inutiles vers le passé, ce n'est point au nom d'une sympathie secrète pour l'harmonie chimérique de Saint-Simon, le mécanisme impossible de Fourier, l'anarchie dangereuse de Proudhon. J'aime et j'admire la société contemporaine, j'aime et j'admire les formes modernes de l'autorité, j'admire même l'administration française; mais c'est en son nom que je supplie qu'on lui épargne le martyre de l'omnipotence. Oui, c'est parce que j'appartiens, pour une part minime, à la hiérarchie administrative, que je combats les apologies outrées de l'État. Que le chemin soit mauvais, cela importe peu à celui qui conduit la voiture, s'il est habile ; le véritable embarras, c'est que la voiture soit trop chargée? légère, elle franchit les obstacles; trop lourde, elle ne sort même pas des ornières.

Faut-il donc le répéter pour la centième fois ! Quand on surcharge l'État de devoirs, on ne le rend pas capable de les remplir, on le rend responsable de ne les avoir pas remplis. On encombre l'administration de gens qui occupent les places et de gens qui les convoitent. On écrase le budget. On écrase les administrateurs. M. Dupont dit que le pouvoir a le don de grandir et d'inspirer même ceux qu'il corrompt : j'ajoute qu'il exténue même ceux qu'il ne corrompt pas. Comment donner audience à des idées, quand il faut recevoir du matin au soir des candidats ? Faut-il attendre des pages utiles de cette main fatiguée de signatures? On noie ainsi les meilleurs esprits dans des détails infinis qui ôtent à la pensée toute liberté, au bon vouloir toute puissance. On crée l'inextricable réseau de la réglementation et de la jurisprudence, sous lequel la loi étouffe, comme une bonne semence sous les épines.

Ce n'est rien encore. Car il existe dans toutes les administrations, à côté d'agents nonchalants ou difficultueux, des hommes d'expérience et de talent qui introduisent la lumière dans ce dédale ténébreux dont ils gémissent plus que personne. En France surtout, les qualités de l'esprit triomphent souvent de la difficulté des choses.

Mais quelle est l'influence d'un tel régime sur une nation ?

Demandez à ce préfet qui veut entreprendre une œuvre de bien public quel concours il rencontre ? Demandez à cet ingénieur qui sollicite une cotisation pour une route ou un pont quelle réponse il reçoit ? Demandez à ce ministre qui voudrait former un grand parti de gouvernement quelle langueur il déplore ? Il n'y a plus dans le pays que deux classes de personnes : celles qui s'en rapportent à l'État pour tout, et celles qui s'en prennent à

lui de tout, des ennemis furieux, des amis somnolents, des exigences énormes, des concours misérables. Que nous agissions ! mais vous ne nous avez pas habitués à agir. Que nous vouss aidions ! mais vous avez promis de nous sauver tout seul. Je paye, je veux qu'on me défende et qu'on me serve ; c'est le langage des citoyens ou plutôt des sujets dans une nation où l'État fait tout, comme c'est, dans une famille oisive, le langage des enfants élevés à ne rien faire, au sein d'un repos qui les ruine souvent, les énerve toujours, et les laisse perpétuellement enfants.

Fonctionnaire, je ne veux pas qu'on écrase l'État. Homme, je ne veux pas que l'État m'écrase. La thèse de M. Dupont White, si brillante, si habile, ne me rassure pas contre ces deux dangers ; je la repousse donc, je n'accepte pas que le rôle de l'État soit aussi varié que les fins du progrès, et je demande humblement à ne pas répéter sans variante cette belle phrase d'un illustre penseur : « Il faut que l'Etat fasse peu pour nos plaisirs, assez pour nos besoins, tout pour nos vertus. »

Quant à moi, je serai content si l'État ne s'occupe de mes plaisirs qu'en réprimant ceux qui les corrompent, de mes besoins qu'en encourageant ceux qui y pourvoient, et de mes vertus qu'en laissant libres ceux qui me les enseignent. Qu'il fasse beaucoup pour le repos du pays, tout pour son honneur!

AUGUSTIN COCHIN.

DROITS DE TIMBRE ET DE TRANSMISSION SUR LES VALEURS MOBILIÈRES. *Examen critique et application de la loi du 23 juin* 1857, par ALBERT LE GUAY, docteur en droit. Paris, Dentu. 1858.

La loi du 23 juin 1857 a eu le double effet d'apporter de grands changements dans la forme des titres des sociétés en commandite et anonymes, et de soumettre à un impôt nouveau, dit de transmission, cette partie considérable de la fortune mobilière.

Le titre au porteur est resté le type normal de la valeur industrielle ; mais chaque propriétaire d'actions ou d'obligations a désormais le droit de se faire délivrer, en échange de ses titres au porteur, des titres nominatifs qui ont beaucoup d'analogie avec les certificats que remettaient les compagnies à ceux qui, avant la loi, leur déposaient leurs valeurs.

L'impôt pèse inégalement sur les deux espèces de titres. Il ne frappe le titre nominatif qu'à chaque mutation de propriétaire ; il atteint au contraire annuellement le titre au porteur dans son revenu, au moyen d'un prélèvement que les agents du Trésor public exercent directement entre les mains des sociétés industrielles.

M. Albert Le Guay a compris que ces innovations entraîneraient comme conséquence une série de difficultés pratiques pour les compagnies et pour les propriétaires de valeurs mobilières. Il s'est appliqué, dans le livre qu'il vient de publier, à en rechercher la solution. Il a fait un véritable manuel, dont tous ceux qui achètent ou vendent des actions ou obligations, et qui changent dans une plus ou moins grande proportion ce mode de placement, compren-

dront l'utilité. Toutes les questions que peuvent soulever le transfert, la conversion des titres, la perception de l'impôt, y sont traitées avec le plus grand soin.

Mais M. Albert Le Guay ne s'est pas arrêté là; la loi du 23 juin 1857 compte à peine une année d'existence; elle est déjà battue en brèche de tous les côtés; elle donne, dit-on, fort peu au Trésor public, et porte une rude atteinte à la fortune mobilière. L'auteur a voulu se rendre compte de ces critiques; et, se plaçant sur le terrain de l'économie politique, a examiné les principes sur lesquels la loi est basée, et les effets qu'elle a dû produire sur le marché de nos fonds publics.

M. Albert Le Guay a fait l'historique rapide des mesures fiscales dont la propriété mobilière a été l'objet et a traité la grande question de l'égalité des deux propriétés foncière et immobilière vis-à-vis de l'impôt. Nous avons sur tout cela des détails pleins d'intérêt. L'auteur nous permettra de mettre une légère restriction à nos éloges; nous aurions voulu les différentes matières qu'il examine classées dans un ordre plus rigoureux que celui qu'il a adopté.

Le Corps législatif, en votant la loi du 23 juin 1857, s'était proposé de combler le déficit de l'exercice financier de 1858, de donner les moyens de dégrever la propriété foncière, enfin d'opposer une digue à l'agiotage, qui a le double tort, non-seulement d'être la source de ces fortunes *faites*, comme le dit M. de Montalembert, *sans travail et sans honneur*, mais même d'être la cause de ruines sans nombre. Nous ne saurions juger si le premier de ces résultats a été obtenu; nous pouvons affirmer toutefois que les deux autres se font encore espérer.

M. Albert Le Guay critique les exceptions faites aux principes de la loi pour certaines valeurs mobilières, telles que les obligations des villes et des départements. Il ne paraît pas convaincu que les travaux d'embellissement qui nécessitent la création de ces valeurs méritent une faveur aussi grande. Il n'a pas l'air d'être entièrement convaincu que ces travaux soient en rapport avec les ressources de ceux qui les entreprennent, ou qu'il faille en attendre un grand accroissement de la richesse générale. Il s'effraye aussi du déplacement de population qui en est la conséquence. Si le nombre des habitants des villes augmente, c'est au détriment des campagnes, dont les documents officiels nous montrent la population toujours décroissante.

Nul n'oserait prétendre aujourd'hui que depuis quelques années la population de la France ne soit pas restée au moins stationnaire, tandis que celle des autres États a suivi une progression régulière et ascendante.

Enfin, la loi du 23 juin 1857 n'est pas applicable aux rentes sur l'État. Il semble que cette situation toute privilégiée doive assurer à la rente des cours bien supérieurs à celui de tous les autres effets publics. Cependant il n'en est rien. En examinant maintenant avec M. Albert Le Guay les effets de la loi du 23 juin 1857 sur les valeurs qu'elle frappe, nous résumerons en quelques mots les critiques dont elle a généralement été l'objet.

La loi du 23 juin est très-compliquée; la perception de l'impôt, qu'elle établit, est hérissée de difficultés inextricables; or il est de règle, en écono-

mie politique, que la valeur d'un impôt est en grande partie déterminée par la facilité avec laquelle il peut se recouvrer.

Les compagnies ne peuvent voir d'un œil favorable une législation qui leur impose une responsabilité énorme, en les contraignant de garder les titres au porteur qui sont remis par les actionnaires, qui demandent en échange des titres nominatifs.

L'impôt dit de transmission effraye le public qui, à tort ou à raison, l'envisage comme un premier pas vers l'impôt sur le revenu; il détrône les capitaux étrangers du marché français, et peut attirer nos capitaux sur celles des valeurs étrangères qui ne sont pas soumises à la diminution du revenu, qui est la conséquence de la loi du 23 juin 1857.

L'étude de toutes les questions soulevées par le livre de M. Albert Le Guay est du plus haut intérêt. Nous ne saurions hésiter à engager nos lecteurs à le parcourir, car ils n'y trouveront rien qui puisse diminuer leurs préventions contre des opérations où s'engloutissent tant de patrimoines et où se moissonnent tant de hontes.

HENRY MOREAU.

VOYAGES LITTÉRAIRES SUR LES QUAIS DE PARIS. *Lettres à un bibliophile de province*, par A. DE FONTAINE DE RESBECQ. Paris, Durand, 1857, petit in-12.

CE QU'ON VOIT DANS LES RUES DE PARIS, par M. VICTOR FOURNEL. Paris, Ad. Delahays, 1858, in-16.

Qui de nous n'a fait plus d'une fois ces faciles voyages dont M. de Resbecq veut nous tracer l'itinéraire? Qui d'entre nous, en courant à ses devoirs, à ses affaires, à ses plaisirs, ne s'est heurté à ces scènes populaires, n'a rencontré ces types curieux ou grotesques, n'a entrevu ce monde étrange que nous décrit M. Victor Fournel? Je crains seulement qu'il ne faille pas s'abandonner avec une égale confiance à ces deux guides.

Dans les *Voyages littéraires sur les quais de Paris*, le lecteur s'attend à une causerie familière et instructive sur ces bouquins chers à plus d'un; il espère voir dévoiler par l'expérience les ruses, les finesses, les tromperies de ces étalagistes en plein vent qui servent d'intermédiaire entre l'humble et trop souvent dangereux colporteur et le libraire dont le magasin tient soigneusement renfermées ses richesses, à l'abri des intempéries du dehors et des regards des profanes. Ne sera-t-il pas un peu désappointé de trouver force citations, entremêlées d'appréciations littéraires de l'auteur? de tomber ici sur un sonnet de Baïf, là sur une satire anonyme contre les fumeurs et les ivrognes, plus loin sur des vers de Marot et de Fontenelle? Ne trouvera-t-il pas un peu longues ces anecdotes, d'un goût parfois douteux, répandues dans tout l'ouvrage? sera-t-il très-satisfait d'apprendre que « les belles études de M. Cousin... sont des livres du plus haut intérêt, » « qu'il faudrait citer M. de Sacy en toute occasion où l'on veut paraître avoir quelque goût, » et que M. de la Guéronnière est « un écrivain parfait et de haute intelligence? » A-t-il besoin de savoir que M. Rouland est « un grand ministre que toutes

les administrations envient à l'instruction publique, » ou que la « sage administration » de M. Piétri rappelle à M. de Resbecq les vers de Voltaire sur Voyer d'Argenson ? N'est-il pas enfin superflu de faire au lecteur l'énumération de tous les libraires et éditeurs parisiens avec leurs spécialités, sans oublier les libraires de province et de l'étranger, et de lui donner le catalogue de la bibliothèque de l'auteur, où, « en musique, il n'y a que le piano de sa fille Geneviève ? »

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à apprendre dans le livre de M. de Fontaine de Resbecq ? loin de là. L'auteur racontera que l'on peut trouver sur les quais des éditions originales de Bossuet, de la Rochefoucauld, et même six pièces originales de Molière égarées dans un volume portant pour titre : La *Farmasi* (*sic*), *poëme;* qu'on y saurait découvrir le billet de faire part de la mort de mademoiselle de la Vallière, mettre la main sur un Clément Marot de 1539 et payer six sous un Elzevier ; qu'on y collectionnera les thèses de nos célèbres docteurs ès lettres (dont suit l'énumération). Il nous apprendra que le meilleur moment pour faire des trouvailles est, en été, sept heures et demie et huit heures et demie en hiver ; il nous fera l'aveu « que son cœur bat plus fort devant les *boîtes* que dans une bibliothèque riche et bien distribuée ; » il se livrera même à des calculs statistiques qui auront pour résultat de nous faire savoir qu'il y a sur les quais soixante-huit bouquinistes, que chaque boîte contient de soixante-quinze à quatre-vingt volumes et que la longueur métrique de toutes les boîtes réunies serait de plus d'un kilomètre : que ces soixante-huit bouquinistes vendent chaque jour douze ou quinze mille volumes pour mille francs environ, ce qui élève la vente des livres sur les *parapets* des quais à quatre cent mille francs par an.

Maintenant, en entrant dans ces détails, l'auteur a-t-il tout dit ? a-t-il embrassé toute l'étendue de son sujet ? Il me semble qu'il aurait avantageusement remplacé quelqu'une des fréquentes digressions que j'ai signalées par d'intéressants détails sur la statistique morale des bouquins, sur la nature de ces quatre à cinq cent mille volumes qui s'écoulent par année, portant trop souvent, pour quelques centimes, une nourriture corrompue et funeste à d'avides lecteurs : chansonniers obscènes, romans à vingt centimes livrés au rabais et qui vont populariser encore ces récits dépravés qu'un public moins grossier a déjà dévorés au *rez-de-chaussée* d'un journal, pièces de théâtres, contes populaires, recueils de facéties, pêle-mêle avec des classiques, des éditions de Corneille et de la Fontaine, des livres d'histoire et jusqu'à des Paroissiens. Je n'indique là qu'un des aspects de cette étude, mais il n'en offrait pas moins matière à plus d'une réflexion et à plus d'un enseignement, et je regrette que M. de Resbecq se soit attardé aux *myrtes* (p. 62), à l'*Iliade* (p. 79), aux « roses qui ne sont point aux champs (p. 133), » à David Swan ou même au *portez-armes* de la statue de Henri IV, et n'ait fait qu'effleurer un sujet curieux et fertile.

Ce n'est pas à M. Victor Fournel que je ferai un semblable reproche. Les faits abondent, les renseignements se pressent, les figures se coudoient dans cette charmante *macédoine* d'un flâneur qui aime à laisser courir sa plume dans une étude fine et ingénieuse, dans une causerie spirituelle et nourrie, comme il laissait errer ses pas à travers le monde dans lequel il nous trans-

porte. Si j'avais une critique à lui adresser, ce serait d'être trop riche ; mais c'est là le défaut d'une qualité, et, en réalité, j'aurais mauvaise grâce à le reprendre de la multiplicité de ces piquants récits, de ces portraits pleins de naturel et d'entrain qu'on trouve à chaque page. On sent que c'est le crayon d'un artiste et que l'ébauche nous est livrée dans toute la vigueur de son inspiration première, sans qu'elle ait été affaiblie par de froides retouches ; c'est la vie, c'est la chaleur de la nature. On croit voir ces héros de la rue : chanteurs de restaurants ou en plein air, musiciens en guenilles, mais dont pourtant les misérables haillons couvrent parfois de l'âme, du talent et une véritable inspiration ; orateurs des ruelles et des carrefours, poëtes incompris, brillants improvisateurs, tantôt assurant par leur faconde le succès de la petite industrie qui les fait vivre, tantôt tout entiers à leur instinct littéraire et faisant *de l'art pour l'art;* acteurs des barrières ou des fêtes populaires, représentant devant un public de badauds, d'étudiants et de *gamins*, —ce fameux gamin de Paris, type incroyable d'insouciance et d'énergie, de dépravation et d'héroïsme, de bas instincts et de nobles sentiments—, représentant ici les fastes de la guerre d'Orient, là la passion de Notre-Seigneur ou la tentation de saint Antoine ; saltimbanques, casseurs de pierres, montreurs de géants, de nains, ou de *femmes anthropophages* (p. 168); bouquinistes enfin, car nous retrouvons, dans un chapitre intitulé la *Littérature des quais*, nos connaissances de tout à l'heure, avec un essai sur les productions littéraires chères au peuple, et qui font la joie de l'atelier et de la mansarde. — Portraits en pied, simples croquis, comptes rendus détaillés, bulletins des *représentations théâtrales*, discours, descriptio[illegible], anecdotes, le livre de M. V. Fournel contient tout cela. On y trouve le sen[illegible]mental Charles Pradier et le brillant et intarissable Mengin, deux charlatans en renom, comme le saltimbanque connu sous le nom du *Sauvage*, célébré dans les gravures de l'*Illustration;* l'histoire du membre de l'Institut, abandonnant malencontreusement sa redingote aux mains d'un marchand de savon à dégraisser, aussi bien que le curieux récit de la vie, des vicissitudes d'un sauteur de planches, fils d'un serrurier d'Issoudun, successivement rédacteur de prospectus et de réclames, marchand de savon, crieur d'almanachs, chanteur nomade, ramasseur de bouts de cigares, grimacier, hercule, casseur de pierres, magnétiseur, diseur de bonne aventure, escamoteur, charlatan, pitre, et qui enfin, quand il racontait ses aventures à l'auteur, entre un flacon de cognac et des cigares à trois sous, était trombone dans l'orchestre du *grand spectacle oriental.*

M. Fournel ne se contente pas de peindre ces mille figures, diverses dans leur uniformité, ces professions, ces ruses, ces audaces, ces triomphes, ces déboires; il nous décrit encore, dans la seconde partie de son livre, qu'il intitule l'*Odyssée d'un flâneur dans les rues de Paris*, toutes ces physionomies que nous coudoyons sans cesse, sans leur accorder l'honneur de notre attention : balayeurs, chiffonniers, mendiants, cochers de fiacre, crieurs des rues, marchands d'habits ; il examine avec nous les enseignes des magasins, les affiches et les réclames qui couvrent les murs; il nous conduit au Temple, où il ne se hasarde qu'en hésitant, à la Morgue où il ne jette qu'un regard rapide, à la rue Pavée-Saint-André, où (le croira-t-on?) nous pourrions voir,

tous les deux ou trois jours, partir pour son trajet de six semaines le coche de Paris à Venise; à la salle Montesquieu enfin, où il se fourvoie un instant, la pluie, l'occasion et quelque diable aussi le poussant, pour s'enfuir bientôt étourdi, ahuri, en proie au vertige.

On le voit, M. Victor Fournel a fourni une longue carrière; mais le temps s'écoule rapidement avec ce guide à la fois sûr et attrayant. Aussi accueillons-nous avec empressement l'annonce d'un autre voyage à travers ce pays encore peu exploré et très-fécond, dont il connaît si bien les mœurs, les usages et les habitants.

G. du Fresne de Beaucourt.

REVUE CRITIQUE

I. *Études biographiques sur la magistrature française*, par M. Sapey. Paris, Amyot. 1 vol. in-8°. — II. *Histoire de l'Académie française*, par MM. Pélisson et d'Olivet, publiée par M. Ch. Livet. Paris, Didier. 2 vol. in-8°. —III. *Vie de madame la marquise de la Rochejacquelein*, par M. Al. Nettement, Paris, Chamerot. 1 vol. in-12. — IV. *La maison de Pénarvan*, par M. Jules Sandeau. Paris, Michel Lévy. 1 vol. in-12. — *V. Fanny*, par M. Feydeau. Paris, Amyot. 1 vol. in-12. — VI. *Scènes de la vie contemporaine*, par M. A. de Bréhat. Paris, Michel Lévy. 1 vol. in-12. — VII. *Yvonnette*, par M. A. du Courneau. Paris, Furne. 1 vol. in-12. —VIII. *La Rose blanche*, par M. L. Énault. Paris, Hachette. 1 vol. in-12. — IX. *Les Ruines de mon couvent*, traduit de l'espagnol par M. Léon Bessy. Paris, Douniol. 2 vol. in-12. — X. *L'Éducation des enfants et des adultes*, par M. Vallée. Paris. 1 vol. in-8°. — XI. *OEuvres* de M. Ch. Brifaut. 3 vol. in-8°. Paris, Diard.

I

L'histoire de la vieille magistrature française peut être présentée sous des formes diverses ; soit que l'on fasse une étude purement juridique et professionnelle sur les parlements, soit que l'on examine leur rôle politique, on trouvera dans la vie privée comme dans la vie publique des anciens magistrats des exemples dignes d'être proposés au temps où nous sommes. Il y a plus : l'histoire de la magistrature est intimement liée à l'histoire constitutionnelle de la France, car elle ne formait pas alors, comme aujourd'hui, un corps de fonctionnaires ; c'était un des ordres de l'État, ordre qui, sous la maison de Bourbon, aurait pu, en présence de l'affaiblissement et de l'impuissance des autres ordres, présenter les éléments d'un système représentatif, où la liberté publique eût été mise sous la sauvegarde de la justice, sa tutrice naturelle.

Cette histoire est encore à composer, dit modestement M. l'avocat général Sapey, au moment où il publie des matériaux précieux pour l'écrire. Quel historien embrassera cette tâche? Les deux monographies contenues dans le volume de M. Sapey font assurément regretter que lui-même ne puisse l'accepter.

Il s'est reporté au temps où les Parlements, par le rôle important qu'ils venaient de jouer au milieu des déchirements publics, avaient conquis l'influence politique qu'ils ne cessèrent de mériter et de défendre jusqu'à la fin de la monarchie, c'est-à-dire à la première moitié du dix-septième siècle. Ce fut une grande époque que celle où la société française, paisible et forte sous un pouvoir réparateur sans être encore despotique, conservait de ses luttes passées de fières et viriles allures qui témoignaient de sa confiance et de son

amour pour la liberté ; c'était le temps où un ministre ne craignait pas d'écrire à la régente, en lui reprochant l'usage des *billets au comptant*, tirés sur le trésor public : « Madame, je n'ai point veu, ni leu, ni ouy dire que, de-« puis que la France est France, il se soit fait chose semblable en l'admi-« nistration du royaume en quelque main qu'elle soit tombée... Et en quelle « saison se faict cela, Madame? Lorsque tout le monde crie contre les dés-« ordres ; lorsque les prétextes de tel mesnage ont embrazé le royaume et « que les cendres en fument encore ; lorsque vous voyez le roi malade et « que vous avez plus d'occasion de rendre plausible et recommandable votre « gouvernement. » Un tel langage était alors d'autant plus honorable, qu'il doit aujourd'hui paraître étrange, et nous concevons à merveille le goût de M. Sapey pour celui qui ne redoutait pas de le tenir ouvertement à Marie de Médicis. C'était Guillaume du Vair.

Guillaume du Vair, évêque de Lisieux et garde des sceaux de France, avait été conseiller au parlement de Paris à l'époque où Mayenne et les Seize avaient soustrait la capitale à l'obéissance du roi. Sincèrement dévoué à la cause monarchique, il la servit constamment et courageusement au milieu des troubles publics, jusqu'au jour où, provoquant l'arrêt du parlement qui proclama la loi salique, il put ainsi contribuer à la victoire de Henri IV. Le roi le récompensa de son dévouement en lui donnant successivement la charge d'intendant général de la justice à Marseille, et celle de premier président du parlement d'Aix. Ce fut sous la Régence et dans les premières années du gouvernement de Louis XIII qu'il fut, à deux reprises, appelé au poste qu'il occupait au moment de sa mort, arrivée en 1621. L'un des prélats les plus recommandables, des magistrats les plus courageux, des écrivains les plus estimables, des ministres les plus fermes, du Vair n'a pas mérité l'oubli qui entoure sa mémoire. M. Sapey, en étudiant successivement sa vie publique et ses ouvrages, doit contribuer sans doute à rétablir sa renommée. Nous regrettons pourtant qu'il n'ait pas suffisamment insisté sur le rôle qu'il remplit au moment de la restauration de Henri IV, et qu'il ait négligé de faire ressortir les doctrines politiques si libérales et si conservatrices répandues dans les discours et les écrits qui nous ont été conservés de lui. Moins que personne M. Sapey avait à redouter un tel enseignement.

En face de ce magistrat, qui bravait les tempêtes publiques, de ce prélat « qui croyait gagner le ciel en servant son pays, » M. Sapey s'est plu à placer la sévère figure d'un avocat dont l'éloquence n'eut d'autre aliment que les affaires privées, d'un solitaire dont la piété un peu farouche redouta le monde et méprisa ses grandeurs. Antoine Lemaître, petit-fils d'Antoine Arnaut, représente l'ancienne magistrature à un point de vue tout différent; sa vie fut la vie patiente, austère, studieuse et modeste que menèrent tant d'hommes distingués, indifférents à la renommée et à la puissance, et dont les noms, vénérés autrefois, nous sont à peine conservés. M. Sapey réussit mieux encore dans ce nouveau tableau que dans le précédent; il n'y met pas plus de talent d'écrivain ni plus d'intelligence : mais il y met plus d'harmonie, d'entrain et de coloris.

Ce qui nous a plu surtout chez lui, c'est sa modestie ; sans avoir eu la prétention de faire autre chose que deux études, il a mieux réussi en traitant

les mêmes sujets que certains autres écrivains dont le talent n'a pas suffisamment répondu à la confiance. Ces études ont le mérite de faire connaître et aimer deux hommes distingués entre tous leurs contemporains, et qui appartiennent à l'époque la plus brillante de l'ancienne monarchie.

II

Un grand fait domine l'histoire littéraire de cette époque, c'est l'établissement de l'Académie française. Les détracteurs qu'elle a de tout temps rencontrés, depuis son origine jusqu'à nos jours, ont eux-mêmes constaté par l'inutilité de leurs efforts et sa puissance et ses bienfaits. Véritable parlement littéraire de notre pays, elle a survécu à la ruine de ce parlement judiciaire qui n'avait pas vu sa fondation sans inquiétude et sans jalousie ; véritable sénat de l'aristocratie intellectuelle, elle a survécu à la destruction de cette aristocratie féodale dont les plus illustres représentants tenaient à honneur d'être admis dans son sein. Un moment supprimée par la Révolution, le commencement de notre siècle l'a vue se relever avec plus d'éclat que par le passé, et, depuis, son influence n'a fait que grandir. Aujourd'hui l'Académie est le sanctuaire de la libre pensée, de la dignité morale, de l'esprit libéral et conservateur. Ce n'est plus comme autrefois le laboratoire où se préparaient les louanges officielles, et le gouvernement qui méritera sa sympathie sera sûr que l'intérêt ou la flatterie n'auront point dicté ses éloges.

Tout ce qui se rapporte à l'histoire de cette illustre compagnie doit donc fixer l'attention publique. Lorsqu'il entreprenait une nouvelle édition de l'*Histoire de l'Académie française*, par Pélisson et d'Olivet [1], M. Ch. Livet pouvait être certain de trouver les encouragements que les soins particuliers qu'il a mis à cette publication rendent encore plus mérités.

En relisant l'histoire de l'établissement de l'Académie française, en étudiant son règlement et ses usages, nous avons saisi le secret de sa durée et compris la cause de son influence. L'aristocratie qui s'isole et se sépare du reste de la nation finit nécessairement par s'affaiblir et tomber en ruine. Celle, au contraire, qui se recrute et se renouvelle en s'incorporant l'élite de la société n'a rien à craindre des temps ; son génie, sa puissance et sa popularité grandissent, parce qu'elle se plie aux diverses transformations de l'esprit public et ne reste pas en arrière du progrès des mœurs. L'Académie française fut dès son origine organisée de telle sorte, qu'elle dut nécessairement attirer à elle l'élite intellectuelle de la France et demeurer toujours à la tête de la république des lettres. Richelieu fit donc ainsi ce que bien peu de législateurs ont pu faire, mais ce qui assurément n'est pas impossible : il créa une aristocratie qui subsiste encore, et dont la puissance, loin de s'affaiblir, s'accroît à la suite de nos récentes perturbations.

[1] Paris, Didier. 2 vol. in-8°. 1858.

III

Depuis longtemps l'aristocratie littéraire est la seule qui subsiste parmi nous ; aussi a-t-elle le privilége d'exciter à son tour la rancune jalouse des partisans de l'égalité révolutionnaire. L'aristocratie militaire et territoriale n'a plus aujourd'hui d'existence politique; elle est à jamais confondue dans le reste de la nation ; c'est un fait accompli, que les amis de la monarchie constitutionnelle peuvent déplorer, mais qui assurément est irréparable.

Toutefois, si la vieille noblesse est abolie, il subsiste des nobles qui la représentent, et qui, par leur caractère, leurs services, leur fidélité aux traditions religieuses et politiques, rendent d'elle un illustre témoignage. De temps à autre quelque grand nom d'autrefois vient retentir au milieu de nous comme le ferme écho du temps passé. A l'époque de la guerre de Crimée, beaucoup ont prouvé que les descendants des vieilles familles savaient répandre leur sang pour cette patrie que leurs pères avaient servie sous d'autres drapeaux; et tout dernièrement encore, en février 1857, la voix d'un saint évêque redisait aux populations vendéennes les vertus, l'héroïsme chrétien et la chevaleresque fidélité de la veuve des marquis de Lescure et de la Rochejacquelein, morte en leur léguant sa gloire, après avoir combattu avec eux pour Dieu, le roi et la France. Après la voix de la religion, celle de l'hisoire s'est élevée pour couronner cette noble mémoire et la faire vivre au milieu d'une génération trop oublieuse des grands noms et des grandes choses.

Déjà, il y a quarante ans, la publication des Mémoires de la marquise de la Rochejacquelein avait ému au plus haut point la sympathie publique et signalé les débuts littéraires d'un de nos plus éminents écrivains, M. de Barante. Le soin d'écrire la vie complète de cette illustre dame est échu à un homme qui s'en était montré digne, non-seulement par un talent éprouvé, mais surtout par son ferme attachement à tout ce qu'elle avait aimé et servi. M. Nettement s'est acquitté de cette tâche comme on devait s'y attendre, et son livre s'est élevé à la hauteur du sujet qu'il avait abordé. Quel intérêt puissant s'attache au récit de la vie si longue et pourtant si remplie d'une femme que son courage et ses malheurs ont fait à juste titre comparer à la mère des Machabées! Élevée au sein d'une cour frivole, avec toute la délicatesse, tous les ménagements, tout le luxe des derniers jours de l'ancien régime, elle se trouva tout à coup jetée par la Révolution au milieu des périls et des angoisses d'une guerre héroïque, trois fois éteinte et trois fois rallumée, dans laquelle tombèrent tour à tour son premier mari, le marquis de Lescure, mort pour le roi en 1793, son second mari, le marquis de la Rochejacquelein, mort pour le roi en 1815, son fils, Louis de la Rochejacquelein, mort pour le roi en 1835, et quarante de ses proches parents, tués les armes à la main ou sur l'échafaud pour le service de leur patrie. Rien n'égala sa douleur, si ce n'est sa résignation chrétienne, son infatigable charité, son dévouement à la monarchie qui reçut tous ses

sacrifices, et son amour pour la religion qui les inspira. Noble femme, morte fidèle à toutes ses croyances comme à tous ses devoirs, en donnant un grand exemple qui aujourd'hui ne devrait pas être oublié!

La vie de madame de la Rochejacquelein a nécessairement entraîné M. Nettement au récit des guerres de Vendée. Leur rendre leur véritable caractère en demeurant toujours dans cette impartialité qui est la probité de l'historien, quelle que soit son opinion personnelle, paraît avoir été la constante préoccupation de l'auteur. Il nous montre la Vendée, fidèle à la religion et aux lois, d'une part défendant la monarchie, c'est-à-dire la France, contre les misérables que la Révolution y avait établis, et, d'autre part, séparant constamment sa cause de celle des puissances étrangères. L'armée catholique et royale, en effet, voulait aller combattre la Révolution à Paris, sans le secours des coalisés, et relever le trône sans humilier la patrie. C'était la pensée de Lescure en 1793, comme ce fut celle de la Rochejacquelein en 1816. Fidèle à l'exemple de ces deux grands hommes, madame de la Rochejacquelein ne sépara jamais dans son âme son amour pour la France de sa fidélité au roi et à Dieu. La religion, qui fut constamment son guide et son appui, lui en aurait fait un devoir, si son cœur ne le lui avait pas commandé; le patriotisme n'est-il pas une des formes les plus élevées et les plus pures de la charité et de la fraternité chrétienne [1].

IV

L'histoire si émouvante de cette femme héroïque laisse loin derrière elle les fictions du roman; cependant, en nous replaçant au milieu de la grande épopée vendéenne pour y suivre son héroïne, Renée de Pénarvan, M. Jules Sandeau sait encore, par la grâce de son style et le charme de son esprit fin et délicat, exciter un intérêt qui se soutient pendant toute la lecture de son livre. La *Maison de Pénarvan* [2] n'est pas à vrai dire un roman historique, et les événements de la Révolution n'y sont que le cadre nécessaire de la fiction romanesque. Comme dans le roman de *Mademoiselle de la Seiglière*, mais avec plus de réserve et plus de justice, M. J. Sandeau analyse et décrit les derniers sentiments, les dernières croyances, ou, si l'on veut, les dernières illusions de la vieille noblesse de France, survivant à la Révolution et se retrouvant comme une étrangère au milieu de la société moderne. Il expose la lutte inévitable de ces sentiments et de ces croyances avec les idées et les nécessités de la vie moderne, non pour dénigrer les premières et nier ce qu'elles ont de vénérable, de généreux, de vraiment patriotique, mais pour appeler de ses vœux leur alliance avec les secondes, qu'il défend et qu'il jus-

[1] Nous ne devons pas parler des guerres de Vendée sans rendre hommage aux nobles sentiments qui ont inspiré les *Poëmes sur les Vendéens*, récemment publiés à Luçon par M. Grimaud. Ce sont de généreux essais qui annoncent chez leur auteur de vraies dispositions poétiques. Plus d'habitude de la versification donnera à son style plus de facilité et de clarté, et permettra à sa pensée de ne pas s'étrangler dans les lacs insidieux que lui tend méchamment le vers hexamètre.

[2] Paris, Michel Lévy. 1 vol. in-12. 1858.

tifie. Il rend à la fois justice au passé que nous devons respecter, et au présent que nous devons rendre meilleur. Bien peu d'hommes savent conserver cette sage mesure et se défendre à la fois des regrets exagérés du vieillard d'Horace, et des illusions chimériques des réformateurs modernes. Aussi bien, M. Sandeau ne met-il en scène qu'une seule des passions de l'ancienne aristocratie; c'est, il est vrai, la plus honorable et la plus persistante : le respect de la famille et du nom. Ce n'est que de nos jours, et à la suite des révolutions égalitaires, qu'on a fait bon marché d'un sentiment qui se retrouve chez tous les peuples policés, surtout chez les républicains, comme une des conditions et une des garanties de l'ordre social. La famille et la société ont une cause commune : quand la première s'affaiblit, la seconde chancelle; et qui ne respecte point l'une ne respecte pas l'autre. Les révolutionnaires, en abolissant par décrets les titres domestiques et le souvenir des ancêtres, déchirent en même temps les annales de la France et tâchent d'effacer les traditions glorieuses de son histoire. Or depuis longtemps on ne parlait plus du respect du nom et de la famille que pour en faire un ridicule. M. Sandeau lui-même avait autrefois cédé à cette mauvaise tendance. Nous sommes heureux de lui voir changer de sentiment.

Mademoiselle Renée de Pénarvan se trouve, par suite des désastres de la guerre de Vendée, la dernière héritière d'un grand nom ; elle n'a plus au monde qu'une seule pensée : vivre sans se marier pour porter ce nom jusqu'à la fin de ses jours; et qu'une seule passion : rassembler les titres et les souvenirs de sa famille pour en composer une sorte de testament. Elle est aidée dans ce travail par l'abbé Pyrmil, l'ancien précepteur de ses frères et le dernier historiographe de leur maison. Honnête, charmante et amusante figure que celle de ce bon abbé, dont le dévouement, souvent comique, est toujours honorable, puisqu'il tire son origine d'une reconnaissance pleine d'abnégation et de courage; type vrai, quoique rare, dans un siècle où tous les liens se détendent, et qui répand sur tout ce roman une douce et spirituelle gaieté. A force de chercher et de découvrir des ancêtres, l'abbé Pyrmil finit par découvrir un dernier rejeton vivant d'une branche cadette de la maison de Pénarvan. Épouser son cousin Paul, non par amour, mais par orgueil de race, devient aussitôt l'idée fixe de la fière Renée. Mais un double obstacle la sépare de lui : il a déserté le camp royaliste pour embrasser les idées révolutionnaires, et s'est fiancé à la fille d'un ardent patriote que la Révolution de 1830 devait calmer plus tard en lui donnant le titre de baron. L'entreprise était donc difficile, mais la belle Renée était disposée à tout tenter plutôt que de laisser le dernier des Pénarvan souiller son blason par une mésalliance. Sa beauté lui vint en aide et fit plus pour convertir son cousin que ses discours et sa fortune. — Aujourd'hui que l'intérêt seul est chargé du prosélytisme politique, et que seul il sait convertir, peut-être s'expliquera-t-on mal le caractère poétique de ce jeune homme que l'amour fait changer d'opinion et conduit sur un champ de bataille pour y laisser sa vie. — Cet amour, Renée ne le comprend et le partage qu'en voyant son mari mourant entre ses bras; elle pleure sa perte, mais un espoir la console ; elle porte dans son sein un enfant qui plus tard relevera sa maison. Hélas! cet enfant ne sera qu'une fille, et Renée, decouragée, lui fermera son cœur. C'est

ici que M. Sandeau nous paraît s'écarter de la vérité humaine. Une mère, quel que soit son orgueil, est toujours mère, et ne repousse pas la fille que Dieu lui donne. De plus, ne s'éloigne-t-il pas de sa pensée première, en rendant presque odieux un sentiment qu'il avait voulu laisser respectable? Cette femme, à qui l'orgueil de son nom avait interdit l'amour conjugal, luî sacrifie la tendresse maternelle! C'est trop, et M. Sandeau le comprend à merveille, car l'abbé Pyrmil reparaît au dénoûment pour réconcilier la mère et la fille, mariée à un négociant de Bordeaux. Bientôt la marquise, voyant sa maison rétablie par la fortune de son gendre, comprenant le bonheur de ses enfants, et surtout sentant s'éveiller dans son cœur, à la vue d'une petite-fille, des sentiments dont elle ignorait les douceurs, dicte à son historiographe le dernier chapitre de son manuscrit : « Renée de Pénarvan vécut cloîtrée « dans la gloire de sa famille, et reconnut, quoique un peu tard, que, s'il est « beau d'honorer les morts, il est bien doux d'aimer les vivants. »

V

Le succès du roman de M. J. Sandeau est assurément un succès légitime; nous aimons à le constater, car il n'est pas de plus noble emploi du talent que de le faire servir à la défense et à la propagation des idées morales qui sont le fondement de l'honnêteté publique. Lors, au contraire, que le talent n'est consacré qu'à peindre, à parer, à justifier les misères, les vices et les hontes secrètes d'une société trop avancée pour n'être pas en quelques-unes de ses parties sujette à la corruption, il vaudrait mieux qu'il n'existât pas: le mal qu'il peut faire est en proportion du mérite qu'il peut avoir. On ne sait guère, en effet, lui résister et dépouiller les idées malsaines qu'il cherche à répandre des brillants dehors dont il les entoure. Telle est la puissance du mal, que, pour réussir dans ce monde, il lui suffit d'un masque déguisant à peine ses traits hideux. Cela même n'est pas toujours nécessaire ; parfois il n'a qu'à se présenter avec son aspect naturel pour être accepté et jouir d'une certaine vogue. La mode, par exemple, semble, cet été, avoir adopté un petit roman appelé *Fanny* et composé par M. Ernest Feydeau[1]. Beaucoup de gens l'ont parcouru et tous en ont parlé; quelques-uns l'ont admiré; on a vanté la vérité des caractères, la force des pensées, la richesse du style ; et les réalistes, qui commencent malheureusement à devenir une réalité, l'ont adopté pour le placer en face des peintures de M. Courbet, et à côté de la trop célèbre *Madame Bovary*; plus heureuse, celle-ci cependant a seule obtenu jusqu'ici les honneurs de la police correctionnelle. Autour de ces admirateurs, le monde a fait silence, et, malgré les efforts de la critique, il a lu et accepté l'œuvre de M. Feydeau. Or ce qui cause ce succès singulier, c'est bien assurément la seule puissance du mal. Le talent n'est pour rien dans l'affaire, car, si le livre est ennuyeux, le style est risible; à première vue on dirait une de ces parodies qui tournaient en ridicule les productions échevelées de l'ancienne école romantique: le héros du livre, « tout en ruminant l'amère pâ-

[1] Paris, Amyot. 1 vol. in-12.

« ture de ses souvenirs, » s'abandonne à un lyrisme de confiseur; tantôt ce sont des inversions de la force de celle-ci : « Plus émue que jamais, j'allais « sur la pointe du pied, de la porte à la fenêtre, comme en devinant le pas « de son maître, va et vient le chien fidèle par l'impatience tourmenté; » tantôt ce sont des images comme celle-là : « Je crois que j'allais prendre en « haine ces pauvres petits êtres qui n'avaient d'autre tort que de se blottir « frileusement avec moi dans le nid d'amour du même cœur; » tantôt des fautes de français qui ont la prétention d'être des effets de style; tantôt des barbarismes qui se flattent d'être des néologismes : partout du mauvais goût, de l'afféterie, des redites, des naïvetés, des crudités, de la vantardise et de l'enflure à tout rompre. Non, ce n'est pas d'avoir le masque du talent qui cause le succès de ce livre, c'est d'étaler avec une complaisance extrême la plus cynique peinture des plus cyniques excès : c'est de montrer une mère de famille, qui n'est plus jeune, qui aime son mari et ses enfants, et qui, malgré son mari et malgré ses enfants, prend pour complice des dernières fautes un jeune homme imbécile, ridicule et peureux, qu'elle n'aime pas et qu'elle trompe. Car cette histoire est racontée dans ses détails les plus intimes, sans déguisement et sans que l'art prenne soin de rien voiler ou de rien embellir. Cette œuvre est à peu près semblable aux tableaux vivants que la police tolérait il y a quelques années dans certains petits théâtres : elle réussit par les mêmes moyens en excitant cette curiosité malsaine qui s'attache aux peintures licencieuses. Or, par bonheur, les tableaux vivants ne sont plus aujourd'hui tolérés, on a même retiré des vitrines des marchands de gravures les images grossières propres à offenser la pudeur du regard; comment se fait-il que des jeunes écrivains dépensent leur fougue dans des publications propres à offenser la pudeur de l'esprit? On ne comprend guère l'idée morale qui inspire cette audace, et l'on aimerait peut-être mieux en politique quelques écarts de plus, et en morale quelques écarts de moins.

Ce roman n'est pas seulement mauvais parce qu'il est licencieux : il l'est encore parce qu'il est véritablement païen. A défaut de moralité, il n'a pas même de sens moral : constater l'empire du mal, sans même donner l'idée du bien qui pourrait le combattre; détruire, nous ne disons pas la pensée de Dieu, mais la pensée de la conscience; justifier tout en rendant le *sort* responsable de tout, donner au *sort* le rôle de la Providence, et faire du *sort* l'arbitre des destinées humaines, telle est la doctrine philosophique de l'auteur, si tant est que l'on puisse sérieusement songer à trouver une doctrine philosophique sous l'indécente frivolité de ce petit roman.

VI

La lecture de pareils écrits finirait par faire désespérer de l'avenir d'une littérature capable de les produire, s'ils ne devaient être considérés comme une sorte de difformité, quand on les compare à d'autres œuvres moins remarquées, quoique bien plus dignes de fixer l'attention. Celles dont il nous reste à parler sont dues à des plumes exercées et spirituelles ; elles sont dignes de devenir la récréation des honnêtes gens. M. Alfred de Bréhat, dans

le volume intitulé *Scènes de la Vie contemporaine* [1], fait preuve des qualités que les lecteurs du *Correspondant* ont déjà dû lui reconnaître en lisant la nouvelle qu'il a publiée dernièrement dans ce recueil. Breton de naissance et de cœur, M. de Bréhat excelle à peindre les sauvages campagnes de son pays natal et les mœurs rudes et franches de ses habitants. Quand les chemins de fer auront transformé les unes et les autres, ses simples récits demeureront comme un témoignage de ce qu'est encore la Bretagne. *Ellen* et la *Pennère de Trelevern* tirent leur principal mérite de la couleur locale dont M. de Bréhat les a revêtues.

Cependant cet aimable conteur se décide parfois à quitter son pays natal, pour nous transporter en Allemagne et nous y raconter d'autres histoires. Mais il est singulier que, sous sa plume, le paysan allemand ressemble si fort au paysan breton ; sa pensée, ses souvenirs, son talent, resteraient-ils en Bretagne, alors qu'il veut nous placer sur les bords du Rhin ?

Et puis pourquoi ce titre : *Scènes de la Vie contemporaine ?* N'est-ce pas un peu trop ambitieux pour de petites nouvelles qui s'efforcent de charmer le lecteur par d'agréables récits, qui réussissent à le faire, mais qui certainement n'ont pas la prétention de passer à la postérité comme la peinture fidèle des mœurs de notre temps, au même titre qu'autrefois les comédies de Molière. Il ne faut pas confondre les genres.

VII

Une petite fille du nom d'Yvonnette [2] cultive de petites fleurs dans son petit jardin ; elle habite une pauvre chaumière de compagnie avec son vieux père dont elle charme l'existence ; elle est douce, sage, aimable et pieuse, digne d'être proposée comme exemple à toutes les petites filles à venir. En avançant en âge, elle continue à rester non moins douce, non moins sage, non moins aimable et non moins pieuse, jusqu'au jour où son père lui révèle le secret de leur pauvreté. Pendant les guerres de Vendée, un frère dénaturé l'a dépossédé de ses châteaux et domaines, ce qui le désole, non pour lui qui vit de peu, mais pour sa chère fille dont il voudrait assurer l'avenir. En apprenant cela, et sans rien perdre de sa douceur, de sa sagesse, de son amabilité, ni de sa piété, Yvonnette vend le collier de sa mère pour acheter une mandoline, et se rendre aussitôt au château de son oncle le voleur. Il paraît que cet instrument, frère de la guitare, comme elle malheureux, et comme elle oublié, possédait cependant la puissance de la lyre d'Orphée ; car, à force d'en jouer, Yvonnette toucha le cœur de son oncle, qui pleura ses fautes, et celui de son cousin, qui lui demanda sa main : elle la lui accorda en échange de ses châteaux et domaines, et sans rien perdre de sa douceur, de sa sagesse, de son amabilité ni de sa piété.

Quoi qu'il en soit, cette petite histoire est bien écrite et naïve ; comme M. de Bréhat, M. du Courneau aime la Bretagne et sait la peindre. Peut-être

[1] Paris, Michel Lévy. 1 vol. in 18.
[2] Paris, Furne. 1 vol. in-12.

ceux de nos lecteurs qui ne sont pas Bretons trouveront-ils que nous leur parlons beaucoup de ce cher et noble pays? Toutefois ils apprendraient sans doute à l'aimer, s'ils lisaient le roman de M. du Courneau: ce livre est inspiré par de très-bons, très-honorables et très-rares sentiments; c'est, comme le dit l'auteur, un livre de famille, qui, bien qu'il convienne surtout aux plus jeunes esprits, ne devra pas être repoussé par les plus mûrs et les plus sérieux; ceux-ci cependant, tout en s'intéressant à l'héroïne, regretteront peut-être qu'elle déploie ses vertus dans l'espace de plus de trois cents pages.

VIII

L'histoire d'un mariage, ébauché au marché aux fleurs de Paris, terminé sur un paquebot, et dans lequel certaine rose blanche joue un rôle que nous n'avons pu comprendre, et que par conséquent nous ne saurions définir ; — les aventures d'un mari que le lien conjugal fatigue au bout de dix-huit mois, et d'une jeune dame qui meurt d'une phthisie parvenue à son troisième degré, avec accompagnement du cousin obligé et de la danseuse indispensable : tels sont les éléments d'un petit volume dont M. Louis Énault vient d'augmenter la bibliothèque des chemins de fer[1].

IX

Il nous reste enfin à parler d'un roman, dont il nous est difficile de bien rendre compte : Les *Ruines de mon couvent*[2], nouvelle traduite de l'espagnol par M. Léon Bessy. Cela nous est difficile pour deux raisons. En premier lieu, lire un livre à travers une traduction, c'est se résigner à ne pas saisir une grande partie de son mérite : tout ce qui tient à la forme, au style, à l'art d'écrire, échappe nécessairement. Quand la traduction est bien faite, élégamment écrite, comme celle que nous avons sous les yeux, on rend assurément justice au talent du traducteur, mais qu'y peut gagner l'auteur ? En second lieu, ce roman a paru en Espagne, dans des circonstances qui lui donnaient un intérêt tout particulier. C'était la plainte éloquente d'un moine, chassé de son couvent dans la dernière crise révolutionnaire, et qui perdait à la fois la cellule, chère confidente de toutes ses douleurs passées et de toutes ses espérances, les compagnons que Dieu lui avait donnés pour aide et pour exemple, et le chemin facile qu'une vocation bénie lui avait ouvert pour traverser les périls de cette vie. Heureusement pour notre pays, l'intérêt politique qui s'attache à ce roman, nous aurions dû dire à cette protestation, n'existe plus aujourd'hui. Grâce à la tolérance, sinon à la protection des lois, la liberté des cultes devient une vérité, et l'on ne cherche plus à exhumer pour la combattre de vieux décrets tyranniques enfouis dans l'arsenal de la Révolution et du premier empire. Les couvents s'élèvent librement sur le sol

[1] *La Rose blanche*. Paris, Hachette. 1 vol. in-12.
[2] Paris, Douniol. 2 vol. in-12.

de la France comme au temps du moyen âge, ils n'ont plus pour adversaires que ceux qui, n'appréciant en ce monde que l'utilité des œuvres matérielles, ne comprennent pas celle des œuvres spirituelles et l'efficace d'une prière s'élevant sans cesse du fond du sanctuaire pour se répandre sur tout le pays comme une rosée bienfaisante.

On commence à reconnaître que la congrégation religieuse est la forme la plus pure et la plus puissante de l'association, parce qu'elle ne réunit et ne combine les forces individuelles que pour les tourner vers le bien. Mais en Espagne une réaction violente s'est manifestée contre la vie monastique ; des abus trop réels ont servi de prétexte aux déclamations et aux calomnies des ennemis de l'Église ; la persécution, depuis longtemps menaçante, a éclaté tout d'un coup. Un ministère réparateur et conservateur s'est, il est vrai, efforcé d'y mettre un terme, mais il n'a pu fermer toutes les plaies ni relever toutes les ruines. Le roman traduit par M. Bessy montre à quel point ces plaies sont profondes et ces ruines irréparables. En le parcourant, le lecteur français comprendra mieux les résultats cruels de la politique révolutionnaire, en même temps qu'il sera touché des charmes inconnus et des consolations puissantes qu'offrent au reclus la méditation, l'isolement et la prière. Tel sera pour lui le double intérêt de ce livre singulier, dont le retentissement a été grand en Espagne, et qui chez nous réussira sans doute, malgré ses longueurs.

X

Ce roman est un livre excellent à placer entre les mains des jeunes gens : il est au nombre des rares ouvrages qu'une éducation chrétienne doit aisément admettre. Le choix des livres est une des grandes difficultés de l'éducation ; tous ceux qui ont écrit sur cette matière délicate en conviennent, et tout dernièrement encore nous retrouvions cette pensée dans un traité sur l'*Éducation des enfants et des adultes*[1], par M. Vallée, ingénieur des ponts et chaussées. Ce livre, sorte de dictionnaire d'éducation où se trouvent rangés par article, suivant l'ordre alphabétique, les conseils qu'une expérience éclairée est en droit de donner aux pères de famille, fait le plus grand honneur aux sentiments de son auteur. Il est rare de voir un savant, au faîte d'une carrière toute consacrée à des études spéciales, prendre la plume pour écrire un ouvrage didactique, et nous devrions nous en étonner si nous ne savions que M. Vallée a puisé son inspiration à une source dont l'accès est ouvert à tous, l'amitié paternelle. Toutefois les aptitudes de M. Vallée se laissent voir dans tous les articles qui concernent l'instruction. L'auteur n'a pas l'air de comprendre l'indispensable nécessité d'une éducation libérale, pour développer l'intelligence et le cœur. Les plus grands savants n'ont-ils pas aimé et cultivé les lettres? L'esprit se rétrécit lorsqu'il ne s'applique qu'à un seul objet.

L'enfant élevé d'après les conseils de M. Vallée serait-il bien élevé? que M. Vallée nous pardonne de ne pas le croire. Son système pèche par la base. Rien de plus honnête que ses principes, de plus pur que ses intentions. Néan-

[1] Paris, Hachette.

moins ses intentions demeureraient sans effet et ses principes seraient stériles. Ce qui doit inspirer et diriger une bonne éducation, c'est la religion, la seule religion, non pas discutée et contrôlée, mais parlant avec sa pleine autorité, et frappant l'intelligence avant de la convaincre. C'est elle qui développe ce qu'il faut avant toutes choses développer chez l'enfant, la sensibilité de l'âme ; c'est elle qui sème le bon grain; c'est elle qui bâtit les fondements solides sur lesquels doit s'élever la vie d'un honnête homme. M. Vallée ne comprend pas cela ; c'est la raison qui, dans son système, prend la place de la religion. Or la raison, isolée et livrée à elle-même, égare souvent l'âge mûr ; est-elle capable de diriger l'enfance ? Si dans ce monde il y a quelque chose de doux au cœur, de certain et de consolant, ce n'est pas le raisonnement, c'est la croyance ; avoir foi en quelque chose, croire à ce que l'on aime, c'est la grande force et la consolation de l'homme en ce monde de doute et de misère. Heureux le vieillard qui, reposant sa tête fatiguée, voit encore briller l'étoile qui a dirigé sa longue marche et qui s'arrête enfin sur la maison du Seigneur !

XI

Nous voudrions terminer ici cette *Revue,* qui semble n'appartenir qu'aux auteurs vivants et aux livres nouveaux ; mais nous ne pouvons nous défendre, en signalant la publication des trois premiers volumes des œuvres de M. Ch. Brifaut [1], de rendre un pieux et sincère hommage à la mémoire de cet homme distingué, dont la mort récente a douloureusement ému les amis des lettres. Nous éprouvons une sorte de tristesse d'écrire son nom, à lui qui n'est plus, après celui du spirituel auteur qui va prendre sa place à l'Académie française [2]. A la différence de M. J. Sandeau, M. Brifaut était jusqu'ici beaucoup plus connu par sa personne que par ses œuvres. C'était le véritable homme de lettres, aimant la littérature en jaloux, pour elle-même et pour lui; il ne livrait que rarement ses écrits à la publicité, comme s'il avait craint de les profaner en les montrant, et cachait dans son portefeuille de véritables richesses. Si l'on se souvenait peu de la tragédie de *Ninus II,* on se rappelait mieux sa noble réponse au ministre de Louis-Philippe, lorsque celui-ci lui proposa de lui continuer la pension que lui faisait le roi Charles X : « Honoré des bienfaits du roi déchu, je me vois dans l'impossibilité « d'en recevoir d'autres. Je ne puis ni ne veux déplacer ma reconnaissance. « Puisque le gouvernement est généreux, j'espère qu'il me pardonnera « d'être fidèle. »

La vie de cet homme de bien est d'un utile et rare enseignement. Les mémoires contenus dans les premiers volumes de ses œuvres le feront mieux connaître que les regrets et les éloges de ses amis. Un écrit sur la religion montrera comment sa fidélité monarchique avait chassé de son cœur les idées sceptiques dont ses premières œuvres avaient été inspirées, et placera son

[1] Édités par MM. Rives et Bignan, chez Prosper Diard.
[2] M. J. Sandeau, nommé, mais non encore reçu membre de l'Académie.

nom à côté de ceux des plus dévoués serviteurs de la religion catholique; un écrit politique publié après la Révolution de 1848 montrera la fermeté de son cœur et la persistance de ses convictions. En attendant que les derniers volumes de ses œuvres reproduisent ses titres, trop oubliés peut-être, à la palme académique, les premiers rappelleront ainsi quel honnête homme, quel homme d'esprit et quel bon citoyen la France a perdu le 5 juin 1857.

De tels hommes sont rares; il faut garder leur mémoire; ce sont eux qui préservent l'esprit public d'une contagion funeste, qui protestent contre les entraînements du siècle, qui continuent à mettre au-dessus des intérêts sordides, des cupidités et des ambitions mesquines, les nobles passions, l'amour des lettres, le respect de soi-même, l'indépendance de la pensée. Il faut garder fidèlement leur mémoire, car, ainsi que le disait M. Saint-Marc Girardin à la dernière séance publique de l'Académie française, ce sont eux qui sauvent Israël.

FERNAND DESPORTES.

ERRATUM.— Dans notre précédente *Revue*, en juillet dernier, entre autres erreurs typographiques, nous devons en redresser une qui s'est glissée à la page 603, ligne 9. Au lieu de : l'amour pieux d'une jeune femme, véritable ange gardien de l'*homme* et du bonheur de la famille, il faut lire : ange gardien de l'*honneur* et du bonheur de la famille.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

UN DÉBAT SUR L'INDE

AU PARLEMENT ANGLAIS

I

Il y a des esprits mal faits pour qui le repos et le silence ne sont pas le bien suprême. Il y a des gens qui éprouvent de temps à autre le besoin de sortir de la tranquille uniformité de leur vie habituelle. Il y a des soldats qui, vaincus, blessés, enchaînés, condamnés à une mortelle inaction, se consolent et se raniment à la vue des luttes et des périls d'autrui. Ce qui les attire, ce n'est pas le triste et vil sentiment de l'égoïsme rassuré qu'a dépeint Lucrèce dans ses vers fameux :

> Suave, mari magno, turbantibus æquora ventis,
> E terra magnum alterius spectare laborem...
> Suave etiam belli certamina magna tueri
> Per campos instructa, tua sine parte pericli.

Non, c'est un mobile plus pur et plus haut : c'est l'effort de l'athlète désarmé, qui, spectateur ému de l'arène où il ne descendra plus, bat des mains aux exploits de rivaux plus heureux, et jette aux combattants un cri de sympathie perdu, mais non éteint, au sein des clameurs généreuses de la foule attentive.

Je confesse ingénument que je suis de ces gens-là : et j'ajoute que, à ce mal dont il est si peu reçu aujourd'hui de souffrir, j'ai trouvé un remède. Quand je sens que le marasme me gagne; quand les oreilles me tintent, tantôt du bourdonnement des chroniqueurs d'antichambre, tantôt du fracas des fanatiques qui se croient nos maîtres et des hypocrites qui nous croient leurs dupes; quand j'étouffe sous le poids d'une atmosphère chargée de miasmes serviles et corrupteurs, je cours respirer un air plus pur, et prendre un bain de vie dans la libre Angleterre.

La dernière fois que je me suis donné ce soulagement, le hasard m'a bien servi; je suis tombé juste au milieu d'une de ces grandes et glorieuses luttes où entrent en jeu toutes les ressources de l'intelligence et tous les mouvements de la conscience d'un grand

peuple ; où se posent, pour être résolus au grand jour et par l'intervention de grands esprits, les plus grands problèmes qui puissent agiter une nation sortie de tutelle ; où hommes et choses, partis et individus, orateurs et écrivains, dépositaires du pouvoir et organes de l'opinion, sont appelés à reproduire, au sein d'une nouvelle Rome, le tableau tracé par un Romain d'autrefois, encore tout pénétré des émotions du forum :

> Certare ingenio, contendere nobilitate,
> Noctes atque dies niti præstante labore,
> Ad summas emergere opes rerumque potiri.

A ces mots, je vois d'ici certains fronts se rembrunir, et s'y peindre la répugnance qu'inspire aux sectateurs de la mode du jour tout ce qui semble un souvenir ou un regret de la vie politique. Si, parmi ceux qui ont ouvert ces pages, il en est que cette mode domine, je leur dis sans façon : Restez-en là. N'allez pas plus loin. Rien de ce que je vais écrire ne saurait ni vous plaire ni vous intéresser. Allez ruminer en paix dans les gras pâturages de votre bienheureuse quiétude, et n'enviez pas à ceux qui ne vous envient rien le droit de rester fidèles à leur passé, aux sollicitudes de l'esprit, aux aspirations de la liberté.

Chacun prend son plaisir où il le trouve : on est assez près, non de s'entendre, mais de ne pas se disputer, quand on n'a aucune ambition ni aucune affection commune, et quand on ne pense de même ni sur le bonheur ni sur l'honneur.

Je concède d'ailleurs, à qui veut, que rien, absolument rien, dans les institutions ou les personnages politiques de la France actuelle ne saurait ressembler aux choses et aux hommes dont je voudrais donner ici un rapide crayon. Il va sans dire que je ne prétends nullement convertir les esprits progressifs, qui regardent le gouvernement parlementaire comme avantageusement remplacé par le suffrage universel, ni les politiques optimistes qui professent que la victoire suprême de la démocratie consiste à abdiquer, entre les mains d'un monarque, la direction exclusive des affaires extérieures et intérieures d'un pays. J'écris pour ma propre satisfaction, et celle d'un petit nombre d'invalides, de curieux, de maniaques, si l'on veut, comme moi. J'étudie des institutions contemporaines qui ne sont plus les nôtres, mais qui l'ont été, et qui semblent encore à mon esprit arriéré dignes d'admiration et d'envie. L'attentive sympathie que des talents supérieurs ont su éveiller pour les belles dames de la Fronde, pour les personnages équivoques de la grande rébellion d'Angleterre, ou pour les obscures et stériles agitations de nos anciennes communes, ne saurait-elle être parfois invoquée pour les faits et gestes d'une nation qui vit et s'agite

dans sa force et dans sa grandeur à sept lieues de nos côtes septentrionales? Je pense que si : et en outre j'imagine que cette recherche de statistique étrangère ou, pour mieux dire, d'archéologie contemporaine, peut tout autant charmer nos loisirs qu'un commentaire sur les comédies de Plaute ou le récit d'une exploration aux sources du Nil.

II

A la fin du printemps dernier, l'état de l'Hindostan et le sort de l'insurrection qui avait éclaté depuis un an dans les provinces septentrionales de cette immense région étaient encore la principale préoccupation de l'Angleterre. Comment en eût-il été autrement? Je m'étonnais et m'alarmais, quant à moi, de ce que le peuple anglais, après la consternation et la colère des premiers mois, s'était si promptement abandonné, non, certes, à une insouciance criminelle, mais à une sécurité prématurée sur l'issue de la lutte. Je désirais rechercher, auprès des juges les plus compétents, les véritables causes de l'insurrection en même temps que les moyens que l'on comptait employer pour triompher définitivement d'un danger si formidable, si peu prévu, et si aggravé par les complications menaçantes qui, d'un jour à l'autre, peuvent naître de la politique européenne. Je portais dans cette étude une ardente et profonde sympathie pour la grande nation, chrétienne et libre, à qui Dieu impose cette terrible épreuve ; et je sentais redoubler cette sympathie en présence de l'acharnement inhumain de tant d'organes de la presse continentale, et malheureusement de la presse soi-disant conservatrice et religieuse, contre les victimes des massacres du Bengale. A chaque Anglais que je rencontrais, j'aurais voulu dire que je n'appartenais par aucun côté aux partis dont les organes ont applaudi et justifié les égorgeurs, et qui font encore chaque jour des vœux solennels pour le triomphe des hordes musulmanes et païennes sur les héroïques soldats d'un peuple chrétien et allié de la France[1].

Je sentais d'ailleurs ce que sent et ce que sait tout libéral intelligent, que de cette attitude de la presse continentale sur la question de l'Inde il ressort une fois de plus la démonstration d'un grand fait qui

[1] J'estime que l'éloge a peu de valeur et peu de dignité quand la critique n'est pas permise. Mais je me sens à l'abri de tout soupçon de servilité en rendant un juste hommage à la courageuse persévérance avec laquelle le gouvernement de l'Empereur maintient une alliance dont la rupture augmenterait certainement sa popularité, mais porterait un coup fatal à l'indépendance de l'Europe et aux véritables intérêts de la France.

est l'immortel honneur de l'Angleterre contemporaine. Tous les apologistes de l'absolutisme ancien ou moderne, monarchique ou démocratique, sont contre elle ; pour elle, au contraire, sont tous ceux qui demeurent encore fidèles à cette liberté réglée dont elle a été le berceau et dont elle reste jusqu'à ce jour l'invincible boulevard. Cela est naturel et cela est juste ; cela suffit aussi pour faire oublier, dans la politique actuelle de l'Angleterre, certaines sympathies plus faciles à expliquer qu'à justifier, et pour lui faire pardonner des torts qui, dans un état différent du monde, mériteraient la plus sévère réprobation.

J'ose dire que nul ne connaît mieux et que nul n'a signalé plus haut que moi les écarts et les égarements de la politique anglaise depuis quelques années. Je crois bien que j'ai été le premier à dénoncer, dès avant 1848, cette politique de lord Palmerston, trop souvent impérieuse contre les faibles et obséquieuse devant les forts, souverainement imprudente, inconséquente et infidèle à toutes les grandes traditions de son pays. Mais, en vérité, quand on lit les pitoyables invectives des anglophobes de nos jours, quand on compare à leurs griefs contre l'Angleterre les idées qu'ils préconisent et les régimes qu'ils encensent, on se sent involontairement porté à l'indulgence pour tout ce qu'ils combattent, même pour lord Palmerston. Ce serait, d'ailleurs, le comble de la déraison et de l'iniquité que de vouloir regarder l'Angleterre comme la seule coupable, ou comme la plus coupable d'entre les nations de la terre. Sa politique n'est ni plus égoïste ni plus immorale que celle des autres grands États de l'histoire ancienne ou moderne. Je crois même qu'il serait possible de prouver la thèse tout à fait contraire. Ce n'est pas la charité, c'est la justice bien ordonnée qui commence par soi-même, et, à ce titre, aucun publiciste français n'a le droit de flétrir la politique de l'Angleterre, avant de s'être prononcé sur les crimes de la politique française pendant la Révolution et l'Empire, non pas telle que la représentent ses adversaires, mais telle que l'exposent ses apologistes, M. Thiers, par exemple. On aura beau fouiller les recoins les plus suspects de la diplomatie anglaise, on n'y trouvera rien qui ressemble, même de très-loin, à la destruction de la république de Venise ni au guet-apens de Bayonne.

Il ne s'agit pas d'ailleurs, en ce moment, de la politique générale de l'Angleterre, mais de sa politique coloniale : et c'est précisément là que brille de tout son éclat le génie britannique; non pas certes qu'il ait été toujours et partout irréprochable[1], mais partout et toujours il a égalé, si ce n'est surpassé, en sagesse, en justice et en humanité les autres races européennes qui ont tenté les mêmes entreprises. Ce n'est pas, il faut l'avouer, une belle histoire que celle des relations de l'Europe chrétienne avec le reste du monde depuis les croisades. Ce ne sont malheureusement ni les vertus ni les vérités chrétiennes

qui ont présidé aux conquêtes successives des nations puissantes de l'Occident, en Asie et en Amérique. Après le premier élan, si noble et si pieux, du quinzième siècle qui enfanta le grand, le saint Christophe Colomb et tous ces preux de l'histoire maritime et coloniale du Portugal, dignes de rivaliser dans la mémoire trop ingrate des hommes avec les héros de l'ancienne Grèce, on voit tous les vices de la civilisation moderne prendre la place de l'esprit de foi et de sacrifice, ici pour exterminer les races sauvages, et là pour succomber à l'influence énervante de la civilisation corruptrice de l'Orient, au lieu de la régénérer et de la remplacer. Il est impossible de ne pas reconnaître que l'Angleterre, surtout depuis qu'elle a glorieusement expié sa participation à la traite des Nègres et à l'esclavage colonial, peut s'énorgueillir d'avoir échappé à la plupart de ces lamentables aberrations. A l'historien qui lui demande compte du résultat de ses efforts maritimes et commerciaux depuis deux siècles, elle a le droit de répondre : *Si quæris monumentum, circumspice.* Y a-t-il dans l'histoire beaucoup de spectacles plus grands, plus extraordinaires, plus propres à honorer la civilisation moderne que celui de cette compagnie de marchands anglais qui a vécu deux siècles et demi et qui gouvernait hier encore, à deux mille lieues de la métropole, près de deux cents millions d'âmes, par l'entremise de huit cents employés civils et de quinze à vingt mille soldats ? Mais l'Angleterre a fait mieux : elle a formé non-seulement des colonies, mais des peuples. Elle a créé les États-Unis ; elle en a fait une des grandes puissances du présent et de l'avenir en les dotant de ces libertés provinciales et personnelles qui les ont mis en état de s'émanciper victorieusement du joug d'ailleurs si léger de la métropole. « Nos libres institutions, » disait en 1852 le message annuel du président de cette grande république, « ne sont pas le fruit de la Révolution : elles existaient auparavant ; « elles avaient leurs racines dans les libres chartes, sous le régime « desquelles les colonies anglaises avaient grandi. »

Aujourd'hui l'Angleterre est en train de créer en Australie de nouveaux États-Unis, qui bientôt se détacheront à leur tour de la tige maternelle pour devenir une grande nation, imbue, dès le berceau, des mâles vertus et des glorieuses libertés qui sont partout l'apanage de la race anglo-celtique, et qui, sachons l'affirmer encore une fois, sont plus favorables à la propagation de la vérité catholique et à la dignité du sacerdoce que tout autre régime sous le soleil[1].

Au Canada, une noble race française et catholique, arrachée malheu-

[1] Voir dans le n° 179 des *Annales de la Propagation de la foi* (juillet 1858) l'intéressante lettre du R. P. Poupinel à M. le cardinal de Bonald sur les progrès de l'Église et la liberté dont elle jouit dans ces vastes contrées.

reusement à notre pays, mais restée française par le cœur et par les mœurs, doit à l'Angleterre d'avoir conservé, ou acquis, avec une entière liberté religieuse, toutes les libertés politiques et municipales que la France a répudiées ; elle a vu sa population décuplée[1] en moins d'un siècle, et va servir de base à la nouvelle fédération qui, des bouches de l'Oregon à celles du Saint-Laurent, sera un jour la rivale ou la compagne de la grande fédération américaine.

Tout cela est oublié, méconnu ou calomnié par certains écrivains royalistes et catholiques, qui versent chaque jour les flots de leur venin sur la grandeur et la liberté de l'Angleterre. Etranges et ingrats royalistes, qui oublient que l'Angleterre est le seul pays de l'Europe où le prestige de la royauté soit demeuré sans atteinte depuis près de deux siècles ; le seul aussi qui ait offert un inviolable abri aux augustes exilés de la maison de France, et prodigué avec une munificence inouïe ses secours à la noblesse française émigrée, au clergé français proscrit pour n'avoir pas voulu pactiser avec le schisme[2] ! Catholiques, plus étranges encore, qui ne craignent pas de compromettre non-seulement tous les droits de la justice et de la vérité, mais encore les intérêts mêmes de l'Église, en s'opiniâtrant à établir une hostilité radicale entre la cause du catholicisme et la libre prospérité du plus vaste empire qui existe aujourd'hui dans le monde, et dont chaque conquête sur la barbarie ouvre d'immenses perspectives à la prédication de l'Évangile et à l'extension de la hiérarchie romaine. Ce sera une des plus sombres pages de l'histoire, déjà si peu édifiante de la presse religieuse de nos jours, que cette joie cruelle qui a accueilli tous les désastres vrais ou supposés des Anglais dans l'Inde, que ces étranges sympathies pour les massacreurs de Delhi et de Cawnpore, que ces invectives quotidiennes contre une poignée de braves luttant contre d'innombrables ennemis et contre un climat meurtrier, pour venger leurs frères, leurs femmes, leurs enfants immolés, et pour rétablir le légitime et nécesssaire ascendant de l'Occident chrétien sur la péninsule indienne. On est révolté par ces déclamations sanguinaires, accompagnées de provocations constantes à la guerre entre deux nations heureusement et glorieusement alliées, à une guerre dont les pieux instigateurs savent bien qu'ils seront les derniers à courir les dangers

[1] Elle était de 65,000, lors du traité de Paris en 1761; de 695,945 en 1851. Charles Dupin, *Force productive des nations.*

[2] 8,000 prêtres, 2,000 laïques et 600 religieuses françaises cherchèrent en 1793 un refuge en Angleterre. En 1806 ils avaient reçu des Anglais, tant en souscriptions particulières qu'en votes parlementaires, la somme de *quarante-six millions* de francs. Un journal catholique de Londres, le *Rambler* d'août 1858, emprunte ces chiffres au livre de M. l'abbé Margotti, intitulé *Rome et Londres*, dont il publie dans ce même numéro une amusante et complète réfutation.

et à subir les sacrifices. Et quand elles viennent inonder les colonnes de certains journaux spécialement consacrés au clergé et encouragés par lui; quand elles s'étalent entre le récit d'une apparition de la sainte Vierge ou le tableau de la consécration d'une église au Dieu de miséricorde et d'amour, il en résulte, pour toute âme chrétienne que les passions haineuses d'un fanatisme rétrograde n'ont point infectée, un sentiment de douloureuse répugnance qui peut compter parmi les plus rudes épreuves de la vie d'un honnête homme. On croit entendre dans une nuit d'Orient le cri du chacal entre les roucoulements de la colombe et le murmure rafraîchissant des eaux.

Je reconnais du reste ce souffle; je l'ai respiré et détesté aux jours de mon enfance, alors qu'une portion considérable de ceux qui s'intitulaient les défenseurs de l'autel et du trône poursuivaient de leur réprobation les généreux enfants de l'Hellade insurgés contre la domination ottomane, et applaudissaient aux désastres d'Ipsara et de Missolonghi comme à autant de défaites infligées à des schismatiques et à des révolutionnaires. Heureusement de plus nobles inspirations l'emportèrent dans les conseils de la Restauration comme dans le cœur naturellement généreux des royalistes. Le génie de M. de Chateaubriand pulvérisa les malheureuses préférences de son ancien parti pour les bourreaux du Péloponèse. Et aujourd'hui il n'est pas un légitimiste qui ne fasse un titre de gloire au roi Charles X d'avoir eu la principale part à l'affranchissement de la Grèce, et qui ne répudie avec horreur les opinions professées il y a trente-cinq ans par les principales feuilles du parti royaliste. Espérons qu'un jour viendra où il n'y aura pas un catholique qui ne répudie avec une égale horreur les odieux encouragements prodigués aujourd'hui par la presse religieuse aux égorgeurs de l'Inde. Heureusement aucune voix autorisée dans l'assemblée des fidèles, aucun pontife, aucun prince de l'Église n'a participé à ce concert. Tout au contraire, nous aimons à constater, parmi les nombreuses lettres pastorales publiées à ce sujet par les évêques catholiques des Etats britanniques, une patriotique sympathie pour les douleurs de leurs compatriotes. Celle de Mgr Gillies, vicaire apostolique à Edimbourg, mérite d'être citée comme la plus éloquente lamentation qu'ait inspirée cette catastrophe nationale. Mais il nous est doux surtout de rappeler ici la libérale et paternelle souscription de Pie IX en faveur des victimes anglaises dans l'Inde. C'était à la fois un gage touchant de l'invincible mansuétude de son âme pontificale, et la plus concluante réfutation de ces prophètes de la haine qui prêchent une irréconciliable inimitié entre l'Église et la grandeur britannique.

Pour ma part, je le dis sans détour, j'ai horreur de l'orthodoxie

qui ne tient aucun compte de la justice et de la vérité, de l'humanité et de l'honneur ; et je ne me lasse pas de répéter ces fortes et récentes paroles de l'évêque de la Rochelle : « Ne serait-ce pas une « bonne chose que de faire à plusieurs catholiques un cours sur les « vertus de l'ordre naturel, sur le respect dû au prochain, sur la loyauté « même envers ses adversaires, sur l'esprit d'équité et de charité ?... « Les vertus de l'ordre naturel sont des vertus essentielles, dont l'É- « glise elle-même ne dispense pas[1]. »

Comment d'ailleurs ne comprend-on pas que, par ces aveugles dénonciations contre une nation à qui l'on reproche à la fois le crime de ses pères et la vertu de ses enfants, le protestantisme du seizième siècle et la liberté du dix-neuvième, on s'expose aux plus cruelles et aux plus dangereuses représailles ? Ah ! s'il avait été donné à la France d'accomplir les grandes destinées coloniales qui s'ouvraient devant elle au dix-septième et au dix-huitième siècle, nous aurions sans doute un grand et consolant exemple dont tous les catholiques pourraient s'enorgueillir. Si nous étions restés, avec nos missionnaires et nos hardis, mais humains aventuriers, sur ces bords du Mississipi et du Saint-Laurent, où le génie de la France aurait trouvé une si vaste carrière pour se déployer à l'aise ; si nous avions su garder cet empire des Indes-Orientales, qui sembla un instant nous être assuré, et y faire régner les vertus sociales et chrétiennes qui sont l'apanage légitime de notre race, nous pourrions braver toute critique et toute comparaison. Mais nous les avons perdues, toutes ces belles possessions, et précisément dans ce bon temps auquel on voudrait nous ramener, où la monarchie ne subissait aucun contrôle parlementaire, où l'*erreur n'avait pas les mêmes droits que la vérité*. Cela étant, et en présence de l'histoire, la justice ne nous commande-t-elle pas d'avouer que les nations catholiques, excepté la France, ont misérablement échoué dans la grande tâche que la Providence leur imposait envers les races qu'elles ont conquises ? L'histoire ne crie-t-elle pas d'une voix implacable à l'Espagne : *Caïn, qu'as-tu fait de ton frère ?* Qu'a-t-elle fait de ces millions d'Indiens qui peuplaient les îles et le continent du nouveau monde ? Combien d'années a-t-il fallu aux indignes successeurs de Colomb et de Cortès pour les anéantir malgré la protection officielle de la royauté espagnole, malgré les héroïques efforts, la fervente et infatigable charité des ordres religieux[2] ? Se sont-

[1] Lettre au rédacteur en chef de l'*Univers*, du 10 août 1858.

[2] On cite un gouverneur du Mexique qui fit périr *deux millions* d'Indiens pendant les dix-sept années de son administration. S'il subsiste encore quelques débris des aborigènes au Mexique, et s'il a pu s'effectuer une sorte de fusion entre eux et les conquérants, c'est grâce aux dominicains et aux franciscains, dont il faut lire les exploits merveilleux dans la nouvelle *Histoire de la conquête*

ils montrés moins impitoyables que les Anglo-Américains dans le Nord? Est-ce que les pages lamentables écrites par Barthélemy de Las Cases sont effacées de la mémoire des hommes? On reproche au clergé anglican de n'avoir pas protesté contre les exactions de Clive et de Warren Hastings. Non, certes, il n'est pas donné au protestantisme d'enfanter des Las Cases et des Pierre Claver : c'est l'immortel et exclusif honneur de l'Église catholique. Mais que penser des nations orthodoxes qui, avec de tels apôtres et de tels enseignements, ont dépeuplé la moitié d'un monde? Et quelle société la conquête espagnole a-t-elle substituée à ces races qu'on exterminait au lieu de les civiliser? N'en faut-il pas détourner les yeux avec tristesse, tant il lui manque partout, excepté peut-être au Chili, les premiers éléments de l'ordre, de l'énergie, de la discipline et de la légalité; tant elle s'est dépouillée des fortes vertus de l'ancienne société castillane, sans avoir pu acquérir aucune des qualités qui caractérisent le progrès moderne? Et dans l'Hindostan même que reste-t-il de la conquête portugaise? Que reste-t-il des innombrables conversions opérées par saint François Xavier? Que reste-t-il de la vaste organisation de l'Eglise confiée au patronat de la couronne de Portugal? Qu'on aille le demander à Goa, et qu'on y mesure les profondeurs de la décrépitude morale et matérielle où a pu tomber une domination immortalisée par Albuquerque, par Jean de Castro, et par tant d'autres, dignes de compter parmi les plus vaillants chrétiens qui furent jamais! On y verra ce que la mortelle influence du pouvoir absolu sait faire des colonies catholiques en même temps que de leurs métropoles.

Qu'en faut-il conclure? que le catholicisme rend les nations incapables de coloniser? A Dieu ne plaise. Le Canada, que nous citions à l'instant, est là pour démentir ce blasphème. Mais on en doit conclure ceci : c'est qu'il est bon, quand on s'est constitué le champion des intérêts catholiques, de regarder derrière soi et autour de soi avant d'entasser invective sur invective et calomnie sur calomnie, afin de discréditer les nations malheureusement étrangères ou hostiles à l'Église. Quand on a sans cesse à la bouche le mot de M. de Maistre : *L'histoire est depuis trois siècles une grande conspiration contre la vérité*, il ne faut pas recommencer, dans l'histoire écrite à l'usage des catholiques, cette grande conspiration contre la vérité, en même temps que contre la justice et la liberté. Il faut au contraire se rappeler une autre parole de M. de Maistre : *L'Église a besoin de la vérité, et n'a besoin que*

espagnole en Amérique, par M. Arthur Helps (Londres, 1856-1857); livre où un protestant impartial rend la plus éclatante justice au dévouement et à l'intelligence du clergé catholique.

d'elle. Le mensonge, sous les deux formes que distinguent le droit et la théologie, *suggestio falsi* et *suppressio veri*, est le plus triste des hommages que l'on puisse rendre à l'Église. Ce n'est pas la bien servir que d'emprunter les méthodes et les procédés de ses pires ennemis. Non, ce n'est pas défendre la vérité que de reproduire à son profit les ruses et les violences de l'erreur. L'esprit moderne commençait à s'apercevoir que l'on avait en effet depuis trois siècles beaucoup menti contre Dieu et son Église : il commençait à s'affranchir du joug de ces mensonges. Veut-on le replonger dans la haine du bien? Veut-on le refouler dans tous les excès de l'esprit du dix-huitième siècle? Il y a pour cela un moyen infaillible : c'est de pratiquer ou d'absoudre le mensonge, même involontaire, pour la plus grande gloire de Dieu.

III

Mais l'Angleterre a-t-elle été irréprochable, dans la fondation et l'administration de l'immense empire qu'elle possède aux Indes orientales? Non, certes; et, si l'on pouvait être tenté de lui attribuer une innocence et une vertu à laquelle elle n'a jamais prétendu, il suffirait, pour être désabusé, de parcourir les innombrables ouvrages qui ont paru sur le gouvernement de l'Inde anglaise, non-seulement depuis l'insurrection, mais encore avant qu'elle eût éclaté. Dans cette montagne de publications, les panégyriques et les apologies sont infiniment rares : les accusations, les philippiques les plus véhémentes, y abondent : mais ce qui l'emporte de beaucoup sur le blâme ou sur l'éloge systématique, c'est l'étude approfondie et souverainement sincère des vices, des dangers, des difficultés, des infirmités de la domination anglaise dans l'Inde.

Je ne me lasserai pas de répéter que c'est dans cette publicité immense et illimitée que réside la force principale de la société britannique, la condition essentielle de sa vitalité et la garantie souveraine de sa liberté. La presse anglaise, au premier abord, semble n'être qu'un acte d'accusation universelle et permanente contre toute chose et toute personne : mais, en y regardant de plus près, on s'aperçoit que la discussion, la rectification ou la réparation suivent pas à pas la dénonciation ou l'injure.

L'erreur et l'injustice sont sans doute fréquentes et flagrantes; mais elles sont presque toujours corrigées sur l'heure, ou excusées en considération des vérités salutaires et des lumières indispensables qui pénètrent dans l'esprit public par la même voie. Pas un général, pas un amiral, pas un diplomate, pas un homme d'État n'est épargné : ils

sont tous traités comme le fut le duc de Wellington lorsqu'au début de ses victoires péninsulaires il préparait l'affranchissement de l'Europe et la prépondérance de sa patrie, au milieu des clameurs de l'opposition dans la presse et dans le parlement. Ils s'y résignent tous, comme lui, confiants dans la justice définitive du pays et de l'opinion, qui ne leur a presque jamais fait défaut. Le public, habitué au bruit et à la confusion apparente qui résulte de ce conflit permanent d'opinions et de témoignages contradictoires, finit, au bout d'un certain temps, par s'y reconnaître. Il a surtout un tact merveilleux pour démêler la véritable nature de certaines manifestations purement individuelles, quelque retentissantes qu'elles soient, et pour leur assigner le véritable degré d'importance qu'elles méritent, tout en respectant et en maintenant le droit que s'attribue chaque Anglais de tout juger, de tout critiquer et de se tromper à ses dépens.

Ceux qui se sentent froissés avec raison par la grossièreté ou l'évidente fausseté de certains jugements émis par des orateurs et des écrivains anglais sur ce qui se passe hors de leur pays ne devraient jamais oublier deux choses : d'abord que cette critique acerbe et sans frein s'exerce plus rudement, plus librement et plus habituellement encore sur les hommes et les choses de l'Angleterre ; ensuite, qu'elle est toujours l'acte comme la pensée d'un individu dans une société où le progrès de la civilisation a consisté jusqu'à présent dans le développement illimité de la force et de la liberté individuelle. Mais c'est là ce qu'on oublie sans cesse ; et de là tant d'appréciations ridiculement fausses ou exagérées, dans la presse continentale, sur la valeur réelle de certains discours ou écrits qu'on ne laisse pas de citer et de commenter en leur attribuant une valeur quasi-officielle. Malgré tant et de si longues relations avec ce pays, malgré la distance si faible qui sépare la France de l'Angleterre, et l'intervalle si court qui nous sépare de notre propre passé, nous avons perdu l'intelligence de ce qu'est un grand peuple libre, où l'individu surtout est libre et se passe toutes ses fantaisies. Nous avons non-seulement les habitudes, mais encore les instincts de ces peuples sages et rangés, mais éternellement mineurs, qui se permettent parfois d'effroyables incartades, mais qui retombent bientôt dans l'impuissance civique, où nul ne parle que par ordre ou par permission, avec la salutaire terreur d'un avertissement d'en haut, pour peu qu'on ait la témérité de contrarier les idées de l'autorité ou celles du vulgaire.

En Angleterre, et dans tout son vaste empire colonial[1] c'est tout

[1] La presse est absolument libre dans toutes les colonies anglaises, même dans l'Hindostan : et cette liberté est peut-être l'un des plus sérieux embarras du gouvernement anglais dans l'Inde : ce nonobstant, la mesure prise dans les premiers moments de l'insurrection pour établir une censure partielle *pendant un*

le contraire : chacun, dans l'ordre politique, dit ce qu'il pense et fait ce qui lui plaît, sans la permission de qui que ce soit, et sans encourir d'autre répression que celle de l'opinion et de la conscience publique, lorsqu'on l'a trop audacieusement bravée. Sous l'impulsion du moment, dans un accès de dépit, d'humeur ou de vanité, l'Anglais, un Anglais quelconque, un homme isolé, sans mission, sans autorité, sans influence, sans responsabilité envers qui que ce soit, mais rarement sans écho, dit ou écrit au public ce qui lui passe par la tête. Quelquefois c'est l'accent triomphant de la justice et de la vérité, universellement compris, subitement accepté et partout répété par les mille échos d'une publicité illimitée ; et c'est pour ne pas étouffer cette chance, qui peut être l'unique chance du droit et de l'intérêt national, que les Anglais sont unanimes à se résigner aux graves inconvénients de cette liberté de la parole. Mais quelquefois aussi c'est une exagération ridicule ou fâcheuse, une insulte gratuite à l'étranger, ou, tout au contraire, un appel direct à son intervention dans les affaires du pays[1]. Plus souvent encore, c'est une plaisanterie, une boutade,

an n'a pas été renouvelée après l'expiration de cette première année, et c'est dans les journaux qui paraissent à Calcutta et à Bombay que l'on trouve les critiques les plus implacables sur la conduite des affaires civiles et militaires des Anglais.

[1] Qu'on lise dans l'*Univers* du 25 août le discours du révérend Fitzgerald, archidiacre catholique en Irlande, qui propose à ses compatriotes d'avoir recours à l'empereur des Français pour obtenir du gouvernement anglais la réforme des lois relatives aux droits réciproques des fermiers et des propriétaires. Se figure-t-on ce qui arriverait en France, en Autriche ou à Naples, si un prêtre catholique parlait en public de cette façon, et engageait les fidèles à s'adresser à un prince étranger pour forcer le gouvernement national à leur rendre justice?

Quelques jours plus tard, dans un *meeting* de dix mille personnes tenu en plein air, le 28 août, à Nenagh, à l'effet d'adresser une pétition au parlement pour obtenir la révision du procès de deux paysans condamnés à mort pour avoir assassiné un propriétaire, le révérend Jean Kenyon, curé catholique, s'adressant au peuple assemblé, lui dit textuellement ce qui suit : « Je m'indigne contre « moi-même en songeant que je m'abaisse au point de vous proposer une pétition « à un parlement saxon, à ces Anglais qui ont le pied sur notre cou, et la main « dans nos poches. On parle de nos progrès, de notre prospérité nouvelle ; non, « nous ne sommes pas prospères, nous ne pouvons pas l'être, et, quand même « nous le pourrions, nous ne le voudrions pas : car qu'est-ce que la prospérité sans « la liberté... Gardons nos griefs comme un trésor et que personne ne nous les « enlève, jusqu'à ce que Dieu nous accorde le pouvoir et nous indique le moyen « de les venger... Si nous nous abaissions encore cette fois à pétitionner, la seule « pétition convenable serait de demander au parlement de faire pendre le juge « Keogh, ce juge vil et inique (qui avait présidé aux assises dont l'arrêt était « en question)... *Si la justice du pays n'était pas une caricature, le juge Keogh « serait déjà pendu à une potence haute de cinquante pieds.* » Les auditeurs applaudirent vigoureusement ce langage, reproduit dans tous les journaux et que personne ne songea à réprimer. Il faut ajouter que personne ne s'en est

une fanfaronnade puérile, une banalité, une platitude : elle est dès le lendemain contredite, réfutée, bafouée, et jetée dans l'oubli. — Mais si par hasard elle a été ramassée par un de ces traducteurs censurés qui alimentent d'une façon si étrange la presse continentale, aussitôt l'on voit tous les détracteurs attitrés de la liberté la transcrire, en prendre acte, s'en indigner, répéter à grands cris : « Voilà ce que pense et ce que dit l'Angleterre, » et en déduire des conséquences ridiculement alarmantes, tantôt pour la paix du monde, tantôt pour la sécurité des institutions britanniques, sauf à être promptement et honteusement démentis par la réflexion et par les faits.

Disons en passant que le grand mal des gouvernements absolus, c'est précisément que leurs vices demeurent secrets. Semblables à une plaie qui n'est jamais ouverte, jamais pansée, jamais réduite, ces vices gagnent et infectent peu à peu tout le corps social. Au contraire, comme on l'a dit avec raison, il n'y a jamais de mal irréparable dans un pays où l'on sait se faire si durement la leçon à soi-même, sans craindre de

alarmé, et c'est ce qui prouve à la fois la force du gouvernement anglais et la liberté dont jouit l'Irlande. Que l'on veuille bien se rappeler ce qui est advenu il y a quelque temps à un avocat de Toulouse qui avait publié un écrit sur la condamnation du frère Léotade, et l'on saura ce qu'il faut penser de la prétendue oppression qui pèse aujourd'hui sur les catholiques en Irlande, selon des déclamateurs ignorants qui confondent à plaisir le passé et le présent.

Il serait d'ailleurs très-faux et très-injuste d'attribuer à tout le clergé Irlandais ou Anglais les pensées ou le langage du révérend Kenyon. Le membre le plus illustre et le plus élevé de la hiérarchie catholique dans le Royaume-Uni, à la fin d'un voyage triomphal qu'il vient de faire en Irlande, s'exprimait ainsi, dans un banquet public à Waterford, le 14 septembre 1858 : « Tout semble annoncer un « avenir plus prospère que le passé de l'Irlande depuis plusieurs siècles. Toutes « les conditions matérielles du peuple se sont améliorées. Il s'est habitué à « trouver dans une industrieuse activité et dans la culture du sol national les « ressources qu'il cherchait au dehors et à l'aventure. Tout démontre chez lui « une intelligence plus développée, une plus ardente recherche du progrès, sans « qu'il y ait eu la moindre diminution dans ses sentiments religieux et moraux. « Au contraire, tout ce qu'il a fait pour sa religion, à travers les épreuves de la « famine, de la pestilence et de l'émigration, m'a rempli d'admiration... Le « passé appartiendra bientôt à l'histoire : et même, dans la génération actuelle, « il y a peu d'hommes qui peuvent se figurer ce qu'il a été pendant si longtemps « sous l'empire d'une politique que j'appellerai erronée, pour ne pas la qualifier « comme j'en aurais le droit. »

De tout ce qui précède, il est permis de conclure, sans vouloir absoudre en rien les persécutions et les spoliations dont l'Angleterre s'est rendue coupable envers les Irlandais, que nulle part aujourd'hui dans le monde l'Église catholique ne jouit en fait d'une liberté aussi complète et aussi absolue qu'en Angleterre et en Irlande. Ajoutons, *cum hoc si non propter hoc*, que nulle société au monde n'est plus insultée aujourd'hui que la société britannique par la plupart des journaux catholiques de France, de Belgique et de l'Italie, par ceux-là même qui naguère affirmaient que la liberté de l'Église était inséparable dans leur programme de la liberté générale.

blesser l'orgueil national ou d'humilier le gouvernement. La publicité anglaise, téméraire, imprudente, grossière, qui souvent compromet en apparence la dignité du pays, qui peut même compliquer les relations internationales, est à la fois le pain quotidien des majorités, le refuge suprême des minorités, le pivot de la vie universelle.

C'est le remède de tous les maux inséparables d'une civilisation aussi avancée, remède douloureux à endurer, mais salutaire et infaillible, et qui surtout prouve mieux que tout autre argument l'excellente constitution du patient. Ce remède n'a jamais encore manqué son effet : témoin ce qui s'est passé lors de la guerre de Russie, et l'état relatif des deux armées alliées pendant le second hiver de leur séjour en Crimée. Heureuses les nations qui peuvent ainsi supporter le fer et le feu : ce sont des nations viriles, qui n'ont rien à envier à personne, et qui n'ont à craindre qu'un excès de confiance dans leur propre force !

Ce qui précède sert à expliquer comment il n'y a pas de reproche, pas d'injure, que les Anglais et les Anglo-Indiens n'aient adressés à leur gouvernement, à leurs généraux, à la Compagnie des Indes surtout, à cette grande corporation qui, après cent ans de succès et de prospérité croissante, s'est vue poursuivie, à la fin de sa glorieuse carrière, par cette lâche complicité de la nature humaine, dans tous les pays, avec la fortune, quand celle-ci abandonne ceux qu'elle a longtemps comblés de ses faveurs. Mais, si l'on pèse la valeur de toutes ces accusations, si l'on écoute les témoignages contraires, si l'on consulte surtout les faits dans le passé comme dans le présent, on ne se sent pas disposé à ratifier sur tous les points la sentence prononcée contre elle. L'avenir dira si on a eu raison de profiter de la crise actuelle pour supprimer ce que les Anglais appellent le *double gouvernement*, et pour mettre un terme à la multiplicité des rouages, qui, depuis le fameux bill de Pitt de 1784, n'ont cessé de compliquer l'action britannique dans l'Inde en restreignant de plus en plus l'indépendance de la Compagnie. En attendant, ce serait le comble de l'injustice que de passer condamnation sur toute son histoire.

Assurément elle a commis plus d'une faute, et peut-être plus d'un crime. Elle n'a surtout pas fait tout le bien qu'elle aurait pu faire. Mais je maintiens sans hésiter que la Compagnie des Indes orientales, aujourd'hui défunte, en vertu de l'acte du 2 août 1858, est, de toutes les dominations connues dans l'histoire des colonies du monde ancien et moderne, celle qui a fait les plus grandes choses avec les plus petits moyens, et celle qui, dans un espace de temps égal, a fait le moins de mal et le plus de bien aux peuples soumis à ses lois. Je maintiens qu'elle a délivré les populations indiennes d'un joug en général atroce pour les assujettir à un régime incomparablement plus doux et plus équitable, quoique bien imparfait encore. Elle a consacré à l'amélio-

ration de la race conquise, non pas tous les efforts qu'elle aurait certes dû et pu employer et que des Anglais mêmes lui ont sans cesse demandés, mais cent fois plus de sollicitude et de dévouement qu'aucune des puissances indigènes dont elle a pris la place, ou qu'aucune des nations européennes investies par la conquête d'une mission analogue.

Si l'égoïsme immoral d'une corporation marchande a trop souvent signalé ses débuts dans la Péninsule; depuis plus de cinquante ans ses chefs et ses principaux agents, les Wellesley, les Malcolm, les Munro, les William Bentinck, ont déployé tout le zèle et toute l'activité qui convenaient à leurs hautes fonctions pour expier les torts de leurs prédécesseurs, et pour forcer tout observateur impartial à reconnaître que, dans l'état actuel des choses, la domination britannique est à la fois un bienfait et une nécessité pour les habitants de l'Inde.

Elle n'a su ni corriger ni contenir partout la hauteur, la froideur, l'insolence naturelle des Anglais; mais elle a constamment lutté contre les résultats fâcheux de ce mélange d'égoïsme et d'énergie qui, chez la race anglo-saxonne, dégénère trop souvent en férocité, et dont on voit, aux Etats-Unis, de trop nombreux exemples.

Dans les contrées où elle a été investie de la souveraineté territoriale, elle a aboli partout l'esclavage et les corvées : le plus souvent, elle y a respecté tous les droits acquis, et trop souvent même les abus établis avant elle. C'est ainsi que les agents européens, sans cesse trompés par les employés natifs qui leur servent d'intermédiaires forcés avec la population, ont pu être regardés comme complices des moyens atroces et des tortures employés par les percepteurs d'impôts; mais sans qu'on doive oublier que ce sont des Indiens qui torturaient, tandis que ce sont des Anglais qui ont découvert, dénoncé et châtié les bourreaux indigènes [1].

Dans la question si controversée et encore si incomplétement comprise de la constitution territoriale de l'Hindostan, elle a toujours su empêcher la dépossession des propriétaires du sol par les colons ou les spéculateurs anglais, soit qu'elle ait sanctionné, avec lord Cornwallis, la tenure féodale des grands propriétaires musulmans et hindous dans le Bengale, soit qu'elle ait reconnu et régularisé les droits fonciers des paysans, comme dans les présidences de Bombay et de Madras, ou ceux des communautés rurales, comme dans les provinces du Nord-Ouest.

On reproche surtout à la Compagnie l'empressement qu'elle a

[1] Voir l'enquête parlementaire de 1855 et de 1856 sur l'emploi de la torture dans l'Inde, volume in-folio. On y voit que pas un Anglais n'a été signalé comme ayant eu une part quelconque à ces atrocités.

mis à annexer à sa domination immédiate des États dont elle avait accepté ou conquis la suzeraineté à titre d'alliés ou de vassaux[1]. Mais on ne se demande pas assez si elle n'a pas été conduite nécessairement et involontairement, dans la plupart des cas, à absorber ces États indépendants. Par tout ce que nous avons nous-mêmes essayé en Algérie, par ce qui s'est passé jusqu'ici en Chine, il est clair que rien n'est plus difficile que de traiter avec les races orientales à titre d'alliés ou d'auxiliaires, et que leur bonne foi ou même leur intelligence se refuse à une autre condition que celle de la guerre ou de la complète sujétion. Tout le monde semble d'accord pour regarder l'annexion récente de l'Oude, sous le gouvernement du marquis de Dalhousie, comme un acte injustifiable qui a fourni un prétexte légitime à l'insurrection des cipayes. On devrait plus justement encore reprocher à l'administration anglaise d'avoir trop longtemps couvert de sa protection les crimes et les excès de la cour de Lucknow et de l'aristocratie des grands feudataires qui écrasait le pays de ses guerres civiles et de ses exactions. Il faut lire, dans l'ouvrage intitulé *Vie privée d'un roi d'Orient*, publié en 1855, le tableau des déportements d'un de ces monstres qui régnaient à Lucknow avant *l'annexion*, et dans le livre du colonel Sleeman, résident à cette cour, les violences et les spoliations quotidiennes qu'avait à subir la population des campagnes par suite des guerres de château à château. Les Anglais n'ont pas pris assez à cœur la responsabilité que leur imposait l'autorité protectrice, la sorte de suzeraineté qu'ils exerçaient depuis 1801, époque où ils occupèrent militairement cet Etat, mais où ils commirent la faute de rétablir la dynastie indigène sous la tutelle d'un résident anglais. Il fallait ou ne se mêler en rien des affaires de ces très-proches voisins, ou ne pas tolérer que les excès et les abus d'autrefois se perpétuassent sous la suzeraineté anglaise. Ce qui paraît certain, c'est que la population est réellement moins maltraitée dans les contrées complétement réunies à la domination anglaise que dans celles où subsiste encore l'autorité nominale des rajahs et des nababs tributaires de l'Angleterre. Toutefois les efforts de la Compagnie pour introduire la régularité et l'universalité des méthodes européennes, si peu d'accord avec les habitudes de l'Orient, quant à l'administration de la justice et quant à l'assiette et à la levée des impôts, l'ont conduite à froisser une foule d'intérêts individuels et à indisposer les masses. Quoique bien moins grevées que sous les princes indigènes, les populations n'en sont pas moins portées à craindre que l'intérêt de la propriété, telle qu'elles l'entendent et la

[1] Ce grief a été formulé avec beaucoup de force et de lumière dans un discours de sir Erskine Perry à la Chambre des communes, le 18 avril 1856, un an avant l'explosion qui a vérifié ses prédictions.

pratiquent, ne soit sacrifié et subordonné à l'intérêt du fisc. En outre les gouverneurs généraux, quelquefois malgré la Compagnie elle-même, paraissent avoir profondément blessé le sentiment national des races indiennes, en méconnaissant, dans l'ordre de succession aux trônes des rajahs et des nababs, les titres des héritiers adoptifs auxquels les lois et les usages immémoriaux attribuent les mêmes droits qu'aux héritiers du sang.

C'est surtout dans l'ordre religieux que les accusations portées contre la Compagnie semblent injustes et contradictoires. Les uns lui reprochent aigrement de n'avoir rien fait pour propager le christianisme dans l'Inde; les autres attribuent, au contraire, l'explosion récente au prosélytisme qu'elle aurait encouragé ou toléré chez les missionnaires et chez certains officiers animés d'un zèle trop évangélique. Ces reproches tombent également à faux. Formée dans un but exclusivement commercial, la Compagnie des Indes n'a jamais prétendu, comme les conquérants espagnols et portugais, travailler pour la plus grande gloire de Dieu; mais en revanche elle n'a jamais entrepris d'imposer la vérité par la force à des peuples fanatiquement attachés à leurs erreurs, et elle n'a vu disparaître ou s'éteindre aucune des races soumises à ses lois. Elle a lutté avec lenteur et prudence contre certains crimes sociaux qui s'identifiaient avec la religion des Hindous, tels que le sacrifice des veuves, l'infanticide, le *thuggisme*; mais, en principe, elle a scrupuleusement respecté la religion de ses sujets. Par son exemple, plus encore que par des mesures directes, elle a réprimé l'esprit de prosélytisme aveugle et téméraire qui n'eût servi qu'à accroître l'antipathie naturelle entre les deux races, et qui eût pu aboutir aux horreurs trop justement imputées aux Espagnols du Mexique et du Pérou. Mais, loin d'apporter un obstacle à la prédication de l'Évangile, elle a d'abord organisé le culte national pour les employés anglicans; puis, en ouvrant les portes des immenses régions de l'Inde, en deçà et au delà du Gange, aux chrétiens de toutes les confessions, elle a garanti à tous les efforts du zèle individuel la liberté qui est le premier et le seul besoin des vrais missionnaires. Ceux qui, parmi nous, font périodiquement l'apologie de la révocation de l'édit de Nantes, et qui louent Charlemagne d'avoir condamné à mort les Saxons assez osés pour se dérober par la fuite au baptême, trouveront sans doute qu'il valait mieux égorger les gens en les baptisant, comme l'ont fait les Espagnols en Amérique; mais l'immense majorité des chrétiens de nos jours sera d'un autre avis, et nul homme sensé ne fera un crime à la Compagnie des Indes d'avoir suivi dans l'Hindostan le système que nous suivons nous-mêmes en Algérie, et dont nous réclamons l'introduction dans l'empire ottoman et en Chine.

Ceux qui reprochent à l'Angleterre de n'avoir pas même su faire

des protestans dans l'Hindostan feraient peut-être bien de s'informer du nombre des catholiques que nous avons faits en Algérie. Je vais même trop loin en citant l'Algérie ; car, si je suis bien informé, la prédication de la religion catholique aux indigènes et les efforts faits pour les convertir y rencontrent les plus sérieux obstacles de la part des autorités civiles et militaires. On n'a pas encore entendu parler, que je sache, de missions catholiques encouragées ou même tolérées par le gouvernement français chez les Arabes, les Maures ou les Kabyles sujets de la France. On a fait un crime aux magistrats anglais d'avoir maintenu des propriétés destinées à l'entretien des rites absurdes et souvent obscènes de l'idolâtrie brahmanique, et d'avoir envoyé des gardes de police pour veiller au maintien de l'ordre pendant la célébration de ces cérémonies. Cela n'a plus lieu dans l'Inde depuis l'acte de 1840; mais c'est précisément ce que l'administration française se croit obligée de faire en Afrique, et, certes, l'on ne trouvera, sous la plume d'aucun fonctionnaire anglais, un manifeste aussi complet de sympathie et de protection pour le culte mahométan que le discours de M. Lautour-Mézeray, préfet d'Alger, en 1857, aux muftis et aux ulémas, où il cite avec effusion le Coran pour exalter la munificence impériale envers l'islamisme. Je ne me souviens pas d'avoir lu un seul mot de critique sur ce discours dans les feuilles françaises les plus prodigues d'invectives contre la complicité prétendue des Anglo-Indiens avec le culte de Jaggernauth[1].

Le nouveau secrétaire d'État de l'Inde, lord Stanley, fils du premier ministre, a solennellement annoncé que le gouvernement métropolitain, aujourd'hui investi, sous le contrôle du parlement, de toutes les attributions de l'ancienne Compagnie, persisterait dans les errements de celle-ci sur la question religieuse. Dans l'entrevue officielle qu'il a

[1] Une proclamation infiniment curieuse, publiée à Bareilly par l'un des principaux chefs insurgés, le 17 février 1858, fait, dans le but d'encourager les indigènes à la résistance, une énumération détaillée de tout ce que les Anglais auraient dû faire, s'ils avaient voulu empêcher à jamais toute révolte. Ils auraient dû, selon ce document, anéantir les races des anciens rois et des nobles, brûler tous les livres de la religion, dépouiller les anciens princes du dernier *biswa* de terre, ne pas laisser d'armes aux Indiens, ne pas leur enseigner l'usage du canon, *renverser toutes les mosquées et tous les temples hindous, interdire la prédication aux brahmines, aux fakirs musulmans ou hindous, obliger les naturels à se faire marier par des prêtres anglais,* à se faire traiter par des médecins anglais, et enfin ne pas tolérer d'autres sages-femmes que des Anglaises. Si les Anglais avaient pris ces mesures, dit la proclamation, les indigènes seraient restés soumis pendant dix mille ans. Mais, ajoute-t-elle, c'est ce qu'ils comptent faire dans l'avenir, et c'est pourquoi il faut les extirper à jamais de notre sol. On trouve dans le *Times* du 17 mai ce code de la persécution, manifeste unique dans son genre, qui n'énumère contre les tyrans étrangers que les griefs qu'ils n'ont pas commis.

eue avec les délégués des missions protestantes, le 7 août 1858, il a déclaré qu'en laissant toute liberté aux missionnaires le pouvoir garderait la neutralité religieuse la plus loyale et la plus complète, en maintenant l'égalité devant la loi entre les personnes de toutes les religions.

Que peut-il y avoir de plus favorable aux progrès du catholicisme dans l'Inde que ce système? Quelle concurrence a-t-il à craindre, puisqu'il paraît constant que la distribution des Bibles, à laquelle se borne la propagande protestante, n'a encore produit que des résultats illusoires? N'est-il pas évident que, si le gouvernement intervenait d'une façon plus directe, il ne le pourrait faire qu'au profit de l'anglicanisme? Ce qu'il faut demander, c'est qu'il exécute sincèrement ce programme et qu'il mette un terme à l'injustice flagrante qui a longtemps régné dans la rétribution respective des aumôniers catholiques et protestants attachés aux différents corps d'armée, et dans les facilités accordées au service religieux des prisons et des écoles régimentaires. Mais ici encore, quand on oppose les faveurs pécuniaires conférées aux écoles et aux églises anglicanes avec l'abandon où sont laissées les œuvres catholiques, on oublie que les établissements anglais dans l'Inde ont été fondés dans un temps où les catholiques gémissaient dans la mère patrie sous d'odieuses lois d'exclusion, tout comme les protestants en France. Les uns et les autres n'ont dû leur émancipation qu'au principe tout moderne de la liberté de conscience. La Compagnie des Indes a eu le mérite de reconnaître ce principe dans l'Hindostan avant même qu'il eût triomphé en Angleterre. Quoique exclusivement composée de protestants, jamais elle ne s'est opposée à la prédication catholique. Aujourd'hui, on lui demande, et avec raison, non-seulement la liberté, mais l'égalité des divers cultes, et on y arrive graduellement. Le gouvernement anglais est déjà entré dans cette voie équitable; dès 1857 la Compagnie avait doublé le traitement des chapelains militaires catholiques, et, par arrêté du 24 juin 1858, émanant du duc de Cambridge, commandant en chef de l'armée anglaise, il est créé dix-neuf places nouvelles d'aumôniers catholiques pour l'armée, avec des traitements identiques à ceux des aumôniers protestants. Une circulaire du général Peel, secrétaire d'État de la guerre, du 23 juin 1858, introduit dans le régime des écoles régimentaires des réformes précieuses et qui pourraient servir de modèle en Prusse et dans d'autres pays mixtes. Mais, en dehors de ces faveurs qui ne sont que des actes de justice, les progrès de la religion catholique dans l'Inde sont depuis longtemps identifiés au maintien et à l'existence de la domination britannique, par le seul fait de la liberté qu'elle assure à la prédication évangélique et de l'ascendant qu'elle exerce au profit des Européens et de leurs idées même dans les pays qui ne lui sont pas soumis. Supposons les Anglais expulsés de l'Inde et ce pays

replacé sous le joug des princes musulmans et hindous rétablis; n'est-il pas évident qu'il faudrait y aller bientôt protéger nos missionnaires à coups de canon, comme on vient de le faire en Chine et en Cochinchine? « Notre espoir de succès était dans le prestige que la puissance an-« glaise exerçait sur les pays que nous devions traverser, » écrit un missionnaire français au moment de partir pour le Thibet, le 16 juillet 1857[1]. Les nombreux évêchés catholiques établis dans la péninsule hindostanique depuis la conquête anglaise témoignent d'ailleurs, plus haut que tout autre argument, de l'importance des services rendus[2] par cette conquête à la vraie foi. Si l'on consultait la congrégation de la Propagande, à Rome, on saurait d'elle combien les pontifes et les missionnaires ont à se louer de la liberté absolue dont ils jouissent dans les États de la Compagnie, toutes les fois qu'ils ne sont pas en contact avec les difficultés qui proviennent de l'ancien patronat de la couronne de Portugal et de ces concessions trop généreuses faites naguère par le Saint-Siége à un État catholique, dont l'esprit de chicane et d'envahissement ne date pas d'aujourd'hui ni d'hier, mais remonte au temps des premiers établissements et forme un si triste contraste avec le titre de *Très-Fidèle* décerné par les papes à la royauté portugaise. Les détracteurs jurés de la liberté moderne, les admirateurs rétrospectifs des monarchies orthodoxes et absolues, ne trouveront rien dans les annales du gouvernement anglo-indien qui rappelle, même de très-loin, les dix ans de prison infligés à Goa aux vicaires apostoliques envoyés par Urbain VIII au Japon, ni la *peine de mort*, qui existait encore vers 1687, contre tous ceux qui essayeraient de pénétrer en Chine sans l'autorisation préalable du gouverneur de Macao[3].

D'ailleurs, les insurgés indiens, moins éclairés sans doute que leurs protecteurs de Paris et de Turin, n'ont fait aucune distinction entre les catholiques et les protestants : à Delhi, à Agra, à Cawnpore, ils ont saccagé nos couvents et égorgé nos missionnaires tout comme s'ils étaient anglicans[4], et ceux-ci avaient mérité ce sort par le dévouement infati-

[1] *Annales de la Propagation de la foi*. Novembre 1857.

[2] Le dernier relevé donne, dans les possessions anglaises de l'Inde, un total de 19 évêques, 780 prêtres et 764,349 catholiques. *Tablet* du 25 septembre 1858.

[3] Voir F. de Champagny, le *Correspondant*, t. XIX, juillet 1847. Le P. Bertrand, *Mission du Maduré*, p. 321. Mgr Luquet, *Lettres sur l'état des missions*, dans l'*Université catholique*, t. XXXI, p. 240. Léon Pagès, *Une Question catholique aux Indes et dans la Chine*, dans l'*Ami de la Religion*, juillet 1858.

[4] Mgr Persico, vicaire apostolique d'Agra, a raconté à l'assemblée générale des conférences de Saint-Vincent de Paul, tenue à Paris le 19 juillet 1858, que, dans son seul vicariat, les insurgés avaient détruit une cathédrale magnifique, vingt-cinq églises, deux colléges, deux orphelinats, cinq couvents de religieuses, des pensionnats, des externats, des asiles, etc. On peut voir par cette seule énumération si la domination anglaise a été nuisible à la propagation du catholicisme, car pas un de ces établissements n'était antérieur à la conquête britannique.

gable et la généreuse charité qu'ils avaient prodigués aux blessés et aux malades des deux confessions [1].

Ce qui est certain, c'est ce que dans tout ce déluge d'accusations portées contre l'administration britannique par la presse métropolitaine et étrangère, et surtout par le journalisme indien, qui ne ménage personne et ne se tait sur rien, nul n'a encore signalé, dans les temps qui ont immédiatement précédé l'explosion de la révolte, un seul acte de cruauté, de corruption ou de perfidie qui puisse être imputé individuellement à un fonctionnaire anglais, soit civil, soit militaire. Ainsi s'explique un fait de la plus haute importance, et qui suffit à lui seul pour absoudre la domination anglaise. Depuis bientôt dix-huit mois que dure l'insurrection, elle est restée purement militaire ; *la population civile n'y a pris aucune part sérieuse*. Sauf dans quelques rares localités, elle a refusé tout concours aux insurgés [2], malgré les occasions, les tentations nombreuses que lui offraient les désastres partiels des Anglais et le nombre si restreint de leurs troupes. Loin de là; on sait que c'est encore maintenant au concours des princes indiens et d'auxiliaires empruntés à des races différentes de celles qui composent l'armée du Bengale que l'Angleterre doit d'avoir pu lutter victorieusement contre les insurgés. La révolte a été exclusivement l'œuvre des cipayes enrégimentés de la Compagnie : et là encore on ne cite pas le moindre acte de rigueur ou de violence de la part des chefs militaires anglais qui ait pu provoquer la révolte. Pour les soulever, il a fallu avoir recours à des fictions dont aucune n'implique la dureté ou l'injustice des officiers anglais, mais qui roulaient exclusivement sur les prétendus dangers que couraient la foi religieuse et les usages traditionnels des cipayes. Leur crédulité à cet égard est d'autant plus inexplicable, que les observateurs les plus compétents sont unanimes à reconnaître que les Anglais avaient poussé au delà de toute limite les ménagements pour les préjugés de caste et la supériorité orgueilleuse des brahmines qui formaient la majorité

[1] Voir le touchant témoignage rendu par le chapelain de la garnison protestante de Delhi au P. Bertrand: « Les services et les sacrifices du P. Bertrand vivront dans la mémoire de l'armée anglaise, jusqu'au dernier jour du « dernier survivant de cette armée. » *The chaplain's narrative of the siege of Delhi*, by John Rotton. M. A. Diverses correspondances de Cawnpore et autres lieux, dans le *Times*, rendent les mêmes hommages aux aumôniers catholiques, attachés aux troupes anglaises.

[2] C'est ce que reconnaît avec loyauté le *Tablet*, journal irlandais, très-hostile à l'Angleterre, et qui, tout en reprochant à la Compagnie des fraudes, des excès et des abus innombrables, ajoute : « L'avenir ne voudra pas croire qu'une révolte « de soldats payés par la Compagnie, lui ayant juré fidélité, et qui ont débuté « par égorger leurs officiers, par massacrer des femmes et des enfants, dans « le but avoué d'extirper le christianisme dans l'Inde, ait pu inspirer à cer- « tains journaux des sentiments de sympathie et d'admiration. » 31 juillet 1858

dans les régiments du Bengale. L'indulgence, la partialité pour les Indiens avaient été portées au point de faire supprimer, dans toute l'armée indigène, les punitions corporelles qui subsistent encore pour les troupes anglaises et dont il a été fait un usage si révoltant en Europe, lors de l'insurrection des îles Ioniennes, en 1849, à l'époque même où les ouvriers de Londres poursuivaient de leurs insultes le général autrichien Haynau, à qui ils reprochaient d'avoir fait fouetter des femmes en Hongrie[1].

Après avoir fait cette large part à l'apologie d'un grand peuple injustement décrié, parce qu'il a l'honneur à peu près unique de représenter la liberté dans l'Europe moderne, il convient de témoigner la juste indignation que doit soulever l'excessive rigueur des châtiments infligés par les Anglais aux insurgés vaincus et prisonniers. Je sais tout ce qu'on peut dire pour excuser des représailles trop légitimes contre des sauvages coupables des excès les plus monstrueux envers tant d'officiers surpris, désarmés, et surtout envers tant de nobles femmes, de pures jeunes filles et de pauvres petits enfants égorgés par centaines sans que rien ait pu provoquer de telles horreurs. Je comprends le cri de ralliement des montagnards écossais à l'assaut de Delhi : *Souvenons-nous des dames et des enfants*[2]. J'admets encore que les sévérités exercées sur des soldats pris les armes à la main, tous volontaires et engagés par un serment spontané à respecter les chefs qu'ils ont massacrés, ne sauraient se comparer aux supplices infligés à des peuplades innocentes et hospitalières par les conquérants du nouveau monde, ni même aux rigueurs décrétées par nos généraux français de l'Empire contre les populations de l'Espagne et du Tyrol[3], engagées dans la plus légitime des insurrections; bien moins encore aux horreurs exercées dans la Vendée par les bourreaux de la Convention. Mais je n'en demeure pas moins convaincu que la juste mesure de la répression a été dépassée, et que ces exécutions en masse

[1] Quant aux motifs qui ont pu amener le soulèvement des musulmans, incorporés en même temps que les brahmines dans l'armée anglaise, il est difficile de les trouver ailleurs que dans cette recrudescence universelle de fanatisme mahométan qui ébranle partout l'empire ottoman, qui a produit les massacres de Djeddah, de Candie, de Gaza, et qui éclate aux portes mêmes des pays les plus civilisés de la chrétienté, en Bosnie et en Hertzégovine, à deux pas de Venise et de Vienne.

[2] *Remember the ladies, remember the babies.*

[3] Par exemple l'ordre du jour du 15 mai 1809, publié par le maréchal duc de Dantzig contre les insurgés tyroliens, qui décrète, au nom de l'empereur Napoléon, *protecteur de la religion*, que tout Tyrolien pris les armes à la main sera fusillé ou pendu, et que, dans toute commune ou canton où l'on trouvera un soldat mort, toutes les habitations seront incendiées, et les principaux habitants pendus à l'arbre le plus voisin. Le texte se trouve dans *Mayer, der Mann von Rinn*. Innspruck, 1851, p. 84.

des cipayes vaincus, systématiquement continuées après la première ébullition de la douleur indignée par des atrocités inouïes, imprimera une tache indélébile sur l'histoire de la domination anglaise dans l'Inde. Ce n'est plus de la justice, c'est de la vengeance. Un peuple vraiment libre doit laisser le triste privilége de la cruauté à des esclaves révoltés. Un peuple chrétien doit savoir qu'il lui est à la fois interdit et impossible de lutter par les supplices avec les races infidèles. Il appartient aux *gentlemen* anglais qui dirigent les opérations militaires et politiques entre l'Indus et le Gange, de savoir résister aux odieuses excitations de la presse anglo-indienne. Ils ont devant eux l'exemple de ce généreux Havelock qui, dans la proclamation adressée aux soldats qu'il menait contre les égorgeurs de Cawnpore, déclare qu'il ne convient pas à des soldats chrétiens de prendre des bourreaux païens pour modèles.

Ce nom de Havelock rappelle et résume toutes les vertus qu'ont déployées les Anglais dans cette lutte gigantesque, et que ternirait sans retour la persévérance obstinée d'une trop cruelle répression. Havelock, personnage d'une grandeur antique, semblable par les plus beaux côtés et les plus irréprochables aux grands puritains du dix-septième siècle, arrivé aux portes de la vieillesse avant d'avoir brillé, jeté subitement aux prises avec un péril immense et des moyens insignifiants pour le dompter, vient à bout de tout par son religieux courage, atteint d'un seul coup la gloire et cette immense popularité qui retentit partout où se parle la langue anglaise; puis meurt avant d'en avoir joui, préoccupé surtout, à ses derniers instants, comme il l'avait été toute sa vie, des intérêts de son âme et de la propagation du christianisme dans l'Inde, et disant à son fils accouru pour recevoir son dernier soupir : « Il y a quarante ans que je me prépare à ce jour... La mort m'est un gain. » Il figure dignement à la tête d'un groupe de héros qui se sont montrés à la hauteur de toutes les difficultés, de tous les dangers, de tous les sacrifices. Parmi eux, l'Angleterre reconnaissante aime surtout à nommer Nicholson, Wilson et Neil, aussi enlevés au milieu de leurs victoires vengeresses; sir Henry Lawrence, le premier des héros de Lucknow, et celui dont l'énergie a sauvé les récentes conquêtes du Nord-Ouest; enfin, pour ne parler que des morts, le capitaine Peel, ce jeune et noble fils du grand sir Robert, aussi vaillant sur terre que sur mer, dont la perte prématurée a été une sorte de deuil national. Victimes d'une lutte engagée entre la civilisation et la barbarie, ils ne sont étrangers à aucun peuple chrétien : tous peuvent les admirer sans restriction et sans réserve. Ils font honneur à l'espèce humaine.

Et ce ne sont pas seulement ces noms hors ligne qu'il faut admirer; c'est l'ensemble de la conduite de cette poignée d'Anglais,

surpris au milieu de la paix et de la prospérité par la plus épouvantable et la plus imprévue des catastrophes. Pas un n'a faibli ou tremblé devant les bourreaux : tous, civils et militaires, jeunes et vieux, chefs et soldats, ont résisté, ont combattu, ont péri avec un sang-froid et une intrépidité qui ne se sont jamais démentis. C'est là qu'éclate l'immense valeur de l'éducation publique, telle que nous l'avons signalée ici même, qui appelle dès l'adolescence le jeune Anglais à user de sa force et de sa liberté, à s'associer, à résister, à ne rien craindre, à ne s'étonner de rien et à se tirer d'affaire par lui-même de tous les mauvais pas de la vie. Mais de plus les Anglaises, condamnées à partager les souffrances, les angoisses, et en si grand nombre, la mort atroce de leurs pères et de leurs époux, ont montré le même héroïsme chrétien. Le massacre de Cawnpore, où, avant d'être égorgés, hommes et femmes, garrottés, obtiennent pour grâce unique d'écouter à genoux les prières de leur liturgie lues par le chapelain qui devait périr avec eux, semble une page arrachée aux actes des premiers martyrs. On aime à rapprocher cette scène du jour de *jeûne et d'humiliation nationale*, ordonné par la Reine, et universellement observé le 7 octobre 1857, où l'on eut le noble spectacle d'un peuple entier prosterné devant Dieu pour lui demander grâce et miséricorde. C'est dans de tels exemples et dans de tels souvenirs, et non dans les révoltants et puérils excès d'une répression sanglante, que l'Angleterre doit puiser la force de résister à ses ennemis et la certitude de les dompter.

IV

Dans ce qu'on vient de lire, je n'ai prétendu ni tout expliquer ni tout justifier dans les récents événements de l'Inde : je n'ai pas voulu juger le passé, encore moins inspirer sur l'avenir de cet empire une sécurité que je suis loin de partager. J'ai voulu seulement exprimer mes propres impressions sur un ordre de faits et d'idées dont il est impossible de ne pas se préoccuper quand on porte quelque intérêt aux destinées de la liberté et de la justice ici-bas. Elles serviront d'ailleurs à expliquer les dispositions avec lesquelles j'ai assisté au principal débat parlementaire qui ait eu l'Inde pour objet pendant la dernière session.

On était aux premiers jours de mai. Deux mois s'étaient à peine écoulés depuis l'avénement du nouveau ministère présidé par lord Derby, et la chute si imprévue de lord Palmerston. On sait quelles en ont été les causes. A l'horreur universelle excitée, en Angleterre

comme partout, par l'exécrable attentat du 14 janvier, avait succédé une vive irritation produite par les démarches du gouvernement français et par divers documents insérés au *Moniteur*, qui semblaient rendre la société anglaise, où il n'y a aucune police politique, responsable des préparatifs d'un crime que toute la puissance et la vigilance de la police française n'avaient pu prévenir. Le gouvernement du roi Louis-Philippe aurait eu tout aussi bonne grâce à rendre l'Angleterre responsable, en 1840, de l'expédition de Boulogne. Nous croyons pouvoir parler de cet incident d'autant plus librement que notre gouvernement, avec une sagesse qui l'honore, a depuis spontanément renoncé à insister sur les points qui l'inquiétaient alors[1]. Le droit d'asile est regardé par le peuple anglais comme une de ses gloires nationales : et ce peuple est celui de tous qui est le moins disposé à sacrifier un droit à l'abus qu'on en peut faire. Ce droit avait d'ailleurs servi aux Français de toutes les opinions et de tous les partis, à travers les révolutions nombreuses qui ont déchiré la France moderne : il avait surtout servi aux diverses dynasties qui ont passé sur la France, et le souverain actuel en avait usé avec plus de liberté que personne. On savait donc mauvais gré à lord Palmerston et à ses collègues de la sorte de condescendance qu'ils avaient mise à répondre aux exigences impériales. On entendait retentir dans le pays le vieux cri de ralliement des luttes de la couronne d'Angleterre contre la papauté du moyen âge : *Nolumus leges Angliæ mutari*. Bien que la chambre des communes eût voté en principe un projet, d'ailleurs parfaitement raisonnable et légitime, destiné à faciliter l'application de la pénalité légale contre les auteurs et complices des crimes commis à l'étranger, cette assemblée ne put résister au courant de l'opinion publique, et le 19 février elle adopta un vote de censure dirigé contre la conduite des relations diplomatiques entre les deux pays. Sous le coup de ce blâme solennel lord Palmerston dut se retirer avec tous ses collègues.

Mais ce serait se tromper étrangement que de chercher dans ce différend éphémère entre la France et l'Angleterre les véritables causes de la chute d'un ministre qui avait joui jusqu'alors d'une si longue et si puissante popularité. Ces causes remontent plus haut et sont à la fois plus honorables et plus naturelles. Avec une popularité ancienne et enracinée, après une grande guerre promptement et heureusement terminée sous ses auspices, après une dissolution toute récente de la chambre des communes qui lui avait donné raison, sur la question chinoise, contre la formidable ligue de ses adversaires, et l'avait replacé à la tête d'une majorité plus considérable que jamais, on devait

[1] Voir, sur ce sujet délicat, le discours de M. le comte de Persigny au conseil général de la Loire, inséré au *Moniteur* du 29 août 1858.

le croire maître assuré du pouvoir pendant de longues années encore. Mais la hauteur où il s'est trouvé semble l'avoir étourdi. Longtemps courtisan avisé de l'opinion publique et de ses caprices, on eût dit qu'il se croyait libre désormais de la dédaigner et même de la braver. Quoi qu'il eût toujours réussi à conquérir l'appui de la majorité des communes pour sa politique extérieure, il n'en avait pas moins suscité dans une foule d'esprits libéraux et sensés une vive et croissante antipathie pour cette politique taquine et tapageuse, sans dignité et sans logique, tantôt affectant pour la liberté un zèle qui ne recule devant aucune sympathie révolutionnaire, tantôt adorant et adulant la monarchie absolue : politique qui a certainement fait plus de mal à la bonne renommée de l'Angleterre que toutes les injures de ses détracteurs. A ces mécontentements si justement provoqués par sa politique étrangère, venaient se joindre ceux que produisait son indifférence dédaigneuse à l'égard de la plupart des réformes intérieures qui préoccupent les nouveaux partis. Comme il arrive trop souvent aux hommes d'État vieillis dans l'exercice du pouvoir, il s'était habitué à se passer de toute autre supériorité que la sienne, à ne s'entourer que d'honnêtes et dociles médiocrités, et se figurait que la quantité de ses adhérents le dédommagerait toujours assez de leur qualité. Il n'appelait guère aux fonctions publiques que les membres d'une coterie de famille et de parti dont le public se montrait las depuis longtemps, et dont le premier ministre semblait prendre plaisir à rétrécir chaque jour la circonférence. En dernier lieu, il avait ouvert les portes du cabinet à un personnage dont la réputation morale était, à tort ou à raison, compromise, et cette nomination avait soulevé un véritable orage dans les classes moyennes, de plus en plus susceptibles sous ce rapport. — Enfin, cette bonne humeur constante, cette jovialité cordiale, cette gaieté de bon ton et de bon aloi, par laquelle il éblouit et fascine dans la vie privée, et qui lui a rendu tant de services dans les débats publics les plus épineux, semblait à son tour l'abandonner. On eût dit qu'il prenait plaisir à irriter ses adversaires et à inquiéter ses amis, par le ton arrogant et sarcastique de ses réponses aux interpellations législatives. On affirme que rien n'a plus contribué à augmenter la majorité qui s'est formée à l'improviste contre lui que l'ironie méprisante qu'il avait opposée quelques jours avant le vote de censure à la question soulevée par M. Stirling[1] sur le legs fameux de l'empereur Napoléon Ier au soldat Cantillon accusé d'assassinat sur le duc de Wellington. Toutes ces causes

[1] M. William Stirling, membre du parlement, est honorablement connu dans le monde littéraire par son ouvrage sur la *Vie claustrale de Charles-Quint*, qui a précédé les publications de M. Mignet, de M. Gachard et de M. Pichot sur cet intéressant sujet.

réunies, grandes et petites, ont fini par amoindrir et ébranler l'ascendant que s'était conquis lord Palmerston par sa rare capacité, son infatigable ardeur, son éternelle jeunesse, son patriotisme incontesté. Tout semblait solide et intact au dehors dans cette grande position : elle était cependant minée au fond de beaucoup d'esprits; un choc imprévu et instantané a suffi pour qu'elle s'écroulât. Les faits que je vais raconter ont rendu cette ruine beaucoup plus complète et plus durable qu'elle n'avait d'abord paru.

En effet, ni lord Palmerston ni le public ne croyaient à une défaite définitive. Lord Derby avait été investi du mandat de former un nouveau ministère, en sa qualité de chef de cet ancien parti conservateur qui ne s'est jamais relevé du coup qu'il s'est porté à lui-même en refusant de suivre sir Robert Peel dans la voie du progrès légitime, et qui n'a reconquis la majorité ni dans le pays ni dans le parlement. Mais lord Derby avait un état-major qui avait déjà fonctionné tant bien que mal pendant quelques mois en 1852, et qu'il avait eu soin de renforcer par des éléments plus jeunes, plus actifs et plus intelligents, de façon à présenter un front de bataille beaucoup plus intéressant et plus imposant que les collègues tant soit peu usés de lord Palmerston. A côté d'orateurs puissants tels que M. Disraëli et lord Ellenborough, et d'administrateurs laborieux et populaires tels que sir John Pakington, et M. Walpole, on y voyait briller surtout le jeune fils de lord Derby, lord Stanley, en qui tous les partis semblent d'accord pour saluer le chef futur et populaire d'un grand parti nouveau et d'un grand ministère de conciliation et d'action. Toutefois, et malgré les débuts assez heureux du nouveau ministère, son existence ne pouvait être regardée comme assurée. La majorité qui avait renversé lord Palmerston n'était composée que pour les deux tiers environ de partisans de lord Derby; l'autre tiers comprenait, outre les brillantes et trop rares individualités qui portent le nom de *peelites*, tous les *libéraux indépendants* et surtout les radicaux, beaucoup plus avancés en politique que les *whigs* ordinaires de l'armée de lord Palmerston, et à plus forte raison que les tories rangés derrière lord Derby. Cette majorité pouvait bien supporter quelque temps un gouvernement né du vote qu'elle avait rendu : mais elle ne lui avait promis aucun concours durable. Lord Palmerston et ses amis comptaient sur les dissentiments prochains et sur la prompte lassitude que ne pouvait manquer d'engendrer une telle situation. Ils n'attendaient qu'une occasion favorable pour se remettre en ligne et pour reconquérir une position temporairement compromise par des fautes faciles à réparer, mais qu'on saurait bien consolider en profitant de la leçon reçue. Cette occasion ne tarda pas à se présenter, aussi éclatante et aussi favorable que possible.

Lucknow, la capitale du royaume de l'Oude, venait enfin de succomber aux armes britanniques. L'attention de l'Angleterre était fixée depuis longtemps sur cette grande ville, où six cents Anglais et deux cents Anglaises, assiégés dans un palais à peine crénelé par soixante mille égorgeurs et une population hostile de cent cinquante mille âmes, avaient donné pendant quatre mois l'exemple d'un courage aussi héroïque et plus triomphant que celui des défenseurs de Saragosse. Délivrés par Havelock, ils n'avaient pu conserver la forteresse immortalisée par leur valeur, et il avait fallu qu'une nouvelle armée, commandée par sir Colin Campbell, vînt arracher aux révoltés cette ville à la fois citadelle et capitale de l'insurrection[1]. La prise de Lucknow semblait devoir assurer la soumission entière du royaume d'Oude, dont la réunion aux États immédiatement gouvernés par la Compagnie avait été regardée comme la principale raison de l'insurrection, grâce au mécontentement que cette mesure avait inspiré au grand nombre de cipayes originaires de ce pays et volontairement engagés dans l'armée du Bengale. Pour assurer cette soumission, le vicomte Canning, gouverneur général de l'Inde, crut devoir publier une proclamation, en date du 14 mars 1858, qui prononçait, sous le nom de réunion au domaine britannique, la peine de la confiscation absolue de tout droit de propriété appartenant aux Talookdars[2], aux chefs et aux propriétaires fonciers du royaume d'Oude, à l'exception de six d'entre eux, nommément désignés, qui avaient secondé les autorités anglaises pendant la révolte. Il se réservait de restituer tout ou partie des biens ainsi confisqués à ceux qui feraient preuve d'une prompte soumission et d'un concours empressé aux efforts du gouvernement pour le rétablissement de l'ordre et de la paix.

Un acte pareil était de nature à blesser profondément non-seulement les intérêts les plus chers d'une population indigène de cinq millions d'âmes, mais encore la conscience publique de l'Angleterre, tardivement, mais profondément convaincue que le respect du droit de propriété est la base de tout droit social. On devait surtout s'étonner de le voir émaner de lord Canning, qui, surpris, dès la seconde année de son administration, par l'explosion de la révolte la plus imprévue et la plus formidable qu'on ait jamais vu éclater contre une domination étrangère, s'était montré jusque-là supérieur aux terribles

[1] Nous renvoyons pour les détails du siége de Lucknow à l'excellente description qu'en a donnée M. Forgues dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er et 15 juillet 1858.

[2] Ce sont les grands feudataires du pays ; ils paraissent avoir été originairement des fermiers généraux du fisc qui se sont rendus héréditaires et propriétaires du sol, comme les *judices* et les *comites* du Bas-Empire et des temps antérieurs à la féodalité occidentale.

difficultés de sa situation, et avait résisté, avec la constance la plus noble et la plus chrétienne, aux excitations sanguinaires des Anglais de Calcutta contre les rebelles et contre les Hindous en général. La presse anglo-indienne, exaspérée par la modération inflexible du gouverneur général, lui avait infligé, en guise de sobriquet injurieux, le surnom de *Clémence* et ne le désignait plus que comme lord Clémence Canning. Et c'était lui qui venait aujourd'hui décerner contre un peuple en masse ce châtiment aussi impolitique qu'excessif, aussi inique par son application universelle que par sa cruelle réversibilité sur la postérité des coupables et des innocents !

Aussi, à peine connue à Londres, la proclamation excita une émotion générale qui se traduisit, dès le jour même de sa publication (6 mai), par une interpellation qu'adressa M. Bright au chancelier de l'Échiquier, M. Disraëli. Celui-ci répondit que le gouvernement avait déjà exprimé à lord Canning une improbation formelle et totale de la mesure en question. Mais, dès le surlendemain, l'attention publique fut de nouveau absorbée par l'apparition, dans un journal de Londres, d'un document encore plus étrange et plus saisissant. C'était la dépêche par laquelle le comte d'Ellenborough, président du bureau de contrôle, c'est-à-dire ministre au département de l'Inde, avait, dès le 19 avril, signifié au gouverneur général le blâme solennel du pouvoir métropolitain [1].

Lord Ellenborough, lui-même ancien gouverneur général des Indes, où il s'était signalé par la conquête des vastes provinces du Scinde et du Gwalior, avait été destitué par les directeurs de la Compagnie, qu'avaient inquiétés l'ardeur de son ambition et l'imprudence de son langage officiel. C'est, je crois, le seul exemple de l'usage qu'ait fait la Compagnie de ce *veto* suprême qui lui était réservé à l'égard du vice-roi des Indes, dont la nomination appartient, depuis 1784, à la couronne. Rival de lord Derby par son talent oratoire et l'un des personnages considérables de son ministère, lord Ellenborough a toujours conservé une indépendance d'allures et une brusquerie de parole qui l'ont fait redouter de ses alliés autant que de ses adversaires. Ceux qui ont eu la bonne fortune de le rencontrer dans le monde, en même temps que lord Canning, peuvent juger que jamais contraste ne fut plus complet que celui du caractère et de l'attitude de ces deux vice-rois. Ils appartiennent d'ailleurs tous deux à l'histoire, qui a rarement

[1] Cette dépêche émanait officiellement du comité secret de la Cour des directeurs de la Compagnie des Indes, mais ce comité n'agissait que sous les ordres et sous la responsabilité du ministre. Toutes ces complications d'attributions ont disparu par suite de la suppression récente de la Compagnie des Indes comme autorité gouvernementale.

enregistré un document plus significatif que la lettre de l'un des deux à l'autre :

« Nous appréhendons, lui écrit-il, que votre décret, qui déshérite tout un peuple, opposera des difficultés presque insurmontables au rétablissement de la paix... Les propriétaires fonciers de l'Inde sont aussi attachés au sol qu'ont occupé leurs ancêtres et aussi susceptibles à l'endroit de leurs droits personnels que les possesseurs territoriaux de n'importe quel autre pays. Quelles que soient vos intentions ultérieures, votre proclamation semblera priver la masse du peuple de tout espoir quant à l'objet qui doit leur être le plus cher, tandis que la substitution de notre autorité à celle de leur souverain indigène a naturellement excité contre nous tout ce qu'ils peuvent avoir de sentiment national. »

Puis, dans une série de paragraphes qui ne paraissent pas avoir été destinés à une publicité immédiate, le ministre blâme sans détour l'annexion du royaume d'Oude, opérée par le gouvernement anglais sous lord Dalhousie, ainsi que les mesures fiscales qui avaient suivi cette incorporation. Il en conclut que la guerre faite dans l'Oude a plutôt le caractère d'une guerre légitime et régulière que d'une rébellion, et que, par conséquent, les habitants de ce pays doivent plutôt être traités avec indulgence que soumis à la pénalité la plus rigoureuse qui puisse être infligée à un peuple conquis.

La dépêche se terminait ainsi :

« Il y a des conquérants qui, après avoir triomphé d'un pays insurgé, ont réservé un petit nombre d'individus comme dignes de châtiment, mais ont généreusement et politiquement pardonné à la généralité des habitants. Vous avez suivi une autre voie : vous avez réservé l'indulgence pour le petit nombre, et vous avez frappé la masse des habitants de la peine la plus cruelle. Nous ne pouvons nous empêcher de croire que les antécédents que vous n'avez pas jugé à propos de suivre paraîtront plus sages à la postérité que l'exemple que vous aurez vous-même donné. — Nous désirons que vous mitigiez dans la pratique la sévérité du décret de confiscation que vous avez émis contre les propriétaires fonciers de l'Oude. Nous désirons que l'autorité anglaise dans l'Inde repose sur l'obéissance d'un peuple satisfait. Il n'y a pas de satisfaction possible là où règne la confiscation. Il n'y a pas de force au monde qui puisse faire durer un gouvernement dans un pays dont la population est exaspérée par le sentiment de l'injustice ; et, *quand même cette force existerait, il faudrait désirer qu'elle ne pût jamais réussir.* »

L'histoire, j'en suis convaincu, donnera raison à l'auteur de ces nobles paroles ; elle dira aussi que celui à qui elles ont été adressées était digne de les comprendre et de les appliquer. Mais la politique n'est pas toujours d'accord avec l'histoire, et la justice même devait exiger que cette solennelle et mémorable réprimande ne fût pas en-

voyée à sa destination, ni surtout livrée à la publicité, avant que le haut fonctionnaire qu'elle incriminait eût pu justifier ou expliquer sa conduite. Aussi y eut-il une explosion subite de surprise et de mécontentement. Tout le monde comprit qu'il y avait au moins une souveraine imprudence à désavouer ainsi, pendant que la guerre durait encore dans l'Oude, toute la politique antérieure relativement à cette contrée, et à paralyser par une improbation publique l'autorité du représentant suprême de la puissance britannique dans l'Inde. Le public fut en outre froissé par la forme hautaine et quelque peu emphatique dont lord Ellenborough avait revêtu sa censure. Ce genre est l'antipode du style simple et sec qu'affectent les Anglais dans leurs documents officiels. Il contribua beaucoup à soulever les esprits contre l'auteur de la dépêche.

Aussitôt lord Palmerston et ses amis reconnurent que le moment était opportun pour prendre l'offensive et pour livrer au nouveau ministère une bataille rangée, dont l'issue ne pouvait être autre que de remettre entre des mains moins imprudentes et plus solides un pouvoir si étrangement compromis. Le dépit naturel de leur récente défaite et l'ambition naturelle à de vieux hommes d'État, soutenus par un grand parti, suffisent au besoin pour expliquer leur ardeur ; mais nul n'a le droit de croire qu'ils n'aient pas été guidés en outre par un sentiment plus élevé et plus désintéressé, et que le désir de préserver l'Inde anglaise d'un redoublement de dangers et de maux n'ait inspiré la plupart des chefs et surtout des soldats de l'armée opposante. Quoi qu'il en soit, le signal d'une campagne décisive dans les deux chambres fut donné. Le dimanche 9 mai, lord Palmerston convoqua tous ses partisans à une réunion préparatoire à sa résidence de Cambridge-House. Son prédécesseur et son rival, chef toujours respecté du vieux parti réformiste, lord John Russell, brouillé avec lui depuis les négociations de Vienne, en 1855, et qui couvrait de sa neutralité le ministère Derby, promit son concours. Le jour de l'attaque fut fixé et officiellement annoncé au parlement ; les rôles des principaux assaillants soigneusement distribués et étudiés ; les chances de la victoire et de ses conséquences probables utilement exploitées. Tout annonçait une défaite certaine pour le gouvernement, lorsqu'un nouvel épisode vint changer la face des affaires.

Lord Ellenborough, averti par le soulèvement de l'opinion de la faute qu'il avait commise en faisant publier sa dépêche, eut la généreuse pensée de prendre sur lui seul la responsabilité et le châtiment de cette faute. Sans même en prévenir ses collègues, il envoya à la reine sa démission, et il annonça à la chambre des pairs (11 mai) le parti qu'il avait pris, dans un langage trop noble pour n'être pas cité :

« J'ai voulu, dit-il, que ma dépêche fût publiée en même temps que la proclamation de lord Canning, parce que j'ai cru que c'était la seule réponse qu'il convenait de faire à cet acte et aux commentaires qu'il doit amener en Angleterre et dans l'Inde, le seul moyen de prouver que le gouvernement est décidé à suivre un système de clémence. Ma dépêche est un message de paix au peuple de l'Inde ; elle sera une consolation pour tous ceux qui tremblent aujourd'hui ; elle contraindra tous les fonctionnaires à agir dans l'esprit du gouvernement. C'est par amour de la paix publique que je l'ai écrite et que je l'ai publiée. J'aurais dû peut-être prendre l'avis de mes collègues sur cette publication ; je ne l'ai pas fait, et j'en suis seul responsable. J'ai dû consulter mes devoirs, non-seulement envers le ministère dont je fais partie, mais envers le peuple indien. J'ai consacré trente ans de ma vie à servir les intérêts bien entendus de ce peuple, et je n'ai pas voulu terminer ma carrière en les sacrifiant. Cette question sera diversement envisagée dans l'Inde et ici : ici, c'est une question de parti entre lord Derby et lord Palmerston ; là, c'est une question de principes entre la confiscation et la clémence. Le choix que va faire le parlement entre ces deux principes sèmera dans l'Inde les germes d'une guerre perpétuelle ou l'espérance d'une paix nécessaire. Mais, comme je sais que dans les causes les plus importantes il est impossible d'empêcher les questions personnelles de jouer un rôle excessif, j'ai résolu, en ce qui me touche, d'écarter toute considération individuelle, afin que le fond des choses soit seul en discussion. J'ai offert ma démission à Sa Majesté, et elle a été acceptée. »

Un sacrifice fait si spontanément et si dignement devait naturellement désarmer l'opinion. Mais les *whigs* (c'est ainsi que nous désignerons, pour abréger, les divers éléments qui se groupent autour de lord Palmerston et de lord John Russell) avaient trop bien combiné leur plan d'attaque pour y renoncer si facilement. L'occasion leur paraissait trop belle et trop difficile à retrouver, pour ne pas en profiter et pour ne pas tenter d'enlever la direction des affaires publiques à un cabinet déjà disloqué, et qui n'existait que par la tolérance d'une majorité dont il n'était pas le représentant naturel. Deux cents membres de la chambre des communes, réunis de nouveau chez lord Palmerston, s'engagèrent de maintenir la proposition d'un vote de censure contre le ministère. Le combat annoncé s'engagea donc dans les deux chambres le 14 mai.

V

A la chambre des pairs le vote de censure fut proposé par le comte de Shaftsbury, beau-fils de lord Palmerston, et connu depuis longtemps par son zèle pour les intérêts religieux et les œuvres charitables de l'Église anglicane. Jamais l'illustre assemblée n'avait paru si nom-

breuse et si animée ; jamais plus grande affluence d'étrangers n'avait encombré cette imposante et magnifique enceinte ; jamais plus brillante couronne de *pairesses* n'avait occupé la galerie supérieure qui entoure la salle et d'où surgissent les statues des barons qui signèrent la grande Charte. La censure proposée par lord Shaftsbury était rédigée avec une prudente réserve. Elle n'impliquait en aucune façon l'approbation de la confiscation prononcée par lord Canning, et réservait le jugement de la chambre jusqu'à ce qu'elle pût être informée des motifs de cet acte; mais elle improuvait formellement la publication prématurée de la dépêche de lord Ellenborough comme tendant à affaiblir l'autorité du gouverneur général et à encourager les rebelles. L'auteur de la proposition la développa avec modération; il fut appuyé, entre autres orateurs, par les ducs de Somerset, d'Argyll et de Newcastle. On aime à voir ces grands noms, qui remplissent l'histoire féodale, politique et militaire de l'Angleterre, retrouver et conserver leur place à la tête des intérêts d'un peuple complétement libre et d'une société si profondément transformée. Après eux, et selon l'usage anglais qui réserve aux chefs de parti ou d'administration le dernier mot dans le débat, la thèse de l'opposition fut résumée par lord Granville, président du conseil privé et *leader* [1] de la chambre haute sous le ministère Palmerston, si bien fait pour remplir ce rôle par la bonne grâce de sa parole et la cordialité conciliante de son caractère. Tous ces orateurs, intérieurement avertis du tort que faisait à leur thèse la démission de lord Ellenborough, insistaient à l'envi sur le principe de la solidarité collective et absolue d'un cabinet, et prétendaient interdire à un ministère la faculté de s'affranchir, par le sacrifice d'un ou plusieurs de ses membres, de la responsabilité d'une faute commise et reconnue.

Un gouvernement, disaient-ils, doit être un, homogène et indivisible, et l'on ne saurait lui reconnaître la faculté de désigner dans son sein un bouc émissaire. J'étais frappé, en les entendant, du danger de ces théories abstraites, absolues et excessives, qui s'introduisent dans les discussions propres aux gouvernements libres, à l'aide d'un intérêt de parti ou de circonstance, et qu'on érige peu à peu en dogmes inviolables. Rien, à mon sens, ne saurait mieux contribuer à affaiblir et à discréditer le régime représentatif, déjà bien

[1] On donne ce nom de *leader*, ou conducteur des débats, au ministre qui est plus spécialement chargé de représenter le gouvernement dans chacune des deux chambres. Le premier ministre est naturellement le *leader* de la chambre à laquelle il appartient : dans l'autre ces fonctions sont déléguées au plus orateur des ministres qui y siégent. Sous lord Palmerston, qui n'est pas pair d'Angleterre, le comte Granville était *leader* de la chambre haute; sous lord Derby, c'est M. Disraëli qui est *leader* de la chambre des communes.

assez compliqué et assez difficile à maintenir en équilibre, comme le sont d'ailleurs tous les régimes propres aux sociétés qui tiennent à maintenir les droits de l'intelligence. C'est aux détracteurs, et non aux partisans et aux metteurs en œuvre des institutions libres, qu'il faudrait laisser le soin de déduire d'une fausse logique ces chimériques embarras. Je comprenais et j'aimais bien mieux les témoignages de vive et affectueuse sollicitude que tous prodiguaient à l'honneur et à la bonne renommée de lord Canning. Il y avait quelque chose de touchant et de souverainement équitable dans cette préoccupation de l'absent, surtout quand il s'agissait d'un absent investi, à trois mille lieues de son pays, du soin de gouverner tant de millions d'âmes, d'un homme dont le courage, la sagesse et l'humanité avaient honoré la charge qu'il exerce, et qui est assurément la plus imposante qui puisse être confiée de nos jours, par un peuple libre, à des mains mortelles. Fils du grand orateur qui fut le premier ministre de George IV, le contemporain et le rival de notre Chateaubriand, il s'est montré digne de porter le nom de son père : et l'on partageait instinctivement le sentiment qui animait ses amis lorsqu'ils disaient au gouvernement : « Vous avez le droit et le devoir de le rappeler s'il a mal fait, mais vous n'avez pas celui de le frapper dans son honneur et dans sa dignité avant qu'il ait pu s'expliquer devant un pays encore ému de reconnaissance pour ses services. »

Personne, parmi les orateurs ministériels, ne fit mine de contester les services rendus par lord Canning ; mais lord Ellenborough, dégagé désormais de toute crainte de compromettre ses collègues, posa de nouveau, avec son énergie et son éloquence habituelle, la question sur ses véritables bases. Si la publication de la dépêche était un tort, lui seul pouvait en être responsable, puisque ses collègues n'en avaient rien su, et, lui n'étant plus ministre, il n'y avait plus rien à dire et à faire sur ce point. Mais la dépêche en elle-même était utile et nécessaire.

« La confiscation prononcée contre les propriétaires de l'Oude n'est pas une simple menace : c'est un acte rétroactif qui frappe un peuple entier. On n'a rien vu de pareil en Angleterre depuis huit cents ans, depuis les temps de Guillaume le Conquérant. Mais, dit-on, nous avons eu la confiscation en Irlande ! oui vraiment : il y a des portions de cette île qui ont été trois fois confisquées, et quel en a été le résultat? Est-ce la paix? est-ce la prospérité? Tous les désastres de cette île n'ont-ils pas été précisément attribués par tous les esprits sérieux à la confiscation? Dans l'Hindostan, qui a subi tant de conquêtes et de changements de dynasties, la propriété individuelle a toujours été respectée... On m'a reproché d'avoir moi-même confisqué le territoire des émirs du Scinde. Milords, j'ai frappé les princes de ce pays, parce qu'ils s'étaient rendus coupables de trahison envers la couronne d'Angleterre, parce

qu'ils avaient attaqué le résident britannique aussitôt après la conclusion d'un traité; mais j'ai confirmé la propriété individuelle, et là est le secret de notre force et de la paix qui règne dans le Scinde. Pas un bras ne s'y est levé contre nous, depuis la bataille où a succombé le dernier des émirs. Deux mois ont suffi pour réduire le pays; et, à l'heure qu'il est, il n'y a pas une contrée de l'Hindostan qui reconaisse plus docilement notre empire et qui nous fournisse des auxiliaires plus fidèles. Pourquoi? parce que la propriété y a été respectée... En ceci, j'ai agi conformément à l'exemple et aux conseils de mon grand et noble ami, le défunt duc de Wellington. Son fils vient de me communiquer une lettre inédite écrite par lui, lorsqu'il commandait dans l'Inde, et où je trouve ces mots : « Je suis pour l'amnistie à l'égard « de tous les agents inférieurs... Jamais nous ne réussirons dans ce pays si « nous y entretenons des rancunes éternelle contre tous les petits agents com- « promis dans la lutte avec nous et nos alliés. » On nous dit qu'il faut attendre les justes explications de lord Canning : je réponds que lord Canning, qui savait bien que Lucknow allait être pris, aurait dû donner ses explications avant d'agir. Mais, milords, il y a des choses qui ne peuvent pas être justifiées. La confiscation est de celles-là. Elle est là devant vous, dans sa difforme nudité, que rien ne saurait ni voiler ni excuser, C'est la peine la plus cruelle qu'on puisse infliger à un pays... On dit que ma dépêche affaiblit l'autorité du gouverneur général. Oui, elle lui ôte une grande force pour le mal, mais elle lui en donne une plus grande encore pour le bien. Quand il la recevra, j'espère qu'il changera de conseillers. Je ne crois pas que cette proclamation soit l'œuvre de lord Canning : elle est trop contraire à tout ce que je sais de lui. Il a dû se laisser entraîner par ces gens qui n'ont rien appris et rien oublié, et qui croient qu'après cette terrible convulsion on pourra ne rien changer aux abus de l'autorité civile dans l'Inde. J'ai voulu enseigner une bonne fois à ces gens-là que la justice et le respect des droits populaires sont les principes fondamentaux que notre gouvernement veut imposer à tous ses agents là-bas. On dit que j'encouragerai les rebelles dans leur résistance. C'est précisément le contraire de ce que j'ai voulu et de ce qui arrivera. Les vingt et un régiments de cipayes recrutés dans l'Oude, aujourd'hui dispersés, et tous les autres insurgés combattront à outrance, avec désespoir, et comme des gens qui ont la corde au cou, en présence de cette proclamation qui les dépouille de leurs foyers. J'ai voulu leur ôter cette corde, j'ai voulu leur rendre l'espoir, j'ai voulu leur offrir la chance de rentrer dans leurs villages et d'y retrouver leurs foyers intacts. C'est un message de paix et de clémence que j'ai jeté dans cette mer de feu... Il s'agit maintenant de savoir si vous voulez que la guerre de l'Inde soit éternelle. Si le parlement, par le vote qu'on lui propose, laisse supposer aux peuples de l'Inde que vous approuvez les principes de la proclamation et que vous désavouez les principes de ma dépêche, vous aurez dans l'Inde une guerre sociale. Or vous avez réussi dans toutes vos guerres politiques, mais je ne crains pas de vous déclarer que dans une guerre sociale vous finirez par être vaincus. »

Le comte de Derby, premier ministre, en rendant hommage au ca-

ractère et aux services de lord Canning, et en constatant que le gouvernement était étranger à la publicité qu'avait prématurément reçue la dépêche de lord Ellenborough, n'en fut pas moins aussi explicite que possible dans son adhésion aux doctrines de celui-ci sur la confiscation et sur le système qu'il convient de suivre à l'égard des populations indiennes. « La question est posée, dit-il, entre l'indul-« gence et la confiscation, à l'égard d'un pays où tout propriétaire « foncier est soldat, et où tout soldat est propriétaire. Nous sommes « pour l'indulgence : si vous nous condamnez, l'Angleterre n'aura pas « assez de troupes pour rendre la sécurité à la domination anglaise « dans l'Inde.» Dans le discours du noble comte, qui aime, comme l'on sait, à employer contre ses adversaires des arguments personnels et sarcastiques, on remarque un trait de mœurs bien anglaises. Il crut pouvoir reprocher au *religieux* lord Shaftsbury de s'être rendu l'organe d'une réunion parlementaire, tenue chez son beau-père, le dimanche précédent, et qui n'avait pas été, selon lord Derby, « exclusi-« vement consacrée à des occupations religieuses.» Lord Shaftsbury se sentit tellement atteint par ce reproche, qu'il se crut obligé de faire insérer dans les journaux un compte rendu exact de l'emploi qu'il avait fait de sa journée du dimanche, pendant laquelle la fréquence de ses occupations liturgiques ne laissait pas la moindre place pour une récréation aussi profane que celle dont on le croyait coupable.

A deux heures du matin la chambre alla aux voix. Jusqu'au dernier instant, le résultat de la délibération sembla douteux; mais, après avoir recueilli les votes, non-seulement de tous les pairs présents, mais encore des absents qui, par un respect singulier pour le droit individuel, ont le privilége de voter par procuration[1], on sut que la censure proposée contre le ministère avait été rejetée par 167 voix contre 158.

Cette faible majorité de neuf voix dans une assemblée où le parti conservateur, dont lord Derby est le chef reconnu, a toujours été prépondérant, indiquait assez l'extrême danger que courait son administration ; une victoire si difficilement obtenue dans la chambre où il se croyait sûr de la majorité, annonçait une défaite presque certaine dans celle dont les deux cinquièmes au plus le reconnaissaient pour chef. Loin d'être découragé par l'issue de ce premier engagement, l'armée de lord Palmerston ne pouvait y voir qu'un signe avant-coureur du succès dont elle escomptait déjà les résultats. Les calculs les plus soigneusement étudiés sur l'issue du débat faisaient varier de cinquante à quatre-vingts voix le chiffre de la majorité qui, d'après les antécédents ou les prédictions supposées des divers membres de la

[1] Cette procuration (*proxy*) ne peut être confiée qu'à un pair présent à la discussion, qui en use à son gré.

chambre des communes, devait à la fois réhabiliter l'autorité compromise de lord Canning et venger la défaite récente de lord Palmerston, en renouvelant contre ses successeurs le vote de censure auquel il avait lui-même succombé trois mois auparavant. Avant huit jours, disaient avec une confiance entière les journaux de l'ancien ministère, énergiquement secondés par les attaques passionnées du *Times*, avant huit jours le ministère Derby aura cessé d'exister. Toutefois on perdait trop de vue, dans ces calculs hypothétiques, les dispositions éventuelles du nouveau parti qui, sous le nom de libéral *indépendant*, s'était graduellement dégagé du sein de l'ancien parti whig et réformiste, trop docilement inféodé à l'ascendant de lord Palmerston. De ce parti se rapprochaient de plus en plus, non seulement les esprits flottants et méticuleux que toute assemblée compte dans son sein, mais encore une fraction éminente des anciens disciples et collègues de sir Robert Peel, et une bonne moitié des députés catholiques de l'Irlande, justement irrités de l'insouciance et de l'hostilité des grands chefs whigs pour les intérêts de leur pays et de leur religion. Ces fractions excentriques s'agitaient et se combinaient, de leur côté, en vue de ce conflit décisif; et leurs journaux donnaient suffisamment à entendre que leur concours n'était pas assuré sans retour aux plans de l'opposition.

Au reste, dans ces agitations préliminaires comme dans les délibérations officielles, tout se passe au grand jour, avec une franchise et un abandon que rien n'altère ; on voit qu'il s'agit non de complots ou d'intrigues, mais de luttes loyales et légitimes auxquelles le public tout entier doit à la fois assister et participer. Ce n'est pas seulement un noyau d'hommes politiques, c'est la nation entière que ces luttes divisent et animent; le parlement comme la presse, le grand monde et le gros public, les spectateurs comme les acteurs, y sont simultanément entraînés et s'y intéressent également. La vie politique circule partout ; partout éclate le sentiment d'une grande communauté d'hommes libres et éclairés, qui délibèrent directement ou indirectement sur les intérêts les plus dignes de les préoccuper, qui n'imaginent pas qu'on puisse faire leurs affaires mieux qu'ils ne sauraient les faire eux-mêmes, et n'entendent nullement qu'on se charge de gouverner pour eux, chez eux et sans eux. Mais, si ces questions passionnent tout le monde, elles n'aigrissent personne. En cette circonstance, comme ailleurs, j'ai pu constater à satiété combien la courtoisie réciproque des partis et des individus survit et résiste aux aspérités de la politique. D'abord on se communique loyalement ses intentions et ses plans d'attaque, et jusqu'aux pièces qui doivent servir de base ou de prétexte à la discussion; toute tactique qui reposerait sur des coups de main à la déro-

bée ou sur des batteries masquées serait déjouée par le soulèvement unanime de toutes les opinions. De plus, les adversaires les plus déclarés, les rivaux les plus acharnés, se font un point d'honneur de ne pas prolonger et transporter dans la vie sociale et privée les hostilités de la vie publique. On se dit souvent les choses les plus désagréables et les plus personnelles à travers le parquet de la chambre des pairs ou de la chambre des communes, on s'accuse avec exagération, on se persifle à outrance; puis le soir on se rencontre dans les mêmes salons, on va dîner les uns chez les autres. Enfin on tient par-dessus tout à rester gens comme il faut, gens du monde et du même monde, et à ne pas envenimer l'existence entière par l'animosité d'un conflit éphémère. Il n'en était pas ainsi en France, on s'en souvient, quand la vie publique régnait et agitait nos esprits. A quoi peut tenir cette différence? Sans doute à ce que, au fond, tout le monde est d'accord en Angleterre, non-seulement sur les questions fondamentales de la constitution et de l'organisation sociale, mais encore sur les conditions et les conséquences de la lutte quotidienne. On y combat avec ardeur et passion ; mais le prix et l'issue du combat ne changeront rien au sol sur lequel on combat, ni aux conquêtes heureusement et définitivement acquises pour tout le monde. On s'y dispute la possession temporaire du pouvoir, on y poursuit avec chaleur le triomphe d'une question, d'une opinion; mais nul n'y songe à imposer bon gré mal gré cette opinion à ses adversaires ou même à ses voisins, sauf à les exiler de la vie publique et à les refouler dans le néant, s'ils ont la témérité de ne pas se laisser convaincre ou intimider.

La proposition de censure faite à la chambre des communes avait été rédigée avec la même prudence qu'à la chambre des pairs; ce n'était pas une approbation décernée à la proclamation de lord Canning, mais un blâme direct et formel contre le jugement énoncé par le gouvernement sur cet acte. Elle avait pour auteur M. Cardwell, l'un des membres les plus distingués du parti peelite, ami fidèle et dévoué de lord Canning, homme universellement considéré, que sa position et ses antécédents ne permettaient pas de regarder comme soumis à l'influence prépondérante de lord Palmerston ou comme capable de sacrifier un intérêt moral et national à l'esprit de parti. — Le premier jour de la discussion (14 mai) n'offrit de remarquable que le début brillant d'un orateur du gouvernement, sir Hugh Cairns, avocat général[1], l'un de ces hommes nouveaux et libéraux dont lord Derby a eu l'esprit de renforcer son ministère. Il s'attacha à démontrer que, la dis-

[1] *Solicitor general:* c'est un des deux seuls fonctionnaires qui remplissent l'office du ministère public pour toute l'Angleterre, et qui sont si souvent désignés sous le titre d'*officiers légaux de la couronne*.

cussion une fois ouverte, il était impossible de s'abstenir, comme le voulait l'opposition, de juger la mesure prise par lord Canning. Si cette mesure était sage et juste, comment se faisait-il que l'opposition refusât de l'approuver; et, si elle ne l'était pas, comment faire un crime au pouvoir de l'avoir blâmée? Mais, quand on n'a pas le courage d'approuver la confiscation, il faut au moins s'abstenir de blâmer ceux qui la condamnent. Le gouvernement a, lui du moins, une conviction arrêtée, et il l'exprime hautement : ses adversaires n'en ont point et n'osent pas la formuler. Devenant alors agresseur à son tour, il reproche vivement à M. Vernon Smith, ministre de l'Inde sous lord Palmerston et prédécesseur de lord Ellenborough, de n'avoir pas communiqué à celui-ci une lettre particulière que lord Canning lui avait adressée, le croyant encore au ministère, où il lui annonçait l'intention de publier sa fameuse proclamation. Un usage constant et naturel veut que les ministres sortants communiquent sans réserve à leurs successeurs tous les documents relatifs à leurs fonctions qui peuvent leur venir entre les mains depuis leur remplacement. Lord Clarendon venait tout récemment d'en user ainsi à l'égard de lord Malmesbury. En dérogeant à cet usage, M. Vernon Smith avait vivement blessé le sentiment public, et provoqué de nombreuses récriminations au sein de la chambre et au dehors; et, bien que la lettre elle-même ne contînt réellement rien d'important, l'accueil malveillant et dérisoire fait aux explications qu'il lui fallut plusieurs fois renouveler sur cet incident dut être, pour les observateurs attentifs, le premier symptôme de l'ébranlement de la majorité et de l'incertitude du résultat si résolûment annoncé. Mais ce fut aussi dès cette première séance que lord John Russell vint renforcer l'opposition de son important suffrage, en appuyant le projet de censure, en insistant sur la solidarité du ministère avec la conduite tenue par lord Ellenborough, sur le danger que cette conduite devait faire courir à la sécurité des possessions britanniques dans l'Inde, enfin sur la force morale qui résulterait pour ses adversaires du blâme déversé sur l'annexation du royaume d'Oude. Fortifiée par une adhésion si désirée au sein de la chambre, et assurée au dehors du concours plus efficace encore de l'immense publicité du *Times*, la double cause de lord Canning et de lord Palmerston conservait encore toutes les chances d'un succès prochain et complet.

Cependant, à la séance suivante (17 mai), un homme qui siége à côté de lord John Russell se leva pour le combattre : en sa personne la fraction des *libéraux indépendants* allait faire son apparition dans le débat. C'était M. Roebuck, l'un des orateurs les plus hardis, les plus écoutés et les plus populairement éloquents de l'Angleterre. C'était lui qui avait porté les plus rudes coups à la politique étrangère de lord Palmerston triomphant, et il venait encore aujourd'hui essayer de dé-

jouer sa tactique et de contrecarrer ses plans. M. Roebuck a trop souvent le tort de compromettre le succès de ses idées et l'autorité de sa parole en énonçant des opinions en elles-mêmes excessives, et, de plus, formulées avec une roideur et une exagération qui ajoute à l'éloignement qu'elles inspirent. Il n'eut garde de faillir à cette fâcheuse habitude dans cette mémorable discussion. En faisant allusion au projet de loi dont la Chambre était déjà saisie, qui avait pour objet d'enlever à la Compagnie des Indes le gouvernement de l'Hindostan et de le transférer à la couronne, il crut pouvoir dire que la couronne n'était qu'une chimère et signifiait en réalité la Chambre des communes, attendu que tout le pouvoir attribué à la couronne était virtuellement exercé par la Chambre.

Doctrine à la fois imprudente et inexacte, car il est dangereux de condenser ainsi sous forme de maximes absolues les conséquences graduelles et mitigées du développement de la liberté; et, si la prépondérance déjà séculaire de la Chambre des communes est incontestable, il n'en est pas moins faux que la force de résistance de la pairie soit anéantie, et que la couronne n'ait pas conservé un immense prestige et une autorité d'autant plus forte, qu'elle est réservée pour les grandes occasions et les décisions solennelles.

Mais, dans ce discours aussi, M. Roebuck s'éleva très-haut, et bien au-dessus des vulgaires préoccupations d'une politique personnelle ou nationale; nul n'avait encore abordé la question avec tant de franchise, nul n'avait encore signalé aussi nettement l'importance de cette question, le caractère sacré des principes qu'elle implique, et le danger de les subordonner à des intérêts de parti.

« On se rappelle, dit-il, ce magnifique résumé de l'œuvre historique de Gibbon où il trace le tableau de la grandeur romaine, et où il constate que les cent vingt millions d'Italiens et de provinciaux conquis par Rome formaient la plus vaste réunion d'hommes qui aient jamais obéi à une seule et même domination. Notre empire des Indes est plus vaste encore : il compte près de deux cents millions de sujets; et c'est à nous de décider aujourd'hui si cet immense empire sera gouverné selon les principes de l'honneur et de la vertu, ou dans le seul but d'accroître la puissance anglaise. *Je suis Anglais; mais il y a des choses pour moi plus sacrées et plus grandes que la grandeur de l'Angleterre, et parmi ces choses, je place le progrès du genre humain dans l'enseignement et dans la pratique de la vertu et de l'honneur*... On veut que nous subordonnions le bonheur de deux cents millions d'hommes à une manœuvre de parti : je ne veux pas m'y prêter. Je veux envisager l'intérêt de tous ces millions de mes semblables en dehors de la question ministérielle... Nous sommes entrés dans l'Inde en qualité de simples commerçants; nous avons peu à peu conquis toute cette vaste région, mais nous ne l'avons pu faire sans sacrifier trop souvent les principes de la justice. Nous avons été rapaces, nous avons été cruels, nous avons été injustes... Ce

sont là des vérités désagréables à dire et à entendre, mais ce sont des vérités. Nous avons un très-grand intérêt à régner sur l'Inde; nous avons un intérêt plus grand encore au règne de la justice et de la vérité. Il y a un moyen de légitimer notre empire, et il n'y en a qu'un : c'est de travailler au bonheur du peuple que nous dominons, et la première condition de ce bonheur, c'est l'indulgence et la clémence. »

Disons à l'honneur de l'assemblée qui écoutait ces paroles, prononcées avec émotion et effort par un orateur visiblement souffrant, que chacune des phrases qu'on vient de lire fut interrompue par d'énergiques applaudissements, et que pas un murmure ne vint trahir les susceptibilités d'un patriotisme inquiet ou blessé.

Après avoir établi et confirmé la distinction, déjà énoncée par lord Ellenborough, entre la rébellion des cipayes et la guerre faite par les habitants de l'Oude, il s'étend sur la folie et le crime de la confiscation, et résume ainsi son opinion :

« On reproche à lord Ellenborough d'avoir fait une réponse quelconque à la proclamation de lord Canning; puis d'avoir fait une réponse telle qu'il ne fallait pas la faire; et enfin d'avoir publié cette réponse. Je soutiens, quant à moi, qu'il était tenu de répondre, que sa réponse était la bonne, et que c'est sur nous, et non sur lui, que retombe la responsabilité de la publication. C'est ici qu'on a interpellé le gouvernement sur cette proclamation, et, une fois l'interpellation faite, il fallait que la réponse fût connue. Et on a bien fait de la vouloir connaître. C'est le propre de notre gouvernement de faire savoir au public ce qui se passe, et il ne le fait pas encore assez. Il vaudrait mieux qu'il sût jour par jour ce que fait le gouvernement. Au lieu de cela, on nous mène en aveugles dans toute sorte de fautes. La guerre vient nous surprendre, et l'on nous dit qu'il ne faut pas compromettre le pays par notre curiosité. Puis vient la paix, et l'on nous dit que nous nous y prenons trop tard. Quand il nous importerait beaucoup de tout savoir, on nous arrête au nom de l'intérêt public, et l'on ne nous dit tout que quand il ne sert plus à rien de tout savoir. Vous voulez pacifier l'Inde : vous n'y réussirez que par le système indiqué dans la dépêche de lord Ellenborough. Cette dépêche mériterait d'être imprimée en lettres d'or, car c'est l'acte et la parole d'un honnête homme. Je connais bien peu l'Angleterre, si tôt ou tard elle n'est pas de cet avis. Quant à la question de parti, pourquoi donc irions-nous rétablir au pouvoir un ministère que nous avons tout récemment cassé, parce que l'honneur de l'Angleterre avait périclité entre ses mains? Le peuple anglais n'a rien de bon à attendre de la part de ceux-là. Les progrès et les réformes libérales, que nous souhaitons pour le bien-être des masses, seront bien plus facilement obtenus du gouvernement faible et dépendant qui siége au banc des ministres que de ces hommes arrogants et forts qui siégent là-bas! »

Et du doigt il désignait, au milieu des applaudissements, le banc où siégeait impassible et serein lord Palmerston entouré de ses anciens collègues au pouvoir.

Plusieurs de ceux-ci, et spécialement l'ancien ministre des finances, sir Cornwall Lewis, et l'ancien ministre de la marine, sir Charles Wood, s'efforcèrent, non sans talent, de replacer la question sur le terrain plus restreint d'où l'âpre franchise de M. Roebuck l'avait éloigné. Mais avec la meilleure volonté d'être impartial, je ne trouve rien à citer dans leurs discours : comme tous les avocats du vote de censure, ils insistaient sur la situation faite à lord Canning et sur l'ingratitude déployée envers un homme qui avait sauvé et honoré la domination anglaise dans l'Inde. Moins réservés que la proposition elle-même, ils se laissaient aller à défendre la proclamation, en tant que, selon eux, la confiscation qu'elle prononçait devait s'appliquer non à la masse de la population rurale, mais à des seigneurs rebelles que la violence et l'usurpation avaient seules mis en possession de leurs fiefs [1]. Les orateurs ministériels soutenaient au contraire que, outre ces grands *talookdars* et *zemindars* qui représentaient l'aristocratie territoriale, il y avait dans l'Oude une foule de petits propriétaires fonciers, maniant alternativement la charrue et l'épée, et qui seraient évidemment atteints en même temps que les grands feudataires par la réunion de tout droit de propriété au domaine de l'État.

Il faut avouer que ces renseignements contradictoires, mais si importants, furent moins écoutés que les excentricités du jeune sir Robert Peel, qui, depuis qu'il est entré dans la vie publique, a usé du grand nom qu'il porte pour s'arroger le privilége de dire des vérités désagréables à tout le monde avec une verve et un sans-gêne dont on se défend difficilement. Cette fois-ci cependant, l'invective violente qu'il adressa à lord Palmerston, dont il avait longtemps été le subordonné dans la carrière diplomatique et dans l'administration, fit moins de tort à son illustre adversaire qu'à lui-même ; mais il eut plus de succès quand il indiqua sans détour aux antagonistes du ministère un danger qui commençait à poindre à l'horizon. Ce danger, c'était la dissolution de la Chambre des communes, mesure extrême sans doute, après une dissolution si récente encore [2], mais que le comte

[1] Un état cité dans le cours de la discussion constate dans le royaume d'Oude l'existence de 246 forteresses féodales, garnies de 476 pièces de canon et appartenant aux talookdars menacés de confiscation. On voit que la féodalité, comme institution propre et naturelle aux races indo-germaniques, existe, au dix-neuvième siècle, sur les bords du Gange sous la même forme qu'elle affectait encore au seizième siècle sur les bords du Rhin. Rien ne m'a d'ailleurs plus surpris, pendant tout ce débat, que l'absence chez tous les orateurs de notions précises et universellement acceptées sur la nature de la propriété foncière dans l'Hindostan.

[2] On se rappelle que la Chambre avait été dissoute par lord Palmerston en 1857, après un vote de la majorité hostile à la guerre de Chine. Les nouvelles élections avaient produit une majorité tout à fait favorable à la politique étrangère de lord Palmerston.

de Derby avait le droit de proposer à la reine, afin de mettre le pays à même de juger entre sa politique et la majorité hostile du parlement. Sir Robert Peel exprimait là une appréhension de plus en plus fondée : et il annonça nettement, au nom du libéralisme avancé qu'il professe, l'espoir et la certitude de voir les électeurs libéraux donner raison aux grands principes de justice et d'humanité proclamés dans la dépêche de lord Ellenborough, plutôt qu'aux manœuvres d'un parti qui sacrifiait ces principes à la fiévreuse impatience de remonter au pouvoir.

VI

Cependant, au milieu de ces débats qui préoccupent à un si haut point l'attention de toute l'Angleterre, qui sollicitent l'intervention de toutes les notabilités nationales, et qui révèlent une situation de plus en plus incertaine pour les anciens et les nouveaux partis entre lesquels se partage le gouvernement du pays, il se produit un intermède qui peint trop bien le caractère britannique pour ne pas trouver place dans ce récit.

A l'ouverture de la séance du 18 mai, un adhérent de lord Palmerston, le capitaine Vivian, propose à la Chambre de ne pas tenir séance le lendemain. Il compte sur l'appui de tout le parti ministériel et conservateur pour sa proposition, et il suppose que M. Disraëli, chancelier de l'Echiquier et *leader* des communes, qui a tant de fois tiré de son carquois les traits acérés de son éloquence contre ses adversaires politiques, aura le vif désir d'assister aux exploits d'un autre *archer* sur un autre théâtre.

Que peut signifier cette étrange interruption? Elle signifie que le lendemain ont lieu les courses d'Epsom, que ces courses ont pour objet principal le grand prix annuel qui s'appelle (on ne sait trop pourquoi) le *Derby;* que lord Derby, qui est à la fois le premier ministre, le premier orateur et le premier *sportsman* de l'Angleterre, est un des concurrents pour ce prix ; et que le cheval sur lequel il compte pour le gagner a pour nom *Toxophylite* (ce qui signifie *archer* en anglo-grec), et qu'enfin cette course est l'objet d'un intérêt populaire et, on peut le dire, national, auquel les classes supérieures et inférieures, politiques et industrielles, prennent part avec cette anxiété universelle et passionnée dont les anciens Grecs, les Romains et les modernes Espagnols ont donné l'exemple pour des spectacles analogues et moins innocents. Ce sont les jeux olympiques de l'Angle-

terre, a dit un jour lord Palmerston : et c'est la définition la plus exacte qu'on en puisse donner.

La Chambre adopte à l'unanimité la proposition du capitaine, et s'ébranle pour se rendre en masse sur le plateau d'Epsom. Les discours préparés sont remis en poche ; l'éloquence est suspendue au croc à côté de l'esprit de parti. Tout le monde se décide à oublier pour un jour l'Inde et l'Angleterre. Il ne s'agit plus de savoir si l'Inde sera gouvernée par la confiscation ou par la conciliation, si l'Angleterre gardera ou non lord Derby pour premier ministre, mais bien si le cheval de lord Derby gagnera le prix qui porte son nom et auquel tout le pays s'intéresse.

Puisque la Chambre souveraine donne ainsi congé pour un jour aux affaires sérieuses, faisons comme elle; suivons-la à Epsom, et adjoignons-nous à un groupe de membres du parlement bien résolus à voter les uns contre les autres dès le lendemain, mais plus résolus encore à s'amuser ensemble pendant cette veille joyeuse de l'engagement final.

On a bien raison de dire que qui n'a pas vu le *Derby-day* n'a pas vu l'Angleterre ; et c'est pourquoi on a beaucoup moins raison de répéter sans cesse que l'Anglais ne sait pas s'amuser, et s'amuser avec entrain en même temps qu'avec ordre et décence. Quiconque a vu les deux ou trois cent mille habitants de Londres et des environs réunis, par un beau soleil de printemps, sur les pentes verdoyantes des coteaux d'Epsom, quiconque a erré parmi ces équipages de toutes les catégories possibles, parmi ces hangars, ces orchestres, ces théâtres en plein vent, ces tentes aux banderoles flottantes, cet océan de bipèdes et de quadrupèdes, en revient bien convaincu de deux choses généralement peu admises, d'abord de la gaieté honnête et expansive de la très-grande majorité de cette foule nombreuse ; puis de la grande égalité qui rapproche, au moins en ce jour, les conditions les plus diverses de la société. Les princes du sang et les pairs de la plus ancienne noblesse s'y coudoient avec les palefreniers et les bohémiennes, et se mêlent même aux jeux populaires qui remplissent les intervalles fastidieux d'une course à l'autre. On ne voit nulle part, même chez nous, une confusion des rangs plus prononcée. Nulle part aussi une gaieté, une bonne humeur et une décence plus semblables à celles qui distinguent si honorablement nos masses populaires, lorsqu'elles se livrent à leurs amusements périodiques et officiels. Au milieu de cette foule joyeuse, mais animée, on pourrait se croire en France. Mais cette illusion disparaît dès qu'on se rappelle l'absence de tout programme officiel, de toute intervention de l'autorité. C'est l'industrie privée qui a tout fait, tout annoncé, tout prévu, tout réglé ; ce sont des souscriptions spontanées

qui font face à toutes les dépenses. A peine une poignée d'hommes de police, sans armes, et comme perdus au milieu de la foule, rappelle-t-elle les précautions prises contre un désordre éventuel. A ces traits nous reconnaissons aussitôt l'Angleterre.

Pendant le trajet à Epsom, comme pendant les jours précédents, toutes les conversations roulent sur la coïncidence bizarre qui se présente entre la destinée politique de lord Derby et sa fortune de coureur. Comme la veille, au parlement, son nom est dans toutes les bouches, et, dans l'issue de la course qui va s'engager, on se plaît à chercher un présage de sa victoire ou de sa défaite dans le vote du lendemain. Une opinion assez généralement accréditée permettait d'attribuer au noble comte une sollicitude plus passionnée pour le succès de son cheval que pour celui de son parti. On lui supposait assez peu de goût pour les soucis et les fatigues de cette primauté ministérielle qui, déjà une fois exercée par lui, avait semblé lui inspirer peu de regrets, et ne pouvait guère ajouter de charme ou d'éclat à sa haute et inébranlable situation de grand seigneur et de grand orateur. Chef d'une de ces très-rares familles de l'aristocratie anglaise qui datent du temps des Plantagenets, quatorzième comte et pair de son nom, chancelier de l'université d'Oxford, placé par l'heureuse rencontre du rang et du talent parmi cette poignée d'hommes hors ligne dont nul n'ignore le nom ni ne conteste le mérite, il ne lui reste aucune distinction sociale à acquérir, pas même le cordon bleu de la Jarretière. Mais le cordon bleu du *turf* (car c'est ainsi que l'on désigne le prix qui porte son nom aux courses d'Epsom), voilà ce qui paraît à tous, et à lui surtout, l'objet légitime et naturel de son ambition. Le gagnera-t-il, oui ou non? C'est là la question dont la solution occupe tous les esprits, et attire, au milieu de la foule, toutes les notabilités de la politique et de la diplomatie, entre autres M. le maréchal Pélissier, qui représente si noblement notre pays et notre armée, et jouit auprès de nos voisins d'une si grande et si juste popularité.

Entrons à leur suite dans le *paddock*, c'est-à-dire dans l'enceinte réservée où l'on exhibe, avant le départ, les chevaux engagés. L'attention se laisse un instant distraire par tel ou tel coursier; mais c'est surtout lord Derby et le cheval qui porte sa fortune que cherchent tous les regards. Le voilà! Qui? l'homme ou le cheval? Ils y sont tous les deux : mais à peine le cheval a-t-il paru, que l'homme est oublié. On promène le célèbre animal à pas lents comme pour étaler en détail tous les avantages qui doivent assurer la victoire à lui, à son maître, et à l'innombrable armée de parieurs qui ont risqué leur avoir sur sa tête. Un groupe nombreux d'hommes politiques, mêlés à des connaisseurs d'un autre ordre, suit avec une gravité comique et une sorte d'attention religieuse tous les mouvements de la bête. J'eus la

satisfaction d'y reconnaître l'un des plus ardents défenseurs de l'Église et de l'État, un anglican de la vieille roche, celui-là même qui devait quelque temps après me faire l'honneur de me signaler à la Chambre des communes comme ne plaidant la cause de la liberté civile et religieuse que dans le but unique de réduire l'Angleterre et la France sous la domination des jésuites[1]. Il semblait avoir complétement oublié les dangers de l'Église établie et les progrès formidables du papisme, tant il était absorbé dans la contemplation des allures de *Toxophylite*.

Cependant, après quelques intermèdes insignifiants, la course décisive s'engage : vingt-quatre chevaux partent à la fois. Comment peindre l'anxiété dévorante, les flots tumultueux, les soubresauts, les bruissements divers de ces cent mille individus dont les yeux et le cœur se concentrent sur un seul objet. L'étranger désintéressé se rappelle involontairement son Virgile, et les vers immortels du cinquième chant de l'*Énéide*, qui ont familiarisé tous les gens bien élevés et tous les esprits cultivés avec tant de détails insignifiants à jamais ennoblis par la muse épique. La course, qui dévore un espace de trois quarts de lieue, dure moins de trois minutes. Il y a un moment où, grâce à un pli de terrain, tous les chevaux disparaissent aux yeux des spectateurs : quand ils reparaissent, les chances diverses des concurrents commencent à se prononcer. Encore un instant d'anxiété dévorante : cent mille têtes se tournent vers le poteau qui indique le but. Le sort a prononcé. Ce n'est pas lord Derby qui a vaincu. Son fameux cheval n'est arrivé que second. Le *cordon bleu* lui échappe : le prix échoit au cheval d'un baronnet inconnu qui réalise de ce seul coup quelque chose comme un million de bénéfice.

Dans cet échec imprévu du premier ministre à Epsom, tout le monde voit le pronostic de la chute politique qui l'attend à Westminster. Mais amis et adversaires semblent oublier ce fâcheux présage dans l'excitation fébrile qui préside au retour de la foule vers Londres. Tout le monde veut partir et revenir à la fois : tous les cavaliers, tous les attelages, grands et petits, publics ou particuliers, s'engagent ventre à terre dans deux ou trois allées qui aboutissent à une seule route : tous se précipitent vers la grande ville. Impossible de comprendre comment un effroyable désordre et des accidents sans nombre ne viennent pas changer en catastrophe cette cohue confuse et effrénée, d'autant plus qu'on n'aperçoit que de loin quelques *policemen*, toujours désarmés, qui, par un signe de la main, rétablissent l'ordre du défilé, en attendant qu'il s'embrouille et s'enchevêtre de nouveau. Je souriais en songeant au contraste de ces

[1] Discours de M. Newdegate à la séance du 21 juillet 1858.

précautions modestes, mais suffisantes, avec les charges furieuses que l'on voyait exécuter par nos gardes municipaux, casque en tête et l'épée au poing, sur les trois ou quatre fiacres assez osés pour rompre la file, lors des réceptions ministérielles, dans ces temps fabuleux où la gent parlementaire allait à pied voir les ministres que nous aimions ou que nous combattions. Cependant il n'arrive aucune péripétie funeste ; chacun arrive, on ne sait comment, mais à bon port. Les trois cent mille spectateurs se dispersent et rentrent dans leur foyer sans qu'on n'entende parler d'une rixe ou d'un accident. A peine a-t-on franchi la contrée pittoresque et accidentée des environs d'Epsom, qu'on traverse une interminable série de villes suburbaines, toutes verdoyantes et festoyantes, qui forment les faubourgs de la grande cité, et où éclate plus que partout ailleurs la prospérité matérielle du pays, où des maisons moins sombres et moins monotones que celles de la ville sortent parées et pomponnées d'un lit de fleurs ou de grands arbres, où les balcons, les fenêtres, les grilles, les trottoirs, sont garnis à s'étouffer d'une foule innombrable et joyeuse, remarquable par la beauté assez générale des femmes et des enfants, et par l'air de contentement et de sympathie répandu sur toutes les figures. C'est un spectacle unique au monde que ce fleuve vivant dont on fend au galop les flots pressés et bruyants. Il change quelque peu de nature à mesure qu'on approche de Londres, et qu'une population plus dense, mais aussi d'un aspect plus sombre et plus hâve, révèle la présence des masses ouvrières ; mais il laisse dans l'âme l'ineffaçable souvenir d'une vraie fête populaire, issue de l'impulsion spontanée de ses acteurs, et ennoblie par la mâle intelligence d'un peuple qui sait non-seulement se gouverner, mais encore s'amuser tout seul. On sait le mauvais jeu de mots de Louis XV à l'un de ses courtisans philosophes : « Duc de Lauraguais, qu'avez-vous donc été faire en Angleterre ? — Apprendre à penser, Sire ! — Quoi ? panser les chevaux ? — L'un et l'autre, Sire, » aurait pu répondre lord Derby, si tant est que l'on puisse se figurer un lord Derby en France et à la cour d'un monarque absolu.

VII

Au lendemain de ce jour de fête, tous les esprits étaient rendus à la préoccupation de la veille, et replongés dans la grande lutte dont l'issue devait exercer une si vitale influence sur les destinées de l'Angleterre et de l'Inde, sur l'avenir de ces deux cents millions d'âmes dont M. Roebuck avait si noblement parlé. Ce

n'était pas seulement dans le parlement, ni dans le grand monde, ni dans les cercles exclusivement politiques, que cette ardente curiosité s'attachait à deviner les résultats de la discussion. Le pays entier, représenté par tout ce qu'il renferme d'hommes intelligents et instruits, suivait avec une fiévreuse anxiété les diverses péripéties du conflit, et s'identifiait avec ses moindres incidents, grâce au puissant et utile concours de la presse qui fait pénétrer jusque dans les moindres hameaux la reproduction détaillée et parfaitement fidèle des débats parlementaires. Elle fait plus encore ; elle les accompagne de commentaires qui résument et renouvellent ces débats, en y ajoutant des arguments souvent plus concluants et plus originaux que ceux mêmes des orateurs. C'est ainsi qu'elle éveille la conscience du pays ; qu'elle provoque et exerce l'intervention de tous dans les affaires de tous, et qu'elle constate, en la régularisant, l'action directe du pays sur ses représentants et ses chefs. Que d'esprit et de science, que d'ironie et de passion, que de talent et de vie, n'a-t-on pas dépensé, pendant ces quinze jours, dans les vastes colonnes des journaux anglais ! J'en étais, pour ma part, tout ébahi, tant j'avais déjà perdu l'habitude de ce feu roulant et alternatif de la discussion quotidienne, que nous avons connue naguère et pratiquée peut-être avec excès, mais qui est devenue impossible entre des organes dont quelques-uns seulement ont le droit de tout dire, et sont toujours conduits, plus ou moins involontairement, à attirer leurs adversaires sur un terrain où les attend le bâillon officiel. Tandis que le *Daily News*, le *Star* et les autres journaux indépendants ou radicaux, manifestaient une sympathie de plus en plus vive pour le maintien de la politique nouvelle, la formidable artillerie du *Times* continuait à tonner contre le ministère et contre la fameuse dépêche. Sur ses flancs les petites feuilles, spécialement vouées à la cause de lord Palmerston, redoublaient de zèle et de vigueur pour soutenir l'ardeur de ses adhérents dans la Chambre comme dans le public. Ils annonçaient toujours, avec la même confiance, la défaite certaine du gouvernement, et se promettaient une majorité tellement considérable, tellement significative, qu'elle rendrait inutile et insensé tout projet de dissolution. Cependant quelques symptômes de dislocation se manifestaient déjà au sein de cette majorité sur laquelle on comptait si bien. Ses chefs, en parcourant les rangs de leur phalange, pouvaient déjà remarquer le silence expressif de quelques-uns, les hésitations croissantes de plusieurs. La discussion avait évidemment ébranlé, si ce n'est transformé, bien des convictions arrêtées d'avance. Tout son éclat, toute sa force avait été du côté des adversaires du projet de censure. Ses partisans ne s'étaient guère élevés au-dessus des combinaisons et des récriminations de l'esprit de

parti. Le résultat fut bien plus visible encore dans la séance du 20 mai. M. Bright, qui dispute à M. Gladstone la palme de l'éloquence et l'attention de la Chambre, apporta ce jour-là à la bonne cause le puissant secours de sa parole et de sa croissante autorité. M. Bright est un dissident de la secte des *Quakers* (les Trembleurs); il est le beau-frère de ce Frédéric Lucas, qui, né dans la même secte que lui, était devenu catholique, et de plus le défenseur le plus énergique de sa nouvelle foi. A peine admis dans la Chambre des communes, Lucas y avait conquis une place hors ligne : tout annonçait en lui un orateur et un chef de parti qui aurait égalé et peut-être dépassé O'Connell : une mort prématurée n'a plus laissé de lui que le souvenir, encore très-vivant, du charme invincible de sa mélodieuse parole et de l'énergique droiture de ses convictions. M. Bright, se plaçant, comme l'avait fait son beau-frère, en dehors de tous les anciens partis, et à côté du chemin qui conduit au pouvoir, n'a cessé de grandir dans l'estime publique, malgré l'impopularité temporaire qui l'atteignit à la suite de son opposition à la guerre d'Orient. Tout le monde blâme et regrette ses attaques exagérées contre les mœurs et les institutions britanniques, attaques dont il est lui-même le vivant et brillant démenti; mais chaque session a vu grandir son ascendant, et ce *trembleur* est devenu aujourd'hui l'un des trois ou quatre personnages les plus intéressants et les plus écoutés de l'Angleterre. C'était une interpellation de lui qui avait provoqué la publication de la fameuse dépêche. Il était juste qu'il vînt aujourd'hui la défendre. Il le fit avec une énergie, une netteté, une simplicité d'argumentation et de démonstration propre à porter une conviction rapide et triomphante dans tous les esprits impartiaux. Lui aussi sut très-habilement trouver le défaut de la cuirasse que présentait la proposition des whigs en s'abstenant de toute opinion sur la proclamation de lord Canning.

« Les princes indigènes et les peuples de l'Inde ne comprenent rien à vos tactiques ni à vos cabales politiques. Quand ils apprendront que le parlement anglais a délibéré sur l'acte du gouverneur général, ils voudront savoir si le parlement l'a approuvé ou non, et, si vous adoptez la proposition de M. Cardwell, ils en concluront naturellement que vous approuvez la confiscation... Toute la question est là... On recule devant cette conclusion nécessaire; on prétend d'ailleurs que la confiscation ne s'applique pas à la masse de la population, mais seulement à certains individus déplaisants qu'on appelle talookdars, qui ne sont que des barons féodaux, des chefs de brigands, des oppresseurs du peuple. Ce n'est pas la première fois qu'après la consommation d'une grande iniquité les auteurs de l'iniquité ont essayé d'en calomnier les victimes. Lord Shaftsbury, l'un des promoteurs de cette belle campagne, a dit que la confiscation ne s'appliquerait qu'à six cents individus dans le

royaume de l'Oude. Soit: ce pays est moins peuplé des quatre cinquièmes, que le Royaume-Uni : appliquons le même calcul à notre pays : supposons que l'on vienne confisquer les biens des trois mille six cents principaux propriétaires des trois royaumes, et parmi eux des sept cents grands propriétaires qui siégent dans les deux Chambres. N'appeleriez-vous pas cela une révolution, et non-seulement une révolution politique, mais une révolution sociale. Prenons garde : quand on habite un pays rempli de grands talookdars, un pays où il y a une province entière, en Écosse, qui appartient à un membre de la Chambre des pairs [1], un pays où il y en a d'autres qui possèdent des territoires de soixante à quatre-vingt milles carrés, où il y a des ducs de Bedford et des ducs de Devonshire [2], il faut avoir quelque souci de ce que l'on entreprend contre les *talookdars* et les grands propriétaires de l'Inde. Mais d'ailleurs le chiffre cité est faux : les meilleures autorités démontrent qu'il y a au moins quarante mille propriétaires fonciers dans l'Oude. Or il y a un détestable système dans lequel lord Canning s'est laissé engager, et qui triomphe déjà dans la présidence de Madras : il consiste à supprimer tous les intermédiaires entre le gouvernement suprême et le pauvre laboureur qui cultive le sol : et dans quel but? Afin de confondre toutes les classes de la population en une seule, de n'admettre au partage de tous les fruits de la terre que deux parties prenantes, le fisc et le paysan, le fisc directement et perpétuellement occupé à extorquer le plus de produits possibles, et le paysan à qui l'on jettera chaque jour une poignée de riz pour le mettre à même de tirer du sol ce que dévorera le fisc... Vous ne vous contentez pas, en remplaçant la royauté de l'Oude par vous-mêmes, de vous emparer du domaine public et du produit de tous les impôts, mais vous venez encore dire à tous les seigneurs, à tous les propriétaires du sol, à tous, excepté aux humbles et obscurs cultivateurs de ce sol : « Descendez de l'indépendance et de la di-
« gnité dont vous avez joui jusqu'ici : subissez le sort commun à tous nos
« vaincus ; les deux cinquièmes d'entre vous n'ont pris aucune part à la ré-
« volte, mais dans une confiscation générale les innocents doivent souffrir
« avec les coupables. C'est la fortune de la guerre, et cette fortune sera la
« vôtre. » Il y a des journaux dans l'Inde qui applaudissent à la proclamation, parce que, disent-ils, elle fera d'un seul coup ce qu'il faudrait vingt ans pour faire ailleurs; elle renversera d'emblée toutes les individualités qui pouvaient créer des foyers de résistance à la domination britannique. Il y en a d'autres, plus honnêtes et plus avisés, qui déclarent que cette proclamation exigera une nouvelle armée pour la faire appliquer... J'en prends à témoin la Chambre : quand nous avons appris que le gouvernement blâmait cette proclamation, nous, mes amis et moi, membres de l'opposition, nous avons applaudi le ministre qui s'exprimait ainsi. Si nous ne l'avions pas applaudi, nous serions indignes d'être hommes, indignes d'être Anglais, indignes d'être législateurs de l'Angleterre; nous serions étrangers et indifférents à la distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste. Tel a été le premier sentiment de tout le monde avant que la dépêche de lord Ellenborough ne fût

[1] Le duc de Sutherland.
[2] Tous les deux traditionnellement identifiés au parti whig.

connue ; mais ensuite a surgi la fatale influence de l'esprit de parti, qui a exploité cette dépêche avec tout l'art que cet esprit enseigne.»

Ici, se retournant contre le plus redoutable adversaire de la dépêche, contre lord John Russell, il évoqua avec bonheur et avec justice contre lui le souvenir de ses propres torts, et l'imprudence qu'il commettait en critiquant chez qui que ce soit un langage acerbe et rigoureux. Il lui rappela comment, à propos du rétablissement de la hiérarchie romaine et de l'apparition du cardinal Wiseman en Angleterre, lui, lord John Russell, avait écrit à l'évêque anglican de Durham une lettre publique qui avait donné le signal d'une agitation considérable et semé les germes d'une division qui dure encore. « Le noble lord, » dit notre intrépide *quaker*, chez qui le dissident se faisait en ce moment jour sous l'orateur politique, « a reproché à la dépêche de lord « Ellenborough son ton d'invective et de sarcasme. Mais le noble lord « devrait être fort réservé à cet endroit-là, car il habite une maison de « verre, plus fragile qu'aucune des nôtres. Quand il prend sa plume « en main, nul ne peut prévoir ce qu'il va donner au public. Je me « rappelle une lettre fort extraordinaire de lui, qu'il avait sans doute « l'intention d'orner d'une phraséologie irréprochable, puisqu'il l'a- « dressait à un évêque. Je ne voudrais pas être trop sévère pour le « noble lord ; mais, quand un homme d'État aussi grave écrit à un « saint homme d'évêque, on peut espérer qu'il saura au moins éviter « le sarcasme et l'invective. Et cependant, dans cette lettre même, il « ne craignait pas de lancer à flots le sarcasme et l'invective sur six « millions de ses concitoyens, et de troubler gravement ainsi la paix « du Royaume-Uni. »

La Chambre accueillit avec une sympathie marquée et des applaudissements prolongés ces passages et bien d'autres encore qu'il nous faut omettre[1], pour arriver à la conclusion du discours où l'honnête homme éloquent que nous écoutions avec tant d'émotion s'éleva en même temps contre la tactique employée par l'ancien ministère pour récupérer le pouvoir à l'aide de cette complication des affaires extérieures, et contre les provocations inhumaines de la presse anglo-indienne à de nouveaux supplices.

« Toute l'Inde tremble agitée par des feux volcaniques. Nous serions coupables d'une témérité extrême, d'un crime irrémissible contre la monarchie anglaise, si nous donnions une approbation quelconque, même la plus indi-

[1] On nous permettra toutefois de déplorer, dans ce beau discours, la présence d'une tirade de mauvais goût contre les réceptions particulières où lord Palmerston attirait et accueillait ses amis et ses adversaires avec une courtoisie qui contrastait avec la roideur récente de sa tenue à la Chambre.

recte, à la proclamation de lord Canning. On veut qu'à ce propos j'aide à renverser les ministres actuels de la reine. Quand j'entrerai dans une action destinée à remplacer ces ministres, ce ne sera que pour un motif que je comprendrai, que j'approuverai, et qui sera compris et approuvé par le pays ; ce ne sera que pour une cause qui apportera quelque bienfait à quelque fraction de l'immense empire britannique ; ce ne sera qu'avec la chance de faire avancer les grands principes que le parti libéral (si tant est que nous soyons encore un parti) a pris l'engagement de défendre. Mais, dans la question actuelle, la politique du gouvernement est une politique de miséricorde et de conciliation : c'est la mienne. Des meneurs perfides ou au moins mal avisés du parti libéral voudraient nous engager dans une politique différente, contraire à tous nos antécédents et à toutes nos doctrines. Quant à moi, je reste fidèle à la politique de la justice et de la conciliation. La justice et la miséricorde sont les attributs suprêmes de la perfection divine ; mais tous les hommes ont partout le droit de les invoquer et la faculté de les comprendre. Leur voix se fait entendre dans tous les climats et dans toutes les langues ; et, parmi les millions d'âmes dociles et intelligentes qui peuplent l'Inde, il n'y en a pas une qui leur demeure sourde. Vous avez choisi une autre voie : vous avez préféré vaincre et régner par l'épée. L'épée s'est rompue : le tronçon brisé vous reste dans les mains ; vous êtes humiliés et confondus... »

Ici, contrairement aux habitudes ordinaires du parlement, quelques murmures se firent entendre, et des cris de *Non*, *non!* s'élevèrent des bancs de l'opposition.

« Oui, reprit aussitôt l'orateur, vous êtes humiliés et confondus aux yeux de l'Europe civilisée (nouvelles protestations, couvertes cette fois par des applaudissements) ; mais vous pouvez vous relever. Il vous reste d'autres chances à tenter. Vous avez encore le moyen de gouverner l'Inde et de la sauver. Je vous conjure d'en user, et de ne pas vous laisser égarer par une politique qui mènerait peut-être ce grand pays à sa ruine, et qui, même si vous y réussissiez, envelopperait notre renommée d'un immortel déshonneur ! »

Après un discours de cette force, prodigieusement applaudi, on devait s'attendre à voir enfin paraître du côté opposé un orateur capable de venger la proposition de censure des attaques dont elle était criblée. Mais l'attente fut vaine. Il ne se présenta que des combattants de second et de troisième ordre, dont l'infériorité devint de plus en plus évidente lorsque sir James Graham se leva pour défendre la même thèse que M. Bright. Longtemps revêtu des plus hautes fonctions dans les ministères présidés par lord Grey, par sir Robert Peel, par lord Aberdeen, et en dernier lieu par lord Palmerston, il occupe avec M. Gladstone le premier rang dans le parti peelite. Il commença par déclarer, au nom du vénérable lord Aberdeen, ami particulier de lord Canning, comme au sien, que lord Canning, dont la bonne renommée

pouvait paraître compromise par la publication prématurée de la dépêche de lord Ellenborough, avait reçu, par la démission spontanée de ce ministre, une réparation amplement suffisante, et que le gouvernement avait agi envers lui avec une grande modération en ne lui retirant pas ses fonctions. Il insista ensuite sur un fait dont la nouvelle venait d'arriver le jour même, sur la vive réclamation élevée contre le décret de confiscation par sir James Outram, c'est-à-dire par celui-là même des généraux anglais qui avait opéré sous lord Dalhousie la réunion de l'Oude, qui y commandait encore maintenant, et qui, dans la dernière campagne, s'était attiré l'admiration universelle en consentant, comme notre Boufflers à Malplaquet et lord Hardinge dans l'Affghanistan, à rester comme volontaire sous les ordres de son subordonné, parce que ce subordonné était Havelock, et qu'il ne voulait pas lui dérober la gloire d'une victoire à moitié gagnée. A ces témoignages imposants, sir James Graham ajoutait tout le poids de sa propre autorité en s'élevant contre la théorie et la pratique de la confiscation politique. Rappelant les avertissements du grand docteur en fait de crimes d'État, de Machiavel, qui avait enseigné que les peuples et les individus pardonnent plus volontiers à ceux qui ont égorgé leurs pères qu'à ceux qui les ont dépouillés de leur patrimoine, il cita encore le duc de Wellington qui, en s'adressant à l'un de ses successeurs dans l'Inde, lui avait surtout recommandé de respecter le droit privé et la propriété individuelle. Puis, opposant l'exemple de Napoléon Ier à celui de son vainqueur, il rappela, d'après une récente publication de M. Villemain, l'énergique résistance que l'Empereur avait rencontrée chez ses plus fidèles adhérents lorsque, pendant les Cent-Jours, il avait voulu dater de Lyon un décret de confiscation contre treize de ses principaux adversaires. « Le plus honnête et le plus fidèle de ses amis, le compagnon de ses derniers périls et de ses derniers malheurs, son grand maréchal Bertrand, refusa, malgré les ordres et les instances du maître, de contre-signer le fatal décret, en lui disant : « Ceux qui vous conseillent de recommencer un régime de « proscription et de confiscation sont vos plus cruels ennemis, et je « ne serai pas leur complice ! » Et Labédoyère avait ajouté : « Si le « régime des proscriptions et des séquestres recommence, tout cela « n'ira pas loin. » Sir James résumait son opinion et, on peut le dire, toute la discussion en ces termes : « La dépêche de lord Ellenborough « peut être blâmée quant à la forme ; la proclamation de lord Canning « doit et a dû être blâmée quant au fond. La substance de la dépêche « est bonne, la substance de la proclamation est mauvaise. Il faut que « ceux qui nous demandent de censurer le gouvernement actuel afin « de les mettre à sa place déclarent sans détour et sans délai s'ils « sont pour la proclamation ou pour la dépêche, c'est-à-dire s'ils sont

« pour la confiscation ou pour l'amnistie. Tous mes souvenirs et tous
« mes liens de parti m'éloignent du ministère actuel ; mais, parvenu au
« terme de ma carrière et n'aspirant plus au pouvoir, je suis en droit
« d'exprimer un avis impartial; et je repousse tout projet de censure
« contre un gouvernement qui a dit la vérité quand il a dit que le prin-
« cipe de la confiscation est incompatible avec la durée de l'empire
« britannique dans les Indes. »

Après ces deux discours, la cause de la justice et de la vérité était moralement gagnée. Cependant l'issue de la délibération était encore incertaine : il restait encore de grandes voix à entendre : d'un côté, M. Disraëli, le *leader* de la Chambre, et M. Gladstone, le plus éloquent de ses orateurs ; de l'autre, lord Palmerston, avec les inépuisables ressources de sa spirituelle faconde. L'anxiété publique était au comble ; et le lendemain (21 mai), dernier jour de ce grand conflit, l'affluence des membres et des spectateurs, entassés dans l'étroite enceinte de la Chambre, dépassa tout ce qu'on avait encore vu. Du haut de la tribune réservée aux pairs et aux étrangers de distinction, lord Derby et lord Granville, côte à côte, semblaient passer en revue leurs deux armées, en attendant l'engagement définitif qui devait décider de leur sort commun, et les faire changer de place dans la Chambre voisine. Une agitation électrique régnait dans les rangs de l'assemblée. Mais voici que, dès l'ouverture de la séance, un spectacle inattendu se fait jour. Un membre se lève sur les bancs mêmes de la majorité opposante pour inviter l'auteur du projet de censure contre le gouvernement à retirer sa proposition. M. Cardwell, étourdi de cette brusque interpellation, s'y refuse nettement. Aussitôt cinq ou six autres membres du même côté lui renouvellent successivement la même invitation. C'était le signal de la division intérieure qui s'était opérée depuis le commencement de la discussion, et d'une défection qui allait devenir de plus en plus dangereuse. L'armée qui s'était crue si sûre de la victoire commençait à plier. M. Cardwell hésite encore. Alors le général de Lacy Evans, l'un des plus anciens partisans de lord Palmerston, annonce qu'il proposera, de son côté, un vote tendant à blâmer directement la proclamation de lord Canning et à réprouver la politique de confiscation. Un autre membre de l'opposition déclare que, si on persévère à faire voter la Chambre, il n'aura d'autre parti à prendre qu'à dire bonsoir au très-honorable auteur de la proposition et à se retirer. Un troisième, plus naïf, évoque la possibilité d'une dissolution qui probablement ferait perdre leurs places à beaucoup des partisans de la censure. Une heure se passe dans cette confusion bizarre et croissante, et à chaque instant la certitude de la défaite humiliante de l'opposition devenait plus apparente. Pour éviter ce désastre, lord Palmerston prend son parti et se décide à reculer : en voilant sa retraite

et en lui donnant pour prétexte l'effet produit par la protestation du général Outram, citée dans la discussion de la veille, et officiellement publiée ce jour-là même, il engage à son tour M. Cardwell à retirer la proposition de censure. Celui-ci y consent enfin au milieu des applaudissements dérisoires du parti conservateur. La journée était décidée, et la campagne terminée, sans que les réserves eussent donné. Le ministère l'emportait sans qu'aucun ministre eût parlé.

Il ne restait plus au cabinet qu'à prendre acte de sa victoire et à en déterminer d'avance l'effet moral. C'est ce que fit M. Disraëli avec une adresse infinie et une modestie triomphante. Il constata d'abord que ce n'était pas le ministère qui déclinait le combat ou qui pût en redouter le résultat; mais aussi que ce n'était pas lui qui avait mis en déroute ses adversaires. Il se plut à reconnaître que la bataille avait été gagnée par des hommes qui ne comptaient ni parmi les membres du gouvernement ni parmi leurs adhérents, mais par M. Roebuck, par M. Bright, par sir James Graham, dont l'indépendance, le talent et l'autorité avaient porté dans le débat une lumière invincible, et modifié les opinions préconçues d'une partie de la chambre. Résolu d'ailleurs à ne pas abuser du succès et à ne pas pousser à outrance ses adversaires, il déclara que, tant que lord Canning se conformerait à la politique de prudence et de conciliation qui lui était recommandée, et dont il avait été si longtemps le généreux représentant, le gouvernement lui conserverait sa confiance et son appui; que, du reste, sans attendre le résultat de la discussion, une dépêche télégraphique lui avait déjà porté cette assurance.

M. Gladstone, lord John Russell et M. Bright prirent tour à tour la parole pour féliciter, à leurs points de vue différents, la Chambre de cette conclusion inespérée, et pour prendre acte tant de la justice rendue à lord Canning que des principes universellement reconnus en faveur de la clémence et de la modération dans l'Inde. Après quoi la Chambre s'ajourna pour aller prendre ses vacances de la Pentecôte.

Il est bien rare, dans les assemblées politiques bien réglées, de voir ainsi se transformer, sur une mesure capitale, les dispositions déjà certaines de la majorité par l'influence unique et immédiate de la discussion. J'ajouterai même qu'il en doit rarement être ainsi, sans qu'on en puisse rien conclure contre la sincérité ou la moralité du gouvernement représentatif. Dans les questions relativement insignifiantes ou subitement soulevées, la discussion publique et improvisée détermine naturellement les décisions. Il en est autrement dans les luttes de parti, dans les questions d'une importance majeure, déjà surabondamment débattues par une presse libre et par les mouvements de l'opinion. Alors la discussion parlementaire est plutôt un résultat qu'un préambule. Toute délibération législative est un jugement ; la

discussion qui la précède constate et produit les arguments victorieux ; elle donne aux plaidoyers des parties adverses la plus éclatante et la plus incontestable publicité ; mais elle sert surtout à écrire, pour les contemporains et pour la postérité, les considérants de l'arrêt. J'ai vu souvent une majorité augmenter ou diminuer sous le coup instantané de la parole de certains orateurs ; mais je n'en avais jamais vu subir à ce point l'ascendant graduellement victorieux de la vérité éloquente.

Ce n'était donc pas à tort que des orateurs très-divers félicitaient la Chambre de l'issue du débat ; car ce qui venait de se passer était le triomphe de la raison et de la justice, triomphe consolidé par la modération et la prudence de tous les partis, triomphe obtenu par les seules armes de la discussion et de l'éloquence. L'esprit de parti avait été abattu et déjoué. Tous les intérêts légitimes avaient été noblement défendus et reconnus ; l'honneur d'un grand fonctionnaire accusé et absent avait trouvé de fidèles et zélés champions ; son caractère avait été mis à l'abri de tout reproche, avec une honorable sollicitude, par ceux-là mêmes qui avaient le plus sévèrement jugé sa conduite. L'autorité gouvernementale avait été maintenue par des hommes aussi complétement étrangers à sa responsabilité qu'indépendants de son influence. Un ministre éloquent, mais imprudent, et qui s'était puni lui-même de l'indiscrétion et de l'exagération de son langage, devait se sentir plus que consolé en entendant ses doctrines victorieusement soutenues par les voix les plus imposantes, et implicitement approuvées par la majorité législative. L'humanité, l'équité, les droits des vaincus et des faibles, avaient trouvé pour champions les orateurs les plus intrépides et les plus écoutés d'une assemblée dont les échos retentissent dans le monde entier, et leur voix allait pénétrer jusque sur les bords du Gange, pour y rétablir, dans leur intégrité, les lois d'une guerre loyale et les conditions d'une conquête civilisatrice :

> Ille super Gangem, super exauditus et Indos,
> Implebit terras voce ; et furialia bella
> Fulmine compescet linguæ....

En un mot, la force morale avait été ouvertement et noblement préférée à la force matérielle par les organes d'une grande nation qui peut et qui veut faire elle-même ses affaires, que rien n'abat ni n'effraye, qui se trompe quelquefois, mais qui ne pousse à bout ni les hommes ni les choses, enfin qui sait tout ménager et tout réparer, sans avoir besoin de se mettre en tutelle et de chercher le salut en dehors de sa virile et intelligente énergie.

Pendant que ces réflexions se faisaient autour de moi, je sortais de ce grand spectacle ému et satisfait, comme devait l'être tout homme qui voit dans un gouvernement autre chose qu'une antichambre, et dans un peuple civilisé autre chose qu'un troupeau docilement indolent à tondre et à mener paître sous les silencieux ombrages d'une énervante sécurité. Je me sentais plus que jamais attaché aux convictions et aux espérances libérales qui ont toujours animé, à travers les phases les plus douloureuses de notre histoire, cette élite d'honnêtes gens que les mécomptes et les défaites n'ont jamais abattus, et qui, jusque dans l'exil, jusque sur l'échafaud, ont su conserver assez de patriotisme pour croire que la France pouvait, tout comme l'Angleterre, supporter le règne du droit, de la lumière, de la liberté. Noble croyance, bien digne d'inspirer les plus douloureux sacrifices, et qui, pour avoir été trahie par la fortune, désertée par la foule et insultée par des lâches, n'en garde pas moins son inébranlable empire sur les âmes fières et les esprits généreux.

VIII

Revenu en France, j'y ai lu, dans le principal organe du clergé et de la nouvelle alliance du trône et de l'autel, que tout ce que je venais de voir et d'entendre était *une farce jouée à grand appareil*[1] comme on en trouve souvent dans l'histoire des assemblées délibérantes. Heureux pays, pensé-je, et surtout heureux clergé que celui à qui on donne de si bons renseignements en un si beau langage !

En attendant, la discussion du mois de mai dernier a exercé une influence bienfaisante sur la conduite des affaires de l'Inde. Lord Canning est rentré sans peine dans ses anciennes voies, dont l'avaient un moment détourné de funestes conseils. Tout en faisant l'apologie de la confiscation dans cette dépêche du 7 juin que les journaux ont récemment publiée, il n'en est pas moins revenu à une politique indulgente et modérée. S'il faut en croire les derniers récits, la soumission de l'Oude s'opère graduellement. Les *talookdars*, ramenés par la conduite conciliante du commissaire Montgomery, se soumettent l'un après l'autre et rentrent dans leurs biens en même temps que dans le devoir. Dans les autres provinces de l'Inde, l'insurrection, quoique redoutable encore, et plus redoutable qu'on ne se le figure en Angleterre, paraît cependant se restreindre et s'amortir. Aucun des vœux sanguinaires qui, à pareille époque, l'an

[1] *Univers* du 23 mai 1858.

dernier, s'élevaient du camp des anglophobes, n'a été encore exaucée ; aucune de leurs sinistres prédications ne s'est encore accomplie.

La loi qui a mis un terme à l'existence politique de la Compagnie des Indes confie le gouvernement de l'immense péninsule à un secrétaire d'État, assisté d'un conseil inamovible, dont la moitié des membres est à la nomination de la couronne et l'autre moitié élective. Un article de cette loi dispose que, lorsqu'un particulier aura quelque plainte à élever contre l'administration de l'Inde, il devra poursuivre le secrétaire d'État : ce n'est qu'une application réglementaire de ce grand principe du droit commun de l'Angleterre, d'après lequel tout citoyen peut avoir recours devant la justice contre tout officier public. Garantie immense et trop peu connue de la liberté britannique, qui contraste avec cette inviolabilité de nos moindres fonctionnaires, créée par la constitution de l'an VIII, que l'on avait la naïveté, même sous le régime constitutionnel, de ranger parmi les conquêtes de 1789.

Ce secrétaire d'Etat est lord Stanley, dont la vigoureuse jeunesse et le solide esprit promettent aux affaires de l'Inde un guide prudent et énergique, et inspirent une confiance universelle. Il a noblement résumé le programme de la nouvelle organisation du gouvernement des Indes dans son discours du 20 septembre à une des corporations municipales de Londres. « Nous avons à préserver l'Inde des fluctuations de la politique parlementaire, et à défendre l'Angleterre contre le danger, plus éloigné, mais non moins réel, du contact de notre pouvoir exécutif avec l'administration d'un pays qui ne peut être gouverné qu'au moyen du pouvoir absolu. » Le ministère de son père doit à la discussion de la proposition Cardwell la consolidation de son existence, auparavant incertaine et chancelante. L'opinion libérale la plus avancée s'est facilement résignée à la durée provisoire d'un cabinet qui donne au grand parti réformiste et indépendant le temps de se chercher des chefs plus jeunes et plus sûrs que lord Palmerston, et qui, en attendant, entre lui-même résolûment dans la voie des réformes utiles et des progrès légitimes. Les coryphées de l'administration conservatrice subissent en ce moment le châtiment souvent infligé par la Providence aux hommes d'État que les passions politiques, je dis les passions, et non de serviles et factieuses convoitises, ont entraînés jusqu'à l'injustice et l'exagération. Le pouvoir qu'ils ont si avidement désiré leur est un jour accordé, mais à la condition d'y suivre précisément la même conduite qu'ils ont reprochée à leurs prédécesseurs. Depuis leur second avénement, lord Derby et M. Disraëli sont occupés à faire tout ce dont ils ont fait un crime à sir Robert Peel : ils admettent ou ils proposent eux-mêmes des réformes libérales qu'ils ont ou qu'ils auraient certainement combattues s'ils étaient

restés dans l'opposition où les avait jetés leur rupture avec l'illustre chef, dont ils se détachèrent quand il reconnut la nécessité de briser le vieux programme tory et d'ouvrir la porte de l'avenir. L'admission des juifs au parlement, l'abolition du cens d'éligibilité pour la Chambre des communes, la promesse d'une nouvelle réforme parlementaire plus efficace que toutes les propositions récentes, indiquent les pas qu'ils ont faits dans cette voie nouvelle et ont dû naturellement leur valoir les sympathies libérales, tandis que par des mesures sincèrement favorables à la liberté religieuse dans les écoles, dans les prisons et dans l'armée, ils ont conquis une sorte d'adhésion jusque dans la portion la plus militante de l'épiscopat et de la presse catholique de l'Irlande.

Mais, s'il a consolidé pour un temps ce ministère conservateur, le grand débat sur l'Inde a rendu un service bien plus considérable encore à l'Angleterre et à l'Europe en confirmant la défaite de lord Palmerston. Malgré l'habileté tardive de sa retraite à la dernière heure du combat, cette défaite n'en a pas moins été évidente et complète : et, pendant tout le reste de la session, la Chambre a semblé prendre plaisir à lui montrer qu'elle avait définitivement secoué le joug. Il reviendra peut-être au pouvoir, tant les ressources de son esprit sont abondantes, et tant les retours de la popularité, dans un pays libre, sont imprévus et naturels : mais il y reviendra averti, si ce n'est corrigé, et pénétré de la nécessité de ménager davantage ses alliés et ses adversaires.

Une autre puissance, plus redoutable encore que celle de lord Palmerston, est sortie vaincue de la lutte : celle du *Times*, inféodé depuis deux ans à la politique du noble lord, et qui avait consacré toutes ses ressources au triomphe du plan d'attaque combiné par l'ancien ministère. Il est impossible de ne pas voir dans ce fait une preuve concluante du bon sens national de l'Angleterre. L'incontestable utilité de cette immense machine de publicité, comme organe retentissant de tous les griefs individuels et comme stimulant énergique du sentiment public, serait plus que contre-balancée par son omnipotence, si cette omnipotence ne rencontrait pas de frein et ne recevait jamais de leçon. L'équilibre des pouvoirs constitutionnels serait gravement compromis par la prépondérance exclusive d'un journal unique, où des écrivains sans mission et sans responsabilité parlent tous les jours en maîtres au public le plus nombreux de la terre. Mais, comme je crois l'avoir prouvé ailleurs, l'empire de la tribune et son universelle publicité sont le contre-poids nécessaire et efficace de cette dangereuse toute-puissance de la presse. Le débat sur l'Inde en a fourni une nouvelle et concluante démonstration.

Qu'on veuille bien remarquer que, dans toutes ces péripéties de la

politique anglaise de nos jours, il ne s'agit nullement de cette prétendue lutte entre l'aristocratie et la démocratie où des observateurs superficiels croient trouver la clef des mouvements de l'opinion chez nos voisins. Au fond, ce qui gouverne en Angleterre, c'est la classe moyenne, mais une classe moyenne beaucoup plus largement assise et beaucoup plus hiérarchiquement constituée que celle qui a gouverné en France, à certaines époques de notre ancienne monarchie et pendant toute la durée du régime parlementaire. Cette classe moyenne n'a jamais connu ni les engouements puérils, ni les prétentions taquines et envieuses, ni les lâches abdications, ni les inexcusables paniques qui déparent l'histoire de notre bourgeoisie. Elle estime très-haut l'intelligence, mais plus encore la volonté. Elle recherche et considère la richesse, mais comme le signe de la force et de l'activité sociale. Elle a horreur de l'inertie et de la faiblesse, et par conséquent de l'arbitraire, imposé ou consenti. Elle veut vivre par elle-même et pour elle-même ; de là sa répugnance instinctive et traditionnelle pour la centralisation et la bureaucratie. D'un autre côté, elle n'aspire pas à envahir toutes les fonctions publiques et à fermer à la fois par en haut et par en bas l'accès du pouvoir à tout ce qui n'est pas elle. Elle ouvre ses rangs à tout ce qui s'élève, sans contester aucune élévation antérieure à elle ou indépendante d'elle. Elle consent volontiers encore à ce que l'aristocratie de naissance, qui se recrute depuis des siècles dans son sein, représente au dedans et au dehors l'autorité publique et la grandeur nationale, comme un puissant souverain, assis dans la tranquille et simple majesté de sa force, laisse volontiers à de grands seigneurs le soin d'étaler la pompe des lointaines ambassades et de briguer l'honneur des charges onéreuses.

Mais elle entend bien que sa volonté se fasse, et que nul intérêt n'entre en conflit avec les siens, que nulle conviction ne l'emporte sur la sienne. Et ce n'est pas d'aujourd'hui que date cette souveraineté voilée, mais certaine. Pour qui comprend bien l'histoire d'Angleterre, elle a depuis deux siècles toujours existé et toujours grandi. A travers les divisions superficielles des partis, c'est l'esprit des classes moyennes qui a toujours dirigé ces grands courants d'opinion dont les révolutions dynastiques et ministérielles ne sont que la traduction officielle. Jamais le patriciat anglais n'a été autre chose que le mandataire actif et dévoué, l'interprète et l'instrument de cette classe intelligente et résolue en qui se condensent la volonté et la puissance nationale. C'est elle que personnifiaient Cromwell et Milton lorsque par l'épée de l'un et la plume de l'autre la république s'assit pour un temps sur les débris du trône de Charles Ier. C'est pour elle et avec elle que Monck rappela les Stuarts, et que trente ans plus tard le parlement les remplaça par une royauté nouvelle. C'est elle qui,

avec les deux Pitt, éleva dès le dix-huitième siècle l'édifice de la prépondérance britannique, et qui, avec Burke, l'empêcha d'être ruiné et infecté par la contagion des idées révolutionnaires. C'est elle enfin qui de nos jours, avec Peel, a ouvert à la politique une ère nouvelle, celle de l'amélioration du sort et de l'extension des droits de la classe ouvrière.

De là l'impérieuse nécessité de cette transformation des anciens partis, qui se fait jour dans tous les incidents de la politique contemporaine et qui a plané sur le grand débat dont j'ai essayé de rendre compte. J'entends de grands esprits que je vénère gémir sur cette transformation inévitable; je les vois s'appliquer à le retarder. Vaines tentatives et douleurs mal fondées! Cette dislocation des vieilles bandes parlementaires est légitime, naturelle et désirable. Les anciens partis sont morts avec leur raison d'être. Le parti whig est enterré au sein même de sa victoire : à lui l'immortel honneur d'avoir provoqué, par son initiative et sa persévérance, ces nobles et salutaires progrès qui n'ont pas coûté une goutte de sang et qui ont fait triompher les idées libérales par les seuls moyens que la liberté avoue : l'émancipation catholique, la réforme parlementaire, l'abolition de l'esclavage colonial, la suppression des lois sur les céréales. Ses adversaires d'autrefois sont devenus ses émules d'aujourd'hui, et pourraient bien le devancer dans la voie des nouvelles réformes, substantielles et populaires, qui doivent remplacer d'anciennes routines par les bienfaits d'un progrès rationnel et moral. Aujourd'hui tout le monde en Angleterre veut le progrès, et tout le monde aussi le veut sans renier la gloire du passé, sans ébranler les fondations sociales. De toutes les questions qui intéressent aujourd'hui le salut ou l'honneur du pays, il n'y en a pas une seule qui se rattache aux anciennes divisions des whigs et des tories. Qu'ont de commun avec elles l'alliance française, la révolte des Indes, la guerre avec la Russie ou avec la Chine, l'émancipation politique et industrielle des colonies? Rien, absolument rien. Bien gouverner le pays, tirer de ses colossales ressources le meilleur parti possible pour son honneur et sa prospérité : voilà le seul problème qui reste à résoudre. Il suffit pour légitimer toutes les ambitions honnêtes et pour exercer tous les talents reconnus ou en herbe. Il suffit aussi pour amener de temps à autre dans les régions du pouvoir ces modifications périodiques, ces crises salutaires, indispensables dans un gouvernement libre, parce qu'elles empêchent les majorités de se rouiller, et les hommes d'Etat de se faire un monopole des jouissances du pouvoir.

Les vrais besoins et les vrais périls du pays ne sont plus là où on a coutume de les chercher. Il y a quinze ans on prédisait que la réforme des lois céréales et le libre échange amèneraient un antago-

nisme irréconciliable entre les intérêts agricoles et manufacturiers. C'est tout le contraire qui est arrivé[1]. Les bénéfices des agriculteurs ont exactement suivi ceux des industriels et les ont souvent dépassés. On craignait de voir la population des campagnes sacrifiée à celle des villes. Et, au contraire, c'est toujours celle-ci qui, en se multipliant à l'infini, inspire des sollicitudes aussi vives que légitimes, et constitue l'infirmité sociale de l'Angleterre[2]. Pour y porter remède, ce n'est pas le pouvoir seul, c'est le pays tout entier qui lutte et qui cherche le remède. Ses généreux efforts seront récompensés par le succès, si, comme tout l'annonce, pour éviter les envahissements du paupérime, il sait contenir ceux de la bureaucratie et de la centralisation qui ont partout, sur le continent, détruit ou enchaîné la liberté, sans pouvoir ni détruire ni enchaîner le paupérisme.

J'ai déjà indiqué ici même, et je salue de nouveau avec bonheur, le symptôme le plus significatif et le plus consolant de l'état actuel de l'Angleterre : c'est la persévérante ardeur que met l'élite de la nation anglaise à poursuivre les réformes sociales et administratives, à améliorer l'état des prisons, les logements insalubres, à propager l'instruction populaire, professionnelle, agricole et domestique, à augmenter les ressources du culte, à simplifier la procédure criminelle et civile, à travailler en toutes choses au bien-être moral et matériel des prolétaires, non par l'humiliante tutelle d'un pouvoir sans contrôle, mais par la généreuse coalition de toutes les forces libres et de tous les sacrifices spontanés.

Le danger de l'Angleterre n'est donc pas à l'intérieur. On voudrait bien la croire en proie, comme nous, aux menaces du socialisme et obligée de se réfugier dans l'autocratie. D'ingénieux panégyristes du pouvoir absolu ont dépensé dernièrement leur perspicacité à rechercher, dans des pamphlets inconnus et des *meetings* obscurs, les preuves du progrès des idées révolutionnaires au delà du détroit. Ces érudits ont oublié, ou peut-être n'ont jamais su tout ce qui s'est dit et publié dans ce genre, de 1790 à 1810, non pas dans quelques sentines ténébreuses, mais en plein jour, avec l'assentiment tacite

[1] *Les Ouvriers des deux mondes*. Publication de la société d'Économie sociale. 1858, t. I, p. 396.

[2] Je recommande à tous ceux qui veulent approfondir cette plaie l'ouvrage intitulé : *Dives et Lazarus ou Aventures d'un médecin obscur dans un quartier pauvre*. Londres, 1858. On y reconnaîtra, au milieu de faits aussi intéressants que douloureux, trois côtés lumineux : 1° la moralité et la charité *relatives* qui règnent dans les rapports de ces pauvres déshérités les uns avec les autres; 2° la supériorité morale, reconnue par un protestant anglais, des indigents irlandais et catholiques; 3° la noble et salutaire hardiesse d'une publicité qui descend, le flambeau à la main, dans les abîmes de la misère pour révéler le mal et provoquer le remède.

d'un grand parti parlementaire, et sous le patronage de plusieurs des hommes les plus marquants du pays, pendant que le pays était en proie aux plus grands embarras financiers, à des révoltes fréquentes dans ses marines, et aux formidables entreprises du plus grand capitaine de l'histoire moderne. Tout homme qui connaît tant soit peu l'Angleterre ne peut que sourire de ces appréhensions intéressées. On peut renvoyer leurs auteurs à cet honnête boutiquier de Londres qui paraissait l'autre jour devant le tribunal de police pour demander au magistrat comment il pourrait se faire rembourser les frais de port d'une brochure démagogique qui lui était arrivée par la poste. Non-seulement la nation elle-même ne réclame aucun changement organique, mais aucun des partis sérieux, anciens ou nouveaux, n'y songe. Jamais la constitution n'a été plus universellement respectée, plus fidèlement pratiquée, plus affectueusement invoquée. Après soixante-dix ans écoulés, il est encore vrai de dire ce que Mirabeau répondait en 1790 aux oiseaux de sinistre augure qui prophétisaient dès lors la ruine imminente du pays libéral par excellence : « L'Angleterre perdue ! par quelle latitude, je vous prie, a-t-elle fait « naufrage ?... Je la vois au contraire active, puissante, sortant plus « forte d'une agitation régulière et venant de remplir une lacune de « sa constitution avec toute l'énergie d'un grand peuple. »

Non, le danger de l'Angleterre n'est pas là ; il existe pourtant, mais ailleurs. C'est du dehors que la menacent les vrais périls auxquels elle peut succomber et sur lesquels elle se fait une fâcheuse illusion. Je ne parle pas seulement de la révolte des Indes, bien que je sois loin d'être aussi rassuré sur son issue définitive qu'on veut le paraître en Angleterre ; mais l'Europe me semble bien plus à craindre pour elle que l'Asie. A la fin du premier Empire, l'Europe, moins la France, était intimement d'accord avec l'Angleterre, et de plus pénétrée de respect pour les récents exploits de son armée en Espagne et en Belgique. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi. Les armées anglaises ont, injustement, mais incontestablement, perdu leur prestige. De plus les progrès graduels des idées libérales en Angleterre et la marche rétrograde des grands États du continent, depuis quelques années, vers le pouvoir absolu, ont placé les deux politiques sur deux voies tout à fait différentes, mais parallèles et assez rapprochées pour que les conflits puissent éclater d'un jour à l'autre.

Il y a de plus, contre l'Angleterre, dans beaucoup d'esprits, une répulsion morale qui est à elle seule un sérieux danger. Les Anglais regardent comme un honneur et comme une parure les invectives de la presse qui prêche le fanatisme et le despotisme ; mais ils auraient grand tort de croire qu'il n'y a pas contre eux en Europe d'autres répugnances que celles dont ils ont raison de s'honorer. Le comte de

Maistre, qu'ils doivent se reprocher de ne pas assez connaître, qui n'avait jamais vu l'Angleterre, mais qui l'avait devinée avec l'instinct du génie, et admirée avec la franchise d'une grande âme, a écrit ceci : « Ne croyez pas que je ne rende pas pleine justice aux Anglais. J'ad- « mire leur gouvernement (sans croire cependant, je ne dis pas qu'on « *doive*, mais encore qu'on *puisse* le transporter ailleurs); je me pros- « terne devant leurs lois criminelles, leurs arts, leur science, leur es- « prit public, etc.; mais tout cela est gâté dans la vie politique exté- « rieure par des préjugés nationaux insupportables et un orgueil sans « mesure et sans prudence, qui révolte les autres nations et les em- « pêche de s'unir pour la bonne cause. Savez-vous la grande difficulté « de l'époque extraordinaire où nous vivons (1805)? *C'est que la cause « qu'on aime est défendue par la nation qu'on n'aime pas.* »

Pour moi, qui aime la nation presque autant que la cause qu'elle défend, je regrette que M. de Maistre ne soit plus là pour flétrir, avec cette *colère de l'amour* qui le rendait si éloquent, l'effronterie maladroite qu'a déployée l'égoïsme britannique dans l'affaire de cet isthme de Suez, dont l'Angleterre voudrait fermer à tous la porte, quoi qu'elle en tienne d'avance la clef à Périm. Il aurait été aussi bien bon à entendre sur la ridicule susceptibilité d'une partie de la presse anglaise à l'endroit du dépôt des charbons russes à Villefranche; comme si une nation qui étend chaque jour sa domination maritime dans tous les cours du monde, et qui occupe dans la Méditerranée des positions telles que Malte, Gibraltar et Corfou, avait bonne grâce à venir se plaindre de ce que les autres peuples essayent d'étendre leur commerce et leur navigation.

D'une part donc, les ressentiments légitimes suscités par la politique imprudente et inconséquente de l'Angleterre dans ses relations avec les autres États; de l'autre, l'horreur et le dépit qu'inspire aux âmes serviles le spectacle de sa liberté durable et prospère, ont créé en Europe un fond commun d'animosité contre elle. Il sera facile à qui le voudra d'exploiter cette animosité et d'en profiter pour engager l'Angleterre dans quelque conflit dont elle risque fort de sortir vaincue ou amoindrie. C'est alors que les masses populaires, blessées dans leur amour-propre national par des échecs imprévus, pourront soulever des orages dont rien, jusqu'à présent, n'a donné l'idée dans son histoire. Pour prévenir cette catastrophe, il lui importe de ne plus s'aveugler sur la nature et l'étendue de ses ressources. Ses forces militaires et surtout les connaissances militaires de ses officiers et de ses généraux, sont évidemment au-dessous de sa mission. Ses forces maritimes peuvent être, sinon dépassées, du moins égalées comme elles l'ont été déjà par les nôtres sous Louis XIV et sous Louis XVI, comme elles le seront encore dès que notre honneur et notre intérêt l'exigeront.

Elle se fie trop à sa gloire passée, à la bravoure naturelle de ses enfants. Parce qu'elle est essentiellement guerrière, elle se croit à tort au courant des progrès modernes de l'art de la guerre et en état de résister à la supériorité du nombre, de la discipline et de l'habitude des camps. Parce que, en 1848, les armées les plus vaillantes et les mieux disciplinées n'ont pas préservé les grandes monarchies continentales d'une chute subite et honteuse devant l'ennemi intérieur, elle voudrait douter qu'une bonne et nombreuse armée soit la première condition de salut contre l'ennemi du dehors. Parce qu'elle est libre, elle croit à tort qu'elle n'a rien à craindre des ennemis de la liberté. Non, ses institutions ne sont pas un boulevard inabordable, comme l'a dit étourdiment M. Roebuck, à son retour de Cherbourg. Hélas! l'expérience des temps anciens et modernes a prouvé que les nations libres peuvent succomber comme les autres, et même plus vite que les autres. La liberté est le plus précieux des trésors ; mais, comme tous les trésors, elle excite l'envie, la convoitise, la haine de ceux-là surtout qui ne veulent pas que d'autres possèdent ce qu'ils n'ont ni su ni voulu posséder eux-mêmes. Comme tous les trésors, comme la beauté, comme la vérité, comme la vertu même, elle veut être surveillée et défendue avec une tendre sollicitude et une infatigable vigilance. Toutes les inventions dont la science moderne est si fière profitent au despotisme autant et plus qu'à la liberté. L'électricité et la vapeur prêteront toujours plus de force aux gros bataillons qu'aux bonnes raisons. En remplaçant le plus souvent par la mécanique le ressort moral, l'énergie individuelle de l'homme, elles appellent et secondent l'empire de la force sur le droit. Voilà ce que les amis de l'Angleterre et de la liberté ne doivent jamais perdre de vue.

C'est là le seul terrain où l'on ne se sente pas rassuré par les prodiges de cette initiative individuelle et de ces associations spontanées dont l'intrépide et inépuisable énergie fait la force et la gloire suprême de l'Angleterre. Partout ailleurs, il faut bien que toute la puissance et toute la fortune de l'autocratie s'avouent vaincues et éclipsées par cette incomparable fécondité de l'industrie privée qui, de nos jours, sans être ni provoquée ni secourue par l'État, a creusé dans le port de Liverpool des bassins flottants six fois plus vastes que ceux de Cherbourg, élevé sur le sol du Palais de Cristal la merveille de l'architecture contemporaine, fouillé le fond des mers pour y déposer la chaîne électrique et réuni ainsi les deux grands peuples libres du monde par cette voix de l'éclair dont les premières paroles ont porté en un instant à travers les abîmes et d'un monde à l'autre, le chant de joie des anges à la naissance du Sauveur : *Gloire à Dieu au*

plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

Mais ce n'est pas seulement dans les régions de la grande industrie, pour y frapper tous les regards et arracher des témoignages d'admiration aux plus rebelles, que se produisent ces merveilles de l'initiative libre et personnelle. Pour moi, je me sens bien plus ému et plus rassuré encore, quand je la contemple à l'œuvre dans les entrailles mêmes de la société, dans les profondeurs obscures de la vie quotidienne; et c'est là qu'il faut la voir plonger au loin ses racines et développer sa vigoureuse végétation, pour bien juger tout ce que vaut pour l'âme et le corps d'une nation la noble habitude de pourvoir par elle-même à ses besoins et à ses dangers.

Je n'en veux citer, et c'est par là que je terminerai cette trop longue étude, que deux traits dignes d'inspirer, à mon sens, l'envie des honnêtes gens de tout pays, et qui ont passé presque inaperçus en Angleterre même, tant ils sont conformes à ce que l'on y voit tous les jours et à ce qu'on chercherait vainement ailleurs.

J'ouvre par hasard un obscur journal provincial, le *Manchester Examiner* du mois de juillet dernier, et j'y trouve l'histoire de quatre ou cinq jeunes gens de la classe moyenne qui, en 1853, ont entrepris de fonder à leurs frais une école libre et gratuite dans *Angel Meadow*, un des quartiers les plus sauvages de l'immense cité industrielle de Manchester. Ils voulaient, selon leur expression, fouiller le paganisme des masses ouvrières. Mais, comme tous les paganismes, celui d'Angel Meadow se montra peu accessible et peu reconnaissant. Nos jeunes apôtres s'étaient installés dans une petite maison abandonnée et y avaient attiré quelques enfants de la rue. Pour les en récompenser, on leur donnait un charivari tous les soirs, tous les jours on brisait les vitres de leurs fenêtres et on jetait à travers ces ouvertures des chiens et des chats morts dans les salles d'études. Ils eurent soin de ne pas se fâcher, de ne pas se plaindre et de persévérer en allant visiter un à un tous les pères de famille du voisinage pour les éclairer et les rassurer. Au bout de cinq ans ils avaient vaincu. Aujourd'hui la sympathie de la population leur est acquise, ainsi que l'appui du clergé, et ils comptent quatre cents jeunes élèves dont ils demeurent les instituteurs volontaires, ce qui ne les empêche pas de faire aux adultes des cours et des leçons conformes au programme des grandes associations ouvrières de la ville. Ils sont ainsi devenus les émules de cette admirable institution que l'on appelle l'*Union des écoles déguenillées*, parce qu'elle a pour but exclusif de s'occuper des enfants en guenilles, et qui compte déjà dans la seule ville de Londres, 166 écoles, 41,802 élèves, 350 maîtres payés, et, chose plus louable encore! 2,139 membres gratuits qui s'imposent le devoir d'aller plusieurs fois par semaine

donner des leçons aux élèves pauvres[1]. On me dira que c'est là ce que font en France tous nos frères et toutes nos sœurs voués à l'instruction du peuple, ainsi que beaucoup de pieux laïques. Sans doute, et j'ajoute que c'est là ce qu'ils font en Angleterre, partout où il s'en trouve. Mais il ne s'en trouve pas assez, même en France, et à plus forte raison en Angleterre. Sachons donc honorer le dévouement sincère au bien, sous quelque forme qu'il se produise; s'il pouvait jamais être redoutable à quelqu'un ou à quelque chose, ce n'est pas certes au clergé catholique ni à la vérité. De plus, jusqu'à ce qu'il soit affirmé et même démontré par les nouveaux oracles de l'Église que l'état des Indiens du Paraguay est le seul idéal qu'il convient de proposer aux nations européennes du dix-neuvième siècle, il faudra bien admettre que les vertus civiles et civiques ont bien leur importance, et que la religion, partout si désarmée en présence de la misère et du matérialisme, est au moins aussi intéressée que la société au développement spontané de la force morale et intellectuelle dont il a plu au Tout-Puissant de doter sa créature de prédilection.

Mais voici un autre exemple, dans une autre sphère, de cette heureuse et consolante activité de l'effort individuel, où éclate avec une évidence saisissante le talent du *self-government* et l'heureux rapprochement des classes supérieures et inférieures de la population anglaise. Non loin de Birmingham, autre métropole de l'industrie anglaise, s'élève un vieux manoir féodal, entouré d'un beau parc, et appelé Aston-Hall. Charles Ier y avait pris gîte en 1642, et les gens de Birmingham, qui tenaient pour le parlement, étaient venus l'y assiéger. Avec le temps, la grande ville, à force de s'étendre, avait fini par atteindre et par enserrer dans ses ramifications successives le vieux domaine, avec ses grands arbres et ses vertes pelouses. La famille ancienne et appauvrie qui en était propriétaire ne pouvait s'empêcher de le vendre, et l'on prévoyait le moment très-prochain où cet espace de verdure fraîche et salubre disparaîtrait pour faire place à de nouvelles rues encombrées de forges et de filatures. Alors l'idée vint à quelques-uns d'en faire l'acquisition pour le transformer en un *parc du peuple*, conformément à un exemple déjà donné par d'autres villes. Nous connaissons tous des pays très-éclairés où une telle entreprise n'eût point été regardée comme possible, à moins d'aller frapper à la porte du trésor public ou de la cassette du souverain, en faisant alterner habilement les importunités de la sollicitation avec les grâces de l'adulation. A Birmingham, les choses se passent autrement. Un

[1] Davesies de Pontes : *Les Réformes sociales en Angleterre*, *Revue des Deux-Mondes*, 1er septembre 1858.

comité se forme ; il se compose principalement d'ouvriers et aussi d'un certain nombre de patrons et de chefs d'industrie. Toute la ville s'associe à leur œuvre. On crée une société par actions, dont les ouvriers deviennent actionnaires, et on l'appuie par une souscription générale dont tout le monde prend sa part. La petite fille des écoles de charité place son denier à côté des billets de banque du manufacturier aisé. La somme requise est bientôt trouvée : le domaine est acheté au nom de la nouvelle association : le vieux château, soigneusement restauré, est destiné à recevoir une exposition permanente des arts et des manufactures du district, et le grand parc, avec ses arbres séculaires, est transformé en lieu de promenade et de récréation pour les familles ouvrières. Alors, mais alors seulement, et quand il s'agit d'inaugurer cette heureuse conquête d'une intelligente et courageuse initiative, on envoie chercher la Reine. Car toutes ces petites républiques municipales tiennent infiniment à montrer que la royauté est leur clef de voûte. Toute cette grande société, si fière et si sûre d'elle-même, sait bien qu'elle n'a rien à craindre de la puissance souveraine, qui est à la fois sa gracieuse parure et son fidèle mandataire, et qui n'a, elle aussi, rien à redouter de l'active spontanéité de ses sujets; qui ne prétend empêcher aucune émancipation, aucun développement de l'indépendance individuelle ; qui n'impose ni la soumission à aucune énergie ni le silence à aucune contradiction ; qui n'est, à vrai dire, que la liberté couronnée. Le 15 juin 1858, la reine obéit à cet appel touchant : elle vient, et six cent mille ouvriers accourent au-devant d'elle, sortant par myriades de toutes les fourmilières industrielles des districts du *pays noir*, c'est-à-dire des comtés de Stafford et de Warwick, dont les houillères alimentent la grande industrie métallurgique. Ils lui apportent l'affectueux hommage de leurs visages heureux, de leurs âmes libres et de leurs mâles efforts pour grandir et s'affranchir. La reine traverse ces flots d'une population enthousiaste et inaugure le nouveau musée; elle arme chevalier le maire de Birmingham, élu par ses concitoyens, en lui frappant sur l'épaule, selon le cérémonial antique, avec l'épée que lui prête à cette fin le lord lieutenant du comté : puis elle fait approcher les huit ouvriers que leurs camarades avaient signalés comme les plus utilement zélés pour l'œuvre commune, et leur dit : « Je vous remercie person-
« nellement de ce que vous avez fait pour sauver ce vieux manoir, et
« j'espère que ce *Parc du Peuple* sera à jamais un bienfait pour les
« classes ouvrières de votre ville. » Pendant qu'elle s'éloigne, quarante mille enfants des écoles libres et nationales de diverses confessions, rangés en espalier sur son passage, sous les grands arbres qui avaient peut-être vu passer Charles Ier, chantent en masse, avec un

accent à la fois innocent et passionné qui arracha des larmes à plus d'un assistant, un hymne en vers passablement grossiers, dont le refrain dit : *Or prions tous pour notre patrie ; que Dieu garde longtemps l'Angleterre, qu'il la garde chrétienne, heureuse et glorieusement libre*[1] !

[1] Now pray we for our country
That England long may be
The holy and the happy
And the gloriously free.

CH. DE MONTALEMBERT.

DU

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE

Les adversaires du Code civil, et ils ne laissent pas que d'être encore assez nombreux, ont souvent, depuis cinquante ans, fait entendre des prédictions menaçantes en énumérant les conséquences que le partage égal des biens paternels entre les enfants devait avoir pour l'avenir de la France. Non contents d'en signaler les inconvénients politiques, ils se sont souvent complu à annoncer que les suites en seraient funestes pour la richesse nationale. Suivant eux, la multiplication de la race humaine prendrait dorénavant des proportions effrayantes, et ne s'arrêterait que lorsque notre sol serait arrivé à la plus extrême division. Bientôt il ne serait plus occupé que par de très-petits propriétaires, vivant à grand'peine de quelques ares de terre cultivés à la bêche et fécondés uniquement par les sueurs abondantes de leurs misérables possesseurs. Plus de vastes domaines, plus de grande culture et partant plus de pâturages et plus de bestiaux. L'industrie manquerait de bras, qui tous seraient occupés à remuer la glèbe; les villes deviendraient désertes faute d'un superflu suffisant dans la production générale pour fournir les vivres aux hommes occupés à autre chose qu'à produire des denrées alimentaires; et une population exclusivement rurale, vivant péniblement en temps ordinaire et cruellement décimée en temps de disette par la faim et la maladie, trouverait seule place désormais dans notre patrie appauvrie. Bref, on nous menaçait de l'état où languissait la malheureuse Irlande il y a quelques années, avant que l'émigration et l'épidémie ne fussent venues y rétablir impitoyablement l'équilibre entre la population et la production.

Il y avait bien là de quoi s'effrayer, et à d'autant plus juste titre, qu'il fallait reconnaître que ces conclusions étaient rigoureusement déduites. Aussi, même parmi les personnes qui ne nourrissent ni inutiles regrets ni chimériques espérances, et qui croient sage de se conformer aux conditions essentielles de leur temps, parmi les amis sincères des principes qui prévalent dans les sociétés modernes de-

puis 1789, plus d'un esprit réfléchi pensait-il avec une secrète terreur aux conséquences d'une loi si profondément entrée dans nos mœurs. On croyait voir le mal sans découvrir le remède, car la seule modification que l'esprit du siècle puisse permettre à la législation existante serait l'atténuation de ce qu'elle a de trop absolu; or ce résultat ne pourrait être obtenu qu'en laissant aux pères de famille une plus grande liberté dans la disposition de leurs biens, et cette liberté, suivant toute apparence, bien peu de personnes en useraient dans l'état présent des familles et des fortunes.

Mais, vanité de la logique! voici que les faits viennent donner un démenti complet à des craintes qui paraissaient fondées; voici que le dénombrement fait en 1856, comparé aux dénombrements antérieurs, nous apprend qu'en France la population est à peu près stationnaire. Ces habitants des campagnes qui devaient pulluler abandonnent en grand nombre les villages; les grandes villes, les villes industrielles surtout, augmentent au contraire et menaçent de prendre un développement inconnu jusqu'à nous. Ce résultat, tout opposé à celui qu'on prévoyait, est-il beaucoup plus satisfaisant? Pour notre part nous en doutons. Incontestablement, ce qui est désirable, c'est qu'une juste proportion se maintienne entre les villes et les campagnes; le paysan et l'ouvrier, le commerçant et le savant, l'industriel et le propriétaire, tiennent tous une place utile dans une grande nation. Mais, si l'équilibre doit être rompu, est-il souhaitable qu'il le soit du côté vers lequel nous semblons pencher? Je ne le crois pas : cela n'est bon, ni pour la santé, ni pour l'ordre, ni surtout pour la moralité publique. C'est ce que nous tâcherons d'établir brièvement un peu plus tard. Examinons d'abord les faits et exposons-les au lecteur.

Un économiste qui fait autorité dans la science, M. Léonce de Lavergne, a analysé dans un travail qui a vivement fixé l'attention du public les causes de l'état stationnaire de la population. Il a fait avec une sagacité rare la part de celles qui sont purement accidentelles et de celles au contraire qui peuvent devenir permanentes; après lui, il reste peu de chose à dire sur les résultats généraux du recensement de 1856; mais, dans l'étude de ses détails, bien des remarques curieuses peuvent encore être faites, et nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de le comparer département par département avec celui qui l'a précédé.

En 1851, la France contenait 35,781,628 habitants, et en 1856 36,039,364 : ce n'est qu'une augmentation de 257,736 âmes, un peu plus de 7 millièmes pour 100, proportion extrêmement faible comparée à celle que l'on constate dans presque tous les autres états européens. Il y a plus, si on défalque des deux totaux la population du

département de la Seine, on trouve une diminution pour l'ensemble des quatre-vingt cinq autres départements. Paris en effet est accrû démesurément tandis que le reste du pays est resté stationnaire. Nous allons le prouver par quelques chiffres, en prenant pour accordé qu'on ne va guère au delà de la vérité en considérant comme population parisienne tout le département de la Seine.

	1806	1836	1851	1856
Population de Paris.	546,856	909,126	1,053,262	1,174,346
— de l'ar. de Saint-Denis.	42,984	110,057	233,792	356,034
— de l'ar. de Sceaux.	39,923	87,708	135,011	197,039
Total du départ. de la Seine.	629,763	1,106,891	1,422,065	1,727,419[1]

L'augmentation est donc :

	En 50 ans.	En 20 ans.	En 5 ans.
Pour Paris.	115 pour 100	29 pour 100	11 pour 100.
Pour l'arrond. de Saint-Denis.	728 pour 100	223 pour 100	52 pour 100.
Pour l'arrond. de Sceaux.	394 pour 100	125 pour 100	46 pour 100.
Pour le département entier.	174 pour 100	56 pour 100	21 pour 100.

Ce sont là des faits éloquents; pour en faire comprendre l'énormité il suffira d'énoncer le chiffre qui serait atteint si Paris continuait à augmenter dans la proportion, non pas géométrique, ce qui donnerait

[1] Les tableaux du recensement publiés par l'administration donnent quatre chiffres distincts pour la population des communes qui comptent plus de 2,000 âmes ou qui sont chefs-lieux de canton :

1° Le chiffre de la population totale;

2° Celui de la population flottante comprenant les garnisons, les étudiants et les élèves des deux sexes des divers établissements d'instruction publique, les prisonniers, les malades des hospices, les membres des communautés religieuses;

3° La population municipale ou normale ;

4° La population municipale agglomérée.

En général, nous avons donné pour les villes le chiffre de la population municipale, parce que la population flottante, et surtout les garnisons qui en forment d'ordinaire la plus forte partie, varient par des causes souvent très-indépendantes du mouvement naturel des populations. Pour Paris nous avons fait une exception; par suite de l'impossibilité où nous nous trouvions de défalquer le chiffre exact de la population flottante de la banlieue, puisque nous ne connaissons pas les chiffres qui se rapportent aux communes de moins de 2,000 âmes, nous nous sommes servis de ceux de la population totale. Ce mode de procéder n'a pas eu d'ailleurs une grande importance, car la population flottante a peu varié dans le département de la Seine; elle a assez notablement diminué à Paris même (de 57,195 à 43,858), mais elle paraît avoir augmenté dans la banlieue, à en juger par les communes principales, les seules dont nous puissions parler en pleine connaissance de cause. Nous avons donc ainsi obtenu des résultats moins inquiétants que ceux que nous eussions pu produire si nous n'avions basé nos calculs que sur la population normale.

un résultat trop effrayant, mais simplement arithmétique que son accroissement a suivi pendant la dernière période quinquennale.

Tandis que la France en 1906 ne contiendrait que 38 millions et demi d'habitants, le département de la Seine en compterait tout près de 5 millions, le huitième à peu près de la population totale du pays. Jamais pareille agglomération d'êtres humains n'a existé, et, si dans le siècle des chemins de fer et du télégraphe électrique le mot impossible peut être prononcé, à coup sûr c'est pour dire qu'un semblable phénomène ne se produira pas. Suivant toute apparence, le mouvement actuel devra se modérer singulièrement. Si la sagesse humaine n'y met pas ordre, ce sera la force des choses qui se chargera de cette tâche en imposant de rudes souffrances à notre génération et à celle qui la suivra. Il y a donc là un sujet de méditation digne de l'attention publique, et un problème à la solution duquel est attaché le sort de plusieurs millions d'entre nous.

Il n'est pas facile de déterminer précisément la part qu'a prise à l'accroissement de Paris chacune des diverses causes auxquelles il peut être attribué. La plus active, sans doute, c'est l'établissement des chemins de fer, qui a rendu les denrées plus abondantes en diminuant les frais de transport, et en permettant de faire venir de plus loin et de lieux où la production est moins coûteuse les objets qui demandent à être rapidement consommés. Toutefois, là n'est pas la seule cause de l'accroissement de la population; si seule elle eût agi, la vie n'eût pas enchéri comme elle a fait ces dernières années, les habitants ne se fussent multipliés que dans la juste proportion nécessaire pour ramener les vivres à leur ancien prix, et compenser la diminution qu'aurait d'abord amenée avec elle la facilité plus grande des communications. Il faut donc expliquer encore par d'autres raisons le mouvement qui s'est fait si vivement sentir. Les grands travaux qui ont été entrepris à Paris depuis quelques années y ont appelé des myriades d'ouvriers; l'attraction qui entraîne vers le centre des plaisirs tous ceux qui ont du loisir et de l'argent à dépenser, et l'appât qui amène sur le théâtre des spéculations financières les hommes assez nombreux aujourd'hui qui cherchent à se faire promptement une fortune par des jeux de bourse, ont aussi puissamment agi. Enfin, pendant les années de disette que nous venons de traverser, le pain, grâce à la caisse de la boulangerie, a été vendu à meilleur marché dans le département de la Seine que dans les départements voisins; il n'en a pas fallu vraisemblablement davantage pour décider l'immigration d'un certain nombre d'indigents. Mais aujourd'hui, par suite du jeu de cette institution, le pain étant plus cher à Paris et dans la banlieue qu'ailleurs, c'est plutôt dans le sens contraire que le mouvement doit s'opérer.

En étudiant comment dans Paris et dans ses faubourgs se sont répartis les 300,000 nouveaux-venus, on peut en inférer, sinon avec une certitude absolue, du moins avec quelque vraisemblance, qu'ils appartiennent surtout à la classe laborieuse. Faisant abstraction des quatrième et septième arrondissements qui occupent le centre de la ville, et qui, par suite des démolitions, ont vu diminuer leur population, on trouve que, dans les arrondissements habités ou par les classes riches ou par les classes commerçantes, l'augmentation a varié de 10 à 12 pour 100, tandis qu'elle s'élève à plus de 18 pour 100 (de 50,198 à 59,248) dans le 9ᵉ (îles et quartier de l'Hôtel de Ville), à près de 27 pour 100 (de 114,271 à 144,748), dans le 8ᵉ (faubourg Saint-Antoine), à près de 29 pour 100 enfin (de 95,243 à 122,815) dans le 12ᵉ (quartier Saint-Marceau et de la place Maubert). Or ces trois derniers arrondissements sont certainement les plus pauvres de tous, et sont précisément ceux dont les gardes nationales ont été désarmées après les journées de juin 48.

Les mêmes résultats se produisent dans la banlieue. Les communes suburbaines qui entourent le bois de Boulogne, et qui sont comme une continuation des quartiers riches, ont crû beaucoup plus modérément que les autres : l'augmentation n'est que de près de 54 pour 100 (de 11,431 à 17,594) à Passy, de plus de 48 pour 100 (de 4,274 à 6,343) à Auteuil, de près de 50 pour 100 (de 15,897 à 23,822) à Neuilly. Aux Batignolles, où la population se compose en grande partie de rentiers et d'employés relativement aisés, elle est seulement d'un peu plus de 53 pour 100 (de 28,762 à 44,094).

Dans ceux des faubourgs qui sont surtout habités par la classe pauvre, et où se sont réfugiés en grande partie les ouvriers chassés des quartiers centraux par les démolitions, les proportions sont bien autrement fortes ainsi que le prouve le tableau suivant :

	1851.	1856.	
Gentilly.	13,877	21,546	plus de 55 pour 100
Montmartre.	23,112	36,450	près de 58 pour 100
La Villette.	18,651	30,287	plus de 62 pour 100
Belleville.	34,915	57,699	plus de 65 pour 100
Vaugirard	15,515	26,223	plus de 69 pour 100
Ivry.	8,549	14,459	plus de 69 pour 100
Charonne.	6,850	12,200	plus de 78 pour 100
Grenelle.	7,878	14,863	près de 89 pour 100
Montrouge.	9,223	19,910	plus de 117 pour 100

La population du département de Seine-et-Oise, qui entoure celui de la Seine et touche par bien des points à la banlieue de Paris, s'est accrue d'environ 12,000 âmes (de 472,554 à 484,179); mais on arrive à un chiffre qui n'est guère moins élevé si on additionne ensem-

ble, d'une part l'augmentation de près de 6,000 hommes, que la création de la garde impériale a amenés dans les garnisons de Versailles, de Saint-Cloud et de Saint-Germain, et de l'autre celle de la population municipale des communes très-voisines de Paris : Saint-Germain (de 10,738 à 11,333), Argenteuil (de 4,767 à 5,544), Meudon (de 3,761 à 4,771), Sèvres (de 4,698 à 5,607), Rueil (de 4,040 à 4,957), Saint-Cloud (de 2,963 à 3,267). En outre, si on tient compte de ce fait, que les arrondissements qui ne touchent pas au département de la Seine, ceux de Mantes, de Rambouillet et d'Étampes, ont diminué, on peut présumer que certaines communes, voisines de la capitale, mais qui, à cause de leur médiocrité, ne sont pas portées sur les listes du recensement, ont vu monter le chiffre de leurs habitants; d'où il suit qu'abstraction faite de l'influence parisienne Seine-et-Oise est un département où la population à légèrement diminué. Quant à Versailles, c'est une ville qui depuis longtemps est restée stationnaire (en 1826, 29,986, en 1851, 29,975, en 1856, 29,956). Il est assez singulier que l'établissement du double chemin de fer qui l'unit à Paris n'ait agi ni dans un sens ni dans l'autre. Cette circonstance ne peut pourtant pas avoir été sans influence; mais il est plutôt à croire qu'elle a eu des conséquences diverses, dont les résultats se sont contrebalancés. D'une part, la rapidité des communications a dû fixer à Versailles des familles, dont les chefs seuls étaient obligés de venir fréquemment à Paris, et qui trouvaient une compensation plus que suffisante aux frais d'un voyage quotidien dans la modicité des loyers et le prix moins élevé de certaines denrées; d'un autre côté, la facilité de venir s'approvisionner à Paris a eu vraisemblablement des effets fâcheux pour le commerce de détail. Quoi qu'il en soit, la ville du grand roi ne paraît pas en voie de retrouver les 80,000 âmes qu'elle avait en 89, lorsque les états généraux s'ouvrirent dans ses murs, et elle semble destinée à porter toujours le deuil solennel de la monarchie de Louis XIV.

Les départements qui avoisinent Paris du côté de l'est et du nord sont en décroissance. Seine-et-Marne de plus de 1 pour 100 (345,076 à 341,382), l'Oise de près de 2 pour 100 (de 403,857 à 396,085); la diminution n'atteint 1 pour 100 ni dans l'Aisne (de 558,989 à 555,539) ni dans la Somme (de 570,641 à 566,619), mais dans le premier de ces départements se trouve Saint-Quentin, grand centre de manufactures qui a augmenté de plus de 1 pour 100 (de 24,324 à 26,887), et le second a pour capitale une ville importante, Amiens, dont la population s'est accrue de plus de 7 pour 100 (de 49,139 à 52,730).

Les deux départements de l'extrême nord présentent une augmentation notable, mais qui a son explication dans des causes diverses :

Pour le Pas-de-Calais elle est d'environ 20,000 âmes (de 692,994 à 712,846), mais elle se produit tout entière dans l'arrondissement de Boulogne, et elle est causée d'une part par les nombreux rassemblements de troupes qui existaient au moment du recensement, notamment à Wimille, où se trouvait à cette époque un camp de 13,000 hommes, et de l'autre par l'accroissement des deux ports de Boulogne et de Calais qui ont vu passer leur population, le premier de 29,488 à 32,742 (environ 11 pour 100), et le second, en y comprenant le faubourg de Saint-Pierre-lez-Calais, de 21,517 à 23,059 (plus de 7 pour 100). Le reste du département est stationnaire, ou pour mieux dire l'accroissement assez notable de l'arrondissement de Béthune qui touche à la partie orientale du département du Nord compense la diminution des quatre autres. Les deux villes importantes d'Arras (de 21,900 à 21,984) et de Saint-Omer (de 19,226 à 19,796) sont à peu près stationnaires.

Le mouvement de la population dans le département du Nord, le plus peuplé de nos départements après celui de la Seine, mérite une analyse particulière. L'augmentation brute est de 54,068 (de 1,158,285 à 1,212,353), près de 5 pour 100, et se répartit ainsi :

Arrondissement de Lille.	33,123	(de 371,156 à 404,279).
— de Douai.	5,046	(de 101,109 à 106,155).
— de Cambrai.	5,618	(de 174,245 à 179,863).
— de Valenciennes.	6,303	(de 156,779 à 163,082).
— d'Avesnes.	5,483	(de 145,040 à 150,523).
— de Dunkerque.	276	(de 105,441 à 105,717).
Total.	55,849,	dont il faut défalquer :
Arrondissement d'Hazebrouck.	1,781	(de 104,515 à 102,734).

Dans l'arrondissement de Lille où l'accroissement est le plus sensible, il faut faire la part de la grande ville et des deux centres manufacturiers qui s'y trouvent. Lille, à proprement parler, n'a pas augmenté énormément (de 68,463 à 71,286, près de 4 pour 100), mais elle étouffe dans son enceinte qui, aux termes d'un décret très-récent, va être agrandie et comprendra dorénavant trois faubourgs populeux. Ces communes suburbaines, qui comme cela arrive souvent aux environs des places fortes, se sont accrues dans des proportions énormes, sont les Moulins (de 4,875 à 7,418, plus de 52 pour 100); Wazemmes (de 13,059 à 18,226, près de 40 pour 100), Esquermes (de 2,836 à 3,358, près de 19 pour 100). Elles se confondront sans doute dans un avenir prochain avec la commune de Lille. En somme le progrès de la population dans les cinq justices de paix lilloises est de près de 12 pour 100 (de 117,524 à 132,021).

Tourcoing (de 27,440 à 29,513), près de 8 pour 100, et Roubaix (de 34,456 à 39,180), près de 14 pour 100, ont, comme tous les cen-

tres industriels, vu leurs habitants se multiplier. La banlieue de Tourcoing a grandi encore plus que le chef-lieu (de 54,052 à 60,607), plus de 12 pour 100. Mais, abstraction faite des trois grandes agglomérations dont nous venons de parler, la population de l'arrondissement de Lille, qui à elle seule équivaut à celle d'un département moyen, a augmenté sur tous les points; il en est de même des quatre arrondissements orientaux (Douai, Cambrai, Valenciennes et Avesnes), l'accroissement s'y est réparti assez également : les villes, même celles qui y ont une certaine importance, Douai, (de 18,013 à 18,777), Cambrai (de 18,987 à 19,063), Valenciennes (de 20,625 à 20,905), n'y prennent pas une part plus grande que le reste du pays; Anzin, seul où se trouvent les fameuses mines de charbon, a atteint une proportion beaucoup plus forte (de 5,006 à 5,855, 17 pour 100). Ce fait isolé n'est pas d'ailleurs de nature à modifier très-sensiblement le résultat général, et il faut constater que les cinq arrondissements orientaux du département du Nord, auxquels on doit joindre l'arrondissement limitrophe de Béthune, sont la seule partie de la France septentrionale où la population agricole ait augmenté. Quant aux deux arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, ils paraissent stationnaires.

Passons maintenant à la région de l'Est, comprenant la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté et les deux départements bourguignons de l'Yonne et de la Côte-d'Or. C'est la partie de la France où la dépopulation s'est le plus rudement fait sentir. Sans doute, ces contrées ont été éprouvées très-cruellement par le choléra ; mais, même en défalquant les pertes que cette épidémie a fait subir, on trouve encore un déficit sensible. Les départements orientaux sont ceux où la propriété est la plus divisée, ce sont à peu près les seuls aussi où l'émigration, soit en Algérie, soit en Amérique, ait atteint des proportions un peu fortes. Ces faits seraient donc de nature à donner raison aux adversaires du partage égal qui affirment que le trop grand morcellement des biens doit arrêter dans un temps donné la prospérité publique; mais ce qui se passe sur d'autres points de la France et l'augmentation de la population urbaine et manufacturière leur donne ailleurs un démenti; c'est une preuve de plus de l'extrême complexité des faits économiques et de la difficulté qu'il y a à tirer en pareille matière des conclusions absolues. Voici le tableau du mouvement de la population en Champagne :

	1851	1856	Diminution.	Morts du choléra [1].
Marne.	373,302	372,050	1,252	5,000
Aube.	265,247	261,673	3,574	3,000
Haute-Marne.	268,398	256,512	11,886	10,000
Ardennes.	331,296	322,138	9,158	

[1] Nous avons puisé à deux sources les renseignements relatifs aux morts cho-

La diminution absolue de la population est donc de près de 2 pour 100 pour l'Aube, de moins d'un demi pour 100 pour la Marne, de près de 5 pour 100 pour la Haute-Marne, et de près de 3 pour 100 pour les Ardennes; mais, en défalquant du déficit les morts causées par le choléra, on ne trouve plus qu'une faible diminution pour les départements de la Haute-Marne et de l'Aube, et un petit accroissement pour la Marne. Toutefois on arrive à cette conclusion, que la population agricole a diminué dans toute la Champagne, indépendamment de l'influence de la maladie, si on tient compte dans l'Aube de l'augmentation de la population de Troyes[1], et dans la Marne de celle d'une grande ville manufacturière, Reims (de 43,643 à 48,350), de plus de 13 pour 100, et de celle d'Épernay, qui doit au commerce florissant des vins de Champagne un très-rapide développement (de 7,386 à 9,182, près de 25 pour 100).

La Lorraine a été soumise aux mêmes influences que la Champagne, et a subi des pertes encore plus sensibles :

	1851	1856	Diminution.	Morts du choléra.
Meuse.	328,657	305,727	22,930	8,000
Moselle.	459,684	451,152	8,532	3,000
Meurthe.	450,423	424,373	26,050	4,000
Vosges.	427,409	405,708	21,701	3,000

C'est une diminution de près de 7 pour 100 pour la Meuse, de près

lériques : un document publié par le ministre de l'intérieur (*Constitutionnel* du mois de juin 1858), et un article de M. Legoyt, inséré dans le *Journal des Économistes*. C'est dans ce dernier travail que nous avons trouvé la liste des 20 départements les plus maltraités, et qui à eux seuls ont perdu environ 104,000 habitants. Suivant le ministère de l'intérieur, 80 départements ont été envahis par l'épidémie, et 150,000 personnes ont succombé. Les 60 départements les moins atteints auraient donc encore perdu 46,000 individus. Il faut remarquer que ces chiffres sont plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, à cause de la difficulté qu'il y a, surtout dans les campagnes éloignées, à constater la maladie qui a amené la mort. Toutefois cet abaissement du nombre réel a moins d'importance qu'on ne pourrait le supposer, beaucoup de ceux qui ont succombé devant avoir été dans des conditions mauvaises de santé qui auraient interrompu leur vie avant que le nouveau recensement eût été dressé; à vrai dire ce ne sont pas des victimes du fléau. M. Legoyt. n'indiquant le chiffre des morts cholériques que dans les départements où il s'en est trouvé plus de 2,000, le département des Ardennes n'est pas porté sur cette liste. Néanmoins, si le fléau y a moins sévi que dans les départements voisins, il est impossible qu'il n'y ait pas fait de sensibles ravages.

[1] La population était à Troyes de 25,656 en 1851, et de 30,966 en 1856; mais les limites de la commune ont été étendues, et l'on ne peut faire la part précise des adjonctions et celle des augmentations naturelles. Ces changements de délimitations territoriales dans l'intervalle de deux recensements sont assez fréquents et augmentent les chances d'inexactitude d'un travail qui en présente de si nombreuses et de si difficiles à éviter complétement.

de 2 pour 100 pour la Moselle, de près de 6 pour 100 pour la Meurthe, d'environ 5 pour 100 pour les Vosges. Ce qui élève le déficit de la Meuse, c'est le nombre plus grand des décès cholériques, tandis qu'au contraire la proportion est abaissée dans la Meurthe par l'accroissement de la ville importante de Nancy (de 40,289 à 43,452), environ 8 pour 100, et dans la Moselle par l'augmentation, non pas de la population municipale de Metz qui est stationnaire, mais de sa population flottante, qui, par suite de la présence d'une garnison plus forte, a grossi de 6,222 personnes, nombre assez considérable pour atténuer notablement la moyenne de la dépopulation.

Le Bas-Rhin, qui présente une diminution d'environ 4 pour 100 (de 587,534 à 563,805), en aurait subi une beaucoup plus grande s'il n'avait Strasbourg pour capitale, non que cette importante cité ni sa banlieue se soient fort accrues; la ville n'a pas augmenté d'un millier d'habitants (de 64,242 à 65,120), et l'arrondissement est presque resté stationnaire (de 244,172 à 244,145), mais il suffit qu'il n'ait pas notablement diminué pour que la moyenne de la dépopulation du département se soit abaissée; sans cette circonstance, elle serait énorme; elle dépasse 11 pour 100 dans l'arrondissement de Wissembourg (de 93,705 à 83,201), qui confine à la Bavière rhénane; c'est une proportion qui n'a été atteinte nulle part ailleurs en France.

Le Haut-Rhin est le seul département du nord-est dont la population n'ait point diminué (de 494,147 à 499,442). Ce fait s'explique par la prospérité de Mulhouse, une des capitales manufacturières de la France où la population a monté de 28,617 âmes à 42,725, près de 50 pour 100; cet accroissement, un des plus forts proportionellement qui se doive signaler, est près de trois fois supérieur à celui du département entier; l'augmentation est très-considérable aussi dans deux villes industrielles, Thann et Guebviller : la première a passé de 5,961 à 8,025 (près de 35 pour 100), et la seconde de 3,904 à 8,971 (près de 130 pour 100), proportion la plus forte qu'on puisse citer, et qui dépasse même celle des faubourgs de Paris les plus en progrès.

Les trois départements francs-comtois ont diminué, la Haute-Saône de plus de 10 pour 100 (de 347,469 à 312,397), le Doubs de plus de 3 pour 100 (de 296,679 à 286,888), le Jura de plus de 5 pour 100 (de 313,361 à 296,701). La Haute-Saône est de tous les départements celui où la population a le plus décru : le choléra, il est vrai, y a cruellement sévi, et a enlevé 10,000 personnes; mais, abstraction faite de ce fléau, la diminution dépasse encore la proportion énorme de 7 pour 100. La moyenne du Doubs est un peu abaissée par une augmentation dans la garnison de Besançon, et un faible ac-

croissement de la population municipale de cette cité (de 35,345 à 36,466), plus de 3 pour 100.

Enfin, à cette région du nord-est où la dépopulation est particulièrement remarquable, se rattachent les deux départements de la Côte-d'Or (de 400,297 à 385,131) et de l'Yonne (de 381,133 à 368,901) qui ont perdu tous deux près de 4 pour 100 de leurs habitants. La vieille capitale de la Bourgogne, Dijon, a très-peu augmenté (de 28,998 à 29,761), près de 3 pour 100.

Il est à remarquer que, dans toute la partie de la France dont nous venons de nous occuper, les grandes villes seules se sont accrues. Celles qui ont moins de 20,000 âmes ont, sauf de rares exceptions, diminué, et quelques-unes dans des proportions très-fortes; nous citerons comme exemple Melun (de 7,528 à 7,050), 6 pour 100 environ, Gray (de 6,703 à 6,238), plus de 7 pour 100, Toul (de 7,271 à 6,659), plus de 9 pour 100, Vitry-le-Français (de 7,796 à 7,151), plus de 9 pour 100.

Les deux départements de Saône-et-Loire et de l'Ain sont restés à peu près stationnaires, mais par des causes différentes. Dans Saône-et-Loire (de 574,720 à 575,018), si on retranche du total de la population, d'abord l'augmentation de l'importante usine du Creusot (de 8,083 à 13,390, plus de 66 pour 100), puis l'accroissement des deux villes commerçantes de la Saône, Mâcon et Châlons[1], il reste un déficit pour le reste du pays. Il faut d'ailleurs distinguer entre les divers arrondissements de ce département, qui peut être considéré comme une frontière entre la partie de la France qui s'est dépeuplée et celle où le mouvement ascensionel a continué. L'arrondissement de Louhans, situé sur la rive gauche de la Saône a diminué de plus de 3 pour 100; tandis que celui de Charolles, au contraire, qui touche au département de l'Allier et par là à la région centrale, est resté complétement stationnaire.

Dans l'Ain, où le déficit est très-faible (372,939 à 370,919), il serait plus fort si l'arrondissement de Trévoux, qui s'étend jusqu'aux portes de Lyon, n'avait augmenté de 4,000 âmes environ.

Le département du Rhône, qui a pour chef-lieu Lyon, la seconde ville de l'État, mérite une attention particulière : l'augmentation absolue est de plus de 50,000 âmes (de 574,745 à 625,991), mais ici bien des distinctions sont à faire : d'abord il convient de remarquer que l'arrondissement de Villefranche, comprenant la partie septentrionale du département, n'entre que pour un chiffre insignifiant dans

[1] Mâcon et Châlons-sur-Saône ont été agrandis par des adjonctions de communes voisines, et, comme nous l'avons déjà dit, il est difficile dans ce cas de donner des chiffres positifs.

ce résultat, et que, comme le Charolais auquel il confine, il appartient à la région intermédiaire où la population est stationnaire. Il en est de même de l'arrondissement de Lyon, si on en défalque : 1° la population de la ville; 2° celle des trois communes suburbaines de Sainte-Foy, de Caluire et d'Oullins; 3° celle du canton de Villeurbanne qui a été détachée de l'Isère pour être réunie au Rhône. L'augmentation réelle du département s'est donc produite presque exclusivement à Lyon même. Quant à cette grande ville nous n'avons pu par différentes causes arriver à fixer exactement quel a été l'accroissement de sa population. Les documents officiels, en général si clairs, présentent à cet égard une confusion que nous ne comprenons pas. Suivant ces documents, les sept cantons lyonnais avaient en 1851 258,494 âmes, et en 1856 285,791 âmes; quelques pages plus loin on attribue aux cinq arrondissements municipaux 292,721 âmes. Il y a là une différence de 7,000 âmes difficile à expliquer. En second lieu, la population flottante figure dans le chiffre de 1851 pour 24,023 âmes, et dans celui de 1856 pour 36,761 : elle entre donc pour plus de 12,000 âmes dans l'augmentation générale. Excepté pour Paris, nous n'avons tenu jusqu'ici aucun compte des variations des populations flottantes; presque partout, ou elles ne sont pas importantes, ou elles tiennent surtout à des mouvements de troupes, faits qui ont des causes administratives ou politiques tout à fait distinctes de celles qui influent sur le mouvement de la population. A Lyon, il y a certainement eu une augmentation de la garnison; mais, dans une ville de cet ordre, les élèves des institutions publiques ou privées, les malades des hospices et les prisonniers sont assez nombreux pour que leur plus ou moins grande affluence réagisse sur le chiffre général de la population, et l'on ne peut pas dire d'eux, comme des soldats, que leur présence n'est pas amenée par la prospérité de la ville. Il y a donc là un élément qui échappe à l'analyse. Quoi qu'il en soit, défalcation faite de la population flottante, Lyon reste en progrès de plus de 6 pour 100 si on se rapporte au premier des chiffres que nous avons indiqué, et de plus de 9 pour 100 si on adopte le second. C'est une proportion médiocre, comparée à celle qu'ont atteinte d'autres grandes villes, et notamment le département de la Seine où elle est environ trois fois plus considérable. Il y a longtemps d'ailleurs que Paris augmente plus vite que Lyon, et le fait existait avant le développement extraordinaire que la capitale a pris pendant ces dernières années. Depuis 1806, le département de la Seine s'est accru de 175 pour 100, et Lyon de 132 pour 100 seulement.

Dans la Loire le progrès est considérable (de 472,588 à 505,260); mais il faut distinguer l'arrondissement tout industriel de Saint-Étienne des deux arrondissements septentrionaux : ceux-ci, abstrac-

tion faite de l'augmentation de la ville de Roanne (de 13,397 à 15,139), ont vu leur population devenir un peu plus nombreuse, et ils doivent être rattachés à la région centrale où le mouvement ascensionel n'a pas cessé, et à laquelle ils touchent par le département de l'Allier.

Quant à l'arrondissement de Saint-Étienne (de 205,148 à 233,662, 14 pour 100), c'est, à l'heure qu'il est, le point de la France où l'industrie est le plus en progrès : non-seulement le chef-lieu, mais encore d'autres communes, vivifiées par la présence de mines productives ou de manufactures, ont beaucoup prospéré ; telles sont Rive-de-Gier (de 12,544 à 14,720), Saint-Chamond (de 8,675 à 10,209), Firminy (de 5,345 à 6,420). A Saint-Étienne même [1], les deux cantons se sont accru de 85,558 à 104,009 ; c'est plus de 21 pour 100, à peu près la proportion atteinte dans le département de la Seine. Sans doute notre capitale industrielle est encore loin d'égaler Manchester, Glascow et Birmingham; elle n'est même que la huitième ou neuvième ville de France (la commune même de Saint-Étienne ne compte que 91,933 âmes); Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, sont plus peuplées ; Toulouse a à peu près le même nombre d'habitants ; Lille, moins considérable comme commune, l'est davantage si on tient compte de sa banlieue. Mais, au commencement du siècle, Saint-Étienne n'avait que 27,404 habitants ; le mouvement de sa population (environ 280 pour 100) a été par conséquent beaucoup plus rapide que celui du département de la Seine, et on ne s'avance pas beaucoup en prédisant qu'elle deviendra promptement la troisième ou la quatrième ville de l'État ; Lyon et Marseille ont seules une avance suffisante pour conserver longtemps leur supériorité.

Le groupe des trois départements du Dauphiné auquel on peut rattacher le département des Basses-Alpes est en diminution : la Drôme de moins de 1 pour 100 (de 326,846 à 324,760), les Hautes-Alpes (de 132,038 à 129,556), et les Basses-Alpes (de 152,070 à 149,670), de près de 2 pour 100. Ces deux derniers départements, il ne faut pas l'oublier, sont le pays de France où la population est la plus clair-semée (23 habitants par kilomètre carré pour le premier, 21 pour le second). Cette proportion très-faible, et qu'on ne retrouve que dans les pays les moins habités d'Europe, menace donc encore de s'abaisser ; certains cantons de cette contrée qui avoisinent les sommets les plus élevés des Alpes françaises, et notamment l'arrondissement de Barcelonnette, sont déjà moins peuplés qu'ils ne l'étaient en 1806, la solitude s'y fait évidemment. La cause de ce mouvement décroissant

[1] Il y a encore ici des réunions de communes qui obligent à comparer les cantons en bloc.

Un des collaborateurs du *Correspondant*, M. de Ribbes, a traité récemment à fond cette matière, dans un livre remarquable intitulé : la *Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations avant et après* 1789, et nous y renvoyons nos lecteurs [1]. Quant au département de l'Isère, il a diminué (de 603,497 à 576,637) ; mais, comme il a perdu un certain nombre de communes rattachées au département du Rhône, et que nous n'avons pu nous procurer le chiffre exact de leur population en 1851, il n'est pas possible d'apprécier pour combien elles font défaut dans la population générale du département. Son chef-lieu, Grenoble, est à peu près stationaire (de 26,852 à 27,184).

Les départements qui avoisinent la Méditerranée présentent tous, à l'exception de l'Aude, une augmentation de population due surtout à la prospérité maritime, au mouvement factice qu'a imprimé à ces contrées la guerre d'Orient, et à la présence dans nos ports, au moment où s'opérait le recensement, de troupes nombreuses revenant de Crimée. Toutefois il faut remarquer, d'un autre côté, que cette région a été assez maltraitée par le choléra, et le seul fait de l'état stationnaire de la population rurale suffit pour prouver que, sans ce fléau accidentel, les campagnes eussent continué à être en faible progrès.

Dans le département du Var, l'augmentation est de 13,853 âmes (de 357,967 à 371,820) ; mais, si on retranche de ce chiffre : 1° l'accroissement de la population flottante de Toulon, singulièrement grossie par la guerre (de 23,964 à 35,630); 2° celle de la population municipale de la même ville (de 45,510 à 47,075), on arrive à ce résultat, que le reste du département est à peu près stationnaire.

Les Bouches-du-Rhône ont passé de 428,989 âmes à 473,365 ; mais la différence s'atténue beaucoup si on en défalque, 1° l'augmentation de la population flottante de Marseille (8,446), presque doublée momentanément par le retour des troupes de Crimée; 2° celle de la population municipale de cette grande ville, à la fois maritime, industrielle et commerçante (30,114). Ces soustractions faites, on ne trouve plus qu'une proportion de 3 pour 100 pour le progrès du département. L'accroissement de la population de Marseille est de 16 pour 100 (de 185,082 à 215,196) ; c'est près de trois fois autant que Lyon, mais c'est moins que le département de la Seine. Marseille est-elle destinée à devenir la seconde ville de France ? Nous le croyons vraisemblable si on en juge d'après ce qui s'est passé pendant ces trente dernières années. De 1806 à 1827, ce grand port, aujourd'hui le plus florissant de la Méditerranée, n'avait augmenté que de 5,000 âmes environ (de 111,060 à 116,000). Les quinze années de la Restauration avaient à peine suffi à réparer les désastres causés par la longue guerre mari-

[1] *Correspondant*, n. s. Tome V, 360.

time de l'empire ; mais, depuis la conquête d'Alger et le développement du commerce avec l'Orient, sa population a presque doublé et a marché, pendant cette période, plus vite que celle du département de la Seine. Il n'y a que Saint-Étienne qui, dans le même espace de temps, ait fait plus de progrès, et qui semble pouvoir lui disputer dans l'avenir le second rang. Lyon a encore une forte avance et luttera peut-être longtemps, mais il paraît destiné à être vaincu. La prospérité de Marseille a influé sur le petit port de la Ciotat (de 5,111 à 7,320, plus de 13 pour 100), où l'on construit beaucoup de navires. Arles, au contraire, qui n'est pas sans importance maritime, est resté stationnaire, et Aix a assez notablement diminué (de 24,255 à 23,346, près de 4 pour 100). L'antique capitale de la Provence est donc du très-petit nombre des villes qui, ayant plus de 20,000 âmes, ont vu décroître leur population.

Le département de Vaucluse est en progrès véritable, il a monté de 264,618 à 268,994, près de 2 pour 100 ; et Avignon (de 31,812 à 32,213), malgré son importance, n'a que sa juste part dans cet accroissement.

L'augmentation du Gard est notable (de 408,163 à 419,697) ; néanmoins le gros du pays, y compris la ville importante de Nîmes (de 49,480 à 49,291), est resté stationnaire. Le progrès est presque uniquement dû au mouvement industriel de l'arrondissement d'Alais (de 102,339 à 112,681), si riche en produits minéraux et où prospère l'industrie séricicole ; là sont situés Alais (de 17,831 à 18,963, plus de 6 pour 100), la Grand'Combe (de 4,730 à 6,315, près de 34 pour 100), Robiac (de 2,463 à 4,008, près de 39 pour 100).

Dans l'Hérault (de 389,286 à 400,424), l'accroissement se manifeste surtout à Béziers, centre d'un commerce de vins important (de 17,376 à 21,270), à Lodève ville très-manufacturière (de 10,793 à 12,361), et dans le port en pleine prospérité de Cette (de 18,060 à 19,416) ; enfin il faut tenir compte aussi d'une augmentation considérable de la population flottante de Montpellier (de 5,589 à 9,160), dont la population municipale, comme celle du reste du département, est restée stationnaire (de 40,222 à 40,577).

L'Aude est le seul des départements des bords de la Méditerranée où la population ait diminué (de 289,747 à 282,833, plus de 2 pour 100), et le total du déficit est supérieur aux pertes que lui a causées le choléra.

Quant aux Pyrénées-Orientales, quoique aussi très-atteintes par le fléau, le chiffre de leurs habitants a faiblement monté (de 181,955 à 183,056).

Le groupe montagneux dont les chaînes de l'Auvergne occupent le est bien connue, elle tient aux ravages occasionnés par les torrents.

centre, et qui comprend douze départements, a tout entier souffert de la dépopulation; voici dans quelles proportions :

	1851	1856	
Creuse.	287,075	278,889	près de 3 pour 100.
Lozère.	144,705	140,819	près de 3 pour 100.
Tarn.	363,073	354,832	plus de 2 pour 100.
Cantal.	253,329	247,665	plus de 2 pour 100.
Corrèze.	320,864	314,982	près de 2 pour 100.
Haute-Loire.	304,615	300,994	plus de 1 pour 100.
Puy-de-Dôme.	596,897	590,862	plus de 1 pour 100.
Lot.	296,224	293,733	près de 1 pour 100.
Ardèche.	386,559	385,835	
Aveyron.	394,183	393,890	
Haute-Vienne.	319,379	319,787	

Pour les trois derniers départements, les différences sont insignifiantes; mais l'Aveyron et la Haute-Vienne contiennent de grands centres industriels. Dans le premier de ces départements, les mines d'Aubin (4,413 à 8,048, plus de 82 pour 100), et les forges de Decazeville (de 5,938 à 8,842, près de 49 pour 100), ont pris un énorme développement. Dans le second, Limoges, une des villes les plus manufacturières de France, a vu s'accroître considérablement le nombre de ses habitants (de 37,010 à 42,095, plus de 13 pour 100). Quant au département de la Creuse, qui a le plus diminué parmi ceux de la contrée dont nous nous occupons, il fournit en grande partie les maçons de Paris, et il est vraisemblable que le mouvement imprimé à l'industrie du bâtiment pendant ces dernières années a eu pour conséquence une émigration notable des ouvriers de la Marche vers la capitale [1].

En entrant dans la région pyrénéenne, le premier département que nous rencontrons, l'Ariége, s'est fort dépeuplé (de 267,435 à 251,318, environ 6 pour cent); mais aussi c'est la contrée de France où le choléra a exercé les plus cruels ravages : il a enlevé 11,000 person-

[1] A l'époque des journées de juin 1848, il fut publié un tableau où les insurgés transportés étaient classés d'après leur département d'origine. N'ayant pas ce document sous les yeux, nous ne pouvons dire exactement le rang que la Creuse y occupait; mais nous nous rappelons que c'était un des premiers, le troisième ou le quatrième au moins. Ce fait établit bien que l'ancienne province de la Marche est une de celles où se recrutent le plus activement les classes inférieures de la capitale, car la population de Paris, comme celle de toutes les grandes villes, ne se reproduit pas en nombre suffisant pour combler les vides faits dans ses rangs par la misère et la débauche, et aussi par l'émigration à l'étranger très-fréquente parmi les ouvriers occupés à des travaux de luxe; à plus forte raison, l'augmentation de la capitale doit-elle être attribuée exclusivement à l'arrivée de nouveaux-venus. Il serait curieux de connaître la part que prennent les différents départements et les pays étrangers à cette immigration.

nes, un peu plus que dans le département de la Seine. Abstraction faite de cette triste cause, la diminution reste encore d'environ 2 pour 100.

La Haute-Garonne est à peu près stationnaire (de 481,610 à 481,247), mais elle a pour chef-lieu Toulouse, ville qui s'est beaucoup accrue (de 85,554 à 92,223, près de 8 pour 100). Le reste du département a donc en réalité assez fortement diminué. Quant à Toulouse, sa prospérité est digne de remarque. La Révolution, en abolissant les parlements, les législations particulières, les priviléges locaux, a eu pour résultat de détruire les centres politiques et sociaux qui existaient dans chacune de nos anciennes provinces. Les seules villes qui aient réagi puissamment contre le mouvement centralisateur sont celles qui, favorisées par leur position ou par des habitudes déjà prises, sont entrées résolûment dans la voie ouverte à notre siècle, et sont devenues de grands centres commerciaux ou industriels ; elles ont ainsi maintenu leur importance ; telle a été la destinée de Bordeaux, de Strasbourg, de Lille. Les autres, au contraire, n'ont fait que suivre lentement le mouvement de la prospérité publique, et quelques-unes d'entre elles, Aix et Bourges, par exemple, ont langui dans un état de marasme qui, en présence du progrès général, est une vraie décadence. Toulouse a eu une destinée exceptionnelle : sans grande industrie, sans autre commerce que celui amené nécessairement par le concours d'une grande population, elle a vu ses habitants doubler depuis cinquante ans, et elle est restée la métropole intellectuelle et sociale du Midi.

Les deux départements des Hautes-Pyrénées (de 250,934 à 245,856) et des Basses-Pyrénées (de 446,997 à 436,442) sont en diminution d'environ 2 pour 100. Dans le dernier, l'émigration est assez considérable : un grand nombre de Basques vont chercher fortune dans les États de la Plata ; beaucoup reviennent, il est vrai, quant ils ont fait une petite fortune, mais d'autres restent dans le nouveau monde, où ils ont trouvé une existence facile.

Le département des Landes présente une très-notable augmentation (de 302,196 à 309,832, plus de 2 pour cent) ; c'est un fait d'autant plus heureux, qu'il se manifeste dans un des pays de France où la population est la plus clair-semée, et que c'est surtout dans les arrondissements de Mont-de-Marsan et de Dax, célèbres par leurs vastes solitudes, qu'il s'est le plus énergiquement produit.

Dans la Gironde, la population a augmenté (de 614,387 à 640,757), et même, abstraction faite de la ville de premier ordre qu'elle a pour chef-lieu, il reste encore pour l'ensemble du pays un accroissement qui, il est vrai, n'est pas considérable ; quant à Bordeaux (de 123,935 à 140,601, plus de 13 pour 100), ce grand port a eu depuis quelques

années une vraie reprise de prospérité. Très-animé avant la Révolution, alors qu'il faisait le commerce avec nos Antilles et surtout avec la florissante colonie de Saint-Domingue, il vit sa prospérité décroître par suite de la guerre maritime et de la fondation de la république d'Haïti. A la paix, il ne se releva que lentement, et il s'est laissé depuis devancer par Marseille ; mais, pendant la dernière période quinquennale, le mouvement de sa population a presque égalé celui de son heureuse rivale.

Ceux des départements de l'ancienne Guyenne dont nous n'avons pas encore parlé, et auxquels on peut rattacher celui de la Charente, sont en très-faible diminution : le Gers, de 307,479 à 304,497, environ 1 pour 100 ; le Lot-et-Garonne de 341,345 à 340,041, environ 1/2 pour 100 ; la Dordogne de 505,789 à 504,651, pas tout à fait 1/4 pour 100 ; la Charente de 382,912 à 378,721, un peu plus de 1 pour 100.

L'augmentation de la Charente-Inférieure (de 474,828 à 479,992) se produit tout entière à Rochefort, où la population, tant flottante (de 5,696 à 7,626) que municipale (de 18,634 à 21,372), s'est notablement accrue ; le reste du département est demeuré stationnaire.

Le bassin de la basse et moyenne Loire est la seule région un peu vaste où les campagnes ne se soient pas dépeuplées. Voici le mouvement de la population dans les onze départements qui en font partie :

	1851	1856	Augmentation.
Allier.	336,758	352,241	près de 5 pour 100.
Loire-Inférieure.	535,664	555,996	près de 4 pour 100.
Cher.	306,261	314,844	plus de 2 pour 100.
Vienne.	316,738	322,585	près de 2 pour 100
Maine-et-Loire.	515,452	524,387	près de 2 pour 100.
Vendée.	383,734	389,683	près de 2 pour 100.
Deux-Sèvres.	323,615	327,846	plus de 1 pour 100.
Loiret.	341,423	345,115	plus de 1 pour 100.
Indre-et-Loire.	315,641	318,442	près de 1 pour 100.
Loir-et-Cher.	261,892	264,043	près de 1 pour 100.
Indre.	271,938	273,479	plus d'un demi pour 100.

C'est donc à une moyenne qui flotte entre 1 et 2 pour 100 qu'on peut apprécier l'augmentation du pays qui nous occupe. L'Allier et la Loire-Inférieure, où le mouvement est plus rapide, sont dans des conditions particulières. L'Allier contient deux centres industriels dont la prospérité, pour être récente, n'en est pas moins remarquable : Commentry (de 5,465 à 8,484, plus de 55 pour 100), et Montluçon (de 8,810 à 15,132, près de 72 pour 100). Le développement qu'a pris cette dernière ville est digne de la plus grande attention, et il n'y a pas de doute que d'ici à peu d'années elle ne rivalise avec nos grands cen-

tres industriels. Mais, abstraction faite de l'augmentation de ces deux communes, l'ensemble du département reste en progrès assez sensible. Il en est de même de la Loire-Inférieure, qui, indépendamment des progrès très-réels de la grande ville de Nantes (de 91,303 à 101,019, près de 11 pour 100), conserve un accroissement d'environ 2 pour 100.

Il faut remarquer que, dans la région dont nous nous occupons, l'augmentation, contrairement à ce qui s'est passé dans le reste de la France, s'est répartie assez exactement entre les grandes villes, les petites villes et les campagnes. Tandis que, dans les autres départements, un très-grand nombre de villes de 5,000 à 20,000 âmes ont vu diminuer leur population dans des proportions sensibles, les communes de cet ordre ont, dans les contrées de la Basse-Loire, augmenté dans la même proportion que le reste du pays. Quant aux villes plus importantes, bien que quelques-unes aient grandi un peu plus rapidement, leur accroissement, si on en excepte Nantes et Tours (de 30,189 à 33,204, 10 pour 100), s'est maintenu dans des limites assez modérées. Angers a monté de 43,088 âmes à 45,635, plus de 5 pour 100; Bourges de 22,465 à 23,167, plus de 3 pour 100; Poitiers de 25,818 à 26,233, près de 2 pour 100. A Orléans, la population a un peu diminué (de 43,405 à 43,256). En somme, la conclusion à tirer de ces faits est que le Poitou, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais, le Berry et le Bourbonnais tendent à améliorer leur situation économique, ce qu'on ne peut pas malheureusement dire du reste de la France, et on doit se féliciter d'autant plus de cette heureuse exception, que, sur les onze départements auxquels elle s'applique, neuf n'atteignent pas la moyenne de la population de la France entière (Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Indre-et-Loire, Indre, Cher, Loir-et-Cher, Loiret et Allier) et ont par conséquent à regagner l'avance que d'autres ont prise sur eux dans la voie de la prospérité.

Les pays où la population augmente et ceux où elle diminue ne sont pas séparés précisément par les limites des départements; les faits économiques se plient assez peu d'ordinaire aux délimitations administratives, et une partie d'un département se dépeuple, tandis que l'autre s'accroît; c'est ainsi que dans l'Indre les deux arrondissements méridionaux du Blanc et la Châtre, dans l'Allier celui de Gannat, dans Loir-et-Cher celui de Vendôme, dans Maine-et-Loire celui de Beaugé, ont vu diminuer leur population comme les départements auxquels ils confinent. Le département d'Indre-et-Loire tout entier doit même plutôt être considéré comme stationnaire que comme en progrès, la population de Tours y ayant seule notablement augmenté. Par contre, certaines fractions de Saône-et-Loire, et la meilleure partie des cantons ruraux du Rhône et de la Loire, paraissent être, ainsi que nous l'avons

dit, dans des conditions analogues à celles des contrées qui prospèrent et qu'elles avoisinent. Les divers arrondissements de la Nièvre, d'Eure-et-Loir, de la Mayenne et d'Ille-et-Vilaine sont également loin de se trouver dans une situation identique. Dans le département de la Nièvre, intermédiaire entre l'Ouest, qui est en progrès, et l'Est, qui a été si rudement éprouvé, les deux arrondissements orientaux de Clamecy et de Château-Chinon présentent un déficit, tandis que, des deux arrondissements occidentaux, l'un, celui de Cosne, est stationnaire, et l'autre, celui de Nevers, s'est notablement accru. Il est vrai qu'il contient les trois usines importantes de Fourchambaut, d'Imphy et de la Machine. Eure-et-Loir (de 294,892 à 291,074) est dans des conditions analogues ; les arrondissements de Châteaudun et de Chartres, qui confinent à l'Orléanais, n'ont pas vu varier sensiblement le chiffre de leur population, tandis que ceux de Nogent-le-Rotrou et de Dreux, voisins de la Normandie, ont beaucoup diminué[1]. De même, dans la Mayenne (de 374,566 à 373,841), les arrondissements méridionaux qui touchent au département de Maine-et-Loire sont stationnaires, et celui de Mayenne, voisin de l'Orne, a diminué. L'Ille-et-Vilaine présente, il est vrai, une augmentation (de 574,618 à 580,898); mais elle se concentre exclusivement dans la ville importante de Rennes (de 33,066 à 38,945, près de 18 pour 100) et dans le port de Saint-Servan (de 9,964 à 12,427). Abstraction faite de ces deux communes, le département présente un déficit. Quant au département de la Sarthe, il est bien positivement de ceux qui ont diminué (de 473,071 à 467,193, près de 2 pour 100).

Les départements bas-bretons ont décru : le Morbihan (de 478,172 à 473,932); le Finistère (de 617,710 à 606,552) ; les Côtes-du-Nord (de 632,613 à 621,573), dans une moyenne qui serait à peu près la même pour les trois, et qui flotterait entre 1 et 2 pour 100 si, à Lorient, dans le Morbihan, la population tant flottante que normale n'avait beaucoup augmenté (population flottante de 3,133 à 4,167, population normale de 22,561 à 24,245); et si à Brest, dans le Finistère, la population flottante (de 24,668 à 13,153) n'avait considérablement diminué par suite des armements faits presque exclusivement à Toulon pendant la guerre d'Orient, sans que l'accroissement de la population municipale (de 36,492 à 41,512) ait pu suffire à combler ce déficit.

Après avoir terminé notre tour de France, nous n'avons plus à nous

[1] Il conviendrait peut-être d'assimiler le département de Seine-et-Oise à celui d'Eure-et-Loir. Abstraction faite des trois arrondissements voisins de Paris dont nous avons constaté ailleurs le progrès, les deux arrondissements méridionaux (Étampes et Rambouillet) restent stationnaires, tandis que l'arrondissement de Mantes a baissé dans des proportions qui ne sont pas beaucoup moindres que celles des départements normands auxquels il confine.

occuper que de la Normandie. Le chiffre des habitants va s'y abaissant depuis longtemps déjà, et c'est un fait qui avait été signalé avant le dernier recensement, comme contrastant avec le mouvement qui se produisait alors dans le reste de la France. Des cinq départements qui ont formé jadis cette province, celui de la Seine-Inférieure, qui se trouve dans des conditions particulières, est le seul où la population n'ait pas diminué depuis 1826, ainsi que le prouve le tableau suivant :

	1856	1851	1826
Manche.	595,202	600,882	611,206
Calvados.	478,397	491,210	500,956
Orne.	430,127	439,884	434,379
Eure.	404,665	415,777	421,605
Seine-Inférieure.	769,450	762,039	688,295

Il y a donc diminution dans le département de la Manche de 1 pour 100 depuis 1851, de près de 3 pour 100 depuis 1826; dans le Calvados de près de 3 pour 100 depuis 1851, et de plus de 5 pour 100 depuis 1826; dans l'Orne de plus de 2 pour 100 depuis 1851, et de près de 1 pour 100 seulement depuis 1826; enfin, dans l'Eure, de près de 3 pour 100 depuis 1851, et de près de 4 pour 100 depuis 1826. Même en remontant beaucoup plus haut, on trouve que la population de l'Eure et du Calvados était plus considérable en 1806 que maintenant, dans le premier département de près de 3 pour 100, dans le second de quelques centaines d'âmes seulement.

Les villes normandes ont presque toutes participé, pendant la dernière période quinquennale, à l'abaissement de la population, et quelques-unes ont diminué encore plus fortement; qu'il nous suffise de citer Évreux, qui a perdu près de 10 pour 100 de sa population (de 11,644 à 10,615); mais, fait plus remarquable, parce qu'il est unique [1], tandis que, dans tout le reste de la France, les villes de plus de 30,000 âmes augmentaient, et le plus souvent dans des proportions considérables, Caen voyait tomber le chiffre de ses habitants de 40,569 à 35,618.

L'accroissement très-faible du département de la Seine-Inférieure (pas tout à fait 1 pour 100) se concentre dans la ville du Havre et dans les environs de Rouen. Les deux cantons du Havre [2] ont vu leur population s'élever d'un chiffre supérieur à l'augmentation totale du département (de 62,383 à 70,603, environ 13 pour 100). En outre,

[1] La diminution de la population d'Orléans est si faible, qu'on peut à la rigueur n'en pas tenir compte.

[2] Nous ne donnons pas le chiffre de la population de la commune à cause des remaniements administratifs qui l'ont modifiée en lui adjoignant les deux faubourgs importants d'Ingouville et de Graville.

l'arrondissement manufacturier de Rouen présente un accroissement à peu près aussi important; la population rurale diminue donc dans une proportion qui n'est pas beaucoup plus faible que celle atteinte dans les autres départements normands. D'ailleurs, les progrès de Rouen et de ses annexes ne sont nullement en rapport avec ceux que nous avons signalés dans les autres contrées industrielles. Parmi les très-grandes villes de France, aucune ne semble grandir plus lentement que l'ancienne capitale de la Normandie[1] : en 1806, elle comptait 87,000 âmes; en 1826, 90,000; en 1851, 91,512; en 1856, 94,645; ces progrès sont presque nuls si on les compare à ceux des cités de même ordre, de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de Toulouse. Il ne faut pas toutefois omettre qu'un des faubourgs de Rouen, Sotteville, a augmenté, pendant ces cinq dernières années (de 4,960 à 8,467), plus que la ville tout entière. Les communes manufacturières qui environnent Rouen, Darnetal, Deville, Maromme, n'ont aussi fait que de faibles progrès; Elbeuf même, si célèbre par ses fabriques de drap, n'a monté que de 17,467 à 18,205.

Il ne nous reste plus qu'à parler de la Corse; elle paraît marcher bien lentement dans la voie de la prospérité. Cette île, si richement douée par la nature, et qui, si elle était convenablement cultivée, pourrait rivaliser avec nos départements les plus productifs, voit sa population rester presque stationnaire (de 236,251 à 240,183), et encore l'augmentation que nous avons à constater se produit-elle surtout dans son port le plus commerçant, à Bastia (de 14,523 à 16,002). Ainsi, malgré les dons que le ciel lui a prodigués, la Corse est un des pays les moins peuplés de la France et même de l'Europe; elle ne compte que 28 habitants par kilomètre carré, à peu près autant que la montagneuse et pauvre Lozère, deux fois moins que le département du Lot, qui n'atteint pas à beaucoup près cependant la moyenne de la France, et près de quatre fois moins que le Pas-de-Calais. Seuls les deux départements des Alpes, ces pays ravagés par les torrents et couverts de rochers incultes, ont une population un peu plus clair-semée.

En somme, voici quel est le résultat du recensement :

Augmentation des grandes villes, et surtout des villes industrielles.

[1] C'est là un fait qui date de loin. Dans le IX[e] volume de son *Histoire de France*, M. H. Martin dit que Rouen était en 1562 la seconde ville de France; le même historien croit pouvoir avancer qu'à cette époque Paris avait 300,000 âmes. Si ces faits sont exacts, Rouen ne devait pas à cette époque être beaucoup moins peuplé qu'aujourd'hui. Au surplus, plusieurs villes étaient certainement plus importantes au seizième siècle que maintenant; qu'il suffise de citer Tours et Orléans. Ce serait une étude curieuse, mais hérissée de bien des difficultés, que de rechercher les vicissitudes de la population des villes principales de France pendant les dernières périodes de notre histoire.

Augmentation plus faible des villes de moyenne grandeur (de 20,000 à 80,000 âmes).

Stagnation et souvent diminution des petites villes.

Diminution de la population rurale.

Distribution de plus en plus inégale des habitants entre les différentes parties du territoire. Ce dernier fait est établi clairement par la tableau suivant. (Le chiffre placé devant chaque département y indique le rang qu'il tient dans la table du rapport de la population au territoire donnée par l'*Annuaire du bureau des Longitudes*.)

15 départements où la population a augmenté et où elle dépasse la moyenne (67 par kilomètre carré).	17 départements où la population a diminué et où elle dépasse la moyenne.	17 départements où la population a augmenté et où elle est au-dessous de la moyenne.	37 départements où la population a diminué et où elle est au-dessous de la moyenne.
1 Seine.	5 Bas-Rhin.	35 Saône-et-Loire.	33 Eure.
2 Rhône.	9 Manche.	37 Gironde.	34 Oise.
3 Nord.	11 Somme.	38 Hérault.	36 Vosges.
4 Seine-Inférieure.	12 Côtes-du-Nord.	49 Vendée.	39 Ain.
6 Haut-Rhin.	13 Finistère.	50 Haute-Vienne.	40 Charente.
7 Pas-de-Calais.	14 Calvados.	55 Deux-Sèvres.	41 Lot-et-Garonne.
8 Loire.	17 Moselle.	58 Indre-et-Loire.	42 Tarn-et-Garonne.
10 Bouches-du-Rhône.	19 Haute-Garonne.	59 Var.	43 Tarn.
15 Seine-et-Oise.	21 Aisne.	61 Loiret.	44 Ardennes.
16 Ille-et-Villaine.	22 Sarthe.	68 Allier.	45 Haute-Loire.
18 Loire-Inférieure.	23 Puy-de-Dôme.	70 Vienne.	46 Seine-et-Marne.
20 Vaucluse.	25 Mayenne.	74 Pyrénées-Orient.	47 Jura.
24 Maine-et-Loire.	27 Orne.	76 Cher.	48 Haute-Saône.
25 Gard.	28 Ardèche.	79 Loir-et-Cher.	51 Basses-Pyrénées.
31 Charente-Infér.	29 Morbihan.	81 Indre.	52 Lot.
	30 Meurthe.	82 Landes.	53 Dordogne.
	32 Isère.	83 Corse.	54 Doubs.
			56 Hautes-Pyrénées.
			57 Corrèze.
			60 Ariège.
			62 Creuse.
			63 Drôme.
			64 Yonne.
			65 Eure-et-Loir.
			66 Meuse.
			61 Gers.
			69 Nièvre.
			71 Marne.
			72 Aveyron.
			73 Aude.
			75 Côte-d'Or.
			77 Aube.
			78 Cantal.
			80 Haute-Marne.
			84 Lozère.
			85 Hautes-Alpes.
			86 Basses-Alpes.

Nous l'avons déjà dit, au triple point de vue de la santé, de l'ordre et de la moralité publique, ce résultat est regrettable. Que la race s'étiole et s'abâtardisse dans les grandes agglomérations d'hommes et

surtout dans les centres manufacturiers, c'est un fait qui ne sera pas contesté. Les vices de toute nature, l'air corrompu, la vie enfermée, ont une influence désastreuse que n'attestent que trop les tableaux du recrutement. C'est la race vigoureuse des campagnes qui fournit à nos armées ces soldats que l'Europe nous envie. S'il ne s'agissait que de monter à l'assaut et de braver la mort, on pourrait avoir autant de confiance dans le gamin de Paris et dans le canut de Lyon que dans le paysan breton ou gascon; mais, pour supporter les rudes fatigues de la guerre, l'homme habitué à la vie en plein air aura toujours un avantage incontestable sur celui qui a grandi au milieu des émanations délétères des cités.

Quant à la paix publique, l'Europe a appris, par une douloureuse et récente expérience, qu'à notre époque la guerre civile se fait dans les rues et non pas derrière les buissons. Comptez les grandes villes de France, d'Allemagne et d'Italie, où dans les funestes années de 1848 et 1849 le sang a coulé à flot : Paris, Lyon, Marseille, Rouen, Vienne, Prague, Berlin, Francfort, Hambourg, Dresde, Rome, Naples, Palerme, Milan, Venise et Gênes.

Enfin, au point de vue qui doit dominer tous les autres, à celui de la moralité, qu'on interroge les statistiques de tout genre, et on verra quelle sera leur triste réponse et dans quelles conditions le désordre et le crime sont les plus ordinaires. Nous ne voudrions pas déclamer ni faire le moins du monde une idylle; mais il faut pourtant ne pas fermer les yeux à l'évidence. Le paysan reste chez lui, entouré de ceux qui seront les compagnons de sa vie entière, et dont l'estime doit lui être précieuse; il vit d'un travail qui, bon an, mal an, lui procure la satisfaction certaine de ses premiers besoins et une rémunération qui varie peu; d'ordinaire, il a reçu dès l'enfance les enseignements de la religion, et chez celui qui n'a jamais quitté sa chaumière survit un fond d'honnêteté sur lequel il ne faut pas trop compter sans doute, mais qui presque jamais ne fait complétement défaut, et qu'entretiennent les pratiques du culte trop souvent négligées, mais bien rarement tout à fait abandonnées. L'ouvrier, au contraire, souvent nomade et affranchi la plupart du temps des liens de famille, vit d'un salaire exposé à toutes les chances de l'industrie. Aujourd'hui il est relativement riche, demain il ne pourra pas subvenir aux nécessités de l'existence; nul ne lui a appris le chemin de l'église, mais il sait d'ordinaire trouver celui du cabaret; et, s'il ouvre un livre, ce sera quelque mauvais roman, produit impur d'une littérature frelatée et corruptrice. Franchement, dans laquelle de ces deux vies le vice trouvera-t-il le plus de facilité pour se glisser ?

Nous ne sommes pas les ennemis de l'industrie, nous savons ce qu'on peut dire en sa faveur et la place qu'elle doit tenir dans une

société aussi avancée que la nôtre en civilisation; mais son existence n'est point en péril, et, si nous pouvions l'y mettre, nous nous en abstiendrions à coup sûr. Il ne s'agit pas même d'arrêter son élan, mais de le modérer et de ne pas courir bride abattue vers des abîmes. Sans doute, nous sommes témoins d'un mouvement dont personne n'est responsable; une volonté surhumaine conduit l'Europe par des voies inconnues vers un but que des yeux mortels ne peuvent distinguer, et peut-être fera-t-elle sortir le bien de ce qui nous semble un danger menaçant. Toutefois, qu'il soit permis de le rappeler, les peuples chrétiens adorent la Providence, mais ils ne se courbent pas lâchement sous les lois d'une aveugle destinée. Ils doivent lutter contre ce qu'ils croient mauvais, laissant à Dieu le soin de bénir ou de rendre vains leurs efforts, suivant les desseins de sa suprême sagesse. Aussi, quant au point spécial qui nous occupe, croyons-nous que chacun en son particulier, pour si peu qu'il y puisse, doit combattre un mouvement qui paraît dangereux pour la patrie. Plus que personne le gouvernement a la charge de s'en préoccuper : par la direction donnée aux travaux publics, par la distribution des garnisons, des prisons, des divers établissements de charité et d'instruction, en un mot, par l'emploi intelligent des sommes considérables dont il dispose, il exerce une influence restreinte, il est vrai, mais cependant appréciable sur les mouvements de la population. Nous le reconnaissons, ces questions sont au nombre des plus délicates; il y a des intérêts à ménager, des droits acquis à respecter, des passions à calmer, et en pareille matière le conseil serait aussi déplacé que le blâme; mais l'obscur passager, ignorant de la navigation et de la carte des bas-fonds près desquels vogue le navire, n'a-t-il pas le droit de signaler le récif qui frappe ses regards? c'est au pilote de s'en écarter, tout en évitant d'aller se briser contre d'autres écueils.

François de Bourgoing.

MÉMOIRES POLITIQUES

ET CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE DE J. DE MAISTRE

AVEC EXPLICATIONS ET COMMENTAIRES HISTORIQUES

Par ALBERT BLANC, docteur en droit à l'Université de Turin [1].

M. de Maistre, qui voua l'intelligence puissante dont il était doué à combattre sans relâche et avec une ardeur qu'aucun revers ni aucun succès trompeur ne purent décourager, les doctrines triomphantes de la Révolution française et leurs conséquences infinies, et qui, au milieu de l'Europe agitée par ces doctrines et déchirée par une autre guerre de Trente-Ans, fut le plus éloquent apologiste de la religion, de la royauté et du droit des princes légitimes, dut et doit encore, selon les inclinations continuelles vers le pouvoir ou vers la liberté de l'opinion publique dans notre pays, y rencontrer peu ou beaucoup d'adversaires. Aujourd'hui leur nombre paraît être sensiblement diminué, sans qu'on puisse attribuer tout l'honneur de ce changement à l'autorité de ses doctrines. Ses nouveaux admirateurs, comme ses anciens adversaires, voient dans ses théories politiques à peu près le contraire de ce qui s'y trouve. Une heureuse circonstance rend cette vérité facile à démontrer.

Aux yeux de ceux-ci, l'auteur des *Considérations sur la France*, des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, etc., possède les qualités et les défauts qui font les grands utopistes. Son imagination est ardente, sa conviction chaleureuse, sa logique irrésistible, son savoir étendu et sûr, son style nerveux et passionné ; mais le sentiment de la réalité lui manque, et ces riches qualités sont dépensées en pure perte. Incapable de comprendre le caractère des faits présents ou passés, il s'en éloigne, et, enfermé dans un monde imaginaire où jamais la vérité ne pénètre et où tout obéit à sa volonté hautaine, il y jette les bases d'un système religieux, philosophique et politique dont le but est de ramener avec violence et en abusant du principe d'autorité l'homme et la société à

[1] Paris, 1858. 1 vol. in-8. 402 pages.

leur état primitif. Ce philosophe se croit armé d'un regard pénétrant, et il méconnaît les conséquences du plus grand événement de l'histoire moderne, de la Révolution française, qui n'est pour lui qu'une tourmente passagère de laquelle sortiront rajeunies, plus puissantes et unies pour toujours, la papauté et la royauté. Rien de ce qui se dit et se passe autour de lui ne trouble sa quiétude ; il ne voit que ce qu'il veut voir, et trace d'une main hardie autant qu'inexpérimentée, pour ce futur état social, à l'avénement duquel tout semble pour lui concourir, une formule de gouvernement qui est restée comme la consécration du despotisme régénéré. Les écrits de M. de Maistre, ajoutent-ils, sont un arsenal où vont habituellement puiser les ennemis du droit, de la justice, de la dignité humaine, de la liberté, du progrès des nations vers le bien, enfin de tout ce qu'il y a de sacré dans l'homme et hors de l'homme : quel que soit le talent qui y brille, laissons-les à ceux pour qui ils ont été dictés et qui savent si bien s'en servir.

Voilà, présentée en peu de mots et, je le crois, avec exactitude, la substance des critiques, ou plutôt des accusations, trop souvent dirigées contre les théories de M. de Maistre, accusations qui peuvent paraître d'autant plus fondées qu'elles sont acceptées sans difficulté et comme très-méritoires par plus d'un admirateur récent de ce grand écrivain, mais que n'admettent pas ceux qui pensent que sa mémoire n'a rien à gagner à ce qu'il soit classé irrévocablement parmi les défenseurs, non du pouvoir légitime et nécessaire, mais de l'absolutisme, et parmi les adversaires, non de l'esprit révolutionnaire, ou, comme il le disait lui-même, du *démon révolutionnaire*, mais de la bonne et sage liberté. Pour ceux-ci, il reste encore dans les théories comme dans l'esprit et le caractère de M. de Maistre certaines parties obscures ou mal comprises, vers lesquelles il convient de diriger ses recherches, si l'on veut connaître la vérité tout entière sur ce célèbre écrivain, et ne pas se contenter d'apparences auxquelles des passions de nature opposée sont parvenues, comme on vient de le voir, à donner par leur accord un semblant d'autorité.

Il est rare qu'un système de philosophie, et surtout de philosophie politique, reçoive de celui qui l'a conçu tous les développements nécessaires pour que l'ensemble et les détails puissent en être facilement saisis. Quelque habile et scrupuleux qu'il soit, l'auteur laisse d'ordinaire plusieurs éléments de son système incomplets ou privés d'éclaircissements suffisants, soit par un défaut de son esprit, soit qu'il compte trop sur l'esprit des autres, et ouvre ainsi aux commentateurs et aux critiques une voie où ils ne manquent pas d'entrer, chacun à sa façon. S'il est, dans ses déductions, plus hardi que méthodique, ce qui arrive presque toujours aux hommes passionnés de leurs propres idées, tan-

tôt il dépassera le but, tantôt il demeurera en deçà; s'il combat des opinions en faveur et s'il se plaît à les stigmatiser de traits brûlants, on attribuera à quelque mot échappé à sa verve satirique le sens et la portée d'une idée fondamentale, et on en tirera des conséquences sans fin ; s'il s'élève dans les hautes régions de l'idéal pour ensuite redescendre fortifié sur le terrain des choses positives, sans avoir eu le soin de marquer l'instant précis où il passe de l'abstraction à la réalité, on lui reprochera de s'être constamment tenu dans l'utopie, impuissant qu'il était à comprendre le monde vrai, avec ses lois, ses besoins, ses tendances et ses révolutions irrésistibles ; s'il aime à se servir d'hypothèses pour mieux éclairer sa pensée, on leur attribuera la valeur d'affirmations formelles; s'il a écrit sous l'impression de circonstances émouvantes des feuilles empreintes de l'esprit du moment, on les classera à raison de leur éloquence parmi ceux de ses ouvrages qui caractérisent le mieux son génie et le but qu'il voulait atteindre ; s'il en a laissé d'inachevées, on les achèvera par la pensée, mais dans un ordre d'idées qui n'était pas le sien. C'est ainsi que les doctrines d'un auteur qui a beaucoup écrit, qu'on a lu et qu'on lit encore beaucoup, auquel appartient, de nos jours, la première place parmi les apologistes du passé, ont pu être exagérées et détournées de leur sens véritable, parce que la plupart de ses admirateurs et de ses détracteurs n'ont fait de ses doctrines qu'une étude imparfaite, et qu'ils ont été conduits, dans leurs luttes ardentes, à mettre leurs propres idées à la place des siennes.

Fallait-il, pour trouver la clef du génie et des doctrines de M. de Maistre, recourir à l'emploi d'une critique laborieuse et considérer chacune de ses propositions comme un problème à résoudre? Nullement. M. de Maistre doit être jugé, non sur un ou deux de ses ouvrages les plus célèbres, mais sur tous ses ouvrages. Son système de philosophie politique est un et complet, mais il ne l'a pas formulé en quelques pages; les éléments s'en trouvent épars dans tout ce qu'il a écrit depuis son premier jusqu'à son dernier jour. Recueillir ces éléments partout où ils se trouvent, les rapprocher, les coordonner entre eux, puis, après avoir scrupuleusement considéré et étudié cet ensemble reconstruit non sans quelque peine, se prononcer sur les théories du philosophe, sur leur caractère propre, sur leur portée réelle, sur les limites qu'il leur assigne et sur les conséquences qu'il est permis d'en tirer : tel est le devoir de ceux qui ne se croient pas le droit de juger un esprit de cette force sur un écrit justement célèbre qu'il publia en 1796, ou sur un ouvrage posthume évidemment inachevé.

M. de Maistre était un travailleur infatigable ; il écrivait plus qu'il ne parlait, et un laps de quelques années ne s'écoule pas sans que le public ne soit mis en possession de quelque écrit, note ou mémoire échappé

de sa plume féconde, qui présente sous un jour nouveau son talent de penser et d'écrire. Chacune de ses publications détruit ou modifie certaines idées préconçues à son sujet. Les nuages qui entouraient cette physionomie aux traits si prononcés commencent à se dissiper. Bientôt la vérité brillera tout entière.

Lorsque parurent, en 1851, les *Lettres* et *Opuscules inédits du comte Joseph de Maistre*, la première impression reçue par bien des lecteurs fut celle de la surprise. Ce comte de Maistre, à les en croire, si impérieux dans ses sentences, si fier de ses paradoxes, si confiant dans les songes ou les visées de son imagination, ils ne le retrouvent plus. Ils ont devant eux un philosophe doué d'autant de bon sens et de sagacité que de prudence, nullement enclin au sophisme ou à l'exagération des idées, très au courant des choses de ce monde, et qui, prévoyant les événements avec une pénétration qui tient en vérité du miracle, n'en tire que des conclusions mesurées, simples et applicables. Sans doute il ressent contre la Révolution française et contre les crimes dont elle s'est si vite souillée, comme pour montrer l'effet inévitable de ses doctrines, un éloignement très-prononcé et fort naturel chez un homme dont le pays était envahi et ravagé par les armées françaises, et que d'ailleurs l'Europe entière partageait à cette époque. Mais ce sentiment ne le conduit à souhaiter ni pour la France ni pour son propre pays la restauration complète de l'ancien régime dont il comprend, mieux que personne, les vices et la décadence. Il croit, avec les meilleurs esprits et les plus éclairés de son temps, avec les Mounier, les Malouet, les la Rochefoucauld, les Clermont-Tonnerre, les Lally-Tollendal, les Cazalès, que l'ancienne constitution de la France portait en soi tous les éléments de réforme désirables, et il déplore, en cherchant à en conjurer les effets, l'aveuglement de ceux qui ont mieux aimé tout détruire, au prix de tant de malheurs, plutôt que de corriger quelque chose. Lorsque sa correspondance inédite nous conduit à l'époque où la restauration de la royauté en France vient réaliser ses vœux les plus ardents et ses prédictions, au lieu de s'abandonner , comme ses amis, à une ivresse de joie naturelle, il lit, selon sa coutume, dans l'avenir les fautes du gouvernement rétabli, celles non moins grandes de la nation, et les révolutions futures dont nous portons la peine. Dans les *Lettres* et les *Opuscules inédits* de M. de Maistre se retrouve, inspirant des écrits de nature très-diverse, l'esprit qui avait dicté les *Considérations sur la France*, ouvrage qui sera immortel si, comme on le prétend, la Révolution française ne doit jamais cesser, car on peut encore y lire à peu près tout ce qui se passe.

Ce livre parut, je viens de le dire, à la fin du siècle dernier, et fut accueilli comme il méritait de l'être. Lu partout avec avidité, il de-

vint pour l'Europe abattue comme un trait de lumière qui lui révéla l'avenir et lui rendit l'espérance. Elle vit la Révolution, naguère si formidable, abdiquant d'impuissance entre les mains d'un général heureux; ce guerrier succombant par la guerre qui l'a élevé, et le roi légitime remontant sur le trône en vertu de son droit pour guérir des maux dont il n'était pas l'auteur. De cet écrit, mieux que de tout autre, on a pu dire qu'il valait une armée. Malgré ce succès, ou à cause de ce succès, M. de Maistre garde pendant vingt ans le silence, pour le public du moins, et quand il le rompt, en 1815, c'est pour publier son *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques*, qui n'est, à vrai dire, que la suite de ses *Considérations*. La Révolution étant domptée, son belliqueux représentant vaincu et enchaîné, il croit utile de rappeler à l'Europe qui cherche à s'assurer la paix et l'ordre que le principe religieux préside à toutes les créations politiques. Ensuite il compose les livres du *Pape*, de *l'Église gallicane*, des *Délais de la justice divine*, et prépare les *Soirées de Saint-Pétersbourg* et l'*Examen de la philosophie de Bacon* qui ne doivent paraître que quand il ne sera plus. Après l'éclatante publication des *Considérations*, il semble s'être renfermé volontairement dans l'étude de la philosophie la plus abstraite, comme dans son domaine véritable, et avoir abandonné la politique réelle et active. Dédaigneux de l'application, il se livre tout entier à l'idéalisme, et, au milieu des théories qu'engendre coup sur coup son génie exalté par l'isolement du monde visible, il achève de perdre le sens de la réalité : voilà du moins l'objection qui sert de base à tous les reproches accumulés contre ses doctrines. Il s'est placé, répète-t-on à satiété, dans un monde créé par lui à plaisir. A quoi bon l'y suivre? En cessant de vivre de la vie commune, il a fini par perdre l'idée des lois qui régissent l'humanité : comment dès lors ses vues philosophiques ou historiques, si importantes qu'elles paraissent, pourraient-elles contribuer aux progrès de l'esprit humain?

La publication des *Opuscules inédits* fit justice de ces critiques en montrant que M. de Maistre n'avait pas cessé un seul instant de fixer ses réflexions sur les événements et sur les intérêts politiques, et que le philosophe aux vues transcendantes n'avait nullement absorbé chez lui le publiciste pratique, parfaitement au courant de tout ce qui se pensait, se disait et se passait en Europe, tel enfin que les *Considérations sur la France* l'avaient révélé.

Les *Opuscules inédits* ne donnent, j'en conviens, qu'un commencement de preuve de cette vérité; mais la publication nouvelle que nous annonçons et qui est l'objet de cet article complète cette démonstration et la met dans le jour le plus éclatant; car elle montre M. de Maistre occupé durant huit années d'affaires politiques qui exigeaient de

lui infiniment de mesure, de prudence, de dextérité, une connaissance approfondie des hommes de son temps et de l'art de traiter avec eux, qualités qu'on ne lui suppose pas généralement, et qu'il sut déployer, au milieu des plus extrêmes difficultés, pendant tout ce temps, sur un grand théâtre, où, malheureusement pour lui, le succès ne pouvait pas être le prix de son habileté et de ses efforts.

Au mois de septembre 1802, Victor-Emmanuel V, expulsé de ses États par les Français et réfugié à Rome, confia au comte de Maistre, qui avait déjà rempli quelques fonctions publiques d'un ordre élevé en Savoie et en Sardaigne, le soin de le représenter à la cour de Russie, la seule cour de l'Europe qui témoignât un intérêt réel à la maison de Savoie, victime de sa fidélité à la coalition contre la France. Le comte de Maistre, arrivé à Saint-Pétersbourg le 23 mai 1803, fut présenté à l'empereur Alexandre le 26 et entra immédiatement dans l'ingrate fonction de parler au nom d'un prince détrôné demandant qu'on lui rende ses États ou qu'on l'indemnise, et d'éclairer, sur ses vrais intérêts et sur la conduite qu'il devait suivre, ce prince que son malheur, il faut en faire l'aveu, rendait seul intéressant. Ce sont les lettres et les notes qu'il écrivit durant sa longue résidence à la cour de Russie qui viennent d'être mises au jour, avec l'autorisation du chef actuel du ministère piémontais.

Je n'ai point l'intention de faire, même en abrégé, l'histoire de cette mission diplomatique qui n'eut au fond aucun résultat ; car, si Victor-Emmanuel remonta en 1814 sur son trône, M. de Maistre n'y fut assurément pour rien ; mais la correspondance de cet ambassadeur, si active de 1803 à 1810, contient tant de révélations inattendues sur les vues politiques de ce grand écrivain et achève si bien de le faire connaître, qu'il importe, dans l'intérêt de la vérité et pour restituer ses traits propres à ce caractère si étrangement défiguré, d'en extraire les passages les plus curieux, et de les placer simplement, sans commentaire, sous les yeux du lecteur. On voudra bien ne pas oublier que les citations que j'aurai l'occasion de faire seront toutes extraites de pièces officielles, destinées à passer sous les yeux du roi de Sardaigne et à demeurer dans ses archives, où en effet on les a trouvées.

Nul doute que les mêmes pensées n'aient dicté la correspondance que M. de Maistre entretint, en 1793, de Lausanne où il était réfugié, avec le bureau des affaires étrangères de Victor-Amédée III, et qui, retrouvée tout entière par le général Bonaparte dans les archives de Venise, fut lue par lui avec autant de surprise que d'admiration. Cette correspondance n'ayant pas été publiée, on comprend combien celle que nous avons sous les yeux a de prix.

I

Si un écrivain a été regardé, de nos jours, comme l'apôtre fougueux de l'intolérance en matière de religion et de la suprématie du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel, cet écrivain ne peut être que M. de Maistre, qui aurait cru possible, assure-t-on, de conférer, à tout jamais, au souverain pontife une autorité politique analogue à celle que les mœurs du moyen âge et des circonstances particulières attribuèrent un moment à Grégoire VII. Si une telle pensée a véritablement saisi et dominé l'esprit de M. de Maistre, on doit en apercevoir quelques traces dans sa *Correspondance diplomatique ;* or nous voyons qu'il s'y exprime, sur la personne du père commun des fidèles, sur les traditions politiques de la cour romaine, sur la tolérance et sur les prêtres, non pas en homme du onzième siècle, mais, il faut le dire, en homme un peu trop du dix-huitième.

Croirait-on, par exemple, qu'en parlant des Évêques d'une partie de l'Allemagne il les appelle des *bipèdes mitrés*[1]. « Je ne doute pas que Napoléon ne convoque les bipèdes mitrés de ce pays et ne les force d'aller parler latin à Paris : cela sera excessivement curieux ; » qu'en exprimant son jugement sur le ministre des finances du roi de Sardaigne il dise[2] : « M. le comte de Casazza ne fera pas de l'or avec un signe de croix, comme l'abbé Sisternes fait de l'eau bénite ; » et qu'il cherche à lever les scrupules qu'éprouvait Victor-Emmanuel au sujet d'une indemnité éventuelle en Grèce : « La religion n'est pas une objection : elle ne gêne que ceux qui la gênent. Elle ressemble à la poudre : comprimez-la, elle soulèvera les Alpes ; laissez-la brûler au grand air, elle ne produira que de la lumière ? Il est bien entendu que, si le prince voulait chanter du latin et faire la procession du corps de Dieu dans les rues de Salonique, il s'exposerait à tout, mais il l'aurait bien voulu. Ce qu'il pourrait faire de mieux, ce serait de se pénétrer de cette vérité assez simple, savoir que *Dieu sait le grec*, et maintenir pour son usage le rite grec[3] ? » Voilà certes de la tolérance, pour ne rien dire de plus.

Nous ne trouvons plus ce sentiment chez M. de Maistre quand il juge et qualifie un acte très-grave et regrettable, il est vrai, de Pie VII, mais dont ce pontife fut trop mal récompensé pour que l'his-

[1] Page 352.
[2] Page 160.
[3] Page 220.

toire puisse le lui reprocher avec l'âpreté qu'y apporte le futur auteur du livre *du Pape*.

M. de Maistre apprend que Pie VII va se rendre à Paris pour sanctifier par sa présence le couronnement de l'empereur des Français, et il s'écrie : « Tout est miraculeusement mauvais dans la Révolution française ; mais, pour le coup, c'est le *nec plus ultra*. Les forfaits d'un Alexandre VI sont moins révoltants que cette hideuse apostasie de son faible successeur... Je n'ai point de terme pour vous peindre le chagrin que me cause la démarche que va faire le Pape. S'il doit l'accomplir, *je lui souhaite de tout mon cœur la mort*, de la même manière et par la même raison que je la souhaiterais aujourd'hui à mon père s'il devait se déshonorer demain. » Mais, sentant qu'il a été trop loin et épouvanté, pour ainsi dire, de ces paroles cruelles, il ajoute pour en pallier l'effet : « Cette phrase, *quoique très-juste*, peut paraître trop violente, ôtez la, Monsieur, si vous voulez[1]. »

Disons, pour atténuer, si peu que ce soit, l'effet attristant d'un pareil langage, qu'à l'époque où il fut tenu, l'autorité suprême du pontife n'avait pas encore reçu, dans la personne de Pie VII, la consécration du malheur. — Mais ce n'est pas tout.

Il écrivait, le 14 février 1805 : « Nous verrons ce que produiront les nouvelles scènes d'Italie. Bonaparte, dit-on, y porte le pape en croupe pour sacrer son frère. Je voudrais de tout mon cœur que le malheureux pontife s'en allât à Saint-Domingue pour sacrer Dessalines. Quand une fois un homme de son rang et de son caractère oublie à ce point l'un et l'autre, ce qu'on doit souhaiter ensuite c'est qu'il achève de se dégrader jusqu'à n'être plus qu'un *polichinelle* sans conséquence[2]. »

Je ne ferai sur ces sentiments et sur ce langage aucune observation, je constaterai seulement l'énorme distance qui sépare cette licence d'appréciation à l'égard de la conduite et du caractère d'un souverain pontife, de l'obéissance absolue que plus tard M. de Maistre réclamera pour le saint siége et pour celui qui l'occupe. Nous entendrons bientôt M. de Maistre confesser que sa parole fougueuse outrepassait quelquefois sa pensée et sa volonté.

II

Que M. de Maistre ait été, parmi les écrivains de son temps, le plus implacable et le plus persévérant ennemi de la Révolution, de ses principes et de ses actes, voilà encore une opinion admise sans conteste,

[1] Pages 138, 139.
[2] Page 139.

et avec toute apparence de raison. Ne disait-il pas lui-même en sollicitant sa radiation de la liste des émigrés : « Je me fais un devoir de déclarer que nul homme peut-être n'a plus haï la Révolution française et n'en a plus donné de preuves[1]. » M. de Maistre s'exprime ici d'une manière trop absolue et se fait illusion à lui-même sur ses propres antipathies. Il haïssait, dans la Révolution, l'esprit révolutionnaire et les forfaits qu'il le voyait engendrer coup sur coup; mais l'idée première de la Révolution, trop tôt méconnue, qui consistait à mettre par de prudentes réformes les anciens gouvernements de l'Europe en harmonie avec les idées et les intérêts nouveaux des peuples, sans rompre les traditions nationales, principes des seules institutions qui durent, et à reconnaître aux individus les droits politiques et civils compatibles avec une royauté prépondérante, sans laquelle aucune société monarchique ne saurait subsister; cette idée, il l'adopte, et elle sert de fondement à tous les conseils qu'il fait parvenir à son souverain.

N'est-il pas surprenant qu'on regarde comme le type des contre-révolutionnaires, des ultra-royalistes, des adorateurs superstitieux du passé avec son impuissance et ses anachronismes, l'ambassadeur qui, en 1806, écrivait à la cour de Cagliari que l'ancien ordre de choses était aussi impossible à rétablir que *les murs de Babylone*[2], posait comme une maxime incontestable que toute grande Révolution agit toujours plus ou moins sur ceux qui lui résistent, et ne permet plus le rétablissement total des anciennes idées[3], et qui, communiquant, en 1804, à M. d'Avaray, le fidèle ami d'un roi auquel la postérité n'a pas fait attendre le surnom de *sage*, ses vues sur la rédaction d'un manifeste que ce prince se proposait de publier, terminait ainsi : « Au fond, je crois que le livre le plus utile à consulter, avant de mettre la main à l'œuvre, c'est l'*Almanach ;* car, si on oubliait un moment que nous sommes en 1804, l'ouvrage serait manqué[4]. »

Le projet de déclaration fut soumis au comte de Maistre, qui proposa quelques corrections; la suivante entre autres. Le roi disait : *Parce que ses efforts ont eu constamment pour objet la liberté du peuple et l'indépendance du monarque.* « J'ajoutai, dit-il, *premier élément de cette liberté.* Cette correction fut approuvée. » M. de Maistre n'a pas changé d'opinion. Nous le retrouvons, en 1804, royaliste modéré comme en 1796. La question qui divisait le plus le parti de l'émigration et où se trouvait en effet engagé tout l'avenir de la Révolution était celle de savoir si le roi, à sa rentrée en France, devrait

[1] Page 65.
[2] Page 230.
[3] Page 366.
[4] Page 129.

ratifier ou non la vente des biens nationaux. Beaucoup d'entre nous se rappellent combien cette question, ravivée en 1814 et même en 1815, suscita alors de haines et de périls. M. de Maistre conseillait, dès 1804, à Louis XVIII de se déclarer franchement pour la ratification[1]. Il reconnaît que la Révolution a modifié, en Piémont, les opinions du parti royaliste. « Les fidèles même seront, dit-il[2], considérablement changés par la Révolution. Rien n'est plus certain. Tel qui désire le roi très-sincèrement et qui lui aura écrit sera très-capable de dire le lendemain de la restauration : Cette mesure est tyrannique, le roi n'a pas le droit de faire cela[3]. » Pourquoi? « Parce que l'esprit général du siècle est entièrement tourné à l'indépendance[4]. »

Celui qui, instruit par l'étude attentive et comparée de l'histoire, qu'il appelait la *politique expérimentale*, jugeait si sagement l'esprit de son siècle, devait être, au fond et en dépit de la forme ordinaire de son langage indulgent, plus calme dans ses appréciations et bien plus ami des termes moyens et des transactions qu'on ne le suppose. « Je sens, écrivait-il en 1809[5], que rien ne ressemble à l'histoire ancienne comme l'histoire moderne, et j'y puise au moins une profonde *indulgence* pour tout ce qui se fait. » Aussi avec quelle sagesse il condamne l'intolérance des hommes qui, dans les temps agités, flétrissent des dénominations les plus blessantes ceux qui n'ont pas pensé ou agi précisément comme eux. « Dans tous les siècles, il y a eu une accusation à la mode qu'on se jette à la tête avec une facilité surprenante. Aujourd'hui on est *Jacobin*, et ce mot se prononce avec une aisance admirable. Ainsi celui qui a dîné avec un officier français, ou que la peur a forcé de monter la garde une fois avec une cocarde tricolore à son chapeau, est un Jacobin, comme celui qui aurait voulu empoisonner le roi[6]. »

Je ne pousserai pas plus loin sur ce point des citations qu'il me serait si aisé de multiplier. On le voit, le comte de Maistre était un homme parfaitement de son siècle. Les préjugés, les haines, les folles espérances et les désirs de vengeance du parti de l'émigration lui inspiraient un tout autre sentiment que la sympathie. Il appelait de tous ses vœux, non une contre-révolution qui aurait rétabli l'ancien régime en France et en Piémont, mais une restauration. Je vais dire à quelles conditions il la jugeait désirable et même possible.

[1] Page 134.
[2] Page 368.
[3] Page 368.
[4] Page 330.
[5] Page 336.
[6] Page 157.

III

Lorsqu'en remontant sur son trône le roi Louis XVIII proclama, à l'exemple de son aïeul Henri IV, la maxime *union et oubli*, qui peut seule terminer une Révolution, il suivit à la fois l'impulsion de son grand esprit et le conseil que le comte de Maistre n'avait cessé de lui donner, ainsi qu'à Victor-Emmanuel, moins facile à convaincre. M. de Maistre ne comprenait pas que des princes légitimes pussent avoir, en rentrant dans leurs États, à distribuer des récompenses à leurs amis et des châtiments à leurs ennemis; dans ses idées, ils ne devaient reconnaître nulle part ni amis ni ennemis et ne voir partout que des sujets satisfaits et fidèles.

« Je suis, écrivait-il en 1805 [1], plus intéressé qu'un autre au système des peines et des récompenses. Mais tout cela est renvoyé à l'autre monde. Dans celui-ci, il faudra que Sa Majesté emploie tout le monde, ne se venge de personne et néglige même ses amis... C'est ce qui arrive dans toutes les révolutions ; autrement ce serait en recommencer une nouvelle, et allumer dans l'intérieur des haines qui tiendraient de la guerre civile. »

Que ceux qui ont vu naître et périr des restaurations disent si ce n'est pas là de la vraie sagesse.

Voilà pour les personnes, voyons maintenant ce qui regarde les institutions politiques.

Ici je touche au point capital de l'analyse des véritables opinions de M. de Maistre sur le gouvernement des peuples et les droits des citoyens. Cet homme d'Etat a pu, éclairé par le simple bon sens, conseiller à son souverain de ne signaler son retour dans ses États par aucun acte de réaction, sans qu'on puisse en induire qu'il lui ait donné, en même temps, un autre conseil, plus important et plus méritoire, celui de faire, en rétablissant son pouvoir, d'amples concessions à l'esprit du temps, aux changements opérés par la Révolution française dans les idées et les mœurs, et pour tout dire en un mot, aux *doctrines libérales*. Le publiciste qui écrivait en 1796 : « La France ne désire plus rien avec passion que le repos [2], » insinuera sans doute aux princes qui prennent ses avis de profiter de cette apathie, sinon pour rétablir l'ancien ordre de choses avec ses abus et ses faiblesses, du moins pour fonder un régime politique nouveau par sa forme, mais où le pouvoir du souverain sera sans limites et où les sujets, privés de droits, seront

[1] Page 177.
[2] *Considérations sur la France*, p. 137.

gouvernés sans eux et malgré eux, et vivront, plus ou moins résignés, sous un despotisme paternel. M. de Maistre n'est-il pas l'écrivain qui a écrasé de son mépris et de ses sarcasmes intarissables les déclarations de droits, les constitutions à la mode anglaise, les assemblées représentatives, la liberté de la parole, la liberté de la presse, et toutes les inventions politiques de nos jours, qui excèdent « en folie ce que tous les *Bedlams* de l'univers peuvent enfanter de plus absurde et de plus extravagant, dit-il[1]? » Oui, sans doute, mais il se pourrait que l'ambassadeur de Victor-Emmanuel, mêlé aux affaires, communiquant avec les hommes d'État les plus distingués, échangeant ses idées contre les leurs et se trouvant tous les jours aux prises avec les difficultés d'une situation politique des plus délicates, ait apporté dans ses appréciations et dans ses conseils une expérience et par suite une modération que le publiciste à ses débuts ne possédait pas encore. Examinons s'il en est ainsi, sans craindre de multiplier sur ce point, où l'opinion commune semble si solidement établie, les preuves que fournit la *Correspondance* récemment publiée.

Loin d'attribuer au gouvernement absolu et aristocratique un mérite intrinsèque et supérieur à celui de tous les autres gouvernements, M. de Maistre, guidé par la vraie philosophie politique, n'attache pas d'importance à la forme particulière des gouvernements. Il ne les juge que par leurs fruits ; peu lui importe leur nom et leurs attributs extérieurs. « Je vote, dit-il[2], pour les meilleurs gouvernements, c'est-à-dire pour ceux qui doivent donner le plus grand bonheur possible au plus grand nombre d'hommes possible. Que ce soit, au reste, celui-ci ou celui-là, encore une fois qu'importe? »

Cette manière élevée de considérer les institutions politiques, qui ne permet plus de classer M. de Maistre au nombre des hommes de parti, puisqu'il admet toutes les formes de gouvernement quelles quelles soient, pourvu qu'elles produisent de bons effets, doit le conduire à envisager sans crainte les innovations lorsqu'elles sont utiles. Il paraît en avoir compris la nécessité de bonne heure, car il nous apprend qu'il ridiculisait à la cour de Turin, avant la Révolution, sous le nom de *Turinisme*, l'effroi des vieux royalistes à la pensée de la moindre innovation dans les lois et les usages de leur pays.

« La Sardaigne est un de vos tourments, disait-il au ministre de Victor-Emmanuel[3], il y aurait des remèdes. Il faudrait sortir de l'ornière, sans cependant perdre de vue : *il ne faut rien innover*, c'est ce que j'appelais quelquefois en riant le *Turinisme*, et c'est en grande partie ce qui nous a mis où nous sommes. Quand on n'ose rien inno-

[1] *Ibid.*, p. 87.
[2] Page 283.
[3] Page 118.

ver et que l'ennemi innove sans crainte et sans mesure, on est bientôt terre. » Voilà l'écrivain que l'on place à la tête du parti traditionnaliste, lui qui déclare hautement *qu'il faut sortir de l'ornière*, et qui s'en prend de la ruine du trône de son maître aux aveugles sectateurs de l'immobilité, à ceux qui portaient écrits sur leur drapeau, ces mots : *Il ne faut rien innover !* Si l'on n'avait pas abusé d'un mot que je vais cependant employer, je dirais que sa véritable place est parmi les amis du *progrès*.

Le triomphe de la Révolution et la dure expérience du malheur lui auront fait, dira-t-on, abandonner ses anciennes doctrines vaincues par les événements. Non. Écoutons le donner, en 1794, deux ans avant la publication de ses *Considérations*, le programme d'un gouvernement, tel qu'il l'entendait.

« Une Révolution me paraît infaillible dans tous les gouvernements. Vous me dites que les peuples auront besoin de gouvernements *forts ;* sur quoi je vous demande ce que vous entendez par là ? Si la monarchie vous paraît forte à mesure qu'elle est absolue, dans ce cas, Naples, Madrid, Lisbonne, doivent vous paraître des gouvernements vigoureux. Vous savez cependant, et tout le monde sait, que ces monstres de faiblesse n'existent plus que par leur aplomb. Soyez persuadé, monsieur, que, *pour fortifier la monarchie, il faut éviter l'arbitraire*, les commissions fréquentes, les mutations continuelles d'emplois et les *tripôts ministériels*[1]. »

Les opinions politiques de M. de Maistre commencent à se révéler à nous dans leur harmonie et leur unité. Il proclame l'utilité des innovations, et, jetant un regard de dédain sur les gouvernements qui se prétendent *forts*, parce qu'ils sont *arbitraires*, pose le principe que, pour fortifier réellement une monarchie, il faut l'asseoir sur les lois et fuir l'arbitraire. Mais poursuivons.

Il importe de connaître son opinion sur la royauté, qui ne se trouve comprise qu'implicitement dans ce qu'il vient de dire sur les gouvernements forts et sur l'arbitraire. Une définition plus précise est nécessaire. La voici :

« Certes, monsieur, personne n'a de plus hautes idées que moi de la puissance royale ; cependant il est certain qu'elle a, comme la puissance paternelle, des bornes, qu'elle se donne elle-même, et l'une de ces bornes est de ne pas employer les hommes comme la pierre et le bois ; elle daigne se rappeler (à moins qu'il ne s'agisse d'un proscrit qu'il faut châtier) que ce sont des êtres sensibles qui ont une tête, un cœur et des entrailles[2]. »

[1] Page 369.
[2] Page 228.

Si la royauté ne provient pas du droit divin, ni du droit de conquête, elle doit être limitée, à l'exemple de la puissance paternelle, et dès lors elle se présente à nous comme une institution bienfaisante et tutélaire qui veille sur les intérêts publics et privés, offre à ceux-ci son appui sans le leur imposer, excite l'activité individuelle sans se mêler de tout, maintient l'ordre et la paix sans faire sentir une intervention violente ou tracassière, comme il arrive sous les gouvernements *forts*. La Russie était un gouvernement de ce genre, et cependant ce qu'il y admire le plus est que « jamais dans les actions communes on ne trouve l'autorité sur son chemin. Faites ce que vous voudrez y est-il dit[2], la loi universelle, la loi fondamentale. » Celui qui loue un gouvernement parce qu'on n'y rencontre jamais, dans l'habitude de la vie, l'autorité sur son chemin, appartient pleinement, il faut en convenir, à une autre école qu'à l'école absolutiste. Je laisse au lecteur le soin de la nommer.

A quelle distance le conseiller de Victor-Emmanuel s'efforce de tenir son maître, de la pensée de rétablir jamais dans ses États le pouvoir absolu avec les pompeuses misères qu'il traîne d'ordinaire après lui ! Un pas de plus, et on pourra affirmer que le but persévérant de ses efforts fut d'ouvrir le conseil de Cagliari aux pensées sages et élevées qui régnaient dans le conseil d'un autre roi, proscrit lui aussi, d'où devaient sortir un jour la déclaration de Saint-Ouen et la Charte constitutionnelle. Ce pas va être franchi.

« Il faut être bien aveugle, dit M. de Maistre, en 1807 [2], et bien injuste pour envier à la Grande-Bretagne le pouvoir et l'influence bien légitimement dus à son génie, à son admirable constitution et à son esprit public. »

Je ne m'arrêterai pas à la qualification d'*admirable* donnée par lui à la constitution anglaise [3], parce que M. de Maistre, d'accord sur ce point avec plus d'un ami sincère de la liberté, n'admire cette constitution qu'en elle-même et ne la croit pas applicable, dans toutes ses parties, à un autre peuple que celui chez qui elle s'est peu à peu formée et établie. Mais un éloge aussi enthousiaste implique du moins l'adhésion aux principes essentiels du gouvernement représentatif. Cette adhésion, M. de Maistre la donna officiellement dans une circonstance qu'on va connaître.

En 1805, l'empereur Alexandre prodiguait au roi Victor-Emmanuel les témoignages d'un intérêt réel, et, espérant le rétablir sur son trône à la suite d'une guerre heureuse ou par des négociations, il cherchait à déterminer à l'avance la forme de gouvernement applicable au

[1] Page 331.
[2] Page 282.
[3] Page 282.

Piémont après cette restauration. Alexandre, selon les idées politiques qu'il professait alors, souhaitait que Victor-Emmanuel s'engageât à transporter en Piémont la constitution anglaise tout entière. « Il serait bien étrange, disait le prince Adam Czartoryski, actuellement vivant, alors ministre de l'empereur et chargé par lui de traiter cette question avec le comte de Maistre, qu'on ne voulût pas régner aux mêmes conditions que le roi d'Angleterre. » M. de Maistre, dans la conduite de cette négociation épineuse, ne s'attache pas à défendre le droit absolu de son souverain de régner sans partage, il se borne à repousser l'importation en Piémont de la constitution anglaise, admettant sans difficulté l'établissement dans ce pays d'un gouvernement limité. En même temps, il s'attache à disposer son souverain, dans les termes suivants, à faire cette concession :

« Je crois que, sur tout ce qu'on a nommé dans nos temps modernes *le pouvoir exécutif*, la guerre, la paix, la haute protection de l'Église, la collation des emplois, la monnaie, etc, Votre Majesté devrait avoir les bras parfaitement libres et indépendants.

« Quant au pouvoir législatif *exclusif*, et au droit d'imposer *ad libitum*, on obtiendra difficilement ces deux points[1]. »

Quelle objection M. de Maistre présente-t-il contre l'adoption de ces deux points, qui entraînait de soi l'établissement d'un gouvernement constitutionnel? Aucune.

Les défaites répétées de la Russie rendirent vaines ces prévisions, desquelles il reste cette vérité, que, si la restauration de la maison de Savoie se fût réalisée en 1805, et que le comte de Maistre eût exercé sur cet événement l'influence due à sa sagesse et à ses services, le Piémont, au lieu de retomber sous le joug accablant du pouvoir absolu, eût possédé dès cette époque les institutions qui plus tard l'ont placé, après bien des agitations et des fautes, et en dépit d'une guerre malheureuse, au premier rang des nations italiennes.

IV

L'ambition des patriotes piémontais d'accroître l'étendue et les forces de leur pays aux dépens de l'Autriche, et de faire du Piémont la sentinelle avancée des États italiens contre cette puissance, est d'origine récente; à peine en découvre-t-on quelques traces dans les motifs de l'insurrection militaire de 1821 ; mais elle existait dès 1805, réfléchie et résolue, dans l'âme du comte de Maistre, ouverte à tous les

[1] Page 177.

sentiments patriotiques. Nous allons l'entendre exprimer en termes si passionnés son dévouement à son pays et son antipathie implacable contre l'Autriche, qu'on se demande s'il est juste de dire que l'amour de la patrie soit un sentiment particulier aux peuples libres. Mais le comte de Maistre était malheureusement à la cour de Turin, comme à celle de Cagliari, une rare et précieuse exception : sa correspondance ne l'atteste que trop.

Il concentrait ses espérances et ses efforts sur le rétablissement de l'autorité du roi en Piémont. Cet événement dépendant du succès des armées de la coalition, ses vues et ses avis se pliaient au caractère des événements dont il s'attachait à tirer le meilleur parti. Il croyait que la maison de Savoie ne pouvait être relevée que par la maison de France[1], devinant, encore cette fois, avec exactitude, ce qui devait arriver plus tard ; cependant il n'identifiait pas tous les intérêts de son maître aux chances de moins en moins probables d'une restauration en France, et cherchait, pour Victor-Emmanuel, des appuis partout où il pouvait se flatter d'en trouver. Il portait un respect instinctif aux anciennes souverainetés, si malheureux qu'eût été leur sort; mais, persuadé que si les monarchies peuvent renaître de leurs cendres il n'en est jamais ainsi des républiques, il s'attachait à faire comprendre à l'empereur Alexandre combien il importerait à la stabilité du nouvel équilibre européen, qui serait fondé à la paix, de réunir au royaume de Piémont les territoires des anciennes républiques de Venise et de Gênes, renversées par les Français[2]. Et quand il apprend, en 1805, que Napoléon vient d'annexer Gênes à son empire, il s'en applaudit. « Avoir à détruire, dit-il[3], des puissances légitimes eût été fatal, nous profiterons de ce qu'il a fait. *Hoc erat in votis!* » Se trompait-il? Gênes est là pour répondre. M. de Maistre ne considérait donc pas la légitimité comme un principe absolu et impérissable, puisqu'il dérobait tout un ordre d'États au bénéfice de ce principe. Allons plus loin, et disons qu'il le faisait fléchir même à l'égard des monarchies. L'Autriche était une et des plus anciennes et des plus glorieuses, elle possédait très-légitimement et depuis longtemps la Lombardie; cependant il n'éprouve aucun scrupule à demander que ce précieux joyau lui soit enlevé. Dans une de ses conférences avec le prince Czartoryski, en février 1804, il prononça ces paroles, qu'il faut noter, car nous les avons, si je ne me trompe, relues en 1848 sur les étendards, un instant triomphants, du malheureux Charles-Albert, et nous pourrions les relire encore dans les programmes de tous les hommes d'Etat actuels du Piémont.

[1] Page 108.
[2] Page 107.
[3] Page 220.

« Tant qu'on n'aura pas établi une puissance respectable dans le nord de ce beau pays (l'Italie), on n'aura rien fait. Je vous parle comme Européen et point du tout comme sujet du roi de Sardaigne[1]. » Aux yeux du comte de Maistre, le Piémont semblait trop petit pour être une planète, trop grand pour être un satellite[2], et il demandait pour cette nation un état conforme à sa destinée.

Permis à ceux qui considèrent l'équilibre actuel de l'Europe, en ce qui regarde l'Italie, comme le plus conforme au bonheur et à la vocation des peuples, de ne voir qu'une chimère de l'esprit révolutionnaire suffisamment châtié à Novare dans le projet de fonder au nord de l'Italie un grand État; mais qu'ils sachent que la haute intelligence qui a su donner une force nouvelle aux antiques maximes de droit, de justice, de pouvoir, d'ordre, de légitimité, a revêtu ce projet du sceau de son approbation.

Un obstacle, toujours le même, se dressait incessamment contre les espérances, les vues et les efforts de M. de Maistre quand il travaillait, non pas seulement à l'édification d'une Italie nouvelle, mais même à la restauration de la maison de Savoie; cet obstacle, ai-je besoin de le dire? était l'Autriche.

Cette puissance aurait pu, comme on va le voir, se vanter plus tôt qu'elle ne l'a fait d'étonner le monde par son ingratitude.

Au début des guerres contre la Révolution française, le roi de Sardaigne, Victor-Amédée, qui mourut en 1796, et son successeur Charles-Emmanuel entrèrent franchement dans la coalition et dans une alliance particulière avec l'Autriche. Ils en furent l'un et l'autre cruellement punis. Charles-Emmanuel perdit sa couronne à la suite d'une série de malheurs que je n'ai pas à rappeler, et se réfugia en Sardaigne. L'histoire accuse l'Autriche d'avoir plus d'une fois mis en avant, compromis et puis abandonné son allié, dont la ruine devait, selon ses combinaisons déloyales, tourner à son profit lorsque la paix amènerait un remaniement des territoires. La conduite de l'Autriche à l'égard du roi de Sardaigne, en 1799, après que les victoires de Souwaroff eurent enlevé l'Italie aux Français, ne permet pas de rejeter cette accusation au nombre des injustices qui parfois s'accréditent.

Souwaroff, maître de Turin, y rétablit solennellement Charles-Emmanuel au nom de l'empereur Paul Ier. Le roi quitte en toute hâte Cagliari; mais, arrivé à Florence, il y apprend que l'Autriche s'oppose au rétablissement de son autorité et que les menées de cette puissance paralysent les volontés de la Russie et de l'Angleterre. La paix conclue par Victor-Amédée avec la République française, en 1796, ne

[1] Page 108.
[2] Page 273.

pouvait justifier un telacte. Peu après, la bataille de Marengo anéantit à la fois les combinaisons perfides de l'Autriche et les espérances prématurées de Charles-Emmanuel.

Le comte de Maistre n'ignora rien de ce qu'avait voulu et fait en cette occasion l'Autriche, et, à partir de ce jour, il ne varia plus dans la réprobation dont il stigmatisa les traditions et les procédés de cette puissance. Son maître n'avait pas, selon lui, dans toute l'Europe, la France comprise, d'ennemi plus redoutable que l'Autriche, et il ne négligea rien durant sa mission à Saint-Pétersbourg pour le lui faire comprendre.

Il écrivait, en 1808[1] : « Comme la maison de Savoie avait une tendance naturelle à s'agrandir dans le nord de l'Italie, il n'en fallait pas plus pour mériter à Votre Majesté la haine implacable de cette implacable maison.

« Tant qu'il me restera de la respiration, je répéterai que l'Autriche est l'ennemie naturelle et éternelle du roi, tandis que la France ne l'est pas. Que désire le roi? l'établissement de sa puissance dans l'Italie septentrionale. Que craint l'Autriche? ce même établissement. Donc....[2]

« Je suis tenté de croire que Sa Majesté a pris son parti et qu'elle est parfaitement résignée à voir la maison d'Autriche dominer de Venise à Pavie. Dans ce cas, c'en est fait de la maison de Savoie : *Vixit*[3]. »

Le sort de l'Autriche, vaincue et écrasée à Austerlitz, ne lui inspire aucune pitié. « C'est encore le génie autrichien qui nous a jetés dans cet abîme... L'orgueil, l'avidité, l'ambition aveugle, l'emporteront sur la politique, sur le bon sens et même sur la peur[4]. »

Enfin, pour ne pas prolonger outre mesure ces citations suffisamment explicites, je termine en remarquant que M. de Maistre ne foudroyait pas l'Autriche comme l'ennemie seulement du roi de Sardaigne, mais bien comme *l'ennemie du genre humain*[5], et que, s'il ne craint pas de former des vœux en faveur de Bonaparte à Marengo, c'est que, pour lui, la défaite des Français serait le signal de *l'abrutissement irrévocable de l'espèce humaine*[6] *!*

Le temps n'apporta aucun adoucissement à son opinion sur la politique de la maison d'Autriche. Ce qu'il pensait à ce sujet en 1804, il le pensait encore en 1814, quand il eut le bonheur de voir les espérances et les travaux de sa vie entière couronnés par la restauration de

[1] Page 44.
[2] Page 51.
[3] Page 176.
[4] *Lettres et opuscules*, t. I, p. 7.
[5] Page 197.
[6] Page 54.

Victor-Emmanuel. L'Autriche projeta alors une ligue entre elle et les princes italiens, et M. de Metternich fut choisi pour la faire accepter par les diverses cours de la péninsule. M. de Maistre n'eut pas de peine à reconnaître que ce projet de ligue cachait un nouveau projet d'asservissement de l'Italie, et, comme il ne paraît pas avoir partagé l'opinion la plus accréditée sur la profonde habileté de l'homme d'État qui gouverna, pendant quarante ans, en l'endormant, la monarchie autrichienne, il disait, faisant allusion à la Sainte-Alliance : « Après s'être alliés en Jésus-Christ notre Sauveur, pourquoi et à quel propos s'allier en Metternich[1] ? »

Le comte de Maistre fut dans toute l'acception du mot un *patriote* piémontais, qui détestait l'Autriche de tout l'amour qu'il portait à son roi et à son pays. L'expression de son animosité contre ce gouvernement dépasse en conviction chaleureuse ce que l'on trouve de plus fort dans les écrits des Gioberti, des Mamiani, des Balbo, des Azeglio, des Durando, etc., de tous les promoteurs ou auteurs de la révolution de 1848, révolution dirigée autant contre la suprématie de l'Autriche en Italie que contre l'absolutisme en Piémont, et à laquelle les compatriotes de M. de Maistre doivent une constitution peu différente de celle dont il traçait pour eux l'esquisse en 1804; car, qu'on ne s'y trompe pas, la haine contre l'Autriche conduit tout Piémontais à l'amour de la liberté, ou, en d'autres termes, à désirer l'établissement dans son pays d'un genre de gouvernement opposé à celui que cette puissance a intérêt à voir régner dans les États italiens. Mais quelle différence entre un écrivain qui jette sur le papier ses idées et les abandonne ensuite aux vents, et un ministre qui, honoré de la confiance de son souverain déchu, chargé de le représenter près d'une des premières cours de l'Europe, comprend qu'il ne doit pas lui adresser un conseil, un avis, un seul mot qui ne soit pesé au poids de la conscience la plus scrupuleuse et la plus engagée ! Dans sa *Correspondance diplomatique*, M. de Maistre n'est point un auteur, un philosophe, un savant, un bel esprit; il n'écrit pas pour le public ni pour ceux qui distribuent aux gens de lettres les applaudissements et les couronnes, il écrit pour le roi et pour son ministre des affaires étrangères; il faut donc accepter chacune de ses paroles comme l'expression de sa plus sincère et de sa plus ferme conviction, dût-on abandonner les idées conçues sur cet esprit supérieur lorsqu'on ne connaissait qu'une partie de ce qu'il a produit.

Je crois avoir montré, par la citation de quelques passages extraits, entre tant d'autres que j'aurais pu également reproduire, de cette curieuse correspondance, que M. de Maistre admettait dans l'ordre des

[1] Page 190.

idées politiques la nécessité des innovations conduisant à la limitation du pouvoir souverain, ou en d'autres termes à la monarchie constitutionnelle. C'en est assez pour que les contempteurs de cette forme de gouvernement, les amis de l'absolutisme de quelque genre qu'il soit, théocratique ou populaire, cessent désormais de s'abriter à l'ombre de ce grand nom. Ils ont d'autres patrons; qu'ils les invoquent : Joseph de Maistre n'est pas le leur.

V

Je ne terminerai pas ces observations sans expliquer comment le sage conseiller de Victor-Emmanuel a pu être conduit à écrire plusieurs ouvrages justement célèbres, où le plus grand nombre des lecteurs, ceux qui croient et répètent une chose parce qu'elle a été dite une fois, ont trouvé et signalé, non sans une apparence de motifs, un esprit complètement étranger à celui qui dicta la correspondance diplomatique de M. de Maistre. Ce caractère si ferme et si haut, cette intelligence si forte et si lumineuse, cette âme qui saisit de si bonne heure la vérité, pour ne la plus jamais abandonner, M. de Maistre aurait-il vers la fin de sa vie changé d'opinion sur les matières de philosophie politique, lui qui avait dit [1] : « Lorsqu'on a pris son parti sur les grandes questions avec pleine connaissance de cause, on change rarement d'avis ? » De publiciste circonspect, prudent, ami des termes moyens, des innovations nécessaires, de la limitation du pouvoir, de la liberté usuelle, serait-il devenu le créateur des théories extrêmes sur l'origine, l'étendue et l'irresponsabilité de la royauté, qui circulent sous son nom dans le monde philosophique? Celui qui admire et exalte sans cesse, dans les œuvres de l'esprit, l'unité ou l'*ensemble*, qui est *la beauté même*, l'*élément nécessaire à tout* [2], n'aurait-il laissé après lui qu'un monument informe et choquant par ses incohérences et ses contradictions? Quelques détails sur la direction que M. de Maistre donna à ses études, durant les dernières années de sa vie, suffiront pour dissiper ces prétendues contradictions et pour montrer qu'il ne dévia jamais des sentiments de modération et des opinions sagement monarchiques qui respirent dans sa correspondance diplomatique.

Victor-Emmanuel, en rentrant dans ses États, ne crut pas pouvoir mieux caractériser ses vues politiques qu'en disant : « J'ai dormi pendant quinze ans. » Un tel prince ne devait pas, on le devine, entendre

[1] *Considérations*, p. 119, note.
[2] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. II, p. 24.

grand'chose à la correspondance de son ambassadeur. Il n'en comprenait pas le fond, et la forme lui en déplaisait; aussi cessa-t-elle d'être régulière et fréquente à partir de l'année 1810, époque où ce prince commença à désespérer de sa fortune.

M. de Maistre avait plus de foi dans la puissance du droit ; il regardait la guerre comme une condition d'existence pour Napoléon, et en tirait la conséquence. Il prédit les deux guerres qui annoncèrent la chute de l'Empire. En 1808, au moment où les Français allaient envahir l'Espagne, il disait[1] : « Je crois que, si la nouvelle guerre éclate, il sera très-aisé aux Anglais d'exciter une insurrection en Espagne ; » en 1807, « Malheur à la Russie si la France, telle qu'elle est, la touchait. Je ne serais pas ici, et Bonaparte y serait[2]. » Jamais il ne crut à la durée de la monarchie universelle rêvée par Napoléon. « Tant que les Français, disait-il[3], consentiront à se faire tuer pour lui, la tragédie ne saurait finir. » Mais une tragédie, si longue qu'elle soit, doit finir, et il apercevait le terme de celle-ci . Ne pouvant faire pénétrer sa conviction dans l'esprit de son maître ni dans celui des hommes sans lumières qui dirigeaient la politique de ce prince, il cessa de répéter des conseils mal reçus, et; se repliant avec bonheur sur lui-même, s'isolant au sein d'une cour où la considération dont il jouissait tenait à sa personne plus qu'au caractère politique dont il était revêtu, il s'absorba dans l'étude de la philosophie et de l'histoire, et détourna ses regards du monde actif. Sa puissante intelligence, quand elle se sentit dégagée des liens de la vie réelle, quand elle fut sortie de cette *prison souterraine*, selon l'expression de Platon, s'éleva au plus haut dans le domaine de l'abstraction , et il traça à grands traits un système de philosophie politique, fondé sur la religion et l'autorité, les deux seuls principes capables, selon lui, de fonder les sociétés et de les faire vivre. Que dans ses déductions abstraites, il ait quelquefois dépassé le but, forcé les conséquences de ses raisonnements, ou donné à ses maximes une forme trop absolue, on ne peut le nier, car il en convient lui-même quand il dit[4] : « Lorsque j'écris, j'obéis à une sorte d'inspiration ou de transport, car je suis réellement transporté. L'expression qui rend le plus vivement ma pensée est toujours celle que je choisis : ou plutôt je ne choisis rien, les expressions se précipitent : *Monte decurrens velut amnis* » Il écrivait, avec une grâce charmante, au comte d'Avaray[5] : « La Révolution française est trop grande pour la tête d'un homme. Au commencement j'ai battu la campagne comme

[1] Page 309.
[2] Page 272.
[3] Page 757.
[4] Page 171.
[5] Page 131.

tous les autres, mais j'ai été peut-être moins sot que les autres, en ce que je me suis douté plus tôt que je l'étais; depuis j'ai commencé à comprendre de quoi il s'agissait, je suis devenu timide, et j'ai appris à me défier de tous nos petits calculs. Ainsi, monsieur, lors même que le ton serait très-décidé, ce qui m'arrive lorsque je suis ce qu'on appelle *en train*, croyez que les pensées sont très-modestes et très-soumises aux pensées de ceux qui pensent mieux. »

Quand on écrit avec ce transport, avec cet enthousiasme vraiment poétique sur des matières délicates et obscures, qui exigent encore plus de méthode et de clarté que d'éloquence, on risque de ne pas être toujours bien compris, et l'on fournit des armes contre soi à des adversaires prompts à tirer d'un mot peu ou trop précis des conséquences infinies. M. de Maistre s'est exposé à cet inconvénient. Ses adversaires n'ont pas voulu lui tenir compte de l'ardeur de son génie ni de sa disposition à revenir, pour les adoucir, sur des pensées trop rigoureuses, conçues par lui quand il était *en train*.

Pour le transformer en un esprit désordonné dans ses utopies théocratiques et absolutistes, extrême, violent, intolérant, il a fallu attribuer à quelques-unes de ses plus célèbres propositions un sens et une portée qu'il ne leur avait pas donnés. Qu'on me permette de citer un exemple des faux jugements dont cet écrivain est trop souvent l'objet.

On redit communément que l'auteur du livre sur *le Pape*, après avoir exprimé, comme point de départ de ses vues sur la papauté, la vérité incontestable, que sans le souverain pontife il n'y a pas de christianisme, en est arrivé à proposer la confédération de tous les États chrétiens sous la suprématie du Saint-Père. Combien de fois n'avons nous pas entendu discuter et condamner cette proposition qui n'est cependant présentée dans le livre *du Pape*, que comme une simple hypothèse ?

« L'*hypothèse* de toutes les souverainetés chrétiennes réunies par la fraternité religieuse en une sorte de république universelle sous la suprématie *mesurée* du pouvoir spirituel suprême n'avait rien de choquant, et pouvait même se présenter à la raison comme supérieure à l'institution des Amphyctions[1]. » Est-il permis, en bonne logique, d'attribuer à une simple hypothèse historique la valeur d'une affirmation ou d'un principe?

Quant aux idées politiques professées par lui dans son *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques* et dans *les Soirées de Saint-Pétersbourg*, si l'on veut bien les considérer dans le sens où il les présente, ne pas attribuer à ses aperçus théoriques et à ses vues

[1] *Du Pape*, liv. II, ch. x.

historiques un caractère immédiatement applicable, qu'il n'est jamais entré dans sa pensée de leur donner, séparer l'hypothèse ou la supposition de l'affirmation, chercher toujours l'intention certaine ou probable de l'auteur, chaque fois qu'il lui plaît de donner à une opinion la forme impérative d'un aphorisme, et se rappeler enfin la sorte d'inspiration fiévreuse qui le tourmentait quand il écrivait, on retrouvera dans ces deux ouvrages, en apparence si dogmatiques, l'esprit qui quinze ans auparavant avait dicté les *Considérations sur la France* et la *Correspondance diplomatique*, esprit net, positif, austère et gracieux tour à tour, modéré dans ses désirs, très-respectueux pour les faits, qui rejette en politique les maximes générales, les droits déclarés, les constitutions écrites, prend conseil de l'expérience, cherche ce qui est possible, non ce qu'il y a de mieux, et ne repousse aucunement, dans l'application de ses doctrines, la liberté vraie, celle qui découle, non de théories nouvelles et contestées, mais du génie, des mœurs et des traditions des peuples, et n'a rien de commun, si ce n'est le nom, avec la liberté révolutionnaire, dont il est, je le reconnais, le vaillant adversaire. Si l'on sépare de ses doctrines leurs accessoires historiques pour s'en tenir à ce qu'elles ont de dogmatique, on n'y trouve rien dont on puisse induire que M. de Maistre admet une royauté illimitée, arbitraire, despotique; et, s'il appelle de ses vœux, non pas comme on a coutume de le dire, la suprématie du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel, mais l'union plus intime entre ces deux pouvoirs, c'est afin « d'établir un équilibre qui donne au prince toute la puissance qui ne suppose pas la tyrannie proprement dite, et au peuple toute la liberté qui n'exclut pas l'obéissance indispensable [1]. » Il reproduit maintes fois cette adhésion si bien motivée aux principes de la monarchie tempérée.

Ce sage esprit suggère à M. de Maistre la pensée suivante, qui sert de conclusion à toutes ses idées politiques : « L'art du législateur n'est pas de rendre le peuple *libre*, mais *assez libre* [2]. » C'est-à-dire qu'il nie le principe d'une liberté théorique, absolue, ne découlant pas d'un état social antérieur, et supposée applicable dans tous les temps et à tous les peuples; mais qu'il adopte la liberté relative, appropriée au caractère et surtout au passé d'un peuple déterminé, et mesurée exactement à ses besoins et à ses désirs véritables. Cette doctrine, qui n'exclut aucun gouvernement libre, pas même celui de la démocratie pure, pourvu qu'il soit fondé sur les mœurs, n'est-elle pas accueillie par tous les hommes sensés qui comprennent l'histoire? Et ne peut-on pas dire que, si elle eût prévalu chez notre nation, celle-ci ne se se-

[1] *Du Pape*, liv. III, ch. IV.
[2] *Considérations*, p. 122.

rait pas épuisée en révolutions sans nombre, pour donner au monde le spectacle de désespérer, deux fois en cinquante ans, de ses lois et d'elle-même?

Je crois avoir atteint le seul but que je me sois proposé, à savoir de montrer que le comte de Maistre, écrivain plein de verve, d'originalité et d'imagination, mais aussi de haut bon sens, quand il se trouva mêlé aux grandes affaires politiques, y porta un esprit positif, juste, réfléchi, approprié aux temps où il vivait et aux hommes avec lesquels il traitait, dégagé de tout préjugé de naissance ou d'éducation, de tout engagement de parti, et vraiment libéral, dans la plus pure acception du mot. Si j'eusse voulu présenter une analyse complète et détaillée de cette correspondance où l'esprit du grand monde est semé à pleines mains, j'aurais commencé par exprimer le regret que l'éditeur, usant de son droit strict de choisir et de retrancher parmi les pièces nombreuses et souvent très-étendues qui la composent et dont il pouvait, à ce qu'il paraît, disposer à sa guise, ait cru devoir livrer à une publicité que l'auteur ne dut jamais craindre des jugements et des confidences sur plusieurs grands personnages, auxquels il convenait, dans l'intérêt du comte de Maistre lui-même, de laisser leur caractère de renseignements secrets, car on n'y retrouve plus son équité et son discernement habituels, et il étonne encore plus, en cette occasion, par ses préférences que par ses répulsions. On doit craindre que cet exemple n'affermisse les chancelleries des divers États de l'Europe, celle du Piémont exceptée, dans leur habitude de ne communiquer aux historiens les documents diplomatiques qu'elles possèdent qu'avec des difficultés excessives et nuisibles à la connaissance de la vérité, même quand elle serait sans danger.

BEUGNOT.

POËTES CONTEMPORAINS

AUGUSTE BRIZEUX

Mettre un certain intervalle entre la mort d'un poëte éminent et l'étude que l'on consacre à sa vie et à ses œuvres, ce n'est pas un retard, c'est un hommage. L'homme est ainsi fait, l'homme moderne surtout, qu'il mêle sans cesse à ses admirations pour les vivants je ne sais quel sentiment ombrageux et jaloux dont il faudrait chercher les causes dans les éternelles misères du cœur humain et dans l'état de la société actuelle. Les prétendants y sont si nombreux et les places si disputées, que toute célébrité, même légitime, y semble prise sur le voisin ; mais, lorsqu'une tombe s'ouvre, on va subitement à l'excès contraire : les éloges affluent, les panégyristes abondent. On dirait qu'ils veulent acquitter, en une seule fois et pour n'avoir plus à y revenir, tout un arriéré de louanges, certains que cette explosion finale cessera toujours assez tôt pour contenter l'amour-propre de ceux qui survivent, et que leurs concerts d'enthousiasme et de regrets n'auront jamais autant d'éclat et de durée que la mort n'aura d'ombres, de silences et d'oublis. C'est ainsi que les choses se passent pour les renommées bruyantes, pour celles où se reconnaît, par quelque endroit, l'empreinte du charlatanisme et du mensonge contemporains. Celle d'Auguste Brizeux mérite mieux, parce qu'elle durera davantage. Un poëte distingué, M. de Belloy, a signalé [1] une sorte d'harmonie suprême entre cette existence si pure, si passionnément consacrée à l'idéal et à l'art, et cette fin silencieuse, dans une ville de province, modeste centre scientifique et littéraire que réchauffe le beau soleil du Midi, si cher à l'enfant de la Bretagne. Il y aura aussi, si nous ne nous trompons, un secret accord entre les sentiments que suggèrent cette vie et cette mort, et les consciencieuses lenteurs d'un éloge d'autant plus sincère qu'il aura été plus réfléchi. D'ailleurs, pour un critique saturé de prose (et quelle prose !), exposé par état au contre-

[1] *Revue française* du 20 mai 1858.

coup des agitations stériles de notre littérature, ce n'est pas trop de trois ou quatre mois pour se recueillir en présence d'un vrai poëte et pour relire avec une attention respectueuse ces œuvres exquises, fortes ou charmantes, *Marie*, la *Fleur d'Or*, les *Bretons*, *Primel et Nola*, les *Histoires poétiques*. Quelle est la valeur réelle de ces œuvres? Quel sera leur rang dans la poésie contemporaine? Dans quelle proportion se partage la double inspiration, — locale et universelle, — de ce poëte qui est Breton, de ce Breton qui est poëte? En quoi consiste, selon nous, la véritable originalité de Brizeux? Quels courants divers et parfois contraires se sont disputé son talent, son âme, sa vie? Comment nous semble-t-il placé au seuil de sa Bretagne bien-aimée, tout à la fois comme un gardien vigilant de ses vieilles mœurs, de ses antiques croyances, et comme un mélancolique précurseur de l'esprit moderne qui nivelle et efface tout? Comment enfin le poëte, amoureux des sombres horizons de la Bretagne, et cependant porté par un invincible instinct vers les pays de la lumière et du soleil, a-t-il été, dans le monde intellectuel, rejeté, à certains moments, en un sens opposé, des régions lumineuses de la foi vers les orages et les brumes du doute? Ces questions, on le voit, et d'autres encore qui s'y rattachent, sont de celles qu'on ne saurait traiter à la légère, en se jouant, entre le roman de la veille et le vaudeville du lendemain : elles touchent à un ordre d'idées supérieures même à la poésie et à l'art, et Brizeux, qui s'efforça constamment de relever, en sa personne et dans ses œuvres, la mission du poëte, encouragerait, j'en suis sûr, cette façon de chercher dans son histoire un chapitre de l'histoire générale des âmes, des mœurs, des souffrances, des aspirations et des défaillances de son temps.

Un mot d'abord sur cette vie si cachée, si peu retentissante, qu'on est forcé de la découvrir pas à pas en lisant ses ouvrages, comme on découvre une source presque invisible en contemplant les arbres et les fleurs qui s'épanouissent sur ses bords. On l'a dit bien souvent, on l'a répété encore à propos de Brizeux, la vie des poëtes est tout entière dans leurs vers, et heureux, hélas! bien des poëtes illustres s'ils s'étaient souvenus de cette vérité, si leur vie en prose, leur existence extérieure et matérielle, livrée en pâture à la curiosité publique, n'avait pas altéré l'image de cette vie intérieure et idéale, reflétée dans leur poésie? Brizeux naquit, en 1805, à Lorient, d'autres disent à Scaër, dans la vallée du Scorff. Sa mère était une femme remarquable par une exquise délicatesse d'esprit et de cœur; dès le berceau il en eut une autre, non moins tendre, non moins chère, non moins vénérée, la Bretagne!

« Pour la première fois je quittai mes deux mères, »

a-t-il pu dire dans *Marie*. Son éducation se fit en trois endroits différents : au bourg d'Arzanno d'abord, chez le curé, son oncle; puis au collége de Vannes; et enfin au collége d'Arras, dont le proviseur, M. Sallentin, était aussi son parent. On peut déjà s'arrêter ici un moment, et signaler en germe bien des inspirations qui se retrouveront plus tard à travers son œuvre. On comprend que l'éducation de Brizeux a été, même au collége, douce et maternelle, qu'il n'a pas eu ce malheur ou ce travers, aujourd'hui à la mode, de maudire et de détester les studieuses années de son enfance, de jeter à ses professeurs, à ses maîtres, ces anathèmes, ces cris de colère, ces violentes épithètes de *cuistres*, de *marchands de grec et de latin*, dont un poëte célèbre a donné récemment le déplorable exemple. Comment la poésie, cette fleur du matin, pourrait-elle se conserver intacte dans une âme ainsi irritée contre le temps où elle était jeune et pure, où s'éveillaient en elle les premières, les plus fraîches harmonies? Ne fût-ce que par amour pour Virgile, l'homme fait devrait toujours regretter et chérir l'époque où il fut écolier. Virgile! j'ai nommé un des amis, un des modèles de Brizeux. Le Celte en lui se tempérait de cette grâce, de cette élégance virgilienne que Joubert a appelée suprême, qu'aucun poëte moderne n'a dépassée, et où le beau ciel de Naples et de Mantoue se colore déjà de quelques teintes de la lumière divine. Mais nous n'en sommes encore qu'à l'enfance de Brizeux. Il a chanté le curé d'Arzanno :

> « Humble et bon vieux curé d'Arzanno, digne prêtre,
> Que tel je respectais, que j'aimais comme maître. »

Il a chanté aussi ses premiers compagnons d'études, Albin, Llô, Daniel :

> « Loïc du bourg de Scaër, Ives de Kerhuel,
> « Tous jeunes paysans aux costumes étranges,
> « Portant de longs cheveux flottants, comme les anges, »

Il s'est souvenu du collége de Vannes quand il a écrit cette admirable pièce : Les *Écoliers de Vannes*, qui figure dans ses *Histoires poétiques*, et qui n'est si pathétique et si émouvante que parce que l'auteur s'identifie de cœur et d'âme avec ses imberbes héros, qu'il les connaît par leur nom et semble les personnifier en les chantant. Enfin le souvenir du lycée d'Arras lui inspira le *Vieux Collége*, un des plus beaux morceaux de son recueil des *Ternaires*. Ainsi, dès ses premiers pas dans la vie, la poésie de Brizeux recevait de son paisible entourage une impression décisive : elle restait pour ainsi dire filiale ; au lieu de s'épancher au dehors, au-devant d'images nouvelles et d'émotions inconnues, elle s'enfermait, comme en son cadre natu-

rel, dans cet ensemble de tableaux rustiques, de sentiments familiers, de couleurs locales et de figures aimées, qui pénétraient également ses regards, son imagination et son cœur. C'est à cet accord primitif entre ce qu'il vit, ce qu'il sentit et ce qu'il chanta, que Brizeux dut ce caractère de simplicité originale, ce fond de sincérité, de recueillement et de tendresse, qui résista chez lui à toutes les épreuves et le ramena sans cesse, après les heures de trouble ou les saisons de voyage, aux mélancoliques douceurs du berceau et du bercail.

Il en sortit pourtant, il vint à Paris vers 1825 ou 26 : qu'on se reporte avec nous vers le Paris de ce temps-là, vers l'état des esprits à cette époque, et peut-être s'expliquera-t-on Brizeux tout entier, comme nous croyons nous l'expliquer nous-même.

S'il ne s'agissait que d'indiquer les liaisons de Brizeux avec quelques-uns des chefs de l'école *romantique*, la remarque serait insignifiante; car il n'y a pas trace de système dans ses poésies, et l'on peut dire qu'il côtoya ou visita le romantisme sans lui rien prendre. Virgile chez les anciens, André Chénier chez les modernes, Burns chez nos voisins, tels seraient, si l'on voulait absolument fixer les parentés poétiques de Brizeux, les poëtes dont la physionomie se rapproche le plus de la sienne : il put connaître et admirer M. Hugo, M. de Vigny, M. Sainte-Beuve, *qui depuis, mais alors*... Esprit amoureux de vérité et de liberté, il s'associa sans nul doute à cette prise d'armes de la jeunesse et de la vie contre une poésie glaciale, contre une littérature décrépite. Quant aux querelles de forme, aux procédés matériels, aux questions si graves alors, si effacées aujourd'hui, de costume et de ciselure, il eut le bonheur d'y échapper, et sa poésie n'en fut que plus svelte, plus élégante et plus vraie. Mais il n'en est pas de même d'autres influences qui se mêlaient à ce grand mouvement intellectuel, et que dut subir cette imagination ouverte à tous les souffles du matin. Grâce à de funestes malentendus qu'aggravèrent encore les années suivantes, cette liberté littéraire, philosophique et politique, ne lui apparut, en ce moment transitoire, qu'escortée de méfiances et de rancunes contre l'Église catholique. Il put croire un instant que l'esprit du siècle, en désertant le parvis du temple et en s'élançant vers l'inconnu, ne ferait qu'obéir à la loi du progrès et marcherait à la conquête de ses destinées. En un mot, l'éducation, la virilité poétique de Brizeux, dut s'achever dans des conditions, sinon mortelles, au moins dangereuses pour cette foi simple et robuste qu'il avait vue entourer son berceau sous les traits d'une mère, d'une patrie et d'un maître. Seulement, — et c'est là une distinction capitale, — si l'homme, en lui, ne fut pas inaccessible au doute, le poëte resta chrétien. On ne le vit pas tomber, comme M. de Lamartine, dans

une religiosité sans dogme et sans culte; comme M. Hugo, dans un naturalisme superbe où l'œuvre absorbe l'ouvrier; comme M. de Musset, dans cette poésie mêlée de blasphèmes et de sanglots qui forme l'inimitable accent de *Rolla*. Son âme put vaciller; sa muse ne se cramponna qu'avec plus d'amour aux vieux murs de ses églises bretonnes, vêtus de plantes sauvages dont il avait respiré le parfum. Si l'on osait accoupler une image sacrée à un souvenir païen, on pourrait dire que le christianisme de Brizeux reprenait ses forces, comme Antée, en touchant sa terre natale. Chaque fois qu'il revenait de fait ou en idée dans sa Bretagne, il embrassait du regard, avec un redoublement de tendresse, ces visages vénérés et bénis, ces costumes primitifs, ces traits de physionomie et de caractère, ces mœurs gardiennes des croyances, ces croyances protectrices des mœurs, ces croix, ces autels, ces sanctuaires, et il se fût volontiers écrié : « Restez ici ! demeurez où vous êtes et tels que vous êtes ! Fermez vos portes et vos cœurs aux atteintes du dehors. Vous avez la vraie sagesse et le vrai bonheur. N'imitez pas ceux qui voyagent. Ce Paris dont on vous parle et d'où je reviens, si vous saviez ce qu'on y gagne et ce qu'on y perd, ce qu'on y apprend et ce qu'on y oublie ! » — On le comprend, si au point de vue strictement religieux les premiers maîtres de Brizeux pouvaient s'attrister de ne pas le trouver plus inébranlable, il n'en était que plus poétique : car la poésie, dans ses rapports les plus intimes avec notre nature incomplète et misérable, vit d'aspirations et de regrets plus encore que de certitudes. C'est cet ineffable assemblage de contrastes et d'analogies que Brizeux, après quelques essais sans conséquence, exprima sous une forme enchanteresse dans son poëme de *Marie*.

On a accusé de légèreté ou de malveillance ceux qui s'obstinent à admirer surtout, chez Brizeux, l'auteur de *Marie*, de même qu'à une extrémité toute contraire Balzac s'emportait contre ceux qui persistaient à l'appeler l'auteur d'*Eugénie Grandet*. Ces persistances populaires ont pourtant leurs causes, qui tiennent peut-être à un plus grand nombre de points de contact entre l'œuvre *favorite* et la majorité des lecteurs. Pour ma part, je suis prêt à reconnaître que le poëme des *Bretons* a plus de puissance et d'ampleur, que *Primel et Nola* ne le cède en rien à *Marie* pour l'élégance et la grâce, que les *Histoires poétiques* sont d'une allure plus nette, plus sobre et plus savante, et enfin, comme pour achever d'exclure toute idée de déclin, que rien dans les ouvrages de Brizeux n'est supérieur à ses derniers vers, à cette *Élégie de la Bretagne*, à ce cri de cygne blessé s'enfuyant à tire-d'ailes vers la patrie céleste :

« La science a le front tout rayonnant de flammes;

Plus d'un fruit savoureux est tombé de ses mains :
Éclaire les esprits sans dessécher les âmes,
O bienfaitrice ! alors viens tracer nos chemins.

« Pourtant ne vante plus tes campagnes de France !
J'ai vu, par l'avarice ennuyés et vieillis
Des barbares sans foi, sans cœur, sans espérance;
Et, l'amour m'inspirant, j'ai chanté mon pays.

« Vingt ans je l'ai chanté !... Mais, si mon œuvre est vaine,
Si chez nous vient le mal que je fuyais ailleurs,
Mon âme montera, triste encor, mais sans haine,
Vers une autre Bretagne, en des mondes meilleurs ! »

Toute cette pièce est d'un effet pathétique, poignant, irrésistible, qu'accroît encore l'inévitable rapprochement entre ces pressentiments funèbres et la fin prématurée du poëte. En la lisant on se souvient que, chez les anciens, *vates* signifiait à la fois *poëte* et *prophète*. Elle va rejoindre, à travers ces *vingt ans* dont parle Brizeux, ce poëme de *Marie* où sa jeunesse, comme sa Bretagne, nous apparaissait dans toute la fraîcheur de ses premières amours. Nous avions lu *Marie*, comme tout le monde, quand ce poëme parut (il s'appelait alors *roman* et plus tard *idylle*). Nous venons de le relire : difficile et mélancolique épreuve, où l'admiration du jeune âge ne résiste pas toujours au froid jugement de l'âge mûr, où le lecteur morose rend souvent responsable de son propre déclin l'œuvre qui lui renvoyait jadis l'écho sonore de ses belles années ! *Marie* nous a semblé plus délicieuse que jamais. L'églogue antique n'a pas plus de perfection et de grâce; elle a moins de cœur et moins d'âme. Dans sa simplicité déjà bien savante, —car, ne nous y trompons pas, Brizeux fut un poëte plus savant encore que simple, — il a compris que le fil léger de ce *roman* d'adolescent ne suffirait pas à retenir le lecteur, et, autour de cette délicate légende, il a enroulé, comme un poétique encadrement, d'autres souvenirs, d'autres impressions, d'autres images. Il revient à pas lents sur ce chemin rustique où le petit pied de Marie a laissé sa trace. Mais l'heure est si charmante, l'air si doux, le ciel si pur, il y a tant de fleurs dans les haies, tant d'oiseaux jaseurs dans les buissons, qu'il s'arrête à chaque instant pour récolter et grossir sa gerbe. Puis, quand Marie reparaît, ce nom, cette figure, cette ombre, s'emparent de l'âme comme s'emparent de l'oreille ces mélodies préférées qui reviennent par intervalles dans l'œuvre des maîtres, et forment pour ainsi dire le lien de leurs diverses pensées. Maintenant, cueillez au hasard, soit parmi les douze élégies qui donnent leur nom au livre, soit parmi les pièces intermédiaires, tout est suave, exquis, ravissant. Je retrouve là Brizeux, tel que j'essaye de le comprendre et de le pein-

dre, jeune et fier, sauvage et triste, doué de poésie par toutes les bonnes fées de son pays; Brizeux avec ses ferveurs bretonnes et ses faiblesses humaines, avec ses regrets, ses tendresses, ses retours passionnés vers *la terre de granit recouverte de chênes.*

> « Jours passés, que chacun rappelle avec des larmes,
> Jours qu'en vain l'on regrette, aviez-vous tant de charmes?
> Ou les vents troublaient-ils aussi votre clarté,
> Et l'ennui du présent fait-il votre beauté ? »

On rencontre à chaque page dans *Marie* de ces élans, de ces échappées soudaines, qui, sans briser le cadre choisi par le poëte et sans dépayser sa muse, appartiennent pourtant à la poésie universelle, et expliquent peut-être comment ce livre est entré plus vite et plus profondément que ses autres ouvrages dans l'âme des lecteurs étrangers à son pays. Quoi de plus touchant que la pièce *A ma mère?* Quoi de plus beau que le dialogue des *Deux Statuaires*, où l'auteur exprime admirablement le contraste entre la docilité passive, l'immobilité théocratique de l'art égyptien et l'élégance vive et libre, la grâce idéale de l'art grec? Dans un ton un peu plus chaud, quoi de plus charmant que ces strophes qu'André Chénier eût enviées :

> « Le jour naît; dans les prés et sous les taillis verts
> Allons, allons cueillir et des fleurs et des vers,
> Tandis que la ville repose:
> La fleur ouvre au matin plus de pourpre et d'azur,
> Et le vers, autre fleur, s'épanouit plus pur
> A l'aube humide qui l'arrose.
>
> « Que de fleurs ont passé qu'on n'a point su cueillir!
> Sur sa tige oubliée, ah! ne laissons vieillir
> Aucune des fleurs de ce monde!
> Allons cueillir des fleurs! Par un charme idéal,
> Qu'au doux parfum des vers leur parfum matinal,
> Comme deux soupirs, se confonde.
>
> « Allons cueillir des vers! sous la fleur du buisson
> Entendez-vous l'oiseau qui chante sa chanson?
> Tout chante et fleurit, c'est l'aurore!
> Je veux chanter aussi : blonde fille du ciel,
> Ainsi, de fleur en fleur, va butinant son miel
> L'abeille joyeuse et sonore. »

On a là la poésie de Brizeux dans son expression la plus vive. Rapprochez de ces strophes ravissantes le *Chemin du Pardon*, et surtout l'ad-

mirable pièce intitulée la *Noce* et le dialogue entre les deux *Bas-Valan* (chanteurs); mettez en regard de cette note un peu sensuelle la chaste image de Marie :

> L'époux est sans soupçon, la femme sans mystère;
> L'un n'a rien à savoir, l'autre n'a rien à taire;

et vous pourrez parcourir, dans ce seul volume, toute la gamme poétique de Brizeux; vous comprendrez aussi que ce livre offre à un plus haut degré que ses autres ouvrages un mérite propre à soutenir l'intérêt et le charme : la variété. Nous n'avons pas encore tout dit. Il y a dans *Marie*, dans l'édition du moins que nous avons sous les yeux[1], des pièces qui portent la date et l'étiquette de 1830. C'est justement l'époque où le poëte a traversé Paris et a laissé quelques-unes de ses croyances s'accrocher aux ronces de cette civilisation nouvelle. A côté de ses vers pieux à sa mère et à Marie, d'autres sentiments, d'autres idées, se font jour. Il chante la liberté, non plus, je le crains, la liberté chrétienne ou bretonne, mais la liberté révolutionnaire qui vient de soulever des pavés :

> « Liberté, dans nos murs toujours la bienvenue,
> Comme d'anciens amants nous t'avons reconnue,
> Et nous baisions ta robe, et tous avec gaieté
> Nous suivions au combat *ta sœur l'Égalité...* »

Depuis, si Brizeux a réfléchi et observé, il a dû se dire que ces *deux sœurs* n'étaient pas toujours d'accord. Ailleurs il a un hommage pour George Farcy, jeune penseur de l'école du *Globe*, héros et victime des journées de Juillet. Il personnifie et poétise le *Doute* en homme qui a senti ses étreintes.

> « ... Et moi, tel qu'un aveugle aux murs tendant la main,
> A tâtons, dans la nuit, je cherchais mon chemin.

Mais la pièce la plus significative, à ce point de vue, de toutes celles du recueil (dans l'édition de 1836), c'est, sans contredit, celle que le poëte a intitulée *Jésus*.

> « Christ, après deux mille ans tes temples sont déserts,
> Et l'on dit que ton nom s'éteint dans l'Univers... »

Évidemment cette pièce nous remet en présence de cette espèce de symbolisme complaisant que le romantisme révolutionnaire appliquait alors aux vérités de l'Évangile. Notre-Seigneur Jésus-Christ

[1] Nous avons relu *Marie* dans l'édition in-8° de Renduel, 1836.

n'est plus qu'un Dieu déchu, dépossédé de sa divinité par l'inexorable raison, par le progrès des siècles :

> « Nous, qu'écouter et croire? Homme ou Christ, ah! qu'importe!
> Nul n'apporta jamais nourriture plus forte;
> Si la sagesse est Dieu, nul n'aura *reflété*
> Une plus grande part de la Divinité... »

Un pas de plus, et nous arrivons au cri désespéré de *Rolla :*

> « Je ne crois pas, ô Christ, à ta parole sainte;
> Je suis venu trop tard dans un monde trop vieux :
> D'un siècle sans espoir naît un siècle sans crainte;
> Les comètes du nôtre ont dépeuplé les cieux! »

Un pas encore, et nous touchons à la déchéance complète de l'Homme-Dieu, du *pâle Essénien*, proclamée dans des vers d'une désolante audace par un poëte remarquable, M. Leconte de Lisle. Dans cette pièce de *Jésus*, Brizeux n'est plus séparé d'Alfred de Musset que par cette nuance qui sépare le Breton, religieux encore jusque dans ses écarts passagers, de l'enfant de Paris, de l'écolier de l'Université de 1826, irrévérencieux et frondeur, et ne devant qu'à sa nature admirablement poétique le fond de regret et de désespoir mêlé aux éclats de son doute. Au moment où le Christ lui apparaît comme immolé de nouveau, et cette fois pour toujours, il semble vouloir l'ensevelir d'une main pieuse dans les voiles d'or de sa poésie, l'envelopper de respect et d'amour comme les saintes femmes du Calvaire; l'on se sent attendri plutôt qu'irrité de cette inconséquence de poëte et d'artiste qui nie et qui adore, qui blesse et qui pleure en même temps. Voilà Brizeux dans *Marie*, ou, pour mieux dire, voilà Brizeux tout entier. La Bretagne à l'horizon, toujours chérie, toujours regrettée, toujours chantée, la Bretagne où il reviendra plus tard et qu'il adjure de garder fidèlement ses croyances comme le plus précieux de tous les biens; mais, pour le moment, Paris au premier plan, Paris avec ses dissolvants, ses conseils perfides et les nuages de son ciel; Paris où les alcyons et les poëtes laissent des plumes de leurs ailes, qui allume le réchaud de Le Braz, que l'on regarde en s'écriant :

> « Oh! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,
> « Le devant de la porte où l'on jouait jadis, »

dont on dit avec amertume :

> « Paris m'avait glacé par deux grands mois de pluie; »

Paris que l'on déteste, que l'on fuit, mais dont on garde au flanc ou

au cœur cette blessure que nous connaissons tous, qui agite et qui plaît, qui, même en se guérissant, se reconnaît à la cicatrice, et qui se rouvre à certains moments. Tel fut ce talent, telle fut cette âme, qu'on aurait tort, selon nous, de représenter sous un autre jour que le véritable. A la distance volontaire où nous nous sommes placé, en dehors de tout parti pris, il nous a paru que le meilleur hommage à rendre à ce doux et fier poëte était de ne rien dissimuler, d'éviter, en parlant de lui, même l'ombre et le semblant de ce qu'il haïssait le plus, le convenu et le mensonge. L'inspiration réelle de ce délicieux poëme de *Marie*, au moins dans quelques-unes de ces parties primitives, ce n'est pas le christianisme de Manzoni et de Silvio Pellico, d'Ozanam et de Lacordaire; c'est plutôt ce que j'appellerai la nostalgie catholique et bretonne.

J'ai insisté sur ce poëme de *Marie*, non pas, à Dieu ne plaise ! pour amoindrir méchamment l'importance et le mérite des autres ouvrages de Brizeux, mais parce que tout artiste, tout poëte a, dans sa vie, une époque, une œuvre, qui, si l'on sait l'étudier et la comprendre, donne la clef de tout le reste. Après celle-là, il pourra se développer, se préciser davantage, accentuer certains côtés laissés d'abord dans l'ombre, se montrer plus sûr de sa manière, plus magistral et plus complet : nulle part on ne retrouvera, au même degré, cette spontanéité, cette franchise d'émotion, qui éclate jusque dans ses contradictions apparentes, nous livre ses premiers secrets, et nous fait faire, pour ainsi parler, le tour de son imagination et de sa pensée. Hâtons-nous pourtant de remarquer que, dans les *Ternaires*[1], dans les *Bretons* surtout et dans les *Histoires poétiques* (sauf une étrange pièce en l'honneur du Lamennais des derniers temps), Brizeux redevint bien plus Breton, bien plus constamment chrétien. Les contours de sa poésie, plus nets, plus arrêtés, cessent de se baigner dans ces brumes matinales où l'auteur de *Marie* confondait ses amours, ses rêves, ses croyances et ses doutes. Brizeux dès lors s'est plus résolûment voué à être le poëte de la Bretagne ; il a compris que toute dissonance, dans cette entreprise nationale et pieuse, affaiblirait l'œuvre et troublerait l'harmonie entre le poëme et le sujet, entre le livre et les lecteurs. Mais, avant d'écrire les *Ternaires*, le moins réussi de ses ouvrages, Brizeux alla en Italie avec M. Auguste Barbier, son ami, qui venait de publier *les Iambes* et qui devait rapporter de son voyage le beau poëme d'*Il Pianto*. On était alors en 1832 ; Brizeux avait vingt-sept ans. Tout l'attirait en Italie, la loi des contrastes chère aux imaginations poétiques, l'immortel assemblage de tant de beautés, de souvenirs et de prestiges, le sentiment religieux toujours vivant au fond de son âme, tout jus-

[1] C'est le même recueil que l'auteur intitula plus tard la *Fleur d'Or*.

qu'à son amour pour Dante, dont il nous a donné une traduction presque littérale, appréciée par les meilleurs juges. Il y retourna souvent; il y séjourna longtemps, et l'Italie a une place dans ses œuvres. Nous ne l'y chercherons pas. Ce qu'il faut y voir, c'est moins telle ou telle pièce consacrée par Brizeux aux merveilles de cette seconde patrie, que son ingénieux et heureux effort pour combiner et fondre les deux inspirations, les deux palettes, pour colorer d'un reflet de soleil les tons un peu grisâtres de ses premiers horizons. Brizeux, on le sait, poussait si loin cette préoccupation d'artiste, qu'il aimait à établir, en de lointaines origines, des parentés mystérieuses entre la race celtique et les races de l'Orient et du Midi. Quoi qu'il en soit, sa poésie, sous cette double influence, dut ressembler et ressembla souvent à ces fruits du Nord, cultivés dans notre Provence, qui unissent à la délicatesse, à la finesse primitive de leur tissu et de leur chair le parfum et la saveur méridionale. Le recueil des *Ternaires*, qui, malgré son infériorité relative, renferme encore des beautés de premier ordre, n'est qu'une transition, ou, comme nous l'écrit un éminent ami de Brizeux, un poétique compromis entre son admiration pour l'Italie et son amour persistant pour sa terre natale. Rien de plus intéressant que cette lutte intérieure de deux ordres de sentiments et d'images, s'associant peu à peu dans un même esprit, mais de façon à laisser prévaloir le moins riche, le moins splendide des deux, celui qui devait, en définitive, fixer le rang et la renommée du poëte : car pour le public et pour lui-même il est resté uniquement Breton : la corde italienne n'est chez lui qu'une corde étrangère ajoutée à l'instrument original, pour le rendre plus sonore et plus varié. S'il veut grossir son trésor, s'il veut butiner sous un autre ciel d'autres fleurs de poésie, c'est pour les rapporter à ses compatriotes, à ses frères, que dis-je? pour les acclimater en Bretagne.

« Pour vous, ô Bretons, voyez mon amour,
Comme en tout pays, et de plage en plage,
Je m'en vais semant cette fleur sauvage
Qui devant vos pas doit fleurir un jour ! »

Cette Bretagne, il la revoit sans cesse, en idée, en songe ; il y revient fréquemment, ne se lassant jamais d'étudier ses usages, ses physionomies, ses costumes, sa langue, s'identifiant de plus en plus avec elle, s'habillant parfois comme ses robustes enfants pour ne pas faire tache dans leurs groupes, signalant avec effroi ou colère toutes les concessions à l'esprit nouveau, gourmandant même les curés et les recteurs qui parlent un breton dégénéré. Il fait mieux encore : au moment où son talent a toute sa séve naturelle et toute sa force acquise, où il s'est patiemment assimilé tout ce qui peut varier le ton et élargir l'en-

vergure de son style, il écrit son œuvre la plus puissante, la plus énergiquement nationale : l'épopée rustique des *Bretons*.

Nous comprenons que les compatriotes de Brizeux préfèrent ce poëme à tous ses autres ouvrages. Pour nous-même, qui ne pouvons y apporter un sentiment patriotique aussi vif et une connaissance aussi profonde de la couleur locale, les *Bretons* abondent en beautés supérieures. Comme morceau détaché, Brizeux n'a rien écrit de plus vigoureux, de plus grandiose que le chant des *Lutteurs*, et, dans un autre genre, rien de plus pathétique et de plus navrant que le chant des *Conscrits*. Par la fermeté, l'allure, le souffle, les muscles, les *Bretons* sont au-dessus de *Marie*. Si nous nous y arrêtons moins, c'est parce que ce poëme, s'il précise mieux son talent, renferme moins de son âme, parce que les *Bretons* sont une œuvre conçue, préméditée, élaborée en dehors de la *personnalité* du poëte, et que *Marie* est le poëte lui-même. Or nous cherchons moins, dans cette étude, à caractériser le talent de Brizeux, à fixer le rang de ses divers ouvrages, à analyser ses beautés de détail et ses procédés de style, qu'à remonter jusqu'à lui, à le comprendre, à le connaître, à nous rendre compte de ce que son œuvre, sa vie, son langage, et, pourquoi ne pas le dire? sa mort, ont pu offrir de contradictoire ou d'inconséquent. L'histoire d'une âme nous a toujours paru le but le plus élevé que pût se proposer la critique : qu'est-ce donc lorsqu'il s'agit de l'âme de Brizeux !

Primel et Nola est une charmante idylle, une digne sœur de *Marie*. Il faudrait se répéter pour en louer convenablement la fraîcheur, la suavité et la grâce. Nous ferons une halte un peu plus longue avec les *Histoires poétiques*, d'abord parce que c'est le dernier grand ouvrage de l'auteur, ensuite parce que, dans ce recueil, il nous semble passé, en intention du moins, à l'état de maître. On sait que son livre se termine par un court poëme didactique, intitulé : *Poétique nouvelle*, où Brizeux, après avoir salué Horace et Boileau, ajoute :

> « Ils ont donné la formé, et j'indique le fond. »

En effet, son poëme, au lieu d'être une série de préceptes versifiés, est une sorte de pèlerinage à travers des souvenirs, des tableaux, des *effets de poésie*, où l'auteur appelle sur ses traces les imaginations dignes de sentir, sinon de chanter comme lui. C'est, ce me semble, quelque chose de pareil à ces excursions pittoresques que les grands paysagistes entreprennent à la tête de leurs élèves, où ils leur enseignent à mieux voir, à mieux rendre la nature, et d'où ils reviennent avec ces *études* que l'on accroche au plus bel endroit de l'atelier. Les divers chants de la *Poétique nouvelle* sont donc des *études* excellentes,

rien de plus. On aurait tort d'y chercher ou des vues nouvelles sur l'art ou un ensemble de leçons. En somme, Brizeux n'a pas plus donné le fond qu'Horace et Boileau n'avaient donné la forme, par la bonne raison que ni la forme ni le fond ne se donnent, et que les *Arts poétiques* n'ont jamais créé un poëte ; mais il a fait, notamment dans la *Cité*, acte de belle et bonne poésie, et c'est tout ce qu'on pouvait exiger. Les *Histoires poétiques*, qui tiennent la première place dans le volume, ont une tout autre importance. Il y a là surtout cinq petits poëmes, les *Pêcheurs*, la *Paix armée*, les *Moissonneurs*, les *Bains de mer*, et les *Écoliers de Vannes*, qui peuvent soutenir la comparaison, non-seulement avec les meilleures inspirations de Brizeux, mais avec ce que la poésie contemporaine a produit de plus exquis. Le livre a paru, je crois, au commencement de 1855, vingt-quatre ans après *Marie*. On peut donc mesurer, à ces deux points extrêmes de cette carrière trop courte, le chemin parcouru par le poëte, la maturité forte et saine suppléant à l'idéale fraîcheur de la jeunesse. Si, parmi ses illustres émules, il en est qui ont brisé tout pacte avec la muse chrétienne, confidente de leurs premiers songes, il a suivi une marche contraire. Tout en lui s'est rasséréné et affermi. Sans doute son poétique hommage à la mémoire de Lamennais :

« Lorsqu'un tel homme meurt, il faut parler de lui, »

est là pour prouver que l'orthodoxie de Brizeux n'est pas encore bien profonde, ou du moins que son culte pour les gloires de sa chère Bretagne lui donne de singulières distractions. Mais, après avoir déchiré cette page, on ne trouverait plus dans tout le volume un seul vers à effacer. Quel sentiment vrai, quelle religieuse douceur, quel accent de pénétrante tristesse dans l'épisode des *Pêcheurs !* Il faut avoir habité les côtes de l'Océan, au milieu de ces populations qui vivent de la mer et qui parfois en meurent, pour peindre avec cette vérité les angoisses du *Départ*. Silence ! Voici la chanson des deux beaux enfants, qui s'exhale à travers ce sombre tumulte, comme la blanche hirondelle des mers plane sur les flots noirs et agités :

« Le bon Jésus marchait sur l'eau ;
Va sans peur, mon petit bateau ! »

Ainsi le doux nom de Jésus reparaît dans les vers du poëte ; mais ce n'est plus, comme autrefois, pour être débattu, entre le ciel et la terre, par cette âme à demi penchée sur les abîmes du doute. A présent, Brizeux, dans sa poésie du moins, s'est rangé du côté des croyants et des simples : il pleure et prie avec eux. Il prie et pleure avec cette vieille mère, qui balaye la *poussière sainte*, la poussière d'une chapelle

dont chaque dalle est un tombeau ; pieux travail, qui, suivant sa foi naïve, doit désarmer les tempêtes et ramener les pêcheurs au port. Ils reviennent, mais dans quel état! ils n'ont sauvé que leur vie. Nous assistons alors, dans le beau chant des *Quêteurs*, à tous les détails de la charité et de l'hospitalité bretonnes. Les laboureurs accueillent et consolent les naufragés ; on taille un nouveau bateau dans le bois d'un grand chêne ; on le lance à la mer, et le refrain de la vieille chanson s'élance sur la vague apaisée :

> « Jésus nous conduira sur l'eau,
> Va sans peur, mon petit bateau ! »

Brizeux, dans ce que j'appellerai sa seconde manière, n'a rien écrit de plus parfait. Les *Bains de mer* nous le montrent revenant à un de ses thèmes familiers, à sa haine contre la civilisation et la corruption des villes, pénétrant peu à peu et dépravant l'innocence des mœurs de son pays ; il y a de l'Alceste chez Brizeux, qui, dans sa *Poétique nouvelle*, a évoqué avec une verve généreuse Molière et le *Misanthrope*, et qui eût été, je crois, un vaillant satirique, si sa naissance, son éducation, ses premières impressions poétiques, ne l'avaient tourné vers l'élégie et l'idylle. Déjà dans *Primel et Nola* il nous avait égayés aux dépens de M. Flammick, de ce produit bâtard d'une nature rustique et d'une demi-science de citadin :

> « Voici monsieur Flammik avec son air matois ;
> Il n'est plus paysan et n'est pas un bourgeois...
> « Il revient de l'école, écoutez son jargon.
> Ce n'est pas du français, ce n'est plus du breton. »

Dans les *Bains de mer*, ce sont les élégants, les oisifs, les viveurs parisiens, que le poëte met en présence de ces mœurs pures encore, mais exposées, chaque été, à se laisser surprendre, pour un peu d'or, par la contagion du vice. Quant aux *Écoliers de Vannes*, il faudrait transcrire en entier et mettre dans toutes les mains ce délicieux poëme. On se dit, après l'avoir lu, que la poésie, trop souvent complice, dans notre siècle, de bien des passions et des colères, a aussi des baumes souverains pour guérir ces blessures ouvertes au cœur de la patrie par les révolutions et les guerres civiles. Ce que j'admire dans les *Écoliers de Vannes*, ce que j'admirais récemment dans un bien beau récit de M. Jules d'Herbauges, la *Jaguerre*, c'est l'art de rester Vendéen, tout en enveloppant dans un même sentiment de pieuse tendresse et de pitié d'autres combattants et d'autres victimes. A cette phase, à ce point de vue, la religion vendéenne n'est plus une guerrière, mais une sœur de charité. Quoi de plus émouvant que la rencontre de ce curé,

ancien soldat de la *petite chouannerie* (1815), avec ce paysagiste à qui cette vallée aujourd'hui si paisible, si riante, rappelle aussi des heures sanglantes et de furieuses mêlées! C'est le matin ; la rosée brille à la pointe des herbes lustrées; les oiseaux s'éveillent, tout est calme, harmonieux et charmant : le pauvre prêtre, courbé par le chagrin bien plus que par l'âge, va tristement dire une messe d'anniversaire pour l'âme d'un *bleu* qu'il croit avoir tué dans une de ces terribles journées. Ces deux hommes, à peu près du même âge, se sentent attirés l'un vers l'autre ; ils se racontent leur histoire, et bientôt, de récit en récit, le curé découvre que c'est là le jeune homme qu'il a vu tomber sous ses coups, mais qui n'est pas mort. La joie, la messe d'actions de grâces, la réunion sous la treille du presbytère, le repas agreste, tous ces détails de fraises, de crème et de cidre, toujours si frais, si artistement relevés et enchâssés chez Brizeux, forment un tableau ravissant, rempli de cette gaieté attendrissante, de ces sourires mouillés dont parle Homère.... O vous qui avez fait de la poésie une corruptrice, que vous êtes coupables, puisqu'il suffit de moyens si simples et si purs pour obtenir de tels effets et faire couler de si douces larmes!

En résumé, *Marie*, c'est la jeunesse de Brizeux s'abandonnant à tous les souffles poétiques, mais dominé déjà par une pieuse image qui le ramènera. Les *Histoires poétiques*, c'est la maturité de Brizeux, ayant choisi les éléments qui s'accordent le mieux avec sa vocation de poëte et sa fidélité de Breton, ayant affermi sa manière en resserrant son cadre, et consacrant à son pays un talent arrivé à sa perfection. Entre ces deux termes de cette noble carrière, placez quelques pièces exquises de la *Fleur d'or*, les suaves récits de *Primel et Nola*, les vigoureuses beautés des *Bretons;* rappelez enfin, comme couronnement suprême, cette *Élégie de la Bretagne*, dont les vibrations prophétiques retentissent encore dans le cœur des amis du poëte, et vous aurez toute l'œuvre, toute la physionomie poétique de Brizeux.

Les *Histoires poétiques* ont été couronnées, en 1856, par l'Académie française ; les *Bretons* avaient obtenu le même honneur, dix ans auparavant. On s'est demandé, avec une certaine nuance d'amertume, si l'Académie n'aurait pas pu faire davantage. Nous n'aborderons pas cette question délicate, qui amène forcément des comparaisons désobligeantes, des noms propres, toujours bons à éviter. L'Académie a montré, surtout dans ces derniers temps, qu'elle n'était pas inhospitalière aux poëtes. La vie un peu nomade, l'humeur un peu sauvage de Brizeux, n'étaient pas de nature à forcer les portes du Palais-Mazarin. Son jour serait venu ou allait venir : Brizeux est mort trop tôt, pour l'Académie comme pour la poésie et pour nous. Quant à la gloire, ou, pour mieux dire, à la popularité, qui a manqué à l'auteur de *Marie*, des juges compétents ont affirmé que « la qualité qui lui fit tort et em-

pêcha son nom de se répandre, ce fut la distinction suprême, exquise, sans égale, de sa pensée et de sa forme. » Nous ne sommes pas tout à fait de cet avis, qui n'irait à rien moins qu'à établir un débat insoluble entre la poésie et le public. Si Brizeux, malgré des qualités admirables, est resté moins populaire que d'autres poëtes contemporains, c'est qu'il y a, en poésie, deux inspirations, l'une générale, l'autre locale : sans doute Brizeux a réussi, a excellé à combiner ces deux inspirations ; mais la seconde a prévalu. Les *Méditations* de Lamartine, les *Feuilles* d'*automne* de Victor Hugo, le *Rolla* et les *Nuits* d'Alfred de Musset, s'adressent à une génération tout entière, aux femmes, aux jeunes gens, aux artistes, aux rêveurs, aux hommes du monde, à tout ce public des poëtes qui ne leur demande que de pressentir ou d'interpréter, sous une forme harmonieuse, le sentiment universel. Ces poëtes ont fait de la poésie cosmopolite ; Brizeux a fait de la poésie bretonne. Il y a gagné en vérité, en sincérité, en couleur ; il y a perdu en expansion et en popularité. Il n'a pu être complétement goûté que par les Bretons ou par ces rares connaisseurs qui ne sont pas seulement l'élite, mais l'exception. Retrécissez encore le cadre ou le foyer de cette poésie locale : supposez que Brizeux eût écrit dans cette langue bretonne qu'il savait si bien et qu'il aimait tant ; son auditoire eût été plus borné encore, son influence plus restreinte. Il en serait de son œuvre comme de notre Renaissance provençale, où Roumanille, Mistral et quelques-uns de leurs émules dépensent un talent si remarquable, pour n'être compris que par quatre ou cinq départements.

Je voudrais finir par un de ces détails caractéristiques, personnels, qui sont la vie intime et familière de la critique. J'ai très-peu connu Brizeux ; je ne l'ai rencontré qu'une fois, en 1852, chez un ami commun, et, je l'avoue, j'aurais pu l'écouter longtemps sans me douter que j'avais devant moi l'auteur de *Marie*. Si l'on m'eût dit, sans le nommer, que c'était là un poëte, je l'aurais cru de la famille d'Archiloque plutôt que de celle de Virgile. Cette verve satirique, cette exubérance de récriminations et de colères, cette violence d'honnête homme doublé d'un homme nerveux, tant de sarcasmes et d'ïambes en prose sur les lèvres de ce poëte si pur et si doux, tout cela me fit réfléchir, et je parvins à m'expliquer ce contraste. Un écrivain spirituel a comparé Chateaubriand, cet autre Breton si rarement de bonne humeur, à ces femmes vertueuses, mais acariâtres, qui, une fois quittes envers leur conscience et leur mari, font volontiers expier leur fidélité par leur entourage, et trouvent toujours qu'on ne leur en sait pas assez de gré. Eh bien, tous, tant que nous sommes, grands poëtes sevrés de popularité ou petits critiques martyrisés pour notre vertu, nous ressemblons quelque peu à ces femmes irrépréhensibles et désagréables. Nous n'avons pas, à Dieu ne plaise ! la moindre envie de faiblir, de

quitter les sentiers déserts pour les chemins battus, de prendre parti pour ces passions et ces vices qui décernent les succès et les couronnes. Mais en même temps nous ne serions pas fâchés qu'on se souvînt constamment qu'il nous suffirait de capituler, de faire un pas du côté de la foule, pour figurer, à notre tour, parmi ses favoris et ses élus. Si l'on a l'air de l'oublier, s'il nous semble que l'on ne nous tient pas assez de compte de notre abnégation volontaire, nous ne tardons pas à contracter une irritation sourde, qui, suivant les tempéraments, se traduit en invectives ou en névralgies. Nous lançons l'anathème à la faiblesse, à l'égoïsme, à l'indifférence des honnêtes gens non moins qu'à la perversité des autres. Cette disposition existait, je crois, et se manifestait, de temps en temps, chez Brizeux ; surexcitée par la maladie, elle a pu s'aggraver à la fin, influer sur l'état de son âme et amener un dernier désaccord entre l'homme et le poëte. Redisons-le en finissant : le poëte était suave, tendre, pieux, chrétien ; l'homme était irrité. N'allons pas plus loin. Pour ceux qui relisent Brizeux et qui le jugent, comme un poëte doit être jugé, par ses œuvres, il reste encore, il restera toujours une des expressions les plus pures, les plus élevées, les plus délicates, de la poésie contemporaine, une des protestations les plus courageuses, les plus éloquentes, contre le sensualisme et le mercantilisme de la littérature moderne. Toujours son nom doit revenir, un des premiers, sous la plume de quiconque adjurera le talent de ne pas trahir sa céleste origine, de ne pas flatter le mal, de ne pas être servile, de ne pas préférer la matière à l'âme, de ne pas adorer le succès, la force, la jouissance, l'or, ces idoles des sociétés déchues ; de n'exprimer que le beau et de n'exhorter qu'au bien. Je connais des gloires plus lucratives : je n'en connais pas de meilleure.

Armand de Pontmartin.

SOUVENIRS DE LA GUERRE D'ORIENT

LA DOBROUTCHA

Le nom de la Dobroutcha rappelle l'un des plus douloureux souvenirs de notre expédition d'Orient. L'armée française qui, en 1854, était allée jusqu'au fond de ces steppes chercher les Russes, qu'elle n'y trouva plus, y rencontra le choléra, et, en quelques jours, ce fléau causa dans ses rangs plus de ravage que n'eût pu en faire une bataille sanglante. La Dobroutcha fut évacuée ; mais c'était un point stratégique trop important pour qu'on ne cherchât pas à en tirer parti. Au commencement de l'année 1855, deux savants ingénieurs français, MM. Léon Lalanne et Jules Michel, furent chargés par le gouvernement d'explorer cette contrée, en vue d'y tracer une grande voie de communication entre la mer Noire et le Danube, dont les Russes tenaient alors les clefs à *Ismaïl* et à *Réni*. Le projet ayant paru praticable, un corps de travailleurs fut recruté par les deux ingénieurs, et exécuta en peu de temps, sous leur direction et la surveillance d'habiles conducteurs envoyés de France, une route magnifique, qui, si l'incurie des Turcs ne la laissait se dégrader, serait de nature à ramener le mouvement et la vie dans cette région fertile, mais frappée de mort par la domination musulmane [1].

L'auteur du travail qu'on va lire fut chargé du service médical de l'expédition. C'est à ce titre et dans les conditions tout particulièrement favorables où il se trouvait qu'il a étudié ce coin à peu près inconnu de l'empire turc, sur lequel les géographes allemands, qui s'en sont seuls occupés, ont répandu de si nombreuses et de si énormes erreurs. Le moment où M. Allard a étudié la Dobroutcha n'est pas celui où nos troupes y campaient, mais celui où, ayant renoncé à en faire un champ d'opération, le chef de l'expédition avait entrepris d'en faire le grand chemin du Danube à la mer Noire. C'est un tableau vivant et sympathi-

[1] Une compagnie anglaise exécute aujourd'hui aux mêmes lieux un chemin de fer.

que, pris sur les lieux, non au milieu du trouble de la guerre, mais dans la féconde agitation du travail, c'est-à-dire dans la meilleure situation possible pour bien voir et bien juger.

P. Douhaire.

I

VARNA.

Le charme qui s'attachait jadis aux récits ou aux peintures des poëtes, des savants ou des artistes qui seuls nous parlaient de l'Orient, nous en faisaient rêver comme d'une contrée pleine de merveilles. En est-il de même aujourd'hui? De tous les touristes forcés qui ont été conduits en Orient, les uns étaient trop occupés pour saisir des détails pittoresques qui leur échappaient; les autres, trop sensibles au dégoût que leur inspiraient les immondices des voies publiques et les parasites de tout genre, ne savaient que pousser des soupirs de regret en songeant au confort de Londres ou de Paris. Il était de mode pendant la guerre de se dire désenchanté à Constantinople, et il fallait presque du courage pour être d'un avis différent. On trouvait dans toutes les bouches l'histoire de ce voyageur d'*outre-Manche*, qui tous les ans venait au milieu du Bosphore contempler le panorama de Stamboul et n'y débarquait jamais. Que de gens disaient n'avoir vu que de la boue et des chiens dans ces rues et ces bazars où la lumière semble se jouer et les brillants costumes de l'Orient se grouper à plaisir sous les yeux de l'artiste ! Les yeux des hommes du Nord ne savaient pas voir la lumière du Midi.

J'avais entendu dire de Varna plus de mal encore que de Constantinople; aussi je désirais que le *Philippe-Auguste*, paquebot-poste à bord duquel je remplissais les fonctions de médecin sanitaire, quittât la ligne de Kamiech, à laquelle il était attaché, pour aller visiter Varna. Un léger accident arrivé au courrier de cette ligne nous fit un jour prendre cette direction, et le lendemain je me réveillai devant l'antique cité des Odessitaniens.

Assise au pied d'une montagne que pare une magnifique végétation, sur les rives d'un golfe large et profond, la capitale déchue de la Bulgarie étale ses maisons bariolées sur de hautes falaises de craie blanche; un long mur de défense entoure partout la ville. Du côté de la mer la monotonie de ce rempart n'est interrompue que par deux portes et par les mâts de pavillon qui s'élèvent au-dessus des habitations consulaires. Ses falaises s'abaissent près de l'embouchure du Pravadi, petite rivière qui vient se jeter dans la mer devant la porte de Varna,

et dont les eaux forment le grand lac de Devna. Ce lac, qui n'est séparé de la mer que par une étroite langue de terre, a une profondeur considérable, et il serait un des plus beaux ports du monde si le gouvernement ottoman se décidait un jour à creuser le lit de la petite rivière et à établir ainsi une voie de communication large et facile entre la mer et cet admirable bassin naturel. Ce travail serait d'autant plus nécessaire, que toute cette côte de la Turquie manque de mouillage complétement sûr par tous les vents.

La première fois que je débarquai à Varna, le 10 juin 1855, la rive était encombrée de *mahones* [1], chargées de munitions de guerre et de troupes turques que l'on embarquait pour la Crimée. Un grand bateau à vapeur chauffait dans la rade, et tous ces canots qui se croisaient, toute cette foule d'hommes et d'animaux qui s'agitait sur le rivage, donnaient une animation étrange au paysage. Quand on a franchi le seuil de la porte, on se trouve dans le quartier qu'a dévoré l'incendie de 1854. Au premier plan, les pans de murs qui conservent encore les traces du feu, une mosquée brûlée, surmontée d'un minaret tronqué, quelques chiens courant au milieu des démolitions, et au fond le lac et les belles collines qui l'entourent, formaient un tableau plein d'une grandeur imposante.

En quittant ce lieu de désolation on traverse le quartier des bazars, et l'on sait quelle est l'animation des bazars turcs, quel mouvement singulier s'y montre. La ville intérieure de Varna n'a rien de remarquable, sauf quelques détails pittoresques, mais répandus avec moins de profusion que dans certaines autres villes de l'Orient. Ses rues mal percées m'ont paru plus propres qu'à Constantinople; il est vrai qu'un inspecteur, Ali-Pacha, était attendu, et qu'il n'avait pas plu depuis longtemps. Presque toutes les maisons sont bâties au milieu de jardins séparés de la rue par des murs élevés et par de grandes portes de bois plein. On sent quelle doit être la monotonie de ces rues solitaires. La partie de la population qui se dit grecque, et qui est, en grande partie, bulgare, possède les maisons les plus propres, et les autorités turques y logeaient presque exclusivement les Français à leur arrivée. Les malheureux habitants chrétiens avaient ainsi presque toutes les charges de l'occupation, que les Turcs avaient soin d'épargner aux leurs.

La société française, toute militaire, qui se réunissait chez notre agent consulaire, M. Tedeschi, rendait fort agréable le séjour de Varna. Il me suffit, pour en faire sentir le charme, de nommer, parmi les personnes qui s'y trouvaient, MM. Djucy et Schmidt, l'excellent colonel

[1] Grands bateaux sans mâtures qui servent de transport pour l'embarquement et le débarquement.

Couraud, M. le comte des Voisins, consul de France à Odessa, M. le commandant Baillon, directeur du port, M. de Gasquet, commandant supérieur de la marine à Varna, etc., etc. Il m'est arrivé souvent de quitter le port, où j'avais admiré l'ampleur de *Mussif-Pacha* sous son parasol, pour venir me faire battre aux échecs par M. de Gasquet; je laissais ainsi sans regret le pittoresque de l'Orient pour tout ce que la forme civilisée a de plus exquis; j'aimais, dans ces moments de charmante intimité, à oublier Varna et à me croire en France. Un soir que nous étions réunis dans le salon consulaire, deux nouveaux-arrivés, M. Lalanne, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et M. Michel, ingénieur ordinaire, attiraient l'attention générale. Ces ingénieurs avaient pour mission des ministres de la guerre et des travaux publics d'explorer la partie la plus étroite de la presqu'île danubienne ou la Dobroutcha, dans le but d'ouvrir aux frais de la Turquie une route entre le Danube et la mer Noire. Les produits de la Valachie et des rives du fleuve ne pouvant plus être transportés qu'avec de grandes difficultés à travers la Bulgarie, à cause de l'occupation de la bouche de Sulina par les Russes, cette route eût rendu de grands services aux approvisionnements militaires si la guerre avait continué. MM. Lalanne et Michel avaient déjà terminé leur exploration et avaient arrêté leur tracé de route entre Rassova et Kustendjé. Ils se rendaient à Constantinople pour y chercher le firman du sultan et des moyens d'exécution pour leurs travaux. Il suffisait à ces messieurs d'avoir traversé la Dobroutcha, dont le nom rappelait de récents et douloureux souvenirs, pour qu'ils fussent l'objet de la curiosité générale. Un secret pressentiment de nos rapports futurs me rapprocha d'eux. M. Lalanne avait retrouvé sur les rives du Danube ces populations malheureuses et intéressantes qu'il avait étudiées autrefois en Valachie et dans la Russie méridionale. Il me parlait de la grandiose, mais triste poésie dont les steppes sont pleins, et que l'oppression des tzars ne saurait effacer, quand tout à coup quelques sons d'une musique plaintive nous arrivèrent de la rue : c'était un de ces *tsiganes* ou bohémiens, si communs en Turquie, qui passait en jetant au vent ses notes aiguës. On eut l'idée de le faire monter plutôt pour en rire que pour l'écouter. Nous vîmes arriver un homme aux longs cheveux, et revêtu d'un grand cafetan serré autour de la taille; un large chapeau de feutre noir ombrageait son regard à la fois brillant et triste. Il portait une sorte d'orgue de barbarie, dont il accompagnait les chants d'une petite fille qui le suivait; les cheveux de l'enfant étaient blonds, sa physionomie intéressante et chétive. Une longue robe déchirée, qui conservait encore la forme de celles que portent les femmes cosaques, couvrait ses membres frêles. Il y avait tant de mélancolie sauvage dans ce groupe, que nous fûmes tous émus à sa vue. La petite fille nous fit bientôt entendre, sur un

diapason excessivement élevé et avec l'accompagnement de l'orgue, des notes tantôt plaintives et lentes, tantôt vives et comme fiévreuses, mais dont le ton mineur conservait toujours son grave et mélancolique caractère. On eût dit un rêve musical, où les douleurs du moment, les joies du temps passé, et peut-être les douces espérances de l'avenir, venaient en traits de feu se peindre tour à tour à l'âme de l'auditeur.

Cette mélodie suave et étrange à la fois est bien faite pour jeter dans ces rêveries irrésistibles qui prennent l'âme, sur les flots, au désert ou dans le steppe, partout où Dieu soulève à l'œil de l'homme un coin du voile qui cache son immensité.

M. Lalanne nous apprit que ce que nous entendions avec tant de plaisir était un de ces chants valaques ou russes, qu'il avait entendus dans la Russie méridionale, il y avait déjà bien longtemps, et dont son oreille n'avait pas perdu le souvenir. Je fus frappé du contraste saisissant qu'offrait cette petite fille exilée, sans patrie, devant des officiers français, éloignés, eux aussi, de tout ce qu'ils aimaient. Ces airs patriotiques ennemis, que l'enfant chantait, peut-être sans les comprendre, faisaient rouler sous les moustaches grises des auditeurs des larmes de douloureuse sympathie. C'est ainsi qu'une fraternité cachée se révèle partout entre les hommes même au milieu de ces guerres fatales, qui depuis le commencement du monde semblent lui donner un sanglant démenti ! Que d'amitiés nous avons vues se former dans les tranchées de siége, au moment où un court armistice faisait taire le canon et des semblants de haine! Des mains ennemies se pressaient pour la première et la dernière fois; et l'on se promettait des jours plus fortunés, et l'on riait de la mort, que quelques instants plus tard on devait réciproquement se donner.

Les ingénieurs partirent le lendemain pour Constantinople. Nous nous retrouvâmes à bord du *Philippe-Auguste*, et c'est durant notre court séjour dans la capitale de la Turquie que j'eus l'honneur d'être définitivement attaché à la mission danubienne. Le 28 juin nous étions de retour à Varna, M. Michel et moi; M. Lalanne vint nous rejoindre quelques jours après, et repartit immédiatement pour Routchouk et Bukarest, où il allait chercher des ouvriers. Nous fûmes logés chez des Grecs ou Bulgares, que notre présence ne charmait pas. Nous n'habitâmes guère cette maison qu'une semaine, depuis les derniers jours de juin jusqu'au 6 juillet, moment de notre départ pour Kustendjé. Nos hôtes ne dissimulaient pas la joie de se voir débarrassés de nous, qui tâchions pourtant de rendre notre séjour le moins importun possible. Ils ne comptaient pas, il est vrai, sur la générosité française, qui sembla, au moment de notre départ, calmer un peu leur colère.

Nous ne restâmes qu'une semaine à Varna, et, grâce à la petite so-

ciété française que nous y retrouvâmes, ce temps nous parut bien court. Nous allâmes rendre visite au pacha de Varna, et je fis plus ample connaissance avec l'hôpital et la chapelle catholique. Rien ne change en Orient; et, comme je n'ai pas la prétention de décrire mieux qu'un autre une réception officielle en Turquie, je ne dirai rien de l'accueil, du reste aimable, que daigna nous faire sa massive Excellence. Mais, après le premier tchibouk, après la première tasse de café, la politesse du pacha devint de l'empressement, lorsque les *effendis* qui l'entouraient lui eurent fait lecture du firman avec lequel M. Lalanne avait fait trembler toutes les autorités turques possibles, depuis le mouchir de Routchouk jusqu'au tcherbadji de Rassova. Il est du reste inutile de dire qu'on se prosterne toujours devant ce divin papier, qu'on jure de se jeter dans le Danube, ou de faire autre chose de ce genre pour lui, puis qu'en somme on ne fait rien de ce qu'il ordonne, ou le moins possible. L'hôpital n'a de remarquable que son importance et son étendue; car il est impossible d'imaginer un édifice plus disgracieux et plus lourd. Il est vrai que c'était une caserne, et il paraît que dans tous les pays les édifices de ce genre doivent se ressembler. Les salles disposées au rez-de-chaussée, autour de deux immenses cours carrées, ont contenu jusqu'à six cents blessés français que l'on envoyait de Crimée. Une partie de l'édifice était consacrée aux Turcs, l'autre aux Français. J'eusse été bien curieux d'assister à une visite de l'*Hakim-Bachi* ottoman; mais celles de M. le docteur Tellier m'offraient trop d'intérêt pour que j'eusse pu me décider à en perdre une seule pendant mon séjour à Varna.

Rien n'était plus pauvre que la petite chapelle catholique, que nous cherchâmes longtemps sans la trouver. Dans un des quartiers reculés de la ville, une porte vermoulue donnait accès dans une petite cour, au milieu de laquelle s'élevait une échelle de bois : c'était l'escalier qui conduisait à la chapelle. Ce fut pour nous une bien douce consolation, dans notre éloignement de la France, de voir si loin d'elle ce petit groupe de chrétiens agenouillés devant Dieu. On sait, du reste, quels exemples de piété a donnés notre armée en Orient, et les résultats de cette guerre ne seront pas moins précieux pour la foi que pour la civilisation. C'était un touchant spectacle que donnaient ainsi nos braves soldats. La pauvre petite chapelle de Varna contenait à peine tous ces braves officiers qui s'y pressaient, et leurs beaux uniformes faisaient un heureux contraste avec la nudité du saint lieu.

La campagne des environs de Varna, par ses pittoresques promenades, offrait de précieuses ressources contre l'ennui d'un séjour dont aucune émotion ne venait troubler le calme habituel.

Nous allâmes un beau soir chevaucher sur la verdoyante prairie que le lac de Devna caresse de ses petites vagues argentines. La ver-

dure vient tantôt mourir sur la rive au milieu des roseaux, tantôt elle se penche sur les eaux au-dessus des falaises. Quelques beaux bouquets d'arbres brisent de temps en temps les lignes onduleuses du paysage, qu'animent de nombreux troupeaux de bœufs et de chevaux. La rive opposée s'élève au-dessus du lac en coteaux faiblement inclinés et couverts d'une riche et sombre végétation. Nous arrivâmes auprès d'une petite fontaine tout entourée d'hommes et d'animaux. Les fontaines turques empruntent à tout le paysage et à la pensée même qui a présidé à leur établissement une poésie charmante. Elles sont toujours, comme les puits, d'origine pieuse. Ceux qui en dotent leurs concitoyens ne leur demandent que des prières pour toute rémunération. L'on ne saurait voir sans une douce émotion ce filet d'eau limpide qui coule sans cesse au milieu des plus âpres solitudes, comme une source toujours féconde de prières et de forces, dont la caravane altérée ou le cavalier brûlant de soif n'oublient jamais la généreuse origine. Mais les teintes empourprées du soleil couchant avaient fait place sur le lac aux grandes ombres des montagnes, qui tendaient à se prolonger encore. Nous nous hâtâmes de revenir sur nos pas. Le soleil est à peine couché depuis un quart d'heure, qu'en temps ordinaire on essayerait en vain d'éveiller les fidèles gardiens de la sûreté de Varna; et on s'exposerait, en arrivant trop tard, à rêver jusqu'au lendemain, devant les portes closes, à la beauté des nuits orientales.

Nous allâmes un autre jour nous promener au monastère; c'est un but d'excursion que les habitants de Varna aiment à donner aux étrangers. Après avoir traversé les riants vergers qui entourent la ville, nous nous engageâmes dans d'étroits sentiers ombreux, bordés de chênes, d'ormeaux et de platanes, dont les troncs se cachent dans de magnifiques haies d'aubépines. Le soleil ne semblait se glisser furtivement sous ces galeries verdoyantes que pour donner, par sa douce chaleur, plus d'intensité aux suaves émanations des fleurs sauvages, sans pour cela faire disparaître la fraîcheur d'une atmosphère embaumée. Nous éprouvions, M. Michel et moi, un bonheur extrême à courir sous ces allées couvertes, et à sentir les caresses du feuillage, que, dans notre course, nos visages effleuraient de temps en temps. Nos chevaux eux-mêmes semblaient partager la charmante excitation que nous donnaient la brise du matin et toute la poésie du pays enchanteur que nous traversions. Nous aperçûmes bientôt un monticule qui s'élevait en forme de tumulus, au-dessus d'un petit plateau découvert. Nous quittâmes la route du monastère pour gravir cette petite élévation; et nous restâmes longtemps immobiles dans une muette contemplation devant le splendide spectacle qui s'offrit à nos yeux. A nos pieds le coteau que nous avions gravi au milieu des vignes, des vergers et des bois, se déroulait en pente douce jusqu'à la plage. La

mer, couverte des mille traces azurées que forment les courants dans les beaux jours, allait au loin se confondre avec le ciel derrière les légères vapeurs du matin. A la droite du tableau, Varna s'étendait sur son tapis de verdure, que caressaient les eaux scintillantes du lac de Devna. Au fond les collines boisées, derniers chaînons des Balkans, jetaient leurs grandes ombres dans les eaux du golfe, et se découpaient en silhouette sur un ciel étincelant.

Nous poursuivîmes notre promenade et nous arrivâmes au pied d'une jolie petite source qui coule solitaire à l'ombre de quelques arbres jetés au bord de la mer. Un grand bâtiment s'élevait auprès de notre lieu de repos; peut-être était-ce là l'ancien monastère? Les Français y avaient établi, je crois, un hôpital en 1854, ils y avaient aussi formé un petit port de débarquement. Quelques pierres que la mer n'a pas encore dispersées en indiquent seules la trace. Tel a été, du reste, le sort de tous les monuments antiques qui auraient pu jeter quelques lumières sur l'histoire de Varna. Rien n'est resté pour nous parler de son passé, et une simple conjecture a pu faire penser que c'est à la place de Varna que les Milésiens, sous le règne d'Astyage, roi des Mèdes, fondèrent leur colonie d'Odessus. Le seul fait important de l'histoire de Varna, la victoire d'Amurat II, en 1444, sur Ladislas V, roi de Hongrie, n'a pas laissé plus de traces. Après le long siége de 1828, Varna fut contrainte de se rendre aux Russes, qui l'assiégeaient. A part l'intérêt qu'elle a tiré des circonstances de la dernière guerre, Varna n'est célèbre dans l'histoire que par ces deux grands événements.

II

KUSTENDJÉ ET LES RIVES DE LA MER NOIRE.

Le 6 juillet, l'*Army-and-Navy*, petit paquebot affrété par l'intendance française, jetait, en nous attendant, son panache bicolore à la brise du soir. Nous devions en effet profiter de son retour à Kustendjé pour nous rendre dans la Dobroutcha. Un détachement de huit hommes, que le commandant supérieur de Varna avait donné à la mission, devait nous accompagner. Nous partîmes après le coucher du soleil; la nuit était magnifique, et permit à ceux d'entre nous qui ne purent pas prendre place dans la petite cabine du navire de passer de longues heures de contemplation devant le sublime spectacle qu'offre toujours le rayon solitaire d'une lune sans nuages sur une mer calme. Les ombreuses collines du Tékié et de Baltchik passèrent successivement

devant nos yeux, au-dessus de leurs falaises blanches; et nous ne pûmes pas admirer dans l'ombre de la nuit les splendides reflets de terre de Sienne brûlée que jette dans les flots durant le jour le cap de Kala-Kria. C'est au sud de ce cap qu'est placée la petite ville de Baltchik, l'antique Dionysopolis, plus anciennement encore appelée Cruni (Κρουνοί) à cause de ses sources d'eau douce. On sait tous les services qne sa rade, fermée aux vents du nord, a rendus à la marine française. Baltchik, dominé par des falaises desséchées, est dans de bonnes conditions de salubrité; mais le peu de largeur de la plage sera toujours un obstacle à son développement commercial, à moins que par des travaux de remblais considérables on n'éloigne la mer de la falaise. Baltchik est placé à l'entrée de la Dobroutcha, région des steppes, qui s'étend au nord-est de la Bulgarie, entre Silistrie, Baltchik, le Danube et la mer Noire. C'est l'ancienne Scythie romaine.

Du pont du navire, la Dobroutcha nous apparut dans toute sa nudité sauvage. Les arides falaises de craie qui forment ses rives font place en certains points à des dunes de sable derrière lesquelles nous apercevions de grands lacs couverts d'innombrables oiseaux aquatiques. De temps en temps de nombreux pélicans nous apparaissaient au fond d'un golfe désert, un dauphin se jouait avec le sillage de notre hélice, un souffleur lançait au-dessus des flots son jet d'écume; mais tout être animé disparaissait bientôt, et rien ne venait plus troubler le calme et la solitude de cette nature, dont un soleil de plomb semblait encore augmenter la monotone, mais solennelle poésie. Sur ces flots déserts, devant cette rive abandonnée, Ovide, il y a bientôt deux mille ans, se croyait peut-être aux limites du monde :

> Lassus in extremis jaceo populisque locisque.
>
> (*Trist.*, l. III, III).

Les falaises de la Dobroutcha, que nous ne perdions plus de vue, avaient en effet un caractère si étrange, que nous étions sur le point de nous laisser aller nous-mêmes à cette crainte quand nous aperçumes le cap de Kustendjé.

Sur une pointe de terre en forme de lyre et sur de hautes falaises, la ville de Kustendjé, ou Kostendjé, étalait autrefois ses maisons clairsemées; la plage étroite, mais plus large qu'à Baltchik, laissait l'emplacement de grands magasins, dont les ruines couvrent la rive. Une jetée antique forme encore un petit bassin qui devait être suffisant pour les galères, mais qui contiendrait actuellement à peine une demi-douzaine des plus petits navires de commerce. Il suffirait pourtant d'un peu de travail pour y obtenir un abri complétement sûr pour des navires de trois à quatre cents tonneaux. Kustendjé

est encore le meilleur port de cette région. Sa rade est foraine, mais de bonne tenue, et ouverte seulement aux vents du sud. Elle vaudrait celle de Baltchik si elle avait la même profondeur.

Nous saluâmes en passant l'équipage de la goëlette stationnaire française; elle se balançait sur la rade, attendant l'occasion d'offrir un refuge aux officiers et aux soldats français chargés de faire des approvisionnements de foin dans les steppes, et qui, dépourvus de moyens de défense, n'eussent pu songer qu'à la fuite dans le cas d'une invasion russe.

Notre navire mouilla en rade, et un canot se détacha de son bord pour venir nous déposer sur une colonne de granit brisée et couchée, qui formait l'extrémité d'une petite jetée construite pour le service de l'intendance française.

Dès que nous eûmes mis pied à terre, notre cœur se serra à la vue de toutes ces ruines solitaires dont les pierres miroitaient en silence sous les rayons d'un soleil brûlant. Les tiges de l'angélique enveloppaient de toutes parts les pans de murs qui conservaient encore les traces de l'incendie. Des squelettes de buffles, de bœufs et de chevaux gisaient partout sur la plage. Quelques chiens maigres couraient çà et là, se disputant des restes immondes. De temps en temps une femme turque, enveloppée de son grand voile blanc, comme une apparition funèbre, semblait venir nous épier à travers les fissures d'une ruine. Tout ce sombre tableau servait de cadre à deux ou trois beaux enfants qui, par leur vivacité, par les brillantes couleurs de leurs vêtements orientaux, semblaient une protestation vivante contre la mort. Quelques figures de zouaves crayonnées au charbon, des noms français écrits sur des pans de mur en ruines, tels étaient les seuls et éphémères monuments du passage des Français.

Nous trouvâmes MM. les conducteurs des ponts-et-chaussées Bienfait et Louvel installés dans une ruine dont la façade était tournée vers la France. La mer déroulait devant nous son splendide tapis, sur lequel les courants dessinaient comme à Marseille et à Varna leurs arabesques fantastiques. Immobile au milieu du golfe et solitaire comme nous, notre petite goëlette étendait jusqu'à nos pieds ses longs reflets.

Notre premier repas de corps fut des plus joyeux : une vieille porte nous servit de table, et l'un de nos soldats sut nous servir un déjeuner moins que frugal, mais auquel ne manquèrent ni appétit ni gaieté. Nous rîmes de nos misères, et nous nous contentâmes d'eau saumâtre pour boire à la gloire de notre France. Nous ne voulions pas chasser nos compagnons de leurs logis, et il nous fallut, après le déjeuner, songer à dresser notre tente dans la cour de notre habitation. Dès que nous eûmes terminé notre installation de campement, nous al-

lâmes faire notre première visite aux officiers français, dont nous allions devenir les compagnons d'exil. M. le sous-intendant Blondeau nous combla d'amabilité et nous invita à dîner pour le jour même; nous trouvâmes à sa table cordialité, sympathie profonde, et déjà même douce intimité. Tout cela était bien suffisant pour nous faire oublier les imperfections du menu des repas de Kustendjé. MM. Fouché, officier d'administration, et Gaudin, médecin militaire, avec lesquels nous nous trouvâmes réunis chez M. Blondeau, complétaient toute notre société française.

Nos relations s'étendirent bientôt pourtant en dehors du petit cercle de nos compatriotes.

Dès le second jour de notre arrivée, nous reçûmes la visite de notre vieux propriétaire. Il représentait à lui seul toute l'administration des douanes de Kustendjé. Notre *banabach* (c'était le nom que nos soldats donnaient aux Turcs qui nous appelaient eux-mêmes *dis donc*, traduction littérale de *banabach*) était un homme maigre, de moyenne taille, au teint hâlé, à la barbe rare et grise, à la physionomie débonnaire. Fidèle aux vieilles traditions, il avait conservé la longue robe des anciens Turcs. Si je ne craignais de lui déplaire dans le cas où il viendrait à lire ces lignes, je dirais que la couleur de sa robe n'était peut-être invariable que parce qu'il n'en avait qu'une. Elle était à fond blanc couvert de petites fleurs rouges aux feuilles vertes. Notre *banabach* ne voulut jamais accepter l'invitation que nous lui fîmes souvent de venir dîner avec nous; il craignait d'être forcé de boire du vin ou de manger du porc sans le savoir. Peut-être aussi avait-il peur d'être obligé de se servir à notre repas de toutes ces choses inutiles que nous appelons : serviettes, fourchettes, cuillers, etc. Cela ne l'empêchait pas de nous combler de prévenances, et surtout de melons et de pastèques; c'était, je pense, le produit le plus net de sa douane, probablement peu lucrative pour le sultan; car notre *ami* nous avouait un jour sans remords qu'il se rendait coupable de concussions. « Les appointements que je touche, nous disait-il, ne sauraient me suffire pour nourrir ma famille; et c'est sans scrupule que je rends compte au padischa d'une somme inférieure à celle de mes recettes. Je ne demanderais pas mieux que d'être son fidèle et désintéressé serviteur; mais il faudrait pour cela qu'il me donnât de quoi vivre. » Ce langage que nous tenait le plus obscur des fonctionnaires ottomans pourrait être celui de bien des employés de tous rangs et de tous grades; cela donne une idée du service administratif en Turquie.

Nous étions dans les bonnes grâces du premier officier public de Kustendjé, qui avait daigné nous faire l'accueil le plus gracieux du monde. Ce *muddir* avait une petite fille charmante dont il me semble voir encore les grands yeux noirs si pleins de mélancolie. La pauvre

enfant, qui était déjà presque une jeune fille, savourait ses dernières heures de liberté; car son collier de monnaie d'or[1] faisait déjà deux fois le tour de son cou. Son front était ceint d'une couronne de sequins, et l'épouseur ne devait pas se faire longtemps attendre. On la rencontrait souvent seule dans les rues de Kustendjé, ou entourée d'une joyeuse troupe d'enfants; elle ne prenait déjà plus part à leurs jeux, elle semblait ne se mêler à eux que pour conserver plus longtemps le privilége de faire briller au soleil les paillettes d'or de son costume, que le feredjé[2] ne devait pas tarder de couvrir.

Il y avait à Kustendjé un autre Turc de distinction que M. Blondeau estimait beaucoup. *Salem*, le chef des cawas de l'intendance, était en effet le plus intelligent de ses compatriotes, et n'était nullement imbu de leurs préjugés. Il disait à M. Blondeau qu'il le recevrait chez lui s'il n'était pas obligé de ménager l'opinion publique. Salem avait pour femme la plus jolie kadine du pays. Plus heureuse que nous, madame Lalanne, qui était venue avec ses enfants passer le temps des vacances dans la Dobroutcha, fut un jour admise à visiter *madame Salem*. Celle-ci s'était parée de ses plus brillants atours. Un certain vernis de malpropreté donnait de l'harmonie aux couleurs vives du costume, dont de nombreuses déchirures rehaussaient encore l'effet pittoresque. Le plus gracieux accueil fut fait à l'aimable visiteuse par *madame Salem*, entourée de toutes ses amies de Kustendjé. On fit bouillir une chaudière de thé en l'honneur de la circonstance, et une grande écuelle de liquide amer et sans sucre fut servie à chacune des dames. On se regarda un moment sans rien dire et on se sépara de même. — Salem était très-heureux, comme tous ses compatriotes. Du reste, son ménage était le modèle de ceux de Kustendjé. Les Turcs ont sous le rapport moral une réputation aussi proverbiale qu'imméritée. La polygamie est beaucoup moins répandue qu'on ne le croit en France, non pas que la loi la défende dans une certaine limite, mais elle y met des entraves en forçant le mari à donner à chacune de ses femmes tous les avantages de l'aisance et de la richesse dont elle jouissait sous le toit paternel. La masse de la population n'est pas assez riche pour avoir plus d'une femme, et quelques rares personnages seulement peuvent se donner le luxe des quatre femmes autorisées par le Coran. La famille turque, par suite du mystère qui l'entoure, est peut-être plus respectée qu'en France. Aussi voit-on bien rarement des infractions à la grande loi du mariage. On se surveille réciproquement, et, de plus, l'iman, du haut de son mina-

[1] Les jeunes turques portent leurs dots autour de leurs cous, en sequins d'or qu'elles percent et réunissent en colliers.

[2] Grand voile dont les femmes mariées s'enveloppent en Orient.

ret placé au-dessus des habitations, plonge cinq fois par jour son œil scrutateur partout; aussi la surveillance est-elle de tous les instants, et rarement le moindre délit peut-il passer inaperçu. Nous ne prétendons pourtant pas que la société turque soit toujours de mœurs irréprochables; mais au moins sait-elle garder une dignité que parfois on oublie en Occident.

Le bruit de nos exploits parvenait difficilement jusqu'au peuple, qui attribuait naïvement aux armes turques tous les succès des alliés. Il n'était pas rare, au moment de la prise de Sébastopol, d'entendre des Turcs raconter que cette ville avait été enlevée d'assaut par les leurs. Ils étaient quelquefois même d'avis que les alliés avaient été non-seulement inutiles, mais embarassants. Cette ignorance n'était pas le fait de la population civile seule, beaucoup d'officiers mêmes, la partageaient. Un jour, dans un café de Toultcha, un officier turc, entre deux bouffées de tchibouk, s'étonnait que le sultan eût eu le caprice de placer une femme sur le trône d'Angleterre, et, de plus, qu'il fût allé appeler à son aide tant de chrétiens inutiles pour une besogne qu'eût pu faire une poignée de Turcs. Un autre officier, plus malin, répondit que, sans chercher à expliquer le fait d'une *femme sultan* autrement que par le bon plaisir du padischa, il était facile de comprendre pourquoi celui-ci avait appelé les Francs en Orient; quel intérêt avait-il, en effet, à faire tuer ses sujets, quand un ordre de sa part suffisait pour faire accourir à leur place toutes les nations de l'Occident? C'était probablement aussi la pensée du pacha de Toultcha, qui se plaignait un jour à l'un d'entre nous que les Français ne vinssent pas disperser cette poignée de Russes réunis à Ismaïl et à Reni, et cette misérable flottille ennemie qui, en face de Toultcha, semblait braver les quarante mille Turcs qu'il commandait en barrant les bouches du Danube. Mais, si nous avons rencontré souvent en Turquie le défaut de lumières, nous avons vu aussi des hommes vraiment remarquables. C'est avec un véritable plaisir que je nomme ici Mahmout-Masar-Pacha, général de brigade, fils du célèbre Réchid-Pacha. J'eus l'honneur de le rencontrer un jour entre Chumla et Varna, et de passer toute une soirée avec lui à bord d'un paquebot français. On ne trouve pas en France d'homme plus aimable et mieux élevé. Je pourrais en dire autant d'un jeune capitaine du génie que je vis souvent à Rassova et plus tard à Silistrie, et dont je regrette que le nom m'échappe. Ce ne sont pas là, du reste, les seuls hommes distingués indigènes que j'aie rencontrés en Orient. Mais quelques rares officiers ne suffisent pas pour changer l'esprit de l'armée, et les hommes remarquables qui font l'honneur de la Turquie et le sultan lui-même ne trouvent que des entraves au milieu d'une population ignorante et inerte. Ils ont quelque influence au cœur de l'empire, à

Constantinople; mais, comme les rayons lumineux qui s'éloignent de leur foyer, leur action s'affaiblit, avec leur autorité, de la capitale aux frontières. Aussi la colonne du *Tanzimat* n'est souvent au fond des provinces que le monument commémoratif seulement d'une réforme que le peuple ignore et que les autorités sans force n'osent pas exécuter.

Nous ne restâmes, M. Michel et moi, sous la tente à Kustendjé qu'une semaine. Nous partîmes le 13 juillet pour notre voyage sur les rives du Danube. Nous accompagnions l'un des conducteurs, M. Bienfait, à Rassova, où devait prochainement arriver M. Lalanne, alors occupé à recruter des ouvriers en Valachie. Depuis nous refîmes, M. Michel et moi, le voyage de Rassova à Kustendjé, à peu près une fois par semaine, pour inspecter les travaux de la route tracée par la mission. Nous ne nous sommes jamais quittés durant tout le temps que nous avons passé dans la Dobroutcha. Toutes les fatigues, toutes les émotions, nous ont été communes; aussi aurai-je rarement, dans le cours de ce récit, l'occasion de parler au singulier.

Mais, avant de quitter Kustendjé, M. Michel avait eu soin de donner l'ordre à notre caporal de restaurer une ruine qui devait être notre habitation. A notre retour, 17 juillet, nous retrouvâmes *un palais :* notre maison avait un toit de roseaux, des planchers au premier étage, et une échelle de bois en dehors pour arriver dans les chambres. Mais les planches manquèrent pour les portes et les fenêtres, et il fallut, en attendant qu'on nous en envoyât de Constantinople, nous contenter pour toutes fermetures de quelques feuilles de papiers trouvées au fond de nos malles, et de vieux journaux dont M. Blondeau voulut bien faire l'aumône à notre misère. M. le directeur de la mission, durant notre court séjour à Varna, avait eu soin de demander un drapeau tricolore à M. le commandant supérieur de la marine. Aussi, dès le premier jour de notre installation dans notre nouvelle résidence de Kustendjé, le drapeau français flotta au-dessus de nos têtes, et nous eûmes le bonheur de voir à son ombre la ville infortunée revenir insensiblement à la vie. Déjà l'intendance française lui donnait une animation insolite tous les dimanches, qui étaient les jours de paye des ouvriers occupés à faucher dans les steppes. Dès le milieu de juillet, les premiers ouvriers terrassiers arrivaient de Valachie, et leur nombre s'accrut rapidement. A un mois à peine d'intervalle, nous avons pu voir le silence de la mort faire place au mouvement le plus bruyant et le plus étrange qu'il soit possible d'imaginer. Toutes les populations de l'Orient semblaient s'être donné rendez-vous. Aux jours de repos, les Valaques se livraient à leurs danses nationales, pendant que le Russe, le Cosaque et le stupide Bulgare s'abreuvaient de rakiou[1]; et

[1] Eau-de-vie de grains.

tous tombaient bientôt ensemble, les uns de fatigue, les autres d'ivresse. Le Grec, le Juif, l'Arménien, s'agitaient au milieu de toute cette foule, cherchant toujours quelque occasion de gain. Le Tartare, derrière la fumée de son tchibouk, semblait quelquefois regretter la sévérité du prophète, et le Turc impassible, les jambes croisées devant la porte de quelque *cafedji* de bas étage, conservait l'impassible gravité dont il ne se départ jamais. Rien n'était plus curieux et plus bizarre à la fois que le mélange de tous ces costumes qui, par leurs contrastes, produisaient souvent le plus charmant effet. La robe blanche, bordée de couleur rose, du Cosaque, se détachait avec beaucoup de charme sur le sombre habit de bure du Bulgare; et les brillantes couleurs du vêtement turc se groupaient bien avec les draperies antiques du Valaque à la physionomie intéressante.

Des populations entières de Cosaques, femmes, vieillards, enfants, étaient venues travailler pour les approvisionnements militaires; mais ces familles dont tous les membres avaient pu être employés aux travaux de fauchage, de fanage et de transport des foins, disparurent dès que la récolte dans les steppes fut terminée. Les petites meules de fourrages préparées dans la plaine ne demandaient plus qu'une surveillance active, à cause des immenses incendies qui mirent souvent en alerte toute la population de Kustendjé; et toute l'activité des ouvriers de l'intendance se trouva concentrée sur ce dernier point tant que durèrent la construction des grandes meules et les travaux de pressage et de cerclage des bottes de foin, destinées à être prochainement embarquées. Les approvisionnements qui ont pu être faits ont été considérables, et plus de cent mille quintaux de foin ont été récoltés dans un carré qui n'a que dix kilomètres de côté.

Les travaux de terrassement ne contribuèrent pas peu, eux aussi, à l'animation de Kustendjé. La population valaque dont nous avons parlé y était exclusivement employée; les Valaques ne sont pas forts, mais il sont laborieux, tandis que les Turcs sont paresseux, et les Cosaques presque continuellement ivres quand le *rakiou* est à leur portée. Nous avons tâché plus haut de dépeindre toute cette foule qui s'agitait aux heures et aux jours de repos autour des logements de l'entrepreneur et des ouvriers. Notre habitation, placée à très-peu de distance, n'était pas complétement à l'abri des inconvénients du voisinage. Il nous arrivait souvent de le maudire quand, harcelés la nuit par de microscopiques compagnons de lit, nous tâchions d'allumer une bougie que le vent venait éteindre à travers les fissures de notre *palais*. Nos rapports étaient continuels avec nos ouvriers. Les journées entières se passaient souvent au milieu d'eux, et notre quartier, peu éloigné du leur, recevait de leur part de fréquentes visites. Ils n'étaient pas toujours d'accord avec l'entrepreneur des travaux, et leurs

réunions mêmes ne se passaient pas toujours sans altercations et sans rixes. C'était naturellement M. Lalanne, ou, en son absence, M. Michel, que l'on choisissait pour juge. Rien de plus pittoresque que ces jugements vraiment antiques. C'était presque toujours le matin que les parties choisissaient, comme l'heure où l'esprit du juge devait être plus éclairé. Les Orientaux, en effet, ne sont jamais mieux disposés qu'après leur premier *kief*, et c'est à cette heure-là qu'il faut les prendre si l'on veut obtenir quelque chose. Au moment donc où, après nous être rassasiés de riz, nous montions le matin sur la galerie de notre *chalet* faire notre kief, nous lamentant ensemble sur nos nocturnes persécutions et cherchant à l'horizon une voile nouvelle, les plaideurs venaient se placer en cercle dans la cour, derrière notre interprète; du haut de la galerie, le juge, un bâton à la main, entendait successivement accusateurs et accusés, rendait son arrêt, et tout le monde se retirait satisfait sans songer à un appel impossible. Il suffisait même souvent au juge de montrer l'instrument de la justice qu'il tenait en main pour *terminer tous les différends des nations;* telle est la docilité des populations orientales, et tant est grand le respect dont elles sont pénétrées pour le nom français. Les vieux préjugés disparaissent peu à peu, et, à la vue de ces Turcs qui, négligeant les lumières de leur iman, venaient mettre leurs querelles aux pieds d'un simple officier français, j'aimais à songer qu'à Constantinople même c'est à la justice française que Turcs, raïas et Francs ont le plus souvent recours.

Mais c'était surtout sur le rivage que se voyait la plus vive animation; les travaux de l'intendance y appelaient dans la semaine le plus grand nombre des ouvriers, de même que le terrassement de la route occupait exclusivement les hommes de la mission à mi-côte de la falaise. Le rivage n'était pas moins animé, du reste, le dimanche, jour de toilette générale. Les familles cosaques se faisaient surtout remarquer par une absence complète de la plus élémentaire pudeur. On s'imagine facilement le fâcheux effet que fait sur l'esprit des Ottomans, de mœurs toujours si sévères au moins à l'extérieur, le spectacle d'ivrognerie, de débauche, de fourberie, de lâcheté, que les populations chrétiennes dégradées de l'Orient ne donnent que trop souvent.

De notre habitation, placée sur le bord de la falaise et sur le point culminant du cap, nous voyions la ville tout entière, enveloppée partout par la mer. J'ai dit que c'était sur la plage qu'avait lieu tout le mouvement, tandis qu'au-dessus du cap quelques tentes turques ne semblaient avoir été jetées là que pour augmenter encore l'imposant aspect de calme et de solitude des ruines. Trois fois par jour, le *muezzin*, du haut de son minaret, jetait sa voix perdue au désert. Ce petit tableau, que nous ne nous lassions pas d'admirer, n'était

pour nous qu'une trop fidèle image de la Turquie tout entière. Vie et mouvement, en effet, sur les rives maritimes et partout où s'agite l'industrieuse activité des populations étrangères; partout ailleurs solitude et mort, que la voix expirante de Mahomet ne saurait ranimer.

Kustendjé nous parut transfiguré durant tout le mois de septembre, et il ne fallait rien moins que la vue de ses ruines pour nous rappeler son premier aspect. Notre colonie s'augmenta d'un nouveau détachement de soldats d'infanterie de marine, d'une vingtaine d'hommes. Les deux derniers conducteurs arrivèrent de France. Un fournisseur de l'armée établit à Kustendjé ses entrepôts, et deux de ses commis vinrent grossir notre petite société française. Nous eûmes aussi de charmantes visites : dans les derniers jours du mois d'août, M. Grandt, négociant anglais à Bukarest, accompagné de M. Power, commissaire de l'armée anglaise, étaient venus nous demander l'hospitalité d'un jour. MM. de Lémon et Place, consuls de France, passèrent successivement par Kustendjé, se rendant l'un à Constantinople et l'autre à Jassy. Dès que la récolte des foins fut terminée, de nombreux navires se balancèrent sur notre golfe, qui n'avait reçu que la visite hebdomadaire du petit remorqueur, chargé de la correspondance avec Varna; ces navires venaient charger des foins. Nous eûmes aussi l'occasion de voir quelques capitaines, qui ne marquaient souvent leur passage à Kustendjé que par l'extermination du gibier des alentours. Les eaux du golfe eurent successivement l'honneur de caresser les flancs du *City-of-Manchester* et de l'*Océan-Hérald*. Ce dernier clypper nous amena deux charmantes voyageuses, dont l'une était la fille du capitaine, américain plein d'amabilité et de distinction. L'*Océan-Hérald* avait quitté les États-Unis depuis plus d'un an, et ses deux passagères, du fond de leur ravissant boudoir flottant, avaient essuyé toutes les tempêtes, avaient assisté à toutes les péripéties les plus émouvantes de la guerre. Nous rencontrâmes un jour ces deux dames dans les rues de Kustendjé; les Turcs étonnés ne détachaient pas leurs yeux de ce costume si nouveau pour eux. L'*Océan-Hérald* partit le lendemain pour Kamiech.

La famille de M. l'ingénieur en chef vint passer tout le mois de septembre à Kustendjé. Notre colonie fut transformée, et notre désert prit à nos yeux un charme imprévu. Je me rappelle encore avec bonheur nos gaies réunions, quand, après le dîner, nous nous plaisions, au milieu d'une causerie intime, à jeter la fumée de nos cigarettes à la brise du soir. Nos ruines s'illuminaient des teintes du soleil couchant; et nous aimions à laisser voler nos rêveries vers la France, que rien ne nous rappelait que cette lumière même qui nous venait de l'Occident. Le confort même ne manquait plus à notre maison, et notre sobriété cosaque avait fait place à de joyeux festins. M. La-

lanne avait amené de Valachie un Grec, qui aurait pu donner des leçons de grammaire, qui avait été sergent dans l'armée russe, et qui, après avoir fait tous les métiers, était devenu notre cuisinier. Il quitta cette dernière profession au moment de notre départ pour se faire courtier interprète. Il nous détestait cordialement; aussi craignions-nous quelquefois que ses instincts patriotiques ne lui fissent commettre quelque erreur grave sur la qualité de ses assaisonnements. Toutes nos craintes se dissipèrent en nous trouvant en vie, le lendemain du jour où *Léonidas* (c'était son nom), frappé au cœur, apprit la nouvelle de la prise de Sébastopol. Il était d'ailleurs surveillé par son élève souvent récalcitrant, Tott, le soldat de M. Michel, qui, dès notre arrivée en Dobroutcha, s'était emparé des fonctions de chef de cuisine; et qui, dès le premier jour, excella dans un art qu'il n'avait jamais appris. Mais Tott ne pouvait suffire à tout, il était aussi bon cuisinier que mauvais domestique; nous dûmes songer à lui chercher un suppléant. J'avais remarqué un jeune ouvrier valaque, dont j'avais même fait quelquefois mon infirmier. Sa physionomie douce et intelligente, encadrée de ses longs cheveux et ombragée de son large chapeau de feutre, était un des types *roumains* les plus remarquables que j'aie rencontrés. J'avais été à même d'apprécier la bonne volonté et l'intelligence de *Costaki;* aussi je ne manquai pas de le présenter comme remplissant toutes les conditions désirées. On le trouva cependant d'un trop pittoresque négligé, et la difficulté était de le civiliser en un jour; mais il était *Roumain*, et ce titre suffisait pour qu'on pût tout lui demander. Notre caporal se chargea de lui donner le baptême de la civilisation. Il le mena sur le bord de la mer, le dépouilla de sa grande robe valaque, de son large chapeau et même de ses beaux cheveux. Il fut procédé à une toilette complète, et nous fûmes servis à déjeuner par un domestique en pantalon de nankin et en redingote noire boutonnée. Mais le pauvre Costaki avait encore les yeux mouillés de larmes; car, à la vue de ses cheveux coupés et de son nouveau costume, il s'était mis à pleurer en songeant à sa mère, « qui, disait-il, ne le reconnaîtrait plus. » Notre cocher *Toudor* était un Transylvain qui, après avoir servi dans la guerre de Hongrie, s'était réfugié en Valachie. Son large chapeau de feutre noir, qui cachait presque complétement sa petite tête entourée de longs cheveux flottants sur les épaules, donnait à son costume européen un aspect étrange. L'unique pensée de Toudor était d'avoir six chevaux à sa *carrousse*, et de tenir en ses mains de longues guides. Je ne puis songer encore sans sourire à tous les subterfuges, à tous les grands et petits moyens qu'employait Toudor pour éviter l'humiliation de n'avoir que deux chevaux à conduire. Aussi que de soupirs lui entendions-nous pousser quand il lui fallait,

à travers les steppes, conduire un char attelé de vieux chevaux et chargé d'outils et de bagages! Il avait cela d'ailleurs de commun avec tous les cochers de Valachie, qui se croient déshonorés quand ils n'ont pas au moins quatre chevaux à guider. De même, beaucoup de boyards n'oseraient pas parcourir les rues de Bukarest avec un attelage de deux chevaux : il n'est pas rare d'en rencontrer qui en ont dix à leur voiture.

Vers la fin du mois de septembre, un jeune voyageur anglais, M. Dodson, qui, ne reculant pas devant notre triste confort, était venu passer quelques jours à Kustendjé, emmena en Crimée M. Ludovic Lalanne. Ce départ fut pour nous comme la première brume d'automne. Notre directeur ne devait pas tarder non plus d'accompagner sa famille vers la France, et nous avions peur de notre première solitude, que la tourmente des steppes et les tempêtes de la mer Noire allaient bientôt assombrir encore. Vers le milieu d'octobre, nous quittâmes à peu près tous Kustendjé, où les travaux étaient terminés; toute l'activité était concentrée alors sur le col d'Ivernez, dont le percement fut un ouvrage important.

Je ne quitterai pas Kustendjé sans faire une dernière excursion sur les rives des lacs que j'explorai si souvent le fusil sur l'épaule, et d'où je faillis un jour ne pas revenir par suite de l'explosion de mon arme. Quand on suit vers le nord le rivage de la mer, on voit à quatre kilomètres de ce point disparaître les falaises, et la côte n'est plus formée que par des dunes. Le premier lac que l'on rencontre à quelques kilomètres de Kustendjé, après avoir traversé le petit village tatar d'Anadolkeuï, est le petit lac de Kutchuk-Gueul. Près de ses rives coule une source, dont les eaux fraîches et pures remplacèrent souvent pour nous les fontaines de Bourgogne et de Guyenne. Nous ne pûmes jamais nous habituer complétement aux eaux saumâtres des lacs et des puits de la Dobroutcha : *Nec aquis adsuevimus istis*, avait dit Ovide bien avant nous, et ceux de mes lecteurs qui ont dû boire par force de l'eau croupissante comprendront les jouissances que nous éprouvions à nous abreuver à la source d'Anadolkeuï. Un peu plus loin que Kutchuk-Gueul, et à sept ou huit kilomètres de Kustendjé, un beau lac que les Turcs appellent lac de lait (Suth-Gueul) brille au soleil comme un bras de mer; nous nous plaisions à l'appeler lac d'Ovide. Le grand poëte exilé a-t-il même jamais visité ses rives? La douleur le rendait trop injuste envers ces lieux pour qu'il ait daigné les chanter, et rien dans ses vers ne nous les désigne; ce qui a pu faire dire à M. de Humboldt, dans son *Cosmos*, qu'Ovide n'a pas senti la majestueuse beauté de la nature qui l'entourait.

Le lac de Suth-Gueul n'est séparé de la mer que par une dune de sable très-étroite, à travers laquelle il déverse ses eaux. Çà et là de

grands roseaux poussent sur ses rives, et partout ailleurs ses flots limpides viennent se briser sur le galet. Sous le saule de *Pallas*, le seul arbre que l'on remarque dans les steppes, la vue du lac est charmante, ses grandes falaises de craie blanche jettent au loin leurs reflets, auxquels viennent harmonieusement se joindre ceux d'une petite île boisée. Nous l'avions appelée l'île d'Ovide [1]. M. Ludovic Lalanne a cherché en vain le tombeau du poëte sous les grandes lianes de l'île solitaire. Une image de la Panagia [2], fixée contre un arbre, au-dessus de la natte d'un pauvre pêcheur bulgare, fut la seule trace qu'il y vit du séjour de l'homme.

C'est sur les rives du lac de Suth-Gueul que le terrible fléau de 1854 était venu frapper notre armée. Nous foulâmes bien souvent sans le savoir d'héroïques dépouilles à Pollas, à Kanara, à Kergalik, où aucune trace du passage des Français n'est restée pour rappeler de douloureux souvenirs.

III

LES RUINES ANTIQUES A KUSTENDJÉ. — TOMIS ET CONSTANTIA. — OVIDE EN EXIL.

Les débris antiques dont le sol de Kustendjé est couvert fixèrent trop souvent notre attention pour que je ne leur consacre pas ici une étude spéciale. Dès les premiers jours de notre arrivée, notre douanier turc nous avait offert de nous montrer un tumulus où l'on avait trouvé, disait-il, beaucoup de médailles et de bijoux antiques. Nous fûmes heureux, M. Michel et moi, d'avoir pour guide de notre promenade archéologique M. Blondeau, qui avait déjà étudié les ruines de Kustendjé. En sortant de la ville, notre savant compagnon nous montra d'abord le grand fossé qui s'étend sur toute la largeur du cap d'une rive à l'autre et qui servait d'enceinte. Il y a trouvé un chemin couvert par un mouvement de terrain, et qu'il croit avoir été protégé par une palissade. La levée présente quelques ouvertures, auxquelles correspondent des exhaussements du fossé. Ce sont les portes de la ville par lesquelles passent les chemins qui se dirigent vers les steppes. Nous avions fait à peine quelques pas en dehors de l'enceinte, que nous arrivâmes à un tumulus peu élevé, où l'on voit que des fouilles

[1] Une vague tradition du pays est peut-être la seule trace que l'on trouverait du séjour du poëte romain dans la Dobroutcha. Le géographe Baudrand dit qu'il y a dans cette région un lac qui de son temps s'appelait encore vulgairement dans la langue du pays *ouvidove osero* (lac d'Ovide).

[2] Nom grec de la sainte Vierge, *la toute sainte*.

ont été faites. La légende que nous avait racontée notre Turc sur ce tumulus avait-elle quelque fondement? Nous ne nous prononçons pas, car M. Blondeau a fait fouiller deux autres *tumuli* sans y rien trouver. Il est remarquable que les petits *tumuli* convergent vers un tumulus beaucoup plus élevé que les autres, et que l'on aperçoit de tous les points du steppe à une très-grande distance. Cette élévation nous guida bien souvent au milieu de ces solitudes, et elle sert de point de repère excellent pour les navigateurs qui cherchent Kustendjé. Peut-être a-t-elle servi autrefois d'observatoire pour reculer l'horizon du steppe, ou bien a-t-elle supporté une fortification ? De l'enceinte de la ville au grand tumulus, il est facile de voir encore la trace de chemins couverts qui devaient faire communiquer ces deux points entre eux. Les *tumuli*, selon M. Blondeau, placés presque toujours sur les lignes de faîte et sur les voies, seraient, en même temps que des indicateurs de chemins et des observatoires, des tombeaux. Il n'est pas douteux que beaucoup de ces *tumuli* cachent des sépultures; on l'a constaté en Crimée, dans toute la Russie méridionale et dans la partie orientale de la Valachie, où ils sont très-nombreux. M. Lalanne a remarqué aussi dans la Russie méridionale que presque toujours les *tumuli* étaient placés sur les lignes de partage des eaux. Les *tumuli* ont donc été à la fois et des tombeaux et des observatoires, mais sans que cette double destination ait été constamment réunie.

Au retour de notre promenade, nous longeâmes vers l'ouest l'enceinte de la ville jusqu'à un ravin très-profondément escarpé. A l'entrée de ce ravin et au bord de la mer même, se trouvent les restes d'une construction gigantesque que nous prîmes d'abord pour une fortification, mais que M. Michel pense n'avoir été élevée que comme un rempart contre l'envahissement des flots, qui pourront bien un jour faire disparaître tout le cap de Kustendjé. Un pan de muraille et la base d'une tour sont tout ce qui est demeuré en place. Tout le reste est tombé dans la mer, qui en ronge les débris énormes. Le rivage, de ce point au cap, est couvert de ces ruines. On y remarque des débris de quai probablement plus modernes, et, quand la mer est calme et l'eau limpide, il est facile de voir à une petite distance de la rive des restes de constructions, des dalles surtout, qui semblent être encore en place, mais maintenant ensablées.

On voit sur le rivage des colonnes de granit rouge, de magnifiques blocs de marbre blanc tout à fait étrangers à la création géologique du pays. J'ai remarqué sur l'un de ces blocs deux excavations sculptées qui avaient pu servir de vases pour les eaux lustrales dans les sacrifices. Il m'a semblé en avoir vu un de la même forme dans le temple d'Isis à Pompeïa.

M. Michel a trouvé sur le bord de la mer deux chapiteaux ioniques

d'une grande pureté de forme et de dimension colossale enfouis avec les piédestaux de pilastres inachevés.

Autour du cap est une muraille continue qui a pu servir autrefois et de mur de soutènement et de rempart. Partout ailleurs la falaise, presque exclusivement formée de calcaire coquilier, de marne, d'argile appartenant au terrain tertiaire inférieur, se montre exhaussée par une énorme quantité de débris de poteries, d'ossements d'animaux et de toutes choses qui indiquent l'existence ancienne d'une ville très-peuplée. M. Gaudin nous montra un jour une porte murée, ou plutôt l'orifice d'une galerie souterraine qui, selon M. Michel, a servi de conduit aux eaux potables, amenées ainsi des deux petits villages de *Pollas* et de *Canara* sur les rives du lac de Suth-Gueul et de Kutchuk-Gueul. On voit encore des ruines de canaux aux environs de ces villages. Dans l'intérieur de Kustendjé, plusieurs puits antiques communiquent en effet avec cette galerie souterraine; le tracé de la route a traversé aussi un ancien égout. Tous ces travaux, selon MM. les ingénieurs, étaient très-bien faits et doivent être attribués aux Romains. Quand nous fûmes rentrés dans la ville, après avoir gravi la falaise, il fut facile à M. Blondeau de nous montrer la quantité de fragments d'inscriptions, de colonnes, de sculptures, que l'on rencontre partout dans les rues désolées. Toutes les maisons turques, elles-mêmes en ruines aujourd'hui, ont été construites avec les débris épars de la ville antique. Ici une frise grecque sert d'assise à un mur romain, là des briques romaines forment l'escalier d'une maison turque, et le piédestal de la statue d'un empereur peut-être se cache sur la place publique au milieu des plantes sauvages et des débris de foin. Un tombeau sert plus loin d'abreuvoir aux bufles et aux chevaux; une voie romaine étale encore ses grandes dalles. On ne trouve nulle part dans la région danubienne des ruines de cette importance; aussi est-il permis de supposer dès l'abord que c'était à la place de Kustendjé que s'élevait la plus grande ville de cette partie de l'ancien empire romain, l'antique Tomi, que les médailles impériales appellent métropole du Pont, comme j'ai pu le lire moi-même sur la légende d'une monnaie de Caracalla, trouvée à Kustendjé par M. Blondeau, et qui portait les mots :

ΜΗΤΡΟΠΟΛ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩC.

« Tomi, Tomis ou Tomes, » dit Mélétius (*Géogr.*, t. III, p. 48, édit. de 1807), ville maritime entre Istropolis au nord et Calatis au midi, fut ainsi nommée du meurtre d'Absyrtus, frère de Médée, dont le corps fut en ce lieu dépecé (τέμνω, couper, dépecer) par sa sœur et enseveli par son père. Cette ville porta aussi le nom de Milétis et enfin de Con-

stantia, du nom de Constantia, sœur du grand Constantin. On l'appelle vulgairement aujourd'hui Constandza. » Tous les documents que l'on peut recueillir sur cette question établissent l'exactitude de la succession des noms de Tomis, de Constantia et de Costendjé, que donne le texte grec de Mélétius. L'autorité, d'ailleurs, la plus imposante que l'on puisse invoquer pour fixer le véritable emplacement de Tomi, est celle des inscriptions trouvées à Kustendjé. Or les inscriptions ne permettent aucun doute à cet égard. C'est toujours dans les cimetières qu'il faut, en Orient, aller chercher les inscriptions antiques dont les Turcs ne manquent jamais de se servir comme pierres tumulaires. Aussi en trouve-t-on rarement d'intactes; elles sont souvent ou à peu près complétement effacées ou brisées. On rencontre à Kustendjé, dans les chemins ou sur les murs, beaucoup de pierres sur lesquelles on peut lire encore quelques lettres grecques ou latines. Mais on n'a pu recueillir, soit à Kustendjé soit dans les cimetières voisins de Tekir-Gueul ou d'Anadolkeuï, qu'une dizaine d'inscriptions. Les deux plus anciennes sont du règne d'Hadrien; elles ont été reproduites par M. Henzen, continuateur du recueil d'Orelli, sous les numéros 5,287 *a* et 5,287. La première a dû être gravée sur le piédestal d'une statue d'Hadrien, l'autre est funéraire :

IMP . CAES . DIVI . TRA
IANI . PARTHICI . F . DIVI
NERVAE . NEPOTI . TRAIAN
HADRIANO . AVG . PONTI . .
MAX . TRIB . POT . XIII . COS . III . P . P.
SENAT . POPVLVSQUE . TOMITANORVM[1].

D M
M . VLPIVS . LONGINVS
EX . DEC . V . ET . BVL . TOMITAN
SE . VIVO . SIBI . ET . VLPIAE . AQVILINAE
CONIVG . SVAE . MEMORIAM . FECIT .
IMPENDIO . SVO .[2]

Nous voyons, par la dernière ligne de la première inscription, que, quand la colonie milésienne devint ville romaine, elle devint aussi le siége d'une municipalité ou *ordre de décurions*, qui, ainsi que dans les autres villes d'origine grecque, avait conservé le nom de ΒΟΥΛΗ, dont *senatus* est ici la traduction littérale. Il est vrai que M. Henzen doute de l'exactitude de la restitution du mot *senatus*, que l'on ne trouve

[1] Henzen, n. 5287[a].
[2] Henzen, 5287.

guère dans les inscriptions de cette époque, où on lit ordinairement le mot *ordo*. Quelle que soit d'ailleurs l'exactitude de la restitution d'Arneth, l'éditeur de ces deux inscriptions, l'existence du *senatus* de Tomi est prouvé par le mot BVLEVTA que nous trouvons dans l'inscription funéraire qui suit, et que nous retrouvons encore au nombre des titres honorifiques d'un grand personnage de l'empire auquel les habitants de la colonie d'Œsca avaient élevé une statue, dont l'inscription de dédicace est actuellement à Bukarest. Cette inscription, dont M. Henzen donne le texte au numéro 5,280 de son recueil, appelle en outre Tomi du nom de cité pontique, et établit ainsi sa situation maritime :

. . . . . . BVLEVTAE . CIVITATIS . PONTICAE . TOMITANORVM.

Cette position est mieux fixée encore par l'inscription suivante, gravée sous le règne d'Antonin, vers l'an 150 de notre ère, en l'honneur de Marc-Aurèle, alors César, et qui nous apprend l'existence d'une corporation de nautoniers. A Tomis cette inscription avait été déjà recueillie par M. Papadapoulos. Le marbre lui-même, retrouvé par M. Lalanne à Kustendjé, a pu être transporté en France par les soins de MM. les sous-intendants militaires Blondeau et Robert, pour être mis à la disposition du ministre de la guerre :

ΑΓΑΘΗΙ . ΤΥΧΗΙ
ΤΟΝ . ΥΟΝ . ΤΟΥ . ΑΥΤΟ
ΚΡΑΤΟΡΟΣ . Μ . ΑΥΡΗ
ΛΙΟΝ . ΟΥΗΡΟΝ . ΚΑΙΣΑ
ΡΑ . Ο . ΟΙΚΟΣ . ΤΩΝ . ΕΝ . ΤΟ
ΜΕΙ . ΝΑΥΚΛΗΡΩΝ . ΑΝΑ
ΣΤΗΣΑΝΤΟΣ . ΤΟΝ . ΑΝ
ΔΡΙΑΝΤΑ . ΕΚ . ΤΩΝ . ΙΔΙΩΝ
ΤΙΤΟΥ . ΤΙΥΩΥ .
ΝΕΟΤΕΡΟΥ .

Les deux inscriptions suivantes ont été trouvées par M. Blondeau à Kustendjé. Elles sont extrêment intéressantes en ce qu'elles permettent de croire que Tomi était habitée par une population très-mélangée et que des gens de tous les pays romains, grecs, phéniciens, égyptiens, etc., s'y devaient trouver réunis. Nous voyons nommée sur la première la corporation des habitants d'Alexandrie; la seconde appartient à une femme de Sidon. Je dois la restitution de ces deux textes à l'extrême obligeance de M. Léon Renier, membre de l'Institut, qui a promis d'ailleurs une étude historique des documents recueillis par la

mission, et à la science de qui je laisserai le soin d'étudier à fond toutes les questions archéologiques qui s'y rattachent.

θ ΕΩ . ΜΕΓΑΛΩ . ΣΑΡΑΠ ιδι
καὶ ΤΟΙΣ ΣΥΝΝΑΟΙΣ . ΘΕΟΙΣ και
τῷ αυτ ΟΚΡΑΤΟΡΙ . Τ . ΑΙΛΙΩ . ΑΔΡΙΑΝ ω
α ΝΤΟΝΕΙΝΩ . ΣΕΒΑΣΤΩ . ΕΥΣΕΒ
ΚΑΙ . Μ . ΑΥΡΗΛΙΩ . ΟΥΗΡΩ . ΚΑΙΣΑ
ΡΙ . ΚΑΡΠΙΩΝ . ΑΝΟΥΒΙΩΝΟΣ
ΤΩ . ΟΙΚΩ . ΤΩΝ . ΑΛΕΞΑΝ ΔΡ Ε
ΩΝ . ΤΟΝ . ΒΩΜΟΝ . ΕΚ . ΤΩΝ . ΙΔΙ
Ω.Ν . ΑΝΕΘΗΚΕΝ . ΕΤΟΥΣ $\overline{\text{ΚΓ}}$
τὴνε ΦΑΡΜΟΥΘΙ . Ᾱ . ΕΠΙ . ΙΕΡΕΩΝ
·:)ΡΝΟΥΤΟΥ . ΤΟΥ . ΚΑΙ . ΣΑΡΑΠΙΩΝΟΣ
·: ΜΝΟΥ . ΤΟΥ . ΚΑΙ . ΛΟΝ :::

ΑΜΠΛΙΑΤΑ . ΓΕΝΝΑΙΔΟΣ .
ΣΕΙΔΩΝΙΑ . ΤΟΝ . ΒΩΜΟΝ
ΚΑΤΕΣΚΕΥΑΣΕΝ . ΕΚ . ΤΩΝ
ΙΔΙΩΝ . ΑΥΤΗ . ΤΕ . ΚΑΙ . ΤΩ . ΑΝ
ΔΡΙ . ΑΥΤΗΣ . ΕΡΜΗΤΙ . ΣΩΚΡΑΤ ους.
ΚΑΙ . ΤΩ . ΥΙΩ . ΑΥΤΗΣ . ΕΡΜΑΦΙΛΩ.
ΕΡΜΕΩΣ . ΕΡΜΗΤΙ . ΜΕΝ . ΖΗΣΑΝ
ΤΙ . ΕΤΗ . ΞΓ [1] . ΚΑΙ . ΤΩ . ΥΙΩ . ΑΥΤΩΝ
ΕΡΜΑΦΙΛΩ . Ζ ησαν ΤΙ . ΕΤΗ . ΚΕ
ΑΥΤΗ . ΔΕ (ἀμπλιατα) ΖΗΣΑΣΑ
ΕΤ . ΗΟΖ. . . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

Les cultes religieux devaient être à Tomi aussi divers que les habitants, et les dieux de l'Italie, de la Grèce, de l'Égypte y devaient avoir des autels. La première des deux inscriptions précédentes est l'inscription votive d'un autel de Sérapis. Attys même trouvait des adorateurs à Tomi :

ATTI
C . ANTONIVS
EVTYCHESAR
CHI PO
PROS V
POSVIT

Les trois inscriptions suivantes ont été recueillies par MM. Lalanne et Michel : la première à Kustendjé, la seconde dans le cimetière de Tekir-Gueul, et la troisième dans celui d'Anadolkeuï :

DM
M . DOMITIO
CAPETOLINO
LEGXICL . P . F
DOMOCAPETO
LIADAE . VIXIT
ANNIS . XXXII
FACTUS . . VI
XIT N .

M . ATIVS
L . F . FIRMVS
MEMORIAM
SIBI . ET . COC
IVLIAE
CONIVGI
SVAE . FECIT
LOCI . PRINCEPS

[1] ΞΓ = 63 ΚΕ = 25 ΟΖ = 73.

. T . FLAVIOLONGIN...
Q MARCIOTVRBON...
LEG . AVG . PRP
TITIVS . CRISPV...
CORNICVL
EIVS

La première inscription est funéraire, la seconde est surtout intéressante par la dernière ligne, qui désigne peut-être le chef administratif du lieu; la troisième est celle d'un piédestal de statue et mentionne un personnage appartenant à une grande famille de l'empire.

La dernière inscription découverte par la mission a été mise au jour par les ouvriers terrassiers à Kustendjé même. Elle est dans un état de conservation très-remarquable, et a été rapportée en France par les soins de M. Blondeau.

MATRI DEVM
MAGNAE
PRO SALVTEADQ
INCOLVMITATE
DD . NN . AVG . CAESS .
AVR . FIRMINIANVS
V . P . DVX
LIMIT . PROV . SCYT
BONIS AVSPICIIS
CONSECRAVIT .

Cette inscription, qui, suivant M. Léon Renier, est de l'époque de Dioclétien et de Maximien, fait supposer toute l'importance militaire que devait avoir la ville antique, siége probable du quartier général du duc de la limite de Scythie. Aussi les Romains de cette époque ne paraissent s'être guère occupés à Kustendjé que d'ouvrages de défense, et peu de constructions artistiques; ils ont employé comme matériaux pour leurs constructions militaires des fragments de sculpture qu'ils eussent respectés s'ils eussent eu le moindre goût pour les arts. Tous les beaux restes d'architecture que l'on trouve partout à Kustendjé doivent appartenir à l'époque grecque de la colonie milésienne avant la conquête de la Mœsie (par L. Pison, l'un des généraux d'Auguste), ou plutôt encore aux deux premiers siècles de l'empire jusqu'au moment où tout dut être sacrifié au plus puissant intérêt, celui de la défense. Nous ne décrirons pas à travers les temps barbares l'histoire de cette ville : un souvenir plus touchant nous rappelle au temps où, conquête récente des Romains, elle devint la prison de l'un de leurs plus illustres poëtes.

Il est impossible de parler de Tomi sans nommer Ovide; aussi dois-je presque m'excuser de n'avoir pas encore invoqué le témoignage du poëte exilé pour fixer l'intéressante question de géographie ancienne dont je viens de m'occuper.

Il semble en effet dès l'abord qu'Ovide doive fournir de précieux documents à cette étude. Mais la pensée du poëte appartenait trop à sa patrie, pour que ses yeux se détachassent de l'horizon qui lui cachait Rome et la cour d'Auguste. Aussi, excepté dans l'élégie 10 du livre I[er] des *Tristes*, où il fournit quelques indications qui peuvent servir à fixer la position de son exil, ne nous donne-t-il aucun détail précis sur le lieu qu'il habite. Il ne voyait partout que les flèches des Gètes, des Sarmates et des Scythes.

> Tecta rigent fixis veluti vallata sagittis
> Portaque vix firma submovet arma sera.
>
> (*Ex Ponto*, epist. II.)

Ovide nous a pourtant laissé une relation d'autant plus intéressante de son voyage d'exil, que ces sortes d'impressions de voyage sont rares dans l'antiquité; les anciens sont généralement peu sensibles aux beautés pittoresques de la nature, qui pour eux s'effacent toujours devant l'homme même; Ovide ne nous parle des lieux qu'il habite que pour mieux peindre l'état douloureux de son cœur. Il ne donne de fort curieux détails sur les armes, sur la manière de combattre des barbares, que pour montrer toute la légitimité de la terreur qu'ils lui causent. « Les flots même du Danube *aux sept bouches* ne le protégent pas; car, dès que vient l'hiver, les marais de la Scythie forment une mer de glace que les cavaliers barbares couvrent de sang. »

> Tum quoque cum pax est, trepident formidine belli :
> Nec quisquam presso vomere sulcat humum.
> Aut videt, aut metuit locus hic, quem non videt, hostem,
> Cessat iners rigido terra relicta situ.

Comment le poëte pouvait-il sentir la majestueuse beauté des steppes, la poésie du désert ? Comme lui nous pouvons dire ce qui est vrai encore aujourd'hui :

> Adspiceres nudos, sine fronde, sine arbore, campos.

Mais nous n'ajouterions pas avec lui ce vers qu'il eût écrit partout ailleurs même :

> Heu ! loca infelici non adeunda viro !

« Dans l'immense étendue de l'univers, dit-il, comment n'existe-t-il

pour moi que ce coin de terre où je souffre tant, *loin du ciel de l'Italie, loin de mes amis et de mes lecteurs !»*

> An mea Sauromatæ scripta Getæque legent?

Il faut au poëte une maison bien close, une nourriture convenable à un malade, un médecin qui vienne soulager ses souffrances et la douce causerie d'un ami pour charmer ses loisirs. Tout cela lui manque.

> Et subit adfecto nunc mihi quidquid abest.

Si encore il recevait souvent des nouvelles de ceux qu'il aime ! mais rarement, dit-il, un navire italien vient toucher cette terre maudite. C'est avec une sorte d'étonnement mêlé d'indignation qu'il s'écrie :

> Hic quoque sunt igitur Graiæ (quis crederet?) urbes,
> Inter inhumana nomina barbariæ.

Mais aussi, quels souvenirs s'attachent à ces noms grecs eux-mêmes ! Il a fallu l'ordre d'un oracle pour forcer les Milésiens à venir fonder des colonies sur cette rive, que Médée a arrosée du sang de son frère, dont les flots roulent encore sur la grève les membres pâles et la tête sanglante.

> Inde Tomis dictus locus hic; quia fertur in illo
> Membra soror fratris consecuisse sui.
>
> (*Trist.*, l. III, el. IX.)

Que devint Tomis ou Constantia à la fin du Bas-Empire ou dans les temps qui suivirent la conquête ottomane? Le voile le plus épais est jeté sur toute cette partie de son histoire. Les Génois durent avoir à Kustendjé des comptoirs importants. Peut-être y avaient-ils même fondé une colonie. On peut leur attribuer une partie des restes du port antique; et, dans le souvenir des indigènes, c'est toujours à eux que revient l'honneur de tous les grands travaux subsistant encore. Il en est d'ailleurs de même sur toute la côte de la mer Noire. Les Turcs, dans les temps modernes, firent de Kustendjé une place forte. C'était en effet un point très-facile à défendre. L'isthme, large de deux cent cinquante mètres, était fermé par une enceinte bastionnée; quatre redoutes à des distances variables de trois cents à cinq cents mètres formaient une ligne qui suivait à peu près l'enceinte antique et en défendait les approches. La place fut bombardée par les Russes en 1812; elle se rendit sur une simple sommation en 1829. Depuis cette

époque elle est démantelée. Vu le peu de développement du front, dit M. Blondeau, il serait très-facile de la remettre en état de défense. Toute cette partie de la Turquie est d'ailleurs peu fortifiée. La vieille forteresse de Kara-Herman, l'ancien *Istrus*, n'est plus qu'une mauvaise petite redoute en terre qui n'est plus entretenue depuis longtemps.

Dr Camille Allard.

LE CONGRÈS DE BRUXELLES

ET LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

Il y a quelques années les congrès étaient fort à la mode. L'agriculture, le commerce, l'archéologie, les institutions charitables, les réformes douanière, pénitentiaire, hypothécaire, monétaire et métrique, en étaient tour à tour le prétexte. Un congrès venait à peine de se fermer, qu'un autre s'ouvrait. Un certain nombre de personnes, la plupart sans mission officielle, s'y rendaient, soit des différentes provinces de l'État où il était rassemblé, soit même des pays étrangers. Quelques séances étaient consacrées à échanger les compliments les plus courtois, les orateurs se succédaient pour se proclamer modestement les bienfaiteurs du genre humain ; on dînait, on dansait, puis l'on se séparait jusqu'à ce qu'une occasion nouvelle se présentât de travailler encore de la même manière à faire le bonheur du monde.

Les congrès (nous n'entendons pas nous occuper ici des réunions diplomatiques) paraissent aujourd'hui avoir perdu la plus grande partie de leur crédit. A quoi cela tient-il ?

Nous allons essayer de le dire, et nous espérons que ceux de nos lecteurs qui ont cru ou croient encore aux congrès ne se blesseront pas de notre appréciation.

La composition de ces assemblées est une des causes de leur stérilité. Il s'y trouve, nous le reconnaissons, des savants réels, des publicistes éminents, des hommes versés dans les affaires, qui n'ont que de bonnes choses à dire, et, quand le public est assez heureux pour les entendre, il apprend beaucoup en peu de temps.

Mais ces hommes ne sont généralement pas ceux qui parlent le plus dans les congrès, ils sont promptement réduits au silence par une autre espèce d'orateurs qui confisquent à leur profit la tribune.

Les congrès ont un personnel ambulant qui ne leur fait jamais défaut. Les demi-savants, les génies méconnus, se sont imaginé qu'ils y avaient droit de cité ; ils y viennent apprendre au monde quels talents il condamne au silence. On a beau changer le lieu et l'objet des réunions, aller du nord au midi, de l'est à l'ouest, passer de la géolo-

gie à l'économie politique et de l'économie politique à l'agriculture, certaines personnes se retrouvent toujours dans les congrès, et ne regardent pas à traverser les montagnes ou à franchir les mers pour venir donner, sur toute espèce de choses, un avis qu'on ne leur demande pas. Leurs discours varient peu. Ils ont toujours les mêmes plaisanteries pour ridiculiser les opinions contraires aux leurs, les mêmes mouvements d'indignation et de dédain; ils se contentent de légères variantes qui ne leur sont pas difficiles à trouver. Si ceux qui les ont entendus parler de la réforme hypothécaire se trouvent par hasard au congrès qui doit, dit-on, examiner la nécessité d'adopter un diapason uniforme, ils seront surpris d'entendre presque les mêmes discours.

Depuis quelques années, ce personnel ambulant est devenu moins nombreux. Tous ceux qui voyaient dans les congrès le moyen de parvenir aux places et aux honneurs les abandonnent aujourd'hui qu'ils ont fort peu de crédit. Tel est Hippias, dont la vie a été une longue étude de ce qui peut procurer le succès. Il a d'abord été mormon, il était si jeune! la jeunesse et ses erreurs se sont vite passées pour lui, il n'a pas tardé à s'apercevoir qu'il faisait fausse route. Il a laissé le prophète sur la montagne, et n'a plus songé qu'à faire fortune. Il a été le fléau des congrès. Il se cramponnait à leur tribune et semblait la considérer comme sa propriété. Son style était rocailleux et anguleux comme sa personne; jamais il n'était plus guindé ni plus triste que lorsqu'il cherchait à donner à son argumentation un tour plaisant. Aujourd'hui il a atteint le but qu'il poursuivait; il se garderait bien d'aller dans les congrès; il a du reste le droit, pendant quelques jours, au moins une fois l'an, de fatiguer une assemblée de province de ses interminables motions: le sort de ses auditeurs n'est certes pas le plus digne d'envie.

A l'exception des gens dont nous venons de parler, les congrès se composent de personnes étrangères les unes aux autres; les paroles qui s'y prononcent n'ont guère plus de valeur que celles qui s'échangent dans une voiture de chemin de fer ou dans le casino d'une ville d'eaux.

Les sessions sont d'une très-courte durée. On a beau préparer d'avance un programme pour écarter toute discussion oiseuse, on ne réussit jamais qu'imparfaitement. Si l'on tient compte du temps nécessaire pour organiser le bureau, entendre le discours du président, décider les motions d'ordre et les questions de priorité, il ne reste plus que quelques heures pour s'occuper de l'objet de la réunion.

Quels peuvent être les résultats de pareilles délibérations? Un peu de bruit et rien de plus: *Sunt verba et voces.....*

Le congrès qui s'est réuni à Bruxelles pour déterminer le caractère et l'étendue de la propriété littéraire et artistique a-t-il échappé à ces infirmités? Il comptait des littérateurs éminents, des jurisconsultes dis-

tingués, des hommes d'affaires d'une expérience consommée ; il avait tous les éléments nécessaires pour bien résoudre les grandes questions qui lui étaient soumises.

Si nous en croyions M. Rogier, ministre de l'intérieur en Belgique, qui lui a décerné la qualification d'*assemblée auguste*, le congrès de Bruxelles serait à l'abri de toutes critiques.

La publication des comptes rendus des séances nous a mis en état d'apprécier par nous-même ce qui s'y est fait, et nous sommes obligé de dire que le nombre des paroles inutiles nous paraît hors de proportion avec celui des paroles utiles ; ces premières l'emportent de beaucoup.

Il s'y est dit, comme dans toutes les assemblées de ce genre, les choses les plus étranges. Nous nous bornerons à en donner deux exemples.

Avec quel étonnement n'avons-nous pas vu un des hommes considérables du congrès, un des délégués de notre gouvernement, revendiquer, au profit de Raphaël, la Madone de la chapelle Sixtine ! Nous avons beau évoquer dans nos souvenirs les magnifiques fresques qui ornent cette chapelle ; nulle part elles ne nous représentent ce merveilleux tableau. Dans la chaleur de l'inspiration, l'honorable orateur aura pensé que la place naturelle de la Madone de saint Sixte, qui est le plus riche joyau du musée de Dresde, était dans la chapelle Sixtine, au Vatican. Le roi de Saxe, bien certainement, n'entend pas de la même manière la propriété artistique. Nous lisons aussi dans le compte rendu des séances qu'un orateur belge s'est plaint du mauvais vouloir de la librairie française pour les œuvres littéraires de ses compatriotes. C'est là un grief tout à fait imaginaire : nos libraires s'inquiètent peu de la nationalité des auteurs. MM. Hachette, Delalain et Tardieu ne refuseront jamais un bon ouvrage, par cela seul que l'auteur n'est pas Français ; les auteurs belges peuvent se rassurer ; ils sont certains, le bon sens ne permet pas d'en douter, d'avoir la préférence sur ceux de nos nationaux qui n'écrivent pas aussi bien qu'eux.

Malgré quelques discours intéressants, les débats du congrès de Bruxelles sont moins utiles à consulter que les travaux récemment publiés sur la propriété littéraire et artistique. Parmi ces ouvrages nous nous plaisons à citer le *Rapport* fait par M. Hachette au nom du cercle de la librairie, de l'imprimerie, de la papeterie et de la commission des auteurs et compositeurs dramatiques[1] sur les questions soumises au congrès par le comité d'organisation ; le *Droit de traduction*, par M. Jules Delalain[2] ; la *Législation de la propriété artistique et*

[1] Paris, in-8. Au cercle de la librairie, juin 1858.
[2] Id. Paris, in-8.

littéraire en France, suivie des conventions internationales, par le même auteur[1]; les *Études sur la propriété littéraire en France et en Angleterre*, par M. Édouard Laboulaye, professeur de législation comparée au collége de France[2]. Enfin nous n'oublierons pas une épître en vers sur la *perpétuité en matière de littérature et d'art* adressée à l'Académie de Rouen, par M. J.-T. de Saint-Germain[3]. Sous une forme enjouée et piquante, cet écrit renferme des choses très-sérieuses, et rejette agréablement des sophismes aussi lourds qu'ennuyeux.

A l'aide de ces documents nouveaux et des comptes rendus du congrès, nous allons rechercher les caractères de la propriété littéraire et artistique, la valeur des lois qui la régissent, et la nature des réformes que son organisation comporte. Nous laissons de côté une foule de détails secondaires, et nous n'examinerons que la question la plus importante de toutes celles que puisse soulever la propriété littéraire et artistique : celle de sa durée.

La propriété littéraire ou artistique est le droit exclusif pour l'auteur d'une œuvre littéraire ou artistique de la reproduire ou d'en autoriser la reproduction. Ce droit, une fois entré dans le patrimoine de l'auteur, y reste-t-il au même titre que ses autres biens? Est-il nécessairement perpétuel? Profite-t-il naturellement à tous ses cessionnaires, héritiers ou légataires?

Oui, répondent MM. Laboulaye et Hachette; la loi ne saurait avoir deux poids ou deux mesures pour deux propriétés parfaitement identiques quant à leur origine, qui est le travail. La propriété intellectuelle a, suivant eux, la même raison d'être que la propriété matérielle. Comme cette dernière, elle existe en vertu d'un droit antérieur à toute législation humaine. Les lois écrites, en la proclamant, ne créent pas de droits nouveaux; elles ne font que reconnaître ceux qui existent déjà, et ne doivent rien faire qui puisse en dénaturer le caractère ou en altérer l'étendue.

Si cette doctrine est contestée, ajoutent-ils, il faut s'en étonner, car elle est de la plus grande simplicité; il a fallu bouleverser les idées les plus naturelles pour assurer le succès du système contraire.

Cependant les adeptes de la perpétuité de la propriété intellectuelle ne sont ni assez nombreux ni assez en crédit pour se contenter d'invoquer à l'appui de leur cause des axiomes de la force de celui-ci : la propriété littéraire est une propriété. En présence de l'incrédulité persistante des législateurs de tous les pays, ils se croient obligés à de plus grands efforts et ne négligent rien pour donner le change à l'o-

[1] Paris, in-8°. Delalain, 1858.
[2] Paris, in-8°. Augustin Durand, 1858.
[3] Paris, in-8°. Jules Tardieu, septembre 1858.

pinion publique. Ils font sonner bien haut qu'ils sont les défenseurs du génie méconnu, de la vertu opprimée, de la justice trahie, de la foi publique outragée.

Quoi qu'il en soit, nous ne nous laisserons pas étourdir par tout ce fracas, nous nous contenterons d'aller demander à l'histoire d'abord, à la raison ensuite, si elles rangent la propriété littéraire et artistique au nombre des droits naturels antérieurs aux droits civils, et si, par conséquent, elles lui reconnaissent la perpétuité comme caractère nécessaire.

Si MM. Hachette et Laboulaye ont raison, la propriété intellectuelle va nous apparaître existant de toute antiquité, comme la propriété matérielle; elles seront, à l'origine des sociétés humaines, les bases inébranlables des familles et des nations [1].

Cependant l'histoire reste très-longtemps muette sur la propriété littéraire. Les empires se fondent et s'écroulent, les générations se succèdent sans qu'on la voie apparaître; elle est en quelque sorte née d'hier. Singulière fortune pour un droit que l'on donne comme antérieur aux lois positives !

En Grèce, à Rome, les lettres et les arts sont cultivés avec un succès que les plus habiles d'entre les modernes ont parfois désespéré d'atteindre. Cependant la propriété littéraire et artistique n'existe pas : lorsque l'auteur a vendu son manuscrit ou son tableau, il ne réclame plus rien à la société qu'il instruit, qu'il amuse ou qu'il charme. Encore moins songe-t-il à solliciter des avantages pécuniaires pour ses descendants ou ses héritiers ; il ne demande qu'une chose à la postérité, l'immortalité de son nom et de ses œuvres.

Il faut, pour trouver l'origine de la propriété littéraire, descendre jusqu'à la fin du quinzième siècle. Que ses commencements sont modestes ! Hermann Lichtenstein imprime à Venise le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais; en 1494, il obtient un *privilége* de quelques années pour le protéger contre toute concurrence. Ce privilége est la première propriété littéraire. La découverte de l'imprimerie donne un essor nouveau à la publication des œuvres de l'esprit. Les imprimeurs, dans toute l'Europe, s'adressent à leur souverain, et réclament pour leur industrie la protection qu'ils accordent à toutes les autres. Ceux-ci leur donnent des *priviléges* qui, pendant un certain temps, leur garantissent le droit exclusif de vendre les livres et les aident à rentrer dans leurs avances.

Jusqu'au dix-huitième siècle les priviléges n'intéressent guère que

[1] Voir dans notre numéro du 25 septembre dernier l'éloquent discours que le R. P. Lacordaire a prononcé à la distribution des prix du collége de Sorrèze sur les droits et les devoirs de la propriété.

les imprimeurs et les libraires. Leur valeur grandit avec la diffusion toujours croissante des livres, les libraires ne se contentent plus du privilége primitif; ils demandent une prolongation. Les souverains renouvellent les priviléges et en augmentent la durée.

Quant aux intérêts et aux droits des auteurs, personne n'y songe. « On ne s'était pour ainsi dire point encore occupé du droit des au-« teurs, et leurs propriétés n'avaient pas même été mises en problème. « Peut-être les auteurs eux-mêmes ne s'étaient-ils point imaginé de « réclamer cette propriété. Les uns se contentaient de mettre au jour « leurs productions, en abandonnant le profit à l'imprimeur; les autres « étaient satisfaits du prix qu'ils avaient reçu de leurs manuscrits, et « nous ne trouvons aucune ordonnance, aucun arrêt, aucun jugement, « en un mot aucune loi dans laquelle la propriété des auteurs ait été « reconnue ou constatée. Il n'était question que de l'imprimerie en « elle-même [1]. »

En 1725, les libraires de Paris trouvèrent qu'il était bien dur pour eux de voir les profits considérables qu'ils retiraient des livres dont ils avaient la propriété, s'évanouir par l'expiration du privilége. Ils pensèrent non plus à solliciter une nouvelle prolongation, mais à réclamer la perpétuité de leur privilége. Ils prétendirent que les libraires de province ne pouvaient, à aucune époque, réimprimer leurs livres. et confièrent à un célèbre jurisconsulte, Louis d'Héricourt, le soin d'établir leurs droits dans une consultation.

Voici à l'aide de quels arguments celui-ci plaida la cause des libraires de Paris.

« Ce ne sont point les priviléges que le roi accorde aux libraires qui « les rendent propriétaires des livres qu'ils impriment, mais unique-« ment l'acquisition du manuscrit dont l'auteur leur transmet la pro-« priété au moyen du prix qu'il en reçoit.

« Les manuscrits que les libraires achètent des auteurs, aussi bien « que les textes des livres qu'ils acquièrent en s'établissant, sont en « leur personne de véritables possessions, de la même nature que « celles qui tombent dans le commerce de la société civile; et par « conséquent on doit leur appliquer les lois qui assurent l'état de « toutes celles qui se font entre les hommes, soit terres, maisons, « meubles ou autres choses de quelque espèce que ce puisse être. »

La dernière conclusion de d'Héricourt montre assez dans quel intérêt industriel cette thèse était produite.

« Si les textes sont rendus communs à l'expiration des priviléges, « dit-il en terminant, les libraires ne voudront plus acheter les manu-

[1] Discours de l'avocat général Séguier au parlement de Paris, le 10 août 1779, touchant les six arrêts du Conseil du 30 août 1777 cencernant la librairie.

« scrits, les auteurs, ne pouvant plus vendre leurs ouvrages, se décou-
« rageront et ne travailleront plus : ce qui fera tomber les sciences,
« et renaître ces siècles ténébreux qui ont précédé la naissance de
« l'imprimerie. »

L'argumentation intéressée du mémoire de la corporation des libraires de Paris ne prévalut pas auprès du gouvernement. Les sinistres prédictions de d'Héricourt ne se réalisèrent pas ; le nombre des productions de l'esprit ne fit qu'augmenter. Mais le système que nous voyons apparaître pour la première fois dans cette consultation fit fortune chez la plupart des publicistes.

Le dix-huitième siècle n'aspirait à rien moins, comme il le déclarait si orgueilleusement, qu'à retrouver les titres de l'humanité perdus dans ce siècle ténébreux dont parlait d'Héricourt. Parmi ces titres on plaça au premier rang la propriété littéraire. Il devint de mode de soutenir que l'identité la plus absolue existait entre la propriété des œuvres de l'esprit et celle des objets matériels, que toutes deux venaient de droit naturel; on alla même jusqu'à dire que, si l'on devait établir une hiérarchie, la propriété intellectuelle avait certainement droit au premier rang.

Parmi les défenseurs de cette thèse, il faut remarquer Diderot. Ce grand ennemi des corporations consentit à faire un mémoire en faveur de celle des libraires. Ses clients, nous n'en doutons pas, payèrent ses tirades philosophiques sur le droit naturel autrement que par des remercîments et des éloges. La perpétuité de la propriété littéraire fut aussi ardemment soutenue par l'avocat général Séguier, l'abbé Pluquet et Linguet. Cette doctrine répondait si bien aux idées du moment, qu'elle eût dû passer dans les lois de toutes les nations de l'Europe, si elle n'avait pas été complétement impraticable. Il faut que l'expérience et la raison l'aient bien formellement condamnée, puisque nous voyons tous les législateurs la rejeter successivement.

Le gouvernement français avait compris que les dispositions des anciennes ordonnances étaient insuffisantes pour répondre à la valeur toujours croissante des œuvres littéraires. Il résolut d'y substituer une législation nouvelle qui tînt compte de ces progrès, et consacrât les réformes indiquées par l'expérience. Six arrêts du conseil du 30 août 1777, concernant la librairie, remplirent ce but. L'un d'eux posait en règle générale que la durée du privilége comprendrait la vie de l'auteur et les dix années qui suivraient son décès. En agissant ainsi, on rendait pleine et entière justice à l'auteur qui avait la certitude, pendant toute sa vie, de toucher le produit de ses œuvres. En même temps on rendait la négociation de la propriété littéraire plus facile, en garantissant aux cessionnaires un minimum de jouissance de dix ans.

Mais, nous diront les partisans de la perpétuité, est-ce que l'on peut se prévaloir d'une législation faite sous le régime du bon plaisir? il faut aller chercher ailleurs la sagesse et la raison. Nous ne demandons pas mieux de les suivre où ils voudront nous mener. Nous proposeront-ils l'exemple de l'Angleterre? Nous ne le croyons pas, car, à la même époque, ceux qui professaient les mêmes idées y subissaient un échec bien plus grave. La propriété littéraire était alors réglementée dans ce pays par un statut de la reine Anne (1710). Ce statut avait été rendu *pour encourager la science et pour assurer la propriété des livres à ceux qui en sont les légitimes détenteurs*. Il fixait la durée des privilèges à quatorze années, avec prolongation pendant quatorze autres années, si l'auteur vivait encore à l'expiration du premier terme.

Il semblait que, tant que ce statut ne serait pas rappelé, il n'y avait pas d'autre loi pour la propriété littéraire; cependant les libraires, comptant sur les tendances philosophiques des juges du banc du roi, espéraient faire consacrer par eux la perpétuité de leurs privilèges. Ils soutinrent donc que la coutume d'Angleterre (common law) reconnaissait la perpétuité de la propriété littéraire et que le statut de la reine Anne, loin d'y déroger, n'avait fait qu'ajouter à l'ancienne législation de nouveaux moyens de protection. Cette subtilité réussit plusieurs fois devant la cour du banc du roi, jusqu'à ce que la chambre des lords, saisie en 1774 de l'appel d'une des décisions de cette cour, l'eût infirmée. Les partisans de la perpétuité ne se tinrent pas pour battus; lord Lyttleton essaya de faire revenir la noble assemblée législativement sur ce qu'elle avait décidé judiciairement, et présenta dans la même année un bill qui abolissait le statut de la reine Anne. Ce bill fut repoussé. M. Laboulaye attribue l'honneur de cette décision à lord Camden qui, dit-il : « attaqua la proposition par des arguments de légiste, et de magnifiques *non senses*, qui depuis un siècle défrayent les adversaires de la propriété littéraire (lisez *de la perpétuité*) et termina par une péroraion aussi creuse que sonore. »

En Amérique, les partisans de la perpétuité n'étaient guère plus heureux. La constitution des États-Unis (1787) déclare que le Congrès aura le pouvoir « de favoriser les progrès de la science et des arts utiles, en assurant *pour un temps limité* aux auteurs et inventeurs un droit exclusif sur leurs écrits et inventions. »

Il n'est venu jusqu'ici à l'idée de personne de présenter les premiers législateurs des États-Unis comme des esprits inféodés à la routine, enclins à nier les droits de la raison humaine et ceux du travail. Cependant ils ne traitent pas la propriété littéraire autrement que les vieux hommes d'État de l'ancien monde. Quelques années plus tard, la doctrine de la perpétuité subissait encore une épreuve plus défavorable en France.

Si jamais assemblée de législateurs s'est sentie plus disposée à ne tenir aucun compte du passé et même à prendre en toute chose le contre-pied de ce que faisaient les pouvoirs qui la précédaient, c'est certainement la Convention. Quelle magnifique occasion pour les philosophes, au moment de bouleverser toutes les propriétés et tous les droits consacrés par des siècles d'existence, de reconnaître à la propriété littéraire cette perpétuité qu'elle n'avait jamais eue! Lakanal répète à la Convention ces phrases sonores qui déplaisent peut-être moins à M. Laboulaye, lorsqu'elles se retrouvent dans la bouche de ceux qui pensent comme lui. Avec quel superbe dédain l'orateur de la Convention traite l'ancienne législation! « Une aussi grande révolution que la nôtre avait été nécessaire pour nous ramener sur ce point, comme sur tant d'autres, aux simples éléments de la justice la plus commune. »

Mais, ajoute M. Laboulaye, « la réforme est dans le rapport, la routine est dans le texte; on parle en philosophe, on agit en praticien. »

Voici le décret que la Convention nationale adopta conformément aux conclusions du rapport de Lakanal :

Art. 1er. Les auteurs d'écrits en tout genre, les compositeurs de musique, les peintres et dessinateurs qui feront graver des tableaux ou dessins, jouiront, durant leur vie entière, du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leur ouvrage, dans le territoire de la République, et d'en céder la propriété en tout ou en partie.

« Art. 2. Tous héritiers ou cessionnaires jouiront du même droit durant l'espace de dix ans après la mort des auteurs. »

Nous cherchons en vain dans ce décret les idées des partisans de la perpétuité, nous n'y trouvons que la confirmation des principes posés dans les arrêts du conseil de 1777; seulement cette branche de la législation est mise en harmonie avec les changements qui ont été faits en France. Désormais l'auteur ne tiendra plus son privilége ou sa propriété comme on voudra l'appeler d'un acte spécial du souverain, mais bien de la loi qui est à elle seule son titre. Félicitons la Convention d'avoir eu cette fois le bon sens de résister à des théories impraticables; elle a su assurer ainsi la durée de son œuvre, et la loi du 19 juillet 1793 est restée la base de notre droit en matière de propriété littéraire et artistique. Quelle que soit l'importance des modifications qui y ont été apportées, le principe en est demeuré inébranlable. Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis la Convention se sont efforcés d'améliorer la condition des auteurs, sans imposer de trop grandes restrictions au domaine public. Ces tentatives n'ont pas toujours abouti à un résultat définitif, elles n'en révèlent pas moins une grande sollicitude pour tout ce qui touche à la dignité des lettres et des arts et au bien-être des littérateurs et des artistes.

C'est ainsi qu'une commission choisie par le gouvernement de Charles X pour poser les bases d'une organisation complète de la propriété littéraire rédigea un projet de loi qui a été et sera pendant longtemps le type de tous ceux qui ont été ou qui seront présentés sur cette matière.

Sous la monarchie de Juillet des efforts non moins généreux furent faits pour arriver au même but, et des noms chers aux lettres, ceux de MM. Guizot, Villemain et de Salvandy, s'y sont glorieusement attachés.

Un projet de loi qui reproduisait les principales dispositions de celui de 1826 fut envoyé à la Chambre des pairs, qui l'adopta après une discussion des plus brillantes. Le principe de la perpétuité fut soutenu avec éclat, et, combattu avec beaucoup de force par M. le duc de Broglie et M. Villemain, il fut rejeté. En 1841, M. Villemain, ministre de l'instruction publique, déposait un nouveau projet sur le bureau de la Chambre des députés. La commission qui fut chargée de l'examiner confia le rapport à l'une de nos gloires littéraires, M. de Lamartine. L'illustre rapporteur se sentait une grande prédilection pour le principe de la perpétuité, et si, comme paraît le croire M. Laboulaye, une assemblée politique se laisse dans une pareille question facilement entraîner aux élans d'une parole gracieuse et éloquente, on pouvait regarder la cause de la perpétuité comme gagnée.

M. de Lamartine n'a pas eu la même confiance dans l'infaillibilité de ce moyen ; il a refusé d'engager la bataille, et s'est contenté de demander la prolongation de la succession des droits d'auteur jusqu'à la cinquantième année du décès de celui-ci [1].

Dans cette longue campagne faite depuis cent ans par les partisans de la doctrine de la perpétuité, tant en France qu'à l'étranger, nous ne pouvons relever qu'un seul triomphe de bien courte durée. La propriété littéraire a été perpétuelle en Hollande à deux reprises différentes, de 1796 à 1811 et de 1814 à 1817.

Les temps meilleurs que M. de Lamartine attendait et présageait sont-ils enfin arrivés ? On l'a pensé, et on a cru que le Congrès de Bruxelles offrait enfin un terrain où le succès serait assuré. M. Hachette n'avait pas paru partager cette illusion. Aussi, après avoir en quelques mots résumé tous les moyens de droit que l'on peut produire

[1] Voici les modifications successives dont la loi du 19 juillet 1793 a été l'objet. L'art. 39 du décret du 5 février 1810 prolonge la durée de la propriété littéraire pendant toute l'existence de la veuve de l'auteur lorsque celle-ci était mariée sous les régimes de communauté, et pendant vingt ans à partir de ce terme pour les enfants. Une loi du 8 août 1854 porte le délai de vingt ans à trente années, et étend, aux veuves et enfants des compositeurs et des artistes, le bénéfice de l'art. 39 du décret du 5 février 1810, ainsi modifié.

à l'appui de la perpétuité, il concluait, comme M. de Lamartine, en demandant une prolongation de cinquante années après la mort de l'auteur ou de sa veuve. Si tous les partisans de la perpétuité avaient imité la circonspection de M. Hachette, ils auraient peut-être considéré la décision du congrès en faveur du terme réclamé par le rapporteur du cercle de la librairie comme une consécration de leurs principes. Mais ils ont voulu bouleverser complétement l'organisation actuelle de la propriété littéraire. M. Laboulaye avait présenté avec talent tous les arguments que l'on ressasse depuis cent trente ans en faveur de la perpétuité de la propriété littéraire. M. Alloury, dans plusieurs articles du *Journal des Débats*, mettait en quelque sorte le congrès en demeure de se prononcer. Autant M. Laboulaye s'était montré sévère pour ceux qui ne partageaient pas sa manière de voir, et notamment pour lord Camden, autant M. Alloury prodiguait une admiration encourageante à ceux qui professaient la même opinion que lui. Ainsi M. Alphonse Karr a dit ce mot, qui ne prouve rien, et sur lequel les partisans et les adversaires de la perpétuité peuvent être facilement d'accord : « La propriété littéraire est une propriété. » M. Alloury le déclarait *très-spirituel*, et félicitait aussi M. Oscar Commettant d'avoir dit avec non moins d'*esprit* que le papier sur lequel sont imprimés les chefs-d'œuvre de l'esprit humain ne peut avoir plus de droit que les chefs-d'œuvre eux-mêmes. Il réduisait au silence ses adversaires de la façon la plus courtoise, en disant que les *esprits* les plus éclairés ne se sont pas affranchis des préjugés de l'*esprit* de routine et de l'*esprit* de chicane.

Toutes ces manifestations ont échoué, les partisans de la perpétuité ne peuvent pas même ajouter à leur victoire de courte durée en Hollande la décision favorable d'un congrès. Celui de Bruxelles ne s'est laissé toucher ni par les écrits incisifs de M. Laboulaye, ni par les exhortations de M. Alloury, ni par la parole ardente de M. Jules Simon. En vain s'est-on efforcé de lui représenter ce système sous diverses formes, cette assemblée l'a toujours reconnu et toujours repoussé. Aussi le congrès est-il jugé par M. Alloury, qui lui a reproché d'avoir un pied dans la voie du progrès et l'autre pied dans l'ornière [1].

Nous allons entreprendre de relever ce malheureux congrès de l'anathème qui lui est ainsi lancé, et nous ne craignons pas de dire que la théorie de la perpétuité, condamnée par lui, comme par l'histoire de la propriété littéraire, ne trouve pas davantage grâce devant la raison.

Nous avons d'abord à faire justice de l'importance que MM. Laboulaye et Alloury attachent aux termes dont on se sert pour désigner les droits des auteurs.

[1] Voir le *Journal des Débats* des 14 septembre et 1er octobre 1858.

La langue française, disent-ils, tranche la question quand, dans son admirable précision, elle donne à ces droits le nom de propriété littéraire et artistique; elle ne voit pas un privilége là où existe une propriété comme une autre. Nous aurions pu, comme M. Renouard l'a fait dans son remarquable *traité*, éviter de nous servir du terme de propriété afin d'empêcher qu'on ne lui donne un sens qu'il n'a pas, et n'employer que l'expression de droits d'auteur. Mais nous dédaignons cette précaution mesquine, comme le législateur l'a déjà écartée; nous adhérons entièrement à ce que disait le garde des sceaux, dans la discussion de 1839, à la Chambre des pairs : « Il y a deux « genres de propriété, la propriété s'étend et se limite. Il est évident « que la loi qui confère des droits aux auteurs sur leurs ouvrages « leur confère en même temps une sorte de propriété; il y aurait une « affectation puérile à écrire le mot quand on maintient la chose dans « une juste proportion. »

Il est donc de toute nécessité, pour déterminer ce qu'est la propriété littéraire, de laisser de côté des moyens tels que ceux-là, et de rechercher le genre de propriété que constituent les droits des auteurs.

Il y a deux sortes de propriété : l'une doit son origine au droit naturel, l'autre au droit civil. Nous appellerons la première la propriété naturelle. Antérieure à toute législation positive, elle ne doit pas son existence à la loi civile, qui se borne à la reconnaître, et qui a sur elle une action circonscrite dans les limites les plus étroites. Si celle-ci voulait faire dépendre de son bon plaisir une institution qui l'a précédée et qui lui survivra, elle préparerait sa propre ruine et précipiterait la société dans l'anarchie.

La propriété naturelle est l'un des éléments nécessaires à toute organisation sociale. Sans elle on ne conçoit ni la famille ni l'État. Un de ses caractères c'est la perpétuité; celui qui la possède, s'il l'administre bien, semble n'en être que le détenteur; il l'a reçue de ses pères à qui elle avait déjà été transmise par ses aïeux; il la laissera à ses enfants qui, à leur tour, la remettront à leurs descendants.

Cependant, si le propriétaire le veut, il peut aussi déprécier et même détruire ce qui lui appartient, sans que personne puisse l'en empêcher. C'est là son droit.

La propriété naturelle est protégée de la manière la plus efficace contre toute atteinte, d'abord par le respect qu'elle trouve dans le cœur de l'homme; celui qui cherche à s'emparer du bien d'autrui par la fraude ou la violence devient l'objet de la haine et du mépris général.

Ensuite le législateur répond au sentiment universel et aux besoins de la société en édictant des peines sévères contre les voleurs et les

escrocs. A côté de la propriété naturelle et à son image, la loi civile en a créé une autre que nous appellerons la propriété légale.

La propriété légale est le résultat des rapports que la civilisation établit entre les hommes ; c'est une garantie que la loi donne à l'homme de voir les fruits de son travail se prolonger pour lui pendant un certain temps sans qu'il ait constamment à renouveler les premiers efforts qu'il a dû faire pour les acquérir. Tels sont : les offices ministériels, les priviléges, le grade de l'officier, la charge du magistrat. Le législateur a, pour l'organisation de cette propriété, la plus grande latitude. C'est à lui seul qu'il appartient d'en déterminer les droits. Cette liberté d'action entraîne pour lui, sans doute, une grande responsabilité ; il doit s'appliquer uniquement à concilier avec justice les intérêts des individus et ceux de la société. S'il élevait à la hauteur de la propriété des abus qui ne sont que le produit de la violence et de l'iniquité, il compromettrait la dignité de la propriété et exposerait l'État à des révolutions.

Lorsque la propriété légale est constituée dans les conditions que nous venons d'indiquer, loin d'appauvrir la société, elle est pour celle-ci une nouvelle source de richesses ; cependant on peut parfaitement concevoir que la société puisse exister sans elle. Elle ne prend pas la même forme chez tous les peuples ; ses limites, ses conditions, son objet même, varient à l'infini. Ce qui est propriété légale en deçà des Pyrénées peut fort bien au delà appartenir au domaine public.

Tant que la propriété légale n'existe pas, les citoyens ne sont pas même obligés moralement d'en respecter l'objet. Enfin, quand elle a été constituée, les atteintes qui lui sont portées ne sont pas réprimées avec la même sévérité que celles qui touchent à la propriété naturelle. Le législateur s'attache surtout à réparer le préjudice du propriétaire. Le danger social lui paraît moins grand, et, comme il le prend toujours en considération pour l'application des peines aux faits illicites, il en édicte de bien moins graves.

Nous avons déterminé le caractère de la propriété naturelle et légale.

Peu importe donc à la classification du droit qui nous occupe qu'on l'appelle, avec M. Renouard et la législation allemande, droit d'auteur (autorsrecht); avec la législation anglaise, droit de reproduction (copyright); avec notre législation actuelle, propriété littéraire et artistique; avec notre ancienne législation, privilége : il s'agit seulement de voir s'il a les caractères de la propriété naturelle ou de la propriété légale.

La propriété littéraire nous montre en elle, à première vue, un des traits distinctifs de la propriété légale. Elle n'est pas indispensable à la constitution ni à l'existence de la société. Pendant des siècles la

propriété littéraire n'a pas été établie, l'esprit humain n'a pas eu besoin d'elle pour produire ses immortels chefs-d'œuvre. MM. Alloury, Laboulaye et Jules Simon ne peuvent se faire à cette idée ; ils perdent complétement leur sang-froid et recourent à un moyen qui a souvent réussi. Ils nous menacent de l'avénement prochain du socialisme, si nous ne rangeons pas au nombre des droits naturels ceux des auteurs, car ces droits, disent-ils, sont certainement ce qu'il y a, en fait de propriété, de plus saint et de plus respectable.

Nous doutons beaucoup, quant à nous, du succès de cette nouvelle édition du Spectre rouge; le public commence un peu à se blaser sur ce moyen dont on a tant usé. MM. Alloury, Laboulaye et Jules Simon n'effrayeront donc personne! Qu'ils nous permettent de leur dire que nous ne concevons guère comment des écrivains aussi distingués qu'eux peuvent mettre la propriété littéraire et artistique au-dessus de toutes les autres.

D'abord nous ne croyons pas que la propriété ait beaucoup à gagner à ces degrés dans le respect que l'on veut établir entre les divers droits qui la composent. Nous voyons une souveraine imprudence à exalter l'un aux dépens de l'autre, et à proclamer l'un plus respectable, et l'autre par conséquent moins sacré. Loin de nous la pensée de chercher à diminuer la valeur de la propriété littéraire en rappelant son origine. Elle est, nous le déclarons, dans les termes où la loi l'a créée, l'égale des autres et commande le même respect.

Ensuite, ceux que nous réfutons se laissent vraiment entraîner bien loin par l'amour de leur système et se font de singulières illusions. Si leurs paroles devaient être prises à la lettre, il en résulterait nécessairement que la plus grande atteinte qui puisse être portée à l'ordre social serait le refus d'accorder aux auteurs la perpétuité des produits de leurs œuvres, puisque c'est le droit le plus sacré et le plus respectable.

Nous nous refusons à croire que MM. Alloury, Laboulaye et Jules Simon soient de cet avis. Si le gouvernement venait à mettre la main sur nos propriétés mobilières et immobilières, il n'obtiendrait pas d'eux un bill d'indemnité en proclamant la perpétuité de la propriété littéraire. Ils n'accepteraient pas plus que nous cette compensation, ils crieraient avec raison au socialisme, et cette fois ne se trouveraient pas sans écho.

Du reste, cette argumentation n'est pas nouvelle ; nous la trouvons déjà dans une lettre de 1778, que M. Laboulaye cite avec admiration :

« Si l'on a droit, y est-il dit, aux productions du travail et de l'in-
« dustrie des autres, c'en est fait du droit naturel, civil, et des gens; il
« n'y a plus ni propriété foncière ni propriété mobilière ; le sauvage
« peut ravir la chasse et la pêche de son voisin ; le citoyen peut s'em-

« parer des possessions, des maisons, des bestiaux, des marchandises,
« de la bourse de son concitoyen; les corsaires d'Alger ont le droit
« d'enlever les vaisseaux qui naviguent sur la Méditerranée ; ils peu-
« vent dire : Vos marchandises sont à vous tant qu'elles restent dans
« vos magasins; mais, aussitôt qu'elles voyagent sur la Méditerranée,
« elles sont à tout le monde. »

Comme tout cela est peu concluant ! Est-il un magistrat ou un juré, partisan même fanatique de la propriété littéraire, qui accueillerait sérieusement un pareil système de défense contre une accusation de vol ou d'escroquerie ?

La propriété littéraire, en dehors de toute loi positive, ne trouve pas, dans la conscience de chacun , le même respect que la propriété naturelle. Tant qu'aucune loi ne le lui défend pas, celui qui exploite les œuvres d'autrui n'encourt ni la haine ni l'indignation de ses concitoyens. Nous allons en donner une preuve.

Un assez grand nombre de jurisconsultes considèrent le droit de traduction comme une dépendance de la propriété littéraire. Si la jurisprudence de ces dernières années paraît consacrer cette doctrine, la loi a été moins vite, et ne l'a reconnue que par des traités internationaux qui réservent à chaque auteur, pour un certain temps, un droit qui appartenait auparavant au domaine public. Avant ces traités, les éditeurs les plus considérables et les plus estimés de France et d'Angleterre n'hésitaient pas à publier des traductions sans le consentement des auteurs ; ils ne croyaient pas empiéter sur les droits des auteurs ni leur dérober ce qui leur appartenait. Ce sont les traités qui, seuls, ont pu rendre répréhensibles des actes qui étaient auparavant parfaitement licites ; il en est de même pour toutes les propriétés légales.

Le législateur ne prononce pas contre les contrefacteurs des peines aussi sévères que contre les voleurs et les escrocs. Si la théorie de la perpétuité était vraie, il se serait complétement mépris sur la portée du danger social dans les deux cas. MM. Alloury, Laboulaye et Jules Simon, pour être logiques, devraient admettre que le vol de leur bourse ou de leur montre fait courir à eux , comme à la société, un moins grand péril que la contrefaçon de leurs œuvres.

Enfin, la propriété littéraire n'entraîne pas avec elle, comme la propriété naturelle , le droit, pour celui qui la possède, d'en disposer à son gré, de l'altérer, de la modifier ou de la détruire.

« Il ne doit être permis à l'auteur même, ni à un héritier, dit M. Ha-
« chette, ni à un cessionnaire, de supprimer ou d'altérer un ouvrage,
« une fois livré au public. En cas de suppression des exemplaires im-
« primés, d'altération ou de mutilation des textes, à défaut d'une réim-
« pression dans un délai déterminé, d'un ouvrage épuisé, la déchéance

« légale pourrait être reconnue, et l'ouvrage tomberait dans le do-
« maine commun. »

De quel droit, dirons-nous à M. Hachette, proposeriez-vous d'établir des cas de déchéance, si vous vous trouviez en présence d'une propriété naturelle? Croyez-vous que la loi pourrait se prononcer contre l'individu qui laisserait son champ sans culture, qui murerait sa maison ou en détruirait une partie? Évidemment non. Vous reconnaissez implicitement par cela même que la propriété littéraire est une propriété légale, et qu'il appartient au législateur de déterminer les conditions de son existence.

Nous venons de découvrir dans la propriété littéraire tous les caractères de la propriété légale. Nous avons donc établi par cela même que la loi civile pouvait modifier son organisation sans violer aucun principe de droit naturel, et lui donner à son gré ou lui refuser la perpétuité.

En adoptant ce dernier parti, en limitant la durée de la propriété littéraire, elle a concilié de la façon la plus heureuse des intérêts et des droits également respectables, ceux des auteurs et du domaine public.

Les intérêts des auteurs sont loin d'être méconnus ; pendant toute leur vie, ils conservent la haute main sur leurs œuvres ; ils ont la certitude, s'ils sont mariés, que leur conjoint survivant aura les mêmes droits qu'eux. S'ils ont des enfants, la propriété littéraire leur est transmise pendant trente années à partir du décès de leurs pères et mères. N'ont-ils que des collatéraux, des légataires ou des cessionnaires, la jouissance de ceux-ci sera de dix années. Nous ne nous opposons pas à ce que, dans ce dernier cas, la durée de la jouissance soit portée à trente années. Quoique ces conditions soient déjà fort belles, comme la société doit se montrer généreuse envers les écrivains et les artistes qui l'instruisent, l'amusent et la charment, nous consentirions peut-être à une dernière concession, et nous admettrions la substitution, dans tous les cas, du terme de cinquante années à celui de trente. Mais c'est la limite extrême des concessions que la société puisse faire.

Les auteurs peuvent-ils raisonnablement solliciter quelque chose de plus?...

Quels avantages leur donnerait la transformation de leurs droits en une propriété perpétuelle?

Nos adversaires ne sont pas du tout d'accord sur ce point. MM. Laboulaye et Alloury ne doutent nullement de ces avantages; ils découvrent dans cette innovation une source perpétuelle de profits pour « le gros de l'armée littéraire, qui ne songe pas à la gloire et travaille pour l'utilité, ceux qui écrivent pour nos enfants, grammairiens, auteurs de dictionnaires, compilateurs d'histoire et de géographie;

les médecins, les architectes, les ingénieurs, les chimistes, les physiciens, les géomètres, les agronomes, les jardiniers. »

M. Hachette en juge tout autrement et ne promet à tous ces auteurs aucune espèce d'immortalité, pas même celle des profits.

« Il n'y a peut-être pas, dit-il, un livre de science pure ou appli-
« quée, de théologie, de philosophie, de politique, qui n'ait vieilli, et
« dont les représentants de l'auteur n'auraient depuis longtemps aban-
« donné au domaine public la jouissance privilégiée, si cette jouissance
« ne leur avait appartenu qu'à la charge de le faire réimprimer dans un
« délai déterminé après l'épuisement de la dernière édition. Il en est de
« même de presque la totalité des publications historiques, qui, rédi-
« gées la plupart au point de vue de leur époque, ont perdu à nos
« yeux une grande partie de leur intérêt et de leur valeur. Après avoir
« obtenu une vogue méritée chez les contemporains, ces deux ouvra-
« ges tombent naturellement dans le domaine public; or les éditeurs
« intelligents les reprennent pour les publier à bas prix, dans des
« formats commodes et avec des annotations qui les rajeunissent. Les
« seuls ouvrages qui survivent et qui survivront, au milieu de cette
« masse d'écrits que chaque jour voit éclore, sont les chefs-d'œuvre
« littéraires qui, par la justesse des idées et la perfection de la forme,
« sont les monuments impérissables de la grandeur d'une nation. »

Ainsi, d'après M. Hachette, la perpétuité de la propriété littéraire ne profitera qu'au petit nombre, aux descendants des auteurs de chefs-d'œuvre, pour lesquels elle constituera une récompense nationale et un titre de noblesse. Mais M. Hachette oublie que bien des auteurs, peu soucieux de leur postérité et de l'avenir que la loi lui réserve, peuvent aliéner pour une somme insignifiante cette propriété littéraire qui doit faire la gloire et la fortune de leurs descendants. Il faudrait, pour les en empêcher, adopter des mesures qui n'auraient certainement pas l'approbation de MM. Laboulaye, Jules Simon et Alloury, tous les trois grands partisans de la libre circulation des biens; ces restrictions, au reste, seraient d'autant moins admissibles qu'elles ne frapperaient pas un bien patrimonial de l'auteur, mais une richesse dont il est le créateur.

Si on laisse faire les auteurs, la société sera attristée par la misère de leurs descendants. Les petites-filles de la Fontaine seront toujours pauvres, mais les descendants ou les collatéraux de Barbin recueilleront, à chaque édition nouvelle des fables du bonhomme, le tribut de la reconnaissance publique qui ne leur est dû à aucun titre.

Cette restriction perpétuelle ainsi mise aux droits du domaine public ne profiterait réellement qu'aux éditeurs et constituerait pour leurs familles de véritables fiefs littéraires. Les éditeurs sont très-utiles à la république des lettres, ils en sont les banquiers; leurs travaux

et leurs soins méritent une rémunération et la reçoivent ; mais rien n'oblige la société à décerner d'avance à leurs descendants la récompense de services qu'ils ne lui rendront pas.

Il est permis de douter qu'après le terme fixé par notre législation pour la durée de la propriété littéraire l'auteur ne soit pas complétement désintéressé. Quoi qu'il en soit, la société nous paraît avoir largement payé sa dette, et les accusations d'injustice qui lui seront adressées porteront complétement à faux.

Nous signalerons ici une des erreurs de nos adversaires : ils nous parlent des faibles sommes qui ont été payées à Corneille et à Racine, à Molière et à Shakspeare, pour leurs chefs-d'œuvre ; ils nous prouvent ainsi les vices de l'organisation actuelle de la propriété littéraire. Ils se trompent de date, et passent sous silence les sommes considérables que la propriété littéraire a rapportées à nos contemporains. Si Molière revenait, il verrait M. Scribe, en qui M. Jules Simon reconnaissait, au congrès de Bruxelles, la personnification de l'esprit français, toucher souvent le même jour des droits d'auteur sur vingt scènes différentes, et vendre très-chèrement la moindre de ses pièces ; il trouverait certainement que cette société, que l'on accuse d'encourager le pillage des œuvres de l'esprit et de s'enrichir aux dépens des malheureux auteurs, sait magnifiquement récompenser leurs travaux.

Mais, dit encore M. Laboulaye : « Lorsque Corneille écrivait le *Cid*, il avait près de lui quelque paysan qui travaillait la terre. Ce labeur du paysan n'était ni plus rude ni plus noble que celui du grand homme. Les arrière-neveux de ce paysan jouissent aujourd'hui du travail de leur aïeul ; pourquoi les petits-fils de Corneille seraient-ils déshérités. »

Nous avons déjà repoussé cette pétition de principe en démontrant qu'on ne pouvait être déshérité qu'autant qu'il y avait un héritage. Si Corneille pouvait se prononcer sur cette comparaison, ne s'indignerait-il pas de voir son chef-d'œuvre passer sous le niveau économique pour être apprécié en chiffres, à côté de travaux matériels ? La dignité des lettres réfute à elle seule ces prétendues analogies, qui rapprochent l'une de l'autre deux choses entièrement différentes. Le poëte qui écrivait le *Cid* ne s'est pas proposé comme but suprême la somme d'argent qu'il pourrait en retirer. Si grande que cette somme pût être, elle n'aurait jamais représenté dans une proportion quelconque la valeur du génie qui anime cette œuvre. Celui au contraire qui défriche un champ, élève une maison, entreprend une opération commerciale ou industrielle, n'a en vue que des avantages pécuniaires ; s'il réussit, il obtient, ce qu'il a poursuivi, les gros profits ; comme l'écrivain qui publie un bon livre obtient la gloire, but principal de ses travaux.

Chacun d'eux a ce qu'il désirait. Il est impossible d'assimiler le sort de l'un à celui de l'autre, et toute comparaison de ce genre est odieuse, car elle avilit le travail intellectuel, sans relever le travail matériel.

L'intérêt légitime des auteurs peut donc être entièrement satisfait sans que le législateur proclame la perpétuité de la propriété littéraire, l'intérêt légitime de la société fixe certaines limites que les concessions de la loi ne peuvent pas dépasser.

Le domaine public, en effet, a des droits incontestables sur ce qui fait l'objet momentané de la propriété artistique et littéraire.

D'abord nous avons vu qu'en l'absence de toute disposition toutes les œuvres de l'esprit appartiennent au domaine public aussitôt qu'elles ont été mises au jour. C'est par une fiction que la loi civile les en fait sortir pour constituer une propriété temporaire, juste récompense de l'auteur dont les œuvres lui apportent de nouvelles richesses.

Ensuite ces nouvelles richesses ont été crées avec des matériaux fournis par le domaine public. Mais, dit-on, la forme nouvelle donnée par l'auteur est d'une telle importance, qu'elle transforme complétement la matière première et constitue véritablement une œuvre nouvelle. Nous n'insisterons pas sur cette objection, qui a toujours été réfutée avec succès, et que le législateur n'a jamais prise en considération. Si le domaine public donne la matière première à l'auteur, il met aussi à sa disposition des moyens de publication et de débit qui multiplient dans une proportion considérable ses profits pécuniaires. Nous allons en donner une preuve entre mille.

Un petit roman américain, qui a obtenu, il y a quelques années, un grand succès dans les deux mondes, a, dit-on, rapporté à son auteur près d'un million. Le mérite du livre, nous le reconnaissons volontiers, était de nature à justifier le bon accueil qui lui a été fait. Mais, ce mérite eût-il été cent fois plus éclatant, l'auteur n'aurait pas réalisé la cinq centième partie de ses bénéfices s'il n'avait pu reproduire presque instantanément son livre à des milliers d'exemplaires. C'est cette prodigieuse facilité d'écoulement et de reproduction des livres qui procure la plus grosse partie des produits de la propriété littéraire. Or le talent de l'écrivain n'est pour rien dans tout cela. A quoi tiennent donc ces immenses profits, si ce n'est à l'usage des moyens que le domaine public met entre les mains de l'auteur, à l'invention de l'imprimerie, aux perfectionnements successifs qui ont été apportés à cette industrie, aux améliorations introduites dans la fabrication du papier, à l'application de la vapeur comme force motrice pour le tirage des feuilles imprimées, à l'ouverture de voies rapides de communication qui permettent de transporter économiquement et sûrement les marchandises d'une ville à une autre.

Or, si nous devions prélever sur les profits pécuniaires de l'auteur tout ce qui représente sa dette envers le domaine public, propriétaire de tous ces grands perfectionnements industriels qui facilitent la vente de son œuvre, il lui resterait bien peu de chose.

La loi a pesé cette situation complexe, elle a fait la part de chacun avec la plus grande justice, et, si elle a favorisé l'un des deux intérêts rivaux, ce n'est pas celui du domaine public. Elle donne à l'auteur tous les fruits de son œuvre, sans rien réclamer, par la part qui revient au domaine public, soit à raison de la mise première, soit à raison de tous les éléments de succès qu'il aurait le droit de réclamer dans les profits pécuniaires. Puis, après une jouissance absolue réservée pendant un certain temps à l'auteur ou à ses ayants-droit, l'œuvre rentre dans le domaine public, et sert à son tour de matière première à de nouvelles créations.

Le droit du domaine public est donc évident et incontestable. On ne pouvait même, en le niant, se faire une illusion complète sur la valeur de cette dénégation ; aussi, après avoir soutenu que le domaine public n'a aucun droit que puisse léser l'établissement de la perpétuité de la propriété littéraire, on prétend qu'il n'a aucun intérêt sérieux à s'y opposer.

Pour nous l'intérêt du domaine public est aussi évident que son droit; la réimpression des anciens ouvrages, après un certain laps de temps, deviendrait impossible si la propriété littéraire était perpétuelle. Depuis quelques années, les libraires de Paris ont publié une foule d'ouvrages tombés dans le domaine public et presque entièrement oubliés. S'ils se fussent trouvés en présence d'une propriété littéraire perpétuelle, ils n'auraient même pas songé à entreprendre ces publications. Ces livres, en effet, ne s'adressent pas à la foule, mais au petit nombre d'amateurs qui ont été désireux d'en enrichir leurs bibliothèques. Ces réimpressions, le plus souvent, ont à peine payé leurs frais, les profits ont toujours été bien minimes; ils étaient trop aléatoires pour que les éditeurs consentissent à payer des droits d'auteur. En outre, ces derniers auraient-ils été disposés à faire quelques concessions sur ce point, qu'il leur eût été souvent impossible de retrouver les personnes avec lesquelles ils avaient traité.

M. Hachette suppose, il est vrai, que la plupart des bénéficiaires de droits d'auteurs y renonceraient bénévolement. Mais la supposition de M. Hachette, ne fût-elle contredite par personne, n'en est pas moins gratuite, et il est lui-même trop prudent pour réimprimer quoi que ce soit sans s'être assuré au préalable qu'aucune réclamation ne pourra être faite. Si le domaine public a intérêt à la cessation de la propriété littéraire pour assurer la réimpression des ouvrages, il y

trouve un autre avantage, la diminution du prix des livres par l'effet de la libre concurrence.

Il semble que cet intérêt ne puisse pas être contesté. Cependant M. Laboulaye le nie; loin de voir dans la libre concurrence une cause de bon marché, cet écrivain lui attribue le renchérissement des livres. « Un libraire, dit-il, qui n'a point de concurrence à redouter peut « imprimer à un beaucoup plus grand nombre d'exemplaires, et c'est « le chiffre du tirage qui fait le prix du livre. Si je suis le seul éditeur « de madame de Sévigné, je peux donner à 3 ou 4 francs un beau vo- « lume qu'autrement il me faut vendre 5 ou 6 francs ; je payerai 40 ou « 50 centimes de droit d'auteur, et je vendrai 2 francs moins cher ; « où sera la perte pour le public? »

Nous nous expliquons difficilement que la concurrence soit une cause de renchérissement. C'est là un axiome économique tout à fait nouveau, et qui, nous le croyons, n'est pas destiné à une longue et brillante carrière.

M. Laboulaye signale encore un autre méfait de l'organisation actuelle de la propriété littéraire. « On se plaint souvent, dit-il, que la « librairie fabrique aujourd'hui des livres incorrects, imprimés en ca- « ractères illisibles, sur de mauvais papier : la faute en est surtout à la « concurrence illimitée, à l'absence d'une propriété littéraire. »

Nous avouons humblement que nous ne voyons pas quelle influence la durée limitée de la propriété littéraire peut avoir sur ces faits. Les travaux des Aldes, des Elzevirs et des Estienne sont toujours les modèles de l'imprimerie. Cependant la propriété littéraire n'existait pour ainsi dire pas de leur temps. Ils se contentaient d'un privilége très-limité, et la décadence de leur art, en France du moins, paraît coïncider avec l'extension de la durée de la propriété littéraire. Quant à la concurrence illimitée, M. Laboulaye a raison de lui attribuer ces malheureux résultats. Contrairement à ce qu'il nous disait tout à l'heure, la concurrence illimitée a amené le bon marché, les éditeurs n'ont plus eu d'autre but que de vendre les livres au prix le plus bas ; ils ont pensé que le public les suivrait dans cette marche, et ne ferait attention ni à la qualité inférieure du papier, ni à l'illisibilité des caractères, ni à l'incorrection des textes. Il est plus facile aujourd'hui de déplorer ces effets de la concurrence illimitée que d'y porter remède.

Nous félicitons M. Laboulaye d'avoir, au risque de mécontenter ses amis les économistes du *Journal des Débats*, exposé tous les effets désastreux de la concurrence illimitée. Ce n'est pas la partie la moins intéressante de son ouvrage.

Il nous reste à compter avec un dernier athlète de la perpétuité. M. Jules Simon, en qui le délégué du gouvernement français, dont

nous avons déjà parlé, a salué « un philosophe éminent, digne succes-
« seur de Descartes et de ces grands hommes qui nous ont laissé des
« monuments impérissables ; » M. Jules Simon s'est attaché à justifier ces éloges en adoptant un genre d'argumentation tout à fait nouveau. Il ne s'arrête pas à toutes les considérations économiques que nous venons de réfuter. Ce sont de petits moyens, et les gens comme lui dédaignent de s'y arrêter. Il fait bon marché de toute la laborieuse argumentation de MM. Laboulaye et Alloury.

« Au fond, dit-il, je pense que les auteurs sont désintéressés quant
« à leur intérêt matériel. Les résolutions adoptées par la deuxième
« section (les conclusions du rapport de M. Hachette) sont vraiment
« très-larges quant à la partie de l'intérêt; elles sont très-libérales, je
« le reconnais. »

Il semble qu'après une profession de foi pareille M. Jules Simon doit se déclarer satisfait, puis se taire ; il n'en est rien : le « digne successeur de Descartes » réclame la perpétuité par un sentiment d'honneur, il ne veut pas recevoir l'*aumône*, et ceux qui refusent de reconnaître la perpétuité offrent aux auteurs une *sorte d'aumône*.

Ce langage peu parlementaire excite des réclamations dans l'auditoire. M. Jules Simon explique qu'en se servant d'aumône il a voulu adoucir la rudesse de sa pensée ; il avait craint de choquer l'assemblée en prononçant le mot de privilége.

Il y a certains mots qui ont pour effet de priver certaines personnes de leur sang-froid. Tel est le mot de privilége, c'est le plus malsonnant de tous pour une certaine école à laquelle appartient M. Jules Simon. Toute sa philosophie ne saurait le soustraire à cette impression ; il voit apparaître derrière lui toute sorte de fantômes odieux. Aussi, à tout prendre, préfère-t-il encore une aumône à un privilége.

M. Jules Simon a ensuite appris au congrès que la propriété se défendait par deux espèces d'arguments : le raisonnement et les balles; il a soulevé des applaudissements sympathiques en déclarant sa préférence pour le premier genre de démonstration ; puis il a terminé par une charge à fond contre le socialisme. Nous ne prendrons pas la peine de réfuter cette sorte d'argumentation, elle peut avoir quelque effet sur la foule. On peut obtenir des suffrages et des applaudissements en excitant les passions haineuses, en parlant de balles et de raisonnements, de priviléges et de privilégiés. Mais les gens d'esprit ne se payent point d'une pareille monnaie, ils veulent qu'on s'adresse à leur raison et non à leur passion : il suffit qu'on leur signale ces énormités pour qu'ils en fassent justice.

Quant à nous, nous enveloppons dans la même réprobation et les doctrines socialistes et les doctrines égalitaires. Les unes conduisent nécessairement aux autres. En quoi d'ailleurs la dignité des écrivains

serait-elle blessée, parce que la loi leur donnerait la seule rémunération dont elle puisse disposer, une propriété temporaire? Est-ce là un privilége dans le genre de ceux que les philosophes de l'école de M. Jules Simon aiment à rencontrer sur leur chemin pour se livrer aux déclamations les plus pompeuses? Si c'est un privilége, c'est celui du talent et du génie qui résistera à tous les niveaux, déroutera toutes les petites philosophies, et qui aura toujours sa place dans une société civilisée.

Les paroles de M. Jules Simon ont trouvé des applaudissements au congrès de Bruxelles, mais sa thèse n'a pas triomphé, et le principe de la perpétuité a été rejeté. Ceux qui tiennent pour cette cause chercheront-ils à déguiser leur défaite en s'emparant des autres décisions du congrès; diront-ils que leurs idées ont fait un pas de plus? Cela pourra bien être; en tous cas, nous ne les contrarierons pas. Ils ont raison, leurs idées ont fait un pas de plus, mais c'est en arrière.

HENRY MOREAU.

MÉLANGES

L'ŒDIPE-ROI DE SOPHOCLE AU THÉATRE-FRANÇAIS

I

Il n'existe guère d'aventures tragiques aussi peu susceptibles de paraître sur la scène que l'histoire d'Œdipe, et le génie de la légende grecque semble avoir été saisi d'un accès de délire lorsqu'il en inventa les monstrueuses péripéties. Voltaire avoue lui-même que ce sujet « est un des plus difficiles qu'on ait jamais mis au théâtre, » et cependant, loin que cette difficulté ait rebuté les auteurs, il semble qu'elle les ait attirés davantage : je ne connais que la race des Atrides, de funèbre et classique mémoire, qui ait inspiré autant de tragédies que les malheurs d'Œdipe, chez les anciens et chez les modernes. Tous les tragiques grecs, et après eux de nombreux poëtes latins et français, nous ont raconté ces illustres infortunes, et enfin M. Jules Lacroix vient de faire représenter un Œdipe avec succès. Loin de l'en blâmer, il faut que tous les amis du beau l'en félicitent, parce qu'au lieu d'inventer lui-même il a eu le bon esprit de traduire, et de nous donner une étude attentive et sérieuse du chef-d'œuvre que Sophocle, en dépit de son sujet, a fait rayonner des plus magnifiques splendeurs du génie athénien.

Tout est là, en vérité, pour cette fable : sans Sophocle, elle serait depuis longtemps oubliée. C'est le poëte qui lui a donné l'immortalité par un prodige de l'art. C'est là le triomphe de ce grand tragique ; sans le secours d'aucune passion, sans que les luttes et les perplexités de la liberté humaine puissent animer, renouveler et conclure l'action du drame, forcé de donner à son œuvre pour principal acteur la fatalité, personnage absurde d'abord et surtout ennuyeux, il a réussi toutefois à produire une merveille à jamais admirée entre tous les austères et vénérables drames du théâtre.

Oui, l'art de Sophocle a tout fait, car les principaux éléments du poëme dramatique lui ont manqué. Considérons un instant la légende en elle-même et indépendamment des ornements de la poésie. On n'y surprend aucun des sentiments du cœur : elle interdisait au poëte la peinture de l'amour conjugal d'Œdipe et de Jocaste, qui aurait fait frémir de dégoût ; c'eût été là un spectacle impossible, et le mariage incestueux est déjà bien assez horrible

sans qu'on essaye d'y joindre les détails d'une monstrueuse tendresse. D'amour maternel et filial, il n'en pouvait pas être question ; ces malheureux ne font autre chose que chercher le mot d'une énigme et, bien que telle ait été toute la destinée d'Œdipe, on avouera que c'est assez froid. Reste-t-il du moins à la légende l'intérêt qui s'attache aux combats violents que se livrent en l'homme les passions libres qui amènent les événements, les enchaînent et les dénouent? Ce puissant moyen d'action sur le spectateur lui fait encore défaut. Toute la vie d'Œdipe a été réglée d'avance : il n'a pas été maître d'agir : il lui a fallu tuer son père, il lui a fallu épouser sa mère : il est foudroyé par le destin. Son histoire n'est que la découverte de ses malheurs : situation unique et monotone en soi, sans issue et sans avenir. On ne s'intéresse guère, au théâtre, aux infortunes que le hasard amène : un homme tué par accident n'est pas un sujet de tragédie ; il n'y a pas de plus mauvais dénoûment qu'un événement fortuit et indépendant des actes et de la volonté des personnages, et, à plus forte raison, faut-il blâmer un plan de drame où, depuis l'exposition jusqu'à la fin, la volonté humaine a les mains liées et laisse toute la place à des faits amenés par une cause étrangère et aveugle, qu'on l'appelle le hasard ou la fatalité. J'ajouterai à ces défauts du sujet qu'il ressemble forcément à une instruction criminelle, ce qui n'est guère une tragédie surtout lorsqu'il ne s'agit que d'un crime absolument involontaire. Le dénoûment indiqué par la légende ne me plaît pas davantage, et, si Jocaste, accablée par ses malheurs, n'a dans les idées antiques d'autre ressource que le suicide, on ne comprend pas pourquoi Œdipe imagine ce raffinement atroce de s'aveugler et s'en prend à ses yeux des horribles combinaisons du destin. Je ne retrouve point dans cette mutilation sanglante le profond sentiment du beau qui distingue si noblement l'imagination grecque, de sorte qu'il faut, pour donner quelque intérêt et quelque charme à ce personnage, et pour le faire pardonner à la légende qui l'a créé, la majesté sévère qu'il revêt dans sa vieillesse et la poétique figure d'Antigone : malheureusement ces détails ne se peuvent point trouver dans l'*Œdipe-Roi*.

C'est ici qu'il faut se donner le spectacle de ce que peut le génie, et admirer de quelle façon énergique et superbe il sait transformer le cuivre en or, le modèle de plâtre en une statue de marbre, le récit aride en une auguste tragédie, sans altérer par aucun détail inutile la gravité simple des événements. Là était le point délicat : l'histoire en elle-même ne semble pas suffire au drame, et cependant comment y mêler une autre action? Comme le dit fort bien Voltaire, précisément à propos des passions qu'on y pourrait introduire : « Si elles sont trop fortes, elles étouffent le sujet ; si elles sont trop faibles, elles languissent. » Voilà un excellent précepte : nous verrons tout à l'heure comment celui qui le posait a su lui demeurer fidèle. La grande difficulté est donc là : faire un drame intéressant avec une fable qui ne suffit pas au drame, sans y rien introduire d'étranger.

Nous ne savons pas comment Eschyle, Euripide, Lycophron, Xénoclès, Philoclès, Diogène, Caïus César, qui en Grèce et à Rome ont mis sur la scène les malheurs d'OEdipe, ont su se tirer d'affaire, puisqu'il ne reste rien des tragédies qu'ils leur avaient consacrées. Mais Sénèque le Tragique, qui a marché sur

leurs traces, ne sachant pas comment remplir le cadre tragique, n'a pu rien imaginer de mieux que de faire volontairement traîner en longueur une action qui doit être rapide, et que de placer le spectateur dans l'alternative d'écouter d'incommensurables tirades inutiles, ou bien de s'endormir en attendant que la pièce recommence à suivre son cours. Lorsque Tirésias arrive, comme il a semblé au poëte que, s'il donnait aussitôt la claire vue des faits au devin inspiré, la tragédie serait finie, il imagine de lui faire consulter les entrailles des victimes dans une scène interminable, et qui remplit tout le second acte. Cependant, quand le prophète a longuement examiné les présages, on croit du moins qu'il va parler; point du tout : il avoue n'avoir rien vu de très-clair et s'en va consulter Pluton. Ainsi tout l'acte a été employé en pure perte, et le poëte, au lieu de nous éclairer sur la destinée d'Œdipe, s'est contenté de nous donner, durant cent douze vers, la description fort détaillée des entrailles, du cœur et du foie d'un taureau sacré ; puis, comme l'acte n'aurait pas eu la longueur nécessaire, le chœur entonne un hymne de cent trois vers à Bacchus, et ne trouve rien de mieux à dire qu'un chant joyeux au milieu d'une ville pestiférée. Au troisième acte, Tirésias a invoqué les dieux infernaux, et ces dieux ont répondu. Créon vient rapporter cette réponse, et il faut supposer qu'Œdipe a bien de la patience et que Créon abuse étonnamment de cette longanimité, puisqu'au lieu d'informer sur-le-champ le roi de l'issue de l'évocation, et après s'être fait longtemps prier pour parler, il lui raconte en cent vingt vers toutes les cérémonies préparatoires qui ont précédé l'apparition de l'ombre de Laïus. Voilà du temps bien employé! Et quand on pense qu'il y a dans Thèbes d'innombrables moribonds qui attendent l'issue de tout ceci pour guérir, on doit convenir qu'Œdipe, laissant Créon exercer si paisiblement sa rhétorique, est véritablement ou trop peu pressé de venger Laïus ou trop poli pour son beau-frère. On s'aperçoit sur-le-champ de l'impuissance du poëte, qui s'est jeté dans les vastes champs de la description, de la tirade et de la poésie lyrique, parce qu'il n'avait ni assez de sujet pour que le sujet lui suffît, ni assez de génie pour se suffire à soi-même.

Sénèque toutefois pouvait, à la rigueur, user de ces moyens, quelle qu'en soit la faiblesse, d'abord parce que ses pièces n'étaient pas destinées au théâtre, ensuite parce que le lecteur ancien ne ressentait guère les impatiences du lecteur français. Mais les modernes, qui ont voulu à leur tour introduire Œdipe sur notre théâtre, se sont trouvés fort embarrassés : ils étaient en présence de règles sévères qui ne leur permettaient point d'ennuyer impunément le spectateur par des scènes inutiles, et le chœur leur faisait défaut. Corneille, à qui le surintendant Fouquet avait donné le conseil d'écrire un Œdipe, ne sachant comment remplir cinq actes, a inventé un épisode, et quel épisode! l'amour de Thésée, qu'on ne s'attendait pas à voir ici, pour Dircé, fille de Laïus et de Jocaste ; de sorte qu'un homme comme Thésée, au milieu des plus épouvantables événements qui soient, s'occupe à dire des galanteries et à soupirer des phrases tendres comme celle-ci :

> Quelque ravage affreux que fasse ici la peste,
> L'absence aux vrais amants est encor plus funeste !

ce qui est très-flatteur pour Dircé, mais très-singulier dans la bouche d'un roi, et surtout d'un héros. C'est ainsi qu'il mêle à l'action des sentiments qui lui sont étrangers et qu'on ne peut entendre sans fatigue et sans ennui. Corneille était cependant si persuadé qu'il est impossible d'imiter en français le drame simple de Sophocle, qu'il s'est toujours félicité d'avoir imaginé cet épisode qui envahit toute la scène et réduit au second rang les malheurs d'Œdipe. Telle est la triste conséquence de cette erreur dramatique, qu'elle a écrasé sous de puériles phrases d'amour les graves événements dont il est question, et substitué aux souvenirs antiques de malencontreuses réminiscences de mademoiselle de Scudéry. Quant à la fatalité, qui est justement la clef de voûte de cette tragédie, la grande âme de Corneille n'a pu se résigner à lui laisser la victoire : il a donc écrit, en faveur du libre arbitre le morceau célèbre qui commence ainsi :

> Quoi ! la nécessité des vertus et des vices
> D'un astre impérieux doit suivre les caprices, etc.

Les vers sont admirables ; mais, comme la pièce prouve exactement le contraire de ce qu'ils avancent, le poëte se trouve avoir raison contre son dénoûment ; et dès lors, ou bien il dénature le sens des événements qui vont suivre, ou bien il se laisse démentir par eux. Autre inconvénient de cette fable, elle impose au poëte et aux spectateurs le système du fatalisme, ou ne signifie plus rien si leur bon sens se révolte et le détruit.

Sans parler de la Motte, dont l'âme, trop pieuse et trop bénigne pour accuser les dieux d'injustice, préfère, en dépit de l'histoire et du sens commun, rendre Œdipe coupable d'irrévérence envers l'Olympe, afin de justifier le destin qui le frappe, venons à Voltaire, qui, mal instruit par l'exemple de Corneille, céda aux comédiens de son temps choqués par une pièce sans amour, et fit apparaître, à la surprise générale, je ne sais quelle vieille passion de Philoctète et de Jocaste. Voici donc encore une fois les lacunes comblées par le remplissage, et Voltaire lui-même n'a pas ignoré combien ces déclamations amoureuses, absolument indifférentes au spectateur, nuisaient à la beauté de l'ouvrage : « Il paraît, dit-il, que ce sont deux tragédies, dont l'une roule sur Philoctète, et l'autre sur Œdipe. » Il est difficile de mieux reconnaître une faute, et de mettre plus de franchise dans son aveu ; mais Voltaire, tout en sachant fort bien que l'on se soucie peu des aventures de Philoctète quand il est question de celles d'Œdipe, demeurait néanmoins persuadé qu'il fallait absolument joindre un épisode à ce plan défectueux. Il n'avait qu'à bien étudier Sophocle dont il prétendait si faussement être nourri, pour se convaincre du contraire : mais il fallait être Sophocle et s'élever jusqu'à des hauteurs qui sont toujours demeurées inaccessibles à Voltaire, pour transfigurer les événements par le génie, sans les altérer par les infructueuses inventions d'une imagination aux abois.

Sophocle, que j'ai exprès réservé, d'abord pour montrer le bien et le beau après les erreurs de ceux qui ont suivi la même route, ensuite parce qu'il nous mène tout naturellement à M. Jules Lacroix; Sophocle, dis-je, s'est imposé la loi de ne rien ajouter aux faits de la légende, de la prendre telle

qu'elle est, et de ne pas lui imposer d'autres ornements que ceux de la poésie. C'était aborder de front la difficulté. Mais quoi? et c'est ici le prodige : ce même sujet d'Œdipe que nous avons vu tout à l'heure quand nous l'avons étudié en lui-même, indépendamment des poëtes, si monotone, si aride, si peu capable de remplir un drame et de revêtir les formes de la beauté idéale, on ne sait par quelle magie de son art, il en a fait la plus sublime des tragédies grecques, de telle sorte que plus on approfondit ce chef-d'œuvre, plus on est ébloui de toutes les beautés qu'il renferme, et dont le poëte a entouré cette mystérieuse figure d'Œdipe, demeurée, grâce à lui, le type à jamais admiré de l'homme accablé par les dieux. Inappréciable privilége du génie! tandis que Corneille, cette fois mal inspiré, tandis que Sénèque dont les tragédies sont des amplifications de rhétorique, tandis que Voltaire qui n'est guère un poëte tragique, ont épuisé toutes les ressources banales pour remplir la scène, et ne sont parvenus qu'à dénaturer le sujet sans l'ennoblir, voici qu'avant eux un poëte qu'ils connaissaient mal, ou plutôt qu'ils n'ont pas su imiter faute de modestie ou faute de puissance, était parvenu, en concentrant tous les regards sur le même personnage, à exciter, en même temps que l'admiration enthousiaste des esprits éclairés, les plus vifs sentiments de terreur et de pitié, et avait trouvé le moyen de ne pas faire un seul instant languir cette action qui semblait à Voltaire « le sujet d'une ou deux scènes tout au plus, et non pas d'une tragédie. »

Ce moyen, il semble très-simple; mais il fallait le rencontrer : c'était de représenter beaucoup moins les événements que l'âme d'OEdipe au milieu des événements. Voilà le seul épisode, si je puis ici employer ce terme, qui fût possible et qui fût grand. Tout autre, en effet, devait sembler insipide, et lui seul, occupant toute la scène, ne devait ni laisser s'affaiblir un instant l'intérêt, ni diminuer la puissance des faits nécessaires. Le trait de génie est de l'avoir compris, et Sophocle, pareil au peintre qui concentre toute la lumière sur le principal groupe, est parvenu ainsi à faire se détacher sur le fond sombre de tant d'horreurs, la figure d'Œdipe éclairée d'une clarté lugubre, et qui attire sur soi tous les esprits et toutes les âmes.

C'est ainsi que la pièce marche d'un pas ferme, que la vérité se développe, de preuve en preuve, de rayon en rayon, de plus en plus manifeste et aussi de plus en plus terrible, et surtout de plus en plus touchante, parce qu'on sent qu'elle tombe sur un homme qui se débat sous le destin, ne veut pas y croire quand tous les indifférents sont déjà persuadés, s'irrite contre les premières lueurs lorsqu'elles apparaissent, se livre à des soupçons insensés avant de reconnaître la lumière qui se fait, et ne se rend qu'à la suprême évidence. Oui, voilà bien de quoi nous émouvoir : on sent comme les événements deviennent petits en face de ce cœur torturé. Je retrouve là, dès lors, ce que je veux voir dans tout drame, ce qui seul a droit de m'intéresser, et ce qui me touche bien plus que l'oracle de Delphes, le destin, le parricide et l'inceste, à savoir l'âme de l'homme.

Voltaire a donc bien mal compris toute cette partie de la tragédie, quand parmi les reproches à la fois irrévérencieux et de mauvais goût qu'il ose faire à Sophocle, il vient nous dire que dès le second acte la pièce est finie, que tout doit être « pour OEdipe et pour Jocaste une démonstration de leurs

malheurs, et qu'il y a un aveuglement ridicule à en douter. » C'est précisément cet aveuglement sublime, parce qu'il est humain, qui me semble être le seul intérêt de la pièce : c'est là chez Sophocle, à mon sens, une connaissance profonde du cœur et le plus beau spectacle que nous pouvait donner Œdipe, et non pas « un artifice grossier pour donner à la pièce une juste étendue. » Je ne sache rien d'aussi beau que la lutte terrible de ce malheureux contre l'évidence, lutte qui soulève en lui toutes les passions comme toutes les forces de l'être, et qui le fait passer tour à tour de l'angoisse à la colère, à la terreur, au désespoir. Le poëte qui avait contemplé ces abîmes n'avait pas besoin d'un épisode, et il lui suffisait d'étudier dans tous ses replis cet homme qui cherche la lumière, non point comme un magistrat désintéressé et clairvoyant, qui, en effet, l'eût aperçue du premier coup, mais comme le coupable lui-même, d'autant plus noble et d'autant plus vrai, qu'il est plus longtemps aveuglé.

Sophocle, après cette étude sublime, lorsque enfin Œdipe sait la vérité, ne s'est pas contenté de ce que lui fournissait la légende et de raconter la scène où il s'arrache les yeux : c'eût été l'abandonner trop vite, ne point pousser à bout la pitié qu'il inspire, laisser l'esprit du spectateur sur des détails hideux qui répugnent au sentiment de l'idéal, refuser à son héros l'expression de la seule passion qui lui soit permise, l'amour paternel, et le dépouiller de la majesté de ses suprêmes adieux. Voltaire trouve toute cette dernière partie fort inutile, la range parmi les « vaines déclamations » qu'on doit reprocher à l'ouvrage, et déclare qu'après le quatrième acte tout est terminé. Oui, certes, s'il ne s'agit, comme semble le croire Voltaire, que de découvrir le secret de la naissance d'OEdipe : non, si l'on envisage le sujet comme Sophocle, qui a voulu développer le caractère et l'âme de son héros, dans la prospérité d'abord, dans l'angoisse ensuite, puis dans le désespoir, enfin dans l'expiation. Aussi n'y a-t-il pas au théâtre de conclusion plus admirable que ces dernières scènes où nous contemplons cette grande victime du sort, dans les profondeurs du gouffre que toute la pièce a creusé. L'ouvrage semblerait n'avoir pas de dénoûment, si nous ne le voyions venir, aveugle, tremblant et courbé, cet homme aux pas incertains, effrayé des sons de sa propre voix qui se perdent dans l'espace pour lui désormais invisible, si nous ne sentions nos cœurs émus de ses plaintes, s'il ne se révélait pas à nous comme père dans les douloureux embrassements qu'il prodigue à ses filles abandonnées, et si nous ne voyions commencer pour lui cet exil dont *OEdipe à Colone* nous racontera les destinées et nous montrera le mystérieux achèvement.

Comme, en face de cette épopée, tous les épisodes paraissent froids et toutes les critiques vaines, et comme l'on reconnaît vite qu'en dépit des prétendus défauts qu'on a voulu trouver dans l'*OEdipe-Roi*, l'admiration de tous les siècles ne trompe jamais ! Les critiques ont été oubliées : le chef-d'œuvre a subsisté, et aujourd'hui encore, bien qu'il soit privé du charme souverain de l'harmonieux langage de la Grèce, et par cela seul qu'il a été consciencieusement étudié et scrupuleusement respecté, il éveille encore, dans la traduction de M. Jules Lacroix les sympathies, je dirai plus, les émotions des spectateurs du dix-neuvième siècle.

II

M. Jules Lacroix n'a point voulu nous donner une imitation de Sophocle entremêlée de scènes, de caractères, de personnages de son invention. Au dix-septième et au dix-huitième siècle, on ne comprenait pas qu'on s'approchât autrement de l'antique : on prétendait créer tout en imitant. D'illustres exemples ont justifié cette méthode qui nous a donné le *Cid*, *Andromaque*, *Phèdre*, les meilleurs morceaux de l'*Œdipe* de Voltaire, et tout récemment l'œuvre d'un écrivain noblement épris de l'antiquité et des traditions du grand siècle, l'*Ulysse* de M. Ponsard. Mais, en dehors de ce dernier exemple, un goût très-vif s'est manifesté de notre temps pour la simple traduction : on veut connaître les anciens et les étrangers tels qu'ils sont et les admirer dans leur naïve beauté. Aussi M. Jules Lacroix a-t-il pris modestement le rôle de traducteur, et les imitateurs précédents avaient si peu donné l'idée du chef-d'œuvre de Sophocle, qu'après vingt-deux siècles l'*Œdipe-Roi* nous a paru une nouveauté.

Le dirons-nous? cette austère tragédie nous a émus et charmés, par cela même que le traducteur a eu le bon esprit de demeurer strictement attaché à son modèle, d'être littéral enfin, et de nous offrir du Sophocle et rien que du Sophocle. Ah ! c'est qu'en dépit de l'esprit moderne, qui s'est fait une si large place dans nos civilisations, il y a toujours chez ceux qui ont été nourris dès l'enfance des belles et bonnes lettres antiques un coin du cœur qui est demeuré athénien; c'est que, toutes les fois qu'on dirige notre regard vers l'idéal grec, nous nous sentons transportés et ravis jusqu'au fond de l'âme par la splendeur de cette vision ; c'est que ce type éternel du beau qu'avait rencontré le génie attique et que, chez nous, Racine seul a vu dans la même clarté, nous éblouit comme il éblouissait la Grèce, et nous sourit comme un visage ami; c'est qu'on se plaît toujours, tant sont vives les sympathies inspirées par ce peuple athénien, si noble et si grand malgré ses fautes, à sentir, après deux mille ans, à admirer les mêmes choses que lui, et qu'on aime à se faire illusion, à se croire pour un instant un spectateur d'Athènes, applaudissant une tragédie de Sophocle, aux fêtes Lénéennes, dans le théâtre de Bacchus !

Malheureusement cette illusion n'est pas de longue durée : la mise en scène du drame la détruit. Puisqu'on voulait donner une idée des représentations antiques, il fallait conserver leur caractère et leur couleur, ne rien diminuer de leur majesté, étonner avec courage les ignorants, mais plaire aux gens instruits dont l'admiration persuade le sentiment public et affermit tous les succès. Lorsqu'on représenta *Antigone* à l'Odéon, lorsqu'en Allemagne, à Munich et à Berlin, parurent successivement l'*Œdipe-Roi*, l'*Hippolyte* et la *Médée*, on ne crut pas pouvoir être trop fidèle aux traditions des théâtres athéniens, et on comprit que de telles études exigent une exécution aussi littérale, si je puis dire, que la traduction elle-même. M. Jules Lacroix ne s'est pas contenté d'une imitation lointaine, appropriée à notre scène ;

il n'a pas voulu être tout ensemble Français et Grec, mais seulement Grec : l'exécution de l'ouvrage devait être grecque comme lui.

Nous ne demandons certainement pas le masque, qui n'était chez les anciens qu'un moyen d'acoustique ; mais nous regrettons de n'avoir pas vu la scène divisée, comme à Athènes, en deux parties : le *proscenium* où se tenaient les principaux personnages, le thymelé réservé au chœur. Nous regrettons l'absence de cet autel à gradins où se groupait le chœur lorsqu'il demeurait silencieux. Nous nous sommes étonné de voir le coryphée et les chorétides se mêler aux autres figurants, comme un groupe de comparses, et les jeunes filles qui disent les strophes se frayer péniblement à travers la foule un chemin vers le premier plan. Cette confusion de personnages ressemble à un lever de rideau d'opéra-comique, et rien assurément ne rappelle moins l'ordre simple et le caractère religieux du drame de l'antiquité. Nous ne saurions non plus approuver le sans-façon de l'*Œdipe* de la Comédie-Française, qui s'assied tranquillement, le dos appuyé contre le mesquin petit autel placé au milieu du théâtre. Disons encore que nous aurions désiré un accompagnement qui permît d'entendre les strophes du chœur. On pouvait aisément combler ces lacunes et corriger ces fautes. On faisait ainsi rentrer la mise en scène de l'ouvrage dans le système littéraire du traducteur; on formait un ensemble exact et harmonieux ; enfin, puisqu'on voulait donner au théâtre athénien une nouvelle marque d'admiration et de respect, on la lui donnait du moins sans timides réserves ou sans erreurs puériles.

On y serait parvenu facilement en consultant d'abord les souvenirs de l'*Antigone*, ensuite et surtout la remarquable traduction de l'*Hippolyte porte-couronne*[1], dont l'auteur, M. Sébastien Rhéal, me semble avoir un sentiment parfait de la représentation du drame antique. Nous n'avons lu nulle part un travail archéologique plus ingénieux et plus solide sur ce point d'érudition qui préoccupe les savants et les artistes aujourd'hui plus que jamais. Nous aurions aimé trouver dans l'*Œdipe-Roi* cette alliance nécessaire des idées du poëte et de la pompe extérieure de la tragédie.

J'adresserai à M. Jules Lacroix un reproche plus grave encore : c'est que sa traduction, bien que très-fidèle, manque souvent de poésie. Nous le disons avec tous les ménagements que mérite un si estimable travail, il nous semble que trop fréquemment l'auteur a sacrifié l'élégance à la simplicité et la force du vers à l'exactitude. L'expression, lorsqu'on traduit Sophocle, doit non-seulement être juste, mais encore extrêmement poétique, et c'est mal reproduire une pensée que de la présenter toute nue et dépouillée de tous les ornements qui la revêtent d'une impérissable beauté. Le sens n'est pas tout chez les poëtes : dans leurs écrits la forme est une partie du sens et souvent la plus belle. Elle s'identifie avec lui, elle devient immatérielle comme lui, et, lorsqu'on les sépare, la pensée est dénaturée. C'est là ce qui rend la traduction en vers une entreprise hardie : il faudrait, pour s'égaler à l'original, que le traducteur eût autant de génie que lui. Les expressions d'un grand poëte n'ont pas d'équivalent précis dans les dictionnaires : il faut ici créer par un effort d'imagination d'autant plus difficile qu'il est plus

[1] Dentu, 1858.

contenu, ou sinon retomber dans une imitation éloignée du modèle, en dépit de son exactitude, par toute la distance qui sépare la poésie de la prose.

M. Jules Lacroix ne mérite certainement pas la note épigrammatique de Voltaire, qui apprend au lecteur que « M. de la Motte donna deux Œdipes en 1726, l'un en rimes, l'autre en prose non rimée. » Son Œdipe est bien incontestablement en vers qui parfois même sont fort beaux : mais combien il aurait mieux fait comprendre le génie de Sophocle si sa poésie avait égalé son intelligence du texte ! C'est dans les chœurs surtout que je le trouve inférieur à son modèle : il a risqué, il est vrai, avec une audace heureuse, de laisser le chœur sur la scène pendant toute la pièce, comme dans les théâtres antiques, et cette innovation n'a pas déplu; il a fait dire les strophes sur un ton de mélopée lente que les érudits pensent avoir été la déclamation du chœur et il a été écouté avec le respect que les anciens inspirent même à ceux qui n'ont jamais réfléchi sur l'harmonieux ensemble de leurs tragédies. Mais il me semble avoir échoué, comme poëte, dans cette tentative lyrique : nous ne croyons pas qu'il ait le sens musical de la strophe, et qu'il en perçoive intérieurement, avant qu'elle soit née, le vague sentiment et la mélodie ailée. Il la laisse parfois se traîner péniblement sur elle-même; parfois le quatrième vers commence une phrase, de sorte que sa rime, qui devrait répondre à celle du second vers, après lui avoir fait défaut, se vient joindre mal à propos à la seconde strophe. Quand la forme lyrique se mêle au dialogue, M. Jules Lacroix ne craint pas d'écrire des vers de six pieds qui semblent les deux hémistiches d'un même alexandrin et trompent l'oreille. C'est ainsi qu'il fait dire à Œdipe :

> Créon, dans sa pitié,
> M'aurait-il envoyé, etc.

Ou bien

> Il ne serait pas dit
> Que, mari de ma mère, etc.

Qui ne s'aperçoit que l'oreille, au premier abord, n'entend que deux vers là où il y en a quatre? Ces détails sont peu de chose, mais un vrai poëte lyrique n'aurait pas commis ces fautes. Ajoutons, pour ne plus revenir sur des critiques que nous regrettons d'exprimer, que l'auteur abuse des expressions « lamentable, exécrable, effroyable, épouvantable, ô douleurs ! » et autres pareilles qui, je ne sais comment, bien que très-énergiques, paraissent toujours, lorsqu'elles sont placées au bout des vers, un remplissage et une platitude.

Nous sommes charmé d'avoir épuisé notre sévérité, pour ne plus laisser parler en terminant que notre estime sincère. M. Jules Lacroix a produit, à notre avis, une merveille d'exactitude. Nous avons attentivement comparé son texte au texte grec, et nous pouvons affirmer n'avoir jamais lu, même en prose, un travail plus consciencieux. C'est une version grecque, dira-t-on; je le veux bien, mais qui demandait une science parfaite de l'une et de l'autre langue et une patience d'érudit étrangère, en général, aux inspirations de la moderne littérature. Quelquefois même, il s'est montré poëte et animé d'un souffle digne de celui du maître. Je n'en citerai pour preuve qu'un seul

morceau : Jocaste, plus clairvoyante qu'Œdipe, comprenant tout à coup la vérité, s'enfuit dans le palais où elle va se donner la mort. Le roi, qui ne connaît pas encore son père, croit que Jocaste a honte de lui entendre révéler une naissance obscure, et s'écrie :

> Fussé-je d'un sang vil, je prétends le connaître !
> Dans son orgueil de femme, elle rougit peut-être
> De mon obscurité ; je n'en rougirai pas,
> Moi, fils de la Fortune, élevé dans ses bras !
> La Fortune est ma mère... et les Ans, ma famille,
> M'ont fait monter de l'ombre à ce faîte où je brille !
> Humble fut mon berceau : je ne le puis changer,
> Mais rien n'empêchera mon regard d'y plonger !

Il convient aussi qu'on remercie M. Jules Lacroix d'avoir le premier traduit au théâtre l'immortelle scène d'Œdipe et de ses filles, sublimes et pathétiques adieux qui reposent de la terreur que toute la pièce inspire, par une pitié douce, mais profonde. La Harpe, qui blâmait Voltaire de l'avoir négligée et qui l'a du reste fort inexactement traduite dans son *Cours de Littérature*, l'avait jugée comme nous : « Peut-on douter, dit-il, qu'une pareille scène ne fît couler quelques larmes? Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'elle terminerait heureusement la tragédie d'*Œdipe*. » Il ne se trompait pas, et tel est le prestige du beau, telle est la puissance du génie athénien et aussi de l'expression des sentiments humains, que nous n'avons pu entendre sans attendrissement Œdipe aveugle et pleurant dire à ses filles :

> A quelle auguste fête, à quels jeux solennels
> Oserez-vous paraître ? à quelles assemblées,
> Sans revenir en pleurs et de honte accablées ?

Et plus loin :

> Qui voudra joindre alors sa main à votre main?
> Personne ! ô mes enfants ! et vos jeunes années
> Languiront sans hymen, tristes, abandonnées !

Ce sont là des vers très-heureux et qui achèvent le succès de la pièce.

Nous avons vu avec joie ce sérieux travail. Il est bon aujourd'hui, où l'on n'a plus à craindre que nul veuille ramener le théâtre aux traditions du premier empire, il est bon que de temps à autre de savants et habiles esprits reportent notre pensée vers les régions souvent oubliées, mais toujours saines et lumineuses de l'antique idéal. Nous ne voyons que trop souvent sur le théâtre de misérables œuvres étaler avec cynisme des peintures réalistes et abuser de l'intérêt qu'éveille l'actualité pour dépraver le goût public et le détourner des hautes contemplations. Les ouvrages comme l'*Œdipe-Roi* sont de ceux qui font honneur à la littérature qui les produit et à l'esprit public qui sait les comprendre. Sans doute ils n'obtiennent pas ces succès vulgaires que surprennent, dans la partie futile ou ignorante de la foule, les décors brillants et les vaisseaux de haut bord ; mais ils plaisent à tous les esprits, — et le nombre en est grand encore, — qui sont assez bien inspirés pour ne pas douter de la poésie et pour aimer l'art élevé, qui est la force des littératures, et l'idéal, qui est la vie de la pensée.

Charles de Mouy.

On nous écrit de Berlin :

Les mois d'août et de septembre ont été pour l'Allemagne, et particulièrement pour la Prusse, de véritables mois de vacances dans les hautes régions politiques. Toutes les questions importantes sont restées en suspens. Mais l'activité qui s'est déployée dans les sphères inférieures n'en a été que plus grande. Tandis que la presse périodique discutait avec une ardeur et une énergie que l'on ne connaissait plus depuis 1849 la question de la régence, les élections prochaines, les chances des différents partis, des congrès se réunissaient pour s'occuper des intérêts religieux et des questions scientifiques, industrielles et artistiques. Ce sont là, assurément, d'heureux symptômes pour l'avenir : ils attestent que l'on comprend mieux la nécessité d'opposer les efforts de l'activité individuelle et libre à l'omnipotence de l'État, et de faire triompher le principe germanique du *self-government* trop longtemps étouffé par le césarisme et la bureaucratie. Le plus important de tous ces congrès et celui qui doit être le plus fécond en résultats est incontestablement l'assemblée générale des associations catholiques d'Allemagne tenues à Cologne du 6 au 10 septembre. Environ sept cents membres s'y trouvaient réunis des différentes parties de l'Allemagne : on y comptait, en outre, plusieurs personnages considérables venus de Hongrie, de Suisse, de France et de Belgique. De ce nombre étaient Mgr Haas, évêque désigné de Pathmos en Hongrie, Mgr Mislin, qui a fait du culte des Lieux-Saints la grande œuvre de sa vie, M. l'abbé Mermilliod, de Genève, MM. Baudon et Didron, de Paris, M. Marziou, du Havre, M. le comte de Mérode-Westerloo, de Bruxelles, etc. Mgr Mislin, M. Mermilliod et M. Marziou ont pris la parole en français et ont été vivement applaudis. Les journaux se sont occupés des délibérations de cette belle réunion ; mais il est à remarquer que les feuilles les plus hostiles à l'Église n'y ont pu trouver matière à une attaque. Toutes ont été forcées de reconnaître l'attitude pleine de dignité de l'assemblée.

Tandis que les Synodes protestants qui se sont tenus jusqu'à ce jour ne se lassaient pas d'attaquer l'Eglise catholique, l'assemblée de Cologne a à peine fait mention de la séparation des confessions religieuses ; il ne s'y est pas prononcé une parole amère à l'adresse de ceux qui professent une autre foi : on s'est borné à s'entretenir mutuellement dans un esprit de paix et à donner un exemple de cette unité catholique qui ne connaît ni divisions politiques ni haines nationales. On a pu voir combien aujourd'hui l'Église attire à elle tout ce qui est bon, et arrive d'elle-même à toutes les solutions vraies, quand elle ne rencontre pas sur sa route d'obstacles artificiels. Quoique la politique fût interdite par les règlements de l'assemblée, il est impossible de méconnaître la portée politique d'une semblable réunion. Sa seule existence était une protestation contre la domination arbitraire du protestantisme et contre les tendances absolutistes. Le vote unanime par lequel elle a appelé M. A. Reichensperger au fauteuil de la présidence était d'ailleurs une sanction donnée aux efforts de la fraction catholique pour consacrer

l'alliance de la religion et de la liberté et fonder la paix sur le triomphe du droit et de la vérité.

Une seule circonstance a troublé l'heureuse harmonie de cette réunion si pleine d'espérances. C'est l'absence, malheureusement systématique, de la noblesse catholique. Quoique le comité chargé de préparer à Cologne la réunion de l'assemblée eût pris soin d'inviter avec toute la déférence convenable la noblesse des provinces rhénanes et de la Westphalie, cinq ou six seulement de ses membres ont répondu à l'appel qui leur était fait : de ce nombre était le vénérable comte Joseph de Stolberg-Westheim, fondateur de l'admirable association de Saint-Boniface, mais dont l'exemple n'a malheureusement provoqué qu'un insouciant dédain dans la classe à laquelle il appartient. Au lieu de se mettre à la tête du mouvement et de lutter pour la triple cause du bon, du vrai et du beau, la grande majorité de l'aristocratie catholique, dans un inexplicable aveuglement, s'unit au parti de la *Gazette de la Croix* pour combattre la bourgeoisie libérale et les institutions modernes. On verra bientôt que ce système d'isolement, cette jalousie mesquine contre la bourgeoisie, ne peut nuire à personne plus qu'à la noblesse elle-même; mais, lorsque l'on s'en apercevra, il sera trop tard pour réparer le mal.

Pour extrait, P. DOUHAIRE.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

14 DEKABRIA. I IMPERATOR NIKOLAI (le 14-25 décembre 1825 et l'empereur Nicolas), par M. Hertzen, 1 vol. in-12. Londres, 1858. — AVÉNEMENT AU TRONE DE L'EMPEREUR NICOLAS Ier, par le baron de Korff, 1 vol. in-8°. Paris, chez Duprat. 1857. — ROUSSKIJ ZAGRANITCHNIJ SBORNIK (mélanges russes). 6 livraisons. Leipsik, 1858.

I

On écrit beaucoup sur la Russie ; mais la Russie écrit beaucoup elle-même. La nation et le gouvernement semblent pris d'un égal besoin de parler. Celui-ci, bien qu'il garde encore un peu de ses allures d'autrefois, n'est plus déjà ce grand sphinx muet dont l'œil, alors même qu'il vous souriait, restait impénétrable ; il s'explique sur ses desseins, proteste de ses intentions et témoigne de ses sentiments. Quant à la nation, elle n'a pas assez de la presse intérieure, déjà pourtant singulièrement affranchie ; des succursales de publicité ont été créées pour ses besoins dans plusieurs États étrangers. Ce qu'ils ne peuvent dire encore à Saint-Pétersbourg et à Moscou, les Russes l'impriment à Londres et à Leipsick. Les presses de Trübner et de Baër nous fournissent depuis quelque temps, à travers beaucoup de manifestations passionnées et intempérantes, des révélations d'une véritable importance.

Ces révélations, comme on devait s'y attendre, ont généralement pour objet le règne de l'empereur Nicolas : on s'indemnise, on se venge même de la contrainte que l'on a si longtemps subie. Qu'il y ait parfois de l'injustice dans cette revanche, on le conçoit ; mais, désintéressés comme nous le sommes, il nous est aisé d'y faire la part du ressentiment et celle de la vérité. Et d'abord, tout n'est pas de même valeur dans ce qui sort de ces sources clandestines, et il y a une grande différence à faire entre ce qui nous vient de l'Allemagne et ce que nous recevons d'Angleterre; entre les publications généralement graves qui paraissent, à Leipsick, sous le titre général de : *Mélanges russes étrangers* (*Rousskij zagranitchnij sbornik*), et les pamphlets socialistes qui s'impriment à Londres sous les divers titres de *Cloche* (*Kolokol*), d'*Étoile polaire* (*Poliarnaïa Zvezda*), etc.

C'est toutefois d'un volume de cette dernière collection que nous voulons parler d'abord, parce qu'il redresse sur plusieurs points une publication officielle de la cour de Russie qui tend à fausser l'histoire, — la Relation de l'avénement de l'empereur Nicolas, — et met parfaitement en lumière les origines lointaines de l'agitation qui inquiète aujourd'hui l'empire des tzars.

On sait que l'empereur Nicolas était arrivé au trône à travers une insurrection militaire ; mais l'esprit de cette insurrection et les faits qui lui servirent de prétexte sont restés jusqu'ici imparfaitement connus. C'est dans le but d'éclairer sur ce point la postérité, — ainsi le déclare l'éditeur, le baron de Korff, — que l'empereur Alexandre II a fait publier, dès les premiers jours de son règne, le récit que son père avait fait, ou plutôt s'était fait faire de cet événement. L'intention est honorable, mais le service médiocre, et l'on peut s'étonner que le loyal successeur de l'empereur Nicolas s'y soit trompé. Rien n'a un caractère moins historique, en effet, que ce document destiné à redresser l'histoire, et M. Hertzen a eu trop beau jeu à s'en moquer. Nous ne le suivrons pas toutefois dans l'impitoyable, mais très-légitime critique qu'il en fait ; nous le laisserons relever les oublis, les erreurs, les contradictions qui fourmillent dans ce livre; nous nous bornerons à y recueillir quelques traits de physionomie qui rectifient ou complètent les portraits que nous connaissons.

Parmi ces portraits, il en est deux qui attirent particulièrement les regards par leur expression ou leurs contrastes : ce sont ceux de l'empereur Alexandre I[er] et de son frère le grand-duc Constantin. Sans en modifier le caractère, la relation impériale du 14 décembre en éclaire certains côtés encore obscurs.

Tout le monde sait, en ce qui concerne Alexandre, que les dernières années de sa vie se passèrent dans une atonie mystique, et que ceux qui l'approchaient purent s'attendre plus d'une fois à lui voir déposer la couronne. Or cette disposition, que l'on a attribuée à la satiété et aux déceptions de la gloire, tenait au fond de sa nature et datait des jours même de sa jeunesse. A quinze ans, dans le roman qu'il se faisait de sa future vie d'empereur de toutes les Russies, il plaçait au bout, comme couronnement, une volontaire abdication.

« Quand la Providence, écrivait-il à la Harpe, son précepteur, aura béni mes efforts et que la Russie aura atteint le degré de prospérité auquel je désire l'élever, mon premier soin sera de déposer le fardeau du pouvoir et de m'éloigner dans quelque coin de l'Europe où je pourrai jouir en paix du bien qu'il m'aura été donné de faire à ma patrie. » (Lettre citée dans la Relation de l'empereur Nicolas, p. 2.) Cette indifférence pour le pouvoir se changea bientôt en aversion, quand, par la mort de son aïeul et l'avénement de son père, il se trouva plus près du trône, et vit la réalité de cette cour de Catherine II qui, de loin, éblouissait le monde. « Nos affaires sont dans un désordre incroyable, écrivait-il confidentiellement au prince de Kotchoubey, on pille de tous côtés; tous les départements sont mal administrés, l'ordre semble être banni de partout. » Le spectacle de la cour surtout l'indignait : « Je me fais du mauvais sang, continuait-il, en voyant les bassesses qu'on fait à chaque instant pour conquérir une distinction pour laquelle je n'aurais pas donné trois sous. » Et, dans son abattement, il s'écriait : « Non, mon ami, je ne me sens pas du tout fait pour la place que j'occupe dans ce moment et encore moins pour celle qui m'est destinée un jour, et à laquelle je me suis juré de renoncer, soit d'une manière, soit de l'autre. » (*Ibid.*, p. 5 et 6.)

L'assassinat de son père l'avait porté plutôt qu'il ne le pensait sur ce trône dont l'aspect l'effrayait tant, et les guerres de Napoléon ne lui avaient pas même permis de songer à en descendre. Pouvait-il y penser le lendemain de la victoire, quand, au milieu d'un sénat de rois, il réglait les destinées de l'Europe et organisait, dans la Sainte-Alliance, la conspiration de la paix universelle? C'était pourtant le moment, ce semble; mais ce moment fut court. Ses inquiétudes revinrent, des signes menaçants s'offrirent de nouveau; les idées libérales faisaient irruption de toute part dans la Russie et les États du Nord : c'était la revanche de la France vaincue! Alexandre contemplait le danger dans un inerte effroi.

Des soucis d'une autre nature le tourmentaient encore. Alexandre était sans héritier, « par suite, dit son frère (p. 11), d'une liaison qu'il avait eue dans sa première jeunesse. » La couronne de Russie devait donc passer, à sa mort, au grand-duc Constantin; mais l'éducation du second fils de Paul (autre aveu de l'empereur Nicolas) « avait été dirigée de manière à ne pas lui faire goûter le bonheur de la vie conjugale. » Il était aussi sans enfants. De quel avantage eût donc été son avénement au trône? D'ailleurs il s'en était exclu lui-même par un mariage de pure inclination, et avait, en secret, signé une renonciation formelle à tous ses droits à cet égard.

L'œil attristé de l'autocrate dut se reporter plus loin. Près de lui, mais dans un isolement plein de dignité, vivait son troisième frère, Nicolas, dont la table se couronnait déjà de plusieurs beaux enfants et à qui la fécondité de la fille du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, qu'il avait épousée en 1817, promettait une nombreuse postérité. Là tout était pur alors et le mariage ne voilait pas d'illégitimes ou d'indignes attachements. Alexandre aimait à contempler cet intérieur, son cœur s'y ouvrait aux regrets et à l'espérance. C'est là qu'il voyait l'avenir du trône et qu'il forma le secret dessein de déposer sa couronne; car ses idées d'abdication ne le quittèrent jamais.

Mais remarquons ici l'incroyable idée que le *libéral* Alexandre, l'autocrate aux aspirations constitutionnelles, se faisait de la nation russe et de l'étendue de ses droits de souverain. Louis XIV avait dit : « La France, c'est moi. » La Russie, pour Alexandre, était moins que cela : c'était une chose, un immeuble dont il songeait à transmettre, par testament, la propriété, sans penser même à prévenir, et bien moins encore à consulter le peuple sur l'objet du legs. Chez nous, dans l'ancienne monarchie, quand les rois réglaient leur succession, ils y procédaient par des formes respectueuses pour leurs sujets. Ici rien de semblable; la conduite d'Alexandre fut celle du seigneur russe qui dispose de ses paysans comme il l'entend et dont les serfs apprennent seulement à sa mort le nom du maître à qui il les a donnés. Loin de consulter au moins le sénat, à défaut d'autres corps constitués, il se cacha soigneusement de lui, et ne mit que quatre personnes dans la confidence de son testament : sa mère, son premier ministre, le comte Aratchéef, le prince A. Galitzin, et le métropolitain de Moscou, Philarète, qui l'avait rédigé. Le prince que cet acte intéressait le plus, le grand-duc Nicolas, n'en fut pas informé. Si inouï que cela puisse sembler, et quoi qu'ait pu dire M. Hertzen dans sa réfutation du récit impérial pour l'infirmer sur ce point, le fait paraît certain. Nicolas put ignorer jusqu'à la mort de son frère les dispositions testamen-

taires qui le concernaient. La renonciation officielle de Constantin ne lui avait pas été non plus communiquée. On cherche en vain le motif pour lequel Alexandre crut devoir faire ainsi mystère, non-seulement à l'empire, mais au futur empereur lui-même, de déterminations aussi graves et si propres à compromettre le repos public. Faut-il y voir un mépris outrageux pour la nation ou une confiance aveugle en son dévouement pour ses maîtres? Pour nous, l'explication de cette conduite étrange serait plutôt dans la mystique incurie où l'empereur était tombé dans ses derniers jours. C'est ce qu'insinue la relation impériale. « Un jour, y est-il dit, le prince Galitzin, tout en expri-« mant l'espoir que l'empereur reviendrait plein de santé dans sa capitale « (c'était lors du départ pour Taganrog), se permit toutefois de faire observer « combien il serait imprudent de laisser secrets, pendant une longue absence « du souverain, des actes qui changeaient l'ordre de la succession ; le prince « ajouta qu'en cas de malheur imprévu cela pourrait entraîner de graves « désordres. L'empereur parut d'abord frappé de la justesse de cette obser-« vation ; mais, après un moment de silence, il leva ses yeux au ciel, et dit : « Remettons-nous-en à Dieu ; il saura mieux ordonner les choses que nous « autres faibles mortels. » (Page 44.) Le ministre n'insista pas, et aucun des confidents de l'empereur ne montra plus de courage, pas même sa mère, qui, elle du moins, n'avait pas pour excuse la crainte d'une disgrâce ou le pieux oubli des intérêts de ce monde.

Aussi, à partir de ce jour, Alexandre s'abandonna-t-il davantage à ses préoccupations religieuses, vivant plus retiré, visitant plus souvent les églises, les couvents, et conversant dans leurs cellules avec les reclus les plus renommés pour leur sainteté. Il ressentait ce trouble religieux dont la haute société russe fut alors saisie. C'était, on se le rappelle, le temps des grandes conversions catholiques préparées par les entretiens de M. de Maistre et par les Jésuites, que le clergé russe venait de faire renvoyer. Comme tous les esprits élevés, Alexandre avait ressenti un grand ébranlement. Mais fut-il entraîné vers le catholicisme jusqu'à abjurer secrètement, comme le bruit en courut à sa mort? Voici ce que l'on sait de plus positif à cet égard. L'empereur avait auprès de lui, comme aide-de-camp, un Français catholique, le général Michaud, homme de mérite et connu pour sa piété sincère. Alexandre, qui l'avait toujours beaucoup goûté, le vit plus fréquemment et plus intimement dans les dernières années de sa vie, et on ne peut douter qu'il ne l'ait mis dans le secret de ses perplexités religieuses; la conversation avec le général inclinait volontiers vers les choses de l'ordre spirituel. Or un érudit grave et honnête, Moroni, dans son grand Dictionnaire ecclésiastique (*Dizionario ecclesiastico. Venezia*), affirme avoir eu entre ses mains une lettre du général Michaud, par laquelle ce loyal militaire informait le pape Léon XII que le souverain qui l'avait honoré de sa confiance, et près de qui il était resté jusqu'au dernier jour, le pacificateur généreux de l'Europe, l'autocrate que les peuples appelaient le *béni*, était mort dans l'unité de la foi catholique.

Mais, s'il est permis de garder des doutes sur la conversion de l'empereur Alexandre, on ne saurait guère en conserver sur celle de son frère le grand-duc Constantin. On sait l'amour qu'il avait pour la comtesse de Lowitz et l'empire qu'exerçait sur lui cette belle et vertueuse femme à laquelle il avait

sacrifié le trône. Or la comtesse était Polonaise et catholique ardente. Son vœu le plus vif fut toujours de ramener le prince russe à la foi. C'était, à ses yeux, la mission que lui avait réservée la Providence, en conduisant à ses pieds le farouche petit-fils de Catherine II. Jamais elle ne perdit de vue ce but. On put croire quelquefois qu'elle désespérait de l'atteindre; mais, vers les derniers jours de la vie de ce prince, on observa qu'elle était plus calme et que, au milieu de ses pleurs, un secret bonheur rayonnait dans ses yeux. Que s'était-il passé? Les lignes suivantes d'une lettre qu'elle écrivit à un ami, en lui apprenant la mort de Constantin, peuvent l'expliquer: « Dans mon malheur, Dieu m'a du moins réservé une consolation : le plus cher de mes vœux a été exaucé. »

La mort du grand-duc Constantin nous ramène au ridicule et sanglant imbroglio qui suivit celle d'Alexandre. La conduite de Constantin fut, dans ces circonstances, celle d'un homme d'honneur. Il avait renoncé au trône de Russie; mais, à l'exception de sa mère et de trois ou quatre confidents, personne ne le savait dans l'empire. Tout porte à croire que le grand-duc Nicolas l'ignorait lui-même, et, dans tous les cas, il eût été impuissant à l'empêcher de reprendre le trône; car la nation attendait Constantin, pour qui, malgré l'inégalité passionnée de son caractère, elle avait une vive sympathie. Mais le prince n'eut pas un instant la pensée de profiter de l'affection populaire et de l'impolitique silence gardé sur sa renonciation. Il fit lui-même une lecture solennelle de cet acte devant toute la cour et en renouvela l'engagement dans une lettre à son frère et à sa mère. Puis, comme autour de lui on ne cessait pas de lui insinuer que sa promesse, restée secrète, ne l'engageait à rien, et que des courtisans persistaient à lui donner le titre de *Majesté :* « Je vous prie encore une fois, s'écria-t-il avec colère, de ne pas me donner ce titre; rappelez-vous que c'est désormais Nicolas Pawlovitch qui est notre souverain légitime ! »

L'histoire doit signaler cette grandeur d'âme avec d'autant plus d'empressement que l'opinion a été moins favorable à ce prince et que, dans sa famille surtout, on était loin de lui supposer un tel désintéressement du pouvoir. C'est cette crainte qu'on avait de son ambition qui explique le trouble dont furent saisis ses frères et sa mère à la nouvelle qu'Alexandre se mourait. La relation officielle en fait un tableau animé, mais qui ne frappe pas par la grandeur : ce sont des évanouissements, des cris, des larmes, une confusion toute bourgeoise, où chacun agit à part, sans concert, sans réflexion. L'impératrice mère, qui a le secret de la situation, se laisse aller aux sanglots toute une longue nuit, à côté de son fils Nicolas, sans lui apprendre qu'il est empereur, sans lui dire un mot de ses intérêts et de ceux de l'État. Nicolas de son côté, soit pitié, soit égard pour cette défaillance morale, évite d'arracher sa mère à sa douleur, s'esquive de son appartement, et, la mort de son frère connue, court à tous les corps de garde du palais faire prêter serment par les compagnies de service au grand-duc Constantin. Il lui prête serment lui-même entre les mains des aumôniers de la chapelle, qu'il retient pour cela à l'autel où ils viennent d'achever les prières pour l'empereur défunt. — « Nicolas, qu'avez-vous fait? s'écrie l'impératrice mère épouvantée, quand elle apprend ces détails de la bouche même du prince ; ne savez-vous donc

pas qu'il y a un acte qui vous nomme héritier présomptif? » (*Avénement au trône*, pag. 74.)

C'était penser un peu tard à le lui apprendre! Mais le grand-duc l'ignorait-il en effet? Question grave et qui intéresse son honneur; car, dans cette relation qu'il a rédigée ou fait rédiger de son avénement, et qui fait l'objet de notre travail, il affirme en termes un peu embarrassés, il est vrai, mais que précise l'ensemble du récit, que c'était la première fois qu'il l'apprenait d'une façon aussi positive. Mais, s'il en avait ouï parler, pourquoi ne pas chercher à s'en éclaircir auprès des ministres, ou du moins auprès de sa mère? et quelle raison le pressait de prêter ou de faire prêter un serment qu'il n'y avait pas d'inconvénient à ajourner, tandis qu'il y avait, à se presser, des dangers manifestes?

M. Hertzen, dans sa réfutation de la *Relation officielle de l'avénement* de l'empereur Nicolas (*14 dekabria* 1825, pag. 218), prête ici à ce prince un calcul machiavélique auquel nous ne voulons pas croire. Selon lui, l'empressement du grand-duc Nicolas fut une scène de haute comédie politique. Nicolas voulut avoir, avec la satisfaction de ses projets ambitieux, le bénéfice d'un désintéressement bien joué, et il compromit sans hésiter la paix de son pays pour se poser aux yeux de ses contemporains et de la postérité comme le défenseur chevaleresque des lois constitutives de l'État et des droits hiérarchiques des familles princières.

Tant de raffinement n'est pas nécessaire pour expliquer la conduite du grand-duc Nicolas en cette occasion. S'il mit tant de précipitation à reconnaître et à faire proclamer son frère, c'est tout simplement qu'il eut peur. Oui, le grand-duc Nicolas craignit la colère du grand-duc Constantin. Il connaissait les passions terribles de ce demi-Tartare, il ne croyait point à l'admirable changement qu'avait produit en lui l'amour d'une noble femme, et peut-être déjà la foi catholique dans laquelle il mourut probablement, comme nous l'avons dit; il craignit que l'ambition de régner ne l'eût repris. Savait-on s'il n'allait pas redemander le trône, qu'il avait sacrifié dans un de ces élans de générosité qui lui étaient si naturels, mais qui faisaient si souvent place aussi à des accès tout contraires? C'était l'appréciation de l'archevêque de Moscou, nous dit la *Relation de l'avénement* (page 92), et cet effroi du prélat suffit à nous expliquer celui du grand-duc. Rien n'était aussi facile à Constantin que de venir prendre la couronne; il avait pour lui, en Russie, les sympathies de la nation, et, en Pologne, une armée magnifique et dévouée. Malheur alors à qui n'eût pas été pour lui! Nicolas savait de quoi sa colère était capable, et il manœuvra pour en être à l'abri, à toute éventualité. Voilà, selon nous, pourquoi il crut prudent de le faire proclamer d'abord, sauf à demander pour lui-même un nouveau serment si le tzarévitch persistait dans sa renonciation. Il n'y a là, ce semble, aucun machiavélisme; et, s'il n'avait mis dans cette démarche une précipitation et une cachoterie qui eurent des suites funestes, on pourrait écrire que l'empereur Nicolas ne fut que prudent. Que, plus tard, il se soit laissé dire, par ses courtisans, qu'il avait été chevaleresque, héroïque; et que même il l'ait cru, rien de plus naturel; et il faut excuser le baron de Korff de l'avoir écrit sous sa dictée dans la *Relation de l'avénement*.

Mais, si nous sommes, à cet égard, disposé à plus d'indulgence que M. Hertzen, il est un point, dans cette relation, que nous ne saurions pardonner : c'est le défaut de sincérité, de loyauté, dans toute la partie consacrée au récit de la conspiration qui éclata lors de la proclamation de l'avénement du grand-duc Nicolas. On sait, par les détails qui furent rendus publics par le gouvernement et par ceux qui l'on apprit d'ailleurs, combien cette conspiration était grave. Ce n'était plus une de ces conjurations de palais, comme en avait vu fréquemment cette monarchie semi-orientale des tzars; il n'y allait pas seulement d'un changement d'empereur, mais de la destruction même du pouvoir impérial ; il ne s'agissait pas, pour les conjurés, de se choisir un maître entre les survivants des petits-fils de Catherine, mais de les écarter tous du trône et de substituer à l'humiliante autocratie sous laquelle était courbé depuis des siècles un des plus beaux rameaux de la race slave, quelqu'une des formes autonomiques dont les pays occidentaux offraient alors l'exemple, une monarchie représentative comme en France, ou une république fédérative comme en Suisse et aux États-Unis d'Amérique. Si elle ne descendait pas dans le peuple, en revanche la conjuration s'étendait d'un bout à l'autre de l'empire. Ses membres appartenaient, pour la plupart, aux grandes familles, et ceux d'entre eux qui n'avaient pas l'éclat de la naissance brillaient par celui de l'instruction et des talents. Sauf de rares exceptions, c'était, à tous égards, l'élite de la nation russe.

Eh bien, cette vaste et redoutable conspiration, la *Relation de l'avénement* s'efforce de la présenter comme un complot sans conséquence, comme l'entreprise de quelques jeunes gens sans valeur, sans considération, et l'insurrection qui en fut la suite comme une échauffourée dénuée de gravité. En réduisant cet événement à de telles proportions, l'auteur du récit ne s'aperçoit pas qu'il diminue d'autant la gloire de son héros. Si le soulèvement du 14-25 décembre 1825 fut si peu de chose, il y eut à le réprimer peu de mérite, et beaucoup de cruauté à en punir, comme on le fit, les auteurs. Non, c'est en vain que, dans ces mémoires posthumes, l'empereur Nicolas cherche à donner le change à la postérité sur le caractère des événements qui signalèrent son avénement au trône : il a pris soin de se démentir par toute la conduite de son règne. Non, il s'était vu dès le premier jour face à face avec la révolution dans son pays, et avait engagé avec elle un duel à mort. Pourquoi le cacher, quand le monde entier le savait, quand tous les actes de son règne le proclamaient? Il y aurait eu plus de grandeur à avouer cette lutte hardie d'un homme contre son siècle qu'à chercher petitement à induire l'histoire en erreur. L'empereur Nicolas s'est trompé, s'il a cru que ses assertions personnelles prévaudraient contre les informations de tout genre dont le monde est en possession. On n'a jamais caché la vérité pour longtemps; et il faudrait s'étonner qu'un homme aussi éminent d'ailleurs que le défunt empereur de Russie ait essayé de le faire à la face des contemporains et des acteurs de l'événement qu'il raconte, si l'on ne savait quel mépris l'on professe pour l'opinion dans les gouvernements despotiques.

M. Hertzen a donc eu beau jeu à réfuter la *Relation impériale de l'avénement* de l'empereur Nicolas ; il en a montré, les pièces officielles à la main, les contradictions, les inexactitudes..... nous n'osons dire davantage : les notes

dont il a accompagné ces documents sont curieuses, et offrent notamment sur les auteurs de la conspiration de 1825, sur leurs idées et leurs plans, des renseignements pleins d'intérêt et que consultera l'histoire. Les limites de cet article ne nous permettent pas de le suivre dans ces détails.

Nous n'entrerons pas non plus, du moins pour aujourd'hui, dans l'examen des publications politiques que le même écrivain dirige à Londres. Romancier de premier ordre, M. Hertzen s'est fait pamphlétaire, et, dans cette nouvelle carrière, il déploie une grande activité. Il publie et rédige presque seul deux journaux mensuels : *Kolokol* (la Cloche), feuille légère et épigrammatique, et *Poliarnaïa zvezda* (l'Étoile polaire), revue sérieuse et de haute politique. Imprimé dans un format portatif et commode, le *Kolokol* passe la frontière malgré la surveillance de la douane, et va répandre en Russie, avec les épigrammes acérées dont il poursuit les fonctionnaires prévaricateurs, les semences du socialisme le plus radical. Sous une forme moins aristophanesque, le *Poliarnaïa zvezda* propage dans les classes lettrées les mêmes doctrines. Une foule d'écrits séparés, et tous accommodés à une émission clandestine, aident encore à l'œuvre démocratique. Les renseignements nous manquent pour apprécier l'effet que produisent en Russie tous ces efforts ; mais la régularité avec laquelle se poursuit l'entreprise nous porte à croire à son succès.

II

La littérature russe, avons-nous dit en commençant, a encore, au dehors, un autre foyer. Celui-ci est en Allemagne. Leipsick est le centre d'où émanent des publications toutes politiques aussi, mais d'un caractère plus noble et d'un meilleur esprit. Une pensée élevée, honnête et d'un patriotisme intelligent, quoique exagéré parfois, préside à la direction du recueil intitulé : *Rousskij zagranitchnij sbornik* (Mélanges russes étrangers). On pourrait appeler les collaborateurs de cette publication : les progressistes nationaux. Ils veulent améliorer leur pays, mais sans le révolutionner, et croient qu'il possède en lui tous les éléments d'un régime de liberté, de lumière et de force, et que, sans rien emprunter du dehors, la Russie peut s'élever au niveau des peuples les plus avancés de l'Occident. Nous pensons, quant à nous, que l'amour de leur pays les abuse, et que la Russie a, dans ses instincts nationaux et dans sa religion en particulier, des obstacles insurmontables au progrès social vers lequel elle tend. Mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans un pareil débat, bien qu'il y eût plaisir à l'engager avec des hommes aussi loyaux que les écrivains du *Zagranitchnij sbornik*. On ne peut, en effet, s'exécuter avec plus de franchise qu'ils le font dans l'examen où ils se sont engagés des causes d'infériorité où est leur pays par rapport au reste des nations de l'Europe. Une de leurs livraisons, la plus importante, a pour objet l'état de l'Église en Russie (*opissanie selskovo doukhovenstva*). Cet ouvrage, qui est l'œuvre d'un prêtre, bien qu'incomplet, puisqu'il ne peint que le clergé inférieur, se recommande par la consciencieuse exactitude des faits. Nous ne faisons que signaler ici cet important travail, espérant en faire bientôt l'objet d'un examen particulier. Disons pourtant que la réforme

que demande l'auteur, fût-elle aussi complète qu'il la désire, ne remédierait que faiblement à l'état de dégradation du bas clergé russe. Il n'y a que son union avec l'Église universelle qui puisse lui rendre sa dignité perdue.

Si de l'église nous passons à l'armée avec les auteurs *Zagranitchnij sbornik*, nous trouvons encore la même sincérité dans les aveux. Deux de leurs brochures sont relatives à la dernière guerre. Le souvenir en est amer pour les Russes. Avoir été contraint de lever le siége de Silistrie, avoir été vaincu à l'Alma, vaincu à Inkermann et vaincu à Tractir; avoir dû livrer Sébastopol, cela est dur pour un peuple à qui son souverain avait persuadé qu'il était invincible. Nous comprenons cette douleur et y sympathisons d'autant plus volontiers, que les écrivains à qui nous avons à faire ne chicaneront point sur leurs défaites. Mais, tout en les avouant, ils s'efforcent d'en rejeter la faute sur d'autres que sur les soldats. Ceux-ci, en effet, ont été parfaitement braves, et leurs officiers, en général, ont été dignes d'eux. D'où vient donc qu'ils ont été vaincus? Le voici : ils manquaient de généraux.

« La sainte Russie a beaucoup de bonnes choses, s'écrie l'auteur de *Niemtsi in Dounaï* (*Les Allemands et le Danube*), beaucoup d'or, beaucoup de richesses, beaucoup de luxe, beaucoup d'établissements publics, beaucoup de cœur. Le tzar russe a une armée nombreuse et forte.... Une seule chose lui manque, au grand tzar : il n'a pas de généraux pour son armée. Il le sait, le tzar, et il fait des généraux à toutes les fêtes de la famille impériale; il en fait par douzaines. Mais ces généraux sont, comme tout ce qui se fabrique à la grosse, de la pacotille [1]. »

Le type de ces généraux de salon, d'après le *Zagranitchnij sbornik*, est le fameux Menchikoff, ministre plénipotentiaire à Constantinople et général en chef de l'armée d'Orient. En effet, ce que nous apprend de la légèreté, de l'outrecuidance et de l'impéritie de ce vieillard, l'auteur du *Journal de Sébastopol* (*journal Sévastopolia*), passe toute croyance. Dans les cercles de Saint-Pétersbourg, c'était un bel esprit redouté; il passait pour manier habilement l'épigramme, et il n'avait d'égal dans le calembour que le frère de l'empereur, le grand-duc Michel [2]. A l'armée, il affectait la gravité la plus profonde : réservé, silencieux, il ne prenait conseil que de lui-même et ne communiquait ses desseins à personne. — « Si mon bonnet savait ce que j'ai le projet de faire demain, disait-il, je le jetterais à la mer. » (Pag. 39.) C'eût été beau, si de ces discrètes méditations n'étaient sorties des sottises, observe avec raison l'auteur à qui nous empruntons ces détails. Menchikoff avait la confiance exclusive de l'empereur : c'était le Villeroi de ce Louis XIV. Ils décidaient à eux deux tous les plans de campagne, toutes les opérations des troupes. Les

[1] Il y a dans le texte un jeu de mots intraduisible (*vuikhodiat vcié guénerali prazdnié*) fondé sur le mot *prazdnié* qui renferme l'idée de *fête* et *d'oisiveté* tout à la fois.

[2] Un des bons mots et des plus authentiques du prince Menchikoff est celui-ci. C'était en 1851. Un ambassadeur persan était venu à Saint-Pétersbourg, vieillard ennuyé qu'on ne savait comment distraire. — Que lui ferions-nous donc bien voir de curieux? demandait un matin l'empereur Nicolas. A cette époque on achevait le chemin de fer de Moscou, entrepris aux frais de l'État et qui avait coûté des sommes fabuleuses. — Sire, faites-lui voir les comptes du chemin de fer : ce doit être très-curieux.

Le comte Klein-Mikiel, ministre de l'intérieur et des travaux publics, fut disgracié peu après cette sanglante épigramme.

routes de Saint-Pétersbourg à Sébastopol étaient sillonnées de courriers ; les aides de camp étaient exténués de courses en tous sens. Et il ne sortait de tout ce mouvement que des mesures incomplètes. Dès le mois de juin 1854, le prince Menchikoff, prévoyant et craignant une descente des alliés en Crimée, envoya son fils demander des renforts au prince Gortchakoff, commandant en chef de l'armée du Midi. Mais, bientôt rassuré par les mesures superficielles qu'il avait prises, il cessa de craindre et repoussa les conseils prudents qu'on lui donnait. « Actuellement, écrivait-il au général Anenkoff deux jours avant le débarquement du général Saint-Arnaud, actuellement, mes dispositions sont prises, et un débarquement est impossible ; l'ennemi n'osera jamais le tenter. » Et moins de quarante-huit heures après les alliés débarquaient sans presque avoir vu un soldat et sans rencontrer de résistance.

La descente opérée ainsi sans coup férir, Menchikoff, qui n'avait pas su l'empêcher, attendit les alliés sur l'Alma. Ce fut contre l'avis de tous les officiers qu'il accepta là la bataille. Vainement lui représentait-on qu'il fallait se jeter dans Sébastopol et éviter les chances d'une défaite en rase campagne. Il ne voulut entendre à rien. On connaît la fameuse dépêche à son maître la veille de la bataille : « Dans les positions inexpugnables que j'ai prises, je me fais fort de repousser les généraux alliés, eussent-ils deux cent mille hommes. » Ils n'en avaient pas le quart, et le présomptueux général fut défait en quelques heures. Comme il s'enfuyait vers l'intérieur de la Crimée, au lieu de courir s'enfermer dans Sébastopol et d'essayer de sauver au moins ce grand arsenal, les généraux qui l'entouraient lui représentèrent la faute énorme qu'il commettait. « Ne voyez-vous pas que vous exposez la flotte à être prise, lui dit le lieutenant général Korniloff, qui en avait le commandement? — Eh bien, mets-la dans ta poche ! » s'écria le vieillard irrité. (*Journal Sevastopolia*, pag. 7.) Et il écrivit à l'empereur pour rejeter sa défaite sur son armée qui manquait de cœur, disait-il. Puis, visitant les blessés quelques jours après, il eut la cruauté de leur répéter ce dur et injuste reproche : « Sans cœur! sans cœur ! *Douhou malo! douhou malo!* » (*Ibid.*, pag. 13.)

Les malheureux n'étaient pas sans cœur, mais sans pain, sans médicaments. Menchikoff se croyait si bien inattaquable dans sa presqu'île, qu'il n'avait pris aucune précaution pour l'éventualité d'une attaque et des malheurs qui pouvaient s'ensuivre. Il n'avait pas d'intendance, et tout le service de son armée était fait par un munitionnaire (*Podriatschik*) qui réalisait de gros bénéfices. — On n'accuse pas Menchikoff d'avoir partagé avec lui ; et, pour un général russe, c'est un grand éloge.

Le souci des généraux était en ce moment pour Sébastopol, où le prince Menchikoff n'avait jeté que huit bataillons de la réserve avec l'infanterie de marine, et qui n'était pas fortifiée du côté de la terre. Totleben, alors simple officier d'artillerie, fit observer qu'on devrait au moins en fermer l'accès par quelques ouvrages de terre ; mais le prince, qui ne supposait pas que l'ennemi pût attaquer la ville autrement que par mer, répondit avec ironie : « Sans doute pour la protéger contre l'invasion des paysans tartares ! » Et il partit pour Batchisaraï, sans même en prévenir, dit-on, le commandant en chef de la flotte. (*Ibid.*, p. 15.)

Du reste, les prêtres, qui voulaient l'aider en soutenant les soldats par

leurs exhortations, n'étaient pas mieux reçus que les généraux qui lui offraient le secours de leurs conseils. Innocent, archevêque de Kerson, étant venu à l'armée, portant une image de la sainte Vierge réputée miraculeuse, et désirant accompagner les troupes en campagne, Menchikoff le renvoya en lui disant qu'il pourrait se faire prendre avec son image [1].

Ses revers l'avaient rendu défiant, soupçonneux. Il était surtout jaloux du prince Gortschakoff, qui commandait l'armée du Midi, établie aux portes de la Crimée, et qui ne cessait de lui offrir ses services. Il regardait ses offres comme une insulte, ne lui écrivait pas, et recevait fort mal les courriers qu'il lui envoyait, les tenant à l'écart et les renvoyant aussitôt comme des espions, en les empêchant de rien voir de la situation des choses. Cette conduite misérable porta ses fruits : les Français culbutèrent les Russes sur le Belbek, comme ils avaient fait sur l'Alma, et coururent d'un trait jusqu'aux portes de Sébastopol. Ils auraient pu y entrer tambour battant et enseignes déployées, ont dit les Russes. L'auteur du *Journal de Sébastopol* le prétend également, et traite même assez lestement les généraux Raglan et Canrobert pour ne l'avoir point osé. Cette opinion nous est suspecte ; on ne fait sonner si haut notre faute que parce qu'on est fâché que nous ne l'ayons pas faite. C'est un petit moyen de nous rabaisser.

Si les Russes ont été vaincus dans la dernière guerre, la première cause en est donc, selon eux, dans l'incapacité de leurs généraux. Nous ne l'accordons pas sans réserve, on le conçoit, mais nous ne discutons pas. La seconde est bien autrement contestable ; on ne la devinerait jamais : elle vient des Allemands! Il y a trop d'Allemands en Russie, ils envahissent tous les emplois, entravent et annulent la libre, féconde, honnête et intelligente activité des Russes. Nous avions vu, il y a quinze ans, éclater sur les lieux cette antipathie de la race slave contre la race germanique, et nous nous souvenons d'un livre publié précisément sous ce titre : *La Russie envahie par les Allemands*, et qui fit grande sensation à Saint-Pétersbourg et à Moscou. Le parti panslaviste l'avait exploité avec ardeur ; mais ces manifestations haineuses s'étaient arrêtées devant le mécontentement de l'Empereur Nicolas, qui avait la faiblesse de prendre pour lui tout ce qu'on disait contre les Allemands [2]. Mais nous croyions que, depuis, la disposition des esprits avait changé à cet égard. Il n'en est rien, paraît-il ; car nous voyons l'auteur de la brochure, *les Allemands et le Danube*, mettre les Allemands en seconde ligne, immédiatement après la sottise des officiers supérieurs, dans les raisons qui ont

[1] Disons à l'honneur de ce prélat que, obligé de s'éloigner de l'armée, il fit pour elle tout ce qui lui était possible de faire. Passant dans les environs de l'Alma quelques jours après la bataille, il apprit qu'il y avait beaucoup de blessés qu'on n'avait pas relevés. Il promit une récompense aux paysans tatars pour chaque homme qu'on lui apporterait vivant. En deux jours on lui en apporta 150.

[2] Qu'on nous permette sur cette susceptibilité de l'empereur une anecdote que nous tenons de bonne source. Un jour l'empereur Nicolas, dont l'origine est, on le sait, à moitié allemande, passait une revue à Moscou. Après le défilé des troupes, il appelle le prince Th. G. qui commandait un régiment de cavalerie, et lui fait sur les manœuvres de ce régiment des observations peu fondées et qui n'étaient que de malveillantes chicanes. Le prince, qui vit encore et qui est aussi spirituel que peu patient, répondit à la fin : « Bah ! sire, Votre Majesté me fait une querelle d'Allemand ! »

Le lendemain il fut cassé.

empêché le triomphe des Russes. Il y a en Russie, dit-il, des Allemands qui valent mieux que les Russes ; mais c'est le petit nombre. En général, les Allemands établis en Russie songent avant tout à leurs petites affaires. « J'ai connu, continue-t-il, un vieil Allemand, homme honorable, qui m'a dit en secret que, outre les dix commandements de Dieu, les Allemands qui habitent la Russie en ont deux autres à leur usage et qu'ils enseignent religieusement à leurs enfants. Les voici :

« I. Allemands, aimez-vous les uns les autres, plus que Dieu et la patrie.

« II. Allemands, défendez-vous les uns les autres, soutenez-vous, poussez-vous, et vous atteindrez aux échelons élevés de l'échelle de ce monde. — Serre autour de toi tes compatriotes; avance-toi à force de prudence et de politesse, et fonde une famille drue, puissante, et qui devienne maîtresse sur la terre russe. — Pour t'élever haut, sois patient, travaille ; fais les volontés et les fantaisies de ton chef, et moque-toi en secret de sa bêtise. — Un Allemand doit soigneusement éviter toute responsabilité et la rejeter avec soin sur son chef russe. Le supérieur a-t-il commandé, inférieur, ne raisonne pas son ordre, accomplis-le avec les inférieurs, sois poli; ne refuse pas un sourire à l'homme du peuple, appelle-le : Mon brave homme, mon ami...; mais, dès que tu le pourras, écrase-le, mets-le sous le joug — mais toujours en souriant. »

Et pour donner une idée parfaite de cet Allemand qui rampe, qui fait fortune et qui opprime en souriant, l'auteur trace le portrait du général Kotzebue, chef de l'état-major de l'armée du Midi dans la guerre de Crimée. La charge est excellente : « Son premier mérite est d'être Allemand d'origine. Sans talent d'aucune sorte, mais d'une patience sans égale, cet homme, Allemand de corps et Allemand d'esprit, a fait une fortune inouïe. Taille de six pieds moins un pouce, figure rose, bien rasée et bien savonnée, regard sans vie, lèvres éternellement souriantes : voilà ce qui a conduit le général Kotzebue à l'un des grades les plus élevés de l'armée russe. »

Telles sont les dispositions des officiers russes (car l'auteur de *Niemtzi i Dounaï* est officier) envers les Allemands. Ne trouvez-vous pas que le moment est bien choisi pour les attaquer, quand c'est à un Allemand (Totleben) que la Russie doit d'avoir acquis sa vraie gloire dans la dernière guerre, en défendant dix-huit mois Sébastopol contre les forces alliées de l'Angleterre, de la France, du Piémont et de la Turquie ?

Nous bornerons là, pour aujourd'hui, les renseignements que nous offrent le *Zagranitchnij sbornik.* L'examen des livraisons qui nous restent entre les mains nous feraient remonter plus haut dans les faits, au temps de l'historien Karamzin et du ministre Speransky, sur lesquels les auteurs du recueil russe fournissent des détails inédits et curieux, et même jusqu'à Catherine II, dont la mort épouvantable est l'objet d'un récit authentique et qui fait frissonner. Nous ne voulons pas nous écarter aujourd'hui des événements qui se rattachent au règne de l'empereur Nicolas, dont les mémoires sur la conspiration qui éclata à son avénement ont été le point de départ de ce travail.

P. Douhaire.

CHRONIQUE DU MOIS

Nous recevons d'un de nos amis, qui se plaint de l'interruption de nos *Chroniques*, une lettre étendue que nous insérons comme une chronique toute faite.

X....., 20 octobre 1858.

Monsieur le secrétaire de la rédaction,

Abonné fidèle du *Correspondant*, non pas parce qu'il me plaît en tout, mais parce qu'il est le seul organe qui aime et serve à la fois la religion et la liberté, je me plains de l'interruption des *Chroniques*. Je me demande et je vous demande pourquoi vous les avez discontinuées?

J'entends d'ici vos réponses.

On ne peut pas tout dire. Est-ce une raison pour ne rien dire du tout?

Une revue n'est pas un journal. Sans doute, une revue tient le milieu entre le journal et le livre; de plus en plus, les revues tournent aux journaux : aucun article sérieux, des faits divers, des voyages moins les cartes, des descriptions moins les gravures; aucune autre différence entre la revue et le journal que la périodicité moins quotidienne et le format plus petit. Une revue est un journal bimensuel in-octavo, et un journal est une revue quotidienne in-folio. Pour vous, malgré le courant de l'opinion, malgré la paresse des lecteurs, vous persistez à publier des articles sérieux sur des sujets spéciaux; vous êtes un livre plus qu'un journal. Je vous loue et je vous remercie; mais c'est précisément parce que vous n'êtes pas tous les mois divertissant ou opportun, qu'il est bon de conserver un petit coin pour les variétés, les bavardages et les actualités.

Que dire, paraissant une seule fois par mois, qui n'ait été dit par tout le monde? Soit; vous redirez cela, mais en résumé et à votre manière. Nous savons tous qu'il fait beau aujourd'hui et qu'il faisait froid hier; et pourtant nous sommes bien aises que des observateurs tiennent tous les jours note à l'Observatoire des degrés du thermomètre et nous présentent à la fin du mois une table météorologique. Vous prendrez des notes, et vous nous direz chaque mois les faits du jour et les signes du temps.

Mais, il n'y pas de faits, il n'y a pas de signes, ou bien ce qu'on en pense ne saurait être dit tout haut. Vous vous trompez; il y a des faits, et je vais énumérer quelques-uns de ceux qui, même en province, passent au bout de ma lunette. Il est permis de parler de beaucoup de choses; la peur est exagérée; la réserve l'emporte sur la nécessité, disait un grand orateur il y a plusieurs années.

Ainsi il est permis de dire qu'on aime la liberté, et d'ajouter qu'on l'espère, puisque le chef du gouvernement nous l'a lui-même promise en récompense, quand nous serions bien sages. Je suis de ceux qui ont confiance dans cette promesse; aussi je m'applaudis de constater, en lisant les journaux, du moins les journaux parisiens, les Revues, les chroniques, les discours, que le mot de liberté, sinon la chose, reprend faveur : pardonnez-moi ce terme, le mot est lâché, on ne le rattrapera plus. Oui, grâce à la tolérance louable

d'une administration meilleure, grâce à l'esprit français, dont les sommeils ne sont pas perpétuels, ce mouvement, ce zéphyr parvient jusque dans ma retraite. J'y ai toujours compté. On parle de l'aplatissement universel, on cite quelques caractères restés debout au milieu d'un affaissement lamentable. Le domaine des idées, en France, ressemble beaucoup à une forêt mise en coupe réglée; après la coupe, un passant s'écrie : Voyez quel désastre; tout est par terre; à peine quelques vieilles écorces montrent ce que c'est qu'un chêne; les jeunes arbres sont rares et ne promettent rien. Attendez quelques années, une nouvelle forêt repousse; la masse était abattue, mais la séve n'était pas morte. Dieu veuille que cette fois les épines, bien plus fécondes quand tout est petit que quand tout est grand, n'étouffent pas les jeunes branches, et le taillis sera digne de devenir futaie.

Oui, croyez-moi, la France est le peuple le plus changeant et le moins changé. A quoi pensez-vous qu'elle s'intéresse depuis deux mois?

Au milieu du silence, elle écoute des discours.

Vous trouverez bon que je ne parle pas des discours d'apparat. Quelques-uns doivent faire sourire surtout ceux auxquels ils s'adressent; mais les discours sont encore dépassés par les relations des journalistes. On a guindé l'enthousiasme sur un tel ton, que chaque orateur, chaque narrateur, n'a plus d'autre ressource que de gonfler et d'exagérer les mots, plus d'autre courage que d'inventer un superlatif nouveau. Montaigne disait : « Je n'ay « ni la faculté ni le goust de ces langues, offres d'affection et de service; « je n'en crois pas tant et me déplaist d'en dire guère outre que j'en crois. « C'est bien loin de l'usage présent; car il ne fut jamais si abjecte et « servile prostitution de présentations, la vie, l'âme, dévotion, adoration, « serf, esclave : tous ces mots y courent si vulgairement que, quand ils veu- « lent faire sentir une plus expresse volonté et plus respectueuse, ils n'ont « plus de manière pour l'exprimer. » Ainsi, quand M. Troplong compare les avantages de la centralisation aux mouvements du sang qui portent la vie du cœur aux extrémités, il est trop érudit et trop intelligent pour avoir cru se servir d'une image nouvelle ou éloquente. Un journaliste s'écrie : Cette image restera... Ce discours tombant sur de fausses théories est « *comme un lever de soleil sur des brouillards.* » Voilà qui est flatteur! trouvez donc après cela des superlatifs! Mieux vaudrait un sage ennemi. Un autre journaliste décrit ainsi la cathédrale de Reims : « Ces pierres parleront éternellement « la langue du peuple, telle qu'elle se fait entendre quand elle n'est pas défi- « gurée par d'ambitieux et infidèles interprètes, c'est-à-dire une langue reli- « gieuse et forte, où se réfléchissent les idées générales et les croyances sin- « cères, qui sont l'appui des gouvernements stables. » Voilà des pierres bien éloquentes, mais un journaliste qui l'est bien peu!

Non, non, je ne vous reproche pas de laisser dans l'oubli ce genre de littérature. Mais pourquoi ne pas parler de discours qui sont de vrais événements, et ne pas remarquer que la France est tout entière à écouter ces discours?

Ainsi, à Cherbourg, l'Empereur cimente l'alliance anglaise; à Londres, M. Roebuck plaisante nos forces maritimes, comme on fredonne quand on a peur; à Saint-Étienne, M. de Persigny développe les avantages et les motifs de cette précieuse alliance, que M. de Metternich a si bien comparée autrefois à l'alliance de l'homme et du cheval, excellente à condition d'être l'homme; à Limoges, le prince Napoléon loue l'initiative individuelle; à Moulins, M. le comte de Morny prêche la décentralisation; à Clamecy, M. Dupin, à Cormeilles, M. Troplong, adressent à des réunions agricoles d'importantes leçons de politique.

Quel enfantillage, direz-vous, de citer ces discours comme une réminiscence ou un espoir du parlementarisme! Jamais on n'a interdit la parole, cette gloire et ce penchant de l'esprit français, mais voilà le miracle! Nous avons toujours la parole, nous n'avons plus la discussion.

Vous vous trompez, on discute sans le vouloir. Vous voyez bien que M. Troplong approuve la centralisation et que M. de Morny l'attaque; le président du sénat ne craint pas la dépopulation des campagnes, et un de ses collègues de l'Institut la signale avec effroi; il défend le partage forcé des biens, et un conseiller d'État, M. le Play, préfère la liberté des successions. Ainsi non-seulement on parle, mais encore on discute : seulement on ne conclut pas. Les arguments se promènent à distance, en ligne parallèle, sans se croiser ou s'aborder jamais; on croyait avoir la parole moins la discussion, on a la discussion moins la victoire de la vérité. Je dois convenir de ceci.

Je conviens aussi que, dans tous ces discours, il est peu question de liberté politique. Mais voyez ce fait significatif : Notre ministre des affaires étrangères, l'ambassadeur de la libérale Angleterre, celui de l'Autriche, où l'on préfère l'autorité, celui de la Prusse, où l'on oscille de l'une à l'autre, celui du Piémont, qui est en veine de parlementarisme, et celui de la Turquie, où le bâton n'a pas disparu, se sont réunis pour organiser les principautés danubiennes. D'une telle réunion, et d'études profondes et sincères, de délibérations prolongées, qu'est il sorti? Il est sorti une constitution libérale et parlementaire. Bajazet Ier, Soliman II, Sélim Ier et Mahmoud II sont invoqués en tête d'une convention qui admet un pouvoir exécutif électif, — un pouvoir législatif libre avec le droit d'initiative libre, — une magistrature graduellement inamovible, — des ministres responsables, — un budget soumis aux amendements et discuté en public, — le suffrage à deux degrés, — l'égalité devant la loi, — la liberté des cultes, — les priviléges abolis, — les institutions municipales encouragées, — enfin le gouvernement parlementaire et toutes nos libertés civiles.

De mauvais plaisants, et des plaisants allemands par-dessus le marché, ont bien osé rire de ce que la France et l'Autriche, qui ont proscrit le gouvernement parlementaire chez elles, se soient mises d'accord pour en doter la Moldo-Valachie. Quoi qu'il en soit, l'avenir prouvera si les Valaques étaient dignes d'être libres et si nous sommes dignes d'être Valaques.

Si l'opinion ne s'occupe pas encore beaucoup de liberté politique, il est une autre liberté dont on ne se lasse pas de parler : c'est la *liberté religieuse*. Vous l'avez souvent remarqué, monsieur : dans l'embarras où l'on est de parler librement de toutes choses, on se dédommage amplement aux dépens de la religion. Chacun a son avis, parce qu'en effet, en cette matière, chacun doit avoir son avis; les plus indifférents le sont du bout des lèvres; au fond de l'âme, on n'est pas si tranquille, et les plus audacieux ne parlent si haut que dans l'espoir de faire taire le murmure secret de leur conscience. En outre, le catholicisme, qu'on accuse d'intolérance, est fort bon prince; il laisse dire, il prie même pour ceux qui l'injurient. Ce n'est pas tout. Ceux qui ont la démangeaison d'attaquer la religion trouvent dans l'*Univers* de quoi se satisfaire, ils n'ont que l'embarras du choix entre les prétextes qu'on leur offre, et nous sommes assourdis de dialogues agaçants entre les exagérations hautaines de M. Veuillot et les lourdes agressions de M. Alloury ou de M. Jourdan.

Voilà, monsieur, pour votre chronique un rôle très-utile et très-chargé.

Pourquoi ne pas relever plus souvent la mauvaise foi du *Journal des Débats*, si singulièrement composé de très-honnêtes chrétiens et d'adversaires déclarés du christianisme? Je lis de préférence ce journal, je l'aime souvent

pour les qualités de sa rédaction, l'abondance de ses informations et tant d'autres mérites réels. Mais je ne m'habitue pas à y voir M. Dollfus à côté de M. de Sacy. Je voudrais poser à M. Paradol ces deux questions : Avant de discuter sur les miracles, croyez-vous aux miracles? Nous, croyants, nous avons le droit de penser que tel fait n'est pas un miracle, parce que tel autre est, dans notre ferme conviction, un miracle réel. Que pensez-vous de ceux de l'Évangile?

Vous aimez la liberté des cultes; je l'aime comme vous. Il y a deux classes d'hommes qui veulent la liberté : ceux qui croient à la vérité, afin d'être libres de la répandre; ceux qui n'y croient pas, afin d'être libres de la fuir. Vous êtes de la seconde classe, je suis de la première : peu importe, unissons-nous pour obtenir la même chose. Mais soyez conséquent; je veux la liberté, rien que la liberté, mais toute la liberté. Etes-vous prêt à m'accorder toute la liberté de l'Eglise catholique? Savez-vous à quoi cela vous engage? Savez-vous que, depuis le droit de bâtir jusqu'au droit d'enterrer, depuis le droit de sonner jusqu'au droit de bénir, depuis le droit de nommer les évêques jusqu'à celui de nommer les chapelains, depuis les conciles jusqu'aux communautés, l'Église est emmaillotée par le réseau inextricable des interventions administratives? Voulez-vous me prêter vos ciseaux pour couper tous ces fils? Je vous accorde alors de bon cœur toutes vos demandes. Ce n'est pas suffisamment croire à la vérité que de douter de sa puissance, quand elle est libre. Mais rendez-la libre.

J'aurais bien des choses à dire encore à M. Paradol. Je voudrais lui rappeler que le système d'autorisation préalable avec prohibition *dans l'intérêt des mœurs publiques*, en matière d'écoles primaires, est passé dans la loi de 1850 d'un projet de 1847, préparé sous le ministère de M. Guizot par les mains de M. de Salvandy, et déjà présenté aux chambres par un rapport de M. Plougoulm, au moment où éclata la révolution de 1848.

Je voudrais savoir aussi pourquoi M. Alloury s'occupe si peu des sœurs du Portugal, menacées, injuriées, calomniées, comme l'ont été les religieux du Saint-Bernard par cette démagogie suisse, si éloquemment dénoncée non-seulement par M. de Montalembert, mais par les *Débats* eux-mêmes, et pourquoi il se soucie moins de ces nobles filles de la France que d'un juif italien.

Quant à cette affaire de Mortara, qui suscite tant de bruit et dont la presse irréligieuse et révolutionnaire se fait une arme de guerre, je comprends que vous attendiez encore pour en parler. La question préoccupe, sans doute à l'heure qu'il est, les méditations du Saint-Père. Au lieu de vous laisser troubler et entraîner à discuter avec passion, vous attendrez dans un calme respectueux, assurés que, lorsque le Père des fidèles aura parlé, tous reconnaîtront que sa volonté a été de concilier une pensée de charité envers le fils avec les droits légitimes du père.

Ce qui a lieu de nous surprendre, c'est que, parmi les plus ardents accusateurs du gouvernement romain, nous retrouvons les mêmes hommes qui, avant 1848, soutenaient le droit de l'État à intervenir dans l'éducation des enfants. Comment ces amis de la justice ont-ils autrefois refusé aux pères de famille catholique ce qu'ils réclament si énergiquement pour le juif de Bologne?

Que de choses encore devraient figurer dans votre *Chronique!* Vous avez été les premiers à rappeler les droits, les devoirs et les intérêts de la France en Cochinchine ; vous nous avez donné un excellent article sur les premiers martyrs de la Chine. Mais ne nous raconterez-vous pas en détail cette mémorable expédition anglo-française, qui a amené le traité signé par lord Elgin et le baron Gros?

L'avouerai-je? cette expédition me remplit d'enthousiasme; on ne fait

jamais autant d'attention aux semailles qu'aux moissons, aux événements qui commencent qu'aux événements qui finissent. La Chine ouverte au monde, quels résultats pour la civilisation dans cent ans! Alors on citera le nom du missionnaire Chapdelaine comme on répète le nom du premier soldat qui a mis le pied sur le rempart de la tour Malakoff. Que de prédictions on pourrait tenter à propos de ce grand succès, qui fait honneur à notre gouvernement, à notre nation, à notre siècle! Mais déjà on doute, on se refroidit, on se désenchante. On prétend que le traité sera violé, que les nouvelles promesses auront le sort des anciennes !

Quand cela serait vrai, n'est-ce donc pas un résultat déjà immense et sublime que cette manifestation de la supériorité morale d'une poignée de soldats chrétiens sur une tourbe de trois cents millions de païens? N'est-ce pas une garantie toute nouvelle que l'intervention simultanée des quatre plus grandes puissances du monde, la rapidité des moyens d'approche, la sûreté des moyens de combat? Mais quoi! on violera le traité, dites-vous. Eh bien, on se souviendra du proverbe chinois : *Si tu me trompes une fois, c'est ta faute; mais, si tu me trompes deux fois, c'est la mienne;* — on recommencera avec plus d'énergie. On assassinera les ambassadeurs ! J'en gémis pour eux ; mais leur âme ira droit au ciel, et leur mort assurera le triomphe. On reste froid devant le sang d'un millier de missionnaires ; on ne résiste pas au sang d'une demi-douzaine de diplomates.

Je compte sur le sang déjà répandu pour susciter enfin de vigoureuses représailles contre ce fanatisme musulman qui égorge nos consuls à Djeddah. On avait cru que le même forfait s'était reproduit à Tétouan. Les journaux commençaient à sonner le tocsin; j'aurais volontiers tiré à la corde pour qu'il sonnât plus fort. Quand donc nous mettrons-nous enfin en colère contre l'audace croissante de la renaissance musulmane! On s'endort pendant que Mahomet étend sur un tiers de ce monde son règne dévastateur. On a même des mots câlins pour trouver à cette religion fatale des charmes et une vertu qui lui est propre. Dans la livraison du 1er octobre de la *Revue des Deux-Mondes*, à la fin d'un excellent article sur le Sénégal, je lis trois pages en l'honneur du Coran; on se défend *de ces sentiments qui sont des préjugés contre lesquels la justice doit réclamer.* On a donc oublié ces grandes paroles de Bossuet :

« Je regarde la puissance mahométane comme un océan indomptable,
« toujours prêt à inonder toute l'Église, sa furie n'étant arrêtée que par des
« digues entr'ouvertes : ce sont les puissances chrétiennes toujours cruel-
« lement divisées. »

Ah ! monsieur, que de sujets importants vous offriraient ainsi les événements pour remplir vos *Chroniques* mensuelles; sans parler de tant de faits consolants pour les cœurs catholiques, comme l'assemblée de Cologne, l'inauguration de tant d'églises, les progrès des colléges ou des écoles, ceux des missions, les combats pour la liberté des catholiques du Piémont ou de la Belgique! Mais je m'arrête; vos abonnés se joindront à moi, je l'espère, pour réclamer une *Chronique;* croyez-moi, il y a moyen d'en composer une chaque mois qui ne sera ni compromettante, ni ennuyeuse, ni inutile.

Agréez, etc. *Pour extrait :* P. DOUHAIRE.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

SAINT BENOIT[1]

I

Saint Benoît naquit en l'an de Notre-Seigneur 480. L'Europe n'a peut-être jamais connu d'époque plus calamiteuse, et en apparence plus désespérée, que celle dont cette date fixe l'apogée. La confusion, la corruption, le désespoir et la mort étaient partout. La dissolution sociale semblait complète. On eût dit le pouvoir, les mœurs, les lois, les sciences, les arts, la religion elle-même, condamnés à une irremédiable ruine. Les germes d'une prochaine et splendide renaissance se cachaient encore à tous les yeux sous les décombres d'un monde qui s'écroulait. L'Église était plus que jamais empestée par l'hérésie, par les schismes, par les divisions, que cherchaient en vain à réprimer les pieux, mais obscurs successeurs de saint Léon le Grand sur le siége apostolique. Il n'y avait pas dans tout l'ancien monde romain un prince qui ne fût ou païen, ou arien, ou eutychien. L'institut monastique, après avoir donné à l'Église tant de docteurs et de saints, glissait en Orient sur une pente qu'il ne devait plus remonter ; il paraissait en Occident même atteint d'une décadence précoce, et, comme le reste du clergé, les moines donnaient trop souvent l'exemple du désordre et du scandale.

Dans l'ordre temporel, l'édifice politique créé par Auguste, ce colossal assemblage de deux cents millions de créatures humaines dont pas une seule n'avait le droit de se dire libre, achevait de tomber en poussière sous les coups des Barbares.

En Occident, le dernier fantôme impérial venait de disparaître. Odoacre, le chef des Hérules, avait arraché, en 476, à Augustule, la pourpre des Césars, et, dédaignant de s'en revêtir, il avait achevé de combler le cloaque qui s'appelait l'empire romain, et où se consu-

[1] Nous avons pensé que nos lecteurs verraient avec plaisir un premier fragment de l'ouvrage que prépare depuis si longtemps M. le comte de Montalembert sur l'histoire des ordres monastiques : on espère que les deux premiers volumes, déjà presque complétement rédigés, paraîtront dans le cours de l'année prochaine.

maient depuis cinq siècles la gloire et la force de l'antique Rome avec le sang et la substance du monde qu'elle avait conquis. Mais l'Italie, délivrée de cette fiction oppressive, restait en proie aux flots successifs des Barbares. Déjà ravagée par Alaric et Attila, elle n'avait pas encore respiré sous l'abri momentané du génie de Théodoric.

En Orient, deux tyrans théologiens se disputaient le trône déshonoré de Constantinople : l'un, Basilique, avait trouvé cinq cents évêques pour souscrire à l'anathème lancé par lui contre le pape et le concile de Chalcédoine ; l'autre, Zénon, formulait l'hérésie dans ses édits [1]; il fatiguait de ses spoliations et de ses débauches les peuples qu'il n'essayait même pas de défendre contre les Barbares. Ainsi s'ouvrait une période de misérables et sanguinaires disputes qui ne devait cesser, pour un temps, qu'au bout de trente-quatre ans, à l'avénement du prédécesseur de Justinien [2].

Dans le reste de l'Europe, les Barbares fondaient des États, des royautés, dont quelques-unes ne devaient pas être sans éclat, mais dont aucune n'appartenait encore à la foi catholique. La Germanie était encore toute païenne, ainsi que la Grande-Bretagne, qui venait d'être conquise par les Angles et les Saxons. La Gaule était envahie au Nord par les Francs païens, au Midi par les Bourguignons ariens. L'Espagne était dominée et ravagée par les Visigoths, les Suèves, les Alains, les Vandales, tous ariens. Ces mêmes Vandales, sous le successeur de Genséric, désolaient l'Afrique chrétienne par une persécution plus impitoyable et plus raffinée dans sa cruauté que celles des empereurs romains. En un mot, toutes les contrées où les premiers disciples de Jésus-Christ avaient porté la foi étaient tombées en proie à la barbarie, et le plus souvent à une barbarie que l'hérésie arienne exploitait au profit de sa haine contre l'Église. Le monde était à reconquérir une seconde fois. Partout les âmes chrétiennes voyaient avec terreur se réaliser de nouveau les formidables prophéties de l'ancienne loi contre la race prévaricatrice : « Voici que je susciterai une race cruelle et rapide qui parcourra toute la largeur de la terre, afin d'usurper ce qui ne lui appartient pas. Elle sera horrible et terrible ; ses chevaux courront plus vite que les léopards et que les loups qui sortent à la nuit ; ses cavaliers inonderont tout ; ils voleront comme l'aigle vers leur proie ; tous viendront à la curée. Ils apparaîtront comme un vent brûlant ; ils feront des captifs aussi nombreux que les grains de sable du désert. Par eux Dieu triomphera des rois ; les

[1] L'*Hénotique* ou édit d'union, publié en 482, repoussait le concile de Chalcédoine où avait été condamnée l'hérésie d'Eutychès, qui confondait en une seule nature la divinité et l'humanité de Notre-Seigneur.

[2] Justin I, en 518.

tyrans seront ses bouffons : il se rira de leurs remparts, il enfoncera la porte de leurs citadelles et les prendra d'assaut [1]. »

Au milieu de ces ténèbres et de cette désolation universelles, l'histoire fixe son regard sur ces sommets qui, au centre de l'Italie et aux portes de Rome, se détachent de la chaîne des Apennins et s'étendent de l'ancien pays des Sabins à celui des Samnites. Un solitaire va y créer un foyer de vertu surnaturelle, et les illuminer d'une splendeur qui rayonnera pendant des siècles sur l'Europe régénérée.

A cinquante milles à l'ouest de Rome, dans ce massif de montagnes où l'Anio creuse la gorge profonde qui sépare la Sabine du pays autrefois habité par les Èques et les Herniques, le voyageur, en remontant le cours de cette rivière, arrive à une sorte de bassin qui s'élargit entre deux énormes parois de rochers, et d'où une onde fraîche et transparente [2] tombe de chute en chute jusqu'à un lieu nommé Subiaco. Ce site grandiose et pittoresque avait attiré l'attention de Néron; il y fit retenir les eaux de l'Anio par des digues et construire, au-dessous de ces lacs artificiels, des bains avec une *villa* délicieuse qui tira de sa position le nom de *Sublaqueum*, et dont on voit encore les restes informes. Il y résida quelquefois. Un jour, au milieu d'une fête, la coupe qu'il portait à ses lèvres fut frappée de la foudre [3], et ce présage avait rempli d'une terreur inaccoutumée l'âme du misérable. Le ciel avait marqué ce lieu à la fois du sceau de ses vengeances et de ses miséricordes. Quatre siècles après Néron, et lorsque la solitude et le silence eurent remplacé depuis longtemps les orgies impériales [4], ce fut là qu'un jeune patricien, fuyant les délices et les dangers de Rome, alla chercher un refuge et la solitude avec Dieu. On l'avait baptisé du nom de *Benedictus*, c'est-à-dire *bien dit* ou *béni*, dont nous avons fait Benoît [5]. Il sortait de cette illustre maison des Anicius qui avait

[1] Ecce ego suscitabo Chaldæos, gentem amaram et velocem, ambulantem super latitudinem terræ ut possideat tabernacula non sua. Horribilis et terribilis est... Leviores pardis equi ejus, et velociores lupis vespertinis, et diffundentur equites ejus... Volabunt quasi aquila festinans ad comedendum. Omnes ad prædam venient : facies eorum ventus urens : et congregabit quasi arenam, captivitatem. Et ipse de regibus triumphabit, et tyranni ridiculi ejus erunt : ipse super omnem munitionem ridebit ; et comportabit aggerem, et capiet eam. HABACUC, cap. 1.

[2] Frigidas atque perspicuas emanat aquas. S. GREGOR., *Dialog.*, l. II, c. 1.

[3] TACIT., *Annal.*, l. XIV, c. 22.

[4] NIBBY, *Topografia dei contorni di Roma;* JANUCCELLI, *Dissertaz. sopra l'orig. di Subiaco*, 1851.

[5] Tout ce que nous savons sur la vie de saint Benoît nous vient de la source la plus authentique, du pape saint Grégoire le Grand. Il a consacré le livre II de ses *Dialogues* à raconter la vie de saint Benoît, telle qu'il l'avait recueillie de la bouche de quatre disciples du saint patriarche, Constantin, Honorat, Valentinien et Simplicius, dont les deux premiers lui avaient succédé comme abbés au Mont-Cassin et à Subiaco.

déjà donné tant de ses enfants à la vie religieuse. Il était, par sa mère, le dernier rejeton des seigneurs de Nursie, ville de la Sabine, où il naquit, comme on l'a dit, en 480 [1]. Il avait à peine quatorze ans quand il résolut de renoncer à la fortune, à la science, à sa famille et au bonheur de ce monde. Se dérobant à sa vieille nourrice, qui l'avait aimé la première et qui seule le suivait encore, il s'enfonce dans ces gorges abandonnées et se met à gravir ces monts presque inaccessibles [2]. En chemin il rencontre un moine, nommé Romain [3], qui lui donne un cilice et un habit monastique formé de peaux de bêtes. Poursuivant son ascension et arrivé au milieu de l'abrupte paroi du rocher qui fait face au midi, et qui domine en surplombant le cours bondissant de l'Anio, il découvre une caverne sombre et étroite, sorte de tanière où ne pénètre jamais un rayon de soleil. Il y fixe sa demeure et y reste inconnu de tous, excepté du moine Romain, qui le nourrit du reste de son jeûne [4], mais qui, ne pouvant arriver jusqu'à sa cellule, lui tend chaque jour, au bout d'une corde, un pain et une clochette, dont le son l'avertit de cette nourriture que la charité lui apporte.

Il vit trois ans entiers dans cette sorte de tombeau. Des pâtres qui l'y découvrent un jour le prennent d'abord pour une bête fauve; mais, à ses discours et aux efforts qu'il fait pour instiller dans leurs âmes grossières la grâce de la piété, ils reconnaissent en lui le serviteur de Dieu [5]. Les tentations ne lui manquent pas; l'appât de la volupté parle si haut à ses sens révoltés, qu'il est au moment de quitter sa retraite pour courir après une femme dont la beauté l'avait autrefois saisi, et dont le souvenir le persécute sans cesse. Or il y avait auprès de sa grotte un massif de ronces et d'épines; il ôte la peau de bête qui lui sert de vêtement et s'y roule à nu jusqu'à ce que son corps ne soit plus qu'une plaie, mais aussi jusqu'à ce qu'il

[1] Cf. Hæften, *Disquisit. monastic.*, 1644. *Proleg.* 14. Deux siècles après sa mort, on voyait encore les immenses ruines du palais de sa race aux portes de Nursie. Adrevald., *de Mirac. S. Bened.*, I, 1. — Nursie, qui fut aussi la patrie de Sertorius, s'appelle aujourd'hui Norcia.

[2] Despectis litterarum studiis,... relictis domo rebusque paternis,... despexit jam quasi aridum mundum cum flore.... Quæ hunc arctius amabat, sola secuta est..... Per abrupta montium, per concava vallium, per defossa terrarum. S. Gregorius, l. c.

[3] Le site de la rencontre est indiqué par une chapelle, dite de *Santa Crocella*, qui se voit encore entre les deux monastères de Sainte-Scolastique et du *Sagro Speco*.

[4] Bossuet, *Panégyrique de S. Benoît*.

[5] Quem dum vestitum pellibus inter fruteta cernerent, aliquam bestiam esse crediderunt... ad pietatis gratiam a bestiali mente mutati sunt... S. Greg., l. c.

ait éteint pour jamais le feu intérieur qui l'enflammait jusque dans le désert [1].

Sept siècles plus tard, un autre saint, père de la plus nombreuse famille religieuse que l'Église ait produite après celle de Benoît, saint François d'Assise, vint visiter ce site sauvage et digne de rivaliser avec l'âpre rocher de la Toscane où lui furent imprimés les stigmates de la passion [2]. Il se prosterna devant le buisson d'épines qui avait servi de lit triomphal à la mâle vertu du patriarche des moines, et, après avoir baigné de ses larmes le sol de ce glorieux champ de bataille, il voulut y planter deux rosiers. Les rosiers de saint François y ont crû et ont survécu aux ronces bénédictines. Ce jardin, deux fois sanctifié, occupe encore une sorte de plateau triangulaire qui se projette sur le flanc du rocher, un peu en avant et au-dessous de la grotte qui servait de gîte à Benoît. Le regard, confiné de tous côtés par les rochers, n'y peut errer en liberté que sur l'azur du ciel. C'est le dernier des lieux sacrés que l'on visite et que l'on vénère, dans ce célèbre et unique monastère du *Sagro Speco*, qui forme comme une série de sanctuaires superposés les uns aux autres, et adossés à la montagne que Benoît a immortalisée. Tel fut le dur et sauvage berceau de l'ordre monastique en Occident. C'est de ce tombeau, où s'était enseveli tout vivant cet enfant délicat des derniers patriciens de Rome, qu'est née la forme définitive de la vie monastique, c'est-à-dire la perfection de la vie chrétienne. De cette caverne et de ce buisson d'épines sont issues ces légions de moines et de saints dont l'invincible dévouement a valu à l'Église ses conquêtes les plus vastes et ses gloires les plus pures. De cette source a jailli l'intarissable courant du zèle et de la ferveur religieuse. Là sont venus, là viendront encore tous ceux à qui l'esprit du grand Benoît inspirera la force d'ouvrir de nouvelles voies ou de restaurer l'antique discipline dans la vie claustrale. Tous y

[1] Quamdam aliquando feminam aspexerat, quam maleficus spiritus ante ejus mentis oculos reduxit : tantoque igne animum in specie illius accendit, ut dum in ejus pectore amoris flamma vim caperet, etiam pene deserere eremum voluptate victus deliberaret... Exutus indumento, nudum se in illis spinarum aculeis et hurticarum incendiis projecit, ubique diu volutatus, totus ex eis vulneratus exiit. Ex quo tempore, sicut ipse postea perhibebat, ita in eo est tentatio voluptatis edomita, ut tale aliquid in se minime sentiret. S. GREGOR., l. c.

[2] *Alvernia*, près de Chiusi, dans le Casentin, où un monastère célèbre indique le lieu de la stigmatisation du patriarche de l'ordre des Frères Mineurs.

> Nel crudo sasso intra Tevere ed Arno
> Da Cristo prese l'ultimo sigillo,
> Che le sue membra du' anni portarno.
>
> DANTE, *Paradiso*, C. XI.

Saint François visita Subiaco en 1223.

reconnaissent le site sacré que le prophète Isaïe semble avoir montré d'avance aux cénobites par ces paroles d'une application si merveilleusement exacte : *Attendite ad petram de qua excisi estis et ad* CAVERNAM LACI *de qua præcisi estis*. Il faut plaindre le chrétien qui n'a pas vu cette grotte, ce désert, ce nid d'aigle et de colombe ; ou qui, l'ayant vu, ne s'est pas prosterné avec un tendre respect devant le sanctuaire d'où sortirent, avec la règle et l'institut de Saint-Benoît, la fleur de la civilisation chrétienne, la victoire permanente de l'âme sur la matière, l'affranchissement intellectuel de l'Europe, et tout ce que l'esprit de sacrifice, réglé par la foi, ajoute de grandeur et de charme à la science, au travail, à la vertu [1].

La solitude du jeune anachorète ne fut pas longtemps respectée. Les fidèles d'alentour, qui venaient lui porter de quoi nourrir son corps, demandaient en retour à sa parole le pain de vie. Les religieux d'un monastère voisin, situé près de Vico-Varo (le *Vario* d'Horace), obtinrent de lui, à force d'instances, qu'il viendrait les gouverner ; mais bientôt, révoltés par son austérité, ils essayèrent de l'empoisonner. Il fit le signe de la croix sur le vase qui contenait le poison, et le brisa comme s'il l'avait frappé d'une pierre. Puis il quitta ces moines indignes pour rentrer avec joie dans sa chère caverne et n'y vivre qu'avec lui-même [2]. Mais ce fut en vain : bientôt il s'y vit entouré d'une telle foule de disciples, que, pour leur donner un asile, il fut contraint de fonder dans le voisinage de sa retraite douze monastères, peuplés chacun de douze religieux [3]. Il en garda quelques-uns auprès de lui pour les diriger lui-même ; et le voilà définitivement érigé en supérieur d'une nombreuse communauté de cénobites.

Laïques et clercs, Romains et Barbares, vainqueurs et vaincus, affluaient également, attirés par la renommée de ses vertus et de ses miracles. Pendant que le célèbre Théodoric, à la tête de ses Goths, jusqu'alors invincibles, détruisait la royauté éphémère des Hérules, s'emparait de Rome et dominait l'Italie, d'autres Goths venaient chercher la foi, la pénitence et la discipline monastique sous les lois de Benoît [4].

[1] Pétrarque, qui visita Subiaco, dit : « Devotum specus, quod qui viderint *vidisse* quodammodo *Paradisi limen* credunt. » *Hist. Solit.*, l. II.

[2] Cum ei cibum afferrent corporis, ab ejus ore in suo pectore alimenta referebant vitæ..... Vas pestiferi potus sic confractum est ac si pro signo lapidem dedisset.... Ad locum dilectæ solitudinis rediit, et solus in superni spectatoris oculis habitavit secum. S. GREGOR., l. c.

[3] Voir de précieux détails sur ces douze monastères dans les *Memorie Storiche della S. Grotta di S. Benedetto sopra Subiaco*, par *D. Vinc.* BINI, abbé du Sagro Speco, en 1840. — Cf. YEPES., *Coronica geral de S. Benito*, ad an. 510.

[4] Il faut noter que, dès le quatrième siècle, on avait vu des moines goths dans les environs de Constantinople, et que saint Jean Chrysostome eut des relations avec eux. BULTEAU, *Hist. mon. d'Orient*, p. 463.

A sa voix ils s'armaient de la faulx et de la cognée, et employaient leur robuste énergie à défricher les broussailles et à défoncer le sol que le désert avait reconquis depuis Néron. Les peintres italiens des grands siècles de l'art nous ont légué mainte représentation de la légende rapportée par saint Grégoire, où l'on voit Benoît rendre à un Goth, devenu frère convers à Subiaco, l'outil que cet ouvrier zélé, mais malhabile, avait laissé tomber au fond du lac, et que l'abbé en avait miraculeusement retiré. « Prends ton fer, » avait dit Benoît au bûcheron barbare, « prends, travaille et console-toi. » Profonde et symbolique parole, où l'on aime à voir comme un abrégé des préceptes et des exemples prodigués par l'ordre monastique à tant de générations de la race conquérante : *Ecce labora*[1] *!*

A côté de ces Barbares déjà occupés à remettre en culture cette terre italienne que leurs frères d'armes ravageaient encore, l'on voyait beaucoup d'enfants de la noblesse romaine que leurs frères venaient confier à Benoît pour qu'il les élevât au service de Dieu. Parmi ces jeunes patriciens, il s'en trouva deux dont les noms sont célèbres dans les annales bénédictines, Maur, dont l'abbé Benoît fit son coadjuteur, et Placide, dont le père était seigneur du territoire de Subiaco[2], ce qui n'empêchait pas son fils de rendre à la communauté tous les services domestiques, comme d'aller puiser de l'eau au lac de Néron. Un jour, le poids de la cruche l'entraîna, et il tomba dans le lac. Ici, laissons parler Bossuet dans le panégyrique qu'il prononça, après douze siècles écoulés, devant les fils du fondateur de Subiaco : « Saint Benoît ordonne à saint Maur, son fidèle disciple, de courir promptement pour retirer l'enfant. Sur la parole de son maître, Maur part sans hésiter... et, plein de confiance dans l'ordre qu'il avait reçu, il marche sur les eaux avec autant de fermeté que sur la terre, et retire Placide du gouffre où il allait être abîmé. A quoi attribuerai-je un si grand miracle, ou à la force de l'obéissance, ou à celle du commandement? Grande question, dit saint Grégoire, entre saint Benoît et saint Maur. Mais disons, pour la décider, que l'obéissance porte grâce pour accomplir l'effet du commandement; que le commandement porte grâce pour

[1] Gotthus quidam, pauper spiritu, ad conversationem venit, quem Dei vir Benedictus libentissime suscepit. Ei dari ferramentum jussit quod falcastrum vocatur, ut de loco quodam vepres abscinderet quatenus illic hortus fieri deberet... super ripam laci... cumque Gothus idem densitatem veprium totius virtutis annisu succideret : « Ecce labora et noli contristari. » S. Gregor., c. 6.

[2] Le père de Placide, qui était sénateur et se nommait Tertullus, combla saint Benoît de donations territoriales, et dota entre autres, selon la tradition, le grand monastère de San Severino que l'on voit encore à Naples, et où l'on admire la belle série des fresques du Zingaro, qui représentent les principaux traits de la vie de saint Benoît.

donner efficace à l'obéissance. Marchez, mes pères, sur les flots avec le secours de l'obéissance ; vous trouverez de la consistance au milieu de l'inconstance des choses humaines. Les flots n'auront point de force pour vous abattre, ni les abîmes pour vous engloutir. Vous demeurerez immuables, comme si tout faisait ferme sous vos pieds, et vous sortirez victorieux[1]. »

Cependant Benoît eut la destinée ordinaire des grands hommes et des saints. Le grand nombre de conversions opérées par l'exemple et le bruit de son austérité éveilla contre lui une envie homicide. Un méchant prêtre du voisinage[2] essaya d'abord de le perdre de réputation, puis de l'empoisonner; n'ayant réussi ni à l'un ni à l'autre, il voulut au moins l'atteindre dans l'objet de sa plus tendre sollicitude, dans l'âme de ses jeunes disciples. A cet effet, il envoya jusque dans le jardin du monastère qu'habitait Benoît, et où travaillaient les religieux, sept malheureuses filles dont les gestes, les jeux et la scandaleuse nudité devaient provoquer les jeunes moines à une chute certaine[3]. Qui ne reconnaîtrait, à ce trait, le mélange de rudesse barbare et de corruption effrontée qui caractérise les siècles de décadence et de transition? Quand Benoît vit du seuil de sa cellule ce spectacle, il désespéra de son œuvre. Il reconnut que l'intérêt de ses chers enfants lui commandait de désarmer par sa retraite une si cruelle inimitié. Il assigna donc des supérieurs aux douze monastères qu'il avait fondés, et, emmenant avec lui un petit nombre de disciples, il quitta pour toujours ces gorges sauvages de Subiaco qu'il avait habitées pendant trente-cinq ans.

Sans s'éloigner de la région montueuse qui s'étend sur le versant occidental de l'Apennin, Benoît se dirige vers le midi en longeant les Abruzzes, et pénètre dans cette terre de Labour dont le nom semble convenir naturellement au sol destiné à être le berceau des hommes les plus laborieux que le monde ait connus. Il s'arrête dans un site tout différent de celui de Subiaco, mais d'une grandeur et d'une majesté incomparables. Là, sur les confins du Samnium et de la Campanie, au centre d'un large bassin à demi entouré d'abruptes et pittoresques hauteurs, se dresse un mont isolé, escarpé, dont la cime vaste et arrondie domine et le cours du Liris, encore voisin de sa source, et la plaine ondulée qui s'étend au midi vers les plages de la Méditerranée, et les vallées étroites qui s'enfoncent au nord, à l'est

[1] *Panégyrique de saint Benoît.*

[2] Vicinæ ecclesiæ presbyter Florentius nomine, hujus nostri subdiaconi Florentii avus. S. Greg., c. 8.

[3] Ita ut in horto cellæ, ante eorum oculos nudas septem puellas mitteret, quæ coram eis sibi invicem manus tendentes et diutius ludentes, illorum mentes ad perversitatem libidinis inflammarent. Quod vir sanctus de cella prospiciens...

et au couchant dans les plis de l'horizon montagneux : c'est le mont Cassin. Au pied de ce roc Benoît rencontrait un amphithéâtre du temps des Césars, au milieu des ruines de la ville de Casinum, qu'avait illustré le plus savant et le plus pieux des Romains, Varron, ce bénédictin païen dont les fils de Benoît se plurent longtemps à honorer la mémoire et la science[1]. Du sommet ses yeux pouvaient se porter tour à tour vers Arpinum, où naquit le prince des orateurs romains, et sur Aquinum, déjà célèbre pour avoir donné le jour à Juvénal avant d'être la patrie du Docteur angélique, qui devait populariser chez tous les chrétiens le nom de cette bourgade.

Ce fut au centre de ces nobles souvenirs, de cette nature solennelle et sur cette cîme predestinée que le patriarche des moines d'Occident fonda la capitale de l'ordre monastique. Il y trouva le paganisme encore vivant. Deux cents ans après Constantin, en pleine chrétienté, si près de Rome, il y avait là un très-ancien temple d'Apollon et un bois sacré où une multitude de paysans venaient sacrifier aux dieux et aux démons[2]. Benoît prêcha la foi du Christ à ces populations oubliées; il leur persuada de renverser le temple et l'idole[3], d'abattre le bois, et

[1] Sanctissimus et integerrimus. Cicero., *Phil.*, II.— Casinensis arcis sublimitas tanto olim culmine viguit, ut Romani celsitudo imperii philosophicis studiis illam in ævum dicaret. Hanc M. T. Varro omnium Romanorum doctissimus incoluit. Petr. Diac., *de Vir. illust. Casin.*

Nymphisque habitata rura Casini.
Sil. Italic., l. xii.

Cette ville, restaurée par les moines, porte aujourd'hui le nom de *San Germano*, en l'honneur d'un saint évêque de Capoue, contemporain de Benoît. Entre la ville et le monastère, sur un mamelon détaché de la montagne, on voit encore le vaste château de Rocca Janula, construit au moyen âge, inhabité, mais non ruiné, avec ses tours, ses remparts crénelés, que deux longues murailles relient à l'enceinte de San Germano. Rien de plus complet et de plus frappant que l'ensemble de la sainte montagne. Au pied, la ville moderne avec son amphithéâtre romain ; à mi-côte, la forteresse féodale; au sommet, le monastère immortel, toujours imposant et majestueux, malgré les altérations qu'a subies son architecture.

[2] Vetustissimum fanum... in quo ex antiquorum more gentilium a stulto rusticorum populo Apollo colebatur. Circumquaque in cultu dæmonorum luci succreverunt... Infidelium insana multitudo.. S. Gregor., c. 8.

[3] Quel monte, a cui Cassino e nella costa,
Fu frequentato già in su la cima.
Dalla gente ingannata e mal disposta;
Ed io son quel che su vi portai prima
Lo nome di colui che 'n terra adusse
La verità, che tanto ci sublima :
E tanta grazia sovra me rilusse
Ch'io ritrassi le ville circonstanti
Dall' empio colto, che 'l mondo sedusse.
Dante, *Parad.*, c. 22.

construisit sur ces débris deux oratoires, l'un consacré à saint Jean-Baptiste, le premier des solitaires de la vie nouvelle, l'autre à saint Martin, ce grand moine-évêque dont les vertus ascétiques et pontificales avaient édifié la Gaule et retenti jusqu'en Italie. Autour de ces chapelles s'éleva le monastère qui allait devenir le plus puissant et le plus célèbre de l'univers catholique, célèbre surtout parce que ce fut là que Benoît écrivit sa Règle, et créa en même temps le type qui devait servir de modèle aux innombrables communautés soumises à ce code souverain. C'est pourquoi les pontifes, les princes et les peuples ont vanté, doté, visité à l'envi le sanctuaire d'où la religion monastique, selon l'expression du pape Urbain II, « a découlé du cœur de Benoît comme de la source du Paradis[1], » et qu'un autre pape[2], sorti du mont Cassin pour monter sur le siége apostolique, n'a pas craint de le comparer au Sinaï dans ces vers d'une fière et rude simplicité qu'il grava sur l'autel du saint patriarche :

Hæc domus est similis Sinaï sacra jura ferenti,
Ut lex demonstrat hîc quæ fuit edita quondam.
Lex hinc exivit, mentes quæ ducit ab imis,
Et vulgata dedit lumen per climata sæcli[3].

[1] Ipse omnium monachorum pater, et Casinense monasterium caput omnium perpetuo habeatur et merito ; nam ex eodem loco de Benedicti pectore monastici ordinis religio quasi de Paradisi fonte emanavit. *Bulla* Urbani II *ad calc. chron. Casinen.*

[2] Didier, abbé du mont Cassin, successeur de saint Grégoire VII, sous le nom de Victor III.

[3] Léon Ostiensis, *Chr. Casin.*, iii, 27.

Je n'entreprendrai point ici de faire la description de l'état actuel du mont Cassin ni de retracer son histoire. — J'aime mieux renvoyer, pour cette description, à deux notices exactes et substantielles, l'une de M. Adolphe de Circourt, au tome IX de la *Revue des Deux Bourgognes*, 1839, et l'autre de M. Dantier, au tome X de la *Revue contemporaine*, 1853. Je me borne à indiquer ici les parties de l'immense et splendide abbaye que la tradition fait remonter jusqu'à l'époque de saint Benoît. Ce sont : 1° la porte d'entrée, dont la voûte très-basse indique le joug d'humilité sous lequel la règle obligeait les religieux à se courber; on y lit cette inscription : *Fornicem saxis asperum ac depressum tantæ moli aditum angustum ne mireris, hospes. Angustum fecit patriarchæ sanctitas : venerare potius et sospes ingredere;* 2° La portion inférieure de la tour carrée qui recouvre cette porte, et que l'on croit avoir servi d'habitation à saint Benoît et à ses premiers compagnons, ainsi que l'indiquent ces inscriptions posées dans deux appartements distincts : *Pars inferior turris in qua S. P. N. Benedictus dum viveret habitabat.* Et à côté : *Vetustissimum habitaculum in quo sanctissimi Patriarchæ discipuli quiescebant.* — A l'étage supérieur de la même tour, une autre inscription affirme que ce fut de là que le saint eut la vision de la mort de sa sœur et de l'évêque saint Germain. — A l'extérieur du monastère, on montre l'emplacement, consacré par la tradition, où Benoît se mit en prières avant de poser la première pierre de sa nouvelle demeure, et celui où sainte Sco-

Benoît acheva sa vie au mont Cassin, où il séjourna pendant quatorze années[1], occupé d'abord à extirper de la contrée les restes du paganisme, puis à faire construire son monastère par les bras de ses disciples, à cultiver les flancs arides de sa montagne[2] et les campagnes dévastées d'alentour, mais surtout à répandre sur tout ce qui l'approchait les bienfaits de la loi de Dieu, pratiquée avec une ferveur et une charité que nul n'a surpassées. Quoiqu'il n'ait jamais été revêtu du caractère sacerdotal, sa vie au mont Cassin fut plutôt celle d'un missionnaire et d'un apôtre que d'un solitaire. Il n'en demeura pas moins le chef vigilant d'une communauté de plus en plus nombreuse et florissante. Habitué à se vaincre en tout et à lutter avec les esprits infernaux, dont les tentations et les apparitions ne lui man-

lastique, sa sœur et son auxiliaire, se reposa en gravissant, pour la première fois, la cime du rocher.

Quant à l'histoire de l'archimonastère, outre qu'il en sera fait mention presque à chaque page de ce qui va suivre, il faut renvoyer le lecteur curieux au livre spécial qu'a publié un savant et zélé religieux du Mont-Cassin, Dom Luigi Tosti, en trois volumes, à Naples, en 1842. Bornons-nous aux dates suivantes. Détruit, une première fois, par les Lombards, en 583, le monastère fut reconstruit par l'abbé Pétronax, sous Grégoire II, en 731, et consacré par le pape Zacharie en 748, puis détruit de nouveau par les Sarrasins qui massacrèrent la plupart des moines en 857; il fut encore une fois reconstruit par l'abbé Aligern vers 950, et consacré par Alexandre II en 1071. Après beaucoup d'autres calamités, il fut réédifié de fond en comble en 1649, et consacré, pour la troisième fois, par Benoît XIII en 1727. — Au temps de sa splendeur, l'abbé était premier baron du royaume de Naples, et administrateur d'un diocèse spécial, érigé en 1321, et composé de trente-sept paroisses. On comptait parmi les dépendances de l'abbaye quatre évêchés, deux principautés, vingt comtés, deux cent cinquante châteaux, quatre cent quarante villes ou villages, trois cent trente-six *curtes* ou manoirs, vingt-trois ports maritimes, trente-trois îles, deux cents moulins, trois cents territoires, seize cent soixante-deux églises (Hæften, *Comment. in vit. S. Bened.*, p. 105). On évaluait ses revenus à la somme énorme de cinq cent mille ducats, à la fin du seizième siècle. Mais toute cette splendeur disparut graduellement, d'abord par l'effet de la Commende, dont l'abbaye du Mont-Cassin devint la proie au quinzième siècle, puis des guerres et des révolutions de l'Italie. Dépouillée et rançonnée, une dernière fois, par les Français sous Championnet, transformée en simple bibliothèque par le roi Joseph Bonaparte en 1805, elle a retrouvé depuis la restauration des Bourbons un reste de vie et de fortune qui tend à se développer sous le souffle fécond de la renaissance monastique, dont le dix-neuvième siècle peut se glorifier d'avoir donné le signal.

[1] De 529 à 543.

[2] Arida tu cujus hortis componis amœnis,
Nudaque fecundo palmite saxa tegis.
Mirantur scopula fruges, et non sua poma,
Pomiferisque viret silva domata comis.

Carmen de S. Bened. Auct. MARC., *discip.*

quèrent pas plus qu'aux anciens Pères du désert [1], il avait acquis le don de lire dans les âmes et de discerner leurs plus secrètes pensées. Il n'en usait pas seulement pour diriger les jeunes religieux, dont l'affluence était toujours grande auprès de lui, dans leurs études et d'autres travaux d'agriculture et de maçonnerie qu'il partageait avec eux; mais, dans les courses lointaines qu'ils avaient parfois à accomplir, il les suivait par un regard intérieur, découvrait leurs moindres manquements, les réprimandait au retour, les astreignait en tout à la stricte observance de la Règle qu'ils avaient acceptée. Il exigeait de tous l'obéissance, la sincérité, l'austère régularité dont il donnait le premier exemple.

Comme à Subiaco, beaucoup de jeunes gens de familles nobles et riches étaient venus se ranger sous sa direction, ou lui avaient été confiés par leurs parents. Ils travaillaient avec les autres frères à la culture des terres ou à la construction du monastère, et étaient astreints à tous les services imposés par la Règle. Quelques-uns de ces jeunes nobles se révoltaient en secret contre cette égalité. Parmi eux se trouvait, selon le récit de saint Grégoire, le fils d'un *défenseur*, c'est-à-dire du premier magistrat d'une ville ou d'une province. Un soir, son tour étant venu d'éclairer l'abbé Benoît pendant le souper de celui-ci, tout en tenant le candélabre devant la table abbatiale, il sentit son orgueil se soulever et se dit à lui-même : « Qu'est-ce « donc que cet homme-là pour que je me tienne là, pendant qu'il « mange, debout devant lui, une chandelle à la main, comme un es- « clave? Suis-je donc fait pour être son esclave [2]? » Aussitôt Benoît, comme s'il l'avait entendu, lui reprocha vivement ce mouvement d'orgueil, fit prendre le candélabre par un autre, et le renvoya dans sa cellule tout troublé d'avoir été à la fois découvert et réprimé dans ses plus secrètes pensées. C'est ainsi que le grand législateur inaugurait dans son cloître naissant cette alliance des races aristocratiques avec l'ordre bénédictin, dont nous aurons à citer tant de glorieux et féconds exemples.

Nobles et plébéiens, riches et pauvres, jeunes et vieux, il les astreignait tous à la même discipline; mais aussi il ne voulait d'excès ni de violence en rien. Et comme on lui annonçait qu'il y avait, dans les montagnes voisines, un solitaire qui, non content de se tenir enfermé dans une étroite caverne, s'était attaché au pied une chaîne dont l'autre bout était fixée dans le roc, de sorte qu'il ne pouvait se mouvoir au delà de la longueur de cette chaîne, Benoît lui commanda de la briser en disant : « Si tu es vraiment serviteur de Dieu, sois con-

[1] S. Gregor. *Dialog.*, c. 9, 10, 11, etc.

[2] Quis est hic cui ego manducanti assisto, lucernam teneo, servitium impendo? quis sum ego ut isti serviam, *ibid.*, c. 20.

« tenu non par une chaîne de fer, mais par la chaîne du Christ[1]. »

Puis, étendant sa sollicitude et son autorité sur les populations d'alentour, il ne se contentait pas de leur prêcher la vraie foi avec une rare éloquence[2]; il guérissait encore les malades, les lépreux, les possédés, pourvoyait à toutes les nécessités de l'âme et du corps, payait les dettes des honnêtes gens pressés par leurs créanciers, et répandait en aumônes incessantes les provisions de blé, de vin, de linge, que lui envoyaient les chrétiens riches des environs. Une cruelle disette ayant ravagé la Campanie en 539, il fit distribuer aux indigents toutes les provisions du monastère, tellement qu'un jour il ne restait plus que cinq pains pour nourrir toute la communauté ; les moines en étaient tout tristes et effrayés. Benoît leur fit honte de leur pusillanimité : « Vous n'en avez pas assez aujourd'hui, » leur dit-il, « mais demain « vous en aurez trop. » Et, en effet, le lendemain on trouva à la porte du monastère deux cents boisseaux de farine, qu'une main inconnue y avait amenés. Ici encore, il posait les bases de cette tradition de munificence sans bornes à laquelle toute sa descendance spirituelle est restée invinciblement fidèle, et qui a fait l'honneur et la loi de son existence.

Tant de sympathie pour les pauvres leur inspirait naturellement une aveugle confiance en lui. Un jour, comme il était sorti avec les frères pour travailler aux champs, un paysan vint au monastère, outré de douleur, portant entre les bras le corps de son fils mort, et demandant le père Benoît. Comme on lui dit qu'il était aux champs avec les frères, il jeta le corps de son fils devant la porte, et, dans le transport de sa douleur, il courut à toutes jambes chercher le saint. Il le rencontra qui revenait du travail, et, dès qu'il l'eut aperçu, il se mit à crier : « Rendez-moi mon fils! » Benoît s'arrête et lui dit : « Vous ai-je ôté votre fils? » Le paysan reprit : « Il est mort, venez le ressusciter. » Benoît fut affligé de ces paroles, et dit : « Retirez-vous, ce n'est pas notre affaire ; cela appartient aux saints apôtres. Que venez-vous nous imposer un fardeau insupportable ? » Mais le père insistait toujours, et jurait, dans sa douleur passionnée, qu'il ne s'en irait pas avant que le saint n'eût ressuscité son fils. L'abbé lui demanda où était son fils : « Voilà, » dit-il, « voilà son corps à la porte du monastère. » Benoît, y étant arrivé, se mit à genoux, se coucha, comme Élie chez la veuve de Sarepta, sur le corps de l'enfant, et, se relevant, étendit les mains au ciel en priant ainsi : « Seigneur, ne regardez pas mes péchés, mais la foi de cet homme, et rendez à ce corps l'âme que vous en

[1] Si servus Dei es, non te teneat catena ferrea, sed catena Christi. S. Gregor., *Dialog.*, l. III, c. 16.

[2] Doctrinæ quoque verbo non mediocriter fulsit. *Ibid.*, l. II, c. 36.

avez ôtée. » A peine eut-il achevé sa prière, que tout le corps de l'enfant trembla à la vue de tous les assistants. Benoît le prit par la main et le rendit à son père plein de vie et de santé [1].

Sa vertu, sa renommée, la puissance surnaturelle qui éclatait de plus en plus dans toute sa vie, l'érigèrent naturellement en protecteur des pauvres laboureurs contre les violences et les rapines des nouveaux maîtres de l'Italie. Le grand Théodoric avait organisé un gouvernement énergique et tutélaire; mais il déshonora la fin de son règne par la persécution et la cruauté. La barbarie avait repris chez les Goths son ancien ascendant. Les populations rurales gémissaient sous le joug de ces rudes oppresseurs, doublement acharnés, comme barbares et comme ariens, contre les Italiens catholiques. Benoît, le patricien romain devenu serf de Dieu, eut la noble mission de travailler au rapprochement des Italiens et des Barbares, de ces deux races si cruellement divisées par la religion, la fortune, la langue et les mœurs, dont la haine réciproque s'envenimait à l'aide de tant de catastrophes, infligées par les uns et subies par les autres, depuis Alaric. Le fondateur du mont Cassin apparaît comme un modérateur tout-puissant, comme un juge inflexible entre les vainqueurs et les vaincus. Les traits que nous allons rapporter, d'après le pape saint Grégoire, durent se raconter dans toute l'Italie, courir de chaumière en chaumière, faire descendre dans le cœur des opprimés une espérance et une consolation inconnue, et laisser dans la mémoire du peuple un immortel fondement à la popularité de Benoît et de son ordre.

On a vu qu'il avait déjà compté à Subiaco des Goths parmi ses religieux, et comment il les employait à défricher le sol que leurs pères avaient dévasté. Mais il y en avait d'autres, enflammés par leur hérésie, qui professaient la haine de tout ce qui était religieux et orthodoxe. Un nommé Galla, surtout, courait le pays, tout haletant de fureur et de cupidité, se faisant un jeu d'égorger les prêtres et les moines qui lui tombaient sous la main, et en même temps de spolier et de torturer le peuple des campagnes pour leur extorquer le peu qui leur restait. Un infortuné paysan, épuisé par les tourments que l'impitoyable Goth lui faisait endurer, imagina d'y mettre un terme en déclarant qu'il avait confié tout son avoir au serviteur de Dieu, Benoît. Sur quoi Galla interrompit le supplice du paysan, mais lui fit attacher les bras avec de grosses cordes, et, le poussant devant son cheval, lui ordonna de marcher en avant et de lui montrer le chemin pour arriver chez ce Benoît qui lui dérobait sa proie attendue. Ils s'acheminèrent donc l'un et l'autre vers le mont Cassin, le laboureur à

[1] Redde filium meum... Numquid ego filium tuum abstuli?... Regrediente anima, ita corpusculum pueri omne contremuit, ut sub oculis omnium qui aderant, apparuerit concussione mirifica tremendo palpitasse. S. GREGOR., l. II, c. 32.

pied, les mains liées derrière le dos, poussé à grand renfort de coups et d'injures par le Goth qui le suivait à cheval, types trop fidèles des deux races que renfermait dans son sein déchiré la malheureuse Italie et que la majesté désarmée de la vertu monastique va juger et réconcilier. Arrivés au sommet de la montagne, ils aperçoivent l'abbé assis tout seul et lisant devant la porte de son monastère. « Voilà, » dit le prisonnier en se retournant vers son tyran, « voilà ce père Benoît dont je t'ai parlé. » Aussitôt le Goth, croyant ici comme ailleurs tout emporter par la terreur, se mit à crier d'un air furieux au moine : « Lève-toi, lève-toi, et rends vite tout ce que tu tiens de ce paysan. » A ces mots, l'homme de Dieu leva ses yeux de dessus son livre, et, sans prononcer une parole, promena lentement son regard d'abord sur le Barbare à cheval, puis sur le laboureur garrotté et courbé sous ses liens. Sous le coup de ce regard vengeur, les cordes qui liaient ces pauvres bras se délièrent d'elles-mêmes, et l'innocente victime se dressa debout et délivrée, tandis que le féroce Galla, se laissant tomber par terre tout tremblant et comme hors de lui, resta prosterné devant Benoît en lui demandant de prier pour lui. Sans interrompre sa lecture, Benoît appela ses frères, leur dit de transporter le Barbare évanoui dans l'intérieur du monastère et de lui donner quelques aliments bénits. Dès qu'il fut revenu à lui, l'abbé lui remontra l'extravagance, l'injustice et la cruauté de sa conduite, et lui enjoignit d'en changer à l'avenir. Le Goth s'en fut tout brisé et n'osa plus rien demander au laboureur que le seul regard du moine avait délivré de son étreinte[1].

Mais voici que cet attrait mystérieux qui entraîne les Goths sous le regard et la parole de Benoît va produire une scène autrement célèbre et significative. Elle mettra en présence, dans leur personnification la plus éclatante, les deux éléments principaux de la société renaissante, les Barbares victorieux et les moines invincibles. Totila, le plus grand des successeurs de Théodoric, monta au trône en 542, et entreprit aussitôt de restaurer la monarchie des Ostrogoths que les victoires de Bélisaire avaient à moitié renversée. Vainqueur à Faënza, avec cinq mille hommes seulement, des nom-

[1] Avaritiæ suæ æstu succensus, in rapinam rerum inhians... ejus brachia loris fortibus astringens, ante equum suum cœpit impellere... quem ligatis brachiis, rusticus antecedens duxit... Eidem subsequenti et sævienti dixit : Ecce iste est de quo dixeram te, Benedictus pater... Surge, surge et res istius rustici redde quas accepisti... Ad cujus brachia dum oculos deflexisset... cumque is qui ligatus veniret, cœpisset subito astare solutus... tremefactus Galla ad terram corruit, et cervicem crudelitatis rigidæ ad ejus vestigia inclinans.... Qui fractus recedens... S. Gregor., *Dial.*, l. ii, c. 31.— Ce miracle est représenté sur un des chapiteaux de la belle et curieuse église de Saint-Benoît-sur-Loire, au diocèse d'Orléans.

breuses armées byzantines et des chefs incapables que la jalousie de Justinien avait substitués à Bélisaire, le roi barbare parcourait en triomphateur l'Italie centrale, et s'acheminait vers Naples lorsqu'il lui prit envie de voir ce Benoît, dont la renommée était déjà si grande chez les Romains comme chez les Goths, et que l'on qualifiait partout de prophète. Il se dirigea donc vers le mont Cassin et fit annoncer sa visite. Benoît lui fit répondre qu'il pouvait venir. Mais Totila, voulant éprouver l'esprit prophétique qu'on attribuait au saint, fit prendre à son capitaine des gardes les habits royaux et les bottines de pourpre qui étaient la marque distinctive de la royauté, lui donna une escorte nombreuse sous les ordres des trois comtes qui veillaient le plus ordinairement sur sa personne, et le chargea d'aller, ainsi vêtu et accompagné, se présenter à l'abbé comme s'il était le roi [1]. Mais, dès que Benoît l'aperçut, il lui cria : « Mon fils, quittez l'habit « que vous portez, il n'est pas à vous. » Bientôt l'officier se jeta par terre, épouvanté d'avoir voulu tromper un tel homme : ni lui ni aucun des siens n'osa même approcher de l'abbé, et tout le cortége s'en retourna au plus vite auprès du roi pour lui annoncer combien ils avaient été promptement découverts. Alors Totila se mit lui-même à gravir la montagne monastique; mais, lorsqu'il fut arrivé et qu'il vit de loin l'abbé qui l'attendait assis, le vainqueur des Romains et le maître de l'Italie eut peur. Il n'osa pas avancer, et se prosterna tout de son long devant le serviteur du Christ. Benoît lui dit par trois fois : « Levez-vous; » mais, comme il s'obstinait à rester prosterné, le moine quitta son siége et vint lui-même le relever. L'entretien s'étant engagé, Benoît lui reprocha tout ce qu'il y avait à blâmer dans sa vie, et lui prédit tout ce qui devait lui arriver dans l'avenir. « Vous faites « beaucoup de mal, vous en avez beaucoup fait; il est temps de cesser « vos iniquités. Vous entrerez à Rome, vous passerez la mer, vous ré« gnerez neuf années, et la dixième vous mourrez. » Le roi, profondément effrayé, se recommanda à ses prières, et se retira. Mais il emportait dans son cœur le trait vengeur et salutaire, et, à partir de ce moment, sa nature de Barbare fut transformée [2].

[1] Cui dum protinus mandatum de monasterio fuisset ut veniret... spatharius... Tres qui sibi præ cæteris adhærere consueverat... S. Geegor., l. II, c. 14. Le spathaire s'appelait Riggo, et les trois comtes, Vulteric, Ruderic et Blindin.

[2] Quem cum a longe sedentem cerneret, non ausus accedere sese in terram dedit : ... Surge; sed ipse ante eum de terra erigere se non auderet... Jesu Christi famulus per semetipsum dignatus est accedere ad regem prostratum, quem de terra levavit... Ex illo jam tempore minus crudelis fuit. *Ibid.*— On voit dans l'église des Bénédictins de San Miniato, près Florence, une curieuse fresque d'un des plus anciens peintres de la grande école florentine, Spinello Aretino, qui représente cette scène historique d'une façon primitive et saisissante.

Il fut victorieux, comme Benoît le lui avait prédit. Il s'empara d'abord de Bénévent et de Naples, puis de Rome, puis de la Sicile qu'il envahit avec une flotte de quatre cents navires, et finit par conquérir la Corse et la Sardaigne. Mais il montra partout une clémence et une douceur qui paraît à l'historien des Goths n'être conforme ni à son origine ni à son rôle de conquérant étranger[1]. Il traita les Napolitains comme ses enfants, et les soldats prisonniers comme ses propres troupes, en s'honorant à jamais par ce contraste avec l'horrible massacre que les Grecs avaient fait de toute la population lors de la prise de cette ville par Bélisaire, dix ans auparavant. Il punit de mort un de ses plus braves officiers qui avait outragé la fille d'un Italien obscur, et donna à celle-ci tous les biens de son ravisseur, et cela malgré les représentations des principaux nobles de sa propre nation, qu'il sut convaincre de la nécessité de cette rigueur pour mériter la protection de Dieu sur leurs armes. Enfin, Rome ayant succombé après un siége prolongé, Totila défendit aux Goths de répandre le sang d'aucun Romain, et garantit les femmes de toute insulte. A la prière de Bélisaire, il s'abstint de mettre le feu à la ville qu'il avait commencé à détruire, et s'occupa même plus tard de la rétablir et de la repeupler. Il périt enfin, après dix ans de règne, selon la prédiction de Benoît, dans une grande bataille qu'il livra à l'armée gréco-romaine, commandée par l'eunuque Narsès. La gloire et la puissance des Goths s'éteignirent avec lui, et avec son successeur Teïas qui mourut comme lui, en combattant avec un courage héroïque contre les soldats de Justinien. Mais il n'entrait pas dans les desseins de Dieu de laisser retomber l'Italie sous le joug énervant des Césars de Byzance. Quoique dure et sanglante, la domination des Barbares valait mieux pour elle. Venise et Florence, Pise et Gênes, et tant d'autres foyers immortels de vaillance et de vie, pouvaient en sortir, tandis que l'incorporation de l'Italie au Bas-Empire l'eût condamnée à l'incurable dégénération de l'Orient chrétien. Les Ostrogoths eurent à peine disparu, que les Lombards, imprudemment appelés par Narsès lui-même, vinrent à la fois les remplacer, les venger et les faire regretter en aggravant le sort de la Péninsule.

Placé comme à mi-chemin entre les deux invasions des Goths et des Lombards, la chère et sainte fondation de Benoît, respectée par les uns, devait succomber pour un temps à la rage des autres. Le saint patriarche eut le pressentiment que ses successeurs ne rencontreraient pas un second Totila pour les épargner et les écouter. Un seigneur,

[1] Benignitas quæ cuique nec barbaro, nec hosti satis convenit... Unde factum est ut ejus nomen ut sapientiæ, ita et benignitatis celebre apud Romanos jam esset. PROCOP., *de Bell. Goth.*, I, 3. Cf. le comte DU BUAT. *Hist. anc. des peuples de l'Europe*, t. X, p. 320, 329, 444.

qu'il avait converti et qui vivait dans une grande familiarité avec lui, le trouva un jour qui pleurait amèrement. Il resta longtemps à le contempler; puis, voyant que ses larmes ne tarissaient point et qu'elles provenaient, non de la ferveur ordinaire de ses prières, mais d'une tristesse mortelle, il lui en demanda la cause. Le saint lui répondit : « Tout ce monastère que j'ai bâti, tout ce que j'ai préparé pour mes frères, a été livré aux païens par un jugement du Dieu puissant. C'est à peine si j'ai pu obtenir grâce pour leur vie. » Moins de quarante ans après, la destruction du mont Cassin par les Lombards vint accomplir cette prédiction.

Benoît touchait d'ailleurs à la fin de sa carrière. Son entrevue avec Totila eut lieu en 542, en l'année qui précéda celle de sa mort ; et, dès les premiers jours de l'année suivante, Dieu le prépara à sa dernière lutte par le sacrifice de l'affection la plus tendre qu'il eût conservée ici-bas. Dans l'histoire de la plupart des saints qui ont exercé une action réformatrice et durable sur les institutions religieuses, on retrouve presque toujours le nom et l'influence d'une sainte femme associée à leur dévouement et à leur œuvre. Ces rudes combattants, dans la guerre de l'âme contre la chair, semblent avoir puisé des trésors de force et de consolation dans une chaste et fervente communauté de sacrifices, de prières et de vertus avec une mère, avec une sœur par le sang ou par le choix, et dont la sainteté répand sur ce coin de leur glorieuse vie comme un rayon de lumière plus intime et plus douce. Pour ne citer que les plus célèbres, c'est ainsi qu'on voit Macrine à côté de saint Basile, et que les noms de Monique et d'Augustin sont inséparables, comme dans les siècles postérieurs ceux de saint François d'Assise et de sainte Claire, de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal. Saint Benoît avait, lui aussi, une sœur nommée Scolastique, née le même jour que lui ; ils s'aimaient comme s'aiment souvent les jumeaux, avec la passion de l'amour fraternel. Mais ils aimaient tous deux Dieu par-dessus tout. Plus tôt encore que son frère, Scolastique s'était consacrée à Dieu dès l'enfance [1], et, en devenant religieuse, elle avait préparé une patronne et un modèle à l'innombrable famille de vierges qui devait reconnaître, adopter et suivre les

[1] Ce fait prouve que l'on n'observait plus les décrets rendus par le pape saint Léon et l'empereur Majorien qui interdisaient aux filles de prendre le voile avant quarante ans. — Il y avait alors, et depuis longtemps, plusieurs sortes de religieuses : les unes demeuraient dans des cellules isolées, comme des recluses ; les autres restaient, en se conformant à certaines observances, au sein de leur famille ; d'autres enfin vivaient en communauté, sous une supérieure, et avec une règle permanente. Mabillon a prouvé, contre les Bollandistes, que Scolastique doit être rangée parmi ces dernières. Il la qualifie de *virginum Benedictinarum ducem, magistram et antesignanam.*

lois de son frère. Elle le rejoignit au mont Cassin et se fixa dans un monastère au fond d'une vallée toute proche de la sainte montagne[1].

Benoît la dirigeait de loin, comme il le faisait d'ailleurs pour beaucoup d'autres religieuses des environs. Mais ils ne se voyaient qu'une fois par an ; et alors c'était Scolastique qui sortait de son cloître et venait trouver son frère. Lui, de son côté, allait au-devant d'elle ; ils se rejoignaient sur le flanc de la montagne, non loin de la porte du monastère, en un lieu qu'on a longtemps vénéré. C'est là qu'eut lieu, en leur dernière rencontre, cette lutte de l'amour fraternel avec l'austérité de la règle, qui est le seul épisode connu de la vie de Scolastique, et qui a suffi pour assurer à son nom un impérissable souvenir. Ils avaient passé tout le jour en pieux entretiens entremêlés des louanges de Dieu. Vers le soir, ils mangèrent ensemble. Comme ils étaient encore à table et que la nuit s'avançait, Scolastique dit à son frère : « Je t'en prie, « ne me quitte pas cette nuit, afin que nous puissions parler des joies « du ciel jusqu'à demain matin. » « Que dis-tu là, ma sœur? » répondit Benoît ; « à aucun prix je ne puis demeurer hors du monastère. » Le temps était fort serein : il n'y avait pas le moindre nuage dans l'air. Sur le refus de son frère, Scolastique mit sa tête entre ses mains jointes sur la table, et pria Dieu en versant des torrents de larmes, au point que la table en fut inondée. A peine se fut-elle relevée, que le tonnerre se fit entendre, et qu'un orage violent éclata : la pluie, la foudre, les éclairs, furent tels, que ni Benoît ni aucun des frères qui l'accompagnaient ne put mettre le pied hors du toit qui les abritait. Alors il dit à Scolastique : « Que Dieu te pardonne, ma sœur, mais qu'as-tu « fait? » « Eh bien, oui, » lui répondit-elle, « je t'ai prié, et tu ne « m'as pas écouté; alors j'ai prié Dieu, et il m'écoute. Sors mainte- « nant si tu le peux, et renvoie-moi pour monter à ton monastère[2]. » Il se résigna à rester malgré lui, et ils passèrent le reste de la nuit en conversation spirituelle. Saint Grégoire, qui nous a conservé ce récit, ajoute qu'il ne faut pas s'étonner si la volonté de la sœur fut plutôt exaucée par Dieu que celle du frère, parce que, des deux, c'était la sœur qui avait le plus aimé, et qu'auprès de Dieu plus on aime et plus on est puissant[3].

Au matin ils se quittèrent pour ne plus se revoir en cette vie. Trois jours après, Benoît, étant à la fenêtre de sa cellule, tomba en extase

[1] On croit que ce monastère était celui de *Plumbariola*, reconstruit plus tard pour la femme et la fille d'un roi des Lombards qui se fit moine au mont Cassin.

[2] Insertas digitis manus super mensam posuit... Caput in manibus declinans lacrymarum fluvium in mensam fuderat... Parcat tibi omnipotens Deus : soror, quid est quod fecisti... Ecce te rogavi et audire me noluisti... modo ergo, si potes, egredere : et me dimissa, ad monasterium recede. — S. GREG., *Dial.* II, c. 33.

[3] Justo valde judicio illa plus potuit quæ amplius amavit.

et vit l'âme de sa sœur qui entrait dans le ciel sous la forme d'une colombe. Ravi de joie, sa reconnaissance éclata en chants et en hymnes à la gloire de Dieu. Il envoya aussitôt chercher le corps de la sainte, qui fut transporté au mont Cassin et placé dans la sépulture qu'il avait déjà fait préparer pour lui-même, afin que la mort ne séparât point ceux dont les âmes avaient toujours été unies en Dieu [1].

La mort de sa sœur dut être pour lui le signal du départ ; il ne lui survécut que quarante jours [2]. Il annonça sa mort à plusieurs de ses religieux alors éloignés du mont Cassin. Une fièvre violente l'ayant saisi, au sixième jour de sa maladie, il se fit porter dans la chapelle consacrée à saint Jean-Baptiste : il y avait d'avance fait rouvrir la tombe où dormait déjà sa sœur. Là, soutenu sur les bras de ses disciples, il reçut le saint viatique; puis, se plaçant au bord de la fosse ouverte, mais au pied de l'autel, les bras étendus vers le ciel, il mourut debout en murmurant une dernière prière [3]. Mourir debout! c'était bien la forte et victorieuse mort qui convenait à ec grand soldat de Dieu.

On l'enterra à côté de Scolastique, dans le sépulcre qui avait été creusé sur le site même de l'autel d'Apollon qu'il avait renversé. Le même jour, deux moines, dont l'un était au monastère et l'autre en voyage, eurent la même vision. Ils aperçurent une multitude d'étoiles former comme une voie lumineuse qui s'étendait vers l'orient, depuis le mont Cassin jusqu'au ciel, et ils entendirent une voix qui leur dit que c'était par là que Benoît le bien-aimé de Dieu était monté au ciel [4].

II

Telle fut la vie du grand homme que Dieu destinait à être le législateur des moines d'Occident. Il nous reste à caractériser sa législation, c'est-à-dire la Règle qu'il a écrite et qui a été le code immortel de la branche la plus auguste et la plus féconde de la milice ecclésiastique.

On doit d'abord remarquer que cette Règle est la première qui ait été écrite en Occident et pour l'Occident. Jusque-là les moines de cette

[1] Leur tombe se voit encore sous le maître-autel de l'église actuelle du Mont-Cassin : on y lit cette inscription : *Benedictum et Scholasticam, uno in terris partu editos, una in Deum pietate cœlo redditos, unus hic excipit tumulus, mortalis depositi hic æternitate custos.* — Je dois la reproduction de ces inscriptions peu connues à la bienveillante et scrupuleuse exactitude de Mgr La Croix, clerc national de France à Rome.

[2] Elle mourut le 10 février, et lui le 21 mars 543.

[3] Erectis in cœlum manibus stetit, et ultimum spiritum inter verba orationis efflavit. S. Greg.

[4] S. Greg., II, 37.

moitié du monde romain avaient vécu sous l'autorité de règles importées de l'Orient, comme celle de saint Basile, ou de traditions empruntées aux moines d'Égypte et de Syrie, comme celles dont Cassien avait donné un recueil si complet. Saint Benoît ne prétendit ni renverser ni remplacer l'autorité de ces monuments qu'il invoque et qu'il recommande au contraire dans sa propre Règle[1]. Mais le triste souvenir de ses débuts, ce qu'il avait vu et ce qu'il avait souffert dès sa jeunesse, comme anachorète, comme cénobite, comme supérieur, avait dû suffire pour le convaincre de l'insuffisance des lois qui régissaient les religieux de son temps et de son pays. Pour réprimer le relâchement qui s'introduisait partout, il comprit qu'il fallait substituer à l'imitation arbitraire et variable des modèles fournis par la vie des Pères du désert une règle de conduite permanente et uniforme, et ajouter aux préceptes quelque peu vagues et confus des Pacôme et des Basile un choix de règlements précis et méthodiques, empruntés tant aux leçons du passé qu'à son expérience personnelle. Son illustre biographe nous apprend à y voir la reproduction exacte de la vie qu'il menait à Subiaco et au mont Cassin[2].

Il entreprit donc de réformer les abus et les infirmités de l'ordre qu'il avait embrassé, par une série de dispositions morales, économiques, liturgiques et pénales dont l'ensemble constitue la *Règle* qui, en perpétuant son nom et son œuvre, a donné à l'institut monastique en Occident sa forme définitive et universelle[3].

Écoutons-le exposer lui-même, dans son préambule, le but et l'es-

[1] Ch. 73.

[2] S. Greg., II, 36.

[3] Nous devons rappeler ici que l'Église reconnaît quatre règles principales sous lesquelles peuvent se classer presque tous les ordres religieux : 1° celle de Saint-Basile, qui prévalut peu à peu sur toutes les autres en Orient, et qui est restée celle de tous les moines orientaux ; 2° celle de Saint-Augustin, adoptée par les chanoines réguliers, l'ordre de Prémontré, l'ordre des Frères Prêcheurs ou Dominicains et plusieurs ordres militaires ; 3° celle de Saint-Benoît, qui, adoptée successivement par tous les moines d'Occident, est restée la loi commune de l'Ordre Monastique proprement dit jusqu'au treizième siècle. Les ordres des Camaldules, de Vallombreuse, des Chartreux et de Cîteaux reconnaissaient cette règle comme la base de leurs constitutions spéciales, quoique le nom de religieux de Saint-Benoît ou de moines bénédictins soit resté spécialement affecté à ceux qui ne faisaient pas partie de ces congrégations plus récentes ; 4° enfin la règle de Saint-François, qui signala l'avénement des ordres mendiants au treizième siècle. Nous remarquerons, en outre, que la dénomination de *moines* n'est pas ordinairement attribuée aux religieux qui suivent la règle de Saint-Augustin ni aux ordres mendiants.

La règle de Saint-Benoît a été publiée une infinité de fois avec et sans commentaires. Le plus estimé des commentaires est celui de dom Martène, Paris, 1690, in-4. On peut aussi consulter avec fruit celui de dom Calmet, Paris, 1734, 2 vol. in-4.

prit de sa réforme dans un style qui lui est propre, et dont la rudesse un peu confuse diffère autant de la langue fleurie de saint Augustin et de saint Grégoire que de l'élégante correction de Cicéron ou de César.

« Écoute, ô fils [1], les préceptes du Maître, et devant lui incline l'oreille de ton cœur; ne crains pas d'accueillir l'avertissement d'un bon père et de l'accomplir efficacement, afin que l'obéissance laborieuse te ramène à celui dont t'avaient éloigné la désobéissance et la mollesse. A toi donc s'adresse en ce moment ma parole, qui que tu sois qui, renonçant à tes volontés propres pour militer sous le vrai Roi, le Seigneur Jésus-Christ, prends en mains ces armes vaillantes et glorieuses de l'obéissance.

« Et d'abord, en tout ce que tu entreprends de bien, demande-lui, par une très-instante prière, qu'il le mène à bonne fin : afin que, après avoir daigné nous compter parmi ses fils, il ne soit jamais contristé par nos mauvaises actions. Obéissons-lui toujours à l'aide de ses bienfaits, et de telle sorte que non-seulement le Père irrité ne déshérite pas un jour ses enfants, mais qu'aussi le Maître redoutable et courroucé par nos actes pervers ne livre pas ses serviteurs coupables à une peine sans fin, pour ne l'avoir pas voulu suivre dans la gloire.

« Donc, relevons-nous une fois à cette excitation de l'Écriture qui nous dit : « Voici l'heure pour nous de sortir du sommeil. » Et, les yeux ouverts à la lumière de Dieu, les oreilles attentives, écoutons ce cri quotidien de la voix divine... « Venez, mes fils, écoutez-moi. Je vous enseignerai la crainte « du Seigneur. Courez, pendant que vous avez la lumière de la vie, de peur « que les ombres de la nuit ne vous enveloppent. »

« Or, le Seigneur, qui cherche son ouvrier au sein du peuple, lui dit encore : « *Où est l'homme qui sent la vie et désire voir les jours bienheureux ?* » Que si, à cette parole, tu réponds : C'est moi, le Seigneur te dira : « Si tu « veux avoir la vie, *défends le mal à ta langue, et que tes lèvres ne parlent « pas la fraude. Evite le mal et fais le bien; cherche la paix et suis ses « traces.* » Et, cela étant fait : « *alors sur vous seront mes yeux, et mes « oreilles s'ouvriront à vos prières; et, même avant que vous ne m'invoquiez, « je vous dirai : Me voici !* »

« Quoi de plus suave pour nous que cette voix du Seigneur qui nous presse, ô frères bien-aimés ! Voici que par son amour paternel le Seigneur nous montre le chemin de la vie. Ceignant donc nos reins de la foi et de l'observance des bonnes œuvres, et les pieds chaussés pour suivre l'Évangile, marchons sur la trace de ses pas, afin que nous méritions de voir celui qui nous a appelés en son royaume. Si nous voulons résider au tabernacle de ce royaume, il faut y courir par les bonnes œuvres sans lesquelles on n'y parvient pas.

« Car interrogeons le Seigneur avec le prophète... puis écoutons ce que le Seigneur répond... Celui qui reposera en la sainte montagne de Dieu sera

[1] Il faut noter, pour l'iconographie chrétienne, ces premiers mots, *Ausculta, o Fili*, que les peintres du moyen âge avaient coutume de reproduire sur le livre qu'ils mettaient entre les mains de saint Benoît.

celui qui, conseillé par le mauvais diable, le repousse, lui et son conseil, loin des regards de son cœur, le met à néant, et, arrachant les premiers rejetons de la pensée infernale, comme des enfants qui viennent de naître, les brise contre le Christ. Ce seront ceux qui, fidèles dans la crainte du Seigneur, ne s'exaltent pas de leur louable observance, mais qui, considérant qu'ils ne peuvent faire par eux-mêmes, mais que Dieu fait en eux ce qu'ils ont de bon, glorifient le Seigneur et ses œuvres...

« Le Seigneur attend tous les jours que par nos actions nous répondions à ses saints préceptes. C'est pour l'amendement de nos péchés que les jours de cette vie nous sont prolongés comme une trêve, puisque l'Apôtre dit : « Ignores-tu que la patience de Dieu te ménage la pénitence? » Et c'est dans sa bonté que le Seigneur dit : « Je ne veux point la mort du pécheur, mais « qu'il se convertisse et qu'il vive. »

« Ayant tous, mes frères, interrogé le Seigneur sur celui qui habitera son tabernacle, nous avons entendu quel précepte lui est prescrit. Que si nous remplissons les conditions de cette habitation, nous serons héritiers du royaume des cieux. Préparons donc nos cœurs et nos corps à combattre sous la sainte obéissance de ces préceptes, et, s'il n'est pas toujours possible à la nature d'obéir, demandons au Seigneur qu'il daigne nous accorder le secours de sa grâce. Voulons-nous éviter les peines de l'enfer, parvenir à la vie éternelle, pendant qu'il en est temps encore, et que nous sommes en ce corps mortel, pendant que la lumière de cette vie nous est dispensée pour cet usage, courons et agissons d'une façon qui profite pour l'éternité.

« Il nous faut donc constituer une école de servage divin, dans laquelle, nous l'espérons, il ne sera rien établi de rigoureux, rien de trop lourd. Que si, conformément à la raison et à l'équité, nous allons jusqu'à un peu de sévérité pour l'amendement des vices ou pour la conservation de la charité, garde-toi de fuir, sous une émotion de terreur, la voie du salut qui ne peut avoir qu'un commencement étroit. Lorsqu'on a marché quelque temps dans l'observance et la foi, le cœur se dilate et l'on se met à courir avec l'inénarrable douceur de l'amour dans la voie des commandements de Dieu. Plaise à lui que, ne nous écartant jamais de l'enseignement du Maître, et persévérant au monastère dans sa doctrine jusqu'à la mort, nous participions aux passions du Christ par la patience et méritions de participer ensemble à son royaume[1]! »

On remarque dans ce programme que le saint insiste sur deux principes : le travail et l'obéissance. Ce sont en effet les deux bases fon-

[1] Ad te ergo nunc meus sermo dirigitur... quisquis abrenuntians propriis voluntatibus Domino Christo vero regi militaturus, obedientiæ fortissima atque præclara arma assumis... Exurgamus ergo tandem aliquando... Quærens Dominus... operarium suum... Quid dulcius nobis hac voce Domini invitantis nos?... Qui malignum diabolum... deducit ad nihilum, et parvulos cogitatus ejus tenuit; et illisit ad Christum... Ergo præponenda sunt corda et corpora nostra... militatura... Constituenda est ergo a nobis Dominici schola servitii... Processu vero conversationis et fidei, dilatato corde, inenarrabili dilectionis dulcedine, curritur via mandatorum Dei... *Prologus regulæ.*

damentales de son œuvre ; ils servent de fil conducteur à travers les soixante-douze articles de la Règle, que nous cherchons à caractériser.

Benoît ne veut pas que ses religieux se bornent au travail intérieur, à l'action de l'âme sur elle-même : il leur fait une obligation stricte du travail extérieur, manuel ou littéraire. Sans doute les cénobites primitifs avaient prêché et pratiqué l'obligation du travail, mais nul ne l'avait encore prescrit et réglé avec tant de sévérité et d'attentive sollicitude. Pour mieux bannir l'oisiveté, qu'il appelle l'ennemie de l'âme[1] ; il règle minutieusement l'emploi de chaque heure de la journée, selon les saisons, et veut qu'après avoir célébré les louanges de Dieu sept fois par jour il soit donné sept heures par jour au travail des mains et deux heures à la lecture. Il impose des corrections sévères au frère qui perdrait à dormir ou à causer le temps destiné à cette lecture. « Si, dit-il, la pauvreté du lieu les oblige à rentrer eux-mêmes leurs récoltes, qu'ils ne s'en affligent pas, car ils seront véritablement moines s'ils vivent du travail de leurs mains comme nos pères et les apôtres ; mais que tout se fasse avec mesure, à cause des faibles[2]. » Ceux qui étaient habiles dans la pratique d'un art ou d'un métier ne pouvaient l'exercer qu'avec la permission de l'abbé, en toute humilité; et, si quelqu'un s'enorgueillissait de son talent et du profit qui en pouvait résulter pour la maison[3], il fallait lui faire changer de métier jusqu'à ce qu'il se fût humilié. Ceux qui étaient chargés de vendre les produits du travail de ces ouvriers d'élite ne pouvaient rien retenir des prix au détriment du monastère, ni surtout l'augmenter par avarice, mais les donner toujours un peu à meilleur marché que le séculier, pour la plus grande gloire de Dieu. Le travail était donc réglé dans le monastère comme dans un atelier pénitentiaire, et les fils des patriciens romains ou des seigneurs barbares qui en franchissaient le seuil s'y trouvaient soumis à la sévère égalité qui atteignait même l'ouvrier plus habile que le commun des moines, pour le réduire à l'humble niveau du laboureur ordinaire.

L'obéissance est aussi à ses yeux un travail, *obedientiæ laborem*[4], le plus méritoire et le plus essentiel de tous. Un moine n'entre dans la vie religieuse que pour faire le sacrifice de soi. Ce sacrifice implique surtout celui de la volonté. Par un effort suprême de cette volonté, encore libre et souveraine d'elle-même, elle s'abdique librement, au profit du salut de l'âme malade, « pour que cette âme, en s'élevant au-

[1] Otiositas inimica est animæ. *Reg.* XLVIII.
[2] Omnia autem mensurate fiant propter pusillanimes.
[3] Artifices si sunt in monasterio... si aliquis ex eis extollitur pro scientia artis suæ... c. 57.
[4] *Prologus Reg.*

dessus de ses désirs et de ses passions, puisse se fixer pleinement en Dieu. » En renonçant à l'usage même légitime de sa volonté, le moine, soumis à un supérieur qu'il a lui-même choisi, et qui est pour lui le représentant de Dieu même, trouve un rempart assuré contre les déréglements de la cupidité et de l'amour-propre. Il entre en vainqueur dans la liberté des enfants de Dieu. Mais, pour que le sacrifice soit efficace, il faut qu'il soit complet : aussi la Règle poursuit-elle jusque dans ses derniers recoins la révolte de l'orgueil. Elle veut que la soumission soit prompte, parfaite et absolue. Il faut que le moine sache obéir toujours, sans réserve, sans murmure, même à des choses qu'on jugerait impossibles ou au-dessus de ses forces, en se fiant au secours de Dieu, si des observations humbles et opportunes, les seules permises, n'étaient pas accueillies par les supérieurs; obéir non-seulement à ses supérieurs, mais encore aux vœux et aux demandes de ses frères[1]. L'obéissance est d'autant plus acceptable à Dieu et d'autant plus facile à l'homme qu'on la pratique sans agitation, sans tiédeur et sans retard[2]. Elle devient alors le premier degré de l'humilité. « Notre vie dans ce monde, » dit le saint abbé, « est comme l'é- « chelle que vit Jacob dans son songe : pour qu'elle atteigne au ciel, « il faut qu'elle soit plantée par le Seigneur dans un cœur humilié : « nous ne pouvons monter que par les différents échelons de l'humi- « lité et de la discipline[3]. »

Comment ne pas plaindre ceux qui, dans cette abnégation généreuse de soi, ne verraient qu'un emprunt fait au culte de la majesté impériale dans Rome dégénérée, et qu'un fatal présent fait à l'Europe pour énerver ses vertus mêmes[4]? Non, ce n'est pas là un produit de la décadence sociale ni un signe de la servitude religieuse; c'est, au contraire, le triomphe de cette liberté morale et spirituelle dont la Rome impériale avait perdu toute notion, que le christianisme avait seul pu restituer au monde, et dont le règne, propagé et assuré surtout par les enfants de saint Benoît, a retiré l'Europe de l'anarchie, de

[1] C. 68 et 71. Si cui fratri aliqua forte gravia aut impossibilia injunguntur... Si omnino virium suarum mensuram viderit pondus excedere, impossibilitatis suæ causas... patienter et opportune suggerat, non superbiendo. Quod si... prioris imperium perduraverit... sciat junior ita se expedire, et ex caritate confidens de adjutorio Dei, obediat. Cap. 68.

[2] Non trepide, non tarde, non tepide, c. 5.

[3] Scala vero ipsa erecta, nostra est vita in sæculo : quæ humiliato corde a Domino erigitur ad cœlum. Latera enim hujus scalæ, dicimus nostrum esse corpus et animam ; in quibus diversos gradus humilitatis vel disciplinæ vocatio divina ascendendos inseruit. C. 6.

[4] M. Guizot, *Cours d'Histoire moderne*, 14e leçon. — Comme antidote de ce passage échappé à la plume d'un si grand historien, ordinairement mieux inspiré, il faut lire le *Panégyrique de saint Benoît*, par Bossuet, qui est, en même temps, le panégyrique éloquent et profond de l'obéissance volontaire du chrétien.

l'asservissement et de la décrépitude où l'empire romain l'avait précipitée.

Sans doute cette obéissance passive et absolue, dans l'ordre temporel, sous des chefs imposés du dehors et qui commandent au gré de leurs intérêts ou de leurs passions, constituerait une intolérable servitude. Mais, outre que, chez les Bénédictins, elle doit être toujours et pour tous le produit d'une libre détermination, elle demeure à la fois sanctifiée et tempérée par la nature et l'origine du commandement. L'abbé tient la place du Christ : il ne peut ordonner que ce qui est conforme à la loi de Dieu. Sa charge est celle du père de famille et du bon pasteur. Sa vie doit être le miroir de ses leçons. Chargé de la redoutable mission de gouverner des âmes, il en doit à Dieu le compte le plus sévère ; et, presque à chaque page, la Règle lui enjoint de ne jamais perdre de vue cette responsabilité terrible. Il ne doit pas seulement les régir, mais les guérir, non-seulement les conduire, mais les supporter, se faire le serviteur de tous ceux à qui il commande, obéir à tous pendant que chacun lui obéit. Il lui faut s'accommoder aux humeurs et aux caractères les plus divers, mais en même temps ne faire aucune acception de personnes entre les nobles et les plébéiens, les hommes libres et les esclaves, les riches et les pauvres qui se sont rangés sous son autorité[1].

L'exercice de cette autorité absolue est en outre contenue par l'obligation de consulter tous les moines assemblés en conseil ou en *chapitre* sur toutes les affaires importantes. Il doit proposer le sujet et demander l'avis de chacun, en se réservant le droit de décider en dernier ressort; mais les plus jeunes doivent être consultés comme les autres, parce que Dieu leur révèle souvent le meilleur parti à suivre. Pour de moindres intérêts, il peut se contenter de l'avis des principaux du monastère ; mais ne jamais agir sans conseil[2]. Son conseil permanent se compose de doyens ou de dizai-

[1] Difficilem et arduam rem... regere animas et multorum servire moribus... Se omnibus conformet et aptet... Semper cogitet, quia animas suscepit regendas, de quibus et rationem redditurus est... C. 2. — Cf. c. 3. Nec quasi libera utens potestate injuste disponat aliquid ; sed cogitet semper quia de omnibus judiciis et operibus suis redditurus est Deo rationem. C. 62. — Sciatque sibi oportere prodesse magis quam præesse. C. 64 — Non præferatur ingenuus ex servitio convertenti, nisi alia rationabilis causa existat... quia sive servus, sive liber omnes in Christo unum sumus, et sub uno Domino æqualem servitutis militiam bajulamus. C. 2.

[2] Convocet abbas omnem congregationem... et audiens consilium fratrum, tractet apud se, et quod utilius judicaverit, faciat... Omnes ad consilium vocari diximus : quia sæpe juniori Dominus revelat quod melius est. Non præsumant defendere procaciter quod eis visum fuerit. C. 3.

niers[1], choisis par les religieux eux-mêmes, non par ordre d'ancienneté, mais pour leur mérite, et chargés d'assister l'abbé en partageant avec lui le poids du gouvernement. Il peut aussi, de l'avis de ces frères, désigner un prieur ou prévôt, pour lui servir de lieutenant[2]. Enfin l'abbé est lui-même élu par tous les religieux du monastère ; ils peuvent choisir le dernier venu d'entre eux pour en faire leur chef; une fois élu, son autorité ne cesse qu'avec sa vie[3]. Mais, dans le cas où l'élection désignerait un sujet manifestement indigne, l'évêque diocésain, ou les abbés voisins, et même les chrétiens des environs sont invités à empêcher un tel scandale[4]. Cette autorité absolue de l'abbé, écrite dans une règle qu'il ne lui est permis ni de modifier ni de transgresser, est donc limitée à la fois par la constitution invariable de la communauté, par l'obligation de consulter soit l'élite, soit la totalité de ses subordonnés sur toutes les affaires, enfin par l'élection d'où elle sort : et cette élection opérée par un nombre restreint d'électeurs, tous essentiellement compétents, tous personnellement intéressés à leur œuvre, fait réellement du chef la créature de tous ceux à qui il commande.

Il faut reconnaître que jamais l'esprit d'association et de communauté ne fut plus fortement organisé. Il y a dans cette combinaison d'une autorité à la fois absolue, permanente et élective, avec l'obligation de prendre conseil de toute la communauté, et d'agir uniquement dans son intérêt, un principe nouveau qui n'a rien d'analogue dans le monde païen ni dans le Bas-Empire chrétien, un principe dont l'énergique fécondité va être démontrée par l'expérience des siècles. La communauté puise une force irrésistible dans l'union de ces volontés épurées par l'abnégation et toutes concentrées vers un seul but, sous une seule main, que règle et contient à son tour l'esprit de sacrifice. Entre la dissolution de l'Empire et l'anarchie de la conquête, le cloître bénédictin, cette vivante image de la cité chrétienne, présente à la société défaillante un système qui tient à la fois de la robuste discipline des légions romaines et de cet esprit de dévouement et de solidarité domestique signalés par Tacite dans les ghildes germaniques. On l'a dit avec raison, il y a dans cette règle un fond évangélique et une forme féodale[5]. Les institutions qu'elle fonde, comme les mots et les

[1] Decani. Cf. *Reg.*, c. 3 et 21. Hæften, *Disquis.*, p. 325, 332.

[2] *Reg.*, c. 65.

[3] Etiam si ultimus fuerit in ordine congregationis. C. 64.

[4] Alors la majorité n'était plus requise : le choix de la minorité pouvait l'emporter s'il était meilleur : *Sive etiam pars, quamvis parva, congregationis, seniori consilio elegerit.* C. 64. Plus tard la majorité absolue des votants fut universellement requise pour rendre valide l'élection d'un abbé.

[5] Dom Pitra, *Histoire de saint Léger*, p. 58.

images qu'elle emploie, portent une sorte d'empreinte belliqueuse. Elle semble tendre la main à la féodalité qui va naître dans les camps des Barbares victorieux. De ces deux forces, l'une va organiser et consolider la conquête matérielle, l'autre créer une hiérarchie et une armée pour la conquête des âmes.

Le monastère, comme une citadelle sans cesse assiégée, devait renfermer dans son enceinte des jardins, un moulin, une boulangerie, des ateliers divers, afin qu'aucun besoin de la vie matérielle ne fournît aux moines l'occasion de sortir [1]. Un certain nombre de religieux, que l'abbé en jugerait dignes, pouvaient être élevés à la prêtrise, pour le service spirituel de la maison, mais sans cesser pour cela d'être soumis à la discipline ordinaire [2]. Un moine, choisi parmi les plus dignes, sous le titre de cellérier, était spécialement chargé de veiller à l'administration des biens du monastère, à la distribution de la nourriture, au soin du mobilier, de l'infirmerie; en un mot, à tous les détails de la vie matérielle [3]. D'ailleurs l'hospitalité la plus généreuse et la plus délicate était prescrite envers les pauvres et tous les étrangers qui visiteraient le monastère; elle devait être exercée par les soins directs de l'abbé [4], mais sans troubler en rien la solitude des moines, ni le silence de leurs cloîtres. Qu'on reçoive tout étranger, dit la Règle, comme si c'était le Christ lui-même; car c'est le Christ lui-même qui un jour nous dira : « J'ai été étranger, et vous m'avez reçu [5]. »

La communauté, ainsi fondée et gouvernée, s'appuie en outre sur deux conditions indispensables à sa durée et à sa sécurité : le lien réciproque de tous ses membres par l'engagement solennel du *vœu*, et la création de la propriété collective par le renoncement à tout bien propre. L'abnégation de la volonté personnelle entraîne naturellement celle de la propriété individuelle. Tout dans le monastère doit être collectif : la fortune comme le travail, les intérêts comme les devoirs; aussi la Règle désigne l'idée de la propriété personnelle comme le vice le plus essentiel à extirper de la communauté. Il fallait donc, en devenant moine, renoncer solennellement et irrévocablement à tous ses biens, au profit soit de sa famille, soit des pauvres ou du monastère lui-même; ne se réserver rien, ne rien posséder en propre, absolument rien, pas même des tablettes ou un stylet pour écrire, mais tout recevoir de l'abbé, à titre d'usage seulement [6].

[1] Cap. 66.
[2] Cap. 62.
[3] Cap. 31.
[4] Cap. 53.
[5] Cap. 55.
[6] Præcipue hoc vitium amputetur de monasterio. Neque codicem, neque tabulas, neque graphium, sed nihil omnino. Cap. 33. Cf. cap. 58.

Une institution dont le célibat était implicitement la base fondamentale pouvait seule comporter une discipline si contraire à la nature humaine. Mais, là même où l'homme, en renonçant au mariage, se délivre de toute sollicitude pour sa race, il peut demeurer lui-même l'objet de la tendresse trop molle de ses parents et amis. Benoît connaissait trop les habitudes de la noblesse dont il sortait, ainsi que ses principaux disciples, pour n'avoir pas redoublé de précautions contre les tentatives que feraient les parents pour créer une sorte de pécule ou de patrimoine particulier au profit de l'enfant qu'ils donnaient à Dieu en le plaçant au monastère. Un chapitre spécial de sa Règle, rédigé avec la précision légale d'un contemporain de Tribonien, impose à tout noble qui destine son fils à la vie monastique l'obligation de jurer que jamais l'enfant ne recevra quoi que ce soit de la fortune paternelle, ni directement, ni par personne interposée. Les parents ne pouvaient faire qu'au monastère tout entier la donation qui représentait la dot de leur enfant, en s'en réservant l'usufruit pendant leur vie, si bon leur semblait [1].

Jusque dans les formes établies par le nouveau code pour régler l'admission, éprouver la vocation et lier la conscience de ces hommes qui viennent sacrifier à Dieu leur volonté et leur patrimoine, tout démontre le génie organisateur de Benoît. Il y avait deux sortes de candidats à la vie monastique. D'abord, les enfants confiés dès leur jeune âge au monastère par leurs parents ou recueillis par la charité des moines : la Règle s'occupe de leur éducation avec une sollicitude minutieuse ; puis les jeunes gens, les hommes faits, qui sortaient du monde pour venir frapper à la porte du cloître. Loin de les encourager, Benoît prescrit de les laisser là pendant quatre ou cinq jours sans leur ouvrir, afin d'éprouver leur persévérance par cette injure. S'ils persistent, on les introduit dans l'appartement des hôtes, et de là, au bout de quelques jours, dans le *Noviciat*. Ici le novice est confié à un ancien religieux, expert dans l'art de gagner les âmes, qui est chargé d'étudier curieusement sa vocation et son caractère, et de lui prédire les dégoûts, les difficultés, les humiliations qu'il rencontrera dans l'âpre voie de l'obéissance. Si après deux mois il promet de persister, on lui lit la Règle tout entière, et on termine la lecture par ces mots : « Voilà la loi sous laquelle tu veux combattre : si tu peux l'observer, entre ; si tu ne le peux pas, pars en liberté [2]. » Trois fois, pendant le cours

[1] Promittant sub jurejurando, quia nunquam per se, nunquam per suffectam personam, nec quolibet modo ei aliquando aliquid dent, aut tribuant occasionem habendi... Reservato sibi si voluerint usufructuario. Atque ita omnia obstruantur, ut nulla suspicio remaneat puero, per quam deceptus perire possit... quod experimento didicimus. Cap. 59.

[2] Si perseveraverit pulsans, et illatas sibi injurias... patienter portare... Senior

d'une année entière de noviciat, on renouvelle cette épreuve. L'année expirée, si le novice persévère, il est averti que désormais il ne sera plus en droit de quitter le monastère et de secouer le joug de la Règle qu'il n'a accepté qu'après une si mûre délibération. On lui signifie qu'il va perdre la faculté de disposer de lui-même[1]. Introduit dans l'oratoire, devant toute la communauté, il y promet devant Dieu et ses saints la *stabilité* ou le perpétuel séjour, et en outre la réforme de ses mœurs et l'obéissance, sous peine de damnation éternelle. Il en fait la cédule écrite de sa main, et la dépose sur l'autel, puis se prosterne aux pieds de chacun des frères, en lui demandant de prier pour lui. A partir de ce jour il est réputé membre de la communauté.

Presque tous les anciens moines avaient admis une sorte de noviciat et divers vœux plus ou moins formels; mais rien n'avait encore été formulé avec cette sage et imposante solennité. On avait même souvent regardé la profession comme reconnue par le seul fait de la prise d'habit monastique, et on en trouve encore des exemples, même après saint Benoît[2]. Mais le *vœu de stabilité*, imposé par le nouveau législateur, et qu'aucune règle antérieure n'avait prescrit, fut une innovation aussi heureuse que féconde, et devint l'une des principales garanties d'avenir et de force pour la vie cénobitique[3]. D'ailleurs aucune contrainte matérielle ou légale ne venait alors enchaîner le religieux à son vœu : on gardait même avec soin ses vêtements séculiers pour les lui rendre si par malheur il voulait quitter le monastère.

ei talis deputatur, qui aptus sit ad lucrandas animas... omnino curiose intendat... Prædicentur ei omnia dura et aspera... Ecce lex sub qua militare vis : si potes observare. ingredere; si vero non potes, liber discede. Cap. 58. — Les chapitres 60 et 61 indiquent les précautions à prendre pour la réception des prêtres ou des religieux qui se présentaient pour être reçus, en quittant leur ancien monastère. La règle défend de recevoir ceux-ci sans le consentement de l'abbé du monastère qu'ils quittent.

[1] Ex illo die nec proprii corporis potestatem se habiturum sciat. Cap 58.

[2] C'était ce qu'on appelait *Professio tacita.* Voir l'exemple de Frideburge, la fiancée du roi Sigebert, dans la vie de S. Gall ; celui du roi Wamba, en Espagne ; et celui des religieuses anglaises, cité par saint Anselme, lib. III, ep. 157.

[3] On s'étonnera peut-être de ne pas voir figurer ensemble, dans la règle de Saint-Benoît, les trois vœux que l'on regarde comme l'essence de la vie monastique, ceux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ; mais, s'il n'y est question que de ce dernier, du vœu d'obéissance, c'est que les deux autres étaient impliqués essentiellement dans la condition même du moine, par tous les canons antérieurs de l'Église relatifs à l'institut monastique. Or saint Benoît prétendait seulement régler cet institut, et non pas le créer. On était astreint à la continence et à la pauvreté, c'est-à-dire à ne rien posséder en propre, par cela seul qu'on devenait moine, comme on devient incapable de se marier, par cela seul qu'on est ordonné sous-diacre, sans prendre à ce sujet aucun engagement verbal.

Maintenant que nous connaissons l'esprit général et les bases fondamentales de la Règle de saint Benoît, il nous sera permis de passer rapidement sur les détails. Les soixante-treize chapitres dont elle se compose se subdivisaient ainsi qu'il suit : neuf roulent sur les devoirs généraux de l'abbé et des religieux; treize sur le culte et les offices divins; vingt-neuf sur la discipline, les fautes et les peines; dix sur l'administration intérieure du monastère; douze sur divers sujets, tels que la réception des hôtes, la conduite des frères en voyage, etc. Treize cents ans se sont écoulés depuis que la main de Benoît a tracé tous ces règlements minutieux; et l'on n'a rien trouvé de plus propre à affermir l'esprit religieux et la vie commune. Les réformes les plus admirées et les plus fécondes n'ont guère eu d'autre but que de ramener le clergé régulier à l'exacte observance d'un code dont le temps n'a fait que confirmer la sagesse et accroître l'autorité.

Entre tous ces détails de la Règle, il faut remarquer surtout le soin scrupuleux que met le législateur à imposer aux religieux la célébration exacte des offices divins, conformément aux usages liturgiques de l'Église romaine. Ils doivent vaquer à la prière chantée en commun à haute voix, d'abord la nuit, aux vigiles qui commençaient vers deux heures et duraient jusqu'à l'aube; puis six fois pendant le jour ; à prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies. Les cent cinquante psaumes de David sont répartis entre ces sept offices, de telle manière que l'on doive chaque semaine avoir chanté le psautier tout entier ; et cette prière en commun ne doit pas éloigner de l'oraison mentale qu'il veut du reste courte et pure [1].

Puis viennent ces belles règles de sobriété, comme parle Bossuet, qui ôtent à la nature tout le superflu, en lui épargnant toute inquiétude à l'égard du nécessaire; et qui ne sont guère que la reproduction des usages pratiqués par les premiers chrétiens. Se servir tour à tour les uns les autres à la cuisine et à table; ne manger, en écoutant silencieusement une lecture pieuse, que de deux mets cuits et d'un mets cru, avec une livre de pain et une hémine de vin [2], soit qu'on fasse deux repas ou qu'on n'en fasse qu'un seul par jour; s'abstenir de la chair de toute bête à quatre pieds; augmenter en nombre et en intensité les jeûnes prescrits par l'Église [3]. N'avoir pour tout

[1] Cap. 8, 19 et 20.

[2] XXXIX. Dans les deux plats, ou *pulmentaria cocta*, n'était pas compris le dessert. « Si fuerint poma aut nascentia leguminum, addatur et tertium. » Il est probable que la livre de pain prescrite par la règle était beaucoup plus considérable que la livre moderne, puisqu'il était ordonné d'en réserver le tiers pour le souper. On a longtemps disputé pour savoir quelle était la contenance régulière de l'*hémine* de vin. L'opinion la plus générale la regarde comme équivalente à un setier, ou un peu plus d'une chopine. D. Calmet, t. II, p. 68-75.

[3] On devait jeûner tous les jours, depuis la mi-septembre jusqu'au com-

vêtement qu'une tunique avec une *coule* pour le chœur, et un *scapulaire* pour le travail [1]; ce qui n'était autre chose que le surtout à capuchon des laboureurs et des bergers, emprunté du reste à celui des esclaves des temps païens, tel que Columelle l'a décrit [2]. Coucher dans un dortoir commun; ne dormir que peu, et toujours vêtus et chaussés [3]; enfin garder pendant la journée un silence presque continuel [4]. C'étaient là les prescriptions minutieuses et salutaires qui autorisaient Benoît à déclarer que la vie du moine ne doit être qu'un carême perpétuel [5].

Il y en avait d'autres mieux adaptées encore pour extirper du cœur des religieux jusqu'aux dernières amorces de l'orgueil, de la volupté et de l'avarice. Ils ne pouvaient recevoir aucune lettre, ni le moindre présent [6], même de leurs plus proches parents, sans la permission de l'abbé. En acceptant la Règle, ils s'engageaient d'avance à subir patiemment pour les moindres fautes des pénitences publiques et humiliantes, et jusqu'à des corrections corporelles [7], en cas de récidive ou de murmure, sans préjudice de l'excommunication temporaire et de l'exclusion définitive. Mais la clémence apparaît à côté de la sévérité : le frère exclu, qui voulait revenir, en promettant de s'amender, de-

mencement du carême; et, pendant le carême, ne manger qu'après vêpres. Cap. 12.

[1] Cap. LV. La tunique est une robe longue à manches, sans chaperon, qui servait de chemise ; elle fut d'abord blanche, et ne fut changée en noir que plus tard, quand les moines eurent des chemises de laine ou de grosse toile.

La coule, *cucullà*, est devenue un vaste manteau avec un capuchon, que l'on revêt pour les offices du chœur ; on y a ajouté plus tard des manches larges : elle est chez tous les Bénédictins de couleur noire. On l'appelait aussi, surtout dans l'ordre de Cluny, froc, *floccus*.

Le scapulaire consiste en deux pièces d'étoffe réunies autour du cou, avec un capuchon, et qui pendent l'une devant et l'autre derrière le corps : elle s'étend jusqu'au bas de la tunique pour les pères du chœur, et jusqu'aux genoux seulement pour les convers.

La Règle accordait aux moines pour chaussures *caligæ et pedules*, par où l'on entend généralement des chausses ou bas et des souliers. On ne leur donnait des *femoralia* que pour monter à cheval, en voyage. « Qui in via diriguntur de vestiario accipiant femoralia, quæ revertentes tota ibi restituant. » Enfin, une ceinture étroite de cuir complétait le costume du moine.

[2] *De Re rustica*, l. I, c. 8; l. XI, c. I.

[3] Cap. 22. L'usage des siècles anciens, qui s'est prolongé jusque dans le moyen âge, était, comme l'on sait, de dormir sans vêtement.

[4] Cap. 43.

[5] Cap. 49.

[6] Quælibet munuscula. Cap. 54.

[7] Cap. 23 et 28. Si etiam excommunicatus non emendaverit, acrior ei accedat correctio, id est, ut verberum vindicta in eum procedat. Voir aussi, pour les autres pénitences, C. 43, 46.

vait être reçu de nouveau et jusqu'à trois fois avant d'être à jamais proscrit de la communauté.

Et cependant, en se reportant aux austérités des anciens Pères du désert, Benoît ne craint pas de dire dès le début de sa Règle, comme on l'a vu, qu'il ne croyait avoir rien prescrit de trop rude ou de trop difficile à suivre; et il la termine en déclarant qu'elle n'est qu'un *petit commencement*, une modeste introduction à la perfection chrétienne [1].

Tels sont les traits les plus marquants de cette législation fameuse qui a régi tant d'âmes pendant tant de siècles, et qui, pour avoir perdu presque tous ses sujets, n'en demeure pas moins un des monuments les plus imposants du génie chrétien. Comparée aux règles antérieures et orientales, elle présente ce cachet de sagesse romaine et cette mesure des mœurs occidentales qui en ont fait, selon la pensée de saint Grégoire le Grand, un chef-d'œuvre de discrétion et de clarté [2], où les juges les moins suspects n'ont pas hésité à reconnaître un caractère de bon sens et de douceur, d'humanité et de modération supérieur à tout ce qui s'était rencontré jusqu'alors dans les lois romaines ou barbares, et dans les mœurs de la société civile [3].

Aucun éloge n'a manqué à ce code de la vie monastique. Saint Grégoire, saint Thomas, sainte Hildegarde, saint Antonin, l'ont cru directement inspiré par l'Esprit-Saint. Les papes et les princes chrétiens l'ont célébré à l'envi. Le prince de l'éloquence catholique l'a résumée en quelques lignes incomparables. « Cette règle, c'est un précis du christianisme, un docte et mystérieux abrégé de toute la doctrine de l'Évangile, de toutes les institutions des saints Pères, de tous les conseils de perfection. Là, paraissent avec éminence la prudence et la simplicité, l'humilité et le courage, la sévérité et la douceur, la liberté et la dépendance. Là, la correction a toute sa fermeté; la condescendance tout son attrait; le commandement toute sa vigueur, et la sujétion tout son repos; le silence sa gravité, et la parole sa grâce; la force son exercice, et la faiblesse son soutien; et, toutefois, mes pères, il l'appelle un *commencement*, pour vous nourrir toujours dans la crainte. »

Mais il y a quelque chose qui parle avec plus d'éloquence encore que Bossuet en l'honneur de la règle bénédictine : c'est la liste des saints qu'elle a produits; c'est le récit des conquêtes qu'elle a opérées et consolidées dans tout l'Occident, où elle prévalut seule pendant huit siècles; c'est l'attrait invincible qu'elle a inspiré aux

[1] In qua institutione nihil asperum, nihilque grave nos constituturos speramus. *Prolog.* Initium conversationis... hanc minimam inchoationis regulam. Cap. 63.

[2] Discretione præcipuam, sermone luculentam. *Dial.*, II, 36.

[3] Guizot, l. c. Cf. Dom Pitra, l. c.

intelligences vives et généreuses, aux cœurs droits et dévoués, aux âmes éprises de solitude et de sacrifice; c'est l'influence bienfaisante qu'elle a exercée sur la vie du clergé séculier, qui, réchauffée par ses rayons, s'est épurée et fortifiée au point de sembler pour un temps se confondre avec les enfants de Benoît. C'est surtout le contraste entre la vie florissante de l'esprit et de la foi dans les contrées où elle a régné et le néant où s'enfonçait l'Église orientale, déshonorée par le mariage des prêtres, avant même d'être la proie du schisme et de l'islamisme.

Saint Grégoire raconte qu'une nuit l'homme de Dieu dont il écrit la vie, devançant l'heure de matines et contemplant le ciel par la fenêtre de sa cellule, vit tout à coup les ténèbres dissipées par une lumière plus éblouissante que celle du jour; et, au milieu de cet océan de lumière, le monde entier lui apparut comme ramassé dans un rayon de soleil, tant la créature, ajoute le pontife, paraît chétive à l'âme qui contemple le Créateur [1]. La tradition a interprété cette apparition comme une prévision du splendide avenir de l'ordre que Benoît allait créer, et qui devait embrasser l'univers chrétien et le remplir de sa lumière. Vive et fidèle image, en effet, de la destinée d'une institution dont le Créateur n'a peut-être entrevu l'avenir que sous cette forme mystérieuse.

L'admiration des docteurs catholiques a signalé dans Benoît le Moïse d'un nouveau peuple, le Josué d'une autre terre promise [2]. Rien dans ce qu'il a dit ou écrit ne laisse croire qu'il ait eu cette idée de lui-même. Les historiens ont vanté à l'envi sa perspicacité, son génie : ils lui ont attribué le projet de régénérer la société européenne, d'arrêter la dissolution sociale, de préparer la recomposition de l'ordre politique, de rétablir les études, de conserver les lettres et les arts. Je ne sais s'il a nourri ces grandes pensées; je n'en vois aucune trace dans sa Règle ni dans sa vie. Si elles pénétrèrent jamais dans son âme, ce fut pour y être éclipsées et remplacées par une pensée plus haute et plus grande encore, par celle de son salut. Je crois très-fort qu'il n'a jamais songé à régénérer autre chose que sa propre âme et celle des religieux ses frères. Tout le reste lui a été donné par surcroît. Ce qu'il y a de plus grand dans son œuvre sociale et historique, c'est qu'il paraît ne s'en

[1] Omnis etiam mundus, velut sub uno solis radio collectus, ante oculos ejus adductus est... Quia animæ videnti Creatorem angusta est omnis creatura. *Dial*, II, 35. — L'inscription posée dans la tour du mont Cassin, habitée par saint Benoît, dit : *Universum mundum divini solis radio detectum inspexit semel et despexit.* — Saint Bonaventure explique ainsi cette vision : Mundus non fuit coangustatus in uno radio solis, sed ejus animus dilatatus, quia vidit omnia in illo cujus magnitudine omnis creatura angusta est. *De Luminaribus*, Serm. 20.

[2] S. ODO, S. THOMAS, *Serm. de S. Bened.*

être jamais douté. Mais n'est-ce pas la marque de la vraie grandeur que de faire les grandes choses sans fracas, sans système, sans parti pris, et sous le seul empire d'une pensée modeste et pure que Dieu transforme et exalte au centuple. Chose remarquable ! rien même dans sa Règle n'indique qu'il l'ait écrite dans le but de la faire servir à d'autres monastères que le sien. Il a pu supposer qu'elle serait adoptée par des communautés voisines de celles qu'il avait groupées autour de lui : mais rien n'y décèle la pensée d'établir entre elles aucun rapport de subordination ou de constituer un lien entre diverses maisons religieuses, et de créer ainsi une association d'éléments divers et coordonnés comme les grands Ordres qu'on a vus depuis. Elle semble, au contraire, avoir pour objet de concentrer dans un seul foyer la grandeur et la force de l'esprit religieux. Tout y est à l'adresse de cette seule famille monastique qui, par une merveilleuse disposition de la Providence, a servi de tronc à de si féconds et si innombrables rameaux. Pas plus que Romulus, en traçant l'enceinte primitive de Rome, ne se figurait qu'il enfantait le peuple-roi, le plus grand des peuples, Benoît ne devait prévoir l'œuvre gigantesque qui allait sortir de la grotte de Subiaco et des flancs du mont Cassin. Les maîtres de la vie spirituelle ont toujours remarqué que l'homme qui commence une grande œuvre bénie de Dieu ne se rend pas compte de ce qu'il fait. Dieu aime à bâtir sur ce néant.

Quoi qu'il en soit, les résultats de l'œuvre de Benoît furent immenses. De son vivant, comme après sa mort, on voit accourir en foule au mont Cassin les fils des plus nobles races de l'Italie et l'élite des Barbares convertis. Ils en ressortent, ils en descendent pour se répandre sur tout l'Occident ; missionnaires et laboureurs qui deviendront bientôt les docteurs et les pontifes, les artistes et les instituteurs, les historiens et les poëtes de la société nouvelle. Ils vont propager la paix et la foi, la lumière et la vie, la liberté et la charité, la science et l'art, la parole de Dieu et le génie de l'homme, les saintes Écritures et les chefs-d'œuvre classiques au milieu des provinces désespérées de l'empire détruit, et jusqu'au fond de ces sauvages régions d'où la destruction est issue. Moins d'un siècle après la mort de Benoît, tout ce que la barbarie avait conquis sur la civilisation est reconquis : et de plus ses enfants s'apprêtent à porter l'Évangile au delà des limites que les premiers disciples du Christ n'avaient pu franchir. Après l'Italie, la Gaule, l'Espagne reprises à l'ennemi, la Grande-Bretagne, la Germanie, la Scandinavie, vont tour à tour être envahies, conquises et incorporées à la chrétienté[1]. L'Occident est sauvé. Un nouvel empire est fondé. Un nouveau monde commence.

[1] Et quidem Europa fere tota, Benedicti sæculo monachis adlaborantibus, veram religionem suscepit. MABILLON, *Præf. prim. sæcul.*, cap. VIII, 2.

Venez maintenant, ô Barbares; l'Église n'a plus à vous redouter. Régnez où vous voudrez; la civilisation vous échappera, ou plutôt c'est vous qui défendrez l'Église et qui referez une civilisation. Vous avez tout vaincu, tout conquis, tout renversé : vous serez à votre tour vaincus, conquis et transformés. Des hommes sont nés qui deviendront vos maîtres. Ils vous prendront vos fils, et jusqu'aux fils de vos rois, pour les enrôler dans leur armée ; ils vous prendront vos filles, vos reines, vos princesses, pour en remplir leurs monastères. Ils vous prendront vos âmes pour les enflammer; vos imaginations, pour les ravir en les épurant ; vos courages, pour les tremper dans le sacrifice; vos épées, pour les consacrer au service de la foi, de la faiblesse et du droit.

L'œuvre ne sera ni courte ni facile; mais ils en viendront à bout. Ils domineront les peuples nouveaux en leur montrant l'idéal de la sainteté, de la grandeur, de la force morale. Ils en feront les instruments du bien et du vrai. Aidés par ces vainqueurs de Rome, ils porteront l'empire et les lois d'une Rome nouvelle au delà des limites qu'avaient jamais fixées le sénat ou rêvées les Césars. Ils iront vaincre et bénir là où n'ont pénétré ni les aigles ni même les apôtres. Ils seront les pères nourriciers de toutes les nations modernes. On les verra, à côté du trône de Charlemagne, d'Alfred, d'Othon le Grand, créer avec eux les royautés chrétiennes et la société nouvelle. Enfin ils monteront, avec saint Grégoire le Grand et saint Grégoire VII, sur le siége apostolique, d'où ils présideront, pendant des siècles de lutte et de vertu, aux destinées de l'Europe catholique et à celles de l'Église, glorieusement servie par des races croyantes, viriles et libres.

Ch. de Montalembert.

LA DÉCENTRALISATION

Cette question préoccupe plus que jamais tous les hommes intelligents qui ne veulent pas fermer les yeux à la lumière et vivre au jour le jour, son importance grandit avec les années et les événements. Pendant longtemps la foule regarda ceux qui en parlaient comme des rêveurs et des utopistes, comme des ennemis du gouvernement établi, et il arrive aujourd'hui qu'elle semble avoir pour apôtres les représentants mêmes les plus élevés du pouvoir.

Le prince Napoléon, dans le discours solennel qu'il a prononcé à l'exposition de Limoges, le 12 juillet dernier, s'exprime ainsi :

« Notre unité nationale, préparée par une longue suite de siècles et établie par la Révolution, n'a rien à redouter désormais de l'exagération de l'individualisme ou de l'esprit local. Le danger n'est pas là, il serait plutôt dans la tendance contraire, si elle se développait à l'excès. Ce que nous devons craindre, en effet, c'est l'absorption des forces individuelles par la puissance collective, c'est la substitution du gouvernement au citoyen pour tous les actes de la vie sociale, c'est l'affaiblissement de toute initiative personnelle sous la tutelle d'une centralisation administrative exagérée. Je voudrais voir les citoyens, cessant de compter sur l'intervention et les faveurs de l'État, mettre un légitime orgueil à se suffire à eux-mêmes. »

Un des dignitaires de l'empire qui passe pour connaître mieux que personne la pensée qui dirige tout disait ensuite au mois d'août dernier à l'ouverture du conseil général du Puy-de-Dôme :

« Grâce à l'appareil législatif que nous a légué le passé en France, on ne peut pas remuer une pierre, creuser un puits, exploiter une mine, élever une usine, s'associer et, pour ainsi dire, user et abuser de son bien sans la permission et le contrôle du pouvoir central, et de grands intérêts se trouvent souvent retardés ou sacrifiés dans les degrés inférieurs de l'échelle administrative. — Je crois que plusieurs réformes seront apportées à cette situation, grâce à l'initiative et à la volonté puissante de l'empereur, qui a fait étudier depuis longtemps tous les éléments de cette question. — Le jour où le département, la commune et l'individu pourront, pour ainsi dire,

s'administrer eux-mêmes, les affaires s'expédieront promptement, et bien des mécontentements qui remontent jusqu'au pouvoir central s'éteindront. Mais je comprends aussi que le pays doit faire son éducation dans ce nouveau système, il ne faut pas qu'il attende tout du gouvernement et rien de ses propres efforts, et que dans son humeur il le rende responsable de la tournure des événements et des saisons dont il n'est pas malheureusement le maître. »

Ces paroles, qui ont eu un si grand retentissement en France, ont été prononcées cependant quelques années après le décret dit de décentralisation. C'est que ce décret, qui attribue aux préfets la décision de certaines affaires réservées jusque-là aux ministres, et la nomination à certaines petites places, n'avait attaqué qu'une faible partie d'un grand mal, et ne pourra pas même avoir le résultat qu'on en espérait. Comme les préfets sont des fonctionnaires on ne peut plus dépendants, ils craindront de se compromettre en agissant d'eux-mêmes; dans la pratique, le décret sera insensiblement mis en oubli et annulé.

D'ailleurs, se borner à étendre les attributions des préfets qui ne sont que des instruments, ce n'est à peu près rien faire pour la grande cause qui occupe tous les hommes intelligents et prévoyants. Les deux discours que je viens de citer le prouvent bien.

Mais la décentralisation, cette question capitale pour la France, pour l'Europe continentale tout entière qui nous imite et nous suit, même lorsqu'elle nous combat, est encore dans beaucoup d'esprits à l'état de chose vague, indéterminée; on sent un mal profond, mais on ne sait pas précisément où il est; on voudrait un remède, mais on l'ignore; on voudrait agir, mais on ne sait quoi faire et comment faire. Que l'on me permette d'examiner l'ensemble de cette question de vie ou de mort, de sonder la plaie, de chercher le remède. Peut-être ai-je quelque autorité pour en parler; depuis que j'ai pu voir, examiner, comparer, réfléchir, je n'ai jamais varié sur cette question ; ce que je pense aujourd'hui, je le pensais sous Louis-Philippe, pendant la Restauration; l'expérience des hommes, des affaires, des révolutions, n'a fait que confirmer, affermir ma conviction, et je puis avoir quelque confiance dans mon jugement, car je voyais hier, je vois aujourd'hui se réaliser mes prévisions d'il y a vingt et trente ans.

PREMIÈRE PARTIE

Il est rare de trouver parmi les hommes de ces raisons fermes et éclairées qui, toujours dans la droite ligne, évitant les dangers et les abîmes qui peuvent se trouver à droite ou à gauche, atteignent le but, mais sans jamais le dépasser; eh bien, parmi les nations, cette droite raison, cette sagesse de conduite, sont tout aussi rares : pour éviter un mal, une nation tombera souvent dans un autre; d'un excès, elle ira à un autre excès : trois fois honneur aux nations qui savent marcher et s'arrêter à temps! Au moyen âge, la France était fractionnée en une foule de souverainetés : chaque seigneur, chaque ville, était une individualité qui n'aurait voulu reconnaître aucun maître; tous les liens de l'unité étaient presque brisés : c'était l'excès de la décentralisation. Aujourd'hui, par le travail des siècles, des rois, des idées, des révolutions, nous sommes arrivés à l'excès contraire. Non-seulement le pouvoir central gouverne, ce qui est parfaitement raisonnable et utile, mais il administre tout dans toutes les parties de la France par des agents dépendants et révocables, c'est-à-dire par lui-même. Il n'a pas seulement action sur toutes choses, mais sur tous les hommes; il a dans sa main l'armée innombrable de ses fonctionnaires nomades et sans volonté, et l'armée, bien plus nombreuse encore, des solliciteurs haletants; les hommes mêmes qui n'ont point de fonctions, qui n'en demandent pas, au moins pour le moment, sentent parfaitement que pour leurs intérêts particuliers ils ont toujours à craindre ou à espérer du gouvernement ou de ses agents.

Toutes les forces vives qui se trouvent dans la France entière, toutes les ambitions, toutes les existences, tous les intérêts, toutes les consciences, sont pour ainsi dire à la disposition, à la merci du gouvernement. Et ce qui prouve que je n'exagère en rien et combien le mal est profond, c'est que ce système trouve pour admirateurs ceux mêmes qui en sont les victimes. Les sujets sont sans cesse occupés à tendre la main au gouvernement pour en obtenir des faveurs, à lui de-

mander de se charger de nouveaux soins, de les débarrasser de toute peine, de toute responsabilité, de sorte que les sujets mettent autant d'ardeur que le gouvernement à augmenter continuellement son action et ses attributions.

Ce système est funeste à la prospérité publique, parce qu'il a pour conséquence obligée l'accroissement continu de cette multitude de fonctionnaires publics qui, au lieu d'améliorer leurs propriétés et leur pays natal par leur industrie et leurs services, sont absorbés par une paperasserie croissante qu'ils ne quittent par instants que pour solliciter et courir aux quatre points cardinaux à la poursuite de l'avancement; parce qu'il entraîne l'augmentation incessante des charges publiques qui grèvent la terre, et la diminution graduelle de l'activité et des efforts des particuliers qui seuls peuvent la féconder.

Il est funeste à la puissance, à la grandeur de la nation, parce qu'il épuise ses ressources, et détruit, malheur plus grand encore ! l'esprit d'initiative, l'énergie des citoyens; il les isole, les étiole, les éteint, et en fait des êtres sans hauteur d'âme, concentrés dans leurs petites affaires, leur amour du repos, des jouissances et du luxe, leur égoïsme et leur nullité. Une nation n'est grande que par la grandeur morale de ses enfants.

Il est funeste au gouvernement lui-même qui, faisant tout, a la responsabilité de tout, même de ce qui est au-dessus de la puissance humaine; au gouvernement qui, dans l'exercice de cette puissance immense, fera toujours plus de mécontents et d'ingrats que de satisfaits, au gouvernement qui ne rencontre plus que des empressements intéressés et serviles aux jours de calme, et des tièdes, des indifférents, des adorateurs du soleil levant, au jour des dangers et des catastrophes.

Il rend impossible la durée d'une dynastie; pour faire marcher convenablement cette puissante machine gouvernementale et administrative qui fait tout dans un pays aussi grand, aussi peuplé que la France, il ne faut point un homme ordinaire; pour porter un fardeau si pesant, il faut un Hercule, et les Hercules ne sont que des accidents dans les familles. Il ne faut ni vieillard, ni enfant, ni faible femme ni même un homme médiocre; mais, comme on ne peut espérer dans une famille le miracle perpétuel d'une suite de grands hommes sur le trône et toujours dans la force de l'âge, ce système rend impossible la perpétuité d'une dynastie et les révolutions périodiques.

Ce système perdra la France, dont la tête démesurée et les membres languissants seront toujours menacés de transports au cerveau et de paralysie.

Fasse le ciel qu'un effort de bon sens, qu'une résolution héroïque conjure ces dangers!

Je chercherai ce qu'il faudrait faire pour détruire les excès d'une centralisation mortifère; mais qu'on me permette d'abord d'examiner certaines institutions qui, dans l'ancienne France, combattaient au moins sur certains points et dans certaines provinces, une centralisation qui aux deux derniers siècles était déjà excessive. Non pas que j'aie la moindre intention de rétablir l'ancien régime, ce qui serait du reste parfaitement impossible et absurde; mais l'examen du passé peut donner des idées justes sur l'avenir et indiquer ce qu'il serait possible de faire.

DE LA DÉCENTRALISATION D'AUTREFOIS

I

JUSTICE ET MAGISTRATURE.

On sera peut-être étonné de me voir parler ici de la justice et de la magistrature : Qu'ont-elles de commun, dira-t-on, avec la décentralisation?

Si j'en parle, c'est que l'organisation de la justice, dans l'ancien régime, était, pour une partie très-considérable des intérêts publics et privés, le système de décentralisation par excellence, et qu'il peut jeter un grand jour sur la décentralisation administrative à décréter.

La protection des personnes et des propriétés contre les violences et les fraudes, la décision de toutes les contestations sur l'état des personnes et les propriétés, voilà certes les premiers, les plus grands intérêts de toute société civilisée; ils étaient complétement dévolus au pouvoir des tribunaux.

En lisant cette vieille formule qu'on proclamait bien haut : *toute justice émane du roi*, on pourrait croire que le gouvernement avait dans sa main toute la justice, comme le gouvernement actuel a dans sa main toute l'administration; mais il n'en était absolument rien.

Tout procès criminel ou civil se terminait, non pas à Paris dans les bureaux d'un ministère, ou par ses agents dans la province, mais dans des tribunaux, dans des cours souveraines; régulièrement le con-

seil du roi ne pouvait casser des jugements que pour vices de forme ou violation de la loi.

Ces tribunaux, ces cours, étaient composés de magistrats que le roi avait bien agréés et institués, mais qu'il n'avait pas choisis. La vénalité des charges, dont je ne méconnais pas du reste les inconvénients, la nécessité d'être agréé par le tribunal où l'on voulait entrer, empêchaient le gouvernement de nommer, à sa volonté, qui lui plaisait à une place de magistrature même dans le parquet, de sorte que le gouvernement n'avait presque aucune action sur le personnel des tribunaux. Ce que je dis là s'appliquait, non-seulement à la justice ordinaire, mais aux trop nombreux tribunaux d'exception, moitié judiciaires moitié administratifs, comme les cours des comptes, les cours des aides et les élections, les maîtrises et tables de marbre, la cour et la juridiction des monnaies, qui réglaient les contestations sur les finances, les impôts, les eaux et forêts, les monnaies, etc.

Aujourd'hui le gouvernement nomme directement les magistrats, sans être gêné par aucune condition; d'un simple avocat il fera demain un premier président, n'importe où. Les juges de paix sont complétement dans la dépendance du gouverment tout autant que les commissaires de police; les juges des tribunaux de première instance et des cours sont bien inamovibles en droit; mais on peut dire que cette inamovibilité n'est elle-même qu'une apparence. La magistrature est payée par l'État, les traitements varient beaucoup, selon la nature des fonctions, l'importance des villes et des tribunaux. Le juge chargé des redoutables fonctions de l'instruction criminelle est plus payé que ses collégues, et on peut les lui retirer quand on veut. Un simple juge suppléant qui n'aspire qu'à un avancement peut en être chargé par une décision de la chancellerie. On paye plus les juges dans un chef-lieu judiciaire que dans un simple arrondissement; on paye plus les conseillers des cours, et davantage dans certaines cours que dans d'autres; on paye plus les conseillers de la cour de cassation que ceux des cours impériales. Ensuite les présidents, mieux appointés que les juges, sont nommés aussi sans entrave ni conditions par le gouvernement. Dans l'usage, chaque place plus payée, plus importante, est considérée comme un échelon à franchir par les magistrats, et chacun veut faire son chemin selon l'expression consacrée, de sorte que pas un juge pour ainsi dire n'est sans désir d'avancement, et que le gouvernement les tient tous dans sa main, parce qu'ils ont tous à lui demander une place meilleure ou une autre faveur.

Il n'en était pas ainsi autrefois; il n'y avait point d'avancement dans la magistrature, qui n'avait rien à demander au ministre, pas même des croix. Un magistrat inférieur pouvait quelquefois acheter une charge dans une cour supérieure, mais c'était fort rare, et le

ministre ne pouvait qu'agréer ou refuser celui qui l'avait achetée; il ne pouvait directement et à sa volonté donner de l'avancement à un magistrat.

Une autre conséquence de la vénalité des charges, c'est que presque toujours un magistrat était du pays même ou s'y fixait; on désirait naturellement rester dans sa famille, près de ses propriétés, et l'idée d'un magistrat passant toute sa vie à solliciter et à courir d'une place à l'autre par toute la France aurait semblé une monstruosité. Les magistrats les plus distingués, hors ligne, ne pensaient pas même à cette question d'avancement qui est aujourd'hui dans toutes les têtes. Domat et Pothier, les deux plus illustres jurisconsultes de leur époque, qui avaient dans leurs savants écrits posé toutes les bases et préparé pour ainsi dire tous les articles de notre Code civil actuel, ne pensaient pas à quitter, l'un la sénéchaussée de Clermont, l'autre le présidial d'Orléans. Ce qui ne les empêchait pas d'être honorés de l'estime de la haute magistrature et de la chancellerie, d'entendre leurs noms retentir dans la France entière. Pothier, après avoir éclairé de ses lumières le chancelier qui l'appelait à Paris pour le consulter sur les édits qu'il voulait faire rendre par le roi, s'en retournait modestement à son siége d'Orléans; il avait l'âme plus haute, il était plus grand que s'il avait passé trente ans de sa vie en sollicitations et en déménagements pour arriver à une première présidence.

Les magistrats d'autrefois avaient véritablement l'inamovibilité, c'est-à-dire le contraire de ce qui est mobile; les magistrats d'aujourd'hui ont le nom, mais n'ont plus la chose.

La justice, c'est-à-dire la plus grande partie de ce qui maintient les sociétés humaines, était donc rendue au nom du roi, mais sans la participation du roi, ni de ses ministres, ni de leurs commis ou agents, et souverainement dans les différentes parties de la France, par des hommes du pays, complétement indépendants du pouvoir central.

Je sais très-bien qu'on peut citer des exemples d'entraves apportées à cette justice par des ordres du roi, mettant à néant des poursuites judiciaires contre des ministres ou leurs agents, par des arrêts du conseil évoquant des procès civils qui intéressaient à un haut point le gouvernement, par des commissaires nommés par le roi pour juger des personnages puissants, par des lettres de cachet enlevant des citoyens à la justice ordinaire et les punissant dans des prisons d'État d'actes que la justice n'aurait pas condamnés, ou même d'une indépendance généreuse; mais ces faits étaient les vices du gouvernement qui voulait être absolu; ces prétendues prérogatives du roi, contestées par la magistrature, regardées généralement comme des abus, ne pouvaient être exercées fréquemment sans causer une vive émotion; elles furent une des causes de la Révolution.

D'un autre côté on accusera, je le sais, cette magistrature si indépendante d'avoir contribué aussi à la Révolution. On rappellera les remontrances acerbes et l'esprit perpétuel d'opposition des parlements qui entretenaient et augmentaient l'irritation publique contre les ministres. Ceci n'est plus la question qui nous occupe; je ferai seulement à ce sujet une simple réflexion. En l'absence de tout corps politique, de toute liberté politique régulière, les parlements, par une sorte de nécessité, et poussés d'ailleurs par l'esprit public qui s'indignait de bien des scandales et abus, avaient, par leurs remontrances, participé à la politique; souvent, il est vrai, ils agirent dans cette sphère avec l'inexpérience et la fougue de gens qui, ne connaissant pas le fond et la marche des affaires, n'ayant qu'à critiquer sans mettre la main à l'œuvre, commettent nécessairement des erreurs et des injustices. Mais supposons que les parlements n'eussent jamais rien dit sur les affaires publiques, que tout édit, toute déclaration du roi eussent reçu force de loi, du jour au lendemain, sans enregistrement et sans remontrance, croit-on que les abus auraient été moindres, et que, sous le régent, sous Louis XV, le gaspillage des finances, l'absence de dignité, de respect de soi-même et des choses saintes, le dévergondage, n'auraient pas encore été plus grands, avec un pouvoir débarrassé de toute espèce de critique, d'observations et d'entraves? Le coup d'État du chancelier Maupeou contre les parlements et le triomphe incontesté de la Dubarry se tiennent; le pouvoir absolu est aussi corrupteur, aussi dangereux pour ceux qui l'exercent que pour ceux qui le subissent.

Mais tout ceci s'écarte de notre sujet; ne considérons pas les parlements faisant des remontrances politiques, considérons-les dans leurs attributions et fonctions judiciaires. Le gouvernement était déchargé de toute responsabilité aux yeux de tous pour le règlement de la partie la plus importante peut-être des intérêts publics et privés, parce que tout le monde savait et voyait qu'il appartenait à la magistrature seule, libre et indépendante, d'en décider souverainement. Qu'on y prenne garde, aujourd'hui cette responsabilité retomberait tout entière et écrasante sur le gouvernement, qui, dans l'idée de tout le monde, aurait à sa dévotion une magistrature solliciteuse et dépendante, rendant des services au lieu d'arrêts.

Sans doute le gouvernement de l'ancien régime avait aussi une action salutaire sur la justice, en ce sens qu'il pouvait empêcher de mauvais choix en refusant l'institution aux hommes qui ne méritaient pas d'exercer les charges qu'ils avaient achetées, et ensuite par son droit de surveillance générale sur les magistrats, qu'il pouvait admonester ou faire poursuivre devant les tribunaux eux-mêmes s'ils avaient négligé ou méconnu leurs devoirs; mais il n'apparaissait

alors que comme protecteur des citoyens et de la société contre des abus : ce rôle était fait pour lui attirer l'estime et la considération publique.

Mais, si la justice, par un concours de circonstances et de volontés qu'il serait trop long de développer ici, était arrivée à une grande et véritable décentralisation, il n'en était pas de même pour l'administration; le gouvernement ne s'était pas borné à surveiller ceux qui agissaient, il avait voulu tout faire par lui-même ou par ses agents; il avait créé, développé l'institution des intendants et des subdélégués nommés par lui, révocables à sa volonté, qui lui permît de mettre une main puissante sur tous les intérêts collectifs, sur la commune, sur la province, sur les associations, sur tous les hommes pour ainsi dire. Il commença et poussa très-loin cette œuvre que nous voyons dans toute sa force aujourd'hui. Mais dans cette absorption, qui s'étendait de plus en plus sur la France, il y avait encore dans certaines provinces de vieilles institutions viriles, dont l'histoire mériterait bien d'être connue, et qui, tout amoindries qu'elles étaient par une politique persévérante, protestaient encore contre ce système général d'absorption. C'est une de ces institutions anssi curieuses qu'instructives que nous allons examiner.

II

LES ÉTATS DE BOURGOGNE.

I

Il est des savants qui connaissent très-bien, je n'en doute pas, les institutions des Égyptiens et des Perses, mais qui ne savent pas le premier mot de cette institution de nos pères qui a joué un grand rôle dans une des plus anciennes et des plus vastes provinces de France : les États. Ce que je dis de ces savants, je pourrais le dire peut-être des sociétés littéraires et historiques les plus renommées, de l'Institut lui-même.

Il est vrai que Walter Scott, ce romancier qui est quelquefois plus vrai que certains historiens, a fait assister, dans *Charles le Téméraire*, ses innombrables lecteurs à une réception dramatique, par le duc de Bourgogne, des élus des états rejetant avec fermeté des demandes de

subsides. Le monde civilisé (car qui n'a pas lu Walter Scott) sait donc le nom des états de Bourgogne, mais le romancier n'en donne qu'une idée générale, incomplète et exagérée en même temps. Je voudrais les faire connaître tels qu'ils étaient; ce sera peut-être aussi intéressant, et pour beaucoup de personnes aussi neuf, que des découvertes nouvelles sur les institutions des Chaldéens et des Guèbres qui ne manqueraient pas de causer une vive sensation dans le monde savant.

Sous les ducs, les états généraux de Bourgogne, dont l'origine remonte aux premiers siècles du moyen âge, étaient composés de trois ordres : les évêques, les abbés, les doyens des chapitres et collégiales, les prieurs, formaient le premier ordre, celui du clergé ; l'ordre de la noblesse comprenait tous les gentilshommes ayant fief dans la province; les députés de toutes les villes de la Bourgogne composaient l'ordre du tiers état.

Les états se réunissaient tous les trois ans, et extraordinairement, s'il y avait lieu, sur une convocation du duc.

Chaque ordre délibérait à part, et, lorsque deux ordres étaient du même avis, il y avait décret des états.

Nul impôt ne pouvait être mis sur la Bourgogne sans le consentement des états.

Ils participaient aussi au pouvoir législatif. Dans l'ordonnance de Philippe le Bon de 1459, qui promulgue la coutume de Bourgogne, la grande loi du pays, on voit que les états demandèrent la rédaction de la coutume; que, sur six commissaires ou conseillers qui durent y procéder, trois furent nommés par chaque ordre des états; et, « après « lesdites coutumes mises et rédigées par écrit, dit l'ordonnance, lesdits trois états ayant fait requête que nous vouslissions lesdites coutumes faire tenir pour lois en notredit duché de Bourgogne, vu sur « icelle l'avis du notre conseil à Dijon... que ferions le bien et utilité « de nosdits pays, et sujets d'accorder auxdits trois états leur dite « requête... les avons pour nous, nos hoirs et successeurs, de notre « certaine science, autorité, approuvées, confirmées et autorisées, les « réputons et tenons pour lois...

« Et au surplus avons réservé à nous et à nosdits successeurs « de pouvoir corriger, amender, réformer lesdites coustumes toutes « et quantes fois qu'il nous plaira et qu'il sera trouvé par nous et les « gens de notre conseil être expédient et nécessaire de faire appeler « lesdits trois états pour le bien de nos pays et sujets. »

On voit que, dans des siècles déjà bien éloignés, nos vieux Bourguignons avaient les éléments de ce gouvernement représentatif et de discussion libre que l'on crut naguère avoir fondé pour toujours, pour lequel on se passionnait, on mourait même, et que ses plus chauds partisans d'autrefois paraissent prendre maintenant en pitié.

Mais ce qui semblerait aujourd'hui étrange, c'est que les états n'étaient pas seulement un corps délibérant, ils avaient aussi l'exécution de leurs décisions par des délégués en permanence.

Chaque ordre, avant de se séparer, nommait un élu, et ces trois délégués, réunis à l'élu du duc et à deux députés de la chambre des comptes de Dijon, formaient la chambre des élus, qui percevait, par ses agents nommés par elle et révocables à sa volonté, les subsides votés par les états et veillait au maintien de leurs droits.

Pour contrôler l'administration des élus, chaque ordre nommait des commissaires alcades qui, formant une sorte de commission de censure, devaient, à la prochaine session des états, présenter un rapport sur l'administration des élus; les états statuaient sur ce rapport. Les alcades, du reste, n'avaient aucun droit d'entraver cette administration ni de rien ordonner.

L'élu du clergé devait être nommé dans l'ordre suivant : Un évêque, puis un abbé, puis un doyen.

L'élu du tiers état était successivement choisi parmi les députés des principales villes à tour de rôle. Le maire de Dijon était en outre élu de droit du tiers état et président de cet ordre; mais le maire de Dijon et l'élu d'une autre ville n'avaient qu'une voix à eux d'eux; il en était de même des députés de la chambre des comptes. Les villes parmi les députés desquelles on choisissait successivement les élus étaient connues sous le nom de villes de la grande roue.

Quant aux alcades, au nombre de sept, deux étaient choisis par le clergé parmi les dignitaires inférieurs, les prieurs; deux étaient nommés par la noblesse, trois par le tiers état, l'un de ces derniers devait être successivement l'un des députés des petites villes à tour de rôle. C'était la partie quasi démocratique de la constitution des états.

Dans cette organisation des états, qui ménage avec soin les droits et les intérêts des différents dignitaires du clergé, des différentes parties de la province, dans cette institution de la chambre des élus qui administre et veille sans cesse au maintien des droits des états, de la commission des alcades qui les contrôle, ne découvre-t-on pas un esprit politique, ingénieux et prévoyant, supérieur à celui qu'on accorde généralement aux hommes du moyen âge?

Sans doute dans l'assemblée des états et dans la chambre des élus on reconnaît les idées aristocratiques qui dominaient alors dans la société. Les simples prêtres n'étaient ni électeurs ni éligibles; il fallait une vieille noblesse et un fief pour avoir droit d'entrer dans la chambre de la noblesse ; les habitants des campagnes n'avaient nuls représentants dans la chambre du tiers; le maire de Dijon et les députés des villes de la grande roue excluaient ceux des petites villes de la chambre des élus.

Mais, dans ces siècles du moyen âge, il n'était pas encore question de la démocratie moderne; les états renfermaient tous les éléments de vie et de puissance qui existaient alors, tout ce qui s'élevait au-dessus de la foule, tout ce qui représentait la propriété et l'intelligence, en un mot l'élite de cette société.

Il est bon, pour se rendre un compte exact de l'indépendance et du personnel des états, de ne pas oublier que les évêques, abbés, doyens, prieurs, n'étaient pas alors nommés par le souverain, le duc de Bourgogne, puis agréés par le pape; ils étaient nommés par les chanoines ou les religieux, et plus d'une fois un prêtre qui n'était pas noble parvenait aux premières dignités ecclésiastiques : ce n'est qu'au dix-septième siècle qu'elles devinrent presque exclusivement l'apanage des cadets de la noblesse distinguée. Ensuite les dignitaires du clergé n'étaient point payés par le duc, mais vivaient du revenu d'immeubles presque toujours considérables attachés à leurs fonctions et inviolables. Les députés du tiers état étaient nommés par tous les habitants des villes, par le suffrage universel; à une époque où l'instruction était peu répandue et le prestige de la naissance très-grand, c'étaient presque toujours les principaux de chaque ville qui étaient nommés.

Si l'on considère l'ensemble des états, on voit qu'ils étaient composés de l'élite de la noblesse et de la bourgeoisie, et que l'influence de ces deux classes y était presque égale.

Ne soyons pas trop sévères aujourd'hui pour cette organisation aristocratique qui représentait bien alors les forces vives de la société. Nous avons eu des pairs de France investis sans élection et héréditairement d'une partie du pouvoir législatif; nous avons eu nos électeurs à trois cents et à deux cents francs qui excluaient de tout suffrage des millions de citoyens : hier encore tout cela ne nous semblait pas extraordinaire.

Au moyen âge, une organisation démocratique des états, par les choix qu'elle aurait produits, n'aurait-elle pas fait succomber sous le mépris public ces états en proie à l'ignorance et à l'anarchie? Ne valait-il pas mieux des états aristocratiques, renfermant l'élite de la société et maintenant des libertés vivaces, que l'égalité de la bassesse et de l'impuissance sous l'omnipotence du duc de Bourgogne?

Ce qu'il y a de certain, c'est que, malgré l'ascendant croissant de ces ducs de Bourgogne, plus puissants que beaucoup de rois, les états et les chambres des élus n'étaient point, au quinzième siècle, de ces institutions décrépites qui sous des noms encore sonores et des costumes brillants cachent la pourriture et la mort.

Saint-Julien de Balleure, dans son livre de l'Origine des Bourguignons, après avoir parlé de ce « si saint et approuvé establissement

des estats que les Bourgongnons ont acquis au prix de leur sang, et conservé avec toutes les peines, dilligences et despenses qu'il leur a été possible, » s'exprime ainsi : « Le duc Charles, dernier hoir masle de la maison de Bourgogne, au quel fut vérifié le dire commun entre les Bourgongnons : « Bien acquerru, mal acquerru quand « fol y fiert, tout est perdu, » ne mesuroit toutes choses qu'à l'aulne de sa volonté et de son profit particulier, et si comme si les exécutions eussent deu être aussi volontairement promptes que les commandemens étoient soudains, fit proposer aux estats tant de nouveaulx subsides et impositions si étranges, que toutes les chambres en étoient estonnées. Mais le sire de Jonvelle, qui aussi étoit sieur de Charny, les sieurs de Mirebeaut et autres vrays Bourgongnons, c'est-à-dire résolus de ne rien dissimuler ni céder contre le devoir que chacun doit à sa patrie, pindrent charge de faire la response pour tout le corps des estats... Leur response fut laconique et briefve, mais pleine de brave substance, soubs ces mots : « Dites à Monsieur que nous luy sommes « très-humbles et très-obeyssants subjets et serviteurs; mais, quant à « ce que vous nous avez proposé de sa part, il ne se fit jamais, il ne se « peut faire, il ne se fera pas. » Petits compagnons n'eussent pas osé tenir ce langage. Qui fait colliger que les grands seigneurs sont plus que nécessaires aux assemblées des estats, quand ils ont l'affection bien tournée à l'advantage de la chose publique; mais, quand ils veulent maintenir ou acroistre les faveurs qu'ils ont en cour aux dépens du peuple et instérêt général du publicq, il vaudroit mieux qu'ils n'eussent jamais été seuz ni veuz. »

Ce saint Julien de Balleure, qui aimait tant les libertés publiques et si peu les gros subsides, qui flétrissait si vivement la bassesse et l'avidité de certains grands personnages, qu'était-il donc? C'était, ma foi, un fort bon gentilhomme, un prêtre, un doyen de chapitre, un fervent catholique. Ne vous étonnez pas, il écrivait il y a plus de trois siècles, en 1531.

II

Quittons le moyen âge. Trois siècles ont passé depuis que les marais de Nancy ont englouti la fortune, les rêves de conquête et de royauté de Charles le Téméraire; nous sommes au règne de Louis XVI. Quelle est cette grande cérémonie qui occupe et remue Dijon, l'ancienne capitale des ducs?

Dans la Sainte-Chapelle, on célèbre une messe du Saint-Esprit; voici à la droite du chœur les cinq évêques, les dix-neuf abbés, les

vingt-deux doyens des chapitres et collégiales, les soixante-douze prieurs de la province.

En regard, dans ces stalles antiques surmontées des écussons des premiers chevaliers de la Toison d'or, une foule de gentilshommes portant l'épée.

Au milieu, en face de l'autel, le vicomte Mayeur de Dijon, en robe de velours violet, et les maires et députés des quatorze villes de la grande roue et des trente villes de la petite roue, tous en robes de satin et de moire.

Au fond du chœur, le prince de Condé, gouverneur de la Bourgogne, ayant devant lui les six lieutenants généraux au gouvernement de la province, derrière lui le premier président du parlement et l'intendant de Bourgogne, suivis de deux trésoriers de France.

Quelle est cette imposante assemblée qui invoque l'appui et les lumières du Très-Haut? Ce sont les états de Bourgogne : les grands ducs de l'Occident ont passé, mais les états sont encore debout.

La messe finie, on se rend dans la grande salle du palais des états, et la première séance commence.

L'ancien des trésoriers présente les lettres patentes de convocation. Le prince gouverneur assure, en peu de mots, les états qu'il ne doute point de leur concours et rendra compte au roi de leur zèle. Le premier président prononce ensuite un discours sur la nécessité d'assister le roi selon le besoin des circonstances. L'intendant présente la commission royale qui le charge d'assister aux états, et il explique d'une manière plus précise quels subsides l'État attend de la province. L'évêque d'Autun, président-né du premier ordre, termine la séance par une harangue en faveur des peuples [1].

Puis les jours suivants chaque ordre délibère dans sa chambre, puis on nomme les élus, on nomme les alcades; en un mot, rien ne paraît changé, depuis trois siècles, que le nom du souverain; mais les temps et la politique avaient fait néanmoins des changements profonds.

D'abord les évêques, abbés, doyens, prieurs, n'étaient plus nommés par les chanoines ou les religieux, mais par le roi; l'ordre du clergé par ce seul fait avait perdu une partie de son indépendance.

Les députés du tiers état n'étaient plus nommés par les habitants des villes. Les maires étaient de droit députés, et, sauf le maire de Dijon, pour lequel l'élection subsistait encore, quoique viciée par le pouvoir qui désignait d'avance celui qu'il fallait nommer, tous les maires étaient à la nomination des états eux-mêmes, qui avaient racheté les places de maire, érigées en titre d'offices par Louis XIV pour avoir de l'argent. Quant au second député des principales villes,

[1] Voyez l'excellent ouvrage de M. Foisset, *Le Président de Brosses*, page 379.

il était désigné par le gouverneur de la province, et l'élection n'était plus qu'une fiction.

Lorsque l'ordre de la noblesse devait nommer son élu, le prince de Condé désignait celui dont la nomination serait agréable au roi, et tel était son ascendant, qu'il n'y avait plus d'élection vraiment libre.

Les attributions politiques des états avaient, en réalité, succombé sous les attaques réitérées, ouvertes ou sourdes, du pouvoir royal, trop puissant pour qu'on pût lui résister; les états votaient encore le don gratuit, mais le montant en était fixé d'avance par le ministre, et c'était une homologation plutôt qu'un vote. Plus d'un impôt avait été établi sans le consentement des états. Ils n'intervenaient plus dans les lois : le parlement de Bourgogne, par son droit de remontrance, avait pris toute cette partie de leurs fonctions qu'on pouvait appeler législative. Comme tous les édits du roi sur les impôts devaient aussi être enregistrés par le parlement, la lutte pour les édits bursaux existait souvent entre le gouvernement et cette cour souveraine : elle usait de son droit de remontrance avec une indépendance et une énergie qui nous sembleraient aujourd'hui fort extraordinaires, et laissaient dans l'ombre les observations des états.

La partie politique des attributions des états avait donc été annulée ou était passée au parlement. Les états n'avaient pas été diminués, amoindris, sans des luttes souvent très-vives; mais il avait fallu plier, dans la crainte de causer la ruine totale des états eux-mêmes par une résistance désespérée; il avait fallu subir l'amoindrissement de la vie pour continuer à vivre.

Mais, si les états avaient perdu des éléments d'indépendance, des droits politiques que les conseils du roi avaient considérés comme incompatibles avec l'unité de la France, ils avaient conservé toute la partie administrative de leurs fonctions, elle s'était même accrue : le gouvernement royal, content de l'obéissance des états, s'était plu à augmenter leurs pouvoirs administratifs, qui ne lui inspiraient nulle crainte.

Les états délibéraient, non pas seulement comme conseils, mais comme pouvoir, sur toutes les questions soumises actuellement aux conseils généraux et sur plusieurs autres, ainsi que nous le verrons dans un instant.

L'exécution de tous les décrets des états et l'administration de la province étaient confiées, non pas à l'intendant, mais à la chambre des élus, composée comme au temps des ducs.

Voici une partie d'une délibération de cette chambre, du 14 décembre 1785, qui établit un ordre fixe et méthodique dans les opérations qui devaient chaque année l'occuper successivement dans le cours de la session d'hiver; elle fera connaître toute l'étendue de cette

administration. Chaque article, pour ainsi dire, est terminé par la citation des édits, déclarations du roi, arrêts du conseil, qui reconnaissent ou confèrent ces attributions multipliées; je ne les relate pas, pour ne pas fatiguer le lecteur.

« I. — Avant toutes choses, nous nous occuperons de ce qui regarde les finances de la province...

« Et d'abord nous délibérerons, s'il y échet, sur les emprunts qui pourront être nécessaires, soit pour le compte du roi, soit pour celui de la province... Il nous sera mis sous les yeux tous les états ou tableaux qui pourront servir à nous diriger...

« Nous nous ferons ensuite représenter, dans les trois registres à ce destinés, les états des capitaux alors dus par la province, tant pour le compte du roi que pour son propre compte... Nous arrêterons et fixerons, par trois ordonnances générales, de nous signées, les parties desdits capitaux qui devront être remboursés dans le courant de l'année suivante...

(Il est question, dans cet article, d'emprunts pour le compte du roi; c'est que le gouvernement avait recours au crédit de la Bourgogne, meilleur que le sien; la Bourgogne versait dans le trésor royal l'argent emprunté, et recevait en remboursement les intérêts payables à perpétuité par l'État ou des recettes à faire dans la province, comme, par exemple, une partie de la vente du sel ou les péages de la Saône, ce qu'on appelait les crues du sel et les octrois de la Saône; mais revenons à la délibération.)

« II. — Nous nous ferons représenter, dans les cinq registres à ce destinés, l'état de situation des fonds qui pourraient être employés dans les différentes opérations ou entreprises de l'administration, et les quatre états des ouvrages délivrés et non encore entièrement payés, tant pour les chemins, ponts et chaussées, que pour canaux et navigation, rivières navigables et flottables, et bâtiments appartenant à la province...

« Nous ferons mettre sous nos yeux, par les ingénieurs et par l'architecte de la province, chacun pour ce qui le concerne respectivement, un état sommaire de tous les ouvrages, soit de constructions nouvelles, soit de réparations et entretien, avec un estimatif par aperçu le plus exact qu'il sera possible... Nous déterminerons ceux des ouvrages proposés dont nous jugerons convenable d'ordonner l'exécution; nous fixerons le jour de la délivrance qui devra en être faite publiquement...

« III. — Nous passerons aux impositions... Nous nous occuperons des cinq qui composent la taille. Nous nous ferons représenter les états des sommes à jeter et répartir sur la province pour l'année suivante... Nous les examinerons, en les comparant tant à ceux de la présente année qu'aux décrets de la dernière assemblée des états, et aux tableaux des capitaux dus par la province en ce qui concerne les arrérages à imposer pour lesdits capitaux, et, après les avoir arrêtés et signés, nous procéderons à la répartition et à la formation successive des huit rôles.....

« Nous répartirons, en même temps, les sommes imposées l'année précédente pour les secours des incendiés, et pour rendre plus facile et plus expéditive tant la formation des huit rôles que la distribution desdits secours,

les requêtes, tant des particuliers que des communautés, ensemble les avis sur lesdites requêtes, par les receveurs, nous seront rapportés par les secrétaires en chef des états, chacun dans leur département selon l'ordre des rôles, et pour chaque rôle, dans l'ordre des recettes, et, dans chaque recette, selon l'ordre alphabétique des communautés.

« Nous passerons ensuite à la capitation [1], en examinant d'abord et en composant de même l'état des sommes à jeter et répartir pour l'année suivante. Nous procéderons ensuite à la formation des différents rôles de privilégiés.

« Enfin, nous terminerons par les vingtièmes [2] dont nous arrêterons et signerons tous les rôles formés pour l'année suivante ; ensuite de quoi nous nous ferons représenter les décisions qui, depuis la séance (session) dernière, auront été provisoirement données sur les requêtes des contribuables par les commissaires établis à cet effet, et nous ferons la révision desdites décisions. Nous procéderons ensuite au jugement des oppositions qui auront été formées aux décisions provisoires.

« IV. — De là nous passerons à la perception des droits concédés à la province et à la comptabilité.

« Nous entendrons d'abord les comptes du receveur particulier des crues sur le sel, et les arrêterons après avoir vérifié si ledit receveur remplit exactement les clauses du traité par lui consenti et souscrit. Nous nous ferons rendre compte par le trésorier général des états de la situation de ce receveur vis-à-vis la recette générale.

« Nous nous ferons également rendre compte, par le trésorier général, des payements qui auront été faits par le fermier des octrois de la Saône.

« Nous examinerons ensuite les comptes des receveurs des droits accordés à la province sur les trois canaux de navigation.

« Nous vérifierons quelle est la situation de chacun des receveurs particuliers des impositions à l'égard de la caisse générale des états et s'il se conforme aux clauses des traités par eux signés et consentis; en conséquence dans le cas où quelques-uns auraient manqué à faire leurs payements dans les termes fixés, nous ferons retrancher dans les ordonnances de payement telle portion de leur remise et taxation qu'il appartiendra... Les receveurs paraîtront devant nous pour assister à l'imposition de la taille sur leurs recettes respectives ; nous déterminerons secrètement ceux d'entre eux dont nous jugerons à propos de faire vérifier la caisse et les registres de recette, celles de leurs communautés où nous croirons convenable de faire visiter, tant les rôles des collecteurs que les quittances...

« Nous entendrons ensuite le rapport qui nous sera fait par le secrétaire en chef des états en exercice, touchant les comptes et états au vrai du trésorier général; nous nous ferons représenter lesdits comptes et états au vrai et nous pourvoirons.

« V. — Ayant ainsi terminé tout ce qui a rapport aux finances de la province, nous nous occuperons de la partie militaire de l'administration.

[1] C'était, en quelque sorte, l'impôt de la taille des nobles.
[2] Impôt sur les revenus des nobles et non-nobles.

« Nous commencerons par ce qui regarde la milice ou soldats provinciaux.

« Nous procéderons à la répartition de la levée desdits soldats pour l'année suivante ; nous verrons ensuite ce qui concerne la fourniture du petit équipement pour lesdits soldats. (Les élus avaient pleine juridiction pour la levée de la milice et exerçaient les droits des conseils de revision actuels.)

« VI. — Nous nous ferons rendre compte après cela de tout ce qui est relatif à notre administration, au sujet de la maréchaussée. Nous examinerons les nouvelles brigades dont il conviendrait de solliciter l'établissement, les nouveaux placements que l'on pourrait proposer pour les brigades déjà établies, l'état et le prix des logements qui leur servent de casernes, les ordonnances à signer pour le payement, tant desdits logements que de ceux des officiers..., les représentations que nous croirons devoir adresser à S. A. S. Mgr le prince de Condé, pour la plus grande utilité desdites brigades dans la province.

« VII. — Nous passerons ensuite à ce qui regarde l'étape et les voitures qui doivent être fournies aux troupes de Sa Majesté qui marchent dans la province.

« Nous examinerons, à ce sujet, les baux ou traités que nous aurons à faire ou à renouveler, les proclamats à faire publier, les ordonnances de payements à signer pour ces différents objets..., le renouvellement, s'il y échet, de l'état imprimé des routes servant au passage des troupes dans la province et de tous les lieux d'étape, et enfin les représentations qui pourront être à faire en cette partie au secrétaire d'État ayant le département de la guerre, et spécialement pour l'exactitude de l'envoi qui doit être fait, tant des états de route des troupes que des règlements et décisions qui seront intervenus dans l'objet du présent article.

« VIII. — Nous pourvoirons à ce qui regarde le logement et les fournitures des troupes qui seront ou devront être cantonnées dans la province. A cet effet, nous entendrons sur le choix des quartiers desdites troupes, sur leur logement, sur la préparation et les approvisionnements des hôpitaux circonvoisins, et sur tous les objets du même genre, le rapport du commissaire par nous nommé, pour, de concert avec le commandant en Bourgogne, prendre les mesures nécessaires, et sur le rapport dudit commissaire nous donnerons tels ordres et ferons au secrétaire d'État de la guerre telles représentations qu'il appartiendra.

« IX. — Après avoir pourvu à ce qui regarde le militaire, nous nous occuperons des travaux publics de la province.

« Nous verrons d'abord ce qui concerne la construction et l'entretien des grandes routes, les travaux, soit à corvée, soit à prix d'argent, qui y auront été faits depuis la dernière séance, ceux qui devront être exécutés jusqu'à la séance prochaine ; l'état des pierrières, des sablières et outils appartenant à la province ; la conduite des manœuvres stationnaires, celle des directeurs ; les salaires qui leur seront dus respectivement, les changements à faire dans cette partie, les délits qui auront été commis concernant lesdites routes, les ordonnances à rendre à ce sujet.

« Nous verrons ensuite ce qui aura rapport aux ouvrages d'art sur lesdites routes, les devis et estimatifs de ceux qui devront être mis en délivrance,

les degrés d'avancement de ceux ci-devant délivrés, la conduite des entrepreneurs, celle des contrôleurs, celle des ingénieurs, les salaires et appointements qui leur sont dus.

« De là nous passerons à ce qui regarde les chemins finerots et y statuerons.

« Enfin nous examinerons ce qui sera relatif au roulage, et nous nous ferons représenter et rapporter tous les procès-verbaux qui ont été faits, et tous les jugements qui auront été rendus dans l'année sur le fait du roulage par le commissaire par nous délégué, ensemble les requêtes des contrevenants qui auraient demandé leur renvoi par-devant nous; et, sur les conclusions du procureur-syndic des états, nous rendrons tels jugements et ordonnances qu'il conviendra.

« Nous arrêterons les représentations qui seront à faire au conseil du roi, touchant les routes des généralités environnantes qui aboutissent à la province, ou à celles de la province qui devraient être prolongées sur lesdites généralités.

« X. — Nous passerons ensuite aux travaux relatifs à chacun des trois canaux de navigation construits par la province, pour servir à la triple jonction des deux mers, par celle de la Saône à la Loire, à la Seine et au Rhin.

« Nous pourvoirons d'abord à ce qui sera relatif au canal du Charolais, aux travaux faits depuis la dernière séance et de ceux qui devront y être faits... Nous verrons la conduite des entrepreneurs, des contrôleurs, des sous-inspecteurs, inspecteurs et directeur; nous nous occuperons en second lieu de la régie dudit canal ; de la construction et entretien, tant des bateaux que de la diligence pour les voyageurs, du halage, de la perception des droits, des délits et contraventions, de la conduite des gardes, éclusiers, commis, contrôleurs, receveurs et autres; de leurs salaires, appointements et remises, du payement des officiers de justice. (Les canaux faits par la province étaient érigés en fiefs appartenant aux états qui en nommaient les officiers de justice.)

« Nous ferons ensuite le même travail au sujet de la partie du canal de Bourgogne et de la partie du canal de Franche-Comté entreprise par la province.

« Nous déterminerons les représentations qui pourront être faites au conseil de S. M. sur les différents objets qui pourront intéresser le commerce et la navigation.

« XI. — Nous réglerons après cela ce qui sera relatif aux rivières navigables ou flottables de la province, telles que la Saône, la Seille, l'Arroux, etc.

« Relativement à chacune desdites rivières successivement, nous ordonnerons ce qui appartiendra, soit pour l'exécution, entretien et conservation des ouvrages nécessaires, soit pour la fixation du point d'eau des moulins construits ou à construire, soit pour la perception des droits concédés à la province, soit enfin pour l'acquisition et l'extinction des droits de péage sur lesdites rivières ou sur les ponts qui les traversent.

« XII. — Nous examinerons enfin et réglerons ce qui concernera les bâtiments appartenant à la province, tels que le palais des états, l'hôtel de l'intendance, etc.

« Relativement à chacun desdits bâtiments, nous ordonnerons ce qui nou

paraîtra nécessaire ou convenable, soit par rapport aux travaux et ouvrages de constructions ou de réparations et entretien, soit concernant les meubles et effets appartenant à la province, soit, enfin, relativement aux personnes attachées auxdits bâtiments, desquelles nous déterminerons les fonctions respectives, fixerons et ferons payer les gages, examinerons la conduite et ordonnerons, s'il y échet, la destitution et le remplacement.

« XIII. — Tout ce qui concerne les travaux publics étant ainsi terminé, nous nous occuperons des établissements utiles formés ou à former dans la province.

« Nous commencerons par ce qui concerne les haras.

« Nous entendrons d'abord le rapport de l'inspecteur, tant sur l'établissement fait à Dienay que concernant les étalons répandus dans la province. Nous nous ferons représenter l'état des gardes-haras, l'état des élèves actuellement entretenus aux frais des états à l'école vétérinaire d'Alfort; l'état des étalons provinciaux, des étalons approuvés, des prix distribués aux propriétaires des plus beaux poulains et pouliches... Nous examinerons la conduite de toutes les personnes mentionnées au présent article... Nous donnerons dans toute cette matière tels ordres qu'il appartiendra [1].

« XIV. — Nous passerons de là à l'examen et réglement de ce qui regarde les pépinières de mûriers.

« Nous entendrons d'abord, à ce sujet, le rapport du directeur desdites pépinières... Nous nous ferons rendre compte ensuite de l'usage qui aura été fait par les différents particuliers de la province des mûriers que nous leur aurons fait distribuer gratuitement; nous arrêterons, pour l'année suivante, tel état de distribution gratuite qu'il appartiendra; nous examinerons la distribution à faire des prix d'encouragement, soit aux particuliers qui auront cultivé et entretenu en bon état un certain nombre de mûriers, soit à ceux qui auront produit une certaine quantité de livres de cocons.

« XV. — Nous pourvoirons ensuite, autant qu'il dépendra de nous, au secours à donner pour les progrès de l'agriculture et du commerce; nous réglerons les distributions des fonds que nous pourrons employer à ces sortes d'objets, soit par forme de prix, comme ceux qu'on accorde actuellement aux filatures, soit par forme de gratification ou d'avances, soit enfin par forme de prêt gratuit et sans intérêt, à charge de remboursement à des époques déterminées, et de fournir bonne et suffisante caution.

« XVI. — Enfin nous examinerons et réglerons ce qui concernera les établissements formés ou à former pour l'avancement des sciences et des arts.

« Nous nous ferons rendre compte de l'état et des progrès de l'école publique et gratuite de dessin, ainsi que des travaux, des succès et de la conduite des élèves de cette école, entretenus à Rome aux frais de la province. Nous nous ferons rendre compte de même de l'exécution et de la fréquentation des cours publics et gratuits d'anatomie, d'accouchement, de

[1] Les élus envoyèrent, en outre, à Dienay, en 1786 et en 1788, deux troupeaux de mérinos achetés dans le Roussillon aux frais des états; ils voulaient propager cette belle race en Bourgogne, et faire à Dienay ce que Louis XVI faisait à Rambouillet.

botanique, de minéralogie, de chimie, de matière médicale [1]. Nous nous ferons aussi représenter les médailles, monnaies anciennes et autres curiosités qui auront été trouvées dans les fouilles faites pour les travaux publics de la province, et nous les ferons remettre à l'Académie de Dijon... Enfin nous verrons les ouvrages dont il conviendra d'ordonner l'impression et distribution aux frais de la province.

« XVII. — Les quatre principales parties de notre administration étant ainsi expédiées, nous nous occuperons de divers objets qui n'y auraient pas été compris.

« Tels sont spécialement ceux qui concernent les bureaux et archives de la province.

« ..... Nous nous ferons rendre compte de la conduite de chacun des commis employés au service de la province, de leur assiduité, travail, capacité, mœurs, etc.; nous fixerons ensuite, pour l'année suivante, l'état et composition de chacun desdits bureaux, réglerons les appointements et gratifications, et ferons, pour la police qui devra être observée dans les bureaux, tels règlements qu'il appartiendra.

« XVIII. — La séance finira par l'examen des cahiers qui devront être ou qui auront été par nous présentés au roi, au nom des états.

« Dans la séance qui, dans chaque triennalité, suivra immédiatement la dernière assemblée des états, cet examen aura pour objet la rédaction qui aura dû être faite, d'après les décrets de ladite assemblée, des différents articles dont les cahiers à présenter l'année suivante devront être composés. Dans les séances des deux autres années de la triennalité, l'examen roulera sur le résultat des réponses qui auront été faites par Sa Majesté, sur quoi nous écrirons aux ministres des différents départements, et ferons, auprès de chacun d'eux, telles instances nouvelles qu'il appartiendra, soit pour obtenir des réponses, soit pour nous procurer des décisions plus favorables sur ceux qui n'auraient pas été répondus conformément aux vœux et intérêts des états.

« XIX. — Les cas concernant les choix et nominations d'officiers de la province, et la destitution de quelques-uns d'entre eux, s'il y échet, seront traités à mesure qu'ils se présenteront, et qu'il sera convenable d'y pourvoir... »

III

Voilà certes une administration dont les pouvoirs étaient fort étendus et une administration très-éclairée assurément.

Comment ne l'aurait-elle pas été? L'élu du clergé était toujours un homme instruit, lettré et habitué aux affaires comme chef ecclésiastique et comme administrateur de propriétés importantes.

[1] Tous ces cours avaient été fondés par les états; les élus généraux, par délibération du 29 décembre 1783, fondèrent, en outre, un cours public et gratuit d'astronomie et un observatoire à Dijon.

L'élu de la noblesse était ordinairement un grand propriétaire, souvent un officier supérieur habitué à l'administration d'un régiment.

Les élus du tiers état étaient toujours le maire de Dijon et le maire de l'une des principales villes de la province, habitués au maniement des affaires et des hommes.

L'élu du roi était nommé, depuis un arrêt du conseil de 1758, par le bureau des finances, cour supérieure établie à Dijon, et dont les membres portaient le titre de trésoriers de France. Cet élu, ainsi que les députés de la chambre des comptes, choisis par des corps considérables habitués aux questions financières, ne pouvaient être au-dessous de leur tâche.

Cette chambre des élus, composée entièrement de Bourguignons, dont pas un n'était nommé par le roi, avait pour agents principaux, pour ministres en quelque sorte, deux secrétaires en chef des états, choisis par les élus et agréés par le roi, hommes rompus aux affaires, et qui conservaient les traditions et la suite dans la marche de l'administration.

Aujourd'hui on ne conçoit pas que l'administration puisse être dans d'autres mains que celles des agents directs et révocables du pouvoir central, et, lorsque vous parlez à la génération actuelle de l'administration du pays par le pays, vous lui semblez un utopiste, un rêveur, un monomane, et pis que cela par le temps qui court : un anglomane.

Eh bien, il y a cependant moins de soixante-dix ans, la Bourgogne était administrée ainsi sous le haut contrôle du gouvernement, et ne s'en trouvait pas mal; elle était beaucoup mieux administrée que les pays voisins régis directement par le pouvoir central et ses intendants, que le Nivernais, par exemple, où, sauf la grande route de Lyon, il n'y avait pas une seule route en 1789, tandis que presque toutes nos routes actuelles, en Bourgogne, étaient avant la Révolution terminées, commencées ou projetées par les états : que l'on voie pour s'en convaincre les admirables cartes de la Bourgogne faites sur les ordres et aux frais des états. Il en était de même dans cette grande province du Languedoc, dont les états et l'administration provinciale avaient produit plus de bien peut-être encore qu'en Bourgogne.

Du reste, le gouvernement lui-même reconnaissait cette supériorité des pays d'états et se trouvait fort bien d'y être déchargé de tant de détails et d'une si lourde part de responsabilité; Louis XVI voulut établir partout des institutions analogues à celles des états et des élus, des assemblées provinciales et des commissions intermédiaires; la Révolution les emporta comme tout le reste.

Ce n'est pas que, dans l'administration des états et des élus, un ennemi de ces institutions ne puisse signaler quelquefois des erreurs,

des sommes mal à propos dépensées, des décisions dont on pourrait peut-être accuser des intérêts personnels habiles ou puissants ; mais ne sait-on pas que dans les meilleures choses de ce monde il y a toujours de l'imparfait? Le système contraire n'a-t-il pas encore plus de ces fautes, de ces inconvénients signalés avec tant d'amertume dans les administrations provinciales? Ensuite n'oublions pas ceci : « Point de grand homme pour son valet de chambre, » dit le proverbe, parce que ce dernier voit les défauts, les petitesses inhérentes à notre faible humanité ; mais pour cela un Sully, un Turenne, en seront-ils moins grands? Lorsque l'on veut juger les institutions, il ne faut pas les voir par les petits côtés, en valet de chambre, mais les examiner dans leur ensemble et dans leurs résultats. C'est ainsi qu'il faut juger les états de Bourgogne. C'était une grande administration où tout se discutait librement, composée de gens du pays intéressés plus que personne à sa prospérité et à sa grandeur, dont tous les membres, très-éclairés et se renouvelant sans cesse, voulaient par leurs œuvres laisser un souvenir utile et glorieux de leur passage aux affaires. C'était une administration très-honnête et très-active, que l'on ne peut s'empêcher d'admirer et de regretter lorsqu'on voit ce qu'elle a fait, ce qu'elle voulait faire, et combien elle avait encore de force et de jeunesse malgré son antiquité.

Aussi loin que l'on peut remonter dans la nuit du moyen âge, on voit les états de Bourgogne ; ils ont vécu bien des siècles sans interruption. Je regrette de ne pouvoir connaître si ce que nous avons fondé depuis vivra autant, car ce serait curieux ; mais je crains fort, je l'avoue, qu'on n'ait un peu trop oublié ce commandement de Dieu, qui s'applique peut-être plus encore aux nations qu'aux familles :

> Père et mère honoreras afin que tu vives longuement.

Parmi ce que nous appelons nos institutions modernes, une seule a quelque vie et paraît entrée dans les mœurs : c'est celle des conseils généraux, c'est-à-dire un diminutif de nos anciens états. C'est un enfant un peu faible, créé pour rester toujours mineur ; mais enfin il est né viable, il vit, il grandira peut-être.

Ah ! je sais que bien des gens s'effrayent à la seule pensée d'une vie un peu forte hors de Paris ; on s'imagine que des administrations provinciales, actives, puissantes, pourraient compromettre l'unité nationale : crainte vraiment puérile au siècle des chemins de fer, des grandes armées et du télégraphe ! On s'imagine qu'en étant Bourguignon on était moins Français. A cela deux faits en réponse :

Après le funeste traité de Madrid que subit François Ier pour sortir

de sa dure prison, traité honteux qui cédait la Bourgogne à Charles-Quint, les états de Bourgogne assemblés le déchirèrent avec indignation en déclarant que le roi n'avait pas le droit de disposer d'eux sans eux, et qu'ils voulaient rester Français.

Voici le second fait : le 30 mai 1782, le prince de Condé, gouverneur de la Bourgogne, réunit les élus dans son palais ; la France soutenait alors contre l'Angleterre la guerre qui fonda les États-Unis. Le prince leur annonce que les hasards de la guerre viennent d'enlever au roi plusieurs vaisseaux utiles au soutien d'une cause que Sa Majesté défend depuis cinq ans avec autant de force que de noblesse ; que dans cette circonstance il est digne de ses sujets de lui donner de nouvelles preuves de leur inviolable attachement ; que, dès qu'il s'agit de la gloire de l'État et de son roi, la Bourgogne est dans l'heureuse possession de donner l'exemple du zèle...

Alors les élus, mais les seuls élus des trois ordres, comme seuls représentants de la Bourgogne, prirent la délibération suivante :

« Empressés, ainsi que nos prédécesseurs, à donner aux yeux de la France et de l'Europe des marques éclatantes d'un zèle qui, dans tous les temps, fut le plus beau titre de la Bourgogne ; heureux de pouvoir faire servir ses dons au soutien de la cause la plus belle et la plus noble qu'aient jamais défendue les armées françaises ; heureux surtout de les offrir au roi, dont la justice et la bonté, la sagesse et le courage, ont excité l'amour et l'admiration dans le cœur de ses peuples et parmi les nations étrangères ; certains, au reste, qu'en lui portant cet hommage de la province, nous ne faisons que remplir d'avance le vœu des trois ordres qui la composent ; que, s'ils étaient maintenant assemblés, avec les plus vifs transports et d'une voix unanime, ils offriraient à l'État les mêmes secours ; qu'ils auraient un jour des reproches à nous faire si, par une timide circonspection que le moment rejette, nous réservions pour leur assemblée les effets tardifs d'un zèle dont il ne nous est pas permis de douter, et que, de tous les actes de notre administration, celui-ci, sans doute, sera le premier qu'ils s'empresseront de munir de leur suffrage et du sceau de leur autorité,

« Nous, élus généraux, avons délibéré :

« Qu'il sera par nous offert au roi, au nom des états de la province de Bourgogne, un don gratuit extraordinaire d'un million de livres, pour être employé à la construction et armement d'un vaisseau de premier rang ;

« Qu'en daignant accepter ce nouveau témoignage du zèle des Bourguignons, Sa Majesté sera très-humblement suppliée de donner au vaisseau qu'elle fera construire le nom des *États de Bourgogne ;*

« Que, pour rendre le remboursement de cet emprunt moins onéreux aux peuples confiés à notre administration, sur ladite somme de

un million de livres il sera remboursé celle de cent quatre mille livres avec le produit des émoluments attachés à nos places d'élus du clergé, de la noblesse et du tiers état, que nous y consacrons dès à présent en totalité et pour les trois ans que doit durer notre administration [1]. »

Non, non, l'administration de la Bourgogne par la Bourgogne n'empêchait pas nos pères d'être bons Français.

Sept ans après cette délibération, les états étaient brisés comme tant d'autres choses bonnes ou mauvaises ; ils mouraient au moment même où ils déployaient le plus d'activité et faisaient le plus de bien. On aurait pu élargir leurs bases, leur organisation, les perfectionner selon les intérêts, les idées, les lumières nouvelles ; on aima mieux les anéantir. On ordonna d'oublier jusqu'au nom de la Bourgogne, si retentissant à travers les siècles, et qui était une des gloires de la France ; on fonda l'avenir sur l'abolition systématique du passé.

Le succès... de destruction et d'oubli fut complet. Cette délibération des élus, si patriotique, si noble, si désintéressée, qui ferait l'admiration de tous les érudits s'ils avaient le bonheur d'en trouver une pareille dans les ruines de Sparte ou de Rome, quelqu'un de mes lecteurs la connaissait-il ? Elle fit battre le cœur de nos pères, elle n'est plus connue que de quelques chercheurs de vieilles choses.

Il semble en vérité, à voir l'ignorance des enfants sur l'histoire de leurs pères, que des milliers d'années nous en séparent, que nous habitons un autre monde, que nous sommes d'un autre sang. Aujourd'hui, même en Bourgogne, qui connaît la Bourgogne? Quelques rêveurs. Tout le monde à peu près estime que c'est duperie, du temps ridiculement perdu, que de chercher à connaître ces vieilleries indignes du siècle de lumières, de dignité, de désintéressement où nous vivons. Mes chers compatriotes, faisons mieux que certaines de ces vieilleries si nous pouvons ; faisons aussi bien, ce ne sera déjà pas mal.

La plupart de mes lecteurs ont visité sans doute la Bourgogne et conservé la mémoire de ses chefs-d'œuvre d'art et de ses grands monuments de pierre, l'orgueil de nos contrées; conserveront-ils également celle d'un monument d'un autre genre, d'un monument qui eut aussi la majesté des siècles et des souvenirs glorieux, qui ne fut pas élevé sur le sol, mais dans le cœur des Bourguignons, qui fut une des sources de l'activité, de la dignité, de la richesse, de la fécondité en hommes illustres de notre grande province, les États de Bourgogne ? Je l'espère.

RAUDOT,
Ancien représentant de l'Yonne.

[1] Voici les noms des trois élus, ils ne doivent pas être oubliés : l'abbé de Luzines, le vicomte de Virieu, Martène, maire de Saint-Jean-de-Losne.

PENSÉES DE MADAME SWETCHINE

La plus éloquente des voix chrétiennes a déjà dit ce que fut madame Swetchine devant Dieu et pour quelques âmes! Un seul témoignage peut désormais se placer à côté de cette parole : C'est le témoignage de sa vie même et de ses écrits.

Personne ne s'étonnera, je l'espère, que le *Correspondant*, ce recueil dans lequel les idées et les hommes qu'elle aima se trouvaient le plus étroitement unis, contribue le premier à élever le monument de la consolation commune.

En détachant aujourd'hui ce fragment, je réponds à un appel qui m'a paru plein d'autorité et opportun. Bientôt, j'ose l'espérer encore, de graves travaux et le récit complet de sa vie viendront rejoindre ici ce petit nombre de pages. Alors s'expliquera comment cet esprit, qui n'a jamais destiné une ligne à la publicité, comment ce cœur, en même temps si héroïque et si timide, ont pu laisser échapper et survivre leurs plus intimes méditations; alors seulement ceux qui l'ont le mieux connue et ceux qui ne l'ont jamais approchée apprendront à la connaître tout entière. Pour la première fois, sans que ses amis ni ses proches aient transgressé le devoir de la plus discrète et de la plus pieuse vénération, son humilité n'abaissera plus de voile entre elle et nous.

A. de Falloux.

PENSÉES

J'aime la science, j'aime l'intelligence, j'aime plus encore la foi, la foi simple; j'aime mieux l'ombre du côté de Dieu que la lumière du côté des hommes.

En fait de bon plaisir, je n'aime que celui de Dieu : celui-là est toujours bon.

Je suis avec le bon Dieu comme on dit que les femmes russes sont avec leurs maris; plus il me bat et plus je l'aime : voilà tout ce que le démon y gagne.

J'aime le drapeau et non pas la livrée.

En fait d'économies, je n'aime que les privations.

Je n'ai jamais redouté qu'une chose, c'est le triomphe absolu de quelqu'un.

Ma seule force contre l'horreur naturelle qu'inspire la mort, c'est d'aimer au delà.

Mon Dieu ! Faites-moi faire quelque chose que vous puissiez récompenser.

Mon Dieu ! mon sort est entre vos mains : je l'y mets, je l'y mettrais s'il n'y était pas, je l'y remettrais sans cesse.

Ma terrasse à l'Orient ! Affinité mystérieuse avec mon goût prononcé pour l'aube des excellentes choses. De tous les soleils levants, je n'excepte que celui de la prospérité; mais je m'incline, en vrai courtisan, devant les premiers rayons de la piété, de la vertu et du talent.

L'inventaire de ma foi pour ce bas monde est bientôt fait : je crois à celui qui l'a fait.

Ce que j'estime immédiatement après l'Éternité, c'est le temps.

Le Dieu des chrétiens est le Dieu des métamorphoses. Vous jetez dans son sein la douleur, vous en retirez la paix; vous y jetez le désespoir, c'est l'espérance qui surnage; c'est un pécheur qu'il a touché, et c'est un saint qui lui rend grâce.

La foi dans le désordre d'une vie coupable..... une lampe qui dans l'antiquité brûlait dans les tombeaux.

On peut dire de beaucoup de chrétiens dont les actions ne répondent point au langage : Pour la voix, c'est bien celle de Jacob; mais ce sont les mains d'Ésaü.

Il faut travailler sans se lasser à rendre sa piété raisonnable et sa raison pieuse.

Les joies de la piété ne sont comprises que par ceux qui les goûtent. De tous les bonheurs, c'est celui dont l'expression doit être la plus mesurée et la plus humble devant ceux qui ne le partagent pas. « Quand tu entres chez un aveugle, dit un proverbe arabe, ferme les yeux. »

De nos torts à la miséricorde divine, il y a la distance de l'innombrable à l'infini.

Entre tard et trop tard, il y a, par la grâce de Dieu, une distance incommensurable.

Le chrétien est quelquefois faible; mais, quand on n'est pas chrétien, cherche-t-on seulement à devenir fort?

Ma première condition pour que l'on soit un saint, c'est que l'on soit d'abord et superlativement un honnête homme.

Il y a d'admirables exemples qui, transportés par les faibles et les imparfaits dans la voie où ils marchent eux-mêmes, se transforment en piéges.

Si l'on y regarde bien, sur cette terre où Dieu semble si parfaitement oublié, c'est encore pour lui, après tout, qu'il y a le plus de fidélité et le plus d'amour.

L'Église! c'est la question de la vérité sur la terre.

Qui gardera les gardes? dit un vers latin : *Quis custodiet ipsos custodes?* Je réponds : l'ennemi; — c'est l'ennemi qui fait tenir debout la sentinelle.

Dans les matières religieuses, la modération a ses coupables : ce sont les neutres.

En tout ce qui n'a pas le mal pour principe, Dieu n'exclut rien, ne sacrifie rien : pas la plus petite vertu à la plus haute, pas la plus petite vérité à la plus grande.

Écrire au crayon, c'est comme parler à voix basse.

La langue même nous dit l'infériorité des collectifs en comparaison du singulier. A le prendre très-haut, comparez ce qui se passe en nous en prononçant les dieux et Dieu! l'homme et les hommes! En descendant toujours, assurer de son amitié, c'est promettre l'affection; offrir ses amitiés n'est qu'une politesse. On peut beaucoup parler de ses amis, sans avoir ni donner l'idée qu'on possède un ami. Le respect est chose grave pour celui qui le ressent, il est le comble de l'honneur pour celui qui l'inspire; mes respects ne sont qu'une formule. Un intérêt dans la vie est tout ce qu'on y cherche; des intérêts sont à peu près rien. Il y a plaisir aux occasions qui réclament un compliment; mes compliments courent les rues. Tout le monde a des ennemis; un ennemi, c'est autre chose : Il faut être quelqu'un pour avoir un ennemi; il faut être une force pour qu'une autre force se mesure avec elle.

L'immortalité! S'il n'y en avait pas pour l'homme, ce ne serait pas seulement l'avenir qui serait ôté à l'âme, mais le passé. Ces deux temps sont corrélatifs. Sans Dieu et nous pour y assister, le passé ne serait nulle part; le néant serait avant et après : la mémoire serait aussi vaine que l'espéranee.

La vie humaine est un livre ouvert où, à chaque ligne, on lit la justification de la loi de Dieu.

La jeunesse devrait être une caisse d'épargne.

Les années ne font pas des sages, elles ne font que des vieillards.

La vieillesse n'a rien à attendre des hommes, donc elle a tout à attendre de Dieu.

Nos habitudes, nos arrangements extérieurs, notre habitation, l'ordre que nous y mettons, tout cela, c'est l'extension de notre personnalité; nous avons tous plus ou moins quelque chose de l'araignée : nous étendons au loin une toile qui est nous-mêmes.

On ne considère pas assez que les biens véritables, incontestés, comme la jeunesse, la vigueur, la vertu, le talent, la santé, sont les biens de tout le monde; pour ces biens-là, point de classe privilégiée.

L'idéal de l amitié, c'est de se sentir un et de rester deux.

Il y a des cœurs dont la bienveillance seule a plus de rayons que

l'affection de beaucoup d'autres, comme la lune de Naples est d'un plus doux éclat que maints soleils.

Qu'est-ce qu'il faut pour être indulgent? Beaucoup de bon sens et une goutte de pitié dans le cœur.

C'est par l'esprit qu'on s'amuse, mais c'est par le cœur qu'on ne s'ennuie pas.

L'essence du plaisir n'est pas chrétienne; celle du bonheur est divine.

Les meilleurs conseils sur l'art d'être heureux sont aussi faciles à suivre que celui de se bien porter quand on est malade.

Dans toutes les choses difficiles, la Providence a placé un charme connu seulement de ceux qui osent les entreprendre.

La douleur du chrétien monte jusqu'au bord extrême du vase, seulement il n'y a jamais pour lui la goutte qui déborde.

Dans l'état normal de l'organisation, toute plaie tend à se fermer.

Ces vieilles amitiés sûres et véritables, bâties en force, dont on s'occupe peu et qu'on retrouve toujours, sont comme ces murs d'autrefois, bons et épais, qui ne demandent pas d'entretien et qui sont toujours prêts à servir de défense et d'abri.

Le cœur a toujours le droit de grâce.

Toutes les qualités supérieures s'ignorent elles-mêmes. Qu'est-ce qui s'est jamais cru humble, sans être, par là même, orgueilleux? La générosité ne croit-elle pas devoir tout ce qu'elle donne? Quand l'innocence a-t-elle su qu'elle était chaste?

Consoler n'est pas œuvre pour nos pareils; le maître se la réserve. Ce qui peut nous être enseigné, ce sont les conditions qui nous rendent aptes à recevoir la consolation souveraine.

Lorsqu'on s'est révolté contre l'Évangile, on s'est donné à un maître qui est soi-même; maître qui rend possibles tous les autres, en descendant toujours.

Ne rien faire n'est pas toujours perdre son temps; faire négligem-

ment ce qu'on fait est sûrement le perdre : c'est la fatigue sans profit.

On n'a pas le droit d'exiger la conscience dans celui à qui on refuse la liberté.

« Ne jugez pas, » dit le Seigneur. Commandement bien simple dans un monde où il n'y pas d'innocents pour juger les coupables.

Évitons tout ce qui pourrait effacer les linéaments primitifs de notre individualité. Songeons que chacun de nous est une pensée de Dieu !

On se trompe quand on croit que c'est la faiblesse seule qui a besoin d'appui ; c'est bien plus souvent la force : une paille, une plume, se soutiennent longtemps dans l'air.

La meilleure des leçons, pour beaucoup de gens, serait d'écouter aux portes ; il est fâcheux pour eux que ce ne soit pas honnête.

On ne pardonne jamais assez, mais on oublie trop,

C'est en entrant dans la pensée des autres qu'on les réconcilie avec la sienne.

Le bien est lent, il monte ; le mal est rapide, il descend : comment s'étonner qu'il fasse beaucoup de chemin en peu de temps !

Il faut être croyant pour combattre la superstition, libéral pour combattre la licence, profondément religieux pour réprouver le fanatisme et préconiser la tolérance.

Ne pourrions-nous pas dire aux voix confuses qui s'élèvent quelquefois au fond de nous-mêmes : « Mesdames, s'il vous plaisait de ne parler que quatre à la fois ? »

Les situations où le succès est indispensable sont mauvaises, et bonnes seulement celles où la conscience tranquille peut, après tout, s'en passer.

Je disais à quelqu'un : Vous me représentez ce qu'il faut de valeur morale pour mériter d'être puni.

Quand deux vérités en présence paraissent opposées, il ne faut tou-

cher ni à l'une ni à l'autre, et se dire qu'il y en a une troisième, restée encore dans le secret de Dieu et qui se révélera pour les concilier.

Les gens qui sont pressés de parler n'ont presque jamais rien à dire; la pensée et les idées supposent un premier travail de l'intelligence.

Il y a des publics choisis, qui pourtant ne sont pas des publics d'élite.

On disait de Mgr Affre : « Il est sec et froid.... » — Oui, mais comme le marbre, dont on ne laisse pas de faire de belles choses.

Toutes les fois que le dénigrement conclut à la négation d'une qualité quelconque, soyez sûr que cette qualité existe à un certain degré. Telle personne n'a pas d'esprit, dit-on; il faut cependant qu'elle en ait un peu pour qu'on s'ingénie tant à établir qu'elle n'en a pas.

Il y a des gens qui ont la bonne fortune de ne se tromper et de ne se détromper jamais que lorsque leur intérêt est de faire l'un ou l'autre. C'est toujours avec une merveilleuse opportunité que le droit s'enveloppe pour eux de ténèbres ou de lumière.

Ce qui a manqué à beaucoup de gens, c'est un interlocuteur, ils ont écouté, puis ils ont parlé : ils n'ont pu ni causer ni répondre.

La liberté n'a de vrais droits que greffés sur la justice; son rôle principal est de la sauvegarder.

La guerre de religion défensive est la plus noble de toutes; agressive, la plus odieuse.

Si vous dites la vérité dans sa juste mesure, en dégageant sa substance de tout alliage de passion humaine, vous n'êtes pas coupable des révoltes indignées qu'elle peut rencontrer; mais, si vous l'avez outrée, si vous la faites sortir de sa sainte impassibilité, si vous ne la maintenez pas dans ses termes les plus sincères, vous êtes responsable de la révolte dont elle est l'objet et des conséquences qui peuvent en être la suite.

Quand on sert les idées au lieu de servir les hommes, on n'a pas de déceptions : les idées triomphent ou ne triomphent pas, mais elles ne cessent pas d'être elles-mêmes.

Pourquoi l'*invicible Armada* périt-elle malgré la beauté de ses vais-

seaux et la vieille expérience de ses marins ? Il se pourrait bien que de s'être appelée l'invincible fût entré pour quelque chose dans sa défaite. Dieu ne nous permet l'épithète qu'après coup.

Rien ne se remplace, par l'excellente raison que rien ne se ressemble.

Dans ce monde de vicissitudes, il n'y a rien qui vienne pour rester, rien qui s'en aille pour disparaître.

La France est assez forte pour ne proscrire qu'une seule chose : la proscription.

Dieu transforme, épure et perfectionne; certaines écoles ne savent que mutiler, retrancher et détruire. On dirait que le procédé de Dieu leur déplaît : en fait de préférences, elles ne connaissent que les exclusions.

Il faut que la liberté soit une bien grande chose, car c'est par elle que Dieu punit et récompense les nations.

LES VOYAGES

DU Dr DAVID LIVINGSTONE

Missionary travels and researches in South Africa; including a sketch of sixteen years residence in the interior of Africa, by DAVID LIVINGSTONE. London, 1857.— *Voyages et Recherches d'un missionnaire dans le midi de l'Afrique, comprenant le tableau d'une résidence de seize années dans l'intérieur de l'Afrique,* par DAVID LIVINGSTONE.

I

LIVINGSTONE.

David Livingstone est originaire des Hébrides. Ses ancêtres étaient fermiers, partisans des Stuarts et catholiques. Le *Laird des Iles* les convertit à l'Église d'Écosse, que le père de Livingstone abandonna pour l'Église indépendante. Ce laird arriva dans l'île où fut le berceau de la famille du missionnaire. Il était accompagné d'un homme au bâton jaune, qui prêcha beaucoup et qui, tout en prêchant, remuait, probablement, beaucoup son bâton. Il en résulta que la nouvelle religion fut connue, durant plusieurs générations, sous le nom de « la religion du bâton jaune. »

Les Livingstone vinrent s'établir dans les environs de Glasgow, et produisirent des soldats et des marins à l'époque de la Révolution française. Notre missionnaire, dans son enfance, gagna son pain en travaillant dans une fabrique, et, tout en satisfaisant ses maîtres, il trouva le temps de poursuivre quelques études. Il apprit le latin, dévora la Bible, et s'appliqua avec passion aux éléments de la botanique, de la physique et des sciences exactes. Il parvint ainsi, à force d'honnêteté, de simplicité, de droiture et de travail, à se faire agréer comme apprenti médecin et chirurgien au service des missions d'une des nombreuses compagnies évangélisatrices de la Grande-Bretagne. Il aspirait à visiter l'Afrique ; ses supérieurs, le trouvant si bien partagé du côté du cœur et si bien préparé du côté de l'intelligence, se prêtaient volontiers à ses desseins.

C'est, sans contredit, au souvenir qu'il a gardé de ses ancêtres catholiques qu'on doit le bon esprit avec lequel il regarde les catholiques et leurs missions, sans partager les préjugés inouïs des missionnaires, ses confrères. Son équité sur ce point est d'autant plus méritoire, qu'il est le gendre du célèbre Moffat, le plus aveugle ennemi de nos missionnaires, l'esprit le plus imbu de préventions anticatholiques.

II

JUGEMENT DE LIVINGSTONE SUR LES ANCIENNES MISSIONS DES JÉSUITES DANS LE MIDI DE L'AFRIQUE.

Livingstone revient, à plusieurs reprises, sur les missions des Jésuites, toujours et avec l'intention évidente de rehausser l'éclat de leurs travaux, de mettre leurs entreprises au premier plan, pour les relever aux yeux de ses compatriotes. Il cite leurs établissements du Monomotapa, dans les contrées voisines de l'océan Indien, aux lieux où l'on prétend placer l'Ophir du commerce phénicien, auquel Salomon participait par sa double alliance avec Hiram, roi de Tyr, et la reine de Saba. Il traite avec une égale faveur leurs établissements du pays d'Angola, sur la côte occidentale, au midi du Congo. Il ne manque jamais d'appuyer sur la sagesse de leur conduite, de vanter la grande pénétration avec laquelle ils saisissaient les hommes et les choses, ce qui leur permettait d'avancer les affaires des autres en même temps que les leurs. Il insiste auprès de ses compatriotes pour qu'ils prennent exemple sur ces anciennes missions et en étudient le génie. Il part de là pour combattre ceux des missionnaires protestants qui voudraient troubler l'apostolat catholique en s'y immisçant. Il blâme le zèle inconsidéré avec lequel on voudrait se jeter dans la sphère de leur activité, et leur arracher leurs ouailles, sans aucun profit pour la cause de la civilisation.

Qui sait ? en agissant et en parlant avec tant de courage et de sagesse, il sera peut-être réservé à M. Livingstone de faire plus, de faire mieux encore. Il a du crédit auprès du gouvernement portugais. Peut-être sera-t-il homme à piquer d'un bel honneur patriotique la maison de Bragance, à stimuler un esprit d'entreprise qui, jusqu'ici, a fait défaut à cette maison. Que le Portugal se ressouvienne de son grand passé d'Afrique, puisqu'il ne peut plus songer à son grand passé des Indes ! L'Europe est intellectuellement et moralement en possession de presque toutes les parties du globe. A qui doit-elle cette haute position dans le présent et dans l'avenir ? Aux initiatives du Portugal, aux hauts

faits et aux pensées plus hautes encore de ses vieux rois, à ses amiraux sublimes, à une foule de missionnaires, de colons, de marchands, d'hommes d'État, d'hommes d'épée, tous gens hors de ligne. Il y eut un temps où le Portugal n'avait qu'à frapper du pied; il surgissait aussitôt de son sol un peuple d'excellents agriculteurs, de négociants entreprenants et loyaux, et, pour couronner l'œuvre, un peuple de missionnaires sages et enthousiastes, prudents et généreux, parmi lesquels les Jésuites occupent le premier rang. Le Portugal leur a dû, en très-grande partie, l'ancienne prospérité de ses colonies.

Ce n'est pas seulement du point de vue religieux, c'est aussi du point de vue de leur nationalité portugaise, de leur patriotisme inspiré, que M. Livingstone considère les missions des Jésuites en Afrique. On a voulu leur contester cette qualité; mais, s'ils n'avaient pas été d'excellents patriotes, les Anglais et les Hollandais ne leur auraient pas tant donné la chasse lorsqu'ils s'emparèrent des ci-devant colonies portugaises. Aujourd'hui que les intérêts politiques ont changé de direction, aujourd'hui qu'il n'y a plus, nulle part, de politique religieuse, pas plus protestante que catholique (du moins dans le sens du dix-septième siècle), les gouverneurs de l'Inde anglaise ont proclamé la supériorité des Jésuites dans leurs anciennes missions du Décan. Les succès de ces missionnaires venaient de ce qu'ils n'avaient pas de plan préconçu, de ce qu'ils étudiaient le moral des peuples, de ce qu'ils ne couraient pas en aveugles, comme il est arrivé à plusieurs de leurs rivaux et de leurs jaloux, qui les ont accusés de s'être compromis avec le paganisme. S'il y avait eu, s'il pouvait y avoir des missions protestantes sur le type de l'établissement des Jésuites, l'Inde ne serait pas aujourd'hui en flammes.

Le marquis de Pombal ne les avait pas comprises, ces missions, et ce fut là sa vraie, son irréparable faute en matière de politique. Despote si l'on veut, mais patriote, despote comme Richelieu, pour clore l'ère stupide de la politique des Bragance, tombée en quenouille et conduisant la nation de chute en chute, Pombal eut le tort de dédaigner la sagesse des Jésuites dans leurs fondations coloniales. Il n'ouvrit pas, comme on croit, l'oreille aux prétendus philosophes de son temps (il ne les connaissait ni ne s'en souciait); mais il accueillit la voix intéressée des marchands d'esclaves, des colons ruinés, des faux spéculateurs et des rivaux que les Jésuites trouvaient dans quelques ordres religieux. Il prêta l'oreille à des soldats avides de rapine, des gens intéressés à dénigrer la prospérité de leurs missions. On sut s'y prendre pour exciter la jalousie et l'orgueil de Pombal : on lui parla d'un État dans l'État. Il en résulta que le *Grand Marquis*, comme les Portugais l'appellent, refusa de lier sa cause à celle d'un ordre qu'on lui représentait comme hostile à ses desseins. Au lieu de ruiner la

force morale et sociale des colonies par la suppression des Jésuites, il l'eût relevée de sa main vigoureuse par la triple alliance de la cause des colons, de celle des indigènes et de celle des Jésuites. Mais Pombal se laissa entraîner à d'abominables extrémités; et les victimes réelles de ces extrémités ne furent pas les Jésuites, ce furent les colonies d'Afrique.

Voilà ce que Livingstone a le mérite de faire toucher du doigt, et ce qui explique comment il est arrivé que ces colonies courent, d'année en année, à leur déchéance. On n'y voit que trop fréquemment des marchands d'esclaves qui corrompent et dégradent au loin les peuples de l'intérieur. Loin de charger le tableau de ces désordres, Livingstone en adoucit plutôt les couleurs.

Malgré ce fâcheux état de colonies anciennement florissantes, malgré le délabrement absolu des établissements de la côte orientale (car Angola, sur l'Atlantique, fait une honorable exception, grâce à son gouverneur et à son évêque), il y reste du bon ; mais tout cela est un arrière-souvenir des institutions des Jésuites. Les aborigènes les y vénèrent encore, et il y a là des semences latentes d'un bien dont il est urgent que le Portugal profite. M. Livingstone le lui fait bien sentir.

En effet, les Anglais y sont déjà sur leur piste, là comme partout. Ils y ont pour concurrents de lents et patients Arabes, qui connaissent mieux le pli et le joint des populations indigènes Ils n'ont pas la prétention de les vêtir, de les endoctriner, de les uniformiser à l'anglaise. Ils ne prétendent pas en faire des John Bull méthodistes ou puritains. Ils s'avancent auprès de ces populations par le commerce ; ils épousent des femmes indigènes ; ils les allient à leurs passions et à leurs intérêts. Les Européens, au contraire, ne prennent pas femme dans les pays des noirs, n'y fondent pas des familles, mais y vivent dans le désordre. Les missions anglaises ont pu réussir chez les Hottentots jusqu'à un certain point ; c'est une race tout à fait à part. Elles ont échoué chez les Cafres, et n'ont que médiocrement réussi chez les Béchuanas; elles réussiront moins encore chez les peuples de l'intérieur, que le méthodisme doctrinal ennuie à la mort et fait périr à petit feu. Livingstone ne le dit pas expressément, mais il l'insinue partout. Il ne peut pas l'avouer en sa qualité d'Anglais et de méthodiste, mais cela ressort avec force de son exposition même.

III

DES DIFFÉRENTES RACES DE PEUPLES AVEC LESQUELLES M. LIVINGSTONE S'EST TROUVÉ EN COMMUNICATION.

Les peuples avec lesquels M. Livingstone s'est trouvé en contact se partagent en trois grandes et principales divisions : les Béchuanas, qui relèvent des Cafres ; les Malokolo, qui semblent osciller du côté des Béchuanas d'une part, et du côté des peuples du Londa de l'autre ; et les Londa ou Balonda, qui s'étendent très-loin dans l'intérieur, jusque dans le voisinage de l'Angola. Pour juger de l'originalité respective ou absolue de tous ces peuples, de leurs passages et de leurs mélanges, il faudrait un examen détaillé de leurs idiomes.

Les idiomes des Hottentots sont entièrement distincts ; mais nous sommes suffisamment renseignés sur leur compte. M. Livingstone ne les touche qu'à l'endroit des *Bushmen*, c'est-à-dire des races fugitives des bois ou des *buissons*. Ce mot de bushmen, ou d'hommes des buissons, leur vient des colons hollandais. Ce sont les seuls sauvages proprement dits. Il se peut qu'ils ne soient devenus tels que par suite de la guerre d'extermination que les *Boërs*, ces colons hollandais, leur ont déclarée. A force de les chasser comme des bêtes fauves, à force d'enlever leurs enfants pour en faire des esclaves domestiques ou des esclaves appliqués à la culture du sol, on les a bestialisés, on les a dépouillés des sentiments de l'humanité, persécution odieuse dont les meurtres, les brigandages dont on souffre aujourd'hui, sont le triste fruit.

Qui les a faits ce qu'ils sont? Les Européens. Et quels sont ces Européens? Une race d'hommes probes, énergiques, mais pleins de préjugés calvinistes ou nourris des doctrines fatalistes et exclusives du méthodisme.

Il est vrai que les missionnaires de l'Angleterre méthodiste n'ont pas suivi la même voie que leurs prédécesseurs, les ministres protestants d'origine hollandaise. Ils se sont emparés de l'âme et du corps de ces pauvres Bushmen autant qu'il leur a été donné de le faire, et se sont ainsi attiré le courroux des Boërs. M. Livingstone et son beau-père, le docteur Moffat, en savent quelque chose. Les Boërs ont mis à feu et à sang leur établissement du Kuruman. C'est une des causes pour lesquelles M. Livingstone s'est enfoncé plus avant dans l'intérieur, et qui nous a valu son voyage. Cet excellent homme est juste, malgré cela, même pour les Boërs, qui accusent les méthodistes an-

glais de conspirer leur ruine avec les sauvages. Il n'en relève pas moins en effet les fortes qualités des Boërs; il les honore comme le vigoureux reste des vieux maîtres du pays, de ces Hollandais, ennemis irréconciliables des Anglais conquérants de leur territoire. Apprenons ici de M. Livingstone à ne pas déclamer, même contre nos ennemis.

IV

CE QUI A PU MANQUER A LIVINGSTONE POUR L'APPRÉCIATION EXACTE DES PEUPLES AFRICAINS.

Il manque néanmoins quelque chose aux missionnaires de l'Angleterre protestante actuelle pour la juste appréciation des races africaines : c'est une initiation sérieuse en matière d'études philologiques. Les missionnaires protestants des sociétés des missions de Bâle, de Leipzig et autres, ont pris sur eux les devants en se livrant à de plus fortes études. Il est vrai que la plupart sont entrés au service des missions anglaises. Ce sont ceux qui ont le plus de chances de réussite, étant mieux appuyés que les autres, qui ont prétendu voler de leurs propres ailes. Les Krapf, les Isenberg, les Kölle en Afrique, les Graul dans le Décan de l'Inde, sortent tous de bonne école. Leurs travaux posent sur un fondement scientifique (apostolat à part), sur un fondement qui avance dans la connaissance des hommes. C'est le seul rapport qu'ils aient avec les admirables travaux des anciens Jésuites. Or quelles œuvres que celles des Jésuites, sous le point de vue de la connaissance des hommes par la langue ! Œuvres d'autant plus dignes d'estime que leurs auteurs vivaient à une époque où la science de la philologie comparée n'était pas même soupçonnée et où l'on suivait le thème fautif d'une grammaire de pure logique universelle, fondée sur le type de la grammaire latine perpétuée dans les écoles du moyen âge, legs appauvri des écoles de rhétorique de l'empire romain. Malgré ces désavantages, la pratique des Jésuites a souvent prévalu contre leur théorie.

Il serait à désirer que les missionnaires catholiques d'aujourd'hui, si admirables de zèle et de dévouement, suivissent l'exemple des missionnaires de Bâle et de Leipzig plutôt que celui des missionnaires de l'Angleterre protestante, imbus de la routine du passé. Il serait à désirer qu'ils se préparassent à leur œuvre sainte en renouvelant le plan de leurs études de linguistique par la philologie comparée du temps actuel. La langue est la clef de l'esprit humain.

Livingstone cite les plus étonnantes méprises de quelques-uns de ses collègues d'Afrique, y compris quelques-unes des siennes propres. Il en est résulté comme un assaut de bévues en fait d'entendement, comme un quiproquo énorme entre les pasteurs et les ouailles. Livingstone a l'esprit très-ouvert : il lui est facile de découvrir la source de ces erreurs, de suivre la trace de leurs conséquences. Il nous montre comment les missionnaires et les sauvages ou les barbares semblent d'accord sur un fond de pensée et de sentiment, au moment même où ils ne se comprennent plus, où ils diffèrent par les anomalies les plus risibles. Comprendre une langue, ce n'est pas la débarbouiller ou la dégrossir, c'est la pénétrer de cœur et d'esprit, c'est entrer dans le génie de cette divine institution de la Pentecôte, où les apôtres parlaient dans l'âme de chacun, exprimant un même fond de pensée et de sentiment selon l'esprit et dans le caractère de la plus grande diversité des idiomes.

V

DES VARIÉTÉS DE L'ESPÈCE HUMAINE DANS L'AFRIQUE MÉRIDIONALE, SELON LES OBSERVATIONS DE LIVINGSTONE.

Observateur du cœur d'abord (et notez que c'est toujours le cœur qui, à la longue, saisit l'esprit, et que ce n'est jamais l'esprit qui s'empare du cœur chez les races barbares), M. Livingstone donne les notions les plus importantes sur les variétés de l'espèce humaine dans l'Afrique méridionale. Un certain nombre de chimistes, d'anatomistes et de cranologues, suivis d'un très-petit nombre d'ethnologues, qui les écoute à tort, voudraient distribuer l'espèce humaine entre différents types primitifs et irréductibles pour en briser l'unité fondamentale. Ils disent en vain, pour adoucir cette crudité de système, que toutes ces races d'hommes, issus d'une foule d'Adams hétérogènes, n'en composent pas moins une seule *humanité,* distinguée du reste des créatures par la raison et le langage. La vraie histoire de l'espèce humaine n'en est pas moins attaquée dans sa racine; car qu'est-ce que l'histoire de l'homme? C'est Adam, le vieil homme; c'est le Christ, le nouvel Homme; c'est la fin d'Adam dans le Christ, c'est la résurrection d'Adam dans le Christ, c'est une solution suprême dans un monde suprême; c'est donc la clef des cieux comme c'est la clef de la terre.

Or, si l'homme n'est pas *un* dans son origine, il ne saurait s'expliquer dans son péché. Or, s'il y a une chose certaine parmi les choses certaines, historiquement parlant, c'est que l'homme sauvage se sent

pécheur à sa façon, qu'il est troublé à sa façon, en sa raison et en sa conscience. L'homme barbare se sent, lui aussi, pécheur en son genre. Tous les hommes, à quelque degré de civilisation qu'ils appartiennent, sont partis d'un principe commun, d'un principe de purification, d'expiation, qui les a conduits à l'idée du sacrifice. Là, et seulement là (on peut le prouver), est l'origine de tout foyer domestique, le vrai principe de toutes les primitives institutions sociales, de la discipline sacrée et de la discipline profane, du rituel de la vie privée et du rituel de la vie publique ; là est le sens réel du cérémonial imposé aux peuples de la vie antique. Tout cela s'efface dans le courant de la vie civilisée ; mais tout cela se retrouve, du moins en germe, à divers degrés, en nuances infinies, jusqu'au sein de la vie barbare, jusque dans les rangs de la vie sauvage.

Il faudrait être physiologiste à fond, psychologiste à fond, historien à fond, et de plus philologue, pour bien regarder dans le cœur des peuples, dans l'esprit des peuples par la fenêtre de leurs idiomes. Il faudrait le génie du pontife, de l'anatomiste et du médecin pour juger, physiquement et moralement à la fois, des causes morales, sociales, comme des causes physiques de climat et de localité, qui ont contribué à la transformation des différentes branches de l'espèce humaine. Un peu de cranologie, un peu de physique, un peu de chimie, ne suffisent pas à la besogne. Certains esprits, il est vrai, et quelques-uns distingués par des parties d'instruction brillantes ou solides, se sont autorisés de ces études pour trancher une question gigantesque, si on veut la traiter d'un point de vue scientifique, mais, en revanche, toute simple si on la considère au point de vue de la conscience et de la religion.

Or ceux qui aiment les choses tranchées, qui opposent radicalement les différents types de l'espèce humaine les uns aux autres, et qui expliquent les nuances intermédiaires au moyen du mélange des races (s'ils sont de bonne foi), seront très-ébranlés dans leurs théories par la lecture de Livingstone.

Il commence d'abord par nettoyer le champ de la discussion. Il défalque les mélanges évidents ou les mélanges possibles ; il écarte les races mulâtres d'une époque ancienne, moyenne, et d'une époque moderne. Reste alors un très-grand fait pour celui qui étudie les peuples du midi de l'Afrique avec les yeux exercés d'un Livingstone, pour celui qui compare le résultat de ses travaux avec les recherches analogues d'un Castren dans les différentes parties de la Russie et de la Sibérie ; d'un Hodgson, qui a étudié sur place les peuples du Tibet, de l'Inde himalayenne et du Décan de l'Inde ; pour celui qui consulte d'autres voyageurs qui ont parcouru les différentes régions de l'Amérique mexicaine et péruvienne, comme de l'Amérique plus ou moins

sauvage; pour celui qui interroge les Bahrdt, les d'Abadie, les Burkhardt, les Lepsius, les Werne, les Burton, etc., sur les régions africaines distinctes des contrées que Livingstone a explorées. Ce fait, le voici dans sa simplicité et dans ses conséquences :

Les extrêmes de physionomies des peuples, les types d'un beau comparativement absolu et d'un laid comparativement absolu aussi, n'existent qu'aux *extrémités* d'une longue série de physionomies intermédiaires. Il en résulte que ce n'est pas dans les extrêmes que nous avons une véritable échelle de comparaison, que c'est surtout et avant tout dans les intermédiaires : telle est la conclusion à laquelle M. Livingstone arrive.

Il en sera ainsi, j'en ai la conviction, pour les grandes familles de langues prétendues irréductibles, et entre lesquelles il n'existerait aucun chaînon intermédiaire. Telle était du moins l'opinion de Guillaume de Humboldt et des hommes les plus autorisés de son école. Il suffit, du reste, de savoir que la question des langues est indépendante de celle des races ; nous en avons de nombreuses preuves.

VI

DE L'EMPIRE DES FEMMES DANS LE MIDI DE L'AFRIQUE.

Le livre de Livingstone nous initie à un fait des plus curieux qui se rattache à la constitution de certaines familles, et qui se laisse poursuivre jusqu'aux origines les plus antiques de l'espèce humaine. Il s'agit de l'empire religieux, domestique, civil et politique des femmes chez quelques-uns des plus vieux peuples de l'Asie et de l'Afrique. Livingstone n'est pas le seul à nous le révéler dans les temps modernes, Bahrdt le découvre dans le Soudan ou dans l'Afrique centrale. Le sheikh égyptien, surnommé El Tounssy, dont M. Perron a traduit les voyages, en parle très au long, en nous initiant aux mœurs des peuples du Ouaday et du Darfour, pays à l'orient du Soudan, sur la route de l'Abyssinie et l'Égypte. Werne, Brun Rollet et tous ceux qui ont voyagé sur le Bahr-el-Abiad ou le Nil Blanc nous le révèlent dans l'enceinte de l'antique Méroë et dans les régions environnantes, d'où la reine de Saba a tiré son origine. Il en est de même d'autres voyageurs qui ont fouillé les côtes orientales de l'Afrique, depuis le détroit de Bab-el-Mandeb jusqu'aux possessions portugaises des embouchures du Zambezi que Livingstone a également visitées. C'est un concert de voix qui nous atteste ce fait surprenant aux yeux d'un chrétien, d'un juif, d'un

mahométan, aux yeux des fils de Japhet de la vieille Asie et de la vieille Europe, à savoir l'empire religieux, social et politique de la femme sur une très-vieille portion de l'espèce humaine de la race chamitique.

C'est tout le contraire chez les races sémitiques, aussi longtemps qu'elles se sont tenues pures du contact des fils de Cham. Divisés dans les deux grandes branches scythique et aryenne, ou indo-européenne, dont l'une comprend les peuples du Touran ou de la haute Asie, et l'autre les peuples originaires de l'Asie moyenne ou centrale, les fils de Japhet sont quasi plus éloignés encore de ces sortes d'établissements et de ces constitutions sociales. La généralité des Sémites et des Japhétites rend hommage à la puissance paternelle, à l'autorité du patriarche, comme chef de tribu et de famille, quelle que soit la grande variété des formes de leur empire. Ils professent tous une sorte de culte religieux et social pour un droit de primogéniture dans la descendance paternelle. La femme est sous la tutelle de son époux, et, à son défaut, sous la protection de ses fils. Rien de cela ne se rattache à aucune sorte d'esclavage ; tout cela relève de l'idée particulière que ces races ont attachée au génie de la femme et à sa vraie dignité.

Il n'en est pas ainsi de la grande majorité de la race chamitique, en Asie et en Afrique. C'est la femme, la déesse, ce n'est pas l'homme, le dieu, qui règnent à Babel et à Ninive, avant comme depuis la conquête des Sémites. Aram et Assur, ou les peuples qu'ils représentent, quoique de souche sémitique, adoptèrent les mœurs, les institutions, les croyances des vaincus, qui leur étaient de beaucoup supérieurs dans les arts de la civilisation. C'est encore la femme qui règne sur la côte du Malabar et dans les parages du midi de l'Arabie, aux temps où les Yoktanides, qui étaient de la postérité de Sem, embrassèrent les mœurs des Couschites, leurs devanciers sur ce territoire.

Partout donc où notre rayon visuel peut s'étendre dans la demeure, la tribu, le palais des fils de Cham, à Méroë, en Nubie, en Égypte, dans la Libye, et quelles que soient les formes de la constitution sociale qui varient à l'infini, le trait dominant, c'est le règne de la femme. Les reines mères représentent les reines déesses; elles en sont les prêtresses qui figurent en tête des plus vieilles listes généalogiques, aux temps mythiques ou fabuleux comme dans les siècles historiques.

Chez la plupart de ces peuples, la demeure de l'époux est même vide de l'épouse : la femme mariée reste dans la demeure maternelle, où le mari la visite furtivement. Il conserve ainsi, de longues années, les allures d'un amant. Les enfants restent à la mère et à la parenté maternelle ; ils ne sont pas au père et à la parenté paternelle.

Livingstone a trouvé ces mœurs établies dans la région de l'Afrique qu'il a visitée, comme Bahrdt et beaucoup d'autres les ont rencontrées sur d'autres points du même continent.

De même que, chez les fils de Sem et de Japhet, les familles nobles s'enorgueillissent de leurs pères et portent le nom *patronymique*, le nom du père, les familles nobles, chez les races chamitiques, s'enorgueillissent de leurs mères, et portent le nom *matronymique*, le nom de la mère. Les fils de la sœur ou les oncles maternels héritent du trône dans la monarchie, de l'autorité d'un aîné dans la république. Il n'est jamais question de l'installation, de l'inauguration des enfants issus d'un mariage direct; d'où résulte un ordre domestique, civil et politique, et un droit d'héritage des plus artificiellement compliqués.

Voilà certes un chapitre des plus anciens et des plus curieux dans l'histoire des peuples, et dont Livingstone et ses rivaux en découverte nous permettent de poursuivre encore aujourd'hui les traces dans un vaste continent.

Il serait très-important de faire connaître l'action qu'a exercée le christianisme sur les mœurs et les constitutions de ce monde singulier. Nous le rencontrons déjà, et cela à un âge reculé, sur la côte du Malabar, longtemps avant l'époque des Églises nestoriennes. Nous le retrouvons, vers le même temps, sur les côtes du midi de l'Arabie, ainsi que sur les côtes de l'Éthiopie, le long de la mer Rouge et l'océan Indien. Il y a, en outre, d'assez riches documents sur les nombreuses Églises chrétiennes de la Nubie et du royaume de Méroë; il y a de nombreuses traces de la présence du christianisme dans l'Atlas et chez les descendants actuels de la vieille race des Libyens, c'est-à-dire chez les Kabyles et les Touareks. Nous y verrons partout les peines inouïes que l'Eglise chrétienne eut à surmonter pour triompher de ces institutions bizarres et des mœurs qui en résultaient.

L'islam a aussi lutté dans les mêmes contrées et chez les mêmes peuples, mais il a été beaucoup plus accommodant. Néanmoins son génie bédouin, tout patriarcal d'origine, hurle, en quelque sorte, de se trouver en face d'établissements où la femme commande, où elle entre dans le conseil des hommes, où elle constitue un harem d'amazones guerrières, où elle forme un haut conseil féminin auprès des princes indigènes, un vrai sénat à côté de celui des hommes. Ni l'islam ni la loi du Christ n'ont fait, il est vrai, des progrès dans la plupart des pays où Livingstone a pénétré; mais ils s'y préparent. Ils y auront donc à soutenir un combat des plus bizarres contre les mêmes mœurs et les mêmes institutions.

VII

DES FAUSSES RAISONS DONNÉES SUR L'ÉTABLISSEMENT DE CES MŒURS EXCENTRIQUES.

Les chrétiens et les mahométans ont été saisis d'un vaste étonnement quand ils se sont trouvés en face de cet empire de la femme chez les races chamitiques, et qu'ils ont assisté aux dernières extravagances d'un paganisme tout ensemble en fleur et à l'agonie : les chrétiens, avec leur loi morale et leur conception sublime du mariage comme sacrement de l'Église ; les mahométans, du point de vue de leur polygamie originellement pastorale ou patriarcale. Au lieu de reconnaître les vrais principes de ces institutions, principes ignorés de leurs partisans mêmes, dans un temps où le paganisme était partout flétri, vieux, usé, les chrétiens et les mahométans ont cherché des raisons entièrement fausses, pour se rendre compte des institutions de la gynaikokratie, comme disaient les Grecs. Ils y ont vu le *mépris* que les hommes faisaient de l'inconduite des femmes dans les régions ardentes de l'Asie et de l'Afrique, sous l'action d'un soleil des tropiques. Ils ont cru y reconnaître une *incrédulité* absolue à l'égard de la vertu féminine et de l'existence d'une épouse fidèle, d'une sœur honnête, d'une fille chaste; d'où ils ont tiré cette conclusion bizarre : Étant donnée cette nature de la femme en certains lieux, chez certaines races et en certains climats, les hommes ont dû raisonner de la manière suivante :
« Non, la femme n'est pas et ne peut pas être naturellement fidèle.
« Il faut que la loi l'y force et l'y contraigne ; chose dure et incertaine.
« Mieux vaut la laisser libre, et organiser la société de sorte qu'il y
« règne cependant un ordre et une discipline. » Ignorant la loi chrétienne ou la loi musulmane, seules aptes à soumettre le caprice féminin, ces peuples ont ainsi préféré déclarer leur honte, en ne se nommant qu'après leurs mères, le père restant inconnu, la mère étant, en revanche, toujours certaine. Raisonnement insensé, ridicule, impossible, puisque les hommes se seraient beaucoup plus dégradés qu'ils n'auraient dégradé leurs mères, leurs filles, leurs sœurs, objets de leur culte et de leur vénération, l'épouse n'étant considérée que comme l'amante, mais toujours comme l'amante dominatrice et despotique. L'immoralité peut bien jaillir de certaines institutions comme une conséquence finale ; elle ne saurait jamais être considérée comme

le vrai principe d'aucune société humaine. On oublie ensuite que des peuples aussi fiers et aussi guerriers que la communauté républicaine des Naïrs du Malabar, aussi orgueilleux, intrépides et soucieux de leur honneur que les tribus de l'Atlas et du Soudan, se sont soumis à ce régime. Croit-on sérieusement que ces races militaires aient jamais pu vouloir sceller sciemment leur déshonneur?

Le docteur Livingstone est très-enclin, il est vrai, à adopter cette vieille opinion des chrétiens et des musulmans des pays d'Orient. Mais évidemment il ne regarde pas de près en ces matières. Le paganisme extrêmement délabré des pays de l'Afrique qu'il a visités n'aurait pu lui en donner la vraie, l'antique raison, qui peut s'étudier encore dans les livres et les institutions du Malabar.

VIII

DES IDÉES RELIGIEUSES QUI ONT PRÉSIDÉ A L'EMPIRE DES FEMMES CHEZ LES RACES CHAMITIQUES.

Il y a de vieux peuples, issus d'un sang païen, qui adorent un dieu mâle, père et patriarche des dieux, auteur de l'homme et de la famille. De ce nombre sont les Sémites, quand ils ne se sont pas laissé entraîner dans les abominations de Cham, quand ils n'ont pas fait comme les Syriens et les Assyriens, quand ils ont, plus ou moins, suivi le culte du Dieu de Melchisédech, comme les Juifs ont écouté la voix du Dieu d'Abraham, et suivi la loi du Dieu de Moïse. De ce nombre sont encore la géneralité des races japhétiques du Touran ou de la Scythie, de l'Iran ou de l'Indo-Perse. Ceux-ci ne se sont jamais réellement soumis aux mœurs de Cham, et, quand ils y ont touché, ils les ont toujours profondément modifiées.

A peu d'exceptions près, car il y a des exceptions, les Chamites ont constamment adoré des divinités femelles, des déesses vierges et des déesses mères; des déesses bacchantes qui couraient les bois, et des déesses d'un temple dont les prêtresses étaient des bayadères. Ceux des peuples chamitiques dont les institutions de vie publique et politique étaient plus ou moins développées se rangèrent sous l'autorité et la discipline d'une déesse mère. Les races belliqueuses suivirent la bannière d'une vierge guerrière plus ou moins rigide de mœurs, s'abaissant souvent à devenir l'amante des soldats. C'était une sorte de Sémiramis, une déesse des camps et des châteaux forts. Autre était la déesse des marchands, qui restaient absents de leurs foyers

une partie de leur vie. Ils se mariaient passagèrement dans l'enceinte des lieux sacrés, y laissant une postérité mâle et femelle, qui desservait le temple de la déesse de ces lieux. Les oasis des déserts de l'Asie et de l'Afrique qu'ils parcouraient pullulaient de ces sortes d'établissements. Ils les rencontraient aussi dans les îles Fortunées, les Hespérides où ils abordaient, ainsi que dans les ports de la Méditerranée et du Pont-Euxin. La mer des Indes, le golfe Persique, la mer Rouge, la côte d'Afrique à l'issue du détroit de Babel-Mandeb, jusqu'au Zanguebar et au Sofala, connaissaient ces lieux si riches, à la fois sacrés par leurs temples et profanes par leurs marchés. C'était le double Ophir indien et africain des marchands et des navigateurs de la Phénicie avant, sous et depuis le règne de Salomon.

On le voit, les marchands étaient alors plus qu'aujourd'hui le grand lien entre les différentes familles de peuples. Arrivaient-ils quelque part dans ces îles de la côte, ou dans ces déserts de l'intérieur, aussitôt les chefs de maison quittaient leur domicile; et cela arrive encore aujourd'hui partout dans l'intérieur de l'Afrique, et même dans une partie de l'Asie, car ainsi l'exigeait le vieux rituel de la religion païenne. Ils cédaient donc temporairement partout aux arrivants l'empire domestique, ce qui a étonné Livingstone et ce qui l'a naturellement scandalisé, car on a voulu lui faire les mêmes honneurs, et il a eu fréquemment à s'en défendre.

IX

DE CE QUE LIVINGSTONE NOUS APPREND SUR L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE DANS CES SOCIÉTÉS AFRICAINES.

Ces religions extravagantes, causes de pareilles mœurs, ne relevaient pas, du reste, et ne relèvent pas encore aujourd'hui d'un culte exclusif du plaisir. Il y a là des rites cruels et des initiations plus cruelles encore. Il s'y rattache, et Livingstone en a été frappé d'étonnement, tout un système de discipline sévère pour l'éducation séparée des deux sexes, qui se continue jusqu'à l'âge de l'émancipation. Les jeunes garçons mènent une vie spartiate, dans la retraite et la profondeur des bois, sous la conduite d'un homme d'âge, précepteur des plus durs, qui les initie à leurs obligations civiques. Les jeunes filles sont aussi cloîtrées dans un lieu solitaire, et placées sous la férule d'une matrone, pédagogue femelle non moins inflexible et non moins féroce. Infâme est le jeune garçon et délaissé comme tel, infâme est

la jeune fille et également abandonnée, qui sourcillent, qui poussent des cris aux traitements les plus atroces. C'est orgueil que de sentir le fer et le feu sillonner de jeunes membres rudement éprouvés. Le moment de l'émancipation arrive. C'est celui de la circoncision, pratiquée sur les deux sexes de la façon la plus cruelle. Alors les jeunes gens sont solennellement déclarés membres de la cité politique, au milieu des fêtes et des réjouissances publiques.

Pendant un temps encore, et avant l'époque de leur union, avant de devenir époux-amants, épouses-amantes, les membres de l'association doivent s'éprouver dans la guerre et servir militairement. Ils composent la garde du chef, jeune homme qui a reçu la même éducation des bois, qui a subi la même férule, éprouvé la même discipline, et qui a passé par les mêmes rites et les mêmes initiations. Le temps de leur service achevé, ils peuvent se marier, garder les troupeaux ou cultiver les champs. Une nouvelle bande, élevée de la même façon, les relève de leur service.

Qui ne se rappelle ici, involontairement, ce que les anciens nous rapportent sur les jeunes gens élevés à part, et d'une manière tout aussi rigide, pour former la garde et les compagnons d'armes d'un Ninus et d'un Sésostris? On le voit, les livres comme le voyage de Livingstone ajoutent une page précieuse à la connaissance des vieux jours du monde.

X

DU ROLE DU CHRISTIANISME DANS LE MONDE AFRICAIN.

Le monde païen est un monde singulier, dont nous sommes loin de nous figurer tous les principes; mais il ne se présente nulle part sous des formes aussi bizarres que dans le midi de l'Afrique. Le christianisme l'aborde aujourd'hui, dans cette région, lui le grand *purificateur* du cœur et de l'esprit.

Rendons cet hommage au grand bon sens, à la ferme et digne nature du docteur Livingstone, qui a admirablement compris la tâche de la civilisation chrétienne dans ce monde païen, où il a pénétré plus loin et avec une bien plus grande intelligence que nombre de ses coréligionnaires. C'est qu'il a non-seulement la foi, mais aussi une affection sincère et dévouée pour ses semblables; il a du respect pour la dignité originelle de la nature humaine. En effet, quels que soient les

haillons qui le couvrent au sein de ses ténèbres païennes, l'homme est un roi déchu, mais toujours un roi; cet empire abject de la femme chez les peuples qui adorent l'amante et qui méconnaissent l'épouse n'a pas détruit le respect de la mère, la haute dignité maternelle. Le soin du berceau de la mère et celui de sa tombe jettent un éclat sur le chef aveugle qui ne se retourne pas, du moins, comme l'aspic contre le sein qui l'a nourri.

J'ai dit les raisons pour lesquelles je ne crois pas aux succès du méthodisme dans l'intérieur de l'Afrique, et, à tout prendre, le docteur Livingstone semble être de mon avis. Il n'en serait pas de même de l'action du catholicisme, si elle pouvait s'exercer dans ces régions dont les protestants paraissent vouloir s'attribuer le monopole. Il ne s'agit pas d'une folle rivalité ni de sottes querelles; toutes les disputes religieuses aboutissent à mal. Il s'agit d'une concurrence en grand. Des égards mutuels n'empêchent pas la propagation de la foi. En se pénétrant de cette politique vraiment chrétienne, le catholicisme aurait toutes les chances en sa faveur dans les régions du midi de l'Afrique. Et, sous ce rapport, l'homme digne et savant dont je parle est d'un bon exemple.

Livingstone est à la fois médecin, chirurgien et missionnaire. Il soigne l'âme et le corps, ce qui va parfaitement aux peuples sauvages ou barbares. Les prêtres indigènes sont tous médecins; car, pour eux, le malade est possédé d'un démon ou d'un dieu irrité qui le maltraite. Le pontife-médecin (nous dirions le sorcier) cherche à guérir le patient. Or voici comment il s'y prend. Il attire en soi le démon, il s'inflige le courroux de Dieu en sa personne. Ensuite il se met en rage, et cherche à chasser le démon par un effort violent dans lequel il se plonge par toutes sortes de moyens artificiels. Reste à savoir qui l'emportera du sorcier ou du démon? Le malade périra-t-il? Le docteur courra-t-il le risque d'y laisser sa vie? Ou le malade tombera-t-il, comme le pontife, dans un état de profonde léthargie? Sa guérison sera-t-elle l'effet d'une sueur salutaire? Tels sont les hommes au milieu desquels Livingstone s'est transporté et les prêtres avec lesquels il a eu à lutter. Moitié rusés, charlatans et fripons, moitié sincères et de bonne foi dans l'idée qu'ils ont de leur puissance, ces mystérieux intermédiaires lui ont laissé beaucoup de besogne. Entre eux et lui, il y a eu plus d'une conversation fine et goguenarde. En dépit de leur incrédulité, ils ont du respect et une certaine terreur du Dieu des chrétiens qui guérit les souffrances de l'âme et fait supporter celles du corps.

La mission de Livingstone, à la fois pastorale et médicale, était bien étendue au milieu de ces hommes. Mais je ne saurais croire à l'efficacité du protestantisme chez les peuples sauvages, et cela pour

des causes que ce n'est pas ici le lieu d'exposer. Comme homme, Livingstone a fait merveille en Afrique ; comme missionnaire, son séjour y a été infructueux.

XI

DU RÈGNE ANIMAL DANS LE MIDI DE L'AFRIQUE.

Ce n'est pas seulement l'homme que Livingstone étudie d'un œil patient et scrutateur. C'est encore le règne végétal, c'est la nature animale qu'il interroge du même regard. Veut-on connaître les mœurs des animaux en grand? Veut-on étudier leurs organisations quasi sociales? Veut-on se rendre compte de ces républiques, de ces monarchies, qu'ils semblent former avec la raison de leur instinct, intuition sourde, mais puissante, où Dieu s'aperçoit? Veut-on interroger les habitudes de l'éléphant, isolé ou en troupe, avec ses postes et ses vedettes, prudent et brave, qui sonde le terrain où il s'avance? Prend-on intérêt au rhinocéros d'humeur maussade? Au buffle qui triomphe du lion? A ces antilopes si gracieuses, à ces zèbres si magnifiques, qui ignorent souvent la malice de l'homme, et qui ne le fuient pas encore?

Cherche-t-on la vie petite, la vie des herbes, et le bruissement de toutes sortes d'insectes, le génie ouvrier chantant dans la besogne? Est-on curieux des bâtisses des fourmis qui élèvent, à leur façon, des murs cyclopéens, dont les hommes profitent dans les terrains inondés, quand la fourmillère a quitté sa cité, dont une horde de fourmis hostiles l'a expulsée, et que la guerre s'est faite sans tambour ni trompette?

Cherche-t-on les causes de l'alliance de certaines familles d'oiseaux avec certaines familles de quadrupèdes, dont les oiseaux se constituent les gardiens, qu'ils avertissent par leurs cris, par leurs agitations, par leurs coups de bec, leur révélant ainsi un danger plus ou moins prochain?

Veut-on passer enfin un quart d'heure des plus curieux, je ne dirai pas des plus agréables, dans la société des hippopotames et au milieu des crocodiles, bons enfants, puisqu'ils laissent arriver les baigneurs et ne les entraînent pas toujours par le gras de la jambe?

Veut-on de ces plaisirs-là? C'est à Livingstone qu'il faut s'adresser, car il a vécu côte à côte avec ces aimables et parfois formidables hôtes qui lui ont fait les honneurs des forêts, des déserts, des îlots et

des marécages; qui l'ont regardé avec curiosité, sans le fuir; qui l'ont abordé comme pour le flairer et le saluer, sans lui porter dommage.

Les lions et certaines grandes bêtes de proie ont été moins aimables, il est vrai; mais pourquoi les abordait-il avec des armes à feu? Règle générale : aussi longtemps que l'Européen égorgeur n'a pas pénétré dans ces solitudes, l'Africain ne prenant que le nécessaire et ne cherchant pas le superflu en fait de pitance, aussi longtemps les bêtes les plus formidables en apparence ne sont guère hostiles à l'homme, ne l'attaquent pas ou ne fuient pas sa présence.

Les scènes de la nature que Livingstone nous présente sont d'une simplicité grandiose et imposante. On aurait tort d'y rechercher ce que l'on appelle vulgairement du style. Livingstone est absolument sans arrangement et sans apprêt. C'est tout le contraire d'un écrivain de métier. Il ne fait pas de tableaux; il ne se précipite pas dans l'expression, il ne rassemble pas un public épuisé d'émotions; il ne cherche pas à le réveiller de son ennui, à force de battre la grosse caisse d'une imagination vaniteusement ambitieuse. Non; mais aussi n'avez-vous pas à redouter chez lui les sèches énumérations, les classifications arides, la prose de savant. Livingstone est éloquent, mais à force de vérité et grâce à l'absence de toute rhétorique.

Ce qui complète Livingstone comme voyageur et comme géographe, c'est qu'il est bon mathématicien et suffisamment astronome pour fixer la position des lieux. Il satisfait ainsi aux devoirs de la science comme aux intérêts de l'histoire.

Baron d'Eckstein.

FRA ANGELICO

Vie de fra Angelico de Fiesole, de l'ordre des Frères Prêcheurs, par E. CARTIER [1].

Il existe au musée du Louvre un tableau devant lequel la foule passe souvent indifférente; mais l'œil qui s'est un moment fixé sur cette peinture si pieuse, au coloris si doux, au dessin si plein de grâce, ne s'en détache qu'avec peine. On aime à considérer cette tranquille et suave composition, d'où s'échappe comme une prière, et qui fait du bien à l'âme. L'auteur de cette œuvre, l'admiration de l'Italie le surnomma *Fra Angelico;* jamais surnom ne fut mieux mérité. C'est en effet quelque chose d'angélique que le pinceau de cet homme; il peignait comme d'autres prient, et toute son âme se répandait dans ses œuvres pour en faire un hommage au ciel. La peinture pour lui n'était pas seulement un art, c'était un apostolat, et, comme David, il pouvait répéter : « *Le Seigneur a dirigé mes pas, et il a mis en moi un cantique nouveau, un chant à notre Dieu !* »

Je le sais bien; il n'a ni la science ni la fierté de l'école florentine, ni la magique couleur de celle de Venise, ni le modelé de l'école lombarde; mais, si les connaissances de son temps ou les procédés qu'il pouvait employer ne lui ont pas permis de pousser aussi loin ces qualités, il en eut d'autres, et de plus essentielles encore. Sans magie de coloris, sans grands effets de clair obscur, sa couleur est harmonieuse et juste; sans hardiesse de mouvement, sans étalage de science anatomique, son dessin est pur et correct; il sait trouver sans effort la délicatesse, la grâce et la vie; mais, par-dessus tout, l'impression religieuse brille dans ses ouvrages. Aussi Fra Angelico n'est-il pas un peintre comme les autres; c'est le peintre d'une religion tout entière, c'est en même temps le représentant de son époque, et, à ce double titre, il doit tenir un rang élevé parmi les hommes dont s'honore le plus l'humanité.

Si grand que soit en effet le génie isolé d'un homme, il est bien plus grand encore quand il représente autre chose qu'une individua-

[1] Un vol in-8. Paris, veuve Poussielgue-Rusand.

lité. On a dit que les grands hommes faisaient leur époque; peut-être; mais il est plus juste de dire qu'ils sont faits par elle, et que le sentiment général d'un siècle, sa tendance de réaction contre le passé ou d'élan vers l'avenir, s'imprimant et se personnifiant en quelque sorte dans un homme, décident du sort du génie et sont le secret de sa force. Prévoir comme les autres, mais voir de plus loin, parler comme les autres, mais parler plus tôt et mieux : voilà ce que fait l'homme de génie. Entraîné lui aussi par le courant, qui déjà commence à emporter tous les esprits, il s'y abandonne, il le devance, il le régit au besoin; les autres suivent de plus près ou de plus loin, selon leur force; mais ils suivent, et c'est ainsi qu'un grand homme fait son époque, ou plutôt la précède et la représente. Plus il la représente complétement, plus il se montre grand; que sera-ce donc quand viendront en lui se résumer une civilisation, une religion tout entière? Là est la gloire d'Homère; là aussi est celle de Dante, cette gigantesque figure des âges modernes; là sera aussi celle de Fra Angelico.

Que l'on ne s'étonne pas de voir ainsi rapprochés ces deux noms du Beato et de Dante; ils sont en effet frères par le génie, bien plus qu'on ne semble le croire. L'un chante les grandeurs du catholicisme, comme l'autre en retrace les charmes; tous deux appartiennent à leur siècle, tous deux puisent à cette double mesure de la nature et de l'antiquité; mais tous les deux, ils s'illuminent surtout aux splendeurs de la foi. Si l'un résume en lui les connaissances de son siècle, l'autre les reproduit aussi dans ses ouvrages; la théologie et le symbolisme leur ouvrent à tous les deux de larges routes; et, si le Florentin, dans sa vie agitée par les orages politiques, se sent entraîné surtout à décrire ce qu'il y a de plus grand ou de plus terrible dans la religion; si le Fiesolan, au milieu des silencieuses et tranquilles occupations du cloître, est porté surtout vers les douceurs et les grâces du catholicisme, le poëte sait cependant pleurer aussi dans les vers, et le peintre s'élève parfois bien haut dans ses conceptions. Si grand que soit l'Orcagna, Fra Angelico est plus complet encore; il est souvent non moins pathétique, tout en étant plus tendre; et, si Dante est le vrai représentant de la poésie catholique, Fra Angelico est celui de la peinture catholique par excellence.

Ils étaient beaux, ces premiers jours du quinzième siècle, au milieu desquels vivait le Beato. Malgré le déréglement des mœurs et le déchaînement des passions, la foi vivait encore au fond des cœurs; Luther n'était pas encore venu saper le grand édifice catholique qui restait debout, immense et vénéré. Le siècle, qui déjà commençait à s'inquiéter des doctrines antiques, et tendait à s'en rapprocher, n'avait pas encore rompu avec les traditions de ses pères, dont il respectait la mémoire. A côté de la nature, dont l'étude faisait de constants

et rapides progrès, la théologie brillait encore d'un vif éclat; la poésie se préoccupait déjà davantage de la forme, sans avoir perdu toute la fraîcheur naïve des légendes. C'est alors que parut Fra Angelico, dans les œuvres duquel nous retrouvons ce respect pour la tradition, cette étude de la nature, ce regard vers l'antiquité, illuminés et dirigés par la foi. Formé à l'école des miniaturistes florentins, il étudia d'abord les anciens et pieux maîtres du moyen âge, en particulier Duccio, les Memmi et l'école siennoise. L'influence de cette éducation première fut durable et profonde, et toujours on en retrouve des traces dans la suavité et la simplicité de son style, la naïveté de son dessin et le fini de son exécution. Mais il ne ferma pas les yeux sur les progrès que l'art faisait de son temps, et non-seulement les anciens maîtres, mais ses contemporains aussi l'inspirèrent parfois. Le baptistère de Florence, le cloître de Saint-Marc, des édifices dans le style de Brunelleschi, d'autres qui rappellent le goût des Médicis, et d'autres encore qui, par leurs fenêtres élancées et leurs voûtes en arcs brisés, soutenues par des pilastres cannelés, indiquent le mouvement de transition de 1400 à 1440, tous ces monuments, servant de fond à ses compositions, montrent une étude sérieuse de son époque. Masaccio, qui peignait alors ses fresques admirables, ne fut pas sans influence sur Fra Angelico, comme le remarque M. Banalli (*Storia delle belle arti in Italia*, I), et cette étude lui servit à agrandir son style. Mais, s'il y prit le sentiment du vrai et du naturel, il ne se trompa pas comme tant d'autres sur la part que devaient avoir dans la peinture religieuse la nature et l'esprit. Pour lui, les lignes et les couleurs ne sont qu'un moyen, l'expression est le but. Mais, d'autre part, comme pour s'adresser à l'âme il faut parler d'abord aux sens, il ne néglige ni le coloris ni la forme. Tout est juste et vrai; seulement ses figures concourent toutes au but principal, au lieu de poser pour le spectateur, et de l'ensemble se dégage toujours une impression puissante, que tendent à augmenter encore toutes les parties. C'est que la peinture, comme le dit bien Paillot de Montabert, « est un art libéral qui, par le moyen des traits et des couleurs, représente les beautés de la nature..... L'imitation n'est que le moyen de la peinture; son but, c'est la beauté de l'harmonie... Bien peindre, bien dessiner, bien représenter, n'est que le moyen, et le but est de toucher l'âme, de l'élever et de la perfectionner par l'effet de l'harmonie et de la beauté. » (*Traité de la peinture*, t. III.) Cette vérité, Fra Angelico l'a sentie plus que tout autre, et plus que tout autre il ne s'est attaché aux moyens que pour arriver au but. C'est en cela qu'est, suivant nous, sa principale différence avec Van Eyck, auquel un éminent critique, M. Charles Blanc, le comparait dernièrement. Tandis que le peintre de Fiesole abrége les détails, Van Eyck s'y arrête avec complaisance; et, si tous

les deux ont consacré leur pinceau et leur génie à la même religion, l'un par la manière dont il traite ses sujets, comme aussi par sa tendance vers l'idéal, est bien plus spiritualiste que l'autre, et, par là-même, bien plus complétement catholique.

Ne nous y trompons pas cependant. Nous l'avons dit plus haut, Fra Angelico étudia la nature ; il n'eût pas été de son époque s'il eût agi différemment; il n'eût même représenté qu'en partie la religion catholique, laquelle sait bien que l'homme a un corps et un âme; aussi a-t-il mieux que tous ses devanciers, et peut-être aussi bien que Masaccio, étudié la figure humaine. Je sais bien que souvent par théorie, et j'allais dire par vertu, de nobles et larges draperies enveloppent le corps et couvrent même parfois les extrémités, mais ses têtes sont animées d'une vie remarquable, et les contours sont d'une extrême vérité. Nous le savons, ses cartons étaient pleins d'études faites d'après nature, et ses figures ont souvent une personnalité si grande qu'on y voit des portraits. Il nous a du reste conservé dans la salle du Chapitre de Saint-Marc les portraits d'Innocent V et de Benoît XI, du cardinal de Saint-Cler, de Paolo Pilastri, de Jean de Dominici, d'Albert le Grand, de saint Antonin, saint Raymond de Pennafort et saint Vincent Ferrier, des bienheureux Bernardo, Jourdain de Saxe, Clair de Sesto, Niccolò della Paglia, Buoninsegna et Pietro della Palude, sans parler de tant d'autres personnages dont les traits se trouvent reproduits dans plusieurs de ses tableaux. Pour n'en plus citer qu'un seul exemple, dans la Vierge du tableau qui est au Louvre, dans l'une des femmes du Gradino de ce même tableau, et dans l'une des mères éplorées d'un massacre des Innocents qui est à Florence, trois répétitions de la même tête, diversement variées selon les sujets, montrent en lui une étude approfondie du modèle et de son expression. A quoi bon, du reste, discuter ici ce que nul ne conteste; on convient généralement que Fra Angelico est naturel par-dessus tous ses devanciers, et, comme le dit M. Jeanron : « Ce fut lui qui reconnut d'abord en Italie l'importance intellectuelle et morale des traits du visage, et découvrit la variété prodigieuse et tous les ordres d'expressions de la face humaine qui se peuvent traduire par la peinture. » (Jeanron, *Commentaires sur Vasari*, t. VII.)

Ses paysages sont pleins de grâce et de vérité. Chez les anciens cette partie tenait bien peu de place, et dans les fresques de Pompéi, un rocher, un mur ou un tronc d'arbre, suffisent le plus souvent à indiquer le lieu de la scène. Chez les poëtes aussi, la nature, dont on parlait beaucoup, n'offrait que ses beautés matérielles; le moyen âge la sentit autrement et plus profondément. A l'époque où vivait le Beato, ce sentiment existait partout, dans les arts comme dans la poésie, et Ghiberti ne s'y abandonna que trop dans ses belles portes

de San Giovanni, où les détails du paysage et l'indication de ses plans lui ont fait parfois sacrifier l'importance des figures, et oublier peut-être la vraie nature et le but du bas-relief. Fra Angelico évita ce défaut; moins abstrait que les anciens, il le fut plus que Lorenzo Ghiberti; et ce fut sans nuire à ses compositions qu'il renonça parfois à ces fonds d'or, chers à l'école primitive, et les détacha sur des fonds pleins de charme et de profondeur. Sous ce rapport, son chef-d'œuvre est le paysage si vrai et si beau qui sert de fond à sa *Descente de croix*, l'un des trésors de l'Académie des beaux-arts de Florence.

Ce n'était pas seulement la nature qu'il étudiait; mais, comme tous ses contemporains, qui marchaient déjà vers la renaissance du paganisme dans l'art, il reconnut aussi les mérites de l'antique, et, quoiqu'il cherchât un idéal tout différent et bien supérieur à l'idéal des anciens, il ne laissa pas que de consulter ces modèles et de s'en inspirer parfois; mais, s'il en embellit son style, ce fut en les dirigeant à son but, au lieu de se laisser séduire et dominer par leurs beautés. C'est au Vatican, dans la chapelle de Nicolas V, qu'il faut aller étudier notre peintre. Rome exerça sur lui cette irrésistible influence qu'elle exerce encore sur tous ceux qui la voient avec le cœur, mélange d'admiration, de ferveur et de tendresse. La vue des monuments anciens restés debout, et des statues déjà découvertes, montra à Fra Angelico ce qui pouvait encore lui manquer. Une preuve de cette nouvelle direction de ses études se trouve dans l'architecture antique de ses fabriques, dans la reproduction de divers monuments anciens, dans la toge dont il revêt plusieurs de ses figures, dans les costumes et les accessoires romains dont il orne la cour de Décius, dans la vue des murs de Rome, près de Santa Croce di Gerusalemme, et dans les cinq statues antiques qu'il place dans les niches d'un de ses palais. Dans quelques-uns des personnages représentés dans cette chapelle, nous avons même cru retrouver des imitations évidentes de figures prises sur d'anciens bas-reliefs. Ces admirables fresques sont l'apogée de son talent; aussi pieux que dans ses tableaux de Vierges les plus purs, aussi vrai que dans ses compositions les plus naturelles, il est plus large, plus correct que jamais, et, comme le dit Constantin : « Assurément, sans aucune intention d'imiter le beau idéal antique, Fra Angelico est arrivé à des têtes d'une beauté charmante, et qui n'a pas été surpassée. » (*Idées italiennes sur quelques tableaux célèbres*, p. 180.) On a, je le sais bien, contesté cette influence ; mais, comme le montre bien M. Cartier, elle est très-réelle; sans aller jusqu'à voir dans Fra Angelico un élève des anciens, et dire avec Paillot de Montabert : « Les antiques leçons de la Grèce se faisaient jour de temps en temps et venaient parfois éclairer des artistes de génie. Fra Beato Angelico charmait en Italie par ses peintures; on trouve encore de

ses miniatures qui présentent la décence et la candeur de l'art antique. » Sans donner dans cette systématique exagération, gardons-nous aussi de donner dans l'excès contraire et de nier l'étude des monuments chez Fra Angelico, parce qu'il est mystique et pieux. Il sut prendre aux chefs-d'œuvre anciens leur noblesse de lignes, leur grandiose de composition, et leur simplicité de style, sans délaisser pour cela un instant la pensée toute chrétienne de ses conceptions, et sans la matérialiser par un culte exagéré de la forme. S'inspirer de la sorte et savoir s'arrêter à temps malgré les prestiges et les séductions, était difficile, et particulièrement alors où l'antiquité, sortant de la poussière, reparaissait jeune et brillante, entraînant vers elle déjà tous les esprits. Fra Angelico le fit cependant, et c'est à nos yeux un nouveau titre de gloire.

Notre peintre fut protégé d'ailleurs et soutenu par son ardent amour pour la théologie. Cette science de Dieu, la plus noble et la plus élevée des sciences, semble avoir le privilége d'élever et de purifier ceux qui s'en occupent avec simplicité et la suivent avec le cœur. Dans les arts comme dans la poésie, le naturalisme, réaliste ou païen, répond mal à ses inspirations, et c'est à une autre source que Raphaël dut puiser quand il peignait son admirable *Dispute du saint Sacrement*. Filippino Lippi, lui aussi, fut rappelé à la poésie et à la piété, quand il voulut traiter le triomphe de saint Thomas, dans ses belles fresques de la Minerve. Un talent pieux et poétique par lui-même comme celui de Beato devait s'élever encore en abordant les sujets théologiques et le symbolisme. Aussi le fit-il, et, en cela encore, il répondit à l'un des besoins de son temps. La théologie avait illuminé l'esprit de Dante et fécondé son génie; elle anima aussi Fra Angelico, et le peintre lui doit presque autant que le poëte. A l'Académie des beaux-arts de Florence, dans ce musée le plus curieux assurément de tous ceux de la ville des arts, Fra Angelico nous montre Albert le Grand, placé entre la Logique et l'Astrologie; et saint Thomas d'Aquin, renversant les ennemis de la foi et enseignant la science de Dieu, entre la Théologie spéculative et la Théologie pratique. Comme le dit si bien M. Cartier : « Ces deux tableaux nous montrent l'ensemble des sciences au moyen âge, et l'heureux accord de la raison et de la foi. L'astrologie, dans son ancienne signification, indique la connaissance des causes naturelles, et la logique, la connaissance des forces intellectuelles dont elle dirige l'emploi. Albert le Grand dévoile les secrets du monde visible et invisible : mais son plus illustre élève, saint Thomas d'Aquin, dont la raison est éclairée par une lumière supérieure, s'élève dans les régions de la foi, et contemple, par la théologie spéculative, les splendeurs de l'infini, pour en suivre ensuite les rayons qui descendent sur les choses et les actes de la vie,

au moyen de la théologie pratique. » Ailleurs, guidé par saint Grégoire, le Beato pénètre dans les profondeurs de cette science, avec une force et un génie qui rappellent singulièrement l'auteur de la *Divine Comédie*. Il nous montre les deux Testaments sous la forme de roues concentriques, dont tous les rayons convergent vers le Christ. Les historiens du Christ, à la fois ses figures et ses prophètes, indiquant par leurs noms même ses divers caractères siégent sur la roue extérieure, celle de l'ancien Testament; sur l'autre, les évangélistes et les apôtres qui ont écrit des épîtres, représentent la loi nouvelle. Rapprochez de cette peinture les cercles concentriques des chœurs angéliques que Dante nous montre au chant dix-septième du *Paradis*, et la célèbre Rose dont il parle au trente et unième chant, c'est la même inspiration, la même grandeur d'image, la même profondeur d'idée, et le charme des vers est égalé par celui des couleurs.

Certes, une large part d'éloges est due à M. Cartier; avant lui, nul n'avait aussi bien étudié Fra Angelico sous ce point de vue; on avait célébré en lui le peintre inspiré, l'artiste religieux et pur; mais cette science, ces recherches, ces études profondes, on les avait à peine soupçonnées chez ce religieux dominicain dont on croyait tout le temps employé dans la prière et dans la peinture, qui pour lui était une autre prière. Non, Fra Angelico fut plus que cela encore : il était artiste de génie, il était saint dans sa vie, mais il était aussi savant, comme on l'était souvent à cette époque, et son esprit s'était dirigé vers la plus grande et la plus utile des sciences. Alors on est moins étonné de voir le pape lui offrir l'évêché de Florence, et l'admiration reste plus grande encore pour ce moine qui, joignant la science à la vertu, s'en croit indigne et fait nommer à sa place celui qui devint saint Antonin.

Si Fra Angelico a souvent puisé aux sources théologiques et cherché dans le symbolisme du temps une forme pour en revêtir ses idées, gardons-nous de croire que dans cette étude il ait pris une habitude et un goût d'abstraction exagérée. Sachant demeurer abstrait quand la nature du sujet le demandait, il savait garder aussi toutes ces qualités si douces, si tendres de son cœur qui font un des charmes de sa manière, et parfois il les répandit à tel point dans ses œuvres, qu'il atteignit au pathétique le plus émouvant. Celui qui avait chanté les malheurs et les crimes de Florence ou les splendeurs du ciel et de ses habitants trouvait encore en lui des larmes pour pleurer sur Francesca ou frémir avec Ugolin; et Fra Angelico, après avoir représenté en sublimes allégories les visions d'Ézéchiel ou le règne du Verbe, et avoir charmé par ses douces images de Vierge, fait trembler ou pleurer, lui aussi, en nous montrant les mères éperdues, folles de douleur, disputant leurs enfants aux bourreaux d'Hérode. Un cri de dés-

espoir semble s'élever de son *Massacre des Innocents* plein d'une si navrante et si énergique vérité, et peu de figures égalent l'expression de terreur de cette religieuse du *Jugement Dernier* possédé par le le prince Corsini, qui tombe épouvantée dans l'enfer et relève son voile avec un mouvement d'indicible effroi. Et puisque nous avons été amenés encore à parler à la fois de Dante et du Beato, signalons ici un nouveau trait de ressemblance. Dante a chanté les malheurs de sa patrie et les troubles qu'il avait vus de ses yeux; Fra Angelico les a peints, lui aussi, quand, sous la figure du Christ dépouillé de ses vêtements, il a, comme le pense M. Cartier, à l'opinion duquel j'adhère complétement, représenté l'Église dépouillée par le schisme et l'hérésie, et que, sous la figure des deux soldats qui se disputent ses vêtements, il a montré les deux compétiteurs de Grégoire XII se disputant la papauté. L'aspect particulier de cette peinture, la manière anormale dont ce sujet est traité, et le caractère de l'ensemble et des accessoires, indiquent une allégorie; il y faut chercher plus qu'il ne semble d'abord. Si l'explication offerte par M. Cartier n'était pas admise, il faudrait tout au moins dans d'autres tableaux reconnaître le même esprit chez Fra Angelico; et, si Dante a placé dans les divers cercles de l'enfer ou du purgatoire des papes, des pontifes et des religieux, Fra Angelico lui aussi, dans les flammes de ses enfers ou dans les joies de son paradis, distribue ses personnages avec une justice impartiale. Comme le dit M. de Montalembert, décrivant le *Jugement Dernier* de l'Académie des beaux-arts de Florence : « Le Bienheureux (quoique né dans un siècle de fanatisme et d'oppression) n'a pas craint de placer au milieu des damnés des rois, des cardinaux et beaucoup de moines, qui sont entraînés par une foule de démons vers l'enfer... A droite sont les élus... Au premier rang, on voit un pape, dont le visage calme et sublime semble exprimer surtout la joie du repos après ses durs travaux; derrière lui, un empereur, type du chevalier chrétien; puis un roi; et, à côté du roi, un pauvre pèlerin qui a cheminé jusqu'au ciel... » (*Du Vandalisme et du Catholicisme dans l'art.*)

Toujours pur et suave, toujours et souverainement religieux, nourri à l'école des anciens maîtres, étudiant la nature, imitant l'antique, mais autant qu'il le fallait pour ne pas dépasser son but, répandant sur les sujets les plus simples un charme inexprimable, traitant les sujets les plus élevés avec une égale noblesse, à la fois doux, profond et pathétique, sachant également bien traduire les plus hautes pensées théologiques et reproduire la prière la plus angélique, Fra Angelico est l'artiste catholique par excellence. Comme cette fontaine inconnue dont parlent les légendes des Abruzzes, qui est entourée de lauriers et de myrtes toujours verdoyants, où la lumière du ciel vient dorer les

eaux, et qui reflète tous les objets environnants, mais ne peut jamais être souillée par des images impures, et transforme en les reproduisant les objets qui ne sont pas d'une perfection suffisante, Fra Angelico réfléchit les tendances et les désirs de son époque; mais son âme religieuse les transforme quand ils s'écartent trop de la perfection; ils s'adoucissent et se purifient en arrivant jusqu'à lui; il vit et prie dans l'ombre et le silence, et c'est au sein de ce silence et de ce recueillement intérieur que la lumière céleste vient l'illuminer et enflammer son génie. Aussi d'autres artistes peuvent-ils être plus savants et plus forts, mais aucun ne sera aussi touchant. Plus que tout autre peintre Fra Angelico parle au cœur, le touche, le remue et le pénètre d'une impression aussi heureuse qu'ineffaçable.

C'est avec un génie si pur, si sympathique, et avec une sainteté de vie aussi grande que son talent, que Fra Angelico se présente devant l'histoire. Nous comprenons facilement que cette noble et douce figure ait séduit M. Cartier, et nul autre n'était, plus que lui, capable de l'étudier. Attaché dès longtemps à faire revivre les gloires de l'ordre de Saint-Dominique, le traducteur et le biographe de sainte Catherine de Sienne est tout à la fois un écrivain de talent et un artiste de mérite. Également éclairé, soit qu'il dût voir dans le Beato le peintre, ou qu'il y dût étudier le poëte religieux, M. Cartier a revêtu d'un style tour à tour grave et poétique, toujours correct et pur, des pensées justes, élevées, et des jugements sérieux, portés après de mûres réflexions et de savantes recherches. Le premier entre tous ceux qui ont étudié le grand peintre de Fiesole, il a montré quelles étaient les connaissances possédées par cet humble religieux, ajoutant ainsi un fleuron nouveau à la couronne de Beato. Nous savions, avant l'apparition de ce livre, que Fra Angelico avait emprunté à la fois aux traditions des anciennes écoles, à la nature et à l'antique; mais c'est aux nombreuses recherches de M. Cartier, à la patiente et complète étude faite par lui des tableaux de ce maître, que nous devons de reconnaître trois manières successives dans son style.

M. Cartier nous le fait voir, d'abord uniquement occupé de l'imitation des anciens peintres, puis adoucissant leur rudesse primitive, et leur ôtant ce qu'ils avaient encore d'immobilité par de scrupuleuses observations faites sur la nature; agrandissant enfin son style et le menant à la perfection, dans la chapelle du Vatican, après avoir consulté les restes de l'antiquité dans la ville des Césars. — Enfin, et là surtout est la plus importante découverte due à M. Cartier, il est parvenu à séparer nettement les œuvres du Beato et celles de Fra Benedetto, son frère, confondues jusqu'alors, et la gloire du Beato en ressort plus brillante encore, dégagée des imperfections qu'il ne faut plus attribuer qu'à Fra Benedetto. Vasari nous avait

appris la collaboration des deux frères, et parlé du dernier comme d'un bon peintre, *assai esercitato nella pittura;* et les chroniques de Saint-Marc et de Fiesole citent de lui divers livres de miniatures existant encore dans ces couvents, en même temps qu'ils vantent la sainteté de sa vie; là s'arrête ce que nous connaissons de lui. Le chevalier Rosini (*Storia della pittura italiana*, t. II) avait bien cru distinguer les œuvres des deux frères selon la plus ou moins grande quantité d'or de leurs fonds; mais c'était une assertion dénuée de preuves. M. Cartier a étudié avec toute l'attention et le soin désirables les livres de chœur de Saint-Marc, dont Fra Benedetto peignit les miniatures. Connaissant pleinement la manière de ce peintre, il a cherché et poursuivi ses œuvres parmi celles de Fra Angelico, et les a heureusement découvertes. Maintenant, comme il le dit, « nous distinguerons les œuvres de Fra Benedetto de celles de Fra Angelico... par le caractère de leur dessin et par leurs procédés d'exécution. Les personnages de Fra Benedetto sont ordinairement courts et mal posés; les têtes en sont trop fortes et les extrémités mal jointes; les pieds surtout sont souvent disgracieux. Ses figures sont esquissées avec un trait lourd et brun, tandis que celles de Fra Angelico sont préparées avec une légèreté très-grande, et le trait qu'on aperçoit à peine est d'un rouge brillant. Les deux frères travaillaient sans rivalité, avec la même inspiration; mais Fra Angelico avait pour rendre la sienne un talent plus heureux et plus cultivé. » Dans cette restitution à Fra Benedetto d'œuvres attribuées autrefois à son frère se trouve en quelque sorte une réhabilitation de ce dernier, auquel il deviendrait injuste de reprocher les fautes et les incorrections de Fra Benedetto.

Quant à la vie proprement dite de Fra Angelico, vie pieusement écoulée dans le cloître, au milieu de la prière ou dans les églises qu'il ornait de ses religieuses peintures, M. Cartier en a dit tout ce que l'on en pouvait savoir; pour la raconter, il a trouvé des accents pleins de charme; et, tout en se montrant savant dans la connaissance des auteurs théologiques, biographe soigneux et critique éclairé, il est arrivé parfois jusqu'à une poésie d'autant plus vraie, qu'elle s'échappe de son cœur d'artiste et de chrétien. Nous regrettons de ne pouvoir citer en particulier la description si pleine de charme des campagnes de l'Ombrie; mais nous préférons renvoyer au livre lui-même; ce ne sera plus une page seulement, ce sera le livre tout entier que l'on voudra lire alors, et ce sera tout profit pour le lecteur. Signalons seulement avant de terminer, et d'une manière toute spéciale, la remarquable introduction dont M. Cartier a fait précéder son ouvrage, et où, remontant aux sources mêmes de l'art, il en retrace rapidement l'histoire depuis son origine jusqu'à nous. Repoussant la brutale théorie

du réalisme, et celle non moins fausse de l'art pour l'art, M. Cartier exige un but et une idée dans chaque production, et exalte par-dessus toute autre la peinture religieuse. Comme il le dit avec autant de solidité que de talent, l'art, manifestation du beau, est avec la science et l'amour un des moyens de communication entre l'homme et Dieu, cause première de toutes choses, et qui se fait artiste en se manifestant par ses œuvres. Créé pour rendre hommage au Créateur, l'homme qui seul peut rendre directement cet hommage a Dieu pour principe et pour fin. C'est en faisant ce que Dieu a fait lui-même que l'artiste saura unir dans son œuvre le beau naturel et le beau moral, dont l'alliance constitue le beau parfait. Le beau naturel n'est qu'un moyen pour lui; son vrai but est d'être l'artiste du beau moral... C'est à l'art de Dieu que doit ressembler l'art de l'homme; il doit en être l'écho, pour que cet écho, se répétant, retentisse au dehors et fasse glorifier Dieu... Pour être juste et bon, l'art de l'homme doit donc être une prière et un enseignement. Tel est le point de départ de M. Cartier, les principes sur lesquels il s'appuie pour juger les productions et les systèmes de l'antiquité et du moyen âge, et ceux de notre époque, où l'on n'a que trop oublié ces vérités fondamentales.

Plus d'un voix s'élèvera, je sais bien, contre ces conclusions, et demandera même ce qu'ont à faire ici ces principes philosophiques, que l'on traitera de pures spéculations. Déjà même, un jeune critique de talent et d'avenir va plus loin dans ses dénégations, et nie et rejette la peinture religieuse. « Nous la regardons, dit-il, comme une des plus étranges et des plus malencontreuses manifestations de l'art. » M. Charles Perrier me permettra néanmoins d'être d'un avis contraire. Rejeter la peinture religieuse au nom de la religion, c'est condamner par là même le catholicisme qui la protége et qui l'inspire, c'est se rattacher aux théories protestantes, si froides et si fausses tout à la fois, que M. Coquerel opposait récemment à celles de l'Église catholique, dans un livre où il accusait les rapports de cette Église et de l'art italien. Non, ce n'est pas à tort que l'Église catholique permet et encourage une peinture religieuse; elle sait bien que, si l'âme a besoin d'une nourriture purement intellectuelle, les sens demandent aussi à être occupés, et que souvent pour arriver à toucher l'une il faut s'adresser d'abord aux autres. Aussi de tout temps, aussi bien au sein des persécutions qu'au milieu du triomphe, quand ceux qui devaient mourir martyrs saluaient le Seigneur en traçant les images de son Fils et de ses saints sur les murs des catacombes, et quand les premiers artistes du monde couvraient de leurs chefs-d'œuvre les voûtes des temples et les murailles des palais, l'Église appela toujours les artistes et les fit contribuer à la glorification de Dieu, en inspirant leurs œuvres et di-

rigeant leur génie. A tous les siècles de son histoire elle fit ce qu'avaient cherché à faire toutes les religions antérieures : elle dirigea l'art vers le ciel, comme un éternel hommage; et, si elle fit ainsi, c'est que c'était une justice et un devoir. Elle sentait aussi que là était pour l'art sa plus grande splendeur, sa force principale; que dans la religion il pouvait trouver des inspirations assez hautes pour atteindre sa perfection, assez générales pour être comprises de tous.

Les artistes sentirent aussi l'utilité de cette influence, et l'histoire leur a donné pleinement raison. Que l'on ne vienne pas en effet condamner au nom de l'art la peinture religieuse. C'est par la religion, c'est en traitant les sujets qu'elle-même a donnés, que les plus sublimes artistes se sont élevés le plus haut et ont produit leurs chefs-d'œuvre. Comme le dit M. Giacinto : « Même après la Renaissance, il suffit d'un regard jeté sur l'histoire des beaux-arts pour voir que les œuvres capitales des plus grands maîtres sont toutes catholiques. L'Albane, Giorgione, Annibal Carrache et Salvator Rosa, font seuls exception; mais que sont ces noms, auprès de ceux bien plus grands encore et bien autrement nombreux, de Léonard, qui se montre à la postérité avec son *Cenacolo;* de Michel-Ange, qui arrive avec les fresques de la Sixtine et la *Pietà;* de Raphaël, avec les *Stanze*, les *Vierges* et la *Transfiguration;* de Jules Romain, avec le *Martyre de saint Étienne;* du Caravage, avec sa *Mise au tombeau;* de Sébastien del Piombo, avec sa *Résurrection de Lazarre* et son *Martyre de sainte Agathe;* d'Andrea del Sarto, avec ses fresques de l'Annunziata et sa Madone de la Tribune; du Sodoma, avec son *Spasimo* de sainte Catherine; du Titien avec son *Assomption* et son *Saint Pierre martyr;* du Tintoret, avec son *Miracle de Saint Marc ;* du Corrège, avec son *Saint Jérôme* et la coupole de Parme; de Guido Reni, avec son *Saint Michel* et son *Crucifiement de Saint Pierre ;* du Guerchin, avec sa *Sainte Pétronille*, et même de Canova, avec sa *Madeleine pénitente*. Ah ! tous ces noms, si brillants de gloire, tous ces noms d'hommes de génie allant demander au catholicisme de leur inspirer leurs chefs-d'œuvre, les chefs-d'œuvre de l'art, n'en est-ce pas assez pour montrer la constante et salutaire connexion du catholicisme avec les beaux-arts ? »

Et quand même ces grands artistes n'eussent jamais existé, les œuvres de Giotto, de Memmi, de Lorenzo di Credi, de Benozzo Gozzoli, de Cosimo Roselli, du Ghirlandajo, du Pérugin, du Pinturicchio, du Francia, et, par-dessus toutes les autres, celles de Fra Angelico de Fiesole, qui les résument et les dépassent toutes, ne sont-elles pas là pour protester contre toutes les dénégations, et ne démontrent-elles pas victorieusement, depuis plus de quatre siècles, que, si la foi ne suffit pas à donner le génie, elle l'inspire, le nourrit et l'élève, et qu'à

la peinture religieuse appartiennent, à toutes les époques, les plus admirables productions de l'art.

Cultivons-la donc, cette peinture religieuse, qui peut-être seule nous pourra faire sortir de la torpeur où l'art est tombé de nos jours. Sous prétexte de faire de l'art pour l'art, combien de peintres déploient toute leur habileté, et ils en ont beaucoup, à représenter un troupeau de dindons ou des choux gigantesques; heureux encore peut-être ceux qui se contentent de dessiner des formes ou d'étendre des couleurs, sans autre intention que celle-là; d'autres ont une idée, un but, et ils le réalisent trop bien : ce sont ceux qui font appel aux passions. Ainsi détourné de sa voie, l'art n'est plus qu'un mauvais conseil ou qu'un métier; jadis c'était une carrière à part, une mission, j'allais dire un sacerdoce. Ils l'ont bien compris, ces nombreux artistes de l'école de Munich, lorsqu'à la suite de Frédérick Overbeck, et dociles à l'impulsion donnée par les exemples de ce maître, ils ont remonté aux pieuses inspirations de la Toscane et de l'Ombrie. Comme toute réaction cependant, la réaction de l'école allemande contre le naturalisme païen a été trop loin. Venise s'était passionnée pour la couleur, Rome pour le style, et Florence pour la forme; toutes trois avaient délaissé trop l'expression; l'école de Munich s'est attachée avec raison à cette expression; mais, en évitant les excès contraires des autres écoles, elle a trop dédaigné aussi le coloris et le dessin. Si pur et si correct que soit le Pérugin, le clair obscur et la science du coloris ont été poussés plus loin après lui; faut-il donc nécessairement renoncer à leurs progrès, et ne peut-on les concilier avec une égale expression? Celui dont l'an dernier encore nous déplorions la perte, Paul Delaroche, dans les dernières œuvres laissées par son pinceau, avait avec succès tenté cette réunion; ne peut-on, ne doit-on pas le suivre dans cette voie nouvelle[1]? Nous n'en sommes plus aux jours du dix-huitième siècle, quand le vernis mythologique était comme nécessaire sur toutes choses pour les faire accepter; de notre temps, on sait, et c'est une des gloires de ce siècle, rendre à chaque chose son caractère véritable; soyons donc franchement religieux, sans crainte d'être incompris; mais sachons unir les beautés extérieures aux charmes de l'expression; la perfection du beau est dans l'alliance du beau naturel avec le beau moral; le premier n'est qu'un moyen, il est vrai, mais un moyen nécessaire. Fra Angelico le

[1] L'auteur de l'article omet ici, nous ne savons pourquoi, les noms des artistes français, Orsel et Périn, Hippolyte Flandrin, Amaury Duval, Savinien Petit, qui ont résolu le problème de la peinture religieuse dans notre siècle. Nous tenons à retablir ici ces noms, auxquels il faut joindre celui de Ary Scheffer, dans ses derniers ouvrages. (*Note de la Rédaction.*)

savait bien, et son mysticisme religieux ne l'empêchait pas de rechercher les beautés de la forme et celles de la couleur; formé à son école et profitant des progrès matériels que l'art a faits depuis trois siècles, un peintre peut encore glorifier l'artiste suprême d'une manière digne de lui.

C^TE^ R. DE BEAUFFORT.

DE LA LITTÉRATURE HISTORIQUE

DE L'ALLEMAGNE MODERNE[1]

Le *Times* félicitait, il y a quelques jours, la Prusse du grand pas qu'elle vient de faire dans la voie de la royauté constitutionnelle, par l'établissement régulier et légal de la régence de S. A. R. le prince de Prusse. Quelques-uns des conseils que le publiciste anglais se permet de donner au gouvernement de la monarchie de Frédéric II me semblent fort sages : les plus grands ennemis des franchises publiques, dit-il, ce sont les idées politiques abstraites ou métaphysiques. Ce principe, si bien compris en Angleterre, est un de ceux de l'*École historique* à laquelle appartiennent actuellement en Allemagne beaucoup d'hommes d'État distingués, entre autres M. de Bethmann-Hollweg, le nouveau ministre de l'instruction publique et des cultes dans le cabinet que vient de former le régent.

Je me propose, dans les pages qui vont suivre, de tracer, au point de vue spécial de la littérature historique, un rapide aperçu de la formation de cette école déjà illustre, des caractères généraux de ses travaux et des principaux résultats qu'elle a produits. Les Français sont habitués à appeler l'Allemagne la terre classique de l'abstraction et de la métaphysique. Ils ne savent pas assez que les meilleures doctrines de Montesquieu ont été, de nos jours, rectifiées, développées et propagées dans la patrie de Fichte et de Hegel par toute une phalange de savants du premier ordre, que ces doctrines françaises s'y sont emparées de toutes les branches de l'activité scientifique, et qu'elles ont suscité en peu d'années un des plus magnifiques mouvements dont fassent mention en ce siècle les annales de la littérature juridique, historique et littéraire.

[1] Les lecteurs du *Correspondant* verront avec bonheur, parmi les nouveaux collaborateurs du recueil, le nom de M. de Haulleville, du savant auteur de l'*Histoire des communes lombardes*, qu'une destitution inique vient d'éloigner de l'Université de Gand, dont il était l'honneur, et qui se recommande par tant de titres à la sympathie des amis de la vérité et de la justice.

(*Note de la Rédaction.*)

La Réformation, plus encore que l'ambition mesquine des électeurs, avait divisé l'Allemagne en plusieurs camps ennemis. L'unité politique, depuis longtemps affaiblie par les vices de la constitution élective de l'Empire, était pour des siècles rendue impossible par la destruction de l'unité religieuse. Une religion nouvelle, divisée en vingt sectes rivales, s'était substituée, dans la moitié du *saint empire romain de nation teutonique*, à l'antique et vraie foi de Charlemagne et de Henri II le Saint. Chaque jour voyait s'écrouler un débris nouveau de l'Église qu'avait fondée saint Boniface et qui avait répandu dans toute la Germanie les lumières de l'immortelle vérité et les bienfaits de la civilisation : de leur côté, le joséphisme et la bureaucratie, presque aussi funestes que l'illogique intolérance des gouvernements protestants, avaient étouffé la vie féconde du catholicisme dans les provinces restées pures des hérésies du seizième siècle.

Les traditions nationales, unies par un lien indissoluble aux traditions religieuses qui les avaient soutenues et purifiées, allaient s'éteignant partout. Une monarchie nouvelle, création favorite et exclusive du protestantisme, avait détruit l'ancien équilibre des divers électorats; la restauration de l'Empire sur ses anciennes bases, par la maison de Hapsbourg-Lorraine, était une chimère, car il s'agissait du saint empire romain, dont le chef était, par droit autant que par devoir, l'*avoué*, c'est-à-dire le défenseur de la sainte Église romaine. Antérieurement, la *Renaissance* avait commencé ce que le protestantisme devait achever. Depuis le quatorzième siècle, le droit civil des Romains, inséparable des doctrines despotiques de la Rome impériale, était devenu insensiblement, grâce surtout à la protection intéressée des empereurs germaniques, le *droit commun* de l'Allemagne. Les Romains, couchés dans la poussière des siècles, étaient vengés de leurs formidables désastres : les destructeurs de leur puissance, les fiers et libres enfants de la Germanie, poussés par un faux et imprudent enthousiasme, avaient accueilli naïvement, en même temps que les majestueuses et austères doctrines civiles des préteurs, résumé de la prudence du plus prudent des peuples, les absurdes et funestes principes des compilations de Justinien sur les droits du pouvoir impérial. Les juristes de la *Renaissance* avaient exagéré encore ces théories étrangères au droit germanique; dans leur lyrisme néo-romain, ils en étaient venus jusqu'à faire l'apothéose des faibles successeurs de Charlemagne et d'Othon le Grand, qui étaient des *Barbares* cependant : on les appela un jour *dii temporales*, divinités terrestres. Ces bons, ces savants, mais imprévoyants docteurs, qui savaient tout, sauf l'histoire de leurs pères, considéraient sérieusement les chefs électifs de l'empire germano-chrétien comme les successeurs véritables et directs des Néron et des Caligula. Déjà l'empereur Philippe,

le meilleur des Hohenstaufen, s'était intitulé lui-même Philippe II, quoiqu'il ait été le seul empereur germanique de ce nom. Pourquoi? Parce que, dans la liste des vrais Césars, se trouvait un bandit arabe appelé aussi Philippe, qui était parvenu au trône de Marc-Aurèle en assassinant Gordien!

Les coutumes germaniques étaient méprisées. On en était comme honteux. Les seules que l'on protégeât, c'étaient les coutumes féodales lombardes, non pas parce qu'elles étaient d'origine germanique, mais parce qu'on les avait ajoutées au *corpus juris* de Justinien et qu'elles favorisaient les intérêts du prince et des grands. Voilà comment il se fait qu'aujourd'hui encore, dans le Mecklenbourg, par exemple, l'ancien pays des Obotrites et des Vendes, le droit de Justinien règne à côté du droit féodal lombard.

Aux siècles catholiques, l'art ogival, production originale et spontanée du christianisme, s'était propagé depuis le nord de la France jusqu'aux frontières actuelles de la Russie, avec une telle abondance, qu'on peut dire qu'à lui seul appartiennent les plus beaux monuments de l'Allemagne. Sa décadence suivit celle des traditions religieuses et nationales. Les rudes seigneurs de la Poméranie faisaient venir, à grands frais, des architectes italiens qui détruisaient impitoyablement les gracieuses ogives des treizième et quatorzième siècles, pour les remplacer par des constructions, qui n'auraient eu de mérite que sous le ciel bleu de Modène et de Florence, à côté des peintures de Raphaël et de Titien, et au milieu de la splendeur et de l'élégance de l'Italie. J'ai vu récemment à Althof, non loin de la magnifique abbatiale de Dobberan (ancien couvent de Cîteaux), à une lieue de Rostock et de la Baltique, une charmante chapelle du douzième siècle. Ce monument, un des plus remarquables de l'Allemagne du Nord, a servi pendant deux ou trois cents ans de four à pain. Il a fallu que Dieu lui-même vînt rappeler aux hommes le respect dû à ses sanctuaires : la foudre éclata, il y a trente ans, sur la chapelle profanée et fit tomber de la voûte une pierre qui indiquait que son fondateur, ancêtre de la maison régnante et premier prince chrétien du pays, avait fait bâtir ce sanctuaire en l'honneur de sa conversion au christianisme.

Les études archéologiques étaient restreintes à la connaissance des fragments des monuments antiques. Les académies pâlissaient sur l'explication d'une inscription d'urne ou sur la mesure d'une pierre grecque ou romaine, apportée à grands frais du midi de l'Europe. Je ne veux nullement blâmer ces recherches qui certes ont leur utilité; mais je tiens à faire ressortir combien elles étaient incomplètes au point de vue de la science en général et de l'histoire des Allemands en particulier. Au commencement de ce siècle, les livres de Winckelmann étaient le bréviaire de tout homme qui se piquait de goût. Aujourd'hui

encore, au jour anniversaire de la mort du célèbre antiquaire, quelques rares et fidèles adeptes du maître se réunissent dans certaines villes d'université en un banquet commémoratif : c'est le *Winckelmannsfest.*

La littérature, qui est toujours la représentation fidèle de l'état moral et politique d'une nation, ne pouvait s'inspirer à des sources nationales et originales, quand l'art lui-même avait quitté les voies qui lui avaient été ouvertes à côté du berceau des ancêtres. Les savants écrivaient en latin ou en français, comme Leibnitz. Les littérateurs proprement dits copiaient les littératures étrangères : Klopstock, dans sa *Messiade*, imitait Milton ; Wieland écrivait son *Obéron*, dans le goût de l'Arioste; Frédéric II, chef d'une monarchie allemande, avait, on le sait, le plus injuste mépris pour la langue nationale; presque toutes ses œuvres sont écrites en français. Schiller lui-même publia des imitations d'Euripide et de Racine. Les écrivains qui refusèrent de payer tribut à l'étranger, tels que Lessing et Gœthe, étaient impuissants à restaurer les traditions nationales.

La philosophie seule fut originale, mais à quel prix ! Kant, Fichte, et plus tard Schelling et Hegel, créèrent des doctrines nouvelles ; mais les prodigieux efforts de ces hommes, si puissants de pensée, restèrent stériles ; leurs systèmes n'eurent pas la durée du cartésianisme de Leibnitz. Loin de moi la prétention de soutenir que Kant, ses disciples et ses successeurs cherchèrent systématiquement dans leurs œuvres à ruiner les dogmes du christianisme ; mais on peut affirmer hautement qu'ils voulurent trouver la vérité sans leur secours. Aussi aboutirent-ils à des conséquences non moins fatales, plus fatales peut-être, pour la santé de l'esprit national, que les emprunts de leurs contemporains ou de leurs devanciers. La science se perdit, par leur faute, dans un océan d'abstractions d'idéalisme et de panthéisme ; la manie d'abstraire alla jusqu'au délire, au point qu'elle est devenue proverbiale de ce côté-ci du Rhin.

Tant que les philosophes de profession s'étaient bornés à la contemplation personnelle de leurs doctrines, ou à rassembler paisiblement autour d'eux un petit nombre d'adeptes ou d'auditeurs humbles et inoffensifs ; tant que les auteurs de ces doctrines s'étaient contentés des triomphes innocents d'académie, ou même d'applaudissements bruyants derrière les murs des écoles, on pouvait admirer la vigueur des dons spirituels que Dieu leur avait accordés, la puissance de leurs facultés d'abstraction, l'éclat et même la grandeur de leurs idées. Mais il en fut autrement quand de la théorie on prétendit passer à la pratique. Le successeur de Mélanchthon, d'Oldendorp et de Hemming, le bon et religieux Grotius (Hugues de Groot), guidé par la logique des principes rationalistes de l'école protestante, avait séparé le droit, non-seulement de la religion, mais encore de la morale. Il était

allé jusqu'à affirmer, *infandum!* que le droit existerait lors même que Dieu n'existerait pas. Ce qui revient à dire que la société humaine existerait sans Dieu.

Ces principes et d'autres du même genre, appliqués à l'étude du droit civil, des institutions politiques et du droit international, traversèrent, revêtus d'une forme académique, les dix-septième et dix-huitième siècles, sous la conduite des deux Cocceji, de Puffendorf, de Thomasius, etc. Ils ne furent réalisés que dans ce qu'ils avaient de positivement contraire aux dogmes et aux institutions de l'Église catholique. Pour le surplus, ils restèrent confinés dans les régions sereines de l'école. La révolution du seizième siècle n'avait pas porté tous ses fruits; les sociétés protestantes continuaient à vivre d'après les coutumes des siècles catholiques : les princes protestants seuls avaient gagné en pouvoir et en richesses. Aussi il ne pouvait leur convenir de réaliser dans leurs États toutes les conséquences logiques des ouvrages sur le *Droit de la nature et des gens*. Quelques-uns d'entre eux, comme Frédéric II, par exemple, se permettaient bien de deviser philosophie avec leurs familiers, dans de beaux salons payés des deniers du peuple, et gardés par des grenadiers; mais ces discussions à la mode n'influaient en rien sur les institutions publiques de l'État. On jouait avec le feu, comme les enfants. L'application que Kant fit de ses doctrines à la politique et au droit, ainsi que les œuvres de ses premiers disciples sur le même sujet, eurent d'abord un sort analogue à celui qu'avaient éprouvé les théories de Grotius, de Thomasius et de Wolf.

Mais tout à coup éclate la Révolution française. De Kiel à Erlangen, de Kœnigsberg à Gœttingen, la première annonce de ce grand événement fut saluée comme l'aurore d'une ère nouvelle par tous les habitués des centres universitaires, par l'intègre, sec et rangé Emmanuel Kant, comme par l'honnête, chaud et enthousiaste J. J. Gœns. Ces illusions furent de courte durée. Les crimes de la Convention firent reculer d'épouvante les plus chauds partisans des progrès qu'avaient annoncés les événements de 1789. Gustave Hugo, un des pères de l'*École historique*, avait subi, comme la plupart des jeunes professeurs de son temps, l'influence des commotions de la France. Il était à Paris le jour du martyre de Louis XVI. Après la formation du royaume de Westphalie, il occupa une chaire de droit à l'université de Gœttingen, et chaque année, le 21 janvier, il se présentait à ses élèves couvert de vêtements de deuil.

D'autres désillusions encore attendaient les Allemands. Les vingt-cinq ans de guerres que la Révolution avait amenés à sa suite s'accomplirent presque exclusivement à leurs dépens. Leurs terres, traversées en tous sens par les troupes victorieuses de la République

et de l'Empire, furent livrées à la merci de l'étranger. Le Saint-Empire romain de nation teutonique cessa d'exister même de nom. Le vainqueur avait changé la carte de l'Europe : l'Allemagne, abaissée, subissait le sort de la Pologne; les Allemands, humiliés, allaient perdre jusqu'à leur nationalité. On cite comme un trait de courage, à cette époque, un discours écrit en français par Müller, *sur la gloire de Frédéric*, lors de l'entrée triomphale de Napoléon à Berlin.

Pour les peuples comme pour les individus, les revers et l'adversité favorisent le recueillement et donnent une clairvoyance inconnue aux jours de la prospérité. Vingt ans de soumission aux ordres de l'étranger eurent du moins cet avantage, pour les Allemands, de leur rappeler leurs traditions et leurs gloires nationales. Leur patriotisme se ralluma et brilla du plus vif éclat. Un frisson de colère parcourut toutes les classes de la société, les universités surtout se distinguèrent par leur ardeur; Fichte lui-même oublia un jour son système d'absolu idéalisme, et vint, un fusil à la main, prêcher à ses élèves le soulèvement et la vengeance nationale. C'est l'époque de la guerre dite d'*indépendance*. On sait le reste.

Nul ne regrettait la puissance et les conquêtes de Napoléon ; mais beaucoup d'esprits sages et modérés avaient été frappés des avantages de certaines institutions que les conquérants avaient amenées à leur suite et publiquement établies dans plusieurs provinces allemandes. La simplicité, la clarté et surtout l'uniformité des institutions civiles, dont la France jouissait depuis 1804, au prix, il est vrai, des perturbations politiques et sociales les plus profondes dont parlent les annales des peuples modernes, faisaient l'envie de plusieurs hommes aussi instruits que bien intentionnés. Parmi eux, se distinguait un savant professeur à l'université de Heidelberg, M. Thibaut, descendant, comme le nom l'indique, d'une famille française, établie depuis longtemps en Allemagne. M. Thibaut, désirant vivement, pour la législation civile des différents États de l'Allemagne, une réforme analogue à celle que venaient de subir les coutumes diverses des anciennes provinces françaises, écrivit en 1814 un petit écrit, en cinquante pages, pour exposer le plan de cette réforme : c'est la fameuse brochure *Sur la Nécessité d'un droit civil commun pour toute l'Allemagne*[1]. Ce n'est pas le lieu ici d'examiner les arguments fournis par le célèbre professeur badois à l'appui de sa thèse : il me suffit, pour l'intelligence de ces pages, d'avoir indiqué le but spécial de ses efforts scientifiques. Il est inutile aussi de dire que M. Thibaut ne conseillait nullement de réaliser la réforme proposée par toute la succession de moyens qu'avait dû subir la France.

[1] *Ueber die Nothwendigkeit eines allgemeinen burgerlichen Rechts für Deutschland*. 3e édit. Heidelberg, Mohre, 1840.

La publication de la petite brochure réformatrice fut suivie d'une longue polémique, dont la passion ne fut pas toujours exclue, et qui, bien qu'affaiblie considérablement, dure encore [1]. Comme elle touchait aux questions les plus délicates alors à l'ordre du jour, elle sortit bientôt du domaine clos des écoles : pour la première fois depuis longtemps, une dispute académique eut l'honneur de captiver l'attention de la foule. M. Thibaut et ses propositions trouvèrent beaucoup de partisans, surtout dans les provinces où avaient été introduites les lois civiles de la France; mais les adversaires ne lui manquèrent pas : le souvenir de l'invasion française était encore trop récent.

Il fut répondu au plan de réforme du publiciste de Heidelberg par une brochure intitulée : *De la Vocation de notre temps pour la législation et la science du Droit*. L'auteur, chose remarquable ! descendait, lui aussi, d'une famille de calvinistes français, réfugiée dans le Palatinat au dix-septième siècle; c'était un élève de G. Hugo, un jeune professeur déjà renommé pour une admirable monographie historique et juridique sur la *Possession romaine*, publiée en 1803. Cet homme excellent, admirable professeur, grand écrivain, ministre intègre, vit encore, comblé de gloire et d'années : il s'appelle Frédéric-Charles de Savigny [2].

La question soulevée par M. Thibaut n'était pas entièrement nouvelle. Les vieilles provinces de la France possédaient un code depuis le siècle dernier; l'Autriche en avait un aussi. L'adversaire de M. Thibaut reprit, en les développant, quelques-unes des thèses soutenues timidement au nom des traditions nationales contre l'innovation des hommes d'État prussiens par Schlosser et J. Moeser, l'auteur de l'*Histoire d'Osnabruck*, que M. Guizot a le premier fait connaître en France. Du reste, M. de Savigny ne se borna pas à une polémique de circonstance : il rédigea, sous une forme rapide, vive, colorée, les doctrines scientifiques qui, depuis un quart de siècle, annonçaient leur avénement prochain. Sur son petit livre, on pourrait écrire pour épigraphe ces belles paroles de M. Portalis, dont les principes ont plus d'un rapport avec ceux de l'*École historique :* « Les codes des peuples se font avec le temps, mais à proprement parler on ne les fait pas. » Et ces autres : « Les lois ne sont pas de purs actes de puissance ; ce sont des actes de sagesse, de

[1] Voir *Ueber die geschichtliche Entstehung des Rechts, eine Kritik der historischen Schule*, par *Gustave Lenz*. 1 vol. in-8, Greifswald, 1854.

[2] *Vom Beruf unserer Zeit für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft*. 3e édit., Heidelberg, Mohr, 1840.—Les enfants de *M. de Savigny*, qui a épousé une fille de *Brentano*, sont revenus à la foi catholique : l'un d'eux, le chambellan et conseiller actuel de légation *de Savigny*, remplit avec autant de talent que de distinction les fonctions d'envoyé extraordinaire et minstre plénipotentiaire de Prusse à *Carlsruhe*.

justice et de raison. Le législateur exerce moins une autorité qu'un sacerdoce. »

Ces saines et rafraîchissantes doctrines ont été le stimulant de la littérature historique de l'Allemagne en ce siècle. Il est important d'en donner un rapide résumé. C'est ce que je vais essayer, d'après les écrits de M. de Savigny lui-même et d'après les travaux de MM. Puchta, Beseler, Stahl, Bluntschli, etc., qui les ont développées et complétées.

Le droit, c'est la vie sociale. *In jure etenim vivimus et movemur et sumus*. Après les liens qui nous rattachent au monde surnaturel, il n'y a pas ici-bas de rapports plus importants, plus universels, plus nécessaires que ceux qui naissent du droit. Ils nous accompagnent dans toute notre existence terrestre : notre naissance, nos plus chères affections, notre vie, notre mort, la terre qui doit nous nourrir et jusqu'au petit morceau de gazon qui doit recevoir notre enveloppe mortelle, tout ce qui constitue en un mot les éléments nécessaires de la vie sociale est objet du droit. Le droit nous intéresse tous, grands et petits, riches et pauvres, savants et ignorants. C'est la science des choses humaines, la *science de la cité*, la première des sciences après la science des choses divines. La connaître, au moins dans sa forme générale, est non-seulement utile : c'est un devoir.

Les lois et les institutions des divers peuples qui se sont succédé ou qui coexistent sur la terre diffèrent par le nom autant que par la forme. Mais l'analyse même la plus superficielle nous convainc qu'elles sont toutes calquées sur le même modèle, qu'elles participent toutes, à divers degrés, à des principes universels, invariables, nécessaires, éternels. Elles sont la manifestation de la vie réelle, de la vie nationale, comme les langues sont le signe de la pensée. Pas de société sans langue, pas de société sans droit. Le droit d'un peuple, c'est la pensée nationale. Connaître le droit d'un peuple, c'est connaître son histoire. Tel peuple, tel droit. Le droit, c'est le peuple, comme le style, c'est l'homme.

Le droit se réalise par la conscience nationale (*Valksbewusstsein*), par la volonté rationnelle du pouvoir national et par la science, qui ont respectivement pour organes la coutume, la législation et la science du droit ou jurisprudence.

L'origine historique du droit est conforme à son origine scientifique. La notion du droit se déduit de l'étude de la nature humaine et des caractères nécessaires de la société humaine. Le droit, c'est la réalisation du bien imposé à l'ordre social, conformément à la loi universelle de l'être, qui est la réalisation du bien. Cette idée du droit gît dans la conscience de tous et de chacun : chez toutes les nations dont l'histoire a conservé le souvenir, elle a été exprimée spontanément et

d'une manière concrète, sous la forme de coutume. « La coutume est escrite ès cœur des citoyens,» disaient les anciens jurisconsultes français; en hébreu, droit et coutume sont synonymes. La coutume est la première incarnation du droit. Cette réalisation spontanée du droit n'est pas irréfléchie, car la nation s'y prête librement pour l'acquit de son devoir moral, la réalisation du bien sous toutes ses formes. Elle n'est pas non plus l'effet du hasard, car elle est logiquement nécessaire comme la réalisation du bien : chez toutes les nations de la terre, la tradition donne au droit une origine divine, et ces légendes ne sont que la traduction du sentiment rationnel de la nécessité du droit. La coutume se forme donc, non comme une institution commode ou utile aux hommes, mais comme expression concrète, comme réalisation positive d'un devoir moral, aux diverses époques et dans les divers pays.

Dès que l'idée du droit s'est incarnéee par le mouvement spontané, réfléchi, logiquement nécessaire et philosophiquement libre de la conscience nationale, le droit a une existence, non pas supérieure au pouvoir national, mais indépendante de lui : il règne à un titre propre. Car la coutume n'engendre pas le droit, elle n'est que le signe auquel on le reconnaît. « La coutume, dit M. Puchta, est pour le peuple qui l'a établie un miroir dans lequel il se reconnaît.» La philosophie et l'histoire s'accordent dans la démonstration de ce fait. Quand même la raison nationale ou le pouvoir national aurait changé, varié, depuis longtemps, quand tous les membres d'une nation considéreraient une coutume existante comme irrationnelle, injuste même, tant qu'elle existe, elle vaut comme droit. C'est pour ce motif aussi que la coutume règne comme droit, alors même que les générations, au milieu desquelles elle s'est formée, auraient disparu depuis longtemps.

La coutume lie la postérité, non comme règle devenue d'utilité sociale, mais comme droit : sa force obligatoire dérive de la force obligatoire du droit, dont elle est le signe. Les générations, au milieu desquelles la coutume s'est formée, n'ont pas *créé* la coutume (on ne crée pas le droit, on le trouve ; le droit *est*, il ne *devient* pas) : elles n'ont été que les instruments libres et rationnels par lesquels elle a été réalisée. La coutume qui s'établit au milieu d'une génération est l'effet de la volonté rationnelle et non du caprice de cette génération : elle résulte de l'ensemble des libres mouvements qui constituent la vie nationale; elle se forme lentement, successivement, par une action publique à laquelle tous prennent part, comme les mœurs, comme les langues. La formation des langues est certes un acte libre et rationnel : il ne nous est pas permis cependant de rejeter radicalement la langue de Joinville, du *Cid* et de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, sous le prétexte que nous n'y avons pas contribué. Depuis le plus ancien mo-

nument de la langue française jusqu'au dernier discours prononcé à l'Académie, cette langue est restée une, quant à sa substance; elle a progressé, varié, mais quant à sa forme seulement. Il en est ainsi de la coutume, du droit. Voyez l'histoire politique et juridique de Rome jusqu'à sa décadence, celle de l'Espagne jusqu'à Charles-Quint, celle de l'Angleterre jusqu'à nos jours. Reculez, autant que vous voudrez, l'origine et la constatation historique de la coutume, dans l'État, la tribu ou la famille patriarcale, elle sera toujours le signe du droit. Cela devait être ; car le droit, c'est la réalisation nécessaire du bien dans la vie sociale. Dans son existence absolue, divine, il préexiste au devoir ; mais humainement, socialement, le devoir absolu préexiste au droit; car Dieu est la personnification du droit absolu, et il n'y a pas de droit contre le droit, ainsi que s'exprime Bossuet.

La langue est le signe de la pensée, mais il n'est pas le seul : l'écriture est le deuxième signe de la pensée. La coutume est le premier signe du droit; la législation en est le second : la coutume est comme la langue du droit ; la législation en est comme l'écriture. La coutume, qui naît avec la société elle-même, exprime le droit dans sa totalité, elle embrasse tous les rapports de droit que la nation comporte, ou plutôt, la coutume, naissant avec les rapports sociaux, s'empare immédiatement de ces rapports pour leur donner une empreinte juridique. A l'apparition de la législation chez une nation quelconque, le droit existe donc réalisé sous une forme concrète. Il y a plus : l'apparition de la législation prouve par elle-même un état de droit déjà avancé. Ainsi donc la loi ne *crée* pas le droit, puisqu'elle en est le signe; non-seulement la loi ne *crée* pas le droit, mais, quand elle apparaît, elle n'exprime pas le droit tout entier. Elle émane du pouvoir national, c'est-à-dire de la nation dans son unité, tandis que la coutume est l'œuvre de la conscience nationale, c'est-à-dire de la nation dans sa variété. Dans les deux cas, c'est la raison nationale, dominée et éclairée par l'idée du droit, qui agit et réalise. La loi est produite par la même nécessité sociale, qui donne naissance à la coutume. Ce caractère de nécessité prend sa source dans le droit lui-même, dont la réalisation est logiquement nécessaire, car il n'est qu'une forme du Bien, et logiquement il ne nous est pas permis de faire le mal. La nation est complétement libre dans la confection de la loi, libre dans le sens philosophique du mot. Mais cette liberté n'est pas *absolue*. Elle est limitée par les limites mêmes du droit : elle ne peut avoir qu'une direction unique, celle du bien. En troisième lieu, la loi n'est pas indépendante des faits concrets qu'elle doit régler : « Les lois, disait M. Portalis, sont faites pour les hommes, et non les hommes pour les lois. » Enfin la liberté nationale n'a pas un pouvoir créateur *absolu :* la loi ne peut recommencer à neuf l'expression et la détermination du droit, comme

la coutume l'a fait à l'origine du monde. Pourquoi? Parce que la liberté humaine, qui a, jusqu'à un certain point, le pouvoir de tout détruire, n'a pas le don absolu de création. C'est l'avis du chancelier Bacon, dans les propositions qu'il fit à Jacques Ier pour l'amélioration des lois anglaises (*A proposal for amending the laws of England*). C'était aussi celui des rédacteurs de la législation civile actuelle de la France. « Quelle tâche, disaient-ils, que la rédaction d'une législation civile pour un grand peuple! L'ouvrage serait au-dessus des forces humaines s'il s'agissait de donner à ce peuple une institution absolument nouvelle, et si, oubliant qu'il occupe le premier rang parmi les nations policées, on dédaignait de profiter de l'expérience du passé et de cette tradition de bon sens, de règles et de maximes, qui est parvenue jusqu'à nous et qui forme l'esprit des siècles.»

Je ne prolongerai pas l'analyse de ces doctrines, si simples et si pures, qui nous mènent bien loin des étranges hypothèses de Hobbes et de Rousseau, du rationalisme pur de Kant et de ses disciples, et des sèches dissertations des docteurs du *Droit naturel*. Si j'ai bien rendu ma pensée, ce qui précède suffira pour donner une idée suffisante du programme de l'*École historique*, au moins pour le but que je me suis proposé. Ces doctrines appartiennent moins, du reste, à M. de Savigny qu'à l'école : l'illustre professeur eut l'honneur de les formuler. On les retrouve, ces doctrines, dans plus d'une page de Platon et d'Aristote, dans le developpement historique de Rome antique, dans l'esprit des institutions libres du moyen âge, dans les écrits de la plupart des docteurs de cette époque, chez Bacon, chez Vico, chez Montesquieu, chez Machiavel, enfin dans ce qu'il y a de meilleur et de plus honnête. C'est le privilége de la vérité d'être toujours ancienne et toujours nouvelle.

Telle est, en peu de mots, l'origine de ce qu'on appelle assez improprement, en France, l'école *philosophique* et l'école *historique*. M. Thibaut se récriait fort quand on voulait l'ériger en chef d'une école dite *philosophique* : il a même écrit une brochure spéciale pour protester contre ces appellations arbitraires (*Ueber die sogenannte historische und nicht-historische Rechtschule*. Heidelb., Mohr, 1838). « On se rend coupable envers moi du plus déplorable mensonge quand on me reproche d'être un contempteur de l'histoire, dit-il. » (P. 19.) Notez que le menteur, c'était Niebuhr. M. Thibaut n'avait pas tout à fait tort : il n'avait eu en vue, lui, qu'une réforme spéciale des lois de son pays, et en cela il n'était pas plus coupable que ne l'avait été Bacon de Verulam, en Angleterre. Disons que le nom d'*école philosophique* est plutôt d'origine française ; il est rarement prononcé en Allemagne. C'est que les ouvrages de M. de Savigny ne sont pas moins philosophiques que ceux de M. Thibaut. L'illustre vieillard, dont tous les

écrits sont des modèles de modération, d'urbanité et de bon ton, parce qu'ils respirent le souffle de la science véritable, s'anime quand on semble lui reprocher de méconnaître les droits légitimes et la dignité de la réflexion et de la raison de l'homme dans la formation des institutions et dans la conduite des affaires humaines. Ce n'est pas moi qui le contredirai.

Le secret de ces malentendus est facile à découvrir. M. Thibaut ne poursuivait que la résolution d'une question unique, celle de la codification générale des lois de tous les États allemands, *en dehors* des doctrines de Bentham. Pour M. de Savigny et ses amis, cette question était accessoire et une conséquence minime de doctrines plus vastes, plus générales. La codification française était sortie du mouvement de la Révolution; pour ce seul motif, on s'habitua, à tort ou à raison, à taxer les partisans de la brochure de M. Thibaut et de la codification allemande d'un penchant prononcé pour toutes les conséquences du mouvement français et pour le rationalisme exclusif. Par contre, les Français, surtout, jouissant en paix, mais au prix de torrents de sang innocent dont ils oublient parfois le souvenir, de leurs institutions civiles, n'étaient pas éloignés de traiter M. de Savigny et tous les bons esprits qui suivaient le même drapeau de partisans entêtés du passé, de réactionnaires, d'ennemis des lumières, etc. Ces injustes et fausses appréciations proviennent d'une connaissance tout au moins incomplète de la polémique qui remua si profondément les écoles au delà du Rhin.

Le mérite inappréciable de M. de Savigny et de ses comilitants est d'avoir dégagé scientifiquement la politique et le droit des entraves de l'abstraction et de l'idéalisme, d'avoir ramené ceux qui étudient les sciences d'utilité humaine au sentiment de la réalité et d'avoir dissipé les nuages derrière lesquels s'abritaient des systèmes puissants, je le veux bien, par les prodigieux effets d'esprit qu'ils ont dû coûter, mais arbitraires et contraires au bon sens de tous les lieux et de tous les temps. Ce n'est pas un amour suranné pour une vaine érudition ni un mesquin esprit de réaction et d'intolérance irrationnelle qui ont conduit tant de grandes intelligences à une conclusion identique. L'histoire, c'est M. Cousin qui l'a dit, est le flambeau de la philosophie. C'est l'expérience des siècles, le récit laborieux de six mille ans d'essais plus ou moins complets pour la réalisation du droit, dont tout homme venant en ce monde a une idée rationnelle. C'est le monument vivant de la sagesse et des faiblesses humaines, le tableau fécond en enseignements de la lutte éternelle du bien et du mal. Homère vante la sagesse d'Ulysse « qui avait vu les villes et reconnu l'esprit de beaucoup d'hommes; » dans le langage familier, on dit souvent d'un homme très-ordinaire : C'est un homme sage, il a du bon sens, il a

beaucoup voyagé. Eh bien, l'histoire c'est le voyage aux lointains pays de la vérité et de la justice. C'est un terrain impartial et neutre où les esprits les plus opposés se rencontrent et déposent leurs préjugés. Celui qui l'a parcouru avec droiture et attention en rapporte des fruits inestimables. Il a vu le droit, la *recta ratio summi Jovis* dont parle Cicéron, préexistant à la naissance des sociétés humaines; il a observé les efforts de ces sociétés pour organiser librement, par leur propre activité, sous la garde de Dieu, les conditions nécessaires de leur existence et de leur développement; il s'est convaincu jusqu'à l'évidenc que les peuples ont besoin du droit pour les guider, comme la terre a besoin du soleil pour l'éclairer; et il a assisté, pour ainsi dire, au travail séculaire qu'ils se sont imposé pour s'assimiler, les uns plus tôt, les autres plus tard, tous suivant leurs moyens, leurs forces et surtout leurs mérites, les rayons de la justice éternelle.

La voie était ouverte par les nobles efforts de l'*École historique*, dont le succès fut triomphal. Niebuhr venait de publier son *Histoire romaine;* bientôt, nouveau conquérant germanique, il allait commencer la série de ses expéditions capitolines et arracher, des débris qu'avaient accumulés les siècles, les précieux palimpsestes de Vérone. En même temps, l'abbé Maï devait retrouver les longs fragments de la *République* de Cicéron. Les richesses scientifiques s'amoncelaient. Le caractère national s'était retrempé dans le malheur. La Germanie tout entière, avec ses grands hommes, ses antiques institutions et sa gloire, semblait comme sortir de la poussière d'une bibliothèque. M. de Savigny, un des premiers, avait mis la main à l'œuvre. C'est en 1815 qu'il publia le premier volume de son *Histoire du droit romain au moyen âge*. Ce chef-d'œuvre de saine érudition et de patiente sagacité est plutôt une histoire politique du moyen âge qu'une monographie juridique. Presque en même temps, M. K. F. Eickhorn mettait au jour la première édition de son *Histoire politique et juridique de l'Allemagne* (*Deutsche Staats und Rechtsgeschichte*, 4 vol. in-8°. La cinquième édition a paru à Gœttingen en 1843.). A partir de 1815 aussi, parut à Berlin le *Journal pour la science historique du droit* (*Zeitschrift für geschichte Rechtswissenschaft*), rédigé par MM. de Savigny, Eickhorn, Gœschen, Klenze et Rudorff, et dans lequel écrivirent les historiens et les jurisconsultes les plus distingués de l'Allemagne. C'est dans cette revue que M. J. Grimm, l'historien de la langue et des antiquités des Germains, publia ses beaux articles sur la *Poésie dans le droit*.

Après les courtes observations que j'ai présentées plus haut sur l'origine et les principes de l'*École historique*, les lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec le mouvement de la littérature historique de l'Allemagne de nos jours ne seront plus étonnés de la fréquente

citation du droit à propos de l'histoire, ni réciproquement de la mention constante de l'histoire à l'occasion de travaux qui, pour beaucoup de jurisconsultes, semblent être du domaine exclusif de la littérature juridique. Par histoire du droit, *Rechtsgeschichte*, les Allemands n'entendent pas seulement une série de recherches spéciales sur des questions de jurisprudence proprement dite, mais un tableau complet de l'histoire politique, civile et religieuse d'un peuple donné : c'est en ce sens, par exemple, que les belles leçons de M. Guizot sur l'*Histoire de la civilisation en France* seraient intitulées par un Allemand : histoire du droit français. L'Allemagne possède aujourd'hui une quantité innombrable de travaux de ce genre.

Chaque État, chaque province, chaque ville, pour ainsi dire, a son *Histoire politique et juridique*, dans laquelle les sources historiques, les faits et les institutions politiques, civiles et religieuses sont étudiés et exposés avec une érudition merveilleuse. Il me serait impossible de citer ici, même sommairement, les plus remarquables ouvrages. M. Costa, de Leibach en Carinthie, a donné récemment une excellente *Bibliographie de l'histoire politique et juridique de l'Allemagne* (*Bibliographie der Deutschen Rechtsgeschichte*, 1 vol. in-8, Brunswick, 1858). Ce catalogue raisonné, qui est loin d'être complet, contient pourtant près de quatre mille numéros d'ouvrages historico-juridiques, presque tous publiés dans les quarante dernières années. Je ne parlerai pas, l'espace me manque, de l'immense quantité de thèses, de discours académiques, de mémoires, d'articles de revue, etc., etc., qui ont vu le jour au delà du Rhin dans le même espace de temps. Il suffira de dire qu'en Allemagne nul n'est réputé savant, s'il n'a écrit au moins un mémoire (*eine Abhandlung*), qui prouve son travail et son érudition, à défaut d'autres mérites. Dans les établissements d'enseignement moyen, chaque professeur doit, à son tour, lire quelque dissertation savante à la fin de l'année scolaire, à la rentrée des classes, et dans beaucoup d'autres circonstances encore : j'en ai connu qui se préparaient depuis deux ans à la composition d'un petit travail historique, destiné à être lu dans une de ces solennités. Je cite ce fait pour donner une faible idée de l'ardeur que les Allemands apportent maintenant dans l'étude de l'histoire.

La recherche et la critique des sources historiques étaient négligées depuis longtemps, parce qu'elles auraient été la condamnation des erreurs et des préjugés à la mode. L'*École historique* n'avait pas les mêmes raisons d'égarer le bon sens national : elle avait ramené le goût nécessaire des travaux historiques; sa tâche n'aurait pas été complète, si elle n'avait restauré en même temps l'étude des sources historiques. On recommença avec une nouvelle ardeur le délicat, utile et ingrat travail, auquel Pistorius, Struve, Reuber, Freher, Goldast,

Senkenberg, Lindenbrog, Schiller, Meibom, Leibnitz, Schannat, Mencken, et d'autres, ont attaché leur nom dans les siècles passés. Libre des préjugés dont ses devanciers n'avaient pas toujours su assez se dépouiller, la génération nouvelle, désirant asseoir sur des bases certaines le monument de l'histoire de la pâtrie, ne négligea aucun effort pour rassembler les meilleures sources possibles. Un modèle de cette infatigable patience, dont les Allemands semblent avoir aujourd'hui le monopole, est la publication des *Monumenta Germaniæ historica*, sous la direction de M. Pertz, bibliothécaire à Berlin, lequel, soit dit en passant, débuta, en 1819, par une bonne *Histoire des maires du palais sous les Mérovingiens*. Cette splendide collection, qui compte actuellement quatorze énormes volumes in-folio, est digne d'être placée à côté des *Scriptores* de Muratori et des Bénédictins de France ou de la collection des Bollandistes.

Des travaux d'un autre genre, mais non moins utiles, méritent d'être cités à côté de ceux-là : je veux parler des *Régestes*. Comme modèles du genre, je nommerai les *Regesta Pontificum Romanorum* de M. Joffé, et les *Régestes de l'Empire germanique*, auxquels M. Boehmer, de Francfort, travaille depuis plus de trente ans. Ce dernier ouvrage, une des plus vastes entreprises scientifiques de notre siècle, est un tableau raisonné et critique, d'après les sources originales, de tous les actes officiels, faits et gestes des empereurs germaniques, depuis Charlemagne jusqu'au quatorzième siècle. Le lecteur peut y suivre, jour par jour, avec la connaissance exacte des lieux et des dates qui y sont indiqués soigneusement, toute la vie politique des Germains, pendant cinq cent cinquante années de l'époque la plus obscure de l'histoire moderne. J'ajoute que, depuis une trentaine d'années, il n'est pas rare de voir l'auteur d'une monographie historique ajouter à son livre, sous forme d'appendice, les *régestes* de son héros. M. de Raumer a accompli ce travail sur l'histoire des Hohenstaufen ; plus récemment, M. Ficker, professeur à l'université d'Insprück, l'a imité dans son *Reinald de Dassel, archevêque de Cologne et chancelier de Frédéric Ier de Hohenstaufen*. A ceux qui ont l'habitude d'étudier l'histoire par eux-mêmes, je n'ai pas besoin de faire remarquer les immenses avantages de ces savants classements des sources originales toujours rigoureusement indiquées : ils épargnent très-souvent aux hommes studieux des semaines de lectures et de recherches.

Disons en quelques mots les caractères généraux de toute cette littérature historique et les principaux résultats qu'elle a produits jusqu'à nos jours. Ce qui distingue incontestablement tous les ouvrages qui nous viennent d'au delà du Rhin, c'est une érudition vaste et bien nourrie, une connaissance approfondie des sources originales, et, en général, une impartialité digne des plus grands éloges dans

toutes les questions où les intérêts vitaux du protestantisme ne sont pas en jeu : je fais cette dernière réserve pour les écrivains protestants. Les historiens allemands n'avancent aucun fait, sans indiquer avec précision les sources sur lesquelles il leur paraît s'appuyer. Voilà pourquoi il est si rare de voir, même les plus ordinaires d'entre eux, se perdre dans des généralités vagues et déclamatoires. Les généralités, permises au génie, cachent trop souvent l'insuffisance des études et l'ignorance des sources. Ce mérite des historiens allemands, que je cherche à faire ressortir ici, est dû principalement aux fortes doctrines de l'*École historique*, pour laquelle l'étude positive des institutions politiques, civiles et religieuses est inséparable de l'analyse des faits : pour elle, l'histoire n'est pas le récit plus ou moins bien fait de la vie des princes, des batailles qu'ils ont livrées et des provinces qu'ils ont conquises, la littérature historique ne doit pas servir à légitimer avec complaisance des systèmes de panthéisme révolutionnaire; mais elle est avant tout le tableau du droit national, c'est-à-dire du développement de la vie nationale, se développant autour des principes universels et nécessaires qui sont les fondements de toutes les sociétés humaines.

La propagation des principes de l'*École historique* avait été accélérée par les événements du commencement de ce siècle et ceux de la fin du siècle dernier : à leur tour, les efforts scientifiques de l'école fortifièrent et développèrent les idées nationales qui l'avaient favorisée à sa naissance. Le moyen âge, qu'on affectait de tant mépriser depuis le seizième siècle, fut réhabilité dans tout ce qu'il eut de vrai, de bon et de beau. L'on put même craindre un instant qu'un enthousiasme passionné ne produisît presque autant de mal que n'en avait causé auparavant le mépris le plus ignorant et le plus injuste. Les Allemands furent tout étonnés d'apprendre que leur littérature était plus ancienne que Luther : ils ne dédaignèrent plus les poëtes des douzième et treizième siècles, même après la lecture des poésies sceptiques de Gœthe. L'Allemagne tout à coup eut son *Iliade :* les *Niebelungen*, trop rabaissés et trop vantés, furent portés aux nues. Il en existe actuellement plus de vingt éditions différentes. Fr. Schlegel, MM. Grimm, Mone, C. Simrock, etc., consacrèrent leurs veilles et leurs talents à l'étude et à l'exposition des origines littéraires. M. J. Grimm travaille actuellement avec son frère à un vaste dictionnaire grammatical et historique de la langue allemande : ce grand ouvrage complétera la *Grammaire allemande*, dont le même auteur a, il y a déjà longtemps, publié les quatre volumes. Des enthousiastes prétendent qu'il sera pour l'Allemagne ce que le *Dictionnaire de l'Académie* est pour la France : ce serait à désirer.

Les splendides et gracieuses productions des artistes du onzième au

seizième siècle, œuvres de goût et de raison autant que de spiritualisme chrétien, furent tirées, elles aussi, d'un injuste oubli. Les cathédrales de Magdebourg et de Cologne, qui avaient servi de magasin à fourrage pendant les guerres de l'empire français, et d'autres chefs-d'œuvre de l'art ogival furent honorés comme des monuments nationaux, en attendant qu'ils le soient comme d'admirables sanctuaires catholiques. Un roi protestant, qu'on a entendu invoquer plus d'une fois les *droits historiques*, le roi actuel de Prusse, poussé autant par ses instincts naturels que par la conscience populaire, donna de grands et généreux subsides pour aider à la restauration et à la continuation des constructions dues à la piété et à la science des siècles papistes. Étrange retour des choses d'ici-bas ! on vit un prince protestant, amateur passionné du *gothique*. Le *Dom* de Cologne et le nom d'un de ses plus dignes pontifes servirent de signes de ralliement aux généreux défenseurs d'une noble cause, trop longtemps tenue sous le boisseau, même dans les siècles de prétendu libre examen. Aujourd'hui, le mouvement de la restauration de l'art, dont la source et les origines sont exclusivement catholiques, est en Allemagne à la hauteur de celui de la France. Grâce à des hommes comme M. Auguste Reichensperger, qui soutient les droits de l'Église au parlement de Berlin avec autant de talent qu'il en met à défendre sa gloire et celle de ses artistes et de ses enfants dans le passé, la cause est gagnée en principe. Aussi je n'ai pas été étonné d'apprendre récemment que, dans le grand-duché de Mecklenbourg, un des plus intolérants États protestants de l'Allemagne, le chef de l'Église (*oberbischaf*) a ordonné de bâtir tous les nouveaux monuments religieux en style ogival.

L'étude sérieuse des sept premiers siècles de l'empire germanique amena encore d'autres révélations. Les fables sur le despotisme aux siècles moyens, sur les abus révoltants d'une théocratie altière et sans entrailles, sur l'étouffement de la pensée humaine au siècle de saint Thomas d'Aquin, de Dante, de Giotto et de Cimabuë, allèrent rejoindre les autres préjugés du vieux temps. En comparant la vie libre et fière des Germains, depuis Charlemagne jusqu'aux Hohenstaufen, aux théories despotiques de la *renaissance*, on fit d'amères réflexions sur les promesses du seizième siècle. On vit clairement quelles causes à jamais déplorables avaient achevé de troubler et de rendre désormais impossible l'antique unité de l'empire de Frédéric Barberousse. Le droit germanique, le droit national, dû à la volonté libre et spontanée des ancêtres, fut vengé de sa trop rapide défaite par le droit formulé dans les compilations de Justinien (*Jus Cæsareum*). L'*École historique*, dont les doctrines avaient été formulées par des *romanistes*, aboutissait ainsi à une conséquence opposée, sinon aux intentions positives de ses fondateurs, du moins à toutes leurs sympathies scientifiques. Le droit romain, qui

depuis longtemps avait les préférences des universités, des lettrés et des princes, perdit son prestige. L'*École historique* se partagea en *romanisants* et en *germanisants*. La controverse dure encore, comme l'attestent les récents travaux de MM. G. Beseler, S. W. Unger, Esmasch, F. de Hahn, Roder et C. A. Schmidt. Elle n'est pas, comme on pourrait le croire, purement académique; mais elle est à la fois politique et religieuse. Politiquement, le progrès est plutôt dans le passé germano-chrétien, éclairé des lumières accumulées pendant quatre siècles, que dans le passé romain.

C'est au Christianisme, à l'Église, que devait surtout profiter cette savante et impartiale analyse historique. Le Christianisme n'est pas un système, on l'oublie quelquefois. C'est un fait, le plus grand des faits historiques : aveugle qui ne le voit pas ! Aussi l'historien sincère sera chrétien d'esprit, s'il ne l'est de cœur. Je ne puis m'occuper ici de la renaissance de la vie catholique, qui commence avec les conversions du comte de Stolberg, de Fr. Schlegel, Ch. L. de Haller, Z. Werner, Ad. Müller, Jarke, G. Philipps, Herbst, Haas, Hurter, Binder et de tant d'autres protestants de cœur et de science. Les catholiques rompirent enfin leur trop long silence ; et le succès dont leurs légitimes efforts furent couronnés a prouvé une fois de plus qu'il ne faut jamais se taire quand on veut faire entendre la vérité. Le nom du vieux Gœrres, que l'on avait surnommé la cinquième puissance, est devenu européen. La plupart des historiens protestants, que la vérité ne parvint pas à toucher complétement, eurent au moins la noble franchise de lui rendre hommage. Un des plus consolants caractères du mouvement scientifique auquel l'*École historique* a attaché son nom, c'est la réhabilitation des âges catholiques par la plume d'écrivains protestants : MM. Fr. de Raumer, H. Léo, Stenzel, Barthold, Neander, Voigt, Ranke, W. Menzel, etc., étudièrent l'histoire de l'Église, la vie de ses pontifes et de ses enfants les plus décriés par une audacieuse ignorance, les institutions canoniques, l'influence bienfaisante des siècles catholiques, avec plus de respect, plus de bonne foi et surtout de science que beaucoup de nos catholiques. L'*École historique*, fondée par des romanistes, était devenue germaniste : elle ne tarda pas à arborer le vieux drapeau germano-chrétien. Espérons que le présent achèvera de se réconcilier avec le passé pour aplanir les voies de l'avenir. Les espérances sont bonnes. L'Église, fécondée par le sang de saint Boniface, est aujourd'hui plus prospère au fond qu'elle ne l'a été depuis quatre siècles. Elle fera de nouveaux efforts, tout l'annonce, et ces efforts seront dignes de la cause qu'ils doivent servir. La chaîne des temps se déroule avec une impassible sérénité. Libres, nous sommes maîtres d'en compter les anneaux plus ou moins vite, soit en reculant, soit en avançant; mais nous ne pouvons la briser sans

nous briser nous-mêmes. S'il se présente un nœud, il ne s'agit pas, pour vaincre la difficulté, de le couper avec l'épée d'Alexandre, mais de le dénouer avec la patience et la constance des enfants de la liberté chrétienne, c'est-à-dire de la vérité et du bien. Un grand évêque français, saint Hilaire de Poitiers, disait déjà, il y a quinze siècles : *Ecclesia hoc habet proprium : dum persecutionem patitur, floret; dum opprimitur, crescit; dum contemnitur, proficit; dum læditur, vincit; dum arguitur, intelligit; tunc stat quum superari videtur.*

P. DE HAULLEVILLE.

LE PÈRE DE RAVIGNAN

PAR M. POUJOULAT [1].

La vie du P. de Ravignan, c'est l'histoire de la Religion en France durant un quart de siècle.

En effet, Gustave de Ravignan achevait ses études et entrait dans l'adolescence au moment le plus solennel de cette histoire, aux jours de la captivité de Pie VII. Fils spirituel de M. Frayssinous, il était appelé à le continuer, trente ans après, avec un succès toujours croissant : les conférences et les retraites de Notre-Dame devaient être le grand événement de la chaire catholique sous la monarchie de Juillet, comme les conférences de Saint-Sulpice en avaient été le grand événement au temps de l'Empire.

Activement mêlé d'ailleurs à une époque féconde en vicissitudes, le P. de Ravignan avait été atteint par les ordonnances de juin 1828, première occasion de cette lutte pour la liberté d'enseigner, qui donna naissance au *Correspondant*, et qui, reprise par le P. Lacordaire et M. de Montalembert en 1831, n'a cessé d'être la pensée de prédilection des Catholiques jusqu'à la transaction de 1850. L'éloquent Jésuite avait pris sa part entière de nos longs combats; il était le conseil principal de M. de Montalembert dans sa grande campagne de 1844, où le droit de libre discussion permit à un petit nombre d'hommes de cœur de prolonger si glorieusement et si longtemps le débat ouvert sur cette question fondamentale. Plus tard, comme on sait, l'homme de Dieu se retrouvait encore derrière M. l'abbé Dupanloup durant les mémorables conférences dont la loi de 1850 est sortie.

C'est du reste une admirable histoire que celle de ce grand serviteur de Dieu.

Fils puîné d'un gentilhomme des bords de l'Adour, Gustave de Ravignan, après un court épisode de vie militaire, voua au sacerdoce de la justice une jeunesse immaculée, une éloquence d'une maturité précoce, et l'un des plus nobles cœurs qui aient battu sous la toge.

[1] Le P. de Ravignan, *Sa Vie, ses Œuvres*. 1 vol. in-8°. Paris, Douniol.

« Ce n'était pas seulement, dit M. Poujoulat, ce n'était pas seulement le plus pieux des jeunes gens, on n'en trouvait pas de plus séduisant. Avec ses traits d'une fine régularité et d'une expression charmante, avec ses yeux superbes, ses beaux cheveux noirs bouclés et ses vêtements d'une coupe toujours élégante, on eût pu le prendre d'abord pour quelqu'un d'assez occupé de la terre. Mais tout cela tenait à un état moral d'une hauteur soutenue, et dont le secret était le désir continuel de bien faire et de monter sans cesse. Cet homme du monde, que le monde recherchait et qui restait plus haut que lui, avait un sentiment profond de la dignité humaine : il avait vu, avec l'œil de la foi, l'empreinte divine dont notre nature se trouve marquée, et c'est pourquoi il soignait en quelque sorte son être tout entier; il soignait son âme, son esprit et jusqu'à son extérieur. Ce n'était chez lui que le complément du beau moral : le chrétien ne se laissait jamais oublier. Il se montrait plein d'attrait et il inspirait le respect ; il était à la fois très-aimable et réservé sans efforts. Sa gaieté ne dépassait jamais certaines limites ; il se mêlait à son esprit une pointe d'ironie qui se tournait en agrément et ne blessait pas. Il parlait avec une noble aisance et disait éloquemment les choses les plus simples, grâce aux vibrations de sa voix douce et sonore. Lorsqu'il exprimait ses sentiments ou ses pensées, il les exprimait de haut ; il n'affectait pas d'imposer ses idées, mais, à mesure qu'on l'entendait, on était à lui. Il était né supérieur, il était né premier. »

Le jour même où le jeune conseiller auditeur conclut pour la première fois en audience publique, l'un des vétérans du barreau, homme d'affaires consommé, mais en même temps l'esprit du monde le moins fasciné par les agréments extérieurs et la distinction du langage, Tripier s'écria que, depuis quarante ans qu'il était au Palais, il n'avait point assisté à un début d'autant d'éclat.

Mais Dieu ne voulait que montrer ce jeune homme à la magistrature. Gustave de Ravignan était entré à la Cour de Paris en 1817, et, dès 1819, il se sentait attiré vers un autre sacerdoce.

« Un jour, raconte son historien, un jour, dans un petit cercle (c'était en 1820), la conversation s'engagea sur la Religion et sur les Jésuites. Les croyances catholiques et la Compagnie de Jésus furent attaquées ; Gustave de Ravignan les défendit. Bientôt toute la véhémence des agresseurs se dirigea contre la célèbre compagnie ; notre jeune conseiller auditeur répondit avec force, rectifiant les faits, confondant les calomnies, prouvant l'innocence ; puis, tout à coup, à la suite de quelques nouvelles paroles où débordaient ses convictions historiques et religieuses, il se lève, l'œil en feu, superbe de vérité, de foi et d'audace, et s'écrie : « Je mourrai Jésuite. »

Sa mère, toute pieuse qu'elle fût, combattit tant qu'elle put cette vocation naissante ; mais tous ses efforts ne purent la retarder que de trois ans. Le 29 avril 1822, Gustave de Ravignan entrait au séminaire d'Issy.

Quelques jours après, malgré d'éloquentes instances du procureur général de Paris, M. Bellart, le magistrat démissionnaire recevait la tonsure des mains de son confesseur, M. Frayssinous, sacré ce jour-là même évêque d'Hermopolis : touchant et beau spectacle comme on en trouve dans l'histoire de l'Église !

« Lorsque Ambroise baptisait Augustin, dit M. Poujoulat, il ne savait pas que ce nouveau chrétien serait le plus sublime et le plus profond docteur de notre foi ; mais, quand l'évêque d'Hermopolis ouvrait la barrière à une vocation qui lui était si connue, il savait bien quel apôtre allait se lever pour la gloire de l'Église. Il répéta plusieurs fois à madame de Ravignan : « Je « vieillis, votre fils est destiné à me remplacer à Saint-Sulpice. »

Au mois de novembre 1822, notre séminariste faisait un pas plus décisif encore, il entrait au noviciat de la Compagnie de Jésus. Il achevait alors sa vingt-septième année. Écoutons-le lui-même :

« Un homme lassé du monde le quitta. Peut-être les passions ardentes de la jeunesse avaient traversé violemment son âme ; il cherchait un abri. Il a conçu un profond désir de se venger de lui-même et de sa vie par des fatigues utiles au prochain.

« Il crut alors, et il croit encore aujourd'hui, que le grand mal de notre temps est l'absence totale de subordination et d'obéissance parmi les hommes. Désabusé des vaines illusions, des chimères de l'indépendance, il avait soif d'obéir ; il en ressentait le besoin immense ; il invoquait l'obéissance comme l'asile sauveur qui devait protéger sa dignité d'homme et lui assurer la possession de la véritable liberté, l'affranchissement de l'âme.

« Le travail des exercices spirituels achève de lui montrer la lumière et de lui tracer sa voie, il frappe à la porte de la Compagnie de Jésus.

« Placé encore sur le seuil, le candidat de la vie religieuse connaîtra d'avance, à cette heure solennelle, toute l'étendue des devoirs que la Compagnie dicte à ses membres ; il doit savoir, il saura quel est l'esprit qui l'anime dans toute sa vérité ; libre, il se décidera.

« Êtes-vous prêt, lui demande-t-on, à renoncer au siècle, à toute posses-« sion comme à tout espoir de biens temporels ? Êtes-vous prêt à mendier, « s'il le faut, votre pain de porte en porte pour l'amour de Jésus-Christ ? — « Oui.

« Êtes-vous disposé à vivre en quelque pays du monde et en quelque em-« ploi que ce puisse être, où les supérieurs jugeront que vous serez plus « utile pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes. — Oui.

« Êtes-vous résolu d'obéir aux supérieurs, qui tiennent pour vous la place « de Dieu, en toutes les choses où vous ne jugerez pas la conscience blessée « par le péché ? — Oui.

« Vous sentez-vous généreusement déterminé à repousser avec horreur, « sans exception, tout ce que les hommes esclaves des préjugés mondains « aiment et embrassent ; et voulez-vous accepter, désirer de toutes vos forces « ce que Jésus-Christ Notre-Seigneur aima et embrassa ? — Oui.

« Consentez-vous à vous revêtir de la livrée d'ignominie qu'il a portée, à « souffrir comme lui, par amour et par respect pour lui, les opprobres, les « faux témoignages et les injures, sans toutefois y avoir donné sujet?... »

« Il faut répondre : et, grâces immortelles en soient rendues à la bonté de Dieu, j'ai répondu : « OUI. — Vous passerez pour fou. — Oui, cela me « convient. »

Est-ce que tout cela n'est pas admirable?

Mais, alors comme aujourd'hui, tout le monde n'en jugeait point ainsi. Les préjugés de la Révolution, ceux de l'incrédulité, ceux de la magistrature, les rancunes jansénistes, la lecture des *Provinciales*, se dressaient comme autant de montagnes entre les Jésuites et l'Opinion. Or les gouvernements les plus absolus comptent avec l'Opinion; que sera-ce des gouvernements appuyés sur la tribune?

Aussi les Jésuites n'avaient-ils en France qu'une existence semi-clandestine. Quelques évêques leur avaient confié leurs petits séminaires, et les élèves y affluaient à l'envi. M. Royer-Collard, alors président du conseil d'instruction publique, insista, au nom du monopole universitaire, pour que l'enseignement fût interdit aux Jésuites. Louis XVIII, qui ne passait point pour gouverné par le clergé, put accepter la démission de M. Royer sans soulever d'orage; l'attention publique était ailleurs. Mais la tourmente grossit quand Charles X fut roi. Les Jésuites étaient regardés comme ses conseillers secrets et comme ennemis, ainsi que lui, des institutions nouvelles. Un cri formidable s'éleva contre ces religieux. Un émigré, le comte de Montlosier, se fit le porte-voix de l'opposition; il dénonça comme illégale la présence des Jésuites au sein du royaume. On se demandait sérieusement si l'édit de Louis XV, qui supprimait la Compagnie de Jésus, n'était pas une loi j'ai presque dit fondamentale de la monarchie restaurée. On invoquait d'ailleurs un décret de Napoléon contre les *Pères de la foi*.

La Chambre des pairs accueillit la dénonciation de M. de Montlosier. Un an après, l'ancien rapporteur de cette Chambre, devenu garde des sceaux, M. Portalis, proposait au roi d'interdire l'enseignement aux Jésuites. On parvint à persuader à Charles X que, s'il ne prenait cette mesure, il compromettrait le sort du clergé et peut-être même celui de l'État. Trois prélats consultés par le roi, MM. Frayssinous, de Quélen et de Cheverus, tout contraires qu'ils fussent à la mesure proposée, n'osèrent la déclarer condamnable si la politique la rendait nécessaire, et le pape Léon XII se prononça dans le même sens. Charles X céda et les colléges des Jésuites furent fermés[1]. La liberté, dès lors, eût paisiblement dénoué le nœud gordien; mais, à cette époque, le monopole

[1] On trouve dans l'ouvrage de M. Poujoulat de curieux extraits des notes inédites laissées par M. Frayssinous sur cet acte si regrettable du règne de Charles X.

de l'enseignement était considéré comme quelque chose d'inhérent à la souveraineté, et l'État aurait cru abdiquer s'il n'eût été le maître d'école universel.

Toutefois la sollicitude des évêques et celle des pères de famille catholiques était éveillée ; elle ne pouvait plus se reposer qu'elle n'eût obtenu justice. Des ordonnances du 16 juin 1828 naquit l'*Association pour la défense de la religion catholique*, et il nous sera permis de rappeler que le *Correspondant* fut son organe. Par un de ces hasards qui ne sont que l'*incognito* de la Providence, la Charte de 1830 inscrivit la liberté de l'enseignement dans notre droit public. On n'a pas oublié le procès de l'École libre, débattu à la barre de la Chambre haute en 1831, par deux hommes qu'on peut louer partout excepté dans ce Recueil, et dont je ne veux dire qu'une chose, c'est qu'ils sont restés jusqu'à ce jour fidèles à la bannière de leur jeunesse[1]. Dans ce débat même, M. Persil prenait l'engagement de donner par une loi pleine satisfaction aux amis de la liberté d'enseigner.

Un premier bill pour l'accomplissement de cette promesse fut présenté par M. Guizot en 1836. Mais les passions du temps introduisirent, sous forme d'amendement, dans ce projet de loi une disposition hostile à l'enseignement donné par des congrégations religieuses. Cet amendement faussait radicalement la pensée large et libérale de la loi. M. Guizot et M. Saint-Marc Girardin le combattirent avec loyauté; n'ayant pu l'empêcher de prévaloir, ils abandonnèrent un projet qu'un tel amendement dénaturait tout à fait.

Un nouveau bill fut proposé en 1841, mais il ne put aboutir. Il en fut de même du bill de 1844.

Cependant la sphère du débat s'était agrandie : on avait senti que la question vraie, c'était la liberté de l'Eglise, dont la liberté d'enseigner n'était qu'un corollaire. Le *Comité de la liberté religieuse* fut constitué, avec l'approbation du P. de Ravignan, et sur son conseil.

Aussi bien, depuis dix années surtout, les Catholiques avaient-ils singulièrement grandi.

En 1835 et 1836, l'abbé Lacordaire, avec un incomparable éclat et le succès le plus inouï, avait fondé une œuvre dont l'esprit de vie ne s'est pas retiré un seul jour, un seul instant, depuis vingt-quatre ans : les conférences de Notre-Dame de Paris. Après quoi, se dérobant à tous les triomphes de la parole, il était allé s'enfermer comme novice au fond d'un cloître de l'Italie, d'où il devait revenir pour opérer en toute liberté l'une des choses sans contredit les plus extraordinaires de cette époque, le rétablissement en France de l'ordre des Frères Prêcheurs.

[1] Le P. Lacordaire et M. de Montalembert.

Après lui, le P. de Ravignan avait occupé la chaire de Notre-Dame. Avec quel charme! avec quelle onction! avec quelle autorité! avec quelles bénédictions d'en haut! C'était lui qui avait eu la pensée, si apostoliquement audacieuse alors, des retraites de Notre-Dame et de la magnifique communion générale qui les couronne.

Tout a été dit au reste sur ces conférences si diversement belles du P. de Ravignan et du P. Lacordaire : tout, si ce n'est seulement qu'on n'a pas fait assez ressortir peut-être un caractère qui leur est commun et qu'elles partagent avec celles de M. Frayssinous; je veux dire le besoin de rendre la vérité aimable et persuasive, besoin inséparable du désir de gagner les âmes et qui, depuis l'*Exposition* de Bossuet, n'a cessé de faire le fond de la prédication et de la controverse catholiques. Nul n'avait imaginé d'insinuer encore que ce fût là trahir la religion.

Quoi qu'on en ait dit depuis, les Catholiques avaient ainsi gagné du terrain; ce n'était pas en présence des communions générales de Notre-Dame qu'on pouvait le méconnaître. Les adversaires tentèrent une diversion : après douze ans de tolérance et de liberté, ils se souvinrent tout à coup des Jésuites. Une résolution de la Chambre des députés mit le gouvernement en demeure de faire exécuter contre ces religieux ce qu'on appelait les lois de l'État.

Partout où il y a des hommes, il y a place pour la passion et pour l'injustice. Mais c'est l'honneur des institutions qui admettent la discussion des affaires publiques que le mal du moins n'y est pas sans contrepoids et sans remèdes. Au dix-huitième siècle, sous un gouvernement absolu, par l'ordre d'un roi qui n'était point impie, Charles III, la catholique Espagne avait vu tous les Jésuites du royaume enlevés dans une même nuit de leurs cellules, bannis sans jugement et transportés loin de leur pays. Et pas une voix ne s'était élevée, pas un Espagnol n'avait réclamé. En France, en 1845, les lois révolutionnaires furent déclarées en vigueur contre les Jésuites. Mais une voix puissante [1] protesta du haut de la tribune; mais, parmi les Catholiques, la presse quotidienne fit son devoir; mais M. de Vatimesnil publia, sur la question de droit, des Mémoires irréfutables, M. Lenormant sa brochure sur les *associations religieuses*, et le P. de Ravignan son admirable livre *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites*, qui arracha au dernier des Jansénistes, à M. Royer-Collard, cet énergique aveu : « Sparte a passé, les Jésuites ne passeront pas. »

Et ce ne furent point là des paroles perdues. En dépit du vote de la Chambre, le gouvernement de Juillet recula devant l'emploi de la force contre les Jésuites; il eut recours aux négociations; il s'adressa

[1] M. Berryer.

au Saint-Siége. Le Souverain Pontife ne fit aucune concession; le Général crut devoir en faire une : il conseilla aux Jésuites de France de se disséminer et de vivre çà et là par petits groupes de trois ou de quatre. Voilà tout ce que l'opposition de gauche avait conquis ! Et elle n'insista plus; elle sentit qu'elle ne pouvait aller au delà de cette misérable victoire. En vérité cela ne prouve point, ce semble, que le régime de l'Espagne sous Charles III valait mieux que celui de la France en 1845 !

Cependant la question de la liberté de l'enseignement avait fait un pas. Un éloquent manifeste avait paru : *De la Pacification religieuse*, par M. l'abbé Dupanloup, et les adversaires de la liberté de l'enseignement commencèrent eux-mêmes à perdre quelque chose de leur confiance. En 1847, M. de Salvandy apporta aux Chambres un nouveau bill, fort insuffisant encore sans doute, mais précédé d'un *Exposé* que nous pouvions regarder comme une bataille gagnée. Le coup de foudre de 1848 devait faire le reste. Le péril public rapprocha les combattants. M. de Falloux osa les mettre en présence les uns des autres, et, de leurs libres conférences, sortit la loi du 15 mars 1850; loi diversement appréciée, comme toutes les lois de transaction, loi qui, à mon sens, n'a produit ni tout le bien que les uns en attendaient ni tout le mal que d'autres redoutaient d'elle, mais qui a eu l'incontestable mérite d'ouvrir les portes de l'enseignement aux congrégations religieuses.

J'ai déjà dit que le P. de Ravignan peut être considéré comme l'un des inspirateurs de cette loi. Nul ne demeura jusqu'à la fin plus reconnaissant que lui envers ceux qui l'avaient faite. Il jouissait avec délices de ces trois grandes œuvres : le rétablissement du Pape, la liberté des conciles et celle de l'enseignement. Il savait, ce qu'on a trop oublié depuis, qu'avant de se réaliser dans les faits ces grandes choses avaient été préparées dans les esprits par la discussion, par la tribune et par la presse. Il n'ignorait point non plus par qui la cause du Souverain Pontife exilé avait été plaidée dans les conseils du Prince, ni par qui elle avait été gagnée dans le conseil du Pays. C'est lui qui écrivait :

« M. de Falloux et le bien que Dieu fait par lui me rendent plus pieux et plus reconnaissant. »

C'est lui qui adressait à Mgr l'évêque d'Orléans ces émouvantes paroles :

« Je vous dirai (ce que je vous prie de n'oublier jamais) que mon âme est vouée à la vôtre, que mon affection vous suivra partout et toujours, que vos peines seront mes peines, vos joies mes plus douces joies. En outre, la Com-

pagnie tout entière vous est redevable et se reconnaît solidaire dans ce sentiment. Le Père général me parlait encore de vous dernièrement avec cette vénération affectueuse qu'il vous porte. »

C'est lui enfin qui disait à M. de Montalembert :

« A aucune époque de nos annales, je l'affirme, nous n'avons rencontré, dans nos persécutions et nos épreuves, de cœur plus attaché, au prix de bien des sacrifices, à une cause humainement défavorable. *Vous êtes le premier dans notre reconnaissance et dans notre amour*, et nos annales conserveront pour nos derniers neveux la sainte obligation de bénir et de perpétuer votre nom dans tous nos rangs ; il servira à nous exciter et à nous guider dans les combats du Seigneur[1]. »

En présence de nos tristes divisions, il nous est doux de pouvoir invoquer un si admirable et si vénéré témoignage ; il nous est doux de pouvoir montrer combien, jusqu'au bout, il nous était resté fidèle, et combien il souffrait « du martyre qu'impose à tous le spectacle des fautes des Catholiques, de nos fautes à nous, les fils demeurés dans la maison du père de famille. »

Avons-nous besoin de dire qu'il était aussi avec nous sur une discussion récemment rouverte, de rappeler qu'il écrivait à Mgr l'Évêque d'Orléans ces mots décisifs :

« Votre lettre à vos professeurs sur les auteurs païens m'a comblé de joie dans le Seigneur. Tous nos Pères ont été ravis ; ils regardent la question comme jugée, la cause comme finie. »

Nous aimons mieux insister sur un point plus grave, sur le péril que préparent à la Religion les fautes dont nous parlions tout à l'heure. Après les journées de juin 1848, le P. de Ravignan écrivait :

« J'ai voulu parcourir les lieux témoins de si cruels combats... Aucune église n'a souffert, ni Saint-Étienne-du-Mont, ni Saint-Séverin, ni Saint-Paul-Saint-Louis, ni Saint-Gervais. Les insurgés ont été singulièrement soigneux de l'état de ces églises et respectueux pour les prêtres. Chose singulière ! La Religion, jusqu'ici, est toujours en dehors ou au-dessus de la lutte. »

En serait-il encore de même aujourd'hui ? Qui oserait l'affirmer ? Le P. de Ravignan ne le pensait point. Nous sera-t-il permis de demander comment il est arrivé qu'il n'en serait plus désormais ainsi ? Le serviteur de Dieu en était justement ému, et il adressait à M. de Montalembert ces paroles significatives : « Tout ceci m'afflige et m'inquiète ; LES CONSÉQUENCES POURRONT ÊTRE BIEN GRAVES, *et nous pourrons*

[1] Il nous eût été facile de multiplier ces citations ; mais il faut se borner.

perdre une partie du terrain que vos efforts avaient si péniblement conquis. »

Mais laissons ces choses, et ne pensons plus qu'à nous recueillir dans la vénération de cette chère mémoire et à nous retremper dans la méditation d'une si sainte vie.

Le cardinal du Perron disait que, si l'on voulait que les errants se convertissent, il les fallait mener à saint François de Sales. De nos jours, c'est au P. de Ravignan qu'il les eût conduits. « L'homme de Dieu, a dit avec un rare bonheur son historien, aimait les âmes; elles le sentaient et se rendaient à lui. Les retours à Dieu auxquels son nom se rattache ne se peuvent compter; des traits se détachent; tout le reste se confond avec les secrètes œuvres du ministère des âmes. » C'est dans l'ouvrage même de M. Poujoulat qu'il faut chercher le récit de quelques-unes des conversions qu'il a opérées, surtout parmi les protestants étrangers. « Jamais, a écrit un puseyiste, M. Allies, jamais je n'ai vu personne qui eût des manières aussi charmantes, aussi attachantes que le P. de Ravignan. Certainement, s'il y a un cœur tendre parmi les chrétiens, c'est celui-là. J'ai été frappé de sa ressemblance avec Notre-Seigneur. »

Et l'homme de Dieu n'avait pas seulement reçu du ciel les dons qui convertissent, il excellait à diriger les âmes dans les voies de la perfection chrétienne. M. Poujoulat cite des traits admirables de ces Retraites à la maison du Sacré-Cœur de la rue de Varennes qui ont tenu une si grande place dans les dernières années de la vie du P. de Ravignan, et de cette autre Retraite au Carmel de la rue de Messine, qui fut pour lui le chant du cygne, et dans laquelle il s'éleva si haut, si haut, dit encore son historien, qu'on pouvait bien pressentir qu'il allait échapper à la terre. Ces révélations, qui sortent en quelque façon de la tombe de l'apôtre de Jésus-Christ, sont d'un ordre supérieur et forment, avec quelques lettres spirituelles du saint religieux, la portion la plus précieuse du livre de M. Poujoulat.

Aux Retraites du Sacré-Cœur, le P. de Ravignan s'adressait à des femmes du monde : il avait à ses pieds les plus grands noms de la France, et il savait tout dire avec une incomparable liberté de langage. C'est dans un de ces exercices chrétiens qu'interpellant tout à coup son auditoire on l'entendit s'écrier : « Mesdames, comment êtes-vous vêtues! Comment vous le dirai-je? Vous êtes vêtues..... comme la Vérité. »

Dans la rue de Messine, l'homme de Dieu parlait à des religieuses, à des filles de Sainte-Thérèse. « Là, dit son historien, tout dans son langage est rayon et parfum du ciel : c'est évidemment la sainteté qu'on entend, mais une sainteté pour laquelle semblent déjà s'ouvrir les demeures éternelles. »

Cette retraite se donnait au mois de novembre 1857, et, le 8 décembre, le P. de Ravignan célébrait la messe pour la dernière fois. Il était né chétif, mais la Providence l'avait gardé. Sa santé n'avait jamais été robuste, et il n'en avait cure. « Tous les hommes que l'Église a pris pour modèles, » écrivait-il, « se sont mal portés. » Plusieurs fois, il avait été aux portes de la mort, et des âmes d'élite avaient offert à Dieu leur vie pour racheter la sienne. Mais, à ce coup, la récompense était proche. « La maladie et la mort du P. de Ravignan (nous continuons de citer son historien) ont eu le narrateur le plus digne d'être écouté[1]; il a vu souffrir et mourir l'homme de Dieu; il a recueilli ses paroles des derniers jours. » Son récit est de ceux qu'on ne se lasse pas de relire, et qu'on n'essaye pas de refaire. Le P. de Ravignan expira le 26 février, à une heure et demie du matin, les regards attachés sur le crucifix. Il avait soixante-deux ans, deux mois et vingt-trois jours.

Que dirai-je de ses funérailles? Laissons parler M. Poujoulat :

« Le 1er mars 1858 restera comme une grande date religieuse. La société française suivait ce cercueil, placé sur un pauvre corbillard. Le monde, dans ce qu'il a de plus considérable, de plus éclatant, le monde reconquis à Dieu par un homme, entourait le cercueil de cet homme et lui faisait cortége avec ses émotions et ses larmes. Ceux qui remplissaient la vaste église de Saint-Sulpice, ou qui, n'ayant pu trouver place dans l'enceinte, restaient pieusement sur les marches du parvis, étaient subjugués par une même pensée : le souvenir du prêtre endormi dans la mort. Chacun des assistants, s'anéantissant en quelque sorte devant cette bière recouverte d'une étole et d'une barette de laine noire, repassait dans un humble silence ce qu'il devait au saint ami dont la main avait cessé de bénir ; tous les cœurs lui rendaient grâces, tous les cœurs l'aimaient, tous les cœurs étaient en deuil de son départ pour le ciel. C'était comme une grande famille qui ne retrouvait plus son père : on eût dit une assemblée d'orphelins. Nous entendions le chant des prières catholiques; mais qui d'entre nous aurait pu sans effort prier pour l'âme d'un tel trépassé ? Qui de nous, par un secret et irrésistible mouvement, et ne faisant que devancer peut-être les décrets de l'Église, n'a invoqué, en ces moments-là, le saint père de Ravignan, désormais muet à nos oreilles, mais pouvant encore et avec plus de puissance parler de nous à Dieu ?

« Pendant que cette grande foule, si profondément remuée, se recueillait sous les voûtes de Saint-Sulpice avec une sublime tristesse, nous n'aurions pas imaginé une plus difficile entreprise que celle d'exprimer tout haut ce que nous sentions tous; il fallait à un tel deuil ou bien le silence, comme en veulent les douleurs inénarrables, ou bien une éloquence égale à la force contenue de ces universelles émotions. Quand l'évêque d'Orléans, debout dans cette chaire, a vu autour de lui un pareil auditoire et un pareil cercueil,

[1] Le R. P. de Pontlevoy.

quel saisissement n'a-t-il pas dû éprouver ? Le temps lui avait manqué pour préparer un discours ; le talent ne pouvait rien tout seul en face de ces chrétiens, réunis auprès des restes d'un père tant admiré, tant aimé, tant pleuré ; il fallait que l'orateur, plein d'amour, plein de deuil, plein de larmes, se fiât à son cœur et lui laissât libre carrière. Ainsi a fait l'évêque d'Orléans, et, comme il avait le cœur rempli de ce saint ami, il a trouvé la véritable éloquence, l'éloquence naturelle et dont les effets sont inévitables, l'éloquence qui, d'un bond, s'établit en souveraine dans l'âme de l'auditeur. Toutes les âmes s'unissaient à la sienne ou plutôt n'en formaient qu'une ; en l'entendant parler, c'était soi-même qu'on croyait entendre ; on nourrissait et on charmait sa douleur. L'improvisation de l'évêque d'Orléans, recueillie par un ami, a fait le tour de l'Europe ; mais le papier, sur lequel se sont arrêtés les regards, n'est, malgré sa richesse, qu'un pâle reflet de ce que nous avons entendu. On a lu, en regrettant leur trop petit nombre, des pages d'une bien vivante beauté, mais on n'a pas vu descendre sur la tête de l'orateur les rayons de l'inspiration ; on n'a pas vu sa personne comme en proie à un sentiment profond qui veut se faire jour ; on n'a pas entendu ces sons de voix qui étaient comme les sons de l'âme ; on n'a pas entendu les sanglots du cœur. »

De pareilles citations disent tout sur un livre. M. Poujoulat a écrit le sien avec son âme. Les charmes du style, aurait dit le P. de Ravignan, y sont prodigués sans effort et servent uniquement à faire mieux ressortir la vérité saisissante des pensées. Le biographe est digne de son héros. Que dirais-je de plus ?

FOISSET.

L'ENROLEMENT DES NOIRS

SUR LA COTE D'AFRIQUE.

Le différend, suscité entre la France et le Portugal par la capture du navire le *Charles-Georges*, navire chargé d'émigrants libres engagés sur la côte d'Afrique et destinés à nos colonies, est entièrement terminé; nos droits et notre honneur ont été satisfaits. Mais cet incident a ramené l'attention sur la question de l'engagement des noirs; on s'est demandé si ce système n'était pas un retour involontaire à la traite. L'Empereur, noblement préoccupé de ce doute, a adressé au prince chargé du ministère des colonies la lettre suivante :

Saint-Cloud, le 30 octobre 1858.

« Mon cher Cousin, je désire vivement qu'au moment même où le différend avec le Portugal, à propos du *Charles-Georges*, vient de se terminer, la question de l'engagement des travailleurs libres pris sur la côte d'Afrique soit définitivement examinée et résolue d'après les véritables principes du droit et de l'humanité. J'ai réclamé énergiquement auprès du Portugal la restitution du *Charles-Georges*, parce que je maintiendrai toujours intacte l'indépendance du drapeau national ; et il m'a fallu, dans cette circonstance, la conviction profonde de mon bon droit pour risquer de rompre avec le roi de Portugal les relations amicales que je me plais à entretenir avec lui.

« Mais, quant au principe de l'engagement des noirs, mes idées sont loin d'être fixées. Si, en effet, des travailleurs, recrutés sur la côte d'Afrique, n'ont pas leur libre arbitre, et si cet enrôlement n'est autre chose qu'une traite déguisée, je n'en veux à aucun prix. Car ce n'est pas moi qui protégerai nulle part des entreprises contraires au progrès, à l'humanité et à la civilisation.

« Je vous prie donc de rechercher la vérité avec le zèle et l'intelligence que vous apportez à toutes les affaires dont vous vous occupez ; et, comme la meilleure manière de mettre un terme à des causes continuelles de conflit serait de substituer le travail libre des coolies de l'Inde à celui des nègres, je vous invite à vous entendre avec le ministre des affaires étrangères pour reprendre, avec le gouvernement anglais, les négociations qui avaient été enta-

mées il y a quelques mois. Sur ce, mon cher Cousin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« NAPOLÉON. »

Cette belle lettre appelle l'étude[1] et la réflexion de tous ceux qui applaudissent aux intentions qu'elle exprime; les chrétiens surtout, dont la conscience répugnerait *à protéger quelque part des entreprises contraires au progrès, à l'humanité et à la civilisation*, doivent *rechercher la vérité avec zèle et intelligence;* et aussi dans le sentiment d'une fidélité inébranlable à la grande cause de l'abolition de l'esclavage et de la traite, dont cette question est un épisode plus important et plus difficile qu'on ne suppose.

L'abolition de la traite, l'émancipation des esclaves, sont, à mes yeux, le triomphe du christianisme, servi par l'unanimité des esprits généreux de tous les partis. Je ne crois pas que la première moitié du dix-neuvième siècle puisse se prévaloir devant Dieu et devant les hommes d'un titre de gloire plus mémorable. Que sont d'illustres journées, signalées par la défaite de cent mille ennemis, auprès de cette éclatante aurore du 1er août 1834, qui vit naître à la liberté huit cent mille créatures humaines, asservies par l'Angleterre, ou de ce 27 avril 1848, béni par les cent cinquante mille affranchis dont la servitude souillait le sol, le pavillon et le nom de la France!

Hélas! tout n'est pas fait encore. La *traite*, depuis 1807, a été successivent détruite *par toutes les nations*. Le saint-siége l'a solennellement flétrie et condamnée. Mais l'*esclavage* n'a pas disparu. La Hollande, le Brésil, se préparent à l'abolir. Le Portugal l'a détruit en 1856. Mais la catholique Espagne et l'Amérique protestante continuent à offrir au monde le spectacle ignominieux dont pendant tant de siècles toutes les nations de l'Europe n'ont pas rougi. L'antique dominatrice du nouveau monde se laisse donner des leçons par le Mexique, et les États-Unis, si fiers de leur drapeau républicain, reçoivent de la Russie des enseignements et des exemples.

On comprend que l'Angleterre et la France, qui ont eu la gloire de détruire chez elles l'esclavage et d'obtenir de toutes les nations l'abolition de la traite, soient jalouses de découvrir, de poursuivre, de prohiber, en tous lieux, tout ce qui ressemble, tout ce qui retourne à cet abominable trafic. On sait les mesures prises par ces deux grandes nations pour faire de concert, dans ce but d'honneur et d'humanité, la police des mers.

Par malheur, il en est de cette police comme des lois sur le bra-

[1] Une commission, composée d'hommes très-compétents, vient d'être nommée pour étudier la question.

connage. On interdit la chasse, on interdit la vente, on interdit le transport, on surveille, on punit le transport, la vente et la chasse. Mais, tant qu'il y a du gibier et des gens qui l'achètent, il se trouve aussi des gens qui le prennent, et le risque couru augmente le prix de la denrée, la passion du chasseur, la gravité du crime; il ne le supprime pas.

La traite, bien que diminuée, existe donc toujours : nous allons le montrer.

I

ÉTAT ACTUEL DE LA TRAITE.

Les grands bienfaiteurs de l'humanité qui ont réalisé l'abolition de la traite avaient cru que l'esclavage serait du même coup anéanti, puisqu'il ne pouvait plus se recruter. Ils n'avaient pas compté sur l'abominable industrie de l'*élève des esclaves*, à laquelle se livrent plusieurs États de l'Amérique, comme quelques-unes de nos provinces se livrent à l'élève du bétail; ils n'avaient pas prévu les progrès de la traite clandestine. Tant qu'il y aura des nègres esclaves, il y aura des négriers. Le bénéfice est immense, puisque, le prix d'un bon nègre à Cuba étant de 3,000 jusqu'à 6,000 francs, une cargaison de cinq cents nègres vaut entre un et deux millions. Les provocations sont éhontées; j'ai sous les yeux le message du gouverneur de la Caroline du Sud au sénat et à la chambre des représentants, en date du 24 novembre 1856; on y lit ces impudentes paroles :

« Nous ne pouvons maintenir notre position que par un seul moyen, « *la réouverture de l'Afrique à la traite des esclaves*. Tant que la Pro- « vidence ne sera pas intervenue pour changer ce qu'elle a fait, l'Afri- « cain doit continuer à être un porteur de bois et un tireur d'eau. « C'est une absurde sentimentalité qui se pâme à l'idée de *légaliser la « traite*. »

Cette opinion se propage dans les États du Sud; on la professe dans les messages, dans les meetings, dans les journaux. « *La grande question du moment dans les États-Unis, c'est le renouvellement de la traite* [1]. »

Ces tentations de gain, ces excitations au crime, ont leur effet naturel.

« Le commerce des esclaves, disait dernièrement le *Bombay-Times*, « se poursuit toujours avec la plus grande vigueur sur la côte d'Afri-

[1] *Revue d'Édimbourg*, octobre 1858, p. 541. *The slave trade in* 1858.

« que. Il y a en ce moment trois bâtiments de la marine anglaise, « *Syra*, *Thétis* et un autre, en croisière sur la côte d'Afrique et le « canal de Mozambique; mais le trafic des esclaves n'est pas le moins « du monde inquiété sur les côtes du Nord. »

Des renseignements plus précis sont fournis par les rapports annuels des *commissions mixtes* anglo-portugaises ou anglo-espagnoles, établies à Sierra-Leone, la Havane, le cap de Bonne-Espérance et Loanda (au Congo), pour juger les cas de saisie et patronner les esclaves délivrés, puis affranchis, rapports publiés dans les documents si précieux du parlement anglais [1].

Ils montrent que les efforts n'ont pas été superflus en tous lieux. Ainsi, dans son rapport de 1857, le juge de Sierra-Leone [2] déclare qu'il n'a eu à juger *aucune* capture pendant l'année 1856, et il ajoute que le commerce des esclaves s'éteint graduellement sur ce point et est remplacé par le développement d'un commerce légitime qui emploie tous les ouvriers libres, sans chercher à les exporter.

Au contraire, les commissaires de la Havane [3] expriment le regret de voir « le commerce des esclaves non-seulement prendre de l'extension, mais rester impuni, puisque sur 5,478 noirs importés, 54 seulement ont été saisis. » Ils signalent ce commerce comme toléré par l'Espagne, mais principalement accompli sous pavillon portugais ou américain.

Au cap de Bonne-Espérance, la commission [4] déclare n'avoir eu à juger aucune capture depuis son établissement.

La commission de Loanda [5] n'a eu aucun esclave à saisir et à affranchir en 1856; elle en avait délivré 24 seulement en 1855.

Ainsi la traite a fui des lieux de départ où elle était surveillée; mais, on le voit par le rapport d'un point où elle aborde, elle n'a pas cessé. On sait que les États-Unis se sont emparés du Texas en partie pour posséder des points de débarquement faciles à aborder, difficiles à surveiller; on sait aussi que la république s'est constamment refusée à l'exercice du droit de visite. D'autre part, les voyages récents dans l'intérieur de l'Afrique nous apportent le tableau des guerres et des caravanes qui fournissent comme autrefois aux négriers leur proie. Il n'est donc pas douteux que la traite a pris ses précautions; elle s'est cantonnée, elle a passé de la côte occidentale à la côte orientale d'Afrique, mais elle n'a pas disparu; les traités l'ont flétrie; les croisières l'ont diminuée, mais l'alliance monstrueuse de la férocité et de

[1] *Correspondence and Reports relating to the slave trade.*
[2] Rapport de mars 1857, classe A, n. 13, p. 10.
[3] Rapport de 1857, n. 42, p. 27.
[4] Même document, n. 53, p. 38.
[5] Ibid., n. 54, p. 39.

la cupidité la perpétuent encore; deux continents sont souillés, après dix-huit siècles de christianisme, d'un forfait que les païens eux-mêmes n'avaient pas commis : les foudres du ciel et les orages de la mer continuent à épargner ces horribles *chargements de bois d'ébène*, ces négriers que Canning définissait des bateaux qui ont résolu le problème de renfermer dans le plus petit espace le plus grand nombre de crimes contre l'humanité.

Les rapports que nous avons analysés prouvent avec quel soin vigilant l'Angleterre poursuit l'œuvre que l'immortel Wilberforce a commencée. La France, avec la loyauté qui caractérise ses actes et qui honore particulièrement sa marine, s'associe à cette noble mission. Les rapports, malheureusement inédits, des chefs de nos croisières [1] et de nos consuls témoignent du même zèle et des mêmes résultats. Mais, plus qu'aucune nation, l'Angleterre avait péché; car on sait qu'elle avait fini par obtenir, pour sa marine, le monopole de la traite, et le nom même de ce honteux trafic est un mot anglais : *Slave trade;* plus qu'aucune autre nation, elle avait donc à expier; elle s'est livrée à ce travail de réparation avec une admirable ardeur. Qu'on lise, après les rapports des commissions mixtes, les rapports des commandants des croisières et les correspondances du gouvernement avec les agents diplomatiques et consulaires [2], on sera, je le crois, plein d'admiration, de jalousie peut-être, non de la basse jalousie qui cherche des motifs intéressés aux grandes actions, mais du noble regret de ne pas avoir assez de part à tout le bien qui se fait dans le monde.

L'influence de l'Angleterre agit sur le Portugal, qui s'est décidé à abolir l'esclavage et la traite, qu'il avait eu la honte d'entreprendre avant les autres nations chrétiennes. Les documents que nous avons sous les yeux démontrent à l'excès l'ascendant souverain de l'Angleterre sur cette petite nation : plût à Dieu qu'il s'exerçât toujours pour d'aussi bonnes causes! La même influence se fait sentir au Brésil. L'ambassadeur anglais, M. Scarlett, écrit à lord Clarendon [3], le 13 octobre 1856, que « le ministre, M. Paranhos, lui a dit que c'était une « résolution prise par le gouvernement d'abolir graduellement l'esclavage au Brésil, et que lui-même faisait partie d'une société nommée « *Ypiranga*, protégée par l'empereur, formée en mémoire de l'indépendance du Brésil, et qui, à chaque anniversaire, affranchit solennellement des esclaves, en pleine église, devant l'empereur et « l'impératrice. » A Constantinople, lord Clarendon félicite (mars

[1] La station de la côte d'Afrique est en ce moment commandée par M. le capitaine de vaisseau Protet.

[2] *Correspondence with british and foreign ministers and agents.* 1857, classe B.

[3] N. 182, p. 171.

1857)[1] lord Strafford de Redcliffe des représentations qu'il a faites au sultan, afin de l'exciter à abolir l'esclavage.

Même souci des détails que du principe. Pour chaque saisie, chaque infraction, une correspondance s'établit, et le volume de 1857 ne contient pas moins de six cent quatre-vingt-dix-sept dépêches relatives à la traite, entre le cabinet de lord Clarendon et les agents anglais sur les côtes de Benin et de Biafra, à Libéria, à Rio-de-Janeiro, à Bahia, à Pernambouc, à Para, à Buenos-Ayres, ou avec les gouvernements de France, de Portugal, de Sardaigne, d'Espagne, de Tripoli, de Turquie, d'Amérique.

Ce n'est pas tout. L'Angleterre agit aussi d'une manière habile, curieuse et efficace, sur les gouvernements ou plutôt sur les petits despotes indigènes de l'Afrique. Tantôt elle sert une pension à un *ex-roi Pepple*, qui affranchit ses esclaves[2] ; tantôt elle fait menacer un certain *duc Ephraïm*, qui envoie des gens masqués enlever des esclaves[3]. Plus heureuse encore, elle obtient, par l'entremise du consul Hutchinson, un traité en vingt et un articles, avec six rois du Rio-Bento et de la rivière Brass, traité par lequel ces rois « *s'engagent* (art. 1er) *à ne plus faire ni autoriser l'exportation des esclaves.* »

Enfin elle encourage, elle subventionne, elle honore des voyageurs intrépides, comme cet admirable David Livingston, dont on attend, dont on reçoit les nouvelles en Angleterre avec autant d'anxiété, avec autant d'enthousiasme, que s'il s'agissait d'un nouveau Colomb ; sentiments bien justes envers l'une des plus précieuses existences de notre époque.

Que l'Angleterre trouve à toutes ces négociations le compte de son commerce, qui en doute, et qui s'en plaindrait ? Quand les intérêts sont d'accord avec les devoirs, les choses marchent plus vite, et je ne me plains pas de la prospérité du commerce de l'huile de palme[4], pourvu que l'humanité soit aussi en progrès. On peut citer, comme un échantillon de l'habileté des Anglais à n'oublier ni l'intérêt ni la morale, la dépêche par laquelle le consul de Lagos demande à payer au roi Kosoko sa pension en objets d'ornements et d'utilité; il voudrait, au lieu du goût des esclaves, donner aux chefs le goût de constructions plus convenables et d'articles de parures et de confort, qu'*il fera venir d'Angleterre.* Pourquoi pas ?

Que tous les sujets anglais ne soient pas également désintéressés dans cette grande œuvre, qui en douterait encore ? Certain consul

[1] N. 631, p. 496.
[2] N. 107.
[3] N. 91.
[4] Ce seul commerce, dû au travail des noirs, atteint 2,000,000 liv. sterling par an. *Revue d'Édimbourg*, p. 581,

anglais, très-prodigue de dénonciations contre la France, envoyé pour surveiller la traite, s'y est livré lui-même, comme un douanier qui fait la fraude ; sa famille possédait, non loin du consulat de Sa Très-Gracieuse Majesté, des *baracouns* pleins de nègres attendant le négrier ; signalé, convaincu, il est encore en fonctions. Au Brésil, il a fallu plus d'une dépêche pour empêcher une compagnie anglaise du chemin de fer de Pernambuco d'employer des esclaves.

Enfin, qui en doute encore ? l'Angleterre se montre quelquefois tracassière, et tout particulièrement envers ce qui est catholique ou français.

Une mission catholique espagnole se proposait de racheter des nègres sur la côte d'Afrique et de les élever à Aranjuez. Quatre prêtres, neuf clercs, dix sœurs, huit ouvriers, débarquent à Ténériffe sur la *Léonor*, et se rendent à Fernando-Po, puis à Annabon ; ils ne peuvent y arriver, débarquent à moitié morts à Cousco, puis gagnent le Gabon. On les surveille, des dépêches sont échangées [1], on les menace de saisir le vaisseau s'ils recueillent plus de quarante noirs : ils échouent complétement ; il faut convenir qu'on aurait pu aider un peu plus et surveiller un peu moins cette pieuse tentative.

Quant aux Français, on ne les saisit pas faisant la traite ; mais voici qu'ils se permettent d'engager des nègres libres, et aussitôt, de tous les postes où flotte un drapeau anglais sur une maison consulaire, partent des dépêches qui semblent calquées les unes sur les autres.

Ainsi M. Sunley, consul à l'île Maurice, cette belle possession autrefois la sœur, maintenant la rivale de l'île de la Réunion, surveille de près cette île, et il écrit au commodore Trotter, commandant la station de la côte orientale d'Afrique, pour signaler l'arrivée aux Comores, à Oïbo, à Johanna, de navires venant de l'île de la Réunion, avec des permissions et des agents du gouvernement français, pour engager des nègres rachetés et affranchis. Il ne signale aucun abus. Il déclare même que le capitaine Durand, de l'*Aurélie*, a refusé de stationner à Maroni (îles Comores) et de donner le temps au sultan, qui le lui proposait, de former sur la côte des dépôts d'esclaves, parce que *les instructions du gouvernement le lui défendaient expressément*. Cependant il ajoute qu'il ne pourra empêcher les sultans indigènes, malgré les traités qui les lient envers l'Angleterre, de chercher à profiter des rachats de nègres opérés par la France. Aussitôt le commodore Trotter écrit à l'amirauté [2] : « Il n'y a aucune tentative de trans-« port d'esclaves autour du cap de Bonne-Espérance. Mais il est fort « à regretter que le gouvernement français persiste dans son système

[1] N. 119, 120.
[2] Dépêche n. 130.

« d'émigration des noirs de la côte est d'Afrique vers l'île de la Réu-
« nion, système qui porte naturellement les chefs, pour approvisionner
« sur la côte le marché des travailleurs, à tirer de l'intérieur des
« esclaves au lieu des productions du sol. »

Nous trouvons les mêmes doléances partant de la côte occidentale de l'Afrique. On connaît la singulière petite république de Libéria, fondée en 1822, sur l'ancienne *Côte des Graines* entre le cap Palmas et Sierra-Leone, par les abolitionnistes américains pour y réexporter des noirs libres sur leur terre natale. Cette république, où les noirs seuls sont citoyens, est loin d'être un modèle[1]. Cependant elle dure, elle grandit; elle a une constitution, un président, un sénat, un parlement électifs, un cens d'éligibilité, un corps judiciaire inamovible; elle compte onze villes, près de 400,000 âmes, 50 églises, 30 écoles, un collége. Elle traite avec les nations de l'Europe qui entretiennent l'amitié par de petits cadeaux; ainsi l'Angleterre lui a fait présent d'un schooner, et la France lui a, dit-on, donné mille uniformes de zouaves. Enfin elle cherche à s'agrandir, et envoie des explorateurs à l'intérieur. Or, c'est dans une lettre, datée de février 1858, d'un de ces explorateurs[2], M. George Seymour, envoyé à l'Est dans le territoire de Pessay, que je lis ces lignes : « Le système français, de chercher des émigrants sur
« cette côte pour ses colonies indiennes, porte les chefs indigènes,
« voisins du cap Mount, à recommencer leur vieille pratique de la
« chasse aux nègres (*Kidnapping*), et à se faire entre eux des guerres
« de pillage pour s'approvisionner d'émigrants. »

Il n'en fallait pas tant pour que la France fût hautement accusée en Angleterre de ressusciter la traite des esclaves et pour réveiller tous les échos des meetings d'Exeter-Hall, toutes les ardeurs des vieux abolitionnistes du parlement et de la Chambre des lords.

Le 17 juillet 1857, lord Brougham interpelle le gouvernement sur l'importation des nègres dans les colonies françaises. « Il croit que
« l'Empereur est trompé; il espère que les influences religieuses qui
« l'entourent lui démontreront que cette importation ressuscite la traite,

[1] Journal de commerce de New-York, 6 avril 1858.

[2] Comme essai pour abolir graduellement l'esclavage aux États-Unis, et éloigner la race noire, selon les espérances de M. Clay, la république de Liberia n'est qu'une illusion. On s'y débarrasse des noirs les plus paresseux ou les plus turbulents, quand le coton est en baisse; on envoie ainsi en Afrique des hommes nés en Amérique. Liberia est aussi chère à ceux qui veulent l'abolition qu'à ceux qui la repoussent, et ne sont pas fâchés d'éloigner de leurs esclaves la vue de noirs libres. Enfin il n'est pas douteux que l'ex-président Roberts était payé pour seconder la traite, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires. Liberia n'est intéressant que comme expérience de ce que peuvent les nègres pour se gouverner et travailler, même dans de détestables conditions. V. la *Revue d'Édimbourg*, p. 550-565

« que les nègres sont incapables de comprendre le contrat qu'on leur « propose, que les chefs se livrent, pour les amener à la côte, à toutes « les horreurs imaginables. Il propose une adresse à la reine. » Lord Malmesbury, lord Harrowby, l'appuient. Lord Clarendon répond qu'il est très-occupé de ces faits, qu'il a écrit au gouvernement français, qu'il veille. L'adresse est adoptée.

Cependant l'opinion n'était pas encore fort émue ; car le *Times* du 18 juillet, en rendant compte de la séance, allègue quelques arguments pour et contre, et finit par déclarer que chaque pays doit agir en cette matière comme il l'entend.

Mais deux incidents, survenus en 1858, ont animé l'opinion et ravivé le débat.

Le premier est la révolte des noirs émigrants et le massacre de l'équipage de la *Regina Cœli*, de Nantes, capturée ensuite par un navire anglais et menée à Monrovia. Les journaux de juin 1858 ont tous reproduit les émouvants détails écrits par un témoin du massacre, M. des Brulais, chirurgien du navire, qui a vu couper en morceaux le maître d'équipage, tuer tous les matelots, et n'a survécu qu'à force de courage et comme par miracle, après avoir passé deux jours et deux nuits au milieu de ces noirs révoltés, véritables bêtes fauves.

Le second incident est celui du *Charles-Georges*, capturé sur la côte du Mozambique, en dehors de la zone légale, et malgré la régularité de ses papiers, par les autorités portugaises, incident qui a forcé le gouvernement français à envoyer devant Lisbonne deux vaisseaux de guerre, et s'est enfin terminé par une juste satisfaction rendue à notre droit et à notre pavillon, mais après bien des difficultés, et à travers un déchaînement de clameurs et d'insultes des journaux anglais et portugais, qui accusent de nouveau la France de se livrer à la traite.

Il siérait au Portugal d'être plus humble et de se souvenir que la traite a commencé dans le royaume des Algarves en 1444 ; qu'on vendait 12,000 têtes d'esclaves par an à Lisbonne au milieu du seizième siècle ; que ni la religion, ni la science, ni l'humanité, n'ont eu à profiter, pendant trois cents ans, de la domination portugaise sur les côtes d'Afrique, et que l'esclavage n'a été aboli par ces puritains inattendus qu'en 1856. Par lui-même, le Portugal ne serait point si philanthrope ; il est manifeste que quelqu'un le pousse. Au fond, cette accusation part toujours de la même source. De nombreux indices laissent supposer qu'elle est venue de Londres à Lisbonne, et, à Londres, d'où vient-elle ? à la fois des inquiétudes sincères et respectables des abolitionnistes, comme lord Brougham, et des alarmes commerciales des colonies rivales des nôtres, notamment de Maurice, jalouse de la Réunion.

L'honneur conseille tout d'abord de ne pas céder à l'Angleterre après

avoir résisté au Portugal. Mais la conscience parle plus haut encore; elle commande d'examiner scrupuleusement si en réalité le système d'importation des noirs libres est un retour involontaire à la traite.

Si cela est faux, on doit persévérer dans le système, malgré ses apparences. Si cela est vrai, il convient d'y renoncer, malgré ses avantages.

Quelques détails sur l'origine et l'intérêt de cette importation sont avant tout nécessaires.

II

LE TRAVAIL LIBRE AUX COLONIES.

L'histoire des colonies françaises et anglaises depuis l'abolition de l'esclavage est une confirmation satisfaisante des espérances des partisans de la liberté, un démenti infligé par les faits aux prédictions sinistres des adversaires de l'émancipation. J'aimerais à donner la preuve détaillée de cette assertion; mais ce n'est pas le moment de s'engager dans une démonstration incidente; il suffit d'indiquer les résultats généraux.

Sans doute, cette grande œuvre ne s'est pas opérée sans quelques excès et sans quelques ruines; il eût été naïf d'espérer qu'il en serait autrement. Mais j'ose dire que la mise en liberté de près d'un million d'hommes n'a pas produit autant de mal et autant de bruit que le moindre orage politique, qu'une grève d'ouvriers ou qu'une crise commerciale, au sein des nations les plus fortes de l'Europe. L'histoire n'offre aucun exemple d'une telle transformation réalisée aussi facilement. Il en a été ainsi soit dans les dix-neuf colonies de l'Angleterre, où l'émancipation a été préparée et dirigée, soit dans les quatre colonies de la France, où elle a été proclamée soudainement, au nom de la République, sans précaution, sans défense.

Nos colonies ont souffert; mais, sous le double coup qui les atteignait, la crise résultant de la Révolution de 1848 et la crise de l'émancipation, aucune n'a succombé. Peu à peu la propriété a repris sa valeur, la production son cours, les chiffres antérieurs à 1848 ont été à peu près atteints, et la plus belle de nos colonies insulaires, la Réunion, a vu même sa prospérité dépasser de beaucoup ce qu'elle était autrefois.

Quant aux nègres, on disait qu'ils étaient incapables d'esprit de famille, d'instruction, de moralité, de travail. Ils se sont mariés, ils ont envoyé leurs enfants aux écoles tenues avec tant de dévouement

par les frères de Ploërmel, ils n'ont pas commis plus de délits que les blancs, ils ont fréquenté les églises, enfin ils ont travaillé infiniment plus qu'on ne l'espérait.

Il fallait bien s'attendre qu'en souvenir de la contrainte et du fouet ils n'aimeraient pas beaucoup à revenir sur celles des habitations où ils avaient été maltraités; on savait aussi que le nègre, satisfait de peu (défaut dont les colons ne se plaignaient pas autrefois), travaillerait seulement pour sa subsistance et voudrait jouir de sa liberté, comme un écolier échappé du collége. En effet, dans les colonies où les terres non cultivées sont considérables, notamment à la Guyane, un assez grand nombre de noirs s'est enfui loin des habitations et des villes ; cédant à un autre attrait, un plus grand nombre a préféré au travail agricole la résidence des villes et l'exercice plus lucratif des petits métiers ; ainsi les bras ont manqué surtout au travail des sucreries. De là, la nécessité de se procurer un supplément de travailleurs au dehors ; de là, la prospérité des colonies qui, comme Maurice et Bourbon, étaient plus rapprochées de ce que les Anglais appellent le *labour market*. Ainsi Maurice, qui exportait, pendant l'esclavage, 538,954 quintaux de sucre, dépasse actuellement 1,200,000 quintaux. Bourbon a déjà, après dix ans, vu la production antérieure s'élever de 33 millions de francs à plus de 60 millions, grâce à une immigration de plus de 50,000 engagés (1856-1857), que sa situation lui a permis de tirer de l'Inde, de Madagascar et de l'Afrique. Au contraire, la Martinique et la Guadeloupe n'avaient plus, en 1856, que 98,883 travailleurs indigènes au lieu de 160,000 esclaves [1].

Mais cette pénurie n'est pas due exclusivement à l'émancipation. Elle se faisait sentir antérieurement, depuis que la traite ne renouvelait plus le personnel des travailleurs. Elle se manifestait aux colonies comme en France, sous l'empire de ce besoin de bien-être et de cet esprit d'entreprise qui augmente en tous lieux la demande de bras, et aussi sous l'empire de cette concurrence qui porte à multiplier non-seulement le travail, mais encore la somme d'efforts demandée à chaque travailleur. A la Réunion, on a eu besoin de travailleurs, parce que la prospérité marchait plus vite que la population; aux Antilles, parce que toutes les circonstances que nous avons indiquées s'étaient jointes à l'émancipation pour faire baisser la population au-dessous des exigences de la production.

Pour suppléer au déficit, la France s'est adressée d'abord à l'émigration madérienne, mais elle était insuffisante, et à l'émigration européenne, mais les Européens ne supportent pas facilement le cli-

[1] Voir l'excellent article de M. Delarbre, dans la *Revue coloniale* de janvier 1858, auquel nous empruntons avec reconnaissance de nombreux détails.

mat des tropiques ; il a donc fallu choisir d'autres races, et le choix de la France s'est porté, comme celui de l'Angleterre, sur trois races, les *Indiens*, les *Chinois*, les *Africains*.

L'émigration des travailleurs indiens connus sous le nom de *coolies* était facile à l'Angleterre, puisqu'elle les trouvait chez elle ; plus de 300,000 ont été engagés et conduits dans ses colonies. Maurice en a reçu plus de la moitié, et la population indienne y est plus considérable que la population locale ; il y avait 100,000 habitants contre 107,000 Indiens et 35,000 femmes au 1er janvier dernier.

La France a été naturellement tentée d'imiter cet exemple. Un premier convoi fut organisé en 1852 par le *Louis-Napoléon* avec infiniment de précautions pour la santé, la liberté, la réunion en famille, des coolies engagés. Plusieurs autres convois suivirent ; le succès fut satisfaisant : 12,000 Indiens environ furent ainsi expédiés à nos colonies, et principalement à Bourbon. Ces Indiens partaient de nos comptoirs de Pondichéry et de Karikal; mais le territoire de ces débris de notre puissance est fort petit, et les coolies venaient presque tous de l'intérieur et étaient originaires des vastes possessions britanniques.

Or qu'a résolu l'Angleterre ? Elle a constamment refusé de consacrer légalement cette émigration, et nos agents de recrutement ont été plus d'une fois, même au moment de la guerre de Crimée, poursuivis, frappés d'amende, emprisonnés.

La Chine ne nous donna pas ce qui nous était refusé dans l'Inde. Plus éloignée de nos possessions, fermée, jusqu'au glorieux traité qui vient d'être signé, aux relations avec l'Europe, elle ne nous offrit que des ressources insuffisantes. L'Angleterre avait beaucoup compté sur les Chinois[1], et, dès 1851, M. Georges Barkly écrivait au comte Grey: « *Nous trouverons en Chine des ouvriers plus capables de supporter* « *le climat que les Madériens, plus énergiques que les Indiens, plus* « *traitables que les Krou-mens* (Africains de la côte de Krou). »

Un autre agent anglais, M. White, écrivait à la même époque, de Macao :

« La population chinoise du Sud est surabondante. Ses moyens « d'existence ne sont pas en proportion avec son accroissement jour- « nalier ; il faut un effort surhumain pour se procurer les premières « nécessités de la vie. En dépit des règlements qui prohibent stricte- « ment l'émigration, les Chinois désirent quitter leur pays et sont « prêts à aller partout où ils ont chance de gagner leur vie. Des milliers « partent de Singapore chaque année et de là se répandent dans les « îles voisines..... Il y en a plusieurs centaines de mille à Java. Ils

[1] *Parliamentary papers.* Rapports au Comité d'émigration, 1851.

« fourmillent à Manille. On les trouve par masses en Australie et en « Californie..... »

Le climat du sud de la Chine est d'ailleurs le même que celui des Antilles. Près d'Amoy, on voit des sucreries et des cannes bien cultivées. A Singapore, à Penang, sous la même latitude que celle de la Guyane, les Chinois ont défriché des bois, planté des épices, etc.

En outre, ils sont vigoureux et laborieux, en général. Malgré ces avantages, tandis que les Chinois s'acclimataient bien à Cuba, acceptaient au Pérou le travail répugnant de l'embarquement du guano, et achevaient sous le soleil des tropiques le chemin de fer de Panama, il paraît qu'ils n'ont pas entièrement réussi dans les colonies anglaises, si ce n'est à la Guyane et à la Trinité, ni dans les possessions françaises, soit parce que la longueur de la traversée rendait le prix élevé, la mortalité effrayante[1], soit parce que l'obligation de recruter seulement aux ports ouverts créait trop de difficultés, soit enfin parce que le danger des révoltes à bord, très-fréquentes, engagea les armateurs à élever le prix du fret très-haut ou à refuser leurs navires.

Les abus étaient d'ailleurs nombreux ; ils furent l'origine de troubles sérieux à Arnoy ; les papiers anglais contiennent d'abominables détails sur l'embarquement illicite de petites filles sous pavillon portugais, et sur les sévices dont des Chinois transportés sous pavillon anglais aux îles Chincha furent victimes, au point de se suicider pour échapper à leur sort[2].

Mais les principaux obstacles à l'émigration des Chinois comme des Indiens tiennent à cette cause dominante en toute question de race, cause sur laquelle la religion agit seule : les mœurs. L'Indien, arrivé dans les colonies, retenu par ses préjugés de caste, ne veut pas se marier; il ne fait pas souche, et, comme on ne peut amener autant de femmes que d'hommes, il en résulte une immoralité dégoûtante. Le Chinois n'a pas les mêmes scrupules ; on voit à Bornéo et aux Philippines des métis chinois très-nombreux. Mais, dans nos colonies, on est peu disposé à l'épouser, et la condition des femmes en Chine rend impossible leur émigration. Les correspondances anglaises sont pleines, à cet égard, des plus curieux renseignements, parfaitement conformes aux dires de nos Missionnaires. Le Chinois tient à avoir des ancêtres, et par suite à laisser des enfants ; mais la parenté féminine n'est rien à ses yeux ; l'infanticide des petites filles est très-commun ; leur vente pour la prostitution n'a rien qui choque ; les femmes s'achètent, et le mariage n'est qu'un

[1] 24 navires ont embarqué 7,356 Chinois pour le Pérou, et n'en ont débarqué que 4,754. (*Lettre de sir J. Bowring.*)

[2] Correspondance de lord Clarendon et de sir John Bowring, 1854.

marché ; un grand nombre est esclave. Aucun autre moyen, au témoignage de M. White, pour en procurer aux colonies, que d'en acheter. Mais on comprend que sir John Bowring se soit opposé énergiquement à ce trafic ; on comprend aussi quelle immoralité entraîne l'émigration des Chinois, sans famille ; on applaudit donc de bon cœur à ce langage de sir George Bonham : « *Si on ne trouve aucun moyen* « *d'obtenir une émigration des femmes, celle des hommes doit cesser* « *aussitôt ; la morale et les devoirs qu'elle impose nous y obligent;* » et à celui du duc de Newcastle, écrivant aux gouverneurs des colonies : « *Si la proportion des sexes ne peut être rétablie, il faut qu'un terme* « *soit mis à l'émigration, quelque regrettable que puisse être cette né-* « *cessité.* » (*Même document, supplément*, pp. 22-25.)

Exclue de l'Inde par la mauvaise volonté de l'Angleterre, de la Chine par les circonstances que nous venons d'analyser, que pouvait faire la France, sinon reprendre le chemin de la côte d'Afrique, pour procurer à ses colonies, mais cette fois à l'état de liberté, ces noirs, naguère si calomniés, déclarés incapables de devenir des hommes, et auxquels les colonies reviennent pourtant, désespérant de trouver dans d'autres races autant de soumission, autant d'énergie, autant de douceur, autant de facilités à accepter la religion et les habitudes des sociétés européennes ?

En ceci comme en tout le reste, on ne saurait trop fortement le remarquer, la France n'a fait que suivre les exemples de la nation qui l'avait précédée dans l'œuvre de l'émancipation[1], de l'Angleterre. Oui, l'émigration africaine, aujourd'hui si attaquée à Londres, a été permise aux colonies anglaises par un ordre du Conseil du 30 septembre 1839, et il est parti de Sierra-Leone, de Bonavista, de Loanda, de la côte de Kron, près de 30,000 Africains libres pour les possessions britanniques, les uns, saisis par les croiseurs, à une époque où, la traite n'étant pas encore abolie par le Brésil, les captures étaient fréquentes, les autres enrôlés sur la côte.

L'opinion était alors fort divisée en Angleterre sur le caractère de cet enrôlement. La commission présidée par M. le duc de Broglie, commission qui n'a pas eu la gloire d'accomplir l'émancipation, mais qui a eu le mérite de la préparer, avec une prévoyance politique et un amour de l'humanité admirables, amenant ainsi à maturité le fruit que d'autres devaient cueillir, a réuni d'immenses et précieux

[1] L'Angleterre a aboli, en fait, l'esclavage avant nous; mais l'immortel honneur d'avoir la première proclamé le principe revient à la France, et aux décrets de l'Assemblée constituante, 28 septembre 1791; de l'Assemblée législative, 11 août 1792; de la Convention, 16 pluviôse an II, décrets et lois annulés par la loi du 30 floréal an X, qui rétablit la traite et l'esclavage.

documents. On y lit[1] l'opinion de la Société abolitionniste de Londres, laquelle se prononce contre le système d'enrôlement des noirs, et des dépêches de lord Normanby et de lord Glenelg, qui adoptent la même opinion. Mais, d'un autre côté, des hommes importants s'exprimaient dans un sens absolument opposé : A la Chambre des communes, le 27 juillet 1846, M. Hume avait dit[2] : « Il faut acheter des esclaves africains, les affranchir et les débarquer dans nos « colonies; en agissant ainsi, nous ferons un acte de générosité et « d'humanité. L'entretien de la flotte destinée à supprimer la traite « coûte cinq cent mille livres sterling par an. Rappelez nos croiseurs « et consacrez la moitié de cette somme à l'immigration de travail- « leurs dans nos colonies. Faites mieux : essayez d'employer, pendant « une année seulement, cette somme entière pour l'immigration à « titre d'essai : *l'abolition générale de l'esclavage sera le résultat in- « faillible de cette politique.* »

L'illustre Robert Peel ajoutait : « Donnez tous les encouragements « en votre pouvoir à l'immigration des travailleurs libres, et *n'ayez « aucun souci d'imputations que vous savez n'être pas fondées.* »

La contradiction ne saurait être plus complète. Dans le même fait, les uns voient l'abolition de l'esclavage, les autres la résurrection de la traite.

On a quelque peine à comprendre l'argument de M. Hume. Pourtant il est sérieux. Si l'on se rappelle que le fléau de l'esclavage règne sur toute la surface de l'Afrique, et que le noir est l'article de commerce ordinaire des petits souverains de cette malheureuse contrée, on admettra que ces souverains préféreront vendre à des acheteurs loyaux qui affranchiront et traiteront humainement les esclaves qu'à des acheteurs déloyaux et cruels. Ainsi le rachat des noirs fera une concurrence toute puissante au trafic des négriers[3]. On allègue en outre que les nègres seront plus heureux à la Pointe-à-Pître qu'ils ne le sont à Tombouctou. Cela est probable, mais c'est l'argument éternel des partisans de l'esclavage, et il est suspect.

On ajoute qu'après le temps de leur engagement les nègres rapatriés rapporteront les sentiments religieux, les habitudes de travail et les procédés de culture qu'ils auront reçus à l'école de notre civilisation. Cet espoir a été notamment exprimé par les autorités portugaises du Mozambique.

En fait, ces considérations et l'intérêt des colonies ont triomphé, en Angleterre, des scrupules opposés pendant plus de vingt années.

[1] *Revue coloniale*, art. cité.

[2] Cette idée avait été anciennement émise, bien avant l'émancipation. *Des Colonies en* 1821, par M. Saint-Amant.

[3] Rapports de M. Lechevalier. 2e vol.

Les scrupules l'ont emporté à leur tour, non sans contestation, car le *Times* du 15 juin 1857 racontait qu'une députation de commerçants avait été reçue par lord Palmerston, pour solliciter le droit d'aller chercher des bras libres en Afrique, projet destiné, selon le *Times*, « *à contribuer puissament à l'extinction de la traite des noirs*, » précisément un mois avant l'époque où lord Brougham interpellait le gouvernement sur la conduite de la France. Quoi qu'il en soit, les scrupules, je le répète, l'ont emporté; mais alors les colonies avaient été fort sensiblement repeuplées, et elles restaient libres de demander à l'Inde des coolies et aussi des cipayes dont on se débarrassera de bon cœur. Lesscrupules ont pris une vivacité nouvelle quand on a vu la France user du même procédé, quand on a entendu notamment les inquiétudes de l'île Maurice à l'aspect de la prospérité de l'île de la Réunion.

Qu'avait donc fait la France ? Elle avait agi avec infiniment de lenteurs et de précautions, comme on peut l'attendre d'une nation qui aime beaucoup l'humanité, mais n'a pas un goût moins vif pour la réglementation.

La Réunion a d'abord été autorisée à recruter des travailleurs à Madagascar et au Mozambique. On a vu que cette colonie s'est bien amplement repeuplée, et, dans un discours publié par les journaux de septembre 1858, le gouverneur, M. Darricau, se plaint de l'énorme dépense des cultures. « On me demande des bras, dit-il, et je ne vois partout qu'abus de bras. »

Mais c'est surtout à nos colonies de la Martinique, de la Guyane et de la Guadeloupe qu'il importait d'envoyer des ouvriers. Ce n'est qu'en 1853 que le gouvernement les autorisa à en recruter sur la côte d'Afrique, aux grands applaudissements des colons qui n'ont pas cessé de regarder ce recrutement comme leur salut.

Deux décrets, l'un du 13 février 1852, l'autre du 27 mars 1852, ont minutieusement réglé toutes les conditions de l'immigration.

L'immigrant s'engage devant un agent du gouvernement[1], et pour cinq ans seulement. On s'assure qu'il est libre et qu'il a conscience du contrat qu'on lui propose. Il a droit aux frais de retour de lui, sa femme et ses enfants, s'il veut se rapatrier, ou à une prime égale à ces frais, s'il préfère se réengager.

Pendant la traversée, tout est réglé, son lit, sa nourriture, la place à laquelle il a droit, son vêtement, son traitement, s'il est malade.

Une croisière est entretenue à grands frais sur les côtes d'Afrique, et le commandant veille avec une extrême sollicitude sur les fraudes, les infractions, les invasions de la négligence ou de la cupidité dans ces opérations compliquées.

[1] Cet agent est en général un chirurgien de la marine, choisi précisément comme plus éclairé sur les détails de salubrité et d'hygiène.

Au point du débarquement, l'immigrant est placé sous la protection d'un nouvel agent du gouvernement. Son salaire, sa prime, son rapatriement, sont garantis par cette protection. Il est vacciné, soigné, nourri, vêtu, dans les termes prévus par les règlements. Des peines graves menacent ceux qui manqueraient aux engagements pris envers lui.

Pour entreprende le transport des émigrants, une autorisation est nécessaire. Un premier traité avait été passé entre le ministre de la marine et deux armateurs de Granville en 1854 et 1855. D'autres moins importants l'ont suivi. Un traité plus récent a été conclu, le 14 mars 1857, entre M. l'amiral Hamelin et la maison très-renommée de MM. Régis, de Marseille, qui a des comptoirs sur toute la côte d'Afrique. Voici le texte même des premiers articles de ce traité curieux :

Art. 1er. M. Régis aîné s'oblige à introduire à la Martinique et à la Guadeloupe 20,000 engagés africains propres à l'agriculture.

Art. 2. L'introduction commencera en 1857. La totalité des 20,000 devra être introduite au 1er janvier 1863...

Art. 3. Le contingent pour chaque colonie devra comprendre des femmes de douze à vingt-cinq ans, dans une proportion qui, dans l'ensemble de l'introduction de l'année, ne devra pas être moindre du cinquième, ni excéder la moitié.

Art. 4. Les émigrants ne pourront être embarqués sur les navires de M. Régis qu'en état de liberté[1]...

Ce traité a reçu un commencement d'exécution. Les colonies françaises ont béni la métropole, et les correspondances des officiers de marine et des consuls s'accordent à louer ce que plusieurs appellent une grande idée civilisatrice.

Tout à coup le gouverneur du Mozambique reçoit l'ordre d'interdire cette émigration dont il augurait personnellement très-bien, et, fait significatif! cet ordre lui arrive par des croiseurs anglais, avant même qu'il l'ait reçu de Lisbonne.

Peu de mois après, ce zèle, subitement activé, le porte à capturer le *Charles-Georges*. On sait le reste.

Tout le mérite, ou plutôt toute l'intention de la longue analyse qui précède, est d'arriver à cette conclusion :

[1] Un autre article donne aux engagements une durée de dix ans. C'est trop long. Le rapatriement, après une si longue absence, sur un point de la côte d'Afrique pour retourner au sein d'une tribu opprimée, est vraiment une illusion. D'un autre côté, de réengagement en réengagement, le noir ne sera jamais libre, si ce n'est à l'âge ou, ne pouvant plus travailler, il sera exposé à la misère.

Non, la France, en recrutant des Africains libres pour ses colonies, ne s'est pas livrée à la traite.

Les Français et les Africains sont libres de faire entre eux, comme tous les hommes, quelle que soit la couleur de la peau, des conventions avouables.

Toutes les précautions sont bien prises pour que les Africains aient conscience de ce qu'ils font, et ils n'ont pas à s'en repentir.

La France a obéi à l'intérêt pressant de ses colonies ; c'est l'Angleterre qui lui a donné l'exemple ; c'est l'Angleterre qui, en lui refusant des Indiens, l'a forcée de recourir aux nègres.

Les règlements français sont inspirés par l'humanité la plus prévoyante.

Ni l'Angleterre, ni le Portugal, ni l'Afrique, n'ont le droit de nous adresser cette imputation calomnieuse, dont je serais bien fier d'avoir contribué pour une part minime à décharger notre honneur.

Deux points seulement restent obscurs ; ils appellent une enquête prompte, consciencieuse, décisive.

La surveillance est-elle, peut-elle être suffisante pour empêcher que le succès des opérations de M. Régis n'entraîne des concurrences clandestines ?

L'engagement des noirs sur la côte n'est-il pas l'occasion d'une recrudescence de pillages, de rapines et de cruautés à l'intérieur ?

Sur ces deux points, les renseignements reçus ne sont pas suffisants.

Quant à la surveillance, elle est tout ce qu'elle peut être ; on doit honneur et reconnaissance à ces marins valeureux qui consentent à s'exiler, à vivre entre les coups de soleil et les accès de fièvre, allant et venant de Gorée au Gabon et du Sénégal au Congo, pour inspecter les comptoirs, assurer la loyauté de l'émigration, résister, au nom de la dignité du pavillon, aux exigences de ce droit de visite heureusement périmé. Je ne connais pas de mission plus pénible et plus méritoire. Mais cette surveillance suffit-elle à décourager la vraie traite ? Est-il possible de faire la police de l'Océan comme on fait la police d'une rue ? Le peut-on, sans concéder le droit de visite, et peut-on concéder ce droit sans déshonneur et sans cause perpétuelle de conflit ? Dès lors, ne sacrifions-nous pas à une chimère beaucoup d'hommes et beaucoup d'argent ? Je laisse la réponse à de plus compétents que moi.

L'engagement de noirs *en état de liberté préalable* n'offre aucun inconvénient. Mais en est-il de même de l'engagement *par rachat préalable*, lequel est autorisé dans le traité Régis ?

Ce rachat n'excite-t-il pas les chefs indigènes à recommencer la chasse aux nègres[1] ? On a répondu que cette chasse aurait lieu ni plus

[1] On a autrefois reproché aux admirables Pères de la Merci d'encourager la

ni moins, qu'on rachetât ou non; que les chefs indigènes tueraient les captifs si on ne les rachetait pas, que le rachat donnait à un homme la liberté et, de plus, lui sauvait la vie. On a dit aussi que les meurtres étaient devenus plus fréquents depuis l'abolition de la traite. Ainsi le voyageur Vogel, ce héros de vingt ans, peut-être tué lui-même à l'heure présente par le sultan du Wadaï, a raconté qu'en 1854 le scheik de Bornou, ayant pris 4,000 noirs, tua tous les hommes et ne garda que 500 femmes et enfants. Le docteur Barth pense aussi que les massacres ont augmenté depuis que les chefs n'ont plus le débouché de leur marchandise.

Au contraire, Livingston écrit à lord Clarendon, le 19 mars 1856, de la rivière Zambesi [1] : « Un certain docteur Brysson a écrit que les « mesures prises pour réprimer la traite n'en avaient fait qu'accroître les « horreurs. On m'a gravement affirmé aussi que les Maravi tuaient « maintenant leurs captifs qu'autrefois ils gardaient pour les vendre « aux hommes blancs. Je puis affirmer à Votre Seigneurie qu'une pa- « reille assertion ne peut venir d'un homme mêlé, comme je le suis, « aux marchands d'esclaves dans le pays même où se fait le commerce; « elle est répandue par ceux qui ont intérêt au trafic. Dans la partie « étendue de l'Afrique que je connais, les guerres sont maintenant « très-rares ; elles étaient provoquées évidemment par la traite. Il est « rare de voir à présent une *cafilah* d'esclaves se diriger vers la côte, « et les trafiquants savent qu'ils risquent plus qu'en aventurant leur « argent au jeu. Le commerce des esclaves, en enlevant toute possi- « bilité d'industrie, est la cause de l'état complet de ruine de l'est et « de l'ouest de l'Afrique. Il ne faut pas être surpris que le gouverne- « ment portugais ait si peu fait pour empêcher la traite ; ses agents « sont si peu payés, qu'ils sont naturellement tentés de s'y livrer pour « vivre, et, par suite, ils ne font pas tomber avec beaucoup de vigueur « les sévérités de la loi sur des compères avec lesquels ils sont en re- « lations d'affaires. »

Entre ces affirmations, que croire et que faire? Il est urgent de les compléter et de réunir les témoignages des voyageurs, des missionnaires, des agents diplomatiques, des marins, des noirs eux-mêmes, en un mot tous les éléments d'une prompte décision, comme la lettre de l'Empereur le recommande au ministre des colonies.

S'il est prouvé que la surveillance est inefficace ; s'il est prouvé que les engagements des noirs *en état de liberté préalable* ne suffisent pas, et que les *rachats* excitent les chefs à recommencer ces *ghazzias* abo-

chasse aux nègres en les rachetant. Du moins, ils ne les engageaient pas pour un nouveau service.

[1] Rapport cité, p. 65, n. 90, classe A.

minables, décrites par les voyageurs, il n'y a pas à hésiter, il faut absolument, immédiatement, renoncer à tout ce qui encouragerait de loin des monstruosités exécrées.

Cela est bientôt dit, s'écriera-t-on. Les colonies s'en tireront comme elles pourront. Périssent les colonies plutôt qu'un principe! Cédons, comme toujours, aux intérêts, aux caprices, aux piéges de l'Angleterre.

La question n'est pas une question de vie ou de mort pour les colonies, c'est une question de progrès plus ou moins rapide. Leur personnel agricole, déjà notablement augmenté, se complétera plus lentement ou ailleurs[1]. Mais je suis de ceux qui pensent qu'on se tire toujours d'une perte d'argent, jamais d'une perte d'honneur.

C'est le perdre, dit-on, que de plier devant l'Angleterre.

A Dieu ne plaise que je conseille d'abaisser devant l'Angleterre l'honneur de notre pavillon! le gouvernement l'a, malgré elle, noblement défendu à Lisbonne; mais je tiens surtout à ne pas céder à l'Angleterre l'honneur d'aimer, plus que la France ne l'aime, l'humanité et la justice.

Je me rappelle ces paroles d'un discours sur l'esclavage prononcé le 7 avril 1845 par un homme dont le nom mérite d'être réuni à celui des auteurs immortels de l'émancipation de noirs, M. de Montalembert :

« L'humiliation pour la France, ce serait l'attitude de l'Angleterre
« se posant devant l'Europe, devant l'histoire, devant la postérité, et
« leur montrant d'un doigt méprisant la France, en leur disant : Voilà
« cette nation libérale qui avait la prétention d'affranchir le monde,
« la voilà! non-seulement je l'ai devancée dans l'émancipation des
« noirs, mais elle n'a pas même osé me suivre, en évitant mes fautes
« et en profitant de mes leçons. »

Sachons n'être pas dupes des intérêts de l'Angleterre, mais ne le soyons pas des nôtres. « *Si cet enrôlement n'est qu'une traite déguisée*, a dit nettement l'Empereur, *je n'en veux à aucun prix*. »

Pour moi, si j'avais à exprimer mon sentiment personnel, après avoir exposé les raisons fort graves qui autorisent les deux opinions, je conclurais ainsi :

1° L'engagement des noirs *en état de liberté préalable* me semble parfaitement légitime ; seulement cette voie est lente et insuffisante.

2° L'engagement *par rachat préalable* est à l'abri de tout reproche

[1] Dans le présent, on a besoin de bras. Mais dans l'avenir, se trouvera-t-on bien d'avoir aggloméré ces masses païennes de toutes les couleurs et de toutes les langues, qui, avant d'être christianisées, auront abâtardi la population, dégradé la moralité, et, devenues plus nombreuses et plus fortes, menaceront peut-être les blancs d'expulsion?

de la part de ceux qui engagent après avoir affranchi, mais de la part de ceux qui prennent et qui vendent il ressemble absolument à la traite ; le noir est engagé librement, mais il n'est pas amené librement à la côte. Le vendeur distingue-t-il entre un négociant loyal de Nantes ou de Marseille et un négrier de Cuba ou de la Louisiane, et aimera-t-il mieux vendre son noir pour être libre que le vendre pour être esclave? J'avoue que cette nuance morale me paraît un peu subtile pour la conscience de Leurs Majestés le sultan de Bornou ou le roi de Dahomey.

3° La surveillance, organisée pour réprimer les abus, est loyale et pénible, mais inefficace. Des faits nombreux et horribles le prouvent.

En résumé, j'ai confiance dans ceux *qui rachètent*, j'honore les intentions du gouvernement *qui autorise* et qui *surveille;* mais je défie de ceux qui *transportent;* je suis convaincu de la barbarie de ceux *qui vendent;* j'ai des doutes sur le consentement de ceux qu'*on vend;* je crois peu au rapatriement.

Pour tous ces motifs et pour tous ces doutes, je souhaite l'interdiction de ce mode dangereux d'engagement des noirs.

Mais j'attends volontiers l'enquête avant de prendre une conclusion définitive.

Je nourris surtout l'espoir que le gouvernement étendra ses résolutions au delà de l'objet même de cette enquête, car cet incident soulève des questions bien plus graves que lui-même.

Je ne veux pas parler seulement de la mauvaise volonté de l'Angleterre qui inquiète nos recrutements en Afrique et les interdit dans les Indes. Je veux espérer, après la lettre de l'Empereur, que ce refus va cesser devant notre loyale conduite. L'Angleterre a des raisons de ne pas tenir autant qu'autrefois à ses sujets indiens et le gouvernement anglais n'a plus à consulter la cour des directeurs.

Mais n'est-il pas temps que la diplomatie de la France, de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche, de toutes les nations civilisées, se réunisse, et qu'un mouvement d'opinion unanime fasse explosion pour flétrir la conduite coupable des États-Unis et de l'Espagne, seules nations chrétiennes qui persévèrent, *au mépris des traités*, au mépris de ce que le ciel ordonne et de ce que la terre respecte, à maintenir l'esclavage, à alimenter, à protéger subrepticement le trafic de la chair et de l'âme humaine?

N'est-il pas temps surtout que l'on jette des yeux de pitié sur la lamentable destinée du continent de l'Afrique, où croupit depuis la création du monde une branche infortunée de la famille humaine? Qu'on me permette d'appuyer en terminant sur cette prière instante.

III

L'EXPLORATION ET L'ÉVANGÉLISATION DE L'AFRIQUE.

Que savons-nous de l'histoire de l'Afrique? Rien. Hérodote en a dit un mot. C'est *vingt-trois siècles* après lui que nous en avons appris un peu davantage ; dans cet immense intervalle, quelques relations à moitié fabuleuses, quelques correspondances de navigateurs portugais, quelques tentatives abandonnées de missions ou de comptoirs, ne nous ont apporté que des détails inexacts ou incomplets, qui se résument toujours ainsi : misère, pillage, esclavage, férocité, fétichisme, abrutissement.

Que savons-nous de sa géographie? Jusqu'à ces derniers temps, les cartes de l'Afrique étaient remplies par ces deux mots : *Vaste désert, contrées inconnues*, et beaucoup d'honnêtes gens demeurent persuadés que cette partie est une région maudite où la terre est un sable stérile, le soleil un brasier dévastateur, où le règne animal est représenté par des tigres et des serpents, et l'espèce humaine par une variété féroce ou stupide de l'espèce des singes.

Qu'avons-nous fait pour cette population? Nous en avons fait un article de commerce. Pendant plusieurs siècles, nous avons tiré ces masses noires de leurs retraites inconnues pour les consacrer à fournir à nos déjeuners du café et du sucre, comme on tire le charbon des entrailles de la mine pour l'entasser, le vendre et le consommer.

Qu'avons-nous fait pour porter dans ces ténèbres le flambeau de Jésus-Christ? Voici la réponse d'un écrivain bien informé [1] :

« L'Afrique semble ne rappeler à la religion que des souvenirs funèbres : Cinq siècles d'efforts pour que la croix s'y plante sur un petit nombre de points, la rapidité avec laquelle des chrétientés florissantes ont disparu par des catastrophes inouïes, les ruines amoncelées partout depuis les Thébaïdes de l'Égypte jusqu'à la dernière des cinq cents églises de l'Afrique chrétienne, tant de fléaux que la barbarie fait peser sur ces peuples, et que la civilisation n'a fait qu'augmenter de toutes les misères de l'esclavage ; on dirait, à cet aspect général, qu'une prédestination de malheur plane mystérieusement sur ce vaste continent...

« Sur la côte occidentale, pendant plus de quinze siècles, on ne voit arriver aucun de ces apôtres qui ont suivi toutes les routes des anciens navigateurs, aucun de ces missionnaires irlandais qui ont fouillé les îles et les

[1] Vie du P. Libermann, par Dom Pitra, 1855, p. 432, chap. VII.

mers, et abordé sur tous les rivages. Il paraît que de bonne heure les Normands y ouvrent des comptoirs sans que la bonne nouvelle y soit annoncée, avant l'arrivée des Portugais, à la fin du quinzième siècle... Les Franciscains et les Dominicains se partagent ce champ nouveau avec une grande émulation de zèle ; on voit des églises nombreuses, un évêché du Congo, une dynastie de rois chrétiens ; puis tout disparaît dans une guerre civile, sous une invasion de tribus féroces. En 1547, quatre Jésuites tentent, sans succès, de relever cette Église. A diverses reprises, la Compagnie de Jésus, les Capucins français et les Franciscains espagnols font de nouveaux efforts. La désolation se consomme par le fanatisme des Hollandais, à la fin du dix-septième siècle, et par les conquêtes des Anglais, au siècle dernier. »

Comment le Christianisme aurait-il pu s'établir? Ce n'est pas Dieu qui a fait de l'Afrique un désert, c'est l'homme :

« La traite enlevait par 100,000, chaque année, précisément les tribus évangélisées par les missionnaires. Quatorze millions d'âmes n'ont pu disparaître de ces côtes sans exaspérer toutes les tribus intérieures, sans fomenter parmi elles d'abominables guerres, sans attacher au nom chrétien un odieux ineffaçable. Il n'est pas nécessaire d'ajouter à ce fléau le spectacle scandaleux des mœurs européennes, la cupidité et l'ambition des nations chrétiennes... »

Voici ce qu'écrivait à la Propagande, en 1819, un évêque à la suite d'une visite à la mission d'Angola :

« *Illam aspexi, mœrorem concepi, lacrymas effudi, quia omnia, si fas est dicere, sine duce, sine luce, sine cruce inveni. Omnia desunt : desunt sacerdotes, ob defectum illos instruendi, et qui existunt sunt omnino ignari ; desunt ecclesiæ, quia omnes vel dirutæ sunt, vel quasi dirutæ apparent. Religio est pene extincta* [1]. »

Grâce au ciel, l'aurore de jours meilleurs semble s'être levée pour l'Afrique.

Lorsqu'on regarde la carte, qu'il faut toujours avoir sous les yeux dans toutes ces questions, car c'est Dieu qui a dessiné la carte du monde, on ne peut s'empêcher de prévoir que, si un nouveau partage de la terre entre les enfants du Christ se prépare, comme l'antique partage des fils de Noé, l'Asie paraît designée à l'influence de la Russie, l'Amérique et l'Australie à l'activité envahissante de la race anglo-saxonne, l'Afrique au génie civilisateur des races latines ayant à leur tête la France.

[1] Je l'ai vue, j'ai gémi, j'ai pleuré, trouvant tout à peu près sans loi, sans foi, sans croix. Tout manque : les prêtres, parce qu'on ne peut les instruire, et que ceux qui existent sont tout à fait ignorants; les églises, détruites ou en ruines. La religion est presque éteinte.

Ce grand mouvement est commencé.

L'Algérie est devenue entre nos mains la première colonie du monde. L'énergique direction du colonel Faidherbe assigne au Sénégal une importance considérable. Nous possédons sur la côte orientale Gorée et le Gabon. Nous touchons à la côte opposée ainsi qu'à Madagascar par nos établissements de Mayotte. L'île florissante de la Réunion n'est pas loin. Nous avons contribué à la civilisation de l'Egypte. Notre influence sur Tunis est heureuse. Enfin, c'est à la France que, grâce au dévouement héroïque de l'un de ses fils, reviendra l'honneur de percer l'isthme de Suez.

L'Amérique et l'Angleterre, que nous rencontrons partout et que nous devons habituer à nous rencontrer partout nous-mêmes, ont échelonné sur la côte orientale leurs établissements de Sierra-Leone et de Libéria, sans parler du cap de Bonne-Espérance, que l'Angleterre a occupé comme elle occupe Gibraltar, Malte, Ceylan, comme elle a pris Périm, semblable à un soldat prévoyant qui, en entrant le premier dans un château fort, met la main sur toutes les clefs, même avant de savoir quelles portes elles ouvriront plus tard.

Ainsi l'Afrique est, sur presque tous les points de ses côtes, touchée, entamée par la civilisation européenne, dont les relations plus faciles animent la vivifiante influence. Elle prend goût à notre commerce, elle s'initie à nos coutumes, elle consent à des traités, et les plus féroces despotes, ce roi Ghézo, sultan du Dahomey, dont la garde est composée de jeunes filles, armées de fusils et d'arbalètes, connaît maintenant la valeur de nos marins et la douceur de nos présents.

En même temps, d'héroïques voyageurs, Barth, Vogel, Richardson, Oweribeg, Baikie, Livingston, Guillain, les frères d'Abbadie, Raffenel, successeurs intrépides de Mungo-Park, d'Anderson, de Caillé, de Denham, explorent dans tous les sens le centre de l'Afrique, le Soudan, l'Abyssinie, le cours du Niger, les rives du lac Tsad, et de Benghazi au cap de Bonne-Espérance ; d'une côte à la côte opposée, ils marchent, apprenant à l'Afrique ce que valent les Européens, et à l'Europe ce que contient l'Afrique, une terre souvent fertile et habitable, des cours d'eaux merveilleux, des ressources variées, et une population rarement féroce, presque partout laborieuse et douce, opprimée par l'invasion, le despotisme, l'esclavage, et partagée entre un mahométisme brutal et un fétichisme stupide.

Le mahométisme, qui agonise en Europe, grandit en Afrique; il s'y montre, comme aux jours de sa naissance, envahissant, guerrier, implacable. Avant un siècle, si l'Afrique n'est pas à Jésus-Christ, elle sera à Mahomet, et l'Europe comptera pendant de nouveaux siècles avec ce rude ennemi, facile encore à devancer ou à supplanter.

Animée du zèle apostolique, soutenue par les aumônes de l'œuvre

de la propagation de la foi, la religion a établi, sur cette terre infortunée, des missions courageuses, phares de ces ténèbres, oasis de ce désert moral. Il va sans dire que, partout où l'Angleterre et l'Amérique ont abordé, le protestantisme a débarqué à leur suite. Les catholiques peuvent s'en affliger ; mais sachons reconnaître loyalement que c'est pour ces nations un grand honneur de porter toujours ainsi leur religion avec elles. Tâchons que les catholiques plantent aussi la croix dans tous les lieux où ils posent le pied. Ajoutons que le protestantisme est assurément un grand progrès pour des peuples voués au culte du serpent, aux sacrifices sanglants ou au mahométisme ; il les prend en plein paganisme et les laisse à moitié chemin de la vérité complète.

C'est d'ailleurs le zèle des missions protestantes qui a attiré les missions catholiques. Alarmés des progrès de l'hérésie, les évêques américains appelèrent énergiquement l'attention de la Propagande, et un vicaire apostolique fut envoyé en 1840. Depuis, en 1843, les deux Guinées ont reçu les héroïques missionnaires de ce saint père Libermann, qui, interrogé sur l'état de ses établissements par une commission parlementaire, répondait humblement : « Nous ne pouvons qu'une chose, c'est mourir ! » Et, en effet, des sept premiers missionnaires, après deux mois, un seul survivait ; il passa deux ans pour mort, luttant à la fois contre les noirs et contre les méthodistes ; on apprit, en 1845, qu'il vivait ; c'était M. Bessieux, depuis évêque et fondateur de la mission des deux Guinées. Soixante-quinze missionnaires se sont succédé sur ce champ de bataille ; vingt sont morts, dix-neuf ont dû renoncer, vingt-six persévèrent, au milieu de 3,500 catholiques et de 50,000,000 de païens disséminés dans la Nigritie et sur 1,500 lieues de côtes [1].

Le même zèle anime les missionnaires qui évangélisent Tripoli, Tunis, la haute et la basse Égypte, les Gallas, l'Abyssinie, les Séchelles [2], le Cap, Madagascar. Il anime également les prêtres de l'Algérie et du Sénégal, malheureusement gênés par les habitudes d'une légalité qui se contente de laisser vivre en paix les divers cultes, croyant éviter leurs disputes en arrêtant leurs progrès, comme si, pour la vérité, c'était vivre que de ne pas grandir ; comme si l'eau pouvait ne

[1] Les missionnaires ont à Dakar, outre une église, des écoles, et des apprentissages d'imprimeurs, forgerons, tailleurs, tisserands, etc.
Ils évangélisent en six langues.
Ils sont parvenus à empêcher plusieurs sacrifices humains.

[2] La religion a été maintenue plusieurs années dans ces onze îles, qui comptent environ 8,000 catholiques, sans aucun prêtre, par une pieuse famille qui baptisait, prêchait, etc. Le Pape lui a envoyé une médaille d'or, sur la demande de monseigneur Despretz, évêque de Bourbon, aujourd'hui évêque de Limoges.

pas se répandre sans se corrompre ou se tarir. Enfin, le Saint-Siége vient de fonder un évêché nouveau à Sierra-Leone.

Il serait digne de la France d'encourager ce triple mouvement des expéditions maritimes, des explorations scientifiques, des missions religieuses! Elle est la tutrice prédestinée de l'Afrique, car l'Algérie et le Sénégal sont les assises de la civilisation africaine!

Puisse surtout la Providence susciter des Livingston, des Faidherbe, des Libermann! Le soldat, le savant, le missionnaire, voilà les démolisseurs de frontières, les ambassadeurs de la civilisation, les courriers qui annoncent au monde la visite de la Vérité, et préparent ses logements!

Il ne faut plus désespérer de la transformation de l'Afrique, puisque Dieu lui a donné de tels amis.

Le 31 janvier 1848, le père Libermann écrivait à Eliman, roi de Dakar :

« Jésus-Christ, fils de Dieu, Dieu des chrétiens, Dieu de tout l'univers...., aime tous les hommes également ; noirs comme blancs, tous sont ses frères bien-aimés.... Je suis serviteur de Jésus-Christ ; il veut que j'aime tous les hommes comme il les aime ; mais il m'inspire un amour beaucoup plus vif et plus tendre pour ses chers frères, les hommes noirs. »

Le 15 février 1856, David Livingston écrivait à M. Maclear :

« Je ne suis pas aussi enorgueilli qu'on pourrait l'attendre d'avoir accompli la traversée de ce continent. La fin de l'exploration du géographe n'est que le commencement de l'entreprise du missionnaire. Que je puisse avoir l'honneur de faire un peu de bien à cette pauvre Afrique si dégradée, si opprimée, c'est un vœu auquel, je n'en doute pas, vous vous associerez cordialement. »

Sublimes paroles, consolantes perspectives, en considération desquelles on me pardonnera de m'être un peu trop écarté de la question de savoir si la France a le droit et fait bien d'enrôler plus ou moins de noirs pour obtenir plus ou moins de sucre.

AUGUSTIN COCHIN.

UN NOM

En l'année 1832, le collége de Pont-le-Voy abritait près de quatre cents enfants, dont la réunion offrait un caractère qu'on eût vainement cherché dans aucune autre maison d'éducation. Presque tous appartenaient à des familles de gentilshommes de province, qui professaient les opinions légitimistes avec la vivacité d'alors et une profonde rancune contre le nouvel établissement. Nous arrivions du Nord, de l'Ouest ou du Midi, pénétrés des mêmes sentiments, joyeux et souvent surpris de les trouver partagés par nos camarades et de nous rencontrer en si bonne compagnie. Moi qui avais fait mes premières études dans une ville éminemment *libérale*, sur les bancs d'une pension où mes condisciples, très-échauffés de politique, après avoir grossi l'émeute contre le parti prêtre, me promettaient gracieusement la guillotine, je me souviens encore de l'étonnement naïf que j'éprouvai en m'apercevant que je faisais partie d'une majorité. L'habitude de l'isolement et de la contradiction était si bien prise, qu'elle aurait pu me rejeter dans le parti contraire, si j'avais été moins attaché de cœur à mes traditions de famille. Nous apportions aussi du foyer domestique un remarquable fonds commun d'honnêteté. En revanche, nous n'étions pas forts en thème, non plus qu'en version; nous l'étions moins encore en mathématiques. Nos études, troublées ou interrompues par la Révolution de juillet, étaient, il faut bien l'avouer, d'une extrême faiblesse. Ce n'était peut-être pas tout à fait de notre faute, et nos maîtres, j'en demande pardon à leur mémoire, s'ils étaient plus forts que nous, ne l'étaient guère. Je crois voir encore un pauvre vieillard débile et débonnaire qui était censé nous enseigner l'art de l'éloquence, pendant que ses écoliers jasaient, jouaient aux dames et n'écoutaient le professeur que lorsqu'il nous lisait la gazette.

Une autre raison plus générale s'opposait à ce que nous missions aucune ardeur au travail, c'est que nous ne poursuivions aucun but. Nous venions de voir nos pères refuser le serment au gouvernement nouveau, briser généreusement leur carrière ou renoncer aux modestes honneurs municipaux. Nous ne pouvions pas songer dès le lendemain à frapper aux seuils des écoles militaires et des fonctions publiques;

un préjugé tout-puissant, la volonté même de nos familles, nous en interdisait la pensée. C'était le commencement de ce qu'on a nommé l'*émigration à l'intérieur*, sorte de point d'honneur imposé par les circonstances d'alors, et qui, réduisant à l'inertie une classe dévouée, s'est trouvé funeste à la société tout entière. Nous acceptions cette situation sans en murmurer, trop facilement résignés même à la perspective de l'oisiveté. On ne pouvait donc pas attendre de nous de grands efforts. A peine deux ou trois d'entre nous, plus studieux de tempérament, poussaient l'ambition jusqu'à briguer à Orléans le diplôme de bachelier. Nous considérions l'achèvement de nos études comme un usage pénible, le collége comme un exil temporaire de la maison paternelle. Nous comptions impatiemment les années, les mois, les jours qui nous séparaient du moment fortuné où nous entrerions en possession de notre liberté ; et, pleins des souvenirs des vacances, nous pensions ingénument que la vie oisive devait nous offrir le renouvellement indéfini des mêmes plaisirs.

On ne sera pas surpris que cette génération ait, comme les honnêtes femmes, peu fait parler d'elle. Je cherche en vain, parmi mes condisciples, ceux qui auraient marqué dans une voie quelconque. Ils n'étaient pas cependant plus dépourvus que d'autres de séve ni d'intelligence. Je ne crois même pas me faire illusion en disant qu'ils présentaient dans leur ensemble des qualités natives, des éléments précieux qu'on eût trouvés difficilement avec une pareille abondance parmi toute autre agglomération de jeunes gens. Mais l'effort a manqué, et, quand les regrets sont venus, il n'était plus temps. La plupart se sont mariés jeunes et jouissent, dans leur province, à dix lieues à la ronde, de la considération publique. En 1848, ils ont acquis une certaine importance locale, et quelques-uns ont fait partie de la majorité peu républicaine des deux grandes assemblées de la République. Et puis ils sont rentrés dans leur obscurité.

Il en est un cependant dont la vie, quoiqu'elle soit aussi demeurée obscure, a témoigné d'une rare énergie et s'est trouvée assez en dehors de l'ornière commune pour qu'il ne me paraisse pas sans intérêt de la retracer. Raymond de Fresneuse, fils d'un officier démissionnaire de la garde royale, était le seul rejeton d'une famille vendéenne durement frappée par les révolutions. Le nom de sa mère surtout avait été illustré dans les guerres du Bocage. Il allait se présenter avec les meilleures chances de succès aux examens de Saint-Cyr au mois d'août 1830. Les événements de Juillet lui firent abandonner ou ajourner ce dessein. Ne doutant pas d'un prochain soulèvement de la Vendée, il accourut se mettre aux ordres de son père et attendit une année entière, avec une fiévreuse impatience, l'occasion de faire ses premières armes pour la cause à laquelle le rattachaient toutes ses

traditions. Cette occasion fuyant devant lui, il demanda lui-même à s'éloigner momentanément d'un pays où l'inaction le dévorait et à compléter quelques études littéraires. Il choisit naturellement l'école de Pont-le-Voy, récemment réorganisée et qui s'annonçait avec la prétention de conduire l'éducation des jeunes gens au delà des limites ordinaires des classes. Plus âgé de deux ans environ que les plus âgés d'entre nous, beau, bien fait, agile à tous les exercices du corps et déjà écuyer habile, Raymond de Fresneuse était pour nous l'objet d'une sorte d'admiration. Il jouissait d'une grande liberté, ne suivait que les cours des arts d'agrément et prenait des leçons particulières. Il avait une chambre à lui et un cheval à lui dans les écuries du manége. Il se mêlait pourtant franchement à nos jeux, et la cordialité de son caractère le faisait aimer malgré les priviléges qu'eût pu lui reprocher la jalousie. Mais sa gaieté était assez irrégulière, et nous remarquions que parfois elle se voilait subitement de mélancolie.

Quand au mois de juin 1832, le bruit du débarquement de la duchesse de Berry se répandit dans le collége, un frémissement d'enthousiasme parcourut aussitôt nos jeunes cœurs. Avides de nouvelles, pressant de questions les professeurs, commentant leurs réticences, pratiquant dans le village des intelligences pour introduire des journaux en cachette, accueillant, grossissant encore les rumeurs les plus exagérées, nous nous attendions à apprendre d'un jour à l'autre que l'armée royaliste, dans sa marche triomphale sur Paris, allait se rapprocher de la Loire. *Les grands* s'apprêtaient à la rejoindre, et s'y préparaient en mille conciliabules. A défaut d'autres armes, ils emmanchaient et aiguisaient des fragments de fleurets : jamais la salle d'escrime n'en avait vu rompre un pareil nombre. Les compositions ne profitaient guère de cette agitation. Au lieu de fabriquer des vers latins à l'aide du *Gradus ad Parnassum*, je me souviens que je me livrais à des stances immodérées où la rime entrelaçait la gloire et la victoire, le blanc panache et le drapeau sans tache. Ce fut un feu de paille qu'éteignirent les lettres de nos parents et les nouvelles de l'avortement du mouvement.

Raymond de Fresneuse eût été assurément l'âme de cette conjuration d'écoliers, le chef accepté d'un consentement unanime ; mais il nous avait quittés huit jours avant que la rumeur qui échauffait ainsi nos têtes fût parvenue jusqu'à nous, et son absence était vivement regrettée. Rappelé par son père, qui n'avait donné pour raison de ce rappel que le mauvais état de sa santé, il avait fait seller son cheval, et, cheminant à marches forcées par des routes détournées, il avait gagné le manoir vendéen. L'insurrection éclata presque aussitôt ; le marquis de Fresneuse était effectivement malade et dans l'impuissance d'y prendre part. Raymond s'y jeta tête baissée, avec la généreuse

ardeur de la jeunesse, et sans calculer les périls de l'entreprise impossible à laquelle il s'associait. Il fut un des vaillants défenseurs de la ferme de la Pénissière, qui, attaquée par des forces disproportionnées, ne put être réduite qu'à l'aide de l'incendie. Après cette brillante affaire, qui seule, avec le combat du Chêne soutenu le même jour, projeta quelque éclat sur le triste et dernier effort de l'enthousiasme vendéen expirant, il se tint caché chez des paysans, d'où il put voir, avec un amer désenchantement, combien avait été prompte et facile la dispersion de son parti. Après trois mois de vie errante, il osa reparaître à la porte du manoir paternel. Il le trouva envahi et saccagé par un détachement de troupes placées en cantonnement dans le pays, et il apprit d'un fermier que son père, sa mère et une sœur aînée, qui composaient toute sa famille, ne pouvant pas supporter les vexations sans cesse renaissantes de l'état de siége, s'étaient retirés à Nantes. Le bruit venait même de se répandre que le marquis y avait succombé à la maladie dont il était atteint depuis longtemps. En proie à l'anxiété la plus cruelle, Raymond courut aussitôt à Nantes sous des habits de paysan, et parvint, non sans peine, à découvrir la retraite de sa mère. Bien des larmes troublèrent la joie des premiers embrassements, car il trouvait dans sa famille en deuil la confirmation de la douloureuse nouvelle. Les émotions et les chagrins avaient aggravé les souffrances de M. de Fresneuse et déterminé une crise qui l'avait emporté depuis un mois.

Raymond se trouvait donc le chef de la famille, et il n'avait pas dix-neuf ans. Il apprenait en même temps que la fortune patrimoniale, réduite par les derniers événements et les sacrifices que M. de Fresneuse avait faits à sa cause, était très-obérée. Une grande fermentation régnait encore dans les esprits. Tous les jours les conseils de guerre jugeaient les débris de l'insurrection, et il sut qu'il avait été dénoncé lui-même. A la vérité, la police recherchait assez peu les fugitifs, dont la plupart avaient pu gagner la frontière. Néanmoins la prudence exigeait qu'il se tînt strictement caché. On lui conseilla de se réfugier aussi à l'étranger, on lui proposa un faux passe-port et un embarquement sur un navire de commerce qui allait partir pour l'Amérique; mais il s'y serait trouvé sans ressources, il était trop fier pour recourir à la bourse d'autrui, et d'ailleurs il ne voulait pas abandonner sa mère. Il resta donc plusieurs mois auprès d'elle, vivant dans la retraite la plus absolue.

Pendant ce confinement presque cellulaire, il eut le temps de réfléchir froidement à la situation que lui faisaient la ruine de ses espérances politiques et le délabrement de sa fortune; son esprit en acquit une précoce maturité. Bien des illusions s'étaient évanouies,

chaque jour apportait de tristes révélations. Raymond comprit que les idées chevaleresques qui avaient tant d'empire sur son âme étaient pour longtemps, sinon à jamais détrônées, et que son avenir ne pouvait plus dépendre que du travail. Il se remit donc à l'étude avec une constance opiniâtre, et perfectionna seul son éducation interrompue par un cri de guerre. Puis, quand le Bocage parut pacifié et que sa mère parla de retourner dans sa propriété pour tâcher d'en réparer le désordre, Raymond lui représenta que, s'il l'y accompagnait, ce serait pour consumer sa jeunesse dans une oisiveté stérile, qu'il désirait plutôt s'ouvrir une carrière pour cesser de lui être à charge et pouvoir même un jour venir en aide à sa sœur. Il comprit aussi, par le spectacle de l'activité d'une ville commerciale, que le commerce seul lui offrait les chances d'atteindre ce but, tout en lui permettant de garder intacts, au fond de son cœur, des sentiments qu'il pouvait laisser dormir, mais avec lesquels il ne transigeait pas. Paris, enfin, lui sembla être le lieu où, perdu dans la foule, il échapperait le plus facilement, et aux tracasseries politiques, et à l'influence des impressions qu'il voulait éloigner ou comprimer.

La lutte qu'il eut à soutenir contre ses préjugés nobiliaires ne fut pas longue. Il se considérait comme une sorte de banni politique, et se rappelait que pendant l'émigration son père et ses oncles ne s'étaient pas sentis humiliés d'exercer les plus vulgaires industries. Il relisait aussi avec attendrissement l'histoire de ce marquis breton dont parle Sterne, qui, devant le parlement assemblé à Rennes, vint, entouré de ses enfants, reprendre son épée qu'il avait déposée pour aller rétablir sa fortune dans les colonies. Raymond n'avait pas à déposer son épée brisée ; mais il comptait laisser, au seuil de la carrière dont il ambitionnait l'accès, le nom même sous lequel il était connu. Ce n'était pas chez lui une simple inspiration d'orgueil, c'était un sage calcul de prudence et d'intérêt. Outre que le jeune marquis de Fresneuse pouvait encore être inquiété par le zèle des gens de police, c'était un titre embarrassant à présenter et à porter dans les bureaux des maisons de commerce où il solliciterait un humble emploi. Le nom patronymique de sa famille était Michel, et au prénom de Raymond son acte de naissance ajoutait celui de Jules. Il décida de se faire appeler désormais Jules Michel. N'attendant rien de ses relations de parenté, déterminé à poursuivre son but sans s'en laisser distraire, il sentait qu'en se déclassant ainsi il affermissait sa résolution. Il s'en ouvrit confidentiellement à un riche négociant de Nantes qui avait eu des obligations à sa famille, et qui approuva ce plan en lui donnant des lettres d'introduction pour ses correspondants de Paris sous le nom de Jules Michel. Raymond partit aussitôt, se séparant avec larmes d'une mère et d'une sœur qu'il chérissait, mais heu-

reux sous un autre rapport de s'éloigner d'un pays dont le prestige héroïque venait de se dissiper à ses yeux.

Jules Michel, car je devrai dorénavant le nommer le plus fréquemment ainsi, en possessiou d'un capital de trois cents francs, d'une petite malle et de ses lettres de recommandation, descendit de la rotonde d'une grosse diligence dans la cour de la rue Notre-Dame des Victoires à huit heures du soir, un des derniers jours de janvier 1833. Il déposa sa malle dans un hôtel voisin, dîna frugalement, puis sortit et erra quelques heures à l'aventure avant de regagner son gîte de la nuit.

C'est un moment bien solennel dans la vie que celui où un jeune homme qui vient de laisser sa place vide au foyer de la famille entre pour la première fois dans une capitale. Plusieurs ne songent qu'aux plaisirs qu'ils se promettent d'y goûter dans la fougue de leur récente indépendance. Jules Michel avait d'autres pensées. Comme l'enfant de l'Auvergne ou de la Savoie, il venait chercher, non des plaisirs, mais du travail. Il éprouva d'abord un grand malaise et une vive émotion en respirant cet air impur qui embarrassait sa poitrine, en entendant ce bruit étourdissant des voitures qui sillonnaient le pavé dans tous les sens, en voyant cette circulation prodigieuse, ce mouvement d'une vaste cité qu'on a souvent comparé à celui d'une ruche, comme si l'empressement laborieux des abeilles, obéissant toutes à la même loi, convergeant au même centre, concourant avec désintéressement à l'œuvre commune, sans que la nature leur ait donné la triste faculté de se nuire les unes aux autres, pouvait rappeler les agitations des hommes, avec leurs jalousies, leurs ruses, leurs haines, et la lutte perpétuelle de leurs passions et de leurs intérêts. Quel rôle venait-il jouer dans la mêlée ? Cette réflexion le troubla d'abord, mais il se rassura en sentant qu'il avait force et courage. Il ne s'était encore trouvé en contact avec les hommes qu'à main armée, pendant huit jours de guerre civile. Puisque la vie sociale est un combat, c'en était peut-être le meilleur apprentissage. Déjà mûri à vingt ans par l'adversité et les méditations de la solitude, soutenu par un caractère énergique et des sentiments d'honneur inflexibles, plein de respect pour le nom qu'il voulait reprendre un jour sans tache, Jules Michel pouvait donc sans trop de présomption ne pas s'effrayer des dangers qu'il venait affronter.

Il se fit indiquer le Palais-Royal, aujourd'hui bien déchu, et qui était encore l'objet de l'admiration des nouveaux arrivants de la province, et il se laissa bientôt distraire de ses préoccupations par la curiosité des impressions extérieures. Il gagna les quais, qu'il remonta jusqu'à l'Hôtel de Ville, en admirant leurs changeantes perspectives ; puis il s'enfonça sur sa gauche, dans les rues étroites dont plusieurs viennent

de disparaître, et déboucha par le boulevard du Temple, au moment de la sortie des spectacles. Il fut frappé de l'animation, du bruit, du mouvement qu'il rencontrait à une heure si avancée. Il songea cependant qu'il était temps de rentrer; l'obligeance banale et empressée des Parisiens à le mettre sur son chemin fut remarquée par lui comme un trait favorable de leur caractère, et lui sembla de bon augure. Au risque de le rendre moins intéressant près des lectrices nerveuses qui se pâment d'aise lorsque, de sa voix émue, Nadaud leur chante les spasmes de l'insomnie, je dois dire que Jules Michel, satisfait de sa longue promenade, mais fatigué du voyage, s'endormit ensuite d'un profond sommeil dans la modeste cellule de son hôtel.

A peine levé, il se mit en campagne. Historien véridique, je dois dire encore que le métier de solliciteur ne fut pour lui ni long ni pénible. Les lettres du négociant nantais étaient très-élogieuses et très-pressantes, et Jules avait dans sa physionomie intelligente une recommandation au moins aussi bonne. Peut-être vivons-nous dans un temps où les avantages physiques ont moins de valeur qu'à aucune autre époque : ils en ont cependant une considérable encore; un pauvre jeune homme gauche d'allures et disgracieux de visage eût risqué d'être éconduit plus ou moins poliment. Jules Michel se présentait avec sa taille élevée, des traits nobles déjà encadrés d'une barbe brune et soyeuse, et des manières aisées qui disposaient naturellement à la bienveillance. M. Deschamps, chef de la maison Veuve Louis Deschamps et fils aîné, gros négociant en denrées coloniales et raffineur de sucre, fut tout d'abord séduit par la bonne grâce du postulant, et il avait précisément besoin d'un commis. Il fit asseoir Jules, le questionna longtemps avec intérêt, s'excusant presque de n'avoir vacant qu'un emploi bien modeste, bien peu rétribué dans les débuts, qu'il n'osait pas lui proposer. Mais Jules protesta chaleureusement de sa reconnaissance, de son désir d'être occupé le plus tôt possible. Il savait bien que les études commerciales, comme toutes les autres, doivent commencer par le commencement, et il était résolu à se vouer avec zèle aux plus humbles travaux qu'on voudrait bien lui confier. Il refusa même les quelques jours de liberté que M. Deschamps lui offrait, et dès le lendemain le jeune marquis de Fresneuse, installé dans un bureau de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, y copiait des lettres et des factures de sucre.

Le quartier du Marais se trouvait merveilleusement approprié à la vie occupée et cachée qu'il voulait mener à Paris. Au bout de huit jours, se sentant maître sinon de l'avenir, du moins du présent, il choisit une chambre meublée au deuxième étage d'une des belles maisons de la place Royale, et le premier luxe qu'il se permit fut d'y faire transporter un piano de louage. Les appointements que lui avait promis

M. Deschamps étaient de cent francs par mois ; c'était strictement suffisant, à cette époque, pour subvenir à tous les besoins de la vie d'un jeune homme. Jules n'avait pas espéré se placer aussi facilement, son petit capital de trois cents francs était presque intact, il crut pouvoir sans imprudence se livrer à son goût dominant. Quel meilleur et plus économique emploi aurait-il eu d'ailleurs de ses longues soirées? Heureux les jeunes gens qui ont reçu de la nature à la fois l'attrait et l'aptitude de cet art divin de la musique, et des circonstances de leur éducation le pouvoir de le cultiver! Ils y trouveront le charme des bons jours et la consolation des jours mauvais. Ils apporteront partout avec eux une source intarissable de pures jouissances qui se répandra sans s'épuiser, qui même semble parfois devenir plus abondante à mesure qu'elle s'épanche davantage. Et en même temps la solitude, embellie par l'enchanteresse, ne leur sera jamais à charge. Jules s'assit devant son piano avec des joies d'enfant. Les premiers accords que ses doigts en tirèrent au hasard mouillèrent cependant ses yeux de larmes; c'était le prélude d'un air favori que chantait souvent sa sœur, alors qu'il se plaisait à l'accompagner pendant les longs loisirs de Fresneuse, et il entendit résonner dans son cœur l'écho lointain de cette voix aimée. Il se trouva ainsi plongé dans une rêverie qui lui rappelait, avec une vivacité extrême, tous les souvenirs du foyer vendéen. Ses doigts, comme déliés sous l'impulsion d'une sorte d'enthousiasme, couraient avec flexibilité sur les touches sonores, et rencontraient des accords puissants, des improvisations mêlées de réminiscences, tandis que son esprit agitait aussi mille aspirations confuses.

Au milieu de ce mystérieux travail, une idée le saisit, et il s'y attacha lui-même avec force. Pourquoi sa mère et sa sœur ne viendraient-elles pas partager à Paris son existence? Il chercha les objections sans les apercevoir, et s'étonna de n'avoir pas eu plus tôt cette pensée qui le ravissait. Et ainsi s'écoula rapidement, parmi des projets souriants, sa soirée charmée.

Quand le lendemain il se vit à son bureau, copiant les factures de la raffinerie Veuve Louis Deschamps et fils aîné, il y eut bien une réaction de fierté confuse qui lui fit comprendre que la place de la marquise de Fresneuse n'était pas encore auprès de lui. Il n'abandonna pas l'idée qui l'avait dominé la veille, mais il en ajourna la réalisation, et déchira une lettre qu'il avait commencée le matin pour la communiquer à sa mère. Ce fut une impression pénible, qu'il refoula aussitôt en s'encourageant à la persévérance. Le *patron* — c'était le nom qu'il entendait donner constamment autour de lui à M. Deschamps, et qu'il ne pouvait se décider à employer — était d'ailleurs pour lui d'une grande politesse, et paraissait le distinguer par des égards que les commis de la maison imitaient, non sans quelque ja-

lousie. Leurs causeries ne roulaient pas sur des sujets fort élevés, et Jules souffrait bien un peu de leur vulgarité. Le spectacle de la veille ou les affiches du jour, la partie de billard, et l'appréciation comparée des prix et des qualités culinaires des divers petits restaurants du quartier, y occupaient la principale place. Jules fut bientôt au courant de la chronique secrète des théâtres du boulevard; il s'y intéressait médiocrement, mais il aimait encore mieux que l'entretien prît cette direction que celle de la politique. Un esprit observateur trouve d'ailleurs toujours profit à écouter des conversations par où se révèlent naïvement des mœurs ou des caractères. Jules était comme un voyageur transporté dans un monde inconnu. Il évitait les discussions, s'attachait à cultiver sans familiarité de bonnes relations avec les habitants de ce nouveau monde, et acceptait même de temps en temps la partie de billard et le dîner en commun.

A la fin du mois, quand il eut touché le premier salaire de son travail, rentré dans sa chambre, il étala cette somme sur sa table et la caressa presque du regard avec une joie que ne comprendront pas ceux qui n'ont jamais eu à gagner le pain de leur journée. Que ferait-il de ces vingt belles pièces de cinq francs, qui lui représentaient l'indépendance du présent, et peut-être l'aisance de l'avenir? Il résolut de les employer à l'achat d'une robe de soie pour sa sœur. Cette idée l'enchanta, il en rêva à son piano, il en rêva la nuit suivante. Les cœurs restés purs ont de ces jouissances intimes et profondes que doivent leur envier ceux qu'ont blasés les dons de la fortune et les séductions des plaisirs faciles.

Quelques mois s'écoulèrent. Jules, devenu majeur, demanda un court congé pour arranger des affaires de famille, et reparut secrètement au manoir de Fresneuse. Il voulut se rendre un compte exact de l'état de la succession de son père, et dut reconnaître que la vente de la propriété était inévitable pour satisfaire des créanciers devenus pressants. Il s'y attendait, il était préparé à cette extrémité douloureuse, et se félicitait d'autant plus d'avoir abdiqué lui-même à l'avance le nom du manoir patrimonial. Il n'eut pas de peine à faire comprendre cette nécessité à sa mère, en lui offrant en compensation de se rapprocher de lui. Il faut le dire d'ailleurs, tout était bien changé à Fresneuse, et l'existence de deux femmes seules, inquiétées par des créanciers et des gendarmes, réduites à d'étroites privations, dans un manoir délabré où l'hospitalité avait été naguère prodigue, au milieu d'une population encore respectueuse, mais craintive, n'était guère tenable. Jules fut navré de ce triste spectacle, dont on avait eu la générosité de lui laisser ignorer à Paris l'amertune.

Sa sœur Noëmi, qui, plus âgée que lui de quelques années, avait partagé les soins donnés à son enfance, l'aimait d'une tendresse fière

et presque passionnée. Il y a dans l'affection d'une sœur je ne sais quel charme angélique et toutes les grâces d'une sorte de maternité virginale. C'est un des sentiments les plus élevés dont puisse s'honorer l'humanité, car il semble supérieur à la nature elle-même. L'amour maternel, si sublime qu'il soit dans ses manifestations, obéit cependant à une loi impérieuse que la nature a déposée dans les entrailles fécondes de la femme. La sœur dont le cœur de vierge prodigue un dévouement aussi tendre plane dans des sphères plus hautes encore, et n'a pu ravir qu'au ciel la pure flamme qui l'embrase. Noëmi éprouva la joie la plus vive qu'elle eût ressentie depuis longtemps lorsque son frère lui parla de le suivre dans l'exil qu'il avait adopté. La marquise de Fresneuse, moins expansive, n'hésita pas pourtant à accepter cette proposition en la déclarant conforme à ses vœux. Toutes deux allèrent d'elles-mêmes au-devant d'un scrupule qui troublait encore intérieurement Jules et dont il n'osait pas s'expliquer. Elles n'auraient aucune objection à un changement de nom qui importait à ses projets d'avenir et même encore peut-être à sa sûreté. Étrangères aux vanités du monde, accoutumées à vivre très-retirées, il leur importait peu sous quelle appellation les fournisseurs de leur humble ménage, dans la retraite du Marais, auraient à les connaître, et ce n'était pas au moment où elles étaient contraintes d'accomplir l'acte qui constatait la décadence de leur famille qu'elles pouvaient tenir à conserver les plus frivoles avantages de la situation perdue.

Jules revint donc à Paris, laissant ses pouvoirs à un notaire, et emportant la promesse d'une réunion prochaine. Il fut convenu qu'on laisserait s'accréditer le bruit déjà répandu qu'il avait gagné la Suisse, où sa mère paraîtrait le rejoindre. Un acquéreur se présenta, à des conditions plus favorables qu'on n'avait espéré. La liquidation de la succession devait laisser, après le remboursement de toutes les dettes, environ trois mille francs de rente. Jules l'apprit avec un véritable bonheur, et se sentit soulagé d'une anxiété poignante. En joignant à cette somme ses appointements, que M. Deschamps venait déjà d'augmenter, il voyait que son intérieur n'aurait pas de trop dures privations à subir. Cela permettrait même à sa mère d'amener avec elle un fidèle domestique, dont la discrétion était à toute épreuve.

Dans une pièce de Shakspeare, bizarrement intitulée : *Comme il vous plaira* (*As you like it*), Orlando, touché du dévouement d'Adam, le vieux serviteur de son père, qui aux jours de l'adversité lui apporte ses économies et demande à le servir encore, lui exprime sa reconnaissance en ces termes : « O bon vieillard, comme apparaît « bien en ta conduite la constante manière de servir de l'ancien temps, « où les serviteurs donnaient leurs sueurs par devoir et non par inté- « rêt. Tu n'es pas pour les modes du temps présent, où personne ne

« veut travailler que moyennant salaire.... Mais, pauvre vieillard, tu « t'attaches à un arbre desséché, qui ne peut plus fleurir pour récom-« penser ton labeur. Viens pourtant et suis ta voie. Nous cheminerons « ensemble, et, avant que nous ayons dépensé les épargnes de ta jeu-« nesse, nous trouverons à nous reposer contents sous quelque abri « modeste. »

Et Adam répond tout ému : « Maître, marchez, et je vous suivrai « jusqu'au dernier soupir, avec franchise et loyauté. Depuis l'âge de « dix-sept ans jusqu'à près de quatre-vingts, ici j'ai vécu, mais je n'y « vivrai plus. A dix-sept ans, beaucoup cherchent à faire fortune, à « quatre-vingts il est trop tard. N'importe, la fortune ne peut pas « mieux me récompenser qu'en m'accordant de bien mourir après « m'être acquitté envers mon maître. »

Il y a près de trois siècles, ces sentiments étaient donc considérés par le grand tragique comme appartenant aux mœurs *de l'ancien temps*, bien opposées aux modes d'un *temps présent* qui nous paraît aujourd'hui passablement reculé. Je trouve cette remarque assez consolante, et je ne désespère pas que notre âge ne devienne à son tour le bon vieux temps pour les moralistes chagrins des siècles futurs. Je doute, par exemple, que les quatre ou cinq générations qui nous ont précédés aient produit une floraison d'héroïsmes aussi abondante que celle qu'étalent de nos jours la famille de Saint-Vincent de Paul et tant d'autres familles également saintes et fécondes. Le dévouement du serviteur n'est point non plus une trop rare exception. C'est dans le bon vieux temps que le valet fripon a été adopté comme un des types ordinaires de la comédie. L'aréopage littéraire que M. de Monthyon a investi de l'étrange mission de décerner des prix à la vertu n'a tous les ans que l'embarras du choix pour couronner l'abnégation du serviteur, et c'est peut-être la forme de dévouement persévérant que ses enquêtes rencontrent la plus répandue. Moi-même, à Dieu ne plaise que je puisse l'oublier jamais ! j'en ai eu sous les yeux les manifestations les plus touchantes, et mon cœur, au moment où je trace ces lignes, est encore attendri des souvenirs reconnaissants qu'elles me rappellent.

Sans diminuer le mérite du bon Christophe, orphelin recueilli dès son enfance au manoir de Fresneuse, puis soldat dans la garde royale, où il avait continué de servir son maître, et qui était rentré avec lui en Vendée, je puis donc dire que le dévouement sans bornes qu'il professait pour la famille de ses bienfaiteurs n'était pas absolument un anachronisme. Il l'eût suivi à Paris sans gages, et, semblable au vieil Adam de Shakspeare, il eût même rapporté avec simplicité ses économies comme le remboursement d'une dette. Grâce à Dieu, on n'en était pas réduit là. Le changement de nom de ses maîtres lui parut, en raison des circonstances politiques, la chose la plus naturelle du

monde, et il n'était pas à craindre que le secret lui échappât. Jules s'occupa de préparer les logements ; il avait pris goût à la place Royale, il put y arrêter à un prix très-modéré un appartement spacieux qu'il garnit des meubles indispensables, réservant à sa mère le complément de l'installation, et, vers la fin de l'automne, madame veuve Michel et sa fille, accompagnées du fidèle Christophe, venaient s'y établir avec lui.

Il faut maintenant que le lecteur me permette de franchir rapidement un espace de quatre années. Jules Michel avait vingt-cinq ans. Il avait montré une vive intelligence des affaires, et justifié de plus en plus la confiance de M. Deschamps, qui venait de lui donner la procuration de la maison et un petit intérêt dans les bénéfices. Une aisance progressive régnait dans l'intérieur paisible de Jules, qui partageait ses attentions entre sa mère et sa sœur. Toutes deux, pieuses et occupées de bonnes œuvres, ne connaissaient pas l'ennui. La promenade, la causerie, la musique, charmaient les soirées. Un point noir cependant se montrait à l'horizon, et ce point noir couvrait un visage rose.

M. Deschamps avait une fille qui venait de sortir du couvent du Sacré-Cœur, où la vanité de sa mère avait voulu la faire élever parmi les héritières de l'aristocratie. Comme sa naissance remontait à l'époque de la grande vogue des Méditations, et que madame Deschamps était une bourgeoise qui avait des penchants à la poésie, on l'avait nommée Elvire. Destinée à une grande fortune, Elvire Deschamps, que sa mère trouvait charmante, n'était en réalité pas dépourvue des agréments de son âge. La bienveillance toute particulière de son père à l'égard de Jules pouvait faire supposer qu'il était disposé à se le donner pour gendre, pour associé et futur successeur ; le bruit en courait déjà dans les bureaux, où l'on enviait le bonheur de Jules, qui avait eu à écarter plus d'une allusion embarrassante.

Il y avait pourtant à l'exécution d'un plan en apparence si simple quelques petites difficultés, et notamment il y manquait le consentement ou le désir des deux parties les plus directement intéressées. M. Deschamps seul pouvait entretenir cette pensée, mais il ne s'en était jamais ouvert à personne, pas même à sa femme ; il continuait seulement de témoigner à Jules une vive affection, lui reprochant la rareté et la réserve de ses visites. Madame Deschamps, qui n'avouait encore que trente-neuf ans, était loin d'avoir abdiqué toutes prétentions personnelles, et n'était pas pressée d'être grand'mère. Au commencement du séjour de Jules à Paris, elle avait semblé se donner la mission de l'initier aux belles manières du Marais, et son accueil avait été fort encourageant. Plus d'une fois elle avait recherché l'occasion de conversations particulières qu'elle avait fait glisser assez

promptement sur la pente sentimentale. Même un jour elle avait hasardé des demi-confidences en insinuant que son mari ne l'avait jamais comprise. Jules la comprenait peut-être, mais n'avait pas voulu le paraître ; il avait répondu froidement à ces avances en se tenant sur le terrain de la politesse. Aussi était-il bien déchu dans l'estime de madame Deschamps, qui se reprochait de l'avoir jugé trop favorablement et le trouvait décidément assez vulgaire. L'occasion de la rentrée de sa fille lui sembla bonne pour redoubler de dignité vis-à-vis du jeune homme, et je laisse à décider si c'était la prudence maternelle ou le dépit des frais de coquetterie perdus qui avait le plus de part à cette attitude. Quant à la blonde Elvire, elle avait rapporté de la rue de Varennes un dédain magnifique pour la raffinerie, depuis surtout que dans une dispute elle s'était entendu appeler pain de sucre par une pensionnaire du noble faubourg. Elle en avait pleuré longtemps, et la blessure que cette injure avait faite à son amour-propre ne s'était jamais bien guérie. Elle savait qu'une belle dot peut quelquefois tenir lieu d'ancêtres et donner accès dans les plus aristocratiques salons. Elle était donc résolue à ne se marier qu'à cette condition. Aussi n'était-il pas à craindre qu'elle daignât abaisser sur M. Michel, sur le premier commis de son père, un regard de complaisance.

Jules, de son côté, avait deviné qu'il n'aurait qu'un mot à dire pour changer ces dispositions, mais il se serait bien gardé de le prononcer. Quoique familiarisé avec des occupations qu'il ne méprisait pas, et trouvant même à la pratique des affaires plus d'intérêt qu'il n'avait espéré, il sentait encore en lui trop du vieil homme pour admettre la perspective d'une mésalliance. Il n'avait pas si bien oublié le nom de son père, qu'il ne se réservât de le reprendre un jour, mais ce ne serait pas pour en trafiquer. Le sentiment vendéen qu'il comprimait était d'ailleurs plus puissant encore chez lui que le préjugé de naissance. Sa reconnaissance pour toutes les bontés de M. Deschamps s'alliait à une sincère estime des qualités de l'homme privé et du loyal négociant, et ne pouvait cependant l'empêcher de voir en lui ce qu'il était en effet, un *libéral* de la Restauration, un conservateur satisfait du gouvernement de Louis-Philippe, très-hostile à l'ensemble d'idées et de traditions dont le cœur de Jules demeurait le mystérieux sanctuaire. M. Deschamps, poussé par sa femme dans la carrière des honneurs, venait d'être nommé député ; il siégeait aux bancs ministériels, il prenait part à toutes les mesures que combattait le plus vivement le petit groupe de l'extrême droite. C'était creuser encore davantage l'abîme d'une séparation que Jules n'aurait pas cru pouvoir franchir sans forfaire à l'honneur de sa famille. S'il avait craint de se laisser toucher des charmes d'Elvire, il aurait plutôt fui le danger en abandonnant les avantages que lui assurait la confiance de

M. Deschamps. Mais il était à cet égard sans inquiétude, et la jeune fille, qu'il voyait du reste fort rarement, ne lui inspirait aucun attrait particulier. On voit donc quels obstacles eût rencontrés la combinaison un peu commerciale dont bien des gens étaient déjà près de faire compliment à Jules, et qu'accueillait peut-être la sollicitude de M. Deschamps.

Parmi les correspondants de la maison Deschamps se trouvait un M. de Lessac, d'une très ancienne famille du Bordelais, dont une branche s'était transportée aux colonies. Garde de la marine avant la Révolution, M. de Lessac avait émigré en Amérique, et, après diverses vicissitudes, s'était lui-même fixé et marié à la Martinique, où il possédait une habitation. Depuis une douzaine d'années il l'avait confiée à un *géreur*, pour venir s'établir à Paris, où sa femme avait été élevée. Il utilisait ses relations des Antilles en recevant à son adresse, dans les ports du Havre et de Bordeaux, ou en achetant par spéculation des sucres de plantations qu'il revendait ensuite aux raffineurs, et c'est ainsi qu'il se trouvait en rapports avec la maison Deschamps. Il était donc dans une condition sociale assez ambiguë; il touchait par plusieurs points au négoce, il en affrontait toutes les chances, et cependant la spécialité même de ce négoce, qui se résumait à Paris dans quelques opérations sans publicité, et n'exigeait que l'assistance d'un secrétaire, le classait à part, lui laissait une grande indépendance d'allures, et lui permettait de conserver dans les relations du monde le rang attaché à son nom. Il habitait un bel appartement au faubourg Saint-Honoré; il avait chevaux et voitures, une jolie maison de campagne à Saint-Cloud, et du vivant de la baronne de Lessac il avait donné des dîners et des soirées. Devenu veuf depuis quelques années, il s'était fait recevoir du cercle de l'Union, et il avait pris une institutrice pour présider à l'éducation de sa fille unique. Il avait toutes les apparences de la fortune, et il étalait même un assez grand luxe. Il jouait la grosse partie au cercle, et savait perdre noblement et de belle humeur. Quand on parlait de son train et des chances matrimoniales de sa fille Jeanne, on ajoutait seulement que c'était une fortune créole. Il passait rarement les ponts. Le vrai faubourg Saint-Germain l'aurait difficilement adopté, malgré l'antiquité incontestable de son blason et la pureté de ses opinions d'ancien émigré; mais il était parfaitement accueilli dans tous les salons du faubourg Saint-Honoré.

Afin de bien saisir ces nuances, qui, quoique fondues aujourd'hui, demeurent encore sensibles pour un observateur attentif, il convient de se rappeler que la noblesse et les affaires gardaient alors une attitude de défiance réciproque et presque d'hostilité. Nous avons vu depuis bien des rapprochements qui n'ont pas toujours été heureux. Les compagnies de chemins de fer ont donné le signal, et les privilégiés

de la finance ont aisément recruté des associés et des collègues parmi les noms historiques. Les descendants des preux n'ont pas tous superbement dédaigné l'appât des bénéfices de la spéculation. On a imaginé de déguiser sous des couleurs politiques ces conversions intéressées, et l'on a cru fonder jusqu'à des banques légitimistes. La Bourse a reçu des visiteurs inaccoutumées, les agents de change ont été surpris de la qualité de leur nouvelle clientèle. Les préoccupations de la spéculation ont gagné les salons même, ont agité les femmes, et les derniers survivants de la causerie française ont été stupéfaits de s'entendre interpeller par des marquises sur le cours des actions. On n'en était pas là il y a vingt ans ; pour conserver son rang, même dans la société moins exclusive du faubourg Saint-Honoré, le baron de Lessac était fort mystérieux sur ses opérations de la journée, et ne se serait pas hasardé à traiter en expert la question des sucres. Il était également de bon goût de ne lui en parler jamais. — M. de Lessac, qui s'interdisait aussi de compromettre sa baronnie dans ses transactions commerciales, avait, au moment où ce récit est parvenu, une affaire très-importante à traiter avec la maison veuve Louis Deschamps et fils aîné. Absorbé par ses nouveaux devoirs de législateur, M. Deschamps lui dit de s'en entendre avec son jeune fondé de pouvoirs. Quelques pourparlers eurent lieu. M. de Lessac, qui savait au besoin être caressant et habile, allégua qu'à la campagne on aurait plus de loisir pour arrêter les conditions du marché proposé, et il insista pour que Jules y vînt passer avec lui une demi-journée. Il offrait de l'y conduire le soir dans sa calèche et de le ramener le lendemain après le déjeuner. Jules se défendit d'abord contre cette proposition ; mais M. Deschamps lui-même l'engagea à l'accepter et lui donna ses instructions pour la négociation qui lui était confiée. On était à la fin de juin, dans les jours les plus longs de l'année. Il fut convenu que Jules se trouverait le mardi suivant vers cinq heures à l'hôtel de la rue d'Anjou, où M. de Lessac l'attendrait pour le mener dîner à sa villa de Saint-Cloud.

Le mardi convenu, vers sept heures du soir, deux femmes apparaissaient à une fenêtre ouverte, au premier étage d'une de ces blanches maisons de campagne qui bordent la Seine, en face du bois de Boulogne. L'une d'elles avait cet âge crépusculaire qui se prolonge en teintes diversement nuancées entre les rayons décroissants de la troisième jeunesse et le sombre horizon de la cinquantaine. Il y aurait eu plus que de l'indiscrétion à lui demander la date précise de sa naissance, qu'elle se plaisait elle-même à oublier. Elle était assise dans une bergère, et travaillait avec quiétude à un ouvrage de tapisserie. L'autre, brune et jolie fille de dix-huit ans, se tenait debout, accoudée sur l'appui de la

croisée. De temps en temps elle rentrait dans l'intérieur de l'appartement, tirait du piano quelques accords capricieux et sans suite, saisissait un livre qu'elle ouvrait au hasard et refermait sans avoir rien lu, puis elle reparaissait à la fenêtre en jetant un regard rapide sur l'extrémité de l'avenue. La circonstance d'un appétit plus vivement aiguisé qu'à l'ordinaire eût pu suffire à expliquer l'impatience que trahissaient tous les mouvements de la jeune fille, si l'esprit de Jeanne de Lessac n'avait été au-dessus de considérations si vulgaires.

— C'est un fait exprès, dit-elle enfin en donnant carrière à sa mauvaise humeur, et je ne l'ai jamais vu rentrer si tard.

— Il peut être arrivé un accident à sa voiture, observa la demoiselle majeure.

— Voilà bien de vos consolations, reprit vivement Jeanne. Je ne suis qu'impatiente, vous voulez que je sois inquiète. J'aime mieux croire à quelque gaucherie de ce monsieur que mon père devait nous amener aujourd'hui, et qui aura encore eu la sottise de se faire attendre. Quelle triste idée aussi a mon père d'inviter à dîner ce personnage! Comme si la journée n'était pas assez longue pour parler d'affaires!

— Je croyais avoir entendu dire à monsieur votre père que c'était un jeune homme distingué, qui avait fait de brillantes études.

— Raison de plus pour être un ennuyeux. Connaissez-vous rien de plus sot que M. Ernest? Il marche toujours sur les pieds de ses danseuses. Il a eu cependant trois prix au grand concours.

Mademoiselle Bénard se croyait personnellement intéressée dans la cause des brillantes études, à raison des fonctions d'institutrice qu'elle exerçait depuis que des malheurs, dont elle seule possédait le secret, l'avait fait déchoir d'une plus haute position. Il y avait quatre ans qu'elle était entrée dans la maison de M. de Lessac pour diriger l'éducation de Jeanne, qui venait alors de perdre sa mère. A la vérité, son rôle s'était borné à assister aux leçons des professeurs dans l'intérêt des convenances, à escorter Jeanne quand elle sortait, et à lui donner pour sa toilette des conseils auxquels l'ingrate avait coutume de préférer ceux de son miroir. Mademoiselle Bénard ne se considérait pas moins comme investie du sacerdoce d'un professeur suprême, et s'attribuait ingénument tout le mérite des progrès qu'une vive intelligence, cultivée par les meilleurs maîtres, avait fait faire à son élève. Elle préparait donc une réponse à la boutade irrévérencieuse que celle-ci venait de se permettre contre la science, lorsqu'une élégante calèche découverte parut au bout de l'allée de tilleuls qui conduisait à la propriété de M. de Lessac. Jeanne poussa aussitôt un cri de joie, et commença de descendre précipitamment l'escalier pour aller, suivant son usage, à la rencontre de son père. Mais elle réfléchit que celui-ci devait n'être pas seul, et que ce serait montrer

bien de l'empressement pour une nouvelle connaissance. Elle remonta donc lestement au salon, et se mit à feuilleter d'un air indifférent ses cahiers de musique.

M. de Lessac et Jules ne tardèrent pas à l'y suivre. Jeanne fit quelques pas au-devant d'eux, présenta son front au baiser paternel, puis répondit par la plus froide révérence au salut embarrassé du jeune homme.

— Je te présente le..... l'associé de M. Deschamps, dit M. de Lessac, qui croyait flatter son invité en lui donnant une qualification qu'il savait ne lui être pas due.

Jules éprouva cependant l'impression contraire, et se sentit rougir en réfléchissant que sa personnalité était si peu distincte, que, dans la première famille de son rang où il était accueilli depuis son arrivée à Paris, il n'était introduit que comme le représentant d'autrui, comme l'associé de M. Deschamps! Une foule de pensées tourbillonnèrent dans son esprit et le troublèrent, et il regretta de n'avoir pas refusé l'invitation de M. de Lessac.

— Est-ce que M. Deschamps est malade? demanda Jeanne sans se douter de l'impression pénible qu'elle renouvelait.

— Nullement, mademoiselle, répondit Jules un peu brusquement, mais il est retenu à la Chambre, et il m'a chargé de le remplacer

La cloche du dîner se fit entendre, et un domestique en livrée annonça que M. le baron était servi. Jules n'avait pas eu le temps de s'expliquer la présence de mademoiselle Bénard, il lui offrit son bras pour passer dans la salle à manger, et la gouvernante accepta cet hommage en souriant avec toutes ses grâces. Peut-être s'en fût-elle trouvée moins honorée si elle avait su le devoir à une méprise. Jeanne se pinça les lèvres en prenant le bras de son père. On se mit à table, et la jeune fille demanda aussitôt à M. de Lessac pourquoi il était arrivé si tard.

— C'est ma faute, mademoiselle, interrompit Jules, déterminé à pousser à outrance la situation qu'on lui faisait, et je vous en présente toutes mes excuses. Les affaires de M. Deschamps m'ont retenu un peu plus que je ne comptais, et puis je vais si rarement dans votre quartier, que je n'avais pas bien calculé la distance de la place Royale à la rue d'Anjou.

— Je ne comprends pas qu'on puisse habiter la place Royale, dit étourdiment Jeanne. On est loin de tout.

— Je vous assure que c'est un quartier fort agréable, reprit Jules. On a de l'air et de l'espace, de belles chambres dans les hôtels des contemporains de madame de Sévigné. — Mais ici Jules s'aperçut qu'il allait échapper à son rôle, et il se hâta d'ajouter avec un sou-

rire un peu amer : — Et puis, ce qui est précieux pour moi, on n'est pas loin des bureaux de M. Deschamps.

— Voilà l'homme aux brillantes études qui a montré un petit bout d'oreille, pensa Jeanne sans daigner répliquer. Mademoiselle Bénard s'en chargea, et se plut à exhiber son érudition à l'endroit des précieuses. Jules la laissa pérorer tout à son aise, en se bornant à quelques renseignements topographiques.

La table de M. de Lessac était élégamment servie. Jules, déjà embarrassé, choqua de la pointe du couteau son verre qui roula à terre et s'y brisa, après avoir souillé la nappe d'une large tache d'eau rougie. Il perdit tout à fait contenance, en remarquant le jeu railleur de la physionomie de la jeune fille, tandis que les domestiques essuyaient le parquet et emportaient les fragments du verre. Il se confondit en excuses, et mademoiselle Bénard, cruellement bienveillante, prolongea l'entretien sur ce chapitre désagréable en traitant la question des petits accidents et rappelant que pareille chose lui était arrivée à elle-même la semaine précédente. M. de Lessac prit la chose plus gaiement. — Qui casse les verres les paye, s'écria-t-il en riant. Monsieur Jules, ma fille vous condamne aux galères. Nous avons une promenade à faire en canot sur la Seine, vous êtes jeune et fort, et nous vous chargerons de ramer, si vous le voulez bien.

Jules s'empressa d'accepter cette condamnation et ne fut pas tenté d'en appeler, puisqu'il devait être ainsi à peu près dispensé des frais de conversation. Le dîner fut court ; on avait hâte de profiter des dernières heures de la soirée pour la promenade nautique, et c'était là l'important projet que Jeanne avait craint de voir manquer par le retour tardif de son père. Je dois avouer qu'elle partageait la passion des grisettes du pays latin pour ces expéditions qui lui remettaient en mémoire toutes sortes de barcarolles sentimentales. Elle aimait surtout à se laisser surprendre par la nuit sur les flots paisibles de la Seine. Son esprit voguait alors au gré des illusions. Elle pouvait se croire transportée sur une lagune de Venise. Les clameurs rauques des mariniers lui semblaient des chants de gondoliers ; les blanchisseuses de Boulogne se transformaient en poétiques filles de l'Italie, et il n'y avait pas jusqu'à ce grossier pont de Saint-Cloud qui, par la puissance d'une imagination complaisance, ne pût rappeler le gracieux arceau du Rialto. Depuis son retour de la ville, le mauvais temps ne lui avait pas permis de goûter ces suaves impressions, dont une privation de plus de huit mois avait doublé le charme dans son souvenir ; mais aujourd'hui la soirée était magnifique, la lune se levait toute rouge et l'impatience de la jeune fille était pardonnable.

On fut bientôt sur la plage où se tenait amarrée la gentille nacelle que Jeanne avait bien voulu honorer de son nom et sur laquelle se

déployait un pavillon aux armes de sa famille. La jeune fille et sa gouvernante s'assirent dans la petite chambre de l'arrière. Jules prit résolûment en mains les deux rames, et M. de Lessac, d'un air joyeux et capable, s'empara de la barre du gouvernail. On commença par remonter le courant dans la direction de Sèvres pour le redescendre ensuite nonchalamment. M. de Lessac se souvenait volontiers de ses débuts de garde de la marine et de ses traversées. Il ne se croyait pas encore étranger à la profession ébauchée dans son enfance, et disait complaisamment « nous autres marins. » Il aimait à raconter quelques farces d'aspirant passablement scabreuses, plus le combat de rigueur où il avait été blessé et l'inévitable tempête dans laquelle il avait failli être englouti. Jeanne connaissait par cœur toutes ces anecdotes de jeunesse dont il lui fallut pourtant entendre une fois de plus le récit, recommencé à l'adresse de Jules. M. de Lessac en était au plus beau moment de sa description de la tempête quand la nacelle se rapprocha du pont de Saint-Cloud, et, tout entier à sa narration, il oubliait sa responsabilité actuelle de pilote. Jeanne regardait la lune ; mademoiselle Bénard regardait Jules et le trouvait beau ; Jules regardait Jeanne, qu'il était bien forcé de trouver charmante. Un faux coup de barre fit tout à coup dévier la nacelle, que le courant entraînait sous un arche du pont. Elle alla heurter violemment contre une des piles ; les passagers effrayés se jetèrent tous du même côté, et le canot chavira.

Jules, d'abord englouti, reparut bientôt à la surface. Il aperçut Jeanne qui se débattait entre deux eaux, plongea vers elle, la saisit, et, bien que serré par ses étreintes, parvint, en nageant d'une main, à gagner la terre, où il la déposa évanouie. En se retournant, il vit M. de Lessac accroché à la quille du canot renversé, vers lequel se dirigeait à force de rames une barque de pêche, et lui cria d'une voix vibrante : « Elle est sauvée ! » Quant à mademoiselle Bénard, à qui l'on ne songeait guères, elle avait été soutenue sur l'eau par l'air qui gonflait ses vêtements, à la faveur de certains artifices de toilette, précurseurs de modes plus modernes, dont elle se plaisait à faire usage pour relever les grâces de sa tournure, et le courant emportait au loin ce ballon flottant d'où partaient des cris lamentables. Elle aurait pu arriver ainsi sans encombre jusqu'à Suresnes si elle ne se fût échouée contre un train de bois, où les mariniers la recueillirent, non sans rire de la manière dont ils recrutaient ce supplément d'équipage. Elle était loin encore de s'y trouver en sûreté, et ne cessa ses cris de détresse que lorsqu'elle eut mis pied à terre, à mille pas au moins du lieu de la catastrophe.

Cependant Jules avait porté la jeune fille dans la maison la plus voisine, et, assisté de quelques femmes, il lui prodiguait ses soins pour

la rappeler à elle-même. Quand elle reprit ses sens, elle serrait une des mains de Jules dans les siennes. Ses regards comme ses pensées furent quelque temps avant de se fixer, elle prononça d'abord des paroles incohérentes, puis demanda avec force où était son père. — « Il est en sûreté, il arrive à l'instant, » répondit Jules. Aux accents de cette voix, Jeanne repoussa la main qu'elle avait saisie ; elle vit le désordre de sa toilette, et un sentiment instinctif de pudeur rappela de vives couleurs sur ses joues livides. Jules s'aperçut alors pour la première fois de ce que la position avait de délicat, et il allait se retirer. Par bonheur M. de Lessac entrait tout essoufflé de fatigue et d'anxiété. Il courut à sa fille qu'il couvrit de baisers, puis il embrassa Jules presque aussi tendrement, et, comme tous deux restaient muets : « Ma fille, s'écria-t-il, remercie M. Jules du bonheur qu'il m'a conservé. » Ainsi rassuré par la présence de son père, Jeanne tendit de nouveau, avec une grâce langoureuse, une main que le jeune homme baisa respectueusement, et elle balbutia d'une voix entendue de lui seul, au lieu du mot de merci, celui de pardon. Il y avait dans ce mot, dans ce geste, dans le regard qui les accompagnait, de la reconnaissance pour le bienfait, du repentir pour des dédains railleurs. La suite fera voir s'il s'y mêlait quelque chose de plus.

ALFRED DE COURCY.

La suite au prochain numéro.

MÉLANGES

LETTRE DE BERLIN

On nous écrit de Berlin :

Le mois d'octobre dernier sera marqué dans l'histoire de la Prusse. L'acceptation de la régence par le prince de Prusse équivaut à un changement de règne : car on ne peut guère espérer que le roi recouvre la santé. De même qu'après la bataille de Waterloo tout le monde voulait avoir été à Gand, aujourd'hui tout le monde veut avoir travaillé à l'établissement de la régence et cherche à se tourner du côté du soleil levant. Dans le comité secret de la commission des chambres, l'opposition, naguère si violente et si amère du parti de la *Gazette de la Croix* à la régence constitutionnelle n'a été que faiblement et timidement exprimée par quelques membres de ce parti. Dans la séance des deux chambres réunies, l'opposition a complétement gardé le silence. MM. Stahl et de Kleist-Retzow eux-mêmes se sont levés en faveur de la motion. Grâce aux énormes fautes du *parti des hobereaux*, qui paraît avoir rêvé de confier la régence à la reine, la régence a une origine libérale, et ses premiers actes montrent, à n'en pouvoir douter, qu'elle entend rester fidèle à cette origine. On pourrait déjà presque considérer le nouveau ministère comme un ministère parlementaire. Toutes les nuances de l'ancienne opposition s'y trouvent représentées, à la seule exception de la fraction catholique.

Il n'est pas même vrai de dire que les catholiques n'aient rien obtenu : car à la tête du ministère est placé le prince de Hohenzollern, que son caractère public et privé élève au plus haut degré dans l'estime universelle. Ce choix a été d'autant plus heureux que le rang du prince est de nature à arrêter la chambre des seigneurs dans l'opposition qu'elle serait tentée de faire au nouvel ordre de choses. Il est probable d'ailleurs que le premier ministre, sans portefeuille, ne prendra pas une part entière au maniement des affaires, et qu'il ne verra pas sans quelque inquiétude les intérêts les plus essentiels des catholiques abandonnés au nouveau ministre de l'instruction publique et des cultes. M. de Bethmann-Holwig, à qui est confié ce département ministériel, est animé contre l'Église catholique et ses institutions d'une antipathie qu'il n'a que trop souvent et trop énergiquement manifestée dans plusieurs assemblées protestantes tenues sous sa présidence. Avec les meilleures intentions d'impartialité, il pourra lui être très-difficile de dominer des pré-

jugés aussi profondément enracinés chez lui. Rien n'importe plus cependant aux vrais intérêts de la Prusse, à l'extérieur comme à l'intérieur, que d'apaiser les divisions religieuses en établissant cette égalité des cultes que consacrent la constitution et les traités. L'idée favorite des libéraux est l'établissement de l'unité allemande avec la Prusse à sa tête : or un tel plan ne sera qu'une chimère tant que la Prusse n'aura pas pu créer l'unité dans son propre sein.

Nous verrons dans quelques mois si c'est dans son intérêt exclusif que le libéralisme rationaliste revendiquait les avantages de la vie publique, ou s'il tiendra à réaliser jusque sur le terrain religieux la vieille devise de la royauté prussienne, « *suum cuique.* » Les nominations prochaines aux hautes fonctions administratives devront, à ce point de vue, être accueillies comme des symptômes. Le mouvement électoral excite en ce moment dans le pays un déploiement d'énergie que l'on ne connaissait plus depuis 1848. Le courant constitutionnel, comme on le pense, est de beaucoup le plus fort, et, à l'exception d'une partie des anciennes provinces, le parti de la *Gazette de la Croix*, dont l'organe lève le drapeau d'une nouvelle opposition, ne soutiendra nulle part le combat. Quoique le parti ministériel doive former au commencement de la prochaine session la grande majorité, sa situation n'en sera pas moins difficile et peut devenir critique. Non-seulement on doit s'attendre à voir les hommes de la *Gazette de la Croix*, qui ont encore des forces considérables dans la chambre des seigneurs, à la cour et dans l'armée, faire tous leurs efforts pour regagner le terrain perdu ; mais l'union qui existe en ce moment entre toutes les fractions libérales aura sans doute plus d'une rude épreuve à traverser. Le libéralisme a en Prusse une grande mission à remplir : il doit tout d'abord s'attacher à prouver que le gouvernement parlementaire est parfaitement conciliable avec l'ordre public et la justice distributive, que l'esprit d'égoïsme et d'exclusion qui s'est produit de la manière la plus déplorable dans plusieurs Etats constitutionnels ne tenait pas le moins du monde à la forme du gouvernement, qu'enfin les intérêts opposés des partis ne font pas nécessairement oublier la loyauté et les égards mutuels que se doivent des adversaires. S'il est à la hauteur de cette mission, ou si tout au moins il fait ses efforts pour la remplir, il aura rendu un service inappréciable à la cause de la liberté si menacée aujourd'hui sur le continent.

Pour extrait, P. Douhaire.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

LA BOURSE, SES OPÉRATEURS ET SES OPÉRATIONS, appréciée au point de vue de la loi, de la jurisprudence et de l'économie politique et sociale, par M. Jeannotte-Bozérian, avocat à la Cour impériale de Paris. 2 vol. in-8. *Dantu*.

Depuis quelques années les opérations de Bourse sont devenues l'objet de l'attention générale. Tous les intérêts semblent se porter de ce côté. Quel sera le terme de ce mouvement? L'État doit-il s'en inquiéter? doit-il employer les immenses ressources dont il dispose pour le favoriser? doit-il, au contraire, mettre des entraves aux opérations de Bourse? est-il enfin de son intérêt de laisser aller le courant de la spéculation avec la profonde indifférence du passant qui regarde d'un air distrait couler une rivière? Graves questions qui tiennent les esprits les plus sages fort divisés, et qui ont donné lieu à un très-grand nombre de livres.

Le public a accueilli la plupart de ces ouvrages avec une grande faveur.

Tous n'y avaient pas cependant également droit. Tous ne sauraient prétendre au succès si juste qu'ont obtenu les conférences du R. P. Félix. Avec quelle netteté l'éloquent prédicateur a exposé les dangers qui menacent une société exclusivement vouée au culte de ses intérêts matériels!

La réussite de quelques ouvrages, qui sont loin d'avoir cette valeur, doit être signalée. Leurs auteurs ont pensé qu'il y avait là une bonne veine à exploiter. Quelle affaire excellente ne pouvaient-ils pas faire en déclamant avec fracas contre la spéculation? N'était-ce pas s'enrichir en criant beaucoup contre l'argent? Si ces écrivains ont obtenu un certain succès, il ne faut pas le leur envier; un certain nombre d'entre eux ne s'est pas même donné grand'peine : ils se sont contentés de prendre dans les écrits des moralistes du siècle dernier tout ce qui avait été dit sur Law et sur le Système, puis ils ont fait ainsi du nouveau avec du vieux.

M. Jeannotte-Bozérian, en écrivant le livre dont nous allons dire quelques mots, ne s'est pas laissé séduire par ce genre de succès, il a envisagé un but plus élevé, il a voulu surtout instruire ses lecteurs. Tel est l'objet de son *Traité sur la Bourse et ses opérations*. Jurisconsulte, il a étudié avec soin le dernier mot de la loi, de la doctrine et de la jurisprudence sur cette matière. Jusqu'ici ceux qui s'occupent de la science du droit ont négligé les questions que soulève ce genre de transactions. La rapidité des opérations, la

simplicité des formalités, semblent, au premier abord, exclure toute idée de contestation. Cependant le nombre des affaires de Bourse est devenu si grand, leur importance s'est tellement accrue, que les procès auxquels elles donnent lieu augmentent chaque jour, et prennent une place de plus en plus considérable sur les rôles de nos tribunaux.

Quelques auteurs avaient déjà publié des traités sur cette matière. Tels sont les ouvrages de MM. Frémery, Coffinières et Mollot. Ces deux derniers écrivains, tous les deux avocats à Paris, avaient souvent examiné et plaidé des affaires de ce genre ; l'un défendait toujours les intérêts des agents de change, l'autre les attaquait constamment. Cet antagonisme se retrouve dans leurs écrits. Le premier croit difficilement pouvoir refuser quelque chose à ses clients ; l'autre, au contraire, ne pense jamais être trop sévère pour ses adversaires.

Ces ouvrages, composés depuis près de trente ans, ont vieilli, car les besoins de l'époque à laquelle ils avaient été faits sont loin d'être ceux de la nôtre. Le livre de M. Jeannotte-Bozérian a donc parfaitement, à tous ces titres, sa raison d'être et comble une véritable lacune. Il s'adresse d'abord aux jurisconsultes, aux hommes d'affaires qui ne manqueront pas d'y trouver les renseignements les plus complets sur la matière que l'auteur a traitée. Mais, sans chercher à diminuer la portée scientifique de son ouvrage, M. Jeannotte-Bozérian a su le mettre à la portée d'une classe de lecteurs bien plus nombreuse. Les gens du monde qui ont quelque chose à débattre avec la Bourse et ses agents, y trouveront l'explication claire, précise et facile de toutes les opérations qu'ils veulent y faire, et des droits et des obligations qui en résultent pour eux.

Ils liront avec un grand intérêt toute la partie historique du travail de M. Jeannotte-Bozérian, ils y trouveront plus d'un détail piquant sur Law et le Système, ils y verront à quels expédients ont recours les gouvernements qui vivent de l'agiotage.

Nous reprocherons toutefois à l'auteur de trop croire au *Dictionnaire d'économie politique*, et de ne pas se séparer assez, dans ses appréciations historiques, d'une école qui placerait volontiers la création du monde en l'an de grâce 1789. On ne peut être vraiment juste pour le gouvernement qui s'est écroulé à cette époque en se contentant de faire ressortir toutes ses imperfections; il faut aussi savoir reconnaître les grands services qu'il a rendus à la civilisation française. Ainsi, malgré l'autorité du *Dictionnaire d'économie politique*, n'est-on guère fondé de nos jours à critiquer amèrement les prodigalités de Louis XIV. Ce grand roi laissait, après un règne de soixante et onze ans, une dette publique de deux milliards en capital. Si Louis XIV était un prodigue, quel nom devrons-nous donner aux gouvernements qui ont remplacé le sien ?

M. Jeannotte-Bozérian a choisi une division qui nous paraît susceptible de quelque critique. Au lieu d'examiner chacune des questions que présente son sujet sous tous ses points de vue et de ne la quitter qu'après l'avoir entièrement épuisée, il consacre une première partie de son ouvrage au fait, une seconde à la loi, une troisième à la jurisprudence, une quatrième à l'économie politique. De telle sorte que ceux qui veulent étudier une question

sous toutes ses faces, sont en quelque sorte obligés de faire quatre recherches au lieu d'une, et s'exposent quelquefois à trouver des redites.

M. Jeannotte-Bozérian nous dira sans doute, pour défendre son système, que les solutions sont complétement distinctes, suivant le point de vue où l'on se place. Le fait dit oui, la loi dit non, la jurisprudence oscille entre le fait et la loi, et dit tantôt oui, tantôt non. Nous ne nous dissimulons pas la gravité de cette considération, et nous reconnaissons que l'auteur est parvenu à éviter tout embarras à ses lecteurs, en faisant concorder, avec le plus grand soin, les chapitres des différentes parties entre eux.

Ce qui nous frappe après avoir lu le traité de M. Jeannotte-Bozérian, c'est l'opposition presque constante qui existe entre le fait et la loi, et les hésitations perpétuelles de la jurisprudence.

Nous en citerons quelques exemples. La Bourse n'est alimentée que par les marchés à terme. Les opérations au comptant, les seules qui répondent à des placements faits en valeurs mobilières, sont si peu considérées, que les agents de change appellent ceux qui les font des *clients de carton*. Les opérations à terme ont un prodigieux développement. Voilà le fait. La loi les autorise-t-elle ? M. Jeannotte-Bozérian est loin d'être l'ennemi de ces opérations ; il déclare, avec une entière franchise, qu'il verrait toutes sortes d'avantages à les voir sanctionnées par la législation, mais il n'hésite pas à reconnaître que nos lois actuelles les condamnent.

Nous félicitons M. Jeannotte-Bozérian de se séparer ainsi hardiment d'une école nouvelle, qui, au lieu d'interpréter la loi dans le sens que le législateur a entendu lui donner, ne s'attache qu'à la plier aux circonstances du moment, et arrive quelquefois à lui faire dire absolument le contraire de ce que ses auteurs ont voulu. On ne saurait accueillir avec trop d'empressement les écrits qui résistent à ces tendances, et qui, sans rechercher l'interprétation judaïque des textes, se refusent à en altérer le sens. Les écrivains qui agissent ainsi maintiennent à la science sa dignité et sa grandeur.

L'antagonisme entre le fait et le droit, M. Jeannotte-Bozérian le signale partout, notamment dans l'existence de la caisse commune des agents de change de Paris, les sociétés qui se forment pour l'exploitation des offices, le tarif des droits de courtage, les nantissements que les agents de change exigent, sous le nom de *couvertures*, de ceux de leurs clients qui se servent de leur entremise pour les jeux de Bourse. On lira aussi avec intérêt dans cet ouvrage tout ce qui se rattache à la coulisse. Il est assez remarquable que, depuis deux cent soixante ans, la législation ait toujours proscrit sévèrement toute négociation par des intermédiaires autres que les agents de change, et que, malgré cette prohibition, malgré les poursuites de l'autorité judiciaire, les négociations de ce genre, loin de disparaître, prennent de jour en jour une importance plus grande. Ici encore le fait brave la loi et la jurisprudence. Après avoir examiné toutes ces questions, M. Jeannotte-Bozérian conclut en sollicitant une réforme, que la loi seule peut faire. On peut ne pas partager ses vues sur les changements à apporter dans les textes de nos lois; on peut désirer que le législateur se prononce dans un sens opposé à celui qu'il indique; mais tous les gens sensés seront de l'avis de M. Jeannotte-Bozérian. Si la loi est mauvaise, elle doit être rapportée. Tant qu'elle

existe, il n'y a pas d'autorité assez grande pour en suspendre l'exécution. Il est toutefois une réforme sur laquelle nous sommes disposé à nous entendre immédiatement avec M. Jeannotte-Bozérian. C'est celle de nos mœurs. Nous y voyons comme lui le meilleur moyen de protéger la société contre les dangers de la spéculation et de l'agiotage.

HENRY MOREAU.

LE LIVRE DE L'INTERNELLE CONSOLACION, première version française de l'*Imitation de J. C.* Nouvelle édition, avec une introduction et des notes, par MM. L. MOLAND et CH. D'HÉRICAULT. Paris, *P. Jannet*, 1856. *Bibliothèque elzévirienne.*

Si l'on devait juger de l'esprit religieux d'une époque par les livres qu'elle produit ou qu'elle réimprime avec succès, peu de siècles auraient été meilleurs chrétiens que le nôtre. Pendant que M. Nicolas poursuit ses belles études sur le christianisme et M. le prince de Broglie son attachante histoire de l'Église sous Constantin, il n'est guère de libraire bien posé qui ne veuille avoir sur son catalogue son *Imitation de Jésus-Christ*. Chaque jour voit éclore une traduction nouvelle, et c'est à qui, en cet âge de scepticisme, d'indifférence, de préoccupation fiévreuse des intérêts matériels, réussira le mieux à retrouver l'ineffable expression de cet hymne du désintéressement, de l'amour et de l'humilité. Signalons du moins, c'est déjà d'un heureux augure, ce goût renaissant pour les choses spirituelles, et encourageons de tout notre pouvoir ces versions multipliées qui en sont un signe évident.

MM. Moland et d'Héricault n'ont pas retraduit *l'Imitation*. Ils ont fait mieux peut-être : ils ont remis en lumière le *Livre de l'Internelle Consolacion*, la plus ancienne des versions françaises de l'*Imitation*, celle où, contemporain du texte même, le pieux traducteur joignait à cette supériorité morale sur ses successeurs, l'avantage d'user d'une langue toute neuve, et qui, par là même, d'autant plus expressive dans sa naïveté, devait rendre avec un charme plus pénétrant les amoureuses et mélancoliques effusions de l'âme chrétienne.

Le *Livre de l'Internelle Consolacion* fait partie de la bibliothèque elzévirienne de M. Jannet. Les deux éditeurs ont dit quelque part de l'*Imitation de Jésus-Christ* qu'elle parut au quinzième siècle, comme pour demander grâce pour tant d'inspirations profanes écloses à cette époque. Ne pourrait-on pas dire également que l'*Internelle Consolacion* joue un rôle analogue dans le recueil de M. Jannet? Entre les *Quinze Joies du mariage*, les *Bergeries de Racan*, et les libres refrains de Villon, se glisse ce doux et charmant livre qui, après avoir marqué une phase intéressante dans l'histoire de notre langue, fait aujourd'hui, dans cette collection ouverte à toutes les manifestations du génie français, la part littéraire du sentiment religieux.

Un siècle plus tard, le chancelier de Marillac faisait revivre avec grâce encore quelque chose de cette fraîcheur première de l'*Imitation*; mais elle refleurit plus suave dans l'œuvre, encore incomplète cependant, du devancier inconnu de Marillac. Certains critiques même en ont été assez touchés

pour se demander si l'*Internelle Consolacion* ne serait pas, par hasard, la forme originale, l'ébauche primitive de l'*Imitation de Jésus-Christ*. MM. Moland et d'Héricault ne vont pas jusque-là ; mais ils n'hésitent pas à dire que cette version a suivi de très-près l'apparition du texte latin, et volontiers ils l'attribueraient à celui que beaucoup reconnaissent pour l'auteur même de ce texte, le chancelier Gerson, sans doute, dit un docte et ingénieux critique, pour le dédommager de ce qu'ils lui refusent la paternité de l'original. Mais cette paternité qu'ils refusent à Gerson, ils ne la donnent à personne ; je me trompe, ils la donnent à tout le monde. Dans leur système, étayé des raisonnements les plus subtils, des rapprochements les plus inattendus, l'*Imitation de Jesus-Christ* ne serait plus l'inspiration directe d'un homme, mais celle du moyen âge tout entier. Voilà Gerson, Gersen et le moine de Kempen hors de cause; ou, s'ils leur gardent une part dans l'œuvre commune, c'est à titre de simples arrangeurs. Leur rôle n'aurait été ici que celui de Pisistrate ou de Lycurgue dans la rédaction définitive des poëmes d'Homère. Le divin livre, manuel toujours ouvert, et sans cesse étendu, renouvelé, rajeuni de maximes pieuses, de pensées édifiantes, d'ardentes prières, colporté de main en main, et légué de couvent en couvent, se serait formé à l'image de ces grandes cathédrales qui, commencées sans plan arrêté et avec le denier de l'aumône, passaient inachevées d'un siècle à l'autre, et se continuaient sans se terminer, mais en se modifiant au gré de l'idée chrétienne. Mais MM. Moland et d'Héricault auraient dû s'arrêter devant cette simple réflexion, que, si nos églises gothiques accusent, dans l'irrégularité de leur ensemble et dans la diversité confuse de leurs détails, la différence des temps, la succession des architectes et le nombre infini des générations qui y ont mis la main, rien de pareil ne se rencontre dans l'*Imitation de Jésus-Christ*. Du premier chapitre au dernier, tout se lie, tout s'enchaîne. Du commencement à la fin, le même souffle anime et vivifie les quatre entretiens.

J'ai prononcé le nom d'Homère ; que l'on veuille bien me permettre d'y revenir, même à l'occasion de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Il va sans dire que je ne mêle rien, et que je ne compare l'*Imitation* à l'*Iliade* que sous le rapport de la commune destinée que leur a faite la critique moderne. Ainsi le même sort était réservé au plus vaste monument de l'antique civilisation grecque et à l'émanation la plus suave de la civilisation chrétienne. L'*Imitation de Jésus-Christ* et l'*Iliade* devaient sembler un jour tellement au-dessus du génie d'un homme, qu'on en viendrait à voir, dans l'un comme dans l'autre livre, l'œuvre collective d'un peuple. Ce n'est ici ni le moment ni le lieu de discuter cette grave question, qui, en ce qui touche Homère, a comme ébloui le commencement de notre siècle. Mais nous aurons suffisamment reconnu la part de vérité qui se cache sous ce brillant paradoxe, si nous disons que la grandeur des deux monuments tient précisément à ce que chacun d'eux, sous une forme et dans un esprit essentiellement divers, résume tout un monde. Ajoutons qu'il était, dès lors, tout naturel, allons plus loin, qu'il était inévitable qu'à une certaine heure ce monde se réfléchît dans une intelligence supérieure, dans une âme d'élite, et, de l'une et de l'autre, passât dans un livre immortel. La civilisation de l'antique Grèce devait se personnifier dans Homère; la civilisation chré-

tienne devait se refléter dans l'âme aussi profonde que tendre de l'auteur inconnu de l'*Imitation ;* et, comme pour montrer combien la seconde l'emportait sur la première, pendant que l'orgueil de l'humanité païenne se glorifie encore dans ce nom immense d'Homère, l'humilité chrétienne de l'homme racheté éclate presque dans l'ignorance où l'on est encore du véritable nom de l'auteur de l'*Imitation*.

L'introduction de MM. Moland et d'Héricault dit avec une vivacité élégante tout ce qu'il y avait à dire sur le livre et sur les questions qu'il réveille, et même un peu plus, on l'a vu; mais, la part faite au paradoxe et à l'innocente préoccupation de deux jeunes esprits un peu trop tentés par l'instinct aventureux de la critique moderne, reste l'*Internelle Consolacion* elle-même, c'est-à-dire un livre charmant, délicieux, imprimé avec un soin rare; enrichi de notes précises et justes, et dont il faudra tenir compte chaque fois que l'on reprendra l'interminable controverse.

Il faut donc remercier les deux éditeurs de nous avoir rendu, sous une forme si attrayante, cette première version d'un livre inimitable. Quand on lit les trois livres (car il n'y en a que trois) de l'*Internelle Consolacion*, on éprouve une joie émue à entendre cette langue française qui devait bientôt exprimer tant de choses éloquentes, et, pour ainsi dire, parler tant de chefs-d'œuvre, bégayer déjà, dans son berceau, ce chœur de l'amour divin et du détachement universel, destiné à devenir la consolation des siècles blasés. On a dit, et avec raison, que l'homme garde toujours dans l'esprit l'empreinte du premier livre que l'enfant a lu. Réjouissons-nous donc de ce que notre grande littérature, initiée tout d'abord aux saintes beautés de l'*Imitation de Jésus-Christ*, se ressent encore, même en vieillissant, de cette bonne fortune de son premier âge.

LES PRIX DE VERTU FONDÉS PAR M. DE MONTYON, discours prononcés à l'Académie française par MM. Daru, Laya, de la Place, de Ségur, l'évêque d'Hermopolis, etc., réunis et publiés avec une notice sur M. de Montyon, par MM. Frédéric Lock et Couly d'Aragon. Paris, *Garnier frères*, 1858.

Voilà un livre né de l'idée la plus heureuse et la plus simple. Qui ne s'était dit, en entendant, chaque année, le directeur élu de l'Académie française raconter dans une séance solennelle les actes de vertu jugés dignes du prix Montyon, que, de tous ces récits, on ferait un recueil charmant qui offrirait à la jeunesse en particulier des modèles accomplis d'éloquence familière, une source vive d'émotions saines et généreuses, et à tous, jeunes ou vieux, un encouragement à bien faire? Cette pensée est venue à MM. Lock et Couly d'Aragon comme à tout le monde; mais ils ont eu de plus le mérite de la mettre à exécution. Presque tous les noms qui, depuis bientôt quarante ans, ont marqué avec un certain éclat dans la prose française se retrouvent dans ces deux volumes. Les talents les plus divers se sont comme donné rendez-vous dans cet autre concours où l'émulation est d'autant plus vive qu'elle met plus de soin à se dissimuler. De ces discours où l'Académie a surtout

visé à être simple, la plupart sont pleins d'une grâce attachante, plusieurs sont de petits chefs-d'œuvre. On pouvait y craindre un peu de monotonie, mais c'est affaire à la charité de forcer les orateurs qui se succèdent pour raconter les prodiges à chercher des formes nouvelles, en se faisant elle-même chaque jour plus ingénieuse dans ses actions ; parfois même il arrive que le nom seul du narrateur suffit pour donner du piquant au récit, par le contraste qui s'établit de soi-même entre les travaux habituels de celui qui porte la parole à l'emploi nouveau qu'il fait ici de son talent. Un jour, par exemple, c'est Picard, le malin comique, qui est chargé de découvrir et de raconter tout ce qui se cache de vertus touchantes dans ces *petites villes* dont il a si bien peint les ridicules. Poëtes, historiens, hommes d'État, prélats, les hommes éprouvés par les fortunes les plus diverses, par la gloire et par la disgrâce, viennent tour à tour confesser en quelques pages émouvantes, parce qu'elles sont émues, qu'après tout, ce qu'il y a de meilleur dans ce monde, c'est encore la charité chrétienne. MM. Lock et Couly d'Aragon ont mis au-devant de leur recueil la seule préface qui lui convient, c'est-à-dire une notice intéressante sur M. de Montyon. Ils rappellent qu'en 1826, et plus tard encore, l'Académie mit au concours l'éloge de cet homme de bien, et que . Alfred de Wailly remporta le prix de poésie, et M. Léon Feugère le prix d'éloquence ; on regrettera avec nous que les éditeurs n'aient pas cru devoir doner à la suite de leur introduction les deux ouvrages couronnés.

ANTOINE DE LATOUR.

LE FAUX PIERRE III, par ALEXANDRE POUCHKIN, traduit du russe par le prince AUGUSTIN GALITZIN. Paris, *Henri Plon*, éditeur.

Le prince Galitzin, constant dans son zèle pour l'étude et dans sa passion pour la patrie, vient d'emprunter au poëte Pouchkin un épisode dramatique de l'histoire moscovite. Recherches, traductions, réimpressions, il ne néglige rien pour ressusciter les souvenirs de la vieille Russie et pour témoigner son amour pour cette Russie nouvelle qui ajoute à sa grandeur et à sa force en se transformant sous l'impulsion d'une main généreuse et puissante. Puisse quelque jour, un retour à l'unité catholique perfectionner cette civilisation jeune et vigoureuse que nos pères ont vue naître ! La vraie foi rétablie serait un auxiliaire de la noble cause de l'émancipation. En plaidant pour la liberté, elle aiderait à poser ses règles et ses limites. C'est là, nous le savons, le vœu patriotique et éclairé du prince Galitzin. Si son expression nous a distrait un moment de ses travaux, elle ne nous a point éloigné de son but ni de ses pensées.

Un Cosaque du Don, Émelka (Émilien) Pougatchef, est le coupable héros de l'histoire que le prince Galitzin vient de donner au public. Connu sous le nom du faux Pierre III, il se fit passer pour cet empereur, mort depuis dix ans déjà, étranglé par les ordres de l'impératrice, son épouse, qu'il se préparait à répudier. Des discordes intérieures, des troubles politiques excités par Ca-

therine elle-même, avaient rempli un règne de peu de mois. Une abdication forcée en avait été le terme ; la proclamation de Catherine II comme impératrice en était devenue la conséquence. Tombé du trône, Pierre III avait échangé la couronne contre les fers, et sept jours après, en 1762, la strangulation terminait sa vie.

En 1773, Émelka Pougatchef, âgé de quarante-sept ans, s'empara de ces souvenirs. Mêlant à l'histoire des impostures qui rencontrent toujours de sottes crédulités et qui soulèvent en les favorisant des ambitions criminelles, il prit un nom qui n'appartenait plus qu'au tombeau. Ses compatriotes égarés le suivirent en grand nombre. Son courage et l'habileté de ses débuts s'aidèrent de cruautés inexprimables. Elles facilitèrent ses conquêtes par la consternation qui précédait sa marche et par la terreur qu'il semait sur son passage. Il prit des villes, traversa une partie de l'empire, menaça Moscou. Mais, si le ciel, dans ses vues mystérieuses, envoie le châtiment et l'épreuve sur les peuples, il ne permet qu'à la justice l'établissement de son règne, la constance et la stabilité du succès. Le mal et ses ministres peuvent commander et gouverner un jour , ils ne fonderont jamais. Pougatchef usurpateur, tyran, sanguinaire, porta quelque temps une épée victorieuse, mais il ne saisit pas le noble sceptre de toutes les Russies. La révolution finit par manquer à son audace : l'enivrement du triomphe lui retira l'intelligence et obscurcit ses lumières. Abandonné d'abord par une partie de ses soldats, il fut trahi et vendu par ses complices. Conduit à Moscou dans une cage de fer, il expia ses crimes sur l'échafaud en 1775.

Le roman seul s'était emparé jusqu'à ce jour de cette histoire. L'année même de l'exécution du faux Pierre III, *les Aventures du rebelle Jemeljan Pugatschew* parurent, et, malgré leurs erreurs et leurs médiocrités, elles obtinrent quelques succès. En 1809, madame Hordé publia une *Histoire de Pougatchef* qui, malgré son titre, ne présente pas de certitude ni de garantie.

Alexandre Pouchkin a réuni dans son vrai jour le caractère et la vie de ce fameux rebelle, et le prince Galitzin s'est rendu son coopérateur par la traduction fidèle qu'il donne aujourd'hui de son livre.

Il y a de grandes analogies entre cette histoire et celle d'un autre célèbre révolté dont le prince Galitzin a déjà entretenu ses lecteurs. La fraternité qui existe entre ces deux coupables héros permet ici cette réminiscence. A cent ans de distance, Stenko Mazin et Emelka Pougatchef, appartenant l'un et l'autre aux Cosaques du Don, mus par la même ambition, propagateurs des mêmes principes, aidés des mêmes moyens, favorisés d'abord des mêmes succès, arrivèrent enfin par de semblables revers à un pareil supplice. Moscou fut également le théâtre de leur châtiment.

Non content de se montrer traducteur fidèle, le prince Galitzin a voulu devenir encore un biographe consciencieux. Il a consacré un préambule de huit pages à la mémoire de Pouchkin, trop tôt enlevé aux lettres russes dont il était l'honneur et dont il fondait la popularité.

Un appendice de trente-deux pages environ comble la lacune qui, pour des Français, pouvait exister dans l'ouvrage de Pouchkin. Le prince Galitzin les emploie à donner des notions claires et précises sur les *Cosaques,* généreuses

peuplades auxquelles appartenaient Stenko Mazin et Pougatchef, sur les *skaptzi* ou *brigénistes,* secte dangereuse, nombreuse et bien peu connue, à laquelle étaient liés ces deux rebelles. Il est utile de dévoiler et il est curieux d'apprendre les honteuses et monstrueuses pratiques, les principes menaçants, de ces fanatiques religionnaires. Le prince Galitzin initie son lecteur à ces détails non-seulement par ses propres travaux, mais encore par les citations qu'il emprunte à l'*Histoire des sectes religieuses* de Grégoire et aux *Études religieuses et politiques sur la Russie*.

Enfin il complète son volume par des recherches pleines d'actualité sur l'abolition du servage en Russie : abolition dont la menteuse promesse, aidée de sauvages moyens, donna tant de force à la rébellion de Pougatchef, et dont le sage accomplissement organisé par la prudence et l'intelligence de l'empereur Alexandre II sera l'un des bienfaits de son règne et l'une des gloires de son empire.

Il n'entre pas dans notre plan ni dans les intérêts d'un livre qui se recommande vivement par lui-même de donner une analyse plus étendue du *Faux Pierre III*. Nous renvoyons à sa lecture le public ami de l'histoire, de la vérité, qui devrait être son caractère le plus sacré, et de l'élégance dont elle se plaît ici à revêtir la forme. Il nous saura gré d'avoir signalé à son attention un récit que le noble nom de son traducteur appuie non moins sérieusement que le nom de son auteur.

Marquis du Prat.

VIE DU DAUPHIN, père des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, d'après l'abbé Royart et le P. Griffet, enrichi de nombreuses pièces inédites, etc., par Henry de l'Épinois. 1 vol., *J. Vermot*, libraire-éditeur.

A aucune époque de sa longue histoire et même dans les plus mauvais jours d'égarement et de prévarication, jamais l'antique maison de France ne manqua tout entière au vœu de saint Louis. Pendant que Charles IX consentait au massacre de la Saint-Barthélemy, la reine Élisabeth, sa femme, priait, pleurait et pardonnait. L'œil fatigué des déportements de Henri III peut se reposer un instant avec complaisance sur l'angélique figure de Louise de Vaudemont, et enfin, à côté du trône que Louis XV déshonorait par ses débauches et vouait pour un prochain avenir aux plus terribles expiations, la pieuse et infortunée Marie Leczinska formait un Dauphin dont la vie fut courte et pure et la mort admirable. Religieux dans un siècle incrédule, austère au sein d'une cour corrompue, ami de l'ordre et de la règle sous un règne de licence et d'arbitraire, il vit le mal, ne put rien pour le conjurer et s'éteignit attristé. Si son père l'eût précédé au tombeau, quel eût été son gouvernement? Pourquoi le demander, et comment le savoir?... On peut croire qu'il ne manquait ni de résolution ni d'énergie. Sur l'autorité royale il professait les doctrines de Bossuet plutôt que celles de Fénelon ; les opinions religieuses des parlements le prévenaient contre leurs prétentions politiques ; dans le mouvement intellectuel de son époque, il ne voyait que confusion et

désordre, les nouveautés l'effrayaient. Et cependant, sérieux, appliqué, dévoué au bien, ce petit-fils du duc de Bourgogne, ce père de Louis XVI, méditait des réformes : il voulait l'adoucissement du droit criminel, l'unité de législation, l'égale répartition de l'impôt, et le seul ministre réformateur qui ait paru dans les conseils de Louis XV pour en être presque aussitôt écarté, M. de Machault, fut son confident et son ami, tant les abus aparaissaient clairement alors à quiconque ne voulait pas s'aveugler ou s'étourdir. Mais ce qui recommande encore mieux la mémoire du Dauphin, ce sont de grands exemples de vertu chrétienne donnés si près de tant de scandales. Deux ecclésiastiques, l'abbé Proyart, qui avait ses papiers sous les yeux, et le P. Griffet, qui l'avait beaucoup approché, ont chacun écrit et publié sa vie en 1777. M. Henry de l'Épinois a eu l'heureuse pensée de fondre ensemble ces deux récits, il les a resserrés et complétés par de nouvelles et curieuses recherches qui portent principalement sur les études et les vues politiques du Dauphin, et c'est à son livre qu'il faudra désormais recourir pour connaître un prince à qui il ne fut donné de se montrer au grand jour qu'une seule fois, à Fontenoy, mais qui, durant sa trop courte carrière, a beaucoup étudié, beaucoup souffert et beaucoup prié pour la France. Un souffle ardent et pur de foi catholique et de fidélité royaliste anime le travail de M. de l'Épinois, y répand l'intérêt et la vie, et l'on sent comme une secrète et touchante conformité entre l'âme du prince et l'âme de son jeune et consciencieux historien.

C. de Meaux.

LES FIANCÉS DU SPITZBERG, par M. X. Marmier. 1 vol. in-12. Paris, *L. Hachette.*
LA VIERGE DU LIBAN, par M. L. Énault. 1 vol. in-12. Chez le même.

Le roman quitterait-il enfin la misérable voie où il se traîne chez nous? Tombé des menteuses peintures du passé dans l'impur idéal des corruptions présentes, aspirerait-il à remonter? Aurait-il enfin le vrai sentiment de sa nature? Comprendrait-il que frère puîné de l'épopée, l'héroïsme est aussi son domaine? Je ne sais ; mais il me semble apercevoir dans quelques publications récentes des signes évidents de retour. La *Vierge du Liban*, de M. L. Énault, et les *Fiancés du Spitzberg*, de M. X. Marmier, par exemple, témoignent d'une plus haute et plus saine intelligence du roman.

Il y a entre ces deux ouvrages des rapports et des contrastes singulièrement piquants. Les héros, — je veux dire les héroïnes ; car ni dans l'un ni dans l'autre les grands rôles n'appartiennent aux hommes, — sont deux jeunes filles aussi différentes par la condition, le caractère et l'éducation, que les contrées dans lesquelles leur destinée s'accomplit, mais d'ailleurs aussi pures, aussi suaves, aussi dévouées l'une que l'autre. Après ces types dépravés des Indiana, des Lélia, des Morsauf, et leur immorale lignée si longtemps dominante dans le roman, c'est plaisir de rencontrer des vierges au cœur chaste, pieusement recueillies dans leurs affections de filles ou leur amour de fiancées, comme la Carine de M. X. Marmier; ou saintement

emportées par le patriotisme et le glorieux souvenir des aïeux dans des entreprises guerrières, comme la Mirane de M. L. Énault. On pourrait désirer dans ces gracieuses créations plus de coloris et de vie peut-être; mais on n'en trouverait pas de plus heureusement encadrées. Le fond sur lequel se détachent les figures de Carine et de Mirane s'harmonise par toutes ses nuances avec leur caractère. MM. Marmier et Énault, chez qui de nombreux voyages ont développé l'instinct de l'observation morale, excellent à montrer les liens mystérieux par lesquels la vie de l'homme s'unit à celle de la nature. C'est là ce qui fait le charme particulier de leurs nombreuses relations, et l'attrait spécial des deux romans qu'ils viennent de publier, lesquels, à vrai dire, sont moins deux actions que deux paysages dramatiques.

Cela est vrai, surtout des *Fiancés du Spitzberg ;* la description y déborde et absorbe souvent le récit. Comme la *Rosa-Marie,* magnifique baleinière du port de Dunkerque, sur laquelle M. X. Marmier place la scène de son roman, la narration avance lentement, louvoie et s'immobilise même à travers ces lourds brouillards, ces flots congelés, ces îles glacées de l'océan Arctique où il nous transporte, sans que jamais néanmoins l'intérêt s'en ressente. L'estime que l'on conçoit tout d'abord pour ces pêcheurs si honnêtes, si gais, si confiants, qui s'en vont faire au Spitzberg leur moisson de monstres marins, aussi simplement que dans nos villages on se met en marche pour aller couper ses blés ; l'apparition à Hammersferst de cette douce et rêveuse Carine, la fille du vieux pilote, qu'embarque la *Rosa-Marie* et à qui la tendresse erronée de son père veut, pour fortifier un tempérament débile, faire respirer l'air dévorant du pôle ; la pure et discrète affection dont s'éprend pour elle le second du navire ; le sort enfin de tout cet équipage auquel on s'attache peu à peu, et dont les dangers vont croissant, éveille une curiosité inquiète et sympathique qui ne se ralentit pas un instant. On suit avec anxiété ces honnêtes et intrépides marins dans les péripéties de leur terrible hivernage; on étudie avec eux l'aspect des flots, la direction des vents, la physionomie des étoiles ; on s'associe à leurs craintes et à leurs espérances; et ces tableaux alternativement magnifiques et formidables des régions boréales, loin d'être des hors-d'œuvre, deviennent les éléments dramatiques du sujet. Nous ne savons si notre goût pour les histoires de voyages nous abuse, mais il nous semble que, par ces temps orageux, quand les sinistres de mer apportés de tous côtés par les journaux disposent l'esprit aux impressions compatissantes, il n'y a pas, pour les longues soirées de famille, de plus émouvante et de plus instructive lecture que celle des *Fiancés du Spitzberg.*

Nous en dirons autant de celle de la *Vierge du Liban,* bien que tout y diffère, les événements, les lieux, les personnages. Là-bas le théâtre était étroit et sombre, ici il est splendide et vaste ; la scène là-bas n'était occupée que par quelques pauvres marins, ici des tribus entières, les plus belles et les plus héroïques de la terre, s'y agitent. Une triste aventure de pêche fait le fond des *Fiancés du Spitzberg ;* une insurrection nationale est le sujet de la *Vierge du Liban.* Mais la figure d'une jeune femme plane sur l'un et l'autre récit, et y répand sa douce et vivifiante animation. La prise de Damas par

les Maronites et les Druses, à l'époque des guerres d'Ibrahim-Pacha contre la Turquie, a fourni à M. L. Énault l'occasion de peindre les mœurs de ces tribus. Ce tableau pris sur nature a de la grandeur et du mouvement. L'existence patriarcale des cheiks, avec ses rivalités, ses passions, ses luttes féodales, ses divisions ardentes, et parfois ses retours de désintéressement et de patriotisme, s'y peint en traits rapides et quelquefois vigoureux. C'est au milieu de ces insurrections intermittentes que ces antiques populations apparaissent dans toute leur beauté. Peut-être M. Énault aurait-il pu se passer, pour nous les montrer, de la fiction assez peu orientale, à notre avis, d'une femme prêchant la révolte contre l'oppresseur étranger, et prenant l'initiative d'une guerre nationale dans un pays où les femmes n'ont d'initiative d'aucune sorte. Mirane, en effet, ressemble plus à une énergique châtelaine du moyen âge qu'à une indolente *cadine* de l'Orient. A cela près, c'est un personnage bien conçu pour donner de l'entrain et de l'unité à l'action, et nous n'hésitons pas à croire qu'elle ne fasse des lecteurs comme des cheiks du Liban, qu'après un peu d'hésitation elle séduisait et enlevait à sa suite.

P. Douhaire.

LECTURES PHILOSOPHIQUES, ou Leçons de logique extraites des Auteurs dont l'étude est prescrite par l'Université, et rédigées sur le plan du Cours de logique des Lycées et du Programme de logique pour les Examens du baccalauréat ès lettres et du baccalauréat ès sciences; par Emile Beaussire, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers. — Paris, *Auguste Durand*, 1857. 1 vol. in-12 de xxxiii—370 pages.

M. Beaussire a entrepris de faire pour la philosophie ce que Fénelon désirait pour la rhétorique : un manuel où le professeur disparût complétement pour laisser la place aux grands maîtres de tous les âges. Les programmes universitaires lui donnaient à la fois son plan et ses auteurs ; et son travail s'est borné, comme il le dit lui-même, à tracer les subdivisions de chaque chapitre, à y encadrer les plus beaux passages des écrivains prescrits, et à rédiger de courtes notices sur chacun d'eux. Il faut donc le louer d'abord du désintéressement tout philosophique qui a inspiré son œuvre ; mais il faut lui savoir gré aussi de la patience et du bon goût avec lesquels il a su choisir chacune des pierres précieuses qui composent cette intéressante mosaïque. Près de deux cents extraits disposés régulièrement sous les titres officiels, et dans lesquels on entend tour à tour Platon, Aristote, Cicéron, Saint-Augustin, Bacon, Descartes, Pascal, les logiciens de Port-Royal, Malebranche, Bossuet, Fénelon, Leibnitz et Euler, forment un cours de philosophie qui laisse peu de chose à désirer pour toutes les exigences de notre enseignement universitaire, et qui est à coup sûr sans égal, soit pour la pensée, soit pour le style, parmi tous les manuels existants ou possibles. M. Beaussire n'entend cependant point le substituer à aucun de ceux-ci. Au professeur comme à l'étudiant, il laisse les libres et fécondes allures de l'enseignement oral; mais, après la leçon proprement dite, une *lecture philosophique* de ce qui a été écrit de meilleur, dans les siècles précédents, sur les questions déjà traitées de vive voix lui paraît avec raison sans inconvénient possible et d'un

avantage certain, soit comme confirmation des préceptes du maître, soit même, en cas de divergence, comme matière à d'intéressantes discussions. Pour l'élève surtout, cette fréquentation quotidienne des représentants les plus autorisés de la philosophie, en l'habituant au style par excellence et aux bonnes traditions du genre, ne peut que l'aguerrir aux exercices de la pensée, et lui donner une solidité plus grande pour les épreuves de l'examen. On regrettera seulement que l'auteur n'ait point accordé plus d'espace aux *notices* dont il a fait précéder son livre : nous rendons tout l'hommage qu'il mérite au sentiment de délicatesse qui l'a empêché de faire concurrence à des collègues ; mais quelques pages de plus auraient servi le lecteur sans beaucoup surcharger le volume.

J. A. Schmit.

A M. le Secrétaire de la rédaction du Correspondant.

Monsieur,

En rendant compte dans le *Correspondant* du 25 septembre dernier des mémoires du comte Miot de Mélito, j'ai eu l'occasion de parler de la rupture qui éclata, en 1803, entre le premier consul Bonaparte et son frère Lucien, et j'ai, à ce sujet, rapporté d'après Miot et en citant textuellement ses paroles, quelques particularités sur la seconde épouse de Lucien qui manquent, m'assure-t-on, de tout fondement. Je regrette d'avoir accordé en cette occasion à l'auteur des *Mémoires* une confiance qu'il ne méritait pas ; mais son livre circulait librement depuis plus de huit mois lorsque j'en ai entretenu les lecteurs du *Correspondant*, et aucune réclamation, aucun avis, n'avaient éclairé le public sur la fausseté des allégations dont il s'agit.

Recevez, etc.

Beugnot.

C'est par erreur que nous avons dit, dans notre précédent numéro, en parlant du *Rousskij Zagranitchnij sbornik*, que ce curieux recueil paraissait à Leipsick. C'est à la librairie étrangère de Frank, à Paris, qu'il se publie. A ce recueil en langue russe la maison Frank vient d'en ajouter un autre en français dont l'intérêt historique est égal, la *Bibliothèque russe et polonaise*, collection d'anciens voyages dans les pays slaves. Deux volumes ont paru, *contenant* le *Voyage de Meyerberg en Moscovie*.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

DU PREMIER APOSTOLAT CHRÉTIEN

DANS LA PROVINCE ROMAINE D'AFRIQUE

Vers l'an 65 de l'ère nouvelle, un des plus hardis et des plus laborieux génies de la décadence romaine, Pline le Naturaliste, destiné à être plus tard un des secrétaires d'État et des amiraux de Vespasien, occupait son activité, dans le silence de la retraite, par un travail que Pline le Jeune, son neveu, nous fait ainsi connaître : « Il écrivit en-« core huit livres sur les façons de parler douteuses (*dubii sermonis* « *octo libros*). C'était à une époque où tout genre d'étude un peu plus « libre et plus élevé était rendu dangereux par la servitude. »

Trente-six ans après, sous de bien autres auspices, mais toujours dans l'atmosphère d'un pouvoir absolu, que les vertus du prince tempéraient, sans réussir à le transformer, le même Pline le Jeune, devenu gouverneur de Bithynie, proposait à l'empereur Trajan d'autoriser une association ouvrière spécialement affectée aux accidents d'incendie, trop communs dans la ville de Nicomédie. Le nombre des admis à cette œuvre ne devait pas excéder cent cinquante [1], et il semblait facile de les surveiller. Nous avons la réponse de l'empereur. C'est un refus, par défiance générale de toute association. « Quelque nom que nous « donnions à celle-ci, disait-il, et quelle qu'en soit l'utilité, il en résul-« tera des *hétéries* [2], bien que passagères. »

Cela suffisait, dans l'esprit même de Trajan, pour prohiber une réunion de travail et de secours, dont il sentait d'ailleurs le prix.

Dira-t-on qu'il s'agissait de statuer pour une ville éloignée du centre de l'empire, et pour un peuple d'origine grecque, annexé par la conquête et non encore admis à tous les droits de la cité romaine? Mais la précaution n'était pas moins sévère à l'égard des peuples nombreux d'Europe, que les édits impériaux avaient déclarés Romains : et la faculté de se réunir était partout interdite dans l'empire avec une extrême rigueur, à titre de *coalition* et de *faction*.

[1] Nec erit difficile custodire tam paucos.

[2] Hetæriæ, quamvis breves, fient.

Et cependant c'est alors que, malgré cette surveillance inquiète et continue, la plus grande, la plus intime, la plus irrésistible des associations se propageait, avec une incroyable rapidité, d'un bout de l'empire à l'autre. C'est alors que les préjugés de race, les barrières des conditions libres ou serviles tombaient de toutes parts, et que, dans le sein de la grande *hétérie* chrétienne, il se formait incessamment des assemblées, des *églises* unies entre elles d'un même lien, obéissant à la même foi, et s'écrivant l'une à l'autre : « L'Église de Dieu, qui est à « Rome, à l'Église de Dieu qui est à Corinthe. »

La première et terrible persécution exercée dans Rome contre les chrétiens dut hâter leur extension dans cette partie de l'Afrique si rapprochée de l'Italie et de la Gaule, et alors non moins civilisée et non moins florissante.

Nous savons par des témoignages irrécusables ce que l'Afrique septentrionale, la province proconsulaire, les deux Numidies, la Mauritanie, la Tingitane, tout ce qui comprend aujourd'hui l'Algérie, l'État de Tunis et l'empire de Maroc, était devenu sous l'habile gouvernement et la colonisation militaire de Rome. C'étaient à la fois l'avant-garde et le grenier de l'empire. La conquête, bien assurée par le choix et le grand nombre des stations fortifiées, était encore troublée par intervalles, sur quelques frontières lointaines. Mais un grand et fertile territoire, en paix à l'intérieur, se couvrait de riches moissons, de villes commerçantes et d'exploitations de mines et de forêts. Dans ce vaste cercle, dès la fin du premier siècle, la population romaine était nombreuse, bien que la race numide fût encore répandue même dans des villes de la côte, et qu'elle occupât partout dans les hameaux ces huttes de construction grossière que Salluste avait vues, et qu'il appelle *mapalia*.

Les incursions de barbares limitrophes, ou parfois même les rebellions locales, qui furent en Afrique un des incidents du règne de Tibère, ne mirent jamais en péril la puissance de Rome sur ce pays, et servirent seulement d'école à ses meilleures légions. Là se formaient les généraux qui, plus d'une fois, sauvèrent l'empire, ou le prirent pour eux.

De bonne heure fut pressentie cette action de l'Afrique sur l'Italie, telle que la faisait le déclin des anciennes Institutions. C'est un curieux témoignage dans Tacite que d'entendre le génie prévoyant de Tibère accuser avec inquiétude le dépérissement de la culture en Italie et la dépendance où la métropole s'était mise de ces arrivages maritimes que lui envoyait surtout l'Afrique.

« Personne, dit-il un jour avec humeur dans le Sénat [1], ne propose

[1] Nemo refert, quod Italia externæ opis indiget, quod vita Populi Romani per

« de motion sur le besoin qu'a l'Italie de secours étrangers, et sur ce « fait que chaque jour la vie du peuple romain est ballottée, au hasard « des flots et des tempêtes. Si les productions de nos provinces ne « venaient en aide chez nous aux maîtres, aux esclaves et à nos propres « campagnes, seraient-ce nos parcs et nos maisons des champs qui « nous feraient vivre? »

Dès cette époque, la province proconsulaire d'Afrique n'était pas seulement considérable par sa riche culture et ses produits. Elle comptait de grandes villes, nouvelles ou rétablies, *Hippo Regius*, notre ville de Bone, Hadrumète, Leptis, Clypea, etc., et surtout Utique et Carthage, dont un écrivain du siècle d'Auguste a dit : « Deux villes illustres [1], toutes deux fondées par les Phéniciens, l'une mémorable par « le trépas de Caton, l'autre par le sien, cette dernière, aujourd'hui « colonie du peuple romain, après avoir été son opiniâtre rivale, relevée maintenant et de nouveau magnifique, et pourtant plus célèbre « encore par la ruine de sa première grandeur que par sa splendeur « présente. »

Favorisée par une situation admirable pour le commerce, par la richesse agricole du pays, par l'affluence des étrangers et le régime modéré des grands *Municipes* romains, cette renaissance de Carthage fut telle, qu'Alexandrie même ne la dépassait pas, et que ces deux villes semblaient se disputer la première place, après Rome.

Quelque destructif qu'eût été le sac, l'incendie de Carthage par Scipion, et quel que fût encore l'aspect désolé de ses ruines, quand Marius proscrit vint s'y reposer, un siècle après, la fin des guerres civiles et la domination d'Auguste ramenèrent la prospérité dans tout ce pays où les riches Romains possédaient de grands domaines et dont la fertilité semblait inépuisable. La ville rebâtie s'était repeuplée et enrichie. Son port, ses quais, ses trois quartiers principaux, étaient magnifiques et animés par la foule. Dans une des rues s'élevait le temple célèbre de la *Déesse Céleste*, la Junon de l'Afrique ; et beaucoup d'autres temples splendides étaient épars dans la ville. Une rue, qu'on nommait la *rue des Banquiers*, était renommée pour l'élégance des édifices tout éclatants de marbre et d'or. L'influence des arts et des souvenirs de la Grèce embellissait ce luxe d'une opulence un peu matérielle. Les jeux *Pythiques* se célébraient à Carthage; et il y avait un

incerta maris et tempestatum quotidie volvitur, ac nisi provinciarum copiæ et dominis et servitiis et agris subvenerint, nostra nos scilicet nemora, nostræque villæ tuebuntur ! (Tacit., *Annal.*, l. III, c. LIV.)

[1] Urbes Utica et Carthago : ambæ inclytæ, ambæ a Phœnicibus conditæ, illa fato Catonis insignis, hæc suo; nunc populi Romani colonia, olim imperii ejus æmula: jam quidem iterum opulenta, etiam nunc tamen priorum excidio rerum quam ope præsentium clarior. (Pompon. Mel., l. I.)

Odéon, à l'imitation de celui d'Athènes, où se renouvelaient annuellement des Concours de musique et de poésie. Au second siècle même, le goût des lettres était si répandu et les esprits si cultivés à Carthage, qu'il s'y faisait des leçons publiques et des exercices de déclamation en grec, comme en latin. En même temps, la ville, où affluaient tant de richesses et d'affaires, avait un barreau célèbre qu'on nommait, après celui de Rome,

> .... Nutricula causidicorum
> Africa [1].

Enfin dans l'oppression fréquente des sujets de l'empire, l'Afrique, si redoutable et si proche, était plus ménagée que d'autres provinces. Une fois, sous le règne de Trajan, il est vrai, un proconsul, dont elle avait subi les abus et les violences, fut jugé par le sénat de Rome, et condamné sur la plainte des députés de la province, pour laquelle plaidaient Pline le Jeune et Tacite. Pareil exemple était rare du reste : et, soit prudence des chefs devant une si forte colonie, soit influence respectée du Conseil local qu'on nommait le sénat de Carthage, soit reste de liberté difficile à détruire dans cette vaste province qui touchait à des terres nouvelles et inconnues, la province d'Afrique fut un asile pour bien des fugitifs de Rome. Commencée sous Néron et pendant les affreux supplices dont il remplit ses palais et ses jardins, cette migration chrétienne continua sous les autres Césars, et surtout sous le féroce Domitien : et c'est ainsi sans doute que, tardive en apparence et longtemps cachée, une église d'Afrique parut à la fin du second siècle, forte de tant d'évêques, disséminée sur tant de points, invincible dans sa résistance, et défendant la cause commune pour l'Italie même, comme pour l'Afrique.

Longtemps une sorte de tolérance des magistrats romains en Afrique avait plus ou moins épargné le culte nouveau, qu'on essayait ailleurs d'étouffer dans le sang. Des condamnations, des supplices, y furent ordonnés sans doute dès les premiers temps, mais plus rares et moins cruels que dans les provinces d'Asie et qu'à Rome. Un témoignage non douteux l'affirme. Des gouverneurs, des magistrats rigoureux d'ailleurs, évitaient en Afrique les poursuites à intenter au christianisme. Un *Cincius Severus* indiquait lui-même aux accusés la manière de répondre, pour être absous sans désaveu de leur foi. Un *Vespronius Candidus* acquittait un chrétien, comme n'ayant à répondre que d'un simple désordre, devant la police urbaine. Un autre gouverneur du nom d'*Asper*, après une épreuve de la torture, renvoyait le prévenu, sans

[1] Juven., Sat. VII, v. 149.

le forcer à sacrifier aux dieux. Un autre du nom de *Pudens*, voyant amener à son tribunal un homme à titre de chrétien, et remarquant son trouble, déchirait l'intitulé de l'acte, où se trouvait joint un grief de concussion, et déclarait qu'il n'y avait pas sur ce chef d'accusateur présent, et que dès lors, il n'avait pas à entendre le prévenu.

Quoi qu'il en soit de ces exceptions favorables, le christianisme paraît s'être obscurément propagé dans la province d'Afrique, pendant un siècle entier, sans qu'aucun grand fait historique, aucun nom célèbre en ait marqué l'avénement et l'influence. Des rites atroces, des restes du polythéisme carthaginois, existaient encore en Afrique, et par leur sanglante opiniâtreté provoquaient une répression non moins cruelle de la part des gouverneurs romains.

Au bois sacré d'un temple, où étaient immolées des victimes humaines, un proconsul du nom de Tibère avait fait attacher en croix les prêtres qui présidaient à ces sacrifices interdits même par les tyrans de Rome. En même temps, les dieux moins barbares du polythéisme grec et romain avaient tous les honneurs du culte public. Des temples à Auguste étaient élevés dans beaucoup de villes de la province et des deux Numidies. Le progrès des mœurs, des usages et de la langue romaine s'étendait partout. Seulement à Carthage et dans quelques villes il s'y mêlait toujours des traces assez nombreuses de culture grecque venues de la Cyrénaïque et de l'Égypte.

Et cependant, sous le pouvoir officiel de Rome, entre cette activité commerciale et ces jeux sophistiques, déjà s'était répandu l'esprit nouveau du christianisme. Son action, si peu remarquée d'abord, et comme oubliée ou cachée par l'Église elle-même, avait été si rapide, qu'au premier concile d'Afrique mentionné dans l'histoire on voit tout à coup apparaître les noms de quatre-vingt-dix évêques. Tant cette société chrétienne, assez rapprochée de la métropole pour en recueillir aisément les transfuges et les persécutés, assez loin du Capitole et du Prétoire pour en moins sentir le fléau, s'était accrue depuis sa naissance, dans les jours de persécution, comme dans les jours de trêve !

Il semble même que cette tolérance eût encore duré, si l'instabilité de l'empire, la colère des pouvoirs menacés, la défiance des pouvoirs nouveaux, n'eussent mis à découvert, pour ainsi dire, tous les points divers de la société romaine, et aggravé souvent par l'inquiétude politique les préventions religieuses. Ainsi la pourpre arborée par Septime Sévère, né à Leptis, en Afrique, sa descente de Carthage sur Rome et bientôt après sur Byzance, cette prise de l'empire avec une main si forte, fixèrent d'autant plus les yeux de Rome et du vainqueur lui-même sur cette puissante province, d'où il était parti avec des vétérans légionnaires et des Numides.

Septime Sévère, ce rapide destructeur de trois concurrents à l'em-

pire, portant la même impétueuse vigilance à la persécution qu'à la guerre, commença contre la chrétienté d'Afrique les cruautés que l'odieux Caracalla devait suivre comme le seul exemple fait pour lui, dans la vie d'un tel père.

La paix fréquente dont avait joui l'Église d'Afrique, la charité de riches Romaines accueillant sous les portiques de leurs palais de Carthage les infirmes et les pauvres, au nom du Christ, les dogmes de la foi librement annoncés sous l'étole du prêtre ou le manteau du philosophe, tous ces chastes et sévères usages du christianisme, longtemps impunis dans la licence et la fougue impure de Carthage, sont dénoncés, poursuivis, livrés aux supplices. Ce fut alors que parut le premier chrétien célèbre de l'Afrique latine, parlant pour ses compatriotes et pour tous ses frères d'Occident.

Vers ce temps même des légendes naïves, des récits populaires, mais auxquels se rapportent des monuments authentiques, attestent en Afrique de sublimes Martyres ; mais c'est avec Tertullien qu'apparait le génie même de cette Église plus rude, plus indocile, parfois emportée jusqu'au schisme, mais courageuse et plus capable d'excès de sévérité que de faiblesse.

Étrange influence de ces temps indécis et troublés ! Sévère avait été d'abord favorable aux chrétiens qu'il voyait libres et prospères en Afrique. Empereur même, il eut d'abord dans son palais et près de ses fils un homme attaché au culte nouveau. Mais dans la guerre civile suscitée contre Sévère par Albin et par Niger, les chrétiens furent neutres entre des ambitions également coupables à leurs yeux : et Sévère, après le succès, ne pardonna pas cette froideur. Il eut facilement pour alliée dans sa haine une partie de la populace des villes, qu'il assouvissait de spectacles sanglants. Quelques ouragans destructeurs, quelques stérilités accidentelles dans les plaines fécondes qu'arrosent le *Triton*, le *Bagrada*, le *Tuscas*, excitèrent une aveugle fureur. L'amphithéâtre de Carthage retentit du cri : *Les chrétiens aux lions !* Et par une image empruntée aux riches moissons d'Afrique, on redit ce mot effroyable : *Pour aire à broyer les chrétiens ayons les cimetières !*

Quelques anciens actes des martyrs nous décrivent avec une horreur ingénue comment se faisaient ces poursuites, la torture mêlée à l'interrogatoire, parfois de longues captivités, parfois la mort la plus prompte dans les jeux publics ou par la main du bourreau. Mais ce que ces légendes ne disent pas, ce qui est un problème de l'histoire et doit s'expliquer par la puissance hâtive du christianisme, c'est la protestation qui s'élève contre ces cruautés, sur quelques points de l'empire. Évidemment, rien dans les habitudes de l'ancienne jurisprudence romaine n'était fait pour adoucir la défiance haineuse dont le despotisme et l'ignorance devaient poursuivre le culte nouveau. Tout, parmi les

plus anciens monuments d'*informations* contre les chrétiens, nous atteste une procédure expéditive, dans laquelle le délit, pour ainsi dire, se retractant, ou se renouvelant à l'audience par quelque cérémonie païenne accomplie, ou refusée, ni les faits antérieurs, ni l'innocence de l'intention, ni le droit de la conscience, n'étaient débattus. Ce qui, même sous Domitien, n'avait pas manqué à des accusés de l'ordre civil, l'appui d'un défenseur, la voix d'un avocat, une réponse libre faite à l'accusateur, étaient refusés à l'accusé chrétien. Il ne semble pas que jamais une telle cause ait été plaidée à Rome où tant de condamnations furent prononcées.

Quelques témoignages, qu'on pourrait recueillir comme faisant supposer une libre défense, doivent s'entendre, non pas d'une cause particulière, mais de quelque écrit plus général, de quelque appel en faveur des chrétiens. C'est ainsi que, dans le siècle précédent, un homme de la colonie de Lyon, Vettius Epagathus, s'étant fort distingué par son zèle pour le culte nouveau, avait reçu de toutes parts le nom d'avocat des chrétiens, jusqu'au moment où il le changea pour celui de martyr. Mais l'exemple de cette longue impunité était rare; le triomphe de l'esprit de justice et d'humanité sur la lettre de la loi était plus rare encore : et, d'après ces habitudes de dureté naturelles au pouvoir absolu, la condamnation toute politique des chrétiens était inévitable, dès que la reprise de persécution avait lieu, après quelque trêve de lassitude ou de nécessité.

L'homme qui protesta contre cette iniquité dans Carthage, mais pour tous les chrétiens de l'Empire, est un Romain d'Afrique, fils d'un centurion de la milice provinciale, *Septimius Florens Tertullianus*.

D'après les souvenirs érudits et les aveux pénitents épars dans ses écrits, sa jeunesse avait été livrée tour à tour à l'ardeur de l'étude et à l'emportement des plaisirs. Profitant de la double culture alexandrine et romaine, que de savantes écoles et un opulent patriciat entretenaient à Carthage, il paraît avoir possédé la langue grecque au point de l'écrire comme la sienne ; et tous les ouvrages des sectes philosophiques semblent lui être familiers. Certains détails de droit romain auxquels il se complaît et certaines formes de langage qu'il affecte peuvent aussi le faire présumer jurisconsulte : et, si son orthodoxie se démentit malheureusement, on ne saurait contester sa science théologique.

Évidemment il était de ces esprits généreux et libres que l'état du monde sous les Césars, la corruption servile des grands, les vulgaires intérêts de la foule, ne satisfaisaient pas et qui cherchaient ailleurs l'emploi de la vie et du temps. Dans un écrit assez bizarre, *de Pallio*, où il se justifie d'avoir quitté la toge pour le manteau du philosophe, on peut croire qu'il se désigne lui-même par ces mots : « Pour moi [1],

[1] Ego nihil foro, nihil campo, nihil curiæ debeo : nulli officio advigilo, nulla

« je n'ai rien à faire, ni au forum, ni au champ de Mars, ni au sénat;
« je ne rends d'hommage matinal à personne; je ne m'empresse d'oc-
« cuper aucune tribune ; je ne fréquente aucun prétoire ; je ne brise
« pas les bancs de l'audience ; je ne bouleverse pas quelques points de
« droit ; je ne plaide point à grands cris ; je ne suis ni juge ni soldat :
« je me suis retiré du monde; et toute mon étude est bornée à moi-
« même. »

Remarquons-le bien cependant, cette abdication de tout soin public et de toute affaire privée, hormis celle du salut, n'était pas, au temps de Tertullien, la condition et le signe du christianisme. Lui-même nous en avertit dans ce passage mémorable d'un autre écrit. « Nous
« ne sommes que d'hier, dit-il dans son immortel apologétique, et
« déjà nous remplissons tous vos domaines, les villes, les quartiers
« isolés, les citadelles, les municipes, les lieux d'assemblée, les camps,
« les tribus, les décuries, le palais, le sénat, le forum : nous ne vous
« laissons que vos temples. » Et ailleurs, d'une manière plus explicite encore, il disait : « Ne nous éloignant ni du forum, ni du marché,
« ni des bains publics, dans les auberges, dans les boutiques, dans les
« haras, dans vos foires, dans tous vos négoces, nous sommes en co-
« habitation avec le siècle; nous naviguons; nous portons les armes;
« nous travaillons aux champs ; nous commerçons avec vous ; nous
« vous apportons nos industries, nous mettons publiquement notre
« labeur à votre service. Comment pourrions-nous sembler inutiles à
« vos intérêts ? Je ne le sache pas; car nous y mêlons et nous y pui-
« sons notre vie. — Si je ne fréquente pas tes cérémonies religieuses,
« ce jour-là même, je n'en suis pas moins homme. »

Ces paroles de Tertullien nous semblent bien applicables à cette population laborieuse qu'il avait sous les yeux, dans l'activité de Carthage et des villes de la côte. Là les chrétiens, entre de courtes persécutions et de longues tolérances, s'étaient incessamment accrus et fortifiés. Le siége épiscopal de Carthage était occupé par un nom vénérable, mais obscur, Agrippinus, auquel succéderaient deux noms peu célèbres, jusqu'au jour où brillerait sur cette Église le génie de saint Cyprien. Par là s'explique en partie la grande mission de Tertullien, engagé d'abord dans les liens du mariage, simple prêtre, de bonne heure suspect de dissidence, mais contre le monde païen éloquent défenseur de l'Église de Rome dont il devait plus tard se séparer. C'est que Tertullien par sa passion, par son courage, était la voix de la chrétienté d'Afrique, et que cette chrétienté, dans son

rostra præoccupo, nulla prætoria observo... Subsellia non contundo, jura non conturbo, causas non elatro, non judico, non milito, secessi de populo. In me unicum negotium mihi est.

accroissement d'abord paisible, était devenue bientôt une des plus fortes de l'Occident.

A peine, en effet, une reprise de persécution est-elle annoncée, que le libre défenseur des chrétiens, dans un écrit adressé au proconsul Scapula, peut lui dire : « Que feras-tu de tant de milliers d'âmes, de « tant d'hommes et de femmes de tout âge et de toute condition qui « s'offrent à toi ? Combien de bûchers, combien de glaives te faudra- « t-il? Qu'aura donc à souffrir Carthage pour être décimée par toi, alors « que chacun reconnaîtra dans les accusés des parents, des alliés, et « qu'ici même, à ta barre, tu verras des hommes et des femmes, du « même rang que toi, des personnes éminentes, les proches ou les « amis de tes amis ? »

Ailleurs, Tertullien portait cette confiance jusqu'à dire que, dans chaque ville des districts romains d'Afrique, la majorité des habitants appartenait en public ou en secret à la foi chrétienne; et la liberté qu'il conserva toujours, la hardiesse impunie de ses protestations, les retraites successives, d'où sans doute il renouvelait ses accusations et ses défenses, semblent confirmer ce que lui-même atteste. Tout rigoriste qu'était Tertullien, il admettait la fuite, pendant la persécution : et c'est d'un asile choisi à propos qu'il datait un écrit sur cette question diversement résolue par lui-même. Il permettait en effet la fuite, mais non le désaveu, ni le rachat de la proscription à prix d'or. Il permettait ce qui était encore mêlé de sacrifices et de périls. Ainsi par la voix énergique d'un homme, avec les sacrifices éclatants de quelques victimes, et avec cette muette persévérance d'une foule trop nombreuse pour être vaincue, se prolongea, pendant les années violentes de Septime Sévère, la lutte de l'Afrique chrétienne. La vie du peuple chrétien, la simplicité de ses mœurs, la pureté de ses assemblées, le charitable emploi de ses aumônes, étaient hautement publiés ; et chaque Martyre rehaussait d'autant ces témoignages. Le supplice devenait contagieux et communiquait chaque fois, à quelque spectateur, la croyance aux mêmes vérités et le courage de braver les mêmes souffrances.

Cette influence s'étendait et menaçait même d'atteindre ce qui, sous les Césars, était devenu le grand ressort du Pouvoir et la suprême raison d'État, l'obéissance de l'armée. Sous un monarque aussi belliqueux et aussi absolu que Sévère, on sent assez à quel point cette obéissance devait être rigoureuse et surveillée. C'était l'armée surtout qu'on avait besoin de garder idolâtre : et cette antique consécration des aigles adorées, comme les dieux mêmes de la guerre, était un symbole dont il ne fallait pas laisser faiblir le culte dans les légions trop dénuées déjà des vieux sentiments de patrie et de liberté. Le jour donc où, dans un camp de l'Afrique romaine, un soldat, appelé devant

le Prétoire pour la gratification d'usage, s'était avancé, tête nue, ôtant sa couronne de laurier, comme un signe d'idolâtrie qu'il désavouait, la hardiesse avait paru étrange et dangereuse. La justice militaire s'était saisie du coupable pour en faire un rigoureux exemple. Qu'un membre de la société chrétienne, que Tertullien osât alors le défendre avec un luxe d'imagination tout africaine, avec une poésie qui semblerait bizarre, si elle était moins passionnée, c'est encore un signe de la grande puissance que prenait partout l'opinion chrétienne. Ce soldat isolé, montré au doigt[1], raillé parmi ses compagnons, était d'un demi-siècle à peine le précurseur anonyme de la légion thébéenne. Désarmé, mis aux fers, puni de mort, sans doute, il avait annoncé, en rejetant sa couronne, le *labarum* que des mains guerrières devaient, un siècle plus tard, porter sur le pont Milvius et arborer dans Rome.

Il y a dans Tertullien, ce Bossuet demi-barbare, comme on l'a nommé, toute une étude curieuse à faire sur des points d'érudition et de philosophie morale. Mais le côté historique à saisir dans son ardente controverse, les vérités de fait et d'observation qui parfois peuvent paraître plus éblouissantes que réelles, sous l'exagération passionnée de son langage, ne sont pas moins instructives; et elles semblent recevoir pour nous un prix nouveau des événements mémorables qui, après tant de siècles de séparation et de barbarie, ont ramené l'Afrique romaine dans la sphère de l'Europe civilisée, et la placent en particulier sous l'égide et le pouvoir de la France.

VILLEMAIN.

[1] Singuli designare, et ludere eminus, infrendere cominus. (Tertull. *de Corona.*)

LÉGISLATION CRIMINELLE

AU MOYEN AGE

HISTOIRE DU DROIT CRIMINEL DES PEUPLES MODERNES

CONSIDÉRÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LES PROGRÈS DE LA CIVILISATION, DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN JUSQU'AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE, PAR ALBERT DU BOYS, ANCIEN MAGISTRAT (TOME DEUXIÈME).

Ce n'est pas la première fois que les lecteurs du *Correspondant* entendent parler de cet ouvrage, et, si l'intérêt du sujet s'est assez communiqué aux pages si arides et si incomplètes que nous avons consacrées à son premier volume [1] pour leur en faire conserver le souvenir, ils savent quelle instructive et consciencieuse étude a entreprise M. Albert du Boys, et ne peuvent qu'applaudir à l'infatigable persévérance avec laquelle il en poursuit l'achèvement. Après avoir sondé jusque dans la nuit des âges de barbarie l'origine du droit criminel de l'Europe, après en avoir suivi le développement sous l'influence directe de l'Église, appelée par la force des choses à prendre en main la tutelle d'une société défaillante, il est arrivé à l'époque où cette société revêt, par un concours de circonstances inouï jusqu'alors, un caractère nouveau, et la législation féodale est l'objet des vingt-huit chapitres qu'il vient de livrer au public.

Il ne faut pas assurément des connaissances bien approfondies en histoire pour comprendre que ces mots, *législation féodale*, ne désignent point un ensemble régulier de lois positives ou de règles de jurisprudence, ressemblant le moins du monde à nos codes ou à nos traités de droit modernes. Mais nous doutons que, avant d'avoir lu M. du Boys, on se figure assez à quel point tout y est divers, contradictoire et rebelle aux classifications de la science. Du moins cette lecture est-elle une de celles qui nous l'ont fait le plus vivement sentir, et, en appréciant tout ce que l'auteur a dû déployer d'érudition et de

[1] *Correspondant*, tome XXXIV, page 641.

patience pour débrouiller un pareil chaos, nous avons bientôt reconnu notre impuissance à présenter une analyse méthodique de cette portion de son travail.

N'eût-elle du reste d'autre mérite que d'avoir mis de plus en plus en lumière le point que nous venons d'indiquer, elle aurait rendu par cela seul à la vérité historique un service éminent. A quoi tiennent en effet tous les jugements passionnés, toutes les récriminations en sens contraires, qui se produisent si souvent à l'occasion du moyen âge? A quoi, sinon à cette pensée, persistante au fond malgré les démentis et les concessions de détail, qui en fait un tout homogène, tout bon selon ceux-ci, tout mauvais au point de vue de ceux-là, mais toujours empreint d'une unité qui permet de le flétrir en masse comme de l'exalter sans restriction? Et chaque démonstration nouvelle de la fausseté radicale de cette conception ne contribue-t-elle par dès lors à tarir pour les hommes de bonne foi (peu importent les autres) la source de plus d'un malentendu fâcheux?

Or cette démonstration, nous l'avons déjà dit, le livre de M. du Boys la fournit saisissante et complète, et non-seulement il enregistre d'abondantes preuves du fait, mais il montre clairement les principales causes auxquelles on doit le rapporter.

La première est dans la nature même d'une législation sans législateur, d'un droit qui n'a jamais été décrété par un souverain ni voté par une assemblée, ni pendant fort longtemps du moins appliqué et interprété par une hiérarchie judiciaire ressortissant à un centre commun, mais qui s'est formé insensiblement par des contrats particuliers dont la répétition fréquente a engendré l'habitude d'y insérer ou d'y sous-entendre toujours à peu près les mêmes clauses, ou par des usages locaux propagés par l'exemple et perpétués par la tradition. Vouloir qu'à de tels éléments fût liée une uniformité même approximative, que le libre jeu des opinions et des passions individuelles, que les nuances de caractère propres aux habitants des diverses provinces, n'eussent pas modifié, et même assez profondément parfois, le fond commun qu'offrait le courant général des idées, et cela dans un temps où les populations de deux cantons limitrophes avaient moins de communications entre elles qu'il n'en existe aujourd'hui entre Brest et Strasbourg, ce serait évidemment vouloir l'absurde et l'impossible; car, même dans les conditions actuelles de nos relations, avec les chemins de fer et le télégraphe électrique, avec nos codes obligatoires d'un bout du territoire à l'autre, s'il n'y avait pas une cour de cassation chargée de réprimer les applications divergentes de la loi, il est douteux que sur beaucoup de points chaque tribunal souverain n'en vînt pas à se créer une jurisprudence particulière qui finirait par constituer un droit spécial pour les habitants de son ressort.

De là le caractère local d'une foule de règles; de là les notables différences qui distinguent entre elles, par exemple, les diverses chartes communales, bien que nées d'un même mouvement d'émancipation et inspirées dans leur ensemble par un même esprit [1]; de là l'impossibilité pour l'histoire du droit de cette époque de reconnaître l'existence d'un principe sans voir des exceptions plus ou moins nombreuses surgir à ses côtés. Y a-t-il rien de plus absolu, ce semble, que l'axiome énoncé par Pierre de Fontaines, lorsqu'il dit, en adressant la parole au seigneur : « Par notre usage, n'y a-t-il, entre toi et ton vi- « lain, autre juge fors Dieu ? » Et pourtant il ne s'agit là que de l'usage *ordinaire*, et dans certaines coutumes les vilains ont le privilége d'être jugés par la Cour des pairs de la seigneurie, composée des chevaliers et des vavasseurs [2]. On rencontre de ces oppositions à chaque pas.

Encore si la pensée dominante eût toujours été la même et n'eût fait que subir les chances d'altération inhérentes à la mobilité naturelle de l'esprit humain ! Mais loin de là, et c'est une autre cause des incohérences de ce temps, que M. du Boys fait particulièrement ressortir : elle avait un point de départ multiple, destructif de son unité. Tradition romaine, tradition germanique, tradition celtique même, dont il était resté en France quelques vestiges, autant d'influences différentes et souvent contraires que la société nouvelle eut à subir. « Si l'on ne « tient pas compte de ces éléments divers dans l'histoire des institu- « tions du moyen âge, on risque d'être incomplet, exclusif et systé- « matique. Pour embrasser la vérité tout entière dans une matière « aussi complexe, il ne faut pas craindre d'être largement éclectique; « on ne peut expliquer le moyen âge que par le concours et la conver- « gence de ces divers éléments, auxquels il faut joindre l'élément « chrétien, qui servit principalement de mobile au progrès politique « et social [3]. »

Chacune de ces influences avait des racines plus profondes dans telle partie de l'Europe que dans telle autre; c'est ainsi qu'en France, où le droit romain avait régné pendant quatre siècles, ses maximes despotiques pénétrèrent dans le droit féodal et lui imprimèrent un caractère oppressif qu'il n'eut point en Angleterre, en Allemagne et dans le royaume chrétien de Jérusalem [4].

[1] Ces différences portent quelquefois sur ce que nous nommerions aujourd'hui des *questions de principe*. La charte de Laon garantit la liberté individuelle de tous, *libres ou serfs*, tandis que celle d'Amiens, et il faut le dire, la plupart des pactes du même genre, déclarent ne stipuler qu'en faveur des membres *jurés* de la commune (page 366).

[2] Page 287.

[3] Page 33.

[4] Pages 39 et suiv.

Dans la même contrée, elles acquéraient tour à tour une prépondérance plus marquée. C'est ainsi que, sous les derniers successeurs de Charlemagne (l'auteur soutient cette thèse contre M. Augustin Thierry), les idées germaniques réagirent contre les doctrines impériales jugées impuissantes, sous de faibles monarques, à maintenir l'ordre et à sauver la société [1]. Les mêmes idées, apportées en Italie par les Lombards, y prévalurent pendant plus de deux siècles, à partir de l'an 800, et ne laissèrent subsister qu'à titre de rares exceptions les traces du droit romain [2].

Mais ce triomphe d'une tradition particulière sur ses rivales ne fut jamais ni définitif ni complet. Plus d'une fois l'influence vaincue reprit l'ascendant qu'elle avait perdu, et toujours elle conserva jusque dans sa défaite un degré d'action qui en modifia sensiblement les résultats.

D'autres circonstances encore ont fait varier les institutions et les coutumes, et préparé force mécomptes à ceux qui voudraient les juger tout d'une pièce et sans distinction de temps et de lieux. On est revenu sur des essais que l'expérience avait condamnés, et le clergé lui-même, qu'on regarde communément comme ayant eu plus qu'aucun autre corps un but arrêté et des idées suivies, n'a pas été exempt de tâtonnements et d'incertitudes. On en voit un exemple frappant dans les divers moyens qu'il employa pour la défense de ses intérêts temporels; après l'avoir confiée à ces protecteurs laïques, si connus sous le nom d'*avoués*, il eut tellement à se plaindre de leurs exigences et de leur tyrannie, qu'il ne négligea aucune occasion de se délivrer de ce dangereux patronage, et en vint à accepter des fonctions peu compatibles avec le sacerdoce plutôt que d'y recourir de nouveau [3].

« Et cependant, dit à ce propos M. du Boys, en théorie, l'avouerie « avait dû paraître une admirable institution. Il était beau de voir un « rude et puissant homme de guerre choisir pour clients des évêques « ou des prieurs de monastères, qui ne demandaient qu'à exercer « leur ministère de paix ou de prière à l'ombre de son bouclier. Il « était touchant de voir la force s'agenouiller devant la faiblesse en « lui jurant fidélité, et l'épée du soldat se mettre au service du moine « humble et sans défense. — Mais malheureusement, au moyen âge, « il y eut presque toujours un abîme entre la théorie et la pratique ! « — Les sociétés ressemblaient alors à ces jeunes gens qui croient « leurs semblables meilleurs qu'ils ne sont, et qui s'estiment eux- « mêmes plus capables de faire le bien qu'ils ne le sont réellement.

[1] Page 32.
[2] Pages 390 et suiv.
[3] Pages 188 et suiv.

« Dans la naïve présomption de ces temps, encore trop peu compris,
« rien ne semblait plus facile que d'atteindre l'idéal auquel on aspi-
« rait. C'est le défaut de l'inexpérience d'espérer trop de l'humanité
« et de ne pas compter avec ses faiblesses [1]. »

Nous avons cité ce passage, non-seulement parce qu'il renferme une appréciation pleine à la fois de raison, de finesse et de grâce, mais aussi parce qu'il appelle l'attention sur une nouvelle source des erreurs dans lesquelles on tombe quand on porte sur le moyen âge des jugements absolus. Ajoutons que cette différence entre le droit et le fait n'est pas toujours au désavantage de celui-ci, et que, dans certains cas, la loi, c'est-à-dire l'usage reconnu comme obligatoire dans tel ou tel pays (la loi, répétons-le, n'était pas autre chose alors), est corrigée dans ce qu'elle a de trop dur par un usage moins officiellement admis en théorie, mais qui a toutefois dans la pratique une irrécusable autorité.

Ainsi, si, comme on l'a vu plus haut, le seigneur est *généralement* réputé avoir la plénitude de la justice à l'égard du vilain, et ne devoir compte qu'à Dieu de l'usage qu'il en peut faire; si, par suite, il est en droit de le condamner contrairement à l'avis des *prud'hommes*, la coutume s'oppose à l'exercice de ce droit, et assure par là une garantie réelle à l'accusé [2]. Ainsi encore, si la proscription du condamné par contumace rappelle la terrible mise hors la loi du droit germanique primitif, Beaumanoir, après l'avoir décrite dans toute sa rigueur, semble inviter le haut justicier à *faire œuvre de miséricorde* en tempérant cette rigueur par des actes de clémence, et c'est, on a tout lieu de le croire, ce qui arrivait souvent [3].

On voit à quelles réserves M. du Boys est conduit par le résultat de ses recherches et dans quelle mesure il adresse le blâme ou l'éloge lorsqu'il s'agit du moyen âge. Il peut après cela, sans être taxé d'un enthousiasme aveugle, signaler dans la législation qu'il étudie des progrès sur celle des temps antérieurs, d'heureux acheminements vers les améliorations de l'avenir.

Et d'abord, le fait même de l'association féodale lui paraît, contrairement à l'opinion reçue, avoir eu des effets favorables pour les classes inférieures de la société. « Le châtelain et ses serfs se rappro-
« chèrent pour les besoins d'une défense commune. L'un donna aux
« autres, non-seulement l'appui de son épée, mais l'abri de ses mu-
« railles; les serfs contractèrent des obligations qui, au lieu de les
« avilir, ne purent que les relever en leur donnant droit de porter les

[1] Pages 211-212.
[2] Page 157.
[3] Page 302.

« armes. » Presque tous les droits établis par la féodalité elle-même ont plus ou moins ce caractère; les droits véritablement oppressifs sont ceux que lui avaient transmis les immunistes et les comtes du cinquième siècle, et qui remontaient en partie aux inventions fiscales de l'Empire romain aux abois [1]. Les vilains, dont on a prétendu que la condition s'était abaissée au moment même où s'élevait celle des serfs, conservèrent cependant l'avantage de pouvoir plus facilement entrer, par le service militaire, dans la catégorie des hommes pleinement libres, et plus tard dans les rangs de la noblesse féodale [2]; bientôt ils furent protégés par la maxime : « Le seigneur n'a mie plénière « poesté sur son vilain [3]. » Au douzième siècle, des chartes leur furent fréquemment octroyées [4], et sous le règne de saint Louis ils avaient tellement amélioré leur situation, qu'ils achetaient eux-mêmes des fiefs [5].

Nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer quelles garanties judiciaires leur étaient données, en certains lieux, par une coutume expresse et spéciale, ailleurs par l'habitude prise de ne porter contre eux aucune sentence dont l'avis conforme des prud'hommes ne fît présumer l'équité.

Ajoutons deux traits qui dénotent moins de partialité en faveur des puissants qu'on n'en suppose d'ordinaire à la législation féodale. D'un côté, « les mêmes peines ignominieuses s'appliquaient alors aux « gentilshommes et aux vilains. La noblesse n'avait pas encore ob- « tenu ces priviléges singuliers qui s'étendaient jusque sur l'écha- « faud [6].» D'autre part, en matière de délits légers, passibles de simples amendes, « le noble était toujours condamné à des peines plus sé- « vères que l'homme de poesté; le principe, *noblesse oblige*, n'était pas « stérile; loin d'avoir plus d'indulgence pour les fautes du gentil- « homme, on regardait sa qualité même comme une circonstance « aggravante. On pensait qu'il était tenu, par suite de son rang, à « donner l'exemple du respect pour l'autorité du suzerain et pour « toutes les lois de l'honneur et de la morale, qui protégent les so- « ciétés humaines dans tous les temps et dans tous les lieux [7]. »

Si tout hommage n'était pas refusé à l'égalité au sein d'une société qui consacrait avec tant d'énergie la subordination des classes et la distinction des rangs, à plus forte raison la liberté y avait-elle

[1] Pages 253-254.
[2] Pages 19-20.
[3] Pages 64-66.
[4] *Ibid.*
[5] Page 63.
[6] Page 64.
[7] Page 230.

aussi sa place; la liberté, dont le sentiment, apporté par le Germain du fond de ses forêts, s'était épuré, non éteint, au contact de la croix. Nous ne parlons pas ici de ses appels à la force brutale contre la tyrannie réelle ou supposée d'un suzerain; dans l'ordre plus humble et plus régulier de la procédure commune, nous trouvons un principe qui ferait envie aux nations les plus jalouses de sauvegarder l'individu contre l'oppression des pouvoirs publics, celui qui répute non avenu, c'est Beaumanoir qui l'atteste, tout aveu obtenu de l'accusé captif, par cela seul qu'il le rétracte une fois sorti de prison. Il y a loin de là au système de la torture, qu'introduisit avec l'abus de la procédure inquisitoriale la réaction du droit romain contre les institutions du moyen âge[1].

Il faut cependant reconnaître que la France était à cet égard en arrière de l'Angleterre, qui pratiquait depuis longtemps et très-largement la mise en liberté provisoire sous caution, quand la prison préventive était encore indistinctement usitée parmi nous. Ce furent les communes émancipées qui, dans leur sollicitude pour la sécurité de leurs membres, introduisirent dans leurs chartes ce moyen de la concilier avec les exigences de la répression[2].

Au point de vue de la légitime satisfaction due à ces exigences, le droit féodal présente aussi quelques signes de progrès. Telle est l'absorption du *Wergeld* dans le *Frindengeld* ou *fredum*, en d'autres termes, la transformation de l'indemnité au profit de la partie lésée par le méfait en une amende envers le souverain; transformation qui ne s'accomplit qu'avec lenteur et non sans beaucoup de tâtonnements, qui, on peut le présumer, est loin d'avoir dans la pensée de ses auteurs la portée qu'y attache la théorie moderne, mais qui n'en favorise pas moins en fait la substitution de l'idée de pénalité proprement dite à celle de vengeance et de réparation privée[3].

Le droit reconnu au justicier de poursuivre et de juger d'office dans certains cas est encore un pas fait dans le même sens[4], et l'institution des sergents royaux, chargés de signifier, souvent au péril de leur vie, les ajournements du monarque à ses vassaux les plus redoutables, ouvre une école de courage civil aux dépositaires de l'autorité judiciaire de toutes les époques et de tous les rangs[5].

[1] Page 296.
[2] Page 372.
[3] Pages 225-226, 365-366, 442.
[4] Page 259.
[5] Ils avaient été anoblis comme chevaliers ès lois, afin qu'ils pussent procéder comme *pairs* contre les gentilshommes et les princes. Leurs messages étaient souvent accueillis par d'indignes violences qu'ils se faisaient un point d'honneur d'affronter hardiment (pages 264-268).

Le système des preuves est peut-être la partie la plus défectueuse de la législation criminelle du moyen âge, dont M. du Boys, toujours impartial et vrai, n'a garde de dissimuler les côtés faibles. Il a pour caractère général une tendance à substituer les présomptions légales à l'appréciation personnelle du juge, tendance qui réduit la mission de celui-ci à une sorte d'opération mécanique et peut offrir de graves dangers d'erreur[1], il compte aussi toujours parmi ses applications les épreuves et le duel, ces moyens de conviction d'origine barbare, que l'Église dans sa sagesse avait cru devoir tolérer[2]. Mais dès le douzième siècle apparaît un commencement de réaction contre les préjugés qui les avaient mis en honneur. Tantôt on restreint le nombre des cas où peut être ordonné le combat judiciaire; tantôt on s'applique à le prévenir en favorisant les transactions[3], et, quand saint Louis, en l'abolissant dans ses domaines, donne le signal de la grande réforme consommée par ses successeurs, il ne fait que suivre un mouvement préexistant de l'opinion qu'il a le mérite de saisir avec intelligence et de seconder avec énergie[4].

Notons encore en passant, à l'occasion du duel, une disposition curieuse de la coutume normande, qui, peu conforme à nos idées d'exacte justice, atteste le prix qu'on attachait, dans ces temps de lutte incessante, à la bravoure militaire. Quand le résultat de la défaite en champ clos était le dernier supplice, la confiscation de tous les biens qui devait l'accompagner était réduite aux meubles en faveur de celui qui avait vaillamment combattu, en sorte qu'un criminel pouvait, sinon « se racheter lui-même, au moins racheter par son « courage ses enfants ou ses héritiers de la pauvreté et de la dégra- « dation[5]. »

Une autre plaie du moyen âge, ce furent les guerres privées auxquelles M. du Boys consacre un chapitre plein d'intérêt, tout en faisant observer avec beaucoup de justesse qu'elles n'appartiennent point au droit criminel[6], mais qu'elles résultent de la fusion de la

[1] Pages 273-275.

[2] Pages 306 et suiv., 375.

[3] Tel est évidemment le but que se proposait la coutume de Beauvoisis, lorsqu'elle voulait, suivant le témoignage de Beaumanoir, que dans les matières capitales les parties qui combattaient par procureurs fussent tenues en prison pendant la bataille, ayant sous les yeux l'instrument du supplice réservé à celle dont le champion aurait succombé (page 311).

[4] Pages 308-312.

[5] Page 222.

[6] En émettant la même idée dans notre précédent article, nous nous étions hasardé à dire qu'elles constituaient des actes de procédure civile, en ce qu'elles étaient le moyen reçu alors de faire valoir des réclamations d'intérêt privé. Mais ceci suppose nécessairement au moins un certain degré d'indépendance politique et ne peut se rapporter qu'à la procédure *du droit des gens.*

souveraineté et de la propriété dans les mêmes mains, et de ce droit de paix et de guerre que le droit des gens reconnaît aux États indépendants entre eux[1]. Ici encore il ne faut pas séparer des maux sans nombre produits par un état social encore imparfait, les précautions prises, les règles adoptées pour en limiter l'étendue en attendant que le progrès de la civilisation vînt y mettre un terme. Il faut se rappeler que jamais nos pères ne reconnurent un droit absolu, arbitraire, de dévastation et de carnage, que les brigandages exercés par les seigneurs en France et surtout en Allemagne à certaines époques ne prouvent pas plus en faveur d'un tel droit que les horreurs de la Jacquerie n'établissent au profit des paysans celui de l'incendie et du pillage[2]; que la guerre privée était soumise à des formes, à des délais, à des conditions précises qui tendaient à la rendre plus rare et moins désastreuse[3]; que les ecclésiastiques et les religieux, en recourant à la justice du suzerain dans leurs différends avec les seigneurs laïques[4], durent préparer ceux-ci à ne pas toujours demander à la force des armes le redressement de leurs griefs; que bientôt les paix et les trêves de Dieu, imposées par l'autorité bienfaisante de l'Église[5], plus tard la jurisprudence des assurements forcés, introduite par la sage prévoyance de nos rois[6], rétrécirent de plus en plus le domaine de l'anarchie et hâtèrent le jour où elle devait enfin abdiquer entre les mains de l'ordre légal. Il est à remarquer que ce jour arriva plus tard en Allemagne qu'en France, de même que les abus du droit de guerre y avaient été portés encore plus loin[7] : effets naturels d'une double cause, moins de soumission aux influences religieuses et moins de propension à reconstituer le pouvoir central.

Nous venons de nommer l'Église; est-il besoin de dire que, sous la plume de M. du Boys comme dans la réalité des faits, elle se retrouve à la tête de tout ce qui a pour but et pour résultat de diminuer la puissance du mal et de développer les germes du bien ? C'est d'elle que vient cet esprit de mansuétude qui adoucit la dureté native des

[1] Pages 326-327.
[2] Pages 327-328.
[3] Pages 331 et suiv.
[4] Page 114.
[5] Pages 339-343.
[6] Pages 346-347.
[7] Pages 332, 356. — Ce droit, qui n'appartenait en France qu'aux seigneurs et aux communes, paraît avoir été réclamé en Allemagne par les plus obscurs citoyens, et l'on cite une déclaration de guerre envoyée à un comte par un cuisinier (page 336). On voit aussi la ville de Francfort défiée par un seigneur pour une contredanse promise à un cousin de celui-ci par une dame de la ville, et dansée avec un autre, sans que le corps des habitants eût voulu donner satisfaction pour cet affront (page 355).

lois et des mœurs, esprit dont il convient de lui savoir d'autant plus de gré, qu'elle le porte jusque dans la défense des intérêts plus spécialement confiés à sa garde. Témoin cette lettre du 12 juillet 1268, par laquelle le pape Clément IV blâme fortement la sévérité excessive des premières ordonnances de saint Louis contre les blasphémateurs, et l'amène à les remplacer par de moins rigoureuses dispositions [1].

Cette grande et belle figure de saint Louis domine le moyen âge comme celle de Charlemagne s'élève au-dessus de la période qui l'a précédé. Pas plus pour l'un que pour l'autre nous n'admettons cette entière indépendance intellectuelle d'un grand homme à l'égard de son siècle qui, nous l'avons dit ailleurs, le priverait de tout ascendant sur ses contemporains; mais on ne peut méconnaître que sous plus d'un rapport le fils de Blanche n'ait marché plus peut-être que le fils de Pépin en avant des idées communes de son époque. Profondément avili sous les derniers Mérovingiens, le pouvoir n'était pas morcelé comme il le fut depuis par le régime féodal; il fallait un moindre effort de pensée et d'action pour lui rendre sa dignité et son prestige, qu'il n'en fallut plus tard pour en ressaisir les fragments dispersés et les faire converger sur la voie du retour à l'unité perdue, et, si cette dernière œuvre ne fut pas l'œuvre d'un jour, si les premiers successeurs de Hugues Capet, si Louis le Gros et Philippe Auguste surtout l'avaient résolûment ébauchée, à saint Louis revient l'honneur de lui avoir fait faire un pas décisif, et cela avec une netteté et un ensemble de vues, avec une régularité de procédés qui semblent n'appartenir qu'à l'esprit moderne. Confirmation éclatante de ce que nous avons déjà dit et de ce que tant d'autres avaient beaucoup mieux dit avant nous, de l'impossibilité de saisir et de faire poser devant soi ce Protée qu'on nomme le moyen âge! Nouvel exemple de la multiplicité des courants qui l'entraînent et le modifient tour à tour, en attendant que l'un d'eux, celui-là même dont nous découvrons ici la source, grossi et altéré tout à la fois par bien des affluents divers, le porte vers des rivages où il perdra jusqu'à son nom.

Si de la France, principalement explorée d'abord par M. du Boys, nous passons avec lui en Italie, nous y serons encore plus frappés de cette apparition au treizième siècle des idées destinées à prévaloir un jour. En 1289, les républiques de Florence et de Bologne abolissent le servage par des motifs que n'auraient pas reniés cinq cents ans plus tard les auteurs de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen [2]; et, dès 1231, le midi de la Péninsule avait vu promulguer, sous le nom de *Constitutions Augustales*, un code tout entier qui, dans son en-

[1] Page 241.
[2] Page 407.

semble et dans beaucoup de ses détails, semble émané de l'un des gouvernements actuels de l'Europe[1].

Ce code, élaboré par Pierre Desvignes, chancelier de l'empereur Frédéric II, fut revêtu de l'autorité de ce prince célèbre, si différent de saint Louis en bien des points, si inférieur moralement au monarque français, mais animé, lui aussi, d'un esprit novateur, que chez lui l'absence du frein religieux livra à des tendances funestes, et qui cependant, au milieu de ses écarts, fut quelquefois heureux dans ses aspirations vers l'avenir.

C'était déjà rompre singulièrement avec la tradition du moyen âge, si ennemie des lois générales et écrites, que d'entreprendre un travail de codification régulière. A cette pensée répondent celles d'une organisation méthodique de la hiérarchie judiciaire dans les Deux-Sicile, de sa centralisation en la personne du haut justicier, duquel relèvent tous les magistrats inférieurs, d'une définition exacte de la compétence de chacun d'eux, et de la séparation de la juridiction criminelle d'avec la juridiction civile[2]. Le nouveau législateur paye le tribut aux opinions régnantes en entrant dans le système des preuves légales, et en fixant le nombre de témoins nécessaire pour emporter conviction proportionnellement au rang de ces témoins comparé à celui de la personne qu'ils accusent[3]; mais il prend une revanche signalée par l'abolition de la fameuse maxime : « Nul ne peut être jugé « que par ses pairs, » et l'attribution exclusive du droit de rendre la justice aux dépositaires de la puissance royale[4]. S'il ne croit pas pouvoir détruire entièrement le duel judiciaire, du moins le restreint-il à certaines personnes et à certains cas, et ne le permet-il qu'à défaut d'autres preuves, en ayant soin d'excuser en quelque sorte cette condescendance pour les préjugés du temps par une explication philosophique[5]. Quant aux guerres privées, il les interdit absolument et sous peine de mort[6]. Les résistances des êtres collectifs ne trouvent pas plus de grâce à ses yeux que les rébellions individuelles, et des châtiments sévères menacent les communautés d'habitants qui prétendraient s'administrer elles-mêmes au mépris de l'autorité du souverain[7].

Ces mêmes communautés sont frappées, quand des crimes privés commis dans leur sein restent impunis, d'une responsabilité pécu-

[1] Pages 459 et suiv.
[2] Pages 460–462.
[3] Page 465.
[4] *Ibid.*
[5] Page 466.
[6] Page 467.
[7] Page 468.

niaire, plus étendue dans ses applications, mais fondée sur le même principe que celle qui s'exerce aujourd'hui parmi nous, en vertu de la loi du 10 vendémiaire an IV[1].

Des rapprochements semblables et plus remarquables encore se présentent dans un autre ordre d'idées. Frédéric proclame la tolérance religieuse « dans un langage, dit M. du Boys, qui devait paraître « étrange à cette époque des croisades[2]. » Il adoucit les pénalités répressives du sacrilége[3] et défend à ses sujets de donner leurs biens à l'Église. Il est toutefois juste de dire que les interprètes ne sont pas d'accord sur le sens de ce dernier décret ni même sur son authenticité.

Enfin, par une pensée d'origine toute chrétienne, mais dont le mode d'exécution est en dehors des procédés contemporains, il crée pour les mineurs, les orphelins, les veuves et les pauvres, des avocats ou des champions d'office payés par le trésor[4], et peut être regardé comme le premier auteur de l'institution, plus tard fort répandue en Italie, de l'*avocat des pauvres* et de la législation sur l'*assistance judiciaire* récemment adoptée parmi nous[5].

Nous omettons beaucoup de dispositions secondaires, d'un mérite plus ou moins contestable, mais toutes empreintes de ce que nous avons déjà appelé l'*esprit moderne* par opposition aux idées et aux habitudes du temps.

Chose étonnante! A ce pas en avant succédèrent à deux siècles d'intervalle des pas rétrogrades, et, après que les rois de Naples de la dynastie française eurent soigneusement maintenu les conquêtes faites par Frédéric au profit du pouvoir royal, ceux de la maison d'Aragon vendirent les droits régaliens pour combler les vides de leur trésor, si bien que ce ne fut qu'au dix-huitième siècle, et sous la domination des Bourbons, que la haute justice fut définitivement réunie à la souveraineté; comme s'il eût été donné aux seuls Capétiens de suivre avec une infatigable persévérance le plan que leur politique avait conçu, de ne jamais compromettre le progrès acquis et de ne négliger aucune occasion d'y ajouter quelque progrès nouveau!

A côté des réformes officielles qui immortalisent le nom des princes, il ne faut pas dédaigner d'autres réformes dont le souvenir s'est pres-

[1] Page 469.
[2] Page 470.
[3] Il ne croit pourtant pas pouvoir se dispenser de punir les crimes contre la religion établie avec une sévérité qui va jusqu'à faire brûler vifs les hérétiques déclarés tels par les ecclésiastiques chargés de procéder *inquisitorialement* à leur égard (p. 475).
[4] Page 477.
[5] Page 464.

que perdu, mais dont le bienfait n'a pas été moins réel, et qui ont bien aussi leurs titres à la reconnaissance de l'histoire. Nous voulons parler de ces manifestations extraordinaires de la puissance morale de l'Église qui venaient de temps en temps conjurer des maux parvenus à leur comble et faire reculer la cruauté et la violence devant la vraie civilisation. C'est ainsi que, dans ce même treizième siècle, au moment même de la promulgation des Augustales, le nord de l'Italie, déchiré depuis longtemps par des querelles incessantes, dont les coutumes locales des différentes cités fournissaient le prétexte et l'aliment, vit un simple frère mineur, Jean de Vicence, parcourir toute la Lombardie, prêchant la réconciliation et la paix. « Sa parole ar« dente et inspirée obtint des succès inouïs. Il parvint à faire réfor« mer entièrement les statuts de Padoue, de Trévise, de Feltre, de « Vicence, de Vérone, de Brescia et de quelques villes voisines; d'au« tres religieux se chargèrent de missions semblables dans le reste de « l'Italie, et leurs efforts ne furent pas non plus sans résultats. Le « pape Grégoire IX était l'âme de cette croisade contre la barbarie, « croisade restée obscure, parce qu'elle ne s'appuya pas sur la gloire « des armes,» mais que M. du Boys venge noblement de l'oubli d'une ingrate postérité [1].

Après l'Italie, c'est l'Allemagne qui attire plus spécialement les regards de l'auteur. On ne doit pas s'attendre à y découvrir plus d'uniformité que dans les autres contrées de l'Europe. « Ce pays of« frit à la fois au moyen âge un spécimen de toutes les formes politi« ques. Des vestiges de l'administration carlovingienne s'y maintin« rent en présence de la féodalité, qui cherchait à tout envahir. Des « inféodations multipliées, des priviléges nombreux concédés par les « empereurs, vinrent encore augmenter la variété, ou, pour mieux « dire, la confusion générale. Cette variété, que les Allemands aiment « et défendent, comme favorisant l'expansion des libertés et des « mœurs locales, et par suite celle des esprits originaux, n'en offre « pas moins à l'historien de grandes difficultés à vaincre, surtout « quand il veut abréger et résumer [2]. »

Ici donc plus encore qu'ailleurs, s'il est possible, nous nous abstiendrons de tout essai d'analyse et nous nous bornerons à indiquer un très-petit nombre de traits saillants :

Le caractère singulier du *Miroir des Saxons*, recueil de coutumes rédigé au treizième siècle par un chevalier obscur et sans mission, ne revendiquant pas la gloire de son œuvre (son nom n'a été publié qu'après sa mort), n'invoquant à l'appui de ses assertions aucune autorité,

[1] Pages 411-412.
[2] Pages 582-583.

mais paraissant avoir observé et décrit les faits judiciaires de l'époque avec une exactitude qu'atteste l'assentiment unanime de ses contemporains [1];

Le mysticisme qui règne dans cet ouvrage, les doctrines audacieusement *libérales* de son auteur et le contraste qui a dû le frapper lui-même, entre la théorie qu'il développe et la pratique qu'il est obligé d'exposer [2];

Le symbolisme bizarre qui dans cette pratique préside aux tarifications de l'amende et du *Wergeld*, et les curieux renseignements qu'on peut y puiser sur la hiérarchie et sur les préjugés de la société germanique d'alors [3];

La faculté reconnue de juger l'Empereur lui-même, après seulement toutefois qu'on a procédé à sa déposition et qu'on lui a ôté la couronne impériale [4];

Le principe nettement posé que tout pouvoir judiciaire a son origine dans l'élection, et la remarquable application de ce principe, en vertu de laquelle les habitants des campagnes pouvaient improviser sous le nom de *Gograf* un magistrat de leur choix pour la répression d'un crime flagrant; frappante analogie avec *la loi de Lynch* des Américains, qui prouve une fois de plus la liaison nécessaire de certains états, de certains besoins sociaux avec des faits que réprouve, souvent d'une manière trop absolue, une civilisation plus avancée [5].

La réaction qui s'opère sur la fin du douzième siècle contre l'extrême relâchement de la pénalité dans la période précédente, et l'introduction du supplice de la roue pour les assassins et même pour plusieurs catégories de voleurs, ce qui n'empêche pas (tant le moyen âge, on ne saurait trop le redire, est peu d'accord avec lui-même) qu'on ne retrouve fort longtemps après des vestiges de l'ancien droit, qui autorisait à racheter avec de l'argent la vengeance du sang [6].

N'oublions pas surtout un chapitre des plus intéressants sur la *sainte wehme*, cette institution mystérieuse, devenue pour la littérature qui s'adresse à l'imagination le thème de tant de fantaisies, et qui, dégagée de toute enluminure, conserve encore l'apparence et le prestige d'une invention romanesque. M. du Boys en retrace l'historique

[1] Pages 513-515.
[2] Pages 546 et suiv.
[3] Pages 551-555.
[4] Page 520.
[5] Pages 520, 523-525. — Le gograf pouvait recevoir du comte une investiture qui le faisait entrer dans le cadre féodal et lui conférait la propriété de son office, mais une propriété subordonnée aux conséquences de son origine élective, de telle sorte que, s'il s'acquittait mal de ses devoirs, les mêmes paysans qui l'avaient élu pouvaient toujours le déposer par un vote nouveau.
[6] Pages 602 et suiv.

sérieux et complet; il la montre prenant naissance dans les sombres traditions du paganisme germanique, se *christianisant* par la tolérance de l'Église lors de la conquête de Charlemagne, et arrivant plus tard, par une de ces méprises populaires que provoque l'éclat d'une grande renommée, à faire de ce prince, si âpre proscripteur des vieilles coutumes saxonnes, son fondateur et son patron; se développant à la faveur de l'anarchie et en combattant les excès, acceptée par les pouvoirs réguliers comme un utile auxiliaire de leur faiblesse et un instrument de réaction contre les abus de la force brutale, encouragée à ce titre par plusieurs empereurs, dont quelques-uns ne dédaignent pas de s'y agréger de leur personne en subissant les formalités humiliantes de l'initiation; puis perdant sa raison d'être à mesure que l'ordre renaît, et assez malheureusement inspirée pour étendre en même temps ses prétentions au delà de toutes les bornes; s'attirant ainsi l'animadversion générale, et tombant enfin dans un tel discrédit, que Charles-Quint l'efface de sa législation sans lui faire l'honneur de la nommer; se perpétuant toutefois dans l'ombre et gardant un reste de vie précaire et clandestine jusqu'à ce que le dernier tribunal wehmique, siégeant dans l'obscur village de Gehmen, près de Munster, disparaisse sous le niveau de la loi française établie dans la Wesphalie en mars 1811 ; sort digne d'une création attribuée à Charlemagne de n'achever de périr que de la main de Napoléon [1].

Pour compléter le tableau du droit criminel dans l'Europe féodale, l'auteur a encore à porter ses regards sur l'Angleterre et sur l'Espagne. Mais il remet à un autre volume les longs développements que réclament les institutions judiciaires de ces deux pays, et consacre le dernier chapitre de celui-ci à l'examen des assises de Jérusalem et de ce que fut la législation répressive dans les principautés chrétiennes d'outre-mer : travail particulièrement instructif et où abondent les aperçus heureux, soit que M. du Boys explique comment les croisés furent amenés à entreprendre une œuvre de codification si profondément antipathique à l'esprit général du moyen âge, et comment, au rebours des législateurs ordinaires, ils s'appliquèrent à préserver cette œuvre du contact profanateur de la publicité [2]; soit qu'il étudie les modifications que semble avoir subies la féodalité européenne transplantée en Orient, et certains traits, tels que le goût de la chicane et des subtilités de procédure, qui lui donnent quelque analogie avec le patriciat romain [3]; soit qu'il fasse voir, encore plus marquée qu'ailleurs dans cet État formé de plusieurs nationalités différentes, la lutte des influences

[1] Pages 622-672.
[2] Pages 675 et suiv.
[3] Page 685.

diverses qui se disputent le moyen âge [1], lutte aboutissant parfois à d'étranges compromis, tels que le cumul dans une même instruction criminelle de la torture romaine ou byzantine avec le duel des vieux Germains [2].

Ici finirait une tâche trop imparfaitement remplie, personne ne le sent mieux que nous, si nous ne devions dire encore un mot d'un appendice intitulé : *Éclaircissements sur le droit de vengeance*, dans lequel l'auteur, revenant sur une des pensées fondamentales de son premier volume, s'attache à dissiper quelques doutes élevés sur sa rigoureuse exactitude. Ces doutes, que nous-même nous étions permis de lui soumettre pour notre très-humble part, avaient pour objet la légitimité de ce droit de vengeance que nous avons peine à concilier avec nos notions de justice sociale, et dont il faut pourtant bien reconnaître le règne incontesté dans une certaine période de l'enfance de tous les peuples. Frappé de cette contradiction flagrante entre la théorie et le fait, nous avions, sans oser présenter une solution positive, hasardé l'idée de la chercher dans la modification profonde qu'ont dû recevoir de la rédemption les lois morales de l'humanité dégradée par le péché. Nous sommes heureux de voir que M. du Boys n'a pas repoussé cette idée, et qu'elle lui fournit au moins un des éléments de sa démonstration.

« D'ailleurs, » dit-il, en effet, à la suite d'une observation tirée de la simple morale naturelle, « avant que l'homme eût été relevé de sa « chute par le christianisme, il n'avait pas la perception de cet idéal de « devoirs, de ce perfectionnement pratique qui nous semble une chose « toute simple, à nous qui vivons dans la sphère des idées chrétiennes. « — Sans doute, le droit, le bon et le beau ne changent pas; mais ils « sont plus ou moins visibles aux yeux de l'intelligence et du cœur. « Ce sont des soleils qui peuvent être voilés par des nuages [3].

Entrant plus avant dans la question, il s'appuie sur l'autorité des commentateurs de la Bible pour établir, par l'interprétation la plus reçue de certains versets de la Genèse [4], qu'aux premiers jours du monde le droit commun mettait, sauf une intervention spéciale de la volonté divine, le meurtrier hors la loi, et autorisait tout homme à lui ôter la vie. Il trouve la confirmation de ce droit après le déluge, dans le passage où Dieu, disant à Noé que quiconque aura répandu le sang humain sera puni par l'effusion de son propre sang, n'indique encore aucune autorité chargée d'apprécier le fait et d'appliquer la peine [5],

[1] *Gen.*, IX, 6.
[2] Page 705.
[3] Page 708.
[4] *Gen.*, V, 14, 15, 24.
[5] Page 701.

et marque le commencement d'une ère nouvelle au moment où les Israélites, délivrés de la domination égyptienne, passent de l'état de multitude à celui de peuple, et où le Seigneur, daignant leur donner lui-même des lois, leur fait entendre pour la première fois cette parole : « C'est à moi seul qu'appartient la vengeance; je rendrai à chacun ce « qui lui sera dû [1]. »

L'exemple du peuple choisi éclaire l'histoire des autres races que Dieu n'a pas conduites d'une manière aussi visible et aussi directe, mais qu'il n'a pas abandonnées pour cela aux caprices d'un aveugle hasard. Ce n'est pas seulement chez les enfants d'Abraham, avant la sortie d'Égypte, qu'a existé cette situation intermédiaire entre l'isolement absolu et l'agrégation nationale, situation de familles politiquement indépendantes les unes des autres, mais néanmoins assez liées entre elles par l'identité du sang, du culte et des usages pour se regarder comme soumises à des lois communes et même pour se reconnaître une certaine autorité réciproque, à l'effet d'assurer l'exécution de ces lois et d'en punir la violation. Des explorations récentes en Amérique et en Australie révèlent qu'il en est encore ainsi parmi certaines peuplades sauvages, et de ce fait ressort une conséquence très-importante. Si on demande maintenant quel pouvoir public a pu, avant la constitution des peuples, déléguer aux individus ce droit de punir, que la doctrine revendique comme un attribut essentiel et exclusif de la société, il sera permis de répondre que ce pouvoir, c'est la *communauté de race* non encore organisée en association régulière, mais exerçant une puissance morale incontestée, qu'on est tenté d'appeler puissance de l'*opinion publique;* « si cette expression moderne, « qu'on ne sait comment remplacer, peut s'appliquer à un pareil état « social [2]. »

Après cela on ne peut nier, d'une part, que, si le droit de vengeance, considéré en lui-même, a eu et a encore sur tel ou tel point du globe sa légitimité relative, son exercice ne soit presque toujours dirigé par la passion et poussé au delà des limites de l'expiation permise; de l'autre qu'il ne soit souvent très-difficile de le distinguer dans l'application du droit de guerre, qui, on l'a vu, dérive d'un principe différent et est soumis à d'autres règles. Après cela encore on ne doit jamais oublier que ce droit primitif et grossier s'efface devant

[1] *Deutéron.*, XXXII, 25. Notons avec l'auteur :
1° Qu'on peut dire que l'homme déchu « a commencé à être relevé par la révé- « lation mosaïque, qui a été comme l'aurore du christianisme. » (Page 708, note) ;
2° Que « comme tout se fait peu à peu, suivant les lois que la Providence s'est « imposées à elle-même, la vengeance est d'abord limitée et réglementée par la « loi de Moïse avant d'être totalement supprimée. » (Page 712, note 2.)

[2] Page 717.

la constitution d'un peuple proprement dit, que dès lors, suivant le *Deutéronome*, ce n'est plus qu'à Dieu ou à l'autorité judiciaire qui le représente qu'appartient la *vengeance* devenue désormais *la justice*, et qu'on invoquerait à tort la loi d'un autre âge pour justifier au sein de la civilisation chrétienne la *vendetta* et le duel [1].

Telle est la substance de cette dissertation que nous nous félicitons d'avoir pour si peu que ce soit contribué à provoquer, et qui, si elle ne porte pas la preuve à un degré d'évidence dont de telles questions sont peu susceptibles, résout d'une manière très-satisfaisante un de ces problèmes ardus que recèle l'origine des sociétés. Nous aurions voulu la citer textuellement d'un bout à l'autre, et l'on nous saura gré de transcrire du moins quelques fragments de sa conclusion, qui termineront mieux cet article que tout ce que nous pourrions tirer de nos inspirations personnelles.

« ... En France surtout, l'institution déjà ancienne du ministère « public a fait prévaloir ce principe, qui se trouve à l'antipode de la « vengeance du sang, à savoir que, même pour presque tous les « crimes autrefois tenus pour crimes privés, la société seule doit « poursuivre, en son propre nom, la répression et l'expiation pénales. « L'humanité semble donc arrivée, dans la pratique de la justice, à une « réalisation à peu près complète de cette parole révélée de Dieu : « c'est à moi seul qu'appartient la vengeance. Désormais ce ne sera « plus à un fils qu'incombera la tâche de demander en justice la puni- « tion du meurtrier de son père. Il devra laisser ce soin à des magis- « trats spéciaux chargés de poursuivre les crimes qui troublent la « société, dont ils sont, dans ce but, les agents et les ministres. « Alors, pour ce fils chrétien, au lieu du droit de vengeance, il ne res- « tera plus que le devoir du pardon.

« Quoiqu'une si belle harmonie de la procédure criminelle et de la « morale évangélique n'existe pas encore chez tous les peuples mo- « dernes, les principes dont elle est le fruit ont tellement pénétré « dans nos mœurs, que nous avons peine à comprendre que le *droit de* « *vengeance* ait pu être autorisé comme légitime dans d'autres temps, « avec d'autres mœurs, et sous l'empire d'autres doctrines religieuses. « Il nous est presque impossible de nous transporter dans une atmo- « sphère si différente de celle où nous vivons aujourd'hui.....

« ..... Que dirons-nous de cette répugnance à admettre comme « licite une action autorisée et même commandée par les lois, les « coutumes, la religion de certains pays, de cette obstination à la « flétrir comme un forfait odieux et inexcusable, sans penser que « l'homme, pris individuellement, ne saurait être responsable de l'en-

[1] Page 720, page 723, à la fin de la note.

« seignement qu'il reçoit dans le milieu social où il se trouve placé?
« Nous plaindrons-nous des sentiments qui inspirent des qualifica-
« tions si sévères? Non, certes; car ce sont de nobles et glorieux pré-
« jugés; ils honorent notre civilisation chrétienne jusque dans leur
« partialité et leur injustice. Rien, osons le dire, ne prouve d'une ma-
« nière plus éclatante à quel point la nature humaine, sans en avoir
« toujours la conscience, a été élevée et transformée par la vertu de
« la rédemption [1]. »

E. DE FONTETTE.

[1] Pages 722-724.

CHARLES VII ET LOUIS XI

D'APRÈS THOMAS BASIN [1]

PREMIÈRE PARTIE

CHARLES VII

I

Ce siècle qui a porté une main hardie et souvent téméraire aux constitutions des États, aux lois qui les régissent, aux destinées même des nations ; qui a imprimé à la poésie une impulsion vive et heureuse en lui faisant quitter les hauteurs de convention où elle se tenait pour les profondeurs intimes du cœur et la peinture vraie de la nature; qui a créé, pour ainsi dire, la critique littéraire ; qui a donné à l'industrie un développement excessif et presque menaçant, et, en facilitant les transactions et les communications, a produit une fièvre de spéculation et d'agiotage jusque-là sans exemple ; ce siècle, en un mot, qui a tout transformé, bouleversé ou détruit, n'a pas été moins novateur à l'égard de la science historique. Il a renouvelé l'histoire en lui ouvrant une voie tracée déjà, il est vrai, mais que d'éminents esprits de notre âge devaient frayer et rendre accessible à tous. Tandis que la masse de la nation était presque entièrement absorbée par les intérêts matériels et les découvertes de la science exacte, il se formait, sous l'œil de maîtres d'élite, un noyau d'hommes instruits et consciencieux, inconnus d'abord, mais qui devaient bientôt se révéler au public et imposer leur nom et leurs œuvres à l'attention et à l'estime. Il est impossible, en effet, au milieu de l'ardente impulsion

[1] *Histoire des règnes de Charles VII et Louis XI*, par Thomas Basin, évêque de Lisieux, jusqu'ici attribuée à Ameglard, rendue à son véritable auteur et publiée pour la première fois, avec les autres ouvrages historiques du même écrivain, pour la société de l'*Histoire de France*, par J. Quicherat. Paris, J. Renouard, 1855-1857. 3 vol. gr. in-8.

qu'ont reçue depuis trente ans les études historiques, que la France reste indifférente à un travail aussi important et aussi universel. Les institutions du pays, son administration, son commerce, ses relations diplomatiques, l'histoire de ses rois et de ses grands hommes dans l'armée, dans les finances et dans les affaires, l'état de ses différentes classes, les annales de ses provinces et de ses villes, la description de ses monuments, tout a été l'objet d'investigations sérieuses et de travaux approfondis. Les corps académiques, les sociétés savantes, l'École des Chartes, les simples érudits ont pris part à ce mouvement. Sur tous les points de la France, des hommes pleins de savoir et d'intelligence ont exploré les archives, publié des inventaires, des *revues*, des monographies, des textes de chartes ou d'auteurs inédits ; l'Académie des inscriptions a continué, avec éclat ces grandes publications que lui avait léguées le siècle précédent ; le Comité des monuments historiques a donné d'importants et précieux travaux ; enfin la Société de l'histoire de France, elle aussi, s'est distinguée par le choix des textes historiques qu'elle a fait paraître.

C'est en 1842 que M. de Barante, président de la Société depuis son origine, lui proposait la publication d'une *Histoire de Charles VII et de Louis XI*, par un écrivain du moyen âge, connu sous le nom d'Amelgard, prêtre de Liége[1]. L'ouvrage, bien qu'inédit, n'était pas complétement inconnu. De nombreux historiens[2] l'avaient consulté de nos jours, et, antérieurement, des extraits plus ou moins importants et une analyse détaillée en avaient été donnés[3]. Malheureusement, dès le début, l'opinion s'était égarée et, par un malentendu qui s'est perpétué jusqu'à une époque toute récente, personne n'avait reconnu l'identité du faux Amelgard avec Thomas Basin. M. de Barante la soupçonna le premier, et, en 1837, dans une note de la cinquième édition de son *Histoire des ducs de Bourgogne*, attribua à Thomas Basin une partie considérable de l'œuvre d'Amelgard. Tandis que l'illustre académicien désignait Thomas Basin[4] à l'attention de la Société de l'histoire de France et que M, Desnoyers, dans son

[1] *Auctore Amelgardo presbytero Leodiensi*. Ces mots, ajoutés à l'intitulé du ms. 5962, sont le seul fondement sur lequel reposent les titres du prétendu Amelgard. (*Notice* de M. Quicherat, p. XCII et CIV.)

[2] M. de Barante, M. de Sismondi, M. Michelet, etc.

[3] Les extraits se trouvent dans des ouvrages de Meyer (1561), Camuzat (1610), du Chesne (1624), Labbe (1650), du Puy (1651), Matthæus (1696), et D. Martène (1729), dont M. Quicherat a donné le détail dans sa *Notice* (p. CX–CXII) ; l'analyse, due à M. de la Porte du Theil, est insérée dans le tome I des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi* (1787).

[4] « Le nom de l'auteur, caché sous un pseudonyme, paraît à M. de Barante être Basin, évêque de Lisieux. » *Bulletin de la Société de l'hist. de France*. Procès-verbal de la séance du 7 mars 1842. Ann. 1841-1842, p. 206.

rapport annuel, confirmait, par ses propres observations, l'opinion de M. de Barante[1], M. Quicherat restituait définitivement à l'évêque de Lisieux tous ses titres littéraires et donnait une remarquable notice sur la vie de ce personnage[2]. Décidée dès lors en principe, la publication de l'*Histoire de Charles VII et de Louis XI* subit pourtant de nouveaux retards : le premier volume, contenant le règne de Charles VII, ne sortit qu'au commencement de 1855 des mains du laborieux éditeur.

Qu'est-ce que Thomas Basin ? Quel est l'enseignement qui ressort de son œuvre? Ces deux questions se présentent d'abord et doivent être résolues.

II

Thomas Basin appartenait à une riche famille bourgeoise de Caudebec. Né en 1412, son enfance s'écoula errante au milieu des périls et des désastres de l'occupation anglaise. Il lui resta de cette vie nomade et tourmentée une impression qui ne s'effaça pas et une extrême sensibilité, trait principal de son caractère. D'une intelligence précoce, le jeune Basin quitta de bonne heure les bancs de l'école et alla achever ses études à Louvain et de là à Paris. Revenu en Normandie, avec le diplôme de docteur en droit civil, il se décida à embrasser la carrière ecclésiastique et reçut à Louvain la licence en droit canon. Nous le retrouvons ensuite à Rome, au milieu des plus éminents princes de l'Église, fortifiant son intelligence par la culture des lettres et le commerce de tant d'esprits d'élite ; puis en Normandie, d'où sa santé le force à s'exiler ; à Ferrare et à Florence, au sein de ce concile dont les importantes délibérations devaient amener un rapprochement, trop peu durable, hélas! entre l'Église romaine et l'Église grecque; puis en Hongrie, et enfin à Rouen, où il se fixe, pourvu par Eugène IV d'un canonicat à la cathédrale. Il rapportait de ses voyages une certaine connaissance des hommes et des choses, jointe à un culte profond pour l'antiquité qui se fait sentir à chaque page de ses écrits. On était alors en 1439. Bientôt après, Thomas Basin devenait professeur de droit canon à l'université de Caen, chanoine, puis vicaire général de Bayeux; enfin, en 1447, il était nommé évêque de Lisieux. Il avait trente-cinq ans.

Attaché au gouvernement anglais dont sa naissance l'avait rendu

[1] *Rapport sur les travaux de la Société de l'hist. de France*, fait dans la séance du 2 mai 1842. — *L. c.*, p. 246-49.

[2] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1re série, t. III, p. 313 (livraison de mars-avril 1842).

le sujet, Thomas Basin fut pourtant l'un des premiers à se rallier au pouvoir de Charles VII, lors de la conquête de la Normandie : il avait trop de sens pour ne pas comprendre que l'heure de la chute était venue pour la domination anglaise. Son exemple en entraîna beaucoup d'autres. On lui sut gré de son adhésion et des précieux renseignements qu'il donna : il devint conseiller du roi aux appointements de mille livres. Pendant les dernières années du règne de Charles VII, nous le voyons, tantôt au milieu de son troupeau, tout entier aux devoirs de sa charge, tantôt à la cour, où le roi l'appelle quand il a besoin de ses lumières. Il est un de ceux que Charles VII consulte pour la réhabilitation de Jeanne d'Arc ; il rédige un plan complet de réforme judiciaire[1] où se révèlent à la fois son esprit généreux, sa haine des abus et ses aspirations chimériques. Charles VII meurt. Ici commence le *martyre* de Thomas Basin. Voué au mécontentement du roi par le refus qu'il avait fait de servir les projets ambitieux du Dauphin, par l'insistance avec laquelle il réclama la réduction de l'armée et des pensions, par la défaveur avec laquelle il accueillit les premières mesures du pouvoir nouveau, enfin par la part qu'il prit à la ligue du Bien public et aux événements qui en furent le résultat, Thomas Basin ne tarda pas à être frappé par cette main qui n'épargnait personne. Il était à Bruxelles, en ambassade au nom du duc de Normandie qui l'avait fait son conseiller, quand il apprit que Louis XI avait livré son palais au pillage et séquestré son évêché. Nous ne raconterons pas les circonstances de son long exil, momentanément rompu par un séjour à la cour et par une mission en Roussillon qui était presque un arrêt de mort ; nous ne suivrons pas l'évêque dépossédé dans ses *stations* (comme il les appelle) à Genève, à Bâle, à Gand, à Trèves et à Utrecht, où il se fixa et où il devait mourir. Tandis qu'il errait ainsi dans la tristesse et les angoisses, la persécution tombait sur sa famille, et on cherchait à tout prix à lui arracher son évêché. Thomas Basin céda enfin aux supplications des siens et au spectacle des misères de son diocèse, livré à d'indignes administrateurs et, en 1474, alla se démettre de sa charge entre les mains du pape, qui le nomma archevêque de Césarée en Palestine. Basin revint de là à Trèves où, libre désormais des soucis et des préoccupations du monde, il se livra tout entier à la culture des lettres. Voyons ce que nous devons à cette retraite laborieuse[2].

[1] Ce traité doit être publié dans le tome IV de Th. Basin.

[2] Avons-nous besoin de dire que c'est à la *Notice* si complète et si instructive de M. Quicherat que nous avons emprunté les traits de ce résumé de la vie de Th. Basin?

III

Thomas Basin n'a pas seulement écrit une *Histoire* de son temps. Il a composé, sous le titre d'*Apologie*, une justification de sa conduite. Ce sont de vrais *mémoires* où l'auteur retrace ses malheurs et expose ses griefs. On y trouvera des détails curieux et, pour certains points, un utile complément de son grand ouvrage. « Nulle part peut-être, dit M. Quicherat, le caractère du monarque vindicatif (Louis XI) n'a mieux été mis en évidence par cet incroyable enchaînement de faits dont aucun ne peut être révoqué en doute[1]. » Thomas Basin a laissé aussi un autre opuscule : *Bref discours du pèlerinage et des quarante-deux stations qu'a faites dans le désert du monde Thomas, d'abord évêque de Lisieux*, etc.[2], qui fera partie du t. IV de l'édition de M. Quicherat[3]. C'est donc seulement l'*Histoire* et l'*Apologie*, dans ce qu'elle contient d'historique, dont nous avons à nous occuper et qui serviront de base à cette étude.

Nous ne trouverons en Thomas Basin ni un historien toujours bien informé, ni un guide infaillible, ni un chronologiste exact : les erreurs de faits, les appréciations erronées, les anachronismes, abondent dans son ouvrage[4]. Ce que nous y verrons, c'est le sentiment élevé du juste et du bien, un cœur généreux que le spectacle des misères du peuple émeut et que l'iniquité révolte, un esprit amoureux de la liberté, mais de cette liberté qui n'est autre chose que « l'inviolabilité du droit acquis[5]. » « De l'âme et des principes, dit M. Quicherat, voilà ce qu'il y a de remarquable dans le grand ouvrage de Thomas Basin, ce qui en fait un livre à conserver, ce qui en aurait fait sans doute un livre d'un ordre plus élevé, sans l'excessive préoccupation de l'auteur à l'égard de lui-même[6]. » La personnalité, c'est en effet ce qui domine chez Thomas Basin : en 1475, malgré les haines que pouvait lui susciter la publication de son livre, il lance l'*Apologie*, où il est constamment en scène; plus tard il reprend sa biographie sous le titre de *Pèlerinage;* enfin, dans son *Histoire*, sous le voile de

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1re série, t. III, p. 368.— Ce passage n'est pas reproduit dans la notice placée en tête de l'édition de Th. Basin.

[2] *Breviloquium peregrinationis*, etc.

[3] Où l'éditeur donnera, avec les pièces justificatives, quelques autres opuscules de Th. Basin.

[4] Voyez t. I, p. 11, 15, 31, 37, 41, 42, 44, 53, 55, 62, 65, 66, 67, 68, etc. — T. II, p. 5, 6, 7, 42, 46, 50, 69, 77, 85, 99, 102, etc. — T. III, p. 6, 17, 23, 27, 28, 39, 44, 45, 47, 60, etc.

[5] *Notice* de M. Quicherat, p. LXXXI.

[6] *Ibid.*, p. LXXXII.

l'anonyme, il ne laisse échapper aucune occasion de célébrer les vertus et les talents de cet évêque de Lisieux, « si instruit dans les lettres sacrées et profanes, encore plus considéré à cause de sa prudence, de son jugement, de sa charité envers Dieu et le prochain, l'un des plus fameux prélats qui fussent alors en France [1]. »

La passion, avec son aveuglement et ses emportements, voilà encore un défaut de Thomas Basin. Il avait commencé son œuvre en invoquant l'utilité de l'histoire, en proclamant qu'elle doit être une école, un « miroir de moralité [2], » en annonçant que c'est « son amour du juste et le courage qu'il s'est senti de dire la vérité là où d'autres ne la diraient pas » qui l'ont engagé dans son entreprise [3]. Mais il a bientôt oublié les promesses du début : une admiration exagérée pour Philippe le Bon lui fait louer chez ce prince ce qu'il flétrit chez son rival Charles VII [4]; la révolte du Bien public lui paraît légitime, tandis que les soulèvements des Liégeois pour leur liberté et leur indépendance sont traités de séditieux; enfin ce n'est plus seulement son imagination qui se trouble, c'est son jugement qui s'égare : Louis XI est représenté comme un bouffon, un homme sans habileté, sans discernement, sans esprit; il est voué à l'exécration publique et placé au-dessus de tous les tyrans de l'antiquité : c'est un monstre où l'on chercherait en vain la moindre chose à louer [5]. Les sept livres du règne de Louis XI ne sont qu'une longue diatribe contre ce prince.

M. Quicherat, ce juge si compétent et si sûr, montre Thomas Basin comme « un homme honorable et bien doué, pourvu de ce qu'il fallait pour réussir dans le monde et aussi pour y échouer, ayant des vues sans grande portée, de la constance sans force, de l'originalité sans puissance : littérateur avancé qui n'accéléra pas le mouvement de la renaissance, politique arriéré qui ne retarda pas la ruine du moyen âge. » « Ses écrits historiques, ajoute-t-il, le placent derrière Philippe de Comines et derrière Georges Chastelain, à un rang que personne ne lui dispute quand il parle de lui-même, et, dans les autres parties, au-dessus des chroniqueurs par le sentiment, au-dessous d'eux pour la sûreté de l'information [6]. »

[1] « Vir in divinis et humanis litteris non mediocriter institutus, sed, quod est præstantius, consilio, prudentia et in Deum ac proximum sincera charitate satis conspicuus, atque unus inter cæteros Gallicorum episcopos illius temporis multum famosus. » L. II, chap. XVII.

[2] « Veluti speculum quoddam morum. » *Præfatio in libros histor.*, p. 1.

[3] *Ibid.* On retrouve la même protestation à la fin de son ouvrage. *Hist. de Louis XI*, l. VII, chap. XVII.

[4] Voy. *Hist. de Charles VII*, l. V, chap. XI.

[5] Voy. *Hist. de Louis XI*, l. VII, chap. IX et suiv.

[6] *Notice*, p. LXXXIX.

Quel titre aura donc Thomas Basin à l'attention de l'historien? Quel enseignement ressort de son ouvrage?

Ce n'est pas dans le détail des faits que Basin est neuf et original : à part ce qui a trait à la conquête de la Normandie et aux événements dont cette province fut le théâtre dans les premières années du règne de Louis XI, et sauf quelques fragments où l'auteur s'est servi de ses propres souvenirs ou inspiré des récits de certains conseillers de Charles VII, on ne trouve guère que des détails écourtés ou erronés[1]. C'est dans le tableau des malheurs du peuple, dans la peinture de l'état social et administratif des pays qu'il avait observés, et surtout de la Normandie[2], qu'on trouvera des faits nouveaux et saisissants, des notions précieuses, des indications pleines d'intérêt.

S'il en faut croire M. Quicherat, Thomas Basin, en écrivant à la fois l'histoire de Charles VII et de Louis XI, en remontant même au delà des premières années de Charles VII, à l'origine des troubles civils qui ensanglantèrent la France pendant la démence de Charles VI, n'a eu qu'un but : donner le change sur ses véritables intentions, déguiser son désir de vengeance à l'égard de Louis XI, et pouvoir, sans se rendre trop suspect, le montrer Dauphin criminel avant de le peindre roi exécrable, le flétrir enfin par l'enchaînement irrésistible de son récit. En dépit de sa publicité restreinte, Thomas Basin a réussi, et M. Quicherat retrouve partout son *souffle* dans les jugements de l'histoire : un « amas de fictions, » recueilli et amplifié par le Flamand Jacques Mayer, l'a emporté sur le témoignage « d'un historien immortel (Commines) aussi juste critique que penseur profond[3]. »

Que Thomas Basin ait été dominé par la pensée d'imprimer à son persécuteur un ineffaçable stigmate de cruauté et de perfidie, nous n'y contredirons pas. Mais l'histoire est-elle bien entrée dans la voie tracée par le « détracteur de Louis XI, » comme l'appelle l'éminent critique? N'a-t-elle vu cette étrange figure de roi qu'à travers un prisme de dénigrement et de mensonge? Il nous semble, au contraire, qu'elle s'est plutôt laissé influencer par la facile morale de Commines

[1] Le commencement de Th. Basin est une compilation de Jouvenel des Ursins et de Monstrelet, complétée par des « lambeaux de souvenirs. » Pour ce qui s'accomplit de son temps, « il ne vit que de loin en loin jusqu'au moment où il ne vit plus du tout, » et alors il arrange les événements à sa guise, d'après « les propos d'ennemis déclarés, » où il « prend tout ce qui lui tombe sous la main pour remplir la fin de son livre. » C'est ainsi qu'il s'étend sur les affaires de Liége et d'Angleterre, et qu'il consacre quatorze chapitres du livre VI et cinq chapitres du livre VII de son *Hist. de Louis XI* au récit des événements d'Utrecht où il résidait alors. (Voy. la *Notice* de M. Quicherat, p. LXXV et LXXXV.)

[2] Voir particulièrement *Histoire de Louis XI*, l. I, chap. IX, X, XI; l. II, chap. XV *Apologie*, l. II, chap. VI à X.

[3] *Notice*, p. LXXVII-LXXIX.

que par les déclamations passionnées de Thomas Basin. Ce qui résulte pour nous, non-seulement de l'étude du livre de l'évêque de Lisieux, de la comparaison tout indiquée qu'elle fournit entre les règnes de Charles VII et de Louis XI, mais encore des autres récits contemporains et des faits eux-mêmes, c'est que l'histoire a été trop favorable à Louis XI et que la place qu'elle lui a donnée est usurpée; c'est que Louis XI a été vanté outre mesure, et cela aux dépens de Charles VII, qui n'a eu en partage que l'indifférence ou le mépris : Charles VII, secouant une longue indolence, s'est réveillé un jour, et, dans ce jour d'activité et de courage, a délivré (est-ce bien lui encore?) le territoire; puis, après cet éclat passager, après cet affranchissement qui lui a valu à tort le titre de *victorieux*, il est retombé dans la nonchalence et dans l'oubli; Louis XI, lui, ardent dès le premier jour à suivre la pensée qui dominera son règne, n'a qu'un but : abattre la féodalité. Il n'épargnera rien pour y parvenir : finesse, activité, roueries, intrigues, cruauté, perfidie, tous les moyens lui seront bons. Mais il réussira, il triomphera de tous les obstacles, et, dans ses dernières années, si *angoisseuses* pourtant, il sera possesseur des deux Bourgognes, de la Picardie et de l'Artois, de l'Anjou et du Maine, de la Provence et du Roussillon, il aura abattu ces têtes féodales, derniers restes d'un monde qui a disparu avec lui.

Mais est-ce là la réalité? est-ce ce qui ressort d'un sérieux examen des faits? Louis XI n'a-t-il pas compromis par ses fautes la situation prospère et l'autorité respectée que lui avait léguées Charles VII? N'a-t-il pas semé devant lui la plupart des obstacles qu'une vie d'habileté, de ressources et d'activité infatigable a seule suffi à vaincre? N'a-t-il même pas dû plutôt au hasard ou à son bonheur les importants résultats de son règne? Telles sont les questions que nous suggérait l'étude comparative des temps de Charles VII et de Louis XI, et, sans entrer dans la voie de dénigrement tracée par Thomas Basin, nous nous proposions, au risque d'être accusé de paradoxe, de démontrer dans ce travail que l'histoire impartiale devra enlever à Louis XI une portion de ses titres à l'admiration et à la reconnaissance pour les reporter sur Charles VII. Une œuvre remarquable, une thèse sur le gouvernement de ce roi, due à un professeur au lycée de Strasbourg, est venue confirmer notre opinion et la motiver en des termes que nous voulons reproduire. M. Dansin a une autorité que nous n'avons pas, et la défaveur, j'allais dire l'injustice, qu'il montre à l'égard de Charles VII [1], ne le rendra pas suspect :

« [1] On doit fort peu de sympathie à cette figure triste et indolente, à cette âme apathique et lâche, qui, pendant tant d'années, n'a échappé à ses langueurs que pour la débauche, l'ingratitude ou le crime... La fatigue du malheur avait si bien courbé son âme, que, jusqu'à l'approche de l'âge mûr, sa vie n'avait été

« Si le gouvernement de Charles VII a mutilé les pouvoirs féodaux, sans faire disparaître pour cela la tradition et la pratique de plusieurs libertés politiques essentielles ; s'il a augmenté les garanties et les droits civils en même temps qu'il constituait un ordre vigoureux ; si, en donnant la sécurité aux classes paisibles et laborieuses, il ne leur a pas fait sentir la tyrannie, il y a peut-être à retirer quelque chose de l'admiration que toutes nos histoires témoignent si complaisamment à Louis XI. A mesure qu'on étudie plus attentivement les actes de son prédécesseur, on croit voir, en effet, se détacher et s'évanouir les principaux titres de sa renommée. Nous voulons voir en Louis XI la personnification la plus complète de l'unité contre l'anarchie féodale, et il se trouve que son prédécesseur avait fortifié cette unité des garanties les plus solides. Nous lui accordons la gloire d'avoir presque détruit la grande féodalité, et nous découvrons qu'à la fin du règne de Charles VII cette féodalité était bien plus soumise au pouvoir qu'au milieu même du règne de Louis XI. Il est vrai qu'il a agrandi le royaume, mais Charles VII l'avait reconquis, et le bienfait de ses victoires nous est resté, tandis que Louis XI, par ses fautes et ses perfidies, n'a démembré l'héritage de Charles le Téméraire que pour élever du même coup cette maison d'Autriche, mille fois plus redoutable à la France que la maison de Bourgogne. Que sont d'ailleurs la plupart de ces acquisitions de Louis XI ? Des coups de dé heureux, des legs de la vieillesse ou de la mort, bien plutôt que des conquêtes habilement ménagées. — Que Louis XI ait rendu de grands services aux classes moyennes, en développant le commerce, en assurant la sécurité aux relations de toute sorte, personne sans doute n'y contredit ; mais Charles VII avait déjà rouvert les routes du commerce, facilité les transactions, aboli une foule de péages, préparé au dehors des débouchés considérables. Il y a encore à dire à son avantage que sous lui la monarchie était un corps d'institutions qui assurait presque autant de garanties aux personnes que de sécurité au pouvoir, et qui plaçait la loi au-dessus du roi lui-même, tandis que sous Louis XI cette loi s'identifia tellement avec un individu, qu'elle en prit toutes les passions, et ne fut plus elle-même qu'une personne capricieuse et violente. Aussi le règne de Louis XI n'est pas, quoi qu'on en pense, le règne d'un législateur. Le vrai rôle de Louis XI a été de faire entrer violemment les individus dans le cadre des institutions créées par son

qu'une longue et débile enfance. Joignez à cette indolence un égoïsme profond, une perpétuelle défiance des autres et de lui-même : c'est ainsi qu'il avait vécu pendant trente-cinq ans, etc. » Hip. Dansin, *Étude sur le gouvernement de Charles VII*, p. 4 et 46. — M. Dansin a réédité sa thèse avec de nouveaux développements, sous ce titre : *Histoire du gouvernement de la France pendant le règne de Charles VII*. Paris, Durand, 1858.

père. Il a eu constamment le triste courage d'imposer la prépondérance du pouvoir royal par la main du bourreau, et c'est à ces violences effroyables, bien plus qu'à des actes administratifs, qu'il doit le bruit qui, depuis trois siècles, se fait autour de son nom. A nos yeux l'histoire lui a donc sacrifié injustement le règne de son prédécesseur, et, pour dire toute notre pensée, la France se serait passée plus facilement de Louis XI que de Charles VII [1]. »

Il est temps d'entrer dans l'examen des faits, et de suivre dans ses récits l'historien de Charles VII et de Louis XI.

IV

Charles VI était fou : le poison ou la maladie avait altéré sa raison [2] et la France, livrée au pouvoir rival des oncles et du frère du malheureux roi, se divisait en deux factions : Orléans et Bourgogne. A la suite de longues dissensions, les chefs parurent se rapprocher; mais cette réconciliation ne faisait que déguiser les projets homicides de l'un d'eux, et bientôt Louis d'Orléans tombait dans la rue Barbette, victime d'un guet-apens longuement prémédité par Jean-sans-Peur [3]. Le duc de Bourgogne ne recueillit pas sans amertume les fruits de son attentat : à la tête du parti de la victime se plaça un homme dont l'activité était égale à la bravoure et dont l'habileté ne le cédait pas à l'énergie. Le comte d'Armagnac, porteur d'un nom que la faction adverse devait vouer à l'animadversion publique [4], prit en main la cause des jeunes princes d'Orléans et fit au meurtrier de leur père une guerre acharnée, entremêlée de succès et de revers. On vit alors tout le royaume bouleversé : les cités combattre l'une contre l'autre, les frères prendre les armes contre leurs frères, les fils contre leur père. Cinquante ans plus tard les traces de ces discordes sanglantes n'étaient point effacées [5]. A la faveur de ces divisions, l'Angleterre, qui n'avait cessé de regarder la France comme une proie, l'assaillit et mit le comble à sa désolation. On dit même que le duc de Bourgogne, non moins criminel envers sa patrie qu'envers sa famille, favorisa l'in-

[1] *Étude sur le gouvernement de Charles VII*, p. 10-12.

[2] « Seu alicujus veneficii opera, seu naturalis lapsu complexionis. » Th. Basin, l. I, chap. II.

[3] *Ibid.*, l. I, chap. III et IV.

[4] « Burgundiones omnes adversæ factionis... Armeniacos quasi probrose appellaverunt. » L. I, chap. IV.

[5] « Vix post annos quinquaginta exstirpari atque eradicari ab eo potuerit. » *Ibid.*

vasion[1]. La fatale journée d'Azincourt, où périt la fleur de la chevalerie française, enflamma l'ardeur de l'ennemi, qui, deux ans plus tard, confiant dans un traité secret conclu avec Jean-sans-Peur, débarqua de nouveau à Touques[2]. Les habitants de ces contrées s'enfuirent comme à l'approche de bêtes féroces[3], et, presque sans coup férir, Henri V se trouva maître d'une portion de la Normandie. En même temps une émeute populaire renversait le parti d'Armagnac, alors au pouvoir, et livrait la capitale, dont la possession était dès lors regardée comme si importante[4], au duc Jean-sans-Peur. Le Dauphin, enlevé par le soin de fidèles serviteurs[5], arbora un drapeau dont il était désormais le seul défenseur, le drapeau de la nationalité française. Aux massacres qui avaient signalé le triomphe des Bourguignons à Paris succédèrent les misères de Rouen, assiégée par l'armée anglaise et où soixante mille personnes[6] périrent sans pouvoir la sauver. Peu après Jean-sans-Peur expiait à Montereau son cruel forfait, et ce nouveau meurtre livrait le royaume à l'étranger. Philippe le Bon signa avec Henri V un désastreux traité[7], suivi bientôt de celui de Troyes qui donnait la couronne au roi d'Angleterre. Mais la main de Dieu, dans ses desseins impénétrables, s'abaissa sur ce glorieux conquérant, qui précéda de quelques mois dans la tombe l'infortuné roi auquel il était appelé à succéder. Un enfant de sept mois restait le compétiteur du roi légitime.

[1] Th. Basin, l. I, chap. VI.

[2] Touques est sur la rivière de Touques, à 2 kilom. de la mer, et non à l'embouchure de la Dive, comme le dit M. Quicherat.

[3] « Immanes atque ferocissimas belluas quæ ad devorandum populum sese effunderent. » L. I, chap. XI.

[4] « Parisiis..... regnum ipsum quodam velut compendio referebat. » L. I, chap. III. — Bedfort disait aussi : « De la possession de Paris *despend ceste seigneurie.* » Michelet, *Histoire de France*, t. VI, p. 104 (d'après Rymer).

[5] « Tennequinus de Castro... armatus ipsum Carolum VII, vixdum puberem e domo regia Sancti Pauli *raptum secum in equo, quo vehebatur, exportavit.* » Tous les chroniqueurs font honneur à Tanneguy de l'enlèvement du Dauphin, mais sans mentionner cette dernière circonstance. Th. Basin me paraît avoir confondu deux versions : l'une, celle des chroniqueurs, adoptée par tous les historiens; l'autre, tirée des lettres de Charles VII du 7 septembre 1420, qui doit être la plus authentique. On lit dans ces lettres que Robert le Masson, « meu comme loyal serviteur du grand desir qu'il avoit du salut de nostre personne en mettant arriere sa seureté et sa vie pour nous retraire, descendit de son cheval, lequel il avoit prins pour sa salvation et *icelui nous bailla pour partir... qui fut cause de nostre preservation*, et ce ne pouvoit jamais partir de nostre souvenance. » — Concession en faveur de Robert le Masson, éditée partiellement dans Bodin, *Recherches historiques sur Saumur*, p. 238.

[6] Th. Basin, l. I, chap. XIII.

[7] 25 décembre 1419. Ce traité se trouve dans Rymer, t. IV, part. III, p. 144, et dans du Mont, t. II, part. II, p. 141.

V

Tandis que le roi d'Angleterre, devenu le gendre de Charles VI, régnait déjà en souverain sur la France, le Dauphin ralliait autour de lui les débris épars du parti royaliste. Il parcourait le Languedoc, où son autorité, raffermie par sa présence, devait désormais rester sans partage, et inquiétait les Anglais et les Bourguignons dans leurs possessions du centre de la France. Les Écossais, qu'il avait appelés à son secours, remportèrent, conjointement avec les troupes françaises, la victoire de Baugé, et, quand la mort de Charles VI lui apporta la couronne, sa situation était loin d'être désespérée.

Mais quel royaume que celui dont il héritait! Était-ce bien là la France de saint Louis et de Charles V, et, dans ces provinces en proie à la désolation, pouvait-on reconnaître les pays riches et populeux sur lesquels avaient régné les ancêtres du jeune roi? Écoutons Thomas Basin : « De la Loire à la Seine, et de la Seine à la Somme, les campagnes restèrent pendant de longues années incultes et sans habitants. J'ai vu de mes propres yeux les champs déserts, en friche, couverts de ronces et de buissons. Si l'on cultivait encore quelques terres, c'était seulement aux alentours des places fortes et de façon que le signal du guetteur pût se faire entendre des laboureurs, qui se hâtaient, à la moindre alerte, de chercher un refuge à l'abri des murs. Les animaux, instruits par une longue habitude, revenaient d'eux-mêmes à toute bride au son de la cloche ou du cor. Les troupes françaises et anglaises ne cessaient de ravager le pays en tout sens, s'emparant des malheureux paysans, les rançonnant et leur faisant souvent subir les derniers supplices pour leur arracher une rançon qu'ils étaient impuissants à fournir; on voyait les victimes entassées par centaines dans des fossés et des souterrains. Une autre source de dévastation, c'étaient les *brigands*, gens sans aveu et sans pitié, qui combattaient pour leur compte et n'épargnaient rien de ce qui se trouvait sur leur chemin. En vain les Anglais cherchèrent à délivrer le pays de ces monstres, des chiens furent dressés à les poursuivre, une prime fut donnée par tête pour les mettre à mort; ce fléau ne finit qu'avec la domination anglaise[1]. »

Deux échecs successifs vinrent affaiblir la cause royale et ruiner presque entièrement les espérances de Charles VII, qui reposaient sur les Écossais de Douglas et de Buchan exterminés avec leurs chefs à

[1] L. II, chap. I et VI.

Verneuil. Pourtant, s'il faut en croire Thomas Basin, l'avantage d'être débarrassé d'aussi terribles auxiliaires compensa la perte de cette bataille[1]. A ces prises d'armes continuelles, à ces engagements multipliés, succéda une période d'atonie et d'inaction. Les Anglais, retenus loin des possessions de Charles VII par un démêlé survenu en Hainaut entre le duc de Bourgogne et le régent anglais Glocester[2], laissèrent un instant de répit au roi, qui, livré à un découragement profond et à une désespérante apathie, abandonnait le soin des affaires à d'indignes conseillers. Cependant l'influence de la maison d'Anjou commençait à poindre, et c'est à elle sans doute que fut dû un rapprochement avec la Bretagne qui donna à la monarchie le bras du terrible, mais fidèle Richemont[3]. Les divisions qui régnaient à la cour rendirent par malheur cet appui bien impuissant, et la cause royale fut réduite à une situation désespérée. On dit qu'alors Charles VII, n'attendant plus qu'un miracle de la Providence, songea à abandonner son royaume et à se réfugier en Espagne ou en Ecosse[4]. Mais Dieu, qui avait ses desseins sur la France, ne permit pas que la *fille aînée de l'Église* descendît à ne plus être qu'une province anglaise. Pendant qu'Orléans, dernier boulevard de la nationalité française, résistait à une attaque acharnée, une jeune fille de dix-sept ans, élevée au sein d'une famille simple et laborieuse, sous l'œil d'une mère pieuse[5], allait trouver le capitaine de la ville voisine de son village et lui demandait de la faire conduire au roi, car Dieu l'envoyait pour le mener à Reims et l'y faire sacrer. Rebutée d'abord, Jeanne d'Arc triomphait enfin de tous les obstacles, et, suivie d'une faible escorte, traversait cent cinquante lieues d'un pays occupé par les Anglais et arrivait à Chinon, où résidait alors Charles VII[6]. On sait le reste : la merveilleuse délivrance d'Orléans, la victoire de Patay, le triomphal voyage

[1] L'auteur prétend que les Écossais avaient projeté d'exterminer tous les nobles d'Anjou, de Touraine, de Berry et des provinces voisines, pour s'emparer de leurs biens et de leurs femmes. L. II, chap. IV.

[2] Basin ne parle pas de cette diversion si importante pour Charles VII.

[3] Autre fait dont il n'est pas fait mention dans Th. Basin. Il serait trop long de relever toutes les omissions de notre auteur.

[4] « Prope aliquando fuerit ejus animi... fines regni excedere et ad Hispanias proficisci. » L. I, chap. I. Cf. *Mémoires du pape Pie VII*, ap. Quicherat, *Procès de la Pucelle*, t. IV, p. 509, et P. Sala, *Livre des hardiesses des grands roys et empereurs. Ibid.*, p. 280.

[5] Th. Basin dit : « Cum gregem patris sui pasceret. » (L. II, chap. IX.) C'est une erreur. Les interrogatoires de Jeanne et les dépositions de nombreux témoins établissent qu'elle ne gardait que rarement les troupeaux. Voir *Procès de la Pucelle*, t. I, p. 51 et 66 ; t. II, p. 389, 396, etc.

[6] Th. Basin tombe ici dans une foule d'erreurs : il fait naître Jeanne à Vaucouleurs, dont Baudricourt aurait été *seigneur;* la fait conduire *par lui* au roi, *à Tours,* et lui fait attendre trois mois une audience qu'elle eut immédiatement.

de Reims, marqué par les glorieuses étapes d'Auxerre, de Troyes et de Châlons. La fin de la campagne ne répondit pas à ce brillant début. L'attaque de Paris, fondée sur des intelligences dans la place [1], échoua, et l'on dut se replier sur la Loire. Toutefois la Champagne, la Brie et une partie de l'Ile-de-France avaient été enlevées aux Anglais.

Après ce succès inespéré, qui relevait les affaires et rendait au roi et au pays la confiance qu'ils n'avaient plus, les événements reprirent un cours plus paisible et les avantages des deux partis se balancèrent. Jeanne d'Arc parut encore dans les rangs de l'armée, mais ce ne fut plus avec cette ardeur, cette inspiration qui avaient triomphé de tout jusqu'à Reims. Tombée à Compiègne entre les mains des Bourguignons, elle fut livrée aux Anglais, et, après les tortures d'un long procès, reçut sur l'échafaud de Rouen la « véritable immortalité [2]. »

Jusqu'au traité d'Arras, ce pas décisif dans la voie de la délivrance, l'histoire n'a rien d'important à enregistrer. Ce ne sont qu'assauts, entreprises nocturnes, escalades, et courses sur les grands chemins [3]. La Normandie tenta, pour secouer le joug de l'ennemi, un effort désespéré, mais impuissant, qui n'aboutit qu'à la replonger dans un abîme de maux [4]; les Anglais subirent quelques revers et un échec assez grave à Gerberoy. Enfin le congrès d'Arras s'ouvrit, et Charles VII conclut avec Philippe le Bon une paix coûteuse, mais nécessaire. Thomas Basin dit que le chagrin de tant de concessions empêcha Charles VII d'en user jamais avec le duc de Bourgogne comme avec un ami, bien que, strict observateur de sa parole, il n'ait pas voulu enfreindre le traité [5]. L'année suivante, Paris fut soumis par le connétable de Richemont avec le concours des Bourguignons, et, en 1437, le roi, encore chargé des lauriers de Montereau [6], y fit triomphalement son entrée.

[1] « Simul nonnihil spei habentes quod cives qui numero et viribus Anglis et Burgundionibus longe superiores erant, eis ad conatum atque desiderium suum perficiendum fierent adjutores. » L. II, chap. XIII. Cf. *Registres du Parlement*, ap. Quicherat, *Procès de la Pucelle*, t. IV, p. 456.

[2] Mgr Dupanloup, *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, p. 35.

[3] Th. Basin, l. II, chap. XX.

[4] *Ibid.*, l. III, chap. III à V. « Mansit enim ultra decem annos ut salcibus et arboribus variis, spinis ac dumetis, omnes agri in silvarum morem densissimarum tegerentur, et viarum atque itinerum vix ulla jam apparerent vestigia. » — M. Floquet cite (*Hist. du Parlement de Normandie*, t. I, p. 219) un registre d'après lequel le pays de Caux demeura inhabité de 1435 à 1444.

[5] « Rex tamen ipse, vir promissorum fideique semel datæ tenacissimus atque observantissimus, pacem illam... observare quam infringere maluit. » L. III, chap. I.

[6] « Ipsumque strenue et potenter expugnavit et cepit. » L. III, chap. XIII. Cf. ou les auteurs contemporains.

Deux mesures importantes suivirent à un court intervalle la réduction de Paris. Le parlement, transféré à Poitiers pendant la régence de Charles VII, fut rétabli dans la capitale du royaume, la justice reprit son cours régulier; d'un autre côté, un coup terrible frappa tout à la fois les gens de guerre, les grands feudataires et la petite noblesse: l'ordonnance de 1439 imposa aux uns des habitudes d'ordre et de discipline depuis longtemps inconnues; aux autres elle apprit qu'ils avaient affaire désormais au *roi de France*, et non plus au *roi de Bourges;* enfin elle atteignit la dernière dans ses prérogatives et son indépendance. Ce n'était pas seulement une réforme, c'était, comme on l'a dit, une véritable révolution [1]. Aussi, quand le pouvoir voulut mettre la main à l'œuvre, il trouva des résistances formidables et se vit en présence d'une sédition où se rencontrèrent, avec de simples gens de guerre et une partie de la noblesse du second ordre, des seigneurs puissants, des princes du sang et le Dauphin lui-même [2]. Il fallut toute l'activité et l'énergie que déploya Charles VII, pour triompher d'une révolte qui aurait pu avoir les plus funestes conséquences [3].

Depuis quelques années, le roi avait banni cette indolence qu'on lui a trop reprochée, et qui chez lui avait été le fait d'une situation précaire, souvent désespérée, plutôt que d'un penchant de la nature [4]. Il prenait part aux affaires, dont trop souvent ses conseillers avaient eu seuls le soin, et avait paru avec éclat à la tête de ses armées. Un siége important, qui suivit de près la Praguerie, montra de nouveau Charles VII commandant en personne ses troupes et donnant l'exemple de la fermeté et de la bravoure unis à une sage prudence: Pontoise fut enlevé à la suite d'attaques préparées et dirigées par le roi [5]. L'année suivante, Charles VII recouvra plusieurs places en Guyenne; d'autres

[1] Théoph. Lavallée, *Hist. des Français*, 11e édit., t. II, p. 158.

[2] « Eum viriliter et cum magna festinatione est prosecutus. » Th. Basin, l. III, chap. XII.

[3] Th. Basin ne nous semble pas avoir compris le caractère de la Praguerie, en ne l'attribuant qu'aux aspirations ambitieuses du Dauphin, encouragées par le duc de Bourbon et quelques autres. C'était une véritable insurrection féodale, qui, bien que moins importante, avait les mêmes caractères que la ligue du Bien public.

[4] Ce point aurait besoin de développements qui ne sauraient trouver place ici.

[5] « Contemplatur rex, loci munitionem explorans, qua parte commodius faciliusque insultus dari et perfici posset... Rex ipse et sui milites per murum conscendentes, oppidum ipsum ita expugnatum ceperunt. » L. III, chap. XV. — Dans le récit de ce siége, Th. Basin donne une explication curieuse et neuve de ce dicton : « Il a l'air de venir de Pontoise. » Il raconte que les Anglais du duc d'York, venus pour ravitailler la place, furent forcés par la famine de s'en retourner sans coup férir, et qu'on reconnaissait au visage des hommes et à la maigreur de leurs montures ceux qui avaient fait partie de l'expédition. De là le proverbe : *Hic fert vultum Pontisaræ.* (*Ibid.*, chap. XIV.)

avantages furent encore remportés par les troupes royales. Enfin les Anglais, découragés par ces revers, fatigués par une guerre qui durait sans relâche depuis près de trente ans, craignant même pour les provinces qu'ils conservaient [1], et d'ailleurs absorbés par des divisions intestines, sollicitèrent une trêve qui fut conclue le 28 mai 1444. Elle permit à la nation de jouir d'un repos qu'elle ne connaissait plus, et au pouvoir de préparer, par une série de mesures habiles, la rénovation en même temps que la délivrance de la France.

VI

Une nouvelle ère s'ouvrait. Le peuple le sentit et fit éclater son allégresse. Aussi bien c'était une vie nouvelle qui commençait pour un grand nombre, vie de sécurité, après les terreurs et les périls de chaque jour, vie de relations amicales et joyeuses après des haines cruelles et invétérées, vie de liberté après une reclusion dans des forteresses qu'on regardait comme des prisons. On vit ces hommes, dont beaucoup ne connaissaient que par ouï-dire les charmes de la campagne, se répandre dans les forêts et les champs, quelque désolés et déserts qu'ils fussent, errer dans les prés verts ou le long des ruisseaux et tout admirer avec une joie naïve [2].

Le gouvernement de Charles VII avait une tâche importante à remplir. Il n'y faillit pas. C'est dans ces années de tranquillité et de paix que furent prises les mesures les plus importantes du règne et que l'administration tout entière subit des réformes capitales.

Une de ces réformes vint, comme par miracle, faire cesser l'indiscipline et les exactions des gens de guerre, et, « sur un tour de main, » rendre aux routes la sûreté, au pays le repos, aux transactions de tout genre l'essor qu'elles avaient perdu [3]. Nous voulons parler de l'institution des

[1] « Videbant enim Anglici suas partes debiliores dietenus fieri in Francia, simulque illic imperium vergere in ruinam totalemque defectionem. » L. III, chap. xx.

[2] « Statim publicatis treugis, unicuique quocumque se vellet conferre, transire atque peregrinari securum et liberum fecit... Suæ feritatis atque crudelitatis obliti, cum hostibus passim æque cruentis dies festæ convivia et choros cum ingenti lætitia ducerent atque celebrarent... Infra urbium atque oppidorum seu munitionum suarum mœnia diutissime clausi, velut in carcerem damnati... juvabat et silvas videre et agros, licet ubique pene squalentes et desertos, virentia prata, fontesque atque amnes et aquarum rivulos intueri. » L. IV, chap. I.

[3] « Fist cesser les tyrannies et exactions des gens d'armes aussi admirablement que par miracle; fist d'une infinité de murtriers et de larrons, sur le tour d'une main, gens résolus et de vie honneste; mist boiś et forestz murtrières, passages asseurez; toutes voies segures, toutes villes paisibles, toutes nacions de

compagnies d'ordonnance, qui suivit une double campagne en Suisse et en Lorraine, dont le but était surtout de *tirer le mauvais sang de l'armée*[1]. « On choisit parmi la multitude des gens de guerre quinze cents lances formées de ceux dont l'âge, la stature, la force physique, l'instruction, offraient le plus de garantie. Chaque lance se composait de l'homme d'armes, de deux archers, d'un valet et de deux pages, tous à cheval. Quinze capitaines furent préposés au commandement de ces quinze cents lances. Le roi rendit ensuite un édit pour ordonner au reste de l'armée de déposer les armes et de retourner dans ses foyers, ce qui s'effectua sans trouble ni sédition. La nouvelle milice fut répartie entre les diverses provinces pour y être logée et entretenue. La misère publique força d'abord à lui payer sa solde en nature; ce ne fut que plus tard qu'elle fut fixée à vingt écus d'or par mois pour chaque lance[2]. » Thomas Basin, après cet exposé de l'institution des compagnies d'ordonnance, attaque vivement la permanence de cette milice, qu'il appelle *pernicieuse*[3], sans objet après l'expulsion des Anglais, et ne pouvant être qu'un instrument de tyrannie et une charge insupportable pour le peuple[4] : déclamations spécieuses, dénuées de valeur, qui ne méritent pas d'être réfutées[5]. La permanence des armées, malgré les abus qui ont pu en résulter, ne cessera jamais d'être un titre d'honneur pour le gouvernement auquel on la doit et un bienfait pour le pays.

A côté d'une cavalerie dont Machiavel disait plus tard qu'elle était la meilleure qui existât[6], on créa une infanterie nationale[7] qui substituait aux aventuriers étrangers que nos rois avaient longtemps entretenus un corps de francs-archers, choisis dans les campagnes parmi les hommes les plus habiles à tirer de l'arc. Il y avait un archer par cinquante feux[8], équipé et entretenu d'armes aux frais de sa

son réaume tranquilles. » Chastelain, dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1re série, t. IV, p. 78. — Voir aussi Matth. d'Escouchy, chap. VI, et Jacques du Clercq, l. IV, chap. XXIX.

[1] Expression de Charles VII.

[2] Th. Basin, l. IV, chap. III. Cf. diverses lettres de Charles VII à ce sujet, publiées par M. Vallet de Viriville, *Biblioth. de l'École des Chartes*, 2e série, t. III, p. 124.

[3] « Quam gravis, quam onerosa, quam perniciosa exstiterit dicta militia, » etc. L. IV, chap. V.

[4] L. IV, chap. V.

[5] M. Michelet les qualifie de « diatribe. » *Hist. de France*, t. V, p. 259.

[6] *Tableau de la France.*

[7] « Comme ayant advisé que... soit expédient et convenable mectre et ordonner en nostredict royaume aucun nombre de gens de deffense dont nous puissions aider et servir oudit fait de la guerre, *sans ce qu'il soit besoing de nous aider d'autres que de nosdiz subjectz.* » *Ordonnances*, t. XIV, p. 1. (28 avril 1448.)

[8] Cette particularité importante n'est pas spécifiée dans l'ordonnance et ne se trouve que dans Basin.

circonscription; il ne recevait qu'en temps de guerre sa paye, qui s'élevait à quatre livres tournois par mois; il était exempt de toutes tailles [1]. L'établissement des francs-archers, supprimé par Louis XI qui revint aux troupes étrangères, ne fut pas moins une institution utile [2] et servit de type à l'infanterie française. Les francs-archers rendirent de grands services dans les conquêtes de la Normandie et de la Guyenne. L'organisation de l'armée fut complétée par la formation d'une artillerie formidable et telle, « qu'il n'estoit mémoire d'homme d'en avoir veu à roy chrestien [3]. »

La sollicitude du pouvoir ne se borna pas à délivrer la France du fléau des *brigands* et des *écorcheurs* [4] et à préparer les moyens d'affranchir le territoire. Elle s'étendit à toutes les branches de l'administration. Charles VII voulut relever la dignité de la justice, amoindrie pendant les troubles et l'anarchie, renfermer le parlement dans ses attributions purement judiciaires et rendre les procédures plus promptes et moins coûteuses [5]. Le commerce, par suite de la dépopulation de certaines contrées [6], des péages ruineux établis sur les rivières et du peu de sécurité des routes, n'était plus qu'un échange des objets les plus indispensables [7]. Charles VII lui rendit l'essor par la suppression ou la réduction des droits qui le grevaient, par la faculté donnée au parlement de connaître des délits en matières

[1] Th. Basin, l. IV, chap. IV.

[2] « Eussent-ils été inutiles, dit très-bien M. Michelet, une telle institution eût toujours témoigné une grande chose, savoir que le roi n'avait rien à craindre de ses sujets, qu'ils étaient bien à lui, les petits surtout, bourgeois et bonnes gens du village. » (T. V, p. 259.)

[3] Jacques du Clercq, l. I, chap. XXXVII. Th. Basin dit aussi, en parlant du siége de Caen : « Mirum vero erat et horrendum inspicere bombardas seu petrarias ingentis magnitudinis cum aliis minoribus bombardellis pene innumeris... nam de majoribus viginti quatuor fuisse referuntur in quarum nonnullarum foraminibus homo sedens facile, cervice erecta, stare potuisset. » L. IV, chap. XXV.

[4] « Hoc siquidem genus desperatorum hominium qui vulgo *brigandi* appellabantur. » L. II, chap. VII. « Promeruerunt famosum illud scorticatorum seu excoriatorum vel laniorum nomen ac titulum. » L. III, chap. VII.

[5] Ordonn. du 28 octobre 1446. *Ordonn.*, t. XIII, p. 471 et suiv. — Une autre ordonnance fut rendue en 1454, et sera mentionnée plus loin. — Basin dit à ce propos : « Curam etiam habuit leges et constitutiones edendi, vel editas olim in melius reformandi quo brevior et compendiosior in eisdem curiis causarum expeditio fieri posset, quum de dispendiosa nimis et pene immortali litium prorogatione in ipsa curia Parlamenti introductarum universa regio quereretur. » L. V, chap. XXV.

[6] Voy. *Ordonn.*, t. XIII, p. 399 et 431, pour la dépopulation de Lyon et de la Champagne. Th. Basin dit qu'en Normandie il périt en peu de temps deux cent mille personnes, et qu'il y eut de nombreuses émigrations en Bretagne et en Angleterre. (L. III, chap. V.)

[7] Cette remarque est de M. Dansin, *l. c.*, p. 176.

commerciales, par la création de nouvelles foires ou la confirmation des priviléges de celles qui existaient déjà [1], enfin par le développement considérable imprimé au commerce extérieur. Le nom de Jacques Cœur s'offre ici naturellement à la pensée. « Le premier de son temps en France, dit Thomas Basin, il fit construire et équiper des galères pour transporter en Afrique, sur le littoral de l'Orient et jusqu'à Alexandrie, des draps et d'autres marchandises du royaume; les galères revenaient chargées de diverses étoffes de soie et de toutes sortes d'épices [2]. » En 1447, un ambassadeur français alla conclure un traité de commerce avec le soudan d'Égypte et obtint même de ce prince la sûreté des pèlerins qui se rendaient à Jérusalem [3]. Le protectorat de la France dans les Lieux saints remonte donc à Charles VII. Les finances furent aussi améliorées. Le principe de la séparation des attributions fut nettement formulé, l'égalité des citoyens devant les charges publiques proclamée, les revenus du domaine séparés du produit des impositions, les règles de la comptabilité soigneusement fixées, la juridiction en matière d'impôt organisée [4], enfin la taille devint permanente ainsi que les aides [5]. Malheureusement certaines de ces mesures restèrent à l'état de lettre morte, et le lourd fardeau des impôts continua à peser sur le peuple sans recevoir l'allégement qu'y apportaient des prescriptions salutaires, mais non exécutées. C'est ce qui explique les plaintes de Thomas Basin, qui flétrit les exactions du pouvoir [6], sans tenir assez compte de ses bonnes intentions et aussi de son impuissance.

Tandis que Charles VII, par de nombreuses dispositions qui « attestent très-vivement la sollicitude du pouvoir pour ses sujets [7], » touchait à la fois aux institutions militaires, à la justice, au commerce, aux

[1] Ordonnances de 1441, 1443, 1444, 1445, 1448, t. XIII, p. 335, 399, 405, 431, t. XIV, p. 7.

[2] L. IV, chap. XXVI.

[3] Voyez la lettre du soudan dans Matth. d'Escouchy, chap. XXI : « Et ay commandé qu'il soit fait bonne compaingnie aux pelerins de ton pays qui vont à Hiérusalem et à Sainte-Catherine... Et tout ce que le tien ambassadeur a sceu demander pour lesdits pelerins et pour toutes choses, pour la tienne amour je l'ay fait. »

[4] Ordonnances des 25 septembre 1443, 10 février, 10 juin et 12 août 1445, et 29 novembre 1447. T. XIII, p. 372, 414, 428, 444 et 516.

[5] On ne sait pas au juste quand la taille devint permanente; ce fut toujours postérieurement à l'institution des compagnies d'ordonnance. La permanence des aides date de 1436. (*Ordonn.*, t. XIII, p. 211.)

[6] L. V, chap. XXVI.

[7] M. Dansin, *l. c.*, p. 71. « Les populations étaient bien averties, dit-il encore, que l'ancienne alliance de la royauté et des classes laborieuses était rétablie, que le pouvoir reconnaissait de nouveau l'identité de leurs intérêts, et qu'il voulait exercer son autorité pour le bien public. » (P. 75.)

finances, il frappait avec vigueur la haute féodalité dans la personne du comte d'Armagnac, et, par d'habiles négociations avec le saint-siége, le concile de Bâle et l'antipape Félix V, rendait à l'Église une paix trop longtemps troublée[1]. Il ne nous appartient pas de qualifier ici un acte célèbre, qui a toutes les approbations de Thomas Basin, et dont les prescriptions étaient pour la plupart empruntées aux décrets du concile de Bâle[2]. Disons seulement que les empiétements de Charles VII dans le domaine spirituel avaient l'assentiment du clergé de France, qui lui portait une affection très-vive, justifiée d'ailleurs par la déférence et la modération du roi[3].

Ainsi, en quelques années la France avait été transformée, et le pouvoir, qui avait reconquis toute son autorité et tout son prestige à l'intérieur et à l'extérieur, était en mesure de reprendre, à la première occasion favorable, les hostilités contre les Anglais.

VII

Cette occasion s'offrit bientôt. L'agression d'un capitaine aragonais à la solde de l'Angleterre, ou plutôt l'imprudente perfidie du gouvernement de Henri VI[4] la fit naître. Fougères fut enlevée par un coup de main au duc de Bretagne, allié du roi. Cette flagrante violation de la trêve pouvait à elle seule entraîner la rupture ; mais Charles VII, qui plaçait la justice et son honneur au-dessus des intérêts de sa couronne, ne voulut pas se donner même les apparences d'un tort[5] et temporisa. Des négociations furent entamées, des réparations demandées, sans résultat, et, quelques mois plus tard, la guerre fut déclarée.

[1] « Post crebras et multas legationes quas ad hujusmodi causam variis miserat vicibus ad cedendum præfato pontificio, eumdem Amedeum seu Felicem inflexit : ex quo ipsum perniciosum schisma totaliter sopitum extinctumque fuit. » Th. Basin, l. V, chap. XXIV.

[2] *Pragmatique sanction* de 1438. Voy. Th. Basin, *l. c.*

[3] « A toto clero Gallicanæ Ecclesiæ sinceræ devotionis affectu colebatur et amabatur. » *L. c.*

[4] Th. Basin dit que François Surienne avait reçu des lettres d'autorisation du conseil d'Angleterre. (L. IV, chap. XII.) — Ce fait est confirmé par Robert Blondel, auteur d'une histoire manuscrite de la conquête de Normandie, et par une enquête faite à Rouen par le chancelier Jouvenel. (*Note* de M. Quicherat, t. I, p. 196.)

[5] « Ipse vero, qui gravis et prudens erat, quippe justitiam et fidem honoremque suum omnibus temporalibus commodis anteponeret, chariores que haberet, tantam rem properanter et concite aggrediendam non censuit, volens, nedum a malo, verum etiam ab omni specie mali cavere et abstinere. » L. IV, chap. XIII.

Elle avait déjà commencé sur plusieurs points où, en représailles de la surprise de Fougères, des capitaines français s'étaient saisis de deux ou trois places. Un de ces hardis coups de main fut tenté contre Pont-de-l'Arche et jeta l'alarme à la cour du régent anglais. Thomas Basin, qui joua dans cette circonstance un rôle important, peint avec des couleurs piquantes l'impression causée à Rouen par les premières nouvelles, les terreurs de Somerset, ses vaines colères, le morne désespoir où le plongea la certitude d'un échec[1]. Mais ce n'était là que le prélude : Somerset devait donner d'autres preuves de son incurie et de son impuissance, et bientôt les conseils éclairés qui le soutenaient encore allaient lui manquer et s'offrir d'eux-mêmes au pouvoir vainqueur. La Normandie, en effet, était envahie, et l'armée française, ayant réduit Verneuil et Pont-Audemer, s'avança vers Lisieux, dont l'évêque, après un semblant de résistance, s'empressa, comme nous l'avons vu, de capituler. Le roi reçut à Verneuil la soumission de Thomas Basin, « qu'il accueillit avec cette affabilité qu'il témoignait aux hommes de mérite[2]. » Cet exemple, joint à la bonne renommée de Charles VII[3], fit beaucoup pour le succès de la campagne. Un grand nombre de places furent en peu de temps occupées ou conquises; la capitale de la Normandie, française de cœur, força les Anglais à se retirer dans le château et se donna au roi; le duc de Somerset, contraint de capituler, abandonna le pays de Caux jusqu'à l'embouchure de la Seine. Pendant ce temps le duc de Bretagne et le connétable opéraient en basse Normandie, où le roi, après s'être signalé devant Harfleur[4], arriva à son tour. Le Bessin et le Cotentin étaient déjà soumis. La descente de Thomas Kyriel avec six mille anglais ne fit que retarder un instant le progrès de nos armes : la victoire de Formigny nous vengea à jamais des hontes de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt[5]. Bayeux,

[1] L. IV, chap. XIV.

[2] *Notice* de M. Quicherat, p. XXIV.

[3] « Pene apud omnes publica disseminaverat fama, quod Francorum rex sibi subditos in bona justitia et libertate conservaret, suosque milites a rapinis atque injuriis provincialium severissime coerceret. » L. IV, chap. XVIII.

[4] « Celabat tunc rigidissime,... sed non eo minus rex et sui milites in specubus humo defossis virili robore ingentique fortitudine constanter in obsidione manebant. » L. IV, chap. XXII. Cf. Jean Chartier, édition publiée par M. Vallet de Viriville, t. II, p. 178.

[5] On lit dans un vau-de-vire composé après la recouvrance de Vire :

> Dieu a féru ces enraigiés
> Et la dernière des batailles
> Par leur trepas nous a vengiés.

(*Recueil de chants historiques français*, par le Roux de Lincy, 1re série, p. 338.)

Caen, Falaise, Cherbourg enfin, tombèrent au pouvoir de Charles. La valeur des troupes, l'habileté des capitaines, l'ardeur du roi [1], et, on doit le dire aussi, l'argent de Jacques Cœur [2] avaient en une année accompli la conquête de la Normandie. Charles VII, en témoignage de sa reconnaissance envers la Providence, institua une procession annuelle le 12 août, jour de la chute du dernier boulevard de la domination étrangère [3].

A la réduction de la Normandie succéda celle de la Guyenne. Dunois, nommé par le roi lieutenant général, en chassa, en moins de quatre mois, les Anglais. Le 20 août 1451, Henri VI ne possédait plus en France que Calais, qui fut épargné par ménagement pour le duc de Bourgogne [4].

Philippe le Bon, en effet, avait refusé de prendre part à la guerre contre l'Angleterre, et ses rapports avec Charles VII, toujours froids et hautains, s'étaient envenimés peu à peu. Le roi, qui avait subi par nécessité et à contre-cœur le traité d'Arras, ne laissait de son côté échapper aucune occasion de prouver à son audacieux rival qu'en dépit des conventions et de ses prétentions à la souveraineté il le tenait pour vassal de la couronne. C'est ainsi que, sans vouloir entrer dans la voie des hostilités où le poussaient ses conseillers [5], Charles VII inquiéta sans relâche le duc par des querelles de juridiction, des disputes sur les limites de territoire, des intelligences secrètes, mais actives, avec ses turbulents sujets, et des traités avec les princes allemands. Philippe le Bon répondit par des alliances avec tous les ennemis du roi au dehors et surtout au dedans. Après la conquête de la Normandie et de la Guyenne, Charles VII, débarrassé des Anglais, libre enfin d'employer ses forces d'un autre côté, s'empressa de répondre à l'appel des Gantois, alors en lutte avec leur seigneur, et résolut, à la faveur d'un protectorat, d'atteindre le but de ses efforts, la recouvrance sans rachat des villes de la Somme [6]. Son armée était prête, ses ambassadeurs, bien qu'à moitié gagnés par l'or bourguignon, avaient fait les premières ouvertures, lui-même s'occupait à châtier le Dauphin et le duc de Savoie, alliés de Philippe, lorsqu'un fâcheux événement vint tout à coup ruiner ses projets.

[1] « Nolens rex torpere aut quieti se dare donec Anglos penitus Normannia expulisset. » L. IV, chap. XXV.

[2] Th. Basin rapporte qu'il avança au roi 100,000 écus pour achever la réduction de la Normandie. L. IV, chap. XXVI.

[3] Th. Basin, *l. c.* — Cf. *Fragments inédits d'une chronique de Maillezais*, publiés par M. Marchegay, dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1re série, t. II. p. 167.

[4] Th. Basin, l. V. chap. I, et du Clercq, l. IV, chap. XXIX.

[5] Voy. Matth. d'Escouchy, chap. CXXVIII.

[6] *Instructions aux ambassadeurs de Charles VII*, 5 juin 1452, Bibl. roy., ms. Baluze, 9675 A, f. 77.

La Guyenne s'était soulevée (octobre 1452), et Talbot, accouru à la sollicitation de quelques-uns des révoltés, avait en moins de rien reconquis une grande partie de la province. Cet échec, doublement fatal à Charles VII, fut supporté par lui avec un mâle courage [1]. Il abandonna à l'instant ses vues sur le duc de Bourgogne, qui put impunément éconduire une nouvelle ambassade française, et châtier les Gantois [2], et ne pensa qu'à résister à la nouvelle invasion anglaise. La Guyenne n'était pas, comme la Normandie, restée française. Une possession de trois cents ans y avait enraciné la domination anglaise, que d'habiles ménagements et la concession de précieux avantages [3] avaient appris à chérir. Le gouvernement de Charles VII avait trop oublié quels sentiments nourrissaient encore les Gascons ; il les avait soumis imprudemment à la taille des gens de guerre, et s'était montré sourd aux représentations de leurs députés. La Guyenne avait donc été blessée à la fois dans ses libertés et dans ses affections [4]. Le roi ne voulut frapper qu'à coup sûr, il prépara longuement son expédition, et, au printemps de 1453, commença les hostilités. Défaits à Castillon, où Talbot perdit la vie, les Anglais se virent successivement chassés de toutes les places qu'ils occupaient, et la soumission de Bordeaux acheva la réduction de la province. Charles VII ne démantela pas cette ville, comme on lui en donnait le conseil, et se contenta d'y construire deux forts, pour la tenir en respect [5].

Au milieu de ces conflits, on avait vu se dénouer un procès célèbre, entrepris sur une vaine dénonciation, et continué sur des apparences qui, bien qu'elles reposassent en partie sur des réalités, n'auraient pas dû entraîner la condamnation d'un homme placé si haut dans la confiance du roi, et dont les services avaient été aussi signalés [6]. La disgrâce de Jacques Cœur, s'il en fallait croire certains indices, aurait

[1] « Magnanimiter casum adversum ferens, statim de remedio apponendo cogitavit. » Th. Basin, l. V, chap. v.

[2] Th. Basin est ici très-partial pour le duc de Bourgogne et fort inexact. Il ne tarit pas d'éloges sur la sagesse et la clémence de ce prince, qui pourtant taillait sans pitié les pauvres Gantois, et se montrait plein de cruauté à leur égard; il flétrit « l'orgueil » de ces « furieux » qui « osaient » se révolter contre un pouvoir qui attentait aux libertés qu'il avait jurées; enfin il rapporte que le roi, absorbé par les affaires de Guyenne, ne put intervenir dans celles de Gand. (L. V, chap. VIII à XI.)

[3] Exemption d'impôts, commerce de transit, etc. Voy. Th. Basin, l. V, chap. I et IV.

[4] Th. Basin, l. V, chap. IV et V.

[5] *Ibid.*, chap. VII.

[6] Th. Basin condamne énergiquement le procès de Jacques Cœur qui, selon lui, fut l'œuvre de la haine (*conficta ab æmulis potius quam vera*); les témoins auraient été subornés, et Jacques Cœur se serait, à son lit de mort, justifié de toutes les accusations portées contre lui. (L. V, chap. XXIII.)

eu un motif plus excusable, et se serait rattachée au système politique de Charles VII. Le roi aurait frappé en lui l'ami du Dauphin, et, par conséquent, l'allié de ses ennemis. Cette opinion a été adoptée par un historien qui a jeté sur ce temps un regard pénétrant [1]. Jacques Cœur n'aurait pas été le seul des serviteurs de son père que le Dauphin eût cherché à corrompre [2]. Thomas Basin rapporte qu'après la conquête de la Normandie le jeune prince, qui aspirait à la possession de cette province, entreprit de le gagner, ainsi que plusieurs autres personnages, et lui offrit une pension considérable avec une charge de conseiller [3]. La cour de Charles VII était pleine d'espions du Dauphin, et il avait des intelligences avec le duc d'Alençon qui déjà conspirait contre le trône et le duc de Bourgogne auquel sa présence allait bientôt apporter un si puissant avantage. Enfin Charles VII, s'étant saisi (mai 1456) du duc d'Alençon, surpris en flagrant délit de correspondance avec l'Angleterre, songea à châtier ce fils turbulent, dont les menées séditieuses [4] agitaient sans cesse le royaume, et venaient à la traverse de tous ses desseins. Chabannes, envoyé du roi, fut sur le point de saisir Louis, qui, sous le prétexte d'une chasse, s'échappa avec quelques serviteurs, et gagna le territoire bourguignon.

En même temps un acte qui honore, s'il n'excuse pas Charles VII, frappa à la fois les Anglais et le duc de Bourgogne. Ce fut la réhabilitation de Jeanne d'Arc, « condamnation implicite de ceux qui l'avaient brûlée, de celui qui l'avait livrée [5]. » Sans rompre ouvertement avec le duc, le roi gardait de jour en jour moins de ménagements à son égard. Il reprenait ses projets interrompus, armait ses frontières du nord, et par l'alliance d'un prince puissant [6], en guerre avec Philippe, entrait presque dans la voie des hostilités. Le duc, de son côté, avait cherché, sous un faux prétexte de croisade [7], à former une ligue

[1] « A ce moment même (au début des affaires de Gand), le roi fit arrêter Jacques Cœur *qui prêtait de l'argent au Dauphin.* » « L'argent prêté au Dauphin pour troubler le royaume fut peut-être un véritable crime. » (Michelet, *Hist. de France*, t. V, p. 346, 376, 379 et 381.)

[2] « Satagebat milites patris, qui ad ejus ordinaria stipendia militabant, quosque, quacumque arte posset, de servitio patris sui educere. » (L. V, chap. XII,) « Idem filius quos poterat de militibus ducibusque paternis muneribus aut promissis pelliciebat et ad se singulis prope diebus attrahebat. » (*Apologie*, l. I, chap. I.)

[3] Voy. le récit de Th. Basin, dans son *Apologie*, l. I, chap. I (t. III, p. 243).

[4] Voy. à ce sujet Th. Basin, l. V, chap. XII, et Chastelain, dans Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, t. IV, p. 11.

[5] M. Michelet, *Hist. de France*, t. V, p. 385.

[6] Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême.

[7] Thomas Basin adopte pleinement ce projet de croisade, et traite de conseillers perfides ceux qui dénoncèrent à Charles VII les secrets desseins cachés sous ces pieuses apparences. (L. V, chap. XIV. Cf. Kervyn de Lettenhove, *l. c.*, t. IV, p. 8.)

contre la France; il rendait au Dauphin des honneurs blessants pour le roi; on dit même qu'un complot avait été formé pour enlever Charles VII au moment où des ambassadeurs bourguignons lui renouvelaient de mensongères protestations de fidélité et de respect[1]. Philippe le Bon s'attendait à une rupture. Elle fut au moment d'éclater. A l'alliance de la Suisse, du Danemark, de la Savoie et des électeurs de l'empire[2], Charles VII venait d'ajouter celle de Ladislas, roi de Hongrie, alors en lutte avec le duc au sujet du Luxembourg, et ce prince allait devenir son gendre. La Bourgogne se trouvait ainsi enlacée par un réseau d'ennemis, et l'occasion était favorable pour entamer avec elle une guerre ouverte. L'ambassade hongroise était déjà arrivée à Tours pour chercher la jeune princesse quand on apprit que Ladislas venait de mourir à la fleur de l'âge (1457), emportant dans la tombe les projets du roi de France et les espérances du monde chrétien, qui le regardait comme le bouclier de la foi contre le mahométisme[3].

Ce nouveau mécompte ne découragea pas Charles VII. Il n'en poursuivit pas moins sa politique agressive à l'égard du duc. Philippe le Bon, en dépit du traité d'Arras, qui le mettait à l'abri de toute citation personnelle, se vit sommé par un huissier au parlement de venir siéger parmi les juges du duc d'Alençon. Il déclara qu'il y viendrait à la tête de quarante mille hommes. Le roi répondit par la convocation du ban et de l'arrière-ban. Mais l'avantage qu'apportait au duc la présence du Dauphin[4], ses négociations secrètes avec l'Angleterre, retardèrent la déclaration de guerre. Le procès du duc d'Alençon fut ajourné; on dispensa Philippe d'y comparaître et on écarta avec soin toutes les charges qui le concernaient[5].

Une intervention aussi active dans les affaires du dehors ne détournait pas l'attention de Charles VII de ce qui se passait au dedans; il frappa la féodalité dans la personne du duc d'Alençon, dont sa clémence commua la condamnation à mort en une détention perpétuelle; il la frappa encore en dépouillant de ses États le comte Jean V d'Armagnac, fils de celui qui avait déjà senti l'étreinte de ce pouvoir vigou-

[1] Kervyn de Lettenhove, *l. c.*, p. 22.

[2] Th. Basin indique toutes ces alliances (l. V, chap. xv); je le cite pour n'avoir pas à renvoyer aux sources.

[3] « Spes non modica de eo concipi poterat quod ipse... illam cruentam bestiam Turcarum imperatorem de Græciæ et totius Europæ finibus ejecisset. » Th. Basin, *l. c.*

[4] « Le duc, qui s'estoit renforchié au double par la retraite du Dauphin... » (Chastelain, dans Kervyn de Lettenhove, *l. c.*, p. 31.)

[5] Ce procès n'en gardait pas moins une grave signification pour le duc. Chastelain dit à ce propos ces remarquable paroles : « Tendoit le roy a donner fréeur au duc de Bourgogne, lequel il maintenoit à son rebelle, et *se ledit de Bourgogne eust esté attaint coupable aveuque le duc d'Alenchon, il eust mis sus le lit de justice*

reux : ses intrigues, sa révolte, ses mœurs infâmes, un inceste public, méritaient un tel châtiment. A l'égard de la petite noblesse, le roi n'avait pas attendu à la fin de son règne, pour entamer par une action d'autant plus sûre qu'elle était lente et presque invisible[1], ses prérogatives et sa puissance. Il s'occupa de nouveau de l'organisation judiciaire. Une ordonnance capitale, qu'on a appelée[2] *notre premier Code de procédure*, vint combler toutes les lacunes qui restaient encore, avec une autorité et une vigueur qui montraient l'ascendant de plus en plus irrésistible de la royauté[3]. La rédaction des coutumes, prescrite par cette ordonnance, commença sous le règne de Charles VII[4]. En matière de finances, des réformes non moins importantes furent décrétées, telles que l'égale répartition des impôts et l'établissement d'un cadastre[5]; mais la mort du roi les laissa à l'état de projet. Bien des siècles devaient s'écouler encore avant que ces prescriptions salutaires reçussent leur application. D'autre part, la chambre des comptes fut soumise à un règlement qu'elle conserva jusqu'en 1790[6]. Enfin l'Université, dont les empiétements avaient été réprimés dès 1446[7], et qui avait perdu son double privilége d'impôt et de juridiction, subit une réforme à laquelle prirent part, à côté du légat du saint-siége, des commissaires royaux.

C'est en vain que Charles VII s'efforçait de ramener près de lui le Dauphin. Le froid égoïsme de Louis restait sourd à toutes les sollicitations paternelles, et son inflexibilité ne cédait que devant l'appréhension de se voir préférer son frère cadet pour la succession au trône[8]. Ce fut là le motif de rapprochements peu sincères d'ailleurs, car le dauphin ne cessait d'entretenir des intelligences avec les ennemis du roi. Le duc de Bourgogne n'avait garde de l'encourager à la déférence et à la soumission; leur politique comme leurs intérêts étaient les mêmes. Philippe avait des soldats en Angleterre : il soutenait le parti d'York contre celui de Lancastre, auquel Charles VII était favorable. Charles VII, en effet, s'était récemment rapproché de Henri VI, et tout indique qu'il

pour en faire condempnation comme de l'aultre.» (Dans Kervyn de Lettenhove, *l. c.*)

[1] M. Dansin, *l. c.*, p. 143.

[2] Henrion de Pansey, *de l'Autorité judiciaire*, chap. XXXI, sect. VII (4e édit., p. 158, note). — Ordonn. d'avril 1454, t. XIV, p. 284.

[3] « Ce n'est plus la prescription timide d'un chef qui semble implorer l'adhésion, c'est la fermeté de parole, c'est l'injonction d'un maître qui connaît sa force et qui veut être obéi. » (M. Dansin, *l. c.*, p. 70.)

[4] La rédaction des coutumes de Bourgogne fut approuvée en 1459.

[5] Ordonn. du 30 avril 1460, t. XIV, p. 484.

[6] Ordonn. du 23 décembre 1454. *Ibid.*, p. 342.

[7] *Ordonn.*, t. XIII, p. 457.

[8] Th. Basin, *Hist. de Louis XI*, l. I, chap. XI. — Kervyn de Lettenhove, *l. c.*, p 33.

voulait l'attirer à une alliance pour reprendre, avec son concours, ses plans belliqueux contre la Bourgogne. La diversion de Sandwich, tentée en 1457, la libre entrée de la Normandie accordée aux sujets de Henri VI munis de son autorisation, les négociations fréquentes avec Marguerite d'Anjou [1], révèlent cette pensée [2]. Une alliance avec l'Aragon [3] et les Liégeois [4] fortifiait encore Charles VII, et les navires de Castille [5], après avoir fait leur office en Angleterre contre les York, auraient bien pu se joindre à la flotte de Henri VI et prêter un utile appui à l'armée rassemblée sur les frontières de Bourgogne. Que devenait Philippe le Bon si un tel plan s'effectuait et si Henri VI, vainqueur des York, apportait à la France le concours reconnaissant de sa puissance? Il avait beau se faire un bouclier du Dauphin et le garder comme un gage de paix et de sécurité [6], il eût été fort en peine de résister à une attaque aussi solidement combinée et d'échapper à un péril aussi pressant [7].

L'événement tourna encore une fois contre la France. Henri VI succomba sans retour à Towton et Charles VII apprit que, dans les rangs de l'armée qui décida de la ruine de ses desseins, avait paru l'étendard du Dauphin porté par l'un de ses écuyers, le seigneur de la Barde [8]. Ce n'était donc pas seulement le duc de Bourgogne qui soutenait ses ennemis, c'était son propre fils!

Plus affecté qu'indigné de cette conduite, en proie à un abattement qui perce dans un touchant discours à un envoyé du Dauphin, où la

[1] Voy. les chroniques du temps pour Sandwich; pour les négociations, le *Mémoire* présenté le 6 avril 1461 par le comte de Foix à Louis XI, dans Duclos, t. IV, p. 242 et suiv., et pour le reste Th. Basin, l. V, chap. XVI et XIX.

[2] Bien que le comte de Foix jure à Louis XI, dans le *Mémoire* cité « que jour de sa vie il ne seut qu'il y ait eu autres trêves, paix ne alliances entre le roi et le roi Henry et la royne d'Angleterre que ce que dessus est dit, » Th. Basin me paraît plus digne de croyance, et d'ailleurs des négociations dont parle Gaston de Foix ressort une alliance implicite.

[3] Voy. une note de M. Quicherat dans Th. Basin, t. II, p. 55, d'après Çurita, *Anales de la Corona de Aragon*.

[4] Th. Basin, l. V, chap. XV.

[5] « Ut autem armatam validam rex ad auxilium Henrici ejusdem mittere posset, ex Hispania octo jam vel decem naves onerarias maximas in ostium Sequanæ adduci fecerat. » (*Ibid.*, chap. XIX.)

[6] « Velut quoddam pacis suæ pignus et securitatis de rege. » (L. V, chap. XIX.)

[7] « Nam si, permittente Deo, æque ut duobus prioribus prœliis, etiam in tertio, Henrico et suis fautoribus fortuna secundasset, suisque exstinctis hostibus, regni integris viribus potitus fuisset, non dubium quin Burgundiæ domus in discrimen maximum periculosissimumque deducta fuisset, duorum potentissimorum regnorum Franciæ et Angliæ, suorumque tot fœderatorum atque auxiliatorum aggredienda armis, ac viribus totis expugnata. » (L. V, chap. XVII.)

[8] Th. Basin, l. V, chap. XVII, et *Hist. de Louis XI*, l. III, chap. III.

colère du roi s'efface devant la douleur du père [1]; découragé par un revers qu'il venait d'éprouver devant Gênes [2], Charles VII s'efforçait pourtant de poursuivre l'abaissement du duc de Bourgogne, d'amener un rapprochement de la part de son fils et de venger l'échec de Gênes, quand la mort l'emporta prématurément, et il laissa inachevés les grands desseins qui avaient occupé les dernières années de son règne. Des soupçons de poison se mêlèrent à cette fin et le nom du Dauphin n'y fut point étranger [3]. L'attitude de Louis XI en présence du deuil général semble les autoriser [4], sans qu'on consente pourtant à admettre un tel degré de perversité. L'histoire a assez de flétrissures à infliger à ce roi sans y ajouter une accusation de parricide.

VIII

Charles VII laissait à son successeur « dans un état florissant ce même royaume qu'il avait trouvé épuisé, affaibli, presque désert, décimé par les guerres étrangères et intestines, par d'incessantes levées d'hommes et écrasé par de lourds impôts [5]. » Ce roi d'apparence chétive [6], dont l'indolence et la faiblesse sont devenues proverbiales, avait pourtant fait faire à la France un pas décisif dans la voie tracée par ses prédécesseurs. Il avait glorieusement achevé une guerre qui remontait à Philippe de Valois et conquis des provinces anglaises depuis Louis le Jeune. Aucune des réformes indiquées par la sagesse des Capétiens n'avait été négligée par ce pouvoir d'autant plus jaloux de ses prérogatives qu'il avait été longtemps contraint de les abandonner. La féodalité, tant au sommet qu'à la base, après l'ordonnance de 1439 et les vigoureuses répressions de l'insubordination ou des trahisons des grands, était bien près de sa ruine. Toutes les branches du gouvernement avaient été l'objet de sages innovations : l'armée avait été organisée, la justice renouvelée, le commerce et l'industrie relevés; pour les finances, des principes qu'on ne renierait pas de nos jours avaient été proclamés. Dans cette totale reconstruction de

[1] Réponse à Jean Wast (et non Houaste, comme l'imprime Duclos), seigneur de Montespedon, et à Levrault, envoyé du Dauphin. (Duclos, t. IV, p. 219.)

[2] Voy. Th. Basin, l. V, chap. xx.

[3] Th. Basin, l. V, chap. xxi.

[4] *Ibid.*, et *Hist. de Louis XI*, l. I, chap. ii.

[5] Th. Basin, *Hist. de Louis XI*, l. VII, chap. xvii.

[6] « Fuit autem ipse Carolus rex statura mediocri et bona facie, satis venusta, æquis humeris, sed cruribus ac tibiis justo exilior atque subtilior. » (*Hist. de Charles VII*, l. V, chap. xxii.)

l'édifice monarchique, une sage modération fut gardée : la royauté, qui pouvait abuser d'une autorité illimitée, sut elle-même s'imposer de justes bornes. Parvenu à un degré de puissance incontestable et à une popularité méritée, Charles VII avait étendu son sceptre au dehors et, par des transactions aussi nombreuses qu'importantes, constitué pour l'Europe un nouvel ordre de choses[1]. Son influence avait opéré une réconciliation entre le pape Nicolas V et les débris du concile de Bâle groupés autour de l'antipape Félix V. Sa diplomatie avait noué des alliances et entretenu des rapports avec toutes les puissances considérables de l'Europe et jusqu'en Orient. Comme alliée ou comme arbitre la royauté avait été l'objet de l'empressement de tous les souverains européens.

Qu'on compare cet imposant ensemble de faits au rôle vain et inutile qui a été fait à Charles VII, et l'on reconnaîtra que le cadre ne saurait convenir au portrait et qu'il faut renoncer à cette triste et insignifiante figure qui n'est qu'une duperie ou un mensonge. Sans absoudre Charles VII de son ingratitude envers Jeanne d'Arc et Jacques Cœur[2], sans le justifier entièrement du reproche d'indifférence pour les affaires de l'Etat, du moins pour une partie de son règne, sans excuser ses mœurs[3] et cette coupable liaison, moins longue qu'on ne l'a dit souvent[4], mais toujours trop prolongée, sans méconnaître enfin le fond d'envie et de « muableté[5] » qu'il pouvait y avoir dans son caractère, on lui accordera un sens droit, un sentiment profond des devoirs de sa couronne et des intérêts de son peuple, une habile perspicacité à reconnaître les talents et les aptitudes, une intervention active et éclairée apportée aux affaires pendant les vingt dernières années de son règne, un soin vigilant pour le repos et le bien-être des

[1] M. de Flassan, *Hist. de la diplomatie française*, t. I, p. 206.

[2] Il y aurait pourtant quelque chose à dire sur ces deux points que nous ne pouvons toucher ici. (Voir ci-dessus un mot sur Jacques Cœur.) Quant à Jeanne d'Arc, le silence de Th. Basin relativement à la conduite de Charles VII à son égard nous paraît digne de remarque. Il est évident que, si Basin avait cru le roi coupable d'un lâche abandon, il l'aurait flétri comme il a flétri la condamnation de Jacques Cœur et les mœurs privées du roi. Il faut donc qu'aux yeux des contemporains Charles VII n'ait point été coupable du crime que lui reprochent les auteurs modernes.

[3] « Habuit in deliciis unam præcipuam satis formosam mulierculam, quam vulgo *pulchram Agnetem* appellabant : nec eam quippe solam, nec ipsa eum solum, sed cum ipsa etiam satis copiosum gregem mulierculanum omni vanitatis generi deditarum. » Th. Basin, l. V, chap. XXII.

[4] C'est ce que prouvent deux passages de Th. Basin, corroborés par de nombreux témoignages contemporains : « *Tempore treugarum* quæ inter ipsum et Anglicos cucurrerunt (1444), habuit, etc., » comme ci-dessus. — « Ipsa autem... *in flore juventutis*... vitam finivit. » (*L. c.*)

[5] Chastelain, dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1re série, t. IV, p. 76.

classes inférieures, un amour sincère de la justice et une attention scrupuleuse à pourvoir les offices d'hommes consciencieux et capables, un désir parfois immodéré de récompenser les services rendus, une inviolable fidélité à observer la moindre de ses promesses, une dignité grave jointe à une affabilité pleine de charmes, une sage tempérance, une prudence qui ne laissait rien au hasard, de la fermeté et de l'énergie dans les circonstances où il fallait en montrer, une suite dans les desseins qui lui assura le succès quand la fortune ne conspira pas contre lui, de la bravoure à l'occasion, quoiqu'il n'eût point la passion des armes[1], une clémence égale à son humanité, en tout une modération qui lui mérita l'amour de ses sujets, l'estime de ses alliés et de ses ennemis mêmes[2].

Si ces traits ne constituent pas la grandeur, s'ils ne conduisent pas à la gloire, ils n'en doivent pas moins faire à Charles VII une place honorable dans l'histoire, et l'on peut dire de lui, avec plus de justesse, ce que Duclos disait de son successeur : « Tout mis en balance, c'était un roi. »

G. du Fresne de Beaucourt.

[1] « N'avoit point chier la guerre, s'il s'en eust peu passer. » *Mém. de Pierre de Fenin*, éd. de mademoiselle Dupont, p. 195.

[2] Th. Basin, *Hist. de Charles VII*, l. III, chap. I, XIII et XV; l. IV, chap. XXII; l. V, chap. XXII, XXIV et XXV; *Hist. de Louis XI*, l. I, chap. I et XIV; l. VII, chap. XVI. — Cf. avec les contemporains, et surtout Chastelain, *l. c.*, p. 76-78.

SOUVENIRS D'ORIENT

LA DOBROUTCHA

DEUXIÈME PARTIE [1]

IV

LES STEPPES ET LES VILLAGES TATARS. — LES FOSSÉS DE TRAJAN

De grands foins à la couleur dorée couvraient, lors de notre première excursion (12 juillet), le terrain légèrement ondulé qui sépare les rives de la mer Noire de celles du Danube. La chaleur était accablante, et rien ne venait dans le paysage reposer l'œil fatigué par une éblouissante lumière. Les *tumuli*, dont quelques-uns étaient surmontés de signaux géodésiques, placés par des officiers autrichiens, perçaient seuls çà et là l'horizon. Le silence n'était troublé que par le chant plaintif de l'alouette, le cri de rappel de la perdrix et le claquement du bec de la cigogne, dont on voyait souvent apparaître au-dessus des grandes herbes la tête grave et vénérée; de temps en temps un oiseau s'élevait, un aigle ou un épervier fondait comme une flèche sur la terre, et les mouvements précipités des épis et des foins indiquaient la frayeur de la partie la plus faible de la population des steppes. L'impression que fait à l'âme la première vue de ces plaines désertes rappelle au voyageur le spectacle des vastes solitudes de l'Océan; mais le bruit de la manœuvre, le mouvement du pont, sont en mer de continuelles sources de distraction; rien n'anime la majestueuse monotonie des steppes que les cris des animaux sauvages et le lointain gémissement du vent.

Les steppes ont dû produire autrefois beaucoup de céréales, car on voit partout les traces d'anciennes cultures dont les produits se ressèment sur place tous les ans. La Dobroutcha n'est donc actuellemeut

[1] Voir le *Correspondant* du 25 octobre 1858.

qu'une immense prairie de soixante kilomètres de largeur sur plus de cent vingt de longueur; les habitants ne fauchent que ce dont ils ont besoin pour la consommation des bestiaux ; le reste des foins se dessèche sur place, et vers le commencement d'août commencent à éclater d'immenses incendies, qui ne s'arrêtent que faute d'aliment. Un mois après notre arrivée dans la Dobroutcha, un soir que nous campions à Kara-keuï, petit village tatar de l'intérieur, tout l'horizon du côté de l'orient s'illumina, et une fumée épaisse et noire s'éleva des rives enflammées du lac Kara-Sou. Rien ne saurait donner l'idée de ces incendies, que la foudre, une étincelle de tchibouk, un feu de bivac, allument un jour, et qui durent des mois en s'étendant sur plus de quarante lieues carrées. Nous avons vu ainsi le feu allumé au commencement du mois d'août sur les rives du Danube, arriver un mois après sur les falaises de Kustendjé, brûlant tout sur son chemin. L'intendance française perdit un jour ainsi trois cents meules de foin préparées dans les steppes. L'aspect du pays change presque complétement après l'incendie : le feu découvre alors les pierres tumulaires, les ruines au niveau du sol, les squelettes d'animaux, dont la terre est couverte en certains endroits, et trace mille chemins fantastiques selon que le vent a poussé la flamme dans telle ou telle direction. Mais la végétation ne tarde pas à se réveiller, et le tapis qui couvre la terre passe par toutes les nuances possibles, depuis le noir le plus foncé jusqu'au vert le plus tendre.

On voit souvent au milieu des steppes des empreintes de pas et de roues se croiser dans tous les sens. Chacun à sa guise y trace sa voie; c'est là une difficulté de tous les instants pour le voyageur qui, trop confiant dans le souvenir d'une première excursion, croit pouvoir se passer de guide dans une direction qu'il a déjà suivie. Plusieurs d'entre nous s'égarèrent ainsi entre Rassova et Kustendjé. Les relations entre les petits centres de population sont presque nulles. Aussi n'y a-t-il point de véritables routes qui traversent le pays; l'absence ou l'irrégularité des voies de communication dans l'intérieur de la Turquie rappelèrent à notre armée les difficultés sans nombre dont se hérissait à chaque pas pour elle le sol de l'Algérie. Le sultan Mahmoud lui-même, lorsqu'il se rendit sur les rives du Danube, dut se diriger à travers champs, de Constantinople à Silistrie, et la trace de son passage serait complétement perdue si la tradition et quelques pierres commémoratives éparses et en partie renversées n'en conservaient un semblant de souvenir. Il est facile de s'imaginer quelles conséquences déplorables entraîne pour la Turquie un pareil état de choses et toute l'urgence qu'il y a pour elle de le faire cesser. L'ancien chemin de Rassova ou du haut Danube n'était qu'une trace d'*arabas* au moment de notre arrivée.

Le village turc d'Hassandchia, sur lequel se dirige la route française en quittant Kustendjé, fut le premier lieu habité que nous rencontrâmes dans les steppes. Placé à quatorze kilomètres environ de la mer, ce village n'est formé que de quelques misérables cabanes en bois recouvertes de roseaux. Quelques-unes même sont en partie creusées dans la terre. Nous étions bien heureux de trouver là un peu de fraîcheur, quand la chaleur du milieu du jour était insupportable; il nous est arrivé de voir les margelles des puits et le sol qui les entoure complétement couverts d'oiseaux de toute espèce, haletants, mourants de soif; ces malheureux animaux se laissaient presque écraser sous les pieds des chevaux et des bœufs pour se disputer les quelques gouttes d'eau qui s'échappaient des abreuvoirs. Les nuits de la Dobroutcha sont par compensation extrêmement fraîches et humides; la rosée est tellement abondante le matin, qu'on serait tenté de croire qu'il a plu durant la nuit.

Nous fûmes reçus à Assandchia par un vieux Turc qui nous offrit l'hospitalité dans son *bordeitz*[1], et nous apporta du lait, des œufs et des *carpous* (pastèques) pendant que nos soldats préparaient notre modeste déjeuner. Nous allâmes chercher notre dîner dans les trous d'un vieux mur que nous cachait complétement une forêt de grandes angéliques et de chardons. Nous fûmes attirés vers ce lieu par le bruit incroyable que faisaient une nuée de merles roses qui l'avaient choisi pour demeure. En moins d'une demi-heure nous eûmes pris à la main quatre-vingt ou cent merles, dont notre excellent cuisinier Tott sut nous faire le soir, au village de Mourfatlar, le plus délicieux *pilaf* du monde. Il nous arrivait souvent ainsi de demander à notre adresse le menu de nos repas. Nous ne voyagions jamais sans notre fusil, et nous faisions halte au milieu de nos excursions pour saluer au passage les compagnies de perdreaux et les lièvres que nous rencontrions. Le gibier est extrêmement abondant dans les steppes, et la prodigieuse quantité de lièvres, de perdrix, de grandes et petites outardes qu'on y rencontre, fournit une proie facile aux loups, aux renards, aux aigles et aux oiseaux carnassiers de toute espèce, que ne dérange jamais le chasseur. C'est surtout dans les fossés de Trajan qu'on trouve le plus de gibier; il vient y chercher sous les broussailles un peu d'ombre et de fraîcheur.

A six kilomètres d'Hassandchia, nous trouvâmes le petit village tatar d'Omourdcha, que le tracé de la route laisse un peu sur la gauche, puis les ruines du vieux Mourfatlar (à vingt et un kilomètres), et enfin Kara-Keuï (village noir), que la route française traverse, laissant le nouveau Mourfatlar à trois kilomètres sur la gauche. C'était par

[1] Hutte souterraine.

ce dernier point que passait le chemin de Rassova le plus fréquenté du pays. Quand nous vînmes à Mourfatlar pour la première fois (12 juillet 1855), le jour était sur son déclin; autour de pauvres huttes, dont chacune portait un nid de cigogne, des bœufs et des chevaux paissaient en liberté ou se rapprochaient des puits, autour desquels la population tatare se réunit encore le soir, comme aux temps bibliques, pour abreuver ses troupeaux.

Les Tatars sont essentiellement pasteurs et nomades. Ils paraissent pourtant s'être fixés sur quelques points de la Dobroutcha, car on y compte neuf villages tatars sous la juridiction d'un kan, résidant à Alacapo. Tous ces villages sont formés de huttes ou de petites maisons hautes de deux ou trois mètres, et construites en clayonnage recouvert de bouse de vache. Les toitures sont généralement en roseaux ou en terre, rarement en tuiles creuses, que l'on ne trouve guère qu'à Toultcha. Les ruines grecques, romaines ou gênoises, ont fourni presque seules des pierres aux constructions dans lesquelles on en remarque. Le sol de ces villages est couvert des excréments des bestiaux, qu'on laisse s'accumuler jusqu'à ce que leur épaisseur et leur densité permettent de les découper en briques carrées qu'on fait sécher au soleil. Ces briques servent ensuite de matériaux de construction et de matières combustibles. On ne trouve à brûler que des chardons dans les steppes. Les familles tatares s'éloignent souvent de leurs villages, et quelquefois pendant longtemps, pour aller chercher ailleurs des moyens d'existence qu'elles ne savent pas tirer de leurs steppes. C'est ce qui a pu faire considérer ces populations comme nomades. Mais les mêmes familles reviennent ordinairement au bout d'un temps plus ou moins long dans leurs villages. Les habitations sont ordinairement entourées de champs de melons et de pastèques, de millet et de maïs, dont les indigènes se nourrissent presque exclusivement.

Les Tatars ne sont pourtant pas agriculteurs; ils le sont bien moins que les Bulgares, que l'intendance française put à peine employer comme terrassiers et comme faneurs; mais les *arabas* bulgares et tatars nous rendirent de très-grands services. Ce sont des voitures à claire-voie, dans la construction desquelles n'entre pas un morceau de fer; tout est chevillé en bois. Ces véhicules sont traînés par des bœufs, quelquefois par des buffles. Au moment de son arrivée dans la Dobroutcha, le 1er juin 1855, M. Blondeau ne put pas trouver plus de cinquante arabas attelés dans tout le district de Kustendjé; il y en avait environ mille le 1er janvier 1856. Le chiffre normal devait être d'au moins deux mille avant l'invasion. Les Tatars ont, comme tous les peuples de la famille mogole, des instincts belliqueux, le génie de la destruction; ils n'ont point de littérature,

d'histoire, point de culture des arts, au moins rien qui mérite ce nom, et les Turcs ne cessent pas de les accuser de brigandages. Mais nous n'eûmes jamais à nous plaindre d'eux, quoique nous eussions l'habitude de traverser la Dobroutcha sans escorte. Les bachi-bouzouks (*têtes folles*, *sans frein*) semblent y avoir seuls le monopole du brigandage et du crime. Ce sont des troupes volontaires, sans solde, qui doivent en temps de guerre se payer sur l'ennemi, et qui en temps de paix pillent pour vivre les malheureux habitants du pays qu'ils infestent.

Les Tatars paraissent être d'une nature plus expansive, plus passionnée que les Turcs. Ils me témoignaient leur reconnaissance, pour les petits services médicaux que je leur rendais, en termes plus expressifs. Mais ils paraissent être d'une grande indifférence religieuse, quoiqu'ils professent l'islamisme comme les Turcs. Nous n'avons vu ni mosquées ni prêtres dans les villages tatars. Leur grande misère en serait-elle la cause? Nous fûmes toujours pour les Tatars un objet de curiosité générale, il me semble voir encore toutes ces niaises figures mogoles, rangées en cercle autour de nous, au moment de nos repas dans les steppes; aucun de nos mouvements ne pouvait échapper à leur attention naïve.

Les Tatars de Kara-Keuï semblèrent d'abord se méfier de nous; mais, quand ils nous eurent vus plus souvent, et que surtout ils eurent examiné nos armes, ils nous reçurent très-cordialement; ils nous apportaient sans difficulté des poules, des œufs et du lait. La population féminine resta toujours plus sauvage; elle s'enfuyait à toutes jambes quand nous nous approchions. La première fois que nous vînmes à Kara-Keuï, nous nous dirigeâmes d'abord vers le puits. Toutes les femmes qui étaient occupées à puiser de l'eau s'enfuirent à notre aspect. Mais l'une d'elles, une négresse moins timide que les autres, eut le temps d'enlever et la corde et le sceau. Nous mourions de soif, et nous nous promîmes bien de ne jamais voyager à l'avenir sans un *talabalic* (attirail de voyage) complet. On ne trouve pas dans les steppes à remplacer un ustensile oublié ou perdu.

J'ai toujours eu d'ailleurs une grande affection pour les Tatars de Kara-Keuï. Ils me reconnaissaient partout où ils me rencontraient, et c'était toujours pour l'*Hakim-bachi* force *salamaleks* et serrements de main. L'un d'eux poussa même un jour la confiance jusqu'à m'introduire dans son harem, me demandant une consultation pour une jeune femme chlorotique, que je supposai être la sienne. La malade ne me montra son visage que par parties. Pendant que j'examinais un de ses yeux, elle me cachait l'autre, et, tout en me montrant sa langue, elle couvrait son nez. Je fus frappé de la propreté et de l'ordre qui régnaient dans l'ameublement de cet appartement tatar. Il n'avait

rien de misérable, et je ne fus pas peu étonné d'y voir un lit à l'européenne et un rayon de livres. J'avais la pensée d'examiner ces derniers, lorsque quelques détails médicaux que je demandai à la plus vieille des femmes amenèrent une espèce de petite discussion entre nous, et, tout en expliquant la convenance de ma demande au moyen des fleurs de rhétorique turque de notre *terdjiman-bachi* (interprète en chef), M. Katzaki, je perdis de vue la bibliothèque tatare.

Un plateau élevé, que traverse la route, s'étend sur une longueur de plus de seize kilomètres, entre Kara-Keuï et la vallée d'Ivrenetz. Un puits creusé au milieu du plateau, à une grande profondeur, nous a montré une couche de terre propre à la végétation, d'une épaisseur de près de trente mètres. La profondeur de ce puits a exigé, selon la coutume du pays, l'établissement d'un engin permanent, consistant en une sorte de bobine verticale et mobile, autour de laquelle s'enroule une corde. Pour puiser de l'eau, le voyageur est obligé d'atteler son cheval à cette machine en plein vent. Les puits moins profonds ne sont munis dans les steppes que d'une poutre oscillant sur un pivot comme dans nos villages de Champagne. Une grosse pierre attachée à l'une des extrémités fait contre-poids; à l'autre extrémité est suspendu un seau au bout d'une longue tige sarmenteuse. Un tronc d'arbre creusé pour recevoir l'eau et qui sert d'abreuvoir pour les bestiaux complète toute l'installation. Les puits sont généralement nombreux dans chaque village; mais l'eau n'en est pas toujours également bonne. A Kara-Keuï, où il y en a sept, un seul fournit de l'eau buvable, et encore est-elle souvent troublée par l'agitation des seaux. L'eau en est délicieuse, tandis que, à quelques mètres de là, les autres puits ne fournissent qu'une eau saumâtre détestable. On rencontre souvent dans les steppes et sur les emplacements des villages ruinés bon nombre de puits isolés, que le défaut de margelle pourrait rendre dangereux pour les marches de nuit. La profondeur de ces puits est très-variable, et dépend, comme partout, de la hauteur des lieux et du niveau des nappes d'eau qui les alimentent.

Les steppes conservent sur les plateaux leur caractère de monotone grandeur. Quelques échappées de vue du lac Kara-Sou montrent de temps en temps des nuées d'oiseaux aquatiques qui jettent leurs reflets blancs sur les eaux noires du lac[1]. Les steppes proprement dites cessent avec les plateaux, séparés de Rassova par les deux profondes vallées d'Ivrenetz ou d'Iéni-Keuï et de Kara-Manché que traverse la route.

Il ne me reste plus, pour achever la description des steppes, qu'à

[1] *Kara-Sou* en turc, et *Tchernaïa-Voda* en slave, signifient *eaux noires*.

parler du triple retranchement antique nommé improprement mur de Trajan, que de nombreuses explorations nous ont permis d'étudier le soir dans toutes ses parties; je ne le décrirai pourtant ici que d'une manière rapide, laissant à mes anciens compagnons de voyage d'en faire eux-mêmes la description technique et complète.

Les retranchements[1], dits de Trajan, sont au nombre de trois : *le grand fossé, le fossé de pierre et le petit fossé.* Ils traversent la Dobroutcha dans sa partie la plus étroite. Ils se croisent à quatre kilomètres de Kustendjé pour se séparer ensuite et se diriger à peu près parallèlement vers le Danube sans s'écarter entre eux de plus de dix kilomètres. Leur tracé est très-irrégulier; tantôt il contourne les ravins et tantôt il les traverse hardiment. Le plus grand retranchement, formé d'un épaulement en terre, précédé d'un fossé large et profond, mesure en certains points dix mètres d'élévation, du fond du fossé au sommet de l'épaulement. Le profil de l'ouvrage est encore très-bien conservé. On observe de loin en loin des interruptions aux points où les chemins franchissent le fossé. Le grand fossé est le seul dont le système soit complet, et auquel soit accolée une série de camps retranchés en terre. Le premier de ces camps, adossé au sud du fossé et à son origine même sur la falaise danubienne, a deux cents mètres de largeur et quatre cents de longueur. A quatre kilomètres du Danube, le grand fossé donne naissance au petit fossé et se sépare de celui-ci pour tracer une courbe vers le nord; nous avons vu, à partir de cette bifurcation le long du grand fossé, cinq ou six camps plus petits, de cent mètres carrés, de formes très-régulières et distants entre eux de mille pas environ. Ils sont entourés de fossés distincts du grand fossé lui-même. La terre réglée à l'intérieur s'élève à environ un mètre et demi du sol. L'ensemble du fossé et du parapet est de huit à dix mètres de largeur. Ces camps sont toujours accompagnés de petites redoutes, de trente mètres sur soixante. Le grand fossé longe le lac Kara-Sou, dont il ne s'écarte jamais beaucoup. Il suit tous les accidents de terrain, et descend enfin, aux environs de Bourlac, dans la vallée submersible des lacs, qu'il traverse et où il présente un nombre très-considérable d'interruptions, probablement destinées à laisser un libre passage aux eaux. Il regagne bientôt la ligne des plateaux, et ne la quitte plus jusqu'à la mer, où il se termine à deux kilomètres au sud de Kustendjé. C'est sur ce plateau seulement que nous retrouvâmes une nouvelle série de sept camps retranchés, d'une longueur de quatre cents mètres sur une largeur de deux cents, et à deux kilomètres de

[1] *Voy.* la carte topographique de l'isthme de Dobroutcha, publiée par le ministère des travaux publics en 1857.

distance les uns des autres. Il est à remarquer que ces camps carrés ne s'observent que sur les plateaux, et qu'on ne les retrouve plus dans les vallées et partout où le terrain est très-accidenté.

Le second fossé a été nommé *fossé de pierres*, à cause des débris de maçonnerie et des restes de pierres de taille qui sont encore visibles sur tout son parcours. La construction de ce mur paraît avoir été interrompue dès l'origine des travaux. Près de Kustendjé, on voit encore des fondations et des assises en pierres de taille. Nulle part ce mur, dont l'épaisseur était de deux mètres, ne dépasse le niveau des herbes. On peut suivre partout la continuité de l'ouvrage sur toute l'étendue du retranchement. Ce fossé commence sur le Danube, à quatre ou cinq kilomètres du grand fossé, et vient à travers de nombreux ravins gagner les bords du lac Kara-Sou, et plonger même dans l'un de ses golfes. Le fossé de pierres rencontre sur les bords du lac le grand fossé, et lui reste parallèle, mais toujours externe, jusqu'aux environs des ruines de Bourlac, où il croise le grand fossé pour continuer à suivre la vallée des lacs jusqu'aux environs d'Hassandchia. On le voit en ce point remonter sur le plateau, s'infléchir vers le nord pour revenir suivre le grand fossé et se terminer à la mer au même point que lui, laissant encore Kustendjé en dehors des lignes défensives. Deux camps retranchés munis de parapets, sur lesquels on remarque des débris de maçonneries, viennent s'appuyer contre le fossé de pierres. L'un est flanqué de petites enceintes en terre, en forme de tours, distantes de quarante mètres les unes des autres et que le fossé contourne; l'autre est placé sur le bord même de la falaise. Nous n'avons vu aucun autre camp retranché rectangulaire sur tout le parcours de ce fossé. Un camp circulaire est placé dans l'angle d'union des deux fossés, sur les rives du lac. A sept ou huit kilomètres de ce point, un autre camp circulaire, qui paraît avoir eu un couronnement en pierre, devait commander un gué de Kara-Sou. Deux autres camps circulaires sont placés sur les deux contre-forts qui resserrent la vallée des lacs en face d'Alacapo, et paraissent avoir des rapports d'origine avec le fossé de pierres, si l'on en juge par les fragments de maçonnerie qui sont semés sur la crête de leurs fossés.

Le troisième fossé ou *petit fossé* naît, comme je l'ai déjà dit, du grand fossé sur le plateau d'Ieni-Keuï, à quatre kilomètres du Danube. C'est le seul qui suive constamment la ligne des plateaux, qu'il ne quitte qu'un instant pour traverser une vallée secondaire. Il est du reste très-peu profond et souvent difficile à distinguer sous les foins. Après s'être éloigné de près de sept kilomètres des deux autres, il vient les croiser à deux kilomètres et demi de la mer et à quatre kilomètres de Kustendjé, pour se terminer ensuite à l'enceinte de cette ville, par une ligne de *tumuli* et par le chemin cou-

vert dont j'ai déjà parlé. Une remarque importante à faire dans l'étude du petit fossé, c'est que l'épaulement est toujours placé au nord du fossé, qui semblerait avoir été destiné à arrêter des ennemis venant du midi. M. Blondeau, ancien officier du génie, très-compétent en pareille matière, rattache ce fossé au système du fossé de pierres, et le croit en effet destiné à couvrir ce dernier contre une attaque possible d'ennemis, qui auraient remonté le Danube pour venir prendre par derrière les défenseurs du retranchement. Le grand fossé formerait, avec ses camps retranchés, un système défensif antérieur à celui du fossé de pierres. Seul il aurait été achevé; le fossé de pierres, le petit fossé et les camps circulaires auraient formé un système défensif un peu postérieur au premier, mais que les Barbares, comme nous allons le voir bientôt, n'ont pas donné le temps de terminer. On pourrait jusqu'à un certain point comparer le mur de Trajan au grand retranchement romain que l'on voit encore au nord de l'Angleterre, entre la Tyne et la Solway, et dont il existe une excellente description anglaise (*The Roman wall*, by Rev. John Collingwood Bruce. London, 1841, in-8°). Au premier abord de très-grandes analogies de construction semblent exister entre ces deux ouvrages militaires. On trouve dans le retranchement anglais le *vallum* (grand fossé), le *murus* (fossé de pierres) et un petit fossé à épaulement intérieur, semblable au petit fossé du triple retranchement de Trajan, que l'on pourrait alors considérer comme un immense camp retranché, dont la mer Noire et le Danube auraient formé les côtés. Mais l'analogie est loin d'être complète; car il faudrait alors admettre que les trois fossés de la Dobroutcha appartiennent au même système défensif et ont été creusés en même temps; or le fossé de pierres et le grand fossé ne conservent pas dans toute leur étendue les mêmes rapports et le même profil. Nous avons vu qu'à l'extrémité des lacs Kara-Sou le fossé de pierres, qui de ce point à Kustendjé est interne, devient externe au grand fossé jusqu'au Danube. Ce croisement est très-difficile à expliquer en admettant la simultanéité des tracés, et se conçoit bien, au contraire, par l'établissement successif de deux systèmes défensifs, indépendants probablement l'un de l'autre, mais de dates très-rapprochées d'ailleurs. Ammien Marcellin, le seul de tous les historiens anciens qui nous parle de ce travail, ne donne aucun détail sur la construction même de ce triple retranchement, et laisse libre d'admettre l'une ou l'autre des deux opinions dont j'ai parlé. La description qui précède suffit pour démontrer que ces fossés n'ont aucun des caractères d'un rempart définitif, ou du moins que le temps a manqué pour en faire une véritable muraille; leur existence eût été d'ailleurs difficile à expliquer, sur une ligne qui n'a jamais été la limite de l'empire, sans une circonstance historique

particulière, que va nous faire connaître le récit suivant d'Ammien Marcellin.

A la fin de l'été de l'année 376, les Visigoths de Fritigern, que l'imprudence de l'empereur Valens avait laissés pénétrer au cœur de l'empire, venaient de battre les Romains sous les murs de Martianapolis (actuellement *Pravadi*); les Barbares n'avaient pas pu prendre cette ville, et s'étaient retirés au milieu des steppes qui bordent la plus méridionale des bouches du Danube; le nom de *ad salices*, dont l'itinéraire d'Antonin (p. 227, édit. de Wesseling) marque la position à soixante milles au nord de Tomi, indique la nature marécageuse des terrains qu'ils occupaient. Ce devait être au nord et aux environs de Kara-Herman. Les Romains, sous la conduite des lieutenants de Valens, Trajan et Profuturus, vinrent attaquer les Barbares. Après toute une journée de carnage, les deux armées se séparèrent sans résultat décisif. Les Barbares étaient arrêtés dans leur marche; mais le comte Trajan, ne se sentant pas en forces suffisantes pour les attaquer de nouveau, les enferma sur une langue de terre étroite, entre le Danube et la mer pour les affamer : « *Ideoque* (dit Ammien Marcellin, « l. XXXI, cap. VIII), *opportunitatem milites nacti*, *immensas alias Bar-* « *barorum catervas inter hæmimontanas angustias clauserunt aggerum* « *objectu celsorum*, *hac spe nimirum*, *ut inter Histrum et solitudines* « *perniciosa multitudo hostium compacta nullosque reperiens exitus* « *periret inedia cunctis utilibus ad vivendum in civitates validas com-* « *portatis; quarum nullam etiam tum circumsedere conati sunt*, *hæc et* « *similia machinari penitus ignorantes.* » Ce texte ne semble laisser aucun doute sur l'origine des fossés dont il est ici question. Ces mots *hæmimontanas angustias*, qui pourraient jeter quelque incertitude si on les appliquait aux défilés de la grande chaîne du Balkan, peuvent aussi bien s'entendre des vallées étroites qui séparent les plateaux de la Dobroutcha. Ces plateaux, par leurs formes et leur constitution géologique, doivent être considérés comme faisant partie d'un petit chaînon secondaire des Balkans. Il serait du reste facile de démontrer au point de vue militaire que ce système de défense n'était applicable que dans la partie la plus étroite de l'isthme, et précisément à la place des fossés de la Dobroutcha. Le développement de la grande chaîne des Balkans est d'une telle étendue, qu'il eût été impossible d'en fermer toutes les issues, et d'ailleurs on eût laissé à la merci des Barbares presque toute la Mœsie inférieure.

Le plan du comte Trajan semblait devoir être couronné d'un plein succès; les postes militaires de l'armée byzantine s'avançaient et se resserraient par les soins de Saturnin, maître général de la cavalerie, quand les Goths, ayant épuisé toutes leurs ressources, appelèrent à leur secours les Huns et les Alains. La nouvelle se répandit aussitôt qu'un

nouvel essaim de Barbares venait de traverser le Danube, et qu'il s'avançait au secours de Fritigern. Le général romain, craignant d'être bloqué lui-même, fut forcé d'interrompre les travaux et d'abandonner le siége du camp barbare. Les Goths purent alors rassasier leur faim au milieu du pays fertile qui s'étend entre le Danube, le Rhodope et la mer, et qu'ils couvrirent de ruines et de sang.

Les retranchements abandonnés pour toujours n'eurent plus d'autre importance que celle d'un fait historique. Ils furent oubliés à ce point que leur origine put rester ignorée jusqu'à nous. Car Gibbon, parlant de la bataille de Salices et de la tentative du comte Trajan, paraît ne pas connaître l'existence de ces fossés. Procope, dont la nomenclature cite le moindre *castrum*, n'en dit pas un mot; mais son silence ne doit pas nous étonner; il n'avait point à s'occuper d'un monument historique sans importance militaire au moment où il écrivait. Il n'y a pas lieu de s'étonner non plus de ne rencontrer aucune trace de l'histoire de ces fossés dans les historiens de l'empereur Trajan, à qui sont attribués souvent à tort tous les travaux de défense dont les restes subsistent encore dans cette région de l'ancien empire romain. La première description qui ait paru du mur de Trajan, avant la nôtre, est celle d'Hommaire de Hell; elle est exacte, mais trop rapide, et telle que pouvait la tracer un voyageur qui ne faisait que passer. Hommaire de Hell commit aussi l'erreur d'attribuer à l'empereur Trajan cet ouvrage militaire[1].

[1] Outre les fossés de Trajan, on trouve dans la Dobroutcha quelques ruines romaines ou byzantines moins importantes. Les travaux de la route ont fait découvrir un mur destiné à barrer l'entrée de la vallée de *Kara-Manché*, dont la longueur est de 200 mètres. Il ne reste plus que les assises des fondations, recouvertes de 50 centimètres d'alluvion. On voit les redans des assises pénétrer dans la falaise jusqu'à une hauteur de 3 mètres environ; l'épaisseur de ce mur, construit en pierres de taille, était de 1^{m},55. Il ne paraît pas probable que cette ruine ait jamais été un ouvrage militaire; elle semble plutôt appartenir à une ancienne digue destinée à préserver la vallée des hautes eaux du Danube, et peut-être à servir de voie de communication au moment des hautes eaux du fleuve. M. Michel m'a dit avoir trouvé, à deux lieues de Rassova, près du village d'*Adam-Kelissé* (en turc, *tombeau de l'homme*), un tumulus en pierre appelé *Cambett*. Il a pu y voir aussi l'enceinte d'une ville, avec quelques débris de murailles au-dessus du fossé. Un aqueduc amenait les eaux d'une source abondante : il est coupé maintenant, et les frises sculptées sont transformées en auges où les Tatars viennent abreuver leurs chevaux. Rien du reste dans le voisinage, ni inscriptions ni statues. Sur la colline qui domine la vaste plaine où était située la ville antique s'élève un monument très-curieux : c'est un tumulus formé d'un massif en maçonnerie cylindrique, autrefois garni d'un revêtement en pierre de taille. Une sorte de calotte sphérique le recouvre. Les pierres de ce revêtement ont été arrachées et transportées dans les cimetières voisins. Quelques bas-reliefs sont restés au pied du monument; les types des personnages, leurs vêtements, ne permettent pas de méconnaître la main d'un sculpteur qui a connu les œuvres de

V

RASSOVA, LES VALAQUES ET LES TSIGANES.

Dès qu'on descend dans les vallées qui courent vers le Danube, la nature prend un aspect tout nouveau. Il y a entre Kustendjé et Rassova toute la différence qui sépare l'Orient de l'Occident. Les ombres, en s'allongeant derrière les grands mouvements de terrain qui avoisinent le Danube, se fondent doucement avec la lumière dans une atmosphère légèrement vaporeuse. Les brillants contrastes, les effets imprévus de la lumière orientale, font place à la teinte mélancolique et harmonieuse de la nature du Nord. La vallée d'Ieni-Keuï, avec son grand lac qui baigne de vertes falaises; celle de Kara-Manché, avec les mille couleurs de la végétation d'automne, m'ont toujours fait rêver à l'Occident qu'elles rappellent ou font pressentir.

Quand en venant de Kustendjé nous arrivâmes à l'extrémité de la vallée de Kara-Manché, nous fumes saisis d'une muette admiration à la vue du Danube, qui déroula tout à coup ses longs replis devant nous. L'un de ses bras coule majestueusement sur près de six cents mètres[1] de largeur entre les îles marécageuses et boisées de la Valachie, et les hautes falaises turques auxquelles les ravinements ont donné les formes les plus bizarres et les plus pittoresques. Au-dessus de l'une d'elles et sur un coteau fortement incliné, le village de Rassova étale ses pauvres maisons clair-semées et ses huttes souterraines; de grands bateaux de forme antique stationnent ordinairement en ce point sur les rives du fleuve; de nombreux troupeaux de bœufs, de buffles et de chevaux paissent dans la prairie étroite que forme le Danube à l'époque de ses basses eaux; et le pêcheur valaque avec ses

Rome ; mais le dessin est d'une incorrection, d'une barbarie même qui doivent le faire rapporter à une époque de décadence complète. A la partie supérieure se trouve une ouverture de $0^{m},80$ de largeur, maçonnée en pierres de taille : c'est l'entrée d'une espèce de puits de 2 mètres de profondeur. Le nom turc d'*Adam-Kelissé* semble indiquer un monument funéraire (peut-être d'un chef goth), dans cette masse de béton qui a pu servir aussi de tour d'observation pour la ville antique.

[1] Le débit du fleuve a été évalué à 66,000 mètres cubes par seconde pour les eaux moyennes devant Rassova, où une sonde de 40 mètres n'a pu atteindre le fond à 150 mètres du bord. Près du rivage, les sondages ont donné le fond à 24 et 30 mètres. (Jules Michel, *Essai sur la navigation du Danube, Bulletin de la société vaudoise des sciences naturelles*, t. V, n° 39. Lausanne, 1856.)

larges filets complète un de ces grandioses paysages dont J. Vernet sentait si bien la poésie.

J'ai dit que Rassova, petite ville autrefois fort animée, conserve encore les traces de l'œuvre de destruction des Russes et des bachi-bouzouks. Les habitants turcs ont presque entièrement disparu. La population valaque, qui subsiste presqu e seule, est à Rassova comme partout pleine de cette intelligence qui la caractérise à un si haut degré. Il faut qu'il y ait en elle une force de ressort bien remarquable, pour qu'elle ait pu résister à cette vie de crainte et de misère qui lui est départie depuis si longtemps.

Nous fûmes reçus à Rassova par le chef du village ou *tcherbadji* (*chef de la soupe, qui doit donner de la soupe*) : une famille reçut immédiatement l'ordre de nous céder son toit, mais nous logeâmes sous la tente durant les fortes chaleurs. Les habitations sont tellement pleines d'insectes rampants et ailés de toute espèce, qu'il est impossible de dire le supplice affreux qu'eurent à endurer ceux d'entre nous qui, pour fuir la fièvre, s'étaient couchés dans la maison. Nous n'étions pourtant pas complétement à l'abri de nos ennemis sous nos tentes, et de plus nous risquions d'être enlevés avec celles-ci durant la nuit par les bœufs, les buffles et les chevaux, qui, depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever, ne cessaient de se livrer à tous leurs ébats dans le village. Les loups venaient la nuit faire la chasse aux pourceaux jusque près de nous. Les innombrables chiens de Rassova entraient alors en fureur. Bestiaux et volatiles de toute espèce se liguaient contre l'ennemi commun, et rien ne peut donner l'idée du sabbat infernal qui venait frapper nos oreilles. Il était impossible de dormir, mais au moins nous consolions-nous à la pensée du repas copieux qui le lendemain devait venir nous faire oublier l'insomnie de la nuit. Nous n'avions guère de viande que celle que nous fournissaient les morts et les mourants trouvés le matin sur le théâtre de ces grands combats. Les bons Valaques n'eussent jamais eu le cœur de tuer un bœuf ou une vache en état de pleine santé. Rassova était du reste le point où l'on trouvait le plus facilement à vivre. On pouvait y acheter du *rakiou* (eau-de-vie de grain) et du vin aigre et souvent corrompu. Mais le Danube fournissait une pêche toujours abondante; et le sterlet et la perche faisaient facilement oublier les tortues et les merles que nous étions heureux de trouver dans les steppes.

Nos rapports avec les habitants du village furent généralement faciles; et bien souvent, à la vue des bonnes physionomies de nos hôtes, de leurs costumes semblables à ceux de certains de nos paysans, et de leurs bourrées nationales, nous crûmes être au milieu de nos villages de France.

Dans les premiers jours, la population se tint d'abord un peu sur la

réserve à notre égard; mais cette espèce de défiance fit place bientôt à la prévenance la plus empressée, surtout après le bal champêtre qui fut donné à l'occasion de la prise de Sébastopol, et dès que ces bons Valaques purent se convaincre que nous n'étions pas des païens, comme le leur laissaient croire leurs popes ou prêtres schismatiques. Quelque temps après notre arrivée, le village de Rassova fut visité par un évêque grec, et les employés valaques de la mission prirent l'initiative de rouvrir l'église depuis très-longtemps fermée. L'un d'eux fit sonner la cloche à toute volée, au lieu de frapper avec un marteau de bois comme cela se pratique en Turquie. Il est probable qu'après notre départ l'aga turc dut reprendre ses droits et faire refermer l'église. L'ignorance religieuse de cette population est très-grande. Les fêtes et les jeûnes continuels sont leurs seules pratiques pieuses. Les femmes ne peuvent entrer dans l'église qu'à dater du moment de leur mariage, et ne sont mises en rapport qu'à cette époque avec le *pope*, qui souvent lui-même est plus ignorant et plus grossier que ses paroissiens. Le soin de sa famille et les durs travaux auxquels il est soumis comme ouvrier ou comme marchand ne permettent pas au prêtre schismatique de s'occuper du culte. Nous avons eu pendant quelque temps deux popes au milieu des ouvriers terrassiers. Ils travaillaient au même prix que les autres (deux francs par jour).

Les habitants des immenses plaines marécageuses de la rive gauche du Danube sont d'un naturel paisible, doux et indolent, d'une mollesse et d'une faiblesse physique très-grandes. Ils portent tous en général sur leurs physionomies l'empreinte de la chlorose ou de l'anémie. Leurs instruments sont en rapport avec cette faiblesse habituelle, et ressemblent presque à des jouets d'enfant quand on les compare aux outils dont les ouvriers français se servent dans les mêmes circonstances. Durant la belle saison, les Valaques s'occupent surtout d'agriculture. Ils ont beaucoup de bestiaux, qu'ils laissent en liberté dans leurs villages. Tous les dimanches soirs et tous les jours de fête les jeunes filles et les jeunes gens se réunissent en cercle autour de deux ou trois musiciens tziganes, et se livrent à une danse que nous prîmes d'abord pour la bourrée de nos montagnes. Les paysans valaques ont conservé la pureté du type italien. Leurs femmes ont une figure douce et agréable, mais d'une expression moins mélancolique que celle des hommes. Leur peau est blanche et leur taille d'une grande souplesse, ce que M. Caillat (*Voyage médical dans les provinces danubiennes* [1]) attribue à l'habitude qu'elles ont de porter des poids sur la tête. Dès que les pre-

[1] Paris 1854, *Union médicale*.

miers froids se font sentir, les Valaques rentrent dans leurs *bordeitz* ou habitations souterraines. Aussi le 10 novembre, après un violent orage qui emporta toutes les tentes du camp d'Ivrenetz, un grand nombre d'ouvriers de la mission quittèrent les chantiers, et ce fut avec peine qu'on put en retenir un petit nombre pour terminer quelques travaux inachevés. Les Valaques ne sortent guère plus de leurs *bordeitz* jusqu'aux premiers jours du printemps, que pour les soins que réclament leurs bestiaux et pour aller dans leurs *kirchmar* ou cafés jouer et s'enivrer de rakiou. Les Valaques ne paraissent avoir de passion violente que pour le jeu. Il fallait de la part des surveillants une attention de tous les instants sur les ouvriers pour les empêcher d'aller jouer derrière un buisson ou une butte de terre le peu qu'ils possédaient. Les femmes valaques, toujours plus laborieuses que les hommes, s'occupent de toutes choses dans leurs habitations, et surtout du tissage des étoffes grossières de toile ou de laine dont leurs familles sont vêtues.

Nous avons vu beaucoup de Bohémiens ou *Tziganes* au milieu des villages valaques des rives du Danube comme sur tous les points de la Dobroutcha; aussi ne quitterai-je pas Rassova sans en dire quelques mots. Les Tziganes, en Moldo-Valachie, se divisent en trois classes : les *lingourari* ou faiseurs de cuillers, ce sont surtout les ouvriers sédentaires, les agriculteurs; les *sloujitori*, servants (*slougit*, servir) ou esclaves appartenant aux boyards, qui les achètent et les vendent comme leurs propriétés personnelles; et enfin les *schotrari*, habitants des tentes ou nomades. On ne rencontre guère que ces derniers dans la Dobroutcha. Ils ont le monopole de l'industrie du fer. Eux seuls travaillent ce métal, réputé impur par les Valaques, depuis qu'il a percé les pieds et les mains de N. S. J. C. Les Tziganes ont une aptitude très-remarquable pour la musique et la danse. La flûte de Pan, la mandoline, le violon, sont leurs instruments. « On les appelle, dit M. Poissonnier (les *Esclaves tziganes*, Paris, 1855), dans toutes les réjouissances de famille; ils font oublier par leurs chants les souffrances de la patrie, et jettent souvent, par le souvenir des ballades antiques, l'espérance au cœur de ces Roumains si fiers de leur origine. » Les Valaques ne sont pas les seuls qui mettent à contribution le talent musical des Tziganes. Les Turcs ne sauraient s'en passer dans aucune de leurs fêtes, dans aucun de leurs divertissements. Nous eûmes recours nous-mêmes quelquefois à la musique tzigane pour charmer nos loisirs. J'ai déjà dit l'impression que nous fit à Varna cette musique. Les tziganes sont d'une saleté repoussante, couverts de haillons et de vermine. Ils aiment à étaler au soleil leur nudité et leur misère. On les rencontre souvent dans les steppes, blottis sous leurs *caroutses* ou voitures, ou dans les trous de terre auxquels

les Valaques donnent le nom pittoresque de nids de Tziganes. Ils se plient facilement aux exigences des peuples au milieu desquels ils viennent s'établir; aussi n'est-il pas étonnant de les rencontrer souvent chrétiens en Valachie et mahométans en Turquie; il a été jusqu'à présent impossible d'avoir des notions précises sur la religion de ces familles nomades de Tziganes que l'on rencontre partout M. Alfred Poissonnier ne dit que bien peu de chose à ce sujet : « Jamais la prière, disent les Valaques, n'a passé sur les lèvres des tziganes, et leur église, ayant été construite en *brenza* (fromage blanc), les chiens l'ont mangée. » Les Tziganes, selon M. Poissonnier, pourraient encore bien avoir des liens de parenté et d'origine avec les psylles de l'ancienne Libye. Les sectes nommées *Derkaoua* et *Aïssaoua*, que l'on rencontre encore en Afrique, seraient-elles des débris de cette nation de jongleurs et de sorciers? La première de ces sectes a pour principe de refuser tout travail manuel comme une insulte à la Divinité. « L'homme a été créé, dit le Derkaoua, pour vivre de l'enfantement naturel de la terre. » La seconde secte se livre aux enchantements, pratique des sortiléges. « Mais sont-ce bien, dit encore M. Poissonnier, les débris des psylles de l'ancienne Libye, ou ne seraient-elles pas l'une et l'autre des tribus errantes, démembrées des Tziganes de l'Hindoustan? » Il est certain que beaucoup de Tziganes vivent dans l'état de paresse le plus complet; cependant en général ils sont laborieux, et semblent avoir le monopole de la sorcellerie en Orient. La plupart d'entre eux n'ont pas, à proprement parler, de religion. Leurs poésies et leurs chants conservent pourtant le souvenir d'une civilisation et d'une philosophie qui ne leur appartiennent plus, et dont peut-être quelques-uns d'entre eux, plus éclairés, conservent mystérieusement la tradition. M. Blondeau a pu s'assurer que la langue tzigane était un idiome hindou. Il a eu une peine extrême à tirer des Tziganes quelques renseignements sur cette question. Ils sont extrêmement circonspects, et ne veulent pas plus faire connaître leur langue que leur religion, que leur origine. M. Blondeau a pu néanmoins obtenir une série de mots assez complète pour pouvoir en tirer sa conclusion.

VI

LES RIVES DU DANUBE ET LE LAC KARA-SOU. — LES RUSSES ET LES COSAQUES

Durant mon séjour à Rassova, je fis de bien fréquentes excursions sur les rives du Danube et dans les gorges voisines. Je gravis souvent les hauteurs pour contempler le magnifique spectacle qu'offre aux

yeux le Danube, qui de ses mille bras étreint les plaines de la Valachie. J'aimais à voir, du haut des falaises turques, le grand fleuve autrichien, mécontent de sa facile proie, venir user sans cesse le sol ottoman sans pouvoir l'envahir. J'affectionnais surtout un point, du haut duquel on voit plusieurs vallées converger vers une vallée plus profonde, qui vient s'ouvrir sur le Danube devant Rassova. Au loin, semblable à une mer enveloppant d'innombrables îles, le fleuve se resserre subitement pour diriger sa course contre le point de la rive turque que protége la levée française. Que deviendront, ou même que sont déjà devenus ces travaux? Le fleuve les a peut-être détruits à cette heure ou les détruira sans doute bientôt si une main conservatrice ne vient pas les protéger. Mais leurs traces resteront, comme pour attester aux populations futures de ces régions, qu'il n'est pas impossible de résister aux empiétements du fleuve, et que la France a donné l'exemple et a eu l'initiative de cette grande œuvre.

Les lacs sont nombreux sur les rives du Danube comme sur les bords de la mer Noire. Mais les falaises danubiennes ne semblent plus s'abaisser sous les eaux comme celles de la mer. Elles se brisent pour former des vallées profondes, dans lesquelles le fleuve se précipite et va remplir les lacs d'Oltina, de Merland, de Rassova, d'Ieni-Keuï, de Kara-Sou. Quand on remonte le Danube, à partir de Rassova, on trouve ses rives, comme celles des lacs qu'il formé, couvertes de belles forêts, de champs cultivés et de villages. De nombreux pêcheurs exploitent les eaux, et tout prend l'aspect d'une sorte de civilisation aux approches de Silistrie et de Routchouk. La nature au contraire est sauvage et triste au-dessous de Rassova. Les falaises usées par le fleuve le surplombent et souvent ne laissent aucun passage entre elles et les eaux. La population valaque ne dépasse pas le village de Simen, et toute la rive danubienne de la Dobroutcha est aride et déserte jusqu'aux environs de Toultcha. C'est à peine si entre Hirsova et Matchin quelques misérables villages cosaques s'aperçoivent çà et là.

Le Danube, en aval de Rassova, forme sur la rive turque les deux lacs d'Ieni-Keuï et de Kara-Sou; je ne dirai rien du premier, pour pouvoir m'arrêter plus longtemps sur les bord du lac de Kara-Sou, le plus grand et le plus important des lacs de la Dobroutcha. Nous partîmes de grand matin, le 22 septembre, pour en explorer les rives. Un sentier de seize kilomètres de longueur conduit par monts et vallées de Rassova à Tchernavoda, village valaque placé à l'extrémité de la vallée du lac[1]. Un petit pont jeté sur le déversoir

[1] Le chemin de fer qu'une compagnie anglaise exécute actuellement entre Tchernavoda et Kustendjé suit les rives du lac Kara-Sou.

de Kara-Sou, qui n'a en ce point qu'une dizaine de mètres de largeur, nous permit de traverser la vallée à pieds secs. Cette plaine de quatre kilomètres de largeur est submergée au moment des hautes eaux. Un barrage de pêcheurs est établi en ce point. Les séchoirs de la pêcherie répandaient au loin une odeur infecte. Après avoir traversé le petit village de Tchernavoda, formé de quelques maisons de chétive apparence et pour la plupart en ruines, nous nous engageâmes au milieu des roseaux pour suivre les rives du déversoir, qui, par suite du retrait des eaux du Danube, avait une longueur de plus de huit kilomètres. Son courant, d'une rapidité faible, mais d'un assez fort volume, montre que des sources de fond alimentent le lac au moment des basses eaux du fleuve. Couverte de saules et de roseaux au milieu desquels de grandes marguerites s'élèvent jusqu'à près de deux mètres du sol, cette première vallée est fermée par une muraille calcaire que ses teintes ocreuses, noircies par le temps, faisaient ressembler à un monument historique ou à une grande ruine. Au sommet de la falaise, de grands aigles planaient aux alentours de leurs aires, dont de longues traînées blanchâtres sur les rochers trahissaient la présence.

Il était onze heures, et la chaleur des rayons solaires était extrême au fond de cette vallée sans air. Nous gravîmes de nouveau la falaise pour redescendre ensuite sur les rives du lac, qui fait en ce point un coude très-prononcé avant d'acquérir toute sa grande largeur (plus de quatre kilomètres). Sa rive ressemblait à une rive maritime; de petites vagues venaient battre une grève de galets blancs qui scintillaient au soleil. Un abri de roseaux et de nombreux débris d'écrevisses indiquaient que ce lieu solitaire devait recevoir de fréquentes visites humaines. La plage était couverte d'un grand nombre de petites coquilles, paludines, lymnées, natices et mytiles. Sous chaque pierre on trouvait une écrevisse. Nous longeâmes encore longtemps les rives du lac ou plutôt le fond du lac lui-même; car en bien des endroits nous pûmes apercevoir la trace des eaux beaucoup au-dessus de nos têtes. Un grand nombre de pierres étaient couvertes d'éponges d'eau douce desséchées, que nous avions prises dès l'abord pour des polypiers fossiles. Nous arrivâmes en un point où la rive s'élargit considérablement. Un troupeau de moutons y paissait, gardé par deux pâtres, vêtus de manteaux de peau comme des Bulgares. Ces deux hommes, aussi sauvages que leur pays, faisaient un ravissant effet au milieu de ce solitaire et splendide paysage. Leur type, d'une très-grande pureté, trahissait leur origine, et nous reconnûmes des Valaques. Ils ne voulurent d'abord pas nous répondre par méfiance; mais, quand ils jugèrent qu'ils n'avaient rien à craindre de nous, dès qu'ils nous eurent reconnus pour Français, ils nous di-

rent en *roumain* qu'ils étaient de Tchélébi-Keuï, petit village bulgare, que nous aperçûmes en effet peu de temps après, au fond d'une gorge aride et derrière une immense plaine marécageuse où paissaient de nombreux troupeaux de chevaux. Les buffles sont nombreux sur les rives du lac Kara-Sou, où ils se cachent au milieu des roseaux. Un grand bruit de feuilles froissées vint un instant nous révéler la présence de ces animaux, qui sortirent du marais pour venir se ranger en ligne de bataille devant nous. Nous mîmes nos chevaux au galop, et le troupeau se laissa traverser sans difficulté et même sans s'effrayer. L'autre rive du lac, que nous apercevions à deux ou trois kilomètres, est très-étroite et limitée par des falaises plus rapprochées des eaux que celles de la rive droite que nous foulions. Le lac n'y forme pas, dans les basses eaux, d'aussi vastes marécages. Ses petits golfes sont encaissés par de hautes falaises. L'extrémité du grand lac s'unit à deux autres petits lacs au moment des hautes eaux. Alors seulement ces nappes d'eau ont une profondeur considérable; elle était très-faible au moment de notre excursion. Les petits lacs étaient couverts d'oiseaux aquatiques blancs qui s'élevèrent comme un nuage à notre approche. Un pont est jeté sur le canal, à courant assez rapide, qui fait communiquer les petits lacs avec le grand. Ce pont est situé au carrefour de toutes les routes ou plutôt de toutes les directions suivies un peu importantes, entre la Dobroutcha et le pays de Babadag et de Toultcha. Nous cherchâmes en ce point la ville de Kara-Sou, à laquelle M. Poujade, dans son travail sur la navigation du bas Danube (journal la *Presse*, 1er mars 1856), donne quinze mille habitants; et nous ne l'eussions jamais trouvée, si quelques puits, des pierres tumulaires et des débris de murs cachés au milieu des foins ne nous en avaient montré les traces. Un incendie d'abord au commencement de ce siècle, puis le passage des Russes en 1829, ont fait disparaître jusqu'aux derniers vestiges de Kara-Sou. Les Turcs, avec la mobilité qui les caractérise, l'ont abandonnée; mais son nom subsiste encore, et une foire annuelle est venue jusqu'à ces dernières années rappeler au désert son ancienne animation. J'ai, depuis notre retour, été heureux d'apprendre la résurrection de la ville turque. « Des commerçants, dit la *Gazette autrichienne* (février 1855), qui ont visité la foire de Kara-Sou, ont été étonnés de trouver là une nouvelle ville appelée *Medjidié*. Les Tatars de Crimée, qui avaient pris parti pour les Turcs dans la dernière campagne, ne se croyant pas en sûreté chez eux après l'évacuation de leur territoire par l'armée alliée, se rendirent avec leurs familles dans la Dobroutcha pour y établir leurs nouveaux foyers. Pendant qu'ils trouvaient provisoirement l'hospitalité chez les Turcs et les Bulgares, jusque vers Schumla, le gouverneur de la province, Saïd-Pacha, eut l'idée de les réunir dans une

ville nouvelle, qu'il nomma *Medjidié* en l'honneur du sultan. Cette ville, dont la construction a commencé il y a quelques mois à peine, compte déjà plus de mille maisons habitées, et beaucoup d'autres en construction. Elle contient aussi des khans pour les étrangers et un bazar. »

Le lac Kara-Sou atteint presque le village tatar d'Alacapo, à dix-huit kilomètres de Kustendjé. Alacapo doit à cette position géographique son insalubrité et l'endémicité de ses fièvres. La plaine limoneuse qui forme l'extrémité des lacs ressemble de loin à un immense tapis jaune, tant le nivellement en est parfait. L'extrémité des lacs se trouve à trente-cinq kilomètres du Danube et est encore séparée de la mer Noire par un plateau de sept lieues et demie de longueur, dont la hauteur est d'environ soixante mètres au-dessus du niveau de la mer.

Nous fûmes heureux de trouver enfin, à Kara-Keuï, un déjeuner dont nous désespérions; nous rentrâmes à cinq heures et demie à Kustendjé, après avoir fait environ dix-huit lieues dans la journée.

Je n'ai pas eu l'occasion de visiter le fertile pays de la Toultcha ni la région des bouches du Danube; aussi ne parlerai-je que de ses habitants, qui sont venus en foule se mettre au service de la mission et de l'intendance, et que j'ai pu étudier tout à mon aise. La population la plus intéressante de cette région est cette nombreuse population cosaque ou russe qui a rendu de si grands services à l'intendance française. Les Russes étaient les meilleurs ouvriers de la Dobroutcha, les plus laborieux et les plus intelligents. Ils étaient surtout d'excellents faucheurs. Leurs femmes et leurs enfants s'occupaient du fanage. Dans les villes les grands Russes sont commerçants, et exercent aussi les métiers de maçon, de charpentier, de scieur de bois, etc.; dans leurs villages, qui sont presque tous sur les bords du lac Razelm et du Danube, leur occupation principale est la pêche, dont la conséquence est toujours le commerce. Cette aptitude mercantile est le trait particulier du caractère des Moscovites. C'est surtout à cela qu'ils doivent le nom de lippovans (*lipone*, en langue rousniaque, *colporteur*) que leur donnent les autres peuples. Tous les grands Russes ou Moscovites ont conservé leur ataman; ils forment une communauté particulière, et n'ont d'autres juges que leurs anciens. Ils ne payent point les mêmes impôts que les rayas, mais ils sont assujettis au service militaire et servent dans les régiments de cosaques ottomans.

Le fanatisme religieux est très-grand chez les Moscovites de la Dobroutcha. Ce sont tous des sectaires qui ont fui devant la persécution que le cabinet de Pétersbourg a exercée à diverses époques contre les dissidents. Aussi peut-on trouver sur la rive droite du Danube des échantillons de presque toutes les sectes moscovites.

Je dois à l'obligeance de M. Merey, ancien officier hongrois, d'origine rousniaque, que j'ai eu l'honneur de rencontrer à Kustendjé, de très-intéressants renseignements sur les diverses sectes russes de la Dobroutcha.

1° La plus importante est celle des *Starovertsy* ou *Storabradsy*, vieux croyants, qui suivent les anciennes cérémonies (*staraïa vêra*, vieille croyance, *obrada*, cérémonie). Sous le règne du czar Alexis Mickaïlowicz (vers 1654), le patriarche Nicon fit corriger les traductions des livres saints, qui étaient devenus incompréhensibles à cause des erreurs accumulées par les copistes; il fit imprimer ce texte corrigé et l'introduisit dans les églises. Certains prêtres du clergé inférieur et le peuple n'acceptèrent pas cette nouvelle traduction. Ils considéraient comme un sacrilége d'avoir voulu toucher à l'œuvre des saints Cyrille et Méthode. Ils n'ont pas admis non plus les peintures modernes dans leurs églises, et se servent des copies des vieilles images qu'ils croient être les véritables portraits des saints. Ils font le signe de la croix avec deux doigts, ils gardent très-strictement le carême et les jours maigres, ne fument pas de tabac, ne mangent pas de lièvre, portent la barbe et n'admettent jamais les étrangers ni dans leurs maisons ni dans leurs églises, etc. Ils se considèrent comme les gardiens de la vraie religion, et espèrent que le temps viendra où leur culte prendra le dessus et où ils pourront rentrer dans leur patrie. Quand on leur demande des preuves de leurs espérances, ils répondent que tout est écrit dans les livres Aussi sont-ils très-superstitieux à cet endroit. Le mot livre, *kniga*, a pour eux un sens tout mystérieux; il représente une puissance morale ; leurs prêtres ne sont respectés que parce qu'ils savent lire dans les livres saints. Comprendre le sens des livres saints est une faveur que Dieu ne réserve qu'aux élus. Pour eux l'empereur de Russie, les gouvernants et le clergé moderne, sont hérétiques. Toute la sympathie du peuple en Russie est pour cette secte, et, si le gouvernement ne s'y opposait pas par des mesures de rigueur, le culte ancien prendrait bien vite la place du moderne. J'ai déjà dit que les Starovertsy avaient longtemps lutté contre le gouvernement russe, auquel ils causèrent autrefois, à l'aide des strelitz, de très-grands embarras. Le nombre de ces sectaires s'accroît tous les jours, dans la Dobroutcha, de nouveaux réfugiés qui se convertissent à eux en arrivant, ou qui du moins, par convenance, font semblant de partager les opinions et les coutumes des Starovertsy. Ils entretiennent des relations très-suivies avec leurs coreligionnaires de la Bucovine, de la Moldo-Valachie, de la Moscovie et des rives du Don.

La secte des *Némoliaki* (qui ne *prient pas*, de *molit*, prier, et *ne*, ne pas) prétend que Dieu connaît les besoins des mortels, et que c'est l'offenser que de les lui rappeler. Ils se regardent comme des

chrétiens réformés, et sont en quelque sorte les protestants de l'église schismatique russe. Ils s'occupent surtout de commerce à Toultcha. De l'autre côté du Danube on en trouve encore dans quelques villes de la Transylvanie, à Cronstad (Brashov), Hermandstadt, etc.

Les *Bezpopovstsy* (de *pop*, prêtres, et *bez* sans) n'ont pas de ministres du culte; mais ils prient Dieu.

Les *Molokany* (*moloka*, lait) ne mangent pas la chair des animaux, et ne se nourrissent que de légumes et de lait. L'origine des trois dernières sectes dont je viens de parler est très-obscure; le nombre des adeptes en est du reste très-petit; les Molokany surtout ne sont pas communs dans la Dobroutcha.

Les *Soubbotniki*, qui fêtent le samedi (*soubbota*), sont beaucoup plus nombreux dans l'empire russe que tous les autres sectaires, parce que le gouvernement les a moins persécutés. Aussi les rencontre-t-on moins à l'étranger. Cette secte, toute judaïque, présente un intérêt historique assez grand, en ce qu'elle peut servir de preuve aux historiens qui soutiennent que le grand-duc Vladimir, avant d'embrasser le christianisme, avait adopté la religion juive. Les historiens russes officiels ont de la répugnance à partager cette opinion, et disent que les Soubotniki sont les descendants de l'ancienne peuplade des *Chozars*.

Il ne me reste plus maintenant à parler que des *Scoptsy* (eunuques). Cette secte est très-peu nombreuse en Russie, parce qu'elle y est rigoureusement persécutée par le gouvernement. Elle est interdite en Valachie, ou du moins on lui défend le prosélytisme. Son siége principal est à Yassi, où elle a une église. On ne voit dans la Dobroutcha que des voyageurs de cette secte, qui viennent y séjourner quelquefois pour des affaires de commerce. Les Scoptsy sont en général assez riches, aiment l'aisance et se secourent mutuellement. On connaît très-peu leurs cérémonies religieuses qu'ils couvrent d'un grand mystère. Ils cachent surtout leurs cérémonies funèbres, de sorte que l'on ne sait ni où sont leurs cimetières ni ce qu'ils font de leurs morts. Tout ce qu'on connaît de leur religion, c'est qu'ils se mutilent après avoir eu trois enfants, pour ne pas surcharger, disent-ils, la terre de l'espèce humaine. M. Caillat nous a donné sur les scoptsy, qu'il appelle à tort Scaptzy, de fort curieux détails dans son voyage médical dans les provinces danubiennes. Les Scoptsy ne sont pas d'origine tatare, comme le croit cet auteur; tous les sectaires dont je viens de parler sont des Moscovites pur sang ou des Cosaques du Don, qui ont une origine commune et que les Rousniaques confondent sous le nom de *Lippovany*.

Les *petits Russes* (*Rousniaques*, *Ruthènes*, habitants de la Russie rouge, de la petite Russie : *Gallicie*, *Podolie*, *Volhynie*, *Kiew*, *Ukraine*)

occupent une grande partie des villes et des villages du massif de Babadag : ce sont des déserteurs de l'armée russe ou des gens qui fuient la tyrannie des seigneurs; ils s'occupent surtout d'agriculture. Les petits Russes paraissent être les descendants des anciens Cosaques Zaporogues, réfugiés en Turquie depuis que le gouvernement russe voulut porter atteinte à leurs priviléges. Reçus comme *mussafirs* (hôtes), ils conservèrent leur chef ou *ataman*, et continuèrent à former une corporation guerrière qui rendit quelques services aux Turcs dans la guerre contre les Serbes; mais, au moment de l'invasion de 1828, leur ataman trahit la cause ottomane et passa du côté des Russes. Quand ceux-ci évacuèrent la Turquie, ils emmenèrent avec eux les Zaporogues, qui furent transportés d'abord dans la presqu'île de Taman. Un petit nombre seulement d'entre eux parvint à se réfugier de nouveau sur la rive droite du Danube. Ils ne jouissent plus aujourd'hui d'aucun privilége particulier. L'intendance française a employé tous ces hommes comme faucheurs; leur nom de *Zaporogues* était toujours en honneur chez tous les autres Slaves. Les Rousniaques sont beaucoup moins laborieux que les grands Russes. Ils aiment peu le travail. Agriculteurs et guerriers, ils se rapprochent beaucoup, pour le caractère, des peuples méridionaux, dont ils ont le type physique. Le petit Russe aime la poésie, la danse, la musique et le chant; la poésie rousniaque est peut-être la plus belle des poésies populaires de l'Orient. Tous les exploits des guerriers zaporogues, toutes leurs luttes contre les Tatars, les Turcs, les Moscovites ou les Polonais, sont redits par leurs chants ou *douma* (*doumat*, penser), que Chopin nous a fait en partie connaître. Ces chants, en tons mineurs, si pleins de caractère, que nous aimions tant à entendre, faisaient toujours sur nous une profonde impression. Le petit Russe est bon et hospitalier, et il ne manque jamais de faire entendre à l'étranger qui le visite ses *lirnik* ou rapsodes chéris. Ce sont des vieillards qui, avec l'accompagnement d'un instrument nommé *lira*, racontent en prose rimée les souvenirs historiques de leur pays. Ils sont fort persécutés, ainsi que leurs chants, par le gouvernement russe.

Nous habitâmes Rassova jusqu'au 25 novembre, et nous pûmes voir à l'ombre du drapeau français la ville ruinée se ranimer peu à peu. Les émigrés rentraient de toutes parts; des maisons nouvelles s'élevaient partout, et Rassova au moment de notre départ était transformé. Plusieurs négociants étaient venus s'y établir, des fournisseurs de l'armée avaient élevé de grands magasins, autour desquels se groupaient une foule d'arabas destinés à transporter à Kustendjé les approvisionnements de l'armée; les bateaux à vapeur du Danube stationnent depuis cette époque devant Rassova, et tout promet à

cette ville une grande importance, si, comme on doit l'espérer, rien ne vient entraver l'impulsion imprimée par la France[1]. Mais, le 25 novembre, la première neige commençait à tomber, les steppes avaient pris un aspect bien triste. Les rives du fleuve et les lacs étaient gelés, et le dernier paquebot autrichien revenait de Galatz, traînant une longue chevelure de glaçons; le moment de notre départ approchait, et un pauvre paysan valaque, effrayé pour la prospérité naissante de Rassova, nous disait naïvement un jour : « Que deviendrons-nous quand vous nous aurez quittés ? »

Lorsque nous revînmes définitivement à Kustendjé pour nous y embarquer, le 27 novembre, nous crûmes retrouver notre désert du 7 juillet. Kustendjé nous parut triste et solitaire comme les steppes que nous venions de traverser, et qu'une légère couche de neige, fouettée par le vent, couvrait déjà. La plupart des ouvriers de l'intendance étaient partis : il ne restait plus que les *hamals* (portefaix) et *mahonadji* (bateliers) nécessaires à l'embarquement des foins; et, quoique la garnison française eût été augmentée pendant notre absence, le calme et le silence y avaient remplacé l'agitation bruyante. Mais pourtant toutes les boutiques que la présence des ouvriers avait fait surgir étaient restées. Les familles turques émigrées revenaient; de grands magasins avaient été élevés par l'intendance française et par des fournisseurs de l'armée sur d'anciennes ruines, et tout promettait cette future prospérité, qui n'a fait que croître encore depuis notre départ. Un Français qui a habité Kustendjé jusqu'à la fin de l'année 1856, nous a dit qu'au moment de son départ la route française était couverte de voitures de transport, et que quarante-quatre navires de commerce se balançaient sur les eaux du golfe de Kustendjé. Son admirable position géographique, sa proximité du Danube et la facilité des relations que la route nouvelle et le chemin de fer exécuté par une compagnie anglaise vont lui fournir avec les provinces danubiennes, promettent à Kustendjé une grande importance commerciale, grâce à l'élan donné par la présence des Français. Cette prospérité naissante ne sera plus entravée par des craintes de guerre que la paix actuelle a dissipées pour longtemps. J'ai déjà parlé de la résurrection de Kara-Sou sous le nom de Medjidié. L'avenir de la Dobroutcha nous semble assuré. Les extrêmes de température de son climat, pas plus que son insalubrité, dont la réputation a été beaucoup exagérée, ne seront un obstacle au retour de la presqu'île danubienne à la vie de la civilisation.

Dr CAMILLE ALLARD.

[1] J'ai essayé de démontrer, dans un travail intitulé : *Mission médicale dans la Tatarie Dobroutcha* (*Union médicale* 1857), le peu de fondement

qu'avait le préjugé général qui s'attachait au nom de la Dobroutcha, durant le séjour des Français en Orient. Notre armée a trouvé, dans la région danubienne, une épidémie cholérique qu'elle eût pu rencontrer et qu'elle a rencontrée, en effet, partout ailleurs, à cette époque, et dont il ne faut nullement rechercher les causes dans les conditions météorologiques du pays lui-même.

DE LA TRAGÉDIE LATINE

ET EN PARTICULIER DU THÉATRE D'ATTIUS[1]

Je voudrais, à propos du travail de M. Boissier, faire une excursion rapide dans le domaine peu connu et rarement visité de la tragédie latine, à travers ces ruines, frêles vestiges d'un monument disparu, que les Cuviers de l'érudition littéraire ont vainement tenté de reconstituer en entier.

Dès l'abord, si nous comparons les origines de la tragédie grecque et de la tragédie latine, nous verrons la différence des deux peuples se révéler d'une façon curieuse. Chez les Grecs, c'est l'élévation naturelle du génie national et le désir de consacrer aux récréations de l'esprit le loisir des jours de fête, qui donnent naissance à la tragédie; chez les Romains, elle naît, non comme une création de l'art, mais comme un moyen de fléchir les dieux et de dissiper la terreur du peuple pendant une peste. Jusque-là on n'avait connu à Rome que les jeux du cirque et les combats d'athlètes, sans parler de quelques cérémonies religieuses, qui, comme celles des Vestales et des Lupercales, offraient déjà un caractère scénique; mais les histrions qu'on appela d'Étrurie (364 avant J. C.) installèrent sur des théâtres leurs danses et leurs pantomimes grossières. Ce fut un peu plus tard que les Romains empruntèrent des Osques les Atellanes, où la parole venait en aide au geste, et où s'étalait à son aise la double licence du vers fescennin.

Tels furent les germes que trouva et que féconda l'influence du génie grec, qui commençait à se répandre en Italie, surtout depuis les guerres de Pyrrhus. Flaminius faisait des vers grecs; Caton même, un peu plus tard, se voyait obligé, en grondant, d'apprendre une langue qu'il détestait. Chaque grand personnage avait dans sa maison un poëte ou un grammairien grec. Mais l'imitation des œuvres d'Euripide

[1] *Le Poëte Attius, Étude sur la tragédie latine pendant la république*, par G. Boissier. Paris, Giraud, 1857, in-8°.

et de Sophocle ne tua pas entièrement le genre national des Atellanes, qui, réunies aux Exodes, demeurèrent, parmi les genres plus élevés, comme des restes du vieil esprit romain.

Un *Grec* de Tarente, Livius Andronicus, fut le vrai créateur de la tragédie *latine* et la créa à son image, lui donnant sa nationalité propre. Prisonnier des Romains, puis affranchi, ce fut par lui que, suivant le mot du poëte, *Græcia capta ferum victorem cepit;* on peut dire qu'il se fit le précepteur des Romains, comme il avait été celui des enfants de Livius Salinator.

Toutefois il ne faut pas exagérer le titre de *créateur* appliqué à Andronicus. Il trouvait, à son arrivée, un théâtre, des acteurs habitués au geste et même à la parole, enfin des fables scéniques. Sans avoir donc à faire l'effort d'un Thespys ou d'un Susarion, il ne lui restait qu'à travailler sur ce fond encore informe, à introduire un peu d'ordre et de lumière dans ce chaos, à lier les scènes et à les faire marcher en droite ligne au dénoûment, enfin à élever le théâtre romain jusqu'à l'exemplaire des modèles attiques.

Livius Andronicus se donna tout entier à l'étude et à l'imitation grecques, et, quoi qu'en ait dit Servius, il paraît certain qu'il ne traita pas de sujet latin. Il sépara les gestes des paroles, chargeant un acteur de mimer ce qu'un autre déclamait ou plutôt chantait, et ainsi ce fut le créateur même de la tragédie latine qui introduisit dès l'abord des germes de décadence, en frayant la voie à la prédominance de la pantomime, qui devait plus tard absorber tout le théâtre à elle seule. Malgré les bégayements d'une langue qui n'est pas encore formée, on trouve quelquefois dans ses fragments une certaine élégance, et plus souvent une force et une vigueur qui dégénèrent en dureté.

Après lui, Nævius entra dans une voie nouvelle, et marcha d'un pas plus libre dans ses imitations. Celui-là est un Romain; et même dans des sujets grecs il peignit des mœurs latines. Son poëme de *Régulus*, sa tragédie de *Romulus et Rémus*, montrent qu'il ne craignit point de s'engager dans une voie où il n'avait pas de guide. Aussi Cicéron le cite-t-il, avec Plaute, pour donner un exemple de la pure langue latine prise à sa source même.

Il reste de Nævius des fragments plus nombreux et plus importants que de son prédécesseur; on y trouve peu d'art, de la rudesse et de la confusion; mais il est possible d'y reconnaître encore de la chaleur, de la force et cette gravité de style dont le louaient les anciens. Son rhythme, malgré la prédominance du mètre saturnien, offre une science et une variété qui ne sont pas indignes des Grecs; en un mot, il y a bien là ce qu'Horace appelle les *membres dispersés du poëte*.

L'ouvrage de M. Boissier ne s'ouvre qu'à Ennius (240-170 av. J. C.), un des plus grands noms de la vieille poésie latine, l'écrivain encyclo-

pédique qui est comme la source universelle et révérée de la littérature chez les Romains. Ses prédécesseurs méritaient peut-être un peu mieux que le dédain avec lequel notre auteur les apprécie en quelques lignes. Ce n'étaient pas seulement les pédants, comme il le dit d'une façon trop sévère,qui affectaient de vanter le premier, en qui l'on respectait un novateur heureux et le père de la tragédie romaine. Cicéron a parlé de ses *chants* remplis d'une grâce sévère, et on dit que la république éleva en son honneur, sur l'Aventin, un monument où acteurs et auteurs allaient déposer leurs offrandes. Quant au hardi et indépendant Nævius, qui se vantait fièrement d'avoir doté Rome d'un latin sans mélange, assertion que confirme Cicéron, comment M. Boissier peut-il dire que les Romains semblent s'en être médiocrement occupés, — en présence du vers d'Horace, peu suspect quand il parle des anciens auteurs :

> Nævius in manibus non est, *at mentibus hæret*
> *Pænè recens.*

Mais d'eux à Ennius, il y a la distance du berceau à une adolescence virile. Nous ne nous occuperons que des tragédies de celui-ci. Le nombre n'en est pas entièrement fixé; on varie de vingt à vingt-cinq, sans compter celles dont il ne reste plus de traces; les plus célèbres sont *Andromaque*, *Achille*, *Hécube*, *Iphigénie*, *Médée*, *Télamon* et *Thyeste*. Ce sont des œuvres directement imitées du grec, car nul n'a plus contribué qu'Ennius, ce *semi-Græcus*, comme l'appelle Suétone, à étendre et à affermir l'influence de la Grèce sur les esprits romains. Il est remarquable même que ce poëte national n'a pas traité un seul sujet latin dans son théâtre tragique, car il paraît certain que son *Scipion* était un poëme, et non une tragédie. Il s'attacha surtout à Euripide, dont les qualités comme les défauts approchaient plus du génie littéraire de Rome, et se prêtaient plus aisément à l'imitation, — mais sans négliger Eschyle, Sophocle, Aristarque. Ce n'est pas encore un poëte original sans doute, mais c'est beaucoup plus qu'un traducteur; il modifie souvent ses modèles dans le sens romain, il fait un choix intelligent, il mélange, comme Térence le fera plus tard, diverses œuvres en une; enfin la nature particulière de son style lui donne un cachet personnel jusque dans ses imitations les plus flagrantes.

M. Boissier a parfaitement indiqué le caractère d'Ennius, d'où découle le caractère de ses tragédies. Non-seulement il ressemblait aux Romains par la trempe énergique de son âme, qui supporta légèrement la vieillesse et la pauvreté, mais il avait aussi leurs manières rudes, leurs habitudes grossières, et par-dessus tout leur bon sens méfiant et railleur. On trouve des traces de cet esprit mordant et positif jusque

dans les fragments de ses tragédies, où le traducteur du sceptique Evhémère s'est permis des agressions satiriques non-seulement contre les prêtres et les augures, mais encore contre la Providence; son *Télamon* surtout était célèbre par la hardiesse de ces maximes, toujours bien accueillies du peuple. En somme, dans ce Grec qui passait sa vie à traduire Homère et Euripide, il y avait l'âme d'un soldat et d'un paysan romain : c'était Caton poëte.

Parcourez ce qui reste de ses œuvres, et vous y retrouverez l'homme. Si sa tragédie manque d'art, l'art importait peu aux Romains. « La perfection des détails, dit M. Boissier, l'habile liaison des scènes, sont des mérites délicats qu'apprécie un peuple instruit et qui échappent à des spectateurs illettrés. Si nous avions encore les tragédies d'Ennius, il est probable que nous y trouverions de grandes inégalités. Nous le verrions sans doute faiblir dans les endroits qui demandent plus d'habileté que de génie; mais les fragments de l'*Alcméon*, de l'*Andromaque* et du *Thyeste*, tout mutilés qu'ils sont, nous montrent jusqu'où il s'élève quand la situation le soutient.

« Les anciens avaient remarqué qu'Ennius brille surtout par la pensée, et qu'il excelle à la renfermer dans un vers heureux et concis, un vers de flamme, comme il le dit lui-même, qui pénètre jusqu'à la moelle. Encore aujourd'hui on en pourrait citer plusieurs qui rappellent par leur énergie la manière de Corneille. Et ce n'est pas le seul côté par où Ennius touche à notre grand poëte. Comme lui, il aime les raisonnements vigoureux, serrés, quelquefois subtils, et il les exprime dans un style sobre d'ornements poétiques. Je trouve à peine quelques images dans ses fragments, et toutes se rapportent à la guerre et aux batailles. Dans le reste, la vivacité de la pensée, l'énergie du raisonnement, supplée à la poésie de l'expression. »

Cette appréciation est excellente, quoiqu'elle soit trop absolue en ce qui touche à la rareté des images d'Ennius. Ce poëte, qui, de l'aveu d'Horace, a enrichi la langue, offre assez souvent des figures hardies, des métaphores d'une grandeur exagérée. Vous trouverez dans ses fragments des expressions comme celle-ci : *Altisonum cœli clypeum,... Cœli ingentes fornices... Sepulcrum, portus corporis*, etc., qui ne se rapportent pas à la guerre. Mais l'observation n'en subsiste pas moins dans sa portée générale. Ajoutons-y que ses défauts mêmes, c'est-à-dire une emphase toute romaine, surtout dans l'expression de l'héroïsme et du mépris de la douleur, l'abus des sentences et l'habitude inopportune des discussions philosophiques, enfin ces grossières coquetteries de style qui lui faisaient rechercher dans les allitérations et les jeux de mots puérils je ne sais quelle lourde élégance, étaient aussi propres que ses qualités à lui attirer les applaudissements de la foule. Comment s'étonner donc que, près d'un siècle et demi plus tard, ses pièces fus-

sent encore jouées par Antiphon et Æsopus devant un auditoire transporté d'enthousiasme; et que, sous l'empire, il y eût des *Ennianistæ*, — comme il y avait autrefois des rhapsodes pour Homère, — destinés exclusivement à étudier, à commenter et à réciter ses Annales, dont, à certains jours fixes, on faisait des lectures publiques? *Noster Ennius*, disaient les Romains avec une sorte de respect filial. Les plus grands poëtes, entre autres Lucrèce et Virgile, n'ont pas dédaigné de lui emprunter des vers. Cicéron est tout rempli de son souvenir; Ovide lui promet un nom immortel; Quintilien le compare à ces grands bois vénérables par leur antiquité et le respect religieux qu'ils inspirent; Vitruve l'égale aux dieux. Il n'est presque pas un écrivain latin, jusqu'aux raffinés de la décadence, comme Aulu-Gelle et Silius Italicus, qui ne lui ait prodigué les plus grands éloges. L'empereur Adrien, un poëte, lui aussi, l'auteur de ces petits vers mignards à son *animula vagula blandula*, allait jusqu'à le mettre bien au-dessus du chantre de l'*Énéide*.

Entre Ennius et Pacuvius, son neveu, le contraste est parfait. *Ennius... arte rudis*, a dit Ovide; il se fût bien gardé d'en dire autant de Pacuvius, le plus artiste peut-être de tous les poëtes tragiques de Rome, le seul qui ait sacrifié, dans ses œuvres, à la grâce, *plus belle encor que la beauté*. Pacuvius était une nature ouverte à toutes les impressions du beau, et dans un temps où les Latins, s'ils ne méprisaient plus les arts, les dédaignaient du moins, et où l'on n'était pas encore éloigné de ce fameux siége de Corinthe qui a rendu proverbiale parmi nous l'ignorance du proconsul Mummius et de ses soldats; Pacuvius, suivant Pline l'ancien, se livrait avec succès à la peinture.

Nous savons, par le témoignage de Varron, de Cicéron et d'Aulu-Gelle, qu'on retrouvait l'artiste dans le style des tragédies de Pacuvius : ils louent en lui l'abondance, l'ampleur, la gravité, l'élégance de la période, le soin curieux de l'expression, — qualités que, sauf la dernière, il est bien difficile de vérifier aujourd'hui, tant le théâtre de ce poëte a été maltraité par le temps. De tous les tragiques latins, il n'en est pas un seul dont il reste des fragments plus minimes, plus obscurs, plus décousus, de sorte qu'on peut dire que les ruines mêmes en ont péri. Néanmoins, dans cette poussière détachée du monument, on distingue encore des traces de l'habile travail du peintre, et quelquefois d'heureux choix et d'exquises combinaisons de mots, dignes des esprits les plus cultivés du siècle d'Auguste.

« Ces éloges, dit M. Boissier, les admirateurs de Pacuvius les résumaient dans une épithète assez vague, qu'Horace et Quintilien ne rapportent pas sans quelque raillerie. Ils l'appelaient *doctus*, voulant indiquer par là qu'il était plus familier avec le génie grec, qu'il lui devait ce soin de la forme, cette recherche de l'élégance, en un mot cet art

plus parfait. Peut-être aussi faisaient-ils allusion à ce goût qui portait Pacuvius vers les sujets sérieux et savants... Le docte Pacuvius avait charmé les lettrés, les doctes comme lui. » M. Boissier ne donne-t-il pas une portée trop grande à cette épithète de *doctus*, une des plus prodiguées aux poëtes de tout genre dans la langue latine ? C'était une de ces louanges banales et sans signification précise qu'on appliquait indistinctement à Virgile, à Horace, à Ovide, à Catulle même, à cent autres encore, comme on dit chez nous : *un remarquable*, *un habile poëte*. Je crois donc que ce serait à tort qu'on voudrait voir, dans cet adjectif appliqué à Pacuvius, un sens tout à fait particulier qu'il n'a point dans les autres cas, et que toutes les discussions des commentateurs sur ce mot sont légèrement oiseuses.

Malgré les qualités que nous avons dites, son style a néanmoins de graves défauts : l'excès même de l'élégance le conduit à l'incorrection; il aime les vieux mots et les expressions empruntées aux langues voisines. Lisez-le en regard de Virgile ou de Cicéron, c'est presque l'idiome d'un barbare; en regard même d'Ennius, vous le croiriez plus ancien que son oncle. Les longs mots à désinences inusitées se dressent à chaque instant dans ses vers; on dirait qu'il craint de se servir du terme le plus simple et le plus court, et qu'il croit ajouter une nouvelle force aux mots en y ajoutant une ou deux syllabes [1]. Ses fragments sont autant de petits sentiers hérissés d'épines, de broussailles et de pierres, le tout, encore une fois, fort artistement arrangé. Mais on doit faire remarquer, pour lui comme pour les autres, qu'il serait injuste de prononcer sur son style d'après ces seuls débris, dont la plupart ont été conservés par les grammairiens comme exemples de quelque vocable bizarre ou de quelque forme tombée en désuétude, et choisis, par conséquent, non parmi les meilleurs, mais au contraire parmi les moins bons.

Pacuvius aime les antithèses de mots et d'idées; il aime à faire ressortir le sens par le rapprochement des sons. Ses images sont ordinairement plus douces que vives; elles remuent et émeuvent plutôt qu'elles n'élèvent et n'ébranlent : ce n'est point le vers de flamme d'Ennius, c'est la parole arrangée et toujours égale d'un poëte disert,

[1] Indépendamment du penchant particulier aux écrivains latins et de la nature de leur génie, on trouve dans le genre même de leur auditoire la raison de leur emphase et de ces *sesquipedalia verba* qu'ils ont légués à leurs successeurs, et qu'on rencontre encore, par exemple, dans Lucrèce, comme on rencontre chez Virgile quelques traces des allitérations d'Ennius. C'est l'*ultima cavea* qui en est cause. Les plus nombreux spectateurs se composaient de plébéiens grossiers et illettrés, qui naturellement aimaient l'enflure, l'exagération, les grands mots. Il faut appuyer au théâtre pour que le peuple sente, et dépasser le but si l'on veut l'y conduire. Ces phrases ampoulées agissaient sur l'oreille et le cœur de cette multitude comme le masque et le cothurne agissaient sur les yeux.

qui connaît les ressources de son art. Nul n'a jamais plus aimé à décrire que Pacuvius : jusque dans ses fragments les plus minimes, on retrouve des coins de description. Sa muse élégante et parée n'était point de celles qui vont droit au but, et s'amusait volontiers au moindre accident du chemin. Il s'arrête surtout aux tempêtes, lieu commun qu'il retouche sans cesse d'une plume amoureuse, et pour lequel il a fourni plus d'un trait à Virgile.

Pacuvius a beaucoup imité Euripide, principalement dans son *Antiope*, son *Dulorestes*, son *Ilione*, etc.; mais Sophocle et Eschyle aussi lui ont servi de modèles, et ce dernier surtout pour son style, qui a quelque chose de la gravité, de l'élévation, de la sonorité, de la force et des procédés spéciaux pour la formation des mots, qu'on trouve dans le poëte des *Euménides*. Mais il ne s'est pas fait faute d'introduire dans ses imitations des changements en rapport avec le génie romain; ainsi Cicéron le félicite d'avoir, dans ses *Niptra*, prêté à Ulysse blessé plus de fermeté virile que Sophocle, et de lui avoir conservé jusqu'au milieu de la douleur le caractère inébranlable qui sied à un héros. Les Grecs représentaient avant tout l'homme tel qu'il est, avec ses faiblesses et son amour de la vie encore excité par la splendeur d'un beau ciel; ils ne croyaient pas rabaisser la dignité tragique en montrant Alceste pleurant de toutes ses larmes l'existence qu'elle va quitter volontairement pour sauver son mari, et Iphigénie suppliant son père de l'épargner. Mais les Romains s'étaient fait un idéal plus inflexible et moins vrai : il leur fallait des héros tout d'une pièce, avec cette emphatique insensibilité des statues de bronze, qu'on peut étudier à son aise dans les tragédies de Sénèque ou dans l'histoire de Caton et des deux Brutus.

Il n'est donc pas étonnant que Pacuvius aime à philosopher dans ses tragédies, et souvent hors de propos, de façon même à s'être attiré, pour cette manie, quelques reproches de Cicéron, si curieux pourtant de ces controverses et si indulgent partout où il les rencontre. Dans *Antiope*, la dispute d'Amphion et de Zéthus était restée célèbre : elle s'engageait sur la musique et se poursuivait sur l'étude des arts et des sciences, sur les règles de la sagesse et l'utilité de la vertu. Les jeunes Romains, tout frais sortis des écoles philosophiques et de la lecture de Platon, applaudissaient bruyamment cette dissertation fort étrange de la part de deux bergers des temps primitifs transformés en rhéteurs. Dans *Chrysès*, le grand prêtre développait longuement, en vers remarquables, ses idées sur la nature du monde et la divinité. Du reste, les plus menus fragments de cette pièce exhalent je ne sais quelle odeur philosophique, et dans l'un d'eux on retrouve le scepticisme railleur d'Ennius s'exerçant contre les augures.

Un autre exemple de ce philosophisme déplacé, c'est le fragment

sur la Fortune, — qu'il faut rapporter probablement au *Dulorestes*, — déplacé à double titre, d'abord parce qu'au temps d'Oreste il n'y avait guère de beaux parleurs qui songeassent à approfondir et à décrire minutieusement ce que c'est que la Fortune ; ensuite parce que c'était là une déesse purement romaine et, pour ainsi dire, inconnue des Grecs[1], qui, en sa place, avaient le Destin. Leurs plus anciens et leurs plus grands poëtes n'en font pas mention, ou, s'ils en parlent, comme parfois Pindare, Sophocle et Euripide, c'est dans un sens qui se confond avec celui de *fatum*. Deux fragments, l'un de Ménandre et l'autre de Philémon, sont à peu près les seuls passages de l'ancienne littérature grecque qui aient trait directement à la déesse Fortune, et c'est là que Pacuvius semble avoir pris l'inspiration de ses vers. Quoi qu'il en soit, il lui fallait une certaine audace et un esprit indépendant des opinions vulgaires, pour oser attaquer cette divinité chère aux Romains, comme la protectrice de leur empire, adorée sous une multitude de noms, et ayant à elle seule vingt-cinq temples splendides dans la ville éternelle.

S'il nous restait seulement de Pacuvius quelques scènes entières, comme il nous en reste quelques vers entiers, nul doute qu'on n'y trouvât des qualités tragiques égales à ses qualités de style. On peut encore découvrir, dans les fragments de son *Teucer*, de *Péribée*, du *Jugement des Armes*, d'*Ilione*, etc., des traces vivantes de son adresse à exprimer les passions et à émouvoir l'auditeur. Aussi son théâtre ne périt-il pas avec lui : Cicéron le cite à chaque page avec admiration, et semble lui assigner le premier rang parmi les tragiques latins, ou du moins il montre que telle était l'opinion commune ; Velléius Paterculus le compare aux Grecs. Ses pièces occupèrent longtemps la scène ; on les jouait encore sous César, et même sous Auguste.

J'ai cru devoir m'appesantir plus longuement que M. Boissier sur Ennius et Pacuvius, qu'il a résumés en quelques courtes pages, comme il avait résumé L. Andronicus et Nævius en deux ou trois lignes. Il est vrai que ce n'était pas là précisément son sujet, mais il s'y rattachait intimement, et, dès lors qu'il l'abordait, on eût désiré une étude moins rapide et moins incomplète. Nous voici arrivés à Attius, le principal objet de son intéressant travail, que nous pourrions presque nous borner à analyser maintenant, mais auquel nous demandons la permission d'ajouter toujours quelques extraits de nos recherches particulières.

Lucius Attius naquit à Rome vers l'an 168 avant J. C., au moment où Ennius allait mourir, et où Pacuvius entrait dans sa cinquantième

[1] Ce n'est pas le seul exemple, chez Pacuvius, de cette distraction de traducteur. Dans son *Chrysès*, il fait dire à l'un de ses personnages, oubliant que c'est un Grec : *Nostrì* cœlum memorant; *Graii* perhibent æthera.

année : c'est le premier des poëtes tragiques qui soit né citoyen romain. Sa vie est peu connue. Nous savons pourtant, d'après son propre témoignage, qu'il lutta sur le théâtre avec Pacuvius, à peu près comme le jeune Racine avec le vieux Corneille. Aulu-Gelle nous a donné le récit d'une visite faite par lui plus tard à son prédécesseur, qui, atteint d'une maladie chronique, s'était retiré à Tarente. Pacuvius le reçut avec affabilité, le retint plusieurs jours, et voulut entendre la lecture de sa tragédie d'*Atrée*. Il en trouva, dit-on, les vers grands et sonores, mais un peu durs et âpres : « Cela est vrai, répondit Attius, et je ne me repens pas de les avoir faits ainsi, car j'espère que tout ira pour le mieux. Il en est, selon le proverbe, des talents comme des fruits : ceux qui naissent durs et âpres deviennent tendres et doux, mais ceux qui commencent par être tendres, mous et succulents, ne mûrissent pas, ils pourrissent. Il faut donc laisser à l'esprit quelque chose que l'âge puisse mûrir. »

Cette scène est caractéristique : elle indique les qualités et les défauts de l'un et de l'autre écrivain. C'est bien là une conversation telle qu'elle dut avoir lieu entre un vieillard, travaillé peut-être, sans s'en apercevoir, d'une jalousie et d'un chagrin secrets, comme un riche à la vue de son héritier, — et un homme dans toute la fougue de l'âge et du talent. Pacuvius donne des louanges qui sont acceptées et des conseils qui ne le sont pas ; Attius veut qu'on approuve ses défauts aussi bien que ses qualités.

D'autres traits viennent confirmer encore cet orgueil de poëte, qu'on a déjà pu entrevoir dans l'anecdote rapportée par Aulu-Gelle. Valère Maxime raconte que, lorsque Julius César, personnage illustre et chargé d'honneurs, entrait dans le collége des poëtes, Attius ne se levait jamais, se jugeant supérieur à lui dans l'objet de leurs études communes. Il n'y a là rien d'invraisemblable de la part de l'homme qui s'était fait ériger dans le temple des Muses une statue de très-grande dimension, quoiqu'il fût de fort petite taille.

Du reste, cette haute opinion de soi n'est pas particulière à Attius : on peut dire que c'est le caractère commun à tous les vieux tragiques latins. Tous se sont décerné les plus éclatantes louanges avec une fierté naïve ; presque tous se sont composé les plus solennelles épitaphes, et Attius n'a fait que suivre la tradition. Et comment cet orgueil n'eût-il pas été entretenu en lui par le succès de ses pièces et les honneurs que lui rendaient les Romains? La vénération qu'on avait pour lui était si grande, qu'un jour un mime qui l'avait insulté sur la scène fut, malgré la licence accordée à cette caste, sévèrement condamné par le juge Mucius, le même qui avait refusé au poëte Lucilius la condamnation du même acteur pour un fait analogue.

Attius a écrit des ouvrages presque innombrables dans les genres

les plus divers : tragédies, comédies, inscriptions, annales historiques en vers, livres de grammaire et de critique, etc. Ses *Didascalica*, ses *Pragmatica* et ses *Parerga* en font un des créateurs de la critique littéraire. En un mot, comme Ennius il fut un écrivain encyclopédique et universel. Aussi plusieurs, croyant que cette longue vie (les uns le font vivre jusqu'à quatre-vingt-quatre, les autres jusqu'à quatre-vingt-treize) et cette diversité d'ouvrages ne pouvaient être attribuées à un seul homme, ont-ils cru devoir le dédoubler, — hypothèse peu admissible, et que la lecture de Donat suffirait à réfuter pleinement.

Il est difficile de donner la liste exacte de ses pièces de théâtre ; mais, en supprimant celles qu'on ne devait pas lui attribuer et en réunissant celles qu'on a rangées à tort sous des étiquettes diverses, il reste encore les titres de quarante-six ou quarante-sept, indépendamment de toutes celles dont les noms mêmes ont péri. En parcourant ces titres, on peut déjà se faire une idée du théâtre d'Attius, et du genre vers lequel le portait son génie. Presque tous indiquent des sujets qui réclament de l'énergie et de sombres tableaux : les malheurs de la race de Pélops ont inspiré à eux seuls six de ses pièces ; la guerre de Thèbes, huit ; la guerre de Troie, quatorze. Il n'est pas étonnant que les tragiques latins, et en particulier Attius, aient traité avec tant de complaisance les sujets militaires, qui devaient être du goût des Romains, et que ce peuple guerrier comprenait plus aisément que les autres.

J'irai même plus loin que M. Boissier : parmi tous les titres des pièces d'Attius dont il nous est possible de deviner le sens, il n'en est pas un seul qui s'éloigne nettement de ce caractère, et qui ne suppose plus ou moins des peintures vigoureuses et même terribles. Pour prouver la souplesse du talent d'Attius, M. Boissier veut montrer qu'il a traité aussi des sujets qui demandent de la tendresse, de l'amour, du mouvement lyrique, du charme et de la grâce ; mais les titres qu'il cite à l'appui ne sont pas du tout convaincants : le côté tragique et effrayant ne manquait pas dans les sujets de *Térée*, de *Méléagre*, de *Médée*, des *Bacchantes*, etc., et rien ne nous garantit, — bien au contraire, — qu'il n'y ait pas appuyé beaucoup plus que sur le côté pathétique et touchant.

Jusqu'à quel point Attius a-t-il suivi les modèles grecs, il est difficile de le dire : l'imitation chez lui est plus libre et plus originale que chez ses devanciers, sans pouvoir cependant être comparée, quoi qu'en ait semblé dire l'auteur, à celle de Virgile. Il est évident qu'il a emprunté au moins deux tragédies à Euripide : les *Bacchantes* et les *Phéniciennes*, probablement aussi *Atrée*. Mais il a pris beaucoup plus qu'on ne l'avait fait jusqu'alors à Sophocle, et surtout à

Eschyle. Ses prédécesseurs avaient presque épuisé Euripide, et il fallait, pour renouveler la tragédie et y introduire des éléments de variété indispensable, recourir à des sources moins connues. Homère et Apollonius de Rhodes ont été mis également à contribution par lui. D'ailleurs, il a souvent mêlé les modèles, en complétant l'un par l'autre, comme faisait Térence qui fondait deux comédies en une.

Sa tragédie a les mêmes caractères moraux que celle d'Ennius et de Pacuvius : elle est sentencieuse, et il n'est pas rare d'y rencontrer des hardiesses philosophiques et même religieuses. Ainsi, dans son *Antigone*, il transforme ce qui n'était dans Sophocle qu'une plainte discrète, un cri de l'âme échappé à une heure de découragement naturel, en une maxime épicurienne niant l'intervention de la Providence :

> Jam jam neque dii regunt,
> Neque profecto deûm summus rex omnibus curat.

Dans son *Astyanax*, l'éternelle satire contre les augures revient avec son caractère plus comique que tragique.

Avant de se faire une tribune politique sur la scène, comme le tentèrent plus tard Maternus et d'autres, la tragédie latine s'était fait une sorte de tribune philosophique, d'où elle lançait souvent des maximes fort hardies contre la Providence, contre les dieux dont elle donnait des explications physiques, contre les aruspices, ou du moins contre ces charlatans de bas étage, qui recevaient par procuration des coups visant plus haut qu'eux. Par là, la vieille tragédie latine était, en quelque sorte, la préface du *Traité sur la divination*, de Cicéron, qu'elle prépare de loin.

Mais, comme Attius est plus avancé dans l'art dramatique, il a plus de mesure dans l'emploi des sentences; elles se fondent mieux chez lui avec le mouvement de la passion, et ne s'abandonnent pas à ces longs développements, qui les font ressembler, dans Ennius et Pacuvius, à des dissertations *ex cathedra*. Il n'est pas rare de rencontrer chez lui des maximes d'une énergique précision, comme celle-ci, qu'il met dans la bouche d'Atrée : *Oderint*, *dum metuant*, et qui avait mérité de devenir historique, car Sénèque et Cicéron s'en occupent plusieurs fois, et Suétone montre, dans la vie de Tibère et de Caligula, qu'elle était en quelque sorte devenue la devise de ces deux tyrans.

Un mot de Quintilien semble attribuer à Attius un grand talent oratoire dans ses tragédies, et c'était là, du reste, une des qualités et un des défauts en même temps du drame latin, qui aimait à transporter le forum sur la scène. Son style, grave et large, a souvent le tour périodique et même les procédés habituels du genre. Les traits d'élo-

quence ne sont pas rares dans ses fragments, et la dispute d'Ulysse et d'Ajax, imitée d'Eschyle dans l'*Armorum judicium*, contient de très-beaux mouvements, dont plus d'un, ceux-ci, par exemple :

> Vidi te, Ulixe, saxo prosternentem Hectora, etc.
> Vidi tegentem clypeo classem....

rappellent les vers célèbres des *Métamorphoses* d'Ovide.

D'après les anciens, la force, la chaleur et la passion étaient ses principaux caractères : *Animosique Attius oris*, a dit Ovide. Il avait de l'élévation et de la noblesse, Horace le reconnaît.

C'est surtout dans l'*Atrée* d'Attius, une de ses pièces les plus célèbres et les plus citées, celle de toutes peut-être qu'il a le plus marquée de son cachet personnel, qu'il faut aller chercher des traces de cette force et de cette passion dramatiques. Cicéron, dans le *de Orat.*, chap. LVIII, a accumulé les extraits de cette tragédie, qu'il cite et qu'il commente avec une admiration véritable. Je regrette de ne pouvoir le suivre dans ces détails, et de ne pouvoir surtout comparer les vers que prononce Atrée contre Thyeste, à la même situation développée dans le *Thyeste* de Sénèque (II, I, v. 192, etc.). L'avantage ne resterait pas au bel esprit : ses vers sont des vers de rhéteur; derrière le personnage qui joue avec sa vengeance, on voit toujours le poëte cherchant à se surpasser, et nous sommes bien loin de l'emportement de la passion, tel qu'il apparaît dans Attius.

Les moindres fragments de cette pièce trahissent l'énergie qu'y avait déployée le poëte, avec quelque chose d'un peu tendu, qui touche même à l'emphase. Le fameux mot reproduit par Sénèque, par Crébillon, etc. : « Reconnais-tu ce sang ? — Je reconnais mon frère, » se trouve en termes analogues dans l'*Atrée* du vieux poëte latin, et c'est peut-être de toutes ces pièces celle où il est le mieux placé, où il arrivve le plus naturellement. Suivant Plutarque, un jour qu'Æsopus jouait ce terrible rôle d'Atrée, il entra si bien dans l'esprit du personnage, qu'en un mouvement de colère il tua un esclave d'un coup de son sceptre.

Comme ses prédécesseurs, Attius aime et recherche les descriptions, qui viennent souvent ralentir hors de propos la marche de la pièce. On en trouve un exemple curieux dans son *Œnomaüs*, où ces mots : *avant l'aurore* (Fer te ante auroram) deviennent le prétexte d'un développement descriptif fort déplacé, mais plein de vérité et non sans éclat. L'enfance des lettres se complaît dans les descriptions, et n'a garde de manquer la moindre occasion de déployer, avec une puérile abondance, son talent poétique. Le lieu commun des tempêtes n'a as été non plus négligé par lui, et il l'a parfois traité avec des cou-

leurs saisissantes et habilement assorties ; d'ailleurs, pour le dire en passant, il était inévitable qu'on rencontrât souvent ce thème banal dans les tragédies tirées de ces poëmes sur les retours de Troie, qui se nommaient νοστοί. Cette tempête, qui dispersa la flotte des Grecs vainqueurs après la prise d'Ilion, et qui a été reproduite par Ennius, Pacuvius et Attius, pourrait fournir matière à une comparaison intéressante entre ces trois poëtes et Eschyle, dans *Agamemnon*. On connaît le beau récit du tragique grec, avec sa grandeur un peu forcée, sa vigueur, sa singulière hardiesse d'images. Il serait curieux d'étudier comment cette manière d'Eschyle a dû contribuer à l'enflure, à l'énergie roide et tendue, que les tragiques latins ont pu lui prendre pour la porter jusque dans l'imitation d'Euripide; car, en certains cas, ils semblent avoir autant imité l'un que l'autre, ayant emprunté au premier son emphase et ses grands mots, au second ses sujets, ses sentences et sa couleur philosophique. Sophocle seul, avec sa beauté calme et sereine, était peu propre à les séduire.

Seulement il eût été à souhaiter qu'en prenant à l'auteur de l'*Orestie* cette grandeur excessive de la description, ils lui eussent pris aussi cette brièveté rapide qui en est le correctif. Du moins ils se maintinrent dans des bornes à peu près raisonnables, et il n'arriva à aucun d'eux de délayer en cent cinquante vers les seize d'Eschyle, comme fit plus tard Sénèque dans son *Agamemnon*.

Malgré la rudesse et l'âpreté qu'on peut à bon droit reprocher souvent à Attius, son style offre une élégance presque toujours soutenue; sa versification est variée, correcte et savante. Si la phrase, parfois se traîne lourde et embarrassée, l'expression est d'ordinaire nette et précise. Il est vrai qu'il y a une grande différence de perfection et d'harmonie entre plusieurs de ses pièces; mais les fragments de ses meilleures, de *Philoctète* par exemple, sont écrits d'une façon toute moderne, où l'on ne trouve presque rien d'archaïque, et la langue en est à peu près conforme aux plus purs modèles de l'époque classique, sauf une certaine tendance de l'auteur à conformer ses mots mêmes au génie du grec.

Tout semble indiquer que nous avons perdu de vraies et belles tragédies en perdant les pièces d'Attius. Aussi les éloges que lui ont décernés les anciens sont-ils nombreux et brillants. Nous en avons déjà mentionné quelques-uns. Cicéron, qui, en maint endroit, se montre sévère pour lui, en beaucoup d'autres l'exalte; il le traite de poëte très-disert, et il l'a évidemment imité dans ses traductions du théâtre grec. Quintilien, d'accord avec Horace et Ovide, lui accorde beaucoup de force et de passion ; Velléius Paterculus lui donne la royauté de la tragédie latine, qu'il réduit presque à lui seul, et ailleurs il l'égale aux Grecs, à qui, dit-il, il est supérieur par la chaleur et la vie, s'il

leur cède en perfection. Columelle le place à côté de Virgile. Ses pièces avaient un grand succès, et Cicéron a raconté lui-même, dans le *Pro Sextio* (chap. LVI), l'effet extraordinaire que, dans l'*Eurysacès*, l'acteur Æsopus produisait sur le peuple, qui appliquait au bannissement de l'illustre orateur les paroles relatives à l'exil de Télamon.

Mais cette vénération ne dura pas toujours, et à bien peu de distance de Columelle et de Velléius Paterculus, Perse l'accuse d'enflure, et Tacite, dans le *Dialogue des orateurs*, appuie, en contempteur des anciens, sur sa sécheresse et sa dureté.

Là s'arrête M. Boissier : on peut dire, en effet, que, sauf un progrès d'élégance, la tragédie latine finit réellement à Attius. Après, il ne se trouva pas un de ces génies supérieurs qu'il eût fallu afin de porter à la perfection l'œuvre préparée par lui, et de mener tous ces germes à maturité.

Il est facile de le comprendre. Attius mourut, selon toute probabilité, dans les premières années du siècle qui s'ouvre par le deuxième tribunat de Saturninus. Rome allait devenir une arène en proie aux ambitieux et ensanglantée par les combats de Sylla et de Marius. Les affreuses tragédies du forum, les exterminations barbares, les représailles sanglantes, voilà les spectacles de Rome jusqu'à l'abdication de Sylla. Les affiches des proscriptions devaient faire tort aux affiches des tragédies. La muse qui avait inspiré Ennius et Attius se tut dans cette tempête, et jamais ne recouvra entièrement la voix, malgré les efforts de quelques lettrés qui essayèrent de la ressusciter dans les écoles et les lectures publiques.

J'aurais aimé toutefois que M. Boissier complétât par une rapide esquisse l'histoire de la tragédie à Rome, et, à son défaut, je vais essayer de le faire en quelques lignes.

Julius César Strabon, celui-là même devant qui Attius dédaignait de se lever au collége des poëtes, auteur d'*Adrastus* et de *Tecmessa* dont il ne reste que les titres, et qui, suivant Cicéron, n'avait que la douceur sans la force ; Cassius de Parme, un des meutriers de César, à qui quelques-uns ont attribué un *Brutus*, et le *Thyeste* de Varius, dont celui-ci se serait frauduleusement emparé après l'avoir mis à mort [1] ; Varius lui-même ; Pollion, imitateur d'Attius, homme considérable, ami d'Horace, qui ouvrit le premier à Rome une bibliothèque, et institua les lectures publiques ; Cinna, dont Virgile parle dans ses églogues, et qui passait pour avoir mis neuf ans à composer sa tragédie (si c'est une tragédie) de *Smyrna* ; enfin le dictateur Jules César,

[1] Cette pièce a été encore attribuée par le commentateur Servius à Virgile, qui l'aurait donnée à Varius pour prix de certaines complaisances honteuses. Cette assertion prouve au moins qu'on ne la jugeait pas indigne du plus grand des poëtes latins.

qui aurait laissé une tragédie d'*Œdipe*, dont Auguste défendit la publication, sont moins, pour la plupart, des poëtes tragiques proprement dits que des *amateurs* qui font de la tragédie pour se délasser, de hauts personnages séduits un moment par la gloire du théâtre. Ovide même, malgré sa *Médée* qui, avec le *Thyeste* de Varius, semble avoir été l'œuvre dramatique la plus importante et la plus goûtée du siècle d'Auguste, dit, dans ses *Tristes*, qu'il n'a pas écrit pour le théâtre, ce qu'il faut expliquer par d'autres endroits où il déclare que ses pièces ont été dansées, c'est-à-dire que le drame n'était que l'accessoire, et disparaissait sous les divertissements.

Quintus Cicéron écrivit en seize jours quatre tragédies, parmi lesquelles une *Troade*, une *Érigone* et une *Électre*, dont son frère a fait l'éloge avec quelque ironie. C. Titius, poëte tragique en même temps qu'orateur, porta au théâtre un esprit fin et brillant, mais peu dramatique ; ses vers ne valent pas sa prose, qui était vive et piquante. On manque de renseignements sur Pupius et ses pièces larmoyantes, comme sur l'aîné des Pisons, qui, d'après les anciens scoliastes, aurait également cultivé ce genre. Mécène laissa deux tragédies, *Octavie* et *Prométhée*, dont les quelques vers qui nous restent de lui ne nous permettent guère de regretter la perte. Auguste avait composé, lui aussi, un *Ajax*, qu'il eut le bon goût de faire périr par l'éponge, comme il répondait, en plaisantant, à ceux qui lui demandaient des nouvelles de son héros.

Dans la période suivante, le principal nom qu'on rencontre est celui de Sénèque, dont tout le monde connaît assez les déclamations dialoguées, improprement appelées tragédies, pour que nous n'ayons pas à y appuyer. Il n'y a point, je crois, de différence si essentielle que le dit M. Boissier entre ces pièces de Sénèque et celles des anciens tragiques, autant du moins qu'on le peut voir par leurs fragments, et je ne trouve pas qu'on ait eu si grand tort de juger jusqu'à un certain point des unes par les autres, en tenant compte, comme il le faut, des conditions diverses dans lesquelles elles se sont produites. Sénèque, c'est l'ancienne tragédie latine, avec tous ses germes développés à l'extrême, avec ses tendances, exagérées, il est vrai, mais dans leur sens primitif : ainsi même tension et même roideur, même recherche de l'énergie, même abus des sentences, même mélange de l'art oratoire et descriptif avec l'art dramatique, mêmes violences de sentiments et de style, mêmes analogies, en maint endroit, avec les thèmes des rhéteurs et leurs développements usuels. Seulement, l'action est moins forte, et la recherche plus grande, à cause du public particulier auquel s'adressait Sénèque.

Mentionnons encore, parmi ces poëtes tragiques de la décadence, Mamercus Æmilius Scaurus, auteur d'un *Atrée ;* Curatius Maternus, l'un

des interlocuteurs du beau dialogue *de Oratoribus*, qui laissa quatre tragédies, un *Thyeste*, une *Médée* et deux *prætextæ;* Pomponius Secundus, surnommé le Pindare tragique, que Quintilien met au premier rang de ses contemporains, quoiqu'il eût moins de puissance dramatique que d'érudition, d'élégance et d'éclat ; Perse, qui avait fait, dit-on, une tragédie, dont le titre même est incertain ; Stace, auteur d'une *Agave*, livret tragique destiné au pantomime Pâris ; Scæva Memor, auteur d'un *Hercule ;* Faustus, dont Juvénal nomme la *Thèbes* et le *Térée ;* Rubrenus Lappa, dont il mentionne l'*Atrée*, cet éternel *Atrée*, caressé par toutes les muses tragiques [1]; un certain Varron, que vante beaucoup Martial ; un Tibérianus, à peu près inconnu, à moins que ce ne soit celui qui, honoré de hautes dignités sous Probus et Carus, se distingua en cultivant et en protégeant les lettres ; enfin, Hosidius Géta qui, d'après Tertullien (*Hæret.*, c. XXXIX), serait l'auteur d'une *Médée*, scène tragique dont les quatre cent soixante et un vers ont été formés d'hémistiches empruntés çà et là à Virgile.

Mais à quoi bon poursuivre cette liste aride de noms et de titres ramassés à grand'peine dans l'éclipse du théâtre romain ? La tragédie latine présente ce phénomène singulier, qu'elle passa immédiatement de l'enfance, ou du moins de la jeunesse à la caducité, sans avoir eu d'âge viril. Une des principales causes de sa rapide décadence, ce fut sans doute qu'ayant quitté la scène pour les lectures publiques, au lieu de viser à l'illusion, à l'émotion, à tous les effets qu'exige le théâtre, elle rechercha dès lors l'élégance affectée, ces grâces, ces subtilités, ces raffinements, ce bel esprit qui triomphent toujours dans les cercles littéraires, au détriment du naturel, de la simplicité et de la vérité.

Par quelle fatalité toutes ces œuvres, sans aucune exception, — puisqu'il est bien admis, en dépit d'une thèse récente, que les prétendues tragédies de Senèque ne sont que des exercices de rhétorique dialogués et versifiés, — ont-elles donc péri, de façon que tout jugement définitif et sans appel sur leur compte soit éternellement impossible ? Peut-être faut-il en attribuer la cause au défaut d'originalité de ces pièces, traductions ou imitations qui ne pouvaient se transmettre avec un soin aussi religieux que des ouvrages autochthones et nationaux; mais surtout il faut l'attribuer, pour l'époque antérieure au siècle d'Auguste, à l'imperfection de la langue de transition qu'elles par-

[1] On peut remarquer la prédilection particulière des poëtes dramatiques latins à choisir les sujets atroces, qui devaient plaire à un peuple rude et grossier, rendu plus féroce encore par les combats des gladiateurs. Ainsi *Thyeste* a été traité par Ennius, Varius, Sénèque, Maternus; *Médée*, par Ennius, Ovide, Sénèque, Maternus, Hosidius Géta ; *Atrée*, par Attius, Æmilius Scaurus, Rubrenus Leppa, etc., sans parler des *Œdipe*, des *Brutus*, des *Électre*, etc.

laient, et dont elles devaient partager la destinée, en disparaissant avec elle.

Quoi qu'il en soit de ces causes, il faut d'autant plus regretter un anéantissement si impitoyable, que, malgré tous les défauts dont on retrouve la trace dans ses fragments, et son absence presque complète d'originalité, la vieille tragédie latine, au jugement de tous ceux qui pouvaient prononcer en connaissance de cause, paraît avoir été digne d'une attention sérieuse. Horace, le partial ennemi des anciens, l'a louée dans ce vers bien connu :

> Nam spirat tragicum satis, et feliciter audet,

dont les derniers mots marquent, ce semble, qu'elle n'était pas simplement une imitation servile. En divers endroits encore, soit dans son *Art poétique*, soit dans ses *Épîtres*, il a rendu aux vieux tragiques, avec plus ou moins de bonne grâce, un hommage qui n'est pas suspect sous sa plume. Ovide même, malgré sa prédilection pour l'élégance et l'esprit, a dit d'Ennius et d'Attius :

> Casurum nullo tempore nomen habent.

Cicéron, Aulu-Gelle, la correspondance de Fronton et de Marc-Aurèle, etc., etc., viennent encore largement à l'appui, et peuvent bien contre-balancer les boutades de Lucilius, de Perse, de Martial, du *Dialogue des Orateurs*. Bien plus, Quintilien met la tragédie latine au-dessus de la comédie (*in comœdiâ maximè claudicamus*). Cela peut sembler étrange ; mais il faut bien admettre que Quintilien était plus à même que nous de prononcer, et son jugement, d'ailleurs, paraît avoir été l'opinion commune : les critiques latins reconnaissent en général que Rome est bien inférieure à la Grèce dans la comédie, mais ils croient que plusieurs de leurs tragiques, par exemple Varius dans *Thyeste*, et Ovide dans *Médée*, ont rivalisé dignement avec les chefs-d'œuvre grecs. Or, si la tragédie avait produit des œuvres supérieures à celles de Plaute et de Térence, — qui même, d'après la liste de Volcatius Sédigitus, ne paraissent pas avoir tenu les premiers rangs dans la comédie latine, — qui oserait reprocher aux lettrés et aux érudits le soin minutieux avec lequel ils cherchent à recueillir, comme disait Scaliger, ces quelques planches brisées, faibles débris d'un grand naufrage, et à ressaisir dans ces ruines incertaines les traces des beautés disparues ?

Mais nous reviendrons à ces questions intéressantes. Je voudrais achever maintenant l'exposé de la partie historique du sujet, en di-

sant un mot de la tragédie nationale, ou *prætexta*, chez les Romains.

On a déjà pu remarquer que presque tous les sujets traités par les tragiques latins étaient des sujets grecs, ce qu'on appelait des *fabulæ togatæ*. Ce peuple, dont le sentiment patriotique était si profond et si vigoureux, se contentait, comme nous pendant si longtemps, de voir éternellement reparaître sur ses théâtres les héros d'Homère et d'Euripide, et les auteurs latins, peu expérimentés encore, devaient naturellement aborder les sujets où ils trouvaient des modèles à suivre, de préférence à ceux où il leur eût fallu tout tirer de leur propre fonds. Néanmoins l'histoire romaine a inspiré un petit nombre de pièces, qu'on peut porter à treize ou quatorze au plus (celles du moins dont il est resté un souvenir), et encore en y comprenant des titres douteux.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur la nature précise de la *prætexta*, qui a fourni matière à de longues et doctes dissertations. Sans nous occuper nullement de rechercher en combien de branches elle se subdivisait, si elle était un genre mixte et un peu inférieur, quelles affinités elle pouvait offrir avec la comédie, etc., nous nous contenterons de savoir que c'était la mise en scène d'un sujet national. Nævius, le rude poëte romain, fut le premier qui l'aborda dans son *Romulus* et son *Clastidium*, dont on ne connaît guère le sujet. Pacuvius, en dehors de sa douteuse *Tunicularia*, a fait un *Paulus*, et les fragments qui en restent sont si peu nombreux, qu'il est impossible de décider avec certitude si ce personnage était le Paul Emile de la guerre de Macédoine, ou celui de la bataille de Cannes. Beaucoup ont cru qu'il s'agissait de ce dernier, mais il semble bien difficile qu'un poëte romain eût pris pour sujet d'une *prætexta*, par-devant un auditoire si attaché à la grandeur de sa patrie, un désastre national comme celui-là. Le poëte Phrynicus avait été puni pour avoir mis sur la scène la *Prise de Milet*, et les Romains se montraient aussi chatouilleux que les Grecs sur la question du patriotisme. D'ailleurs, l'autre sujet, très-pathétique, se recommandait par cette fatalité que les anciens aimaient à mettre au théâtre. Sa date presque contemporaine n'était pas un empêchement : pour s'en convaincre, il suffit de lire une lettre de Pollion à Cicéron au sujet du questeur Balbus, partisan de César, dans laquelle il raconte que ce Balbus a fait représenter sur le théâtre de Cadix l'histoire du voyage qu'il avait entrepris pour aller trouver le consul Lentulus, — et qu'il pleura à la représentation de cette aventure.

Cette lettre curieuse nous montre que les Romains exposaient aussi sur la scène les événements de la vie commune, et qu'ils connaissaient en quelque sorte le drame. Un vers d'Horace :

Et tragicus plerumque dolet sermone pedestri,

vient encore, par un des deux sens qu'il offre à l'esprit, à l'appui de cette opinion. La *prætexta*, sorte de chronique historique, arrangée pour le théâtre, devait admettre plus de familiarité et le mélange de différents tons, bien qu'il soit probable que les *prætextæ* de Nævius, de Pacuvius et d'Attius fussent des pièces régulières.

Attius a fait plusieurs tragédies prétextes, d'abord *Decius* (nommé quelquefois *Æneadæ*), dont il a surnagé quelques fragments importants et remarquables, qu'on peut compléter jusqu'à un certain point à l'aide du récit de Tite Live; puis son *Brutus*, plus célèbre encore, qu'on n'avait pas cessé de jouer en l'an 710 de Rome. Il en avait tiré le dramatique sujet des *Annales* d'Ennius, et les débris qui en restent, écrits avec clarté, précision, vivacité, même avec harmonie, indiquent qu'il avait été heureusement inspiré par son héros.

Joignons-y encore un *Marcellus* et un *Scipion*, mentionnés par le grammairien Diomède, un *Domitius Néron* et un *Caton* de Curatius Maternus, l'*Octavie* attribuée à Sénèque, et deux ou trois autres dont les titres mêmes sont tellement incertains, qu'il est plus sûr de ne les pas nommer. Voilà tout. Cette dernière pièce est la seule *prétexte* qui n'ait pas été détruite, et elle est d'autant plus précieuse pour nous que, tout en nous montrant le talent de Senèque sous un jour nouveau et souvent des plus remarquables, elle reste le monument unique d'après lequel nous puissions juger approximativement du genre. Mais, comme elle rentre dans la catégorie des autres pièces de Senèque, c'est-à-dire que c'est plutôt une exercice de déclamation dialoguée qu'une œuvre destinée au théâtre, nous ne nous y arrêterons pas, sinon pour faire remarquer qu'elle est la plus courte de toutes; que l'auteur probable y joue lui-même un rôle; enfin, que ce sujet national et contemporain n'a pas interdit au poëte les réminiscences et les imitations classiques.

Il semble, au témoignage d'Horace, que les Romains aient réussi dans ce genre :

> Nec minimum meruere decus, vestigia græca
> Ausi deserere...

Pourquoi donc si peu de tragédies nationales à Rome? On a dit que c'était à cause de l'absence des épopées latines. Mais les *Annales* d'Ennius pouvaient, sur une moindre échelle, remplir le rôle de l'*Iliade* chez les Grecs, et nous avons vu qu'Attius y avait puisé. D'ailleurs, les faits et les traditions de l'histoire romaine eussent dû suffire à inspirer la tragédie nationale. Il faut donc chercher une autre réponse.

Nous ferons d'abord remarquer qu'il en a été de même à peu près

partout, en France d'abord, en Italie aussi, en Espagne également. Ce ne fut que vers la fin de sa vie que Shakspeare aborda le drame historique national, en Angleterre, et c'est à son imitation, et guidés par l'esprit littéraire moderne, que Gœthe et Schiller ont fait de même en Allemagne. Bien plus, on peut dire que les Grecs, eux aussi, ont choisi des sujets étrangers : leurs seules pièces historiques proprement dites sont la *Prise de Milet* et les *Phéniciennes* de Phrynicus, les *Perses* d'Eschyle, et peut-être aussi un *Thémistocle;* le reste est puisé dans les traditions mythologiques.

On voit donc que partout la tragédie n'aborde pas l'histoire du pays, ou qu'elle ne l'aborde que très-tard. Le lointain des lieux et des temps augmente la poésie des faits. Ne peut-on ajouter d'ailleurs que, du moins à un certain point de vue, le poëte, au lieu de créer des personnages (j'entends *créer* dans le sens dramatique), trouve un grand avantage à les prendre tout créés dans la mémoire des hommes, et vivant d'une vie plus forte et plus complète que celle qu'il aurait pu leur donner à lui seul?

Mais, pour ce qui regarde le théâtre romain, il y a d'autres raisons plus spéciales. La vraie tragédie *prétexte*, à Rome, était dans les grands événements du dedans et du dehors. En outre, la sévérité romaine et la sûreté de l'ordre public n'eussent guère permis qu'on introduisît la politique sur la scène, car il était difficile de traiter un sujet national sans reproduire les dissensions des différents ordres. C'était un terrain brûlant, interdit par la raison d'État et la sûreté personnelle. Toute allusion à l'histoire romaine était dangereuse : Maternus en fut victime, et Mamercus Æmilius Scaurus fut mis à mort par Tibère, qui s'était reconnu dans son *Atrée*. Les sujets romains à qui il manquait d'ailleurs, suivant l'expression de Marmontel, la poétique obscurité des temps héroïques, sont plus propres (sauf quelques-uns, tels que *Virginie*, *Coriolan*, etc.) à élever l'âme qu'à l'émouvoir, plus grands que pathétiques, mauvaises conditions pour un auditoire immense et mêlé.

Enfin cette imitation des sujets grecs dans la tragédie romaine avait bien moins d'inconvénients que chez nous : les croyances, les traditions, quelquefois même l'histoire des deux peuples présentaient beaucoup d'analogie; ils se donnaient une origine commune, de sorte que ces sujets, plusieurs au moins, étaient regardés par eux comme des sujets domestiques. Les fables grecques étaient devenues nationales chez les Romains par un long usage et par le mélange des traditions des deux pays ; elles subsistaient comme telles chez leurs voisins, les Étrusques ; puis cette mine n'était pas encore épuisée, comme elle l'est pour nous, après avoir été fouillée en tous sens par les Grecs, les Latins, tous les autres peuples modernes, et nos tra-

giques des seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles. Ils imitaient du moins les originaux, tandis que nous, nous avons souvent imité les copistes mêmes, sans que pourtant cela ait empêché la grandeur de notre littérature.

Aussi, loin d'être un obstacle au succès, il semble que cette origine étrangère des pièces de théâtre ait été, dans les premiers temps du moins, une recommandation près du public. Plaute, si complétement romain, affecte de se présenter toujours comme un imitateur des Grecs, de même que la Fontaine, au dix-septième siècle, se présentait en traducteur de Phèdre, quand il publia son premier recueil de fables. Combien de fois ne voyons-nous pas les prologues donner soigneusement le titre de la pièce et le nom de l'auteur imités ! Quelques-uns poussent la précaution jusqu'à conserver l'étiquette grecque (Heautontimorumenos) : « Il est de règle aujourd'hui, dit Plaute, au prologue des *Ménechmes*, que dans toute comédie la scène se passe à Athènes ; c'est le moyen de paraître plus Grec. » On tenait à se présenter sous ce couvert pour assurer le succès à ses œuvres ; car la Grèce, malgré les préjugés nationaux, qui se développèrent surtout un peu plus tard, avait la renommée pour tout ce qui touchait aux lettres, et Rome, qui, au fond, faisait peu de cas de ces divertissements *futiles*, tout en les goûtant beaucoup sur le théâtre, reconnaissait sans peine la supériorité de ce pays. Il est vrai que par la suite il n'en fut plus de même, surtout quand les rhéteurs et les philosophes grecs, poursuivis par la voix de Caton comme les corrupteurs du pays, eurent été chassés de Rome ; mais alors même le dédain qu'on affectait pour les lettres et les arts venus de cette source était peu sincère et reposait uniquement sur l'orgueil national. Quand la tragédie eut disparu, la pantomime, que le peuple aimait avec une véritable fureur, conserva les sujets grecs, « et jusqu'à la fin de l'empire on dansa les fureurs d'Ajax et les infortunes d'Agamemnon. »

D'ailleurs, Rome était loin d'être absente de toutes ces tragédies grecques. Nous savons que, dans les prologues, le poëte, comme Aristophane dans ses parabases, entretenait les citoyens de leurs affaires présentes. Puis tous ces personnages, Grecs de nom, étaient des Romains de fait, ils en avaient le langage et les sentiments, à peu près comme les Romains de mademoiselle de Scudéry et même ceux de Racine étaient de véritables Français, qu'on reconnaissait au passage. N'avons-nous pas vu le peuple appliquer avec enthousiasme à Cicéron certains passages de l'*Eurysacès* d'Attius ? Une autre fois, c'est dans le *Térée* du même que l'auditoire découvre des allusions au meurtre récent de César. Qu'aurait-il pu trouver de plus dans des pièces nationales ?

Voilà pourquoi la tragédie *prétexte* ne fut qu'une exception à

Rome ; mais toutes ces raisons n'auraient pas suffi, si, avant tout, les tragiques latins s'étaient assez fiés à leur habileté et à leurs forces pour marcher sans secours. Du moins marquèrent-ils d'un cachet personnel leurs libres imitations du théâtre grec, et en firent-ils plus d'une fois des œuvres originales. Nous avons, à l'occasion, dit quelques mots de cette liberté, et, si j'ose dire, de cet éclectisme d'imitation, qui va s'accroissant d'Ennius à Pacuvius, et de Pacuvius à Attius. Maintenant que nous venons de terminer cette vue d'ensemble de la tragédie latine, nous devons faire remarquer que leurs transformations avaient un caractère et un principe général, et qu'ils modifiaient toujours dans le sens romain, non-seulement en exagérant la force, l'héroïsme, l'insensibilité, le stoïcisme, mais en cherchant à donner plus de gravité et de noblesse aux personnages, souvent même au risque de faire des contre-sens et des anachronismes; en supprimant les détails gracieux, en effaçant les expressions colorées, en donnant au texte plus de précision, mais aussi plus de sécheresse, en rendant le sujet plus complexe, en appuyant plus fortement sur les situations dramatiques.

Ces préoccupations furent aussi, on le sait, celles de notre tragédie classique. « Ce qui me frappe dans ces changements, a très-bien dit M. Boissier, c'est que j'y reconnais le germe de ceux que nous avons fait subir nous-mêmes à la tragédie grecque. Nous aussi, nous l'avons trouvée trop simple, et il nous a fallu créer des incidents nouveaux pour remplir nos cinq actes. Les personnages subalternes n'ont pas moins gagné en dignité ; les serviteurs sont devenus des confidents.... Chez nous, comme dans les pièces romaines, les caractères sont plus nettement tranchés, et deviennent des types. »

Ainsi tous ces changements, qui ont eu surtout pour résultat d'enlever à la tragédie grecque sa merveilleuse souplesse, son naturel, son abandon, sa vérité charmante, remontent plus haut que nous. Ennius et Attius en sont responsables avant Racine et Voltaire. Comme nous, et beaucoup plus que nous, les tragiques latins présentent cette alliance d'une exactitude servile avec une liberté très-grande dans l'imitation de leurs modèles, ici les serrant de près, et là s'en tenant fort loin [1].

[1] On pourrait peut-être expliquer ce contraste par une raison particulière. Chez les Grecs on ne jouait ordinairement que les pièces des poëtes vivants. Mais, lors de la décadence, quand les grandes œuvres vinrent à manquer, on reprit les anciennes, celles surtout de Sophocle et encore plus d'Euripide. Seulement les metteurs en scène ou *didascales* les modifiaient légèrement dans le goût du jour, y changeaient certains vers, en ajoutaient d'autres, en retranchaient quelques-uns pour les accommoder aux besoins du moment. On représentait ces pièces sur les théâtres de Sicile et de la Grande-Grèce (on a pu voir, d'après les ruines de ces théâtres, qu'ils avaient la forme et la disposition de ceux des Grecs),

Pour toutes les raisons que nous avons indiquées plus haut, et avec ce soin de se conformer au goût de l'auditoire, la tragédie romaine ne pouvait manquer, *quoi qu'on en ait dit*, d'obtenir un succès réel. Qu'on nous permette de redresser, avant de finir, ce préjugé courant qui a fait rechercher à tant d'écrivains la cause d'un insuccès bien imaginaire. Il est vrai que, pour s'établir à Rome, la tragédie eut à vaincre de grands obstacles. Le sénat et le souverain pontife, du moins dans les commencements, ne lui furent pas favorables ; Valère Maxime (II, I) rapporte que Scipion Nasica fit démolir le théâtre de pierre que construisaient les censeurs au lieu des théâtres provisoires. En 599, on décréta qu'on ne pourrait s'y asseoir. Ce ne fut qu'un siècle juste après que Pompée vint à bout de bâtir un théâtre permanent, et encore avec toutes sortes de précautions, en lui donnant un prétexte religieux, — ce qui n'empêcha pas les honnêtes gens de blâmer son entreprise. Auguste en construisit un second et engagea Balbus à en élever un troisième, indépendamment des théâtres de bois qu'on dressait transitoirement, au besoin, pour des jeux particuliers. La jeunesse patricienne semble aussi avoir regimbé contre l'invasion du génie grec au théâtre, car elle s'était réservé de jouer dans les Atellanes, genre exclusivement romain, le seul qui ne communiquât pas l'infamie à ses acteurs, et elle ne voulait pas que ces pièces fussent souillées par les histrions grecs qu'avait formés L. Andronicus. Cet antagonisme ne dura point, et l'on vit bientôt l'Atellane et la tragédie vivre en bonne intelligence, et s'associer pour paraître en même temps sur la même scène.

Mais, au rebours des patriciens, le peuple accueillit longtemps la tragédie avec une grande faveur. Il suffit d'ouvrir les œuvres de Cicéron, et en particulier sa correspondance, pour s'en convaincre. Il nous offre presque à chaque page le vivant souvenir des applaudissements et de l'enthousiasme qui éclataient dans l'auditoire à ces vers énergiques et passionnés dont il aime à parer sa prose. Ses citations et ses allusions continuelles jusque dans ses lettres, dans ses discours au peuple et au sénat, prouvent largement combien la connaissance de cette tragédie était répandue partout, avec quelle attention on l'écoutait, et comme l'auditoire était prompt à saisir au vol les moindres rapports, volontaires ou non, entre la pièce et les circonstances ac-

et dans ces deux pays les didascales y faisaient, pour la même cause que nous avons dite, des changements analogues. C'est très-probablement d'après ces pièces ainsi modifiées que les vieux tragiques latins ont composé les leurs, au lieu de reproduire la tragédie grecque savamment, en collationnant la copie sur le texte original. Ainsi leur imitation était plus facile et plus vivante. C'est donc à ces pièces arrangées par les didascales plutôt qu'au texte primitif qu'il faudrait comparer les tragédies latines.

tuelles. Il va même jusqu'à rappeler souvent à demi-mot à ses correspondants des passages de ces drames, comme des traits connus de tous, qui composent le fond des conversations et qu'on comprend tout de suite, sans qu'il soit besoin d'insister. Horace, d'ailleurs, vient en aide à Cicéron, et rend témoignage de la foule qui se pressait aux représentations tragiques : *Arcto stipata theatro*. Tite Live se joint à eux, au moins pour ce qui regarde les pièces d'Andronicus.

La langue latine renfermait nombre de proverbes nés de la tragédie; or les œuvres populaires seules peuvent donner naissance aux proverbes, qui sont une des plus incontestables consécrations du succès. Et puis comment croire qu'un genre peu goûté eût produit des acteurs comme Roscius, comme Æsopus surtout, plus spécialement consacré à l'interprétation de la tragédie? Bien plus, malgré l'infamie officielle qui s'attachait, à Rome, aux choses du théâtre, nous voyons les acteurs tragiques, aussi bien que les auteurs, honorés entre tous, recherchés par les plus hautes amitiés et investis de la confiance populaire, comme L. Andronicus, qui, après la bataille de Cannes, quand Rome se croyait perdue, fut choisi pour composer et faire apprendre aux jeunes filles un hymne patriotique, bien que sa qualité d'affranchi fût une cause d'infériorité et de mépris.

Je n'insiste pas davantage : ces lignes suffisent. J'aurais bien autre chose à dire si je voulais montrer le succès de la tragédie près de la partie lettrée, les souvenirs qu'elle laissa aux écrivains et aux poëtes, et la grande inflence qu'elle exerça sur la langue. Seulement, il faut reconnaître que ce triomphe fut court, et que ce premier succès, après s'être soutenu quelque temps, alla déclinant par degrés. Étrange contraste, qu'on retrouverait chez bien d'autres peuples encore! Les Romains grossiers et barbares avaient accueilli avec enthousiasme ces nobles divertissements de l'esprit, et, lorsqu'ils eurent été policés par eux et rendus plus capables de les apprécier, ce fut justement alors qu'ils commencèrent à s'en détourner.

La magnificence et le nombre toujours croissant des jeux du cirque, des combats de gladiateurs, des fêtes splendides de la Rome impériale, finirent par faire tort à ces spectacles plus simples et plus monotones, qui n'avaient même pas, pour intéresser plus vivement la foule, les grandes émotions des sujets nationaux. Et puis l'immense étendue d'un théâtre romain, rempli d'un vaste auditoire, toujours bruyant et inattentif, dont Horace compare le murmure à celui de la mer agitée ou d'une montagne couverte de forêts, pendant une tempête, n'était pas favorable à la tragédie. Il devait être impossible, pour les rangs les plus éloignés, d'entendre les acteurs, et ce fut une des raisons pour lesquelles on se rejeta sur la pompe extérieure et sur tout ce qui pouvait charmer les yeux. D'autres causes encore y contribuèrent, entre

autres la rivalité des préteurs et des édiles qui faisaient ordinairement les représentations théâtrales; car, pour se rendre agréables au peuple, ils tâchaient de se surpasser les uns les autres par le luxe inouï des décorations et un étalage extraordinaire de toutes les curiosités scéniques.

Et voilà comme la politique se trouve souvent être une question de progrès ou de décadence pour les arts !

Ce fut alors qu'on fit défiler sur la scène des escadrons, des éléphants, des vaisseaux, des files de chariots parés de dépouilles opimes. Ce fut alors que les triomphateurs, faisant parade de leur immense butin sur des théâtres de circonstance, mêlèrent aux tragédies des poëtes la pompe des marches victorieuses, où l'on voyait rassemblées à profusion toutes les raretés de l'univers. On sait ce que Pline raconte de l'incroyable splendeur de quelques théâtres, près desquels les plus beaux de l'Europe actuelle ne sont que des baraques foraines. De la sorte, en voulant trop intéresser la foule et lui donner des spectacles dignes d'elle, dignes aussi de la puissance et de la richesse de Rome, on corrompait son goût. La grossièreté naturelle de son intelligence revint bien vite à la surface, et toutes ces magnificences de décorations, ce spectacle en dehors et s'adressant uniquement aux sens, la séduisirent si bien, qu'elle ne voulut plus entendre parler d'autre chose.

Et puis, comme je l'ai déjà dit au commencement de cet article, le théâtre romain, depuis Livius Andronicus, nourrissait en lui-même le germe de sa décadence. La tragédie, telle qu'Eschyle l'avait fondée, était quelque chose de très-complexe, qui renfermait à la fois, outre les principes du drame proprement dit, ceux de l'opéra, par le chant, ceux de la pantomime ou ballet par la danse. La séparation de ces éléments divers commençait à s'opérer en Grèce, au moins pour les chœurs, vers le moment où Livius Andronicus débutait à Rome; il fit lui-même une séparation analogue, en confiant le *canticum*[1] de ses pièces à deux acteurs, dont l'un était chargé de la danse et l'autre du chant. C'était ouvrir la porte à ces pantomimes qui, sous les empe-

[1] Le *canticum* était la partie correspondant au chœur des tragédies grecques. On a dit que le chœur manquait dans les tragédies latines ; mais, parmi les fragments qui nous restent, il en est plusieurs qui, par la forme et la pensée, aussi bien que par la coupe du vers, ne peuvent se rapporter qu'à un chœur. Comme la tragédie grecque, la tragédie latine, contrairement à la nôtre, qui n'a pour but que d'intéresser et d'émouvoir par la terreur et la pitié, s'efforçait surtout d'instruire, d'élever l'âme, d'épurer les sentiments : la plupart de ses fragments le démontrent assez. Or c'était là un des rôles principaux du chœur grec, qui représentait, pour ainsi dire, la conscience publique : comment donc la tragédie latine y aurait-elle renoncé? Pourquoi d'ailleurs Horace aurait-il tracé les devoirs du chœur dans son *Épître aux Pisons?* Il est vrai qu'il n'avait pas tout à fait les mêmes attributions qu'à Athènes : l'orchestre ne lui était pas réservé, et il est

reurs, étaient devenues à peu près le seul spectacle, et, à coup sûr, le spectacle favori des Romains, et dont les gestes s'accordaient, mieux que la déclamation des tragédies, avec la vaste étendue des théâtres.

Du reste, il est remarquable que le geste surtout atteignit une grande perfection chez les Romains. On peut voir, dans la *Rhétor. à Herenn.* et dans Quintilien, quelle importance y attachaient les rhéteurs et orateurs latins. C'était principalement par là que brillaient Æsopus, et ce Roscius qui, suivant Cicéron, pouvait traduire un de ses discours, jusque dans les moindres nuances, rien qu'avec des gestes. Bathylle, Pylade, Pâris et bien d'autres renoncèrent complétement à la parole sur la scène, comme tout à fait inutile. L'influence des mimes devint telle, qu'on les vit recherchés par l'amitié des empereurs et même honorés des plus hautes charges, comme on peut s'en convaincre en lisant les paroles indignées de Tacite. Ainsi, lors même que le goût de la tragédie s'affaiblit et disparut, le goût du théâtre ne fit qu'augmenter jusqu'à la passion, jusqu'à la fureur. La plupart des Romains se divertissaient à jouer eux-mêmes : ils avaient dans leurs jardins ou leurs maisons des théâtres particuliers, sur lesquels on pouvait se montrer, même avec des acteurs publics, sans encourir l'infamie. Suétone nous a révélé la passion frénétique de Néron pour les spectacles, et Tacite nous apprend qu'avant de monter sur la scène il avait institué des jeux domestiques où les personnages de la première condition étaient obligés de prendre des rôles. On vit même les Romains demeurer trois jours et trois nuits de suite au théâtre de Pompée, pour ne perdre aucun détail des jeux scéniques.

Arrêtons-nous sur ce trait : nous ne pourrions mieux finir.

Le livre de M. Boissier, sans avoir rien apporté de nouveau sur la question, a discuté judicieusement et nettement résumé le débat. Peut-être se laisse-t-il trop dominer par l'idée de retrouver dans les fragments qu'il étudie les caractères assignés à l'auteur par les anciens, ce qui le conduit à quelques subtilités et à des inductions reposant sur une base trop peu solide. Il y a bien de la convention dans ces jeux d'érudit qui consistent à reconstruire une pièce d'après quel-

probable qu'il occupait la scène, d'où, comme dans Sénèque, il faisait entendre entre les actes une sorte de mélopée chantante :

> ... Neu quid *medios intercinat actus*
> Quod non proposito conducat et hæreat apte.

Il est probable aussi que les tragédies avaient des prologues comme les comédies. L'auditoire romain, *potus et exlex*, innombrable, confus, plus inattentif, plus grossier, et ayant l'esprit moins prompt que les Grecs dans toutes les choses d'art, avait encore plus besoin qu'eux d'un préambule qui le mît au courant, et lui expliquât d'avance la nature et la marche de l'action. Dans quel but donc Ennius, Pacuvius et Attius auraient-ils supprimé les prologues d'Euripide?

ques vers, comme les naturalistes, avec une dent, reconstruisent un mastodonte. La nature même de cette étude, qui ne roule que sur des fragments, devait entraîner nécessairement, beaucoup plus que toute autre, de minutieuses conjectures, des interprétations trop larges, des hypothèses hardies. Mais, quand un point ne paraît pas suffisamment prouvé, il faut se souvenir que ce livre est une thèse destinée à être soutenue et développée au besoin de vive voix. Du moins, M. Boissier a usé des conjectures avec une modération et une sobriété assez rares dans les travaux de ce genre, et il ne s'est livré à des inductions qu'avec les réserves indispensables.

Ce substantiel et intéressant ouvrage est dédié à M. Patin, qui est, pour ainsi dire, le classique de la matière. C'était justice, car il nous semble avoir tiré bon parti du cours fait par le savant professeur, il y a quelques années, sur la tragédie latine, cours dont le souvenir nous a été utile plus d'une fois à nous-même pour la rédaction de cet article. Malgré l'éteudue de notre travail, uous n'avons fait qu'effleurer le sujet, et nous espérons qu'on ne nous le reprochera pas, en songeant que chacune des questions que nous avons soulevées et résolues à notre manière en quatre ou cinq lignes demanderait un traité entier.

VICTOR FOURNEL.

UN NOM[1]

Une heure après, tous les naufragés du pont de Saint-Cloud étaient de retour dans le pavillon de M. de Lessac, et ils ne tardèrent pas à se retirer dans leurs chambres respectives, pour y chercher un repos dont ils avaient grand besoin. La nuit fut mauvaise pour la jeune fille. Indépendamment de l'excitation nerveuse que les émotions de la soirée avaient déterminée dans son organisation frêle et impressionnable, trop de pensées diverses l'agitaient pour qu'elle pût recouvrer ce calme de l'esprit, nécessaire à l'action réparatrice du sommeil. Elle avait craint d'abord que la grandeur du bienfait ne donnât à Jules un avantage dont il se montrerait trop vain. Mais il avait mis dans toute sa conduite une si noble simplicité, que cette appréhension fut vite dissipée. Il avait discrétement évité de se faire valoir, et, chaque fois que M. de Lessac lui renouvelait ses remercîments, il les avait reçus avec une modestie presque confuse, semblant offrir des excuses plutôt que demander des éloges. Jeanne trouvait même qu'il avait poussé un peu loin cette justification singulière. Il avait dit que c'était une heureuse chance sans aucun mérite, et que, pour un bon nageur comme lui, c'eût été par trop ridicule de se sauver tout seul quand il n'avait qu'une vingtaine de brasses à faire pour gagner la terre. Il avait ajouté en souriant que, lorsqu'il s'efforçait d'atteindre le rivage, il ne savait pas au juste à qui appartenait la robe saisie sous les flots, et qu'il avait cru sauver mademoiselle Bénard. Jeanne l'aurait dispensé de cette remarque. Quelque admirable que soit le dévouement de ces riverains qui se sont fait une sorte de profession de leur empressement à sauver des flots les maladroits et les imprudents, ce n'était pas là, pensait-elle, le rôle de M. Jules, et elle n'admettait pas que la jouissance qu'il éprouvait du succès de ses efforts dût dériver uniquement d'une sympathie générale pour l'espèce humaine.

Les femmes ne se contentent pas volontiers d'être aimées par un

[1] Voir le *Correspondant* du 25 novembre.

sentiment de bienveillance universelle, et, bien qu'assurément Jeanne n'eût aucune prétention à en inspirer un plus particulier à ce jeune inconnu, il ne lui convenait pas cependant d'être à ses yeux tout à fait une étrangère. Aussi elle préférait ne voir dans cette apparente indifférence que l'abus d'une discrétion louable dans son principe. Mais n'était-ce pas plutôt une vengeance ? Et ne l'avait-elle pas méritée ? Alors elle se rappelait la sévérité de ses préventions, la maussaderie de son accueil, l'impertinence de ses sourires, et elle s'avouait que ces procédés inhospitaliers étaient de tous points injustifiables. Malgré la solitude et l'obscurité, ces deux refuges ordinaires de la honte, elle se sentait confuse d'avoir pu s'arrêter malignement à des circonstances aussi insignifiantes qu'un retard involontaire ou le misérable petit accident du dîner. D'ailleurs, dans la tenue de Jules, rien ne prêtait à la raillerie; sa mise était simple et de bon goût, ses manières ne manquaient pas d'élégance, sa physionomie franche et ouverte eût dû prévenir en sa faveur. Ses traits avaient même, Jeanne le reconnaissait maintenant, une remarquable distinction, et toutes les paroles qu'il avaient échangées avec M. de Lessac dans le canot, ou avec mademoiselle Bénard à table, témoignaient d'une éducation bien supérieure à celle qu'on eût attendue d'un commis du Marais. Une idée traversa son esprit. Elle ignorait le nom du jeune homme, qu'elle n'avait entendu appeler que M. Jules. M. Deschamps avait si bien pris cette habitude familière, qu'elle s'était répandue dans les relations d'affaires, sans que Jules, on le conçoit, songeât à réclamer. M. de Lessac lui-même ne l'avait jamais nommé autrement. Jeanne pensa tout à coup qu'il y avait là un problème. Un vaste champ venait de s'ouvrir à ses conjectures, elle s'y précipita avec ardeur. Jules devint pour elle un héros de roman, égaré dans les marécages de la place Royale. Ou plutôt même, car une nouvelle supposition s'empara d'elle et la captiva, la prétendue affaire qui avait amené Jules n'était qu'un adroit prétexte pour s'introduire sans se compromettre, avec l'autorisation de M. de Lessac; mademoiselle Bénard devait être aussi dans la confidence, ses attentions le montraient bien. Jeanne rapprocha toutes les circonstances, cette présentation insolite de l'associé de M. Deschamps, cette invitation à passer une soirée à la campagne, le jour même où une promenade sur l'eau était projetée, et cette condamnation aux galères, si vite acceptée, qui ne semblait pas avancer beaucoup les affaires de M. Deschamps, dont il n'avait pas été dit un seul mot. Tout cela devait être comploté d'avance, Jeanne n'en doutait plus, elle s'en voulait d'avoir été si peu clairvoyante, Jules était un riche et noble prétendant à sa main. Mais alors comment l'avait-il jugée ? Il n'avait pu que la trouver vaine, moqueuse, frivole, et, qui pis est, niaise, puisqu'elle s'était laissé duper si facile-

ment par une ruse assez grossière. Il avait pris congé d'elle en annonçant qu'il repartait le lendemain matin, il ne serait certainement pas tenté de la revoir, et elle comprenait qu'après avoir si noblement commencé sa vengeance il l'eût complétée en lançant comme un trait de Parthe ce mot qu'elle n'oubliait pas, qu'il avait cru sauver mademoiselle Bénard. Jeanne à cette pensée sentait l'orgueil en révolte étouffer la reconnaissance. Ainsi son imagination, surexcitée par la fièvre, tournoyait dans un cercle capricieux au centre duquel apparaissait toujours l'image de Jules, parfois souriante et plus souvent accusatrice. Et cependant le repos fuyait ses paupières fatiguées, qui se fermaient sans pouvoir arrêter le vigilant regard de son âme. Ces insomnies sont puissantes sur le cœur des jeunes filles. C'est la nuit d'orage qui développe en quelques heures des germes inaperçus la veille. Les rêves du sommeil ne font qu'effleurer l'esprit, et le souvenir de leur passage est bientôt effacé; mais ceux de l'insomnie n'ont point cette légèreté inoffensive, et, quand enfin ils s'envolent, c'est en donnant un coup d'aile qui laisse au cœur des traces profondes.

Ces préoccupations étaient loin d'être réciproques. En fait d'actes de dévouement, Jules n'en était pas à son coup d'essai, et celui-ci lui avait été véritablement si facile, que c'était de la meilleure foi du monde qu'il en tirait peu de vanité. Le sentiment qui se mêlait à la légitime satisfaction qu'il en éprouvait était plutôt d'avoir fait oublier ses gaucheries à la jeune fille railleuse et de l'avoir forcée à plus de bienveillance. Je ne dis pas qu'il ne revînt sur cette idée avec quelque complaisance; pourtant il n'y avait pas de quoi troubler sa quiétude de la nuit.

Il se leva dès qu'on lui eut porté ses effets, qu'il avait fallu laver et sécher à grand feu, et se mit à errer dans les allées tournantes d'un jardin ombragé, qu'on appelait le parc, quand on voulait faire plaisir au propriétaire. Comme il repassait devant la blanche façade de la maison, il la parcourut des yeux, sans autre dessein, pensait-il, que celui d'en examiner les proportions, qu'il avait peu remarquées la veille. Son regard se fixa bientôt sur une fenêtre de l'étage supérieur, où venait de se refermer précipitamment un rideau qui trembla quelques secondes d'un léger frémissement. Il ne vit rien de plus, et c'en fut assez pour l'arrêter dans une contemplation où il y avait peut-être plus de curiosité que de rêverie.

— Je voudrais savoir qui habite cette chambre, pensait-il.

En ce moment M. de Lessac descendait le perron. Il salua cordialement Jules, puis lui demanda ce qu'il faisait là droit comme un terme.

— J'admirais, répondit Jules, la gracieuse architecture de votre maison, et j'essayais de me rendre compte de sa distribution inté-

rieure. Je ne retrouve pas la chambre que j'ai occupée cette nuit.

— Regardez ces deux croisées tout à fait à droite? reprit M. de Lessac. C'est la chambre des étrangers, la chambre des amis plutôt. Vous n'avez pas remarqué la belle échappée de vue que j'ai ménagée à travers ces arbres?

— Et cette fenêtre si hermétiquement fermée qui est à l'autre extrémité du bâtiment? ajouta Jules, charmé qu'on lui offrît l'occasion d'éclaircir immédiatement le soupçon qu'il avait conçu.

Comme il achevait ces mots, le rideau trembla de nouveau, mais d'un mouvement si prompt, que Jules fut le seul à s'en apercevoir.

— C'est la chambre de ma fille, dit M. de Lessac. La pauvre enfant a passé une bien mauvaise nuit, et ne s'est endormie que fort tard. Je pense qu'elle repose encore, autrement elle se montrerait à la fenêtre pour me souhaiter le bonjour comme elle le fait tous les matins quand je descends au jardin.

Jules avait entendu avec joie les premiers mots de cette réponse, qui lui prouvaient qu'il avait deviné juste. La fin de la phrase le ramena à des pensées plus modestes. Quelle illusion! se dit-il. C'est son père qu'elle cherchait du regard, c'est moi au contraire qu'elle ne s'est pas souciée de voir. C'était bien la peine de procéder à une enquête pour faire une pareille découverte!

Déconcerté d'avoir ainsi satisfait sa curiosité, il n'était pas disposé à continuer les questions, et n'eût pas demandé mieux que de se mettre en route pour Paris. Mais il comptait *sans son hôte*, dont il avait touché un des endroits sensibles. M. de Lessac avait dirigé lui-même la construction récente de sa maison de campagne, et sa vanité d'architecte ne se lassait pas facilement d'en décrire les merveilles. Il se reprocha de n'avoir pas fait faire à Jules l'inspection générale qu'il considérait comme un des devoirs de l'hospitalité.

— Décidément, mon cher Jules, s'écria M. de Lessac, je ne vois pas pourquoi nous rentrerions de si bonne heure à Paris. Nous ferons mieux de déjeuner ici tout à notre aise. J'espère d'ailleurs que ma fille sera levée et pourra être des nôtres.

Jules réclama faiblement. Peut-être n'était-il pas indifférent à l'espoir de revoir Jeanne; en attendant, il se trouva condamné à la tournée du propriétaire.

S'il est un verbiage plus fastidieux que celui du guide de profession, c'est assurément celui de l'hôte complaisant. Le premier du moins a quelque hâte d'arriver à la fin de sa leçon, afin d'en recevoir le salaire et de recommencer plus tôt. Le second n'est jamais pressé, et il poursuit sa victime de toutes les attentions d'une obligeance impitoyable. M. de Lessac appartenait à cette estimable variété de la classe des cicerone. Il commença par le récit des difficultés vaincues

et des mouvements de terrains, fit l'historique de la propriété, raconta les négociations de l'acquisition, puis il ramena Jules dans le parc, ne lui fit grâce d'aucun bosquet, d'aucune pelouse, d'aucun de ces tas de moellons, décorés du nom de rochers factices, qu'on ferait sauter par la mine s'ils avaient le mérite d'être réellement adhérents au sol. Il passa ensuite aux écuries, pour finir par la visite intérieure de la maison, afin de laisser le temps de faire les chambres. Il en avait déjà montré plusieurs, et il entrait résolûment, toujours suivi de Jules, dans celle de mademoiselle Bénard, quand un cri d'alarme, partant de la région de l'alcôve, l'arrêta court, en le forçant à s'apercevoir un peu tardivement que, tout entier à ses démonstrations architectoniques, il avait négligé la précaution de frapper à la porte avant de s'introduire dans l'appartement de l'institutrice. Celle-ci n'était pas encore remise de ses terreurs de la veille. Elle avait des vapeurs, qui lui faisaient garder le lit. En voyant deux hommes pénétrer dans sa chambre à coucher, elle ne sut que penser de cette audacieuse entreprise et se cacha vertueusement la tête en appelant au secours. Les deux visiteurs inopportuns ne purent s'empêcher de rire et se retirèrent sur la pointe du pied, laissant la demoiselle expliquer comme elle pourrait cette apparition suspecte, qui bientôt se métamorphosa dans son souvenir en un affreux cauchemar.

Dès qu'ils furent dans le corridor, « Il ne faut pas, dit M. de Lessac encore en gaieté, que nous risquions de causer le même effroi à ma fille. J'aurais voulu vous montrer son boudoir, ou plutôt qu'elle pût vous le montrer elle-même. Je vais m'assurer si elle sera en état de le faire. » Il revint bientôt, annonçant que Jeanne ne serait pas assez bien pour descendre, mais qu'on pourrait la voir dans son petit salon après le déjeuner. M. de Lessac n'oubliait pas l'affaire qu'il avait à traiter, mais il prévoyait quelques résistances, et n'avait plus vis-à-vis de Jules la position avantageuse sur laquelle il avait compté pour débattre vivement ses intérêts. Il crut plus convenable et plus habile, comme Jules lui offrait de reprendre les pourparlers commencés, de les ajourner à une autre entrevue. « Cela n'a rien d'urgent, dit-il, aujourd'hui je veux être tout entier au plaisir de vous témoigner ma reconnaissance. Désormais vous aurez toujours votre chambre chez moi, et j'espère que vous voudrez bien l'occuper souvent. Je vous invite tout particulièrement à nous donner la journée de dimanche prochain. Nous reprendrons alors notre entretien. »

Après le déjeuner, qui fut un tête-à-tête, M. de Lessac introduisit Jules, comme il avait été convenu, dans le boudoir de sa fille. Jamais rien d'aussi frais, d'aussi coquettement élégant, ne s'était offert aux regards du jeune homme. Jeanne avait meublé et décoré son salon avec un art merveilleux, ou plutôt avec ce goût pur et délicat qui est

le plus sûr de tous les arts. Elle était assise devant une table de palissandre, sur laquelle étaient posés des livres, une miniature encadrée et un ouvrage de broderie. Ses traits alanguis par la fatigue avaient une expression bien différente de celle de la veille. Elle se leva en entendant la voix de son père; quand il lui fallut répondre au salut de Jules, elle abaissa ses grands yeux d'azur en balbutiant quelques paroles embarrassées, et ses joues s'embellirent du plus beau carmin.

— Elle est vraiment ravissante, pensa Jules, qui sentait le trouble le gagner. Et, prenant avec hésitation la parole :

— J'ai profité, dit-il, mademoiselle, de la permission de M. votre père pour venir m'informer de vos nouvelles en prenant congé de vous.

— Asseyez-vous un moment, dit M. de Lessac en prêchant d'exemple.

Et comme les couleurs que la jeune fille avait reprises un moment s'étaient vite effacées :

— Tu es bien pâle, ma chère enfant, ajouta-t-il. Est-ce que tu serais malade ?

— Pas le moins du monde, répondit Jeanne en affectant un ton de légèreté qui contrastait avec sa physionomie. J'ai seulement mal dormi, ce qui est bien permis après notre aventure d'hier. Il m'a semblé toute la nuit entendre résonner dans mon oreille ce vilain bruit des eaux de la Seine.

— Et que faisais-tu là quand nous sommes entrés ? demanda M. de Lessac.

Par un de ces instincts de dissimulation qui portent les jeunes filles à cacher les moindres indices de leur sensibilité, et que la fatuité des hommes n'excuse, à la vérité, que trop, Jeanne, en présence du mystérieux visiteur, n'osa pas répondre sincèrement à la question de son père. Et cependant il n'y avait rien de plus avouable : elle lisait des vers de Lamartine, et de temps en temps elle attachait ses regards sur le portrait de sa mère. Mais, dans la pensée de Jeanne, ces deux actions si simples se compliquaient du sentiment qui les avait déterminées. Quand, pour essayer de se distraire des idées qui l'agitaient, elle avait jeté les yeux sur les rayons de sa bibliothèque, elle les avait arrêtés sur un volume des *Méditations*. Un vague ressouvenir de ses précédentes lectures lui disait qu'elle y trouverait des chants correspondant à l'état de son âme. Bientôt, en effet, cette magnifique poésie l'inonda de jouissances inconnues. Elle relut plusieurs fois, elle apprit *par cœur*, c'était bien le mot, l'immortelle invocation au lac, qu'avait déjà retenue sa mémoire; mais aujourd'hui l'impression qu'elle éprouvait n'était plus de l'admiration pour la forme, c'était de la sympathie intime et profonde pour la pensée inspiratrice. Effrayée

du phénomène nouveau qui s'accomplissait en elle, il lui semblait qu'elle n'aurait pu en demander l'explication qu'à une mère : aussi jamais n'avait-elle senti plus vivement la perte irréparable qu'elle avait faite. Le temps avait calmé des douleurs d'enfant qui renaissaient transformées, et la jeune fille pleurait pour la première fois de son isolement. Alors elle détacha le portrait bien-aimé qui lui restait, et se mit à l'interroger en le tenant serré entre ses mains jointes. Puis elle prêta de nouveau l'oreille à la voix enchanteresse du poëte, tour à tour enflammant son imagination au contact des stances brûlantes et l'éteignant dans les pleurs versés sur l'image de sa mère.

On conçoit dès lors quelle sorte de probité du cœur ne lui permettait pas de répondre directement à la question de M. de Lessac. Il lui sembla, et cette appréciation ne manquait pas de justesse, que la franchise serait moins blessée par un petit mensonge que par un énoncé littéralement exact, mais privé du commentaire qui seul eût été la vérité. Ce calcul, du reste, à supposer que c'en fût un, fut instantané, et elle dit en saisissant un des volumes posés sur la table :

— Je relisais l'ouvrage du général Dermoncourt que vous m'avez prêté ces jours derniers, la *Vendée et Madame*. J'ai rarement rencontré une lecture aussi attachante. Y a-t-il rien de plus beau que le combat de la Pénissière? C'est digne de l'ancienne Vendée. J'ai seulement une crainte, ajouta-t-elle, c'est que pour rendre le récit plus attrayant l'auteur n'y ait mis autant de roman que d'histoire.

— Mon cher ami, dit M. de Lessac, j'ignore quelles sont vos opinions, mais vous voyez les nôtres. Je suis un vieil émigré, et ma fille est une petite Vendéenne, qui ne voudrait épouser, j'en suis sûr, qu'un la Rochejaquelein.

Jeanne épiait avidement la contenance du jeune homme. Était-ce fortuitement que ce volume s'était trouvé à sa portée ? Ou l'avait-elle à dessein disposé pour s'en servir à éclaircir ses doutes ? Je ne saurais dire, mais intérieurement elle ajouta : « Je vais bien voir ce que répondra l'associé de M. Deschamps ! »

Jules avait tressailli en s'entendant rappeler les souvenirs de son enthousiaste jeunesse, et peu s'en fallut qu'il ne jetât aussitôt le masque. L'interruption de M. de Lessac lui laissa le temps de se remettre, et il se contenta de répondre :

— Il ne serait pas étonnant, mademoiselle, que l'ouvrage dont vous parlez fût un roman historique, puisqu'il est écrit par un romancier. Vous ignorez peut-être qu'Alexandre Dumas a tenu la plume du général ?

— Voilà de ces découvertes qui me désolent, dit Jeanne. On ne sait plus que croire, et tout l'intérêt disparaît.

— Rassurez-vous, au surplus, reprit Jules qui, désormais se croyant

assez sûr de lui pour s'arrêter où il voudrait, n'était pas fâché de laisser de lui une opinion favorable. Sauf la broderie des détails, le récit est fidèle. Mes sentiments politiques, qu'ailleurs que dans cette maison j'évite d'exprimer, sont les mêmes que les vôtres. J'ai fréquenté plusieurs acteurs de ces événements, et les circonstances m'en sont assez bien connues.

Il allait continuer, et l'on ne sait jusqu'où il eût été entraîné, lorsqu'on vint annoncer que la voiture de M. le baron était avancée.

— Mon cher ami, s'écria M. de Lessac en se levant, je suis charmé de ce que j'apprends, cela nous mettra tous plus à l'aise lorsque vous reviendrez nous voir. C'est un bonheur rare que de rencontrer dans les affaires un homme qui pense bien. Mais comment M. Deschamps prend-il cela?

— Je suppose, dit Jeanne avec une intention qui la fit rougir avant qu'elle eût achevé sa phrase, que M. Deschamps ne s'inquiète pas beaucoup de vos opinions politiques?

— Vous avez parfaitement raison, mademoiselle, répondit Jules, c'est un sujet de conversation que nous n'abordons jamais, parce qu'il ne pourrait être qu'un sujet de discussion.

— Il n'en sera pas de même chez moi, dit M. de Lessac, et, puisque vous êtes au courant des événements de la Vendée, vous pouvez vous préparer à être vivement attaqué par ma fille dimanche. Car tu sauras, continua-t-il en s'adressant à Jeanne, que M. Jules veut bien nous promettre la journée de dimanche prochain.

M. de Lessac embrassa sa fille, que Jules salua respectueusement.

— A dimanche, monsieur, lui dit-elle avec une gracieuse inclinaison de tête.

Puis Jules suivit son hôte, et tous deux montèrent dans la voiture qui les ramenait à Paris.

Quand la voiture se fut éloignée, Jeanne passa dans la chambre de l'institutrice, qui venait enfin de se lever. Malgré ses petits ridicules, mademoiselle Bénard avait des qualités estimables, et une affection sincère mêlée d'une sorte d'admiration pour son élève, en qui elle se complaisait à reconnaître son ouvrage. Jeanne, dont le naturel était attachant et enjoué, savait apprécier les bontés de mademoiselle Bénard, et, sauf quelques bouderies encore enfantines, elle lui témoignait à son tour des sentiments affectueux. Elle s'était habituée à dire assez étourdiment devant elle tout ce qui lui passait par la tête avec plus d'assurance qu'elle ne l'eût fait devant une mère. C'est l'illusion commune des mères de se croire appelées à recevoir les confidences de leurs filles pour les aspirations et les premiers mystères du cœur. Elles oublient qu'elles ont été jeunes filles elles-mêmes. Jeanne, qui contait tant de choses à un portrait, aurait été sans doute moins ex-

pansive vis-à-vis du modèle. Mais mademoiselle Bénard ne lui imposait guère. Assez romanesque elle-même, elle provoquait d'ailleurs les confidences et eût plutôt développé que réprimé le penchant à la rêverie. Elle était la première à parler mariage à son élève. Une pension promise par M. de Lessac ne nuisait pas à cet empressement, et devait aider à calmer les regrets de la séparation.

— Il faut avouer, dit Jeanne en entrant, que, si la pièce ne réussit pas, vous avez cependant tous bien joué votre rôle. Mais je vous en veux, mademoiselle, de m'avoir réservé celui de niaise, dont je me suis acquittée si brillamment, que vous pourriez bien avoir fait manquer le dénoûment.

— De quelle pièce parlez-vous? répondit la gouvernante. Je vous assure, ma chère petite, que je n'ai joué aucun rôle, et que je n'ai pas trouvé la chose comique le moins du monde.

— Je ne prétends pas, reprit la jeune fille, que l'aventure du pont fût dans le programme. Et cependant on serait tenté de croire qu'elle était arrangée tout exprès comme le reste pour fournir à M. Jules une occasion de se distinguer.

— Vous plaisantez, ma petite, sur un sujet fort peu plaisant.

— Voyons, mademoiselle, c'est assez plaisanter vous-même. Pensez-vous que je sois encore dupe de votre M. Jules, qui vient traiter en canot sur la rivière, un aviron dans chaque main, les affaires de M. Deschamps? C'est bien mal à vous de ne pas m'avoir mise dans le secret.

— Quel secret? dit la gouvernante en ouvrant de grands yeux étonnés.

— Quel secret? reprit la jeune fille. Vous allez finir par m'impatienter. Voulez-vous me faire le plaisir de me dire seulement comment se nomme M. Jules?

— Je l'ignore absolument, répondit mademoiselle Bénard.

— C'est par trop fort! s'écria Jeanne, et je ne sais qui vous a si bien fermé la bouche. Eh bien, je vous apprends alors que tout cela n'est qu'une comédie, et que M. Jules est un jeune homme du monde qui ne s'est introduit ici que pour voir de près votre très-humble servante.

Ces mots illuminèrent l'esprit de la gouvernante, qui fut aussitôt persuadée. Elle resta quelques moments pensive, partagée entre le dépit de n'avoir pas deviné et celui de n'avoir pas été mise dans le secret. Puis elle réfléchit judicieusement que son honneur et sa dignité exigeaient qu'elle parût n'avoir été que discrète.

— Pardonnez-moi, chère petite, dit-elle avec câlinerie, je vois qu'on ne peut vous rien cacher. Mais convenez que c'était assez bien imaginé. Eh bien, comment trouvez-vous M. Jules?

— Avant tout, reprit Jeanne, si vous voulez que je vous pardonne, dites-moi donc comment il se nomme?

Étrange puissance de quelques voyelles et de quelques consonnes se combinant pour former un nom! Jeanne avait vu un jeune homme par qui elle se croyait recherchée, elle se sentait disposée à l'aimer, elle l'aimait déjà peut-être; et ce qu'elle désirait le plus ardemment connaître, ce qui lui manquait pour arrêter en elle-même une détermination d'où dépendrait le sort de sa vie entière, ce n'était pas le caractère, l'ensemble des qualités intrinsèques, tout ce qui constitue la personnalité morale; ce n'était même pas le chiffre de la fortune, malgré tant de conséquences directes et positives; c'était ce je ne sais quoi de conventionnel, d'extérieur, de si frivole en apparence, un nom!

Confuse d'être prise au dépourvu, mademoiselle Bénard fut obligée de protester que M. de Lessac ne lui avait donné aucun détail et ne lui avait pas nommé le jeune homme ; mais elle ajouta que Jeanne n'en devait avoir aucun souci, un prétendant présenté par son père ne pouvant être que d'une naissance distinguée. Il fallut que Jeanne se contentât de cette raison. Du reste, la gouvernante et l'élève étaient aussi convaincues l'une que l'autre que la visite de Jules était une entrevue, cela ne faisait plus question, et toute la journée se passa à en commenter les incidents, à en prévoir les conséquences, à faire mille projets que permettait de varier le vague qui régnait sur la position du jeune homme. On attendait impatiemment le retour de Paris de M. de Lessac, que Jeanne s'était d'abord proposé d'interpeller vivement; mais, après mûre délibération, il fut décidé de n'en rien faire. La jeune fille n'était pas fâchée de jouer à son tour un rôle, et de se venger de la dissimulation de son père, en affectant elle-même l'indifférence; puis sa fierté y trouvait son compte. Car après tout, et quoiqu'elle n'admît guère cette mortifiante hypothèse, Jules pouvait ne pas reparaître, et alors elle préférerait n'avoir pas semblé comprendre. La perplexité ne serait d'ailleurs pas de longue durée. Jeanne ayant dit qu'elle avait entendu son père inviter le jeune homme à venir passer à la campagne la journée du dimanche suivant, mademoiselle Bénard déclara aussitôt, dans son expérience, que, si M. Jules, comme on n'en pouvait douter, se rendait à cette invitation, ce serait une preuve certaine de ses intentions persévérantes.

Pendant que sur le coteau de Saint-Cloud on s'occupait ainsi de Jules, celui-ci expédiait des lettres d'affaires, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Soit simple modestie, soit influence de sentiments plus compliqués, il ne dit dans ses bureaux, non plus qu'à la table de sa mère, aucun mot du bonheur qu'il avait eu de sauver mademoiselle de Lessac d'un péril imminent; mais, après le dîner, il

sortit, suivant son usage, avec sa sœur pour promener sous les tilleuls de la Place-Royale, et lui raconta tous les incidents de la soirée et du matin. Noëmi de Fresneuse l'écoutait attentivement sans l'interrompre, et devenait de plus en plus sérieuse à mesure que le jeune homme se laissait aller à décrire le luxe de l'habitation de M. de Lessac et les charmes de mademoiselle Jeanne.

— Et pourquoi, demanda-t-elle à la fin, n'as-tu rien dit de tout cela à notre mère ?

— Mon Dieu, je n'en sais trop rien, répondit Raymond. J'ai été plusieurs fois au moment d'en parler; je crois qu'une vague crainte de l'inquiéter sur le danger que j'avais pu courir moi-même, quoique assurément il n'y en eût guères, m'a retenu.

— N'aurais-tu pas craint plutôt, reprit Noëmi, de l'inquiéter sur un danger d'avenir d'une autre nature ?

—Quel nouveau danger peux-tu redouter ? dit le jeune homme dont la voix commençait à perdre de son assurance.

— Mon frère chéri, continua Noëmi en s'appuyant fortement à son bras, tu sais combien je t'aime, combien je suis fière de toi. Tu sais que je n'hésiterais pas à sacrifier à ton bonheur celui de vivre avec toi; mais, je t'en conjure, n'engage pas légèrement ton cœur, prends garde à cette demoiselle de Lessac; elle me fait peur.

— Ma pauvre Noëmi, tu t'exaltes bien mal à propos; qui te parle d'engager mon cœur ? Pour la première fois depuis cinq ans, le hasard me fait pénétrer, sans que je l'aie cherché, dans une famille de notre rang ; un autre hasard me fournit l'occasion d'y acquérir des droits à la reconnaissance d'une jolie jeune fille; il est naturel que cela m'intéresse un moment. Je te conte le tout, à toi seule, à qui je ne cache rien; mais je ne suis pas si présomptueux que de croire que cela puisse aller plus loin.

— Si tu le penses ainsi, promets-moi de ne pas retourner chez M. de Lessac.

— Et pourquoi cela, ma chère amie? Quelle raison veux-tu que je donne? J'aurais l'air de me faire prier, car tu conçois qu'il est difficile que M. de Lessac n'insiste pas.

— Tu vois bien que tu tiens à y retourner ! Eh bien, qu'arrivera-t-il? Tu ne consentiras pas longtemps à n'y être que M. Michel, et cette jeune fille t'aura vite arraché ton secret.

— Et quand cela serait ? ne faudra-t-il pas en venir là un jour ou l'autre ?

— Sans doute, mais le moment n'est pas venu ; aujourd'hui tu n'y gagnerais que de te dégoûter de tes occupations, de gêner tes relations avec M. Deschamps et de devenir le point de mire des minauderies de mademoiselle Elvire. Cette perspective te sourit-elle?

— Au surplus, rien ne m'oblige à me nommer chez M. de Lessac.

— Alors tu auras la satisfaction d'être accueilli comme une agréable relation de saison, un ami d'été. Car tu sais que, de même qu'aux bains de mer, aux eaux, à la campagne, les femmes les plus élégantes se permettent certains costumes qu'elles trouveraient déplacés à Paris, elles y ont aussi l'abord plus facile. L'hiver revenu, elles mettent à la réforme les robes et les amis de petite étoffe.

— Il est impossible, conviens-en, que mademoiselle, je veux dire que M. de Lessac, après ce qui s'est passé, me témoigne de la hauteur ou des dédains.

— C'est-à-dire que tu comptes sur la reconnaissance pour te faire toujours bien recevoir? Mon pauvre Raymond! tu es bien jeune, si tu ne sais pas qu'il n'y a pas de sentiment plus gênant, plus pesant, plus importun à la longue, et tu n'es pas fier si tu consens à profiter d'un avantage de ce genre. J'aurais plus d'orgueil pour toi, et je l'avoue, l'idée que tu ne serais accueilli quelque part que par reconnaissance me révolte.

— Qu'as-tu donc aujourd'hui, Noëmi? Sais-tu bien que pour la première fois de ta vie je te trouve un peu méchante!

— J'ai tous les défauts aujourd'hui, n'est-ce pas? parce que pour la première fois je te contrarie. Je suis déjà orgueilleuse, je suis de plus égoïste, car c'est la crainte de perdre ton bras pour nos bonnes promenades du dimanche qui me fait te détourner d'aller chez M. de Lessac. Je suis jalouse de mademoiselle Jeanne, je suis mauvaise langue, car je vais te dire du mal de cette charmante jeune fille que je ne connais pas. Quel joli petit monstre que ta sœur Noëmi! que veux-tu? j'approche de la trentaine, je deviens vieille fille, mon bon Raymond, et je tourne à l'aigre.

— Pardonne-moi, ma chère Noëmi, c'est moi qui suis injuste; mais laisse-moi revoir mademoiselle de Lessac au moins une fois! Je ne sais ce que j'éprouve; je t'assure que j'étais resté fort calme toute la soirée et même la nuit; la visite de ce matin dans sa chambre m'a troublé. C'est sans doute cette évocation inattendue de tous mes souvenirs de Vendée.

— C'est sans doute cela, dit Noëmi en souriant, et puis quelque chose de plus. J'avais tout deviné au son de ta voix, et c'est pourquoi j'avais peur; néanmoins tu as raison, il faut la revoir. Au point où en sont les choses, c'est moins dangereux pour toi que de rêver à un idéal dont ne te séparerait qu'une heure de chemin. Je ne veux pas t'infliger le supplice de Tantale. Je n'ai plus qu'un espoir, c'est que l'idéal, examiné de près, perdra de son prestige à tes propres yeux. Tu as un bon jugement, mon frère chéri, tâche, s'il est

possible de le laisser te diriger. Observe bien, en pensant aux craintes de ta vieille sœur. Prends garde que mademoiselle Jeanne ne soit coquette et fantasque, deux défauts excellents pour séduire les cœurs naïfs comme le tien, mais qui n'ont jamais fait le bonheur de personne. Elle a été élevée sans mère, par une gouvernante ridicule et romanesque, par un père plein d'ostentation ; elle est adulée, riche, enfant gâtée, fille unique; de plus elle s'ennuie à la campagne, et ne sera pas fâchée d'ébaucher un petit roman pour passer le temps. Dans tout cela, je ne vois rien de bon pour toi; car, quand bien même elle viendrait à t'aimer, ce n'est pas la femme que je voudrais pour toi. Tu mérites mieux, mon pauvre Raymond !

— Ce qui m'embarrasse le plus, dit Raymond, sans répondre autrement à cette longue tirade de sa sœur, est de savoir si je me nommerai dimanche.

— A la grâce de Dieu ! reprit Noëmi; tu feras ce que tu voudras, ou plutôt ce que voudra mademoiselle Jeanne. Une fois près d'elle, tu ne m'écouteras guère, puisque je vois déjà que tu m'entends à peine. Tu t'es déjà un peu dévoilé en déclarant tes opinions politiques, fort étranges chez un négociant du Marais, et il me paraît impossible que, pressé de questions dans les causeries de toute une journée à la campagne, tu restes M. Michel tout court. Je crois cependant que tu agirais très-imprudemment en te nommant, puisque cela pourrait ne te servir à rien là-bas, en te gênant considérablement de ce côté. Je te proposerais un moyen terme. Tu avouerais que des circonstances de famille et de fortune t'ont amené à changer de nom pour entrer chez M. Deschamps, en ajoutant que les mêmes circonstances ne te permettent pas encore d'écarter ce voile. Cela suffirait pour te classer à ton rang chez M. de Lessac, sans que tu eusses à craindre les conséquences d'une indiscrétion. Il sera toujours temps, s'il y a lieu, d'en dire davantage. Et puis, si tu ne rapportais pas une impression favorable, si tu cessais tes relations avec M. de Lessac, ne préférerais-tu pas que ton nom restât ignoré?

Raymond fut frappé de cette idée et l'approuva aussitôt. Dans les cas perplexes, les moyens termes sont toujours bien reçus. Il convint également avec Noëmi de ne rien dire jusqu'à nouvel ordre à madame de Fresneuse, dont il n'aurait pu qu'alarmer, peut-être mal à propos, la sollicitude. En définitive, il rentra soulagé de sa promenade. Il avait ouvert son cœur à sa sœur chérie, il avait adopté une ligne de conduite qui lui semblait excellente, qui lui permettait de profiter de presque tous les avantages de son nom en même temps que de garder le bénéfice de l'incognito. Enfin, et surtout, il était certain de revoir bientôt Jeanne. Aussi la gaieté lui était revenue, et il retrouva sa bonne humeur habituelle pour faire un peu de musique, prendre le thé et terminer la soirée entre sa mère et sa sœur.

Mais Noëmi demeurait soucieuse. Inquiète de l'issue de l'aventure où s'engageait son frère, elle s'affligeait pour elle-même et croyait toucher au terme de cette tendre intimité qui lui était si douce. Le bonheur a la conscience de sa fragilité. Il redoute la moindre circonstance qui menace de déranger ses éléments, comme ces plantes craintives dont les feuilles frémissent et se replient dès qu'elles se sentent froissées, fût-ce par l'aile d'un papillon.

Le dimanche suivant, le soleil se leva radieux. Après le déjeuner en famille, Raymond mit à sa toilette un peu plus de temps et de soin peut-être qu'il n'avait l'habitude, et sortit pour aller s'embarquer..... sur le bateau de Saint-Cloud. C'était alors la jeunesse de ces affreux bateaux du quai d'Orsay, qui, dans leur longue carrière, ont versé à la grille du parc de Saint Cloud tant de milliers de badauds attirés par les eaux de la cascade et les divertissements de la Foire. Noëmi voulut accompagner son frère jusqu'à l'embarcadère. Là elle lui serra tendrement les mains, et il n'y avait rien de banal, on peut en être sûr, dans le souhait de bon voyage dont elle le salua en le quittant. Remontée sur le quai, elle y resta immobile, suivant des yeux la lourde barque jusqu'à ce qu'elle eût disparu derrière un pli de la rivière. Ce n'est pas toujours à la durée prévue de l'absence que se mesure l'émotion d'un départ, et Noëmi sentait que le bateau qui voguait vers Saint-Cloud emportait peut-être toutes les paisibles joies de son intérieur.

Il y a peu de chose à dire de ce qui s'était passé chez M. de Lessac depuis le mercredi précédent. Quand M. de Lessac, impatiemment attendu par sa fille, était rentré de Paris, il avait à peine, dans le cours de la soirée, prononcé une fois ou deux le nom de Jules. Le lendemain, le surlendemain il n'en parla pas du tout. On se souvient que Jeanne s'était promis de ne point le provoquer à ce sujet. Le samedi soir cependant, l'impatience la gagnant, et sous prétexte des ordres à donner pour les repas, elle se hasarda à demander s'il attendait toujours M. Jules le lendemain.

— Sans doute, répondit-il, puisque c'était chose convenue, et que je n'ai reçu aucun avis contraire.

— Et à quelle heure pensez-vous qu'il arrive ?

— Probablement après le déjeuner. Nous avons une affaire à traiter ensemble, qui pourra nous retenir quelque temps dans mon cabinet.

Jeanne échangea avec mademoiselle Bénard un regard d'intelligence, puis reprit d'un ton légèrement ironique :

— Est-ce encore pour les affaires de M. Deschamps ?

— Et pour les miennes, dit simplement M. de Lessac.

La gouvernante intervint à son tour dans la conversation, d'où ne paraissaient pas devoir jaillir de vives lumières.

— Comment se nomme ce jeune homme? demanda-t-elle. Nous ne vous avons entendu l'appeler que M. Jules, ce qui ne peut être qu'un nom de baptême.

— Vous m'y faites penser, répondit M. de Lessac. Je ne l'ai jamais entendu appeler autrement, et je n'en sais pas là-dessus plus long que vous. Malgré la bizarrerie de la question adressée à un homme qu'on reçoit chez soi pour la seconde fois, il faudra bien que demain je la lui pose à lui-même.

Jeanne et la gouvernante n'insistèrent pas. Il était évident pour toutes deux que M. de Lessac ne voulait pas s'expliquer davantage, et, si elles avaient eu besoin d'être confirmées dans leurs conjectures, elles l'auraient été par ce qui leur semblait l'affectation de la réserve. Il n'y avait donc plus qu'à attendre la journée du lendemain.

Il était environ deux heures et demie lorsque le jeune homme sonna à la grille. Jeanne, qui regardait du coin de l'œil chaque fois que la porte s'ouvrait, avait eu déjà plusieurs déceptions. Le boulanger, le boucher et le facteur de la poste aux lettres avaient assurément fait battre son cœur plus vite qu'ils n'auraient pu le penser. Le facteur surtout avait paru un oiseau de mauvais augure, apportant peut-être le décourageant message d'une lettre d'excuses. Jeanne avait eu quelques minutes d'anxiété, et elle avait pâli en voyant entrer dans sa chambre son père qui tenait une lettre ouverte à la main. Jules fit son apparition peu après cette petite scène. Introduit d'abord et laissé seul au salon, il en examina le somptueux ameublement en se sentant envahir par la timidité et la défiance. Noëmi avait raison, se disait-il, je ne vois pas bien ce que je suis venu faire ici. — Mais M. de Lessac ne tarda pas à le rejoindre, et la cordialité de son accueil fut de nature à le mettre plus à l'aise. Bientôt Jeanne, que son père avait fait avertir, entrait au salon, accompagnée de mademoiselle Bénard. La jeune fille avait la plus fraîche toilette d'été, et mademoiselle Bénard s'était mise pour son propre compte en frais d'élégance.

Après les premiers lieux communs, qui n'étaient pas exempts d'embarras, et le commentaire de rigueur sur le temps, lequel, par parenthèse, se couvrait et devenait accablant, M. de Lessac entra résolûment en matière :

— Mon cher monsieur Jules, dit-il, permettez-moi une assez singulière question. Nous sommes destinés, j'espère, à nous voir souvent, et je ne suis pas bien sûr de savoir votre nom. Voudriez vous me donner quelques renseignements sur la composition de votre famille? En deux mots je vous ai dit ma propre histoire. Je suis un ci-devant et un émigré, voici ma fille unique, qui vous doit tant.....

et puis je n'ai plus que des collatéraux dans le Midi, une belle-mère et quelques parents de ma femme aux colonies.

— Je trouve votre question fort naturelle, répondit Jules, qui avait trop bien préparé son thème pour être troublé de cette interrogation directe, et je ne peux que vous remercier de m'avoir déjà si bien accueilli sans me connaître. Je me nomme à Paris Jules Michel, j'habite avec ma mère et ma sœur, qui ont bien voulu s'associer à ma destinée. Mais j'avais un autre nom en Vendée! Je suis un ci-devant comme vous, je suis même aussi une sorte d'émigré. Les désenchantements politiques et les revers de fortune m'ont amené à me cacher à Paris, en demandant l'indépendance au travail, et la bienveillance de M. Deschamps m'a procuré une modeste aisance, que je suis heureux de partager avec ma mère. Je vous supplie de me permettre de garder un incognito qui a importé longtemps à ma sûreté, et qui importe encore à la carrière que j'ai entreprise.

— C'est à merveille, reprit M. de Lessac, et vous n'aurez chez moi aucune indiscrétion à craindre. Mais vous parlez de votre sûreté, vous avez donc été compromis ?

— J'étais, dit Jules en baissant la voix, un des insurgés de la dernière Vendée, un des combattants de la Pénissière.

Jeanne recueillait avidement chacune des paroles qui tombaient des lèvres du jeune homme. Au dépit de voir crouler l'échafaudage que son imagination avait élevé depuis plusieurs jours succédait un sentiment vivement sympathique pour le côté chevaleresque et mystérieux de la vie de Jules, et elle n'en put retenir l'explosion en entendant les derniers mots qu'il venait de prononcer.

— Comment, vous étiez là, s'écria-t-elle, et vous ne m'en disiez rien l'autre jour lorsque le hasard m'amenait à vous parler du récit du général Dermoncourt ! Je ne vous ferai grâce d'aucun détail, et il faut absolument que vous nous contiez tout ce qui s'est passé, sans trop de modestie, et sans omettre ce qui vous est personnel.

— Ce sont des souvenirs pénibles, mademoiselle, répondit Jules, et je ferais sagement de continuer à les refouler dans mon cœur. Ces événements ont bouleversé ma vie et m'ont laissé orphelin. Néanmoins je suis trop touché de l'intérêt que vous prenez à ces souvenirs pour pouvoir refuser de satisfaire votre curiosité.

Et pendant une heure de suite, Jules, encouragé par l'attention soutenue, par les exclamations sympathiques de ses auditeurs, électrisé surtout par la physionomie ardente de la jeune fille, se livra au dangereux plaisir de raconter les incidents de sa courte campagne vendéenne. Jeanne s'abandonnait sans réserve au non moins dangereux plaisir de l'écouter ; mademoiselle Bénard était complétement sous le charme ; seulement M. de Lessac, très-chaleureux d'abord, com-

mençait à devenir sérieux et à se demander si c'était là un jeu bien prudent qui se jouait sous les yeux du père de famille. Pour briser l'entretien, il parla d'une promenade à faire en voiture dans les bois de Ville-d'Avray ; mais le ciel se couvrait de plus en plus, et un orage paraissait imminent.

— Tout cela, se décida-t-il à dire dans un moment de silence où Jules reprenait haleine, est extrêmement intéressant, mais n'avance pas nos petites affaires ; quand voulez-vous que nous descendions de ces hauteurs pour reprendre notre conférence ?

Jamais interruption ne fut plus malencontreuse que ce mot d'affaires tombant au milieu des récits enflammés du jeune Vendéen.

— Oh ! mon père ! s'écria Jeanne sans pouvoir réprimer l'expression d'une vive contrariété.

— Je suis à vos ordres, dit Jules. Mais vraiment, dans l'état d'agitation où l'évocation de ces souvenirs m'a jeté, je me sentirais mal disposé à traiter un sujet si différent.

— Eh bien alors, avant que l'orage éclate, allons au jardin, dit M. de Lessac, déterminé à rompre la conversation.

A peine y fut-on descendu, que M. de Lessac, appelé par un accident d'écurie, fut obligé d'abandonner les deux jeunes gens à la garde de mademoiselle Bénard, laquelle eut l'attention discrète de les laisser prendre les devants, en les suivant à une faible distance. Ils cheminèrent ainsi quelque temps sans se rien dire, aussi troublés l'un que l'autre. Jules cueillit une rose, qu'il offrit timidement à la jeune fille. Celle-ci l'accepta en rougissant et rompit la première un embarrassant silence :

— Il est donc bien vrai, dit-elle, que vous travaillez dans la maison de commerce de M. Deschamps ?

— Rien n'est plus vrai, mademoiselle. Comment en avez-vous douté ?

— Expliquez-moi, de grâce, pourquoi vous avez choisi une carrière semblable, lorsqu'il y en a tant d'autres qui vous conviendraient mieux et que vous seriez digne de parcourir.

— Vous avez des répulsions aristocratiques qui sont désespérantes. Eh ! de grâce, vous dirai-je à mon tour, que voudriez-vous que je fusse? Militaire sans doute? Je n'aurais pas mieux demandé.

— Je conviens que je préférerais pour vous l'uniforme de garde du corps à ce vilain habit bourgeois ; mais il est impossible que vous serviez le gouvernement actuel.

— Il faut alors que je me fasse avocat?

— Fi donc ! pour porter des cravates blanches et discuter à tort et à travers, comme M. Leblond, un de nos assidus de l'hiver, qui ne sait causer qu'en plaidant.

— Ou médecin?

— Encore moins; pour ordonner des drogues et vous appeler monsieur le docteur.

— Ou notaire?

— Pourquoi pas huissier? s'écria la jeune fille, d'une inflexion de voix à faire rentrer sous terre toutes les honorables corporations des officiers ministériels.

— Préférez-vous que je donne des leçons de musique?

— Vous êtes musicien? Il faut absolument que ce soir vous nous procuriez le plaisir de vous entendre. Mais vous ne pouvez pas vous mettre à courir le cachet.

— Je gage, dit Jules en souriant, que la profession de propriétaire foncier est la seule contre laquelle vous n'ayez pas une objection toute prête. J'y avais bien quelque vocation; mais, pour la suivre, il ne me manque qu'une seule chose. A défaut, mon imagination vient d'épuiser ses ressources, et j'attends vos propositions, si vous voulez que nous continuions ce badinage.

Jeanne tomba dans une profonde rêverie, et le jeune homme remarqua avec étonnement qu'elle paraissait prendre au sérieux un entretien qu'il avait cru frivole. Puis elle dit tristement :

— Vous avez raison, c'est beancoup plus difficile que je ne me l'étais figuré.

— Puis-je savoir, demanda Jules, ce qui vous déplaît tant dans la carrière que les circonstances m'ont forcé d'embrasser? J'espère au moins que vous comprenez que je n'aie pas voulu y engager mon nom.

— Vous avez bien fait, dit Jeanne. C'est ma mère qui m'a transmis pour le commerce cette répugnance qui vous étonne. Il y a quelques années, un riche banquier, qui venait familièrement chez nous, disparut tout à coup. Mon père, qui était lié d'intérêts avec lui, se crut ruiné. J'étais bien jeune alors, et je n'entendais rien à ce qui se passait; mais je me souviendrai toute ma vie que ma pauvre mère passait les journées dans les larmes, que mon père lui-même était sombre et morose. Il paraît cependant que tout s'arrangea; mais ma mère avait été trop ébranlée; elle n'a jamais retrouvé sa gaieté ni sa santé d'autrefois. Peu avant de mourir, elle me recommandait encore, si je voulais être heureuse, de ne jamais épouser un homme d'affaires.

La jeune fille devint pourpre en achevant cette phrase, et sentit trop tard que son secret venait de lui échapper. Elle se retourna vivement vers mademoiselle Bénard comme pour l'appeler à son secours. Un coup de tonnerre éclatait au même instant, et de larges gouttes de pluie commençaient à faire bruire les feuilles. Jeanne saisit ce prétexte pour courir au château; elle monta tout essouflée dans sa chambre et s'y enferma. Là les sanglots la suffoquèrent, et, quand enfin ses

pleurs purent couler, c'étaient des larmes non d'attendrissement, mais d'une sorte de rage. Elle eût donné ce qu'elle avait de plus précieux pour rappeler une parole qu'elle se reprochait comme un crime. Elle éprouvait pour la première fois de sa vie ce qu'a de poignant la conscience d'une humiliation. — Après tout, se dit-elle, en s'efforçant de s'abuser elle-même, je n'aime pas ce jeune homme, je ne le connais pas, et je ne veux pas le revoir. Ce n'est que l'hiver prochain que je dois faire véritablement mon entrée dans le monde : grâce à Dieu, je n'ai pas à craindre de l'y rencontrer. Dans le faubourg Saint-Germain, où mon père m'a promis de me présenter, je trouverai sans doute des jeunes gens dont l'esprit sera aussi agréable et le cœur aussi noble, et dont la position sera plus digne de moi. La recommandation de ma mère n'est-elle pas d'ailleurs sacrée? Le conseil qu'elle m'a donné dans l'intérêt de mon bonheur, je dois le suivre sans balancer, en me fiant à son expérience. Oui, avec mes idées, je souffrirais trop dans ce monde des affaires où Jules s'est condamné à vivre. Il faut qu'en me mariant j'entre de plain-pied dans la société à laquelle j'appartiens. Que me manque-t-il pour y être bien accueillie? Quant à la naissance et aux sentiments, je me flatte de valoir tout le noble faubourg. Mon père est riche, et je suis fille unique, ce qui ne nuit à rien. — Ici Jeanne crut devoir compléter par un regard jeté à la dérobée sur le miroir l'impartial examen de ses avantages, et, peut-être encouragée par cette dernière observation, elle ajouta : Je veux être marquise, et je le serai !

Si profanés qu'ils soient de nos jours par des usurpations sans pudeur, les titres ont encore une étrange valeur de convention. Ils tiennent parfois lieu d'intelligence, de mérite, de fortune même, à des gens dépourvus de toutes ces choses. On s'en moque, et pourtant on les recherche : on les envie surtout. Lorsque tant d'hommes graves et d'ailleurs raisonnables leur attribuent bénévolement de l'importance, peut-on s'étonner du prestige qu'ils avaient pour une enfant? Cette pensée qu'elle devait être marquise l'éblouit à tel point, que pendant quelques minutes elle ne distingua pas autre chose, et oublia par quelle suite d'idées elle était arrivée à une si flatteuse perspective. Elle s'entendait annoncer chez la duchesse de C..., chez la comtesse de P..., chez toutes ces fantastiques grandes dames dont le *Journal des Modes* lui décrivait chaque semaine les brillantes réceptions. Elle aurait elle-même sa loge aux Italiens, sa livrée galonnée, ses armes sur les portières d'une berline et ses lundis pour réunir une société d'élite. Trop innocente pour rêver d'autres succès, elle se voyait quêteuse à Saint-Thomas-d'Aquin, patronesse des bals de bienfaisance et des souscriptions royalistes; en un mot, elle apercevait avec ravissement tout l'Eldorado de la vanité féminine. Lorsque l'image obscurcie de

Jules vint à traverser ce mirage, elle voulut la repousser comme une ombre importune; c'était plus encore, et elle sentit s'enfoncer douloureusement dans son cœur l'épine du reproche. Il y eut alors en elle un mouvement de révolte.—Je suis libre, se dit-elle résolûment, et si quelqu'un a la fatuité de ne pas le croire, je saurai bientôt l'en faire repentir. — L'orgueil avait décidément vaincu, et elle se répéta mille fois qu'elle était libre et impatiente de le prouver.

Pendant ce temps, Jules s'était réfugié dans un kiosque du jardin, et, comme la pluie tombait à torrents, il ne risquait pas d'y être dérangé. Il était étourdi de ce qu'il venait d'entendre. Les mots échappés à la jeune fille semblaient une sorte d'aveu et ouvraient devant lui un horizon qu'ils refermaient aussitôt. Il ne savait s'il devait s'en réjouir ou s'en affliger, puisqu'en même temps que lui apparaissait dans le lointain la terre promise, il découvrait entre elle et lui un obstacle insurmontable. Le luxe de la maison de M. de Lessac était à une telle distance de son humble position, qu'il n'eût pas osé songer à la possibilité d'un rapprochement, et, s'il avait voulu revoir Jeanne, s'il s'était laissé gagner aux charmes de sa présence et de sa conversation, c'était par un entraînement irréfléchi. Forcé d'interroger son cœur, il en écouta la réponse avec une secrète anxiété, et l'entendit d'abord confusément, puis d'une manière plus distincte, avouer qu'il avait engagé son indépendance. Il aimait donc, lui pauvre et obscur, une fille unique, héritière d'une grande fortune : triste découverte, malgré ce que semblaient avoir de significatif les dernières paroles de la jeune fille, car ces mêmes paroles lui interdisaient l'espérance. Cette carrière qu'il avait embrassée sans attrait, mais sans dégoût, lui devint odieuse comme les murs d'une prison où il étouffait. Il se dit qu'il voulait en sortir à tout prix. Alors il parcourut avidement cette même nomenclature de professions qu'il avait étalée devant la jeune fille, et fut obligé d'écarter successivement chacune d'elles, moins par ses propres objections qu'à cause de l'anathème railleur qui les avait frappées de réprobation. Il en chercha d'autres, et fut honteux de la stérilité de son imagination. Qu'importe, se dit-il enfin, mon parti est pris, et je ne saurais conserver plus longtemps une situation pour laquelle Jeanne m'a confessé sa répugnance. Je souffrirais trop si je restais volontairement indigne d'elle. Renversons d'abord l'obstacle, je chercherai ensuite la route à suivre.

— Mais ma mère, ma sœur, ajouta-t-il aussitôt, puis-je les sacrifier au désir de complaire à une jeune fille qui peut-être se repent déjà d'une parole imprudente? Puis-je détruire leur aisance et leur joie? Oh non ! pour elles plutôt je ferai tous les sacrifices, car il ne peut y avoir d'affection qui vaille la leur, et il n'y a personne que je doive chérir plus qu'elles !

L'orage du dehors fut calmé avant celui de son cœur, et Jules regagna lentement le salon. Il y trouva M. de Lessac et la gouvernante, le premier assez froidement poli, la seconde aussi un peu pincée. Jeanne ne descendit que pour le dîner; elle était vive et rieuse, elle égayait la conversation par ses saillies, tout en ayant soin de ne la faire porter que sur des banalités. Ses traits ni ses manières ne trahissaient aucun reste d'émotion. Jules chercha plusieurs fois son regard sans parvenir à le rencontrer, il remarqua même qu'elle ne lui adressait jamais la parole. Il se sentit gauche et gêné. A la fin du dîner, il dit en balbutiant qu'il avait laissé sa mère un peu souffrante, et qu'il avait l'intention de la rejoindre le soir même. On n'essaya de le retenir que faiblement et dans les strictes bornes de la politesse. Jeanne, qui avait plaisanté sur les grandes eaux de Saint-Cloud et les toilettes mouillées des badauds qui n'avaient pas compté sur les cascades du ciel, fit l'observation que plus d'un Parisien pourrait rentrer chez lui assez déconcerté de sa partie de campagne.

— Il est trop vrai, dit Jules blessé de l'insinuation maligne qu'il croyait comprendre. L'imprévu n'est le plus souvent qu'une déception.

Il se leva aussitôt, et prit congé de M. de Lessac, qui sut témoigner au départ un peu plus d'effusion, mais ne renouvela cependant pas l'invitation de revenir. Il salua profondément la jeune fille, qui s'inclina sans le regarder, obtint seulement un sourire mélancolique de la gouvernante, et se précipita hors de l'enclos. Il étouffait, il avait besoin de solitude, et d'un pas rapide il se mit en marche sur Paris. La distance n'est pas courte de Saint-Cloud à la place Royale. Jules la franchit en deux heures et demie. Sa mère dormait. Il courut à la chambre de sa sœur qui s'apprêtait à se mettre au lit, et l'embrassa avec un élan inusité de tendresse.

— Qu'est-il donc arrivé ? demanda Noëmi, frappée de l'altération de ses traits. Nous ne t'attendions pas ce soir.

— Rien, dit Jules, je suis revenu à pied, et suis un peu fatigué. Il est trop tard pour la causerie, et nous risquerions de réveiller ma mère. Je te conterai demain tout ce qui s'est passé. Sache seulement que je ne retournerai pas là-bas, que je suivrai toujours tes conseils, et que je t'aime plus que jamais.

Il embrassa de nouveau sa sœur et se retira dans sa chambre.

Jules était doué d'une âme vigoureuse. Il pouvait souffrir, mais non se laisser abattre par la souffrance. Le sentiment du devoir était d'ailleurs pour lui comme une cuirasse et un bouclier. Bienheureux les hommes ainsi protégés contre toutes les suggestions mauvaises par cette austère notion du devoir ! Dans les troubles du cœur, dans

les perplexités et les accidents de la vie, ils y trouveront un apaisement, une règle, une grande force d'action et de réaction. Jules avait cet autre bonheur de l'amitié caressante d'une sœur qui était pour lui-même l'objet d'une sorte de vénération. Quand il eut raconté à Noëmi toutes les circonstances de cette seconde visite chez M. de Lessac, la blessure qu'il avait reçue fut assurément loin d'être guérie, et il ne lui semblait même pas qu'il dût en guérir jamais, mais du moins il n'hésitait pas sur la conduite à tenir. Il voulait se serrer de plus en plus contre les êtres chéris de qui il ne craignait aucune déception, travailler avec un redoublement d'ardeur à l'accroissement de leur aisance, et ne point chercher à revoir la dangereuse sirène qui avait paru se jouer de son cœur. Et cependant sa pensée revenait trop assidûment sur l'image de la jeune fille, qu'il s'ingéniait à excuser; il se reprochait à lui-même la brusquerie de son départ et la dureté de ses dernières paroles. Car, si la conscience d'un tort irrite les natures orgueilleuses, elle amollit singulièrement au contraire les natures plus douces en les désarmant de tout ressentiment.

Quelques mois après, M. Deschamps, cédant aux importunités de sa femme qui trouvait que l'exercice actuel du négoce nuisait au brillant établissement rêvé pour mademoiselle Elvire, prit le parti de se retirer des affaires, et annonça cette intention à Jules.

— Mon cher Jules, lui dit-il, je me sens fatigué, la Chambre m'absorbe, je désire jouir un peu l'été du repos de la campagne, je n'ai pas de fils qui doive me succéder, je me suis résolu à liquider mes affaires. Vous m'avez constamment donné tant de satisfaction, que c'est à vous que je veux en confier la suite. Je resterai votre commanditaire, et vous laisserai les capitaux nécessaires pour faire marcher la maison de commerce et l'usine.

— Je ne saurais assez vous remercier de tant de bienveillance, répondit Jules, mais ne craignez-vous pas que je ne sois encore bien jeune?

—Vous garderez mes vieux collaborateurs, reprit M. Deschamps, il ne leur manque que l'esprit de direction que j'ai remarqué en vous, et, si mes conseils peuvent vous être utiles, ils seront à toute heure à votre disposition.

— Je vous dois alors un aveu que j'ai pu me dispenser de vous faire jusqu'à ce jour, dit Jules. Vous voulez bien parler de me laisser gérer vos capitaux, il faut que vous sachiez à qui vous les confierez. Ma mère se nomme la marquise de Fresneuse. J'ai quitté ce nom en venant à Paris, après avoir été compromis dans les troubles de la Vendée, et, bien que les amnisties aient écarté tout danger de poursuites, je n'ai pas jugé à propos de le reprendre.

M. Deschamps fronça les sourcils et parut contrarié; mais sa phy-

sionomie s'éclaircit bientôt. Il venait de réfléchir qu'il y avait peut-être là une conciliation entre ses vœux paternels et la vaniteuse fantaisie de sa femme.

— Eh ! mon cher Jules, s'écria-t-il en riant, c'est donc un brigand et un insurgé que j'avais recueilli chez moi ? Je me doutais bien de quelque mystère; mais savez-vous que votre puissance de dissimulation me fait craindre d'avoir encore devant moi un conspirateur ?

— Rassurez-vous à cet égard, dit le jeune homme. Je ne ferai jamais loger à la même enseigne la politique et les affaires.

— Vous avez raison, reprit M. Deschamps, et c'est un peu la même pensée qui me détermine à me retirer, aujourd'hui qu'on a voulu faire de moi un législateur. Vous avez servi une cause que je crois perdue, mon cher ami, et vous ne m'avez pas caché vos sentiments. Je les respecte sans les partager; c'était sans doute chez vous une tradition de famille, et, bien loin de vous en estimer moins, j'admire que vous ayez pu vous façonner si vite à des habitudes de travail étrangères à votre éducation. Sans avoir cherché à pénétrer dans votre vie privée, je sais aussi combien elle est honorable, et je n'ignore pas vos touchantes attentions pour votre vertueuse mère. C'est ce qui a redoublé mon affection pour vous, mon cher Jules. Persévérez ainsi, soyez prudent, vous ferez, j'espère, une belle fortune ; — et il ajouta avec quelque embarras : — Je pense que vous ne tarderez pas à vous établir. Dans les affaires, cela inspire confiance, et vous avez d'ailleurs tout ce qu'il faut pour rendre une femme heureuse.

— Je n'ai absolument aucune idée de mariage, s'empressa de dire Jules, et mon intérieur de famille me suffit.

— C'est bon, repartit M. Deschamps, ces idées-là changent au moment où l'on s'y attend le moins, et surtout quand l'aisance augmente. Votre mère sera la première à vous donner le conseil de vous marier; je suis sûr qu'elle adorera ses petits-enfants, et, puisque vous avez un beau nom, vous voudrez d'ailleurs le perpétuer. Mais, à ce propos, j'y songe, nous avons des actes à passer, et l'on n'est pas négociant comme on est romancier, sous un pseudonyme..

— Jules Michel n'est point un pseudonyme, dit le jeune homme, et ces noms m'appartiennent bien. Nous avons été obligés de vendre la terre de Fresneuse, et je vous avoue une sorte de répugnance à signer commercialement du nom d'une terre patrimoniale que nous avons eu le chagrin de voir passer en d'autres mains. Si vous n'y voyiez pas d'inconvénient, je continuerais à m'appeler Jules Michel dans les affaires.

— A merveille, répondit M. Deschamps. J'adopte volontiers cette idée, et, puisque la chose est possible, je vous en donnerais même le conseil. Dans nos vieilles maisons, on n'aime guère les particules

nobiliaires et ce n'est pas cela qui assure du crédit. Voyez, par exemple, M. de Lessac. Vous ferez bien d'être très-circonspect avec lui, et je vous engagerai à vous tenir sur vos gardes. Il a déjà été ébranlé il y a quelques années; il dépense beaucoup, il joue au cercle, il est hardi spéculateur. Il promet une très-belle dot à sa fille qui est, dit-on, une petite coquette; mais celui qui l'épousera pourrait bien être attrapé.

M. Deschamps était un homme bienveillant, et cependant je ne garantirais pas que ces mots fussent inspirés par un pur sentiment de bienveillance. Méfiez-vous des pères de famille, a-t-on dit : ils sont capables de tout. Jules fut étrangement impressionné de ces paroles. Elles tombaient sur un point douloureux et ravivaient une souffrance mal assoupie, elles gênaient la reconnaissance qu'il eût voulu témoigner avec effusion à M. Deschamps, à qui intérieurement il reprochait l'intention et la forme un peu grossière de son observation, et, sous ce rapport aussi, l'impression était pénible. Et cependant, au plus profond de son cœur, peut-être se remuait confusément l'espérance, soit d'une secrète vengeance, soit d'un glorieux triomphe.

Quoi qu'il en soit, le résultat de cette conversation fut l'envoi de deux circulaires conçues dans le style le plus bourgeois. L'une annonçait que la maison Veuve Louis Deschamps et fils aîné entrerait en liquidation au 1er octobre, et elle invitait tous ses correspondants à reporter leur confiance sur ses successeurs, MM. Jules Michel et compagnie; par l'autre, c'étaient MM. Jules Michel et compagnie qui faisaient à leur tour leurs offres de services, en promettant de continuer les respectables traditions de la maison Veuve Louis Deschamps et fils aîné, et en consignant leur signature commerciale. Le jeune marquis de Fresneuse ne s'était pas prêté sans un certain serrement de cœur à cette formalité indispensable qui semblait consommer une sorte d'abdication. Les bureaux furent naturellement chargés d'expédier les circulaires, et M. de Lessac se trouvait sur la liste d'adresses.

Peu de jours après, Jules reçut par la poste une lettre qui portait le timbre de Saint-Cloud et qui était scellée d'un cachet blasonné. La suscription n'était pas de l'écriture de M. de Lessac, qui lui était connue, elle paraissait tracée par une main de femme. Il examina pendant plusieurs minutes l'adresse, l'empreinte de cire verte, il chercha même à lire à travers l'enveloppe, ne pouvant se déterminer à rompre le cachet. Il plaça la lettre dans son portefeuille pour ne la lire qu'à son loisir lorsqu'il serait rentré chez lui, puis il l'en retira en pensant que la présence de sa sœur le gênerait. A la fin, il prit brusquement son chapeau et sortit. Il se dirigea d'abord vers les arcades de la place Royale, mais il revint bientôt sur

ses pas, comme s'il craignait d'être rencontré. Tout à coup, pris d'un mouvement d'impatience il déchira l'enveloppe, et, coudoyé par les passants que sa préoccupation l'empêchait d'éviter, il lut avidement ce qu'elle contenait. Ce n'était qu'une lettre de félicitations sur sa nouvelle position, conçue en termes très-affectueux, que M. de Lessac, retenu au lit par une indisposition, s'excusait d'être obligé de dicter; mais après la signature un peu altérée du baron se trouvaient ces simples mots, tracés par la même main que le corps de la lettre : « Nous « regrettons de ne pas vous avoir revu depuis le jour de l'orage. »

Jules rentra dans son cabinet et s'y enferma en recommandant de le laisser seul. Il relut à plusieurs reprises la lettre, avec l'attention minutieuse d'un juge d'instruction ou d'un expert en écritures. Un soupçon traversa un moment son esprit : serait-ce mademoiselle Bénard qui aurait rempli l'office de secrétaire? Mais il ne put s'arrêter à cette pensée; le papier satiné et légèrement parfumé portait en tête sous une couronne les initiales J. L. L'écriture, élégante et fine, ne devait être que celle d'une jeune fille, enfin, le post-scriptum était tracé d'une autre encre, et se terminait par un trait de plume où l'on reconnaissait un J. formé assez distinctement pour qui voudrait y songer. Jules n'en douta plus, c'était bien Jeanne qui avait écrit sous la dictée de son père, et qui, rentrée chez elle pour cacheter le billet, avait dû y ajouter les deux courtes lignes qu'il ne se lassait pas de commenter. Ces expressions, « le jour de l'orage, » avaient évidemment un double sens, et rappelaient à Jules toutes les émotions d'une journée qui avait été vraiment bien orageuse. M. de Lessac transmettait des félicitations polies, Jeanne voulait bien y ajouter l'expression d'un regret; en tout cela cependant on ne voyait aucune invitation à revenir. Jules fut obligé de terminer son expertise par cette observation un peu mortifiante. Il résolut alors de ne pas répondre à la lettre, qui n'était elle-même qu'une sorte de réponse à sa circulaire, et de se borner à envoyer le lendemain à l'hôtel de la rue d'Anjou s'informer des nouvelles de M. de Lessac en y déposant une carte.

Qui n'a souvent béni cette institution commode des cartes portées, ce court message qui vient en aide à la paresse, dispense des frais de style, épargne la chance des rencontres compromettantes, qui cependant accomplit discrètement un devoir de bienséance, parfois interrompt une prescription, répare une faute, apaise une querelle près de s'aigrir, ranime des relations qui allaient s'éteindre, et devient le point de départ d'une réconciliation, d'une vive amitié ou même d'une alliance de familles? Je ne veux point parler de ces adresses menaçantes, provocatrices, échangées à la suite d'une altercation qui surgit entre deux inconnus, mais de celles qui renferment un souvenir. Les cartes ont une éloquence d'autant plus pénétrante qu'elles conservent

un coin de mystère. Elles disent rarement moins que n'a voulu celui qui les envoie, elles disent souvent davantage, la curiosité excitée s'ingéniant à leur chercher un but. Elles transmettent des excuses que l'orgueil eût refusé de formuler, ou un pardon dont l'expression plus précise serait devenue blessante. Elles disent parfois : Souvenez-vous, car je n'ai pas oublié ! Parfois aussi leur langage est tout autre, et il signifie : Oubliez, car je me suis souvenu.

Jules n'était pas en disposition de se livrer théoriquement à ces méditations sur la philosophie des cartes de visite ; mais il sentait d'instinct que toute lettre aurait des inconvénients et des dangers que l'envoi d'une carte n'avait pas. Un embarras lui restait : fallait-il en envoyer une seule ? Ce serait paraître n'avoir pas compris ou n'avoir pas voulu comprendre l'attention et le post-scriptum de Jeanne. Pouvait-il en remettre deux ? Ce serait un peu hardi, et les convenances ne le permettaient guère. Après mûre réflexion, il décida d'en faire porter trois, comme un triple remercîment des félicitations que M. de Lessac lui avait adressées, en y associant Jeanne et son institutrice. Il se trouva soulagé quand il eut pris cette décision. Même réduite à ces termes, elle était grave : c'était rouvrir timidement la porte à des relations qui avaient semblé closes; c'était bien plus encore : il y avait là comme une sorte de correspondance secrète qui s'engageait entre Jules et la fière jeune fille. Et ce qui constata le mieux la gravité de cette détermination, c'est que Jules, en rentrant le soir chez lui, renferma soigneusement sous clef la lettre de Saint-Cloud et ne la montra pas à sa sœur. Il se cachait d'elle pour la première fois de sa vie.

ALFRED DE COURCY.

La fin au prochain numéro.

LITTÉRATURE

IDYLLES HÉROIQUES

PAR M. VICTOR DE LAPRADE,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE [1]

> ... Je suis comme le navire
> Ma force est dans le vent du ciel !
> (*Idylles héroïques.*)

Pourquoi toujours de la prose en tête des volumes de vers ? Pourquoi, depuis Corneille jusqu'à Victor Hugo, toujours des préfaces aux œuvres poétiques ? Celles-ci ne s'expliquent donc pas assez d'elles-mêmes ? La muse a donc besoin, quand elle tient à être comprise, de parler la langue de tout le monde ? Est-ce méfiance de son art ou de nous-mêmes ? Je ne sais ; mais je me plais à constater tout de suite que la préface des *Idylles héroïques* n'est point de cette famille tapageuse qui faisait violence au public, il y a peu d'années, à la porte des publications nouvelles. Le *nous*, ce faux bonhomme de *nous*, qu'on avait fini par nous rendre aussi haïssable que le *moi*, n'y trouve pas place. Tout s'y passe en appréciations esthétiques non du livre, que le lecteur seul doit juger, mais de l'art en général; non d'une poétique particulière à M. de Laprade, mais de la poétique moderne elle-même. On s'y promène en pleine dissertation d'éloquence et de philosophie. C'est à peine si quelques jalons placés de loin en loin rappellent au critique que, sous l'ombrage touffu des théories, il y a des chemins tracés, et, au bout de ces chemins, un but marqué par l'auteur.

Qu'a voulu le poëte des *Idylles héroïques* en sacrifiant si largement au démon de la préface ? Justifier son titre ? Il a eu le bon esprit de laisser ce soin au livre lui-même, qui s'en acquitte mieux que tous les raisonnements. Rabaisser le génie de notre temps, convaincu de ne sentir, de ne traduire l'art et le monde que par leurs côtés excessifs ou vulgaires ? Rappeler, par exemple, que nous avons tout l'air d'aimer la musique pour la diathèse nerveuse que son bruit détermine, la peinture pour la représentation des choses les plus étrangères à l'âme, les livres pour l'excitation des faciles appétits, la vie elle-même

[1] Un vol. in-12, chez Michel Lévy.

pour ses besoins nouveaux et son luxe asservissant? Prouver que le culte de la nature, si nouveau chez nous, a déjà débordé d'une part dans la confuse mysticité du panthéisme, de l'autre dans la grossière aberration des réalistes? A quoi bon, et que valent toutes ces démonstrations devant un beau vers! Non, tout ce que dit le poëte d'ingénieux et d'excellent sur des tendances, hélas! trop avouées, tout ce qu'il relève de curieuses analogies entre l'état des âmes et les diverses manifestations de l'esprit, tout ce qu'il affecte de découragement, tout ce qu'il laisse éclater d'enthousiasme, tout cela n'a qu'un sens et qu'une portée : protester contre la domination des choses sur l'homme moderne, plaider la cause du spiritualisme dans l'amour de la nature.

Cette cause est bien en effet celle de l'auteur de *Psyché*, d'*Hermia*, des *Symphonies* et des *Idylles*. Le sentiment de la nature qui, pour d'autres, est un des moyens de la poésie, est pour lui la poésie elle-même. La sienne y est née, s'y est enracinée, y a développé de saison en saison, avec des ressources plus abondantes, une inspiration plus voisine du ciel. Et ce n'a pas été sans de grands risques! La pensée des premières œuvres du poëte a failli périr étouffée sous les symboles, emprisonnée, comme certaines divinités de la Fable, au sein des flots, sous la masse des rocs ou l'écorce des chênes. Heureusement qu'elle s'est dégagée tout entière des *Poëmes évangéliques* et des *Symphonies*. La poésie doit guider l'humanité, mais en vivant de sa vie; elle doit rester déesse, mais sous forme humaine : *Vera incessu patuit Dea*. Rien de l'homme ne peut lui être étranger. Lumière pour tous, elle n'est pas même, en dépit des métaphores, la colonne de feu qui avait un côté d'ombre pour les Pharaons. C'est bien assez des Pharaons volontaires qui ne lui ont jamais fait défaut!

Reste à décider si cet amour de la nature est de ceux qui donnent des liens ou font pousser des ailes; si l'intime et coutumière association de l'âme aux grands spectacles de l'univers risque, comme on l'a dit, d'énerver la volonté et de détendre le ressort moral. Sans doute, lorsque René promène sous les ombrages de Combourg ou dans les solitudes du nouveau monde ce fier désespoir qui devait poétiser jusqu'à ses cheveux blancs; lorsque Manfred escalade la *Yung-frau* comme pour montrer de plus près à Dieu la plaie dont il ne veut pas guérir; quand Jocelyn déchaîne au bruit des torrents l'orage de son cœur ou pleure sur les lacs le passé qui ne peut revenir; sans doute ces victimes de la mélancolie prennent la solitude à témoin de leurs douleurs. Elle est leur confidente, leur complice, si l'on veut, mais d'elle ne vient pas la blessure. Supposez d'autres hommes, un autre siècle, une foi plus haute, vous aurez les saints de la Thébaïde, les pères du désert, qui ne passaient point pour d'inertes rêveurs; vous aurez, au moyen âge, ces héroïques légions de moines qui, fuyant les villes, ont défriché les sites

et les âmes les plus sauvages; vous aurez aujourd'hui l'Herman de M. de Laprade, disant à l'esprit des sommets :

> Crois-tu qu'en ces déserts, transfuge de la vie,
> Je t'apporte à nourrir quelque lâche douleur?
>
> ..... Si je viens, triste et seul, au-devant du désert,
> C'est pour fuir, dans l'azur, sur la cime où je monte
> L'aspect même du joug dont ils aiment la honte,
> Et leurs lâches plaisirs où la vigueur se perd!

Viens, répond l'esprit invoqué :

> Viens, j'accueille et nourris ce fécond désespoir
> Ces haines magnanimes;
> Je hausse les cœurs fiers et d'un ferme vouloir
> Au niveau de mes cimes...
>
> Lorsque errant, comme toi, sous l'arceau des sapins
> Où fument les résines,
> On a mêlé son cœur, dans mes temple alpins
> A tant d'âmes divines...
>
> On retourne sans crainte au poste du devoir,
> Et, d'une main plus forte,
> On y fait hardiment son œuvre jusqu'au soir,
> Vainqueur ou non, qu'importe!

Dans un autre passage des *Idylles*, le même esprit, véritable inspirateur de cette forte poésie, murmure à l'oreille de deux amants, un moment combattus entre les désirs de la terre et les rêves du ciel :

> Donnez l'essor à votre âme
> Elle aspire aux grands sommets;
> Des sens éteignez la flamme...
>
> ... Apportez comme un calice
> Pour que rien ne le ternisse
> Votre amour sur les hauts lieux!
>
> . . Ma forêt vierge et profonde
> Vous cache aux regards du monde,
> Mais vous laisse voir à Dieu!

Et Konrad, exalté en ses plus nobles instincts, s'écrie .

> Comme on respire bien sur nos Alpes sublimes;
> *Leur souffle est plein de force et de sages conseils;*
> Lorsqu'on rêva d'atteindre aux héroïques cimes,
> Qu'on est bien pour aimer sous ces chastes soleils!
>
> .... Porte comme une sœur l'ange que je t'amène...

Voilà, ce me semble, qui s'éloigne assez des molles rêveries et des lâches abdications. Ce n'est assurément ni de l'heureuse Tempé, ni des grèves orageuses où Child-Harold se drape dans son froid mépris qu'est venu ce souffle d'héroïsme et de vie nouvelle. Il vient de plus haut, il est le souffle même des saintes voix qui disent au héros debout sur la dernière cime :

> Ton âme inégale aux luttes prochaines
> Ne peut rien sans Dieu... mais tout avec lui;
> . . . .
> Cherche donc ta force et ton vrai courage
> Dans l'ardent amour au pied de l'autel !

Il faut donc reconnaître dans l'auteur des *Symphonies* et des *Idylles héroïques* une manière tout à fait à lui de sentir la nature et de la faire parler. Elle n'est pas plus Dieu lui-même que le livre n'est le poëte; mais elle le révèle à qui sait le chercher. Elle n'inspire ni n'entretient plus le vague ennui, le romantique dédain de la vie réelle, l'oubli des devoirs. Nourrice des forts, conseillère des héros, amie des poëtes, elle est, sinon la vertu même, au moins un stimulant de la vertu, une divine influence d'apaisement et de consolation, un bain de vie pour les âmes épuisées. *Natura medicatrix*, M. de Laprade semble avoir pris non loin de lui cet axiome de la vraie médecine pour en enrichir la poésie. Rien ne peut rendre la solennité de ce chanteur presque druidique égaré dans les déserts aériens au-dessus de la région des mélèzes et des sapins. On vient de faire tout un volume avec les pièces où Victor Hugo a célébré les enfants et le toit conjugal, — idée de libraire, croyons-nous, non d'artiste ; si jamais on veut avoir l'album poétique des grandes Alpes, on le trouvera dans les œuvres de M. de Laprade.

Mais la nature n'est pas muette. Des milliers de voix éclatent autour de nous, non écoutées du plus grand nombre, inintelligibles pour presque tous. Tout ce qui a reçu vie le manifeste : du brin d'herbe à la montagne, de l'insecte à l'astre-roi, toute création est chaleur, mouvement et bruit, tout être perd sa note dans l'immense symphonie. *Cœli enarrant gloriam Dei !* C'est au poëte à saisir, à reproduire, à donner forme et parole humaine à chaque révélation de l'âme universelle. Je comprends, je sens peut-être moi-même combien de tels écarts d'imagination déconcertent nos habitudes de classique sagesse. Nous sommes, en fait de poésie, le peuple le plus rangé, le plus épris de modération qui fut jamais. Qu'aurait dit Boileau d'un *téméraire auteur* qui eût osé faire chanter la fleur des bois, le murmure des fontaines, l'esprit des glaciers, le vent du ciel, la branche de bruyère, et, qui le croirait ! les oiseaux eux-mêmes? Pour-

tant le lyrisme, cette haute et rare fortune de la poésie, ne favorise que les audacieux. Les plus divinement inspirés de tous les poëtes en ont laissé d'assez notables exemples. Que penser du Psalmiste nous montrant la terre qui tressaille, les collines qui bondissent, les fleuves qui battent des mains, la mer qui frémit avec tous ses habitants, les éléments qui conversent avec l'Éternel? Comment excuser Job voulant que les foudres accourent se ranger aux pieds de Jéhovah en disant : Nous voilà ! « Les eaux vous ont vu, Seigneur, s'exclame le Prophète, et elles ont été troublées dans leurs abîmes, et le troupeau rugissant des vagues et les grandes nuées ont poussé des cris ! » La mythologie elle-même, qui dut rester si loin du grandiose où les Hébreux atteignirent par la seule notion d'un Dieu unique, ne fut pas autre chose que la mise en scène et en personnages des forces et des accidents du monde visible. Toute chose y avait son nom, ses métamorphoses, son culte, sa voix. Nul doute que ces fictions populaires ne fussent pour les anciens une représentation sincère de la nature ou plutôt la nature elle-même animée et parlante. Je n'en excepte pas même Virgile, malgré les mille lueurs divines de sa muse sous les voiles consacrés. Les traditions nationales, la coutume universelle, imposèrent longtemps aux poëtes l'invocation des vieux symboles. Mais, une fois la terre dépeuplée de ses dieux, une fois le ciel remonté à sa vraie place, la mythologie païenne devait-elle continuer à régner sur les arts, à se donner pour l'interprète officiel de la nature entre l'homme et le Dieu nouveau? Non, sans doute; et c'est, croyons-nous, pour nous être oubliés, depuis la renaissance, devant ce brillant rideau que la scène et le sens du monde physique nous sont restés si longtemps indifférents ou ignorés. Quelle idée pouvait se faire de la mer, par exemple, le poëte qui, au lieu d'aller la voir battre de sa vague les falaises de Normandie ou s'arrondir en golfes d'azur sur les côtes de Provence, s'enquérait dans Ovide des amours de Neptune et d'Amphitrite? Aussi Chateaubriand, ce Colomb des nouvelles terres poétiques, a-t-il pu dire que l'art et le sentiment vrai du paysage ne datent pas dans notre littérature de plus loin que Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre.

En revanche, il est permis d'affirmer que, sur ce point, l'école moderne a rattrapé en peu d'années au delà du temps perdu. Les excès du naturalisme et de la description ont fait regretter à quelques esprits délicats les bornes connues et la froideur correcte de l'allégorie antique. L'infini, l'infini en Dieu, l'infini chrétien peut seul, à notre avis, élargir à la fois et déterminer suffisamment l'horizon de la nature devant le poëte pour qu'il ne risque ni de s'abaisser aux vils détails, ni de se perdre dans les nuages. Seulement, ce que l'on admire chez les auteurs sacrés et profanes, ici pour donner une terrible idée

de Dieu à un peuple toujours porté vers les idoles, là pour répandre sur la vie et sur le monde le charme des féeries de la Grèce, il faut qu'on le passe au barde austère qui veut retremper l'âme du siècle dans la séve maternelle des grands monts et des chênes. C'est l'originalité et c'est la gloire de M. de Laprade d'être le poëte applaudi de cette tentative.

Les *Idylles héroïques* viennent d'en fournir, après les *Symphonies*, une preuve éclatante. Trois pièces seulement composent ce recueil, mais ce sont trois petits poëmes complets, idylles par le charme champêtre du théâtre où l'action se déploie, odes ou épopées par l'action elle-même et par la portée de l'enseignement.

Frantz, Herman et Konrad sont évidemment trois héros de même famille, à moins toutefois que ce ne soit un seul et même personnage pris à des moments différents. Le premier, sorti pour fuir jusqu'au désert les hommes et la commune existence, se laisse arrêter au pied de la montagne par Berthe la faneuse en qui se personnifient tous les bonheurs et toutes les poésies de la vie en pleine nature. La fenaison, les moissons, les vendanges, les semailles se font, puis reviennent, et le sombre étranger n'est pas encore parti. Bien mieux ! il ne partira plus; son âme s'est ouverte, son front s'est déridé, des liens deux foix chers le retiennent; l'ange gardien est devenu l'épouse, et il faut voir comme le poëte chante sur tous les tons de la lyre pastorale les saisons, les travaux des laboureurs et ce bel enfant joufflu qui court dans l'herbe, se barbouille de raisins, rentre sur le char rustique chargé de trèfle, trône au foyer dont il est roi :

> Sois bénie à jamais avec ton fruit charmant,
> O branche maternelle !

C'en est fait, Frantz a échangé son oisive mélancolie pour les joies saines et les robustes labeurs de la ferme et des champs.

Herman, lui, gravit, le bâton ferré à la main, les plus rudes pentes des Alpes. Moins triste que fier, comme il s'en vante lui-même, dégoûté du siècle, mais résolu à y revenir pour le combattre, il vient se baigner dans l'air libre, demander des inspirations et des forces au génie des hauts lieux. Parvenu sur ces cimes inabordées où la terre et le ciel

> S'embrassent en mêlant leurs confins et leurs hôtes,

il voit planer dans l'azur qui l'environne les âmes des demi-dieux de l'histoire qui lui font entendre de sublimes excitations. Une voix plus connue mêle à ce concert héroïque la note austère et douce de la sagesse maternelle :

Reste armé de ce glaive impuissant sur le monde
Pour frapper sur toi-même et régner sur ton cœur!

. . . .

Il t'est bon d'aspirer parfois dans la tourmente
L'esprit de ces grands morts et le vaste horizon,
Mais ma pensée à moi chaque jour t'alimente
Et comme l'air vital elle emplit ta maison...

... Là tu peux, chaque jour, montant d'une victoire,
Humble comme je fus, sans sortir du réel,
Dépasser ces sommets du globe et de l'histoire
Que je n'ai pas connus... mais qui sont loin du ciel!

Herman, armé désormais pour tous les combats de la vie, redescend, le cœur agité de vaillantes résolutions.

Avec la saine odeur des pins mélodieux,
Avec les chauds rayons et les fraîches haleines,
J'emporte les conseils, l'âme des demi-dieux...

Je la sens pénétrer et courir dans mes veines,
Du fiel de ma tristesse il ne reste plus rien...

Non, dit-il, à la dernière voix qu'il entend toujours :

Non, tu n'interdis pas ces sommets à ton fils;
Aux maîtres les plus fiers devant moi tu t'y mêles,
Et ta voix me commande, au pied du crucifix,
D'aller chercher partout des armes et des ailes!

Rosa mystica, la plus considérable des pièces du nouveau recueil, peut passer, comme la *Vita nuova* de Dante, pour le poëme de l'amour platonique. Rosa est en effet fille de Béatrix. « La vraie voie de l'amour, dit Socrate dans le *Banquet*, c'est de commencer par les beautés d'ici-bas, mais en portant toujours les yeux sur la Beauté suprême et de s'élever sans cesse vers elle. » Ainsi la suave exilée d'en haut a su se faire aimer de Konrad qu'elle enlève doucement vers sa patrie première. En vain les voix de la terre chantent sous leurs pas l'ivresse des sens et l'ombrage propice, rien ne peut les retenir, rien ne peut les détourner de la voie idéale. A une autre, dit Konrad, on demanderait les voluptés de là-bas :

Mais à toi, Béatrix, on demande le ciel!

Et la beauté mystique lui répond :

Pour rester à toi toute entière
Je veux être toute à mon Dieu.

Et ils se séparent pour rester purs, pour gravir, chacun de son côté,

> Ces sommets de l'amour couronnés par la croix !

Elle, vouant sa vie à la prière et au service des malheureux, lui retournant combattre et mourir sous les drapeaux d'une grande cause. Au dernier chant, les deux âmes se rejoignent dans le Paradis, où Béatrix et le chœur des saintes célèbrent leur difficile victoire :

> Gloire au cœur téméraire épris de l'impossible
> Qui marche dans l'amour au sentier des douleurs !

Sans doute *Rosa Mystica* sera moins lue que les romans à la mode, mais quelle enthousiaste protestation contre de honteux engouements !

Cette protestation ne vient-elle pas d'un peu haut pour être entendue ? Nous le craignons. Plus d'une fois on a reproché aux héros de M. de Laprade de ne pas toucher terre assez souvent :

> Mes pieds ont peine à me conduire
> Sur un sentier matériel.

L'horreur légitime qu'inspire le réalisme ne doit pas cependant nous faire perdre de vue le réel. La poésie qui affecte volontiers, au début des civilisations, la forme hiératique, a besoin aujourd'hui de se rendre accessible à tous, sans devenir vulgaire. La mystérieuse Isis risquerait de rester sans hommages sous ses voiles respectés. Nous voulons être instruits ou charmés vite et sans y prendre peine. Sans doute la doctrine platonicienne est le sublime de la philosophie unie à la poésie; mais ne cache-t-elle pas un piége pour le poëte comme pour le philosophe? Dieu, la nature et l'homme, tel est sans doute le fond commun livré aux entreprises de leur génie; mais, tandis que le philosophe formule, le poëte chante; et la modération, qualité essentielle pour le premier, ne serait-elle pas défaut chez le second ? Poésie n'est pas idée pure; la poésie naît dans le sentiment, elle vit avant tout d'images, de figures, de comparaisons, de tous les brillants artifices de l'imagination et du style. Un des dangers de la préoccupation philosophique chez ses initiés ne serait-il point de leur inspirer le dédain de ces vraies richesses pour les vouer au culte de l'abstraction ?

Nous soumettons sans hésiter ces réflexions au poëte déjà illustre qui vient de placer l'*Hymne à la jeunesse* et cent autres passages de

ses trois idylles à la hauteur des plus belles pages de notre littérature.

Tel est le livre que nous donne, si peu de temps après les *Symphonies*, ce chaste et puissant rêveur, appelé par un choix glorieux à s'asseoir prochainement dans le fauteuil académique d'Alfred de Musset. Jamais peut-être deux poëtes d'un ordre plus élevé n'ont chanté à la même époque sur des modes plus différents. Lyriques tous les deux et d'un lyrisme bien à eux, l'un puisant dans le fond amer de sa coupe le sentiment de l'infini, l'autre le respirant à pleine poitrine dans l'air pur des grands horizons; l'un trop aux passions, l'autre trop aux idées; l'un se prenant en désespéré aux plus poignantes réalités du cœur et de la vie, l'autre effleurant à peine les choses d'ici-bas et soutenant son vol entre deux mondes; l'un épris de Paris, où il a trouvé ses poëmes et son auréole, l'autre fuyant jusqu'au sommet des Alpes les foules et leurs plaisirs qu'il méprise; l'un enfin donnant à la France un second et plus douloureux Byron, à qui seul restera la gloire d'avoir fait parler au sentiment moderne la langue oubliée de la Fontaine et de Molière; l'autre trouvant dans une nouvelle interprétation de la nature et justifiant par un ensemble de grandes compositions le titre de poëte vraiment spiritualiste et, pour tout dire en un mot, de poëte chrétien.

LÉOPOLD DE GAILLARD.

DE L'ÉLOQUENCE AU BARREAU

I

L'ouverture des conférences de l'ordre des avocats a eu lieu à la fin du mois dernier, sous la présidence de M. Plocque, bâtonnier.

M. Plocque, conformément aux traditions du barreau de Paris, a inauguré les travaux de conférence par un discours dans lequel il convie les jeunes avocats stagiaires à ne pas se borner aux études spéciales de leur profession, mais à les compléter et à les fortifier par l'étude des lettres. Ceux qui se destinent aux luttes judiciaires doivent surtout rechercher avec un soin tout particulier les écrits des orateurs; « les « écrits de ces hommes qui se sont illustrés par la parole, qui ont été « grands par la pensée et grands par le style, qui ont noblement dé- « fendu les nobles causes, et qui à toutes les époques se sont montrés « les champions généreux des droits et des intérêts les plus sacrés de « l'humanité. »

Quelle étude plus digne d'élever les cœurs et les esprits ! « L'histoire « de l'éloquence, c'est l'histoire de l'humanité tout entière, de ses « crises et de ses souffrances, de ses luttes et de ses victoires pour la « cause de la liberté et du droit. »

M. Plocque ne pouvait aborder un sujet aussi vaste dans tous ses détails; il s'est appliqué à retracer à son auditoire les traits les plus saillants de l'éloquence antique en l'entretenant de Démosthènes et de Cicéron. « Tous les deux ont apparu à des époques solennelles de « l'histoire, tous les deux ont vaillamment combattu pour la liberté « de leur patrie et tous les deux ont payé de leur sang la gloire dont « la postérité devait couronner leurs noms. Leurs chefs-d'œuvre, objet « de l'admiration de tous les temps, nous appartiennent plus particu- « lièrement à nous autres avocats. C'est la plus belle part du patri- « moine du barreau, c'est l'école vivante de notre art, c'est la source « toujours jeune, toujours féconde de nos meilleures inspirations. »

Le discours de M. Plocque nous a paru, à l'audition et à la lecture, avoir le double mérite de s'être constamment tenu à la hauteur de son

sujet, et d'avoir fourni, par l'art avec lequel il est composé, la meilleure démonstration des heureux résultats du commerce assidu et passionné des lettres.

Ce discours révèle chez son auteur une connaissance profonde de l'antiquité. Le style en est pur et concis; c'est l'œuvre d'un homme de goût, qui sait voir au delà des horizons toujours étroits de sa profession. Aussi son admiration pour l'éloquence de Rome et d'Athènes ne le rend pas injuste pour les chefs-d'œuvre oratoires des Pères de l'Église. Une dernière citation mettra ceux de nos lecteurs qui ne connaissent pas encore ce remarquable écrit à même d'apprécier la valeur de nos éloges.

Après avoir rappelé la mort de Démosthènes et de Cicéron, M. Plocque expose en ces nobles paroles les destinées de l'éloquence :

« L'éloquence et la liberté ne devaient pas périr; elles sont immortelles, immortelles comme l'âme de l'homme, comme Dieu même, qui les a conçues dans son sein de toute éternité. Elles ont leurs défaillances et leurs ténèbres, mais passagères seulement; elles renaissent bientôt plus jeunes et plus belles, et leur retour est aussi régulier et aussi inévitable que la succession des jours et des nuits.

« Aussi, pendant que la Grèce épuisait un reste de vie dans les futilités littéraires; pendant que Rome, dans la stupeur de l'esclavage, attendait l'enfantement des abominations dont l'empire allait épouvanter l'histoire, à l'Orient, dans un coin de la Judée, au milieu du silence de l'univers, un bruit s'était fait entendre, faible d'abord, contredit, méprisé, un instant étouffé dans des flots de sang et qui paraissait aux sages et aux puissants le murmure de la plèbe et des derniers de la société. Cependant la voix grandissait; les peuples accouraient à ses accents, bientôt elle retentit dans Rome elle-même; elle parla du haut du trône des Césars. Le christianisme prenait enfin possession du monde qu'il était venu affranchir et qu'il devait pour ainsi dire créer une seconde fois.

« Le christianisme, c'était la liberté; il ramenait l'éloquence !

« Ici je m'arrête. Les temps anciens sont révolus. Bientôt vont venir les longues et douloureuses angoisses de la barbarie et du moyen âge. L'éloquence chrétienne accomplira sa tâche : c'est elle qui consolera les hommes durant ces terribles épreuves et qui les aidera à supporter des maux insupportables. Elle rallumera le flambeau des lettres éteintes, elle rendra à la voix humaine sa grandeur et sa beauté des anciens jours; d'éloquents orateurs, épris des merveilles de l'antiquité païenne, mais tout remplis des lumières de ces doctrines nouvelles, les Augustin, les Ambroise, les Bazile, les Chrysostome, les Athanase, légueront au monde des œuvres qui rivaliseront avec celles des Démosthènes et des Cicéron, et qui inaugureront, avec quelle splendeur, vous le savez, l'ère des temps modernes. »

M. Plocque, nous sommes en droit de le dire, a montré dans son discours de rentrée, non-seulement un esprit vigoureusement trempé

par de fortes études littéraires, mais encore un cœur ouvert à toutes les inspirations justes et belles. Il s'est fait un devoir de se conformer à la noble devise de l'ordre qui l'a choisi pour chef, en s'appliquant à faire rendre à chacun la justice qui lui est due : *Suum cuique* [1].

II

Cet esprit de justice convient bien aux bonnes causes et aux âmes élevées. Ce fut à toutes les époques celui du christianisme et de ses apologistes les plus autorisés [2]. Cependant quelques écrivains, rompant avec les traditions du passé, entendent aujourd'hui servir leur cause d'une autre manière. Pour eux, tout ce qui est en dehors de l'Église est nécessairement mauvais. Les auteurs de l'antiquité n'ont eu ni conscience ni génie ; leur commerce est toujours dangereux, on ne peut leur appliquer des épithètes trop sévères. La parole si mesurée et si sage de M. Plocque ne pouvait plaire à cette école; aussi son organe le plus accrédité, l'*Univers*, s'est-il efforcé d'établir une thèse contraire.

Au lieu donc de proposer à l'admiration et à l'étude des jeunes avocats Cicéron et Démosthènes, il fallait démontrer qu'il n'y avait chez eux ni patriotisme ni intelligence politique.

L'*Univers*, cette fois, ne s'est pas attaqué à Cicéron. Nous sommes loin de croire que ses critiques se soient sentis désarmés en présence de

[1] Cette belle devise a été complétement travestie dans la traduction qu'en a donnée un jurisconsulte contemporain : *chacun chez soi, chacun pour soi*, telle est la version française qu'il a cherché à mettre à la mode. Le barreau a toujours protesté contre cette interprétation relâchée de la plus belle de ses règles. N'est-ce pas ici le cas d'appliquer le proverbe italien : *Traduttore, traditore*.

[2] Nous avons déjà, il y a peu de temps (voir l'article de M. Foisset dans le *Correspondant* du 25 septembre 1858), signalé la lettre de Mgr Landriot, évêque de la Rochelle; nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui à nos lecteurs le texte de l'approbation accordée par S. É. le cardinal Morlot au nouvel ouvrage (*Clément d'Alexandrie, sa doctrine et sa polémique ;* 1 vol. in-8, chez Dentu) publié par M. l'abbé Cognat, dans un esprit tout à fait opposé à celui de l'école que nous combattons.

« Nous avons permis et permettons d'imprimer ce livre, dont la publication
« nous paraît utile et opportune. L'auteur s'est livré à des recherches conscien-
« cieuses et il en a exposé les résultats avec des sentiments et un talent qu'il nous
« est agréable de louer, et nous souhaitons que les ecclésiastiques savants et la-
« borieux de notre diocèse voient dans cet éloge la particulière estime que nous
« inspirent les travaux sérieux et les fortes études. »

cette grande gloire consacrée et défendue par le respect et l'admiration de dix-huit siècles. Ce serait bien mal connaître ce journal que de le croire capable de céder à des considérations de cet ordre. Non, l'*Univers* n'a jamais douté de ses forces. S'il ne parle pas de Cicéron, c'est qu'il ne pense plus avoir rien à briser ni à détruire de ce côté. Il lui a porté le coup de grâce il y a trois mois; il croit avoir achevé l'œuvre que les sicaires d'Antoine avaient été impuissants à consommer. Il porte donc ailleurs sa cognée, sa pioche et son marteau. Il a tant d'idoles à renverser qu'il doit se montrer avare de son temps. *Vita brevis, ars longa.*

L'*Univers* cette fois exécute Démosthènes. La tâche lui semble même si facile, qu'il a voulu frapper du même coup les républiques grecques.

S'il attaquait pour la première fois un grand orateur et de grands souvenirs, nous ne relèverions pas ces outrages : la gloire de Démosthènes et des républiques grecques est au-dessus de pareilles atteintes. Mais Démosthènes et Cicéron n'ont pas été seuls mis en question par l'*Univers.* Il entre dans les habitudes de ce journal d'exercer sa colère aux dépens des grands noms qui personnifient les lettres, la science et les arts.

Il n'est donc pas sans intérêt de voir à quels procédés a recours une feuille qui se voue au dénigrement universel [1]. Sa manière de faire varie peu. En analysant le traitement qu'elle fait subir à Démosthènes, nous dévoilerons la conscience et l'habileté qu'elle apporte dans toutes les exécutions de ce genre.

L'*Univers* a cru nécessaire d'instruire le procès des républiques grecques; nous cherchons vainement à nous expliquer quel péril lui est apparu de ce côté. M. Plocque aurait-il par hasard présenté à son auditoire l'organisation démocratique de ces petits États comme le type de la perfection présente, passée et future? Il n'en est rien. On peut retourner ses paroles dans tous les sens, on n'en fera jamais sortir cette pensée.

Nous portons vainement nos regards autour de nous, nous ne découvrons pas ces nombreux partisans des théories grecques si dangereuses pour la sûreté publique. Le bon sens a fait justice d'un enthousiasme suranné.

L'*Univers* adresse d'abord un premier reproche aux villes grecques. « Toutes ces républiques se jalousaient et se contrecarraient; et ce qui « éclate en chacune d'elles, c'est l'absence du patriotisme. Généraux et « officiers passent d'un camp dans l'autre sans scrupule, véritables

[1] Il y a pourtant des noms qui trouvent grâce auprès de lui : ainsi, la même semaine où il démolissait Démosthènes, l'*Univers* essayait de réhabiliter le cardinal Dubois. (*Note de la Rédaction.*)

« condottieri, tantôt au service des Perses, tantôt au service des « Grecs. »

Condamner les républiques grecques parce que leurs armées ont renfermé des traîtres nous semble vraiment bien sévère. S'il nous fallait entrer dans cette voie, il n'est pas de nation qui ne succombât sous le coup de nos critiques; car la trahison est de tous les temps, de tous les pays, et se produit sous toutes les formes de gouvernement. Nous laissons à l'*Univers* le soin d'arriver à cette conclusion qu'il ne peut logiquement éviter.

Nous ne pouvons, d'un autre côté, sans étonnement l'entendre soutenir que le patriotisme n'existait pas en Grèce. Épaminondas, les trois cents héros des Thermopyles, par exemple, nous ont toujours paru avoir suffisamment aimé leur pays.

Les autres griefs de l'*Univers*, à l'endroit de la Grèce, sont-ils plus sérieux. « L'histoire grecque bien étudiée, dit-il, nous inspirerait l'hor- « reur de l'anarchie, de l'esclavage et du communisme, dont les répu- « bliques qu'on nous apprend à aimer étaient la proie. »

Croit-on faire une critique amère des républiques grecques en signalant chez elles l'existence de l'esclavage? L'esclavage n'était-il pas alors généralement consacré par le droit des gens? Il y avait des esclaves en Europe et en Asie; il y en a eu dans le monde entier jusqu'à la fin du siècle dernier; il y en a encore dans certains États. Ce n'est donc pas l'histoire de la Grèce seule, mais l'histoire du monde entier qui doit inspirer l'horreur de l'esclavage.

L'*Univers* prétend aussi que les villes de la Grèce étaient la proie du communisme. Le gouvernement démocratique y a existé pendant des siècles. Or le bon sens suffit pour nous dire que le communisme, lorsqu'il fait sa proie d'un État, le dévore promptement. Si les républiques grecques ont vécu si longtemps, c'est qu'évidemment le communisme n'y existait pas. D'ailleurs n'est-ce pas faire un singulier anachronisme que de chercher les idées socialistes dans l'antiquité? Elles sont essentiellement modernes et procèdent d'une fausse intelligence de l'Évangile.

L'*Univers* se charge au reste de se réfuter sur ce point, car il condamne avec la dernière sévérité la domination de certaines classes privilégiées dans les cités grecques. Or le privilége est incompatible avec le communisme qui proscrit toutes les distinctions, et n'existe que par l'égal asservissement de tous les citoyens à l'État.

Enfin il est un mal auquel les républiques de l'antiquité ont payé leur tribut, c'est l'anarchie. L'*Univers* signale ce fait avec raison, mais il a tort de ne voir d'autre remède pour la Grèce que son absorption dans l'empire macédonien. L'anarchie, en effet, n'a pas cessé en Grèce avec l'autonomie des cités. La Macédoine n'a donné la paix ni

au monde ni même à la Grèce ; au contraire, après la mort d'Alexandre, l'anarchie a pris des formes plus dangereuses et plus violentes qu'auparavant; le vainqueur de l'Asie n'a laissé derrière lui, comme le dit si éloquemment Bossuet dans son *Histoire universelle*, que « des batailles sanglantes et d'effroyables révolutions. »

Le principe démocratique qui présidait à l'organisation de ces petites républiques avait bien peu d'attrait pour Bossuet, mais il ne serait jamais venu à la pensée de ce grand homme que l'intérêt de l'Eglise et de la monarchie exigeait impérieusement que l'histoire considérât Philippe et Alexandre comme les sauveurs et les bienfaiteurs de la Grèce.

En dépit de ces paradoxes, les villes grecques tiennent une grande place dans les annales de l'humanité ; malgré leurs dissensions, malgré les vices de leurs institutions, elles ont laissé d'impérissables monuments de leur génie. Tous les chefs-d'œuvre qu'elles ont produits sont antérieurs à l'immixtion de la Macédoine dans leurs affaires. La perte de leur indépendance est le signal de la décadence des lettres et des arts, qui abandonnent même leur terre natale pour aller chercher un dernier refuge sur la terre étrangère, à la cour des Ptolémées. Quelle déchéance pour le génie grec !

Mais à quoi bon prolonger cette discussion historique? Au fond ce n'est pas à la Grèce qu'en veut l'*Univers*, c'est aux libertés modernes qu'il a déclaré la guerre. De là son courroux contre les orateurs.

Dénigrer Démosthènes, c'est pour l'*Univers* prémunir la jeunesse contre les exemples les plus dangereux. Si, avant d'attaquer le courageux adversaire de Philippe, il se fût appliqué à l'étudier, il aurait reconnu qu'il s'était trop laissé toucher par des périls imaginaires.

La vie de Démosthènes présente certaines taches qu'il n'est pas dans notre intention de dissimuler ni d'atténuer ; nous n'avons pas d'ailleurs à nous occuper ici de la vie privée de l'orateur athénien, et nous renvoyons volontiers nos lecteurs à l'article que M. Villemain a consacré à Démosthènes dans la *Biographie universelle* Michaud ; ils y verront comment l'illustre écrivain sait concilier les justes sévérités de l'histoire avec le respect dû à un grand nom.

L'*Univers* envisage les devoirs de l'historien d'une autre façon que le prince de la critique moderne. Il a donc préféré faire un Démosthènes de fantaisie, à l'image de son Cicéron et de tous les classiques païens et chrétiens pour lesquels il a créé un type invariable.

D'abord, dit-il, Démosthènes est un démagogue, c'est un chef d'opposition.—Constatons d'abord que Démosthènes s'est moins occupé des affaires intérieures de son pays que de sa politique extérieure ; puis indiquons à l'*Univers* ce passage de Plutarque, qui lui aura échappé.

« Ce qu'il fit à l'encontre d'Antiphon montre très-clairement qu'il se « souciait très-peu de la commune, et qu'il déférait beaucoup plus à « l'autorité du sénat : car ayant été (Antiphon) absous par le peuple en « assemblée de ville, il le prit néanmoins et le tira à la cour des Aréo- « pagites, sans se soucier d'encourir l'ire et la malveillance du peuple ; « là, le convainquit d'avoir promis à Philippe de brûler l'arsenal d'A- « thènes, si que par arrêt de cette cour, il le fit condamner et exécuter « à mort. »

Est-ce bien la conduite d'un démagogue? Dans une autre circonstance, Démosthènes fit voir encore s'il cherchait à flatter les mauvaises passions de la multitude. Un farouche partisan des doctrines égalitaires, nommé Leptine, avait proposé de retirer aux descendants des plus illustres citoyens d'Athènes certaines distinctions qui rappelaient les glorieux services de leurs ancêtres et la reconnaissance de la patrie. Démosthènes combat énergiquement cette motion et la fait rejeter. Enfin Plutarque nous donne une fois de plus la mesure de l'indépendance de Démosthènes et de son profond dédain pour une popularité fondée sur une déférence aveugle aux volontés de la foule. « Athéniens, « disait-il dans une occasion solennelle, je conseilleray toujours ce « que je penseray être pour le bien public, même que vous ne le vou- « liez pas, mais de calomnier et accuser faussement un autre, à votre « appétit, même que vous me le commandiez, je ne le feray pas. »

Voilà ce que l'écrivain de l'*Univers* aurait trouvé dans Plutarque, s'il y eût cherché autre chose que des documents à l'appui de ses excentricités. Mais Démosthènes est un grand orateur, et pour l'*Univers* un grand orateur est nécessairement un grand démagogue ; bien plus, c'est un homme sans patriotisme. Nous nous étonnons pourtant que l'on ose mettre en question le dévouement de l'incorruptible ennemi des rois de Macédoine aux intérêts de sa patrie.

Écoutons-le d'abord lui-même en face de ses adversaires :

« Conserver, accroître la gloire et la puissance de ma patrie, vivre « pour elle, telle a été la règle de ma politique [1]. »

« Ce n'est ni la beauté du langage, dit-il encore, ni l'éclat de la « voix qu'on estime dans l'orateur, c'est de sentir comme la patrie, « c'est de haïr et d'aimer avec elle. Avec un cœur ainsi fait, il ne « parle que pour la servir. Celui au contraire qui flatte ceux qu'il re- « doute n'a pas les mêmes espérances, ne s'appuie pas sur la même « ancre, n'attend pas son salut du même côté que le peuple [2]. »

Ces accents ne sont-ils pas ceux du patriotisme lui-même? Plutar-

[1] *Discours de la Couronne*, traduit par M. Plougoulm, p. 257.
[2] *Ibid.*, p. 257.

que et saint Jérôme l'ont pensé, Fénelon l'a écrit. Quel enthousiasme ce saint prélat, ce critique inimitable, n'éprouve-t-il pas en relisant les magnifiques harangues de Démosthènes ?

« Il est, dit-il, trop vivement touché des intérêts de sa patrie pour « s'amuser à tous les jeux d'esprit d'Isocrate. C'est un raisonnement « serré et pressant, ce sont des sentiments généreux d'une âme qui ne « conçoit rien que de grand, c'est un discours qui croît et se fortifie à « chaque parole par des raisons nouvelles..... Vous ne sauriez le lire « sans voir qu'il porte la république dans le fond de son cœur..... « Démosthènes paraît sortir de soi et ne voir que la patrie..... »

Nous croyons donc avec Plutarque, avec saint Jérôme, avec Fénelon, au patriotisme de celui que Bossuet appelait « le puissant défenseur de la liberté. »

Non-seulement Démosthènes est pour l'*Univers* un démagogue sans dévouement pour son pays, il n'a, de plus, aucune vue supérieure, ne voit rien au delà de sa bourgade, sa pauvreté d'esprit politique est si remarquable, qu'il redoute par-dessus tout l'union des cités grecques.

La première impression que l'on éprouve en lisant de pareilles choses est telle, que l'on ne peut imaginer que l'*Univers* veuille parler de Démosthènes. On serait disposé à croire qu'il répond, avec la vivacité ordinaire de sa polémique, à quelque journaliste contemporain, ou qu'il a en vue l'un de ces soixante orateurs dont un bourgeois de Paris révélait, il y a peu de temps, l'existence. Non. L'*Univers* traite Démosthènes à l'égal du premier venu. Pour lui il n'y a pas deux poids et deux mesures, il n'y a pas de renommée si haute à laquelle il ne doive son tribut d'invectives.

Démosthènes n'a aucune vue supérieure, il se fait remarquer par sa pauvreté d'esprit politique. Quel est donc le puissant génie, quel est donc le grand homme d'État qui vient ainsi renverser un jugement confirmé par les hommes les plus illustres de tous les siècles? Se donne-t-il au moins la peine de faire la preuve d'une assertion aussi étrange ? Il s'en garde bien ; il lui suffit de dire que Démosthènes n'a jamais rien vu au delà de sa bourgade, et qu'il redoutait que l'union des cités grecques ne les rendît trop puissantes.

Démosthènes ne voit rien au delà de sa bourgade ! quelle heureuse expression pour désigner la patrie des lettres, des sciences et des arts ! L'*Univers* ne comprend pas cette grandeur morale qui élève Athènes si haut dans l'histoire, il ne voit que les étroites limites de l'Attique. Athènes ne parle pas plus à son imagination et à son cœur que la moindre réunion de cabanes dans une des îles les plus reculées de l'Océanie. Démosthènes ne s'est pas placé au même point de vue. Il a senti toute la grandeur de sa patrie, il en a été fier à juste titre, il

s'en est constamment montré soucieux. La gloire d'Athènes, c'est sa première et sa dernière pensée. « De quels yeux, par Jupiter! disait-il « plus tard, oserions-nous regarder les hommes qui arrivent dans « cette ville, si les choses en étant où elles sont aujourd'hui, et Phi- « lippe élu général et maître de tout, le combat, pour qu'il n'en fût « pas ainsi, eût été soutenu par d'autres en dehors de nous, et cela « lorsque la ville d'Athènes, dans les temps qui ont précédé, n'avait « jamais un seul moment préféré une sûreté sans honneur aux périls « cherchés pour la gloire [1] ? »

Mais l'admiration et l'enthousiasme de Démosthènes pour sa ville natale ne l'empêchent pas d'aimer la Grèce et de vouloir l'indépendance de la patrie commune. En affirmant le contraire d'une façon qui n'a rien d'attique, l'*Univers* a contre lui l'histoire et la raison.

Quoi! vous prétendez que Démosthènes craint de voir la Grèce devenir trop puissante par l'union de ses cités, et sa vie tout entière est consacrée à réaliser cette œuvre. Athènes et la Grèce ont pour lui le même ennemi, c'est Philippe. Démasquer ses projets, appeler toute la Grèce aux armes, mettre Athènes à la tête de la ligue hellénique, chercher partout des alliances et des secours, telle est la politique de Démosthènes. Loin de travailler à réveiller les divisions qui ont séparé les républiques grecques les unes des autres, il s'efforce de ramener ses concitoyens aux sentiments patriotiques qui dans les jours de danger avaient déjà réuni tous les Grecs contre l'ennemi commun. « Dans ces heureux temps, s'écrie-t-il, régnait une union « parfaite parmi les Grecs, fondée sur l'amour du bien public et sur « le désir de conserver et de défendre la liberté commune. Main- « tenant les peuples se détachent les uns des autres et se livrent « à des jalousies et à des défiances réciproques. Tous (je n'en « excepte aucun), Argiens, Thébains, Corinthiens, Lacédémoniens, « Arcadiens et nous comme les autres, tous se forment des intérêts « à part et voilà ce qui rend notre ennemi si puissant... le salut « de la Grèce consiste donc à nous réunir tous contre l'ennemi com- « mun, si cela est possible [2]. »

Cet homme, que l'on a l'audace de représenter comme le plus constant adversaire de l'union des Grecs, ne se borne pas à revenir sur ce sujet dans toutes les harangues qu'il adresse à ses compa

[1] La traduction de ce fragment du *Discours de la Couronne* se trouve dans le tome I des *Souvenirs contemporains*, de M. Villemain, au chapitre si intéressant qui a pour titre : *Démosthènes et le Général Foy*. Cette traduction littérale et pourtant si élégante nous fait désirer ardemment que M. Villemain ne s'en tienne pas là, et qu'il nous donne, comme il nous l'a fait espérer, le *Discours de la Couronne* tout entier.

[2] 4e Philippique.

triotes. Après la prise d'Elatée, il se rend à Thèbes et parvient à y imposer silence aux vieux ressentiments qui arment les habitants de cette ville contre les Athéniens. « Sa forte éloquence, dit Théopompe, souf-« flant dans leur âme comme un vent impétueux, y ralluma le zèle de « la patrie et l'amour de la liberté avec tant d'ardeur, que, bannissant « de leur esprit toute pensée de crainte, de prudence, de reconnais-« sance, ils furent transportés et saisis par son discours comme par « une espèce d'enthousiasme, et uniquement enflammés de l'amour « de la belle gloire. »

« Et depuis, ajoute Plutarque, allant par toutes les autres bonnes « villes et cités de la Grèce en charge d'ambassadeur, il leur fit tant « de remontrances et les prêcha de telle sorte, qu'il les assembla pres-« que toutes en une ligue à l'encontre de Philippe [1]. »

Après la mort de Philippe, il est encore l'instigateur de la ligue qui défend contre Alexandre l'indépendance de la Grèce. Enfin, quand ce dernier prince termine à Babylone sa courte et glorieuse carrière, c'est encore Démosthènes qui revient de l'exil pour se joindre aux ambassadeurs d'Athènes et décide les villes de Péloponnèse à tenter une dernière fois la fortune des armes contre Antipater.

Après avoir rappelé tous ces faits, peut-on s'expliquer avec quel imperturbable sang-froid l'*Univers* ne craint pas d'attribuer à Démosthènes un rôle tout contraire à celui qu'il a joué! Il oublie le stigmate que le grand orateur imprimait à ceux de ses ennemis qui ne ménageaient pas la vérité dans leurs attaques. « O Athènes! s'écriait-il, la « détestable race que les calomniateurs, mordant et déchirant tout « à l'envi! »

Mais suivons l'*Univers* sur le terrain tout nouveau où il place l'histoire grecque. Démosthènes et ses contemporains manquèrent de perspicacité en résistant à Philippe qui n'était pas leur ennemi, n'en voulait pas à leur liberté, et songeait seulement à les réunir pour renverser la puissance, si redoutable pour eux, des Perses. L'*Univers*, eût-il l'habileté de Philippe, ne parviendrait pas à donner le change sur ce point. La Grèce n'avait plus rien à craindre du côté de l'Asie. La campagne de Xénophon et des Dix-Mille avait montré que l'empire des Perses était en quelque sorte à la merci du premier assaillant. Tous les dangers étaient donc du côté de la Macédoine. Démosthènes s'en émut et ne négligea rien pour conjurer le péril.

Comment l'*Univers* peut-il nier que Philippe menaçait l'indépendance de la Grèce? Montesquieu ne répond-il pas péremptoirement à cette téméraire dénégation, quand il écrit : « Tout fut perdu en

[1] Plutarque, *Vie de Démosthènes*, chap. XXI.

Grèce lorsque les rois de Macédoine obtinrent une place parmi les Amphictions[1].»

Bossuet soutient la même opinion : « Malgré les oppositions d'Ochus « et d'Arsès son fils, roi de Perse, et malgré les difficultés plus gran- « des encore que lui suscitait dans Athènes l'éloquence de Démos- « thènes, puissant défenseur de la liberté, ce prince, victorieux durant « vingt ans, *assujettit* toute la Grèce, et la bataille de Chéronée, qu'il « gagna sur les Athéniens et leurs alliés, lui donna la puissance ab- « solue. »

La conquête de l'Asie par Alexandre peut-elle être considérée comme une compensation glorieuse de la perte de la liberté? Nous ne le pensons pas; la Grèce asservie n'est qu'un instrument de conquête. Elle ne vit plus pour elle, ou plutôt elle a cessé d'être en cessant d'être libre.

Démosthènes n'a donc pas desservi les intérêts de sa patrie ni ceux de la Grèce en luttant de toutes ses forces contre l'agrandissement du pouvoir de Philippe. Il a choisi le rôle le plus glorieux pour lui comme pour sa patrie. C'était le seul rôle digne d'Athènes. « S'il fallait « qu'un peuple se présentât devant Philippe comme une barrière, « quel autre que le peuple d'Athènes devait se présenter? C'est à cela « que j'ai travaillé de toutes mes forces : j'ai vu que cet homme vou- « lait asservir le monde, je m'y suis opposé, j'ai protesté, j'ai averti « les peuples; autant que j'ai pu, j'ai arrêté sa marche[2]. »

Démosthènes, en engageant la Grèce à prendre l'initiative de mesures promptes et énergiques pour déjouer les desseins ambitieux de Philippe, a révélé cette vue supérieure et ce grand sens politique qu'on s'obstine à lui dénier.

Le grand orateur a dû mettre ses plans à exécution avec vigueur et avec habileté. Il n'a rien négligé pour obtenir un résultat dont il comprenait toute l'importance. Mais tout ne dépendait pas de lui.

« Deux choses, dit-il, doivent se rencontrer dans le citoyen d'une « nature franche et honnête (il me semble que je puis me donner cette « louange sans crainte d'exciter l'envie) : dans l'exercice de la puis- « sance une fermeté inébranlable à maintenir l'honneur et la préé- « minence de la république; en tout temps, en toute occasion, un dé- « vouement sans bornes. Ce dernier point dépend de nous, le cœur « en est maître; quant à la puissance, c'est chose hors de nous[3]. »

« Tout ce que doit faire un orateur, dit-il encore, exigez-le de moi, « j'y consens. Or que doit-il faire? Étudier les affaires dès le principe,

[1] *Esprit des lois*, liv. IX, chap. II.
[2] *Discours pour la Couronne*, traduction de M. Plougoulm.
[3] *Id., ibid.*, p. 256.

« en prévoir les suites, les annoncer au peuple ; je l'ai fait; corri-
« ger autant qu'il se peut les lenteurs, les irrésolutions, les igno-
« rances, les rivalités, vices naturels des républiques; porter le citoyen
« à la concorde, à l'amitié, au zèle du bien public; j'ai fait tout cela;
« personne ne peut m'accuser d'avoir rien négligé. Que si on demande
« comment Philippe est venu à bout de presque toutes ses entreprises,
« tous répondront : Par son armée, par ses largesses, par ses corrup-
« tions répandues sur tous ceux qui gouvernaient. Pour moi, je n'é-
« tais ni le maître ni le chef de nos troupes, je ne dois pas compte de
« ce qu'elles ont fait. Mais, en ne me laissant pas corrompre par Phi-
« lippe, j'ai vaincu Philippe. Le corrupteur triomphe quand on prend
« son or; il est vaincu quand on le rejette. Ma patrie a donc été in-
« vaincue en ce qui a dépendu de moi [1]. »

N'y a-t-il pas dans ces paroles un accent de vérité qui doit entraîner la conviction? D'ailleurs il est d'autres témoignages qui ne permettent point de douter de la perspicacité et de l'énergie du grand orateur. Philippe et Antipater étaient mieux à même que qui que ce fût de mesurer la valeur de l'opposition de Démosthènes. Philippe disait que l'éloquence de Démosthènes lui faisait plus de tort à elle seule que toutes les troupes et toutes les flottes des Athéniens, et considérait ses harangues comme des machines de guerre et des batteries dressées contre lui, par lesquelles tous ses projets étaient confondus, toutes ses entreprises ruinées, sans qu'il fût possible d'en arrêter l'effet. Car « moi-
« même, ajoutait-il, si j'avais assisté à l'assemblée et que j'eusse en-
« tendu ce véhément orateur, j'aurais conclu tout le premier qu'il
« fallait me déclarer la guerre. » Antipater parlait dans le même sens :
« Rien, disait-il, n'échappe à ses yeux clairvoyants ni à sa prudence.
« Il prévoit tous nos desseins, il évente toutes nos mines, il décon-
« certe tous nos projets, et, si Athènes le croyait en tout et suivait ses
« conseils, nous serions perdus sans ressource. »

On comprendra facilement que, devant des témoignages aussi éclatants les assertions contraires ne peuvent avoir pour les esprits sérieux aucune espèce de valeur. Non, Démosthènes n'est pas responsable devant l'histoire de l'impuissance de ses efforts. Il faut attribuer la malheureuse issue de la lutte d'abord à l'ineptie des généraux athéniens, ensuite aux trahisons sans nombre que l'or de Philippe sut ménager dans le conseil des républiques grecques. Avec quel élan d'indignation il flétrit « ces balayures de la terre, » ces âmes serviles et vénales.

« Le jour ne me suffirait pas, s'écrie-t-il, pour nommer tous ces
« traîtres. Ils ont été dans leur ville comme ceux-ci dans la nôtre;

[1] *Discours pour la Couronne*, etc., p. 229.
[2] Lucien, *Éloge de Démosthène*.

« hommes de crime, flatteurs, peste publique, ils ont mutilé leur pa-
« trie. Dans leurs orgies, ils ont vendu la Grèce d'abord à Philippe,
« puis à Alexandre, mesurant la félicité au plaisir de leur ventre, à
« leurs infâmes jouissances. Cette douce liberté, ce bonheur de n'avoir
« point de maître, souverain bien pour nos ancêtres, ce sont eux qui
« nous l'ont enlevée [1]. »

Avec quelle fierté d'âme il méprise la richesse et les honneurs qui sont le prix de la trahison !

« Puis quand arrivèrent nos malheurs (que les dieux ne les ont-ils
« détournés !) quand on ne voulait plus de conseillers fidèles, mais des
« esclaves dociles, des mercenaires, des flatteurs ; alors Eschine, tes
« pareils et toi vous étiez en crédit, nageant dans l'or et nourrissant
« de brillants coursiers. Pour moi, je l'avoue, j'étais peu de chose,
« mais j'avais de meilleures intentions que vous pour la patrie.»

Mais ces considérations ne touchent guère l'*Univers*, il appartient de cœur à la politique opposée. D'ailleurs Démosthènes n'a pas réussi, sa cause était donc mauvaise; ce vaillant champion du droit, de la liberté, n'avait aucune vue supérieure et était un pauvre esprit politique.

L'antiquité païenne pouvait, sans se mettre en contradiction avec le fatalisme qui la dominait, juger les entreprises humaines d'après leurs succès. Certains philosophes modernes ont pu faire de même en s'éloignant des vérités révélées par le christianisme. Mais comment s'expliquer que ce dogme impie se reproduise chez des écrivains chrétiens ? Quelle leçon le païen Démosthènes ne leur donnait-il pas à l'avance, alors qu'il répondait à ceux de ses contemporains qui pensaient de cette manière par la belle inscription des citoyens morts à Chéronée : « Ne faillir jamais, réussir toujours, n'appartient qu'aux dieux. »

Quand on est entré dans la voie des paradoxes et des excentricités, on ne saurait s'arrêter. L'*Univers* juge le mérite oratoire de Démosthènes avec la même justice que son rôle politique; il ne conteste pas précisément l'éloquence de Démosthènes, il s'efforce d'en affaiblir le retentissement. Il insinue indirectement qu'il n'avait pas le don de l'improvisation en citant un passage de Plutarque qui semble indiquer cette conclusion. Mais cette insinuation, si adroite qu'elle puisse être, ne nous paraît pas destinée à faire fortune. Plutarque, il est vrai, au chapitre XII de la vie de Démosthènes, cite quelques témoignages dans le sens qui plaît tant à l'*Univers*, mais il ne donne pas son jugement personnel. Au chapitre XIII il produit des témoignages en sens contraire et au chapitre XIV seulement il décide la question en conciliant deux opi-

[1] *Discours pour la Couronne,* traduction de M. Plougoulm, p. 248.
[2] *Id., ibid.,* p. 256.

nions moins opposées en réalité qu'en apparence. D'après ce consciencieux écrivain, Démosthènes avait pris Périclès pour modèle; comme lui il ne voulait pas parler « soudainement de toutes choses, à la volée « ni à tout propos, estimant qu'il était fort grand par cette prudence-« là : et comme il n'eût pas voulu laisser échapper une bonne occa-« sion de se faire honneur en parlant, aussi n'eût-il pas voulu hasarder « son crédit et sa réputation à la merci de la fortune. » Plutarque ajoute que les discours improvisés de Démosthènes se distinguaient de ceux qu'il avait écrits à l'avance par plus « d'assurance et de hardiesse» et invoque à l'appui de sa manière de voir l'autorité d'Ératosthène, de Démétrius de Phalère et des poëtes comiques.

Ainsi le jugement de Plutarque est tout autre que celui de l'*Univers*. Quelle confiance peut-on donc ajouter aux assertions de cette feuille ? Quand elle ne trouve pas de témoignage à l'appui de sa thèse, elle affirme; quand elle trouve dans un auteur différentes opinions sur le même fait, elle ne rapporte que celle qui lui est favorable, et attribue ainsi à un écrivain un sentiment qui peut ne pas être le sien.

L'*Univers* d'ailleurs sait bien qu'il soutient ici une mauvaise cause; aussi cherche-t-il à se tirer d'embarras en prétendant que la critique moderne est hors d'état d'apprécier l'éloquence de Démosthènes et de ses contemporains. « Les anciens, dit-il, cultivaient l'éloquence avec un « art tout particulier. Outre l'art de parler en public, ils avaient l'art « des discours rédigés après avoir été prononcés. Ces discours n'é-« taient pas la reproduction textuelle des discours parlés. » Que l'*Univers* se rassure, les modernes ont à cet égard des procédés qui diffèrent bien peu de ceux des anciens. Il a beau affirmer que « la sténographie tuera dans l'avenir la réputation des orateurs, » les orateurs s'appliqueront à démentir cette prédiction sinistre d'un ennemi de la tribune; non moins soigneux de leur renommée que leurs devanciers, ils s'étudieront avec raison à faire disparaître de leurs discours recueillis par la sténographie les longueurs et les négligences.

L'*Univers* cherche à établir cette thèse tout à fait nouvelle par une comparaison qu'il croit destinée à avoir un grand succès. Il a la manie des rapprochements. Il y a quelques mois, Cicéron lui semblait être le prototype de M. Dupin, aujourd'hui c'est M. Thiers qu'il compare à Démosthènes.

M. Thiers, suivant lui, « aurait charmé les Athéniens pendant « quatre heures toutes les fois qu'il aurait occupé la tribune. Et puis il « aurait résumé en trois pages chacun de ses discours, afin de les ré-« pandre dans la Grèce. Et c'est sous cette forme concise et savante « qu'ils seraient arrivés à la postérité. C'est ainsi que travaillaient les « orateurs grecs. »

Nous n'avons pas à rechercher ici si M. Thiers aurait beau-

coup à gagner en suivant les conseils de l'*Univers* à l'endroit de ses discours les plus étendus; mais nous pouvons affirmer que ce genre de travail n'était pas celui des anciens. Il suffit pour s'en convaincre de feuilleter celles de leurs harangues qui sont arrivées jusqu'à nous. Aucune ne se présente à nos regards avec cette prétendue « forme « concise et savante » que l'*Univers* croit y reconnaître.

Le chef-d'œuvre de l'art oratoire, le *Discours pour la couronne*, discours évidemment improvisé, est loin de se restreindre dans les limites que l'on prétend avoir été observées par les orateurs grecs dans leurs travaux de révision; il forme avec le discours d'Eschine un volume assez considérable. Que nous sommes loin de cette concision savante qui réduit tout en trois pages!

Le mémorable débat dans lequel Démosthènes fit entendre ce magnifique discours n'a pas le privilége d'émouvoir beaucoup l'*Univers*. Le fond lui en semble bien léger : c'est un enfantillage, une cause d'apparat, un acte d'opposition inoffensive qui charmait les Athéniens et leur faisait oublier leur impuissance. C'était, en un mot, un sujet bien digne d'occuper « ce petit peuple qui vivait au milieu des jeux et « des divertissements, et chez lequel la principale fonction des hom- « mes d'État était d'amuser le public. »

L'*Univers* a peu de sympathie pour les luttes généreuses de la tribune. Il les appelle, avec sa grossièreté de langage, des « farces à « grand appareil. » Le débat soulevé par la proposition de décerner une couronne à Démosthènes lui a rappelé des souvenirs qui l'importunent; il est tout naturel qu'il en méconnaisse la grandeur. Il ne comprend pas ce qu'il y a de noble dans l'attitude de ce petit peuple vaincu, désarmé, mais fidèle aux traditions de ses plus beaux jours, refusant obstinément de s'incliner devant son vainqueur, et condamnant les traîtres qui ont vendu sa liberté.

Mais tous les sophismes n'empêcheront pas la postérité d'applaudir les Athéniens et Démosthènes, et de répéter avec ce grand citoyen : « Non, vous n'avez pas failli, Athéniens; non, j'en jure par ceux de « vos ancêtres qui les premiers se sont dévoués à Marathon, par ceux « qui luttaient à Platée; par ceux qui ont combattu sur mer à Sala- « mine et à Artémisium, par tant de vaillants hommes qui tous repo- « sent dans les tombeaux publics, tous, les *vaincus*, entends-tu bien, « Eschine? les *vaincus*, et non pas seulement les heureux et les vain- « queurs [1]! »

« Nous ne pouvons que plaindre ceux qui restent insensibles devant

[1] Ce passage a été traduit ainsi par M. Plocque. Il nous semble qu'aucune des traductions de Démosthène n'avait aussi bien rendu la pensée du grand orateur.

« cette magnifique protestation contre la tyrannie heureuse, et cette « apologie des vaincus de tous les temps, qui tombent pour la cause « de la patrie, et qui, sous les pieds mêmes du vainqueur, se sentent « plus grands que lui, plus grands que la fortune qui les a trahis[1]. »

Que reste-t-il de cette esquisse infidèle de Démosthènes et de tant d'autres travaux du même genre? l'aveu d'une implacable aversion pour la liberté politique et pour les nobles études qui en inspirent l'amour.

L'école qui professe ce paradoxe tient à en faire partager la responsabilité; elle ne craint pas d'impliquer l'Église dans des querelles qui ne sont pas les siennes, et de lui prêter des sentiments qu'elle répudie. Le bon sens public n'hésitera pas, nous l'espérons, à faire justice de ces audacieuses prétentions et à dégager la sainte cause de l'Église de cette solidarité avec une polémique brouillonne et injurieuse.

HENRY MOREAU.

[1] Discours de M. Plocque.

MÉLANGES

INSTRUCTION PASTORALE

DE Mgr L'ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE A SON CLERGÉ

SUR LA FOLIE DE LA CROIX[1]

Nous ne voudrions rien exagérer, mais nous avouerons qu'à nos yeux cette *Instruction* est un événement.

Pourquoi cela ?

Nous essayerons de le dire.

M. de Lamennais,

Qui depuis... mais alors il était *catholique.*

M. de Lamennais, disons-nous, a inauguré en France une façon nouvelle de concevoir la polémique religieuse. Outrer la vérité sur tous les points en litige, discuter du ton dont on décide, traiter de haut en bas ses contradicteurs, leur prodiguer l'ironie, l'amertume et le mépris, voilà le grand secret de la controverse que M. de Lamennais a mise à la mode. Elle se résume en un mot: frapper fort, sans s'inquiéter de frapper juste. En France, nous dit-on, le succès est à ce prix.

Une autre partie du secret consiste à flétrir tous ceux qui n'entendent pas ainsi la défense de la vérité comme des poltrons toujours prêts à capituler, et qui même ne sont pas trop éloignés de passer à l'ennemi.

Assurément ce secret n'est pas perdu; il se pratique tous les jours.

Beaucoup d'évêques ont réclamé.

Aucun d'eux toutefois, si notre mémoire ne nous trompe, n'avait traité *ex professo* l'une des thèses ainsi dénaturées par excès de zèle et n'avait rétabli théologiquement la vraie vérité.

Eh bien, c'est là ce que fait Mgr l'évêque de la Rochelle dans l'*Instruction pastorale* que nous avons sous les yeux. Et cette *Instruction* ne sera pas la dernière: le savant Prélat annonce l'intention d'en publier d'autres sur divers sujets de philosophie et de théologie.

[1] In-8°. — 75 pages.

Nous ne pouvons que remercier Dieu de lui avoir inspiré cette excellente pensée. Il n'y a pas d'autre moyen d'arrêter cette marée montante de propositions toutes plus excessives les unes que les autres, qui tend à submerger le champ de la controverse catholique. L'Évêque est le docteur par excellence; il parle *tanquam potestatem habens*. C'est de lui, et non pas des journalistes, qu'il est écrit : *Labia Sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent in ore ejus* [1].

Du reste, Mgr l'évêque de la Rochelle (est-il besoin de le dire?) n'entend pas enseigner sa pensée personnelle : la doctrine qu'il expose est celle de la Tradition. Il a interrogé les Pères de l'Église, qu'il connaît si bien, et il nous apporte leurs réponses. « Pour quiconque aura suivi, dit-il, la direction donnée depuis quelque temps (et par certains auteurs) aux discussions philosophiques et théologiques, les preuves des vérités les plus évidentes ne paraîtront pas superflues..... Il ne suffit pas d'avoir raison, il faut encore avoir raison avec les autorités les plus imposantes. »

Nous n'aspirons évidemment pas à résumer en quelques pages un écrit aussi substantiel et aussi grave que l'*Instruction pastorale* de monseigneur de la Rochelle. Mais nous nous arrêterons sur quelques points qui nous semblent d'une grande importance pour éclairer certaines questions singulièrement agitées à notre époque.

Dès son début, le Prélat se sépare nettement des procédés *Lamennaisiens*.

« On ne vaincra le Rationalisme, écrivait dernièrement Mgr l'archevêque de Tours, qu'en prouvant que notre soumission aux dogmes et à l'autorité de l'Église est ce qu'il y a de plus rationnel au monde. » Ces paroles sont la devise de Mgr l'évêque de la Rochelle.

Et faut-il pour cela rudoyer ceux qu'on veut persuader? Nullement. « *Il ne faut pas*, dit saint Denys l'Aréopagite, *s'indigner contre les mécréants*, mais leur exposer avec charité les raisons de la foi, et résoudre leurs objections de manière à produire la lumière dans leur âme..... Si, par l'abus de sa liberté, l'intelligence se soustrait à la lumière, la lumière ne l'abandonne pas pour cela, mais elle continue à luire sur cette âme malade et court se placer avec bonté sous son œil indocile... Les lèvres de l'hiérarque n'ont point d'amers reproches contre ceux qui abandonnent la vérité [2]. »

Et ailleurs : « Ne regardez pas comme une victoire les invectives contre une opinion qui ne semble point légitime..... il vaut mieux établir si bien la vérité, que les raisons dont vous l'appuierez soient complétement irréfutables [3]. »

Ces règles de discussions posées, qu'est-ce que la *Folie de la Croix*? Doit-on prendre cette expression à la lettre? Doit-on l'entendre à la façon des jansénistes, et s'écrier avec Pascal : « Je ne puis voir sans joie la raison si invinciblement froissée, et cette révolte si sanglante de l'homme contre l'homme, laquelle le précipite dans les conditions des bêtes. » Faut-il en-

[1] MALACH., II, 7.
[2] *De Eccl., Hier.*, c. VII, § 11; c. II, § 3
[3] S. DENYS, *Ep.* 6 et 7.

suite accepter la sentence d'un récent éditeur des *Pensées*, M. Havet, qui déclare, après le moderne historien de Port-Royal, que c'est là le vrai christianisme, celui de saint Paul et de saint Augustin, le seul christianisme qui soit conséquent? Mais vraiment n'est-ce pas nous dire en termes fort clairs : Si vous voulez être vraiment chrétiens, vous devez être de vrais fous; voyez si cela vous plaît, mais les fous n'ont point de place dans les sociétés modernes.

Les extrêmes se touchent : M. de Lamennais, qui ne fut jamais janséniste, n'en soutenait pas moins la thèse de Pascal sur le néant de la raison (ou du moins de la raison individuelle). Beaucoup de catholiques sont restés sous le coup de ses éloquentes invectives contre l'intelligence humaine, et ils ne savent comment se guérir de l'immortelle impression qu'ils en ont reçue.

Mgr de la Rochelle montre fort bien que tout cela tient à une conception exagérée de la déchéance originelle et de la blessure faite à l'homme par la faute première. Sans doute la nature a été profondément atteinte par le péché, mais pourtant il est resté quelque chose de ce que Dieu avait mis en elle. « La grâce, a dit saint Thomas, *ne détruit pas* la nature, mais elle la *perfectionne;* elle la perfectionne dans l'intelligence, dans la volonté et dans les parties inférieures de l'âme [1]. »

Cela est fondamental.

Tel est donc le vrai but du Christianisme, dit excellemment Mgr de la Rochelle : le perfectionnement de l'humanité, le perfectionnement de toutes choses, *même de l'ordre naturel ;* et cette seule parole de saint Thomas, qui résume d'ailleurs l'enseignement des douze siècles antérieurs, met un abîme entre nous et les tendances de Port-Royal.

Certes, pour parvenir à ce perfectionnement, pour restaurer en nous l'homme primitif, *celui qui a été créé selon Dieu dans la justice et dans la sainteté*, comme parle saint Paul [2], il faut subjuguer pleinement le côté mauvais de la nature déchue; et, pour cela, combien de fois il faut mettre au feu l'or obscurci de son âme, le frapper à coups répétés, avant qu'il prenne la forme d'un ange, suivant l'expression d'un grand théologien du moyen age, Richard de Saint-Victor! Mais enfin il reste de l'or enfoui sous les souillures du péché.

La faute première toutefois a laissé en nous deux plaies toujours saignantes : l'orgueil et la sensualité.

A l'orgueil, le Christianisme a opposé l'humilité; entendons-nous sur ce mot. Est-ce que l'humilité amoindrit l'homme? Est-ce qu'elle n'est pas une lumière pour l'intelligence, comme l'a dit saint Grégoire? Est-ce qu'elle est incompatible avec l'élévation de la pensée? Écoutons les Pères. Notre cœur est humble, s'écrie saint Hilaire, mais nos conceptions sont hautes ; la pensée du juste est au ciel, et son âme habite des régions supérieures [3]. Il y a là une participation de la vie du Christ, dont saint Léon a dit si bien qu'en lui la ma-

[1] Gratia naturam perficit, et quantum ad intellectum, et quantum ad voluntatem, et quantum ad inferiores naturæ partes. (*De Malo*, q. II, art. 11).
[2] Qui, secundum Deum, creatus est in justicia et sanctitate veritatis. (*Ephes.* IV, 24).
[3] Tenendus humilitatis et altitudinis modus, ut corde humiles sensu vero et anima simus excelsi. Sensus in cœlo est, anima in excelsis.

jesté divine demeurait entière sous les voiles de l'humilité : *tota in humilitate majestas*.

Mgr de la Rochelle a une page admirable sur l'inanité du Rationalisme, au sein duquel chacun adore sa raison, sauf à briser avec injure la même idole dans le temple voisin. « Le Rationalisme, dit-il, a rempli l'Europe de divinités qui ont un sanctuaire où le divin s'encense lui-même : allez au prochain sanctuaire, si vous voulez entendre la vérité sur la valeur du dieu qui demeure à côté. »

Le savant prélat a une belle page aussi sur les misères morales du temps présent, mal cachées par le faux luxe de décorations tout extérieures. « Paris est bien beau, disait Mgr Affre de glorieuse mémoire ; mais les âmes, où en sont-elles? » Où sont, demande Mgr Landriot, les nobles âmes, les cœurs élevés, les caractères qui ne rougissent pas d'eux-mêmes? Où sont les hommes dont la vie ne s'écoule pas au milieu des intrigues, des petitesses, des honteuses spéculations de tout genre? — Nous supprimons les développements.

Ce triste spectacle conduit Mgr l'évêque de la Rochelle à constater ces deux lois contraires, savoir que, dans le monde, souvent les belles apparences et les splendides paroles aboutissent à l'obscurcissement de la raison et au pervertissement de la volonté, au lieu qu'à l'école du Calvaire ce qu'on appelle *folie* mène à la vraie sagesse, et ce qui paraît infirmité mène à la vraie force.

Cela dit, le docte prélat examine brièvement trois questions : 1° La *Folie de la Croix* est-elle une vraie folie? — 2° Pourquoi Jésus-Christ et ses apôtres ont-ils mis de côté les ressources du génie de l'homme en fondant la Religion? — 3° L'enseignement chrétien a-t-il dû rester toujours dans la forme de la simplicité apostolique?

Sur la première question, Mgr Landriot rappelle la remarque si judicieuse de Benoît XIV, qu'on ne doit point prendre à la lettre certaines paroles des Pères ou des Saints manifestement hyperboliques [1]. « Malheureusement, ajoute le prélat, quelques auteurs s'emparent de ces expressions pour attaquer la raison, la littérature, la philosophie ; ils ne voient pas que cette méthode ressemble un peu à celle des Protestants, lesquels isolent les passages de la Bible et des Pères dont l'expression semble favorable à leurs idées, et les citent pour accuser la doctrine catholique. » Quel est le sage qui ne voudrait devenir fou à la manière de saint Paul?

Quant à la seconde question, Mgr de la Rochelle fait voir que, si l'Évangile s'est proportionné à l'intelligence des simples par une condescendance toute paternelle et toute divine, il n'y a rien à en induire contre l'éloquence et la philosophie.

L'Antiquité païenne avait profané et prostitué ces deux grandes manifestations du génie que Dieu a mis dans l'homme. Jésus-Christ a dit à l'un comme à l'autre : Je saurai me passer de toi ; plus tard, tu reviendras, mais

[1] Ut bene observat Vincentius Lirinensis, verba a Patribus vel a Sanctis concionando prolata non sunt severe intelligenda, sed interdum tanquam ex zelo quodam *et cum superlatione seu hyperbolice dicta*. (*De serv. Dei beatific.*, l. II, xxv, n° 8).

quand mon œuvre aura été fondée sans toi, et quand tu auras été purifiée de tes souillures.

Cela tranche la troisième question, résolue avec tant d'éclat par S. Athanase, S. Augustin, S. Anselme et S. Thomas pour la philosophie, par S. Basile le Grand, S. Grégoire de Nazianze, S. Chrysostome et Bossuet pour l'éloquence.

« Montrer les rapports et les harmonies de la foi avec tout ce qu'il y a de noble et d'élevé dans la nature humaine, c'était, dit Mgr de La Rochelle, le programme de S. Thomas et de tous les grands théologiens. Je ne sais si, à notre époque, quelques écrivains n'appelleraient pas cette méthode un système de naturalisme. Et qu'ici on ne se méprenne pas sur notre pensée : nous déplorons les envahissements du naturalisme; mais l'excès contraire n'est-il pas à craindre aussi ? Ne contribue-t-il pas à éloigner de plus en plus des hommes que peut-être on aurait rapprochés en montrant, comme dit le P. Thomassin, les mystérieux rapports qui existent entre la Religion et les fibres les plus intimes de cette âme que Tertullien appelait NATURELLEMENT CHRÉTIENNE ? »

Quoi qu'il en soit, Mgr Landriot n'a fait que développer dans cette dernière pensée de son *Instruction pastorale* les propres paroles du Docteur angélique.

« Aux temps apostoliques, dit S. Thomas, il ne fallait pas beaucoup de sages et de puissants, de peur que le miracle de l'établissement de la foi ne fût attribué à la sagesse ou à la puissance de l'homme. Il en fallait pourtant quelques-uns, pour que la doctrine de J. C. ne tombât pas dans le mépris et que la multitude des croyants ne fût pas attribuée à leur ignorance plus qu'à la vertu du Christianisme. Mais, plus tard, Dieu choisit pour prêcher son Évangile un grand nombre d'hommes éminents selon le siècle, et les docteurs qui suivirent les apôtres firent un plus grand usage de l'éloquence profane par la raison même qui avait d'abord déterminé la Providence à exclure de l'apostolat les philosophes et les orateurs[1]. »

Que conclure de ces vérités pour la pratique des temps modernes? Nous espérons, dit Mgr de la Rochelle à son clergé, concilier tous les intérêts, en admettant que les prédications et l'enseignement doivent avoir une double forme pour correspondre au double besoin de l'humanité et à la continuation des desseins de Dieu. Ces deux formes sont la forme simple et la forme sublime. Elles ont été pratiquées avec un art merveilleux par les Pères de l'Église. Elles doivent être quelquefois séparées, et ailleurs mélangées par une ingénieuse et divine combinaison.

« Nous ne saurions trop vous le recommander, poursuit le savant Prélat, travaillez tous les jours à *élever* le sens *intellectuel* et moral du peuple chrétien... Mais l'Église, qui a soin du peuple, n'a jamais abandonné les classes élevées. Il existe, dans l'explication de la même vérité, des horizons plus ou moins larges, et l'ange inférieur lui-même ne conçoit pas Dieu aussi parfaitement que le séraphin. Ainsi Bossuet n'avait pas d'autre catéchisme que le simple berger; mais il y avait dans cette vaste intelligence d'autres horizons,

[1] *In Joann.*, c. III, lect. 1ª. — *In Ep.* I *ad Corinth.*, c. I, lect. 4. — *Contra impugn. Relig.*, c. X.

des jets lumineux, des aperçus de l'infini, des harmonies que le pâtre ne comprendra jamais. Cet enseignement élevé, philosophique, de la Religion a toujours existé dans l'Église, il existera toujours. Il est désirable qu'il se multiplie maintenant plus que jamais. Il est grandement à souhaiter qu'il se forme de plus en plus de ces écoles nourries aux vraies traditions catholiques, et qui nous fassent entendre le langage de cette science supérieure *qui se possède dans l'énergie de sa modération*. Il faut la résurrection de ces grandes races intellectuelles, races royales dans l'ordre des esprits, dont la tradition menaçait de se perdre, mais dont la semence existe toujours incorruptible dans l'Église. »

C'est la conclusion de Mgr de la Rochelle. C'est aussi notre vœu le plus cher. *Fiat! Fiat!*

Le secrétaire de la rédaction : P. Douhaire.

LE ROMAN AU THÉATRE

I

Il s'est introduit de nos jours dans les mœurs littéraires une singulière coutume, et qui ne prouve pas en faveur des facultés créatrices de l'époque et de la fécondité des gens de lettres. Dès qu'un roman a obtenu quelque vogue, aussitôt l'auteur, au lieu de l'abandonner à sa destinée, au lieu de considérer comme terminée une œuvre qui a reçu sa forme, et de chercher ailleurs les éléments d'un travail nouveau, s'abat sur son livre comme sur une proie, et s'ingénie à le torturer, à le pressurer, à le transformer, non point pour le rendre meilleur, pour l'assimiler de plus en plus à cet idéal que tout créateur porte en soi, mais dans le but de le plier aux exigences de la scène, et de recueillir, sans se donner la peine d'inventer, les palmes dorées du théâtre. Très-souvent le succès vient, je ne dirai pas justifier, — l'événement n'a jamais prouvé le droit, — mais rémunérer cette méthode : le public est très-indulgent pour ce qui l'amuse, et, comme la plupart des lecteurs ne sont pas doués d'une imagination assez vive pour se représenter exactement les personnages des romans qu'ils aiment, ils voient avec plaisir ces êtres immatériels vivre enfin d'une vie réelle, prendre une figure et un vêtement palpables, sortir des nuages de la description pour descendre en chair et en os sur la scène, se donner en spectacle, et briguer les applaudissements. Mais autre chose est l'art, et autre chose est le succès. L'art véritable finit toujours par réussir sans doute : mais le succès d'un ouvrage ne démontre pas qu'il soit bon, fort heureusement pour la littérature. Défendre la cause du roman au théâtre, sous prétexte qu'elle est soutenue par le goût public, c'est produire un argument sans valeur, et qui, plaçant au même niveau le sublime et le médiocre, justifiant tant d'œuvres puériles et mauvaises, prétendrait substituer le jugement éphémère de la foule aux idées impéris-

sables du beau. Nous nous placerons donc au-dessus de ces considérations pour étudier cette question grave, controversée, et qu'on ne peut approfondir qu'en remontant à la source de l'inspiration littéraire.

Un écrivain, selon nous, n'est pas moralement libre de choisir la forme qu'il doit donner à sa pensée. Il y a toujours en dehors de lui et au-dessus de lui une règle, une loi, une forme nécessaires, imposées par la raison à son ouvrage, et qu'il ne repousse pas impunément. Certes, il peut se refuser à l'obéissance, ne point apercevoir cette autorité, ou ne point se soumettre à ses ordres; mais alors son œuvre en souffre ; elle n'est pas dans sa voie ; il lui manque la condition principale de son existence ; elle est exécutée par une main indécise, car il n'y a de certitude dans le travail de l'artiste que lorsqu'il a rencontré cette expression vraie et parfaite qui contient son idée, la dirige et l'éclaire. Qu'on ne s'y trompe pas : tous les ouvrages immortels, tous ceux même qui, sans être destinés à charmer ou à instruire la postérité, doivent être mis au nombre des productions élevées d'une époque, sont ceux dont l'auteur a saisi, par une révélation immédiate, l'harmonie qui existe entre l'idée et le moule où elle est jetée; c'est pourquoi il semble qu'ils n'auraient pu être autrement construits qu'ils ne l'ont été, tant ils sont précis et complets, tant les rouages qui les font mouvoir sont fermes et justes, tant l'intérieur et l'extérieur de la pensée sont intimement unis, et se prêtent mutuellement, grâce à cette proportion heureuse, de force, de lumière et d'attrait.

Or, il faut le reconnaître, il n'y a pas deux manières de bien exprimer une idée ; il n'y en a qu'une : c'est la bonne. Elle suffit pleinement à l'esprit. Il n'y a donc pas deux formes également fortes, également vraies, également belles. Il n'y a qu'une forme, comme il n'y a qu'une vérité. C'est affaire au maître de philosophie du *Bourgeois gentilhomme* de trouver tant de façons de tourner une phrase, et encore a-t-il le sens commun de reconnaître qu'une seule est rationnelle. Si donc la forme d'une idée était le roman, il est absolument impossible que ce soit en même temps la comédie ou le drame ; ou bien il faudrait admettre qu'il n'y a point de vrai ni de beau, et que le pur hasard guide l'écrivain dans l'exécution de son œuvre. Ceci reviendrait à dire que la fantaisie est la seule règle littéraire, que le bon et le mauvais ont une égale raison d'être, que la vérité et l'erreur n'ont point de criterium, qu'on ne peut asseoir son jugement sur aucun principe, et qu'il faut tout ordonner d'après des sympathies ou des antipathies sans cause. Voilà qui embarrasserait fort la critique, et encore plus les bons auteurs. Il est vrai que ce serait le triomphe de la médiocrité, ce qui ne peut guère être opposé en manière de consolation.

Répétons-le donc : toute idée est par elle-même ce qu'elle est, indépendamment de l'artiste; elle porte un sceau ineffaçable; elle a sa configuration antérieure à toute décision et son droit d'être en dépit du choix de l'écrivain, ou roman, ou drame : il n'est par conséquent pour elle qu'une seule forme excellente. Vouloir lui en donner deux, c'est forcément lui en imposer une inférieure à l'autre. On ne peut pas faire sur le même sujet, de deux façons différentes, deux ouvrages également bons, pas plus qu'on ne peut arriver à trouver sur la même question deux vérités également vraies. Nous

nous étonnons, — et nous nous étonnerions bien davantage si nous ne savions tout ce qu'on se peut persuader innocemment à soi-même quand l'intérêt personnel y est engagé, — nous nous étonnons qu'un esprit aussi élevé que madame Sand ait pu soutenir que « tout artiste a le privilége de donner à son invention deux formes différentes. » Triste privilége ! puisque c'est là seulement se réserver le droit de faire un second écrit moindre que le premier, — Admettons toutefois que, si l'on s'est trompé dans l'ouvrage primitif, si, abusé par certains effets ou certains sentiments, on a fait un roman, par exemple, d'un sujet prédestiné au drame, il est très-opportun de recommencer : c'est la seule ressource que nous puissions laisser aux partisans du système des « deux coupes de la même idée, » et nous la leur laissons avec pleine assurance, parfaitement convaincus qu'ils se garderont bien de l'invoquer.

Que si nous en venons à des considérations plus minutieuses, et des théories abstraites à la pratique, nous devons ajouter que le labeur même qui transforme un récit en pièce de théâtre est de nature à refroidir inévitablement l'imagination de l'écrivain, substitue à cette force vive qui seule enfante les belles œuvres, les colore et les soutient, je ne sais quel patient travail de classification, de suppression, de correction, la préoccupation exclusive de l'arrangement, des effets, des coupures, des passages à tailler en morceaux, des mots à proscrire ou à ajouter, puis l'ennui, la fatigue d'un esprit aux prises avec son propre ouvrage dont il n'enlève rien qu'en soupirant, — heureux encore quand il s'y décide ; — enfin le triste métier de copiste, qui n'est guère susceptible d'élever haut la pensée et le cœur de l'auteur dramatique. Quelle inspiration peut exister chez le poëte, quand, face à face avec le malheureux livre qu'il mutile, il cherche çà et là dans un chapitre telle phrase pour la coudre avec une phrase empruntée à un autre chapitre, tel dialogue pour le placer à la suite d'un dialogue pris ailleurs, tel trait d'esprit qu'il ne veut point perdre pour l'encadrer à grand'peine au milieu de discours avec lesquels il s'efforce de le mettre d'accord. Aussi qu'arrive-t-il ? Que l'on reconnaît sur-le-champ la gêne et l'effort, et qu'en dépit de l'art le plus habile le regard ne s'y méprend point, et aperçoit que tout est fait de pièces rapportées, parfois jointes à peu près, mais privées de cette grâce suprême qui n'appartient qu'au premier jet, trop souvent sans unité, disloquées, éparses : « Disjecti membra poetæ. » Rien ne peut suppléer en effet à cette inspiration vive des vraies œuvres d'art créées d'un seul élan, où tout se tient, où l'on sent que tout est parti d'une pensée mère, sorti d'une même racine, où les personnages, les idées, les situations, les conclusions, sont unis par cette mystérieuse affinité, par ce lien logique des choses nées ensemble, et qui vivent ensemble dans le calme et dans l'harmonie.

Oui, ces nobles productions de l'esprit humain, qui sont l'enseignement et l'admiration de la postérité, ont surgi tout armées et sous une seule forme, — la vraie et la grande, — du cerveau de leurs créateurs, et c'est là ce qui constitue leur force et leur beauté. Cette méthode d'arrangement qu'on voit s'étendre aujourd'hui, gagner du terrain et détourner de créations moins lucratives peut-être tant d'esprits d'élite, n'a jamais rien produit de sain et

d'achevé. Et cela n'étonne guère, quand on réfléchit que dans un livre bien fait, comme presque toujours est celui dont on prétend extraire une pièce, chaque détail a sa raison d'être, et s'enchaîne à l'ensemble, et ne peut être impunément froissé. Tel événement qui ne trouve plus sa place en était l'un des plus charmants passages ; telle pensée négligée en était l'une des beautés ; tel caractère que les développements seuls faisaient comprendre ne s'explique plus qu'imparfaitement, et laisse froid celui qu'il avait ému à la lecture ; telle nuance que le récit avait voilée sous une ombre transparente, et indiquée avec une délicatesse préméditée, échappe à la scène ou bien oblige l'auteur, qui croit devoir la forcer pour la faire apparaître, à lui enlever du même coup sa modestie exquise et parfois profonde; telle situation, qui plaisait justement parce qu'elle n'était qu'aperçue et parce qu'on s'était contenté d'en effleurer les contours, cesse de charmer dès qu'elle devient matérielle, dès qu'une main profane en veut préciser le sens, et perd son parfum en même temps que son enveloppe s'accentue et que son dessin s'altère. Puis les déductions ne sont plus exécutées avec la même sûreté; dans un roman, s'il est bien fait, il n'y a pas un mot qui ne concoure à l'effet général et ne contribue au développement normal de l'idée qui a exigé cette forme. Mais au théâtre il faut moins dire : il faut resserrer tout cela : dès lors que d'obscurités! que d'incomplètes images ! que de combinaisons illogiques ! que de choses belles et bonnes paraissent inutiles, et sont sacrifiées à une action qui va son chemin sans daigner s'arrêter pour les voir et les aimer ! et que de choses encore, qui font précisément toute la grâce de la narration, un mot étouffé, un sourire entrevu, une pensée vague, une larme contenue, une figure à peine indiquée, une douleur à peine exprimée, et qui disparaissent brisées, foulées aux pieds comme les fleurs d'un sentier sur la route de ce brutal scenario qui les confisque, sans même les garder pour lui.

Est-ce à dire pour cela que le théâtre soit moins propre que le roman à l'étude intime des passions? A Dieu ne plaise que nous osions émettre un tel système! Racine et Molière ont décidé la question. Mais comment l'ont-ils décidée? Est-ce en taillant les ailes à un ouvrage déjà créé par eux, et auraient-ils jamais consenti, leur eût-on même proposé un séduisant bénéfice, à refaire en trois actes une pièce traitée par eux en cinq actes avec les détails que leur coup d'œil avait jugés nécessaires? Non : leur idée leur apparaissait sur-le-champ sous la forme scénique et dans leur exacte proportion, et marchant hardiment dans cette voie, qui était évidemment la véritable pour les sujets dont ils se sont inspirés, ils produisaient d'un seul jet une œuvre une et profonde et qui contenait toute leur âme et toute leur pensée. Ils concentraient bien en effet leur science du cœur, mais non point par des coupures, des changements, des transpositions, des suppressions et des compromis avec eux-mêmes : c'était par la seule puissance d'un génie qui de son propre mouvement se contient dans des lignes sévères et harmonieuses ; c'était par un travail original où l'on ne sent jamais l'effort, dont toutes les parties étaient faites les unes pour les autres, reliées entre elles par un mutuel accord, équilibrées dans une conception homogène, et qui saisissait la suprême vérité par une création spontanée sans chercher çà et là des bribes de phrases et de sentiments

pour en composer à grand'peine une unité factice. Alors leur œuvre, plus resserrée qu'un roman, n'en était pas moins complète : la sobriété du détail était le triomphe du génie et non pas le fruit de suppressions parfois habiles, souvent maladroites, et qui toujours donnent à la marche du drame une allure chancelante et indécise. Ils étaient sobres, non parce qu'il fallait dérober quelque chose à leur idée, mais parce que leur idée elle-même avait été sobre et s'était approprié du premier bond les nécessités de la scène, non comme un sacrifice, mais comme la loi et l'ordre naturels de leur inspiration ; leur concision ne coûtait rien à la réalité des situations, des sentiments et des idées, puisque dès l'abord c'était sous une forme concise que ces situations, ces sentiments et ces idées avaient été conçus. Dès lors ils avaient fait leur esprit aux exigences de la scène, et ils les avaient, non pas subies, mais acceptées avec cette majesté sereine d'une intelligence supérieure qui puise dans les règles mêmes ses plus grandes ressources, qui les regarde comme les conditions spéciales de son œuvre, et qui jamais n'a imaginé de s'y soustraire.

Aujourd'hui, au contraire, ces transformations malheureuses sont de mode. Sans parler des *libretti* d'opéra pillés chez Walter Scott, de *Manon Lescaut*, si singulièrement travestie en héroïne d'opéra-comique, nous avons été trop souvent attristés, lorsque des esprits d'élite, — de ceux dont les écrits — dont le style du moins — font autorité, ont cru pouvoir pactiser avec des doctrines qui nous semblent funestes à l'art introduit dans une voie fausse et à leur talent compromis dans des œuvres stériles. Que l'Ambigu ou la Gaîté, profitant du succès de madame Beecher Stowe, fassent de son livre un mélodrame plus ou moins attendrissant, substituent à Evangéline une jeune ingénue de vaudeville, larmoyante et maniérée, à Saint-Clare un citoyen des États-Unis, élégant et parfaitement recommandable, à l'oncle Tom, enfin, un vieux raisonneur fastidieux; que cette admirable Clarisse Harlowe et ce profond Lovelace deviennent au Gymnase une jeune fille et un pair d'Angleterre de convention; que Germaine qui avait certainement un grand charme chez M. Edmond About, vienne dépérir sur la scène pendant cinq actes, à l'exemple de la *Dame aux Camélias*, et perdre toute sa grâce au milieu de cette action rapide; assurément ces ouvrages éphémères, triomphes de la veille, que le lendemain oublie, n'ont pas la prétention de préoccuper vivement la critique, et je ne sais trop pourquoi l'on viendrait les troubler dans leur sommeil. Mais, quand des écrivains comme madame Sand, comme M. de Vigny, comme M. Jules Sandeau, — aujourd'hui enfin comme M. Octave Feuillet, suivent cette route, alors un mouvement littéraire appuyé sur de tels exemples ne peut pas être indifférent. C'est là, en vérité, pourquoi nous avons discuté cette tendance, et nous sommes persuadé qu'ici un appel à la mémoire du lecteur ne saurait que confirmer ce que nous avons essayé de démontrer.

M. de Vigny avait fait de la mort de Chatterton un épisode de *Stello* et un épisode charmant. Ce style pur et délicat, ces caractères dessinés d'un trait fin et léger, ces réflexions pleines d'*humour* qui parfois interrompaient le récit, cette couleur un peu pâle, mais gracieuse par cela même, firent le succès de l'ouvrage. L'histoire de Chatterton était là dans sa forme ; ce n'é-

tait qu'un simple fait raconté avec mesure, et, bien qu'il fît partie d'un livre qui est une thèse, on n'y pouvait surprendre aucune allure pédagogique, rien d'emphatique ni de forcé. M. de Vigny crut que ce sujet était propre au théâtre, il en fit un drame. Dès lors cette heureuse harmonie des nuances douces disparut; l'ironie voilée, mais profonde, cachée sous le calme apparent du style, fit place à une sonore déclamation. Il fallut, pour l'effet scénique, outrer les caractères, poser Chatterton en personnage dramatique, émule des Hamlet et des Manfred, et ce qui n'était à bon droit que la mélancolique étude d'un cœur débile dont les premiers obstacles font fléchir le courage devint une attaque directe contre la société. On ajouta les grandes phrases bibliques et sentencieuses du quaker, on dénatura enfin cette histoire, qui n'était touchante qu'à condition d'être modeste, c'est-à-dire de s'abstenir de l'affectation, de la pose et de la mise en scène. Ce fut un succès de vogue dans un temps où les héros sombres, désespérés et discoureurs étaient à la mode. On a voulu reprendre ce drame l'année dernière, il parut alors ce qu'il est réellement, c'est-à-dire que Chatterton, à sa place dans une nouvelle, était à la scène tout à fait disproportionné avec l'effet qu'il voulait produire, et l'on aima mieux relire *Stello*.

Quand madame Sand mit au théâtre son roman de *Mauprat*, remarquable selon nous beaucoup moins par les aventures que par l'exposition sérieuse des caractères et par l'analyse profonde des sentiments qui se succèdent dans l'âme de Bernard et transforment ce bandit à demi sauvage en homme civilisé, elle fut forcée d'insister sur les événements. Le personnage de Bernard, qui était le grand mérite du livre où il racontait sa vie, — mais surtout la vie de son cœur et de son esprit, — fut élagué de telle façon, qu'il devint à peine reconnaissable, à peine compréhensible. La séve, la flamme, l'originalité du roman, disparurent : il n'en resta plus que le squelette. Ce fut bien pis encore lorsque cet ouvrage qui demeurera comme un modèle de diction châtiée, de sensibilité pénétrante, de grâce champêtre, de poésie intime, *François le Champi* enfin, parut au feu de la rampe de l'Odéon. Le charme qui s'en exhalait comme le parfum des prairies, la sainte passion de la campagne, la naïve expansion de ces âmes simples et tendres, tout s'était évanoui. Il ne restait plus qu'une intrigue faible, mal nouée et mal terminée, une série de scènes sans suite et sans but. Et François, et Madeleine Blanchet, et Mariette, et la Sévère, qu'étaient-ils devenus? François, un paysan honnête sans physionomie, Madeleine un type nul, Mariette une coquette vulgaire et sans relief, la Sévère, une intrigante sans vie. Étaient-ce là ces figures exquises, dessinées avec tant d'art, de goût, de suavité? Était-ce là ce récit où la simplicité la plus pure s'alliait à une science d'autant plus charmante qu'elle était mieux cachée. Quelle déception! et comme, en écoutant le drame, qui avait maltraité si fort cette création chère à nos rêves, on se surprenait songeant à ces détails délicats, à ces pensées, à ces sentiments forts et doux, dont on n'apercevait même pas l'imparfaite image, et qui cependant semblaient plus vivants et plus réels que ces personnages allant et venant sur les planches, sans donner même une idée lointaine du livre qui les avaient produits, dont ils prétendaient offrir à nos regards le véridique tableau et réveiller en nous le souvenir!

Que vous dirai-je de *Flaminio*, issu de l'étrange nouvelle de *Teverino*, sans en être toutefois le résumé? Ceci seulement : c'est qu'il prouve une fois de plus qu'une idée de roman, placée sur le théâtre en s'exagérant, s'amoindrit. Ici, nous avons sous les yeux une autre méthode, déjà employée par Frédéric Soulié, lorsque de la *Comtesse de Monrion* il fit la *Closerie des Genêts*. C'est moins la transposition directe d'un livre sur la scène que l'usage de quelques-uns de ses matériaux, — réflexions ou caractères, — pour la construction d'un autre ouvrage. Eh bien, là encore, — car une sorte de malédiction poursuit ce genre de travail, — madame Sand échoua. *Teverino* était un caprice, une causerie de poëte, le laisser-aller ingénieux et facile d'une imagination un peu vagabonde : *Flaminio*, qui prétendit compléter cette vague *songerie*, en lui donnant des dehors matériels, en poussant à bout cette fantaisie indéterminée, en voulant affermir cette bulle de savon lumineuse, en fit apercevoir le néant. Ce fut le pavé sur la tête de *Teverino*.

M. Jules Sandeau a tiré de son roman intitulé *Mademoiselle de la Seiglière* une agréable comédie et qui nous semble le chef-d'œuvre de ce qui s'est fait selon cette méthode. Et cependant, — il ne faut pas se le dissimuler, — il a été forcé de tronquer le type du marquis, dont pas un détail n'était superflu et qu'on ne pouvait qu'abaisser en le resserrant. Il a diminué cette physionomie sans lui rien offrir en échange, et, comme tout l'intérêt et le charme du récit étaient concentrés sur elle, ils se sont affaiblis en même temps qu'elle s'altérait. On se demande dès lors ce que l'art a gagné au change : est-ce le rôle de madame de Vaubert, dont la meilleure partie a disparu? Est-ce Des Tournelles travesti en avocat remuant et ambitieux? Est-ce mademoiselle de la Seiglière et Bernard Stamply « cette âme de colombe et ce cœur de lion, » réduits aux proportions d'un jeune premier et d'une jeune première? Est-ce enfin un nouveau dénoûment? Sur ce dernier point, nous nous permettrons, sans choisir entre les deux conclusions, de trouver au moins étrange que le même sujet puisse avoir deux issues différentes, comme si les mêmes événements ne marchaient pas forcément à la même fin inévitable et supérieure à la volonté de l'écrivain. Nous regretterons qu'un de ces personnages qui appartiennent au domaine public et qui existent désormais de par la souveraine volonté de l'art, soit tout ensemble mort et vivant. Il y a là, nous le croyons, un abus littéraire, et nous en voulons ou à la comédie ou au roman de ce meurtre ou de cette résurrection.

Nous en arrivons enfin à nous occuper de deux ouvrages que nous étudierons avec un peu plus de détail, parce qu'ils sont tout à fait récents et viennent de rappeler l'attention publique sur la question que nous avons trop incomplétement et trop rapidement considérée, nous voulons parler du *Roman d'un jeune homme pauvre*, roman de M. Octave Feuillet, et du *Roman d'un jeune homme pauvre*, comédie en cinq actes du même auteur. Mais, avant d'en venir là, il faut bien que nous nous défendions vis-à-vis des écrivains que nous avons cités et de celui que nous venons de nommer, d'une interprétation fausse qu'on pourrait donner à nos critiques. Cet aveu ne coûte rien aux théories que nous avons exprimées; mais il est évident que, même extraite d'un roman, même revêtue d'une forme étrangère, une

œuvre de M. de Vigny, de madame Sand, de M. Jules Sandeau, de M. Octave Feuillet, est toujours d'un ordre élevé; il lui reste inévitablement de grandes qualités de sentiment et de style. La critique ici est relative au nom et aux forces de l'écrivain. Elle doit toujours suivre cette loi, si elle veut être juste.

II

M. Octave Feuillet vous en prévient tout d'abord par son titre. Il ne prétend pas raconter une histoire vraie ou vraisemblable, il intitule son livre : *Le roman d'un jeune homme pauvre*, ce qui veut dire, si nous entendons bien le français, qu'il va nous mettre sous les yeux un jeune homme auquel il arrive « un roman. » Il faut accepter cette donnée, qui n'est pas sans grâce dans sa franchise et qui vaut bien les prétentions à la véracité de nombreux écrivains aussi peu véridiques que M. Feuillet, mais moins sincères.

Vous raconterons-nous maintenant la vie de Maxime de Champcey d'Hauterive, ses luttes héroïques contre une misère dont il n'est pas coupable et que l'honneur sanctifie? Dirons-nous ce courage inflexible qui souffre et ne se rend pas, les scènes émouvantes que cette situation amène et qui serrent le cœur et qui font couler les larmes sans cesser de charmer, ce tableau sombre dont pas un détail n'est inutile et qui nous montre dans toute son horreur ce lugubre supplice de la faim que Maxime s'inflige sans trembler, plutôt que de faillir à son devoir de fils et d'abdiquer sa dignité? Ces premières pages sont empreintes d'une douleur profonde, austères comme l'honneur, fortes comme la pauvreté même, cette robuste mère des héros, « fœcunda virorum paupertas. » L'auteur, pour les préserver de la monotonie, y a mêlé habilement le type aimable dans sa rudesse de l'ancien notaire, de M. Laubépin, le confident et le sauveur; vient enfin une lueur d'espérance : Maxime, qui a refusé tour à tour diverses ressources que la délicate susceptibilité de son honneur le forçait à répudier, accepte une condition modeste, celle d'intendant, et part pour un château de Bretagne inconnu. Il a le droit d'être fier de lui-même, et aussi le droit d'être plus heureux désormais, puisqu'il a su braver les tentations viles sans leur céder, puisque la faim n'a pas été pour lui une divinité funeste, « malesuada fames, » puisqu'il a regardé la misère en face — et n'a pas fléchi.

Nous nous laissons entraîner involontairement au plaisir de la narration, et nous nous oublions. Nous n'avons pas la prétention de rappeler l'ouvrage à ceux qui l'ont déjà lu, et de nous substituer à lui vis-à-vis de ceux qui ne le connaissent pas. Il nous suffira de quelques mots, qui achèvent d'en déterminer le caractère. Au château de Bretagne, les événements en eux-mêmes sont peu de chose. Ici, plus que jamais, tout est dans les détails, — détails habilement déduits, pressés les uns contre les autres et qui forment une chaîne serrée dont on ne peut détacher un anneau qu'aux dépens de l'ensemble. Les acteurs même du récit, longuement et heureusement décrits, parlent peu, comme il convient à ce plan tout intime dont une lo-

quacité exubérante déparerait la grâce contenue et altérerait le sens réservé. Madame Laroque, madame Aubry, mademoiselle Hélouin, sont des types touchés avec une finesse et une élégance si achevées, qu'il est impossible d'y porter la main sans en froisser les nuances délicates ou en épaissir les contours légers, et décrits avec une telle harmonie entre les traits et la couleur, qu'on ne peut rien changer, rien supprimer, sous peine de rompre cet accord et de leur enlever précisément leur mérite, qui est l'excessive pureté des nuances et des lignes. M. de Bévallan est représenté avec une exacte mesure : c'est un gentilhomme de province, de mœurs faciles, un de ces beaux garçons un peu sots, mais très-vaniteux, parce qu'ils sont l'idole d'une sous-préfecture : forcez cette figure, vous en faites une charge. Mademoiselle de Porhoët est une ravissante vieille fille qui égaye l'action sévère par ses manies et dont les apparences fantasques plaisent extrêmement dans ce sujet légèrement féerique. Enfin l'héroïne Marguerite, la belle et la superbe Marguerite, dont l'amour ombrageux est la grande originalité du roman, est expliquée avec tant d'heureux détails, de poétiques pensées, mêlée à des scènes de rêverie si douces, qu'on excuse en le comprenant ce caractère singulier qui s'impose le scepticisme et parfois la dureté, qui veut douter de l'amour, de la générosité, du désintéressement, de la poésie elle-même, de peur de voir ses croyances trompées et ses illusions détruites, — étrange figure qui demandait un art souverainement habile pour n'être pas odieuse et dont l'auteur n'a sauvé le rôle inflexible que par des développements minutieux, une étude attentive, une délicatesse infinie. Quant à Maxime, outragé tant de fois par des soupçons injustes, conservant la noblesse immaculée de son âme en dépit de toutes les séductions et de tous les piéges, dominé par une passion qu'il ne peut pas laisser éclater sans s'avilir, dévoué, jusqu'à braver la mort, même à cet honneur qu'il place au-dessus de tout, ce n'est point par des coups de théâtre qu'il se fait aimer, mais par les sentiments que le romancier a dû analyser jusqu'aux moindres traits, afin de nous faire bien connaître ce grand cœur, encore fortifié par les épreuves et inébranlable devant l'adversité. Tel est, si du moins quelques paroles en peuvent donner un aperçu, l'ensemble des caractères de cette œuvre dont les situations accessoires au plan général sont de peu d'importance par elles-mêmes, ne visent guère au dramatique, n'ont de prix que parce qu'elles font ressortir dans leurs sobres combinaisons les passions des personnages, et surtout n'empruntent leur valeur que de l'étude sérieuse qui les précède et qui les suit. C'est ainsi que l'invraisemblance ne choque point, grâce à une forme qui permet de beaucoup expliquer, de beaucoup décrire et d'expier le fond par les agréments extérieurs, la poésie de certains passages et l'achèvement de l'exécution.

Assurément, si jamais roman a paru impossible au théâtre, c'est celui-là. Le scénario en est précisément la partie faible, et l'on s'apercevrait, si l'on n'en était distrait par la broderie, que l'intrigue est bien peu de chose et que l'idée première est mince. Nous n'en ferons pas un crime à M. Octave Feuillet : loin de là. Nous savons trop combien de chefs-d'œuvre n'ont pas une trame plus solide. L'imagination a ce privilége de donner par elle-même la force et la couleur à nos moindres créations; mais nous aurions

voulu qu'il eût jugé sainement son ouvrage, et, s'apercevant bien de ce qui en était la vie et l'originalité, se fût épargné un travail qui supprime le meilleur du livre pour n'en plus laisser subsister qu'une image effacée et un retentissement affaibli. Sans doute il a écrit une comédie assez amusante et qui fait passer une soirée agréable, parce que le sujet est sympathique et le style élégant et ferme; mais nous sommes convaincu qu'aux yeux mêmes de M. Feuillet ces qualités ne peuvent pas suffire. Nous lui demandons plus, parce qu'il peut donner plus : nous exigeons de lui des ouvrages bien faits, des études complètes, une comédie enfin qui satisfasse aussi bien l'art et ses règles que les impressions fugitives du spectateur.

— Mais, dira-t-on, pourquoi se préoccuper de l'œuvre antérieure, de l'œuvre mère. Voyez et jugez la pièce par elle-même. Si elle est bonne, que voulez-vous de plus? — Nous répondrons que c'est justement là ce dont nous nous plaignons et que nous la voudrions meilleure. Nous répondrons encore qu'il est très-heureux pour l'auteur qu'on se souvienne beaucoup quand on l'écoute, car on aurait peine à le bien comprendre si la mémoire ne venait parfois suppléer aux incertitudes du spectateur, et on s'aperçoit à chaque scène qu'il a beaucoup compté sur nos souvenirs.

La pièce s'ouvre par une exposition qui prétend résumer les vingt ou trente premières pages du livre. Oui, ce sont bien les faits; mais le naturel, le développement nécessaire, les pensées, les passages les plus touchants, la visite de Maxime à la pension de sa sœur, son héroïque dissimulation, ses angoisses dans cette promenade au milieu de Paris indifférent, tout cela nous est enlevé. La raison en est simple : il faut aller vite à tout prix : les impérieuses règles de la scène condamnent les longueurs. Tant pis pour le roman : le voilà couché sur le lit de Procuste, et l'auteur dramatique est non moins impitoyable que le brigand de la Grèce.

Il fallait bien trouver quelqu'un à qui raconter les faits qu'on a pu sauver : il fallait instruire le spectateur. On a donc été chercher dans un coin où il disait à peine trois paroles un ami : l'ami aujourd'hui remplace le confident officiel. Au fond, c'est la même chose. Celui-là est de la bonne espèce, très-complaisant et peu bavard. Quand il a fini d'entendre, son rôle est joué : on ne le reverra plus. M. Laubépin paraît quelques instants après et instruit Maxime de ses affaires : cet entretien, charmant dans le livre, est bien froid dans la comédie. M. Laubépin parti, Maxime, qui reste seul, ne sachant plus que dire ni que faire, s'occupe consciencieusement à mourir de faim. Fort heureusement ici le roman, qui ne garde pas rancune à M. Feuillet, lui fournit une délicieuse scène : celle du dîner de la portière, qui doit suppléer à toutes les autres; puis la Providence, sous la forme de M. Laubépin, fait son entrée. Maxime est nommé intendant. L'acte est fini.

Les actes suivants se passent au château de madame Laroque, et nous assistons à une suite de scènes sans ordre et sans unité. Ces personnages, qui n'ont plus aucune physionomie distincte, se livrent à des dialogues la plupart du temps inutiles. Madame Laroque est devenue tout simplement une bonne femme comme tant d'autres. Quand elle prétend dédaigner la fortune, on se demande pourquoi. Ce détail ne se rattache plus à l'action nouvelle. M. Feuillet a tenu à le conserver; nous ignorons absolument dans quel but. Madame

Aubry se retrouve là pour faire nombre, et M. de Bévallan n'est plus qu'une caricature : il parle pour parler, parce qu'il faut bien dire quelque chose et égayer le parterre. Mademoiselle de Porhoët a disparu : cette vieille fée est rentrée sous terre, et, quand son nom résonne au milieu d'un dialogue, il vous fait l'effet de tomber du ciel. Elle sert de prétexte à une insulte de Marguerite à Maxime, dit-on. C'est ici pour le coup qu'il faut user de mémoire : on serait par trop stupéfait de ce nom inconnu qui arrive là juste à point au moment où l'héroïne éprouve le vif désir de souffleter moralement le héros. On eût mieux fait de ne pas évoquer ce souvenir, qui n'est qu'un regret. Mademoiselle Laroque est trop habile dans l'art de l'impertinence pour qu'elle ait besoin de s'inspirer du nom de mademoiselle de Porhoët. Mais quoi ! la scène était toute construite dans le roman où on la comprenait; il ne s'agissait que de la transporter dans la pièce, où l'on ne la comprend plus. Voilà qui est bien; applaudissez.

Pendant que tous ces personnages vont et viennent sans cause, et que la comédie ne peut aboutir, mademoiselle Marguerite passe son temps à se défier : de qui et de quoi, elle ne le sait pas au juste. L'histoire cite peu de tyrans aussi soupçonneux. Ici encore il faut interroger ses souvenirs pour s'expliquer ce que signifient les phrases décousues qui lui échappent, son air sombre, ses poses mélodramatiques et les insultes dont elle gratifie à tout propos cet infortuné Maxime. Du reste, celui-ci est de bonne composition : plus elle l'injurie, plus il l'aime. Il est de plus singulièrement avantageux : les outrages dont elle l'abreuve lui démontrent jusqu'à l'évidence l'amour qu'elle ressent pour lui, et, dans la grande scène de la tour d'Elven, il s'écrie à brûle-pourpoint : « Malheureuse ! vous m'aimez ! » Ce n'est certes pas à lui qu'on pourra reprocher de se fier aux apparences. Enfin, de défiances en défiances, — et avec quelques-unes de plus, on aurait pu faire durer la pièce éternellement, — de scènes superflues en scènes superflues, l'action ici délayée, là étranglée, touche à son terme. La confiance renaît dans tous les cœurs : il se trouve que Maxime est en vérité millionnaire, que Marguerite n'a plus un sou. Celle-ci, qui n'aurait plus désormais à se défier que d'elle-même, y renonce. Un heureux mariage met fin à ces péripéties, et la toile tombe.

Voilà ce que devient un des plus charmants ouvrages de la littérature contemporaine pour être sorti de sa voie. C'est un exemple de plus, et il équivaut, je crois, à une condamnation définitive d'une mauvaise méthode. Il est cependant bien simple de conserver à toute idée sa forme naturelle, et l'on ne fera croire à personne que M. Octave Feuillet, un talent si élevé, si ferme et si pur, l'auteur de proverbes si heureux, en soit réduit à se piller lui-même pour composer une comédie. Il nous en a coûté d'être sévère, car il y a peu d'écrivains de nos jours dont nous admirions à un égal degré le style et l'esprit. Mais, s'il est plus agréable pour la critique de décerner des éloges, les grands intérêts de l'art ne doivent jamais la trouver débile. C'est au nom de ces intérêts sacrés que nous déplorons ces transactions fâcheuses avec le succès; c'est en leur nom que nous avons combattu aujourd'hui cette tendance et que nous disons à tous les romanciers : prenez garde à une tentation qu'il vous sied de dominer, et ayez pitié de vos œuvres.

CHARLES DE MOUY.

REVUE CRITIQUE

I. Pléthon, *Traité des lois*, publié par M. Alexandre, membre de l'Institut. Paris, Didot. 1 vol. in-8. — II. *Études sur les tragiques grecs*, par M. Patin, de l'Académie française. Paris, Hachette. 4 vol. in-12. — III. *Voyage artistique en France; l'École anglaise*, par M. Léonce de Pesquidoux. Paris, Michel Lévy. 2 vol. in-12. — IV. M. Renan, *l'Allemagne et l'Athéisme au dix-neuvième siècle*, par M. Ernest Hello. Paris, Douniol. 1 vol. in-8. — V. *Comment faut-il juger le moyen âge*, par M. L. Gautier. Paris, Victor Palmé. Broch. in-18. — VI. *Vie de saint Edme, autrement saint Edmond*, par le R. P. Massé. Paris, Leroux et Jouby; Auxerre, Ch. Gallot. 1 vol. in-12. — VII. *Étude sur Daniel Huet*, évêque d'Avranches, par M. l'abbé Flottes. Montpellier et Avignon, Séguin. 1 vol. in-8. — VIII. *Vetri ornati di figure in oro trovati nei cimiteri dei cristiani primitivi di Roma*, par le R. P. Raphael Garrucci. Rome, 1 vol. in-fol. — IX. *Souvenirs de la Restauration*, par Alfred Nettement. Paris, Lecoffre. 1 vol. in-12.

I

Il y a certainement bien peu de lecteurs du *Correspondant* qui connaissent Gémiste Pléthon, dont un de nos plus éminents philologues, M. Alexandre, vient de publier le *Traité des Lois*, malheureusement incomplet, en l'accompagnant d'une traduction française et d'une introduction qui à elle seule est un morceau achevé. Le nom de ce philosophe mériterait cependant une plus grande célébrité, car c'est certainement une des figures les plus curieuses parmi celles qui ont marqué dans le dernier éclat de la littérature grecque, séparé par un si court intervalle de la chute de Byzance et de l'asservissement de la Grèce. Nous allons, à l'aide des précieux renseignements que contient l'introduction de M. Alexandre, tenter d'esquisser la biographie de Pléthon, de faire voir à nos lecteurs la nature et l'importance de l'ouvrage dont le savant académicien a recueilli les fragments, et leur raconter les péripéties de l'histoire de ce livre après la mort de son auteur.

George Gémiste, car c'est là le véritable nom de notre philosophe, était né à Constantinople vers l'année 1355; une cause inconnue le força dans sa jeunesse de quitter cette ville et de se réfugier à Andrinople, alors capitale de l'empire des Ottomans. Il y compléta ses études en s'occupant des sciences occultes sous la direction d'un certain juif Élysée, très-influent alors auprès de la Sublime Porte, mais qui finit cependant par être brûlé vif. Après la catastrophe qui termina la vie de son maître, Gémiste se décida à rentrer en Grèce; il alla s'établir en Morée, à Misitra, ville alors capitale d'une principauté gouvernée par un Paléologue. Ce fut là qu'il demeura désormais, tenant école de littérature et de philosophie, et remplissant en même temps d'importantes fonctions judiciaires.

La réputation de Gémiste comme écrivain, comme philosophe, comme historien et comme savant se répandit bientôt, entretenue par les ouvrages qu'il composait et dont des copies multipliées faisaient parvenir la connaissance aux nombreux lettrés que renfermait encore l'empire grec. Parmi les hommes qui, attirés par l'éclat de son nom, vinrent chercher ses enseignements à Misitra, on doit compter l'illustre Bessarion, qui se préparait alors à la vie monastique et dont rien n'annonçait encore les hautes destinées. En 1428 l'empereur Jean Paléologue, voyageant en Morée, visita Gémiste et s'entretint longuement avec lui, désireux de le consulter sur la grave question qui préoccupait son esprit, celle de la réunion des deux Églises. On était en effet arrivé à ce moment critique où l'empereur de Byzance, sentant son impuissance d'arrêter plus longtemps par ses propres forces la marche victorieuse des musulmans, fit proposer d'acheter, au prix d'une conversion plus ou moins sincère, le secours des catholiques de l'Occident. Les conditions de l'union ne pouvaient être discutées que dans un concile général, et déjà les ambassadeurs de Jean Paléologue négociaient à Rome et pressaient la convocation du concile auquel l'empereur devait venir assister en personne avec les principaux membres de son clergé. Gémiste désapprouva le projet de concile et dissimula peu son opinion très-arrêtée sur l'inutilité de toute tentative pour réunir les Églises grecque et latine; mais en même temps il convint que, sans céder aux Latins, on pourrait, à force de prudence et d'habileté, retirer des négociations quelques-uns des fruits qu'on en espérait, et il engagea vivement l'empereur à agir en vue de ce résultat.

Tandis que notre philosophe était ainsi consulté sur les plus graves intérêts du christianisme et de l'Église, la pureté de ses opinions religieuses passait déjà pour extrêmement douteuse. On racontait qu'il préparait en secret un livre contre la religion chrétienne. Malgré d'aussi graves accusations, comme ses conseils avaient plu à l'empereur, Gémiste fut désigné pour l'accompagner au concile avec le titre de docteur et de membre du conseil impérial. Il vint alors à Florence où il passa une partie de l'année 1437.

Il y a dans l'histoire un certain nombre de lieux communs qui se perpétuent à travers les siècles, répétés par tout le monde, et qui cependant ne sont pas toujours conformes à l'exactitude des faits. Ainsi on a l'habitude de dire que la renaissance doit son origine à la prise de Constantinople, et que la connaissance des lettres grecques n'a été répandue dans l'Occident que par les fugitifs qui étaient venus y chercher un asile contre la barbarie des Ottomans. Une étude attentive de l'histoire de l'Italie au quinzième siècle dément cette opinion. La prise de Constantinople a fourni à l'Europe occidentale quelques hommes tels que Lascaris, qui sont venus donner une impulsion nouvelle au mouvement des esprits vers la connaissance et l'étude de la littérature classique. Mais ce mouvement avait commencé auparavant; les savants recherchaient avec avidité les ouvrages des grands écrivains de la Grèce; déjà Côme de Médicis avait fondé à Florence son académie platonicienne. Un certain souffle de paganisme, résultat de l'enivrement produit par la première conquête des beautés de la littérature antique, commençait même à se répandre dans les esprits et préludait aux développements qu'il prit dans les premières années du seizième siècle. La disposition à s'engouer pour les sou-

venirs rajeunis des temps païens n'était plus nouvelle en Italie, mais la révélation de l'antiquité grecque vint y donner une plus active impulsion.

L'époque de cette révélation est une date solennelle dans l'histoire de l'esprit humain ; ce n'est pas avec celle de la prise de Constantinople que nous devons la faire coïncider, mais avec celle du concile de Florence et de l'arrivée dans cette ville, dont Côme de Médicis cherchait à faire la capitale des arts, des lettres et des sciences, du cortége de savants et de philosophes formant la suite de l'empereur de Byzance. C'est par ces hommes que les trésors littéraires de la Grèce antique ont commencé à être révélés à l'Italie ; un peu plus tard l'initiation devint complète, grâce à l'influence du cardinal Bessarion, l'homme peut-être le plus remarquable à tous les égards que la Grèce ait produit dans le quinzième siècle. Fidèle à l'union avec l'Église romaine, il était demeuré en Italie à la suite du concile, et là il ouvrait à tous les savants sa magnifique bibliothèque ; en même temps, il entretenait autour de lui une véritable cour, composée de Grecs distingués dans les lettres qui avaient également fixé leur séjour en Italie et dont quelques-uns, comme Argyropule, s'étaient fait remarquer par leur attachement aux doctrines proclamées dans le concile, et par leur ardeur à les défendre.

Parmi les savants et les philosophes réunis à Florence autour de Jean Paléologue, Gémiste fut un des plus recherchés par les Italiens et un de ceux qui eurent sur leurs idées le plus d'influence. Il faisait partie de la commission de six membres choisis par les Grecs pour soutenir en leur nom la discussion, c'est-à-dire chargés de préparer le travail de chaque session, d'y assister au nom de leur Église et d'y apporter le tribut de leurs lumières : car le droit de parler en assemblée générale était réservé, en leur qualité d'évêques, aux deux hommes considérés alors comme les deux plus éclatants représentants de l'Église orientale, Bessarion, évêque de Nicée, et Isidore, métropolitain de Kiew en Russie. Gémiste remplissait les fonctions dont il était ainsi chargé officiellement, et plusieurs historiens du concile nous le montrent même y prenant la parole dans une discussion; mais, lorsqu'il se trouvait avec ses nouveaux amis, il déposait son masque religieux et révélait les pensées qu'il nourrissait depuis plusieurs années. George de Trébizonde, un autre écrivain grec de la même époque, traitant également les matières philosophiques, rapporte que, pendant la durée même du concile, il annonçait publiquement « qu'avant peu d'années une seule religion serait enseignée partout et uni- « versellement adoptée, religion qui ne serait ni celle du Christ ni celle de « Mahomet, mais une autre, peu différente de celle des anciens Grecs. »

George de Trébizonde était un rival et un ennemi de Gémiste, son témoignage serait donc suspect si le livre de notre philosophe, dont les fragments ont été publiés par M. Alexandre, ne contenait l'expression des mêmes idées. D'ailleurs un fait des plus remarquables est celui des rapports de Gémiste avec les hommes qui marquèrent plus tard dans le mouvement païen de l'Italie à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième. Il vit longuement à Florence un jeune homme qui n'avait alors qu'une vingtaine d'années et sur qui ses enseignements firent une profonde impression ; c'était ce Pierre de Calabre, dont il a fait l'éloge dans un de ses ouvrages, qui plus tard, pour ressembler à un Romain de l'antiquité, prit le nom de Pomponius

Lætus, et se vanta, devant les papes eux-mêmes, de vouloir détruire l'œuvre de Jésus-Christ. Il introduisit à la cour de Côme de Médicis les idées de Platon, mêlées de rêveries païennes empruntées aux néo-platoniciens, telles que Marsile Ficin devait quelques années plus tard les soutenir et les exposer. Ce fut alors que, pour résumer les principes de cette philosophie presque entièrement inconnue en Italie, il écrivit, à la demande des savants qui se groupaient autour du *père de la patrie*, un traité sur les *Différences entre les doctrines d'Aristote et celles de Platon* qui excita en Grèce les plus violents orages. A la même époque il changea son nom : trouvant celui de Gémiste, qu'il avait porté jusque là, inélégant et contraire à l'atticisme, il le quitta pour prendre celui de Pléthon, mot dont le sens est le même et qui lui parut plus noble, outre qu'il y trouvait une certaine ressemblance éloignée avec le nom de Platon, ressemblance qui flattait son imagination.

Après le concile, Pléthon, car c'est ainsi que nous devons désormais l'appeler, retourna dans sa retraite de Misitra où il reprit avec un redoublement d'ardeur le livre dans lequel il exposait les principes de sa nouvelle religion. Il tenait ce travail secret; mais bientôt, s'enhardissant, il fit paraître un *Résumé des dogmes de Zoroastre et de Pythagore*, sorte de ballon d'essai destiné à sonder l'opinion publique et à préparer les esprits à la grande révolution religieuse qu'il rêvait. Ce livre était fait très-habilement; présenté comme un simple résumé des anciennes philosophies, il échappait à toutes les censures de l'Église et propageait, sans pouvoir être arrêté, les idées du paganisme renouvelé. Gennadius, qui fut plus tard patriarche de Constantinople, mais qui alors n'avait même pas encore embrassé la vie monastique et était un simple docteur laïque du nom de George Scholarius, Gennadius reconnut le premier le danger des doctrines de Pléthon; il saisit, pour les réfuter, l'occasion d'un opuscule que le philosophe de Misitra venait de livrer au public, en réponse à un écrit de Bessarion sur la procession du Saint-Esprit. Pléthon, dans cet opuscule, opposait la théologie grecque ou païenne à la théologie ecclésiastique, et donnait la préférence à la première; Gennadius lui adressa une lettre dans laquelle, tout en le louant de son zèle à soutenir la cause de l'Église grecque, il réfutait ses erreurs théologiques, et à la fin de laquelle il faisait une allusion directe au livre que le philosophe platonicien gardait en portefeuille. « Depuis que le Verbe est venu enseigner « au monde le grand principe de l'unité divine, quel crime ne serait-ce pas « que de vouloir refaire des dieux multiples, de réchauffer après tant de « siècles les cendres éteintes du polythéisme, et de demander à la philosophie, « non-seulement la reconnaissance d'un nouvel Olympe que n'avait pas « rêvé le cerveau des poëtes, mais un culte nouveau, une religion simplifiée, « comme disent quelques-uns, destinée à refondre la société et les mœurs « d'après les idées de Zoroastre, de Platon et des stoïciens... S'il arrivait que « de telles impiétés vissent le jour dans quelque ouvrage, je m'engage à les « confondre. D'autres, sans doute, le feraient aussi bien, mais je réclame « l'honneur d'un tel combat; j'attaquerai ce livre, non par le feu, mais par « la raison et la vérité. Le feu, c'est à l'auteur qu'il faudrait le réserver. »

Le coup avait porté; Pléthon ne répondit pas et son livre, prêt à paraître, ne vit pas la lumière. Peu de temps après, en 1452, l'année qui précéda la

chute de Byzance, il mourut presque centenaire, laissant deux fils auxquels Bessarion écrivit une lettre éloquente pour les consoler.

Le fameux *Traité des Lois*, résumé de la doctrine de Pléthon, était passé après sa mort entre les mains du prince régnant alors à Misitra. Un scrupule de conscience empêcha celui-ci de le publier; il voulut, avant de le faire, prendre l'avis du patriarche. Le siége était en ce moment vacant par suite des dissensions religieuses qui avaient suivi le concile et forcé le patriarche Grégoire Mammas à fuir de Constantinople pour se retirer à Rome; mais, lorsque Byzance eut succombé sous le glaive des Ottomans, Mahomet II, voulant éviter tout rapprochement de ses nouveaux sujets avec les Occidentaux, ordonna d'élire au plus vite un nouveau patriarche, et le choix du clergé se porta sur Gennadius, comme sur l'homme le plus savant de l'Église grecque et en même temps le plus ardent adversaire de l'union de Florence. Ce fut à lui que Démétrius Paléologue, encore maître de la Morée, et la princesse Asanina sa femme remirent, en 1454, le livre de Pléthon pour en examiner les doctrines. Gennadius, après avoir lu l'ouvrage, le jeta au feu pour que son influence pernicieuse ne se répandît pas, et épargna seulement quelques parties du commencement et de la fin, qu'il garda comme pièces de conviction, pour justifier dans l'avenir l'acte de rigueur auquel il venait de se livrer. Puis, afin d'éviter que quelque copie de ce livre ne fût mise en circulation par les adeptes de la nouvelle religion, il publia dans une lettre adressée à Joseph l'Exarque le récit de la destruction du *Traité des Lois*, en adjurant, au nom de la religion, quiconque en trouverait des copies d'imiter son exemple.

Un certain nombre de critiques modernes ont pris la défense de Pléthon contre Gennadius et tenté d'établir que le patriarche, dans son zèle, n'avait pas bien compris l'ouvrage du philosophe. En présence des fragments épargnés par Gennadius lui-même et si heureusement retrouvés par M. Vincent dans le cours de ses belles recherches sur la musique des Grecs et publiés par M. Alexandre, il n'est plus possible de soutenir une semblable opinion. Le *Traité des Lois* est destiné à propager la doctrine d'un nouveau paganisme épuré et régularisé par la philosophie. Tout y est : l'exposition des dogmes, l'organisation de la société païenne renouvelée, ses lois, enfin le règlement des cérémonies du culte, la distribution des fêtes dans l'année et les hymnes et les prières qu'on devait adresser à chacun des dieux dans ces fêtes. Pour notre curiosité moderne, nous devons vivement regretter la perte de la plus grande partie d'un semblable livre; mais l'exemple de l'influence exercée en Italie par Pléthon montre le danger que présentaient à son époque les idées de rénovation du paganisme, et nous ne saurions, en nous associant aux critiques dont nous avons parlé, faire un reproche à Gennadius d'avoir accompli son devoir de pasteur en détruisant un ouvrage qui eût répandu le poison dans son troupeau.

Nous voudrions encore nous étendre sur ce sujet, et exposer à nos lecteurs la manière ingénieuse dont Pléthon combine les dogmes de son polythéisme, pour faire rentrer les attributs des dieux de l'Olympe dans un système philosophique régulier. Nous voudrions aussi parler des recherches curieuses que contient l'introduction de M. Alexandre en dehors des documents biographiques sur Pléthon, et particulièrement de la lumière nouvelle que le

savant philologue jette sur le personnage de Gennadius et sur la pure et héroïque figure du dernier empereur de Byzance, de ce Constantin Dragozès, fils soumis de l'Église romaine, qui proclama en montant sur le trône l'union du concile de Florence et mourut sur la brèche de Constantinople *pour la patrie et pour la foi*, relevant glorieusement par sa mort le nom des Paléologues. Mais il faut nous arrêter, car nous nous sommes laissé entraîner à parler bien longtemps de Pléthon. L'intérêt du sujet pourra nous justifier; en effet, dans l'histoire des aberrations de l'esprit humain, c'est certainement une des physionomies les plus originales que celle de ce philosophe qui, à la veille de la chute de Byzance, crut pouvoir relever la Grèce par le rétablissement du paganisme et vit dans le renouvellement des erreurs de l'antiquité le salut de la civilisation.

II

Il est des livres dont il est difficile de recommencer l'éloge, et qu'on doit se borner à nommer pour les louer. C'est parmi ces livres que se rangent les *Études sur les tragiques grecs* de M. Patin. Cet excellent ouvrage d'un des membres les plus distingués de l'Académie française jouit d'une réputation bien méritée et a rencontré dans le public, lors de sa première apparition, un succès brillant qui ne s'est pas démenti. Vanter à nos lecteurs le goût littéraire exquis déployé dans cet ouvrage, la finesse des appréciations, le tour heureux et l'exactitude des traductions de M. Patin, serait vouloir leur apprendre des choses dont ils sont tous convaincus. Cependant, quel que fut le mérite des *Études sur les tragiques grecs* lorsqu'elles parurent pour la première fois, l'auteur a trouvé moyen de les perfectionner encore dans la seconde édition qu'il vient d'en donner et que nous avons annoncée en quelques mots à la fin de notre dernière revue. Le livre de M. Patin ne servira plus seulement à initier aux beautés de la tragédie attique les personnes qui ne peuvent pas en aborder l'étude dans le texte original, il aura désormais sa place marquée d'une manière nécessaire dans la bibliothèque de l'érudit et du philologue. Il offre en effet maintenant le résumé le meilleur et le plus complet de l'état actuel de la science relativement à cette partie de la littérature hellénique; toutes les dissertations qui ont paru en Allemagne sur les tragiques grecs et leurs différentes pièces y sont signalées et analysées avec un soin scrupuleux. En un mot, M. Patin, en publiant de nouveau son livre, a su lui donner, au point de vue de l'érudition, négligé dans la première édition, un mérite égal à celui qu'il possédait déjà comme étude littéraire; et ce n'est certes pas là un médiocre mérite.

III

Quittons maintenant la littérature grecque et passons à un autre ordre de sujets. M. Léonce de Pesquidoux nous appelle sur le terrain de la critique d'art et nous invite à parcourir avec lui les divers musées de la province ou à étudier les œuvres des peintres, peu connus en France, qui composent l'école anglaise.

Le premier ouvrage, malgré son titre de *Voyage artistique en France*, est moins un inventaire raisonné des richesses que renferment quelques-unes de nos villes de province qu'une étude sur les peintres actuels de la France d'après les nombreux tableaux de ces peintres que la munificence des gouvernements expédie chaque année dans les départements. L'auteur dit bien en passant quelques mots des œuvres des écoles classiques, mais il n'y consacre qu'un petit nombre de pages; et dans son livre nous ne voyons pas figurer certains musées d'une grande richesse en tableaux anciens, comme par exemple celui de Grenoble, trop peu signalé jusqu'ici, et dans lequel, au milieu d'autres toiles d'une grande valeur, on remarque un Claude Lorrain peint à Rome pour le duc de Créqui, gendre du connétable de Lesdiguières, l'un des plus admirables tableaux de ce maître, et un Gaspard de Crayer auquel la Belgique ne pourrait peut-être pas opposer une œuvre plus accomplie du même artiste. La peinture moderne tient la première place dans le voyage de M. de Pesquidoux. Ce jeune et habile critique ne dissimule pas ses sympathies pour l'école nouvelle, qui prétendit, il y a maintenant près de trente ans, introduire le romantisme dans la peinture, et dont l'influence dure encore, toujours puissante et vivace. M. de Pesquidoux a transporté dans ses écrits les qualités de cette école, il en a l'enthousiasme, l'ardeur fougueuse, les généreuses illusions; mais nous regrettons vivement de le voir en partager les préjugés. Nous n'aurions pas voulu rencontrer dans son livre des phrases comme celle-ci : « Nos paysagistes historiques qui *inventent* « la nature, » ou bien celle où il parle de « ces honnêtes paysagistes qui, au « lieu de copier et d'interpréter tout bonnement la nature, en inventent « une d'après certaines règles déterminées. » Lieu commun funeste, inventé par quelqu'un qui n'avait vu la nature qu'à Bougival, à Montmorency ou tout au plus à Fontainebleau, que chacun s'est empressé de répéter parce qu'il flattait le goût mesquin du public, et dont le résultat est de forcer à végéter tristement dans l'ombre les hommes de talent qui ont le courage de maintenir, en dépit des dédains et des caprices du public, les glorieuses traditions du Poussin et de Claude Lorrain ! Je voudrais pouvoir conduire en Italie M. de Pesquidoux pour le guérir de ce préjugé que je le vois avec chagrin partager. Je voudrais lui montrer les lignes classiques et sévères de la campagne de Rome, et les formes grandioses des montagnes qui la terminent à l'horizon, refaire avec lui cette admirable promenade des bords du Tibre qu'on a surnommée la *promenade du Poussin*, car c'était un des lieux favoris du grand artiste qui en a souvent reproduit la vue dans ses tableaux; ou bien encore je voudrais l'emmener le soir, au coucher du soleil, sur le mont Sacré, dominant le Teverone qui roule au pied de la colline ses eaux rapides sous le pont d'un effet si pittoresque que les Romains appelaient *Nomentanus*, et dont on a fait dans les temps modernes le *ponte Lamentano*. J'entendrais alors sortir de la bouche du critique, si sévère pour les paysagistes classiques, ces mots qu'auprès de ce même *ponte Lamentano* la magnificence et la grandeur du spectacle arrachaient à un amateur distingué des arts, artiste lui-même, avec qui je m'y trouvais il y a seulement quelques semaines: « A présent je comprends le paysage historique et je vois « qu'il existe dans la nature. »

Nous n'avons que des éloges à faire du second ouvrage de M. de Pesquidoux. Si nous étions en humeur de critique, nous lui contesterions peut-être son titre, car les Anglais n'ont pas, à proprement parler, d'école, et il eût été croyons-nous, plus exact d'intituler les *Peintres anglais* cette série d'études sur des peintres qui, pour la plupart du temps, ne se tiennent par aucun lien commun. Au reste ce livre dénote un grand progrès dans la manière de M. de Pesquidoux. Ses notices sont riches en renseignements curieux, ses jugements pleins de sagesse. Il nous initie à la connaissance d'artistes dont le nom même est presque ignoré en France, sauf ceux de Hogarth, le peintre satirique et original qui tient le premier rang parmi ses compatriotes, et ceux des portraitistes (s'il est permis de se servir de ce néologisme souvent employé aujourd'hui) Reynolds et Lawrence. M. de Pesquidoux a choisi pour le classement de ses études l'ordre chronologique. Il commence par Thornhill, l'auteur des peintures qui décorent la coupole de Saint-Paul à Londres, imitateur de Lebrun et de nos peintres de marines du temps de Louis XIV; vient ensuite Hogarth, après lui sir Joshua Reynolds, peintre d'un grand talent et l'un des meilleurs auteurs qui aient écrit sur la théorie de la peinture. M. de Pesquidoux nous raconte encore la vie misérable de Richard Wilson, le *pauvre Richard*, comme l'a surnommé la voix populaire, le premier paysagiste distingué qu'ait produit l'Angleterre; puis il passe à Gainsborough, paysagiste plein d'originalité et en même temps le digne rival de Reynolds dans la peinture de portraits. Enfin le volume se termine par des études relatives à sir Thomas Lawrence, Wilkie, Constable et Turner, ce peintre pour lequel les Anglais professent une admiration fanatique, qui commença par être un paysagiste de mérite, mais dont le faux goût de ses compatriotes pervertit le talent, et qui finit par tomber dans un genre apocalyptique, presque voisin de la démence.

IV

M. Hello combat avec une verve et un talent remarquable l'école philosophique qui, depuis quelque temps, cherche à s'implanter dans notre pays et à y introduire les idées panthéistes de l'Allemagne. Il s'attaque au plus éclatant représentant de cette école. Poussant jusqu'au bout les conséquences de ses doctrines, il en montre à nu les dangereux et funestes résultats. *Négation de la religion*, *Négation de la société*, *Négation de la science*, *Négation de l'art :* ce sont les titres des principaux chapitres qui composent la brochure de M. Hello. Nous applaudissons de grand cœur aux efforts du nouveau et courageux champion qui se lève pour défendre la cause de la vérité. Afin de mettre nos lecteurs en mesure de juger par eux-mêmes la manière de M. Hello, nous citerons la spirituelle analyse des doctrines de l'école nouvelle qui termine un des chapitres de son opuscule. « Je crois en Dieu, je « l'adore ; mais il n'existe pas. Je crois en l'humanité, je l'adore ; mais l'hu- « manité est une folle qui ronge un os décharné pour essayer de s'en nour- « rir. Son pain quotidien, son pain nécessaire, c'est le néant, c'est l'erreur. « Je crois en l'âme humaine, je l'adore ; mais on a bien fait de déclarer que « nous n'en savons pas assez pour affirmer son existence. Je crois en la

« science humaine, je l'adore; mais la notion de l'âme lui échappe comme « celle de Dieu. J'adore le bien ; mais peut-être le mal, représenté par Satan, « a-t-il autant de droit que lui à mon adoration. Je veux sortir de moi- « même, m'anéantir, vivre dans un autre que moi, adorer ; mais l'huma- « nité est le seul Dieu véritable, et je suis mille fois au-dessus de l'huma- « nité, qui vit d'erreur, puisque moi je découvre son erreur. Mais, comme je « n'aperçois pas de vérité qui puisse remplacer les erreurs humaines, il me « reste à adorer en moi, sans rien conclure, la critique, c'est-à-dire la néga- « tion universelle divinisée. » Le résumé est de la plus grande exactitude, et les adeptes de la philosophie panthéiste ne peuvent en contester un seul mot ; mais ce simple résumé des opinions nouvelles, dépouillées de tout artifice de style, n'en est-il pas déjà à lui seul la meilleure réfutation ?

V

Comment il faut juger le moyen âge : tel est l'immense sujet que M. L. Gautier examine dans une brochure qui n'a qu'un petit nombre de pages. L'auteur combat à la fois les adversaires de la religion, qui, arriérés de cent ans dans leur langage, traitent encore les siècles du moyen âge de siècles de barbarie, et ces catholiques trop zélés qui admirent tout dans la même époque, et ne veulent pas y voir la lutte constante en ce monde de l'Église contre le mal puissant et orgueilleux, qui combinent dans leurs rêves un moyen âge où tout est beau, tout est grand, où le bien règne seul, où le christianisme triomphe partout. Le jugement de M. Gautier sur le moyen âge dénote un esprit sage et impartial; il comprend et fait ressortir avec netteté le grand rôle de l'Église luttant dans ces siècles de transformation à la fois contre la rudesse naturelle des races féodales et contre la corruption dont le flot montait toujours plus menaçant, à mesure que les mœurs s'adoucissaient par la civilisation. Une phrase que nous trouvons à la dernière page de son opuscule en résume toutes les idées : « L'histoire du « moyen âge, c'est l'histoire des efforts qu'a faits l'Église pour le bien. »

VI

C'est un bien beau fragment de cette histoire que la vie de saint Edmond, archevêque de Cantorbéry, saint Edmond, le successeur et le digne émule de saint Thomas de Cantorbéry, qui défendit comme lui les droits de l'Église contre les entreprises de la couronne, et qui eût également rencontré la palme du martyre si, courageux confesseur résigné à l'exil, il n'était venu chercher un refuge dans la France de Blanche de Castille et de saint Louis. Le R. P. Massé vient de publier de cette admirable vie un récit que nous nous empressons de signaler à nos lecteurs comme une des meilleures et des plus édifiantes lectures qu'ils puissent entreprendre.

VII

On a déjà souvent écrit sur le personnage de Daniel Huet, évêque d'Avranches, ce colosse d'érudition qui enveloppait dans le domaine de ses recherches les études les plus variées, depuis l'astronomie et les mathématiques jusqu'à la philologie classique et même jusqu'à la poésie. Dans l'*Étude* qu'il a fait récemment paraître sur le savant prélat, M. l'abbé Flottes examine ses opinions comme philosophe. Un professeur de la Faculté de Strasbourg, enlevé par une mort prématurée aux études philosophiques, M. Bartholmess, avait cru pouvoir établir le scepticisme de Huet. M. l'abbé Flottes réfute ses arguments et montre que, chez le savant évêque d'Avranches, le doute universel n'était qu'un moyen préparatoire pour arriver à la foi. Seulement Huet, qui était plutôt un érudit qu'un esprit philosophique supérieur, s'est complu, dans ses ouvrages, à faire montre de sa science, en développant de la manière la plus étendue les opinions et les doutes des Pyrrhoniens empruntés à Sextus Empiricus. Tout en lavant d'un reproche aussi grave que celui de scepticisme la mémoire d'un des hommes les plus savants de l'Église de France, M. l'abbé Flottes a fait un livre intéressant et plein de science. Les autorités qu'il invoque à l'appui de sa thèse sont choisies de la manière la plus heureuse; nous avons entre autres remarqué dans l'*Étude* du savant ecclésiastique de Montpellier de longues citations empruntées au jugement porté sur Daniel Huet par un des hommes les plus distingués du dix-huitième siècle, le père Baltus, qui se trouva digne de lutter à armes égales avec un adversaire tel que Fontenelle, et qui jouirait d'une plus grande réputation comme écrivain et comme philosophe, s'il n'eût été jésuite et s'il n'eût défendu la cause de l'Église : deux torts impardonnables aux yeux de bien des gens.

VIII

Nos *Revues critiques* ont été jusqu'ici uniquement consacrées à des livres français; on nous permettra aujourd'hui de faire exception à cette habitude pour annoncer le grand et bel ouvrage publié à Rome par le R. P. Garrucci sur les *Verres ornés de figures en or trouvés dans les cimetières chrétiens primitifs*. Ce sujet, l'un des plus curieux pour la connaissance de la symbolique chrétienne durant les premiers siècles de l'Église, a porté bonheur aux savants qui s'en sont occupés. Au commencement du dix-huitième siècle, le sénateur Philippe Buonaruotti avait publié sur les verres à sujets en or qu'on découvrait en grand nombre dans les catacombes un livre qui est demeuré un des traités classiques sur l'archéologie chrétienne. Le R. P. Garrucci a repris le travail de Buonaruotti; grâce aux dessins rassemblés dans les diverses collections de l'Europe par les soins de l'infatigable P. Martin, et par suite des découvertes faites dans les explorations récentes de la Rome souterraine, il a plus que triplé la collection. Son ouvrage forme un volume in-folio, accompagné de quarante-deux planches. On trouvera peut-être à faire quelques observations sur le texte, et on pourra contester plusieurs idées de

l'auteur; mais tout le monde devra rendre hommage à l'érudition vaste et sûre déployée dans les commentaires qui accompagnent chaque monument. Le R. P. Garrucci annonce dans son livre la publication prochaine d'une collection des sarcophages chrétiens qui se rencontrent dans les différentes contrées du monde antique. C'est encore au R. P. Martin qu'est due la formation de ce recueil, qu'il ne reste plus qu'à compléter et à coordonner. Nous y retrouverons donc, comme dans le traité sur les verres chrétiens, la trace encore vivante de ce savant pieux et modeste dont le souvenir est demeuré si cher à tous les amis de la religion et des études sérieuses. A lui appartient l'honneur d'avoir conçu et entrepris ces deux grandes collections qui semblent devoir former les prémices des immenses travaux que le pontificat de Pie IX aura fait naître sur les antiquités chrétiennes. Le livre sur les verres et celui qui aura les sarcophages pour objet devaient être le produit de la collaboration du R. P. Martin et du R. P. Garrucci; demeuré seul par suite de la mort imprévue de son collaborateur et ami, ce dernier a continué l'œuvre entreprise en commun, et déjà l'a en partie achevée d'une manière digne de ce que faisait attendre l'association des deux noms qui devaient primitivement figurer en tête du volume.

IX

Voici maintenant un livre dont l'apparition ne date que de quelques jours, car nous l'avons reçu tandis que nous écrivions notre *Revue*. Ce sont les *Souvenirs de la Restauration*, par M. Alfred Nettement. L'auteur a depuis longtemps consacré sa plume à la tâche difficile de faire enfin luire la vérité sur la grande et féconde époque qui mérite à tant de titres son nom de Restauration, mais dont les passions des partis se sont acharnées à obscurcir et à dénaturer l'histoire. Le volume qu'il vient de publier est composé en grande partie de fragments insérés déjà dans différents recueils et journaux; M. Nettement a su habilement former un tout de ces morceaux épars et les relier ensemble, de manière à en faire une série d'études sur les principales phases de l'époque dont il a entrepris la juste réhabilitation.

La partie la plus curieuse de ce volume est celle où M. Nettement nous fait connaître par des extraits heureusement choisis les Mémoires inédits du baron d'Haussez. Nous y avons surtout remarqué un morceau qui jette une lumière toute nouvelle sur des faits déplorables, exagérés encore par la passion politique qui les exploita avidement contre les royalistes, — sur les massacres qui ensanglantèrent le Midi, en 1815, à la suite de la chute de Napoléon. M. le baron d'Haussez était préfet du Gard dans les premières années de la Restauration, il eut l'occasion d'y voir plusieurs des acteurs les plus considérables de ces scènes de sang, et il a laissé, des événements auxquels ils prirent part, un récit empreint du plus grand caractère de véracité. De même que l'on rappelle toujours aux catholiques le souvenir de la Saint-Barthélemy sans parler de la Michelade de Nîmes et des autres cruautés des protestants qui avaient excité contre eux la colère et la vengeance du peuple de Paris, de même les hommes hostiles à la Restauration faisaient grand bruit

des meurtres commis par la populace royaliste et avaient soin de tenir dans le silence, ou même de nier au besoin, ceux dont leur parti s'était rendu coupable pendant les Cent-Jours contre les vaincus du moment. La violation de la capitulation de la Palud, le massacre à Arpaillargues et à Nîmes des volontaires royaux désarmés et couverts par cette capitulation : voilà cependant des faits qu'il est juste de ne pas rayer de l'histoire; car ce sont ces faits qui au retour des Bourbons excitèrent comme représailles les épouvantables exploits de Trestaillons et de Graffon. Le gouvernement du roi était alors désarmé; sans soldats, sans moyens de répression, il ne put opposer que de faibles digues au torrent de la fureur populaire. Mais du moins il fit tout ce qui était en son pouvoir pour réparer le mal qu'il n'avait pas été assez fort pour empêcher. Des sommes considérables furent distribuées comme secours aux familles des dix-huit victimes tombées sous les coups des assassins, et le zèle de réparation fut tel, qu'on finit par comprendre sur la liste les familles de cinq individus condamnés à mort par la justice régulière pour avoir pris part aux meurtres d'Arpaillargues. Puis, lorsqu'il se sentit assez fort pour sévir, le gouvernement poursuivit avec une inflexible rigueur les criminels que le jury n'avait pas absous dans les premiers moments, sous l'influence des passions de la foule et la pression d'une terreur passagère. En 1819, quatre ans après les événements qui avaient ensanglanté la ville, Servan, accusé d'y avoir pris une part active, portait à Nîmes sa tête sur l'échafaud, et quelque temps après sa mort on découvrait qu'on avait condamné un innocent, noble victime qui s'était sacrifiée pour sauver un frère coupable.

Voilà les faits que révèle le livre de M. Nettement. L'histoire impartiale devra désormais les inscrire sur ses tablettes, et l'auteur des *Souvenirs de la Restauration* aura par là contribué à justifier sur un des points les plus délicats de son histoire un gouvernement libéral et paternel, compromis malheureusement par les violences de quelques-uns de ses partisans, mais sur lequel la calomnie s'est exercée avec un acharnement que nos générations éloignées des luttes du moment ne peuvent plus comprendre aujourd'hui.

François Lenormant.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

NOUVELLES CAUSERIES DU SAMEDI, PAR M. A. DE PONTMARTIN.
1 vol. in-12, chez Michel Lévy.

Ce volume, dont la dernière page est d'hier, offre un tableau complet et varié du mouvement littéraire en cette année 1858 qui va finir. Tout ce qui a paru dans ces douze mois d'ouvrages un peu remarquables; tout ce qui, dans le domaine des lettres, a réveillé, excité ou passionné l'attention, se trouve ici caractérisé avec cette finesse d'appréciation et cette grâce de langage qui sont les attributs particuliers du talent de M. A. de Pontmartin. Depuis l'éloquent homme d'État qui poursuit, après une interruption de vingt années consacrées aux affaires publiques, sa grande histoire de la fondation de la liberté anglaise, jusqu'au pseudo-publiciste qui réimprime aujourd'hui la longue et lourde série de ses articles de journaux; depuis Alfred de Musset jusqu'à M. Mazère; depuis l'auteur pathétique de *Robert Emmet* jusqu'à la muse pâlie des *Foyers éteints;* depuis M. de Laprade jusqu'à M. Flaubert; depuis M. Rigault jusqu'à M. L. Ulbach, les hommes et les femmes, les écrivains qui viennent et ceux qui s'en vont; ceux qui s'inspirent d'en haut et ceux qui s'inspirent d'en bas, ceux qui créent et ceux qui jugent : historiens, romanciers, poëtes et critiques, tout ce monde disparate des lettres françaises, en l'an de grâce et de dissonance où nous vivons, se retrouve là dans une série d'esquisses délicates qui s'élèvent parfois jusqu'au portrait. Bien que l'Introduction qui sert de vestibule à cette galerie soit, comme se le rappellent ceux qui l'ont lue ici même, d'un aspect un peu austère, le jour qui éclaire le tout, je veux dire, la disposition d'esprit dans laquelle M. A. de Pontmartin s'est généralement maintenu, n'a rien de triste et de décourageant. Le célèbre critique ne s'abuse pas sur l'état présent de la littérature en France, mais il n'en désespère point. Les œuvres mauvaises y abondent, mais les bonnes y dominent. Et après tout, en effet, n'est-ce pas dans l'ordre littéraire que les défaillances, les chutes et les ruines sont encore le moins sensibles chez nous, et que les perspectives sont le plus rassurantes?

VIE DE JEANNE D'ARC, PAR M. LE BARON DE BARANTE.
1 vol. in-12, chez Didier.

On se rappelle les pages charmantes consacrées à Jeanne d'Arc par M. de Barante dans sa belle histoire des ducs de Bourgogne. Ce fut le début des patriotiques travaux qui ont restitué à l'héroïque et sainte bergère son vrai caractère et sa véritable physionomie. Le premier, entre les historiens laïques depuis le dix-huitième siècle, M. de Barante osa jeter le mot de miracle dans le récit de ses exploits merveilleux et de son admirable mort. Jeanne d'Arc reparut dès lors avec l'auréole religieuse dont on avait cherché à la dépouiller; et quand, en 1848, dans les lectures publiques qui furent organisées, un homme d'esprit heureusement inspiré imagina de donner purement et simplement aux ouvriers qui venaient l'écouter les passages où M. de Barante parle de l'humble fille des champs, sa sainteté fut spontanément reconnue, et reçut en quelque sorte une nouvelle consécration populaire.

Convaincu que la lecture peut encore en être fructueuse, M. de Barante a semblé lui-même tous les passages de son livre qui se rapportent à Jeanne d'Arc, et, les liant entre eux par des sutures habiles ou les complétant par de sobres détails, il en a composé une véritable histoire à l'usage du peuple. La vocation et la mission de Jeanne d'Arc pourraient, à notre avis, y être plus largement et plus solidement établies et l'amour de la foi imprégner plus profondément la narration. Néanmoins nous croyons qu'eu égard aux dispositions des classes auxquelles elle est destinée cette simple et gracieuse *Vie* est de nature à faire beaucoup de bien.

P. DOUHAIRE.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME QUARANTE-CINQUIÈME

(NEUVIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE.) *

NOTA. Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil ; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

* Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro précédent.

52

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

TABLE

DU TOME NEUVIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(QUARANTE-CINQUIÈME DE LA COLLECTION.)

SEPTEMBRE 1858.

OCTOBRE.

NOVEMBRE.

DÉCEMBRE.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.